Université Robert Schuman
Strasbourg III

Thèse de doctorat de Lettres-Histoire
présentée par
Gérald ARBOIT

AUX SOURCES DE LA POLITIQUE ARABE DE LA FRANCE

Le Second Empire au Machrek

sous la direction de M. le Professeur Jean-Paul BLED

1999

« Tous les hommes rêvent, mais inégalement. Ceux qui rêvent la nuit dans les recoins poussiéreux de leur esprit s'éveillent au jour pour découvrir que ce n'était que vanité ; mais les rêveurs diurnes sont des hommes dangereux, car ils peuvent jouer leur rêve les yeux ouverts, pour le rendre possible. C'est ce que j'ai fait. »

T.E. Lawrence, texte introductif des *Sept piliers de la sagesse* (Paris, Payot, 1936)

Remerciements

La thèse de doctorat est l'ultime échelon d'un cursus universitaire. Elle clôt une période de dix années, pendant lesquelles l'étudiant forma son esprit à la rigueur de la recherche historique. Cette discipline n'aurait pu être acquise sans l'aide et le conseil des professeurs qui nous suivirent à chaque étape de nos travaux. Nous pensons particulièrement à notre directeur de recherches, Monsieur Jean-Paul Bled. Il nous a accueillit lors de notre première (et peu glorieuse à l'aune des résultats) année universitaire et nous a guidé pendant ces cinq dernières années. Nous regrettons d'avoir attiré cet universitaire, spécialiste de la monarchie des Habsbourg, vers l'Orient compliqué, qu'il aborda toujours avec des idées simples, autant qu'érudites. Pour ce savoir transmis, nous tenons à l'en remercier chaleureusement.

La thèse de doctorat est également une œuvre de solitude quasi-monacale. Cela est particulièrement vrai pour l'historien, qui se retrouve seul face à lui-même, avec pour unique compagnie de vieux grimoires et des montagnes de papiers jaunis. Toutefois, elle ne peut-être menés sans l'amour de nos proches. Combien de soucis se sont-ils faits ; que de colères ou de caprices, c'est selon, ont-ils essuyé pendant ces dix années. Certains ont été contraints à suivre d'autres routes. D'autres ont rejoint le navire à mesure que les pages se noircissaient et le volume des cartons s'épuisait. Et puis il y a ceux qui ont tout subi. Avec nos plus plates excuses, nous tenons à remercier, dans l'ordre, Mesdemoiselles Isabelle Pfister et Hélène Koch, et, à tout seigneur, tout honneur, nos parents, Yves et Irma.

Nous n'oublions pas toutes ces petites mains qui eurent l'immense privilège de lire nos chapitres et, surtout, de corriger nos fautes de grammaires et de style. Que Mesdames Andrée Schoenhentz, Catherine Specht, et Monsieur Laurent Terver trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance. Nous remercions également tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette thèse de près ou de loin, traducteurs, conservateurs, employés des fonds d'archives, bibliothécaires. Nous pensons en particulier à Monsieur Alain Boumier, président de l'Académie du Second Empire, qui a si chaleureusement accueilli dans sa société savante un admirateur de Napoléon I^{er}.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui, malgré nos radotages et notre mauvais caractère, nous ont conservé leur amitié. Le plus important peut-être...

Strasbourg, Landau, Audun-le-Tiche,
Paris, Le Vatican, Londres, Rome,
Strasbourg,
septembre 1993-février 1998

Introduction

Le 12 mai 1993, l'hôtel Drouot présentait à la vente un médaillon portant, enchâssé, une relique de la Croix de N.S. Jésus-Christ. Cette mise à l'encan attira les foudres de l'archevêché de Paris et donc s'octroya les honneurs de la presse. Il était ainsi mentionné que « la relique avait été offerte en 1856 par le patriarche de Jérusalem à l'épouse d'Édouard Thouvenel, ambassadeur puis ministre des Affaires étrangères de Napoléon III ». L'article précisait que « le patriarche marquait ainsi sa reconnaissance à la France protectrice des minorités au Proche-Orient »[1].

Trois ans plus tard, une nouvelle affaire d'antiquités abordait les relations qu'avaient pu entretenir la France avec l'Orient arabe dans les années cinquante du XIX^{è} siècle. Début août 1996, le prince égyptien Azîz Tosun engageait une procédure devant le tribunal administratif du Caire. Cet employé parisien de Sotheby's entendait recouvrer la propriété des biens de sa famille, spoliés par la révolution de 1952. Parmi ceux-ci se trouvait un sabre offert au troisième vice-roi d'Égypte, Sa'îd Pacha, par l'Empereur Napoléon III[2].

Ces deux faits anodins amenaient à la fois, sous les feux de l'actualité, les ombres du Second Empire et de la politique arabe de la France au Machrek. Cette dernière expression « évoque toujours chez nous la dualité qui existe entre notre goût des desseins à long terme, d'organisation et de bonne intelligence, et les contingences accaparantes et parfois rugueuses de l'actualité », notait le 26 mai 1992 le président de l'Académie du Second Empire, Alain Boumier[3]. Et un souverain avisé comme Napoléon III devait avoir marqué de son empreinte cette ligne de force de toute vision géopolitique méditerranéenne. Seulement, l'Histoire n'avait semblé s'intéresser, compte tenu du passé colonial de la France, qu'à son action au Maghreb. Pourtant, la période du Second Empire, mal connue, avait été marquée par une action concrète au Machrek.

Une époque en quête de réhabilitation

Les années 1850-1870 ont longtemps souffert d'une dualité d'analyse. Elles étaient assimilées à la personnalité de Napoléon III, objet de toutes les

[1] Elie Maréchal, « La Croix à l'encan », in *Le Figaro* du 13 mai 1993.
[2] *Le Républicain lorrain* du 5 août 1996.
[3] *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 5, septembre 1992, p. 6.

révulsions. Elles étaient comparées à la légende de Napoléon I[er], objet de la vénération nationale. Ce parti pris s'expliquait par les conséquences de la défaite de Sedan et la charge héroïquement inutile de Reichshoffen. Pour asseoir sa propre légitimité, la III[e] république se devait d'entretenir l'image de cette fête impériale, vulgaire, où les aventuriers côtoyaient les parvenus, s'achevant, pour les uns, devant le mur des Fédérés, pour les autres, dans le souvenir obsédant de l'Alsace et de la Moselle perdues. Cette image haineuse, véhiculée par les républicains, finira par s'imposer comme une vérité. Les notables et la vieille aristocratie s'y rallièrent facilement. De grandes plumes, comme Hugo, Marx, Zola, Ollivier et La Gorce, se mirent au service de cette œuvre de mépris. Les manuels d'histoire se chargèrent de la colporter au-delà du siècle.

Cent vingt ans après l'écroulement du Second Empire, un homme décida d'en finir avec cette vision « dépourvue de compréhension et d'indulgence ». Il n'était pas historien de métier, bien qu'il en ait reçu la formation à l'Université ; il était un homme politique. La force de conviction de Philippe Séguin permit de battre en brèche le *Napoléon le Petit* de Victor Hugo pour imposer son *Louis-Napoléon le Grand*[4]. Des « deux décennies d'une histoire complexe et passionnante », il livra le roman d'un anachronisme, « une étape imposée dans la construction de la France ». Il montra un homme seul, sans parti, enseveli par une voix, Victor Hugo, et un poing d'acier, Bismarck. L'anathème qui avait marqué l'espoir et discrédité Badinguet, du coup d'État à la reddition de Bazaine, disparaissait pour laisser la place à « un homme qui [avait] voulu sincèrement, honnêtement, courageusement servir la France et qui accomplit sa tâche avec une force personnelle, morale, digne de respect sinon d'admiration »[5].

L'Empereur n'apparaissait plus seulement comme un homme d'ordre et d'argent forcément corrupteur. Les folies d'Offenbach, les jouissances de la cour et l'indolence des villes d'eau s'estompaient. Louis-Napoléon devenait le rénovateur de l'économie française, réveillant le vieux pays pour lui redonner le rang de puissance européenne. La concorde intérieure s'appuyait sur la prospérité, permettant un début de politique sociale, « écartant le socialisme et rendant crédible le message d'un libéralisme tempéré, corrigé et ouvert au progrès social[6] ». Déjà la fameuse troisième voie...

À l'instar de son oncle et modèle, il appuyait son pouvoir et sa légitimité sur l'armée. Contrairement à Napoléon I[er], il n'eut pas à faire face à la vindicte des

[4] (Paris, Grasset, 1990), pp. 11 et 431.
[5] *Ibid.*, p. 19.
[6] *Ibid.*, p. 319.

États européens coalisés, réussissant même à s'entendre avec Londres. Mais comme lui, il voulut faire l'Europe des peuples. Il réussit à son avantage l'unité italienne, recevant, en contrepartie de son soutien à Victor-Emmanuel, Nice et la Savoie ; il fit également, à ses frais et aux frais de la France, celle de l'Allemagne...

« Du coup Napoléon III, [était] redécouvert, il [fascinait, passionnait ou irritait]. Il fallait donc faire objectivement le point[7]. » Jean Tulard choisit de réunir autour de lui de nombreux collaborateurs pour faire figurer la période dans les entrées multiples d'un dictionnaire. L'historien se voyait récompensé par une élection à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, au siège qu'occupèrent deux autres biographes du Second Empire, Pierre de La Gorce[8] et Adrien Dansette[9]. Quant au sujet de l'étude, il trouvait une seconde jeunesse dans un XX[è] siècle finissant, dont les analogies lui faisaient largement écho[10]. Au point que certains s'interrogeaient sur l'opportunité de réhabiliter le régime de Napoléon III[11].

Le Grand Jeu

Loin de vouloir apporter une réponse à cette question, notre étude entend apporter une contribution originale et neuve au débat. Originale, elle l'est certainement par son angle d'analyse, la politique arabe de la France. À l'époque du Second Empire, l'actualité était celle du « Grand Jeu » que se livraient en Orient Français, Britanniques et Russes. Cette expression ne fut popularisée qu'en 1901 par Rudyard Kipling, dans son roman *Kim*. Il y racontait une histoire d'agents britanniques et d'espions russes le long de la route terrestre des Indes. L'enjeu était alors la pénétration de la Grande-Bretagne en Afghanistan et l'arrêt de l'influence de la Russie en Asie centrale. L'expédition d'Égypte de Bonaparte avait démontré aux puissances européennes que, dans ces zones de contact, leurs forces s'équilibraient. Toute conquête coloniale devenait impossible, à moins de vouloir courir le risque d'une conflagration en Europe. Aussi, décidèrent-elles de limiter leurs ambitions à une simple influence, dont l'aspect le plus flagrant était la

[7] Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. XVIII.

[8] auteur d'une *Histoire du Second Empire* en sept volumes, entre 1894 et 1905.

[9] successeur du précédent comme historien de la période, avec ses études sur la *Deuxième république et Second Empire* (Paris, Fayard, 1943), sur les événements *Du 2 décembre au 4 septembre* (Paris, Hachette, 1972), et sur *Louis-Napoléon et la conquête du pouvoir* (Paris, Hachette, 1961).

[10] Cf. à ce sujet les propos d'Alain Corbin, dans son entretien avec Véronique Sales, publié dans le numéro 211 de *L'Histoire*, en juin 1997, p. 25.

[11] *Pourquoi réhabiliter le Second Empire ?*, Actes du colloque présidé par Jean Tulard, du 21 octobre 1995 au Palais des Congrès de Paris (Paris, Bernard Giovanangeli éd., 1997), 218 pages. Cf. aussi le dossier de *L'Histoire*, n° 211, juin 1997, « Faut-il réhabiliter le Second Empire ? », pp. 24-47.

manipulation. Cette politique était moins coûteuse en moyens. Mais, souvent, elle était plus rémunératrice en terme politique et stratégique.

Depuis la fin du XVIII^{è} siècle, les effets de ce « Grand Jeu » se faisaient sentir en Orient. La décadence de l'Empire ottoman aiguisait tous les appétits. Cette question d'Orient était strictement posée en termes politiques. Son enjeu était une zone géographique que les Européens espéraient dominer ou, au mieux, faire entrer dans leur zone d'influence. Mais, comme toute arme, elle était d'un maniement délicat et, surtout, présentait un double tranchant. Son cadre était la rivalité impériale de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Russie. L'Empire ottoman profitait aussi de ce regain d'intérêt. La réalisation de ses propres objectifs dépendait des puissances occidentales, aussi bien de leurs techniques et de leur pensée que de leurs rivalités. La solution de la crise intérieure et extérieure, qu'il traversait depuis que Selîm III avait ouvert l'âge des réformes, passait ainsi par un recours à l'« internationalisation ». Les Puissances européennes étaient invitées, comme lors de la crise syro-égyptienne de 1840, à rétablir un équilibre. Les affaires de Crimée et de Syrie, sous le Second Empire, répondaient également à cette logique, mais dans le cadre du concert européen des nations.

Notre domaine géographique d'étude n'englobe pas la totalité de l'Empire ottoman, ni du « Grand Jeu ». Le Second Empire se trouva certes impliqué dans les Balkans et dans le Caucase. Mais seule nous intéresse sa politique au Machrek, cet Orient arabe que tout opposait à son Occident en proie à la colonisation, le Maghreb. Sur le plan territorial, il englobait dans un ensemble unique les provinces ottomanes d'Égypte, de Syrie, de Palestine, de Mésopotamie et d'Arabie. Dans des frontières bien délimitées, la Méditerranée à l'ouest, le golfe arabo-persique à l'est, la mer Rouge et l'océan Indien au sud, et l'Anatolie au nord, cet espace formait une mosaïque humaine. Il se caractérisait par une homogénéité culturelle, linguistique[12] et une pluralité religieuse[13].

Dans la deuxième moitié du XIX^{è} siècle, le Machrek était devenu le centre du « Grand Jeu » franco-anglais. La question chrétienne de l'Empire ottoman et les problèmes relatifs à l'Égypte étaient autant de points d'achoppements entre Paris et Londres. Ils fondaient d'autant mieux l'opportunité de notre analyse : la rencontre de la France et du monde arabe entre 1850 et 1870. Cette époque était marquante pour les deux partenaires. Le premier était de plus en plus présent en

[12] À l'exception des Kurdes, il n'y a pas d'autre ethnie que les peuples arabes.

[13] Les différentes branches de l'Islam (sunnite, chi'ite et druze) cohabitent avec d'importantes communautés chrétiennes indigènes. Cf. le passionnant travail de Xavier de Planhol, *Minorités en Islam. Géographie politique et sociale* (Paris, Flammarion Géographes, 1997).

Méditerranée, notamment par sa possession de l'Algérie[14], et entreprenait de définir une politique particulière à ce bassin ; le second commençait à prendre conscience, du fait de la pénétration européenne, qu'il formait une civilisation à part entière et plus seulement un ensemble de communautés, *tâ'ifa* ou *millet*, soumis au sultan, souverain temporel et spirituel.

Cette rencontre se traduisait évidemment par un rapport de force, entre une idéologie conquérante inspirée de l'humanisme des Lumières et le désir des peuples orientaux de vivre et de rester eux-mêmes. Mais elle fut surtout un moment de définition. Les ambitions du Second Empire se combinaient avec l'émergence des nationalités orientales, où la religion jouait tantôt un rôle de division, tantôt un rôle d'union. Pour mettre fin à cette ambivalence, Napoléon III projeta la constitution d'un « Royaume arabe » en Syrie ou en Égypte, agent de civilisation par la francisation, et surtout facteur d'émancipation nationale.

Pour qu'un tel projet fût rendu possible, la France devait admettre l'existence de partenaires arabes dans l'émergence d'un discours commun. Il fallait donc que son personnel politique et diplomatique se montrât capable de se départir de son universalisme européocentriste. Il lui fallait encore prendre en compte les oppositions de la Sublime Porte et de la Grande-Bretagne. Cette spécificité était importante. Elle explique donc l'approche choisie ici et fonde la nouveauté de notre étude : une histoire essentiellement géopolitique de l'action de la France du Second Empire au Machrek. Les évolutions sociales et économiques des deux acteurs sont sommairement signalées, servant toujours à expliquer les mouvements diplomatiques.

Les limites chronologiques du début de la période oscillent généralement entre la fin de la monarchie de Juillet, l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la république et le coup d'État du 2 décembre. Le choix du système de transcription des noms propres est tout aussi délicat pour l'historien du Proche-Orient contemporain. Le renforcement des contacts entre le Machrek et l'Europe a favorisé les transcriptions phonétiques à partir de l'arabe dialectal. Ainsi, une

[14] Sur ce sujet, l'action de Napoléon III est évidente et la littérature abondante. L'ouvrage fondamental est sans conteste celui d'Annie Rey-Godzeiguer, *Le Royaume arabe : la politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870* (Alger, 1977). Cf. aussi les travaux de Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *I*, *la conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)* (Paris, Presses Universitaires de France, 1964), d'Abdeljedil Temini, *Recherches et documents d'histoire maghrébine, la Tunisie, l'Algérie et la Tripolitaine de 1816 à 1871* (Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1971), de Georges Spillmann, *Napoléon III et le royaume arabe d'Algérie* (Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 1975), de Charles Robert Ageron, *L'Algérie algérienne de Napoléon III à de Gaulle* (Paris, Sindbad, 1980) et de René Pillorget, « Les deux voyages de Napoléon III en Algérie », *Revue du Souvenir Napoléonien*, février 1989, p. 30-36. Deux thèses de doctorat en droit avaient été publiées dans l'entre-deux-guerres en Algérie, celles d'Edouard Cordier, sur *Napoléon III et l'Algérie*, en 1937, et de Robert Moutis, sur *Le ministère de l'Algérie (1858-1860)*, en 1926.

même personnalité orientale voyait son nom écrit en alphabet latin par deux graphies différentes, selon qu'il s'agissait d'un texte français ou d'un texte anglais. Muhammad 'Alî devenait ainsi Méhémet Ali ou Mehemed Ali ; 'Abd al-Qâdir, Abdelkader ou Abd el-Kader était évidemment le même personnage. Pour compliquer le tout, des Anglo-Saxons utilisaient la graphie française, tandis que des Français préféraient l'anglaise. Malgré la difficulté, nous avons préféré nous en remettre au système scientifique de l'*Encyclopédie de l'Islam*, à l'exception toutefois des noms propres cités d'après nos sources et notre bibliographie. Cette décision est tout aussi subjective que celle de ne mettre aucune majuscule aux noms de groupes religieux (chrétiens, catholiques, musulmans, juifs) et de communautés confessionnelles (maronites, chi'ites, druzes, grecs-orthodoxes, melkites...).

L'intrus

Notre démarche se situe dans la lignée des études de Henry Laurens[15] et de Jacques Frémaux[16], rapportée toutefois à une période plus courte. Elle s'inspire aussi de l'attitude de T.E. Lawrence au Caire, telle qu'il la rapporte dans les *Sept piliers de la sagesse*. Pendant la première guerre mondiale, il servait au bureau mixte de l'*Intelligence Service*, affecté auprès du Haut Commandement britannique en Égypte. Spécialisés dans les affaires arabes, les militaires, universitaires, parlementaires et diplomates qui le composaient s'étaient surnommés les « intrus ». Leur objectif était « d'entrer sans autorisation dans les salons officiels de la politique étrangère britannique[17]. " Notre tâche a été similaire, à la différence toutefois qu'il était question de la diplomatie française et qu'il s'agissait de relater des événements passés, avec honnêteté et modestie, sans volonté d'agir sur eux. Dans sa préface à l'*Histoire de Jules César*, le 20 mars 1862, Napoléon III écrivait, à propos du travail de l'historien :

> « La vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion. Si les préceptes de la foi élèvent notre âme au-dessus des intérêts de ce monde, les

[15] Dans *Le Royaume arabe* (1990), il s'interrogeait sur « l'histoire mouvementée des projets de "royaume arabe" en Algérie, Égypte et Syrie avant de définir les conditions du refus final de 1920, quand, justement, un royaume arabe à Damas existera momentanément. Le lecteur contemporain pourra aCf. le sentiment (...) que l'auteur a recherché systématiquement l'anachronisme tant les problèmes soulevés, durant cette période qui va de l'expédition d'Égypte à l'entrée des troupes du général Gouraud à Damas, ressemblent à nos interrogations contemporaines par rapport à l'islam et aux Arabes. Il n'en est rien » [p. 8].

[16] Dans *La France et l'islam depuis 1789* (1991), il chercha à mettre en évidence « la problématique des rapports France-islam » et à « proposer des interprétations de ces rapports » à travers la mise en contact, non pas de « deux monolithes, mais de deus univers eux-mêmes en mouvement, ce qui est l'apport original de la démarche historique. Dans ce mouvement, les échanges et les emprunts comptent autant que les affrontements » [p. 12].

[17] (Paris, Payot, 1936), p. 74.

> enseignements de l'Histoire, à leur tour, nous inspirent l'amour du beau et du juste, la haine de ce qui fait obstacle aux progrès de l'humanité. Ces enseignements, pour être profitables, exigent certaines conditions. Il faut que les faits soient reproduits avec une rigoureuse exactitude, que les changements politiques ou sociaux soient philosophiquement analysés, que l'attrait piquant des détails sur la vie des hommes publics ne détourne pas l'attention de leur rôle politique et ne fasse pas oublier leur mission providentielle. Trop souvent l'écrivain nous présente les différentes phases de l'Histoire comme des événements spontanés, sans rechercher dans les faits antérieurs leur véritable origine et leur déduction naturelle ; semblable au peintre qui, en reproduisant les accidents de la nature, ne s'attache qu'à leur effet pittoresque, sans pouvoir, dans son tableau, en donner la démonstration scientifique. L'historien doit être plus qu'un peintre ; il doit, comme le géologue qui explique les phénomènes du globe, découvrir le secret de la transformation des sociétés. »

Pour répondre à ce vœu géologique de l'Empereur, nous avons essayé de consulter tout ce qui avait été écrit sur le sujet. Mais la bibliographie concernant la politique arabe du Second Empire au Machrek reste ancienne et fragmentaire. La plupart du temps, les auteurs se sont employés à souligner l'action d'un homme ou d'une entreprise coloniale sans la rattacher à un projet politique englobant toute la région. Cela est vrai pour les ouvrages anciens, centrés notamment autour de la personnalité de Ferdinand de Lesseps et n'hésitant pas à dresser un panégyrique du canal du Suez. C'est encore vrai pour des travaux plus récents, comme la somme érudite du père Joseph Hajjar. Le corps de notre récit repose donc essentiellement sur les archives diplomatiques françaises. Elles sont indispensables à la compréhension de l'action politique du Second Empire. Toutefois, utilisées seules, elles ne pouvaient offrir qu'une vision faussée. Aussi a-t-il été opportun de les confronter à la documentation de deux autres services diplomatiques incontournables lorsqu'il s'agit du Moyen-Orient : le *Foreign Office* britannique et la *Segreteria di Stato* pontificale. Nous nous sommes également appuyés sur d'autres fonds français et romains, comme ceux des Archives nationales, du Service Historique de l'Armée de Terre, enfin des Congrégations de *Propaganda Fide* et de la *SociÉtatis Iesu*.

Dans l'ensemble, les archives britanniques, conservées à Londres, sont plus complètes que les correspondances françaises. Dominique Chevallier notait qu'elles étaient « à la mesure de l'intérêt que la Grande-Bretagne portait au Moyen-Orient[18]. » Certes, les volumes sont moins denses qu'à Paris ou à Nantes, mais ils présentent l'avantage indéniable d'être plus riches. Toutefois, les dépêches distinguent moins bien les questions diplomatiques des autres problèmes, notamment de service, qu'avaient à traiter les agents de Sa Majesté britannique. La difficulté n'est que partiellement compensée par l'existence de registres de correspondance détaillés, pour certains volumes de la série 78. Des dépêches et des rapports étaient également publiés dans les *Blue Books* et les *Parliamentary*

[18] *La société du Mont-Liban...*, 1971, p. XVII.

Papers. Mais ces recueils ne sont que l'émanation d'un choix politique, à l'instar des *Livres Jaunes* et des *Documents diplomatiques* français, publiés à compter de 1860.

Les archives du *Foreign Office* se distinguent de celles du Ministère français des Affaires étrangères par la valeur même des documents. Alors que les archives françaises montrent un intérêt essentiellement limité au Liban et au canal de Suez, les archives anglaises font une place plus importante aux pays dans lesquels les postes sont implantés. Cette différence ne tient pas uniquement à la personnalité des agents, bien que les consuls britanniques semblent s'être montrés plus rigoureux dans leur correspondance que leurs homologues français. Elle témoigne plutôt d'impératifs de politique étrangère différents pour Londres et Paris. D'où un regroupement des dépêches de plusieurs consulats et agences dans un même volume, contrairement à l'usage en France. L'autre avantage des archives anglaises n'est pas qualitatif, mais purement fonctionnel pour le chercheur non-résident. Elles sont en effet réunies, pour la période qui nous intéresse, dans un seul dépôt londonien, à Kew Garden.

Les fonds du Ministère français des Affaires étrangères sont quant à eux, pour le sujet qui nous intéresse, dispersés sur deux sites, à Paris et dans un dépôt à Nantes. Le principal est celui du Quai d'Orsay, qui recèle les dépêches consulaires et diplomatiques adressées au ministre. Depuis 1840, la correspondance de chaque poste consulaire est classée par poste séparément, en fonction de son intérêt commercial et de son intérêt politique. Cette dernière peut également contenir les dépêches de postes secondaires, vice-consulats et agences consulaires. À ces séries commerciales et consulaires des consuls s'ajoute la correspondance politique de l'ambassade de France à Constantinople[19], plus générale puisqu'elle s'intéresse à toutes les provinces de l'Empire ottoman, traitant notamment des affaires de haute diplomatie. À ces fonds doivent être ajoutés ceux des Affaires Diverses et Politiques concernant l'Égypte et les sous-séries *Turquie* et *Égypte* des Mémoires et Documents, ces recueils de minutes, d'originaux et de copies de rapports, de mémoires, de brochures, d'articles, de lettres, d'instructions... Enfin, les dossiers personnels des consuls permettent, à défaut d'y trouver des appréciations globales sur leur carrière, de se faire une idée des personnages, à travers leur correspondance avec le ministère, demande de congés, mutations, maladies et mise en cause de leur intégrité. Les papiers d'agents sont, pour la période et les

[19] Une sélection de cette correspondance de l'ambassade à Constantinople se trouve dans l'ouvrage d'Adel Ismaïl, *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours*, t. 28-30 (Beyrouth, 1981/1983). L'auteur avait commencé son travail avec celle du consulat général de Beyrouth, t. 10-13.

orientations qui nous préoccupent, décevants et inégaux et seuls quelques-uns, notamment Thouvenel et Schefer, permettent une utilisation politique.

Le Centre des Archives Diplomatiques de Nantes conserve les papiers des consulats restés sur place et rapatriés au cours de la décennie 1970-1980. Naturellement, les séries concernant le Machrek sont les plus complètes. Elles sont aussi les plus composites de toute la documentation consulaire. Un classement par année et par rubriques facilite les recherches. Pourtant, les erreurs, les lacunes et les absences d'inventaires[20] rendent ces fonds difficiles d'emploi. Par ailleurs, la nature des documents – minutes de dépêches, correspondance avec les Levantins et les autorités locales, pièces comptables – permet surtout de saisir le fonctionnement des postes au quotidien. Ils s'avèrent aussi important pour une étude quantitative de la présence française. Pour son action politique, leur utilisation est moins essentielle.

Quelques dossiers intéressant nos travaux ont également été trouvés aux Archives nationales. Il s'agit essentiellement de documents susceptibles d'éclairer l'arrière-plan de notre récit. Le fonds *Affaires étrangères* ne nous a pas fourni beaucoup de matière, le ministère ayant gardé ses archives pour notre période. Par contre, celui *de la Marine* recèle une complexe et riche série, relative aux campagnes entre 1790 et 1869. Y sont compilées les correspondances des formations navales à la mer et celles d'officiers des ports, de fonctionnaires divers, de consuls, d'ambassadeurs et autres personnages officiels. En général, il s'agit des dépêches arrivant au ministère de la Marine. De nombreux documents au départ, comme les instructions ministérielles aux commandants d'escadre, s'y trouvent également. Cette série est difficilement utilisable pour une étude diplomatique de l'action de l'escadre du Levant sous le Second Empire. Toutefois, de précieuses informations ont pu y être prélevées, en quantité relativement faible compte tenu du volume dépouillé.

L'utilisation des Séries Géographiques concernant l'Océan Indien, au Centre des Archives d'Outre-mer nous a offert la documentation recherchée sur l'utilisation du binôme marine-diplomatie en mer Rouge. Du même coup, nous fûmes dispensés d'un passage au Service Historique de la Marine, à Vincennes, où est conservée la sous-série 4C, relative à la division navale de l'Océan Indien.

[20] D'une manière générale, il n'existe pas d'inventaires imprimés pour les archives des postes rapatriés. Il n'y a même pas d'inventaire détaillé pour celles du consulat général d'Alexandrie, que nous n'avons pas dépouillées faute de temps ; celles du Caire ne l'ont pas plus été car sortant de notre période. Même chose pour celles des postes de Suez, Adana, Mersine, Alexandrette, Antakya, Aden, Alep et Djeddah qui sont, soit dépourvues d'inventaire, soit non classées.

L'analyse de son inventaire assez détaillé[21] nous y a encouragé, laissant apparaître nombre de documents doubles avec les Séries Géographiques.

Des doubles, nous en avons également trouvé dans le fonds concernant l'expédition de Syrie, au Service Historique de l'Armée de Terre, également à Vincennes. La relative opposition des autorités ottomanes au mouvement des troupes françaises au Liban laissa du temps au commandant du corps expéditionnaire pour se préoccuper de politique. Sa correspondance avec le ministre de la Guerre comprenait de nombreuses indications sur les négociations en cours et ses avis étaient souvent transmis aux Affaires étrangères. Ces rapports ont été réunis aux archives du Quai d'Orsay dans un volume des Mémoires et Documents, sous-série Turquie.

La consultation des fonds annexes, concernant essentiellement la question religieuse, nous a également paru utile. Les imbrications entre la politique et le religieux apparaissent clairement pendant notre période d'analyse. Elles sont évidentes dans les crises des Lieux saints et de Syrie ; elles sont sous-entendues dans les affaires de colonisation de la côte africaine de la mer Rouge. Pour cela, nous avons eu l'opportunité de dépouiller les documents de la Secrétairerie d'État pontificale et de la Délégation apostolique de Syrie et de Palestine conservés aux *Archivio Segreto Vaticano*, à la cité du Vatican. Les conditions de recherche que nous y avons trouvées sont certainement les meilleures que nous avons pu trouver lors nos pérégrinations. Les inventaires sont détaillés à l'extrême et il n'y a guère de surprise quand une liasse, commandée quelques minutes auparavant, est communiquée au lecteur.

L'*Archivum Romanum SociÉtatis Iesu* et l'*Archivio della Santa Congregazione de Propaganda Fide* ont, quant à eux, des systèmes de consultation plus classiques. Les inventaires sont moins évidents à manier chez les jésuites, où la recherche se fait invariablement par la province de l'ordre qui s'occupe de missions au Machrek. Ainsi, les missionnaires envoyés en Syrie dépendaient de la maison de Lyon. Mais un conservateur est constamment à la disponibilité du chercheur et les volumes facilement identifiables. Un seul problème, de taille, a été rencontré à la *Propaganda Fide* : la lecture des dépêches du père Canutti, dans le fonds Siria qui nous intéressait, a été rendue très difficile, voir impossible, compte tenu de l'écriture du prélat.

Enfin, nous avons pu obtenir des documents des archives nationales égyptiennes. Naturellement, le traitement d'un petit surveillant d'externat ne

[21] Geneviève Beauchesne, *Inventaire des archives de la division navale de l'Océan Indien* (Paris, Impr. de la Marine, 1982)

permettait pas, après ce petit tour d'Europe, de rajouter un voyage au Caire, lequel n'aurait pu être qu'aléatoire tant les archives sont capricieuses aux inconnus. Certes, nous aurions bénéficié du fait que, jusqu'en 1945, le ministère égyptien des Affaires étrangères tenait sa correspondance en français. Aussi avons-nous tenté de préférer à la poussière des cartons la froideur aseptisée d'un ordinateur pour poser quelques (bonnes) questions à un correspondant rencontré sur Internet. Le résultat n'a pas été décevant pour les emprunts égyptiens négociés pendant notre période. Nous regrettons même de n'avoir pas plus abusé de la gentillesse de ce chercheur égyptien. Mais il est vrai que nous l'avions déjà largement fait pour obtenir une traduction de certains passages nous intéressant dans des ouvrages en langue arabe.

Glossaire

‘ammîya	coalition populaire.
a‘yân	notables urbains.
aga ou *agha*	titre donné dans l’Empire ottoman à de nombreux personnages dont les fonctions avaient, en général, un caractère militaire.
ashraf	descendants du prophète.
Aziz	honoré, respecté, considéré, saint, puissant, illustre, cher. Ce titre est l’un des attributs d’Allah. Il fut appliqué, dans la littérature arabe, aux pharaons, aux gouverneurs et aux souverains musulmans d’Égypte., notamment aux membres de la dynastie de Muhammad ‘Alî.
bey	prince ou chef. Titre turc de notables, parfois préféré à *Chaykh*.
chaykh (plur. *machâykh*)	ancien. Titre porté par les familles notables.
Dar al-Islam	« maison de l’Islam ». En opposition au *Dar al-Harb*, « maison de la guerre » (étranger non musulman).
Dîwân	conseil.
farda ou *ferde*	impôt de capitation.
Imâm	« celui qui est devant ». Guide de la prière. Chez les chi‘ittes, l’imâmat est chargé de signification mystique.
Khidîv	Titre conféré au *wâlî* d’Égypte à compter de 1867. Mot d’origine persane sans équivalent dans le monde ottoman. Parfois, les auteurs turcs l’utilisaient pour parler du sultan. Il signifiait « maître, seigneur, souverain ».
machâykh al-chabâb	littéralement « chaykhs des jeunes hommes dans la force de l’âge ».
meclis-i elayet ou *meclis-i kebir* ou *majlis*	conseils provinciaux.
muchîr	titre de commandant d’une armée ou d’une région militaire.
müdir	gouverneur d’un *qazâ*. Titre porté à compter de 1861 par les gouverneurs des districts du Mont-Liban.
müdirîya	petite circonscription administrative (*qazâ*).
mukhtâr	chef de village.
mültezim	fermiers des impôts.
muqâta‘a ou *iltizâm*	district fiscal accordé à une famille *a‘yân*, dénommée *muqâta‘aji*, qui y prélevait à tarif forfaitaire.
muqâta‘aji	familles *a‘yân* responsables d’un *muqâta‘a*.
mutasarrif	gouverneur d’un *sandjaq*. Titre porté à compter de 1861 par le gouverneur du Mont-Liban.
mutasarrifîya	circonscription administrative (*sandjaq*).
mütesellim	gouverneur civil.
Nahda	nom donné au mouvement de « Renaissance » culturelle au Machrek.
Nâhiya (plur. *nawâhin*)	district, division du *qazâ*.
Nizam	troupes régulières de l’armée ottomane.
qâ‘immaqâm ou *kaymakan*	gouverneur militaire. Administrateur d’un *sandjaq*. De 1843 à 1861, désigne aussi les administrateurs des districts chrétien et druze de la Montagne libanaise.

qâ'immaqâmîya	districts chrétien et druze de la Montagne libanaise de 1843 à 1861.
qazâ (plur. *aqḍiyah*)	petite circonscription administrative.
sandjaq	circonscription administrative.
ser'asker	titre de commandant en chef d'une armée.
tâ'ifa (plur. *tawâ'if*)	communauté, groupe, bande.
talab	scribe.
Tânzimât (plur. *Tanzîm*)	réforme. Terme appliqué à la période qui, dans l'Empire ottoman, entre 1839 et 1876, vit l'instauration de nombreuses réformes dans l'administration.
Tercüme Odasti	bureau des traducteurs.
'ulamâ' (plur. *'âlim*)	théologien sunnite.
Wakîl (plur. *wukalâ*)	délégué, fondé de pouvoirs.
wakîl 'âmm	délégué général.
wâlî ou pacha (plur. *awliyâ*)	gouverneur de province.
watan	patrie.
wilâya ou vilayet (plur. *wilâyât*)	province.

Première partie :
Les soubassements de la politique arabe du Second Empire

À en croire les premiers historiens de la politique étrangère de Napoléon III, une telle étude ne serait pas chose aisée. Non seulement elle était personnelle, mais elle restait largement confidentielle.

> « L'Empereur s'en réservait la direction, et non seulement il ne révélait pas toujours à ses ministres le but qu'il se proposait d'atteindre, mais il n'a pas eu de confident[1]. »

Les déclarations de Napoléon III, devant le conseil des ministres ou le Corps législatif et le Sénat, ne révélaient guère ses motivations profondes. Enfin,

> « la correspondance diplomatique du règne (...) n'offrait guère qu'un intérêt conventionnel et pour ainsi dire ésotérique. C'étaient les intentions, et même les velléités de Napoléon III qu'il fallait connaître pour reconstituer l'histoire de sa politique extérieure[2]. »

En se départissant de ces préjugés, la diplomatie impériale présentait un autre visage. Certes, le poids de l'homme était important. Il avait suffisamment écrit dans sa jeunesse pour permettre d'y voir les grandes lignes de son dessein. Il était aussi l'héritier des idées napoléoniennes. Mais Louis-Napoléon Bonaparte était un homme de son temps. Aussi sa vision politique du Machrek était-elle avant tout celle d'un Européen du XIX^{è} siècle. Toutefois, elle s'inscrivait dans une histoire, que certains se plaisaient à faire remonter aux relations courtoises nouées entre Charlemagne et Hârûn al-Rachîd. Pour le futur Empereur des Français, elle prenait sa source dans la politique menée par les gouvernements de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Enfin, les orientations politiques et économiques du Second Empire influèrent sur la diplomatie française au Machrek.

[1] Georges Pages, « La politique extérieure de Napoléon III », *Bulletin du Comité International des Sciences Historiques*, 1933, p. 16.
[2] Albert Pingaud, « La politique extérieure de Napoléon III », *Revue historique*, 1927, p. 42-43.

Chapitre 1 :
Des idées napoléoniennes

Les relations entre la famille Bonaparte et l'Orient remontaient à février 1797. Jeune général auréolé de gloire, Napoléon Bonaparte venait de faire son entrée dans Ancône. Dans la brume matinale de ce petit port de l'Adriatique, il s'était souvenu de ses lectures classiques à l'école militaire de Brienne. Tout comme le *Mare Nostrum* avait été dominé par Rome, il avait acquis la certitude que la Méditerranée ne pouvait être qu'un lac français. Et, dans le jour qui montait, il crut apercevoir cette terre d'où Alexandre était parti conquérir l'Orient[1].

Depuis cette date, Napoléon ne cessa de vivre « une passion pour le Levant[2] ». Elle revint périodiquement, comme un rêve lancinant, tout au long de son règne. Il le reprit constamment, comme pour mieux l'abandonner. La légende s'appropria cette relation particulière entretenue par l'Empereur avec l'Orient. En 1827, un pamphlet s'amusa à imaginer Napoléon comme une incarnation du mythe d'Apollon, venant du Levant, du côté de l'Égypte, et couché dans l'Occident[3]. Héritier de la légende de son oncle, Louis-Napoléon Bonaparte procéda également de cet intérêt pour l'Orient. Mais, à la différence de son illustre modèle, il n'avait ni la connaissance du monde arabe, ni le regret de la chaleur du désert et des opportunités perdues...

Louis-Napoléon Bonaparte

Sans ajouter un nouveau portrait à une galerie déjà trop riche, il est judicieux de s'interroger sur Napoléon III. Louis-Napoléon Bonaparte, était le troisième fils putatif de Louis, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais. Né le 22 avril 1808, il fut élevé par sa mère dans l'exil, d'abord à Augsbourg, puis à Arenenberg. Son destin se forgea entre le 17 février 1831 et le 22 juillet 1832 ; les morts de son frère Napoléon-Louis et de son cousin François, duc de Reichstadt et roi de Rome, firent de lui l'héritier au trône impérial de France.

---

[1] Gérald Arboit, *Napoléon ou le rêve impossible...*, Maîtrise, Histoire, 1992, p. 201.

[2] Comme le suggère le titre du colloque organisé fin octobre 1996 à Vichy, sous l'égide des *Amis de Napoléon III* et du *Souvenir napoléonien d'Auvergne*. Toutefois, les sept communications qui y furent données, à l'exception de celles du professeur Jean Martin, sur « La politique du Royaume arabe 1800-1870 », et de Bernard Petit, sur « Napoléon III et Abdel-Kader », portèrent sur la période du Premier Empire (« Les Bonaparte, une passion pour le Levant », *Le Figaro* du 7 novembre 1996).

[3] Édouard Driault, « Les études napoléoniennes en France et hors de France », *Revue des Études napoléoniennes*, juillet-août 1923, p. 5.

Le jeune homme n'était pas spécialement préparé à ce rôle. Sa jeunesse avait été marquée de ce désir d'action qui l'avait amené à s'engager aux côtés de *carbonari* en Romagne, faute d'avoir reçu l'autorisation paternelle de combattre dans les rangs de l'armée russe pour la Grèce. Révolutionnaire, il le resta sa vie durant. Mais, prétendant, il le lui fallait devenir. Il lui fallait aussi s'imposer comme tel à l'opinion française, et en premier lieu à sa famille. Il lui fallait enfin théoriser sa pensée politique afin qu'elle servît de programme, son nom servant d'étendard.

Louis-Napoléon formula son projet politique dans les années 1830 et 1840. Il se présentait comme la combinaison, plus ou moins cohérente, de plusieurs héritages. Celui de la tradition du Premier Empire et de sa légende était sans doute la plus forte ; mais il semblait indissociable de celle de la révolution. Cette vision de l'histoire lui avait été inculquée, dans son enfance, par son précepteur, l'helléniste Philippe Lebas, fils du conventionnel ami de Robespierre. Son influence sur la pensée politique du jeune prince avait été importante, notamment en ce qui concernait son imprégnation des thèses et de la philosophie républicaines.

« Tout ou presque (...) [était] contenu dans les *Rêveries politiques*,[4] qu'il [avait rédigées] en 1833, à l'âge de vingt-cinq ans[5]. » Mais ce fut dans les *Idées napoléoniennes*, publiées six ans plus tard[6], qu'il expliqua le mieux son programme. Œuvre maîtresse du prétendant, elle avait d'abord pour objectif de relier, d'assimiler, son auteur à l'héritage de Napoléon. Aussi y conduisit-il, en parallèle, l'étude du passé impérial et la recherche de propositions pour le présent. L'une et l'autre procédaient d'une même démarche, révélant la continuité de sa pensée. L'essentiel de ses convictions, « qu'il supposait avoir été celles de l'Empereur[7] », se résumait en une adhésion au suffrage universel et à l'intérêt national.

---

[4] *Œuvres de Napoléon III*, *I*, 1856, p. 371-388.

[5] Philippe Séguin, *Louis-Napoléon le Grand*, 1990, p. 58. Ce livre reste, avec celui de William Smith (Paris, Hachette, 1982), la biographie la plus complète et, certainement, la plus objective sur ce maudit de l'Histoire. On pourra aussi se reporter aux ouvrages plus anciens, plus polémiques et orientés, comme ceux de Stéfane Pol (Paris, 1902), d'Octave Aubry (Paris, Fayard, 1923), de Ferdinand Bac (Paris, Alcan, 1932), de Paul Guériot (Paris, Payot, 1934), de Jean-Pierre Rioux (Lausanne, Rencontre, 1968), de Georges Spillmann (Paris, Presses de la Cité, 1972), d'Eric Leguèbe (Paris, Authier, 1978) d'Edouard Bornecque (Saint-Cénère, Tequi, 1980), de Louis Girard (Paris, Fayard, 1984) ou d'André Castelot (Paris, L.A. Perrin, 1985).

[6] Par le prince Napoléon Louis Bonaparte chez Paulin, imprimeur à Paris, en 1839.

[7] Charles-Hippolyte Pouthas, *La politique extérieure de la France sous la seconde république et le Second Empire*, 1949, p. 93.

De ce dernier principe découlaient les quelques idées essentielles de la politique étrangère de Louis-Napoléon Bonaparte. Trois orientations s'offraient à lui, en terme de rapports avec les gouvernements étrangers :

> « Il y a une politique aveugle et passionnée, qui voudrait jeter le gant à l'Europe et détrôner tous les rois. Il y en a une autre qui lui est entièrement opposée et qui consiste à maintenir la paix, en achetant l'amitié des souverains aux dépens de l'honneur et des intérêts du pays. Enfin, il y a une troisième politique, qui offre franchement l'alliance de la France à tous les gouvernements qui veulent marcher avec elle dans des intérêts communs. Avec la première, il ne peut y avoir ni paix, ni trêve. Avec la seconde, il n'y a pas de guerre, mais aussi d'indépendance. Avec la troisième, pas de paix sans honneur, pas de guerre universelle. Le troisième système est la politique napoléonienne[8]. »

D'un trait de plume, l'auteur balayait l'internationalisme de la révolution française comme l'Europe des congrès. Seule se dégageait une volonté « d'assurer l'indépendance de la France, d'établir une paix européenne solide[9] ». Comme avait essayé de le faire, en son temps, Napoléon...

Cette régénération, « ce remaniement de l'Europe dans l'intérêt de tous[10] » n'était toutefois possible qu'à deux conditions. Il fallait « que la Grande-Bretagne à l'Occident et la Russie à l'Est [fussent] persuadées par la raison ou domptées par la victoire. » Louis-Napoléon Bonaparte parlait de 1812. Mais, revenant en Europe par Londres, après un exil dû à l'échec du coup de Strasbourg[11], il avait pu se persuader que la raison menait Albion. Aussi adhérait-il pleinement, en traçant ces lignes, à la décision de son oncle : « Les grands desseins de l'Empereur [allaient] s'accomplir : l'Occident de l'Europe [marcha] sur Moscou »[12].

Cette vision de la Russie était tout à fait napoléonienne. Le neveu faisait du souverain un rempart contre la barbarie de l'Est. Ce faisant, il indiquait clairement le danger pour l'Europe de 1839 et des années qui suivaient. Mais cette référence à la campagne maudite n'était peut-être pas aussi ingénue qu'elle pouvait le paraître. Elle correspondait à ce sentiment que la légende de Sainte-Hélène avait commencé de forger, celui du héros civilisateur par excellence, cherchant à se concilier les intérêts apparemment opposés des peuples et des rois.

Peut-être avait-il connaissance des propos de Napoléon, à Sainte-Hélène, relatifs à son fils ? Le comte de Montholon devait les rapporter dans un ouvrage à paraître, faussement présenté comme un journal, *Récit de la captivité de l'Empereur Napoléon à Sainte-Hélène*. L'ancien chambellan de l'oncle avait embrassé ardemment la cause du neveu, qu'il avait croisé lors de leur exil

[8] Napoléon Louis Bonaparte, *op.cit.*, p. 141-142.
[9] *Ibid.*, p. 145.
[10] *Ibid.*, p. 151.
[11] Le 30 octobre 1836. Après une semaine d'interrogatoires, il avait été embarqué pour l'Amérique. A l'issue d'un périple de cinq mois entre Rio de Janeiro et New-York, il était le 10 juillet 1837 à Londres.
[12] Napoléon Louis Bonaparte, *op.cit.*, p. 152.

londonien commun, après octobre 1838. Peut-être était-il tout simplement ce fils que l'ancien compagnon de captivité des deux Bonaparte[13] prêtait à l'auguste souverain ?

Ce fils, selon l'Empereur, devait mener à terme l'œuvre brutalement interrompue dans les brumes des canonnades de la bataille de Waterloo et les matins calmes du congrès de Vienne :

> « Mon fils doit être l'homme des idées nouvelles et de la cause que j'ai fait triompher partout... Régénérer les peuples par les rois ; établir partout des institutions qui fassent disparaître les traces de la féodalité, qui assurent la dignité de l'homme, développent les germes de prospérité qui dorment depuis des siècles ; faire partager à la généralité ce qui n'est pas aujourd'hui l'apanage d'un petit nombre ; réunir l'Europe dans des liens fédératifs indissolubles ; propager dans toutes les parties du monde, aujourd'hui barbares et incultes, les bienfaits du christianisme et de la civilisation : tel doit être le but de toutes les pensées de mon fils ; telle est la cause pour laquelle je meurs martyr. À la haine dont je suis l'objet de la part des oligarques, qu'il mesure la sainteté de ma cause. [...] Mes ennemis sont les ennemis de l'humanité ; ils veulent enchaîner des peuples qu'ils regardent comme un troupeau ; ils veulent opprimer la France, faire remonter le fleuve jusqu'à sa source ; qu'ils prennent garde qu'il ne déborde ! Avec mon fils, les intérêts opposés peuvent vivre en paix, et les idées nouvelles s'étendre, se fortifier sans secousses et sans victimes ; d'immenses malheurs seraient épargnés à l'humanité. Mais si la haine aveugle des rois poursuit mon sang après ma mort, alors je serai vengé, mais cruellement vengé. La civilisation y perdra de toutes les manières, si les peuples se déchaînent ; des flots de sang seront répandus dans toute l'Europe ; les lumières disparaîtront au milieu des guerres civiles et des guerres étrangères ; il faudra plus de trois cents ans de troubles pour détruire en Europe l'autorité royale, qui, d'hier seulement, représente les intérêts de tous, mais qui a mis plusieurs siècles à sortir des étreintes du Moyen Age. Si, au contraire, le Nord s'avance contre la civilisation, la lutte sera moins longue, mais les coups seront plus funestes. Le bien-être des peuples, tous les résultats obtenus depuis tant d'années seront perdus, et nul ne peut prévoir quels en seront les résultats désastreux. Les peuples, comme les rois, ont intérêt à l'avènement de mon fils. Hormis des idées, des principes pour lesquels nous avons combattu, et que j'ai fait triompher, je ne vois qu'esclavage ou confusion pour la France comme pour l'Europe[14]. »

Louis-Napoléon adhérait pleinement à ce portrait. Son jugement sur les buts de Napoléon correspondait à l'impérial avertissement[15]. Il y voyait la volonté d'agglomérer des peuples en nation, en vertu du système des frontières naturelles, de la race, de la langue et de la volonté des populations. Il songeait à réaliser une confédération européenne, fondé sur le fédéralisme et l'arbitrage. Certes, la construction n'était pas historiquement exacte. Le projet avait été conçu à Sainte-Hélène et il s'apparentait plus ou moins à celui de Henri IV et de Sully. Mais « le fils de la reine Hortense se l'appropria sans réserve[16] ». Il offrait l'avantage de

[13] « Octobre 1815-mai 1821, octobre 1840-mai 1846 : par une étrange et parallèle coïncidence, il avait passé avec l'un et l'autre plus de cinq ans et quelques mois en prison. C'était bien son unique titre de gloire » [Jacques Jourquin, « Montholon (Charles Tristan, comte puis marquis de), 1783-1853, général, mémorialiste », in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 849].

[14] Charles de Montholon, *Récit de la captivité de l'Empereur Napoléon à Sainte-Hélène*, *II* (Paris, 1847), pp. 523-525.

[15] Napoléon Louis Bonaparte, *op.cit.*, pp. 173-186.

[16] . J. Dontenville, " Les idées napoléoniennes. La politique extérieure de Napoléon III ", in *Revue des Etudes napoléoniennes*, juillet-août 1923, p. 191.

mettre l'accent sur les grandes priorités de l'ancien *carbonaro* : la France et les peuples d'Europe étaient au centre de ses préoccupations.

De la France et de l'Europe

La pensée de Louis-Napoléon ne manqua pas de se préciser lors de sa détention au fort de Ham. Il y était enfermé depuis le 7 octobre 1840, après l'échec de son second coup d'État avorté, à Boulogne, le 6 août précédent. « Les pairs et Louis-Philippe comprirent-ils jamais qu'ils avaient rendu à Louis-Napoléon un signalé service[17] ? » En effet, le prétendant devait profiter de cet enfermement pour y faire son « université ». Ses conditions d'enfermement étaient suffisamment souples pour qu'il pût garder le contact avec le monde extérieur. Certes, les visites n'étaient pas régulières. Mais il reçut des personnes aussi diverses que le théoricien de *l'organisation du travail* (1839), Louis Blanc, l'ultraroyaliste, qui ne trouvait pas sa place dans ce nouveau régime, François René de Chateaubriand, l'ancien et futur Premier ministre britannique, sir Robert Peel[18], ou le futur secrétaire au Foreign Office, lord Malmesbury[19].

À ces audiences politiques, s'ajoutaient celles plus libérales de femmes, ses maîtresses bien sûr, mais aussi sa confidente Hortense Cornu. Cette amie d'enfance, qui avait partagé ses jeux à Arenenberg, où sa mère était femme de chambre de la reine de Hollande, lui témoignait une fidélité indéfectible, malgré des opinions politiques républicaines. Elle lui apporta à chacune de ses visites les livres qu'il avait souhaités et le résultat de recherches qu'il lui avait mandé.

Ces discussions, ces lectures participaient à la formation intellectuelle du prétendant. Il comprit notamment que la popularité du culte de Napoléon I^{er} ne signifiait pas une adhésion à la cause de son neveu. Elle était une référence pour la France, dont usèrent volontiers Louis-Philippe et Adolphe Thiers. Elle était peut-être, pour ces tenants d'un régime à la légitimité contestée, le meilleur rempart contre les velléités bonapartistes. Aussi Louis-Napoléon allait-il mettre à profit cet exil intérieur pour préciser ses idées. Cette fois, il ne parlerait plus à mots couverts, se retranchant derrière la protection de son oncle. Cette fois, il définirait et préciserait ses idées.

Ses pensées, au fort de Ham, furent avant tout occupées par les problèmes économiques et sociaux. Son intérêt pour la classe ouvrière et pour l'association

[17] Philippe Séguin, *op.cit.*, p. 81.
[18] George Peel, " Peel, sir Robert (1788-1850) ", in *Dictionary of National Biography*, *44*, p. 210-223.
[19] L. C. Sanders, " Harris, James Haward, third Earl of Malmesbury (1807-1889) ", in *Ibid.*, *25*, p 9-13.

du capital et du travail, la nécessité d'une politique de revenu et du libre-échange l'amenèrent à élaborer une critique de la société industrielle et du capitalisme libéral, tout en rejetant le socialisme comme seule alternative. Une troisième voie semblait possible, fondée sur un État générateur de paix et de progrès social. Elle fut le mieux exprimée dans son œuvre majeure, rédigée en 1844, *L'Extinction du paupérisme*.

Mais Louis-Napoléon ne se désintéressa pas des questions politiques. Il obtint l'autorisation de publier à ce sujet des articles dans la presse républicaine avancée, de 1842 à 1845, le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, le *Journal du Loiret* et le *Journal du Maine-et-Loire*. Il y exposa sa doctrine fondée sur le postulat de la grandeur de la France. Il était persuadé que seule « une politique grande et généreuse [lui] convenait (...), car l'honneur est toujours le meilleur guide. » Sa volonté était de permettre « à la France de reprendre en Europe le rang qui lui appartenait »[20]. Pour « maintenir son rang et son indépendance[21] », il aurait suffi « une politique énergique, franche, nationale[22] ». Mais la monarchie de Juillet avait préféré « une politique bâtarde, sans dignité et sans suite, qui ne [savait] pas ce qu'elle [voulait], parce qu'elle [n'osait] jamais vouloir[23]. »

Or, la mission de la France était tout autre. Comme l'avait dit Napoléon I[er], « la France [était], par sa situation géographique, la richesse de son sol et l'énergie intelligente de ses habitants, l'arbitre de la société européenne[24]. » Louis-Napoléon faisait une priorité de « l'affranchissement des peuples, [de] leur sainte alliance, comme disait l'Empereur à Sainte-Hélène, afin que chaque nation fut heureuse dans son indépendance[25]. » Il proclamait notamment qu'il fallait « reconnaître l'égalité et l'indépendance des nations[26]. » Un siècle plus tard, une autre voix dira qu'il y avait un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde...

Le bonapartisme théorisé par Louis-Napoléon identifiait, pour sa politique étrangère, le combat humaniste et le combat pour la grandeur de la France

> « Le bonapartisme (...), ce fut (...), au premier chef, le plaidoyer pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'attachement à la liberté et à la démocratie

[20] « La paix ou la guerre », publié dans *Le Progrès du Pas-de-Calais* du 26 juin 1843, *Œuvres...*, *II*, 1856.
[21] « De l'organisation militaire en France », *Ibid.*, *I*, p. 424.
[22] « Opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec l'Europe », publié dans *le Progrès du Pas-de-Calais* du 22 mars 1843, *Ibid.*, p. 467-471.
[23] « La Paix », publié dans *Le Progrès du Pas-de-Calais* du 5 novembre 1844, *Ibid.*, *II*.
[24] Propos cités in « Opinion de l'Empereur... », *op.cit.*, p. 468.
[25] « Les buts et les moyens », note sans date [1862], citée par Francis Choisel, *Bonapartisme et gaullisme*, 1987, p. 100.
[26] « La paix », *op.cit.*.

> partout dans le monde, la défense des droits de l'homme là où ils étaient bafoués ; c'était encore la recherche, empirique et toujours remise en cause, d'une paix véritable, juste et durable. On pourrait qualifier cette attitude internationale de la France (...) de combat pour l'humanisme, un humanisme qui [était] l'héritage commun de la pensée chrétienne et des idées de la révolution française de 1789[27]. »

Le patriotisme que ce courant d'idée générait était altruiste et généreux. Les intérêts de la France se confondaient avec ceux des autres peuples. Autrement dit, se mettre au service des idées généreuses dans le monde revenait à affermir la place et l'influence de la France. Le bonapartisme ne pouvait donc être assimilé à un repli sur soi. Ne s'inscrivant aucunement dans ce nationalisme de certains courants de la pensée française, il n'était ni égoïste, ni xénophobe, ni tourné vers la défense exclusive des intérêts purement nationaux, ni jacobin.

Le prisonnier de Ham s'affirmait ainsi, non seulement comme le neveu de Napoléon, mais aussi comme un enfant de l'exil. Ayant vécu en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Angleterre, plutôt qu'en France, il se faisait une haute opinion du rôle de son pays. Et, percevant les changements qui se profilaient dans cette Europe où il avait vécu, il voulait apporter une réponse aux problèmes de son temps. Avant l'heure, il était déjà un homme de 1848.

Mais, pour comprendre sa politique étrangère, il ne fallait pas faire abstraction de ses idées sur la souveraineté populaire et sur le rôle de la Providence. Son sentiment de prédestination faisait de son obstination une force de vérité.

« J'espère en Dieu et je crois en moi », notait-il en 1837[28]. Six ans plus tard, il précisait, à l'attention de son confident, ancien précepteur de son frère, Narcisse Vieillard :

> « Ce n'est pas l'ambition de régner qui m'a fait sacrifier plus d'une fois mes affections privées, ma fortune ou mon repos ; c'est un sentiment plus élevé et plus mystérieux, qui m'a toujours entraîné et soutenu. Pour avoir osé ce que j'ai osé, pour avoir supporté ce que j'ai souffert, il fallait que je sentisse en moi un peu de cette foi du martyr que rien n'abat[29]. »

Enfin, il y avait le peuple français. Le peuple dont il tirait sa seule légitimité. Pour Louis-Napoléon, cet accord populaire était nécessaire à la réalisation de son destin providentiel et à l'accomplissement de sa mission. Il l'éleva au rang de principe à une époque où les droits du peuple n'étaient pas, pour les tenants du pouvoir, le fondement de la souveraineté nationale. Il en fit même la source essentielle, unique, de son pouvoir. Mais l'adhésion populaire se fondait

[27] Francis Choisel, *op.cit.*, p. 106.
[28] Cité par *Ibid.*, p. 20.
[29] Lettre du 8 septembre 1843, citée par Charles-Hippolyte Pouthas, *op.cit.*, p. 92.

aussi sur la reconnaissance par le peuple de l'infaillibilité du prince[30]. Dans un article écrit à Londres avant le coup de Boulogne, il avait noté :

> « L'idée napoléonienne [...] sait que la lumière la devance et que les peuples la suivent. (...) Elle s'est conciliée depuis longtemps la sympathie des masses parce que les sentiments chez les peuples précèdent le raisonnement, que le cœur sent avant que l'esprit conçoive. (...) L'influence d'un grand génie, semblable en cela à l'influence de la Divinité, est un fluide qui se répand comme l'électricité, exalte les imaginations, fait palpiter les cœurs et entraîne parce qu'elle touche l'âme avant que de persuader[31]. »

De cette combinaison de la mission de la France avec la légitimité populaire résultait une conception à la fois antirévolutionnaire, ambitieuse et paternaliste. Le thème mobilisateur des nationalités était ainsi confisqué aux mouvements révolutionnaires, car « les différentes nations de l'Europe [n'étaient] que les membres d'une seule et grande nation[32] ». De ce fait, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il voulait construire une Europe des États-nations. Cette refonte de la carte du continent était contraire à la légitimité de la Sainte-Alliance. Immanquablement, elle mènerait à des conflits. Mais,

> « si la guerre [était] un fléau de l'humanité, ce fléau [perdait] une grande partie de sa malheureuse influence quand la force des armées [était] appelée à fonder, au lieu de détruire. Les guerres de l'Empire [avaient] été comme le débordement du Nil : lorsque les eaux du fleuve couvrent les campagnes de l'Égypte, on pourrait croire à la dévastation, mais à peine se sont-elles retirées que l'abondance et la fertilité naissent de leur passage[33]. »

En l'occurrence, Louis-Napoléon voulait établir un nouvel ordre européen. Il était pensé comme une revanche sur les traités honnis de 1815, qui avaient humilié la France et renversé le premier Napoléon. Il était conçu comme une promotion de la France au rang de guide des autres nations, des Français au rang de guide des autres peuples.

Ce « principe de la souveraineté nationale[34] », il comptait d'abord l'appliquer à l'Italie. La péninsule était mue par une volonté unificatrice. L'épisode napoléonien des Royaumes d'Italie et de Naples avait montré que l'Italie était une seule nation. Mais les congressistes viennois n'avaient pas saisi l'ampleur de cette évolution et 1815 avait vu le retour de l'ancien régime italien : au Nord, de la Lombardie à la Vénétie, en passant par le Trentin, l'ordre autrichien avait repris ses droits, tandis que le Piémont et la Sardaigne retrouvaient leur roi ; au sud, Parme, Modène, la Toscane, les États Pontificaux et le Royaume des Deux-Siciles reprenaient leur indépendance, oubliant les liens de communauté de

[30] Cf. Francis Choisel, *op.cit.*, pp. 32-36.
[31] « L'idée napoléonienne », in *Œuvres...*, *I*, pp. 11-12.
[32] *Ibid.*, p. 9.
[33] Napoléon Louis Bonaparte, *op.cit.*, p. 169.
[34] Drouyn de Lhuys à l'un de ses chargés d'affaires en 1864, cité par Charles-Hyppolite Pouthas, *op.cit.*, p. 250.

fait du système napoléonien. Ce souvenir de l'unité perdue se perpétua toutefois chez des intellectuels comme Giuseppe Mazzini, l'abbé Gioberti ou Cesare Balbo.

Louis-Napoléon était attaché à l'Italie. Par tradition familiale d'abord, ses oncles, du côté de son père comme de sa mère, en avaient été l'un le créateur, l'autre le vice-roi. Renouant avec Louis, à l'instigation de Hortense, il avait pu y retrouver les traces d'une splendeur passée. Par son engagement personnel ensuite, puisqu'il y avait aussi découvert « un terrain propice à toutes les exaltations politiques et à toutes les aventures, car ce pays [était] (...) un véritable bouillon de culture[35] ». Il se fit *carbonaro* et échappa de peu à la mort en prêtant main forte à la révolution dans les États Pontificaux, en février 1831.

L'Allemagne tenait également une part importante dans l'imaginaire bonapartiste. Napoléon I[er] n'avait-il pas déjà rationalisé le Saint Empire Romain Germanique, coupant l'Allemagne de l'Autriche et faisant de la nouvelle entité un barrage contre la Russie. Ainsi pensait-il forcer la Grande-Bretagne à la paix... Les années étaient passées, mais le ferment national, autour de la Prusse, qui avait permis de chasser les Français après 1813, n'avait cessé de se renforcer. Pourtant, le prétendant ne se prononça guère sur l'opportunité de la réunion des quarante millions d'Allemands en une seule nation. Tout juste voyait-il avec sympathie ce mouvement national[36]...

Les visions politiques de Louis-Napoléon ne s'arrêtaient pas à la seule Europe. Comme son oncle, sa vision voulait embrasser le monde entier. Du fond de sa prison de Ham, il rêvait d'Amérique. Pas ces États-Unis où il avait été envoyé par la police de Louis-Philippe, durant l'hiver 1836-1837, et pour lesquels il n'avait guère de sympathies. Ce pays était déjà gangrené par cette conviction, quelque peu élémentaire, qui lui faisait croire qu'une mission primordiale lui incombait, comme par décret de la Providence et sur la prépondérance qui lui revenait de droit. Dans une lettre à sa mère, du 24 avril 1837, il notait à ce propos :

> « Notre nature est composée d'un être moral et d'un être matériel. Ici, il n'y a que le second de connu ; gagner de l'argent, voilà le seul mobile. Aller vite et perdre le moins de temps possible, voilà où ils excellent[37]. »

Non, Louis-Napoléon songeait à ce monde encore nouveau qui s'étendait au sud du Rio Grande. Son intérêt pour l'économie le porta vers le Nicaragua. Il publia, en 1846, une brochure portant sur un *projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique au moyen d'un canal*[38].

---

[35] Philippe Séguin, *op.cit.*, p. 42.
[36] Sur la politique des nationalités, Cf. l'article de Jean Tulard, dans le *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 904. Cf. aussi l'ouvrage de Paul Henry, *Napoléon III et les peuples* (Gap, 1943).
[37] Lettre citée par Adrien Dansette, *Le Second Empire*, *I* (Paris, Hachette, 1972), p. 144.
[38] *Œuvres...*, *II*, p. 461-543.

Poursuivant son voyage intérieur qui le menait vers l'Amérique, le prétendant s'intéressa aux problèmes posés par le domaine colonial français. Il écrivit deux articles fondamentaux, l'un sur « Nos colonies dans l'Océan Pacifique[39] », l'autre sur « la traite des nègres[40] ». Dans le premier, il critiquait la colonisation débridée de la France de la monarchie de Juillet, essayant de concurrencer la Grande-Bretagne, sans se soucier de renforcer ses deux joyaux qu'étaient la Guyane et l'Algérie. Et de rappeler que « deux seuls motifs [avaient] toujours présidé à l'établissement des colonies : l'intérêt commercial ou l'intérêt guerrier ». À son avis, la course aux confettis que la France livrait ne répondait ni à l'un, ni à l'autre des critères. Le second article était une charge contre l'esclavagisme américain et le philanthropisme européen. Seule l'entente entre les différents gouvernements pouvait favoriser, sans guerre, la disparition de la traite : « Tant que le marché était ouvert, il était impossible d'interdire ouvertement la marchandise »...

Fort impressionné par les travaux algériens du père Enfantin[41], il proposait une nouvelle approche, fondée sur la primauté de l'économique sur le politique, le rôle dirigeant étant donné à une élite d'hommes d'actions et l'arbitrage revenant à l'État. Pour inspirées qu'elles étaient, ces idées trouvaient également leur origine dans les actes et les pensées de l'Empereur. Louis-Napoléon n'avait donc pas manqué de relever les propos de son oncle sur la nécessité d'organiser les colonies sur d'autres bases que celles de dominant à dominé :

> « Le système colonial que nous avons connu est fini pour tous, pour l'Angleterre (...), comme pour les autres puissances (...). La mère patrie s'allégerait de ses charges, et n'en conserverait pas moins tous ses avantages. Elle conserverait pour liens la foi des traités, les intérêts réciproques, la similitude du langage, la force de l'habitude ; elle se réserverait d'ailleurs, par forme de garantie, un seul point fortifié, une rade pour ses bateaux, à la façon des comptoirs d'Afrique[42]. »

... et les questions d'Orient

Forte d'une telle influence, la vision mondiale de Louis-Napoléon ne pouvait pas plus négliger l'Orient. Du moins, la remise en cause de l'équilibre de 1815 qu'elle sous-entendait le laissait-elle penser. En effet, du congrès de Vienne datait l'ouverture de la question d'Orient. Comme un demi-siècle auparavant en Pologne, et malgré la tutelle britannique, l'Autriche et la Russie se trouvaient libre d'agir en Europe orientale et en Anatolie. Toutefois, trop inspirée des propos de

[39] Publié dans *Le Progrès du Pas-de-Calais* du 14 juin 1841, *Ibid.*, *II*, p. 3-8.
[40] Publié dans *Ibid.* du 4 février 1843, *Ibid.*, *I*, p. 461-466.
[41] *De la colonisation de l'Algérie* (Paris, 1843), 2 volumes.
[42] Propos du 7 septembre 1816, cités par Emmanuel de Las Cases, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, *II* (Paris, Flammarion, 1983), p. 308.

l'Empereur Napoléon I[er], la pensée du prétendant promettait d'être moins élaborée que ses ambitions économiques et politiques. Surtout, elles reflétaient une vision bien européenne de l'Orient...

Orient ou Machrek ?

Sans être dénués d'idées personnelles, les principes de politique étrangère développés par Louis-Napoléon étaient avant tout animés par l'esprit du temps. Sa défense du droit national n'y échappait pas. Ainsi, sa vision de l'Orient était-elle imprégnée des idées de l'époque. Ce jeune idéaliste européen avait jadis vibré pour la cause grecque, pour cette population qui cherchait à se défaire de la tutelle ottomane. La péninsule balkanique, avec ses peuples de Serbie, du Monténégro et de Roumanie, représentait pour l'héritier de Napoléon un Orient proche, européen pour tout dire. Nul doute qu'il l'intégrait à cette Europe dont il rêvait de faire une association d'États souverains[43]...

Le Machrek, en revanche, cet Orient lointain qu'on nommait encore Levant, n'entrait guère en ligne de compte dans la pensée du prétendant. Ou plutôt y entrait-il comme un faire-valoir. Au cours de l'été 1840, lorsqu'il écrivait à Londres, en écho au retour des cendres à Paris, une brochure sur *l'Idée napoléonienne*[44], il avait à l'esprit le traité du 15 juillet. De cette humiliation nationale, qui renouvelait, contre les initiatives diplomatiques de la France au Proche-Orient, la coalition de 1814, il rendait responsable la faiblesse de la monarchie de Juillet. De même, dans *le Parti conservateur*, c'était pour accentuer le désarroi sur la scène internationale de ce régime, conspué à l'intérieur, qu'il écrivait :

> « En Orient comme en Occident, on ignore ce que nous voulons, et l'on doute même que nous puissions vouloir. Enfin, nulle part, nous ne commandons le respect, nulle part nous n'inspirons la sympathie ; nous serions la risée de l'Europe, et les Puissances voisines nous mépriseraient, si elles pouvaient oublier ce que nous avons été[45]. »

Il précisa quelque peu sa pensée dans son article sur « l'opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec l'Europe », publié dans *le Progrès du Pas-de-Calais* du 22 mars 1843. Analysant l'effacement de la politique étrangère de la France, il déplorait surtout qu'il se fît sciemment, au nom d'une alliance avec la Grande-Bretagne :

> « En 1830, le gouvernement français sollicita avec empressement la reconnaissance et l'alliance de l'Angleterre, et l'Angleterre répondit : Nous

[43] Cf., au sujet des nationalités en Europe centrale et orientale, G.I. Britaniu, *Napoléon III et les nationalités* (Paris, 1934)
[44] *Œuvres...*, *op.cit.*.
[45] *Ibid.*, p. 409.

> défendrons vos idées vis-à-vis de l'Europe ; mais livrez-nous vos intérêts. Reconnaissez les traités de 1815 et la suprématie de notre marine, et engagez-vous (...) à laisser notre influence s'établir dans l'Orient et la Méditerranée[46]. »

L'exemple valait *a contrario* pour justifier la restauration de l'édifice napoléonien en France. Il permettait aussi de renouer avec sa « mission civilisatrice » :

> « Le pouvoir impérial doit lutter contre tous les vieux préjugés de notre vieille Europe ; il faut qu'il centralise, autant que possible, dans les mains d'un seul, les forces de l'état, afin de détruire tous les abus qui se perpétuent à l'abri des franchises communales et féodales. L'Orient ne peut recevoir que de lui les améliorations qu'il attend. »

Cette mention était unique dans *les Idées napoléoniennes*[47].

Au fond, l'Orient de Louis-Napoléon n'était pas encore compliqué. Nul besoin d'idées simples pour le comprendre. Ce monde oriental était encore à construire. Ce Bonaparte qui, par bien des aspects, pouvait passer pour un homme du XX^{è} siècle, restait sur ce sujet bien ancré dans le XIX^{è} siècle. Sa vision, ou du moins son absence d'intérêt politique pour le Machrek, témoignait de l'idée générale que l'Occident se faisait, à l'époque, de l'Orient. Elle s'inscrivait dans cette interrogation sur la civilisation occidentale, identifiée à l'Europe et à la chrétienté. Ces imaginaires sociaux articulaient ainsi toutes sortes d'attitudes mentales, de perceptions fugitives, de doctrines plus stables et de sensibilités plongeant dans le passé lointain et dans l'inconscient. Mais ils se référaient aussi à l'avenir sous la forme de projets.

En 1829, Victor Hugo avait peut-être écrit qu'au « siècle de Louis XIV on était helléniste, maintenant on est orientaliste[48] ». Mais l'Orient n'intéressait guère que des savants, sinologues, islamisants et autres spécialistes de l'indo-européen, et des enthousiastes de talents[49]. Encore qu'une partie de ces derniers, tels Delacroix ou Hugo, dans *Les Orientales*, ne s'enflammèrent qu'à la faveur de la crise grecque, tandis que les autres, à la suite de Chateaubriand ou de Lamartine, cherchèrent une plus grande spiritualité chrétienne sur le chemin de Jérusalem. La responsabilité de ces intellectuels était pourtant lourde de sens. D'eux procédaient les opérations de diabolisation et de déification dans le débat idéologique, où les distances jouaient finalement un rôle mineur. En fait, l'expédition d'Égypte avait été trop éphémère pour marquer le pays. Elle n'avait rapproché l'Orient méditerranéen qu'au plus grand bénéfice des scientifiques européens. La

[46] *Ibid.*, p. 470.
[47] p. 10.
[48] *Œuvres poétiques*, I (Paris, Gallimard, 1964), p. 580.
[49] Edward W. Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* (Paris, Le Seuil, 1980), p. 68. Cf. aussi la communication de Rada Ivekovic, « Où commence l'Orient ? La place centrique de celui qui définit l'Orient », au colloque *La Nouvelle Question d'Orient*, organisé à Toulouse du 5 ou 7 décembre 1994.

philologie indo-européenne en était née pour l'examiner sous ses aspects linguistiques et, avec eux, tout un réseau d'intérêts scientifiques connexes. Mais, ces études n'avaient d'autres buts que de prouver, en Europe, la validité d'idées préconçues de l'Orient. Au fond, l'image ainsi construite devenait le prétexte de parler de l'Occident.

L'orientalisme apparaissait donc comme un genre littéraire. *La Description de l'Égypte*, vaste publication en vingt volumes qui parut entre 1809 et 1828[50], en avait fourni le décor et la scène. Leur structuration avait été entreprise par certains Romantiques, gagnés à l'idée du retour nécessaire vers l'Orient, berceau des arts, des sciences et des religions. En fait, ils abandonnaient le néoclassicisme ambiant pour les souffrances de l'âme et du cœur[51]. Par leurs seuls mots, ils donnèrent une vision de l'Orient, de ses peuples, de ses lumières, de ses couleurs. « L'Orient "réel" a tout au plus provoqué la vision d'un écrivain, il l'a très rarement guidée[52]. » Ainsi participèrent-ils à bâtir un Orient mythique, fait d'associations d'idées, ni tout à fait ignorantes, ni tout à fait informées.

L'Orient, englobant encore les contrées de l'Est de l'Europe, mais aussi celles du Proche-Orient, devint un vaste ensemble exotique, cruel et mystérieux. Les orientalistes n'avaient d'autre motivation que de le reconstruire... pour mieux l'absorber. Ce phénomène était similaire à l'enthousiasme pour l'Antiquité grecque et romaine qui avait agité l'Europe du début de la Renaissance. À la différence que cette appropriation culturelle se faisait sur un monde vivant et non plus passé. La littérature orientaliste contribua à cette maîtrise de l'Europe sur l'Orient. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand, le *Voyage en Orient* de Lamartine ou le *Salammbô* de Flaubert participaient de la même démarche. Le voyage christique, symbole d'un Orient matrice de l'humanité, ne servait qu'à présenter une imitation de ce qu'ils croyaient être le véritable Orient. L'exemple pourrait facilement être étendu aux travaux d'autres auteurs européens, comme Goethe ou Burton.

Cet orientalisme, érudit ou non, ne manqua pas de nourrir un discours politique. Il était générateur d'un renouveau d'intérêt des puissances pour la Méditerranée, voie d'accès privilégiée vers les espaces à conquérir de ce vieil Empire ottoman déclinant. Lorsque Chateaubriand ou Lamartine prenaient la route du Proche-Orient, c'était toujours en Français avisés que l'intérêt de leur pays était

[50] Cf. l'article de Jean-Edouard Goby, in Jean Tulard *Dictionnaire Napoléon* (Paris, Fayard, 1989), p. 595-596.
[51] En 1808, Friedrich Schlegel affirmait, dans son *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*, que « C'est dans l'Orient que nous devons chercher le romantisme le plus élevé » [cité par Edward W. Saïd, *op.cit.*, p. 118].
[52] *Ibid.*, p. 36.

d'y réaliser ses ambitions coloniales. L'expédition d'Égypte n'avait-elle pas montré la voie, faisant apparaître l'espace entre la Méditerranée et le golfe Arabo-persique – et même jusqu'à l'Indus pour être complet – comme le banc d'essai des politiques futures, un prélude où tous les grands thèmes étaient annoncés ?

La Méditerranée elle-même s'était affirmée comme un espace à part entière, peuplé sur ses deux rives d'Hommes appartenant à un même monde[53]. La Palestine, cette terre trois fois sainte désertée, prit un intérêt stratégique nouveau. Elle devint, au sein de la question d'Orient, le pivot d'antagonisme entre la France et la Grande-Bretagne. Leur affrontement, d'abord extrême, n'était pas appelé à dépasser le stade de l'incident, même s'il sembla porteur, en 1840, de relents de guerre. Les deux nations étaient en effet moins divisées par leurs ambitions rivales que solidaires dans leur hantise d'une mainmise russe.

L'entremêlement des notions scientifiques avec un vocable politique ne manqua pas de provoquer des généralisations culturelles, raciales et historiques[54]. L'Europe apparaissait comme un modèle de civilisation qu'il convenait d'implanter dans cet Orient abaissé, réduit à n'entretenir avec elle qu'une « relation politique de maître à esclave[55] ». Louis-Napoléon, comme en témoignaient ses propos dans les *Idées napoléoniennes*, était pénétré de ces vues. Au fond, cette région était lointaine, d'où la prime à l'ignorance, à la méconnaissance, à la conscience du superflu, au goût superficiel de la différence, fondements même de « l'exotisme ». Seule restait la référence au prestige et à la mission civilisatrice.

L'idée de civilisation que distillait l'Europe à destination de l'Orient avait même fait des émules au sein de la communauté diplomatique française, au point de devenir une notion diplomatique. Comme il leur fallait un porte-drapeau, ils optèrent pour principal promoteur un enfant des Lumières et de la révolution française, l'Empereur Napoléon. Il représentait l'idée de civilisation aussi bien aux yeux des Européens que des non-Européens. Il s'était notamment posé en champion de sa défense face au danger russe et en régénérateur des peuples anciens. Au lendemain de sa défaite, pendant tout le XIX^{è} siècle, les idées napoléoniennes se confondirent avec le terme global de civilisation[56]. L'occupation de portions de ce territoire proche-oriental représentait

[53] Cf. A. Ruel, « L'invention de la Méditerranée », *Vingtième siècle*, n° 32, 1991, p. 7-14.
[54] Cf., par exemple, la comparaison des peuples d'Orient et d'Occident par Napoléon, dans le *Mémorial*, *op.cit.*, p. 372-374.
[55] Edward W. Saïd, *op.cit.*, p. 116.
[56] Henry Laurens, *Le Royaume impossible*, 1990, p. 20. Sur la naissance de l'idée de mission civilisatrice de la France appliquée à l'Orient, ce livre se révèle fondamental.

l'aboutissement de ce discours politique. Elle signifiait aussi la reconnaissance d'intérêts, commerciaux, militaires, culturels, religieux.

Le 10 mai 1830, dans sa déclaration à l'armée, qui se préparait à embarquer pour l'Algérie, le maréchal de Bourmont n'affirmait rien d'autre. Ce faisant, il rappelait le souvenir de l'Égypte, reprenant le thème libérateur de 1798 :

> « Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous. Leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle de l'humanité ; montrez-vous digne de votre noble mission ; qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits. Terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire ; votre intérêt le commande autant que le devoir. Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs. Il implorera notre alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos camps les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France[57]. »

L'Angleterre, à l'autre bout du monde arabe, au Machrek, prétextait pour sa part des intérêts religieux. Et, en fait d'armée, les sociétés missionnaires, anciennes et nouvelles, commerciales et savantes se mettaient au service de ces intérêts supérieurs. La Russie, l'Autriche et d'autres puissances moyennes s'évertuaient également à suivre cette voie.

Louis-Napoléon allait donc avoir son Égypte. Mais, à la différence de son oncle en 1798, il en avait moins de connaissances. En cela encore, il ne se distinguait guère des Français de son temps. Aussi n'était-il pas étonnant de ne le voir développer, dans la maturation de son programme politique, aucune vue sur cette question. Il manquait encore une rencontre pour parfaire sa formation. Et elle ne vint qu'après son accession au pouvoir, en la personne d'un mulâtre, converti à l'islam durant le séjour des Saint-simoniens en Égypte, Ismaïl Urbain. Il devint l'inspirateur de sa politique algérienne[58]. Mais, si le souverain se montra favorable à ses vues, c'était surtout parce qu'il adhérait pleinement à la doctrine arabe de son oncle. En son for intérieur, il était l'héritier de l'expédition d'Égypte et des écrits de Sainte-Hélène.

Le Mémorial de Sainte-Hélène pour programme

Combien personnelles aient pu être les orientations de politique étrangère de Louis-Napoléon, elles trouvaient toujours leur inspiration dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Faisant une relecture hardie de cette somme napoléonienne, largement imaginaire, il participait d'abord, à sa façon, à la construction de la

[57] cité in *Ibid.*, p. 56.

[58] Charles-Robert Ageron, « L'"Algérie algérienne" sous Napoléon III : Ismaïl Urbain », *L'"Algérie algérienne" de Napoléon III à de Gaulle*, 1980, p. 17-36.

légende impériale. Mais les *Idées napoléoniennes* montraient aussi une tendance à vouloir appliquer à son action future les préceptes dont l'Empereur s'était réclamé durant son exil. Concernant le Machrek, Louis-Napoléon y trouva non seulement un projet de civilisation, mais également un avertissement pour l'équilibre européen. En effet,

> « Napoléon, sur les affaires de l'Orient, s'éloignait beaucoup des croyances communes (...). Il avait à cet égard des idées tout à fait à lui, et pas bien arrêtées, disait-il ; et c'était son expédition d'Égypte qui avait amené ce résultat dans son esprit[59]. »

Napoléon était revenu à de multiples reprises, durant son exil, sur cette campagne. Il l'avait d'abord fait pour tirer les leçons militaires de son échec :

> « Saint-Jean d'Acre enlevé, l'armée française volait à Damas et Alep, elle eût été en un clin d'œil sur l'Euphrate ; les chrétiens de Syrie, les Druzes, les chrétiens de l'Arménie se fussent joints à elle ; les populations allaient être ébranlées (...). J'aurais atteint Constantinople et les Indes ; j'eusse changé la face du monde[60]. »

Il l'avait fait ensuite pour se défendre devant la postérité des accusations que l'on portait, en Grande-Bretagne, contre elle. Cela avait été pour lui l'occasion de présenter son programme d'assimilation. Il avait eu des « égards constants (...) pour les scheikhs » ; il avait obtenu d'eux qu'ils déclarassent « que les musulmans pouvaient obéir et payer tribut au général français »[61].

Son projet de civilisation, il l'avait déjà livré dans la correction apportée à la préface de la *Description de l'Égypte*, rédigée par Fourier et Champolion-Figeac en 1808 :

> « Le héros qui la dirigea ne bornait point ses vues à punir les oppresseurs de notre commerce ; il donna au projet de conquête une élévation et une grandeur nouvelles, et lui imprima le caractère de son propre génie. Il apprécia l'influence que cet événement devait avoir sur le commerce de l'Orient, les relations de l'Europe avec l'intérieur de l'Afrique, la navigation de la Méditerranée et le sort de l'Asie. Il s'était proposé d'abolir la tyrannie des Mamelouks, d'étendre les irrigations et la culture, d'ouvrir une communication constante entre la Méditerranée et le golfe Arabique, de former des établissements de commerce, d'offrir à l'Orient l'utile exemple de l'industrie de l'Europe, enfin de rendre la condition des habitants plus douce, et de leur procurer tous les avantages d'une civilisation perfectionnée [62]. »

La constitution d'un État-nation en Égypte et le canal de Suez étaient pensés. Parfois, l'Empereur exilé songea à ce qu'il aurait pu advenir de cette colonie après cinquante ans de son gouvernement.

Mais, comme il l'avait également répété, le général Bonaparte n'était pas venu en Orient seulement pour le coloniser. Aux médecins de Jaffa, dès 1798, il avait déclaré qu'il était « venu ici pour fixer l'attention et reporter [l'intérêt] de

[59] Emmanuel de Las Cases, *op.cit.*, *I*, p. 529.
[60] *Ibid.*, p. 476.
[61] *Ibid.*, p. 149-173.
[62] Cité par Henry Laurens, *op.cit.*, p. 16.

l'Europe sur le centre de l'ancien monde[63]. » À Sainte-Hélène, il n'avait fait qu'effleurer la réalité de sa politique orientale, de 1802 à 1815. Le lecteur qu'était Louis-Napoléon ignorait les actions de Sébastiani à Constantinople, de Cavaignac à Mascate, de Boutin en Syrie, de Lascaris dans le désert[64]...

Pourtant, Napoléon avait été l'artisan du retour de la France en Orient. La perte de l'Égypte l'avait amené à changer sa politique arabo-musulmane. Comme la clé du maintien de la France dans la région se trouvait à Constantinople, il avait abandonné ses velléités coloniales, pour en revenir à une politique plus traditionnelle vis-à-vis de la Porte. Napoléon Bonaparte voyait dans cet Empire ottoman, « quelque délabré qu'il parût », un « barrage à la puissance russe »[65].

Après des préliminaires de paix entre les deux pays, qui avaient reconnu l'intégrité de l'Empire ottoman, il avait envoyé, le 26 novembre 1801, dans la capitale ottomane, le colonel Horace Sébastiani. Son court séjour lui laissa cependant la conviction que l'Empire ottoman n'était pas prêt de rompre ses relations privilégiées avec la Russie et l'Angleterre. La grande crainte de ses dirigeants était une nouvelle expédition, en Égypte notamment. La victoire d'Austerlitz les avait ramenés à de meilleurs sentiments. Le sultan s'était hâté de reconnaître Napoléon comme " *padichah et imperator* ".

Le 28 août 1806, Horace Sébastiani était retourné à Constantinople. Les anciennes relations entre la France et la Porte avaient été rétablies. En quatre mois, il avait obtenu que l'Empire ottoman passât d'une amitié anglo-russe à une franche hostilité. Le 24 décembre, la Porte avait même déclaré officiellement la guerre à la Russie. Mettant fin à sa neutralité, début janvier 1807, Londres s'était rangée résolument du côté de Saint-Pétersbourg. Se confiner à une stricte neutralité eût été prendre le risque de voir Alexandre s'entendre avec Napoléon pour résoudre la question d'Orient. Au lieu d'intimider la Porte, cette menace anglaise n'impressionna pas le gouvernement ottoman. Au contraire, il le renforça dans son amitié avec la France et sa volonté de défendre l'intégrité de son territoire. Sébastiani prit les mesures adéquates pour renforcer les défenses de Constantinople. Mais, lorsque la flotte anglaise avait forcé l'entrée des Dardanelles, la Porte ne se croyant pas en état de se défendre songea à capituler. Il avait fallu à l'ambassadeur toute sa force de persuasion pour inverser la tendance.

Et la défaite anglaise marqua un nouveau tournant dans l'histoire des relations franco-ottomanes. Des liens plus étroits avec Paris étaient envisagés à

[63] Emmanuel de Las Cases, *op.cit.*, p. 149.
[64] Gérald Arboit, « L'impossible rêve oriental», *Souvenir Napoléonien*, n° 402, 1995, p. 27-36.
[65] Emmanuel de Las Cases, *op.cit.*, p. 435-436.

Constantinople. Mais les négociations avaient tardé à commencer. Les deux parties n'étaient pas parvenues à s'entendre. Le représentant ottoman songeait à un accord défensif, pour trois ans, contre la Russie. Le représentant français voyait lui une entente plus vaste, dirigée contre la Russie et la Grande-Bretagne. Les discussions avaient tourné court. Elles ne furent pas reprises. L'amitié entre la France et l'Empire ottoman ne fut jamais concrétisée par une alliance. Les relations entre les deux États connurent un certain relâchement, permettant à l'Angleterre de faire son retour.

D'autant que Constantinople entrait dans une ère de révolution qui donnait au courant anti-français une vitalité nouvelle. La déposition du sultan par cette tendance sonna la disgrâce de Sébastiani. En mars 1808, il avait été rappelé à Paris. Avant son départ, il assura la Porte de l'aide de la France dans le cas d'une attaque russe dans les Balkans. C'était la première fois que l'Empereur s'engageait ainsi dans l'alliance avec l'Empire ottoman. Ce fut aussi la dernière fois : empêtré en Espagne et en Autriche, il ne put tenir sa promesse. Le crédit de la France en fut sérieusement compromis. La révolution de novembre avait de nouveau changé la donne à Constantinople. Des contacts avec le plénipotentiaire anglais avaient été immédiatement noués. Le 9 janvier 1809, un traité de paix était signé aux Dardanelles. Face aux impérialismes français et russe, l'Angleterre paraissait également la moins dangereuse à la Porte. De plus, l'inquiétude de Constantinople avait été grande face à la volonté manifeste de la France de disputer, à l'Angleterre, le monde arabe.

Car la détermination de Napoléon était de s'opposer partout à l'Angleterre en Orient :

> « Les Anglais ont frémi de nous voir occuper l'Égypte. Nous montrions à l'Europe le vrai moyen de les priver de l'Inde. Ils ne sont pas encore bien rassurés ; et ils ont raison. Si quarante ou cinquante mille familles européennes fixent jamais leur industrie, leurs lois et leur administration en Égypte, l'Inde sera aussitôt perdue pour les Anglais, bien plus encore par la force des choses que par celle des armes[66]. »

Position maîtresse du dispositif de défense de la route des Indes, l'Égypte était l'objet d'attentions particulières de la part de la Grande-Bretagne. L'expédition française de 1798 lui avait permis d'y envoyer un corps expéditionnaire. L'incertaine application des traités de paix en Europe lui avait donné l'occasion de le maintenir jusqu'en mars 1803. De plus, elle s'était présentée comme la tenante de l'ancien régime mamelouk. Un homme cependant s'était présenté en alternative, l'Albanais Muhammad 'Alî. Le consul Matthieu de Lesseps, dès mars 1803, puis son successeur Bernardino Drovetti, en novembre

[66] *Ibid.*, *II*, p. 63.

1804, l'avait soutenu. Choix judicieux puisqu'en mai 1805, les *'ulamâ'* lui avaient donné le pouvoir en Égypte. La collusion des agents français et du nouveau maître de l'Égypte avait renforcé la Grande-Bretagne dans son soutien aux Mamelouks. Mais, fin 1806, Muhammad 'Alî refoula ses opposants dans les sables de la Haute-Égypte. L'influence anglaise se trouvait au plus bas. La stratégie égyptienne de la Grande-Bretagne avait alors changé. Les agents anglais avaient abandonné les Mamelouks et cherché à tirer le meilleur parti du gouvernement de Muhammad 'Alî. Ils avaient entretenu la peur d'une invasion française dans l'entourage du pacha.

Il s'était aussi empressé de répondre aux avances de l'Imâm de Mascate. Le petit imamat des bords du golfe Arabo-persique réclamait depuis les dernières années de l'Ancien régime un représentant français. Dans la perspective d'une expédition aux Indes, le général Bonaparte avait écrit, d'Égypte, à l'Imâm pour lui demander d'accorder sa protection aux navires français. Mais la lettre avait été interceptée par les Anglais. Devenu Premier Consul, Bonaparte avait apporté une aide militaire à l'Imâm, aux prises avec les cavaliers wahhabites de Sa'ûd le Grand. Puis il avait envoyé un agent à Mascate. Il devait assurer le souverain de l'amitié et de l'aide de la France. Mais, se présentant devant le port de l'imamat, Cavaignac avait dû reconnaître l'omniprésence des agents anglais. En l'absence de l'Imâm, on fit savoir à la mission française qu'il eut été souhaitable qu'il arrivât avant la reprise de la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. L'action conjuguée du diplomate et du gouverneur de la Réunion avait toutefois permis la signature, le 16 juin 1807, d'un traité entre Oman et la France. Quelques jours auparavant, un autre traité avait été conclu entre la France et la Perse, le golfe Arabo-persique avait été provisoirement interdit à la Grande-Bretagne. Mais le traité de Tilsit avait ruiné l'entente avec la Perse. Le traité franco-omanais n'avait pas été ratifié par Napoléon.

Les affaires européennes détruisaient à chaque fois les efforts de l'Empereur pour se rétablir en Orient. En février 1808, puis en octobre 1810, il s'était mis à songer à une nouvelle expédition au Machrek. Mais l'intervention en Espagne l'avait éloigné un temps de la Méditerranée orientale. Deux ans plus tard, il y revint, envoyant au Levant deux agents. Le premier, Boutin, devait évaluer la situation politique et militaire de l'Égypte. Le second, de Nerciat, sonderait les dispositions des pachas palestiniens envers la Porte. Mais le premier avait trouvé la mort dans le désert de Syrie, et le second interrompu sa mission à la nouvelle du désastre de Leipzig. Une troisième mission n'était pas plus évoquée dans le *Mémorial*, celle du désert confiée à un aventurier, le chevalier de Lascaris. Peut-

être Louis-Napoléon en avait-il pris connaissance en lisant le *Voyage en Orient* de Lamartine[67] ? Parti d'Alep en février 1810, il avait gagné les rives de l'Euphrate, au nord de Bagdad. Le 12 novembre 1811, il avait conclu avec les Bédouins un traité contre la Porte. L'année suivante, il avait entamé une médiation avec les Wahhabites. Mais, de retour en Syrie, il apprit la première abdication de l'Empereur.

Les épanchements de Napoléon I[er] à Sainte-Hélène éclairaient certes la pensée du prétendant sur le Machrek. De grandes choses étaient possibles à travers le monde arabe... D'ailleurs, « le nom de Napoléon [était] resté populaire en Orient et y [était] considéré comme l'emblème de la force. (...) Parmi ces gens si incroyablement ignorants, l'histoire de l'Empereur [était] mieux connue que celle des sultans. »[68]. Mais la pensée et le souvenir du souverain proscrit ne pouvaient forger un dessein politique, pas plus que la réalité de son action ne permettait de dire qu'elle avait été le fruit d'une pensée autonome. Ce faisant, Louis-Napoléon Bonaparte était condamné à répéter, une fois au pouvoir, une politique conjoncturelle. Toutefois, elle trouvait une légitimité dans le double fondement de la tradition impériale et des principes définis par les gouvernements du Roi.

[67] « Récit du séjour de Fatalla Sayeghir chez les Arabes errants du grand désert », t. II (Paris, 1848), pp. 291-505. Pour ces trois voyages, Cf. Gérald Arboit, « Le dernier rêve oriental de Napoléon », *Revue de l'Institut Napoléon*, n° 163, 1994-II, p. 55-72.

[68] AMAE, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 26 août 1854. Le consul poursuivait : « Je me rappelle l'effet produit par ce grand nom dans nos contrées reculées lorsque la nouvelle s'est répandue qu'il présidait encore une fois aux destinées de la France »

Chapitre 2 :
De la politique arabe de la France

Le 25 mai 1846, Louis-Napoléon Bonaparte quittait paisiblement la forteresse de Ham. Sous le déguisement astucieux du maçon Pinguet, qui devait le faire passer à la postérité sous le sobriquet de Badinguet, le prétendant quittait sa prison pour la Belgique. Dorénavant, selon la pique de Zola, il allait « essayer de vivre la vie rêvée par le prisonnier de Ham[1]. »

À la faveur de la révolution de février 1848, Louis-Napoléon rentra en France « avec la folle et incroyable prétention de faire sa conquête[2] ». Folle, car triomphait la république ; incroyable, car le pays ignorait le prince à peu près autant que le prétendant méconnaissait la France. Pourtant, l'aventure, commencée dans la solitude, se solda neuf mois plus tard par un triomphe. Il s'imposait à une droite empêtrée dans ses divisions et dans la contradiction de ses arrière-pensées, marquée par les compromissions avec le régime aboli. Cette droite ne voyait en l'héritier de Napoléon I^{er} qu'un conspirateur de bazar. Le 10 décembre suivant, celui qui n'était qu'un « idiot (...) doué d'une faculté rare et puissante, celle de mettre du sien dans les choses humaines », devenait ainsi le premier président de la République française.

Mais la république de février n'avait plus que quelques mois à vivre. L'assemblée du 13 mai 1849 s'était radicalisée ; elle ne tarda pas à supprimer le suffrage universel et à empêcher toute révision constitutionnelle. Face à ces blocages institutionnels et politiques, il ne restait plus au prince-président qu'à recourir à un moyen illégal pour sauver la légalité : le coup d'État. Le 2 décembre 1851, l'affaire était entendue. Dix-huit jours plus tard, le pays réel plébiscitait cette prise de pouvoir bonapartiste[3]... Un an plus tard, l'Empire était restauré. Le prince-président devenait Empereur ; Louis-Napoléon Bonaparte prenait le nom de Napoléon III.

Jusque-là engluée dans ses contradictions intérieures, la Deuxième république ne s'était guère montrée audacieuse en matière de politique étrangère. Bien au contraire, le nouveau régime n'avait pas pris

> « une attitude nouvelle en Europe, en Orient, au Maroc, sur la côte occidentale d'Afrique, dans la mer Pacifique. Soit qu'il y pense ou qu'il n'y pense pas, par la

[1] *Son Excellence Eugène Rougon*, cité par Alain Plessis, *De la fête impériale...*, 1973, p. 16.
[2] Philippe Séguin, *Louis-Napoléon le Grand*, 1990, p. 95.
[3] Cf. Jean de Pins, « Deux Décembre (Coup d'État du) », in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 418-428.

> force des choses ou par sa volonté, elle maintint les résultats acquis. Bien plus, elle vécut de ces résultats[4]. »

Les quelque vingt-quatre mois qui précédèrent la restauration de l'Empire ne bouleversèrent pas plus la donne diplomatique. Les traités de 1815 étaient hautement dénoncés. Mais ils demeuraient sans changement. Le prince-président avait averti : « Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se modère[5]. »

La position de la France sur la scène orientale était à cette image. La Monarchie de Juillet avait contribué à lui rendre son rang dans la région. Mais cet attentisme dont faisait montre la république de février était porteur de menaces. Déjà les ennemis de la France fourbissaient leurs armes.

Trois pôles de crises se présentaient à l'attention de Louis-Napoléon Bonaparte. La France brillait encore de tous ses feux en Égypte, en Palestine et en Syrie. Mais la situation pouvait s'inverser, à tout moment, sous les coups de boutoirs d'oppositions européennes. Les trois adversaires de Napoléon I[er], la Grande-Bretagne, la Russie et l'Autriche, à laquelle s'était allié le Saint-Siège, attendaient le moindre faux pas de la France, le moindre changement de la donne proche-orientale pour s'imposer.

La mission civilisatrice de la France : l'Égypte

Dans un discours au musée du Louvre, Louis-Napoléon Bonaparte avait affirmé que « la France, patrie des arts et des sciences était toujours prête à admirer, à provoquer, à suivre ce qu'il y [avait] de grand, de beau, de généreux[6]. » Tel était le cas en Égypte, où le vieux Muhammad 'Alî et son héritier Ibrâhîm bâtissaient une nation. Fervent admirateur de Napoléon I[er], le Vice-roi égyptien avait appliqué à son pays cette idée de civilisation qu'avait distillée la France en Orient après 1815.

Sa position francophile était encore renforcée par la présence, à Alexandrie et au Caire, d'une communauté française, forte d'une centaine d'individus. D'autre part, la France restait, comme elle l'avait montré de par le passé, le meilleur garant de son pouvoir.

---

[4] O. d'Haussonville, « De la politique extérieure de la France depuis 1830 », *La Revue des Deux-Mondes*, 1[er] octobre 1848, p. 12.
[5] Message à l'Assemblée Législative du 7 juin 1849.
[6] Discours du 5 juin 1851.

Des Français au service de l'État égyptien

La colonie française d'Égypte occupait des postes stratégiques au sein de l'État de Muhammad 'Alî. La plupart étaient affectés à des tâches militaires. Pour soutenir ses ambitions intérieures de maintien de l'ordre et extérieures de conquêtes coloniales, Muhammad 'Alî avait en effet commencé par se doter d'une armée moderne. Son modèle avait naturellement été la Grande Armée de Napoléon. Aussi avait-il été tout aussi naturel qu'il enrôlât des grognards mués en demi-soldes[7].

Le premier d'entre eux était sans conteste Octave Joseph Sève. En route pour la Perse, il avait été retenu par Muhammad 'Alî pour commander son armée. À partir de 1816, il avait entrepris de faire des vieilles troupes remuantes et indisciplinées ces fiers soldats qui défirent les Wahhabites et conquirent la Palestine et la Syrie.

> « C'est lui qui a conduit l'armée égyptienne depuis sa formation, c'est-à-dire depuis la première leçon de maniement de fusil, jusqu'à la bataille de Konia. Inspecteur général des écoles, il s'occupe (...) d'organiser toutes les branches d'instruction militaire, pénétré de ce principe, qui est celui de Mohamed Aly, que dans l'instruction est tout l'avenir de l'Égypte[8]. »

D'autres Français, comme les capitaines Mary, Cadeau, Daumergue ou Caisson, avaient secondé celui qui passa à la postérité sous le nom de Soliman Pacha. Ils occupaient tous des postes à responsabilité au sein de l'armée égyptienne. Les uns servaient dans un régiment (Armagnac), une division (Planat, Vaissière) ou une armée (Prom, Brassy, Bock de Walfingen, Chedufau). Les autres dirigeaient une des écoles d'application (Varin, Bruneau) qu'ils avaient créée ou une division du ministère de la Guerre (Haragly)[9].

Depuis septembre 1840 résidait aussi à Alexandrie une mission militaire. Envoyée en pleine crise syrienne, elle se limitait à un officier du génie, le colonel Gallice. L'Égypte n'était plus vraiment populaire parmi les militaires. Comme l'affirmait le chef du gouvernement du Roi, le 9 septembre 1840, la « répugnance [des] officiers d'artillerie » était telle qu'il n'arrivait pas à en trouver « deux ou trois, ou quatre » pour les envoyer au secours de Muhammad 'Alî[10]. Venu mettre

[7] Cf. à ce sujet l'article de John Dunn et Gary P. Cox, « Napoleonic veterans and the modernization of the Egyptian army, 1817-1840 », in *Consortium on Revolutionary Europe 1750-1850 : Procedings 1993*, 22, pp. 468-475, et Georges Spillmann, « L'influence française en Égypte de 1800 à 1850 », in *Revue Historique des Armées*, n° 3, 1973, pp. 7-21.

[8] Lettre de Mimaut au duc de Broglie du 29 juillet 1835, citée in Georges Douin, *Correspondance des consuls de France en Égypte* (Le Caire, 1931), p. 187.

[9] François Charles-Roux, « L'Égypte de 1801 à 1882... » in *Histoire de la nation égyptienne*, 1936, t. VI, p. 89.

[10] AMAE, PA Desages, vol. 39, lettre à Cochelet. Citée aussi in François Charles-Roux, *Thiers et Méhémet Ali*, 1951, p. 171.

Alexandrie en état de défense à une attaque anglo-ottomane, il était tout naturellement passé au service du Vice-roi. Gallice avait reçu le titre de bey et la direction des fortifications d'Alexandrie. Il ne devait rentrer en France qu'au début du Second Empire.

Le Vice-roi avait également eu besoin de Français pour construire, puis reconstruire, sa marine de guerre. L'arsenal était dirigé par l'ingénieur naval Henry depuis 1843. Il avait succédé à ce poste à Lefébure de Cerisy, qui l'avait créé douze ans plus tôt. L'instruction des cadres et des équipages, parfois le commandement de navires, étaient aussi l'apanage d'officiers français, comme Besson, promu vice-amiral et bey, Touzé, qui en devint le chef d'état-major, ou Houssart[11].

Des spécialistes français étaient également employés au développement économique de l'Égypte. Trois hommes caractérisaient au mieux cette « mission civilisatrice » de la France : Linant de Bellefonds, le docteur Clot[12] et Jumel. Le dernier, horticulteur, fut à l'origine de la fortune de l'Égypte dans les années 1860, en la faisant passer d'une agriculture saisonnière, dépendant de la crue du Nil, à une agriculture plus intensive, reposant sur le coton à longue fibre et les plantations exportables (blé, riz, gommes, canne à sucre, lin, chanvre...) ; il permit ainsi à cette nation en devenir d'intégrer le commerce mondial. La manne financière qui en découla était investie dans la création d'industries de transformation et d'infrastructures. Une bonne part du succès de Jumel dépendait d'ailleurs des travaux de Linant de Bellefonds. Ingénieur des Ponts et Chaussées, il avait été invité par le Vice-roi en Haute-Égypte pour y aménager les ressources hydrauliques ; fait pacha et directeur des travaux publics, il était devenu le père de tous les ouvrages d'irrigation, de régulation et de stockage des eaux du Nil. Quant à Clot, il s'était chargé, à compter de 1825, de l'organisation du système sanitaire égyptien, de l'école de médecine et des hôpitaux et du conseil de santé. Il avait entraîné à sa suite d'autres médecins français, comme Destouches, qui mit sur pied le service pharmaceutique de l'armée, Hamont, qui fonda l'école vétérinaire, ou Aymé, qui créa l'école et le laboratoire de chimie.

[11] François Charles-Roux, « L'Égypte de 1801 à 1882... » in *Histoire de la nation égyptienne*, 1936, t. VI, p. 89-90.

[12] Jean-François Lemaire, article " Clot (Antoine-Berthélemy, dit Clot-Bey) ", in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 306. Des erreurs sur les rapports de Clot bey avec 'Abbâs.

Le soutien politique de la France

La présence d'une communauté française si bien implantée au sein de l'État égyptien était sans conteste un avantage pour la France. Un avantage qui se trouvait transformé avec Louis-Napoléon Bonaparte car la grande majorité était des opposants à la monarchie, souvent bonapartistes. Mais les ambitions d'expansion de Muhammad 'Alî avaient surtout amené le gouvernement du Roi à intervenir plus officiellement dans la question égyptienne. C'était plus de ce soutien que la France de Février pouvait se réclamer.

Tout le monde avait encore en mémoire le voyage à Alexandrie d'un fils de Louis-Philippe, le duc de Montpensier. Muhammad 'Alî l'avait reçu avec toutes les marques d'une amitié déférente ; il avait lui-même expliqué au jeune prince sa gratitude envers le roi et son gouvernement. Un an plus tard, il avait envoyé son fils et successeur, Ibrâhîm, en Europe. À Paris, il avait été reçu avec distinction aux Tuileries[13].

Ces deux visites avaient été le couronnement d'une politique qui trouvait son origine dans l'expédition d'Alger. Depuis le 30 avril 1827, Paris cherchait le moyen de réparer l'injure faite au consul Deval, soufflété par le dey d'Alger[14]. Deux ans plus tard, un plan d'action combinée franco-égyptienne était arrivé d'Alexandrie pour résoudre la question des Régences barbaresques. Le consul Drovetti estimait que le

> « vice-roi d'Égypte ne serait pas éloigné d'envoyer, de concert avec la France, une armée à la conquête de ces pays, pour les réduire au même état de civilisation et de dépendance envers la Porte ottomane, où se trouve de nos jours l'Égypte. Le succès ne saurait être douteux[15]. »

Ce projet présentait l'avantage d'éviter un débarquement de l'armée française à Alger. Mais il avait d'abord fallu obtenir l'accord de la Porte. Les arguments développés devant les ministres ottomans furent de trois ordres. Non seulement l'intervention française ne priverait le sultan du tribut des Régences, mais elle permettrait d'en finir avec la domination des janissaires à Alger, alors qu'ils étaient éliminés dans les territoires soumis directement à Constantinople. Enfin, elle détournerait de la Syrie les ambitions de Muhammad 'Alî[16].

[13] *Ibid.*, p. 234.
[14] La France refusait d'honorer une dette datant de 1792. Cf. Gérald Arboit *Napoléon ou le rêve impossible. La politique arabo-musulmane de la France sous le Premier Empire*, Maîtrise, Histoire, 1992, p. 194-195.
[15] Lettre du 1er septembre 1829, citée in Georges Douin, *Correspondance des consuls de France en Égypte. Mohamed Aly et l'expédition d'Alger* (Le Caire, 1930), p. 2.
[16] *Ibid.*, lettre de Polignac à Guilleminot du 14 octobre 1829, p. 11.

La Porte s'était bien gardée de répondre au projet français, suggérant plutôt l'envoi d'un vizir à Alger sermonner le dey. Comme à son habitude, elle avait préféré laisser jouer les rivalités entre puissances européennes l'empêcher. Et elles avaient été nombreuses. Aussi bien Vienne et Saint-Pétersbourg que Londres s'étaient opposée à l'action de la France en Afrique et à l'intervention de Muhammad 'Alî[17].

En Orient, les conditions favorables au vice-roi avaient également changé. La paix d'Andrinople, entre la Russie et la Porte, signée le 14 septembre, avait donné au sultan une marge de manœuvre qu'il n'avait pas auparavant. Cinq mois plus tard, en février 1830, la Conférence de Londres n'avait pas entamé la remontée en puissance de Constantinople. Certes la Serbie, la Moldavie et la Valachie furent déclarées autonomes de la Porte, mais la Russie n'était pas parvenue à dépouiller l'Empire ottoman de ses provinces balkaniques. À ces conditions politiques s'était ajouté le risque de s'aliéner l'ensemble du monde musulman en assistant une armée chrétienne à fouler le sol du *Dar al-Islam*. Il était apparu à Muhammad 'Alî que la France pouvait intervenir seule...

> « Le vice-roi avait compris que la reconnaissance de l'autonomie des trois provinces européennes périphériques n'était qu'une étape vers la voie d'une indépendance totale, semblable à celle de la Grèce. Cette autonomie, cette indépendance, ou bien la direction des affaires ottomanes, il ne la gagnerait pas en Algérie, mais en Syrie. C'était vers cette région du monde ottoman qu'il tournait son expansion[18]. »

La monarchie de Juillet, qui avait hérité des contradictions de la politique orientale de la Restauration, vit d'un bon œil ces nouvelles prétentions. Bien sûr, elles s'accordaient mal avec sa politique européenne, fondée sur l'entente avec Londres. Mais elles offraient une diversion bienvenue pour la conquête de l'Algérie. Ni les puissances européennes, ni la Porte ne pouvaient s'opposer à sa politique nord-africaine. Toutefois, elle n'était pas prête à risquer un conflit européen à propos du sort de l'Empire ottoman, menacé autant par l'entreprise syrienne de Muhammad 'Alî que par une crise intérieure[19].

À la solution d'une indépendance unilatérale de l'Égypte et des territoires arabes, conquis ou en voie de l'être par le vice-roi[20], la France avait préféré un compromis fondé sur l'investiture, par le sultan, de Muhammad 'Alî au gouvernement des provinces qu'il occupait[21]. Le vice-roi avait compris que la

[17] *Ibid.*, p. LXXV et François Charles-Roux, *op.cit.*, pp. 124-127.
[18] Henry Laurens, *op.cit.*, p. 40.
[19] Adel Ismaïl, *Documents diplomatiques et consulaires...*, 1980, t. XXII, pp. 85-86.
[20] Suggestion d'Ibrâhîm Pacha à Muhammad 'Alî du 13 ramadan 1248, cité in Mohamed Sabry, *L'empire égyptien sous Mohammed Ali et la question d'Orient* (Paris, 1930), p. 227-228.
[21] Lettre de Broglie à Mimaut du 22 janvier 1833, citée in Georges Douin, *op.cit. La première guerre de Syrie*, *II* (Le Caire, 1931), p. 34.

France, et *a fortiori* les puissances européennes, ne le laisseraient pas proclamer son indépendance. Alors avait-il insisté sur son rôle régénérateur de l'Empire ottoman[22]. Il s'était présenté également comme le défenseur de la nation musulmane contre l'ennemi traditionnel russe[23]. Le premier argument était destiné à flatter une opinion française, qui voyait en Muhammad 'Alî un héros civilisateur, émule de Napoléon. Le second stigmatisait la décision de la Porte de demander, le 2 février 1833, le secours de la Russie.

Ce danger avait contraint Paris à tenter de ramener le vice-roi à la raison. Le duc de Broglie avait été contraint d'envoyer à Alexandrie le baron de Boislecomte. Il dut non seulement enjoindre Muhammad 'Alî de retirer ses troupes d'Anatolie, afin que la question posée par ses victoires ne mît plus en jeu les intérêts généraux de l'Europe. Mais il dut aussi le dissuader de proclamer son indépendance[24]. Le 5 mai suivant, il avait amené le vice-roi à retirer ses troupes au-delà du Taurus. À la différence de l'amiral Roussin, qui avait essayé depuis février d'obtenir raison du *wâlî*, il n'avait fallu que cinq jours au diplomate. Il faut dire que le changement d'ambassadeur britannique à Constantinople et la menace d'un blocus d'Alexandrie par la *Royal Navy* avaient largement contribué à ce succès[25].

Le 8 juillet 1833, Muhammad 'Alî avait signé, à Unkar Skelessi, un traité de défense mutuelle d'une durée de huit ans avec la Porte. Les Russes avaient replié leurs troupes et la fiction de l'intégrité ottomane avait été maintenue à la satisfaction des puissances européennes. Pour Broglie, l'urgence avait été de détourner le vice-roi de ses objectifs de régénération de l'Empire ottoman pour le faire se consacrer au bien-être de ses territoires[26]. En fait, Paris avait compris que ce compromis ne réglait rien. Ibrâhîm continua toujours de presser son père de proclamer l'indépendance de l'Égypte. Maître des villes saintes de La Mecque et de Médine, depuis leur victoire sur les Wahhabites, et de Jérusalem, il estimait que le vice-roi n'avait plus à craindre l'affirmation califale du sultan[27]. Muhammad 'Alî n'en était pas convaincu. Ses ouvertures auprès des puissances européennes lui avaient laissé penser qu'une telle option engendrerait une nouvelle guerre, cette fois avec l'Europe.

---

[22] Lettre de Mimaut à Broglie du 10 décembre 1832, citée in Georges Douin, *op.cit.*, p. 441.
[23] Lettre de Mimaut à Roussin du 5 mars 1833, citée in Georges Douin, *op.cit.*, p. 125.
[24] . Instructions de Broglie à Boislecomte, in Georges Douin, *op.cit. La mission Boislecomte. L'Égypte et la Syrie en 1833* (Le Caire, 1927), pp. 2-3.
[25] . AMAE, MD Turquie, vol. 20, lettre de Boislecomte à Broglie du 5 mai 1833, f. 30-38. Cf. aussi *Ibid.*, p. 9, Édouard Driault, *op.cit.*, p. 295-296 et François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 140.
[26] . *Ibid.*, vol. 72, lettre à Mimaut du 26 juin 1833, f. 254-265. Cf. aussi Georges Douin, *op.cit. La première guerre...*, *II*, p. 450-451.
[27] . Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 281.

De plus, la France s'était montrée très prudente. Alors que le représentant britannique à Alexandrie avait déjà reçu, à la demande du vice-roi, le titre d'agent politique, Paris s'était refusé à conférer ce titre diplomatique à son consul général. La nécessité d'un soutien actif à sa politique n'était pas apparue clairement, malgré les arguments fourbis par Muhammad 'Alî[28]. Paris préféra voir se maintenir ce *statu quo*, nullement dommageable à la puissance égyptienne.

Cette ligne de conduite frappée au sceau de la prudence s'expliquait par l'attitude de la Porte. Pour compenser le soutien de la France à l'Égypte et son action en Afrique du nord, Constantinople s'était placé de plus en plus dans le camp anglais. Mustafâ Rechid Pacha, ancien ambassadeur à Paris et à Londres, était l'élément le plus représentatif de cette élite réformatrice ayant une expérience directe des affaires européennes. Devenu ministre des Affaires étrangères, il avait orienté la diplomatie ottomane dans un sens plus anglophile. En 1838, il avait signé avec la Grande-Bretagne un traité de commerce. Ce traité était à la fois une démonstration de l'ardeur réformatrice de la Porte et un instrument de guerre dirigé contre le vice-roi. S'étant assuré les faveurs de l'Angleterre, les Ottomans avaient repris les hostilités contre Muhammad 'Alî en avril 1839[29].

Les défaites préalables des troupes impériales contre les troupes égyptiennes et la mort de Mahmûd II n'avaient pas entamé la détermination de la Porte. Au contraire, la pugnacité de son successeur, bien qu'inexpérimenté, 'Abdül Medjîd, avait permis d'internationaliser de la crise. Le 25 juillet 1839, les cinq puissances européennes, Angleterre, Prusse, Autriche, Russie et France, imposèrent leur arbitrage comme seul moyen de résoudre la crise. Très rapidement, Paris s'était trouvé isolé. Et l'accession au pouvoir de Thiers n'avait en rien arrangé les choses[30]. Tandis que le gouvernement royal s'était cramponné à l'option égyptienne, les puissances se prononcèrent pour le démantèlement de l'Empire contre la seule cession du gouvernorat héréditaire à Muhammad 'Alî et à sa famille.

Ces dispositions furent reprises dans le traité du 15 juillet 1840, signé à Londres sans la France. La Quadruple Alliance avait proposé à Muhammad 'Alî, en échange de son retrait de Syrie, l'Égypte à titre héréditaire et le pachalik d'Acre à titre viager[31]. Mais Thiers avait encouragé le Vice-roi à résister. Walewski,

---

[28] . *Ibid.*, p. 323-325.

[29] . Sur cette crise, Cf. O. d'Haussonville, " De la politique extérieure de la France depuis 1830 ", in *La Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1848, pp. 864-885.

[30] . Cf. l'étude complète de François Charles-Roux, *Thiers et Méhémet-Ali*.

[31] Création de toutes pièces de la diplomatie britannique, elle ne correspondait à aucune délimitation politique de l'Empire ottoman. Toutefois, elle dessinait pour la première fois les contours de la future Palestine mandataire...

dépêché en mission spéciale en août, l'avait enjoint à tenir ses troupes prêtes à franchir le Taurus. Mais, accusant défaites sur défaites face au contingent turc appuyé par la *Royal Navy*, Ibrâhîm s'était replié à la fin d'octobre 1840 en Syrie centrale.

Le renvoi de Thiers par Louis-Philippe et le rappel de Walewski par Guizot avaient fait fléchir Muhammad 'Alî. Face à la menace d'un débarquement anglo-ottoman en Égypte, il avait rapatrié son armée. Le 27 novembre, il signa une convention avec le commodore Napier. Grâce à l'insistance du nouveau ministre des Affaires étrangères français, le commandant de la croisière anglaise bloquant Alexandrie lui avait proposé le gouvernement héréditaire de l'Égypte contre l'évacuation de la Syrie[32]. Sa hiérarchie, à Constantinople comme à Londres, avait commencé par le désavouer. Son supérieur, l'amiral Stopford, avait pris la mer pour l'Égypte afin de conclure un nouvel arrangement. La Porte avait désapprouvé avec fracas cette atteinte au traité du 15 juillet.

Le nouveau gouvernement du Roi s'apprêta à enterrer la politique de Thiers, mais chercha la meilleure occasion pour réintégrer le concert des nations :

> « Le pacha a misérablement joué ses cartes ; nous avons mal joué les nôtres ; la partie est perdue. Il faut l'accepter pour telle et attendre[33]. »

Guizot ne dut pas attendre longtemps. L'annonce de la convention Stopford lui avait offert une première ouverture. La Porte s'était montrée disposée à rétablir Muhammad 'Alî à son poste de *wâlî*, après l'avoir destitué deux fois. Mais le Vice-roi dut se montrer raisonnable :

> « Au point où en étaient venues les choses, il était à souhaiter que Méhémet-Ali allât jusqu'au bout des concessions demandées (...). En fin de compte, Méhémet-Ali fait et fera bien de faire le mort et de donner à l'Europe les moyens et le temps de s'éloigner de lui, de penser à autre chose. Il a d'ailleurs énormément à faire chez lui pour raviver son pays et regagner, par une bonne administration, par un régime plus humain et plus éclairé, ce qu'il a perdu dans l'opinion[34]. »

La politique française avait ensuite rebondi après l'approbation par le cabinet de Londres de la convention Napier, fin décembre 1840[35]. Le 7 février 1841, Desages[36] notait à l'attention de Cochelet[37] :

> « C'est à la France et uniquement à elle que Méhémet-Ali doit de voir l'affaire se terminer ainsi. Toutes les cours le proclament. Sans la France, on eut poussé la

[32] AMAE, PA Desages, vol. 39, lettre de Guizot à Cochelet du 28 novembre 1840. Citée aussi in François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 275-277. Cf. les critiques de Pontois à Guizot, le 9 décembre, CP Turquie, vol. 281, f. 317.

[33] *Ibid.*, Lettre de Guizot à Cochelet du 17 décembre 1840 Citée in François Charles-Roux, *op. cit.*, p. 281.

[34] *Ibid.*, lettre de Guizot à Cochelet du 28 décembre 1840. Également citée in François Charles-Roux, *op. cit.*, p. 298-299.

[35] AMAE, CP Turquie, vol. 282, lettre de Pontois à Cochelet du 12 janvier 1841, f. 29.

[36] Roman d'Amat, « Desages (Emile) (1793-1850) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *10*, p. 1167.

[37] J. Pilisi, « Cochelet (Adrien-Louis) », in *Ibid.*, *9*, p. 65-66.

> lutte au fond ou, du moins, on eut refusé l'hérédité et imposé des conditions infiniment plus dures (...) Veillez maintenant à ce que Méhémet-Ali comprenne sa situation nouvelle[38]. »

Cette situation s'était améliorée de jour en jour. Le 13 février, un firman avait rétabli Muhammad 'Alî dans ses fonctions, lui accordant l'hérédité. Mais certaines clauses, relatives aux nominations aux grades militaires et au tribut, lui déplurent et il les avait refusées. Guizot n'avait pas manqué de faire savoir à Londres sa désapprobation face au procédé du sultan[39]. Face au risque de voir Paris se réfugier à nouveau dans son isolement, qui ne semblait guère lui peser, Metternich avait sonné le glas de la Quadruple Alliance. Il avait menacé de reprendre sa liberté si Londres n'agissait pas dans le sens voulu par le Vice-roi.

Abdül Medjîd s'était décidé à renvoyer son ministre des Affaires étrangères, Rechid Pacha, et à appeler à ce poste son ambassadeur à Vienne, Rifâ'at Pacha. Le 19 avril, la Porte adressa aux puissances réunies à Londres un mémorandum sur les concessions que le sultan était résolu à faire. Les cinq gouvernements européens en convinrent et un nouveau firman avait été promulgué le 25 mai suivant. La France avait fait pression sur le Vice-roi pour qu'il l'acceptât ; la mission de l'ancien secrétaire de Guizot à l'ambassade de Londres, le comte de Rohan-Chabot, avait été couronnée de succès le 7 juin[40]. Le 10 juillet, la Quadruple Alliance avait refermé la question égyptienne par le protocole de Londres. Trois jours plus tard, la France était rentrée dans le concert des nations, à l'occasion de la signature de la convention des Détroits. Et l'Égypte avait quitté la sphère d'intérêt de l'Europe. Muhammad 'Alî garda un attachement profond pour la France.

La question chrétienne dans l'Empire ottoman : la Palestine

La question égyptienne avait permis à la France de faire son retour sur la scène orientale. Son succès lui avait redonné ce prestige qu'avaient recherché sans cesse les gouvernements de la Seconde Restauration et de la monarchie de Juillet et dont profitait celui de Louis-Napoléon Bonaparte. Mais c'était bien le seul endroit. En Palestine, la situation était moins brillante. Certes, la France restait toujours juridiquement protectrice des minorités chrétiennes, surtout catholiques[41].

[38] Citée in François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 302.
[39] François Guizot, *Mémoires pour servir l'histoire de mon temps* (Paris, 1865), t. VI, p. 202. Le texte n'est pas daté.
[40] *Ibid.*, p. 206-208.
[41] Sur l'histoire de ce protectorat, Cf. le mémoire d'Edmond Pelissier « sur les privilèges et les immunités des Français dans le Levant et sur le protectorat religieux, février 1853 », AMAE, Turquie, vol. 112, f. 351-360.

Mais sa souveraineté était largement entamée. La Russie venait d'ouvrir une représentation orthodoxe à Jérusalem. Mais cette offensive slave en direction des Lieux saints n'était pas directement dirigée contre la France. Ce qui était loin d'être le cas de la nomination, par le Saint-Siège, du délégué apostolique dans la ville sainte.

La rivalité franco-russe

Depuis le 18 février 1848, la Russie disposait d'une mission ecclésiastique permanente à Jérusalem. Cette création, de par sa nature religieuse et diplomatique, représentait une menace contre les droits de la France en Orient. L'ambassadeur russe Titov n'avait-il pas trouvé facilement, fin juin 1841, l'accord des représentants anglais et autrichien[42] ? N'avait-il pas même obtenu l'assentiment du gouvernement ottoman qui, par deux firmans du 1er septembre 1841, avait consacré l'influence de l'orthodoxie grecque en Terre Sainte ? Certes, dès son arrivée à Constantinople, le ministre plénipotentiaire français, le baron de Bourqueney, avait protesté vigoureusement[43]. Mais il n'était parvenu qu'à empêcher les grecs orthodoxes de procéder seuls à la réparation de la grande coupole du Saint-Sépulcre[44].

Aussi, en février 1842, le gouvernement du Roi avait décidé de nommer, à Jérusalem, un consul de France[45]. Le Siège apostolique avait souhaité qu'il se fût agi d'une personne bien disposée à l'égard des intérêts de l'Église catholique, comme Eugène Boré[46]. Mais Guizot avait préféré l'envoyer à Mossoul, aux frais du département des Affaires étrangères, sous la direction des *Lazaristes*[47]. Son choix s'était porté sur le comte Gabriel de Lantigny de Kervens[48]. Il lui avait été assigné la mission de rétablir le protectorat religieux de la France au Levant[49]. Sur le chemin de Jaffa, il s'était arrêté à Rome, où la Curie l'avait mis en garde contre les menées de la Russie[50]. Une Russie orthodoxe qui mettait à mal aussi bien les intérêts de la France et du Saint-Siège.

---

[42] Alex. Popoff, *La question des Lieux saints de Jérusalem dans la correspondance diplomatique russe au XIXe siècle*, *I*, *1800-1850* (Saint-Pétersbourg, 1910), lettre à Nesselrode du 14 juin 1841, n° 154, p. 280-283.

[43] AMAE, CP Turquie, vol. 285, lettre à Guizot du 24 janvier 1842, f. 68-75.

[44] *Ibid.*, lettres à Guizot des 5 avril 1842, f. 256-260 et, vol. 287, 6 novembre 1842, f. 149-150.

[45] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 127, notes de François E. de Salles des 7 et 8 septembre 1842, f. 131-140.

[46] *Ibid.*, CP Rome, vol. 982, lettre de Latour Maubourg à Guizot du 25 février 1842, f. 48-51.

[47] *Ibid.*, lettre de Guizot à Reyneval du 16 juin 1843, f. 253-254.

[48] Cf. à ce sujet la note de Maurice Degros, « Les créations des postes diplomatiques et consulaires français de 1815 à 1870 », in *Revue d'Histoire diplomatique*, 1986, p. 44-46.

[49] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 1, lettre de Guizot à Lantigny du 29 décembre 1842, f. 1-6.

[50] *Ibid.*, lettre de Lantigny à Guizot du 23 mai 1843, f. 7-9.

L'intérêt particulier du cabinet de Moscou était la prospérité de l'orthodoxie dans l'Empire ottoman. Depuis la fin du XVIIIè siècle, il revendiquait un protectorat religieux sur les orthodoxes, fondé sur le modèle français. Comme l'Empire ottoman étendait ses confins aux Balkans, cette prétention politique s'apparentait à une vassalisation de la Porte, soumise de l'intérieur à la volonté russe. Naturellement, pour la France comme pour la Grande-Bretagne, il ne pouvait en être question. D'autant que, pour Paris, cette ambition heurtait de plein fouet son protectorat de Terre sainte, sous la forme d'un hospice à Jérusalem. Destiné à l'hébergement de pèlerins russes, il ne devait relever que des services diplomatiques du tsar[51]. Cet intérêt s'était encore révélé par la reprise du projet prussien d'internationalisation de la ville trois fois sainte[52]. L'attaque était dirigée contre la France. En tant qu'arbitre, la Porte aurait pu se trouver en position de force dans cette lutte franco-russe. Mais, ce ne fut qu'en apparence. En but aux pressions des deux parties, elle avait été contrainte d'octroyer le double protectorat. Le succès russe porta un rude coup à la politique française en Palestine. Il entrava notamment l'action des Franciscains, sur lesquels s'appuyait traditionnellement la diplomatie française. Ils s'étaient ainsi vus dépossédés de leur mission, reconnue en février par firmans, de défense des Latins contre les empiétements grecs[53].

Ce succès avait surtout relancé le plan d'implantation russe à Jérusalem. Le 12 juin 1842, le tsar Nicolas 1er donna son accord à l'envoi d'un « pèlerin » en mission d'étude[54]. En octobre, l'ancien chapelain de l'ambassade de Vienne, Porphirij Ouspenskij, fut désigné pour ce voyage politico-religieux. Onze mois plus tard, le 10 septembre 1843, il était arrivé à Constantinople. Le 11 octobre, il gagna Beyrouth, où il avait reçu, le 5 janvier suivant, ses instructions[55].

La présence de cet agent très spécial avait fait craindre le pire au consul de France. Lantigny redoutait qu'il ne fût « revêtu, à la fois, des deux caractères d'archimandrite et de consul[56] », c'est-à-dire de fonctions religieuse et diplomatique. C'était en tout cas comme cela qu'il avait été perçu par les grecs de Jérusalem. Le 10 janvier 1844, le consul nota que, si Ouspenskij n'avait pas encore reçu le *barat* du gouvernement ottoman, ils semblaient « attacher à sa

[51] Alex. Popoff, *op.cit.*, lettres de Titov au consul à Jaffa Basilli du 27 mars 1839 et de Basilli à Titov du 6 mars 1841, *Notice de* mars 1841, n° 119, 141 et 132, p. 214, 260-261 et 236. En avril 1841, Nicolas 1er approuva la transformation de deux monastères orthodoxes en hospice.

[52] *Ibid.*, mémoire du prince Nikolai Nikolaïevitch Mouraviev-Karski, n° 134, p. 243-253. Le projet prussien était celui du prince von Derschau-Sobernheim, exposé dans deux lettres des 10 et 26 septembre 1839 [AMAE, MD Turquie, vol. 127, f. 128-130].

[53] *Ibid.*, vol. 282, f. 130-134 et Alex. Popoff, *op.cit.*, n° 145-146, p. 266-268.

[54] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 476 et M. S. Anderson, *op.cit.*, p. 114-116.

[55] *Ibid.*, p. 477-478.

[56] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 1, lettre à Guizot du 2 janvier 1844, f. 97-98.

venue une haute importance. Ils le [regardaient] comme l'organe officiel et puissant de la protection russe[57]. »

Mais cette mission du religieux n'avait pas été permanente. Elle n'avait duré que neuf mois. Le 5 janvier 1845, il avait remis son rapport à l'ambassadeur Titov. Ouspenskij n'était revenu à Jérusalem que trois ans plus tard, comme responsable de la mission ecclésiastique russe[58].

L'impossible alliance franco-pontificale

À cette première brèche dans le protectorat chrétien de la France s'en était ajoutée, au même moment, une seconde. En effet, le Saint-Siège venait de procéder à la restauration du patriarcat latin de Jérusalem. Cette entreprise était le pendant pontifical de l'évêché anglo-prussien, créé dans la ville sainte en novembre 1841 et dont la juridiction s'étendait à tous les protestants d'Orient[59]. Elle avait trouvé son origine dans la nouvelle orientation que Pie IX désirait donner à sa diplomatie dans la région, une orientation propre à mener, « en définitive, le destin du catholicisme en Orient[60] ».

Ce qui aurait pu être un levier contre la double menace orthodoxe et protestante n'était en fait qu'une atteinte supplémentaire à la souveraineté française. En effet, les premières années du pontificat de Pie IX étaient marqués par une volonté déterminée de remettre en cause les " droits capitulaires " de la France au Levant. L'implantation religieuse à Jérusalem apparaissait comme l'élément-clé d'un projet plus vaste, aux implications plus politiques. Les deux années précédant la révolution de février 1848 avaient, de ce point de vue, été lourdes d'enseignements.

Au début de l'automne 1846, Guizot avait pris connaissance de la mission à Constantinople du consul pontifical à Marseille. M. d'Escalon avait été chargé de négocier un traité de commerce avec la Porte, au nom du Souverain pontife et sous le haut patronage de l'internonce autrichien. Le ministre des Affaires étrangères s'était étonné d'une double entorse aux usages diplomatiques : d'abord, Escalon, sujet français, n'avait pas averti le gouvernement royal ; ensuite, « selon

[57] *Ibid.*, f. 99-100.
[58] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 478-482.
[59] Après 1815, des missionnaires protestants, Anglais, Américains, Allemands et Suisses, étaient arrivés en terre arabe, protégés par la Grande-Bretagne. Ils se consacrèrent à la conversion des chrétiens et des juifs au protestantisme. La conquête de la Syrie par les Égyptiens leur fournit une formidable occasion de se développer, notamment en leur permettant de s'installer durablement à Jérusalem [Cf. Henry Laurens, *op.cit.*, p. 111-112 et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 52-53].
[60] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 459.

toutes les convenances, les négociations auraient dû s'ouvrir sous les auspices » de la France[61].

Son malaise avait grandi lorsque M. de Rossi, son ambassadeur près le Siège apostolique, l'informa du projet de convention entre les gouvernements ottoman et pontifical. Rome demandait, outre la reconnaissance de son pavillon et la jouissance des franchises et privilèges accordés aux nations les plus favorisées, à établir des consulats dans ce Machrek que l'on appelait encore les Échelles du Levant[62]. Autrement dit, la cour romaine souhaitait établir un dialogue direct, donc diplomatique, avec la Porte. À Constantinople, la chose avait été ainsi entendue. Le 15 février 1847, un ministre plénipotentiaire de Sa Hautesse était arrivé à Rome. Reçu à deux reprises par Pie IX, l'ambassadeur de France avait craint que la question des relations diplomatiques ne fût au centre des conversations[63]. D'autant que dans l'optique du rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem, des membres de la Curie songeaient à confier à l'évêque la mission de représenter le Saint-Siège auprès de la Porte. Le 16 mai, le Saint-Père avait rétabli le patriarcat, confiant le titre de patriarche à un missionnaire sarde, en poste en Mésopotamie et en Perse, l'abbé Giuseppe Valerga[64].

Cette nomination était restée inconnue des diplomates français en poste à Rome et à Jérusalem. Rossi n'en avait pris connaissance, à son grand désespoir, que cinq mois plus tard. De mai à fin septembre 1847, il n'avait pourtant pas ménagé ses efforts pour empêcher que le siège échût à un sujet du Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem[65]. Il s'était même laissé intoxiquer par un informateur, qui lui avait confirmé que le pape[66] songeait nommer le *lazariste* romain M^{gr} Trucchi[67]. Le consul Hélouis-Jorelle, quant à lui, n'avait rien appris de bien précis des Franciscains. On estimait à Jérusalem que le nouvel évêque aurait également la fonction de custode[68].

Pourtant, la politique italienne du Siège apostolique aurait dû renseigner la France. L'alliance du Souverain pontife et du Roi de Sardaigne était apparue au grand jour. La révolte qui avait éclaté dans les États pontificaux et dans le Royaume des Deux-Siciles n'avait plus permis de douter qu'il se fût agi d'une

[61] AMAE, CP Rome, vol. 986, lettre de Guizot à Rossi du 11 octobre 1846, f. 327-328.
[62] *Ibid.*, vol. 987, lettre de Rossi à Guizot du 8 février 1847, f. 23-24.
[63] *Ibid.*, lettre de Rossi à Guizot du 28 février 1847, f. 31-31.
[64] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 601-605 et 498-501.
[65] AMAE, CP Rome, vol. 987, lettres de Guizot à Rossi du 9 juillet, f. 88-89 et de Rossi à Guizot du 8 août 1847, f. 129-130.
[66] *Ibid.*, f. 185. Dans son rapport à Guizot des 10-11 septembre, Rossi notait que « l'évêque de Jérusalem [n'était] pas encore nommé » et affirmait crédulement que « le cardinal Ferretti est pour nous », tout « ébranlé » qu'il était par les pressions françaises...
[67] *Ibid.*, lettre de Rossi à Guizot du 7 septembre 1847, f. 166-175.
[68] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 2, lettre de Jorelle à Guizot du 4 juillet 1847, f. 459-461.

entente de circonstance, limitée à l'Italie... Le 28 septembre, dépité, Rossi avait annoncé la nouvelle de la nomination de Valerga à son ministre[69]. Le 4 octobre, M[gr] Agostino Foscolo avait démissionné de son titre de patriarche *ad partibus* de Jérusalem, permettant l'annonce officielle de la restauration du patriarcat latin, résidentiel et effectif[70]. Six jours plus tard, Pie IX consacra officiellement M[gr] Valerga...

Placé devant le fait accompli, Guizot n'avait pu qu'accepter à contrecœur ce nouvel échec français en Terre Sainte. Enjoignant son ambassadeur d'exprimer au pape « la pénible impression que le dénouement de cette affaire a causée au gouvernement du Roi », il avait surtout noté :

> « C'est donc avec une véritable peine que nous avons appris le choix de Sa Sainteté (...). Nous regrettons sincèrement que le pape n'ait pas jugé à propos de tenir compte d'observations que nous lui présentions encore plus dans l'intérêt de la religion même que dans celui de notre protectorat catholique en Orient (...). Vous avez suffisamment fait ressortir ce qu'une détermination, si peu conforme à ce que nous devions attendre à la fois de l'esprit éclairé du Saint-Père au moment où nous donnions au gouvernement pontifical tant de preuves de sympathie et d'affection. Aujourd'hui encore, nous lui accordons un nouveau témoignage en chargeant un bâtiment de la marine royale de la mission spéciale de transporter à Civitta Vecchia les fusils que nous avons cédés pour l'armement des gardes civiques de Rome, de Bologne et d'Ancône. Je désire beaucoup que le choix de l'évêque de Jérusalem n'ait pas les inconvénients qu'il est permis d'en appréhender (...). Nous pensions avoir quelque droit à ce qu'on montrât plus de déférence pour le vœu et pour l'opinion de la puissance qui protège avec autant de zèle que d'efficacité les intérêts du catholicisme en Orient. Ce n'est pas la Sardaigne qui pourra faire pour ces mêmes intérêts ce que nous avons l'habitude de faire en leur faveur, ce que nous avons surtout les moyens et il est triste qu'on paraisse l'oublier à Rome[71]. »

Faisant contre mauvaise grâce, bon cœur, la France avait offert le passage sur un paquebot français au nouveau patriarche. À son arrivée à Beyrouth, le consul général Bourée avait eut le sentiment qu'il affermirait le catholicisme, sans remettre en cause le protectorat français[72]. Cruelle déception pourtant, lors de son entrée dans Jérusalem.... Hélouis-Jorelle s'était plaint, dès le lendemain, de la politique envahissante de son collègue sarde, Castellimard. Il s'efforçait, « par l'intrigue et la ruse » de faire admettre ses prétentions à un « coprotectorat » franco-sarde[73]. Surtout, M[gr] Valerga inclinait volontiers pour le représentant

[69] *Ibid.*, CP Rome, vol. 987, f. 189-194.
[70] En fait, c'était déjà réalisé depuis la lettre apostolique *Nulla celebratio*, du 23 juillet précédent [*Ibid.*, MD Turquie, vol. 127, f. 448-452 et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 503-504].
[71] AMAE, CP Rome, vol. 987, lettre de Guizot à Rossi du 18 octobre 1847, f. 197.
[72] *Ibid.*, lettre de Rossi à Guizot du 18 décembre 1847, f. 224 et CPC Beyrouth, vol. 4, lettre de Bourée à Guizot du 6 janvier 1848, f. 3-4.
[73] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre à Guizot du 18 janvier 1848, f. 3-4.

sarde[74], préconisant l'égalité des consuls, restreignant la primauté des consuls français dans les cérémonies religieuses. À cela s'ajoutaient les intrigues continuelles des « moines, (...) compatriotes » de Hélouis-Jorelle[75]...

Cette attitude n'était pas seulement due à la nationalité du patriarche latin. Elle avait été décidée à l'abri des murs du Vatican, comme le montrait la question des relations diplomatiques pontifico-ottomanes. La veille de l'entrée de M^gr^ Valerga dans Jérusalem, était arrivé à Constantinople M^gr^ Ferrieri, archevêque titulaire de Sidon et légat pontifical près le Sultan. La diplomatie française avait été tenue à l'écart de toute l'affaire. Le représentant pontifical s'était même rendu en Orient à bord d'une corvette sarde[76]. Toutefois, la publication inopportune, le 7 janvier 1848, de l'encyclique *In Suprema Petri*, traitant du « retour des dissidents » à l'unité, avait fait échouer cette mission sur un de ces deux objectifs. Le contact avec l'orthodoxie était vouée à l'échec. Quant à l'ouverture d'une délégation apostolique, il semble que le légat et le sultan ne purent s'entendre. M^gr^ Ferrieri était rentré discrètement à Rome, ne présentant son rapport que le 20 août suivant[77].

Le 18 janvier 1848, dans une longue lettre à Rossi, Guizot avait critiqué l'attitude pontificale dans ces deux affaires. Il dénonça à la fois la « grande inintelligence » de l'action pontificale à l'égard de la France et les « influences hostiles », à savoir sardes, qui la motivaient. Surtout, il insista sur l'importance de la mission dévolue à la France dans la défense du christianisme :

> « Ce serait une erreur de s'imaginer que le Saint-Siège peut se passer d'interventions et d'appui auprès de la Porte, qu'il est en mesure de protéger lui-même en Turquie les intérêts que nous y faisons respecter, qu'il lui suffirait pour cela d'établir des rapports directs avec le gouvernement de Sa Hautesse ou, qu'au besoin, il trouverait, tantôt dans telle puissance catholique, tantôt dans telle autre l'assistance nécessaire (...). Diviser l'exercice de cette protection serait pour cela même la priver de l'un de ses premiers éléments de force et d'efficacité, à savoir de l'unité d'ensemble, de direction et d'action qui lui est indispensable. Pratiquée sous de telles conditions, livrée sans suite et sans principes fixés aux hasards et aux vicissitudes d'une situation aussi mobile que celle des gouvernements en Turquie, elle se trouverait radicalement frappée d'impuissance ; et le catholicisme, déshérité d'un patronage séculaire, aurait bientôt tourné ses regards et ses supplications vers la France qui peut seule continuer de lui offrir les garanties de sécurité et d'appui qu'il trouve sous son égide. En un mot, toute tentative pour nous ravir ce noble patronage n'aboutirait qu'à un échec et viendrait se briser contre la force des choses et la volonté des catholiques eux-mêmes. Ai-je besoin d'ajouter que ce protectorat est dans les mains de la France

[74] Au lendemain de la révolution de 1848, le ministre des Affaires étrangères, Bastide, s'empressa de rappeler à la cour de Turin que « la République, en héritant de la monarchie le patronage religieux que, depuis des siècles, la France possède au Levant, saura maintenir dans son intégrité et le défendre, au besoin, contre toute tentative d'usurpation, de quelque part qu'elle vienne » [lettre au chargé d'affaire Reiset du 14 juillet 1848, citée par Paul Henry, « la France et les nationalités en 1848, d'après les correspondance diplomatiques », in *Revue Historique*, avril-juin 1940, p. 249].

[75] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre à Guizot du 26 janvier 1848, f. 5-6.

[76] *Ibid.*, CP Rome, vol. 987, lettre de Rossi à Guizot du 18 décembre 1847, f. 224-225.

[77] Sur cette question, Cf. Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 601-608. Une convention fut toutefois par le Saint-Siège et la Porte, au sujet du clergé indigène du patriarcat [*Ibid.*, p. 506 n. 81].

> un dépôt glorieux et sacré auquel rien ne pourrait la porter à renoncer et qu'elle saurait défendre par tous les moyens qui sont en son pouvoir [78].

Ces principes directeurs de la politique catholique française au Levant valaient aussi bien pour les menaces d'États chrétiens, comme le Saint-Siège ou la Russie, que pour celles de l'Empire ottoman. Au lendemain de la débâcle égyptienne et l'éclipse momentanée de la France en Orient, le protestant Guizot s'était présenté comme le défenseur du protectorat catholique. En se concentrant sur le seul élément durable de son influence séculaire, la France des dernières années de la Monarchie de Juillet avait retrouvé ses ambitions politiques au Levant.

La question chrétienne dans l'Empire ottoman : le Liban

Les événements de Syrie avaient offert à la France l'occasion de reprendre son rôle dirigeant dans l'évolution du Proche-Orient. Mais la situation était difficile. Les antagonismes entre communautés étaient encore vivants. Par ailleurs, l'action de la France était entravée par l'attitude équivoque d'une communauté catholique, la *Compagnie de Jésus*.

Un statut politique des chrétiens fragile

Les événements qui avaient suivi la débâcle égyptienne en Syrie avaient fait apparaître au gouvernement du Roi la nécessité de « donner à la Syrie une organisation particulière qui la garantisse contre les maux de l'anarchie à laquelle elle est déjà livrée dans toutes les parties évacuées par les Egyptiens[79]. » Mais la Grande-Bretagne s'était montrée

> « peu favorable à cette idée qui (...) [tendait] à amener dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman une intervention européenne contraire aux droits souverains du sultan[80]. »

Toutefois, elle n'avait pas hésité à suggérer au sultan le nom du nouvel émir de la Montagne. Dès le 3 septembre 1840, un firman avait destitué Bachîr II ; un de ses parents, Bachîr Qâsim, l'avait remplacé sous le nom de Bachîr III Chihâb. Le choix de ce prince médiocrement doué avait été soufflé par l'agent anglais de Syrie, Richard Wood[81]. Ce proche collaborateur de l'ambassadeur britannique près

[78] AMAE, CP Rome, vol. 987, f. 249-251.
[79] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 282, lettre à Pontois du 27 janvier 1841, f. 35-37.
[80] *Ibid.*, lettre du 27 janvier 1841, f. 37.
[81] Dominique Chevallier, *La société du Mont Liban...*, 1971, p. 157.

la Porte, lord Ponsonby[82], était des plus actifs en Syrie depuis le départ des Égyptiens[83] Après la défaite facile de Muhammad ‘Alî, l’objectif de Londres avait été d’assurer sa position sur la route terrestre des Indes.

À cette opposition britannique, non dénuée d’ingérence, s’étaient ajoutées les velléités de l’Autriche,

> « qui, favorisée par les derniers événements et secrètement appuyée (...) par le vicaire apostolique, M^gr^ Hilléreau[84], [chercha] à supplanter [la France] dans ce glorieux et utile protectorat[85]. »

Vienne s’était entretenu à ce sujet avec Constantinople et avait, peut-être, amorcé une négociation[86]. Il fallut encore compter avec les ambitions de la Prusse et de la Russie[87]...

La détermination de Guizot fut sans faille. Mais, le gouvernement du Roi ne s’était arrêté que « vaguement encore sur la recherche des moyens de protection à organiser en faveur des populations chrétiennes de la Syrie[88]. » Conscient de l’impact de l’attitude de Bourée à Beyrouth, avant son renvoi par Thiers, il avait seulement renvoyé le consul à son poste. Cette initiative devait d’abord rassurer les maronites, qui se détachaient progressivement de l’émirat de la Montagne. Regroupés derrière leur patriarche, S.B. Yûsuf Hubaych, ne pouvant plus compter sur la défense de la France contre les Druzes, ils en avaient appelé à la Porte. Pour ce que l’ambassadeur près la Sublime Porte en savait, l’Autriche avait appuyé cette requête « en sa qualité de puissance catholique »[89]. Plus sûrement, la communauté maronite tenta de chercher l’appui de la reine de Grande-Bretagne[90]. Pour Latour Maubourg, l’ambassadeur de France près le Saint-Siège, ce rétablissement devait contribuer « à contrebalancer l’action contraire (...) qui [s’exerçait] quotidiennement en Syrie[91]. » En effet, début août, S.B. Hubaych s’était détourné définitivement de son attitude pro-autrichienne pour devenir « le

[82] G. C. Boase, “Ponsonby, sir John Viscount Ponsonby and second Baron Ponsonby (1770-1855)”, in *Dictionary of National Biography*, *46*, pp. 86-87.

[83] Il était notamment « l’auteur d’un projet d’organisation du Liban, basé sur l’élection » [AMAE, CP Turquie, vol. 283, lettre de Pontois à Guizot du 17 mai 1841, f. 39].

[84] A. Chapeau, « Hilléreau (Julien Marie François Xavier) (1796-1855) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *17*, p. 1207.

[85] AMAE, vol. 282, lettre de Pontois à Guizot du 7 janvier 1841, f. 37-45. La cour de Vienne agissait à Rome auprès de la Congrégation de la *Propaganda Fide*. Elle cherchait à s’attacher les faveurs de la Compagnie de Jésus pour prendre pied durablement au Liban [*Ibid.*, CP Rome, vol. 983, lettre de Latour Maubourg à Guizot du 18 février 1841, f. 62-63].

[86] Information venue de Vienne, *Ibid.*, lettre de Guizot à Pontois du 6 février 1841, f. 48-54.

[87] *Ibid.*, lettre de Pontois à Guizot du 27 mars 1841, f. 223. Elles avaient remis à la Porte, comme l’Autriche, un mémoire sur la réorganisation du Liban.

[88] *Ibid.*, lettre de Guizot à Pontois du 6 février 1841, f. 53.

[89] *Ibid.*, lettre de Pontois à Guizot du 7 mars 1841, f. 156.

[90] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 22 juin 1841, f. 160-161. Le consul de France parvint à l’en dissuader.

[91] *Ibid.*, CP Rome, vol. 983, lettre à Guizot du 18 février 1841, f. 62.

plus puissant soutien » de l'influence française[92]. Bourée put noter dès le 2 août 1841 : « Mon retour en Syrie a été interprété comme il était à désirer qu'il le fût[93]. »

Début mars 1841, Guizot avait commencé à réaliser sa politique orientale. Le préalable fut d'obtenir le départ des troupes anglaises et autrichiennes stationnant dans le pays. Le 8 mars, il fit savoir à Londres qu'il souhaitait que « pas un soldat étranger ne [restât] dans aucune ville ni sur aucun point de la Syrie. » Trois jours plus tard, son chargé d'affaires près la cour de Saint-James, le baron de Bourqueney, lui communiqua les bonnes dispositions de Lord Palmerston et des délégués autrichiens, le prince Esterhazzy et le baron von Neuman[94]. À la fin du mois, il ne restait plus que des lieutenants-colonels britanniques, mués en fonctionnaires civils[95]. Surveillant de près l'évolution du pays, ils n'avaient pas manqué d'entraver au possible les mouvements des agents français. Surtout, ils ancrèrent solidement les positions de la Grande-Bretagne au Levant. Ainsi, le colonel Hugh Rose[96], consul à Beyrouth, entreprit de négocier avec les Druzes des conditions de la protection anglaise. Il fut aidé en cela de deux missionnaires protestants venus de Jérusalem, Gobat et Nicolayson[97].

Les résultats de cette politique ne s'étaient pas fait attendre. Les heurts sanglants qui agitaient la Montagne libanaise depuis le début de l'année avaient redoublé d'intensité. Le 7 octobre 1841, Bourée rendit compte à Paris des premiers signes d'un antagonisme naissant entre Druzes et chrétiens[98]. Bien qu'ignorant les raisons exactes des déplacements du colonel Rose, il ne put manquer d'y voir la main de Londres :

> « Que la vieille antipathie des Druzes et des chrétiens se soit réveillée récemment sous le souffle des agents anglais ou que le feu ait seulement jailli de la lutte des intérêts, je ne sais ; il est vraisemblable que ces deux causes ont produit l'état des choses actuel et cet état de choses a mis en évidence une condition d'infériorité qui, depuis longtemps, préoccupe les Druzes et dans laquelle les Anglais, découragés, ont trouvé le point d'appui qu'ils ont jusqu'ici vainement cherché[99]. »

---

[92] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 19 août 1841, f. 180-191.
[93] cité par Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban…*, 1971, p. 161.
[94] Correspondances citées in Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 528-529.
[95] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 21 mai 1841, f. 142. Ces officiers résidaient dans les grandes villes commerciales de Palestine et de Syrie, notamment à Jaffa, Jérusalem, Naplouse, Damas, Lattakie, Alep et Antioche.
[96] R. H. Vetch, "Rose, Hugh Henry Baron Strathnairn (1801-1885)", in *Dictionary of National Biography*, *49*, pp. 233-240.
[97] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 22 août 1841, f. 191-198 et CP Turquie, vol. 282, lettre de Pontois à Guizot du 27 août 1841, f. 221. Cf. aussi William R. Polk, "The British Connection with the Druses", *Middle East Journal*, 1963, p. 154-156.
[98] Cf. Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 162-163.
[99] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre à Guizot, f. 219-226.

Plus généralement, cette action missionnaire eut aussi pour objectif de renforcer le protectorat religieux de la Grande-Bretagne. La domination de la Porte s'étant affaiblie, les communautés chrétiennes avaient cherché logiquement à se placer sous la protection d'une des puissances européennes.

> « Les choses en [étaient] déjà venues au point que les grecs se [regardaient] comme Russes, les catholiques comme Français, les protestants comme Anglais. Quant à la dernière de ces nationalités équivoques, elle [n'existait] pas encore, à l'exception toutefois de celle qui [venait] (...) d'éclore subitement à Mossoul pour la conversion des jacobites. Mais la Grande-Bretagne [paraissait] être dans l'intention de ne rien négliger pour la développer et de ne pas laisser non plus aux puissances rivales de son influence l'avantage du protectorat religieux qu'elle exerce ici[100]. »

Seule la menace d'une guerre avec Paris l'en avait dissuadé. Certes, Londres était exaspérée par les agissements des consuls français. Ils avaient parcouru, eux aussi, le pays, faisant arborer le pavillon tricolore aux différents monastères. Certes, lord Ponsonby avait saisi tout prétexte pour s'opposer à son collègue français[101]. Mais l'apparition de l'escadre française du Levant, au large de Beyrouth[102], avait amené rapidement le cabinet anglais à de meilleures dispositions. Une dernière conversation « désagréable » entre l'ambassadeur de France à Londres, Saint-Aulaire, et le secrétaire au *Foreign Office*, lord Aberdeen, le 13 octobre[103], et les relations entre les deux cours s'étaient aplanies. Le rappel, prévu pour le début du mois octobre, de lord Ponsonby avait été suivi, côté français, par celui de Pontois.

Cet « acte de politesse[104] » envers le gouvernement du Roi avait marqué le retour de la France sur la scène diplomatique européenne. En fait, il avait déjà été amorcé lorsque Guizot fut invité à ratifier, à Londres, la convention des détroits, le 13 juillet précédent[105]. L'esprit de l'axe Londres-Paris qui sembla se dessiner s'était retrouvé dans la personne du nouvel ambassadeur français près la Porte, le baron de Bourqueney. Il s'était aussi retrouvé dans ses instructions. Elles avaient essayé de concilier ce qui était apparemment inconciliable : la politique traditionnelle de la France au Levant et les exigences de l'entente avec la Grande-Bretagne. D'autant que Guizot insista particulièrement sur la nécessité de protéger

[100] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 284, lettre de Pontois à Guizot du 8 octobre 1841, f. 7-17.
[101] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 532-535.
[102] AMAE, *op.cit.*.
[103] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 535-536.
[104] Lettre de Saint-Aulaire à Guizot du 2 novembre 1841, cité par *Ibid.*, p. 536.
[105] Le passage de cette voie d'eau stratégique était interdit aux navires de guerre des différentes nations, dans un sens comme dans l'autre. Cette mesure avait pour but de libérer l'Empire ottoman de toute tutelle russe.

les intérêts religieux de la France dans l'Empire. Il s'était agi d'une « honorable tâche de civilisation chrétienne »[106].

Au Liban, il convint tout particulièrement de rassurer les communautés catholiques

> « qui [cherchaient] un appui naturel dans la France (...). Les manœuvres de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche ont échoué contre l'attachement séculaire des maronites à la France et la cour de Vienne a vainement essayé de gagner ce peuple par des largesses intéressées [107].

Les instructions de Guizot à Bourée, du 28 octobre 1841, n'avaient rien dit d'autre :

> « Vous avez très bien compris qu'en soutenant avec zèle et fermeté la cause des populations catholiques de la Syrie, vous deviez éviter tout ce qui pouvait blesser sans nécessité la susceptibilité des Turcs, que pour eux comme pour leurs sujets nous devions être autant que possible des amis, des protecteurs, des conciliateurs, et que cette double position, plus difficile aujourd'hui qu'à d'autres époques, doit pourtant être maintenue avec d'autant plus de soin aujourd'hui que, de tout temps, elle a été le principe et la base de notre influence en Orient[108]. »

Une visite de sir Stratford Canning[109] avait permis à Guizot de s'assurer de la bonne volonté de Londres[110]. La personne même de l'ambassadeur anglais était un symbole : il était un ennemi affiché de la Russie[111]. Il jouissait aussi d'un grand prestige à Constantinople, où il avait déjà été accrédité à la fin du règne de Napoléon I[er] ; il avait notamment favorisé la neutralité de la Porte, au moment de la campagne de Russie[112]. « Comme tous les Anglais de son école », il avait une prédilection pour l'Autriche. Mais, en fin diplomate, il était conscient du rôle de la France en Orient. « Il ne sera ni l'instrument, ni l'organe d'une politique purement anglaise[113]. »

Pendant ce temps, la montagne libanaise s'était entièrement enflammée. Les Druzes avaient donné le signal de l'attaque contre les chrétiens. Quatre jours de combat à Dayr al-Qamar avaient fait quelque dizaines de tués des deux côtés[114].

---

[106] Sur Guizot et le deCf. de civilisation de l'Europe, Cf. ses *Mémoires pour servir l'histoire de mon temps* (Paris, 1865-1894), VI et VII, pp. 257-258 et 247-248. Sur Guizot et la notion de civilisation appliquée à l'Orient, Cf. Henry Laurens, *op.cit.*, pp. 104 et 118.

[107] AMAE, CP Turquie, vol. 284, lettre de Guizot à Bourqueney du 15 novembre 1841, f. 75-82.

[108] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, f. 247.

[109] Stanley Lane-Pool, " Canning, Stratford, first Viscount Stratford de Redcliffe (1786-1880 ", in *Dictionary of National Biography*, *8*, pp. 431-444.

[110] AMAE, CP Turquie, vol. 284, lettre de Guizot à Bourqueney du 19 novembre 1841, f. 92.

[111] Proposé pour l'ambassade à Saint-Pétersbourg, sa nomination avait été refusée par le tsar Nicolas I[er]. Ennemi irréductible de la Russie, il « arrivait [à Constantinople] avec une seule préoccupation sérieuse : il vient surveiller et combattre le travail tantôt patent, tantôt occulte de la Russie » [*Ibid.*, vol. 285, lettre de Bourqueney à Guizot du 7 février 1841, f. 110-114].

[112] Gérald Arboit, *op.cit.*, p. 126.

[113] AMAE, *Ibid.*.

[114] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot des 14 et 22 octobre 1841, f. 233-244.

Début novembre, à l'appel de leur patriarche, S.B. Hubaych, les maronites avaient marché sur la ville. Mais leurs attaques avaient vite tourné à la débandade. Les Druzes s'étaient saisis, chez lui, de l'émir Bachîr III. Les villages chrétiens isolés, les églises et les couvents avaient été pillés. Zahlé fut bientôt atteinte par les événements. Mais les habitants de la ville, à majorité grecs catholiques avaient repoussé facilement les assaillants Druzes[115]...

Plus que jamais, l'ancien émir Bachîr II sembla être la seule solution d'apaisement. Mais la Porte, accusée de faiblesse sinon de corruption, recula devant son rétablissement. Alors que la voix publique avait accusé les agents anglais, notamment le colonel Rose, elle hésita à mettre en cause son alliance avec Londres[116]. En fait, elle envisagea toutes les solutions possibles, du retour de l'ancien émir au partage de la Montagne en deux districts Druze et maronite, en passant par le gouvernement d'un prince musulman[117]. Finalement, au milieu de janvier 1842, Bachîr III avait été appelé à Beyrouth, destitué et envoyé en exil à Constantinople. Les Chihâb perdirent le gouvernement de la Montagne au profit d'un officier croate du contingent ottoman, Omer Pacha. La Porte avait choisi l'administration directe, sans pour autant rétablir complètement l'ordre.

Guizot se décida à « rétablir la paix dans le Liban et protéger les populations chrétiennes. » En prenant l'initiative « d'établir à Beyrouth une station navale composée d'une frégate et de quelques bâtiments légers[118] », il avait affirmé l'hostilité de la France à cette administration directe. Mais cette opération avait aussi été destinée à contrebalancer celle que maintenait l'Angleterre[119]. En effet, le colonel Rose avait poursuivi son travail de sape de l'influence française. Depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, il n'avait cessé de négocier avec les notables Druzes. Toutefois, ses résultats avaient été loin d'être prometteurs. Il s'était rapidement heurté à l'hostilité croissante des fonctionnaires et des officiers ottomans quant aux interventions anglaises en Syrie[120]. Finalement, il avait apporté sa protestation à celles de ses collègues réunis, soutenant les oppositions divisées des maronites et des Druzes.

Même si Rose s'exécuta contraint et forcé, pour éviter l'isolement, il avait obéi à une politique bien définie. À Constantinople, l'unanimité s'était faite entre

[115] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 164-165.
[116] AMAE, CP Turquie, vol. 284, lettre de Bourqueney à Guizot du 26 novembre 1841, f. 133-134.
[117] *Ibid.*, lettre du 14 décembre 1841, f. 201-207.
[118] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 5 décembre 1841, f. 280-281, et CP Rome, vol. 984, lettre de Guizot à Latour Maubourg du 12 janvier 1842, f. 9. La France répondait ici à une sollicitation du Saint-Siège. Cf. à ce sujet Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 540-543.
[119] . *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 5 décembre 1841, f. 280-281.
[120] . *Ibid.*, lettres de Bourée à Guizot des 28 novembre et 5 décembre 1841, f. 274-275 et 280. Cf. aussi Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 167 n. 3.

les représentants des gouvernements européens pour remettre en cause cette administration directe. Le 27 mai 1842, les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie rencontrèrent le ministre ottoman des Affaires étrangères, Sarîm Efendi. Ils remirent en cause la validité des pétitions de notables syriens approuvant la politique de la Porte[121], fournies par Omer Pacha. Mais le fond du débat entre les deux parties avait été le caractère de la question libanaise. Pour les premiers, entraînés par le représentant français, il s'agissait d'une affaire européenne[122] ; pour les seconds, ce ne pouvait être qu'une question d'ordre intérieur. Mais

> « la résistance opiniâtre contre laquelle [les diplomates avaient] à lutter [tenait] certainement à un fonds d'orgueil que [froissait] toute ingérence européenne dans les affaires intérieures de l'Empire »[123].

À Beyrouth, les agents ottomans avaient adopté le même langage face aux consuls...

L'action diplomatique des puissances avait donc été condamnée à se poursuivre pour amener la Porte à une position acceptable par l'Europe. Encore eut-il fallu que tous les partenaires s'entendissent sur une politique commune[124]. Devant l'inefficacité des premières démarches, il fallut qu'une pression intervînt des gouvernements eux-mêmes, et plus seulement de leurs représentants. « L'action diplomatique était épuisée ici ; mieux [valait] l'inaction qu'un semblant d'action[125]. » Toutefois, l'ambassadeur de France n'était pas prêt à rester inactif[126]. Ses initiatives eurent pour but de refaire l'unité diplomatique. Début août, il avait obtenu le soutien de la Prusse[127], tandis que la Russie accepta de se rallier à la majorité. Le 28 août, les puissances de nouveau réunies avaient tenté une ultime démarche auprès de la Porte. Ils envoyèrent leurs drogmans proposer de placer maronites et Druzes sous l'administration de deux princes élus[128].

Mais le gouvernement ottoman resta invariablement sourd. Il craignait

---

[121] Sur cette question, Cf. Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 166.

[122] Bourqueney notait, dans sa lettre à Guizot, le 6 juin 1842, que cette unité de façade était le seul moyen de résoudre cette « question purement française ». C'était le moyen le plus sûr, au « lendemain d'une victoire catholique », pour la France n'ait « qu'un mot à dire pour reprendre tout son terrain » [AMAE, CP Turquie, vol. 286 (non folioté)].

[123] *Ibid.*. Cf. aussi le procès verbal de la séance dans I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères*, *III*, p. 113-119.

[124] Cf. les jugements de Bourqueney sur les positions de ses collègues in AMAE, CP Turquie, vol. 286 (non folioté) : la Grande-Bretagne était sincère, mais manquait de vigueur ; l'Autriche avait de l'ardeur, mais « nous savons ce que dure son ardeur dans la question d'Orient » ; la Prusse appuyait les puissances tant qu'elles étaient unies ; la Russie en était car elle ne voulait pas être isolée, mais peu lui importait l'administration syrienne...

[125] *Ibid.*, lettre de Bourqueney à Guizot du 16 juin 1842.

[126] *Ibid.*, 26 juillet 1842.

[127] *Ibid.*, 7 août 1842.

[128] *Ibid.*, la France était représentée par Cor, la Grande-Bretagne par Pisani, l'Autriche par Steindl, la Russie par Handjery et la Prusse par Stiepovich.

que cette décision n'entraînât un « renouvellement de la guerre civile »[129]. Les pressions répétées des chancelleries, à l'instigation de Guizot[130], et la brusque recrudescence de l'agitation au Liban, fin octobre, n'avait pas tardé à amener la Porte à un compromis. Le 7 décembre 1842, Sarîm Efendi informa les ambassadeurs européens que « la Porte adhérait aux conseils de l'Europe[131] ». Cette décision avait été d'autant plus facile à prendre pour le gouvernement ottoman que le projet français allait dans le sens de sa politique centralisatrice. Certes il avait décidé de diviser la Montagne en deux régions commandées l'une par un *qâ'immaqâm* chrétien, l'autre par un *qâ'immaqâm* druze. Mais l'un comme l'autre restaient soumis au gouverneur de Saïda résidant à Beyrouth. Ce projet avait connu des variantes depuis un an. Il était un compromis entre les positions de la France, désireuse de protéger les maronites, et la volonté de la Porte d'exercer sa souveraineté sur le Mont-Liban

> « L'application pratique de ce système, à première vue assez simple, rencontra d'énormes difficultés parce que chacune mesure fut, dans son interprétation, l'occasion d'affrontements entre des conceptions, des intérêts, des expériences historiques et sociales, qui étaient propres à chaque partie, tant de l'Occident que du Levant. Pendant plus de trois ans, les affaires du Liban prirent une grande place dans les pourparlers et les correspondances diplomatiques ; à Paris, l'opposition légitimiste et catholique en profita pour critiquer la politique de Guizot lors de houleux débats parlementaires[132] ».

En octobre 1845, le « règlement de Chakîb Efendi[133] » avait complété le système. Le nouveau type d'administration était sensiblement similaire à ceux en vigueur dans les autres parties de l'Empire. Mais la Montagne conservait sa particularité : une constitution confessionnelle comme fondement de toute vie politique. Toutefois, la configuration de la circonscription druze, avec son enclave de population maronite et ses districts mixtes, annonçait déjà les troubles à venir. Et, trois ans plus tard, les antagonismes entre druzes et maronites rendaient précaire ce ménagement de forces contraires.

Un monopole français sur le protectorat religieux affaibli

En réaffirmant politiquement, à Constantinople comme en Europe, son protectorat religieux sur les catholiques du Liban, la France avait solidifié sa position dans la région. Mais le rétablissement de son influence n'avait pas été

[129] *Ibid.*, vol. 287, lettre de Bourqueney à Guizot du 7 octobre 1842, f. 61-66.
[130] *Ibid.*, 15, 17 et 26 octobre 1842, f. 91, 127-128 et 134-135.
[131] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 287, lettre de Bourqueney à Guizot du 7 décembre 1841, f. 208. Cette décision était attendue par les maronites [*Ibid.*, lettre du 6 décembre, f. 197-206].
[132] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 168-169.
[133] Texte in I. de Testa, *op.cit.*, p. 200-207.

complet. En effet, elle avait toujours à arbitrer la concurrence que se livraient les missionnaires catholiques, essentiellement *Jésuites* et *Lazaristes*.

Une solution avait bien été trouvée en pleine tourmente révolutionnaire. Mais elle ne réglait en rien le problème de fond. Le retour des *Jésuites*, décidé par Pie VII en 1814 et réalisé par l'évêque melkite Maximos Mazlûm vingt-sept ans plus tard, n'était pas du goût de la France[134]. Il était ressenti par Paris comme une attaque contre ses alliés naturels qu'étaient les *Lazaristes*. Autorisés en France, dirigés par un prélat français, ils présentaient tous les avantages pour encadrer le renouvellement des activités missionnaires. Les *Jésuites*, quant à eux, n'étaient pas dans ce cas. Par ailleurs, leurs amitiés autrichiennes avaient indisposé le gouvernement du Roi, au moment où la crise orientale lui avait offert l'occasion de réapparaître en Méditerranée.

La concurrence entre les deux ordres avait atteint son paroxysme au printemps de 1840. Une première crise avait porté sur la restitution par les *Lazaristes* des établissements de 'Ayntûrâ, Zghorta et Ehden, occupés autrefois par les *Jésuites*. Dans sa volonté de recouvrer ses biens, la *Compagnie de Jésus* avait trouvé l'appui du patriarche maronite. Ce renfort représentait une gêne importante pour l'action de leurs rivaux, qui bénéficièrent plus que jamais du soutien de la France. Le 1er mars 1840, Thiers avait écrit à Jouannin, gérant du consulat de Beyrouth :

> « Nous avons dit au gouvernement pontifical (...) que les établissements (...) étant au nombre de ceux dont la jouissance desquels les *Lazaristes* ont remplacé les *Jésuites* en vertu d'un arrangement formel entre la France et le Saint-Siège, arrangement sanctionné par un décret pontifical non moins explicite, c'est une question jugée depuis longtemps et sur laquelle il n'y a plus à revenir. De votre côté, Monsieur, vous devez, en toute occasion, vous en expliquer ainsi vis-à-vis des maronites et des *Lazaristes* eux-mêmes, qui ne peuvent aliéner la moindre parcelle des biens de la mission sans le consentement du gouvernement du Roi[135]. »

La débâcle égyptienne avait fait apparaître clairement l'orientation anti-française des activités de la Compagnie. Après que l'émir Bachîr II eut entreprit d'imposer un nouveau désarmement du Mont-Liban, les montagnards s'étaient révoltés, craignant d'être entraînés dans la guerre entre le sultan et le Vice-roi[136]. Les *Lazaristes* du père Leroy observèrent la position égyptienne de la politique de Thiers, tentant de calmer les insurgés. Les *Jésuites*, quant à eux, avaient pris fait et cause pour le soulèvement, se rangeant ainsi aux côtés des adversaires de la

[134] M. Jullien, *La nouvelle mission de la compagnie de Jésus en Syrie*, *I*, 1898, p. 45-53, et Karam Rizk, « Vie spirituelle au Liban de 1845 à 1870 », *Paroles de l'Orient*, 1988-1989, vol. 15, p. 334-335.

[135] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 1, lettre de Thiers à Jouannin du 1er mars 1840 [non folioté].

[136] *Ibid.*, lettre de Bourée à Thiers du 12 juin 1840.

France. Le plus zélé contradicteur de la politique française avait été un jésuite polonais, le père Ryllo[137].

Guizot, qui était revenu sur bien des orientations de la politique orientale de son prédécesseur, s'était bien gardé de changer d'attitude vis-à-vis des *Jésuites*. Non seulement il avait renouvelé au consul de France à Beyrouth ses instructions de fermeté discrète à leur endroit[138]. Mais il avait chargé son ambassadeur près le Saint-Siège d'obtenir le rappel de Ryllo et d'empêcher son projet de collège, d'école des arts et métiers et de ferme modèle à Beyrouth[139]. Privé de l'appui de la France, les *Jésuites* s'étaient alors trouvés en but à l'hostilité des fonctionnaires ottomans. Leur affaire avait traîné et ils ne tardèrent pas à se laisser séduire par les propositions autrichiennes. Le consul d'Adelbourg, à Beyrouth, leur avait proposé de créer une chapelle, placée sous son patronage et à laquelle serait attaché un collège[140].

Ce danger avait placé la France devant un dilemme. Soit elle laissait l'Autriche prendre l'avantage, sachant que les *Lazaristes* ne pouvaient assurer seuls l'œuvre de civilisation chère à Guizot, soit elle trouvait un arrangement avec le Saint-Siège. Elle ne pouvait se permettre la première solution. Les agents français l'avaient d'ailleurs fait savoir à Paris. Bourée avait noté à cet égard :

> « Nos intérêts ici sont tellement liés à tout ce qui peut apporter des germes de civilisation que tant que la main qui les répandra ne sera pas directement hostile, la masse des avantages dépassera toujours celle des inconvénients[141]. »

De Constantinople, le comte de Pontois avait déjà insisté sur la nécessité d'une entente avec Rome. Il avait notamment suggéré

> « l'envoi concerté entre le gouvernement du Roi et le Saint-Siège d'un vicaire apostolique revêtu d'un caractère assez élevé et investi de pouvoirs assez étendus pour lui permettre d'exercer une autorité incontestée sur les diverses communions catholiques et établir entre elles un lien puissant d'unité religieuse. »

Parallèlement, il avait proposé

> « la création, à l'aide du secours combiné de la Propagande et du gouvernement du Roi, de nouveaux établissements d'éducation confiés aux *Lazaristes* dont le zèle, les lumières et le patriotisme offrent toute la garantie désirable[142] ».

Le Saint-Siège s'était montré prêt à un arrangement avec la France. Mais il ne souhaita pas placer le renforcement de la structure ecclésiastique et du savoir

[137] *Ibid.*, lettre de Des Méloizes à Thiers du 6 juillet 1840 et CP Rome, vol. 983, lettre de Latour Maubourg à Guizot du 24 avril 1841, f. 106-107. Sur cette opposition française, Cf. Karam Rizk, *op.cit.*, p. 336-338.
[138] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 1, lettre de Guizot à Des Méloizes du 24 février 1841.
[139] *Ibid.*, CP Rome, vol. 983, lettre de Guizot à Latour Maubourg du 16 mars 1841, f. 66-67. Ryllo fut rappelé en juin 1841, remplacé par le père Planchet [*Ibid.*, lettre du 28 juin 1841, f. 141-142]
[140] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 3, lettre de Bourée à Guizot du 11 mai 1842, f. 383-386.
[141] *Ibid.*, 12 juillet 1842, f. 438.
[142] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 282, lettre à Guizot du 7 février 1841, f. 53-54.

des communautés orientales entre les mains des *Lazaristes*. Cette mission revenait de droit à l'ordre le plus instruit et le plus respectueux des intérêts romains, la *Compagnie de Jésus*. D'ailleurs, le père *lazariste* Etienne[143] n'avait-il accepté une mission « contraire à l'esprit non moins qu'aux devoirs de sa position » en se mettant au service de l'influence française au Levant[144] ? Aussi, fin 1843, la Secrétairerie d'État transférait leur mission de Syrie à la province de Lyon. Dorénavant, la France lui avait dû également protection.

Cette décision n'avait fait qu'exaspérer un peu plus Guizot. Le 22 mars 1844, il avait fait part à Latour Maubourg de l'embarras qu'elle occasionnait :

> « Nous protégeons dans le Levant tous les missionnaires catholiques, sans acception d'ordre ou de congrégation. Mais, pour la raison que nous ne reconnaissons pas de jésuites en France, nous ne saurions reconnaître de jésuites français en Syrie, ni un supérieur de jésuites de France qui le serait également de la mission de Beyrouth[145] ».

Faisant contre mauvaise grâce, bon cœur, le gouvernement français avait donc regardé les *Jésuites* renforcer leurs positions au Liban. La concurrence que cette situation devait entraîner avec les *Lazaristes* s'était révélée, en fin de compte, largement positive. Jusqu'à 1831, la France n'avait sous sa protection que trois écoles, dirigées par des *Capucins* et n'enseignant que l'italien. Treize ans plus tard, les *Lazaristes* avaient une soixantaine d'élèves dans leur collège de 'Ayntûrâ, et les *Jésuites* près de trois cents dans leurs écoles de Bikfayyâ, Zahlé, Beyrouth et leur tout nouveau séminaire de Ghazîr. Le français était enseigné dans tous ces établissements, à côté de l'arabe et de l'italien[146]. La même concurrence avait permis d'augmenter les établissements destinés à l'instruction des jeunes filles et aux soins des indigents. Les *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, pour les *Lazaristes*, et les *Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*, pour les *Jésuites*, étaient venues au Liban. La *Propaganda Fide* accorda même aux premières, qui avaient le soutien du consul de France, de s'installer à la place des secondes à Beyrouth[147].

Guizot était toutefois décidé à faire plier le Saint-Siège. Il avait souhaité obtenir le renvoi du père Planchet, dont « la mauvaise foi » était manifeste, et de M^gr^ Villardel, vicaire apostolique en Syrie, pour sa « connivence » avec les

---

[143] R. Fountes, « Etienne (Jean Baptiste) (1801-1874) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *13*, pp. 209-210.

[144] AMAE, CP Rome, vol. 984, lettre de Latour Maubourg du 16 février 1842, f. 45-46. Cf. la réponse de Guizot, en date du 2 avril 1842, f. 62-65.

[145] *Ibid.*, vol. 985, f. 69-70.

[146] Louis Jalabert, « La conquête missionnaire par l'influence intellectuelle. Le centenaire de la Mission des Jésuites en Syrie », *Revue d'Histoire des Missions*, 1931, n° 3, p. 323 et Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 264.

[147] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 5, lettres de Bourée à Guizot de décembre 1846, et des 26 juillet et 11 octobre 1847, f. 252 et 353.

Jésuites[148]. Bien sûr, Rome s'était efforcé de donner satisfaction à Paris au-delà de ses espérances. Les *Lazaristes* s'étaient vu confier la réorganisation du service spirituel des colonies françaises. Le caractère faible de M^gr^ Villardel avait été reconnu et le père Planchet quitta le Liban. En échange, le Saint-Siège avait sollicité la bienveillance du gouvernement du Roi à l'égard de la mission libanaise et des sœurs patronnées par les *Jésuites*[149].

Ce que Rome se garda de préciser à Paris, en proie à une nouvelle tourmente révolutionnaire, c'était le sort du père jésuite français. Il était promu pro-délégué apostolique en Arménie et en Mésopotamie, province qui était détachée de la délégation de Syrie[150]. Pour la deuxième fois, après la nomination de M^gr^ Valerga, le Saint-Siège avait imposé sa politique à la France. Ce faisant, il remettait définitivement en cause son protectorat religieux dans la région. Il ouvrait ainsi la voie de la contestation aux autres nations européennes, notamment l'Autriche et la Sardaigne. Pour autant, la primauté de la France n'était pas encore remise en cause. Elle possédait encore de solides points d'appui au Machrek, notamment au Liban et en Égypte.

Il ne restait plus à Louis-Napoléon Bonaparte qu'à bâtir, sur les fondations que lui laissaient ses prédécesseurs, tant décriés par lui, sa propre politique. Il avait le choix entre deux voies. La première consistait à définir, en vertu de cette mission civilisatrice, qui incombait à la France, et du principe des nationalités, édicté par le prince-président, une ligne de conduite particulière au Machrek, voir à l'ensemble de l'*Umma*. La seconde n'était qu'une poursuite des orientations fixées par les régimes qui s'étaient succédé depuis 1815. Choisir entre une redéfinition du Proche-Orient – et donc remettre en cause l'intégrité de l'Empire ottoman – et la défense des intérêts supérieurs de la France en Orient revenait à choisir entre la révolution et la continuité. Comme toujours, la politique de Louis-Napoléon fut à mi-chemin des deux termes de cette alternative.

[148] *Ibid.*, CP Rome, vol. 987, lettre de Guizot à Rossi du 22 décembre 1847, f. 231-232.
[149] *Ibid.*, lettre de Rossi à Guizot du 18 février 1848, f. 296-301.
[150] M. Jullien, *op.cit.*, p. 215-216 et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 592.

Chapitre 3 :
De la politique orientale du Second Empire

En octobre 1848, le diplomate publiciste O. d'Haussonville[1] s'interrogeait sur les intérêts essentiels de la France à l'étranger. Il les résumait à trois idées forces :

> « Intérêts de circonstance ou de révolution ;
> Intérêts de nation permanente ou de tradition ;
> Intérêts de nationalité ou de civilisation générale. (...)
> Tout bon gouvernement doit chercher à sortir le plus tôt de la politique accidentelle pour rentrer dans la politique permanente. À cette condition seule, il peut rendre au pays toute sa force et toute sa liberté, le remettre à sa vraie place, le faire peser de son poids réel dans la balance des puissances européennes. Le rôle permanent de la France est un rôle honorable et brillant. C'est celui de promoteur de la civilisation et des idées libérales, de protecteur de l'indépendance des petits États[2]. »

Les convictions de Louis-Napoléon en matière de politique étrangère rejoignaient largement ces propos. Et la politique orientale du Second Empire aurait pu s'en inspirer. La circonstance commanda à la gestion des crises des Lieux saints et syrienne. La tradition amena Paris à défendre les maronites au Levant. La civilisation, enfin, conduisit la France à se mettre au service de l'Égypte.

Toutefois, cette vision bien romantique ne correspondait que de loin à la réalité de la politique orientale de Napoléon III. Elle s'inscrivait plutôt dans le contexte général de sa politique étrangère. Des objectifs de politique intérieure ne manquèrent pas d'interférer dans les décisions concernant le Levant. Enfin, les intérêts commerciaux de la France dans la région n'étaient pas négligeables.

Une politique partie intégrante des orientations diplomatiques du régime

Les affaires d'Orient occupèrent les pensées du prince-président dès 1850. Très vite, il apparut que la solution de règlement vers laquelle s'orientait le gouvernement de l'Empereur correspondait à des préoccupations européocentristes. Encore une fois, comme lorsqu'il s'était agi de définir les idées politiques de Louis-Napoléon Bonaparte, le problème de la définition de l'Orient se posait avec acuité.

---

[1] J. de Morembert, « Haussonville (Joseph Othenin Bernard de Cléron) (1809-1884) », in *Dictionnaire de Biographie française*, 17, pp. 741-742.

[2] « De la politique extérieure de la France depuis 1830 », *La Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1848, p. 12-13.

L'Orient ou l'Europe ?

Comme le jeune prétendant interné à Ham, Napoléon III avait surtout une vision européenne de la politique étrangère. Comme la plupart de ses contemporains, sa vision de l'Orient se limitait aux provinces turques d'Europe, et leur maintien sous tutelle ottomane était un élément de stabilité européenne. Le Machrek en tant que tel n'avait aucune importance pour l'Europe, ni en terme de sécurité, ni en terme d'opportunité économique. En ce milieu de XIX^{è} siècle, la vraie richesse se trouvait en Asie, dans un Orient lointain. Quant à la sécurité continentale, elle était le fruit d'une entente des souverains européens ; une entente que la nature révolutionnaire de la France avait tendance à fragiliser. La crise orientale qui semblait inaugurer le règne de l'Empereur des Français paraissait n'avoir pour origine qu'une dérisoire « querelle de moines », opposant Français et Russes pour la protection des Lieux saints. En fait, il ne s'agissait que d'un prétexte exploité par le tsar Nicolas I^{er} pour imposer sa domination sur un Empire ottoman qu'il pensait à sa merci. Pour Napoléon III, paraissait un moyen d'acquérir la légitimité internationale qui manquait encore à son régime. Les développements orientaux de la question furent certes importants pour la position de la France au Machrek. Mais, dans l'opinion des diplomates français comme de leur souverain, l'opportunité de faire alliance avec la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, avec l'Autriche semblait l'emporter sur toute autre considération. Dès le 23 mai 1853, Napoléon III offrit à Londres de conclure une entente destinée à soutenir la Porte contre Saint-Pétersbourg. À la fin de l'année 1854, l'entêtement de la Russie lui permit de se rapprocher de Vienne. À cette nouvelle, le 10 décembre, le chargé d'affaire français à Constantinople, Benedetti, écrivit une lettre particulière au nouvel ambassadeur, Édouard Thouvenel :

> « Politiquement et militairement, le traité du 2 décembre renverse tout et révèle un nouvel horizon. Les esprits mal faits douteront encore ; mais les gens sages et prévoyants applaudiront des deux mains. Vous aviez blessé à mort la Sainte Alliance ; vous venez de la mettre à terre, avec enterrement de première classe[3]. »

S'il s'était, semble-t-il, laissé entraîner dans le conflit par une Angleterre qui entendait préserver ses intérêts en Orient, Napoléon III n'entendait pas laisser passer l'occasion de réaliser deux de ses objectifs de politique étrangère. Le premier, et Benedetti venait de le souligner, était d'en finir avec les traités de 1815. L'Empereur l'avait souligné devant les Chambres, le 2 mars 1854 :

> « La France n'a aucune idée d'agrandissement, elle veut uniquement résister à des empiétements dangereux. Aussi, j'aime à le proclamer hautement, le temps des

[3] Louis Thouvenel, *Pages de l'histoire du Second Empire*, 1903, p. 25.

> conquêtes est passé sans retour, car ce n'est pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante, c'est en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partout l'emprise du droit et de la justice[4]. »

Napoléon III songeait à réformer l'ancien ordre international plutôt qu'à l'intégrité de l'Empire ottoman. Et la paix que les plénipotentiaires des Puissances belligérantes discutèrent à Paris embrassa bien l'équilibre du continent européen dans son ensemble. Certes, les événements de Turquie n'occupèrent que les cinq premiers jours du Congrès, du 25 au 28 mars 1856 ; le 15 avril, la France signa bien un traité secret avec la Grande-Bretagne et l'Autriche garantissant solidairement l'indépendance de l'Empire ottoman[5]. Mais, les conclusions du congrès de Paris, le 30 mars 1856, furent accueillies à Paris comme une revanche nationale sur les humiliants traités de 1815. La capitale de la France était toute illuminée de la gloire de son Empereur. Devenu le secrétaire du Congrès, Benedetti, écrivait le 31 mars à son ami Thouvenel :

> « Voilà donc une grande affaire finie et glorieusement finie ! Quel chemin nous avons parcouru et que 1856 ressemble peu à 1850. La question d'Orient n'est pas résolue, il est vrai. Elle renaîtra de notre vivant. Mais l'essentiel, le but de la guerre, c'était d'enlever à la Russie son caractère d'héritier présomptif du malade[6]. »

Les discussions durèrent jusqu'au 16 avril. Napoléon III entendait bien profiter du prestige que lui donnait cette revanche du congrès de Vienne. Le 8 avril eut lieu un débat de politique générale. Il donna au président du Conseil piémontais, Cavour, l'opportunité de dénoncer l'occupation autrichienne en Italie. Les ambitions de Nicolas I[er] sur « l'homme malade de l'Europe » avaient servi de prétexte... L'Empereur des Français l'avait saisi pour bouleverser la carte de l'Europe de 1815. L'inauguration de sa politique des nationalités représentait une remise en cause des actes qu'il venait de garantir avec pompes. Le 15 avril, la France avait signé un traité secret avec l'Angleterre et l'Autriche garantissant solidairement l'indépendance de l'Empire ottoman[7].

Elle s'était ainsi portée garante de son intégrité. Une intégrité qu'elle ne tarda pas à mettre en cause au nom du principe des nationalités. La question des principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie fit voler en éclat la belle entente franco-anglaise. La remise en cause des bases de l'alliance de Crimée se fit par l'entente avec les ennemis d'hier, la Russie et la Prusse. Elle fut même concrétisée, en septembre 1857, par la rencontre de Stuttgart, entre Napoléon III et

[4] cité par Philippe Séguin, *Louis-Napoléon le Grand*, 1990, p. 245.
[5] AMAE, MD Turquie, vol. 85, f. 185.
[6] Louis Thouvenel, *op.cit.*, pp. 257-258.
[7] AMAE, MD Turquie, vol. 85, f. 185.

Alexandre II[8]. Cette politique était contraire aux intérêts de la France en Orient, mais elle était la volonté de l'Empereur. Pourtant, les avis étaient partagés parmi ses conseillers. L'ambassadeur à Londres, Persigny, préconisait tout bonnement de ne pas appliquer à la Porte le principe des nationalités[9]. L'artisan même du succès des vues de Napoléon III, Édouard Thouvenel, s'y montrait hostile en privéAu lendemain du règlement de la question des principautés, fin août 1857, il écrivait à son confident, le duc de Gramont :

> « La direction imprimée depuis deux ans à notre politique extérieure, si tant est qu'on puisse appeler ainsi l'absence de toute idée mûrie, de tout esprit de suite, de toute fermeté opportune, menace de devenir la calamité du règne[10]. »

Le 16 octobre, après la rencontre des deux Empereurs, il notait à l'attention de son ami : « Ce qui me console, c'est qu'en vérité, je commence à supposer que nous ne pensons rien[11]. »

La question de l'intégrité ottomane n'avait visiblement que peu d'importance pour Napoléon III. Ou plutôt servait-elle d'appât dans ses relations avec l'Autriche. Alors qu'officiellement la France offrait de dédommager l'Autriche avec l'Herzégovine et le nord du Kosovo, le 16 novembre 1859, l'ambassadeur autrichien, Richard de Metternich refusa de négocier officieusement sur l'attribution à son pays de l'Égypte. Une carte, « dressée par je ne sais qui », lui avait pourtant été présentée. Mais il préféra revenir avec ténacité à l'Italie centrale[12]... Quatre ans plus tard, en février 1863, une nouvelle proposition de partage de l'Empire ottoman fut proposée à l'ambassadeur autrichien. Cette fois, il émanait d'Eugénie et, s'il était parfois marqué de la nature romantique de l'Impératrice, il n'en contenait pas moins certains leitmotive de la politique balkanique de la France[13]. La question de Pologne battait son plein et Paris avait une nouvelle fois pris fait et cause pour les nationalistes contre l'oppresseur russe. Mais Bismarck avait proposé une alliance militaire à Alexandre II pour soumettre plus vite la rébellion. L'objectif avoué était de remplacer à terme l'amitié franco-russe. Napoléon III était à la recherche d'une alliance sur le continent. Une nouvelle fois, il pensa à l'Autriche. Mais François-Joseph déclina l'offre, pourtant

[8] François Charles-Roux, *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, 1913, p. 216-218.
[9] Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, *II*, p. 450-455.
[10] Louis Thouvenel, *op.cit.*, p. 166.
[11] *Ibid.*, p. 179.
[12] Nancy Nichols Barker, *Distaff diplomacy. The Empress Eugenie and the Foreign Policy of the Second Empire* (Austin, University of Texas Press, 1967), p. 58.
[13] Cf. le texte in *Ibid.*, p. 213-215.

assortie d'un projet de remaniement de l'Europe centrale et orientale favorable aux Habsbourg[14].

Le second objectif de politique étrangère qu'avait poursuivi Napoléon III en se lançant dans l'aventure criméenne contenait les germes d'une politique méditerranéenne indépendante. En septembre 1852, il avait fait un discours à Marseille rappelant publiquement une idée de son oncle : faire de la Méditerranée un « lac français ». Ces mots eurent un profond retentissement dans les chancelleries, surtout à un moment où toute l'Europe regardait, avec quelque inquiétude, l'Empire s'installer à nouveau en France. L'ambassadeur britannique, Lord Cowley, attira l'attention de Drouyn de Lhuys sur ce sujet. Avec un embarras évident, le ministre des Affaires étrangères avait répondu que beaucoup d'importance avait été accordée à des propos qui n'étaient qu'une « image poétique » destinée à encourager le commerce de Marseille[15]. Le ministre avait confidentiellement exprimé son regret d'une telle phrase. Il avait ensuite assuré l'ambassadeur, sur son honneur, que si un tel projet de « lac français » devait voir le jour, le prince-président devrait appeler un autre ministre des Affaires étrangères[16].

Mais l'héritier des Bonaparte ne pouvait s'empêcher de regarder la Méditerranée comme la sphère naturelle des intérêts français[17]. Son engagement en Crimée, à en croire les propos de Bismarck au baron de Courcel[18], correspondait à la volonté de « réserver la Méditerranée à la prépondérance française, et c'était une des raisons pour lesquelles il avait trouvé nécessaire de s'opposer à l'envahissement de la Turquie par la Russie[19]. » Il était toutefois prêt à s'associer à d'autres pays pour en coloniser les rivages[20]. À cette époque, Napoléon III se prit à penser avec plus de précision à une politique méditerranéenne. « Il [songea] à tourner vers la colonisation des rivages méridionaux de la Méditerranée la surabondance d'activité que les grandes nations européennes consumaient jusqu'alors dans de stériles antagonismes : le Maroc aurait ainsi été dévolu à la France ou à l'Espagne, Tunis ou Tripoli à la Sardaigne, l'Égypte à la Grande-Bretagne, une portion de la Syrie à l'Autriche. »

---

[14] Au même moment, le Prince Napoléon proposa également d'ôter à la Porte ses possessions européennes. Mais l'Empereur suggéra à son cousin de « ne pas danser plus vite que les violons » [Ernest d'Hauterive, *Napoléon III et le Prince Napoléon. Correspondance inédite* (Paris, Calmann-Lévy, 1925), pp. 186-187].

[15] Henry Richard Charles Cowley, *The Paris embassy during the Second Empire*, 1929, p. 6.

[16] *Ibid.*, p.7.

[17] Albert Pingaud, « La politique extérieure de Napoléon III », *Revue historique*, 1927, p. 47-48.

[18] P. Lemerre, « Courcel (Alphonse Chodron de) 1835-1919 », in *Dictionnaire de Biographie française*, *9*, p. 951-952.

[19] Albert Pingaud, *op.cit.*, p. 59 n. 1.

[20] *Ibid.*, p. 47-48.

Ces plans de colonisation, avec quelques variantes, furent dénoncés par le nouveau Premier ministre britannique Palmerston[21] dès mars 1856[22]. Aussi, Lord Clarendon[23], secrétaire au Foreign Office, demanda-t-il à son collègue de la Guerre, Lord Panmure, de « mettre Malte et Gibraltar en état de défense complète. » Et de suggérer d'y replier une partie des forces stationnées en Crimée[24]. Ils furent même exposés par l'Empereur lui-même au prince Albert, le 20 mai 1857 à Osborne[25]. Impossible au Proche-Orient, la politique impériale fut rendue possible en Europe. La grande pensée du règne de Napoléon III n'était-elle pas, tout simplement, l'Italie ?...

Cette soumission de la politique méditerranéenne de la France aux objectifs orientaux de la Grande-Bretagne apparaissait clairement dans les négociations entourant les préparatifs de l'expédition de Syrie[26]. Londres reprochait à Paris de s'être indûment mis en avant, en prétendant agir au nom de l'Europe. Lord Palmerston reprochait surtout au gouvernement impérial, « dans les délibérations de l'Europe, (...) d'en attribuer le mérite à une seule puissance, ce qui [blessait] toujours la susceptibilité des peuples[27]. »

Ces méfiances provoquèrent l'indignation de Napoléon III. Le 25 juillet 1860, il l'écrivit à son ambassadeur à Londres, Persigny. Il lui demandait d'affirmer à Lord Palmerston « que depuis la paix de Villafranca, [il n'avait] eu qu'une pensée, qu'un seul but, c'était d'inaugurer une nouvelle ère de paix et de vivre en bonne intelligence avec tous [ses] voisins, et principalement avec l'Angleterre ». Il rappelait surtout que la France ne nourrissait aucune ambition en Syrie, ni ailleurs au Machrek :

> « Quand La Valette est parti pour Constantinople, les instructions que je lui ai données se bornaient à ceci : "Faites tous vos efforts pour maintenir le statu quo ; l'intérêt de la France est que la Turquie vive le plus longtemps possible". »

Il craignait « que cette intervention [n'engageât] la question d'Orient ». Et de mettre en avant des questions d'honneur, de prestige. Son opinion publique ne comprendrait « jamais qu'on laisse impunis non seulement le meurtre des chrétiens, mais l'incendie de nos consulats, le déchirement de notre drapeau, le

[21] Stanley Lane-Pool, "Temple Henry John, third viscount Palmerston (1784-1865)", in *Dictionary of National Biography*, *56*, pp. 16-33.
[22] Albert Pingaud, *op.cit.*, p. 60, et Evelyn Ashley, *The Life of Henry John Temple, Viscount Palmerston, with selections from his speeches and correspondence*, *II*, p. 520.
[23] J.A. Hamilton, " Villiers George William Frederick, fourth earl of Clarendon (1800-1870) ", in *Dictionary of National Biography*, *58*, pp. 347-350.
[24] George Douglas et George Ramsay, *The Panmure Papers, II* (Londres, 1908), p. 167.
[25] Thomas Martin, *Le prince Albert de Saxe-Cobourg*, *II* (Paris, 1883), p. 208.
[26] Pierre Renouvin, *La politique extérieure du Second Empire*, 1947, p. 100.
[27] AMAE, CP Angleterre, vol. 717, lettre de Persigny à Thouvenel du 24 juillet 1860, f. 60-267.

pillage des monastères qui étaient sous » la protection de la France[28]. La lettre fut d'ailleurs publiée. Mais elle ne vint pas à bout des objections britanniques[29]... Pourtant, cette initiative représentait les derniers feux de sa politique méditerranéenne. Après avoir assuré l'ordre en Syrie pour au moins cinquante ans, Napoléon III se contentera effectivement d'encourager les efforts réformateurs à Constantinople.

Le Proche-Orient ou l'Extrême-Orient ?

La politique méditerranéenne de l'Empereur avait un volet arabe, au Maghreb. Dès septembre 1860, alors que son armée intervenait en Syrie, Napoléon III s'intéressa à cette région. Il mena son jeu avec prudence, jetant un coup de sonde, prêt à une retraite sans risque. Ce jeu, comme souvent, il le mena seul, en marge de la diplomatie officielle. Alors que celle-ci ménageait ostensiblement la Grande-Bretagne et la Porte, l'Empereur cherchait à renforcer la suzeraineté française sur les Barbaresques. Son premier voyage en Algérie, du 17 au 20 septembre 1860, lui permit de s'entretenir avec les souverains maghrébins venus lui faire allégeance. De Tunisie, le consul de France, Léon Roches, dirigeait en sous-main une politique antiturque, qui se traduisit par un appui officieux à la dissidence de Ghouma, à la frontière tripolitaine[30]. La prépondérance française ne cessa de grandir dans cette régence. Une mission militaire fut dirigée sur Tunis pour organiser les troupes du bey et former ses officiers. Mais, l'objectif de la France était de prendre le contrôle du pays par sa finance, ce qui fut fait en juillet 1869 avec sa mise sous tutelle d'une commission internationale de la dette franco-anglo-italienne[31].

L'Empereur prit également en main le dossier algérien. Son bref séjour de septembre 1860 lui permit d'éveiller son intérêt pour le pays et surtout ses habitants. La doctrine algérienne de Napoléon III prit corps sous l'influence de trois hommes : le saint-simonien Ismaïl Urbain, le colonel Lapasset et le préfet Frédéric Lacroix. Elle se concrétisa dans deux sénatus-consultes, dont celui de 1865 qui accordait la nationalité française aux indigènes. Par deux fois, en 1863 et en 1865, l'Empereur définit l'Algérie comme un « Royaume arabe ». Ces propos

[28] *Archives diplomatiques*, n° 1, 1861, p. 98-100. La date imprimée est celle du 29 juillet 1860.
[29] Cf. la lettre de Persigny à Thouvenel du 27 juillet 1860 [AMAE, CP Angleterre, vol. 717, f. 274-276].
[30] Annie Rey-Goldzeiger, Jacques Thobie, « La France coloniale de 1830 à 1914 », in Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiger, Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniale...*, *I*, 1991, p. 461.
[31] *Ibid.*, p. 475-477. Cf. les études de M. Emerit, « La révolution tunisienne de 1864 et le secret de l'Empereur », *Revue tunisienne*, 1939, p. 221-239.

laissaient présager l'établissement d'un nouveau régime de gouvernement de la colonie. Mais l'opposition des colons et des militaires, dont le maréchal Mac-Mahon, eurent raison des projets impériaux[32].

Une nouvelle fois, Napoléon III se trouvait bloqué en Méditerranée. Ses ambitions coloniales en Afrique manquaient de plan d'ensemble. Comme en Europe, la volonté changeante de l'Empereur entravait toute action déterminée. Ce qu'il manqua au volet européen et méditerranéen de sa politique orientale, le Second Empire le trouva dans la personne de Chasseloup-Laubat. Par sa personnalité, le ministre de la Marine sut infléchir la politique impériale. Comme il fallait remplacer le domaine perdu de l'Inde et pénétrer un marché chinois qui échappait peu à peu à la France, il décida, le 17 février 1863, de créer un « véritable empire (...) dans l'Extrême-Orient[33] ».

En 1858 et en 1860, la marine impériale intervint aux côtés de la *Royal Navy* en Chine. Après la prise du Palais d'été de Pékin, la France obtint de réaliser ses visées coloniales en Asie du sud-est. Dès février 1859, l'amiral Rigault de Genouilly s'était installé à Saigon ; de là, il s'était vite rendu maître de tout l'estuaire du Mékong. La seconde expédition de Chine fut dommageable à cette position et les Annamites reprirent le contrôle de la région. Mais l'amiral avait été séduit par la Cochinchine. Il obtint d'autant plus facilement de l'Empereur les troupes pour reprendre Saigon que les aventures coloniales lointaines étaient populaires. Elles véhiculaient l'image de cet Orient mystérieux qui séduisait tant les Européens. Par ailleurs, Napoléon III était certainement le souverain français le mieux disposé à l'égard des intérêts missionnaires depuis longtemps.

À l'automne 1860, Saigon était reprise. Les troupes de marine françaises entreprirent d'occuper l'intérieur de la péninsule. Les succès des amiraux Page, Charner et Bonard assurèrent, entre février 1861 et mars 1862, le contrôle des côtes de la mer de Chine et des régions du delta du Mékong. Partout, des garnisons de fusiliers-marins assuraient la sécurité du domaine. Le traité de Hué du 5 juin 1862 offrit à la France la Cochinchine. Mais les officiers de marine, par goût comme par tradition, se montraient peu enclin à l'administration des colonies. La tentative d'administration indigène de Bonard, sur les modèles du « Royaume arabe » algérien de Napoléon III et de la colonie hollandaise de Java, avorta rapidement. Il fallait envisager l'administration directe.

Cet échec et les difficultés d'occupation semblaient de mauvaise augure pour ce volet de la politique orientale. Alors qu'en Algérie l'Empereur abandonnait

[32] Jean Martin, « Algérie », in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 30.
[33] Cité par Albert Duchêne, *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat* (Paris, 1932), p. 224.

l'assimilation, alors qu'au Mexique l'entreprise s'enlisait, une révision de la politique indochinoise fut envisagée. Un ancien aide de camp de Bonard, Aubaret[34], se prononça tout bonnement pour l'abandon des trois provinces occupées au profit d'un protectorat étendu à tout l'Annam et reposant sur trois points stratégiques fortifiés. Ces vues correspondaient aux souhaits de Napoléon III. Aussi envoya-t-il Aubaret en mission en Annam. En mars 1863, l'Empereur présentait au Corps législatif l'occupation de la Cochinchine comme ne correspondant pas « à l'exécution d'un plan prémédité ». Aucun crédit n'était prévu au budget 1864[35]. Le désengagement semblait donc envisagé dans les plus hautes sphères du régime. À la cour de Hué, Aubaret œuvrait dans ce sens. Le 18 juillet 1864, il signait un second traité, annulant celui de 1862[36].

Ce revirement de la politique impériale s'expliquait facilement. Et il était riche d'enseignements pour la politique de la France au Machrek. Le canal de Suez ne devait être ouvert que sept ans plus tard. L'intérêt économique des possessions françaises n'intéressait qu'une infime partie des Français. Quant à leur importance politique, elle n'était guère le souci des dirigeants. À la suite de Napoléon III, ils n'envisageaient pour la France des destinées glorieuses qu'en Europe, « en des combinaisons où la réalité se mêlait de rêves et de contradiction. » Les expéditions lointaines, en Syrie comme en Chine et au Mexique, n'étaient engagées qu'au hasard des événements, selon des visées tantôt nettes, tantôt ténébreuses, mais toujours avec une certaine affectation de désintéressement[37].

Seulement, dans le cas de la Cochinchine, la conviction des marins fut déterminante. En octobre 1863, l'amiral de la Grandière avait remplacé Bonard à la tête de la station des mers de Chine. Il inaugura le régime des Amiraux. Inspiré des bureaux arabes d'Algérie, ce mode d'administration directe confiait aux officiers de marine des pouvoirs illimités. La justice était confiée à des inspecteurs des affaires indigènes. Le gouverneur général était assisté d'un conseil privé consultatif et de trois bureaux placés sous les ordres d'un directeur de l'intérieur. La Marine n'entreprit pas uniquement de reprendre le contrôle de la Cochinchine. Elle entama une campagne contre l'accord Aubaret. Le lieutenant de vaisseau Rieunier publia une brochure mettant en évidence la richesse de la province et l'onéreuse difficulté d'une occupation restreinte à trois localités sans arrière-pays. Il multiplia les

[34] E. Franceschini, « Aubaret (Louis Gabriel Goldéric), consul de France, orientaliste, né en 1825, mort en 1894 », in *Dictionnaire de Biographie française*, *III*, pp. 1462-1463.
[35] *Le Moniteur* du 6 novembre 1863.
[36] *Ibid.* du 7 septembre 1864.
[37] Albert Duchêne, *op.cit.*, p. 126.

démarches au Corps Législatif et au Sénat. Il ameuta la presse catholique, qui considéra vite le retrait français comme un repli de la croisade chrétienne.

Il s'agissait des premiers balbutiements de ce qui devait devenir, dans les vingt dernières années du siècle, le *parti colonial*. Les appels à la conquête coloniale se multipliaient. En 1859, un « véritable intérêt d'actualité s'attachait aux travaux qui avaient pour but l'étude de la colonisation et de l'expansion des peuples »[38]. Cette volonté d'impérialisme se nourrissait surtout d'inquiétude. Pour E. Rameau, la colonisation offrait une alternative à la stagnation de la population française. Pour Xavier Raymond, il s'agissait plutôt d'en finir avec cette politique résolument européenne pour s'ouvrir au monde[39]. Pour Charles Lavollée, c'était l'avenir qu'il fallait ménager :

> « Ce n'est pas précisément ni l'intérêt commercial, ni l'intérêt militaire qui, à nos yeux, décide la question ; ce n'est point un intérêt immédiat qui nous appelle en Orient : il s'agit surtout d'un intérêt politique qui peut-être ne se révélera complètement que dans un avenir plus ou moins éloigné, mais qui, dès à présent, mérite toute notre sollicitude[40]. »

Chasseloup-Laubat se montra d'autant plus attentif à cette opposition de ses officiers et amiraux gouverneurs, qu'il était violemment opposé à la politique de Drouyn de Lhuys. Il trouva aussi un appui sérieux dans le gouvernement, en la personne de Victor Duruy. Il ne restait plus qu'à convaincre l'Empereur d'infléchir sa position. Dans un long mémoire du 4 novembre 1864, il présenta ses observations, semble-t-il assorties d'une menace de démission : « Il nous faudra, de nos mains, détruire ces œuvres de civilisation, d'autorité, qu'à la face du monde la France avait déjà fondées dans ces contrées ». Convaincu par ces arguments de prestige et d'honneur du drapeau « arraché du sol où ils l'ont si noblement plantée », l'Empereur s'inclina et accepta la politique des amiraux. Il nota à l'attention de son ministre qu'il n'était pas question

> « de fonder une colonie telle que nos pères l'entendaient avec des colons d'Europe, des institutions, des réglementations et des privilèges ; non c'est un véritable empire qu'il faut créer ; il nous amènera dans l'Extrême-Orient à l'une des plus belles et des plus puissantes positions politiques et commerciales. »

Le ministre de la Marine eut gain de cause. Mais il donna satisfaction à l'Empereur en appliquant la politique du protectorat au Cambodge. Le capitaine de vaisseau Doudart de Lagrée avait fait changer d'avis, militairement, au roi Norodom sur ses devoirs envers le Siam. Il acceptait définitivement la protection de Napoléon III et la présence d'un mandarin français à sa cour. Un traité fut conclu le 11 août 1863 et ratifié le 17 avril suivant. En 1866, en compagnie de

[38] cité par Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?* , 1978, p. 24.
[39] « La Syrie et la question d'Orient », in *La Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1860.
[40] « Politique de la France en Asie », in *Ibid.* du 1er mars 1858.

Francis Garnier, Doudart de Lagrée entreprit une exploration systématique de la vallée du Mékong. Il remonta ainsi jusqu'en Chine, où il mourut d'épuisement au Yunnan, le 12 mars 1868. Garnier décida de rentrer à Saigon, empruntant le Yang-tsen-kiang jusqu'à Shanghai. Le 20 janvier 1867, l'amiral Rigault de Genouilly avait remplacé Chasseloup-Laubat, sans rien modifier à sa politique. En cinq jours, en juin, les trois provinces séparées de l'Annam par les possessions françaises avaient été annexées à la Cochinchine[41].

En somme, il manqua à la politique orientale de Napoléon III une définition claire et précise de l'Orient. La volonté manqua, par peur de déplaire à la Grande-Bretagne, de le fixer entre la Méditerranée et le golfe Arabique. Il était plus prestigieux de le placer dans les confins européens de l'Empire ottoman ; il entrait ainsi dans la sphère diplomatique européenne. Il devenait ainsi un instrument de pression sur les chancelleries autrichienne ou russe. Il était aussi plus aisé de le fixer en Asie du sud-est ; la Grande-Bretagne, occupant l'Inde et commerçant l'opium en Chine, n'y voyait aucun inconvénient. Il offrait ainsi au Second Empire le domaine colonial qui avait manqué à Napoléon I[er]. Tandis qu'au Machrek, Égypte, Palestine, Syrie et péninsule arabique représentaient autant de zones d'affrontements potentiels avec la Grande-Bretagne. La Crimée en avait été l'exemple criant en mer Noire. L'expédition punitive de la *Royal Navy* à Djeddah avait démontré qu'aucune autre puissance n'était tolérée en mer Rouge.

Et Napoléon III en fit la cruelle expérience en Méditerranée, avec son expédition de Syrie. Quoi qu'en fût louable le motif, Londres préféra laisser une conférence internationale décider de la suite à donner aux événements. Les cinq Puissances du Congrès de Paris donnèrent mandat à un corps expéditionnaire français de rétablir l'ordre. Et encore devait-il le faire en accord avec les troupes du sultan. Elles limitèrent également l'intervention à six mois. Le 22 février 1861, alors que Thouvenel cherchait à prolonger sa présence, le secrétaire au Foreign Office, Lord Russell[42], résumait bien la position anglaise sur l'affaire :

> « Nous ne voulons pas créer en Orient un nouvel État pontifical et donner à la France un nouveau prétexte d'occupation indéfinie[43]. »

[41] Annie Rey-Goldzeiger, Jacques Thobie, « La France coloniale de 1830 à 1914 »,*op.cit.*, p. 487-492 ; Jean Martin, « Annam », « Cochinchine », Jean Ganiage, « Cambodge », « Hué (traité de) », et Etienne Taillemite, « Cochinchine (Campagne navale) », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 65-66, 308-309, 224-225, 628-629 et 309-310 ; *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, « L'instauration du protectorat français au Cambodge. Renaissance d'une nation », novembre-décembre 1993, n° 12, p. 3-44.

[42] Thomas Seccombe, "Russell John (1792-1878)", in *Dictionary of National Biography*, *99*, p. 454-465.

[43] . PRO, FO, 78/1849, lettre de Russell à Cowley du 21 février 1861, *Papers relating to the disturbances in Syria*, 1861, p. 410. Cf. aussi Jean Ganiage, « Syrie (expédition de) », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1230-1231.

Il manqua également à la politique orientale un objectif clair et défini. Elle resta l'affaire de quelques diplomates, de quelques hommes politiques et de quelques journalistes. Jamais elle ne devint identifiable facilement pour l'homme de la rue. La guerre de Crimée devait empêcher la « Barbarie » russe de déferler sur l'Europe. Les expéditions coloniales étaient autant de victoires sur la Grande-Bretagne pour une opinion publique profondément anglophobe. Or, la politique impériale misait sur l'alliance indéfectible de la Grande-Bretagne. Lorsque les deux courants se rencontraient, alors l'opinion soudée était capable de mener des campagnes victorieuses : la prise de Saigon et l'épopée du Mékong rencontrèrent une telle adhésion. La campagne pour le canal de Suez réussit non seulement pour son attrait financier que parce qu'elle représentait une victoire sur la Grande-Bretagne.

Une politique non dépourvue d'enjeux intérieurs

La politique orientale, et plus généralement étrangère de la France du Second Empire, pouvait laisser penser qu'elle répondait à un objectif de politique intérieure[44]. Elle n'était pas seulement dictée par les idées particulières de l'Empereur à ce sujet. Elle s'insérait dans une vision beaucoup plus vaste de l'homme et de son monde, une conception de la « nature des choses » qui, tant qu'il conserva la plénitude du pouvoir, assura la cohérence de son action politique ; elle relia même, en un tout, les diverses facettes de sa politique étrangère et de sa politique intérieure.

La crise des Lieux saints était significative à ce sujet. Le nouvel ambassadeur de France près la Porte, La Valette, ne devait pas perdre de vue « que l'affaire (...) [touchait] vivement une certaine opinion dont il [importait] de tenir compte »[45]. Lorsque Napoléon III se lança dans la guerre de Crimée, il le fit au nom de la défense du catholicisme face à la Russie orthodoxe. Il s'agissait surtout de conquérir des âmes plutôt que des territoires[46]. Pour bien le démontrer, il laissa le ministre de la Guerre, Saint-Arnaud, doter l'armée d'Orient d'une aumônerie nombreuse, dont il confia la direction à des pères jésuites. De son côté, l'Empereur fit installer en grande pompe sur les navires des flottes de la Méditerranée et de la

[44] Nous nous inscrivons donc en faux avec Charles-Hippolyte Pouthas, qui récuse le fait que « des combinaisons de la politique intérieure du gouvernement » aient dicté « dans une certaine mesure la politique extérieure, et réciproquement d'ailleurs l'influence de la politique extérieure sur la politique intérieure de l'Empire » qui reste faible [*La politique extérieure de la France sous la seconde république et le Second Empire*, 1949, p. 78]. Philippe Séguin, quant à lui, ne rejette pas en bloc ce lien, mais opte quand même pour une réponse négative [*op.cit.*, p. 231].

[45] AMAE, CP Turquie, vol. 305, lettre de Drouyn de Lhuys à La Valette du 7 mai 1850, f. 198-200.

[46] Edmond Bapst, *Les origines de la guerre de Crimée...*, 1911, p. 364.

Baltique des tableaux de la Vierge, « patronne auguste des matelots »[47]. Affirmant le sens religieux de la guerre, il contribuait à renforcer l'alliance de l'autel autour du trône.

Le clergé catholique approuva presque unanimement l'expédition ; les évêques firent même procéder à des prières pour son succès[48]. De même, la guerre resserra les liens entre Paris et Rome. Pie IX, hostile à la Russie, fut reconnaissant à Napoléon III de défendre en Orient les intérêts catholiques. Ses sentiments n'étaient pas feints. Il les manifesta publiquement ; il ne manqua pas une occasion d'engager les évêques français de passage au Vatican à soutenir de toute leur autorité l'Empereur qui « accomplissait une mission providentielle »[49].

La guerre d'Italie et les tentations gallicanes de certains ministres du gouvernement impérial brisa ce bel équilibre intérieur. En ouvrant la question romaine, Napoléon III se coupa de son soutien catholique à l'intérieur du pays. Par ailleurs, l'armistice de Villafranca avait provoqué le trouble des libéraux et des progressistes. Au début de l'été 1860, la situation de l'Empereur était des plus délicates. Aussi la nouvelle des massacres de Syrie lui offrit-elle l'occasion de reprendre l'avantage. Pour désamorcer les craintes à l'intérieur du pays, il autorisa des citoyens français à se rendre à Rome pour servir dans l'armée pontificale, il s'orienta vers une évolution du régime de la presse et il expédia un contingent en Syrie[50].

Cette dernière mesure avait pour but de rassurer les catholiques ultramontains[51]. Dans sa circulaire pour les cérémonies de la fête de l'Empereur, le 15 août 1860, le ministre des cultes, Rouland, avait évoqué, « aux deux extrémités de l'Asie[52], nos soldats armés pour la défense de la civilisation chrétienne ». Au Sénat, le 15 mai 1861, l'ultramontain marquis de la Rochejaquelein affirma, à l'issue du débat sur la politique syrienne de la France, que « le gouvernement [venait] (...) de prendre tous les engagements que les Catholiques, tous les Chrétiens, tous ceux qui ont le sentiment français, [pouvaient] désirer[53]. »

---

[47] *Le Moniteur* du 8 avril 1854.

[48] Jean Maurain, *La politique ecclésiastique de Second Empire de 1852 à 1869*, 1930, p. 92-93.

[49] AMAE, CP Rome, vol. 999, lettre de Rayneval à Walewski des 10 et 20 juin 1854 et du 3 mars 1855.

[50] Pierre Renouvin, *op.cit.*, p. 99 et *Histoire des relations internationales*, *V*, p. 334.

[51] Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, *III*, p. 324 et John P. Spagnolo, *France and Ottoman Lebanon, 1861-1914*, 1977, p. 33-34.

[52] Citée par Jean Maurain, *op.cit.*, p. 415. Il faisait allusion aux expéditions de Syrie et de Chine. Cette dernière provoqua une grande confusion dans les rangs des journalistes catholiques. En effet, ils déploraient d'une part, le martyr des missionnaires d'Extrême-Orient, et redoutaient, d'autre part, une intervention armée. Pour eux, celle-ci ne pourrait que disperser les efforts des fidèles, nuisant donc aux combattants de Rome [*La Gazette de France* du 8 novembre 1860].

[53] *Annales du Sénat et du Corps législatif*, *III* (Paris, Impr. Impériale, 1862), p. 127.

Au lendemain des élections législatives de mai-juin 1869, la France entra dans une nouvelle ère de troubles, simplement politiques cette fois. Le ministère Rouher tomba, inaugurant six mois de vide au niveau du gouvernement. Le ministère Chasseloup-Laubat fut chargé de gérer l'indécision de Napoléon III, qui préférait attendre avant de nommer le libéral Ollivier. La maladie de Louis-Napoléon, en août et septembre, et les rumeurs d'abdication ou de mort offrirent aux oppositions socialistes et républicaines de se renforcer. Les voyages de l'Impératrice et du Prince Impérial, au même moment, en Corse, pour le centenaire de Napoléon I^{er}, puis à Lyon, permirent de prendre la température de l'opinion publique. Le triomphe de sa tournée lorraine, trois ans plus tôt, était un lointain souvenir.

La tournée d'Eugénie était autant dommageable pour l'image du régime, sans chef, que pour elle. Les soupçons de " politique de l'Impératrice ", responsable de la guerre du Mexique, reprirent de plus belle. Il parut alors plus sage de l'éloigner de Paris pendant la durée de la crise constitutionnelle. L'inauguration du canal de Suez permit de l'éloigner de France. L'ambassadeur autrichien, Richard de Metternich, ne manqua pas de déceler le dessein de retarder son retour en France jusqu'à la réunion du Corps Législatif[54].

À la recherche d'une opinion publique

La politique extérieure de la France de Napoléon III présentait ainsi deux visages. Le premier était résolument tourné vers l'Europe. Il offrait la vision d'un Napoléon III révisionniste, cherchant à fonder, sur les dépouilles des traités de 1815, un nouvel ordre européen dans lequel la France tiendrait le premier rang. Le second visage de cette politique étrangère était tourné vers la France. Napoléon III se présentait comme le restaurateur d'un ordre constitutionnel, fondé sur la stabilité et la prééminence du pouvoir exécutif, reposant sur la grandeur et la légitimité populaire.

Cette adhésion des Français au régime était aisément identifiable lors des consultations au suffrage universel. L'Empereur était, selon la constitution du 14 janvier 1852, « responsable devant le peuple français auquel il a toujours le droit de faire appel ». Par ailleurs, le Corps législatif était l'émanation du suffrage universel. Pour autant, ces consultations ne permettaient pas de cerner l'état de l'opinion publique. Le plébiscite restait un pouvoir discrétionnaire de l'Empereur et l'usage qu'il en fit le cantonna à des questions constitutionnelles, en même

[54] Nancy Nichols Barker, *op.cit.*, p. 179-180.

temps qu'à l'adhésion à un homme. De plus, il n'y eut, à l'exception de celui de mai 1870, aucune consultation de ce genre durant tout l'Empire. « Mieux [valait] se contenter de références aux résultats miraculeux des consultations antérieures[55]. »

Quant aux élections législatives et locales, tous les six ans, elles ne permettaient pas plus de prendre le pouls du pays. D'abord, elles étaient faussées par le principe des candidatures officielles[57]. Cette pratique était rendue indispensable, du fait du caractère plébiscitaire que prenaient ces consultations. En investissant directement et officiellement un candidat, alors que les différents régimes depuis 1815 ne faisaient que le suggérer à l'échelle restreinte de l'électorat censitaire, l'administration impériale pesait de tout son poids sur le choix des représentants du peuple. Elle mettait à leur disposition ses fonds pour financer la campagne électorale, ses agents – du garde champêtre au curé, en passant par l'instituteur et le juge de paix – pour la faire sous la direction du préfet, et la force publique pour empêcher l'opposition de s'exprimer. Mais ces parlementaires étaient-ils destinés à représenter, dans l'esprit de Napoléon III, l'opinion du pays ? Lord Cowley[58], en avril 1861, se hasarda à poser la question directement à l'Empereur. « Il semblait penser que non[59] ».

Résultats des élections législatives[56]				
	Inscrits	*Candidats officiels*	*Opposition*	*Abstentions*
1852	9 836 000	5 248 000	810 000	3 613 000
1857	9 490 000	5 471 000	665 000	3 372 000
1863	9 938 000	5 308 000	1 954 000	2 714 000
1869	10 417 000	4 438 000	3 355 000	2 291 000

Pas plus que les élections au Corps législatif, les débats parlementaires n'étaient l'occasion de discuter de la politique impériale, tant intérieure qu'extérieure. Les deux chambres, Sénat et Corps législatif, étaient réduites à un rôle d'enregistrement des projets gouvernementaux. Les sessions étaient courtes (trois mois jusqu'au sénatus-consulte du 18 juillet 1866 ; en moyenne quatre mois et demi), uniques et se tenaient de février ou mars jusqu'en juin ou juillet. Toutefois, dans la chambre élue, l'opposition ne cessa de gonfler ses effectifs. Sans compter les légitimistes et les orléanistes plus ou moins ralliés, la première

[55] Alain Plessis, *De la fête impériale...*, 1973, p. 24.
[56] Adrien Dansette, *Du 2 décembre au 4 septembre* (Paris, Hachette, 1972), p. 441.
[57] Cf. Patrick Lagoueyte, « Candidature officielle », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 226-228.
[58] . Lord Edmond Fitzmaurice, "Wellesley Henry Richard Charles, first earl Cowley (1804-1884)", in *Dictionary of National Biography*, *60*, p. 207-210.
[59] Lettre de Cowley à Russell du 1er avril 1861, citée in *Conversations with Napoleon III...*, 1934, p. 196.

législature ne comptait qu'un opposant, le catholique libéral Montalembert, hostile au 2 décembre, pourtant candidat officiel[60]. Il fallut attendre les élections de 1857 pour voir les rangs des opposants déclarés atteindre la dizaine, dont cinq républicains. Six ans plus tard, ils étaient trente-deux, dont quinze républicains. Les élections de 1869 constituèrent un véritable raz de marée, avec soixante-quatorze députés, dont vingt-cinq républicains. Au Sénat, il existait aussi une opposition, qui était le fait d'individualités se déterminant en fonction des orientations idéologiques du régime, catholique après la guerre d'Italie, protectionniste après le traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne[61].

Les deux chambres n'étaient pas constitutionnellement mandatées pour contrôler la politique extérieure de l'Empire. De plus, elles ne pouvaient agir sur son aspect financier, le budget des Affaires étrangères étant voté en bloc et les crédits supplémentaires décrétés sans vote jusqu'au sénatus-consulte du 31 décembre 1861. Toutefois, le Corps législatif était amené à octroyer les crédits militaires pour une guerre ou la mise en œuvre d'un programme colonial ; de plus, il était habilité à garantir les emprunts étrangers réalisés sur le territoire de l'Empire. Et la libéralisation du régime, à compter du décret du 24 novembre 1860[62], renforça ses possibilités.

Le 5 février 1861, Napoléon III prononçait son premier « exposé de la situation de l'Empire au Sénat et au Corps législatif[63] », qui remplacerait son discours annuel d'ouverture de la session. Cet état de l'Empire, accompagné de documents diplomatiques essentiels[64], fut suivi d'un débat. Un amendement de l'adresse, qui fut âprement discutée entre le 13 et le 22 mars, porta sur la question de Syrie. Il était alors question de repousser le terme de l'expédition française ; la Grande-Bretagne faisait quelques difficultés à prolonger la présence de trois mois. Moins passionnée, la discussion n'atteignit pas les envolées du débat Keller-Ollivier sur l'amendement clérical, les 13 et 14 mars. La Chambre se trouva

[60] Il fut battu lors des élections de 1857 [Pierre Guiral, « Montalembert (Charles Forbes comte de), 1810-1870 », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 847-848].

[61] Éric Anceau, « Corps législatif », et Francis Choisel, « Sénat », in *Ibid.*, p. 353-357 et 1185-1189.

[62] Il apportait à la constitution de 1852 sa première modification : après le discours de l'Empereur, ouvrant chaque session, le Corps législatif et le Sénat purent interpeller le gouvernement impérial, par une adresse à un ministre sans portefeuille, désigné par l'Empereur pour défendre sa politique ; la presse reproduirait la sténographie complète des débats des deux assemblées. Le sénatus-consulte du 18 juillet 1866 modifia l'organisation du Corps législatif, notamment en allongeant la durée des sessions ordinaires et en étendant le droit d'amendement. Un autre, daté du 19 janvier 1867, remplaça le droit d'adresse par celui d'interpellation. Celui du 6 septembre 1869 octroya au Corps législatif la plénitude de droits d'initiative (partagé avec l'Empereur), d'interpellation et d'amendement.

[63] *Documents diplomatiques*, vol. 1, 1861, p. 388-395.

[64] Ils étaient publiés par le Ministère des Affaires étrangères à compter de cette année, sur le modèle des compilations du Foreign Office. Loin de ne servir qu'à nourrir le débat sur l'adresse, ces *Blue Books* français s'inscrivaient dans la diplomatie ouverte de Napoléon III. Ils étaient ainsi un acte de propagande, un message destiné aux cabinets étrangers.

unanime, au moment du vote de l'amendement, pour demander au gouvernement que « le but de l'expédition fût complètement atteint ».

La même question syrienne fut l'occasion d'un débat au Sénat, deux mois plus tard. L'occasion fut fournie par une pétition du *Comité pour les Chrétiens de Syrie*. Elle était l'œuvre « d'hommes considérables appartenant à toutes les nuances politiques et religieuses, mais réunis par un sentiment d'humanité »[65]. L'académicien Saint-Marc Girardin en était à l'origine. Il avait été rejoint par Auguste Cochin, Adolphe Crémieux et les pères Gratry[66], Pétetot, restaurateurs de l'*Oratoire*[67], et Pressenté, du *Saint-Evangile*[68]. Le sénateur cardinal-archevêque de Paris, Mgr Morlot, les soutenait. Ils se posaient en défenseur des chrétiens du Levant, souhaitant leur émancipation de la Porte et la poursuite du mandat de la France. Le Sénat, qui était encore un conseil constitutionnel plutôt qu'une assemblée législative, était seul habilité à recevoir ces pétitions de citoyens. Il les examinait avec beaucoup de solennité, le texte étant lu intégralement en séance et un rapport rédigé par une commission spéciale.

Le 7 mai 1861, Paul de Royer, premier vice-président du Sénat, ancien ministre de la Justice[69], présenta son rapport. Il estima que la France n'avait aucun droit de protection sur la Syrie et le Liban, qui étaient suffisamment protégés par la Turquie. La discussion de la pétition fut reportée au 14 mai. Ses propos soulevèrent l'indignation des défenseurs de la papauté et de l'Église, le comte de Ségur d'Aguesseau, le marquis de la Rochejaquelein et M^{gr} Donnet[70], ou de connaisseurs de l'Orient, le marquis de Castelbajac et Louis de Saulcy[71].

Le 15 mai, Adolphe Billaut[72], ministre sans portefeuille, apporta la réponse du gouvernement. Il commença par rappeler que la France n'entendait rien oublier, rien abandonner de ses anciennes traditions[73]. Pour bien le démontrer, il porta à la connaissance du Sénat une dépêche adressée par le ministre des Affaires

---

[65] *Le Correspondant* du 23 mars 1861, p. 623.

[66] G. L. Trenard, « Gratry (Auguste Joseph Alphonse) (1805-1872) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *16*, p. 1095-1096.

[67] En 1852. Cf. Jacques-Olivier Boudon, « Congrégations », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 331.

[68] *Annales du Sénat…*, *op.cit.*, p. 11.

[69] Du 24 janvier au 10 avril 1851, et du 16 novembre 1857 au 4 mai 1859. Dans son rapport, il critiqua la manière dont les pétitionnaires avaient exercé leur droit, préalable à une attaque contre le principe même de la pétition.

[70] R. Limouzin-Lamothe, « Donnet (M^{gr} Ferdinand Frédéric Auguste) (1795-1882) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *11*, p. 534-535.

[71] Numa Broc, « Saulcy (Louis Félicien Caignart de) (1807-1880) », in *Dictionnaire illustré des explorateurs...*, 1992, p. 409-418.

[72] M. Prévost, « Billaut (Adolphe Augustin Marie), homme politique (1805-1863) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *6*, p. 466-467.

[73] Le texte des débats se trouve dans les *Annales du Sénat...*, *op.cit.*, p. 11-20 et 93-128 et dans *Le Moniteur* des 8, 15 et 16 mai. Cf. les commentaires du *Correspondant* du 20 mai 1861, p. 203. Cf. aussi Adel Ismaïl, *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban...*, t. 30, 1983, p. 66-178.

étrangères, Edouard Thouvenel, à son ambassadeur près la Porte, le marquis de La Valette, le 3 mai[74]. Elle rappelait les efforts de Paris pour obtenir un nouveau délai. Surtout, elle résumait bien l'état d'esprit de la France face à cette évacuation :

> « En présence d'un acte international, monsieur le marquis, nous ne pouvions faire davantage et notre responsabilité est sauvegardée, mais l'expiration même du terme, pendant lequel nous étions liés par des nécessités résultant d'un accord débattu et réglé avec les autres cabinets, nous rend notre liberté d'appréciation et de conduite. Nous serons donc les maîtres d'examiner, en dehors de toute stipulation spéciale, les événements qui viendraient à surgir en Syrie, et nous imposeraient le devoir de prêter aux chrétiens du Liban un appui efficace contre de nouvelles persécutions. »

Prenant le contre-pied de Royer, cette déclaration de Billaut et cette lettre de Thouvenel furent chaleureusement applaudies par les sénateurs[75].

Hormis ces joutes, la politique du Second Empire en direction du Machrek ne donna pas lieu à d'autres commentaires de la part des représentants de la nation. En fait, elle ne mobilisa guère les foules en général. Elle restait l'apanage des diplomates, et seuls quelques politiciens et journalistes s'en tenaient au courant. Le cas de la guerre de Crimée était à cet égard significatif. Ce premier conflit de l'Empire tranchait avec les autres crises orientales qu'avait connues la France. Contrairement à 1840, l'opinion publique n'avait pas été mise en condition par un discours nationaliste et belliqueux. Au contraire, pendant une grande partie de l'année 1853, quelques voix isolées relevèrent doucement une marche certaine à la guerre. Et, à l'exception du quotidien orléaniste *L'Assemblée nationale*, la presse parisienne se faisait l'écho d'un sentiment antirusse et se montrait favorable à une action commune avec l'Angleterre. Mais les chroniques étaient rares[76], et seule *La Revue des Deux Mondes* se donnait le temps de la réflexion. Et encore n'ouvrait-elle ses colonnes qu'à un petit groupe d'hommes d'affaires, de journalistes et de proches du gouvernement impérial[77].

[74] AMAE, CP Turquie, vol. 349, f. 226-228 et *Documents diplomatiques*, *op.cit.*, p. 443-445.
[75] *Le Moniteur* du 16 mai 1861.
[76] Cf. *Le Journal des Débats* des 30 mai, 10 août et 26 septembre 1853 ; *L'Assemblée nationale* des 23 mars, 5,7 et 15 juillet 1853 ; *L'Union* du 25 juin 1853 ; *Le Constitutionnel* des 4 juin et 4-5 juillet 1853 ; *Le Siècle* des 18 juillet, 10 août et 24 septembre 1853.
[77] dans ses numéros du 1er mai, p. 638, du 1er juin, p. 1060, 1062-1063, du 15 juin, pp. 1247-1251, du 1er juillet, p. 195-197, du 15 juillet, p. 394-397, et du 15 août 1853, p. 829-830.

Dans sa grande majorité, l'opinion publique regardait les affaires d'Orient avec apathie et désintérêt[78]. Des sentiments qu'elle ne quitta même pas, contrairement à l'opinion anglaise, après l'annonce de l'incident de Sinope, le 11 décembre 1853. Les nouvelles de Constantinople furent bien sûr commentées dans les journaux[79]. Mais personne ne lisait la presse officielle[80]. Les rapports des préfets et des procureurs généraux relevaient parfois la volonté de sauver la paix des Français[81]. À mesure que l'on s'acheminait vers la guerre, la légende napoléonienne prit le pas sur tout autre sentiment, et un courant anti-anglais commença à se propager dans l'opinion. Les avocats de l'alliance avec Londres, *Le Siècle*, *Le Journal des Débats* et *La Revue des Deux Mondes* le battirent en brèche[82]. Puis l'intransigeance du tsar eut raison de toutes les propagandes. La guerre n'était pas souhaitée par le peuple français. Mais elle était devenue inévitable. Tout comme l'était l'alliance avec un partenaire traditionnellement impopulaire.

La guerre de Crimée ne fut donc pas un de ces conflits mus par une accumulation de fierté nationale[83]. L'opinion publique ne comprenait pas la raison de cette conflagration. De ce fait, elle n'y prêta guère d'attention. Ce ne fut qu'après l'incident de Sinope et, surtout, la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, le 4 février 1854, qu'elle commença à saisir les enjeux. La menace se faisait plus précise. Mais elle ne craignit qu'un nouveau déferlement des cosaques sur la France. À l'exception de quelques-uns, diplomates, hommes d'État ou journalistes, personne ne pouvait imaginer que ce conflit était engendré par la question des Lieux saints. C'était tellement vrai que le gouvernement impérial put oublier cette question dans ses buts de guerre, sans craindre une quelconque désapprobation de la part de l'opinion publique...

[78] Lynn M. Case, *French opinion on war and diplomacy during the Second Empire* (Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1954), p. 16.

[79] Cf. *Le Siècle* des 2, 19 et 30 décembre ; *Le Constitutionnel* du 10 décembre 1853 ; *La Revue des Deux Mondes* du 1er janvier, p. 185-186 ; *L'Assemblée nationale* du 3 janvier 1854.

[80] Thiers confiait à un visiteur anglais, Senior Nassau : « Si nous avions une presse libre et une tribune, je pourrais lever toute la France contre la Russie en une soirée. Mais quand [Napoléon III] pensa que l'opinion lui était contraire, il détruisit tous les moyens de l'influencer. Personne n'écoute ce qui est dit par ses créatures à la Chambre ; personne ne lit ses journaux qu'il paie » [cité par Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 19].

[81] *Ibid.*, pp. 19-20.

[82] *Le Siècle* du 24 septembre 1853 ; *Le Journal des Débats* du 6 février ; *La Revue des Deux Mondes* du 28 février, p. 1026-1027.

[83] Pierre de la Gorce, *op.cit.*, *I*, 1894, pp. 206-207. Cf. aussi les envolées nationalistes du consul de France à Jérusalem, Paul Emile Botta, in CPC Jérusalem, vol. 3, *passim*.

La perception de l'Orient dans la presse

Les convictions des Français en matière de politique étrangère étaient difficiles à saisir sous le Second Empire. Non pas qu'ils fussent mal informés. La guerre de Crimée montrait que les informations ne manquèrent pas. D'ailleurs, le règne de Napoléon III fut aussi celui du journalisme. Certes, les entraves d'une réglementation tatillonne, cherchant à limiter l'influence politique des journaux, étaient nombreuses. Mais la diminution du nombre des analphabètes et l'instauration du suffrage universel avaient amené les Français à lire, épisodiquement au moins, des journaux. Quant aux progrès inhérents à la technique de la presse, au journalisme (notamment les agences de presse) et aux moyens de communication, ils concourraient au développement du nombre de journaux comme de leur tirage[84].

Si l'opinion publique était difficile à cerner, cela tenait au fait que ses journaux, et plus spécialement la presse politique, ne la reflétait en rien. Ils étaient tous inspirés par le gouvernement, soit qu'ils acceptassent de publier les vérités qu'il leur indiquait, soit qu'ils redoutassent sa censure. Les journaux de province étaient surveillés par l'administration. Elle jouait sur leur instable équilibre financier, menaçant de leur retirer les annonces légales s'ils ne coopéraient pas. Souvent, ils se bornaient à reprendre *in extenso*, sous la signature d'un de leur journaliste, des articles publiés dans une feuille parisienne[85]. À Paris, les onze titres autorisés au début du régime jouissaient d'une tolérance pour présenter et commenter l'actualité selon leurs nuances politiques : ultramontain pour *L'Univers*, légitimiste pour *L'Union* et *La Gazette de France* (cette dernière était toutefois moins clérical que le premier), orléaniste pour *L'Assemblée nationale*, libéral et orléaniste pour *Le Journal des Débats*, libéral pour *La Presse*, officiel pour *Le Moniteur universel*, officieux pour *Le Pays*, *La Patrie* et *Le Constitutionnel*, républicain modéré pour *Le Siècle*. Au tournant des années soixante s'ajoutèrent *L'Opinion nationale*, organe libéral inspiré par le prince Napoléon, pour concurrencer *Le Siècle* (septembre 1859) ; *Le Monde* qui remplaçait *L'Univers* interdit (janvier 1860) ; *Le Temps*, protestant et républicain modéré (avril 1861) ; *L'Avenir national*, républicain modéré ; *L'Époque*, bonapartiste libéral ; *La Liberté*, légitimiste, et *L'Étendard* (1866). *L'Univers* et l'orléaniste *Journal de Paris* furent autorisés à reparaître en février et en avril 1867.

[84] Pierre Albert, « Presse sous le Second Empire (La) », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1057.
[85] *Ibid.*, p. 2-6.

La presse du Second Empire se présentait comme bridée par l'administration. Concernant la politique étrangère, la presse du Second Empire était souvent le reflet de la diplomatie officielle. Drouyn de Lhuys était « beaucoup plus attentif qu'on ne l'était généralement à la publicité » et n'hésitait pas « à en user libéralement ». Hippolyte Desprez, qui eut tout le loisir de l'observer à la direction politique du ministère des Affaires étrangères, faisait allusion aux articles que son ministre faisait « rédiger sous son inspiration immédiate » et qu'il se chargeait de transmettre aux principaux journaux. À l'occasion, il contactait des polémistes hostiles au régime[86]...

Puis il y avait cette vision très européocentriste des sphères dirigeantes, diplomates, hommes d'État et journalistes. Elle influait grandement sur le choix des sujets. Le regard des journaux se portait essentiellement sur l'Europe et l'Amérique. L'Asie et l'Afrique offraient des exploits militaires à raconter aux lecteurs émerveillés et fiers d'être Français. Mais le monde arabe semblait n'être voué qu'aux drames. Quand ce n'était pas le soulèvement des musulmans de Syrie, provoqué par l'admission des chrétiens au service militaire[87], c'était une insurrection due à l'affaiblissement de la Porte[88]. C'était aussi le choléra, endémique dans toute l'Arabie centrale et en Égypte[89]... Et les drames étaient bons pour les journaux à un sou...

La crise syrienne de 1860 était édifiante sur ce point. Au début du mois de juillet 1860, la presse française était tout entière absorbée par les événements d'Italie. Garibaldi était en Sicile depuis le début du printemps. Bien que la question pontificale ne fût pas encore posée, les journaux catholiques s'attelaient à justifier la décision de Pie IX de renforcer son armée et à blâmer le Piémont-Sardaigne et tous les gouvernements « athées ou révolutionnaires » qui le soutenaient. Par ailleurs, ils étaient occupés à faire la promotion de l'emprunt romain, qui venait d'être autorisé par le gouvernement impérial[90]. Le Machrek n'en était que plus loin[91]...

Aussi, lorsque les premières nouvelles de massacres en Syrie arrivèrent à Paris, au début du mois de juillet, seul *Le Siècle* sembla s'émouvoir. Dès le 11

[86] AMAE, PA Desprez, vol. 19, t. 2, f. 41.

[87] Cf., dans *La Revue de l'Orient et de l'Algérie*, n° 8, 1850, l'article de Maxime du Camp, daté du Lazaret de Rhodes le 6 octobre, p. 307-312, et le récit circonstancié, inspiré du *Constitutionnel* du 16-18 octobre, sous le titre « La Syrie, théâtre d'une grande révolte », p. 381-386.

[88] Charles de Mazade, *La Revue des Deux Mondes* du 30 novembre 1852, p. 989.

[89] Dans *Le Temps* des 8, 9 et 16 juillet, 29 septembre 1865 ; 17, 18 et 20 mars, 26 avril, 4 août 1866 ; 10 janvier 1867 ; et *La Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1865, p. 1038-1039.

[90] Cf. Jean Maurain, *op.cit.*, p. 403-420.

[91] Seules deux correspondances en provenance d'Alexandrie et de Marseille avaient été publiées par *L'Ami de la Religion* les 20 et 21 juin 1860.

juillet, il publiait la lettre d'un avocat « de renommée si populaire », conquise « dans nos assemblées politiques comme au barreau[92] », Adolphe Crémieux :

> « Voilà qu'en Orient les Chrétiens sont livrés à la plus effrayante persécution (...). Le sang coule ; la misère et la fin s'étendent sur des populations (...) dont le seul crime est d'adorer le Christ ! Israélites français, venons les premiers en aide à nos frères chrétiens ; n'attendons pas les résultats, toujours si lents de la diplomatie, qui réglera l'avenir ; venons au secours des infortunes présentes. »

Et de proposer le lancement d'une large souscription, « non seulement de ses coreligionnaires, mais aussi du monde chrétien »[93] en faveur des victimes de Syrie et du Liban[94]. Cet appel fut repris le lendemain par *La Presse*. Le 14 juillet, *La Gazette de France* tirait de cette dernière de larges extraits.

Le mouvement était lancé. Les catholiques délaissèrent quelque peu l'Italie pour le Levant. Le 27 juillet, *La Gazette* signalait que « l'abbé Lavigerie, directeur de l'*Œuvre des écoles d'Orient*, [venait] de faire entendre un chaleureux appel aux catholiques de France en faveur des chrétiens de Syrie »[95]. *L'Ami de la Religion* ouvrit ses colonnes à cette souscription, bientôt rejoint par *Le Monde*, *Le Journal des Villes et des Campagnes*. Le comte de Chambord adressa le 27 juillet 1860 à *L'Union*, qui s'associait à cette démarche, sa contribution (quatre mille francs) et une lettre :

> « Fidèle aux traditions de la monarchie qui a si longtemps couvert les Chrétiens d'Orient de sa puissante protection, je veux témoigner, autant qu'il dépend de moi, de ma vive sympathie pour eux. Envoyez donc ma faible offrande. Combien je regrette que mon absence de la patrie ne me permette de m'associer que de loin, par mes yeux, à la sainte et noble lutte que la France va soutenir contre la barbarie en faveur du christianisme et de la civilisation[96]. »

En quelques semaines, la presse catholique recueillit cent mille francs[97]. *Le Moniteur* ne fut pas long à se joindre à ces collectes. La souscription du quotidien officiel totalisa, entre le 7 août 1860 et le 6 avril 1861, quatre cent quarante mille six cent soixante quatre francs et neuf centimes. Parmi les donateurs, l'Empereur pour vingt-cinq mille francs et l'Impératrice, avec dix mille francs, mais aussi la moyenne et haute bourgeoisie de toute confession et le petit peuple juif de Paris. À Marseille, l'initiative du *Sémaphore*, qui ouvrit à cet effet un bureau à la Chambre

[92] Entête de la lettre de Crémieux signé Léon Plée.
[93] *Ibid.*.
[94] Sur cette question, Cf. l'article bien documenté de David Cohen, « Une souscription des juifs de France en faveur des chrétiens d'Orient en 1860 », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1977, p. 439-454. Il est à noter que le grand rabbin de Moselle remit à M^gr^ Dupont des Loges la somme de neuf cents francs pour les chrétiens de Syrie [Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, *II* (Nancy, Société d'Impressions Typographiques, 1932), p. 319].
[95] Sur cette initiative, Cf. Camille de Rochemonteix, *Le Liban et l'expédition française en Syrie*, 1921, p. 99-101.
[96] Édition du 29 juillet 1860.
[97] ASV, Segreteria di Stato, 1860, rubr. 165, fasc. 44, lettre de M^gr^ Carlo à M^gr^ Antonelli du 28 juillet 1860, f. 88.

de Commerce, rapporta quarante mille francs[98]. Le total des souscriptions françaises envoyées en Syrie se monta à quatre millions de Francs. Cette mobilisation des catholiques français ne fit pas les affaires financières du Saint-Siège : le Denier de Saint-Pierre rentra avec moins d'importance[99]...

Toute la presse fut d'accord avec *Le Correspondant* pour affirmer que

> « les lamentables menaces des chrétiens en Syrie et au Liban (...) sont l'événement le plus important du mois, et peut-être de l'année. Car l'émotion est universelle[100]. »

La fin du mois de juillet et le mois d'août donnèrent lieu à une floraison d'articles politiques[101]. *Le Journal des Débats* offrit au publiciste Saint-Marc Girardin d'analyser la question[102]. *L'Ami de la Religion* s'attacha les services d'un diplomate, le marquis Melchior de Vogüé[103]. Ces deux quotidiens publiaient aussi les comptes-rendus des événements, rédigés de Syrie par l'archéologue François Lenormant[104]. *Le Siècle* laissa parler un journaliste, Louis Jourdan. En deux articles, il apporta le soutien de son journal d'opposition au gouvernement impérial pour la durée de la guerre :

> « C'est une guerre sainte. La France fait la guerre au fanatisme, à l'intolérance, à l'abus de la force. Et cette guerre, nous la soutenons, nous la préconisons de toute notre énergie[105]. »

Dans *L'Opinion nationale*, Guéroult[106] se plaça dans la perspective de la politique des nationalités de l'Empereur ; il ne proposait rien de moins que chasser les Turcs d'Europe et fonder au Machrek un État dirigé par 'Abd al-Qâdir[107]. D'autres, comme *L'Union* du 22 juillet, se contentèrent de publier un rapport sur les menaces qu'encouraient les chrétiens.

D'autres encore préférèrent la polémique. *Le Siècle* se souvenait qu'il était aussi anticlérical. Le 21 juillet, Émile de la Bédollière s'en prit à la presse catholique :

> « Voilà plusieurs mois que l'Europe gémit et s'indigne de tortures infligées aux Chrétiens de Syrie, et pas un prélat n'a trouvé une parole de sympathie pour eux (...). Il nous semble que nos prélats pourraient renoncer momentanément à leur rôle d'agents de l'emprunt romain pour jeter les yeux sur le berceau ensanglanté du christianisme. »

---

[98] David Cohen, *op.cit.*, p. 441.
[99] ASV, Segreteria di Stato, 1860, rubr. 165, fasc. 44, lettre de M^gr^ Meglia à M^gr^ Antonelli du 25 novembre 1860, f. 228.
[100] Édition du 22 juillet 1860, p. 625.
[101] Cf. *L'Ami de la Religion* des 11, 12, 14, 19, 21 et 24 juillet 1860 ; *Le Constitutionnel* du 20 juillet 1860 ; *Le Courrier du Dimanche* des 17 et 20 juillet 1860.
[102] Éditions des 22 et 28 juillet et du 4 août 1860.
[103] Éditions des 13, 28 et 29 juillet et des 6 et 19 août 1860.
[104] Les 20, 27 et 29 juillet 1860 pour *L'Ami de la Religion*.
[105] Le 21 juillet, sur " la Question d'Orient ", et le 25 juillet 1860, sur " la Guerre sainte ".
[106] C. Meyer, " Guéroult (Adolphe) (1810-1872) ", in *Dictionnaire de Biographie française*, *16*, pp. 1524-1525.
[107] Le 6 août 1860.

Ces propos donnèrent lieu à deux réactions. La première, celle de *L'Ami de le Religion*, fut de publier, à compter du 26 juillet et jusqu'en septembre 1860, les actes épiscopaux relatifs à la question syrienne. La seconde fut celles des quotidiens royalistes *L'Union*, *La Gazette de France* et *Le Monde*[108]. Pendant une semaine, ils répliquèrent au journal d'opposition en attaquant l'initiative de Crémieux, se laissant aller à un antisémitisme facile. La presse gouvernementale se tint à l'écart de cette querelle. Elle préféra s'en tenir à l'ironie, comme Ernest Dréolle, dans *Le Constitutionnel* du 22 juillet, qui notait à propos de *L'Union* :

> « On cite de pareilles phrases, on ne les discute pas. À quoi bon ? (...) C'est tout ce qu'il leur reste d'émotion pour la situation lamentable des Maronites ! »

Ou alors parla-t-elle en dernier, prenant soin, comme Charles Sauvestre, le 27 juillet dans *L'Opinion nationale*, de tirer une leçon de l'attitude de la presse catholique : « Ne craint-elle pas qu'à la fin on repousse comme importune cette main sans cesse tendue ? »

Ce fut ce qu'il ne manqua pas d'arriver, en avril 1861, lorsque Saint-Marc Girardin forma son *Comité pour les Chrétiens de Syrie*. Dès le 2 avril, il adressa aux rédacteurs en chef des principaux organes de presse périodique les informant de la pétition et leur demandant d'en faire la publicité. *L'Opinion nationale* et *Le Siècle* du 7 avril, suivit par *la Patrie* trois jours plus tard, lui ouvrirent leurs colonnes. *Le journal des Débats* et *L'Ami de la Religion* acceptèrent le dépôt de la pétition dans leurs bureaux. D'autres se bornèrent à indiquer que l'on pouvait la signer chez Hachette, chez Amyot et à l'Oratoire. Du 15 avril au 2 mai, il arriva au Sénat soixante quatre pétitions de Paris, revêtues de deux mille deux cent soixante-seize signatures, et quatre-vingt une autres des départements, comptant huit mille quatre cent trente-cinq signatures[109]. Saint-Marc Girardin s'était aussi adressé à *L'Univers israélite*. Le périodique juif commença par remarquer que les maronites s'étaient montrés peu reconnaissants envers les juifs de France pour leur sollicitude. Et de conclure : « Il est temps que nous cessions de tendre la main et de prodiguer notre charité aux ennemis, aux persécuteurs de nos frères, que ce soit à Rome ou au Liban ![110] »

La polémique cessa lorsque, le 26 juillet, *Le Constitutionnel* annonça les préparatifs militaires du gouvernement impérial. Alors que des volontaires pour le

[108] Cf. *Le Siècle* des 22 et 24 juillet ; *L'Union* des 21 et 25 juillet ; *La Gazette de France* du 25 juillet ; et *Le Monde* du 25 juillet 1860. Cf. aussi David Cohen, *op.cit.*, pp. 443-449.

[109] soit 145 pétitions, représentant 10 711 Français. La plupart reproduisaient la formule du comité parisien. L'archevêque d'Avignon avait également apporté sa signature.

[110] *Ibid.*, p. 448 n. 13.

Levant accouraient d'Europe entière[111], la question d'Italie revint à la surface. *L'Ami de la Religion*, qui estimait qu'il n'y avait « désormais qu'une seule politique possible en Orient, (...) la politique de Navarin »[112], se félicita de la décision française. Mais il en profita pour en tirer argument en faveur de la défense des États pontificaux : « Nous croyons que le remède (...) serait excellent pour l'Italie[113] ». Pour *L'Union*, « les affaires d'Orient [étaient] un épisode, un grand, un douloureux épisode : le drame [était] en Italie. C'est là que se [trancherait] le nœud gordien[114] ».

Le ton des revues était différent. À la polémique, on préférait plutôt la réflexion. Le format se prêtait également mieux à l'analyse que l'étroitesse des dépêches journalistiques. Mais le traitement de la question par *La Revue des Deux Mondes*[115] n'était pas le même que celui du *Correspondant*. Certes, toutes deux s'attachèrent les services d'un célèbre analyste. Saint-Marc Girardin était un collaborateur attitré de la première, quoi qu'il ne répugna pas à publier aux côtés[116] du marquis Melchior de Vogüé, chroniqueur dans le second[117]. Mais, le bimensuel libéral-orléaniste surpassait de loin, dans ses commentaires de politique étrangère, le mensuel ultramontain.

L'angle d'analyse différait également. *Le Correspondant*, par la voix de son secrétaire de rédaction, Paul Douhaire, ou de Franz de Champagny, se montrait grandiloquent, interventionniste, anti-turc[118] et anti-anglais[119]. Une seule fois, la revue catholique délaissa le commentaire de l'actualité pour un article de fond. Dans un long article sur « la Question du Liban[120] », Henry David replaça la tragédie dans son historique et plaida pour un retour de l'état de droit en Syrie, seul garant du rétablissement de la paix,

> « non pas une paix factice, passagère et engendrant des explosions périodiques, mais une paix normale, qui triomphera sans trouble dans le monde entier des

[111] SHAT, G[4], 6, Cf. les lettres du Suisse Euler, du Lyonnais Baguy, du Strasbourgeois Cardot et de l'Oranais Persouneaux. Le premier offrait les services d'un officier de marine hollandais, Van der Velte, entendu à son cours. Les autres avaient des motifs plus ou moins louables, de la tradition familiale à une connaissance de la Palestine, en passant par l'espoir d'un contrat pour sa société de transport.

[112] Le 18 juillet 1860.

[113] Le 27 juillet 1860.

[114] Le 9 août 1860.

[115] Cf. Anne-Marie Souami-Laplagne, *La représentation de l'Orient en France à travers la Revue des Deux-Mondes*, doctorat, Lettres, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985.

[116] *La Revue des Deux Mondes* du 15 novembre1860, pp. 400-426 ; *Le Correspondant* du 22 juillet 1860, p. 598-600.

[117] *Le Correspondant* du 20 octobre 1860, p. 341-347, et du 23 mars 1861, p. 622-624.

[118] Les 22 juillet, p. 626, 22 août 1860, p. 820-823, et 22 avril 1861, p. 850.

[119] Les 22 novembre 1860, p. 579, 22 janvier, p. 205, 22 février, p. 405, et 23 mars 1861, p. 657-658.

[120] 22 avril 1861, p. 767-782.

> petites agitations locales, parce qu'elle sera fondée sur la nature des choses et sur le droit international[121]. »

Telle n'était pas l'approche de *La Revue des Deux Mondes*. Dans son numéro du 15 août 1860, elle publiait un texte rédigé par un missionnaire protestant, Jules Ferrette, de retour de Damas. Écrit peu de jours avant le début des massacres, « La guerre du Liban et l'état de la Syrie » montrait la surexcitation musulmane à l'encontre des chrétiens qui avait présidée aux massacres[122]. L'orientaliste Xavier Raymond entreprit d'élargir le champ de vision du lecteur. Louant en passant la puissance de la France enfin reconnue par l'Europe, il rectifiait quelques « choses singulières » entendues sur de la Syrie. Il revisitait aussi les rapports de l'Europe et avec l'Orient, proposant des solutions aux maux de ce derniers[123].

L'intérêt pour les événements du Machrek pour la presse fut aussi intense qu'il fut éphémère. Dès son numéro du mois de septembre, alors que le corps d'expéditionnaire français venait d'arriver au Levant, *Le Correspondant* l'oublia au profit de l'Italie. Tant est si bien qu'en octobre, le marquis Melchior de Vogüé s'en émut :

> « Depuis quelques temps, l'opinion publique, absorbée par les tristes événements qui s'accomplissent en Italie, s'est détournée de l'Orient et des événements qui s'y préparent. Il ne faudrait pas que les malheurs de la Péninsule fissent oublier la Syrie[124]. »

Et pourtant, ce fut ce qu'il arriva. Dans son panorama de « la diplomatie française en 1860 », Paul Douhaire n'accorda pas un mot au Levant, consacrant la totalité de son article à l'Italie[125]. En fait, rares furent les informations qui virent de Syrie après le 10 septembre 1860, c'est-à-dire après l'invasion des Marche et de l'Ombrie par l'armée piémontaise. Comme le notait *L'Ami de la religion*, le 15 septembre, la France avait « couru la première à la défense de nos frères immolés par la barbarie en Syrie ; dans les États romains, c'est pour sauver le chef du monde catholique qu'elle [devait] marcher. ”

Le Temps, qui accordait une place importante à la vie internationale et à la présentation de l'actualité étrangère, n'y dérogea pas à ce désintérêt. Pour l'année 1861, deux articles politiques : une présentation des trois dignitaires de la Montagne libanaise, le nouveau *mutasarrif* Dâwûd Pacha, le commandant ottoman Fu'âd Pacha et le chef du camp chrétien, Yûsuf Karam Bey, qui venait d'être déporté ; une étude en deux parties sur les « pouvoirs en Syrie » signée de

[121] Il publia ses propos sous le titre de *La Question de Syrie, considérée au point de vue du droit*.
[122] p. 1007-1016.
[123] « La Syrie et la Question d'Orient », in *La Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1860, p. 399-425, et du 1er octobre 1860, p. 627-658.
[124] *Le Correspondant* du 20 octobre 1860, p. 341.
[125] *Ibid.*, du 22 février 1861, p. 332-371.

Redecliff[126]. Et puis plus rien avant 1864, où le journal consacra le retour sur le devant de la scène de Yûsuf Karam Bey et s'interrogea sur la « connaissance du français en Syrie »[127]. En 1866, il se fit par deux fois l'écho du « conflits Druzes-Maronites en Syrie », générateur de « troubles politiques au Liban »[128]. Avant de louer, deux ans plus tard, « l'admission de catholiques aux fonctions publiques » et d'annoncer la nomination d'un nouveau gouverneur[129]. Ce traitement épisodique de l'actualité levantine par *Le Temps* se conjuguait le désintérêt de l'opinion publique française. Hormis ceux de 1861 et celui sur le français, aucun article n'eut droit à la première page...

Il n'y eut que *La Revue des Deux Mondes*, avec Gustave d'Alaux et Saint-Marc Girardin, à garder un œil sur les événements de Syrie. Et encore, le premier, ancien correspondant de *La Presse* à Beyrouth durant les événements, s'appliqua à faire la promotion du *mutasarrif*, dont il était le secrétaire. Tour à tour, il analysa l'installation du nouveau gouvernement, la réorganisation de la Montagne, l'opposition d'Yûsuf Karam et la réaction ottomane [130]. Quant au second, il se livra à une étude de la Question d'Orient, à vingt-deux ans d'écart, en 1840 et en 1862[131]. Il se montra également attentif aux controverses naissant de la publication de brochures, rapportant « la conversation de tout le monde expliquée et interprétée[132] », des *Blue books* anglais[133] et du *Livre Jaune* français[134] sur les affaires de Syrie.

Une certaine idée de l'Orient

Si la crise libanaise de 1860 ne retint pas l'attention de la presse, et *a fortiori* de l'opinion publique, elle fit la fortune des éditeurs[135]. Des brochures furent publiées sur la Syrie par centaines dès le mois d'août 1860. Toutes n'avaient

[126] le 5 décembre ; les 10 et 19 mai 1861.
[127] le 15 février et le 20 juillet 1864.
[128] le 18 février et le 29 octobre 1866.
[129] le 30 juin et le 3 août 1868.
[130] *La Revue des Deux Mondes*, des 1er juillet 1865, p. 139-168, et 1er mai 1866, p. 5-49.
[131] *Ibid.*, du 15 octobre 1862, p. 949-976.
[132] *Ibid.*, du 15 novembre1860, p. 400.
[133] *Ibid.*, des15 juin, pp. 964-992, 1er août, p. 719-737, 15 septembre 1861, p. 257-282.
[134] *Ibid.*, du 15 mars 1862, p. 468-491.
[135] Évidemment, leur fortune ne tint pas au seul fait de la crise syrienne. Le Second Empire, en matière d'édition, bénéficia de la conjoncture très brillante de la Monarchie de Juillet. Il se caractérisa ainsi par une période de grande activité éditoriale. Le nombre de titres publiés tripla entre 1840 et 1875. La décennie 1860-1870 se distingua par une expansion particulièrement rapide [Frédéric Barbier, « Éditeurs », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 470-475].

pas la même valeur. Certaines étaient franchement événementielles[136]. D'autres se penchaient avec esprit sur le règlement de la question d'Orient. Elles s'accordaient toutes pour dire que l'Empire ottoman venait de mourir et qu'il n'y avait guère plus que la diplomatie qui le considérât vivant. L'autre caractère de ces écrits était leur esprit d'annexion[137]. Pour certains, la France devait s'installer en Orient[138]. Ainsi *La Syrie et l'alliance russe* proposait une entente franco-russo-prussienne pour se partager l'Europe : la France recevrait la rive gauche du Rhin, tandis que la Russie s'installerait à Constantinople et la Prusse réaliserait l'unité allemande[139]. Cette brochure reflétait bien l'esprit des publications de l'été 1860. Elles souhaitaient avant tout apporter une solution à la crise syrienne. Certains auteurs l'englobaient dans la totalité de la question d'Orient[140]. Louis de Juvigny, dans *L'Occident en Orient. Considérations sur la mission politique de l'Europe*[141], estimait que le traité de 1856 était un séquestre apposé sur l'Empire ottoman et qu'il convenait à l'Europe d'en prendre l'administration. Cette idée était reprise par un collaborateur de *La Revue des Deux Mondes*, Xavier Raymond, qui proposait, dans *La France en Syrie*[142], qu'elle nommât une commission de gouvernement. Elle n'était pas éloignée du propos du diplomate et voyageur russe, P. de Tchihatchef. Dans *Nouvelle Phase de la Question d'Orient*, il songeait à une occupation militaire internationale, puisque le partage n'était pas faisable[143].

Ce n'était l'avis de Dionyse Rattos. Le partage était impossible parce que la France et la Grande-Bretagne ne souhaitaient pas voir la Russie ou l'Autriche s'installer dans la capitale ottomane. Aussi, dans *Constantinople, ville libre*, proposait-il de former en Europe centrale une confédération et de laisser l'Asie à son déclin[144]. L'avocat Paul Casati, pressentant *le Réveil de la Question d'Orient. Une solution nouvelle*, étendait son propos aux provinces arabes de l'Empire ottoman, la Syrie, l'Égypte et les régences barbaresques. Le prince Pitzipios, quant

[136] Comme les travaux de Wilfrid de Fonvielle, *La croisade en Syrie* (Paris, 1860) et A. Poissonnier, *Expédition de Syrie. La nouvelle croisade ; Druzes et Maronites, Turcs et raïas* (Paris, 1860).

[137] Des journalistes, débarquant à Beyrouth, avaient déjà formulé de tels propos. Gontaut Saint-Blancard, de *L'Ami de la Religion*, avait prêché pour une dislocation de l'Empire ottoman et une libération des chrétiens.

[138] Cf. A. Bardet, *La Syrie à la France* (Paris, 1861) et Louis de Baudicour, *La France en Syrie* (Paris, Dentu, août 1860)

[139] . (Paris, 1860), p. 30.

[140] Cf. aussi Ernest Laharanne, *La Nouvelle Question d'Orient* (Paris, Dentu, août 1860) et Eugène Vaysettes, *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie. Solution provisoire de la question d'Orient* (Paris, 1860).

[141] . Publié chez Dentu, en août 1860.

[142] . Publié en octobre 1860.

[143] . (Paris, 1860), p. 15.

[144] Cf. aussi la brochure *Un mot sur l'Orient à propos du futur congrès*.

à lui, offrait une vision grecque de l'Histoire avec *La question d'Orient en 1860 ou la grande crise de l'empire byzantin*.

D'autres brochures se bornaient à présenter l'histoire de la Syrie[145] ou des derniers événements. Ce genre de littérature poursuivit son essor, contrairement à la précédente, après l'été 1860[146]. Il s'agissait souvent des témoignages de ceux qui avaient assisté à la montée de la colère des musulmans[147], de ceux qui s'étaient rendus sur place juste après ou dans le cadre de l'expédition militaire[148] ou de la mission Lavigerie[149]. Les deux ouvrages de François Lenormant se distinguaient. Dans son volume rapidement enlevé sur *les derniers événements de Syrie. Une persécution du christianisme en 1860*[150], il reprenait essentiellement les lettres qu'il avait envoyées à *L'Ami de la Religion* et au *Journal des Débats*. En 1861, il compléta cette étude par une *Histoire des massacres de Syrie en 1860*. Cet ouvrage, qui était plus une succession de scènes prises sur le fait qu'un récit complet des événements, lui avait été commandé par le *Comité pour les chrétiens de Syrie*[151].

Plus fouillé était le travail de Baptistin Poujoulat, *La vérité sur la Syrie*[152]. À la différence de François Lenormant, il connaissait l'Orient de longue date. Ses séjours nombreux et prolongés dans la région faisaient de lui un analyste politique de premier ordre[153]. Ils le rendaient à même de disséquer le mécanisme du fanatisme musulman. De même, ses relations d'amitié avec plusieurs chefs de la Montagne lui donnaient une bonne vision de la question libanaise. Ses conclusions faisaient apparaître la collusion de la Porte et de la Grande-Bretagne.

---

[145] Comme Alphonse Castaing, *La Syrie, les Druzes et les Maronites* (Paris, 1860), Eugène Poujade, *Le Liban et la Syrie 1845-1860* (Paris, A. Bourdilliat et Cie, 1860) et Melchior de Vogüé, *Les événements de Syrie* (Paris, 1860).

[146] Comme Georges de Salverte, *La Syrie avant 1860* (Paris, Brunet, février 1861), Richard Edwards, *La Syrie, 1840-1862* (Paris, 1862) ou la comtesse de la Rochere, *La Syrie, épisode de la dernière insurrection* (Paris, 1867).

[147] Comme Louis de Ségur, *Une caravane française en Syrie au printemps 1860. Voyage de LL.AA.RR. le comte de Paris et le duc de Chartres* (Paris, 1861). Une partie de ces souvenirs était parue dans *La Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1861, sous le titre « Une caravane française en Syrie, au printemps 1860 ». Ou encore Charles Auberive, *Voyage au Mont-Liban* (Paris, 1861).

[148] Comme Ernest Louet, *Expédition de Syrie. Beyrouth, le Liban, Jérusalem (1860-1861). Notes et souvenirs* (Paris, 1862) et L. Le Saint, *Expédition de Syrie de 1860* (Paris, 1869).

[149] Comme la compilation de l'abbé Jobin, *La Syrie en 1860 et 1861. Lettres et documents formant une histoire complète et suivie des massacres du Liban et de Damas, des secours envoyés aux chrétiens et de l'expédition française* (Paris, 1862). Cf. aussi le rapport de l'abbé Lavigerie, publié en mai 1861 in *Bulletin de l'Œuvre des écoles d'Orient*, n° 11, avril 1861, tiré à part sous le titre de *Souscription recueillie en faveur des chrétiens de Syrie. Voyage en Orient. Exposé de l'état actuel des chrétiens du Liban* [*Œuvres du cardinal de Lavigerie*, *II*, p. 51-145].

[150] publié à Paris, chez Douniol en septembre 1860.

[151] (Paris, Hachette, en mai 1861), p. 1.

[152] Publié à Paris, chez Gaume et frères, en mars 1861.

[153] Cf. son ouvrage de 1853 consacré à *la France et la Russie à Constantinople. La question des Lieux saints*.

Les deux brochures de l'ancien consul à Beyrouth, Henri Guys[154], ne s'inscrivaient pas dans la même lignée. Son *Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie*, publiée en 1862, et son tableau de *la nation druze, son histoire, sa religion, ses mœurs et son état politique*, publié deux ans plus tard, étaient faits de données assez lointaines, puisées dans une mémoire où se mêlaient ressentiment et imagination. Ils avaient essentiellement pour objectif d'entretenir une certaine idée du Levant. Les partis pris, les stéréotypes nombreux remettaient en cause la crédibilité du message. Cela était particulièrement vrai pour ses prises de positions sur les événements de 1860-1861.

Enfin, la crise de Syrie offrit aux rimeurs en mal de reconnaissance l'occasion de versifier. Des poèmes et des odes furent écrits sur les massacres au cours de l'été[155]. En 1861, un drame en huit tableaux fut consacré par Victor Sejour aux *massacres de Syrie*. Le littérateur juif Léon Halévy consacra un poème en vers sur *l'Expédition de Syrie. Six mille hommes en six mois à l'armée d'Orient*[156]. Au même moment, Giuseppe Zirardini évoqua dans une ode *les Assassins de la Syrie et les soldats de la France*.

Un autre événement oriental donna l'occasion d'un exercice similaire. Cette fois, il ne s'agissait plus d'opportunistes, mais de l'Académie française qui, pour son prix de poésie 1861, choisit d'honorer le percement du canal de Suez. Le 23 août 1860, devant ses collègues académiciens, Abel Villemain fit explicitement le lien entre la crise de Syrie et le choix du sujet :

> « Pour (...) le prix de poésie, à décerner en 1861, l'Académie n'a pas voulu s'éloigner des événements et des pensées de nos jours. Elle a regardé vers l'Orient, où partout est inscrit, redouté, espéré le nom de la France, et elle a proposé, comme sujet de la méditation poétique, l'*Isthme de Suez*, c'est-à-dire la première idée, le progrès, l'avenir de ce grand effort, pour hâter la civilisation de l'Europe, pour accroître la transformation commencée de l'Égypte, pour élever de toutes parts, dans le changement du monde, un obstacle au retour des atroces fureurs qui viennent de désoler la Syrie. Les sentiments généreux sont l'âme du talent. Ni la religion, ni la philosophie, ni le talent, ne peuvent laisser sans leurs bénédictions et leurs vœux tout ce qui doit servir l'humanité dans l'Orient, sur les pas du glorieux drapeau de la France[157]. »

L'inauguration du canal donna également l'occasion à un fin lettré, de surcroît diplomate espagnol, de commettre un poème en son honneur. En 1869, à Vienne, Diego Beguer y Ribas publiait un long poème *L'Isthme de Suez. Union des deux mers. Hommage à M. Ferdinand de Lesseps*.

---

[154] T. de Morembert, « Guys (Henri Pierre Marie François) (1787-1878) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *17*, p. 437-438.

[155] H. Calland, *Les massacres de Syrie, poésie* et J.L. Courcelle-Seneuil, *Les massacres de Syrie, ode*.

[156] publié à Paris, chez Dentu, en septembre 1860.

[157] Cité dans *Le Correspondant* du 20 septembre 1860, p. 192.

Cette entreprise suscita également l'engouement de l'opinion française. Cependant, l'édition de brochures tint une faible part. Deux raisons pouvaient être avancées. La première tenait au fait que les ouvrages touchant à l'Égypte, contrairement aux autres régions du Machrek où l'actualité primait[158], étaient destinés à la propagande. Elle était souvent le fait des zélateurs du canal. Leurs vues ne se limitaient pas au seul isthme de Suez[159]. Elles débordaient largement sur le mode de gouvernement de l'Égypte. Paul Merruau, membre du conseil d'administration de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*, publia ainsi en 1858 un ouvrage bien documenté sur *L'Égypte contemporaine 1840-1857, de Méhémet-Ali à Saïd-Pacha*, qu'il fit précéder d'une lettre de Ferdinand de Lesseps. En 1867, Amédée Guillemin[160] n'omit pas dans son tableau de *L'Égypte actuelle, son agriculture et le percement de l'isthme de Suez*. Et, deux ans plus tard, lorsque le Vice-roi Ismâ'îl fut contraint par la Porte de rentrer dans le rang, Ferdinand de Lesseps vint à son secours. Et de rééditer, chez Plon, son ouvrage *Égypte et Turquie*...

L'autre raison de la faible part accordée à l'édition tenait au fait que la presse parisienne s'enorgueillissait trop d'avoir été à l'origine du succès de l'entreprise de Ferdinand de Lesseps. L'ancien consul n'en était d'ailleurs pas dupe. Il avait créé sa compagnie en utilisant la presse. Lui-même créa, en juin 1856, avec Geoffroy Saint-Hilaire, un journal, *L'Isthme de Suez*[161]. Il déclara en 1871 que « la grandeur de l'œuvre avait séduit le journalisme ». L'avis de souscription des actions n'était-il pas paru dans *La Presse* du 26 novembre 1858, avant d'être repris par les journaux régionaux ? De plus, le caractère populaire de son actionnariat représentait autant de lecteurs potentiels. Les journaux financiers qui venaient de naître tenaient là un bon sujet. Le canal était surtout de bon secours en cas de non-actualité :

> « Quelques journaux anglais ont maintes fois reproché à la presse française, d'une manière ironique, de refaire, lorsqu'elle est à court de sujet, le même article sur le canal de Suez[162]. »

Encore que certains organes, sensibles aux pressions, s'arrangeaient pour le faire surgir à l'actualité. Ainsi Grandguillot, directeur gérant du quotidien

[158] Comme ce fut le cas, en 1863, pour la brochure de Denis de Rivoyre sur *Obock, Mascate, Bouchire, Bassora*.

[159] Ainsi Adrien Corbin Mangoux, qui fit éditer, chez Napoléon Chaix et Cie, le texte de sa conférence devant la Société du Berry, du 6 juin 1864, sur l'*Inauguration des eaux du Nil à Suez*. Ou Henri Silvestre, en 1869, avec son historique de *L'isthme de Suez 1854-1869*.

[160] C. Meyer, " Guillemin (Amédée Victor) (1826-1893) ", in *Dictionnaire de Biographie française*, *17*, p. 218.

[161] Au service exclusif de l'entreprise, il propageait les nouvelles, répondait aux objections, tirait parti du moindre fait favorable, en exagérant souvent sa portée, passant toujours sous silence les incidents fâcheux.

[162] *La Patrie* du 19 juillet 1858.

gouvernemental *Le Constitutionnel*, mit-il sa vénalité au service des ennemis de Lesseps. Il est vrai que parmi les corrupteurs figuraient l'ancien propriétaire, Morny[163]... La crise entre la Compagnie et l'Égypte, en 1863-1864, offrit même de belles passes d'arme entre la presse hostile à l'attitude de Lesseps, emmenée par le journal de son ami Émile de Girardin, *La Presse*, et le quotidien gouvernemental, *Le Constitutionnel*. Mais le « duc de Suez » veillait, n'hésitant pas à se pourvoir devant les tribunaux de l'Empire. Le journaliste Arthur Blanc notait, durant l'été 1867 :

> « Je viens de lire dans la *Gazette des Tribunaux* un bien curieux procès : la *Compagnie du Canal de Suez* a obtenu contre divers rédacteurs de journaux financiers des condamnations à 50 000 et 20 000 F de dommages et intérêts... Je note seulement que les compagnies financières ont bec et ongles, qu'elles usent volontiers de la presse et que, si l'attaque est quelquefois diffamatoire, l'apologie est éhontée[164]. »

En fait, l'intérêt des journaux parisiens pour le canal contribua à une meilleure connaissance de l'Égypte. Une connaissance toute relative puisqu'elle se limitait surtout à son économie et aux mesures prises pour assurer sa croissance, comme le montrait la couverture du *Temps*. Le 29 juillet 1861, il publiait un « Mémoire sur l'isthme de Suez », par Letronne. L'année suivante, le 8 mai, un nouvel article était consacré à la « *Compagnie Universelle du Canal de Suez* ». En 1863, pas moins de dix neuf chroniques furent consacrées à l'Égypte. L'envoi d'un bataillon nègre en France, pour participer à l'expédition du Mexique, était certes mentionné[165], de même que la visite du prince Napoléon[166]. Un article fut consacré aux importations de coton en France et un autre mentionna la souscription du Vice-roi pour les ouvriers français du coton sinistrés[167]. Les quinze restants traitaient du canal et de ses difficultés diplomatiques avec l'Égypte, la Grande-Bretagne et la Turquie. Même chose en 1864, avec neuf articles, dont trois sur les difficultés croissantes entre Lesseps et Ismâ'îl. L'année suivante, la fin de la guerre de Sécession, et ses conséquences fâcheuses sur l'économie du coton, éclipsèrent le canal (deux articles). Mais la publication, irrégulière[168], d'une lettre datée du Caire ou d'Alexandrie, commencée deux ans auparavant y suppléait largement. Les années qui suivirent firent une place plus importante au problème dynastique (six articles en 1866) et de réformes politiques (deux articles en 1866) et judiciaires (quatre articles en 1868, un en 1869 et quatre en 1870). Mais le canal de Suez

[163] Pierre Guiral, *Histoire générale de la presse*, *2* (Paris, Presses Universitaires de France, 1967), p. 380.
[164] *Le Journal de Paris* du 5 juillet 1867.
[165] Le 24 janvier 1863, en première page.
[166] Le 5 avril 1863.
[167] Les 3 mars et 18 septembre 1863.
[168] Vingt-trois lettres furent publiées entre le 30 septembre 1863 et le 24 décembre 1865. En 1867, deux « correspondances d'Égypte » furent encore publiées.

(quatre articles en 1866, trois en 1867, quatre en 1868, cinq en 1869 et quatre en 1870) et les problèmes financiers (six articles en 1866 et deux en 1870) conservaient une place de choix.

Cet intérêt pour le développement économique se retrouvait également, dans les années cinquante, pour la Syrie. Par exemple, *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* attira plus d'une fois l'attention sur le commerce du Levant. Henri Guys avait signalé le développement de Beyrouth, auquel restaient encore étrangères les maisons de commerce françaises[169]. D'autres analyses, signées par Eugène Subtil ou par le vice-consul à Tarsous, Mazoillier, plaidèrent pour une ouverture française à la Syrie. Le premier pointait le doigt sur la décadence du commerce français dans cette région[170]. Le second présentait une étude complète sur le port de Lattakie et son arrière-pays, Alep[171]. Au lendemain de la guerre de Crimée, cet intérêt crût. Le 15 juillet 1856, la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies* notait avec optimisme dans son « Bulletin industriel et commercial » que « l'Orient tout entier nous tend les bras. Il nous offre ses produits, il nous demande les nôtres. » Mais le mouvement affairiste se dirigea vers Constantinople[172]. Et les projets de chemins de fer à travers l'Empire ottoman échappaient aux Français[173].

Une politique conjoncturelle liée à l'économie

Ces éclairages de Français, au premier rang desquels se trouvait naturellement le personnel consulaire, sur l'économie syrienne coïncidaient avec le profond changement de son équilibre intérieur. Alors qu'Alep voyait son commerce et son industrie décliner irrémédiablement, Beyrouth et son port commençaient à s'imposer aux Européens. Homs et Hama, les portes du désert, offraient encore de beaux débouchés commerciaux. En ne prenant pas assez tôt conscience de ces changements, la France avait vu son monopole commercial s'effriter au profit de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et des ports de la péninsule italienne[174]. Cette conjoncture tenait moins à l'état de son influence politique qu'au

[169] « Syrie, commerce de Beyrouth, son importance et moyens de l'étendre quant à la France », n° 5, 1849, p. 228-239.
[170] « Commerce de l'Orient au Levant », n° 9, 1851, p. 87-91.
[171] « Lattaquié de Syrie », n° 14, 1853, p. 37-48.
[172] *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, n° 4, 1856, p. 307.
[173] Cf. la « note au sujet du projet de chemin de fer, Syrie-Golfe persique » in AMAE, MD Turquie, vol. 114, f. 342-343.
[174] AN, B^{III}, 243, « Considérations générales sur l'état de la civilisation et de l'industrie en Syrie » de Mazoillier, vice-consul à Tarsous, du 30 août 1848. Ce rapport se compose de dix cahiers de vingt pages chacun.

calcul des maisons françaises de commerce d'adapter leurs positions au Machrek à une ouverture sur des mondes nouveaux de l'économie.

L'importance des maisons de commerce françaises au Machrek

Dès la seconde moitié des années trente, le commerce français s'était replié sur Beyrouth et la Montagne libanaise, où il pouvait encore bénéficier de l'influence politique de la France. Cette action, bien que limitée, eut trois conséquences. La première fut d'atténuer, à défaut d'éloigner complètement, la menace britannique. Elle contraignit les marchandises anglaises à opérer un large mouvement vers le nord pour relier la Méditerranée à l'Inde. Obligée de contourner les positions françaises, par l'ancienne route caravanière qui reliait Alep, par l'Euphrate, au golfe Arabo-persique, la Grande-Bretagne se heurta, certes, aux exigences des nomades du désert. Mais elle put ainsi établir son influence sur l'*hinterland* syrien. Les produits manufacturés et les textiles anglais se déversèrent à profusion sur le pays, contribuant par-là même à ruiner son commerce local et à le vider de ses monnaies et ses métaux précieux[175].

Les deux autres conséquences concernaient la France, qui consolida ainsi son influence. D'abord, elle rétablit, transforma et renforça son contrôle sur la marché syrien. Elle fit ainsi correspondre ses besoins à ses possibilités. Ensuite, ses achats soutinrent certaines branches de l'activité économique interne de la Syrie. Ainsi, bien que son action fût dirigée vers la seule communauté chrétienne, elle s'assura aussi bien une clientèle de consommateurs que de producteurs[176], notamment dans la soie.

Depuis le début des années quarante, ce marché était aux mains des maisons lyonnaises. En 1838, les Portalis, venant d'Alexandrie où ils s'occupaient de négoce, s'étaient, les premiers, aperçus des possibilités offertes par la Montagne. Ils avaient introduit les procédés des filatures françaises aux tissages syriens. Ils avaient formé à ces techniques modernes la main d'œuvre de la Montagne. Délaissant le marché local pour le marché de Lyon, la maison *Nicolas Portalis et Cie* put profiter des clauses du traité de commerce du 16 août 1838[177]. Cet avantage permettait aux marchandises destinées à l'exportation de ne payer que

[175] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 9, « État du commerce et de la navigation de Beyrouth en 1867 » de février 1868, f. 21.
[176] Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, 1971, p. 189 et 285-286.
[177] . Sur ce traité signé à Balta Limanï, Cf. François Vinot, *La présence française et britannique de 1838 à 1850 dans le Proche-Orient ottoman. Echanges et influences*, *I*, Doctorat, Strasbourg II, 1995, pp. 27-41.

3 % de droit, alors que les autres magnaneries en acquittaient 12 % pour les négocier sur place. Cette inégalité n'était pas du goût de tous. Les dernières maisons françaises de Damas, fournissant de la soie filée « à l'arabe », qui n'avaient pas encore disparues, n'arrêtaient pas de protester contre la lourdeur des droits intérieurs frappant la soie[178].

D'autres filatures s'étaient crées, parfois sans succès[179], dans la Montagne. Des Anglais participèrent bien au mouvement, mais, dans la région, les Français gardèrent toujours en la matière l'initiative. Entre 1847 et 1851, six établissements d'importance inégale se créèrent. Tous se localisaient, à quelques exceptions près, dans le même secteur, au sud du Matn. Thomas Dalgue-Mourgue, " filateur de soie distingué des Cévennes[180] ", installa à 'Ayn Hamâdé, près de Salimâ, une *Société française pour le commerce et l'industrie des soies en Syrie*. La maison *Henri Palluat et Cie* possédait déjà deux filatures à Al Qrayyé et une troisième, non loin, à Hammâna. Le commerçant Figon faisait figure d'exception avec ses deux filatures, à Al Qrayyé et à Ghazîr, dans le Kesruwân. Les magnaneries des départements séricicoles du sud de la France et de la région lyonnaise ne manquèrent pas de s'intéresser aux soies du Liban. Flavien de Michaux, agissant pour le compte d'une maison d'Aubenas, en mai 1850, s'associa avec Antoine-Fortuné Portalis, dans sa filature de Btâter; *Henri Palluat et Cie*, de Lyon et de Saint-Etienne, en mars 1851, et Milsone et Poy, de Lyon, en mars 1853, l'imitèrent en prenant des participations dans les filatures existantes ou en créant de nouvelles entités.

Contrairement aux entreprises de quelques commerçants français de Beyrouth, aux activités d'assez faible envergure[181], ces filatures bénéficiaient d'appuis en France. Ils leur permettaient d'y trouver des approvisionnements sur le marché de la soie et, surtout, le moyen d'étendre leurs affaires. Par ailleurs, elles bénéficiaient d'une main d'œuvre bon marché et de matières premières peu onéreuses. En 1854, les filatures françaises comptaient « déjà 625 bassines produisant annuellement 30 000 kg de soie d'un mérite égal à celui des soies de

[178] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Jager-Schmidt à Ducos de la Hitte du 12 mars 1850, f. 219-221, et *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 15, décembre 1860, p. 22. Cf. aussi Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 211, et François Vinot, *op.cit.*, p. 118-120.

[179] Comme l'entreprise du comte de la Ferté-Champlatreux et du vicomte de Lémont, en 1840 [cf. Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 214-216].

[180] Selon la présentation de Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, au consul de France à Smyrne, le 10 avril 1844 [*Ibid.*, p. 216 n. 6].

[181] Comme le négociant Rostand en 1847 [AMAE, CCC Beyrouth, vol. 5, lettre de Jager-Schmidt à Guizot de juin 1847, f. 341] ou son successeur Figon en 1853 [CAD, P Beyrouth, vol. 48, 1853, Particuliers, lettre de Medawwar frères à Lesparda du 10 janvier 1853].

France[182]. » Celle de (Dalgue) Mourgue, à 'Ayn Hamâdé, fournissait à elle seule à la fabrique de Lyon cinq mille kilogrammes de soie jaune et dix mille kilogrammes de cocons pressés[183].

Le poids du progrès technique était indéniable. Mais le développement de la production de soies jaune et blanche, de moindre qualité, s'expliquait aussi par l'augmentation de la demande française. En 1853-1854, l'industrie de la soie avait subi la grave crise causée par la maladie de la pébrine. La production de ver à soie de la vallée du Rhône et du Languedoc avait été ruinée. En 1856, le manque de matière première avait amené la fermeture de nombreux métiers de la région lyonnaise.

À la recherche de nouveaux approvisionnements, la Chambre de Commerce de Lyon se tourna vers les soies d'Extrême-Orient et d'Italie. En 1853, elle avait fondé la Société des magasins généraux des soies, qui contribua grandement à ce développement. Elle contribua également à celui des « marques privilégiées de Syrie ». Les filatures avaient été fondées pour cela. Mais l'attrait pour les soies exotiques restait le plus fort.

En 1858, le soyeux Arlès-Dufour[184] s'intéressait à la production syrienne depuis quatre ans déjà et de façon plus systématique depuis un an[185]. Plaidant en faveur du libre-échange devant la Chambre de Commerce de Lyon, le 11 février prit la parole. Ne parlant que des soies dans le commerce desquelles les négociants anglais surpassaient les Français, il retraça cette évolution :

> « Il n'y a guère plus de dix ans que les fabricants du continent se doutent que les soies de Chine, de Perse et du Bengale valent celles de France et d'Italie. Il a fallu la nécessité, source de presque tous les progrès dans le monde, pour les leur faire essayer, apprécier et enfin adopter. Cinq mauvaises récoltes ont fait ce que vingt-cinq ans de concurrence avec les fabricants anglais, auxquels les nôtres abandonnaient le monopole de ces soies, n'avaient pu faire (...). Il y a cinq ans à peine, nos mouliniers ne pouvaient ou ne voulaient ni les dévider, ni les ouvrer, et nos fabricants ne savaient pas les employer. Aujourd'hui, les uns et les autres ne sauraient plus s'en passer ; et si on leur procure ces soies à conditions égales, ils auront bientôt dépassé leurs concurrents dans les combinaisons et les emplois auxquels elles sont propres[186]. »

Certes, le vieux saint-simonien ne citait pas les soies du Liban. À leur arrivée en France, elles représentaient, jusqu'en 1860, un si faible pourcentage des importations qu'elles n'apparaissaient nullement dans les statistiques des douanes

[182] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, réponse d'octobre 1854 des filateurs français de Beyrouth et du Liban à l'enquête des Affaires étrangères sur le tarif du 5 décembre 1850, f. 55.
[183] *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 7, décembre 1851, p. 16.
[184] J. Bulteau, « Arlès-Dufour (François Barthélemy) (1797-1872) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *3*, p. 640-641.
[185] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 223 n. 4.
[186] *Ibid.*, p. 229 n. 1.

françaises. Par ailleurs, leur part dans le volume des affaires de la Bourse de Lyon ne devint conséquente qu'en 1867, date de leur première cotation[187].

Jusqu'en 1857, les renseignements les plus nombreux étaient fournis par la correspondance consulaire. Mais les indications des agents français n'étaient qu'approximatives, imprécises, voir lacunaires. « Comme le Ministère leur réclamait des chiffres, les autorités consulaires de Beyrouth lui en fournissaient (...), en faisant bien des restrictions sur leur exactitude[188] ». Les fraudes, contrebandes et autres dissimulations de marchandises, choses courantes de la part des exportateurs comme des fermiers de la douane, n'apparaissaient évidemment pas[189]. Et les autorités ottomanes n'avaient guère le souci des statistiques.

Valeurs annuelles,
en millions de francs,
des exportations de soies et de cocons par Beyrouth
(1844-1857) [190]

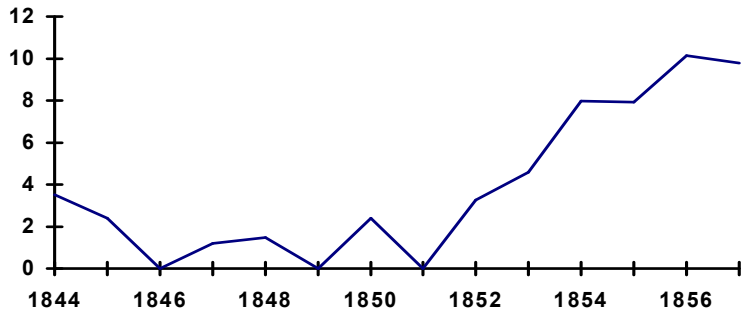

Le décollage des exportations de soies du Machrek datait des années cinquante. Au même moment, Beyrouth affirmait sa prééminence sur les autres Échelles, devenant le centre syrien de la soie. De son port partaient vers l'Europe, notamment Marseille, les soies des nouvelles filatures et les cocons séchés et pressés. Toutefois, les productions syriennes souffraient encore de la préférence des soyeux européens pour les soieries de Chine et du Bengale. Ce manque à gagner pour les filateurs français eut toutefois un avantage, celui de leur permettre d'imposer leurs produits dans le commerce d'exportation. En effet, presque toutes

[187] *Ibid.*, p. 223 n. 5.
[188] *Ibid.*, p. 226.
[189] Sur ces derniers, Cf. dans AMAE, CCC Beyrouth, les correspondances des consuls Lesparda et Lesseps des 14 novembre 1852 et 15 février 1855, vol. 6, f. 409, et vol. 7, f. 72.
[190] D'après les *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 1-11 (1844-1857). Cf. aussi les « États du commerce et de la navigation » in AMAE, CCC Beyrouth, vol. 5 à 7.

les soies filées, manufacturées dans leurs ateliers, à partir de tissus européens importés, étaient vendues en Europe[191].

Par leur faible coût, les soies des nouvelles filatures étaient soumises au même droit de sortie que celles « filées à l'arabe ». Au printemps 1850, lors de la révision du tarif douanier, les autorités ottomanes envisagèrent de leur appliquer un tarif plus élevé. Les protestations des négociants et des filateurs français n'y purent rien[192]. Le 8 décembre suivant, un droit particulier à chacune des deux grandes qualités de soies était établi. La hausse des prix permit toutefois d'effacer les effets négatifs du nouveau règlement. L'uniformisation, à 8 %, des droits de sortie des soies « filées à la française » et « filées à l'arabe » ne fut rétablie qu'en 1862[193].

Jusque-là, les nouvelles filatures accrurent leur concurrence à tout le système de production indigène, tant urbain que rural. Elles étaient servies en cela par l'augmentation de la demande européenne, notamment française, du début des années cinquante. Les soyeux lyonnais et du sud de la France souhaitaient encore, à cette époque, importer de la matière première, plutôt que des toiles. Il se développa donc, dans la Montagne libanaise, une exportation des cocons séchés et pressés[194].

> « Ce commerce (...) se [rattachait] indirectement à l'accroissement et à la prospérité des filatures de soie européennes ; en effet, il ne [pouvait] guère convenir qu'à des filateurs de se livrer à l'exportation des cocons ; les cocons qui sont expédiés à l'étranger doivent être de qualité supérieure ; or, comme on ne peut les acheter qu'en bloc aux paysans, il faut être propriétaire d'une filature pour pouvoir ensuite faire filer et fabriquer sur le pays ceux qu'il ne convient pas d'exporter. En outre, il est des années où l'exportation des cocons ne peut avoir lieu, comme en 1848, et en général toutes les fois que ces produits seront trop chers en Turquie et trop bas en France ; il est alors de toute nécessité d'avoir une filature à l'européenne dans le pays pour filer soi-même les cocons[195]. »

Une convention fut conclue entre les filateurs et les négociants européens du Liban pour limiter la hausse des prix aux accidents de production. À partir de 1851, des représentants des maisons françaises se rendirent à Beyrouth pour procéder aux achats. Mais leur présence, associée à une récolte insuffisante, eurent pour effet de rendre l'accord caduque : les prix augmentèrent[196]. En 1853, il fallut se rendre dans l'Anti-Liban, dans la plaine d'Antioche et la région de Lattakie pour trouver encore

[191] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 6, « État du commerce et de la navigation de l'année 1847 » du 5 juillet 1848, f. 18.

[192] *Ibid.*, lettre de Jager-Schmidt à Ducos de la Hitte du 12 mars 1850, f. 219-226, et CAD, P Beyrouth, vol. 44, 1850, Ambassade, lettre d'Aupick à Jager-Schmidt du 20 mai 1850.

[193] *Ibid.*, vol. 7, lettre d'Outrey à Thouvenel du 27 février 1862, f. 306.

[194] Sur le développement de cette technique par Mourgue (d'Algue), à compter de 1845, Cf. *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 2, octobre 1847, p. 67 et Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 231.

[195] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Jager-Schmidt à Ducos de la Hitte du 12 mars 1850, f. 226.

[196] *Ibid.*, lettres de Lesparda à Baroche du 1er juillet 1851, et à Turgot des 16 mai et 14 juin 1852, f. 336, 377 et 384. Cf. aussi CAD, P Beyrouth, vol. 46, 1852, Particuliers, lettre de Nicolas Portalis à Lesparda du 30 octobre 1852.

de bas prix[197]. Les cocons non-filés sur place étaient envoyés à Marseille. Là encore, des problèmes de droit de sortie opposèrent les filateurs français à la douane de Beyrouth. Comme ces articles n'étaient pas inscrits au tarif douanier, chacun entendait profiter au mieux de la hausse des prix. Elle se fit au détriment des fermiers de la douane ottomane : l'extension de l'aire des achats favorisa les expéditions par des Échelles plus compréhensives et moins gourmandes[198].

Sous la pression de la demande française, toutes les régions de Syrie[199] furent touchées par la hausse des prix des produits séricicoles. Cette tendance contribua à accélérer le processus de captage de la production par la France, entraînant une augmentation croissante de la part exportée des récoltes. En juillet 1861, le consul-général Bentivoglio notait que

> « le tiers d'environ [de chaque] récolte est expédié en nature en France ; un peu plus du tiers est filé à la française sur le pays même et exporté ensuite à Marseille ; le reste est filé à l'arabe et sert à alimenter les industries d'étoffe de Damas et d'Alep, ou est exporté en Égypte[200]. »
> « La sériciculture de la Montagne fut ainsi placée dans la dépendance étroite des affaires françaises. La contrainte de la conjecture économique internationale devint d'autant plus forte que, si la soie était la principale production des montagnards et le principal article d'exportation de Beyrouth, elle ne constitua qu'une petite partie des soies exotiques importées en Europe où elle se trouva mise en concurrence avec les soies de Chine et de l'Inde[201]. »

Toutefois, après le début de l'entrée de la France en guerre en Chine, le 8 avril 1860, elle offrit aux filateurs français de Syrie et du Lyonnais de se faire, les premiers, les chantres d'une intervention militaire en faveur des chrétiens. Le 10 juillet 1860, alors que la presse parisienne s'engluait encore dans de vaines querelles italiennes, le chroniqueur économique du *Progrès de Lyon*, J.-H. Lacroix, reprenait une idée répandue en ville :

> « Il faut se hâter de nouer des relations directes avec la Chine, même par la force, et avec la Syrie, où la production se développera quand la sécurité sera revenue et les capitaux mieux protégés[202]. »

Les arguments des soyeux lyonnais avaient d'autant plus de chance d'être entendus par le gouvernement impérial qu'ils avaient été parmi les seuls à apporter leur soutien aux velléités libre-échangistes de l'Empereur[203]. Les amitiés saint-simoniennes de l'entourage de Napoléon III, comme Michel Chevalier, furent

---

[197] *Ibid.*, lettres de Lesparda à Drouyn de Lhuys des 24 février, 24 mai et 1er août 1853, f. 431-433, 450-451 et 467.

[198] *Ibid.*, lettre de Lesparda à Drouyn de Lhuys du 26 juillet 1851, f. 339 et, vol. 7, réponse d'octobre 1854 des filateurs français de Beyrouth et du Liban à l'enquête des Affaires étrangères sur le tarif du 5 décembre 1850, f. 47-56.

[199] *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 5, mars 1852, p. 5.

[200] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, f. 280.

[201] Dominique Chevallier, *op.cit.*, pp. 232-233. Cf. aussi *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 18, février 1864, p. 29.

[202] cité par Marcel Emerit, « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », in *Revue historique*, avril-juin 1952, p. 225.

[203] Cf. Claude Fohlen, « Bourgeoisie française, libre-échange et intervention de l'État », in *Revue économique*, n° 3, mai 1956, et Gabriel Cadier-Rey, " Lyon ", in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 752.

sensibles aux appels de leurs compagnons lyonnais. Arlès-Dufour était aussi un proche du pouvoir, ayant été conseil au traité de commerce avec la Grande-Bretagne...

Ces conjonctions et ses conjectures étaient à nuancer, si l'on ne souhaitait pas leur donner un poids qu'elles n'avaient pas. Les affaires d'Orient n'intéressaient guère Lyon. Le nouveau consul général et agent à Alexandrie, Eugène Poujade, en fit la découverte en février 1863. Se rendant à son poste, il s'était rendu à la Chambre de Commerce de Lyon pour vanter l'importance de l'Égypte et du Machrek.

> « Toutes [ses] ouvertures, toutes [ses] offres de service ont été accueillies avec une froideur frappante. Le commerce direct de Lyon avec l'Orient était insignifiant, [lui] disait-on, c'était à Marseille [qu'il pourrait se] renseigner et être utile ; les cotons et les laines n'avaient point d'intérêt pour Lyon (...) ; les céréales d'Égypte n'intéressaient que Marseille[204]. »

Les événements de Syrie, de mai à juillet 1860, s'étaient traduits par une paralysie des affaires. Les récoltes de cocons et les magasins de la Montagne avaient été pillés, les filatures désertées. Dans les districts mixtes et dans le Matn, une partie des récoltes avaient même été incendiées :

> « Là où les Druzes étaient en majorité, ils attendaient, après avoir massacré ou chassé les Chrétiens, que leurs récoltes fussent arrivées à terme, et après les avoir pillées, ils mettaient le feu aux maisons. »

Ce climat favorable aux spéculations en tous genres permit aux filateurs français de

> « faire des achats à des conditions assez avantageuses. Pendant que la guerre était allumée, les paysans dont les récoltes étaient menacées les réalisaient à des prix modiques ; les pillards de leur côté se dessaisissaient facilement des marchandises qui ne leur avaient coûté que la peine de les prendre[205]. »

Dès septembre, la présence de l'armée française permit aux affaires de reprendre[206]. De la « graine de ver à soie » fut achetés en Turquie pour la prochaine récolte. Des officiers français furent chargés de rouvrir les ateliers, de réparer les métiers et d'embaucher les ouvriers[207]. Les filateurs virent immédiatement comment tirer partie de la présence militaire française. Leur plus gros problème était la concurrence indigène. Les événements avaient donné l'idée à certains de nationaliser l'industrie de la soie. Ainsi, l'évêque Geâgâ, qui patronnait des jeunes ouvrières de chez *Palluat et Cie* à Hammâna, s'était fait soyeux. Il avait embauché ses filles, ainsi que les fileuses de chez *Mourgue et Cie*, à 'Ayn Hamâdé. Comme le gérant de chez *Palluat*, Bertrand, éprouvait des difficultés à récupérer cette main-

[204] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 301, lettre de Poujade à Drouyn de Lhuys du 27 février 1863.
[205] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 1er août 1860, f. 247-249.
[206] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 5 octobre 1860, f. 251.
[207] SHAT, G^4, 5. Cf. aussi la plainte des filateurs de Hamonana, dont Mourgue d'Algue, au général Beaufort d'Hautpoul, du 2 octobre 1860.

d'œuvre, il sollicita l'aide de l'armée « pour réprimer le mal et l'empêcher de se renouveler »[208]. Mais le général Beaufort d'Hautpoul refusa...

Les événements de Syrie n'eurent finalement pas de conséquences sur les exportations de cocons en 1860. Elles bénéficièrent mêmes de quantités supérieures aux années précédentes, une partie supérieure des récoltes locales ayant été détournée de leur destination normale. Par contre, les filatures françaises de la Montagne ne reprirent pas leur production avant 1863. En fait, elles privilégièrent les exportations de cocons, détournant ainsi à peu près toute la production locale. Tant est si bien qu'en 1862, la Chambre de Commerce de Marseille pouvait estimer que

> « les importations de cocons du Levant [avaient] remplacé celles des soies de ce pays. L'industrie française ne [pouvait] que s'en féliciter, car les filateurs et les fabricants [trouvaient] dans le filage des cocons un précieux élément de travail[209]. »

Quantités annuelles,
en balles de cent kilogrammes,
des importations de soies à Marseille
(1860-1870) [210]

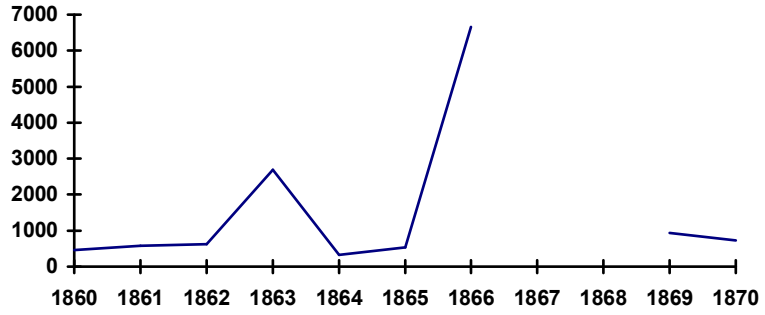

Mais la soie de Syrie conserva un rang secondaire jusqu'à la fin de l'Empire. Elle était largement dépendante de son seul débouché lyonnais. Maîtres de cette production, les soyeux français faisaient les prix dans toute la Syrie et décidaient de la production. Elle ne présentait un intérêt pour le marché lyonnais qu'en cas de défaillances de ses autres sources d'approvisionnement. Ce fut le cas en 1866, où elle compensa le détournement des productions d'Extrême-Orient, notamment chinoises et persanes, vers d'autres marchés. Un mouvement qui ne prit

[208] *Ibid.*, lettre Mourgue d'Algue au général Beaufort d'Hautpoul, du 18 octobre 1860.
[209] Citée par Octave Teissier, *Histoire du commerce de Marseille...*, 1878, p. 295.
[210] D'après les éditions annuelles du *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères* pour les années 1860 à 1870. Cf. aussi *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 14-24 (1860-1870), les « États du commerce et de la navigation » in AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7 à 9 et Octave Teissier, *op.cit.*, pp. 299-300.

véritablement fin qu'après 1875. À cette époque, les travaux de Pasteur avaient permis la reconstitution des élevages français. L'exportation de cocons perdit de son importance spéculative au profit de la soie filée selon des procédés industriels[211]...

La donne était différente pour Marseille. Les soies de Syrie n'étaient qu'un préalable. L'ouverture du canal de Suez offrait des perspectives intéressantes pour un tel marché. Les négociants marseillais songeaient à enlever tout le commerce des soies à la Grande-Bretagne. Cet objectif ne laissait guère de place aux soies syriennes, puisque Marseille voulait en fait devenir l'entrepôt de l'Inde[212]. Mais, la baisse des importations de soies de Syrie de 1870 tenait plus à la panique causée par la guerre, à compter de juillet, qu'à une décision commerciale des soyeux lyonnais[213]. D'ailleurs, ces importations doublèrent quasiment (mille deux cent quatre-vingt balles, contre sept cent vingt-deux l'année précédente) au second semestre de l'année 1871.

Le renouveau de l'économie syrienne changea la nature du commerce français au Levant. Recentré sur Beyrouth et la Montagne libanaise, il amena les maisons de commerce du port à chercher à resserrer leurs liens avec les filateurs des versants. Mourgue d'Algue devint à Beyrouth l'associé-commanditaire de la maison de commerce *Michel Fargialla de Schlœsing et Cie*[214]. Il avait pour partenaire la maison *César Crozet de Blancheney* de Marseille. Les négociants du grand port français n'étaient pas étrangers à cette évolution. En effet, si la sériciculture syrienne avait attiré l'attention des maisons lyonnaises, ce furent les intérêts marseillais dans le Levant qui les soutinrent. En effet, ces vieux négociants des Échelles étaient à la fois des commerçants, des industriels, des armateurs et des banquiers.

Ainsi, les Portalis trouvèrent-ils l'appui de la filiale d'Alexandrie de la puissante maison *Pastré frères* de Marseille[215]. Cet établissement, qui devait faire leur notoriété, avait été créé vers 1825. Au début du Second Empire, il était devenu le plus important de la place. Non seulement il dépassait les maisons des autres négociants français, mais il s'imposait aussi à ceux des Anglais et des Grecs. Leurs effets étaient aussi recherchés que ceux de la *Peninsular & Oriental Co* ou de la

[211] Cf. Dominique Chevallier, « Lyon et la Syrie en 1919. Les bases d'une intervention », *Revue Historique*, 1960.
[212] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 301, lettre de Poujade à Drouyn de Lhuys du 28 février 1863.
[213] La Chambre de Commerce de Marseille notait d'ailleurs que, « pendant le premier semestre, les affaires étaient suivies et les prix soutenus, on entrait dans la nouvelle récolte avec une bonne opinion et des espérances pour l'avenir. Mais, à partir de juillet, tout cet échafaudage s'est écroulé » [citée par Octave Teissier, *op.cit.*, p. 298].
[214] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Mourgue d'Algue à Lesparda du 10 février 1852, f. 352.
[215] Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban...*, *op.cit.*, p. 211.

Peel & Co[216]. Ils disposaient également d'une agence à Londres. Les Pastré importaient à Marseille des productions égyptiennes, comme le coton Jumel ou des céréales.

Pastré frères avait aussi partie liée au développement économique de l'Égypte. Elle s'orienta notamment vers les activités bancaires. En juillet 1864, Jules Pastré[217] et son ancien associé, le grec Jean Sinadino[218], avaient fondé l'*Anglo-Egyptian Bank*, par la fusion de leurs maisons respectives, *Pastré Frères* et *E. Sinadino & Co*. La nouvelle firme bénéficiait du patronage de la *General Credit and Finance Company*[219], qui trouvait ainsi un relais sur la route des Indes, et de l'*Agra and Masterman's Bank*[220]. Le capital de deux millions de livres sterling avait été payé à hauteur du quart en Grande-Bretagne, « c'est-à-dire là où cela comptait[221]. » En France, Jules Pastré jouissait de la confiance de la *Société générale* et Jean-Baptiste fonda la Société marseillaise de Crédit[222].

Le cas des frères Pastré, dont l'aîné, Jean-Baptiste, était aussi président de la Chambre de commerce de Marseille, de 1852 à 1866, restait toutefois exceptionnel pour le commerce avec le Machrek. En effet, si « Marseille [faisait] des rêves de Nabab[223] », ils l'emmenaient de moins en moins vers les rivages de la Méditerranée orientale. Le monopole hérité de Colbert n'avait pas survécu à la remise en cause, à la veille de la révolution, du système des Échelles du Levant. L'ensemble contraignant de règlements qui régissait ce magnifique réseau commercial[224] n'avait pu être maintenu dans une perspective de déliquescence de l'Empire ottoman. L'ouverture du commerce du Machrek, par la loi du 2 décembre 1814, à tous les ports français répondait à cette logique. Même si les maisons marseillaises en avaient conservé la maîtrise, réussissant même, dès les années vingt, à restaurer leurs positions, les conditions n'étaient plus les mêmes. Les concurrences anglaise et autrichienne empêchaient certes un retour à l'hégémonie

[216] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 34, lettre de Le Moyne à Ducos de la Hitte du 10 avril 1851, f. 19-21.

[217] Paul Masson (éd.), *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, vol. XI, article « Pastré, Jules ».

[218] Sur Jean Sinadino et son association avec les Pastré Cf. A.G. Politis, *L'Hellénisme et l'Égypte moderne* (Paris, 1929), vol. II, p. 261 n. 2.

[219] Établissement bancaire de « crédit mobilier » du promoteur Samuel Laing et du banquier londonien Charles Devaux fondé en 1863 à Londres et spécialisé dans les prêts en Orient, notamment en Inde et dans l'Empire ottoman. Dans cette dernière région, il avait lié ses intérêts à la *Société générale*.

[220] AMAE, CPC Égypte, vol. 34, Alexandrie, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 9 juillet 1864, f. 15-17.

[221] David Landes, *Banquiers et Pachas. Finance internationale et impérialisme économique en Égypte*, 1993, p. 190.

[222] Roland Caty, Eliane Richard, *Armateurs marseillais au XIX*è *siècle*, 1986, p. 26.

[223] Louis Jourdan, dans *Le Siècle* du 10 avril 1855.

[224] Pour plus de renseignement, on se reportera utilement à Édouard Salvador, *L'Orient, Marseille et la Méditerranée* (Paris, 1854) et Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII*è *siècle* (Paris, 1911). Il manque une véritable synthèse de la position du commerce français au Machrek au XIXè siècle.

du XVIIIè siècle. Mais, depuis la campagne d'Égypte de 1799, la définition de la politique orientale de la France échappait dorénavant à la Chambre de Commerce de Marseille. Elle était maintenant du domaine des drogmans orientalistes, des consuls et des officiers détachés au Machrek. Ces avis d'experts trouvaient écho au plus haut de l'appareil d'État, directeurs d'administration central au ministère des Affaires étrangères, ambassadeurs, voir ministres.

D'un strict point de vue commercial, le démantèlement du système des Échelles, par l'ordonnance du 18 avril 1835[225], avait imposé aux maisons marseillaises de se réorganiser. Mais l'impossibilité de peser réellement sur les destinées des pays dans lesquels elles étaient installées rendait le Machrek moins attrayant. Déjà en Égypte, l'augmentation du nombre des affaires empêchait toute spéculation. Surtout, la sécurité du commerce n'était plus ce qu'elle avait été. Une foule de petites maisons opportunistes, dont la solidité était des plus douteuses, tentaient de prospérer quelques fussent les moyens. En 1860, les maisons de commerce regrettèrent amèrement ce désengagement[226].

Mais, dans les années quarante, la convention commerciale signée le 26 novembre 1838 entre la France et la Porte avait offert à certains négociants français, comme les frères Portalis, l'occasion de quitter Alexandrie pour Beyrouth. Bien sûr, dans ce port, ils purent poursuivre leurs affaires avec l'Égypte et Marseille. Mais ils devinrent surtout les correspondants de maisons de Trieste, de Zurich et de Manchester ; ils en écoulaient les marchandises à Beyrouth, Damas et Tripoli, grâce à un réseau de commerçants indigènes. D'autres préférèrent jouer de prudence en s'attachant les services de commerçants locaux notamment grecs-catholiques. Ainsi *Autran Bellier et fils* entretinrent-ils des liens avec le fils d'un négociant syro-français de Marseille, Joseph Dahdâh[227]. D'autres, comme Dollfus Mieg, de Mulhouse, et son allié marseillais À. Fine[228], se firent représenter par les frères Medawwar[229].

Ce relatif désintérêt des négociants marseillais pour le commerce du Machrek correspondait aux objectifs que se fixait la Chambre de commerce de Marseille. Au lendemain du Premier Empire, pour enrayer le déclin de la ville

[225] Les négociants français, formant « des établissements commerciaux dans les échelles du Levant et de Barbarie », n'étaient plus soumis aux autorisations et cautionnements exigés par l'ordonnance du 20 février 1815. De même, la Chambre de Commerce de Marseille cessait de perceCf. l'ancien droit de Consulat de 2 % sur toutes les marchandises du Levant entrant dans son port : elle était déchargée des « dépenses relatives aux établissements publics des Échelles » [Alex. de Clercq et M.C. Vallat, *Guide pratique des consulats*, 1868, p. 419].

[226] . AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Ceccaldi à Thouvenel du 10 octobre 1860, f. 43-45.

[227] Sur les relations commerciales de cette famille, Cf. CAD, P Beyrouth, vol. 54, 1856, Politique, lettre de Lesseps à Walewski du 30 mars 1856 et Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 88-89.

[228] AMAE, MD Turquie, vol. 104, f. 207-208.

[229] Sur cette famille, Cf. Dominique Chavallier, *op.cit.*, p. 206-207 et Gaston Ducousso, *L'industrie de la soie en Syrie* (Paris Beyrouth, 1913), p. 67-68.

ruinée, elle s'était résolument tournée vers le commerce colonial. Ce choix était d'autant plus vital que les Échelles du Levant périclitaient. Il lui fallait donc trouver de nouveaux marchés, ouvrir de nouvelles routes et de nouveaux débouchés. La cité phocéenne se fit le promoteur de l'aventure coloniale française. Délaissant l'espace fermé de la Méditerranée orientale, elle s'ouvrit au grand large.

Ce fut d'abord l'Afrique. Sous le Second Empire, ses positions étaient affermies. L'Algérie commençait même à devenir un marché intéressant. Du Maroc au golfe de Guinée, jusqu'au lointain Mozambique, des comptoirs avaient été ouverts. Les frères Louis et Victor Régis, associés à Jérôme Borelli, comptaient huit établissements « depuis le Sénégal jusqu'au cap de Bonne Espérance » ; les Pastré bornèrent leur activité à la côte occidentale d'Afrique. Ce fut encore l'Amérique du Sud. Les frères Jean-Jacques et David Bosc créèrent des comptoirs à Montevideo, Buenos Aires et La Plata[230]. Ce fut surtout l'Extrême-Orient et le souvenir du grand port du XVIII^{è} siècle, qui menait ses navires jusqu'à Canton... Un port qui, resserré en 1844 dans les limites restreintes de son ancien bassin, ne pouvait plus suffire à l'activité commerciale dix ans plus tard. Au bassin de la Joliette, créé en 1847, s'ajoutèrent dans la même direction nord les bassins Napoléon (1855), du Lazaret (1858), d'Arenc (1860) et Impérial (1863). Ils furent livrés progressivement au commerce entre 1857 et 1870. En 1859, la *Compagnie des docks et entrepôts* fut constituée pour administrer le nouveau port[231].

Dans ce climat de prospérité économique, Marseille apprit bientôt l'entreprise de Ferdinand de Lesseps. L'opportunité de ce « nouveau Bosphore » avait tout pour la séduire. Il lui offrait la possibilité de s'affranchir des Anglais pour sortir de la Méditerranée. Il offrait de nouvelles perspectives en Extrême-Orient... Et la Chambre de Commerce avait déjà apporté son soutien, en octobre 1847, à un précédent essai, celui du père Enfantin et de sa *Société d'Étude*. Les frères Talabot avaient même compté parmi les membres de l'association saint-simonienne. Le poète Barthélémy résumait bien les espoirs de la cité phocéenne :

> « Les vaisseaux de l'Europe, énormes dromadaires,
> Au port Napoléon, sans péril ni retard,
> Arriveront de l'Inde en trompant Gibraltar[232]. »

La souscription des actions connut un véritable engouement à Marseille et dans sa région. Le département des Bouches-du-Rhône fut ainsi le second actionnaire de l'entreprise, juste après celui de la Seine.

---

[230] Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 50-51.
[231] Octave Teissier, *op.cit.*, pp. 211-213 et Pierre Guiral, « Marseille », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 786-790.
[232] Cité par Pierre Guiral, *op.cit.*, p. 787.

Les travaux entre Méditerranée et mer Rouge profitèrent également à Marseille. À partir de 1866, la jeune *Société générale des Transports maritimes à Vapeur* affecta trois de ses navires à la ligne d'Égypte dans ce but. Les vaisseaux de la *Compagnie marseillaise de navigation Marc Fraissinet et fils* emportèrent vers l'Égypte des quantités énormes d'approvisionnement et de matériaux pour le chantier du canal. Plutôt que de revenir à vide, les vapeurs ramenaient du coton[233]... Le nouveau paquebot de Fraissinet, *Europe*, eut le privilège de figurer parmi les bâtiments escortant l'*Aigle* impérial d'Eugénie. Après l'inauguration, ce fut encore à cette compagnie d'ouvrir commercialement le canal. De retour des Indes, son vapeur *Asie* franchit le premier, le 8 janvier 1870, les eaux reliant Port Saïd à Suez.

L'ouverture du canal de Suez offrit une nouvelle fois à Marseille l'occasion d'agir en faveur de l'avenir colonial du pays. La mer Rouge reprenait toute son importance commerciale. Les Pastré y faisaient bien du négoce, mais ils venaient en voisins d'Égypte. La France ne disposait d'aucun point d'appui dans la région, contrairement à la Grande-Bretagne. Et cette question devenait primordiale avec l'ouverture du canal de Suez et le développement de la navigation à vapeur. En 1849, l'un des fils du négociant marseillais Pierre Rolland, établit comme vice-consul de France à Massaouah, avait vainement signalé au gouvernement l'importance d'une terre des côtes abyssiniennes, Obock. Par sa mort, un Nantais agissant pour une maison de Madagascar, Henri Lambert, amena la France à s'y installer sans en prendre possession[234]... Mais un Marseillais, Louis Régis, travailla à ce qu'elle en tirât le meilleur parti[235].

Le débouché du détroit de Bâb al-Mandab occupa toute l'attention d'Alfred Rabaud. Comme beaucoup, il avait délaissé les activités familiales du Levant pour se lancer à la conquête de l'Afrique et de Madagascar[236]. Puis il était remonté le long de la côte africaine et, en 1853, il avait fondé un comptoir à Zanzibar[237]. La concurrence des négociants de Hambourg et de Bombay le menèrent à la faillite cinq ans plus tard. Grâce à la puissante maison de banque de Marseille, *Roux de Fraissinet*, il put poursuivre son implantation dans l'Océan Indien. Les deux

[233] Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 63 et 72.

[234] Les comptoirs éthiopiens de Paris, dirigés par MM. de Hennaü et Lisbonne, demandèrent l'autorisation aux Affaires étrangères, en mai 1865, d'y établir un comptoir agricole et commercial. Fin novembre, après communication du dossier par Drouyn de Lhuys, Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, faisait saCf. qu'ils étaient libre de le faire et qu'il n'avait aucune autorisation à donner [Henri Brunschwig, « Une colonie inutile : Obock », in *Cahiers d'études africaines*, 1968, n° VIII, p. 39].

[235] Cf. son article, dans *Le Correspondant* du 25 mars 1869, sur « Douze ans de séjour dans la Haute Ethiopie par M. Arnauld d'Abbadie ».

[236] Sur les Rabaud, Cf. Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 25.

[237] Alfred Rabaud, « L'Afrique orientale et Zanzibar », *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, *III*, 1879, p. 158. Cf. aussi Paul Masson, *Marseille et la colonisation française, essai d'histoire coloniale*, 1912, p. 416-418.

partenaires entreprirent de développer leurs entreprises à Zanzibar et sur la côte d'Afrique orientale. Elles s'assurèrent les faveurs de Mâdjid, qui souhaitait devenir le maître du domaine africain de l'émirat de Mascate. L'expansion commerciale marseillaise rejoignait les objectifs coloniaux de la France. Mais les erreurs du consul Cochet empêchèrent qu'ils se réalisassent. Les services de Rabaud et de ses agents sur place, Bérard et le consul Eugène Buré, furent toutefois reconnus à leur juste valeur. Mâdjid les décora en mai 1869 de l'ordre al-Mâdjidia. Le sultan décora son « ami illustre Rabaud pour le récompenser du soin qu'il prenait dans ses affaires et de celles de son royaume, comme c'était de notoriété publique » de la croix de première classe, les deux agents recevant respectivement les deuxième et troisième classes[238].

Rabaud passa en mer Rouge sans son associé de Zanzibar. Il se tourna vers les frères Charles et Auguste Bazin, qui avaient été les premiers Marseillais à se tourner vers la navigation à vapeur[240]. Ensemble, ils créèrent la *Société d'étude du territoire de Bab-el-Mandeb*[241]. Ils devinrent ainsi propriétaire du territoire de Cheikh Saïd, qu'ils tentèrent d'occuper, malgré l'avis défavorable du ministère des Affaires étrangères... créant ainsi une crise diplomatique entre Paris et la Porte...

Part du commerce général arabe dans le commerce extérieur français[239] (en millions de francs)

	Importations totales	Importation Machrek	%	Exportations totales	Exportation Machrek	%
1850	1 250	66	5,24	1 400	45	3,21
1860	2 700	206	7,51	3 200	78	2,43
1870	3 950	311	7,87	3 500	206	5,88

Ce climat canaliste s'était détérioré au moment de l'inauguration de l'œuvre de Ferdinand de Lesseps. Le « duc de Suez » avait personnellement fait les frais de ce changement d'état d'esprit. Les élections de mai-juin 1869 devaient être la consécration de sa popularité. Il avait déjà reçu l'onction du gouvernement, devenant le candidat officiel de la première circonscription de Marseille. Mais la crise économique, qui sévissait depuis deux ans à Marseille, fit se détourner l'électorat de l'Empire. Le républicain Léon Gambetta remporta tous les suffrages. Cet échec de Lesseps fut accompagné de réflexions amères à la fin du chantier du canal de Suez. L'inauguration de novembre, au lieu de susciter l'enchantement, fut

[238] Paul Masson, *op.cit.*, p. 418.
[239] A l'importation, ensemble de tout ce qui arrive de l'étranger et des colonies, soit pour la consommation, soit pour la réexportation ou le transit. A l'exportation, ensemble de toutes les marchandises qui passent à l'étranger, sans distinction de leur origine.
[240] Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 30.
[241] Parmi les souscripteurs du capital figuraient les frères Rolland.

accueillie avec fatalisme. Pour les Marseillais, qui avaient mis tant d'espérances dans l'entreprise mais que le coup d'État économique du 23 janvier 1860 avait échaudés, nul doute que le canal favoriserait surtout Brindisi, mieux ouvert sur la Méditerranée orientale. De son côté, *La Gazette du Midi* assurait qu'il faciliterait la diffusion des épidémies venues d'Orient[242]. Les faits ne tardèrent pas à confirmer ce désenchantement. La ligne de Bombay, ouverte par Fraissinet en novembre 1869, avec un départ mensuel, se révéla vite un échec. La concurrence anglaise en Inde était trop forte et le marché du coton indien à Marseille trop faible pour en assurer la rentabilité. Le service des Indes fut abandonné en juin 1870[243].

L'importance des intérêts commerciaux français au Machrek

Si les négociants marseillais se détachaient du Levant, la France n'en continua pas moins à conserver des liens commerciaux avec cette région. Elle trouvait dans ses échanges avec l'Empire ottoman et l'Égypte les matières premières que son sol ne fournissait pas à son industrie[244]. Ses exportations restaient limitées. La nature du commerce français avec le monde arabe ne correspondait pas à un type colonial moderne, comme le mettait en place la Grande-Bretagne au tournant du XIX^{è} siècle[245]. La part très faible des exportations dans la région témoignait à la fois du déclin du commerce français et de son caractère stratégique.

Part du commerce général[246] arabe dans le commerce extérieur français
(en millions de francs)

	Importations totales	Importations du Machrek	%	Exportations totales	Exportations du Machrek	%
1850	1 250	66	5,24	1 400	45	3,21
1860	2 700	206	7,51	3 200	78	2,43
1870	3 950	311	7,87	3 500	206	5,88

[242] Pierre Guiral, *op.cit.*, p. 790.
[243] Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 64.
[244] Les sources statistiques françaises, telles que *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères* (1860-1870) et les *Annales du commerce extérieur*, *Turquie*, *Faits commerciaux*, n° 14-24 (1860-1870), distinguent, au point de vue économique, ce que les politiques refusaient encore, l'Empire ottoman de l'Égypte. Toutefois, elles englobent la totalité des échanges concernant le Levant à ceux concernant la Turquie et les Balkans. Les données chiffrées citées après en sont tirées.
[245] Cf. François Crouzet, « Commerce et empire : l'expérience britannique du libre-échange à la première guerre mondiale », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, mars-avril 1964. Le choix des dates-repères du tableau ci-dessus n'a d'autre but que la comparaison avec les tableaux reproduits par F. Crouzet.
[246] À l'importation, ensemble de tout ce qui arrive de l'étranger et des colonies, soit pour la consommation, soit pour la réexportation ou le transit. A l'exportation, ensemble de toutes les marchandises qui passent à l'étranger, sans distinction de leur origine.

Valeur du commerce spécial[250] de la France avec le Machrek, année moyenne, par périodes décennales
(en millions de francs)

Périodes	Import	Evolution	Export	Evolution	Total	Evolution
Turquie						
1847-1856	52		29		81	
1857-1866	118	+55,93 %	54	+46,30 %	172	+52,90 %
1867-1876	162	+27,16 %	70	+22,85 %	232	+25,86 %
Égypte						
1847-1856	13		6,4		19,4	
1857-1866	42	+69,04 %	28	+77,14 %	70	+72,28 %
1867-1876	48	+12,50 %	38	+ 26,32 %	86	+18,60 %

La perte des marchés arabes correspondait à la disparition de l'ancien ordre de navigation, hérité du XVIII[è] siècle, et maintenu jusqu'en 1815. Mais elle n'était que relative car, durant tout le Second Empire, la part du commerce français avec le Machrek ne cessa de croître. Elle profitait d'abord du *trend* ascendant des échanges extérieurs de la France. Mais elle était également tributaire de facteurs conjoncturels. Les guerres amenèrent la France à intensifier ses importations avec le Machrek. La guerre de Sécession américaine, de 1861 à 1865, eut ainsi des conséquences sur ses achats de coton. La guerre de Crimée, de 1854 à 1856, avait porté sur ceux des céréales. Il fallait nourrir le corps expéditionnaire envoyé défendre l'Empire ottoman et les récoltes de blé de 1853 et de 1855 avait été mauvaise. Les importations de céréales crûrent, avoisinant les niveaux de 1847. En 1855, le gouvernement français acheta à Alexandrie, par l'entremise de *Pastré frères*, mille tonnes de blé[247]. En 1856, les achats s'élevèrent à quatorze mille tonnes. L'augmentation des importations de « céréales et comestibles », pendant la guerre de Crimée, calculée en valeur était d'autant plus sensible qu'elle se conjuguait, en Syrie, avec une hausse des prix due à la pénurie de grains[248]. Les mauvaises récoltes de 1860, 1867 et 1868 amenèrent les mêmes conséquences. En 1869, la Turquie fournit à la France sept tonnes de blé... L'épidémie d'épizootie qui frappa le bétail du delta du Nil, en juin 1863[249], augmenta les exportations françaises à destination de l'Égypte d'un poste, celui du bétail sur pied. Les maisons de commerce françaises, comme *Dervieu et Cie*, placèrent, pour leur plus grand bénéfice, des commandes à Marseille.

[247] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 34, lettres de Sabatier à Drouyn de Lhuys de décembre 1855, f. 414-415, 430-432, 453, et mars 1856, vol. 35, f. 129,193.
[248] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 7, lettres de Lesseps à Drouyn de Lhuys de 1855, f. 82, 87, 93, 96, 99, 101, 109, 128, 142-143.
[249] *Ibid.*, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys des 29 juillet et 29 septembre 1863, f. 200, 211-213.
[250] À l'importation, ensemble des biens destinés à la consommation intérieure. À l'exportation, ensemble des marchandises françaises et des importations destinées à l'étranger ayant acquittées les droits d'entrée.

Le caractère stratégique du commerce de la France avec le monde arabe tenait à la faiblesse en valeur comme en volume de ses exportations par rapport à ses importations. Sur toute la période, en moyenne annuelle, les ventes française à la Turquie et à l'Égypte crûrent moins vite que les achats. Ainsi, au tournant des années cinquante, la France était peut-être le premier exportateur de Syrie, mais elle arrivait loin derrière la Grande-Bretagne, première importatrice[251]. Même chose en Égypte, où elle obtenait la troisième place derrière la Grande-Bretagne et la Turquie[252]. La nature même des produits exportés était flagrante du désintérêt français. En 1856, selon un euphémisme consulaire, la France plaçait en Égypte la majeure partie des fournitures nécessaires au gouvernement, à l'exception des biens d'équipement, venant de Grande-Bretagne[253]. Quatre ans plus tard, elles réussissaient à placer des machines à vapeur[254]. En 1867, sur les cent soixante-cinq locomotives que possédait l'Égypte, seules trente-neuf étaient de fabrication française, alors que cent huit venaient d'outre-Manche[255]. Il est à noter qu'une partie des exportations à destination de l'Égypte était vouée à être réexportée, par les négociants du pays, dans l'océan Indien[256].

Les exportations françaises à destination du Levant et de l'Égypte comportaient peu de produits manufacturés, excepté de petits biens d'équipement et de la quincaillerie[257]. Elle se résumait essentiellement à des articles de mode et de mercerie (peaux préparées et tissus), et surtout des sucres. Encore convient-il de noter que les ventes à destination de l'Égypte étaient négligeables (deux millions et demi de francs en 1869, contre quatorze millions et demi à destination de la Turquie) en raison de l'existence dans ce pays d'une industrie sucrière performante... grâce à la technique française.

Les importations françaises se composaient de matières premières agricoles. Outre les soies et les cocons servant aux soyeux lyonnais et du sud, la France acquérait dans l'Empire ottoman et en Égypte les productions compétitives sur le marché mondial. Il s'agissait essentiellement des graines oléagineuses, du coton, des laines, des peaux et des cires. L'Égypte intervenait également, en début de période, pour les sucres bruts. À hauteur de deux cent cinquante-deux tonnes en 1855, ils disparaissaient ensuite des statistiques de la douane et de la Chambre de

[251] Leïla T. Fawaz, *Merchants and Migrants in nineteenth-century Beirut*, 1983, p. 62.
[252] Ch. Edmond, *L'Égypte à l'exposition universelle de 1867*, 1860, p. 290.
[253] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 35, lettre de Sabatier à Walewski du 5 mai 1856.
[254] *Ibid.*, vol. 36, Lettre de Ceccaldi à Thouvenel du 10 octobre 1860, f. 53.
[255] *Ibid.*, p. 273.
[256] Henri Silvestre, *op.cit.*, p. 262.
[257] Cf. le détail des exportations françaises à destination de l'Égypte en 1865 en annexe.

commerce de Marseille, soit que les importations avaient cessées, soit qu'elles étaient devenues infimes.

Exportation de sucres bruts et raffinés,
en kilogrammes,
à destination de la Turquie et de l'Égypte
(1865-1870)

Turquie	**Sucres indigènes**	**Sucres bruts colonies françaises**	**Sucres bruts étrangers**	**Sucres raffinés**	**Sucres raffinés *Égypte***
1865	14 910	3 272	12 434	17 398 079	4 024 617
1866	4 759	264	21 827	14 483 839	2 854 890
1867	25 000	2 130	1 130	15 712 778	2 706 399
1868	780	8 382	43 922	14 659 458	2 663 945
1869	25	1 097	9 375	17 464 001	3 058 481
1870	11 100	2 783	27 372	12 761 558	2 358 725

L'Égypte servait également d'entrepôt à une partie du café de Moka. Mais les importations françaises de ce produit étaient plus avantageuses, au moins jusqu'en 1864, par Aden et Zanzibar. En effet, les droits de douane étaient moindres, car le café était réputé venant des lieux de production. Mais l'arrivage irrégulier des marchandises par cette voie amena Marseille à se tourner vers Alexandrie pour assurer ses approvisionnements. Les importations de Moka ne cessèrent d'augmenter jusqu'en fin de période. Mais Marseille perdait le contrôle du marché du café pour la Méditerranée. Les productions d'Inde transitaient par la Grande-Bretagne. Même celles destinées à la France passaient d'abord par Londres, pour entrer sur le territoire de l'Empire par Le Havre et Bordeaux. Quant aux cafés brésiliens, ils gagnaient directement le Machrek, ne transitant plus par le port français[258].

Les importations françaises du Machrek étaient destinées à l'industrie. Ainsi, la savonnerie et l'huilerie marseillaises trouvaient à Jaffa les graines de sésame nécessaires à leur production. Mais, à compter de 1864, les quantités importées de cette région chutèrent de moitié. Profitant des conséquences de la guerre de Sécession américaine, le Levant se tournait vers la culture du coton. Les graines de lin qui venaient d'Égypte cessèrent d'être envoyées à Marseille en 1865. Le commerce local leur substitua les marchés indiens et, en 1869, la Chambre de commerce pouvait se montrer optimiste avec l'ouverture du canal de Suez. Toutefois, à compter de 1867, la fin du boom cotonnier ramenèrent les importations de sésame du Levant à des niveaux normaux[259].

[258] Octave Teissier, *op.cit.*, p. 260-267.
[259] *Ibid.*, p. 270-277.

> « La guerre des États-Unis a rendu à notre marché du coton une importance qu'il avait perdue depuis longtemps. Sous l'influence de la hausse considérable qu'a généralement subi cet article, la production du Levant a pris de nouveaux développements. Aussi, les cotons de cette région, peu appréciés jusqu'ici par nos consommateurs, et dont les bas prix avaient fait négliger la culture, commencent-ils à reprendre faveur sur notre place et à trouver de l'emploi dans nos fabriques[260]. »

Le compte-rendu pour l'année 1862 de la Chambre de commerce de Marseille analysait bien les causes de l'accroissement des importations françaises de coton du Machrek. Le décollage datait pourtant de 1863, où il atteignit presque le double de l'année précédente. Les négociants marseillais purent assurer l'approvisionnement des fabriques d'Alsace à bon prix[261]. Les arrivées de coton dans la Cité phocéenne furent renforcées, deux ans plus tard, par l'arrivée des productions de Lattakie et de Naplouse, et dans une moindre mesure de Beyrouth et de Tripoli. En cinq ans, entre 1859 et 1864, les importations françaises de coton Jumel passèrent de cinq à soixante millions de francs[262].

Mais la Chambre de commerce n'avait certainement pas prévu l'ampleur du boom cotonnier. Un an après s'être réjouie, elle devait déplorer les pénuries de transport, qui offraient aux navires étrangers le commerce du coton pour la France. Ce qu'elle déplora le plus fut toutefois le choix qu'elle avait fait trente ans auparavant, à savoir le retrait des marchés levantins. En effet, les importations françaises d'Égypte et de Syrie n'étaient pas contrebalancées par un montant équivalent d'exportations. Il s'ensuivit donc un déficit de la balance commerciale française à destination de ces régions. Un déficit qu'il ne semblait pas possible de renverser. En Orient, les cotons n'étaient pas payables avec des produits européens

> « comme nous le faisons en Amérique où les populations ont les mêmes goûts, les mêmes besoins que nous. C'est là un grave inconvénient (...) qui amènera probablement, toutes les années, une crise monétaire, tant que durera le conflit américain[263] ».

Une solution fut trouvée en 1865, grâce à l'action conjuguée de la baisse des prix du coton et de l'enrichissement des pays producteurs de textiles, notamment l'Égypte. La fin de la guerre de sécession amena une forte décrue des importations de coton. Mais là encore, la Chambre de commerce plaça tous ses espoirs dans l'ouverture du canal de Suez et l'accès aux marchés indiens.

Les importations levantines de la France furent encore affectées par la hausse du marché du coton au niveau des laines. Le déplacement d'une partie de la consommation sur ces produits entraîna une augmentation de leur demande et,

---

[260] Cité par *Ibid.*, p. 286.

[261] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 301, lettre de Poujade à Drouyn de Lhuys du 28 février 1863.

[262] Cf. David S. Landes, *Banquiers et Pachas*, 1993, p. 77-82, 117, 236-237.

[263] Compte-rendu de la Chambre de commerce de Marseille pour l'année 1862, cité par *Ibid.*, p. 287.

immanquablement, de leur valeur. Les filatures du Nord de la France, de Roubaix et de Tourcoing, purent toutefois faire face à la disette de coton. L'année 1867 vit le marché des laines se détourner de Marseille vers Dunkerque.

Le bilan de la présence commerciale de la France au Machrek est à nuancer. Certes, ses positions s'amoindrissaient. Mais le volume des échanges s'était accru. Un nouveau traité de commerce entre la France et la Porte fut même signé le 29 avril 1861. La conversion du Proche-Orient au libre-échange desservit la France. Privilégiant le Maghreb et l'Extrême-Orient, avec le secret désir d'y supplanter ses rivaux anglais, Marseille avait délaissé depuis longtemps la Méditerranée orientale. La Grande-Bretagne pouvait œuvrer avec le plus de conviction pour la survie politique de l'Empire ottoman. Le maintien de son intégrité favorisait son commerce[264]...

L'absence de concurrence économique entre les deux pays contribua de même à laisser le Machrek à l'écart de toute velléité coloniale. Cette relative passivité des Français, opinion publique comme acteurs économiques, contribua à maintenir l'influence nationale dans le domaine de la Haute Politique. Les émotions populaires relatives aux massacres de chrétiens et les ambitions coloniales d'armateurs marseillais ne détournèrent pas la position française, dans cette région du monde, de la ligne tracée par les agents réguliers de la diplomatie.

[264] V.J. Puryear,*ternational economics and the diplomacy of the Near East* (Stanford, 1935), p. 277.

Deuxième partie :
Les instruments de la politique arabe du Second Empire

La politique de la France sous le Second Empire semblait donc libre de toute interférence de la part d'une opinion publique ou des intérêts commerciaux. Elle ne se résumait pas plus au seul poids d'une tradition et aux idées personnelles de l'Empereur. Certes, tous ces éléments concouraient à la définition des grandes options, lors d'interventions ponctuelles liées à l'internationalisation d'une crise par la Porte. Ce fut notamment le cas en Syrie, à la suite des massacres de l'été 1860, ou en Égypte, avec le problème du canal de Suez. Mais, de par son éloignement des préoccupations de Napoléon III et des grandes orientations du règne, le Machrek resta surtout l'apanage des agents normaux de la diplomatie.

Contrairement à l'Italie ou au Mexique, les ministères intéressés par le Machrek avaient toute latitude pour agir. Le Département des Affaires étrangères retrouvait ainsi sa position prépondérante. Ses agents dans les consulats jouissaient de privilèges qui en faisaient de puissants acteurs auprès des autorités ottomanes et égyptiennes. Au gré des circonstances, d'autres ministères, comme ceux de la Marine et de la Guerre, étaient amenés à se mettre au service du prestige de la France en terre d'Islam. Les objectifs coloniaux et les guerres n'étaient que la partie visible de leurs activités.

L'action de ces différents acteurs était double. Elle répondait d'abord aux normes officielles de rapports entre gouvernements. Toutefois, l'influence de la France au Machrek ne pouvait reposer uniquement sur des agents officiels. La particularité du Levant dans les rapports franco-britanniques, comme celle des intérêts économiques en jeu, les amenèrent à se livrer à des actions parallèles d'influence.

Les wilâyat ottomanes au Machrek à la fin du XIXè siècle[1]

[1] Alfred Martineau, *Le commerce français dans le Levant* (1902).

Chapitre 4 :
Une politique décidée à Paris

Le 5 septembre 1853, le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, donnait sa première signature sous le timbre du Quai d'Orsay[1]. Son Département venait de quitter les bureaux exigus du coin de la rue Neuve-des-Capucines et du boulevard des Italiens, qu'il occupait depuis 1822, pour ce beau et vaste palais sis à quelques pas du Palais Bourbon. La France de Napoléon III, bénéficiant d'une décision prise par Guizot huit ans auparavant, se dotait d'un instrument de prestige au service de sa politique extérieure.

Mais, le « Grand Jeu » oriental, auquel elle ne tarda pas à participer, montra rapidement les limites de ce prestige. Les politiques des différents protagonistes européens s'équilibraient. La France de Napoléon III manifestait l'espoir d'une domination ou, au moins, d'une influence dans le cadre d'une rivalité impériale avec la Grande-Bretagne. Le service diplomatique seul ne pouvait soutenir cet objectif. Les préparatifs de la campagne d'Égypte de 1799 avaient montré que la définition d'une efficace politique arabe devait être le fait d'agents des Affaires étrangères, spécialistes en poste dans les résidences du Levant, drogmans et consuls, mais aussi directeurs d'administration centrale, voir ministres, et de fonctionnaires envoyés dans cette région. En effet, d'autres ministères s'occupaient des affaires orientales. Le premier fut, sans conteste, le département de la Guerre. Intervinrent également celui de la Marine, traditionnellement lié aux activités consulaires, et l'éphémère ministère des Colonies.

Quatre ministères intéressés par l'Orient...

La politique extérieure de la France sous le Second Empire était l'affaire de l'Empereur, son domaine réservé. Ceci était surtout vrai pour l'Europe, et particulièrement pour les affaires italiennes. L'impulsion de Napoléon III sur les agents, officiels ou non, et la proximité de Paris l'expliquaient. Hors d'Europe, il en allait différemment. En Orient notamment, il était pratiquement exclu que Napoléon III se substituât à sa diplomatie officielle. Le manque de vision

[1] André Mattei, « Le Second Empire », Jean Baillou, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, 1, 1984, p. 723.

d'ensemble du souverain, dans sa définition d'une politique mondiale, laissait ainsi le champ libre aux différents ministères.

L'Empereur et ses ministres

D'une façon générale, le rôle constitutionnel des ministres de Napoléon III était limité. Le texte adopté par plébiscite le 14 janvier 1852 ne leur laissait aucune autonomie, aucune initiative. Ils ne devaient leur légitimité qu'au seul souverain, dont ils étaient de simples commis. Ils n'avaient aucune responsabilité collective : chacun était redevable de ses seuls actes, seulement devant son maître. Pour autant, leur importance n'était pas à négliger. L'Empereur ne pouvait se passer de ce « système d'embrayage de [sa] volonté (...) sur la machine administrative[2]. »

Toutefois, ces « grands rouages » ne devaient « rien faire sans [son] assentiment[3] ». C'était particulièrement vrai pour la politique étrangère, où Napoléon III avait ses propres ambitions pour la France. Son autorité était absolue. Elle le resta jusqu'à l'avènement du régime parlementaire, au début de 1870. Toutefois, depuis l'été 1865, l'homme souffrait de douleurs au niveau du bas-ventre et d'accès de fièvre, symptômes de la maladie de la pierre[4], qui diminuaient grandement le souverain...

Les responsables du Département des Affaires étrangères étaient souvent tenus à l'écart de la politique suivie par l'Empereur. Leur position personnelle, lorsqu'ils avaient des idées, ne commandait aucunement la conduite de la diplomatie française. Parfois, ils étaient même contraints de pratiquer une politique inverse, voulue par Napoléon III, à celle qu'ils préconisaient. De même, si un changement du titulaire de ce portefeuille ministériel était « en quelque sorte l'annonce d'une orientation nouvelle de la pensée impériale, [il n'était] pas le moins du monde le triomphe d'une politique extérieure à elle[5]. »

En dix-huit ans, Napoléon III usa neuf fois de cette solution. Un tel mouvement, dans un ministère-clé d'une grande nation, était sans commune mesure dans l'Europe de l'époque. Toutefois, le taux de fréquence des mouvements ne fut pas constant durant toute la période. Deux périodes se dégagent : la première court jusqu'au renvoi par le chef de l'État de Rouher ; la

[2] Louis Girard, *Problèmes politiques et constitutionnels du Second Empire* (Paris, CDU, 1964), p. 111.
[3] Propos tenus par l'Empereur au prince Albert en octobre 1862, cités par Alain Plessis, *De la fête impériale...*, 1973, p. 38.
[4] Cf. l'article de Jean-François Lemaire, « Napoléon III (maladie terminale de) », Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 898-900.
[5] Charles Pouthas, *La politique étrangère de la seconde république et du Second Empire*, 1949, p. 79.

seconde commence avec la dernière session parlementaire de l'Empire autoritaire et s'achève, bien naturellement, dans les houblonnières de Frœschwiller et sur les hauteurs de Spicheren. De 1852 à 1869, le Département des Affaires étrangères ne connut pas moins de cinq remaniements. Ce phénomène était cependant limité par la succession de quatre titulaires différents. Drouyn de Lhuys[6] assura par deux fois cette fonction, du 28 juillet 1852 au 7 mai 1855, puis du 15 octobre 1862 au 1er septembre 1866. Il fut remplacé par Walewski[7], de mai 1857 au 3 janvier 1860, puis par Thouvenel[8], jusqu'en octobre 1862, et enfin par Moustier[9], du 2 octobre 1866 au 17 décembre 1868.

Leurs successeurs, à compter de janvier 1869, apparaissaient comme des figurants. Aucun ne conserva ce siège plus de sept mois. La Valette[10], ministre du 17 décembre 1868 au 17 juillet 1869, laissa la place à La Tour d'Auvergne[11], jusqu'au 2 janvier 1870, puis au seul politique qui occupa ce poste sous l'Empire, Daru[12]. Ce polytechnicien devenu parlementaire donna sa démission le 13 avril suivant. Après un court intérim du chef du gouvernement, Emile Ollivier[13], le poste échut le 15 mai à l'anti-prussien Gramont[14].

Ces mouvements étaient généralement liés à la politique européenne. La question italienne occupait une grande part de responsabilité dans les démissions des ministres. À la fin de l'Empire, les relations franco-prussiennes s'y

[6] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 105. Ce propriétaire diplomate avait déjà occupé deux fois, sous la république, ce poste, du 20 décembre 1848 au 2 juin 1849, puis du 9 au 24 janvier 1851 [Geoffroy de Courcel, « Biographie de Drouyn de Lhuys (1805-1881) », Jean Baillou, *op.cit.*, p. 773-780]. Cf. aussi Bernard d'Harcourt, *Diplomatie et diplomates. Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, 1882, et Francis Choisel, « Drouyn de Lhuys (Edouard), 1805-1881, sénateur, ministre », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 444-445.

[7] Joseph Valynseele, « Walewski (Alexandre, comte), 1810-1868, sénateur, ministre des Affaires étrangères », *Ibid.*, p. 1329-1331. Cf. aussi la thèse de doctorat de François Chalamon de Bernardy, *Un fils de Napoléon, le comte Walewski, 1810-1868*, Paris, 1951.

[8] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 306 et Yves Bruley, « Thouvenel (Edouard), 1818-1866, ambassadeur, sénateur, ministre des Affaires étrangères », *Ibid.*, p. 1260 et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991)*, 1991, p. 65-66. Cf. Lynn M. Case, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, 1976. Son fils Louis Thouvenel a édité en 1889, *Le secret de l'Empereur, correspondance confidentielle et inédite échangée entre M. Thouvenel, le duc de Gramont et le général comte de Flahaut, 1860-1863, publiée avec notes et index bibliographiques*, deux volumes de documents puisés dans les archives personnelles du ministre.

[9] La nomination du marquis de Moustier datait du 1er septembre 1866 [AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 239, Francis Choisel, « Moustier (Desle Marie René François Lionel, marquis de), 1817-1869, ambassadeur, ministre, sénateur », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 857-858 et et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 66-67].

[10] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 193, Yves Bruley, « La Valette (Charles, marquis de), 1806-1881, ambassadeur, ministre », *Ibid.*, p. 714, et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 61.

[11] Francis Choisel, « La Tour d'Auvergne (Henry Alphonse Godefroy Bernard, prince de Lauragais, prince de), 1823-1871, ambassadeur, ministre, sénateur », *Ibid.*, p. 713.

[12] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 91 et Jean Tulard, " Daru (Napoléon), 1807-1881, député ", *Ibid.*, p. 401.

[13] Anne Troisier de Diaz, « Ollivier (Emile), 1825-1913, homme d'État », *Ibid.*, p. 936-938. Cf. aussi le tome 13 des mémoires d'Ollivier, *op.cit.*, p. 431-432.

[14] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 151, Francis Choisel, « Gramont (Antoine Agénor, prince de Bidache, duc de Guiche, duc de), 1819-1880, ambassadeur, ministre », *Ibid.*, p. 585.

substituèrent. Durant cette période, les raisons furent aussi d'ordre intérieur – l'Empire libéral, l'appui des catholiques au régime. Quant au ministère du marquis de Moustier, il ne fut pas interrompu à la suite d'une divergence d'opinion entre l'Empereur et lui. Seule la dégradation de son état de santé le contraignit à se démettre, tout en conservant la confiance du souverain. Toutefois, le règne de Napoléon III ne connut que deux véritables titulaires au ministère des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys et Walewski.

L'Orient n'entra donc en rien dans leurs préoccupations principales. Seuls Thouvenel, Moustier et La Valette avaient une expérience de ces confins de l'Europe. Tous trois avaient été ambassadeurs à Constantinople, avant leur nomination à la tête du Département. Tous trois eurent à régler, à la tête de la diplomatie française, des questions politiques relatives au Machrek, tant en Syrie, qu'en Égypte. Il semble que, sur ces affaires, ils jouirent de plus de libertés que sur celles concernant la politique européenne ou le Mexique.

Pour autant, il ne faudrait pas tenir pour négligeable les propos de Napoléon III à l'ambassadeur prussien :

> « Une déclaration d'un de mes ministres n'aurait pas d'importance. Je sais seul quelle sera la politique extérieure de la France[15]. »

Mais cette assurance n'était, en fin de compte, qu'une forfanterie de plus. Les actes de Napoléon III restaient « incompréhensibles » aux ministres des Affaires étrangères, et étaient « impénétrables » aux autres[16]. Certains y virent là une marque de sa propension au secret. D'autres, simplement, le résultat de son incapacité à se décider, de « son irrésolution naturelle », selon le mot de Pierre de La Gorce. L'action de l'Empereur en Syrie, suggérant la création d'un « Royaume arabe » tout en laissant sa diplomatie officielle sans instructions, laissait volontiers penser à la première solution.

Sa vulnérabilité aux influences de son entourage enjoignait aussi à donner raison aux seconds. Face aux pressions de la famille impériale – le prince Napoléon à gauche, l'impératrice Eugénie à droite –, les interventions du responsable de la politique extérieure de la France avaient peu de poids. Elles n'en avaient guère plus devant l'opinion des représentants des puissances étrangères, notamment Lord Cowley[17], qui avaient facilement accès à l'Empereur. Il

> « n'ouvrait pas seulement ses audiences privées aux ambassadeurs, il leur créait des facilités de le pénétrer, de l'influencer, de l'engager, de profiter de ses premiers mouvements irréfléchis, en les admettant parmi les familiers de sa cour.

[15] Emile Ollivier, *op.cit.*, p. 134.
[16] Propos d'Edouard Thouvenel, cités par Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 247.
[17] Henry Richard Charles Cowley, *Secrets of the Second Empire, Private letters of Henry Richard Charles Wellesley, 1st Earl Cowley, ambassador at Paris 1852-1867*, 1929, p. 28.

> Ils étaient de toutes les fêtes, invités à Biarritz, Fontainebleau, Compiègne ; ils avaient le bouton, ils célébraient le génie de l'Empereur, affichaient une passion enflammée pour la beauté de l'Impératrice et ils s'insinuaient[18]. »

Enfin, les avis du ministre des Affaires étrangères étaient souvent battus en brèche en conseil des ministres. Sans existence constitutionnelle, ce conseil était réuni deux fois par semaine sous la présidence de l'Empereur, ou de son oncle, le prince Jérôme ; à partir de 1865, la présence de l'Impératrice, jusque-là ponctuelle, s'intensifia. Dans la marche quotidienne de l'État, aucun pouvoir spécifique n'était donc confié à ce conseil. Les ministres n'évoquaient que les affaires inscrites par le souverain à l'ordre du jour. Parfois, un tour de table était organisé ; les ministres pouvaient s'exprimer librement, souvent en dehors de leurs compétences propres. Les querelles n'étaient pas rares[19]. Mais « la multiplicité des avis favorisait une confusion propice à l'attentisme dans lequel le souverain aimait à se réfugier[20]. »

Concernant les affaires orientales, deux ministres étaient amenés à collaborer plus particulièrement avec leur homologue des Affaires étrangères. Le premier dirigeait l'un « des départements les plus importants (sinon le plus importants !), (...) par le rôle qu'il [jouait] dans la vie de la nation et dans l'administration de la chose publique[21] », le ministre de la Guerre. Mais pour l'entité qu'il représentait, l'Orient se limitait surtout à l'Algérie. L'armée d'Afrique y trouvait des occasions de montrer sa bravoure et ses officiers d'y faire une brillante carrière. De nombreux *Africains* occupèrent même le portefeuille de la Guerre.

Le premier d'entre-eux, pour la période qui nous intéresse, était même un fidèle bonapartiste, le maréchal de Saint-Arnaud[22]. Il occupa ce poste du 26 octobre 1851 au 11 mars 1854, jouant un rôle essentiel dans la préparation du coup d'État du 2 décembre. Il prit ensuite le commandement de l'Armée d'Orient, qui partait combattre les Russes en Crimée. Son remplaçant fut un vétéran du Premier Empire, le maréchal Vaillant[23]. Il devint major-général de l'Armée d'Italie, le 5 mai 1859. De nouveau, un *Africain* fut nommé ministre de la Guerre, le maréchal Randon[24]. Il fut même celui qui connut la plus longue longévité à ce poste, pendant le Second Empire. Il conserva en effet cette fonction jusqu'au 20 janvier 1867. Il eut à gérer

[18] Émile Ollivier, *op.cit.*, p. 132.
[19] Bernard Gaudillère, « Conseil des ministres », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 342-343.
[20] André Mattei, *op.cit.*, p. 690.
[21] *Dictionnaire militaire*, 2 (Paris,1910), p. 1901.
[22] Joseph Valynseele, « Saint-Arnaud (Arnaud-Jacques – dit Achille – Le Roy de), 1798-1854, maréchal de France, ministre de la Guerre », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1153-1154.
[23] *Ibid.*, « Vaillant (Jean-Baptiste-Philibert, comte), 1790-1872, maréchal de France, ministre », *Ibid.*, p. 1296-1297.
[24] *Ibid.*, « Randon (César, comte), 1795-1871, maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie, ministre de la Guerre », *Ibid.*, p. 1100-1101. A sa mort, il laissa une ébauche de ses *Mémoires*, ensemble de textes rédigés à différentes époques, qui fut publiée en deux volumes entre 1875 et 1877. Le second tome couvre ses activités ministérielles.

les opérations militaires du règne, en Chine et en Italie, et à mettre en œuvre les deux grandes expéditions militaires des années soixante, en Syrie et au Mexique. Ces deux dernières entraient directement en relation avec la politique arabe de Napoléon III : l'expédition de Syrie par la nature même du théâtre d'opérations et le rôle assigné par le souverain au général Beaufort d'Hautpoul ; celle du Mexique par la participation aux opérations d'un contingent égyptien. Ses deux successeurs, le maréchal Niel[25], puis le général Le Bœuf[26], s'attelèrent à la réforme de l'armée...

L'autre ministère intéressé aux affaires d'Orient était celui de la Marine. Il était associé aux Affaires étrangères pour toutes ses informations commerciales, et son soutien à la flotte de guerre. Cette collaboration datait de Colbert, lors de la création des consulats au Levant, au XVII^{è} siècle. Entraient dans ses attributions la gestion du domaine colonial et la préparation du volet naval des expéditions lointaines. Là encore, deux hommes émergeaient de la liste des ministres qui se succédèrent : l'amiral Hamelin[27], qui dirigea ce département du 17 avril 1855 au 24 novembre 1860, et son successeur direct, Chasseloup-Laubat[28], jusqu'au 20 janvier 1867. La longévité de ce dernier lui permit de faire de la marine française, en poursuivant l'effort de modernisation initié par Ducos[29] du 3 décembre 1851 à sa mort, le 17 avril 1855, l'une des plus puissantes du monde. L'amiral Rigault de Genouilly[30], qui fut ministre de janvier 1867 au 9 août 1870, poursuivit lui aussi cette politique.

Bien réorganisée et bien dirigée, la Marine du Second Empire visait à la gloire, au prestige et à la rentabilité. Elle s'appuyait son action sur deux puissances : les missions catholiques et les Affaires étrangères. Les premières canalisaient toutes les aspirations du moment. Elles permettaient au gouvernement impérial de s'assurer le courant le plus puissant du pays, oubliant les difficultés passagères, en devenant la protectrices des missions dans le monde, notamment au Levant. Les marins appréciaient ce rôle, à hauteur de leur piété. Les appels au secours des missionnaires trouvaient donc un écho favorable et des forces prêtes à

[25] *Ibid.*, « Niel (Adolphe), 1802-1869, maréchal de France, ministre de la Guerre », *Ibid.*, p. 910-911.

[26] *Ibid.*, « Le Bœuf (Edmond), 1809-1888, maréchal de France, sénateur, ministre », *Ibid.*, p. 716. Il quitta son poste, le 20 juillet 1870, avec le rang de maréchal, nommé major-général de l'armée du Rhin.

[27] Étienne Taillemite, « Hamelin (Ferdinand Alphonse), 1796-1864, amiral, ministre, sénateur », *Ibid.*, p. 613.

[28] Francis Choisel, « Chasseloup-Laubat (Justin Napoléon Samuel Prosper, marquis de), 1805-1873, député, ministre, sénateur, président du conseil d'État », *Ibid.*, p. 272. Cf. aussi le livre d'Albert Duchêne, *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat* (Paris, 1932) et la communication du capitaine de vaisseau Gomane, « Le marquis de Chasseloup-Laubat, un grand commis de l'État » (compte-rendu in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 2, mars 1992, p. 2).

[29] *Ibid.*, « Ducos (Jean, Etienne, Théodore), 1801-1855, ministre, sénateur », *Ibid.*, p. 453.

[30] Étienne Taillemite, « Rigault de Genouilly (Charles), 1807-1873, amiral, sénateur, ministre », *Ibid.*, p. 1124.

acquérir, avec la gloire, des intérêts nationaux substantiels. Pourtant, la Marine, encore en pleine restructuration, ne pouvait se permettre de s'opposer aux nations européennes, au premier rang desquels figurait la Grande-Bretagne. Des relations amicales se tissèrent et la diplomatie permit des opérations combinées. La Crimée, Jiddah et la Syrie en furent de belles démonstrations.

Confortée sur le plan gouvernemental et appuyée par l'opinion catholique, la Marine impériale s'adapta aux conditions nouvelles pour bâtir une stratégie ambitieuse. La nécessité de garantir des points de ravitaillement en charbon et les obligations religieuses universelles l'amenèrent à affirmer sa présence sur toutes les mers du globe. La prochaine ouverture du canal de Suez l'amena à baliser la mer Rouge, trouvant à l'occasion l'appui des négociants et armateurs français au Moyen-Orient. Mais cette stratégie ample dut s'appuyer sur une tactique au coup par coup. La France n'entrevoyait de destinées glorieuses qu'en Europe et les expéditions lointaines, comme celle de Syrie, ne s'engageaient qu'au hasard des événements, selon des vues qui affectaient un certain désintéressement. Cependant, la Marine réussit à pénétrer le champ de la conscience nationale et à imposer une image populaire. Aux yeux des Français, elle devint un explorateur, un découvreur, mais aussi le protecteur des chrétiens et, au besoin, le colonisateur de « points d'appuis » chers à Guizot.

Du 24 mars 1859 au 20 novembre 1860, Chasseloup-Laubat avait été le dernier ministre d'un nouveau département, celui de l'Algérie et des Colonies[31]. Sa création avait répondu à deux logiques. En premier lieu, elle avait mis un terme à un débat commencé sous la Monarchie de Juillet, autour des *bureaux arabes*[32] d'Algérie. Ensuite, elle témoignait de l'intérêt croissant de l'Empereur pour les questions coloniales.

La première tenait une place prépondérante. Depuis les dernières années du règne de Louis-Philippe, les colons désiraient s'affranchir de la tutelle militaire imposée en 1830, surtout le réseau de *bureaux arabes* quadrillant, avec quelque deux cents officiers, tout le territoire pacifié de la colonie. La pacification de la Grande Kabylie, en juillet 1857, rendait plus accessibles ces demandes.

L'idée du Père Enfantin d'abolir le « système des rattachements » avait ainsi trouvé une nouvelle actualité. Il avait été le premier à réclamer la création d'un ministère de l'Algérie pour mettre fin à l'émiettement entre plusieurs ministères. En effet, la colonisation dépendait de la direction des Colonies du

[31] Cf. Jean Martin, « Ministère de l'Algérie et des Colonies (1858-1860) », *Ibid.*, p. 830-831.

[32] Sur l'histoire des bureaux, Cf. Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des Epées. L'administration militaire française en Afrique blanche et noire (1830-1930)*, (Paris, 1992).

ministère de la Marine, tandis que la pacification était dévolue à l'Armée d'Afrique, donc au ministère de la Guerre. Or, ces deux départements avaient, selon le rapport du Saint-Simonien, publié en 1843,

> « l'un et l'autre, un but trop spécial pour qu'il soit possible de les rendre propres à organiser autre chose que des régiments et des vaisseaux[33]. »

La mise en valeur de la colonie voyait intervenir tous les ministères dont la sphère d'activité les amenait à s'en occuper. Trois ans plus tard, un ouvrage anonyme[34], *La France en Afrique*, avait repris ces propos et une idée de la Convention de regrouper toutes les affaires coloniales en terre d'Afrique au sein d'un seul et même ministère.

La révolution de 1848 et l'élection du Prince-Président firent espérer aux Européens d'Algérie que Paris prendrait en compte leurs arguments. Ils s'étaient pour cela tournés vers Louis-Napoléon Bonaparte, demandant la nomination du prince Jérôme Napoléon au gouvernement général de la colonie[35]. Au début de l'été 1858, Napoléon III se souvint de cette pétition. À ce moment, il était décidé à éloigner son trop radical cousin, le prince Jérôme Napoléon[36]. Il venait de perdre son rôle d'héritier présomptif après la naissance du prince impérial et son anticléricalisme indisposait l'Impératrice. Mais, au lendemain de la guerre de Crimée, il avait aussi pris conscience de la généralisation du phénomène d'expansion européenne. L'heure lui semblait venue pour l'Empire de « prendre sa place et déployer son génie propre (...) partout où la civilisation européenne et chrétienne se porte et se déploie[37] ». La France se devait d'être présente partout où la Grande-Bretagne, la Russie, la Hollande, l'Espagne ouvraient des établissements. Et tant qu'à prendre part à la conquête, autant en donner l'impulsion. C'était le but assigné au nouveau ministère de l'Algérie et des Colonies.

Un partage de compétence mal perçu

Cette création suscita de fortes oppositions. En effet, elle dépossédait de leurs prérogatives coloniales les départements de la Guerre et de la Marine. Un différend ne manqua pas d'opposer le prince Jérôme Napoléon à son homologue de

[33] *De la colonisation de l'Algérie*, I (Paris, 1843), p. 455.
[34] D'après Albert Duchêne, l'auteur s'agirait d'un secrétaire de Guizot, Lingay [*La politique coloniale de la France...*, 1928, p. 205].
[35] Georges Spillmann, *Napoléon III. Prophète méconnu*, 1972, p. 174-177.
[36] Jean-Claude Lachnitt, « Napoléon (Jérôme Joseph, Charles, Paul, Napoléon, dit Plonplon, le prince), 1852-1891 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 902-903.
[37] François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 4 (Paris, 1864), p. 273.

la Marine, au sujet des troupes de marine[38]. L'amiral Hamelin, en homme d'expérience, n'hésitait pas à saisir l'occasion de reprendre l'initiative lorsqu'elle se présentait. Ce fut notamment le cas lors de l'affectation de la corvette *Duchayla* en mer Rouge, en décembre 1858[39]. Les officiers de marine, parmi lesquels étaient choisis les gouverneurs des colonies, ne manquèrent pas non plus une occasion de s'opposer à l'autorité du ministre de l'Algérie et des Colonies[40]. Le gouverneur de la Réunion, le capitaine de vaisseau baron Darricau, multiplia les entraves aux menées en mer Rouge. Bien que relevant de la tutelle du nouveau ministère, il n'en continuait pas moins à correspondre avec l'amiral Hamelin. Cette situation, conjuguée à l'inaction de l'officier, avait le don d'exaspérer le prince Jérôme Napoléon. Début janvier 1859, le ministre laissa éclater sa colère dans un brouillon de lettre à ce subordonné :

> « Vous ne vous êtes pas conformé encore dans cette circonstance aux instructions que je vous ai adressées. Je vous en exprime tout mon mécontentement et je vous renouvelle itérativement la défense expresse de correspondre directement avec tout autre Département Ministériel que celui de l'Algérie et des Colonies[41]. »

Le prince n'envoya jamais cette lettre. Elle faisait suite à un courrier, envoyé le 24 décembre précédent, où le gouverneur Darricau était enjoint de se « renfermer à l'avenir dans l'exécution de mes instructions comme dans le cercle de vos attributions[42]. »

Les militaires multiplièrent également les entraves. Le maréchal Vaillant encourageait en sous-main les officiers d'Algérie, qui n'entendaient pas se laisser déposséder de leurs prérogatives. L'armée d'Afrique s'érigea en véritable force d'opposition au pouvoir du prince Napoléon, ralliant à elle les chefs indigènes. Les ordres de Paris étaient mal exécutés à Alger, quand ils n'étaient tout simplement ignorés. Les militaires s'en prenaient aussi aux fonctionnaires civils. Les mesures de Chasseloup-Laubat pour se ménager l'armée, en rendant aux *bureaux arabes* une partie de leurs pouvoirs judiciaires, ne suffirent pas à restaurer l'ordre. Après un voyage en Algérie, du 18 au 21 septembre 1860, il ne fallut que quelques semaines à Napoléon III pour comprendre la nécessité d'un retour au *statu quo*

[38] L'Empereur arbitra en faveur du ministère de la Marine.

[39] Cf. la lettre du prince Napoléon à l'amiral Hamelin du 17 décembre et la réponse du ministre de la marine trois jours plus tard, ainsi que ses instructions des 24 et 30 décembre 1858 au capitaine de frégate Tricault [CAOM, Océan Indien, 1^7].

[40] Roger Joint-Daguenet note dans les *origines de l'implantation française en mer Rouge...* (1992), que « peut-être considérait-on dans « la Royale » l'action que va lancer le nouveau ministre des Colonies en direction de la mer Rouge comme le caprice passager d'un privilégié du pouvoir.... » (p. 94).

[41]. CAOM, Océan Indien 1^7, projet de lettre du prince Jérôme Napoléon au gouverneur Darricau de janvier 1859. En marge du brouillon, une note indique que « M. le Directeur des Colonies juge cette communication inutile en présence de la dépêche de décembre 1858 ».

[42] *Ibid.*, 1^1.

ante. Par décret, le 24 novembre 1860, le ministère de l'Algérie et des Colonies était supprimé.

Les relations de ces ministères n'étaient pas meilleures avec le Département des Affaires étrangères. Le maréchal Randon, « peu favorable à ces expéditions lointaines qui disséminaient » les troupes françaises[43], renâcla à laisser les troupes aux ordres de Thouvenel lors de la crise entre Maronites et Druzes. Quant au prince Napoléon, il eut à faire face au scepticisme de Walewski, dans le cas du projet d'implantation en mer Rouge. Concernant ces terres vierges de colons, mis à part Britanniques, au débouché du canal de Suez, la diplomatie française semblait à cours d'imagination... En fait, l'extrême prudence du ministère des Affaires étrangères se justifiait par sa longue opposition à toute politique indisposant Londres. Seul le ministère de la Marine, qui puisait une grande part de ses informations, notamment cartographiques, du réseau consulaire, semblait avoir de bonnes relations avec le Quai d'Orsay.

... mais un domaine réservé aux Affaires étrangères

Finalement, la direction de l'action politique en destination du Machrek incombait donc, seule, au Département des Affaires étrangères. Ce ministère possédait les services nécessaires à la conduite de la politique extérieure décidée par l'Empereur. À Paris, outre le ministre des Affaires étrangères et son cabinet, se trouvaient les services permettant la préparation de la politique à destination du monde arabe : les directions politique et consulaire, l'École des « Jeunes de Langues » formant les interprètes. En Orient, dans les Échelles du Levant, il disposait seul de moyens de renseignement et d'action permanents grâce au réseau consulaire.

Les services parisiens

La spécialisation orientale des Affaires étrangères semblait commencer dès le cabinet du ministre. En effet, bien que la diplomatie du Second Empire fût essentiellement tournée vers l'Europe, il arriva que le choix des ministres pour leurs chefs de cabinet se portât sur des hommes ayant servi en Orient. Parfois, la nécessité semble avoir commandée. Ainsi, en pleine crise des Lieux saints, le 9 janvier 1851, le vicomte des Méloizes-Fresnoy, qui avait fait ses classes à

[43] *Mémoires*, t. 2, p. 33.

Alexandrie et vécu la crise de 1840 au consulat de Beyrouth, se vit confier la direction du cabinet de Drouyn de Lhuys[44].

Toutefois, la règle générale était tout autre. En effet, les chefs de cabinets devaient seulement leur nomination au travail fourni auprès de leur ambassadeur, devenu ministre des Affaires étrangères. C'était le cas de Jules Berthémy ; secrétaire à Constantinople de 1855 à 1857, puis comme premier secrétaire, deux ans plus tard, il avait été choisi, le 24 janvier 1860, pour diriger le cabinet de Thouvenel[45]. Le comte de Saint-Vallier, qui avait suivi Moustier, depuis Constantinople, était dans le même cas. D'autres, comme le baron d'André[46], durent leur poste à l'amitié qu'avait pour eux l'homme nommé par l'Empereur à la tête du Département.

Sous l'Empire, les cabinets virent leur poids, qu'ils avaient acquis sous la monarchie de Juillet, se renforcer. Leur rôle était de permettre au ministre de suivre le travail de ses directeurs de division, dont l'influence rivalisait avec la stabilité. En fait, deux à trois personnes suffisaient à « contrôler » un département d'une centaine d'agents, comme celui des Affaires étrangères[47]. Plus encore que sous Louis-Philippe, la stabilité des ministres de Napoléon III offrait aux chefs de cabinet d'affirmer leur puissance.

Aux Affaires étrangères, ils assuraient la direction du secrétariat, composé du bureau des courriers et de celui des traducteurs, ainsi que de ceux des statistiques, du chiffre[48]. Le bureau particulier du cabinet préparait les *exequatur*, ces lettres de créances consulaires, et les instruments de ratification des traités. En outre, ils tenaient la correspondance personnelle du ministre, le registre de ses audiences, la centralisation des états, des notices et des registres relatifs au personnel. Cette dernière tâche, purement administrative, pouvait offrir au directeur de cabinet un pouvoir excessif, à condition que son ministre se désintéressât des nominations à l'étranger[49]. C'était le cas du comte de Saint-Vallier[50], directeur de cabinet du marquis de Moustier[51]...

---

[44] Yves Bruley, « Méloizes-Fresnoy (Maxime Renaud, vicomte des) », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 805.
[45] *Ibid.*, « Berthémy (Jules), 1826-1902 », p. 145.
[46] *Ibid.*, « André (Jean Marie Armand, baron d'), 1804-1881 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 61, et AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 5.
[47] Guy Thuillier, « Cabinets ministériels », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 219 et André Mattei, *op.cit.*, p. 721.
[48] Sur ce dernier bureau, Cf. l'étude d'André Billecocq, « Le service du Chiffre de Lamartine à Jules Ferry », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1984, p. 322-323.
[49] Un cinquième bureau quitta la Direction des Archives et de la chancellerie pour le cabinet en juin 1853. Mais le bureau du Protocole et du Cérémonial « demeura pratiquement indépendant, (...) "rattaché directement au ministre" » [André Mattei, *op.cit.*, p. 713].
[50] Jean Tulard, « Saint-Vallier (Charles), 1833-1886 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1161-1162.
[51] Henry d'Ideville, *Journal d'un diplomate en Allemagne et en Grèce* (Paris, 1875), p. 41.

L'essentiel du travail des cabinets était oral. Les traces écrites quant à leur fonctionnement étaient donc rares[52]. Toutefois, des souvenirs très vivants sur le fonctionnement de ce cabinet furent laissés par le secrétaire particulier de Moustier, le comte de Maugny, lieutenant de hussards de la Garde. Saint-Vallier s'était entouré de jeunes attachés de bonne famille, Pontécoulant, Montebello[53], d'Harcourt, Nicolaï, Bassano :

> « C'était un salon de bonne compagnie, mais un salon où l'on travaille ferme... C'est au cabinet que se concentrent toutes les affaires, c'est de là que part l'impulsion imprimée à toute la machine, et chacun y est plus ou moins pénétré de son importance. Du reste, le chef, qui ne mange que tous les deux jours et ne dort jamais que d'un œil, ne vous laisse jamais le temps de respirer. Entre une plaisanterie gauloise et un potin de salon, il vous décoche à jet continu des dépêches, des lettres, des articles de journaux, des analyses, et il n'entend pas que cela traîne. La vue d'un oisif le rend hydrophobe[54]... »

Ce caractère mondain des cabinets des ministres des Affaires étrangères était très important. Il expliquait pour beaucoup les appuis parisiens de margoulins comme le comte de Bisson[55] ou Sir Charles Claire Louis de la Chevardière[56]. Le même jugement valait pour Ferdinand de Lesseps. Cependant, il reste très difficile de savoir qui avait réellement de l'influence dans un cabinet. On comptait en effet plusieurs cercles, entre les familiers du ministre, les techniciens de l'administration et les politiques.

Concernant l'ancien diplomate reconverti dans les travaux publics, son amitié avec des membres de l'administration centrale, notamment les directeurs des affaires politiques Thouvenel et Benedetti, était connue. Dans le cas des deux premiers, l'identification des soutiens est plus délicate ; tout juste est-il possible d'affirmer qu'ils appartenaient sûrement au cabinet du ministre. Les aventures égyptiennes de Bisson cessèrent avec la démission du baron d'André, chef de cabinet et ami de Drouyn de Lhuys. Quant à Chevardière, il était en mesure d'annoncer, lors d'une entrevue avec le vice-roi d'Égypte, le départ d'un consul-général ; le chef de cabinet du marquis de Moustier n'était-il pas un orfèvre en la matière, prévoyant la mutation d'un certain nombre d'agents dont les postes étaient

---

[52] Cf. notamment les souvenirs de Desprez [AMAE, PA Desprez, vol. 19] ou le journal d'Ideville, *op.cit.*, qui donnent une vision d'ensemble de la Carrière sous le Second Empire.

[53] Il représenta la France à Constantinople sous la Troisième république. Cf. « Gustave Louis Lannes, marquis de Montebello, ambassadeur, 1836-1907 », Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp et Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 73-74.

[54] *Mondes parisiens*, 1886, cité par Guy Thuillier, *op.cit.*, p. 220.

[55] La véritable identité de ce pseudo-comte n'a pu être établie. Il existait bien une famille comtale de ce nom. Mais le titulaire du titre, Pierre Gaspard, comte Bisson, fils unique du général du Premier Empire, était décédé depuis 1850. Il ne laissait que deux filles, nées en 1824 et 1826 [Jean Théophile Chaix d'Est-Ange et Joseph du Teil, *Dictionnaire des familles françaises...*, *IV*, 1905, p. 309].

[56] La même remarque que précédemment vaut pour cet individu. Une famille Chevardière de la Grandville existait bien, offrant à la France cinq garçons, dont un grand officier de la Légion d'honneur et deux officiers. Bien originaire des îles anglo-normandes, elle ne compta aucun sir et il était de tradition que tous les prénoms masculins commençassent par Marie [*Grand Armorial de France*, *supplément* (Paris, Société du Grand Armorial de France, 1952), p. 172].

susceptibles de l'intéresser[57] ? Ces appuis à des affaires privées, voire malhonnêtes, n'étaient pas une généralité. Mais elles étaient possibles pour les questions orientales, dans la mesure où l'intérêt principal de la diplomatie impériale était dirigé essentiellement vers l'Europe.

Techniquement, l'Orient occupait au cabinet du ministre des Affaires étrangères un bureau particulier, celui des traducteurs. L'usage diplomatique, dans cette Europe de la seconde moitié du XIX[è] siècle, faisait du français la langue des ambassadeurs et des princes. Mais, à la Sublime Porte comme dans les cours de Perse, du Maroc et des États barbaresques, le turc, l'arabe et le farsi étaient préférés à la langue internationale. Aussi, dès la fin du XVIII[è] siècle, deux secrétaires interprètes étaient chargés d'accompagner les envoyés de ces puissances, de traduire la correspondance et les documents en langues orientales, relatifs au service des Affaires étrangères.

En vertu du titre IV de l'ordonnance du 20 août 1833, leur nombre était fixé à trois. Ils étaient recrutés parmi les drogmans en poste en Orient. Cependant, seuls deux résidaient à Paris, dont un avait le titre de premier secrétaire interprète, le troisième faisant fonction de premier drogman au consulat général de Beyrouth. Trois premiers secrétaires interprètes se succédèrent sous le Second Empire, après le remplacement de Mathieu Antoine Desgranges, le 1[er] mars 1854 : Mathurin-Joseph Cor, Antoine Jérôme Desgranges et Charles Schefer.

Toutefois, Cor et Schefer se détachaient particulièrement. Le premier n'occupa ce poste que deux mois et demi, jusqu'à son décès le 6 mai 1854[58], mais il était l'un des meilleurs experts de la politique intérieure de la Porte. Le second était particulièrement réputé pour sa parfaite connaissance des langues orientales[59]. Mathurin-Joseph Cor avait été, de 1839 à 1851, le premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople. La présence à ses obsèques de l'ancien ministre des Affaires étrangères Brenier[60], du directeur politique Thouvenel, des anciens ambassadeurs de France près la Porte Aupick et La Valette, et de l'ambassadeur turc Rif'at Veliyy[ü]-ddin Pacha [61], parmi d'autres orientalistes, montrait combien était estimé ce fidèle mais discret serviteur de la diplomatie française en Orient. Charles Schefer fut nommé premier secrétaire interprète en février 1857, après quatorze années d'interprétariat dans les consulats de

[57] André Mattei, *op.cit.*, p. 715.

[58] AMAE, Dossiers personnels, 1[ere] série, vol. 82. Cf. aussi A. Ubicini, « Mathurin-Joseph Cor », *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, XV, 1854, p. 455-456, et F. Marquis, *Dictionnaire de Biographie française*, *9*, p. 584.

[59] AMAE, CP Turquie, vol. 306, lettre de La Valette à Baroche du 2 juillet 1851, f. 49.

[60] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 48 et Yves Bruley, « Brenier de Renaudière (Anatole, baron), 1807-1885, diplomate », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 211.

[61] Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 124-125.

Jérusalem, de Smyrne et d'Alexandrie. Il avait été l'élève de Cor, à qui il avait déjà succédé, à la Légation de Constantinople. La nomination de Schefer allait marquer de façon durable l'École des « Jeunes de Langues ».

En effet, le premier secrétaire interprète était aussi chargé de l'inspection du centre de formation des interprètes des Affaires étrangères. En novembre 1857, Schefer était nommé professeur de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes ; cinq ans plus tard, il en devenait l'administrateur. Du fait de ses multiples obligations, il confia la gestion des affaires courantes de l'École des « Jeunes de Langues » à son ancien subalterne à Constantinople, le second secrétaire interprète Jean-Baptiste Florimond Lapierre[62].

L'institution des « Jeunes de Langues » datait de l'administration de Colbert. Elle était réglementée par les arrêts en conseil des 18 novembre 1669 et 31 octobre 1670, modifiés par celui du 7 juin 1718 et l'ordonnance du 3 mars 1781. Elle était installée au Collège Louis-le-Grand, « perdue dans un coin obscur [...] fort ignorée du public et pourtant fort utile[63]. » En vertu de l'ordonnance du 20 août 1833, consacrée au personnel des consulats, elle assurait seule la formation des drogmans, après la fermeture de l'école de Constantinople. Un certain nombre de dispositions furent prises entre 1852 et 1870, notamment à l'instigation de Schefer. Mais elles n'apportèrent de modifications ni dans le mode de recrutement, ni même dans les attributions de ces agents.

Les Jeunes étaient traditionnellement fils de drogmans ou, à défaut, leurs neveux. Ils intégraient l'École, entre huit et douze ans. En cas d'insubordination ou d'incapacité, ils pouvaient être rendus à leurs familles. Leur nombre ne pouvait excéder douze[64]. Mais, depuis 1826, les candidats à l'École des « Jeunes de Langues » se faisaient rares. En 1850, ils n'étaient plus que neuf ; sept d'entre eux étaient fils d'agents des Affaires étrangères, tandis que les deux autres appartenaient à des familles de négociants de Tunis. Autrement dit, ils étaient perdus pour le Département. Seize ans plus tard, l'École des « Jeunes de Langues » n'attirait plus que sept élèves[65]...

Leur enseignement était fixé par la même ordonnance de 1833. Le secrétaire interprète était assisté d'un répétiteur, chargé des cours. En 1850, Abel Pavet de Courteille avait succédé à son professeur Barbier de Meynard. Quatre ans

[62] Il semble qu'il avait déjà occupé cette charge sous l'ancien directeur. A partir de 1857, cette situation devint officielle [Maurice Degros, *op.cit.*, p. 50].

[63] Propos de Barbier de Meynard, le 16 décembre 1889, cités par Maurice Degros, « Les "Jeunes de Langues" de 1815 à nos jours », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1985, p. 50.

[64] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide pratique des consulats*, 1868, p. 52-53.

[65] Maurice Degros, *op.cit.*, p. 60. Pour les « Jeunes de Langue », Cf. AMAE, MD Turquie, vol. 170 et 171.

plus tard, il était promu au titre honorifique de professeur adjoint. Dans le même temps, il obtenait le cours de langue turque au Collège de France ; en 1861, il était nommé professeur titulaire. Pavet de Courteille, comme Cor ou Schefer, se situait dans la grande tradition des orientalistes formés par l'École des « Jeunes de Langues », dont il avait d'ailleurs suivi les cours, comme Quatremère, Reinaud, Caussin de Perceval ou Barbier de Meynard. Parlant l'hébreu et le syriaque, en plus des trois langues orientales, il publia de nombreuses traductions, dont celle des *Conseils de Nabi Efendi à son fils Aboul Khair* en 1857, de *Kemal pacha Zadé : Histoire de la campagne de Mohacz* en 1859. À la fin de l'Empire, il faisait paraître un *Dictionnaire turc-oriental*[66].

Les élèves consacraient leurs matinées à l'enseignement du turc, de l'arabe et du persan au sein de l'École. Leurs après-midi étaient occupées par l'apprentissage de matières plus générales comme le dessin, la rhétorique, puis la deuxième année à la philosophie et aux principes du droit, au Collège Louis-le-Grand. Au bout de deux ou trois ans, des examens sanctionnaient du grade d'élève drogman les meilleurs élèves, dans la limite des places disponibles. Après cette formation parisienne, les « Jeunes de Langues »n'étaient plus nommés à l'École de Constantinople, mais directement sur un poste en Orient[67].

L'élève drogman était placé sous la protection du consul, à la bienveillance duquel il était spécialement recommandé, normalement celui d'Alexandrie. Après deux séjours au Levant, l'élève drogman était nommé, pour son perfectionnement, drogman sans résidence fixe. Cette fonction signifiait qu'il serait alternativement placé en pays de langue arabe, à Beyrouth, ou turque[68]. Après cette formation initiale, ils étaient affectés indifféremment dans les différents services extérieurs du ministère, ambassades, légations ou consulats.

Dans la seconde moitié du XIX^{è} siècle, le problème primordial pour les « Jeunes de Langues »était d'obtenir une bonne formation classique, en plus de celle des langues orientales. La réforme de 1833 ne l'avait aucunement résolu. Le niveau intellectuel des élèves restait toujours trop bas. On finit par penser que la meilleure solution consistait à compléter la formation classique des « Jeunes de Langues »jusqu'à l'obtention du grade de bachelier. Ils suivraient ensuite les cours de l'École spéciale des langues orientales vivantes, installée par la Convention, en 1795, rue de Lille. Sous le Second Empire, la complémentarité des écoles des « Jeunes de Langues » et des langues orientales apparut clairement. Depuis

[66] Maurice Degros, *op.cit.*, p. 51-52 et note 17.
[67] *Ibid.*, p. 56-57, 62.
[68] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *op.cit.*, p. 54.

l'ordonnance du 22 mai 1838, le Département pouvait choisir ses drogmans parmi les gradués de l'École spéciale. Nommés auxiliaires, ils acquéraient « par leur zèle et leur aptitude au travail (...) le titre de drogman-chancelier[69] ».

Certes, l'appartenance de Charles Schefer aux deux institutions allait accélérer cette prise de conscience. Mais, surtout, l'École des « Jeunes de Langues »ne disposait plus de professeurs de qualité à l'instar de Joseph Jouannin ou de Jean Daniel Kieffer. Elle répondait de moins en moins aux besoins du ministère des Affaires étrangères. Après avoir été, pendant près d'un siècle et demi, une pépinière d'orientalistes, elle n'était plus capable de fournir d'interprètes qualifiés. Enfin, aux questions de rivalités personnelles, qui l'avaient agitée dans les années quarante, se substituèrent, dans les décennies suivantes, celles, plus fondamentales, de l'existence même de l'École[70].

L'état des services du Département des Affaires étrangères était à l'image de l'École des « Jeunes de Langues »... désorganisée. Edouard Thouvenel, nommé directeur politique en février 1852, après plusieurs années passées aux légations d'Athènes et de Munich, ne tarda pas à se rendre compte, un an après sa prise de fonction, que « notre carrière dans ses moindres détails a besoin de refonte ». Le 26 novembre 1855, dans une lettre à l'Empereur, le ministre Walewski maintenait ce jugement :

> « J'ai trouvé à mon entrée au ministère tous les services désorganisés, les bonnes traditions du Département tombées en désuétude et de l'indiscipline portée à son comble. Les ministres qui se sont succédé depuis 1848 ont laissé les choses aller à la dérive, les uns par ignorance, les autres par insouciance, tous par crainte de se faire des ennemis[71]. »

Cette sévérité n'était pas entièrement fondée. En effet, le ministère des Affaires étrangères au temps de Napoléon III souffrait de deux maux. Le premier était la dispersion, dès la révolution de février 1848, du personnel de la monarchie de Juillet. Ensuite, la double diplomatie du souverain ne laissa guère de temps aux chefs de la diplomatie officielle « le loisir et le goût de s'atteler à des réformes qui auraient supposé pour pouvoir être menées à bonne fin la maîtrise complète de la conduite des affaires[72]. »

Elle oubliait surtout l'organisation des bureaux des directions politique et consulaire, consécutive à l'application du décret du 3 juin 1853, portant sur l'organisation du ministère. Drouyn de Lhuys mit fin aux deux sections, midi et

---

[69] *Ibid.*, p. 55.

[70] En 1880, les prérogatives de l'École des Jeunes de langue passèrent à celle des langues orientales. Le titre de drogman disparu une première fois en 1902, puis définitivement en 1930.

[71] cités in Patrick Bury, « La carrière diplomatique sous le Second Empire », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1976, p. 284.

[72] André Mattei, *op.cit.*, p. 716

nord, de la division politique en vigueur depuis la fin de l'Ancien Régime. Il renforça le système de bureaux couvrant le monde, initié en 1844 avec la création d'un bureau des affaires d'Amérique et de l'Inde. Cette rationalisation de la direction politique passa par son fractionnement en quatre sous-directions. Une était chargée du contentieux, les trois autres gardant des compétences géographiques. Ces dernières traitaient de toutes les affaires diplomatiques proprement dites. Elles s'occupaient notamment des réclamations des particuliers contre les gouvernements étrangers, et réciproquement des étrangers contre le gouvernement français ; elle joignait à ces attributions les mouvements dans le personnel des agents[73]. Les affaires intéressant l'Europe restèrent attribuées à la sous-direction du Nord ; celles concernant les États du continent américain, de l'Inde orientale, de la Chine, du Japon et des pays indépendants d'Afrique furent regroupées au sein de la sous-direction de l'Amérique et de l'Indochine.

Enfin, la sous-direction du Midi et de l'Orient prenait en charge l'ensemble du bassin méditerranéen[74]. Cette spécialisation était confirmée par la création d'un bureau du Levant. Le secrétaire interprète Mathurin-Joseph Cor prit la tête de ce dernier. La nomination de cet homme avisé, jouissant d'une grande expérience des hommes et des choses de Constantinople, semblait augurer un intérêt particulier du Département pour le Machrek. Il n'en fut pourtant rien. Le bureau ne survécut pas à Cor, laissant finalement apparaître cette création comme le couronnement d'une carrière exceptionnelle. Dans ce cas précis, le remplacement de Drouyn de Lhuys par Walewski ne signifia pas seulement un changement de politique, mais révéla qu'un bureau du Levant n'avait d'intérêt que dans le cadre de la crise des Lieux saints. Toutefois, le recentrage de ses activités autour du responsable de la sous-direction du Midi et de l'Orient ne lésa aucunement le Levant. Le sous-directeur Armand-Prosper Faugère[75], nommé en 1853, était un orientaliste distingué. Et sa longévité ne fut pas pour nuire au service. Il ne quitta son poste pour les Archives que fin 1866.

La direction des Consulats et des Affaires commerciales préparait les traités de commerce et de navigation. Elle instruisait les questions se rapportant à la protection du commerce français et celles résultant des réclamations du commerce étranger envers le gouvernement impérial. Elle avait enfin dans ses attributions tout le personnel des consulats, du drogmanat et des chancelleries, dont elle réglait la

[73] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *op.cit.*, p. 166.
[74] *Ibid.*, p. 716-717.
[75] J. Paladilhe, « Faugère (Armand Prospère) (1810-1887) », *Dictionnaire de Biographie française*, *13*, p. 209-210.

comptabilité[76]. Elle avait connu la même évolution, divisée en trois sous-directions géographiques, dont une spécifique à l'Orient et à l'Indochine.

Sa spécificité orientale se voyait au plus haut niveau, contrairement à la direction politique, où Vincent Benedetti et Hippolyte Desprez étaient les seuls à avoir rspectivement servi en Orient[77] et une idée de l'Orient[78]. Elle se personnalisait même autour de la figure de Théodore de Lesseps. Sa famille s'identifiait depuis un siècle au service de la France en Orient : son père Mathieu avait passé l'essentiel de sa carrière au Maghreb, son frère Edmond, après avoir servi à Alep de 1849 à 1853, occupa le poste de consul-général à Beyrouth jusqu'au 10 mai 1859. Lui-même avait occupé le consulat à Alep, avant d'intégrer l'administration centrale du ministère. Depuis 1850, il dirigeait la direction des Consulats, qu'il conserva jusqu'à sa nomination au Sénat le 29 septembre 1860[79]. Ses successeurs, Herbet, Meurand et Arlot, n'avaient pas la même fibre orientale...

Enfin, le ministère des Affaires étrangères entretenait une agence à Marseille. Il y employa le comte de Nollent, de la fin de la monarchie de Juillet à 1855. Sous le Second Empire, elle fut dirigée par Octave Vattier de Bourville (jusqu'en 1860) et Mure de Pelanne, après un intérim du consul-général Gaillard de Ferry, en 1861. Elle était chargée, comme celle qui avait existé au Havre, de faciliter les rapports des consuls avec Paris. Les facilités postales résultant des services de vaisseaux à vapeur avaient rendu moins intéressantes ces attributions postales. Mais, l'agence de Marseille avait continué à réexpédier les correspondances des agents français au Machrek. Ceci était surtout dû à ses prérogatives en faveur de la protection des Levantins et des étrangers qui n'avaient pas l'assistance d'un consul de leur nation[80].

Les services diplomatique et consulaire

Pour beaucoup de fonctionnaires des Affaires étrangères du Second Empire, la diplomatie française n'existait plus, happé qu'elle était par l'emprise des

[76] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *op.cit.*, p. 167.

[77] Il avait été élève consul à Alexandrie, à partir de 1840, puis consul au Caire, de 1846 à 1848. En 1852, il était retourné en Orient, comme premier secrétaire à Constantinople, auprès de La Valette. Promu ministre en Perse en mai 1855, il avait refusé le poste et était rentré à Paris. Gagnant la confiance de Walewski, il fut nommé directeur des affaires politiques en octobre. Il quittera cette fonction à la suite de Thouvenel, victime de la politique italienne [AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 27, Yves Bruley, « Benedetti (Vincent, comte), 1817-1900 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 139 et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 62-63].

[78] Il avait été le rédacteur des chroniques orientales de la *Revue des Deux-Mondes* jusqu'au début de l'Empire.

[79] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 206, Francis Choisel, « Lesseps (Théodore Antoine Lopez de la Sainte-Trinité, comte de), 1802-1874, sénateur », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 730.

[80] *Ibid.*, p.327-328.

bureaux. Toutefois, en Orient plus qu'ailleurs, elle n'était « quelque chose que par les ambassades et les agents à l'étranger[81] ». La présence consulaire de la France dans cette région répondait à une longue tradition, qui trouvait son origine dans le régime capitulaire, initié au XVI^{è} siècle entre le sultan ottoman, Süleymân I^{er} le Magnifique, et François I^{er}. Les Français jouissaient du premier rang dans ce réseau qu'il couvrait, les Échelles du Levant et de Barbarie. Un décret de la Convention, du 14 février 1793, avait rattaché les consulats au ministère des Relations extérieures. Ainsi prenait fin le privilège du département de la Marine, institué par Colbert.

Les postes français établis au Levant relevaient de l'ambassade de Constantinople. Un secrétaire, avec rang de chancelier, y assurait la direction des affaires consulaires. L'ambassadeur assurait quant à lui le lien entre les consuls au Machrek et le gouvernement ottoman. Il exerçait aussi sur les consuls généraux une surveillance analogue à celle que ces derniers pratiquaient sur les autres agents de rang secondaire[82]. Constantinople comptait, avec Londres, Rome, Vienne, Saint-Petersbourg, Madrid et, à partir de 1862, Berlin, parmi les seules ambassades que la France entretenait à cette époque. La capitale ottomane était même la seule où la France possédât en pleine propriété les immeubles abritants ses services diplomatiques.

Sept diplomates s'y succédèrent entre 1852 et 1870. Tous n'avaient pas la même envergure : un Delacour[83], accumulant les griefs qui allaient motiver sa disgrâce en pleine crise des Lieux-Saints, faisait pâle figure face à de grands spécialistes de l'Orient, comme Bourée[84] ou Thouvenel. Les événements leur donnaient parfois l'occasion de s'affirmer. La seconde ambassade de La Valette permit de faire oublier les emportements de la première, au moment de la crise des Lieux-Saints. Il eut à gérer la crise suscitée par les massacres de Syrie, durant l'été 1860, et la négociation du premier statut du Liban ; son successeur, Moustier, ne connut pas le même succès lors de l'élaboration du second statut...

[81] Baron d'Agreval, *Les diplomates français sous Napoléon III*, 1872, p. 4. Cf. aussi Yves Bruley, *Les ambassadeurs de Napoléon III*, Maîtrise, Paris IV, 1992.

[82] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires*, *2*, 1869, p. 383-384.

[83] AMAE, Dossiers personnels, 1^{ere} série, vol. 94, et Yves Bruley, « Delacour (Edouard), 1805-1873 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 410.

[84] *Ibid.*, vol. 43 et Yves Bruley, « Bourée (Prosper), 1811-1886, ambassadeur », *Ibid.*, p. 203 et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 68. Cf. aussi Jean Boissel, « Un diplomate du XIX^{è} siècle défenseur de l'Empire ottoman, Prosper Bourée », *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. LXXXIX, 1973, p. 115-138.

Leurs nominations ne répondaient pas toutes au même objectif. Les missions du général Baraguey d'Hilliers[85], en 1853, et de Bourée, l'année suivante, prenaient place dans les préparatifs de la guerre de Crimée. Mais l'ambassade près la Porte était aussi un poste de prestige, au même titre que Londres ou Rome. Ainsi, l'arrivée de Thouvenel à Constantinople, le 3 mai 1855, était le résultat d'un différend avec Drouyn de Lhuys et de la protection de Napoléon III. Celle de Bourée, le 2 octobre 1866, était le bâton de maréchal d'un grand diplomate. Quant à celle de La Guéronnière[86], le 12 juin 1870, elle était la compensation du portefeuille des Affaires étrangères qu'Emile Ollivier lui avait refusé.

Enfin, toutes ces ambassades n'eurent pas la même longévité. Exception faite des représentations de Baraguey d'Hilliers et des intérims des chargés d'affaires Sabatier et Lallemand, Delacour et La Guéronnière restèrent le moins longtemps en poste : le premier fut rappelé en octobre 1853, après huit mois, et le second démissionna en septembre 1870, après trois mois. La Valette resta à chaque fois moins de deux ans (un an et dix mois la première fois, un an et six mois la seconde). Le général Aupick[87], nommé le 13 avril 1848, ne vit sa mission interrompue que par une maladresse, au début de la crise des Lieux-Saints, le 20 février 1851, après deux ans et dix mois passés à Constantinople. Trois diplomates parvinrent à s'imposer sur la période allant de mai 1855 à juin 1870, avec plus de quatre ans de service. Nommé le 3 mai 1855, Thouvenel resta à Péra d'août 1855 à février 1860. Après la courte ambassade de La Valette, Moustier s'acquitta de sa charge d'août 1861 à octobre 1866. Bourée, spécialiste de l'Orient, puis La Guéronnière, plume mondaine et secrète de l'Empereur, lui succédèrent.

Depuis la révolution de 1789, du fait de cette direction par l'ambassadeur de France près la Porte, les consulats français du Machrek ne formaient plus qu'un *établissement consulaire*. Ce titre avait été donné, sous l'Ancien Régime, à l'ensemble des consulats dépendant d'un consul général. L'extension dans le monde du système consulaire français, initié au Levant et en Barbarie, amena l'autorité politique à rationaliser cette notion dans les Échelles. Les consulats généraux perdirent leur importance, relégués au rang des simples consulats. Ils ne formaient plus que des *arrondissements* (ou *résidences*). Ces entités territoriales

[85] *Ibid.*, vol. 16 Joseph Valynseele, « Baraguey d'Hilliers (Achille, comte), 1795-1878, maréchal de France », *Ibid.*, p. 107-108 et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 63-64.

[86] *Ibid.*, vol. 154, Yves Bruley, « La Guéronnière (Arthur, vicomte de), 1816-1875, publiciste, conseiller d'État et ambassadeur, sénateur », *Ibid.*, p. 702 Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 68-69.

[87] *Ibid.*, vol. 11, Yves Bruley « Aupick (Jacques), 1789-1857, ambassadeur », *Ibid.*, p. 82 et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp, Frédéric Hitzel, *op.cit.*, p. 60-61.

étaient calculées de sorte qu'aucune partie du Levant ne fût privée de la surveillance et de la protection d'un agent du gouvernement.

Les instructions du Département des Affaires étrangères recommandaient aux consuls de se refermer strictement dans les limites de leur circonscription. Ils devaient accorder à chacune des localités la composant une égale attention. Ils étaient particulièrement chargés de veiller à ne rien négliger pour que l'ensemble des établissements français placés sous leur surveillance profitât uniformément de la juste sollicitude du gouvernement[88]. Mais si le gouvernement attendait beaucoup de ses agents, il ne faisait rien pour leur faciliter la tâche. Ainsi, il limitait, en règle générale, à un ou deux agents (drogman-chancelier ou élève consul) les collaborateurs des chefs de poste.

Drogmans et chanceliers n'appartenaient pas au corps consulaire. Ils procédaient d'une nomination préalable par l'Empereur. Le nombre d'interprètes en poste dans les résidences était fonction des besoins du service. Les chanceliers assistaient les consuls en tant qu'officiers publics. Ils étaient ainsi chargés du secrétariat, du greffe et de la comptabilité du poste auquel ils étaient attachés[89]. En Orient, il était d'usage qu'un des drogmans fît office de chancelier. En effet, l'ordonnance du 20 août 1833 avait abrogé, au profit du souverain, l'autonomie de désignation laissée aux consuls[90]. Ce cumul ne déchargeait aucunement l'interprète de ses fonctions premières. Toutefois, à la différence d'un chancelier nommé dans un poste occidental, le drogman-chancelier ne bénéficiait d'aucune compétence notariale[91].

Les drogmans avaient une place importante dans le système de représentation de la France. « De leur intelligence, de leur courage, de la fidélité de leur rapport et de leurs traductions [dépendaient] le succès des affaires[92]. » Beauval en était pleinement conscient lorsqu'il entreprit de réorganiser le consulat général d'Alexandrie :

> « Si j'ai obtenu quelque succès et quelque force en Égypte, je les dois certainement à l'empressement que Votre Excellence a mis à m'entourer de collaborateurs capables et dévoués à leurs devoir[93]. »

Ils assuraient aussi la bonne marche du service dans les moments de vacances du poste et lors des congés des consuls. Ainsi Lagarde justifia-t-il sa demande de passer quelques mois en France par « l'état de tranquillité dans lequel

[88] Circulaire des Affaires étrangères du 15 mai 1816, citée par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 32.
[89] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 58.
[90] article 23, cité par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 91.
[91] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 468-493.
[92] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 55.
[93] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 182, lettre à Thouvenel du 20 juillet 1861.

se [trouvait] le pays, le défaut d'affaire et l'expérience de M. Monge, drogman chancelier, que sa dernière gérance [recommandait] à une nouvelle[94] ».

Certains jouissaient même de la reconnaissance du Département, qui les promouvait consuls – ce qui était rare – ou agents vice-consuls. Ce fut notamment le cas pour Augustin Lanusse, drogman-chancelier à Damas, promu consul à Mossoul le 11 novembre 1863, suite à son action pendant les événements de Syrie de l'été 1860[95], ou Adolphe Geofroy, drogman-chancelier à Jérusalem, nommé vice-consul à Lattakie en remplacement de son père[96]. D'autres occupaient ces charges par tradition familiale. Il arriva que deux membres de la même famille remplissent la même fonction, au même moment. Ainsi, Antonin Peretié était drogman-chancelier, puis premier drogman à Beyrouth, tandis qu'Alfred embrassait la même carrière à Bagdad, à partir de 1862. Même chose avec Amédée Outrey, premier drogman à Constantinople, qui envoya son fils Georges à l'École des « Jeunes de Langues »afin qu'il lui succéda. Il se familiarisa avec le métier à Alexandrie, en 1868, après le départ de son oncle, consul-général, pour le Japon...

À ce personnel s'ajoutaient, en vertu de l'ordonnance de 1781, des agents consulaires.

> « La nécessité d'assurer la protection des consuls à l'égard de leurs nationaux de toute classe, en dehors des grands centres de commerce qui leur [étaient] assignés pour résidence fixe, et de l'étendre avec la même efficacité sur tous les points compris dans la circonscription de leur arrondissement, [avait] fait autoriser les chefs de poste à déléguer une partie de leurs pouvoirs à des agents en sous-ordre, commissionnés par eux, et destinés à servir d'intermédiaires entre eux et leurs compatriotes établis ou de passage dans les ports et villes d'importance secondaire[97]. »

Ces agents étaient choisis parmi les négociants français[98]. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XIX^{è} siècle, cette charge s'ouvrit plus largement, surtout dans des postes où les activités commerciales avaient décliné. Ainsi, le vice-consulat de Tripoli de Syrie était-il occupé par Charles-Isidore Blanche, ancien précepteur des fils du consul de Beyrouth, Prosper Bourée, géologue et botaniste distingué[99]. Ces fonctions n'étaient pas rétribuées, hormis les frais de bureau et les droits de chancellerie applicables aux actes qu'ils étaient habilités à recevoir ; les agents consulaires devaient « se borner à rendre à leurs compatriotes tous les bons offices qui dépendaient d'eux[100]. »

[94] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 6 mai 1862.
[95] *Ibid.*, vol. 188, minute de l'arrêté de nomination du 20 novembre 1863.
[96] *Ibid.*, vol. 18, lettre de Drouyn de Lhuys à Barrère du 19 juillet 1865.
[97] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 71.
[98] Ordonnance du 20 août 1833, titre VI, article 40, cité par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 92.
[99] Camille de Rochemonteix, *La Syrie et l'expédition française au Liban*, 1921, p. 38.
[100] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 72.

Ils relevaient directement du consul qui les avait institués. Bien que le pavillon français les couvrît d'une protection absolue, ils ne jouissaient d'aucune immunité consulaire. Il s'agissait seulement d'un usage propre au Levant, issu du système capitulaire. Ils ne pouvaient pas plus accepter le titre d'agent d'une autre puissance. Ils devaient signaler au consul les raisons et l'itinéraire de leurs déplacements[101]. Concernant la marine, ils étaient tenus aux mêmes obligations d'assistance et de contrôle que les consuls. Dans les affaires judiciaires civiles ou commerciales, ils ne pouvaient intervenir qu'en temps que conciliateur. En matière criminelle, ils remplissaient les fonctions d'officier de police judiciaire[102]. En aucun cas, ils ne pouvaient s'octroyer le droit de juger.

Lorsque l'importance du lieu, les usages du pays, leur position sociale ou tout autre motif pris dans l'intérêt du service venaient à l'exiger[103], certains agents pouvaient recevoir la qualification d'agents vice-consuls. Cette appellation ne leur faisait toutefois pas intégrer le corps consulaire. Elle ne leur donnait pas plus le droit de déléguer leurs fonctions à des sous-agents. Nommés en conseil des ministres, ils devaient être confirmés dans les cinq ans par l'Empereur. S'ils ne l'étaient pas dans cet intervalle, ils devaient cesser leur fonction. Quelques-uns de ces agents pouvaient être rétribués, soit sur le budget de l'État, soit sur les fonds de chancellerie[104]. Le Machrek comptait sept vice-consuls, à Lattakie, à Tripoli, à Jaffa, à Mersina, à Alexandrette, à Massawa et à Suez.

Pendant toute la période, la configuration de la représentation consulaire au Machrek varia peu. Dix consulats étaient installés et, parmi eux, trois postes commandaient toute l'activité de la France dans la région, politique et commerciale. Cette importance leur était reconnue par le rang de consulat général. Le premier, de loin le plus considérable sur le plan économique pour l'ancien réseau des Échelles, était Beyrouth. Cette agence, dépendance d'Alep jusqu'en août 1821, avait gagné ses galons de consulat grâce à l'essor de la ville, dont le port était le seul sur la côte de Syrie où le commerce européen se maintenait et vers où affluaient les caravanes de l'intérieur[105]. Cinq agences consulaires étaient installées dans son ressort, à Hakko, à Nazareth, à Sayda, à Lattakie et à Tripoli. Les conséquences des massacres de 1860 renforcèrent le rôle politique de Beyrouth sur Damas. Ce dernier, ouvert en 1839[106], avec son agence des jumelles Homs et

[101] *Ibid.*, p. 73.
[102] Lois des 28 mai 1836, 8 juillet 1852 et 18 mai 1858, citées par *Ibid.*, *II*, p. 453-454.
[103] Ordonnance du 20 août 1833, titre VI, article 41, cité par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 92.
[104] Ordonnance du 26 avril 1845, article 3, cité in *Ibid.*, p. 188.
[105] Maurice Degros, « Les créations des postes diplomatiques et consulaires français de 1815 à 1870 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1986, p. 54-59.
[106] *Ibid.*, p. 42-43.

Hama, cessait d'être « l'un des postes de 1ere classe les plus importants et les plus recherchés de la carrière[107] ».

Le second était Jérusalem, « un consulat difficile[108] » compte tenu de son caractère religieux. En effet, contrairement à Beyrouth, la seule justification de son ouverture avait été les Lieux saints. Il avait trouvé son origine, début 1842, dans les menaces sur le protectorat français accordé aux chrétiens que faisaient courir les menées russes. Trois agences consulaires, Nâblus et Ramte, et Jaffa, y étaient rattachées.

Le dernier consulat général jouissait d'un caractère particulier : Alexandrie. Son rang tenait d'abord à la présence d'une forte colonie française et d'activités économiques importantes, aux débouchés des caravanes circulant entre l'Abyssinie, l'Arabie, la mer Rouge et la Méditerranée. Depuis la seconde moitié du XVIIIè siècle, les ressortissants européens rançonnés par les beys du Caire avaient replié leurs activités sur Alexandrie, où la présence de navires de commerce et l'apparition ponctuelle de vaisseaux de guerre les rassuraient. Le titulaire du consulat général d'Alexandrie portait également le titre d'agent politique auprès du vice-roi d'Égypte. Son rôle n'était plus tout à faire consulaire, mais pas encore diplomatique.

Ce titre était du au fait qu'au Caire, capitale administrative, la France, à l'instar des autres puissances européennes, n'entretenait plus qu'un consulat depuis 1777. Les affaires intéressant les gouvernements de l'Empereur et du *Khidîv* étaient du domaine de l'agent d'Alexandrie. Mais il régnait dans ces deux résidences le même climat d'affairisme, incompréhensible à tout consul étranger à l'Orient. Pour certains, il les rendait semblables aux écuries d'Augias. Ainsi, Beauval, ancien chargé d'affaires à Amsterdam, en disponibilité, faisant fonction d'agent à Alexandrie pendant l'absence de Béclard, fut-il frappé par cette absence de « considération qui [manquait], il est vrai, à Alexandrie et au Caire, à tant d'autres agents étrangers[109]. » Une seule agence, vice-consulaire, à Massawa, dépendait du Caire, alors qu'il y en avait huit dans le ressort d'Alexandrie, à Damiette, à Kéné, à Khartoum, à Jemseh, à Taniah, à Mansourah, à Port Saïd et à Suez.

[107] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 290, note à Ducos de la Hitte au sujet de M. Ségur-Dupeyron, consul de 1ere classe à Damas de décembre 1849. Sur l'inversion des rapports de force entre Beyrouth et Damas, sur une plus longue période, Cf. Leila Fawaz, « The changing balance of forces between Beirut and Damascus in the nineteenth and twentieth century », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1990, n° 55-56, p. 208-214.
[108] *Ibid.*, vol. 18, note de Barrère à Thouvenel de mai 1860.
[109] *Ibid.*, vol. 95, lettre à Théodore de Lesseps du 14 mai 1861.

Ces deux dernières ne tardèrent pas à s'affirmer à mesure que le canal creusé par Ferdinand de Lesseps devenait une réalité[110]. L'agence de Suez avait été ouverte en juin 1848. L'essor de cette petite cité commerçante de la mer Rouge amena le Département à autoriser l'agent de Suez à remplir des tâches consulaires. Il pouvait ainsi recevoir des dépôts, faire des actes d'état-civil et des actes notariés[111]. Mais cette évolution ne se traduisit dans les actes que le 14 janvier 1862, avec son élévation au rang de consulat. Quant à l'agence de Port Saïd, elle était de création plus récente, en 1866. Sa particularité était signalée par l'envoi d'un agent parisien, avec le titre de vice-consul. En janvier 1867, il était autorisé à passer des actes consulaires. Le 27 novembre 1869, l'agence était élevée au rang de consulat[112]. Ces deux postes ne conservèrent pas leur position au-delà de l'Empire...

Ce destin éphémère ne faisait que souligner la particularité de ses deux agences. En effet, Paris ne répondait qu'avec parcimonie aux besoins grandissants de l'activité consulaire. Et pendant tout le Second Empire, il n'y eut pas d'autre création de nouveaux consulats. Les seules exceptions furent les réouvertures, en 1850, des consulats de Djeddah, Bagdad et Al-Mawsil (Mossoul). Tous trois avaient disparu en raison de contingences budgétaires, le 4 janvier 1849. Mais la fermeture du premier ne fut jamais effective. Le consul avait été autorisé à rester à son poste avec le grade de gérant, l'action consulaire se faisant par le biais de l'agence du gouvernement égyptien[113]. Quant au dernier, il « avait été conservé par la république » en raison de son importance archéologique[114]. Etablis aux confins sud et est du Machrek, ils ne connurent guère d'activité. Depuis la veille de la révolution, toute tentative de percée par le commerce français dans cette zone avait été abandonnée[115].

Les mêmes causes provoquèrent les mêmes effets à Alep. Depuis le début du XVIII^{è} siècle, les circuits commerciaux en provenance de la Perse et de l'Inde s'étaient détournés de cette ville caravanière. Depuis cette époque, les compagnies européennes des Indes, ayant étendu leur influence sur la région du golfe arabo-persique, attiraient vers leurs comptoirs et leurs navires les marchandises de l'est asiatique. Ce dernier poste ne conservait que les oripeaux de son ancienne

[110] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1^{ere} série, vol. 251. Sa nomination à Port Saïd, le 29 novembre 1869, soulignait l'importance de ce nouveau poste qui « ne [pouvait] manquer de se développer en proportion des grands intérêts qui en [avaient] motivé la création ».

[111] *Ibid.*, CCC Suez, vol. 1, f. 3-5, 9-18.

[112] *Ibid.*, CCC Port Saïd, vol. 1, f. 49.

[113] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 1, Djeddah, lettre de Rochet d'Héricourt à Drouyn de Lhuys du 27 mars 1849, f. 18, et Personnel, lois et décrets, vol. 24, décrets des 4 janvier et 30 avril 1849.

[114] *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Fresnel à Ducos de La Hitte du 18 mars 1850, f. 21.

[115] Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^{è} siècle* (Paris, 1911), p. 557.

puissance[116]. Seules les cinq agences d'Adana, d'Antioche, d'Orfa et d'Alexandrette rappelaient la splendeur passée. Mais leur importance économique, et de ce fait politique, restait faible. Les réorganisations consulaires de la seconde république transformèrent toutefois l'ancien consulat de Tarsous en agence rétribuée de l'ancien consulat général des Échelles du Levant[117].

L'ouverture d'agences consulaires fut également faible. En 1850, elles étaient vingt-cinq. À la fin de l'Empire, deux avaient été transformées en consulat et, des trois créées, seules deux survivaient encore. Et, là encore, le processus restait délicat. Le consul Place essaya bien d'attirer l'attention du Département sur l'étendue de la circonscription d'Al-Mawsil. Mais ses difficultés de communication ne furent pas suffisantes pour ouvrir cinq agences consulaires[118]. Drouyn de Lhuys lui recommanda même de « d'éviter tout ce qui tendrait à grossir au-delà d'une juste mesure l'importance du poste qui [lui était] confié[119] ».

Le Département ne créait des postes qu'avec hésitation. Lorsqu'il le fit à Diarbekir, en 1856, ce fut en considérant « l'influence politique [de la France] comme liée intimement au développement des idées catholiques[120] ». La demande, qui émanait du patriarche, S.B. Santini, se trouva justifiée par l'éloignement de ce chef-lieu du Kurdistan des postes consulaires d'Alep et d'Al-Mawsil. Un négociant français, « jouissant à ce qu'il [paraissait], d'une réputation honorable, M. Alex Pons » y fut établi. Deux ans plus tard, la décision du consulat général de Calcutta d'ouvrir une agence à Aden visait avant tout à contrebalancer la toute puissance de la Grande-Bretagne sur la route des Indes. Le fait qu'elle rencontra les intérêts d'une maison de commerce mauricienne, *Menon-Lambert & Cie*, ne fit qu'accélérer le processus. Henri Lambert se vit confier la représentation permanente de la France sur les côtes d'Arabie[121]. Les premiers coups de pioche du canal de Suez, un an plus tard, ne fit que confirmer l'importance géopolitique de ce poste.

L'installation per Bentivoglio, consul à Beyrouth, d'un agent consulaire à Dayr al-Qamar, en juin 1861, répondait à la même logique. Le *Règlement organique du Mont-Liban* avait fait de cette ville, théâtre des pires massacres qui avaient eu lieu l'année précédente dans la Montagne, le siège du nouveau gouvernement. Le consul plaça à ce poste important son premier drogman

[116] *Ibid.*, p. 521-523.
[117] AMAE, CPC Alep, vol. 2, Paris, lettre du ministre Bastide au consul Edmond de Lesseps du 12 août 1848, f. 36.
[118] *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettre du 20 février 1854, f. 92 et Pierre de Vaucelles, *La vie en Irak il y a un siècle*, 1963, p. 6.
[119] *Ibid.*, lettre du 8 mars 1854, f. 94.
[120] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, note pour le comte Walewski datée de 1856, f. 328.
[121] *Ibid.*, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Lambert à Coghlan du 1er février 1858.

auxiliaire, Jules Germain, et « un ancien serviteur de la France », Butros Rock[122]. Mais, le risque de voir se créer un précédent, soulevé par le *mutasarrif*, conduisit à une rapide fermeture. Dâwûd Pacha craignait, par-dessus tout, les « tiraillements et [les] exigences que les différents agents ne manqueraient de provoquer et de mettre en avant[123]. »

La vie dans ces différents postes était variable. Certains échappaient à la chaleur et aux tempêtes de sable, aux épidémies de choléra, aux vols et aux meurtres grâce à un subit intérêt politique, jaillissant à la suite d'un massacre de chrétiens ou d'un bras de fer au sujet des Capitulations. C'était le cas de Beyrouth, de Jérusalem ou d'Alexandrie. D'autres brûlaient d'ennui sous le soleil, attendant une improbable mission dans quelques contrées du désert arabique, transformant les agents en géographes, en historiens ou en archéologues. Pourtant, tous avaient en commun, du fait du régime capitulaire, la jouissance de nombreuses prérogatives.

[122] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 1er juin 1861, f. 245. Butros Rock était membre d'une influente famille levantine. Il porta, en mai 1862, à Thouvenel, une lettre du révérend père Cohen, en mission en Syrie [*Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 7, f. 235-236].

[123] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 15 août 1861, f. 280-283.

Chapitre 5 :
Le personnel consulaire français au Machrek

Etre consul de France au Machrek, ou dans les régences barbaresques de Tunis et de Tripoli, n'avait que peu de points communs avec une représentation dans un pays chrétien. Bien entendu, l'agent français au Moyen Orient relevait hiérarchiquement de l'ambassadeur, en résidence à Constantinople. Mais un consul à Beyrouth ou à Alexandrie jouissait de privilèges et d'immunités largement supérieurs à ceux dont il aurait bénéficié à Liverpool ou à San-Francisco. En fait, ils étaient reconnus « comme des agents jouissant de la plénitude des immunités concédées aux agents diplomatiques de premier rang[1]. »

Malgré ces spécificités, les postes du Machrek étaient offerts en fonction des vacances de places. Il n'y avait pas d'agents spécialement formés pour ces destinations. Au tour normal des mutations des consuls, il pouvait arriver qu'un séjour dans une résidence arabe fût proposé. Libre à l'agent de la refuser, compte tenu des difficultés de vie, ou de l'accepter. En fait, l'Orient restait ouvert aux seuls ambitieux et arabisants.

Des consuls de France au Machrek

Le Second Empire entretenait des agents dans plus de cent postes[2], sur les cinq continents. Leur carrière et leurs fonctions étaient communes quelle que fût leur affectation. Toutefois, le service au Moyen-Orient conférait aux consuls de France des prérogatives particulières, au niveau des immunités et des pouvoirs de police, mais surtout en matière judiciaire.

Du caractère des consuls de France

Les consuls étaient nommés par l'Empereur, « conséquence nécessaire de l'état actuel des relations internationales et du caractère actuel de l'institution

[1] Alex. de Clercq et M.C. Vallat, *Guide pratique des consulats*, 1868, p.7.
[2] 106 consulats en 1852, dont 24 consulats généraux ; 127 en 1870, dont 27 consulats généraux [André Mattei, « Le Second Empire », Jean Baillou, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, 1, 1984, p. 744].

consulaire[3]. » Toutefois, il existait deux manières d'entrer dans la carrière consulaire, par la voie du concours des élèves consuls, en vertu de l'ordonnance du 26 avril 1845[4], ou par une des passerelles réglementaires. Les jeunes gens admis à concourir devaient avoir entre vingt et vingt-cinq ans, être licenciés en droit[5] et bacheliers en sciences physiques[6]. Ils étaient d'abord soumis à un examen écrit. La première épreuve consistait en un exercice de traduction – thème et version – en anglais et dans une seconde langue, à choisir entre l'italien et l'espagnol. Les candidats dissertaient ensuite sur un sujet général, touchant à l'administration consulaire, au droit privé, administratif et commercial, à l'économie politique ou à la statistique commerciale.

La date du concours et le nombre de candidats déclarés admissibles étaient déterminés tous les deux ans par le ministre, en fonction des besoins du service. Leur admissibilité notifiée, les jeunes gens subissaient une épreuve orale devant une commission, composée des trois responsables des directions politique, commerciale et des archives, d'un consul général ou de première classe, du directeur du commerce extérieur du ministère de l'agriculture, d'un commissaire général ou de première classe de la marine. Les candidats étaient interrogés sur tout ou partie du programme de la seconde épreuve écrite ; en outre, ils devaient lire à haute voix et traduire une pièce écrite en langue étrangère.

« Cet examen [n'avait] pour but que de constater la capacité des candidats et leur admissibilité dans la carrière consulaire, mais il ne conférait aucun droit à ceux reconnus admissibles. » Seule une décision ministérielle, prise en fonction du classement, par ordre de mérite, établie par la commission d'examen et des postes vacants, le pouvait. Et uniquement douze brevets pouvaient être alloués annuellement. Le candidat admis, qui n'aurait pas été nommé élève consul avant ses vingt-cinq ans, perdait tous ses droits de le devenir[7].

Les élèves consuls constituaient la pépinière normale de la carrière consulaire. Ils servaient, indistinctement répartis à travers le monde[8], dans les consulats généraux pendant une période d'au moins cinq ans. Ils approfondissaient leurs connaissances de l'office de consul et se frottaient aux intérêts commerciaux

[3] Alex. de Clercq et M.C. Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 17.

[4] Un arrêté était venu la compléter en octobre 1847. Réédité en 1863 par l'Imprimerie impériale, il était devenu, cinq ans plus tard, l'examen des surnuméraires à la direction des consulats et des affaires commerciales [André Mattei, *op.cit.*, p. 718].

[5] Cette mesure semble n'aCf. jamais été respectée. Le 17 décembre 1853, Edouard Thouvenel prit un décret exigeant que les candidats fussent licenciés en droit. « Avec cela, espérait-il, seraient écartés les trois quart d'entre-eux » [Louis Thouvenel, *Nicolas I^er^ et Napoléon III*, 1891, p. 46].

[6] Cette clause fut introduite par le règlement du 5 octobre 1847, cf. Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 196-217.

[7] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 46-48.

[8] De fait, les anciennes prescriptions relatives à l'apprentissage du turc, pour ceux envoyés au Machrek, n'étaient ainsi plus applicables.

de la France. Généralement, ils étaient employés à la transcription de la correspondance, à la rédaction des états de commerce et de navigation. Parfois, ils remplissaient des attributions proprement consulaires, sous la direction de leurs chefs, remplaçant aussi les chanceliers en cas d'absence[9]. Durant leur apprentissage, ils ne prenaient aucun rang lors des cérémonies officielles. Toutefois, appartenant au corps consulaire, ils avaient le pas sur les drogmans et les chanceliers, qui n'en faisaient pas partie.

Les élèves consuls fournissaient les trois cinquièmes de l'effectif des consuls de deuxième classe. Les autres étaient recrutés parmi les fonctionnaires de l'administration centrale. Ainsi, pouvaient devenir consul sans examen les commis principaux du ministère et les secrétaires de légation de troisième classe après cinq ans de services rétribués et trois ans dans le grade ; les agents consulaires ou vice-consuls nommés par l'Empereur après cinq ans de résidence en cette qualité, dont trois au moins après l'obtention de leur brevet ; les chanceliers des ambassades et des légations après huit ans de services diplomatiques, dont quatre comme chancelier de première classe ; les chanceliers de consulats généraux et de consulats, après dix ans de service et moyennant la gestion durant douze mois d'un poste consulaire ; les premiers drogmans des consulats généraux et les seconds drogmans de l'ambassade de France à Constantinople, après vingt ans de drogmanat[10].

L'avancement dans la carrière se faisait également en vertu de l'ordonnance du 26 avril 1845. Là encore, des possibilités étaient offertes à des agents du ministère d'obtenir un poste. Les consuls de première classe étaient ordinairement choisis parmi ceux de seconde classe après deux ans de service dans leur grade. Mais des chefs de bureau, des rédacteurs du ministère et des secrétaires de légation de seconde classe (après cinq ans, dont trois dans le grade), le premier drogman et le secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople (après vingt ans de drogmanat) pouvaient être nommés dans cette fonction par le ministre des Affaires étrangères. Enfin, les consuls généraux étaient choisis parmi les consuls de première classe comptant deux années de service dans le grade. Et, là encore, pouvaient acquérir cette qualité les sous-directeurs du département et les secrétaires de légation de première classe ayant plus de cinq ans de service, dont trois en cette qualité.

[9] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 49-51.
[10] *Ibid.*, p. 188-189.

Le nombre des consuls de première classe était fixé par le même texte à quarante[11]. Celui des consuls généraux et des consuls de seconde classe était fonction du budget et des besoins du ministère des Affaires étrangères. Les réglementations fixant l'avancement des agents restaient muettes quant à l'arrêt de leur carrière. Un consul pouvait être révoqué, mis en inactivité ou en retraite. Les deux premières se soldaient par son rappel pur et simple : la révocation était une mesure personnelle et définitive, tandis que la mise en inactivité (ou disponibilité) était souvent le résultat d'un changement de politique envers un État et ne lui faisait perdre ni son grade, ni ses droits à l'avancement[12].

En cas de vacance d'un consulat, suite au décès ou à la maladie du titulaire, l'officier le plus élevé en grade de la résidence – l'élève consul ou le chancelier en général – en prenait provisoirement la gestion. Il attendait ensuite les ordres du ministère des Affaires étrangères, s'il s'agit d'un consulat général, ou du consul général. Si la raison de la vacance était due à l'absence du résident, et à défaut d'élève ou de chancelier, ou en cas d'inaptitude de ces agents, la gérance du consulat pouvait être confiée à une personne étrangère au département des Affaires étrangères. Le consul, qui partait en mission ou rentrait en France pour un congé, devait alors accréditer son remplaçant auprès des autorités locales et lui laisser des instructions, orales ou écrites[13].

L'ordonnance du 4 août 1847 avait réformé la division entre consuls généraux et consuls. Si l'ordonnance du 7 novembre 1833 fixait encore leur position hiérarchique, lors de leurs contacts avec des officiers de marine, en fonction de cette division, elle ne recouvrait plus aucune réalité[14]. Le consul général perdait ses prérogatives sur les consuls. Seul subsistait le grade dans la carrière des agents.

En tant que fonctionnaires français, les membres du corps consulaire, les drogmans et les chanceliers se voyaient interdire l'exercice du commerce et de fonctions publiques étrangères, l'achat d'esclaves et de biens-fonds dans le pays de leur résidence. Ils n'avaient pas le droit de contracter des emprunts, de prendre un intérêt dans l'armement de corsaires, d'acheter des objets de naufrages qu'ils faisaient vendre en chancellerie. S'ils conservaient leur domicile et l'exercice de

[11] Article 1, cité par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 195.
[12] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 40-41.
[13] *Ibid.*, p. 43-45.
[14] *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 125 : un consul général était assimilé à un contre-amiral, un consul de première classe prenant rang de capitaine de vaisseau et un consul de seconde classe de capitaine de frégate.

leurs droits civiques en France, il leur était interdit de se marier sans autorisation préalable de l'Empereur, par l'entremise du ministre des Affaires étrangères[15].

Le premier acte d'un consul, après sa nomination dans une résidence, était d'obtenir son *exequatur* (appelée en Orient *barat*) du gouvernement local. Cette accréditation s'obtenait sur la présentation d'une provision, constatant le titre et les pouvoirs conférés à l'agent. La commission consulaire était signée de l'Empereur et de son ministre des Affaires étrangères. Les consuls revêtus d'un titre diplomatique, tels qu'agent politique ou chargé d'affaires, se voyaient remettre en plus une lettre de créance, leur conférant une qualité diplomatique. Pour le consulat général d'Alexandrie, où il s'agissait d'accréditer un agent politique, elle émanait du ministre des Affaires étrangères et était adressée au vice-roi[16]. Le *barat* obtenu, le consul pouvait accomplir sa première visite aux autorités locales et leur notifier par écrit son entrée en fonctions.

D'autres visites officielles aux autorités étaient prévues lors des fêtes nationales et religieuses. Pour assurer au commerce et à la navigation la protection qu'ils avaient mandat de dispenser, les consuls étaient surtout amenés à intervenir périodiquement auprès d'elles. Leur action se faisait toujours dans le cadre des traités et, dans les Échelles, des capitulations. En aucun cas, ils n'étaient autorisés à s'immiscer directement dans les différends surgissant à propos d'intérêts privés entre leurs nationaux et des personnalités locales publiques ou privées[17]. Ces réclamations pouvaient être orales ou écrites ; le premier mode, plus diplomatique, était toutefois préféré. Lorsque la solution de ces affaires éprouvait lenteurs et difficultés de la part des autorités locales, les consuls devaient en informer le consulat général ou l'ambassade dont ils relevaient, ainsi que le ministère des Affaires étrangères, afin d'en recevoir des instructions[18].

Pour défendre les intérêts économiques des nationaux, les consuls n'étaient pas plus autorisés à mettre en péril les relations politiques de la France avec l'État dans lequel ils étaient nommés. Ainsi devaient-ils s'abstenir de mesures intempestives, comme l'abaissement du drapeau sur la maison consulaire ou l'appel à la force navale. Cette distinction entre politique et économie valait également pour les ruptures de relations diplomatiques entre la France et un État : les consuls restaient ainsi en place tant qu'ils estimaient pouvoir se rendre utile aux

[15] *Ibid.*, p. 65-70.
[16] *Ibid.*, p. 135-136.
[17] *Ibid.*, p. 142-145.
[18] Instruction générale du 8 août 1814, citée par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 58.

nationaux dont les intérêts leur étaient confiés. Seul l'état de guerre entre les deux nations pouvait mettre un terme aux fonctions consulaires[19].

Les consuls étaient également amenés à entretenir des relations avec leurs homologues établis dans la même résidence. Certaines étaient officielles, motivées par la nécessité d'obtenir de l'État des réformes économiques ou la restauration de l'ordre, que l'intérêt général pouvait réclamer[20]. Elles pouvaient être rendues nécessaires pour la gestion provisoire des intérêts d'un pays allié, suite à un congé du consul ou à une rupture de relations entre deux États. Une circulaire du 1er novembre 1864 les réglementait. Elle était motivée par « les points sur lesquels plusieurs consuls du Levant » avaient appelé l'attention du Département, relatifs « à la gestion d'un consulat étranger par un consul français, et à l'exercice de la juridiction consulaire dans les pays du Levant »[21]. Il arriva également que des consuls étrangers fussent amenés à gérer un consulat français. Ce fut notamment le cas à Bagdad, suite au refus de Ségur-Dupeyron de rejoindre son poste, en novembre 1854. Dans l'intervalle de sept mois qui s'écoula avant la nomination d'un gérant, le drogman-chancelier Garnier, en avril 1855, et d'un titulaire, Tastu, en juin, les intérêts français furent à la charge du résident britannique, le major Rawlinson (jusqu'au 28 février), puis le captain Kemball. Les accords internationaux, comme l'abolition de la traite des noirs, créaient aussi des obligations de visite du consul français à ses collègues étrangers[22], notamment anglais. D'autres, enfin, étaient officieuses ou d'ordre privé.

Des prérogatives générales des consuls de France

> « Les consuls [n'avaient] à exercer aucune action extérieure, ni patente ni secrète, pour la protection des intérêts politiques de leur pays, et il leur [était] interdit plus sévèrement encore qu'aux agents diplomatiques de s'immiscer dans les affaires politiques des pays où ils [résidaient] ; mais, sans sortir du rôle passif qui leur [était] imposé sous ce rapport, sans trahir aucun esprit d'inquiète inquisition, sans afficher aucune velléité de surveillance gênante, ils [pouvaient] et [devaient] observer les faits qui se [passaient] sous leurs yeux, étudier les hommes qui [surgissaient] sur la scène politique, recueillir les rumeurs qui [circulaient] autour d'eux, et rendre compte de leurs observations, lorsque, de près ou de loin, elles leur [semblaient] de nature à intéresser la politique extérieure de leur gouvernement[23]. »

[19] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 148-152.
[20] *Ibid.*, p. 156-158.
[21] *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 517-519.
[22] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 160.
[23] *Ibid.*, p. 187.

La correspondance politique des consuls de France devait devancer les nouvelles des particuliers et des journaux[24]. En premier lieu, elle devait contenir toutes les informations se rapportant à l'état des troupes, terrestres et maritimes, des places, des arsenaux d'un État. Ces observations, nommées encore pudiquement « statistique militaire », concernaient en fait les ministères de la Guerre et de la Marine. Ils devaient également se rendre les promoteurs et les intermédiaires des communications internationales en matière d'arts, de sciences et d'instruction publique[25]. Ils informaient encore la direction politique de leurs missions auprès des établissements religieux placés sous leur protection. Le ministère pouvait également demander aux consuls de se départir de leur réserve pour régler leurs attitudes sur les exigences de la politique de la France.

Quelque limitée qu'elle pût être dans de nombreux consulats, la correspondance politique était un outil précieux pour la politique étrangère de la France. De ce fait, il n'était pas concevable qu'un agent, même dans le poste le plus reculé, s'en abstînt ou la négligeât. Les agents remplissant une mission diplomatiques étaient tenus, en outre, de rédiger un mémoire annuel. Il comportait les renseignements statistiques les plus complets sur l'état du pays et présentait les moyens généraux en vue d'étendre l'influence politique de la France[26].

Parfois, dans des postes reculés ou isolés, à Bagdad et à Al-Mawsil certaines années, et surtout à Jiddah après 1859, les rapports généraux et les considérations politiques constituaient l'unique correspondance du consul. Ils étaient aussi l'occasion pour certains consuls en fin de carrière de manifester leur volonté de servir. Ainsi, le vice-consul Tavernier, chargé une nouvelle fois de la gérance du consulat de Bagdad, en octobre 1853 : il émit la volonté d'entrer en contact avec des cheikhs du Golfe arabo-persique, priant le Département de lui laisser montrer une dernière fois son « dévouement et abnégation en [le] chargeant de cette lointaine et fatigante mission[27]. »

Mais Paris n'appréciait pas que ses consuls abandonnassent leur position d'observateur pour celle d'acteur. Et la tentation était grande, dans les Échelles du Levant, de se livrer à des activités à caractère politique. Tout les y poussait, les capitulations, la protection des chrétiens, les rivalités entre puissances, leur isolement... Mais tous n'eurent pas le même succès. Ainsi, au début de la guerre de Crimée, par deux fois, officiellement à Al-Mawsil puis militairement dans la

[24] Circulaire de Drouyn de Lhuys du 28 avril 1865, citée par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 531.
[25] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 189.
[26] *Ibid.*, p. 195-196.
[27] AMAE, CPC Bagdad, vol. 4, lettre à Drouyn de Lhuys du 14 octobre 1853, f. 121-124.

Kurdistan, Place put voler au secours des Occidentaux, des chaldéens et des syriaques, victimes du fanatisme musulman avec l'approbation *a posteriori* du Département[28]. Tel ne fut pas le cas de son collègue de Bagdad, Tastu, au moment de la guerre anglo-perse ; il se hasarda à jouer le rôle de médiateur et demanda des instructions à son ministre, qui ne manqua pas de le tancer :

> « Vous comprendrez, Monsieur, qu'étant placé en dehors des centres où pouvait s'exercer l'action diplomatique, vous n'aviez pas à attendre de moi des instructions générales dans les affaires de Perse. Votre poste n'est que d'observation, et vous aviez uniquement à me transmettre les informations qui pouvaient m'intéresser[29]. »

À la correspondance générale, que les consuls entretenaient avec le ministère des Affaires étrangères, s'ajoutaient des lettres spéciales, non numérotées et timbrées « sous-direction du contentieux ». Elles traitaient notamment des réclamations pécuniaires formées par des Français contre des gouvernements étrangers ou des étrangers contre le gouvernement de l'Empereur[30].

L'essentiel de la correspondance des consuls était toutefois destiné à la direction des consulats et affaires commerciales. Sous ce timbre se notifiaient les avis de nomination et les provisions délivrées par l'Empereur. Sous ce timbre, les agents rendaient compte de leur prise de service, de la réception de leur *exequatur*, de l'état des archives et des valeurs mobilières du poste. Toutes les questions personnelles des agents, qu'elles concernassent leur avancement, leurs congés ou leurs distinctions honorifiques, relevaient aussi de cette direction.

La correspondance particulière était complétée par une autre, plus générale, se rapportant à l'exercice de leurs fonctions. Elle revêtait quatre formes. La première était purement administrative, avec l'envoi des instructions générales, des réclamations particulières – commerciales –, de la comptabilité des chancelleries, des informations relatives aux fraudes en matière douanière et à l'exécution des règlements concernant la police de la navigation et des pêches[31].

La seconde forme était purement commerciale. Elle rapportait les efforts, directs et indirects, des consuls pour « favoriser (...) et augmenter la prospérité du commerce de la France » ; à l'appui de leurs aperçus généraux, les consuls envoyaient une série d'états périodiques, trimestriels ou annuels, sur l'ensemble du

[28] *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettres à Drouyn de Lhuys des 19 décembre 1853 et 18 janvier 1854, f. 72 et 83.
[29] *Ibid.*, CPC Bagdad, vol. 4, lettre de Walewski du 7 avril 1857, f. 318.
[30] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 191.
[31] *Ibid.*, p. 199-202 et 233.

mouvement commercial, maritime et industriel de chaque arrondissement consulaire[32].

À ces mémoires s'ajoutaient, tous les ans, des états de commerce et de navigation plus précis[33]. Enfin, la quatrième forme de correspondance consistait dans l'envoi des doubles des registres de l'état civil et des actes notariés, du tableau des agents consulaires et des commis de chancellerie, de l'état du mouvement de la population française dans chaque résidence et des rapports semestriels sur la production et le commerce des grains[34].

Ce « travail immense (...) absorbait une grande partie de l'activité du consul et de ses subordonnés[35]. » Il était particulièrement difficile dans certains postes du Machrek. De ce fait, à une époque et dans des lieux où les statistiques n'étaient pas choses courantes[36], les agents se contentaient souvent de généralités, palliant l'absence de données réelles par un effort d'imagination. Drouyn de Lhuys ne manqua pas de se plaindre de l'insuffisance des mémoires périodiques. Dans une circulaire du 28 février 1863, il soulignait que la conclusion de nouveaux traités de commerce exigeait, notamment, « une connaissance approfondie des échanges entre chaque pays et la France (...). Il s'agit pour l'administration de seconder l'esprit d'initiative stimulé par l'application des principes libéraux dont le gouvernement de Sa Majesté s'est fait le promoteur en matière économique[37]. » À cet égard, un arrêté du 12 février 1851 autorisait le transport par la valise des échantillons de tissus de coton, de laine et de soie en provenance de Syrie et d'Égypte (ainsi que de Turquie et du Brésil). Il s'agissait de fournir aux industries textiles des « modèles correspondant aux goûts nouveaux »[38].

---

[32] Le plus souvent, des études comparées des législations en vigueur en France et dans le pays ; des traductions exactes des lois et tarifs étrangers destinées au *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics* ; des conversion de poids, mesures et monnaies étrangères en unités françaises ; des informations sur les règlements et usages locaux en matière boursière et sur le mouvement des fonds publics et des valeurs industrielles (circulaire du 28 mars 1850) ; des articles sur le commerce, la navigation, l'industrie, les finances et l'économie politique publiés dans des journaux et des périodiques étrangers ; des informations sanitaires, sur les pêches, les tabacs, les entreprises de bateaux à vapeur existant à l'étranger (circulaire de 29 juillet 1852) [*Ibid.*, p. 203-213].

[33] À voir les tableaux des importations et exportations ; du commerce des principales marchandises ; de la navigation ; du mouvement général des marchandises ; des principales industries ; du cours des changes et des prix courants moyens des principales marchandises ; du fret maritime et des assurances ; de la situation des chemins de fer (circulaire du 15 novembre 1861) [*Ibid.*, p. 213-227].

[34] *Ibid.*, p. 227-232.

[35]. Gian-Paolo Nitti, « L'activité des consuls de France en matière économique », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1975, p. 82.

[36] Cf. les réserves formulées par les consuls de France à Beyrouth in CAD, P Beyrouth, vol. 45, 1851, Commerciale, lettre de Lesparda à Baroche du 26 juillet 1851 ou AMAE, CCC Beyrouth, vol. 2, lettre de Lesseps à Walewski du 24 mai 1857, f. 234, à propos des états du commerce et de la navigation, ou encore *Ibid.*, CPC Beyrouth, lettre de Lesseps à Walewski du 19 août 1856, à propos d'un mémoire sur Tripoli de l'agent Blanche, f. 50.

[37] Cité par André Mattei, *op.cit.*, p. 747.

[38] *Ibid.*, p. 667.

Bien que sous la surveillance de l'ambassade, tous les consuls communiquaient directement avec le ministre et recevaient, sans intermédiaire, ses directives. Etant seuls accrédités auprès des autorités de leur résidence, il leur appartenait de prendre, sous leur responsabilité, l'initiative de toutes les démarches nécessaires pour y protéger le commerce et la navigation.

Ils exerçaient, par délégation, toute l'autorité que le gouvernement impérial avait sur ses nationaux. Le *Code Napoléon* soumettait les citoyens français à la protection et l'autorité des lois françaises, quel que fût l'endroit où ils se trouvaient. Mais son application restait subordonnée à l'exercice de la souveraineté des États. Toutefois, pour jouir de la protection française, chaque citoyen devait être en mesure de prouver sa qualité nationale.

Le passeport était le titre le plus habituellement présenté aux consuls à cet effet. L'ordonnance du 25 octobre 1833 prescrivait même à « tout Français voyageant en pays étranger » de le soumettre au visa des agents du gouvernement, « afin de s'assurer leur protection »[39]. Dans de nombreuses résidences, dont celles des Échelles du Levant et de Barbarie, il était conservé en chancellerie, leur titulaire ne le recouvrant qu'au moment de quitter le pays. À défaut de passeport, des documents comme un acte de naissance ou de mariage, un congé de libération du service ou toute autre pièce authentique pouvaient être produits[40]. Sa nationalité prouvée, chaque citoyen devait ensuite se faire reconnaître comme tel dans les chancelleries consulaires. Cette immatriculation[41] volontaire n'était plus obligatoire depuis l'ordonnance du 28 novembre 1833. De même, elle n'était plus une condition à la protection du consul[42]. Toutefois, un refus serait considéré comme une volonté d'établissement sans esprit de retour.

Les consuls étaient aussi autorisés à délivrer des passeports pour toute destination aux Français qui se présenteraient devant eux pour en obtenir. Toutefois, une exception était consacrée par la circulaire du ministère des Affaires étrangères du 30 mai 1835 : la délivrance de passeports vers le Levant et la Barbarie à des citoyens ne disposant pas des moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins ou ne présentant pas une moralité acceptable[43]. De même, les consuls ne pouvaient remettre de passeport à des mineurs cherchant à se soustraire à l'autorité paternelle, à des femmes mariées sans l'autorisation de leur mari et à des chefs de famille qui abandonneraient les leurs. Les réfugiés politiques, même ceux

[39] article 2, cité par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 106.
[40] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 347-348.
[41] *Ibid.*, p. 370-374.
[42] *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 132.
[43] *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 420-423.

rentrant en vertu des lois d'amnistie, ne pouvaient pas recevoir de titre de voyage, sans l'autorisation préalable du ministère des Affaires étrangères[44]. Les étrangers, exception faite des protégés français, ne pouvaient recevoir de passeports français, mais des visas. Cette autorisation d'entrer sur le sol national pouvait être refusée à ceux dont le séjour était interdit, réfugiés politiques, agitateurs politiques, sans papiers, étrangers précédemment expulsés de l'Empire[45].

En plus de ces obligations administratives, les consuls étaient intéressés aux opérations de la marine dans les eaux de leur résidence. Ce service constituait l'une des plus importantes fonctions consulaires. La marine de guerre y tenait une place particulière. Lorsque des bâtiments arrivaient en rade d'un port étranger, les consuls devaient informer les commandants de l'état sanitaire du pays et des démarches à accomplir auprès des autorités locales[46]. Ils assuraient, par tous les moyens en leur pouvoir, le service des approvisionnements des bâtiments de l'État aux meilleures conditions possibles pour le Trésor. Ils assistaient à la conclusion des marchés par les commandants, y pourvoyant parfois seuls[47].

Lorsque la situation politique du pays mettait en danger la sûreté des personnes et/ou la conservation des propriétés françaises, les consuls pouvaient faire appel aux forces navales qui se trouvaient en rade ou dans un voisinage proche. Dans ce cas, la demande devait être adressée directement et immédiatement au chef de la station ou de la division navale la plus rapprochée de la résidence[48]. Il ne servait donc à rien d'invoquer la haute intervention du ministre de la Marine, sinon pour retarder l'exécution de la mission. Toutefois, les consuls en informaient les ministres des Affaires étrangères et de la Marine.

Concernant la marine marchande, les consuls devaient favoriser les intérêts des navigateurs et des commerçants, tout en veillant que le pavillon français ne fût pas engagé dans une opération frauduleuse. Ils veillaient à l'exécution de la législation douanière, en signalant les contraventions. Comme délégués directs du gouvernement de l'Empereur, les consuls exerçaient la plénitude des droits et de l'action que la loi française conservait sur les bâtiments de commerce pendant leur séjour à l'étranger.

Ils avaient un droit de police, de contrôle et d'inspection sur les navires comme sur les hommes[49]. Les consuls recevaient les plaintes pour piraterie ; ils en informaient tant le gouvernement que les commandants des forces françaises se

[44] *Ibid.*, p. 424-425.
[45] *Ibid.*, p. 426-428.
[46] *Ibid.*, *II*, p. 37-52.
[47] *Ibid.*, p. 8-27 et 43.
[48] Circulaire de Walewski du 11 avril 1856, citée in *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 386.
[49] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *I*, *op.cit.*, p. 66-281.

trouvant dans son voisinage[50]. Ils poursuivaient les marins déserteurs et faisaient arrêter les négriers. Au mouillage, les capitaines se voyaient retirer au profit du consul les pouvoirs d'infliger des punitions ou d'accorder des permissions à terre. Ceci était particulièrement important au Levant.

Ils assuraient aussi la surveillance et la protection du service postal à chacune de ses escales. Au Machrek, trois postes étaient concernés : Alexandrie et Beyrouth, aux débouchés des lignes de paquebots-poste desservant partant de Marseille (via Messine), et Suez, tête de ligne, avant novembre 1869, vers la Réunion et l'Asie[51].

À ces fonctions attachées à la souveraineté nationale, s'en ajoutaient celles liées à leur qualité de seul agent public français. Ainsi, les consuls remplissaient la tâche d'officiers de l'état civil. Ils étaient habilités par le *Code Napoléon* à dresser des actes de naissances, de reconnaissance d'un enfant naturel, d'adoption, de décès. Ils pouvaient procéder à des mariages et à leur enregistrement ; une autorisation de l'Empereur était nécessaire pour les citoyens français désirant prendre une épouse en Orient, exception faite de ceux qui n'avaient ni parents directs, ni domicile en France. En outre, ils transcrivaient sur leurs registres les actes établis en mer par les officiers d'administration de la marine[52].

Ils avaient aussi des devoirs à l'égard des militaires français en pays étranger. Ils veillaient notamment à l'appel des classes des jeunes Français et recevaient les engagements[53]. Ils étaient également autorisés à recevoir en dépôt des sommes d'argent et autres valeurs mobilières dont leurs nationaux voulaient assurer la conservation à l'étranger[54].

Des particularités inhérentes aux consuls de France au Machrek

Au Machrek, les consuls de France relevaient hiérarchiquement de l'ambassadeur de France, à Constantinople. Mais ils étaient aussi reconnus, d'après les traités, comme jouissant de la plénitude des immunités concédées aux agents diplomatiques du premier rang. « Les consuls de France jouiront de tous les privilèges du droit des gens[55]. » Le 17 septembre 1844, un traité franco-omanais étendait à tout l'imamat ces privilèges et franchises accordées généralement aux diplomates en Occident.

[50] *Ibid.*, p. 293-296.
[51] *Ibid.*, p. 331-339.
[52] *Ibid.*, *I*, p. 385-419.
[53] *Ibid.*, p. 494-502.
[54] *Ibid.*, p. 444-454.
[55] Préambule de la capitulation entre la France et la Porte en 1740.

Les agents français étaient donc de vrais ministres publics. Comme tels, leur personne était inviolable, ne pouvant ni être retenus prisonniers, ni être jugés par une instance judiciaire locale. Leurs familles, les officiers consulaires attachés à leur mission et les gens participaient à ces immunités. Enfin, les consuls étaient exempts de tous tributs, droits de douanes[56] et impositions locales. Il leur était toutefois défendu de recevoir ou d'exiger à titre de prêt ou de paiement quoi que ce fût d'un sujet ottoman. Ils ne pouvaient pas plus percevoir de droit, sous quelle que dénomination que ce puisse être. L'agent qui refusait de s'y soumettre encourait deux peines. Non seulement il était révoqué, mais il pouvait être poursuivi comme concussionnaire et puni comme tel de la prison[57].

La maison consulaire bénéficiait des mêmes exemptions, jouissant du privilège d'extraterritorialité. Nul ne pouvait s'y introduire de force, ni y exercer le moindre acte de juridiction. Ainsi pouvaient-ils accorder l'asile à toute personne discriminée, en vertu de l'ordonnance du 3 mars 1781[58]. Toutefois, le département des Affaires étrangères demandait que la plus grande réserve fût apportée dans l'exercice du droit d'asile, découlant du privilège d'extraterritorialité et du droit de juridiction.

Pour faire respecter ces droits, les consuls disposaient d'une garde d'honneur, mise à leur disposition par le *wâlî*, mais payée et logée par le consul. La protection au sein de la maison consulaire s'étendait aussi à tous les individus utiles au service des intérêts français. Quand cela était possible, les agents français devaient consulter l'avis de l'assemblée des nationaux de leur résidence sur les personnes qu'ils comptaient employer. Mais, seule Alexandrie disposait d'une colonie française suffisamment importante pour cela. Aussi, les consuls protégeaient-ils les indigènes employés dans leurs chancelleries, *talab*-s, censaux[59] et autres gens à gages[60]. Les Levantins établis en France qui venaient à voyager au Machrek étaient également soumis à cette protection pendant la durée de leur séjour[61]. Le système capitulaire offrait également de protéger les sujets ou citoyens de nations n'ayant ni ambassadeur près la Porte, ni consul au Levant. Cette clause se trouvait toutefois limitée dans les faits, compte tenu du peu d'États qui n'entretenaient pas de relations avec le sultan de Constantinople. Cette protection était isolée et individuelle : elle n'était pas accordée collectivement à une nation,

[56] sur les provisions venant de France destinées à leur consommation personnelle notamment.
[57] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 68.
[58] titre I, articles 144 et 145, cités par *Ibid.*. Cette mesure était interdite en Europe, tant pour les consuls que pour les ambassadeurs.
[59] agents chargés de la petite police, d'aider et d'accompagner les capitaines.
[60] portiers, domestiques, janissaires...
[61] Circulaire de Walewski du 12 janvier 1856, citée par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 382.

mais seulement à ceux qui la sollicitaient et en paraissaient dignes[62]. La seule restriction à la liberté des consuls résidait dans l'obligation d'élire leur maison consulaire dans un périmètre limité de la ville arabe désigné sous le nom de *Quartier Franc*. Dans les villes de Syrie, lorsqu'il était isolé et indépendant, il passait entièrement sous la protection de la France.

La maison consulaire abritait également la chapelle, où pouvait se pratiquer en toute liberté la religion chrétienne. Les autorités ottomanes interdisant tout autre culte que celui de l'islam sur son territoire, la France, protectrice des chrétiens d'Orient, avait pris l'initiative de faire de ses représentations du Levant et de Barbarie le siège des communautés catholiques. Considérés comme les fondateurs, ses agents y jouissaient de la première place. La cour de Rome avait reconnu cette primauté par un règlement de 1742 de la congrégation de la *Propaganda Fide*. Avec la généralisation des consulats étrangers et la création de chapelles ou d'églises en terre musulmane par d'autres puissances européennes, au XVIII^{è} siècle, cette primauté française dans les lieux de culte fut interprétée comme une conséquence de son protectorat exclusif de la religion catholique[63].

Les consuls avaient le droit absolu de faire flotter au mât du domaine consulaire les couleurs nationales. Toutefois, aucun drapeau d'une puissance européenne ne flotta dans l'Empire ottoman avant la fin de la guerre de Crimée. Un dangereux précédent en avait dissuadé les représentants consulaires. En juin 1843, un drapeau tricolore avait été hissé au consulat de France de Jérusalem, provoquant une violente réaction musulmane. Depuis, les précieuses bannières étaient dressées dans des endroits hors de vue[64]. Ils le restèrent encore après l'engagement de la France et de la Grande-Bretagne aux côtés de l'Empire ottoman, bien qu'il leur fût permis de flotter librement. Mais le déploiement d'étendards dans les agences consulaires de France, de Grande-Bretagne et de Prusse, à l'occasion de la naissance du prince impérial, Napoléon Eugène Louis Jean Joseph, le 2 avril 1856, fut l'occasion de débordements à Nâblus[65]. Sources de la colère islamique, les drapeaux avaient été brûlés[66]. Deux ans plus tard, à Jiddah, l'abattage des mâts où

[62] Ordonnance du 3 mars 1781, titre II, article 11, cité par *Ibid.*.

[63] AMAE, MD Turquie, vol. 44, Observations sur le projet de règlement relatif aux honneurs à rendre aux consuls de France dans les églises du Levant, f. 389-390.

[64] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 1, lettre de Lantigny à Guizot du 29 juin 1843, f. 12-14.

[65] *Ibid.*, vol. 5, lettre de Barrère à Walewski du 12 mai 1856, f. 76-103.

[66] Au même moment, une insurrection dans Gaza prenait pour cible le drapeau autrichien, hissé par l'agent consulaire de cette nation [PRO, FO, 195/424, lettre n° 3 de Kayat, agent à Jaffa, à Redcliffe du 4 avril 1856].

flottaient les bannières française et anglaise fut le signal du massacre de chrétiens, parmi lesquels le consul de France, Emmanuel Gabriel Eveillard et son épouse[67].

La situation était différente au Mont-Liban. Le drapeau français n'était pas synonyme de répulsion, mais plutôt de respect et de protection. Lors de l'insurrection du Kesruwân, les trois couleurs furent hissées par les paysans « dans leur réunion et lors de la dernière manifestation »[68]. Cette perception des choses, surtout après les massacres de 1860, n'était pas sans provoquer l'affolement des consuls lorsque la bannière tricolore venait à se dresser au milieu des tumultes. Fin février 1864, le gérant du consulat général de Beyrouth, Ceccaldi, fit ramener les couleurs imprudemment déployées au-dessus de la mission jésuite de Ghazîr en proie à des troubles. Cet acte était le fait de Mme de Maricourt, épouse du consul de France en Chypre, dont le fils se faisait soigner chez les pères. « Pendant le temps où elles avaient flotté, les trois couleurs furent l'objet du respect de la population. À l'instant même où on les hissa avait coïncidé avec la fin de l'émeute »[69].

La prise de fonction du consul de France au Levant était régie par les anciennes ordonnances de 1681 et de 1781. L'agent était reçu à son arrivée par l'assemblée des nationaux de la résidence. Elle procédait à son enregistrement en chancellerie et publiait le texte des provisions du représentant français. L'ordonnance de 1833 avait certes contribué à mettre fin à ce système, mais quelques postes du Machrek, où les Français étaient suffisamment nombreux, poursuivaient ces solennités[70]. Puis, le consul se rendait auprès des autorités locales en cortège. Il était précédé de ses janissaires et des drogmans, suivis des négociants, des capitaines des navires marchands et de tous les autres membres de la nation[71].

Il pouvait également choisir librement ses interprètes, drogmans, *talabs*, employés et domestiques musulmans, juifs ou chrétiens. Tant qu'ils restaient à son service, ces Arabes bénéficiaient des mêmes immunités que le personnel européen. Ils étaient notamment dispensés de service militaire et de toute imposition personnelle, directe et indirecte.

Les privilèges des consuls de France variaient à travers le Machrek suivant l'usage qu'il avait été fait antérieurement des capitulations. Ils étaient importants là

[67] AMAE, CPC Djeddah, vol. 2, rapport du captain J.S. Pullen au brigadier Coghlan du 24 juin 1858, f. 33-44, et CP Turquie, vol. 336, lettre de Thouvenel à Walewski du 20 juillet 1858, f. 192-196.
[68] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre à Thouvenel du 7 janvier 1860, f. 3-12.
[69] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre à Drouyn de Lhuys du 6 mars 1864, f. 138 n.
[70] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 42.
[71] *Ibid.*, p. 141.

où le commerce ou les intérêts politiques français l'étaient. Les consuls jouissaient ainsi d'un droit de préséance dans les Eglises sur l'ensemble du corps consulaire de la résidence. Dans ces assemblées, le représentant français se devait d'occuper la première place, en évidence[72]. Pour le reste, ces privilèges étaient limités par des usages admis en Occident.

Les exigences propres à l'administration de la justice au Levant et à Mascate[73] avaient créé une obligation toute spéciale pour les consuls. Elle était toujours régie par un édit royal de juin 1778[74]. Ils devaient informer directement l'ambassadeur à Constantinople de toutes les circonstances des affaires judiciaires[75]. Aucun ne jouissait de la juridiction criminelle sur ses nationaux ; seule une exception était tolérée pour les équipages des vaisseaux de commerce faisant relâche dans les eaux levantines.

Les consuls de France au Levant bénéficiaient de pouvoirs de police importants. D'abord, le titre second de l'ordonnance de 1781 leur offrait les moyens de contrôler la communauté nationale. Il était recommandé aux ressortissants français, établis dans ces contrées, d'adopter une conduite réservée. En outre, il leur était interdit de se réunir en assemblée sans l'autorisation préalable du consul, de rencontrer les autorités locales sans la présence du consul, de se marier sans l'agrément préalable du gouvernement, de se livrer à des jeux de hasard. Il leur était également refusé d'entreprendre des spéculations, notamment de prendre des fermes sur les impôts.

Toute infraction pouvait amener le consul, soit à infliger une amende, soit à demander le renvoi du contrevenant. De même, les consuls devaient veiller à la cohésion de la nation, au besoin en interdisait de remettre un passeport aux personnes dont le départ pouvait la compromettre et à celles cherchant à se soustraire à leurs engagements vis-à-vis d'autrui[76]. Une circulaire du 25 juin 1849 renforçait encore ce pouvoir sur les nationaux. Les consuls étaient tenus de convoquer le premier dimanche de décembre une assemblée de la nation ; tous les Français étaient tenus d'y assister sous peine d'une amende de dix francs. Si le quorum des trois quarts était réuni, cette assemblée élisait les ressortissants bacheliers députés de la nation. Le suffrage universel accordé à tout citoyen métropolitain, en vertu de la constitution de 1848, ne l'était pas pour les Français de l'étranger. Continuaient à ne voter « que les notabilités définies par une

[72] pour l'ordre des places d'honneur, Cf. *Ibid.*, p. 162-163.
[73] *Ibid.*, *Guide...*, *II*, *op.cit.*, p. 429-433.
[74] Cité par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 4-9.
[75] *Ibid.*, *Guide...*, *I*, *op.cit.*, p. 318.
[76] titre III, article 35, cité par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *II*, *op.cit.*, p. 412.

ordonnance de 1781 pleine de sagesse ». D'ailleurs, estimait-on au Département, sous Tocqueville, à quoi bon « accorder le suffrage universel aux Français résidents qui [n'avaient] d'autres motifs à invoquer que la protection de la république »[77] ?

Depuis la circulaire du 7 décembre 1863, les consuls en Orient étaient tenus de transmettre annuellement à Paris l'état nominatif des jeunes Français nés ou établis dans l'étendue de leur arrondissement. Drouyn de Lhuys avait été saisi par le maréchal Randon des infractions à la loi sur le recrutement militaire fréquemment commises dans le Levant et en Barbarie. De jeunes Français, seuls ou avec leurs familles, venaient s'y installer pour échapper aux appels des classes[78].

Les consuls étaient également attentifs à leurs attributions en matière de police sanitaire. En poste dans des pays « dont la situation sanitaire [était] en principe frappée de suspicion »[79], ils devaient non seulement tenir au courant les *awliyâ* des obligations sanitaires imposées dans les ports français, mais également adresser à Paris des informations circonstanciées sur l'état réel de la santé publique locale. Pour cela, ils étaient aidés des médecins français installés dans chaque port du Levant où leur présence avait été jugée nécessaire[80].

Les consuls français au Levant étaient surtout dotés d'une juridiction civile, commerciale et pénale. Bien que restreinte, puisque se résumant à leurs nationaux et à un simple arbitrage dans les affaires litigieuses, civiles et commerciales[81], elle permettait à un citoyen français de ne pas être justiciable devant un tribunal arabe, ni pour ses crimes et délits, ni pour ses contestations avec un étranger[82]. En matière civile et commerciale, la base légale de l'action des consuls était les édits de 1778 et de 1781 ; pour le pénal, il s'agissait des lois du 28 mai 1836 pour le Levant et du 8 juillet 1852 pour Mascate.

En première instance civile et commerciale, dans leur arrondissement les consuls étaient habilités à traiter des litiges opposant des Français, navigateurs, commerçants ou non. Leur compétence était complète, absolue et s'étendait à toute affaire contentieuse. Les conflits entre un consul et l'un de ses nationaux ne pouvaient être jugés que devant les tribunaux de Marseille[83]. Les jugements étaient

---

[77] Charles Lucet, « La deuxième république », Jean Baillou, *op.cit.*, p. 662.
[78] citée par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 507-508.
[79] *Ibid.*, *Guide...*, *I*, *op.cit.*, p. 456.
[80] Décret du 24 décembre 1850, cité par *Ibid.*, *Formulaire...*, *op.cit.*, p. 267-274, et circulaires des 25 mai 1847 et 18 novembre 1852, citées par *Ibid.*, *Guide...*, *op.cit.*, p. 459.
[81] *Ibid.*, p. 7-9.
[82] Pour l'étude approfondie du système judiciaire capitulaire sous le Second Empire, Cf. le *Traité de la juridiction française dans les échelles du Levant et de Barbarie* (Paris, A. Durand éd., 1866), en deux volumes, du conseiller à la cour d'Aix Féraud-Giraud.
[83] Cette attribution reprenait celle de l'ordonnance d'août 1681, livre 1er, titre 9-19, assignant cette compétence à l'amirauté de Marseille [Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *II*, *op.cit.*, p. 359.].

rendus par le consul, assisté de deux notables de la nation, ayant voix délibérative et prêtant serment une fois pour toutes[84] ; le drogman-chancelier faisait fonction de greffier et d'huissier.

Avant de saisir les tribunaux consulaires, les consuls devaient arbitrer le conflit entre les parties. Le déroulement de la procédure était classique, calqué sur le système français : assignation, comparution, interrogatoire des témoins sur les faits, expertises, jugements, signification des jugements[85]. L'appel se faisait, dans les deux mois, devant la cour impériale d'Aix-en-Provence pour le Levant, et de Saint-Denis de la Réunion pour Mascate[86].

Cette compétence s'étendait aux conflits entre Français établis en France et étrangers résidant dans les Échelles. Beaucoup de contrats prenaient la précaution d'élire leur domicile en France, et donc de rendre toute contestation du ressort de la justice métropolitaine. Ce ménagement ne présageait toutefois pas de l'application des sentences. En effet, les jugements étaient difficilement mis en œuvre si l'étranger ne possédait pas de biens en France. « Au Levant, les juges naturels de l'étranger défendeur [étaient], dans ce cas, ceux qui [composaient] le tribunal consulaire de sa nation[87]. » Les juges étaient nommés par les consuls, sous contrôle de Paris. Mais tout recours au ministère des Affaires étrangères, en vue de l'exécution forcée d'une sentence, était vain...

Les conflits entre étrangers de différentes nationalités étaient du ressort des commissions judiciaires mixtes. Etablies de concert par les ambassades de France, de Grande-Bretagne, d'Autriche et de Russie, en 1820, elles étaient composées de trois juges-commissaires, nommés, pour deux d'entre-eux, par la légation du demandeur et, pour le troisième, par celle du défendeur. Elles se prononçaient, en premier ressort, sur les contestations en matière civile et commerciale. La sentence, rendue à la pluralité des voix, était homologuée par le tribunal consulaire du défendeur, qui était chargé de pourvoir à son exécution. L'appel se faisait devant le tribunal compétent pour juger, en dernier ressort, les sentences consulaires Ces tribunaux formaient une exception au point de vue du droit. À tel point qu'un arrêt de la cour d'Aix, du 28 novembre 1864, ne leur reconnaissait « pas d'existence légale ». De fait, leurs sentences se trouvaient difficilement applicables, surtout si le demandeur refusait de s'y soumettre [88].

[84] Ordonnance d'août 1681, révisée par l'édit royal de juin 1778, cité par *Ibid.*, p. 359-360.
[85] *Ibid.*, p. 371-382.
[86] Circulaires des Affaires étrangères des 18 janvier 1816 et 15 septembre 1862 et loi du 8 juillet 1852, citées par *Ibid.*, p. 359, 384 et 431.
[87] *Ibid.*, p. 369-371.
[88] *Ibid.*, p. 366-369 et Féraud-Giraud, *op.cit.*, *II*, p. 252.

Au début de la seconde république, la Porte avait cherché à reprendre le contrôle de la justice sur son territoire. Après avoir trop longtemps laissé subsister deux systèmes – un pour les musulmans, un pour les étrangers –, elle avait manifesté sa volonté de l'unifier[89]. Un *Code de commerce général* avait été publié, première étape de cette réforme judiciaire. Des tribunaux mixtes avaient ensuite été ouverts dans les Échelles, notamment à Beyrouth et à Alexandrie, sur le modèle de celui de Constantinople. Ils se composaient d'employés du gouvernement local et de négociants européens, nommés d'un commun accord par les légations et consulats étrangers. L'individu engagé dans un procès, quelle que fût sa protection consulaire, n'était assisté, dans ce procès international, que du drogman de la mission dont il relevait[90].

En matière criminelle, les capitulations conféraient uniquement aux consuls du Levant un droit de juridiction sur les nationaux et protégés français. Mais l'usage général étendit rapidement cette concession au cas où des étrangers s'y trouvaient intéressés. De plus, les autorités ottomanes ne refusaient jamais de laisser aux consuls français la faveur de s'emparer des poursuites contre un de leurs nationaux prévenu de crime à l'égard d'un Levantin[91].

Les jugements des contraventions de simple police appartenaient au seul consul. Ceux concernant les crimes et délits étaient du ressort du tribunal consulaire[92]. La procédure ne variait pas du système français. L'instruction était lancée à partir d'une plainte ou d'une dénonciation. Elle était menée par le consul seul. Il se transportait, assisté de son chancelier, sur les lieux du crime, procédait à l'enquête et à l'interrogatoire des témoins, mettait en état d'arrestation et inculpait le prévenu[93]. Le déroulement du procès ne changeait pas de la procédure commerciale[94]. Toutefois, la partie civile déboutée et le procureur général près la cour d'Aix pouvaient notifier leur opposition au jugement. Cette procédure permettait d'obtenir un nouveau jugement en France[95]. Dans tous les cas, les peines prévues étaient celles prévues par le *Code Napoléon*.

[89] Mémorandum de la Porte du 10 avril 1849 et Hatt-i Hümayun du 8 février 1856.
[90] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *II*, *op.cit.*, p. 365.
[91] *Ibid.*, p. 391.
[92] *Ibid.*, p. 393.
[93] *Ibid.*, p. 396-400.
[94] *Ibid.*, p. 413-428.
[95] *Ibid.*, p. 412-413.

Les consuls de France au Machrek

Forts des vestiges du système capitulaire, les consuls de France en résidence au Proche-Orient furent les véritables acteurs de la politique arabe du Second Empire. Entre 1852 et 1870, un peu moins d'une cinquantaine de diplomates se succédèrent à la tête des dix postes consulaires qu'entretenait la France dans le *Dar al-Islam*. La plupart étaient des professionnels issus du cénacle et ne devaient leur nomination qu'à leurs compétences. Tous servirent la France avec honneur dans cette région du monde. Cependant, la rigueur des conditions climatiques représenta souvent une entrave à leur bonne volonté.

Une approche sociologique

Les consuls de France du Second Empire au Levant émanaient tous du Département des Affaires étrangères. D'une manière générale, les traditions de la carrière furent respectées dans leur nomination. Et le signe distinctif était leur appartenance quasi unanime à la noblesse. « Incontestablement, le corps diplomatique demeure le plus aristocratique des grands corps de l'État[96]. »

Sur les quarante et un agents français en Orient identifiés, dix-sept étaient d'ascendance noble ou réputée comme telle. Parmi eux, six affichaient un titre de noblesse (quatre comtes, un vicomte et un baron). Le souvenir du Premier Empire était présent avec un parent des familles Poniatowski, d'Ornano et Walewski, le comte florentin Stanislas Bentivoglio[97]. L'ancienne noblesse comptait quelques grands noms attachés traditionnellement à la diplomatie, comme les Lesseps[98] et les Lesparda[99]. Les non-nobles, plus particulièrement les Français originaires du Levant, fournirent également leur contingent de fils de consuls : Pacifique Henri

[96] Yves Bruley, « Ambassadeurs », Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 56.
[97] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 27, lettre de Bentivoglio à Drouyn de Lhuys du 8 septembre 1865.
[98] *Ibid.*, vol. 206. Edmond de Lesseps était le fils de Barthélemy de Lesseps, mort consul général de France à Lisbonne, et le petit-fils de Pierre Ruffin, secrétaire interprète et conseiller d'ambassade à Constantinople [Jacques Henri-Robert, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon* (Paris, Henri Veyrier, 1990), p. 239-240 et 313-314]. Il était enfin le neveu de Mathieu de Lesseps et le cousin de Ferdinand et Théodore, tous trois attaché au service consulaire français.
[99] Gabriel de Lesparda était le neveu d'un ancien consul à Gijon de 1770 à 1792 [*Ibid.*, vol. 205, lettre de Lesparda à Damas du 26 janvier 1827].

Delaporte[100], Alphonse Guys[101], Augustin Lanusse[102] et Hadjoute Edmond de Pelissier de Reynaud[103].

D'autres s'étaient tournés vers la carrière en raison, selon le mot de Hippolyte Desprez, de cette « séduction irrésistible » qu'exerçait « ce personnel d'élite encore aristocratique ». « L'honneur de représenter devant l'étranger les intérêts du pays » n'avait-il pas excité de grands parlementaires comme Thiers ou Guizot[104] ? Aussi, au début du Second Empire, attira-t-il vers les postes consulaires de petits bourgeois en mal de reconnaissance.

C'était le cas d'un ancien secrétaire du comité des Affaires étrangères de la Constituante de 1848, Francisque Bouvet. Profitant de l'occasion qui le mettait en contact de Napoléon III, en septembre 1854, il sollicita une mission en Orient. Mettant toutes les chances de son côté, l'auteur de *La Turquie et les cabinets de l'Europe depuis le XV^e siècle* précisa qu'il la remplirait à ses frais, « un si faible sacrifice [pouvant] être agréée comme un acte de patriotisme ». Sa Majesté, « daignant [lui] dire qu'elle y songerait »[105], éloigna l'importuniste. Mais ce docteur en médecine, diplômé en 1832, se montra tenace. Sous la Monarchie de juillet, il avait déjà demandé, en vain, un poste consulaire ou vice-consulaire, « en Amérique, aux colonies ou dans les contrées orientales »[106]. Ayant fait les bons choix pendant les événements de 1848, ce capitaine de la Garde nationale comptait bien tirer partie au mieux de la situation. Le Conseil d'État le tentait. Mais,

> « en détournant [ses] yeux vers la carrière consulaire et demandant à aller en Orient, [il pensait] en [sa] qualité d'ancien membre de la législature, être nommé au grade le plus élevé et y trouver l'occasion et la facilité de continuer [ses] études sur l'Empire ottoman qui présentait alors aux esprits la solution de son redoutable et séculaire problème[107]. »

L'opportuniste profita d'une nouvelle rencontre avec l'Empereur, le 23 février 56 pour réitérer sa demande. Il l'appuya même d'une lettre, deux jours plus tard et, le 20 avril, d'une note sur le budget des Affaires étrangères. Début mai, il

---

[100] Son père était notamment consul de France à Mogador à la fin des années trente [*Ibid.*, vol. 95, lettre de Soult à Delaporte du 7 octobre 1839].

[101] *Ibid.*, vol. 157. La famille Guys, installée de longue date au Levant où elle menait de fructueuses affaires, avait fourni au Département des Affaires étrangères un agent vice-consul, à Lattakie puis à Tripoli, Charles-Édouard, et un consul, à Beyrouth, Jean Henri. Ce dernier était le fils de Pierre Alphonse Guys, chargé d'affaire à Tripoli de Syrie jusqu'à sa mort, en 1812 [Jacques Henri-Robert, *op.cit.*, p. 203].

[102] Augustin Lanusse était le fils de Bernard Lanusse, vice-consul à Lattakie en 1817, et le petit-fils de d'Auguste Geofroy. Cette dernière famille devait fournir, tout au long du XIX^è siècle, plusieurs agents consulaires et drogmans. Augustin Lanusse épousa même sa cousine Marie, fille de Lucien Geofroy, agent vice-consul à Lattakie [*Ibid.*, vol. 188, lettre de Lanusse à Drouyn de Lhuys du 24 décembre 1863].

[103] *Ibid.*, vol. 251. Il était le fils d'un officier d'état-major de l'Armée d'Afrique, passé ensuite dans la carrière consulaire.

[104] cité par Yves Bruley, *op.cit.*.

[105] *Ibid.*, vol. 46, lettre de Bouvet à Napoléon III du 2 octobre 1854.

[106] *Ibid.*, lettre au duc de Broglie du 12 juin 1833.

[107] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 12 janvier 1861.

demanda directement à Walewski le poste de Scutari[108]. La situation étant normale en Turquie, le ministre repoussa cette demande de service[109]. Seule la défection de Pierre de Laya pour le poste d'Al-Mawsil lui ouvrit enfin la porte de la carrière le 28 juin suivant. Dans une entrevue avec le directeur des consulats et des affaires commerciales, Théodore de Lesseps, il se vit confier la poursuite des fouilles à Ninive et le remplacement des antiquités trouvées par Place et perdues dans les eaux boueuses du Tigre. Surtout, la promesse d'une carrière rapide vint à bout de ses réticences[110].

Mais Bouvet se montra décidément trop gourmand. Le Département des Affaires étrangères pouvait, à la rigueur, lui pardonner son insolence lorsqu'il rappelait une promesse de l'Empereur de lui donner la Légion d'honneur[111]. Mais il ne pouvait accepter qu'il en appelât systématiquement à Napoléon III pour contester ses ordres. Il était interdit aux agents de s'adresser, par la voie hiérarchique ou directement, au souverain[112]. Malgré les rappels à l'ordre[113], Bouvet ne pouvait se passer d'en appeler à l'Empereur[114]. L'administration ne pouvait pas plus accepter qu'il se mêlât « de choses étrangères à [son] service ». En effet, l'ancien législateur s'était piqué de révéler, comme son prédécesseur, Victor Place, deux ans auparavant, l'importance de son poste. Il avait estimé que le classement en seconde classe du consulat d'Al-Mawsil n'était pas plus justifié que la promotion de Bagdad en consulat général. Pour bien appuyer ses remarques, il avait joint une étude des commerces de Perse et du Kurdistan, en vue de les mettre en rapport avec la France, et une réflexion sur les moyens d'organiser la protection des chrétiens en Mésopotamie et le long de la frontière perse. Naturellement, cette proposition avait été éludée. Mais, à la différence de Place qui s'était simplement fais rabrouer, Bouvet dut essuyer le mépris de son administration :

> « On me fit répondre que je me mêlais de choses étrangères à mon service ; que je tentais (sans doute dans un but personnel) à donner une importance exagérée à mon consulat[115]. »

[108] *Ibid.*, lettre du 9 mai 1856.
[109] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Bouvet du 17 mai 1856.
[110] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 12 janvier 1861.
[111] *Ibid.*, lettre à Walewski du 5 juillet 1856.
[112] *Ibid.*, lettre de Walewski à Bouvet du 17 janvier 1857.
[113] *Ibid.*, lettre de Walewski à Bouvet du 28 octobre 1859.
[114] Ayant contracté le typhus dès son arrivée à Mossoul, Bouvet avait demandé un congé le 29 juin 1857. Le ministère le mit en disponibilité et nomma à sa place Haussman [*Ibid.*, lettre de Walewski à Bouvet du 25 août 1857]. Remis, Bouvet en appela directement à Napoléon III pour recouvrer un poste [lettre de Walewski au chef de cabinet de l'Empereur, Mocquard, du 12 juillet 1858]. Mieux, il entretint le souverain de sa situation à Plombières en 58. Ce dernier s'engagea, semble-t-il, à s'occuper « particulièrement de son affaire » [*Ibid.*, lettre de Bouvet à Napoléon III du 4 septembre 1859]. Et Bouvet alla de congé en congé, avant d'être envoyé à Port-Maurice en février 1861.
[115] *Ibid.*, lettre de Bouvet à Thouvenel du 12 janvier 1861.

Pour les ambitieux, les postes au Machrek pouvaient représenter une chance d'avancement rapide. À condition, toutefois, de ne pas en faire trop aux yeux du ministère. C'était, semble-t-il, le pari manqué fait par Edmond de Barrère. Vers mai 1860, la direction des consulats et des affaires commerciales notait à l'attention du ministre qu'il n'avait « pas quitté l'Orient dans l'espérance de gagner un peu de temps pour l'avancement »[116]. Et sa carrière s'en ressentit. Alors que la majorité de ses collègues passaient de la seconde à la première classe de consul en moins de sept ans, cinq en moyenne, il mit dix ans... Faire montre d'ambition pour autre chose que pour la France était en général mal vu par le Département des Affaires étrangères.

L'adage voulant qu'entrer dans la carrière se fît au détriment de la sienne se vérifiait bien avec Jacques Barbet de Jouy. Ce consul de France à Civita Vecchia, issu du monde des affaires (les chemins de fer) et de la politique (il fut maire de Jouy-en-Josas pendant dix-sept ans) vit très mal sa nomination à Tampico. Il s'en plaignit vigoureusement à l'ambassade de France à Rome. À tel point qu'il reçut l'appui de l'évêque de Limoges en voyage dans la cité éternelle[117]. Ne désirant pas quitter les rivages de la Méditerranée pour ceux de la Save et du Danube, ce presque septuagénaire fut finalement nommé à Damas le 9 septembre 1852. Mais, cet échange de poste ne le satisfit qu'à moitié. En effet, Ségur-Dupeyron, qui gagnait Belgrade, empocha au passage le grade de consul général. Les étonnements de Barbet furent suivis de ses plaintes. Certes, il ne réclamait pas la Légion d'honneur, mais il remarquait que vingt-cinq ans d'activités publiques et huit ans de fonctions consulaires ne lui avaient encore apporté « la moindre récompense »[118]. Tant d'arrogance fut récompensée par son rappel « pour raison de service »[119] et son envoi au Brésil à demi-traitement...

Ces prétentieux furent toutefois rares dans la carrière. Le poids de l'aristocratie en était le meilleur garant. S'il n'était pas des plus marquants pour les consuls nommés en Orient, il restait prépondérant dans le Département. Il était même favorisé par les conditions habituelles de recrutement : des recommandations, une fortune indépendante et une scolarité sanctionnée par la licence en droit. Le personnel consulaire faisait d'abord ses classes, en tant que « surnuméraire », dans une des directions du ministère des Affaires étrangères, en général les consulaire et commerciale, mais aussi les politique et financière. Devenu « attaché payé », le jeune agent était admis à passer le concours d'élève

[116] *Ibid.*, vol. 18, note anonyme non datée.
[117] *Ibid.*, vol. 17, lettre de Mgr Dupanloup à Turgot du 14 mars 1852.
[118] *Ibid.*, lettre à Drouyn de Lhuys du 16 septembre 1852.
[119] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Napoléon III du 26 mars 1854.

consul ou envoyé directement sur le terrain. Là, il se frottait aux réalités de la vie consulaire et gravissait, selon son zèle et son dévouement, comme le voulait la formule ministérielle, les échelons de la carrière : consul de seconde classe, puis de première classe et enfin consul général. Les plus brillants pouvaient même espérer être versés dans le service diplomatique, qui ouvrait la voie des légations et des ambassades.

Parmi les consuls qui servirent au Machrek sous le Second Empire, sept eurent cet honneur. Mis à part le comte de Saint-Foix, qui ne passa qu'une petite année au Caire et navigua sept ans dans l'administration centrale pour n'obtenir que le grade de conseiller d'ambassade honoraire, un devint secrétaire de légation, quatre obtinrent le titre de ministres plénipotentiaires et un celui d'ambassadeurs. Charles de Vienne était entré dans la carrière comme surnuméraire à la direction des consulats, le 26 novembre 1860. Attaché payé le 15 juin 1864, il avait été affecté au consulat général d'Alexandrie en avril suivant. Elève consul quatre mois plus tard, il attendit cinq ans encore sa nomination comme deuxième classe à Zanzibar. Il y resta quatre ans, avant de connaître une brillante carrière diplomatique au service de la république au Siam et en Haïti[120]. Plus brillantes encore furent celles des quatre plénipotentiaires. Ainsi le vicomte Brenier de Montmorand, agent vice-consul en janvier 1852, consul général douze ans plus tard, obtint-il, après deux ans à Alexandrie, une nomination comme ministre de seconde classe en octobre 1872[121]. Ou encore Arthur Tricou, élève consul à Alexandrie en janvier 1862, consul au Caire en mars 1868 et attendant le précédent à Alexandrie de juillet 1869 à avril 1870, fut-il récompensé de dix-sept ans de services dans l'Empire ottoman par le titre d'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à Téhéran en septembre 1879[122].

Les trois autres consuls distingués le furent pour leur service au Machrek. Deux le furent même sous l'Empire. La promotion d'Eugène Tastu, le 28 juillet 1866[123], était plutôt le couronnement d'une carrière de vingt-neuf ans au service de la France passée presque entièrement en Orient. Celle de Maxime Outrey, au Japon, en février 1868, récompensait seize années de brillants états de service dans des postes aussi difficiles qu'Alexandrie, Jiddah, Damas et Beyrouth ; elle ouvrait

[120] *Ibid.*, vol. 319.
[121] *Ibid.*, vol. 48.
[122] *Ibid.*, vol. 310.
[123] *Ibid.*, vol. 301. Licencié en droit en août 1837, élève consul trois mois plus tard, il avait notamment servi à Smyrne, à Syra, à Larnaca et à Jérusalem. Le 23 juin 1855, il avait été nommé consul général à Bagdad. Le 10 octobre 1862, après deux ans à Belgrade, il avait rejoint Alexandrie. Ministre plénipotentiaire en inactivité en juillet 1866, il avait été mis en retraite le 19 mars 1870.

aussi sur une non moins prometteuse carrière diplomatique de quatorze ans[124]. La nomination de Théodore Roustan, d'abord comme ministre à Washington, puis comme ambassadeur à Madrid, entre 1882 et 1894, était le résultat de quatorze ans passés au Levant, notamment au Caire et à Damas, et de sept autres à Tunis ; le fait qu'il ait permis l'installation d'un protectorat français dans cette dernière régence l'expliquait plus largement encore[125].

D'autres honneurs étaient réservés aux bons éléments, la croix de la Légion d'honneur. Pendant la période du Second Empire, 41 % des agents furent décorés pour « leur zèle et leur dévouement » : dix furent faits chevaliers, quatre officiers et trois commandeurs. Il est à noter que seuls deux chevaliers, Edmond de Lesseps et Maxime Outrey, furent promus à un rang supérieur ; le premier devint officier en deux ans, dans la même résidence d'Alep qui l'avait fait décorer la première fois, et le second accéda tour à tour aux grades d'officier et de commandeur.

Une approche professionnelle

Les futurs consuls de Napoléon III en Orient avaient, pour la plupart, commencé leur carrière sous la monarchie de Juillet. Le baron de Lesparda était même entré au Département comme élève vice-consul, sous la Restauration, en février 1829. La révolution 1848 ne bouleversa guère les cadres. Les révocations, pourtant massives parmi le personnel diplomatique, ne se répandirent pas dans les postes subalternes. Sur les quarante et un consuls identifiés qui se succédèrent en Orient sous le Second Empire, quatre virent le cours de leur carrière changé.

Seul Jacques Chatry de la Fosse fut révoqué, le 14 avril 1848, « à cause du nom et des opinions de son père », le général baron Jacques Chatry de la Fosse[126]. Le ministère des Affaires étrangères jugea cette mesure intempestive et s'empressa de réintégrer le consul. Comme aucun poste n'était vacant, il fut mis en disponibilité[127]. Le même jour d'avril 1848, Eugène Tastu fut mis en disponibilité, sans que l'on pût savoir s'il s'agissait d'une mesure de rétorsion du nouveau régime ou d'un aléa inhérent au service ; d'ailleurs, il ne dura que vingt-deux jours. Pacifique Henri Delaporte fut quant à lui appelé à Paris avant d'être nommé, en

[124] *Ibid.*, vol. 247. Après cinq ans au Japon et une ultime mission à Alexandrie en janvier 1876, il fut nommé à Washington le 25 décembre 1876, où il prit sa retraite le 17 février 1882.
[125] *Ibid.*, vol. 280. Cf. aussi J. Dean O'Donnel, "Théodore Roustan in Egypt, 1865-1874: Formation of a French Colonialist", *Proceedings of the French Colonial Historical Society*, 13, 1990, p. 162-176.
[126] *Ibid.*, vol. 70, note de Chatry de la Fosse à Drouyn de Lhuys du 26 décembre 1848.
[127] *Ibid.*, lettres de Drouyn de Lhuys à Chatry de la Fosse des 28 décembre 1848 et 10 janvier 1849.

mai 1848 au Caire[128]. Pierre Poujade fut remarqué par Lamartine qui « désira utiliser [ses] Services dans la carrière diplomatique »[129]. Arrivé au ministère à la fin du mois d'avril, il apprit sa promotion au grade de consul général et sa nomination à Anvers[130].

À en croire Tocqueville, qui fut un éphémère ministre des Affaires étrangères, de mars à octobre 1849, « la plupart de [ses] agents, créatures de la monarchie, détestaient furieusement au fond de leur cœur le gouvernement [républicain] qu'ils servaient »[131]. Toutefois, les opinions des consuls étaient difficilement sondables. Leur maintien en poste plaiderait pour un démenti de l'opinion de leur chef.

Parfois, la correspondance officielle avec le ministère faisait état d'une adhésion franche au nouveau régime. D'Alep, Edmond de Lesseps faisait état d'un « étonnement difficile à décrire », qui se changeait pour les Français de l'Échelle, « pour M. Geofroy chancelier du consulat et [lui-même] en une vive sympathie ». Le 2 avril 1848, quelques jours après avoir appris par la presse les événements de Paris, il avait reçu la lettre-circulaire de Lamartine, du 28 février, informant le personnel consulaire des changements intervenus en France. Aussitôt, il avait fait convoquer au consulat, pour le lendemain, la nation française d'Alep. Tous, entraînés par l'instituteur Vaïsse, ils avaient apporté leur adhésion au nouveau régime[132]. Victor Place agit de même à Al-Mawsil, en février 1853, lorsqu'il apprit la proclamation de l'Empire. À la différence, toutefois, qu'à défaut de convier la nation de sa résidence à un *Te Deum*, il se contenta d'une cérémonie religieuse et d'un « repas homérique »[133].

Au début de 1850, tous, ceux qui avaient servi l'ancien régime comme les sept nouveaux venus dans la carrière, apposèrent, sans état d'âme apparent, leur griffe au bas de la formule de serment de fidélité au Prince-Président. Le Deux-Décembre ne bouleversa pas plus le personnel consulaire que la nouvelle du ministère Ollivier ou celle du Quatre-Septembre. À une exception près, dans ce dernier cas, en la personne d'Eugène Buré. Cet ancien consul à Zanzibar, du 31 mars 1868 au 5 juin 1869, présenta sa démission dès le 6 septembre 1870[134]. Le corps diplomatique et consulaire accepta quasi unanimement le nouveau régime.

---

[128] *Ibid.*, vol. 95, lettre d'Emile David d'Angers au ministre des Affaires étrangères sans date, en faveur de l'octroi d'un consulat à Delaporte.
[129] *Ibid.*, vol. 162, lettre de Théodore de Lesseps à Poujade du 10 mars 1848. Cf. Numa Broc, *Dictionnaire illustré des explorateurs...*, *II*, p. 380-381.
[130] *Ibid.*, lettre de Lamartine à Poujade du 14 avril 1848.
[131] cité par Yves Bruley, *op.cit.*.
[132] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Lamartine du 8 avril 1848, f. 15.
[133] Lettre du 25 février 1853 citée par Pierre de Vaucelles, *La vie en Irak...*, 1963, p. 99.
[134] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 54.

Diplomates et agents consulaires étaient portés à servir l'État par tradition familiale plutôt que par engagement politique. Et Louis-Napoléon était perçu comme le restaurateur de l'ordre intérieur, ce qui n'était pas pour leur déplaire.

Assuré d'être servi par un personnel prestigieux, peu politisé mais acquis au nouveau régime, l'Empereur se garda, du moins dans les consulats, de faire appel à des hommes extérieurs à la carrière. Ceux que Walewski appela des « intrus » se présentèrent comme des cas particuliers, peu nombreux. Ils « furent rares parmi les ambassadeurs, et exceptionnels pour les grades inférieurs »[135]. Sur les quinze nouveaux consuls appelés à servir au Machrek, il n'y eut guère que le comte Bentivoglio et Eugène Buré à se voir ouvrir « ainsi, par une faveur tout exceptionnelle, la carrière des consulats »[136]. En fait, pas aussi exceptionnelle si l'on considère que le premier était le beau-frère du ministre Walewski[137], et que le second était un frère de lait de Napoléon III[138]. Mais, contrairement à Bentivoglio, véritable « intrus », Buré avait fait ses classes comme attaché au consulat général de New-York, à la direction des fonds du Ministère et aux agences vice-consulaires de Rosas et de Belfast, pendant sept ans, avant que l'Empereur consentît à le recommander pour un poste[139]. En fait, « sous le Second Empire, l'indépendance du Quai dans la nomination du personnel ne fut pas en cause, y compris et surtout pour les postes subalternes »[140].

L'expérience des consuls de France au Machrek au moment de leur nomination en Orient

	au 1-12- 1852	au 1-1-1860	sous Ollivier
moins d'un an		20 %	
de un à cinq ans	43 %	20 %	10 %
de six à dix ans			20 %
de onze à quinze ans	43 %	10 %	40 %
de seize à vingt ans		20 %	
de vingt et un à vingt-cinq ans	14 %	20 %	10 %
plus de vingt-six ans		10 %	20 %

Les agents envoyés servir au Machrek apparaissaient comme confirmés. La plupart avaient de longs états de service. Certains avaient occupé auparavant la charge d'agents consulaires, comme Botta et Fresnel, ou vice-consulaires, comme

[135] Yves Bruley, *op.cit.*, p. 57.
[136] AMAE, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 27, lettre de Walewski à Bentivoglio du 31 octobre 1855.
[137] Les deux hommes avaient épousé une fille Ricci [Joseph Valynseele, « Walewski (Alexandre, comte), 1810-1868 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1331.
[138] Jean Théophile Chaix d'Est-Ange et Joseph du Teil, *Dictionnaire des familles françaises...*, *VII*, p. 392.
[139] AMAE, Dossiers personnels, 1ère série, vol. 54, *passim*.
[140] Yves Bruley, *op.cit.*.

Bertrand, Brenier de Montmorand, Buré, Eveillard et Rochet d'Héricourt. D'autres faisaient partie de ces quelques-uns qui, grâce à leurs actions, passèrent du corps des drogmans, comme Emerat, Lanusse et Rousseau, ou des chanceliers, comme Cochet, à celui des consuls.

Par contre, certains ne firent qu'un passage. Hecquard servit cinq ans à Damas avant d'être renvoyé en raison d'un caractère « désagréable et jaloux, dont l'esprit brouillon [gâtait] les qualités appréciables d'ailleurs qu'on ne [pouvait] lui refuser[141] ». Ceccaldi, élève-consul gérant le consulat général de Beyrouth, fut purement et simplement renvoyer en France par le nouveau titulaire, mettant ainsi fin à sa courte carrière au service des Affaires étrangères[142]... Et puis, il y eut ceux qui refusèrent de venir en Orient, comme Laya, ou qui refusèrent un poste particulier ; ce fut le cas de Godeaux et de Bellaigue de Bughas qui ne se rendirent pas à Zanzibar. Il y eut encore Sabatier, promu à Bucarest, officiellement pour sa conduite exemplaire dans l'affaire de Jiddah, officieusement à cause de son attitude déplorable dans la gestion du consulat d'Alexandrie. Jouant sur cette ambiguïté, le chef d'escadron hors cadre préféra démissionner plutôt que de quitter l'Égypte[143].

Le comportement des agents dans des situations de crise était important pour leur avancement dans la carrière consulaire. Les débutants se voyaient offrir un poste prestigieux. Cela fut le cas pour Sabatier, en pleine crise des Lieux saints. La marque ministérielle de « satisfaction pour ses services et sa gestion à Constantinople » le fit consul général et agent politique à Alexandrie après seulement quatre années de service[144]. Ceux qui avaient déjà de l'ancienneté obtenaient la possibilité de quitter l'Orient. Edmond de Lesseps dut à sa gestion du consulat d'Alep, pendant la crise chrétienne de l'automne 1850, sa promotion au rang de consul général à Beyrouth. En sachant « profiter des circonstances favorables [au moment de la guerre de Crimée] pour augmenter son influence, non seulement sur le littoral, mais sur les populations de l'intérieur », il obtint son billet pour le Pérou. Mais il laissa le souvenir d'un homme qui « cherchait avant tout [l']honneur et [la] prépondérance en Syrie » de la France[145].

Cette opinion tranchait avec celle de son successeur, le comte de Bentivoglio. Edmond de Lesseps semblait ne pas lui faire une confiance absolue. À Brest, en décembre 1859, alors qu'il s'embarquait pour l'Amérique du Sud, il

[141] AMAE, *op.cit.*, vol. 28, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 25 juillet 1866.
[142] *Ibid.*, vol. 64, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 22 avril 1865.
[143] *Ibid.*, vol. 282, lettres de Walewski à Sabatier du 15 novembre 1859 et de Sabatier à Walewski du 2 décembre 1859.
[144] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 308, lettre de Turgot à Sabatier du 8 juillet 1852, f. 253.
[145] Amiral Gicquel des Touches, *mémoires inédits sur la Syrie*, cité par Camille de la Rochemonteix, *Le Liban et l'expédition française en Syrie...*, 1921, p. 35.

confia au capitaine de vaisseau Gicquel des Touches, qu'il avait rencontré cinq ans auparavant lors d'une croisière sur les côtes de Syrie : « Dans six mois, le Liban sera à feu et à sang. M. de Bentivoglio y contribuera »[146]. La prémonition de l'ancien consul ne tarda pas à se réaliser.

> « Cet Italien, qui ne manquait pas de courage personnel, était complètement ignorant la ligne de conduite qu'il aurait à tenir (...). Il en a coûté cher (...) à la France de se voir représentée par un Italien ignorant et indifférent (...). Bentivoglio a été une vraie calamité pour la France dans les circonstances terribles où il s'est trouvé à Beyrouth. Il n'était ni digne de l'être, et les vrais coupables de ses actions sont ceux qui l'ont envoyé à ce poste, contrairement à la loi et à toutes les traditions du service[147]. »

Les défaillances du beau-frère de Walewski n'étaient pas ignorées des Affaires étrangères. L'ambassadeur à Constantinople, La Valette l'estimait « au-dessous de sa charge »[148]. Le ministre Thouvenel prit le soin de lui substituer le premier secrétaire interprète de l'Empereur, Charles Schefer, pour assurer la coordination de la politique française en Syrie au côté des troupes de Beaufort d'Hautpoul[149]. Sitôt la crise dénouée, Bentivoglio fut muté à Smyrne, où il brisa sa carrière dans une obscure de fonds disparus de la caisse de dépôts du consulat, découverte en décembre 1866[150]...

L'avancement en raison de l'attitude d'un agent lors d'une crise permettait également au personnel non-consulaire attaché au Département d'intégrer la carrière. Mais ces promotions restaient rares. Drouyn de Lhuys le fit bien sentir à Augustin Lanusse :

> « Vous devez cet avancement exceptionnel au zèle et à l'aptitude dont vous avez fait preuve dans l'exercice de vos fonctions antérieures, ainsi qu'aux services signalés que vous avez rendus à l'occasion des événements de Syrie[151]. »

Ce furent toutefois le cas pour Emerat et Rousseau. Tous deux durent leur promotion aux événements de Jiddah, en juin 1858. Le premier y était drogman depuis deux ans lorsque le nouveau consul, Eveillard, fut abattu et sa femme égorgée, onze jours après leur arrivée[152]. Le courage qu'il montra et les sept blessures qu'il reçut à cette occasion, rappelant son action lors de la révolution de 1854 à Alep[153], où il passait un congé près de son frère, assurèrent son avenir dans les consulats. Le second était drogman à Tunis depuis douze ans lorsque le sort

[146] *Ibid.*, p. 36.
[147] *Ibid.*, p. 36-37. Cf. aussi le témoignage du capitaine de vaisseau de La Roncière le Nourry, Joseph L'Hôpital, Louis de Saint-Blancard, *Correspondance inédite de l'Amiral de La Roncière le Nourry...*, *I*, 1928, p. 240.
[148] AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 11, lettre à Thouvenel du 22 août 1860, f. 261-264.
[149] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Thouvenel à Bentivoglio du 9 août 1860, f ; 258.
[150] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 27, lettre de Favre à Bentivoglio du 15 juillet 1871.
[151] AMAE, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 188, lettre du 20 novembre 1863.
[152] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 2, rapport du captain Pullen du 24 juin 1858, f. 32.
[153] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 115, lettre d'Elise Emerat à Mgr Dupanloup du 12 août 1876.

voulu qu'il fût nommé, le 23 août 1858, consul de seconde classe à Jiddah. La rigueur de son travail expliquait largement cette promotion, comme elle expliqua son envoi à Damas huit ans plus tard. L'ambassadeur près la Porte, le marquis de Moustier l'avait recommandé, à cette dernière occasion, à l'attention de Drouyn de Lhuys : « De tous les agents que je connais, [il] me paraît par ses aptitudes et sa connaissance parfaite de la langue arabe le plus propice à remplir un poste comme Damas[154] ».

Cette observation de l'ambassadeur relative à la maîtrise de l'idiome parlé dans tout le Machrek méritait d'être soulignée. En effet, à une époque où le français était encore parlé par les diplomates, il n'était pas fréquent que les agents des Affaires étrangères connussent la langue du pays où ils étaient nommés. Certes, ils étaient bilingues, mais en règle générale avec l'allemand, l'anglais et l'italien, plus rarement avec l'espagnol. Cela était aussi vrai à travers le Levant, où ces deux derniers langages étaient largement parlés par les commerçants et les religieux, bien avant le français même. Quant aux démarches avec l'administration ottomane, le recours aux drogmans suffisait. La situation était différente en Égypte, où le français était largement prédominant.

Cependant, sur les quarante et un consuls identifiés, il arriva pour six d'entre-eux qu'ils parlassent l'arabe. Cette connaissance de la langue de l'islam avait été acquise par certains au cours de leurs séjours en Orient, avant d'intégrer les Affaires étrangères. C'était le cas de Paul Emile Botta qui, avant de devenir agent consulaire à Bûchîr, en décembre 1839, avait séjourné au Levant les neuf années précédentes, tour à tour médecin du *wâlî* d'Égypte et voyageur naturaliste de l'administration sur les côtes de la mer Rouge, du mont Sinaï aux montagnes de l'Arabie heureuse[155]. Edmond de Lesseps, qui passa onze ans à Alep et Beyrouth, « parlait plusieurs des langues » du Levant[156]. C'était aussi le cas des enfants de Français installés dans les Échelles du Levant, comme Pacifique Henri Delaporte et Augustin Lanusse, fils de consuls, ou encore Louis Emerat, fils du médecin du consulat d'Alep, et Maxime Outrey, fils d'un médecin de Bagdad. Edmond de Barrère, qui résida quatorze ans à Jérusalem, devaient également, sinon le parler, du moins avoir des notions d'arabe.

Sous le Second Empire, les conditions de vie des agents consulaires au Machrek étaient restées à bien des égards ce qu'elles avaient été pendant l'expédition d'Égypte de 1798. L'hygiène était souvent absente des postes. L'eau

[154] *Ibid.*, vol. 28, lettre du 25 juillet 1866.
[155] *Ibid.*, vol. 41.
[156] Amiral Gicquel des Touches, *op.cit.*, cité in *Ibid.*, p. 35.

étaient généralement sale, épaisse et d'un goût saumâtre. Son absorption pouvait se révéler dangereuse pour la santé. Il n'était pas rare qu'elle provoquât des picotements dans la gorge, des toux et des crachats glaireux teintés de sang ; la respiration devenait soudain laborieuse, des nausées apparaissaient, entraînant une hémorragie de l'arrière-gorge, précédant vomissements, perte de l'appétit et amaigrissement. Ces troubles étaient causés par une sangsue de quelques millimètres de long, qui se gonflait du sang de sa victime au niveau du cou. Bien que d'une thérapeutique facile, le personnel consulaire se prémunissait de cette attaque parasitaire en filtrant l'eau.

Les mouches, les punaises, les fourmis, les cousins, qui infestaient les villes, étaient vecteurs de toutes sortes de maladies. Les fièvres, la diphtérie et la typhoïde étaient fréquentes dans la région ; le choléra sévissait toujours, en Syrie comme en Égypte. Ces attaques virales emportaient parfois des consuls de France ou des membres de leur famille. Les fièvres vinrent à bout de l'explorateur Charles Rochet d'Héricourt, consul à Jiddah, le 9 mars 1854[157] et de celui à Al-Mawsil, Paul Gérardy-Saintine le 5 août 1860[158]. Le choléra provoqua la mort de celui de Damas, Combes, et de sa fille, le 23 août 1848 « quelques semaines » à peine après leur arrivée en Syrie[159], et faillit emporter Louis Bernard des Essards, consul général à Beyrouth, lors de l'épidémie de l'été 1865[160].

Les maladies endémiques, d'origine parasitaire, étaient également nombreuses. Ainsi le bouton d'Alep ou de Bagdad, dû aux moustiques infestant les eaux du Tigre. De retour d'une excursion en Babylonie, le consul à Bagdad, Pacifique Henri Delaporte fut victime de cette disgrâce, qui le cloua au lit près de deux mois[161], et dont les effets ne s'estompèrent pas totalement. Les chaleurs de l'été altérèrent sa santé à tel point que son foie fut atteint d'inflammation. Le 30 octobre 1863, il sollicita un congé de convalescence, qui lui fut accordé le 4 décembre ; un an plus tard, il était mis au traitement d'inactivité du fait état de santé[162].

---

[157] AMAE, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 275, lettre du drogman du poste à Drouyn de Lhuys du 11 mars 1854.

[158] *Ibid.*, vol. 115, il avait demandé un congé pour se soigner le 29 avril 1860. Le Département lui avait accordé quatre mois de convalescence le 5 mai suivant.

[159] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Bastide du 28 août 1848, f. 38. Cf. aussi *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, note pour le ministre sur l'affaire de M. Combes à Damas, février 1851, f. 201-204.

[160] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 28, lettres à Drouyn de Lhuys du 3 août 1865 et à Moustier du 23 avril 1867.

[161] *Ibid.*, vol. 95, lettre de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 18 février 1863, accompagné d'un certificat du médecin de la légation britannique Wood.

[162] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Delaporte du 3 novembre 1864 l'informant de sa promotion au grade de consul général.

Mais c'était le climat qui était par-dessus tout insupportable. La réverbération du soleil était particulièrement redoutable. Rares furent les consuls à ne pas demander un congé à cause d'une santé éprouvée par un séjour trop prolongé au Levant[163]. Ils souffraient tous d'ophtalmie. Transmise par les mouches et l'eau polluée, elle était aggravée par la lumière solaire. Elle se manifestait par un engorgement des paupières, de la conjonctive et parfois de tuniques de l'œil. La vue s'obscurcissait et toute exposition à la clarté devenait rapidement insupportable. Des maux de tête, des vertiges s'ensuivaient, provoquant insomnie, fièvres et, souvent, délire. La durée de l'ophtalmie était variable ; une rémission pouvait intervenir entre huit et trente jours après l'apparition des symptômes. Mais, elle pouvait passer ce stade inflammatoire et durer plusieurs mois, se soldant par une cécité partielle ou totale. Au stade ultime de l'affectation, la cornée se perforait, avant d'éclater brusquement. Les sujets blonds étaient plus fréquemment atteints que les bruns, et l'œil droit plutôt que le gauche. Les traitements de cette maladie, hormis un prompt rapatriement, étaient aléatoires[164].

Sabatier fut victime d'une inflammation de l'œil gauche lors d'une mission en Égypte[165], qui l'embarrassa tout au long de sa carrière, au point d'avoir à aller prendre les eaux dans les Pyrénées[166]. La perspective de servir à Jiddah, où le ministère venait de le nommer en raison de « l'expérience [qu'il avait] dû acquérir des affaires et des habitudes de l'Orient pendant [son] séjour à Alexandrie »[167], Jules de Lagarde crut devoir avertir que sa santé était « déjà très éprouvée par les chaleurs de l'Égypte »[168]. Et moins de trois mois après son arrivée dans sa nouvelle résidence, il sollicita l'autorisation de prendre ce congé qui lui avait été accordé quatre ans auparavant. Sa santé, « très éprouvée par [son] séjour en Égypte, [...] serait incapable de supporter pendant l'été l'ardeur dévorante du climat d'Arabie dont elle [souffrait] déjà sensiblement ». Le Quai d'Orsay fut prompt à lui accorder ses six mois de convalescence[169], et une mutation dans une autre résidence...

Tel n'avait pas été le cas pour Pierre de Ségur-Dupeyron. Nommé à Damas en janvier 1849, ses yeux, déjà usés par plus de vingt-quatre ans passés comme

[163] *Ibid.*, vol. 18, lettre de Walewski à Barrère du 12 mars 1857 ; vol. 115, Emerat bénéficia de congés pour maladie du 4 juillet au 23 septembre 1864 et du 8 juin à la mi-juillet 1867 ; vol. 188, Lanusse bénéficia d'un congé maladie de six mois en juin 1862 [lettre de Thouvenel à Outrey du 20 juin 1862] ; vol. 258, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 19 juin 1855 ; vol. 282, lettre de Sabatier à Walewski du 23 mars 1856.

[164] Sur cette question, Cf. la bonne étude de Philippe Millet, sur les « chirurgiens de l'armée d'Égypte », *Revue historique des armées*, n° 181, de décembre 1990.

[165] AMAE, *op.cit.*, vol. 282, lettre de Sabatier à Lamartine du 13 avril 1848.

[166] *Ibid.*, lettre de Walewski à Sabatier du 25 juin 1858.

[167] *Ibid.*, vol. 182, lettre de Thouvenel à Lagarde du 29 janvier 1862. Il avait été élève consul à Alexandrie depuis le 18 janvier 1861.

[168] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 11 février 1862.

[169] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Lagarde du 23 mai 1862.

rédacteur auprès des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Agriculture, ne tardèrent pas à souffrir d'altération sous le soleil aveuglant. Il demanda son rappel, que Théodore de Lesseps refusa pour la simple raison qu'elle était impossible[170]. D'une part, sa prise de fonction dans cette résidence était trop récente ; ensuite, tous les postes étaient pourvus[171]. Toutefois, il lui accorda un congé à Paris, en septembre, pour traiter ses problèmes de vue. À l'origine prévu pour six mois, ce séjour parisien se prolongea jusqu'en octobre[172]. Puis, il lui fallut retourner à Damas, où le climat était toujours aussi défavorable à ses yeux[173]. Le ministère des Affaires étrangères lui offrit un nouveau congé à compter de la fin avril 1851[174]. En raison des difficultés financières que cela engendrerait, Ségur-Dupeyron préféra ne pas l'accepter. À moins d'obtenir son retour à Paris, nanti d'une allocation des Affaires étrangères en plus de son demi-traitement[175]. Dans le même temps, il fit intervenir le député Fialin de Persigny pour obtenir le consulat de Trieste ou un emploi dans l'administration centrale[176]. En vain[177]...

La détérioration de la santé de sa fille unique de 20 ans et son renvoi, accompagnée de sa mère, par le paquebot de Beyrouth du 5 avril 1852[178], amena le Département à reconsidérer sa position. Il fut envoyé à Belgrade le 9 juin suivant, et promu le 7 juillet consul général honoraire. Alors qu'il ne lui restait que huit années avant de pouvoir être admis à faire valoir ses droits à la retraite, il songea à solliciter un poste comme Gênes, qui se libérait, Anvers ou Mayence[179]. Mais, le 15 novembre 1854, il fut nommé à Bagdad. Son étonnement, ses craintes de perdre définitivement la vue et de voir la santé de sa femme empirer lui valurent d'être mis en congé[180], puis envoyé à Varsovie le 23 juin 1855. Il fut maintenu à Paris à cause de son travail pour le ministère de l'Agriculture et en raison de l'état de santé de sa famille. Mais il fut bientôt envoyé remplacer Botta à Tripoli de Barbarie[181]...

[170] *Ibid.*, vol. 290, lettre à Lesseps, sans date [fin 1849].
[171] *Ibid.*, lettre de Ducos de la Hitte à Ségur-Dupeyron du 31 janvier 1850.
[172] *Ibid.*, lettre de Ségur-Dupeyron à Ducos de la Hitte du 1er mai 1850 et autorisation de son administration du 17 mai 1850, suite à la recommandation du ministère de l'Agriculture du 7 mai 1850, pour qui il écrivait une histoire des différents traités de commerce. Il ne retourna à Damas qu'en octobre [lettre du 2 octobre 1850].
[173] *Ibid.*, lettre de Ségur-Dupeyron à Brenier du 31 mars 1851.
[174] *Ibid.*, lettre de Baroche à Ségur-Dupeyron du 18 avril 1851.
[175] *Ibid.*, lettre de Ségur-Dupeyron à Baroche du 11 septembre 1851.
[176] *Ibid.*, lettre de Persigny à Baroche du 15 octobre 1851.
[177] *Ibid.*, lettre de Baroche à Persigny et à Ségur-Dupeyron des 22 et 27 octobre 1851.
[178] *Ibid.*, lettre de Ségur-Dupeyron à Turgot du 31 mars 1852. Sa fille mourut dans l'année [lettre de Ségur-Dupeyron à Drouyn de Lhuys du 8 septembre 1854].
[179] *Ibid.*.
[180] *Ibid.*, lettre de Ségur-Dupeyron à Drouyn de Lhuys du 2 décembre 1854 et décision du ministre du 8 mars 1855.
[181] *Ibid.*, lettre de Walewski à Ségur-Dupeyron du 25 janvier 1856.

Les tribulations des agents consulaires ne s'arrêtaient pas aux conditions sanitaires. Car, surmontant les maladies et les effets de la chaleur, il leur fallait trouver à se loger. Les locaux du consulat étaient parfois trop exigus pour un homme marié. Ensuite, il leur fallait assurer leur subsistance et leurs obligations mondaines, certes limitées dans des résidences comme Jiddah ou Al-Mawsil, mais relativement nombreuses à Alexandrie. Le Département versait un traitement aux consuls, mais aussi aux drogmans-chanceliers et aux agents vice-consuls, en fonction des postes qu'ils occupaient. Si, en règle générale, il était calculé en fonction du coût de la vie de la résidence, il arrivait parfois qu'il se trouvât insuffisant. Le 29 mars 1850, le commandant de la station navale de la Réunion

Traitements des agents français au Machrek, selon les postes, en 1879

Consulats généraux	
Alexandrie	45 000 F
Beyrouth	25 000 F
Jérusalem	22 000 F
Bagdad	20 000 F
Consulats	
Zanzibar	18 000 F
Alep	15 000 F
Damas	18 000 F
Al-Mawsil	8 300 F
Port Saïd	20 000 F
Suez	15 000 F
Le Caire	17 000 F
Agences vice-consulaires	
Alexandrette	5 200
Mersina	3 500
Lattakie	5 000
Jaffa	5 000
Massouah	8 000

faisait part au ministre des Affaires étrangères de la difficulté qu'avait le consul à Zanzibar, Belligny, à contenir l'influence de son collègue anglais. Comment pouvait-il concurrencer ses largesses ? Le Britannique recevait annuellement quelques cent vingt mille francs de traitement, auxquels s'ajoutaient les cadeaux de son gouvernement et de l'*Indian Company*, alors qu'il ne percevait que dix-huit mille francs[182].

Toutefois, les consuls de France au Machrek étaient bien payés. Leur traitement avait été fixé par décret, le 16 avril 1849, et ne varia guère durant toute la période. Il était fonction du poste et les seuls changements furent le fait de

[182] *Ibid.*, vol. 26.

reclassement de consulats en agences consulaires (et inversement). Ainsi, en 1879, ils étaient encore à leurs niveaux de l'Empire[183]. D'une façon générale, l'agent extérieur avait des appointements supérieurs à un professeur au Collège de France (sept mille cinq cents Francs annuels) et voisins de ceux d'un conseiller à la Cour de cassation (quinze mille Francs) ou au Conseil d'État (vingt cinq mille Francs). En fin de carrière, il jouissait d'une pension de quatre, cinq ou six mille Francs, suivant son grade (consul de deuxième classe, de première classe, ou consul général).

[183] *Annuaire diplomatique*, 1880. Quand cela a été possible, ces chiffres furent comparés avec ceux donnés par le Quai d'Orsay aux consuls sous l'Empire et se sont révélés similaires dans la majorité des cas. Les seuls différences constatées résultaient de classement de certains postes d'agence consulaire en consulats, et inversement.

Chapitre 6 :
Les agents de l'influence française en Orient : entre espionnage et tourisme

L'action diplomatique de la France était l'affaire des ministères parisiens et du réseau consulaire au Machrek. Les premiers formaient la ligne décisionnelle d'une politique arabe de la France. Mais le second en était sans conteste l'épine dorsale. De ces postes disséminés à travers le Proche-Orient émanaient tous les renseignements servant à l'élaboration des orientations diplomatiques de la France. Ils émanaient essentiellement de leurs contacts avec la communauté française de leur ressort.

La plus importante colonie était installée à Alexandrie[1]. En Syrie, la présence française se résumait à quelques familles, comme les Pons, les Geofroy, les Portalis ou les Guys, voir à quelques individus. À Beyrouth, on ne comptait que dix-huit familles françaises. À Alep, il y en avait dix-sept[2]. D'autres négociants, comme Brouchier, Mazoillier, Weber, ou Degoutin s'étaient installés à Antioche[3], à Tripoli[4], à Bagdad[5] ou à Jiddah[6]. Le gros des colonies françaises au Machrek était pourtant constitué par le personnel des missions catholiques, *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, *Lazaristes* et *Jésuites* en Syrie et en Égypte, *Sœurs Notre-Dame du Bon Pasteur* et *Frères des Écoles chrétienne*s en Égypte, *Carmes* à Bagdad et *Dominicains* à Al-Mawsil. À ceux-là s'ajoutaient encore des Grecs, des Suisses, des Italiens et quelques Levantins, les plus nombreux, qui jouissaient de la protection de la France.

De ce fait, souvent, la seule présence française des consuls était souvent celle de leur famille. Mais il arrivait que cette « solitude » fût brisée par l'arrivée d'un voyageur. Il s'agissait parfois d'un auxiliaire de l'influence française, à la limite de l'espion et du touriste. Les facilités de voyage en Méditerranée, sous le Second Empire, amenaient de plus en plus de Français au Machrek. Leur destination principale était l'Égypte. Mais il était rare qu'ils oubliassent un détour vers le berceau du christianisme. Dans ce flot de voyageurs, il se glissait de précieux auxiliaires de l'influence française. Ils remplissaient une mission officielle pour différents ministères, comme les Affaires étrangères, la Guerre, la Marine ou l'Instruction publique. D'autres étaient encore au service de l'entreprise universelle de Ferdinand de Lesseps, la rendant aux yeux du monde véritablement française.

---

[1] Il y avait, en 1864, dix mille résidents permanents français à Alexandrie [David S. Landes, *Banquiers et Pachas...*, 1993, p. 347 n. 54].

[2] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Lamartine du 8 avril 1848, f. 17.

[3] *Ibid.*, lettre de Brouchier à Lesseps du 12 mai 1851, f. 119.

[4] Le vice-consul de Tarsous, Joseph Mazoillier, était le fils d'un négociant français établi à Tripoli. Il était, par sa mère, originaire du village maronite d'Ehden (Liban septentrional), le neveu du Chaykh Butros Karam et le cousin d'Yûsuf Karam, qui jouèrent un rôle important dans les événements libanais entre 1840 et 1860 [*Ibid.*, MD Turquie, vol. 122, « Note sur la famille Karam » de R. Guys, du 3 décembre 1860, f. 141].

[5] *Ibid.*, CPC Bagdad, vol. 5, lettre de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 1er octobre 1864, f. 240.

[6] *Ibid.*, CPC Jiddah, vol. 2, lettre de Lambert à Walewski du 5 juin 1858, f. 85.

Les agents de renseignements

Les voyageurs mandatés par les Affaires étrangères et les armées tenaient une place particulière dans la politique d'influence de la France. Agents politiques, ils remplissaient des missions d'intelligence. Certains le faisaient sous couvert d'une mission commerciale ou religieuse. D'autres ne faisaient que leur travail.

Les agents de renseignements du Ministère des Affaires étrangères

C'était notamment le cas du personnel diplomatique et consulaire. De par sa fonction, il devait être au fait des événements de sa résidence. Bien que toute forme d'ingérence lui fût formellement interdite[7], ses activités de renseignements passaient aussi par le recrutement d'agents ou par des missions de reconnaissance dans le désert. Il arrivait également que le ministère des Affaires étrangères se dotât d'instrument de propagande/désinformation à destination du Machrek.

Ainsi, le 24 juin 1859, à Paris, parut le premier numéro d'un journal de quatre pages, *Al Byrjis Barys* sous-titré *Anis al-Jalis* (*L'Aigle de Paris – Le confident de celui qui est assis*). Cette publication bimensuelle, domiciliée au lycée Saint-Louis de Paris, était dirigée par l'abbé François Bourgade, aumônier de la chapelle impériale Saint-Louis à Carthage. Il avait fondé l'association Saint-Louis, dont le but était de « répandre la civilisation chrétienne parmi les musulmans, au moyen d'ouvrages écrits ou traduits en leur langue ». Son protecteur était un conseiller d'État, ancien rédacteur de la chronique orientale de *La Revue des Deux-Mondes*, Hippolyte Desprez[8]. Depuis le début de l'Empire, il évoluait au sein de la direction politique du ministère des Affaires étrangères, en prenant même la tête en 1867...

L'abbé Bourgade était assisté de deux maronites, Sulaymân al-Harîrî et surtout, avec le titre de directeur littéraire, le Chaykh Ruchayd Dahdâh. Ce dernier, issu d'une puissante famille du Kesruwân, avait fuit le Liban après les événements de 1840. Il s'était installé à Marseille, où s'était déjà réfugié son parent Méri. Il entreprit d'œuvrer à l'essor de la jeune maison familiale de commerce. Rapidement, ses activités s'étaient étendues à Londres. Ruchayd avait poursuivi à Marseille son soutien à la littérature arabe[9]. Un de ses parents beyrouthins, Salûm, était le correspondant du *Byrjis Barys*. Le réseau des informateurs du journal s'étendait à toutes les grandes villes, et à toutes les élites

[7] Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 187.

[8] Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, *II*, *Napoléon III et ses visées orientales, 1848-1870*, *2*, 1988, p. 858 n. 223, et 885.

[9] CAD, Beyrouth, vol. 54, 1856, Politique, lettre de Lesseps à Walewski du 30 mars 1856, et J. Reinaud, « De l'état de la littérature chez les populations chrétiennes arabes de Syrie », *Journal asiatique*, 1857, n° 8, p. 9. Cf. aussi Dominique Chevallier, *La société du Mont Liban...*, 1971, p. 89 n. 1. De 1863 à 1869, Ruchayd Dahdâh poursuivit avec succès ses activités commerciales à Tunis, pénétrant l'administration financière du bey et s'entremettant à Paris pour le placement des emprunts dans la Régence [Jacques Ganiage, *Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)* (Paris, 1959), p. 204-208].

financières du Machrek : Antûn Sa'b au Caire, Salîm Trad à Alexandrie, Rûfail Han'â 'Anhûry à Damas, et 'Abdül Ilyas Khûrî Tâbet à Alep.

L'influence de cette feuille dans le monde arabe n'était pas aisée à déterminer. Pour certains, son « analyse attentive (...) offrait une impression d'un vide idéologique et politique caractérisé »[10]. Pour d'autres, il « puisait vraisemblablement ses ressources dans les fonds secrets. On l'expédiait en Syrie à pleines caisses »[11]. Toujours est-il que le voyageur anglais Richard Edwards en dénonça l'action dans son livre *La Syrie, 1840-1862*, publié à Paris en 1862. Le 10 décembre 1859, le journal avait affirmé haut et fort l'importance de son allégeance à la France et ses capacités d'action :

> « Le journal arabe *L'Aigle de Paris*, qui paraît depuis sept mois, rencontre partout des sympathies. Il compte des lecteurs dans toutes les grandes villes d'Afrique et d'Asie jusqu'à Bombay et Calcutta. Parmi les abonnés figurent des sommités musulmanes : le bey de Tunis et sa cour, des membres du Tanzimat à Constantinople, le grand schérif de la Mecque...
> Un autre succès de ce journal, c'est de n'être pas passé inaperçu à Londres. Les rapports des agents de la Grande-Bretagne dans le Levant en ont fait la portée et les succès. Et dans un Meeting tenu le 5 décembre à Aldersgate-Street, sous la présidence de M.R.N. Fowler, on a décidé au moyen de paralyser l'effort de ce journal arabe imprimé à Paris, c'est-à-dire de neutraliser l'influence française dans le Levant et de repousser l'Eglise de Rome auxquelles il est dévoué.
> Pour soutenir avec avantage la concurrence de la Grande-Bretagne protestante, sinon pour la paralyser à son début, nous allons tirer à un nombre considérable d'exemplaires *L'Aigle de Paris* et les répandre avec profusion des extrémités des Indes aux colonies occidentales de l'Afrique. »

Le fait que cet article fut publié en français, alors que le reste des publications l'était en arabe, tendait à démontrer que le *Byrjis Barys* entendait parler à ses lecteurs métropolitains, certainement à Desprez qui maniait les fonds secrets du ministère des Affaires étrangères, plutôt qu'à ses abonnés orientaux.

La ligne éditoriale de cette feuille parisienne arabophone correspondait bien à la volonté réformatrice de la France pour l'Empire ottoman[12]. *Al Byrjis Barys* ne perdait jamais une occasion de dénoncer l'anarchie y régnant et l'impuissance des autorités à la faire cesser. Il n'avait de cesse d'exhorter le sultan à changer de politique, à mettre fin aux tensions religieuses et à écouter les bons conseils de la France. Le 25 avril 1860, par exemple, il proposait une résolution de la Question d'Orient pour la Porte sur le modèle de l'Europe, où les sujets seraient tous libres et égaux.

Un mois et deux numéros plus tard, il menaçait l'Empire ottoman d'une occupation militaire comme l'Algérie[13]. Etait-ce une volonté déguisée de colonisation de la part de la France, ou un souhait du maronite Dahdâh, qui avait du fuir le Liban au lendemain de la défaite égyptienne, au moment où la Porte avait renforcé son pouvoir ? Toujours est-il que la main de la France n'était pas loin de la plume du rédacteur. Ainsi, le 17 juillet 1860, le commentaire de l'intervention de l'Europe était écrit dans un arabe assez peu stylé. Il semblait surtout être une traduction littérale d'un texte français[14].

Au Machrek, l'action « occulte » des agents français consistait essentiellement dans l'exploration du désert syrien. Il constituait l'*hinterland* de la Montagne libanaise. Au début des années cinquante, les Occidentaux en poste au Levant étaient persuadés que cette région se détacherait

[10] Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 886.
[11] Marcel Emerit, « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », *Revue historique*, avril-juin 1952, p. 217.
[12] Sur cette politique, Cf. Joseph Hajjar, *op.cit.*, *1*, p. 443-744.
[13] *Byrjis Barys* du 29 mai 1860.
[14] Les numéros suivant, de fin juillet, ceux d'août et celui de début septembre manquent aux Archives nationales.

un jour de l'Empire ottoman. Du fait de son milieu de convergence humaine et de sa position centrale entre l'Orient et l'Occident, son destin était d'être à la France, à la Grande-Bretagne, ou à personne. Car, comme le pensait le colonel Churchill, « cette terre appartenait à tous »[15]. Seulement, les visées stratégiques des deux grandes puissances occidentales du moment, issues de la première crise orientale de 1841, se neutralisaient dans leur protection aux deux factions confessionnelles opposées, Druzes et Maronites.

Mais le désert syrien répondait encore à un objectif de politique extérieure, depuis que le général Bonaparte avait échoué dans sa conquête de Saint-Jean d'Acre du fait des incursions bédouines. Enfin, il représentait également une autre route terrestre pour les Indes. Certains agents français au Levant se souvenaient de la mission du chevalier de Lascaris, à la fin du Premier Empire[16]. Le vice-consul à Tarsous, Joseph Mazoillier, rappela, en janvier 1854, cet héritage pour interpeller Drouyn de Lhuys sur les Bédouins du désert syrien. Et de conclure sur la

> « facilité qu'il y aurait à contracter avec les Bédouins de Syrie une alliance durable et utile. Le prix de la fraternité est fort peu de choses et pour une poignée de tabac, un arabe vous devient tout dévoué. Quelques milliers de francs suffiraient donc chaque année pour faire des alliés à la France de ces braves guerriers qui gardent le chemin de l'Inde[17]. »

Le supérieur de Mazoillier, Ségur-Dupeyron, consul de Damas, se pencha lui aussi sur le problème des Bédouins, dans deux articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* au printemps 1855[18].

Mais ce fut un *jésuite*, le père William Gifford Palgrave/Michael Cohen[19], qui poussa le plus loin sur la route tracée par Lascaris. Après s'être fait remarquer par son attitude hostile à la Grande-Bretagne et ses penchants en faveur des grecs catholiques, provoquant ainsi un incident diplomatique entre franco-anglais[20] et l'hostilité de sa hiérarchie[21], cet ancien officier britannique de l'armée des Indes avait été appelé à la maison-mère de la mission *jésuite* de Syrie, à Lyon[22]. Il devait y faire sa troisième probation, sous la direction du père Fouillot[23]. Ce séjour de retraite lui permit de préparer son voyage auprès des Bédouins.

Le 10 janvier 1861, il faisait parvenir au père général Beckx un mémoire sur la « Possibilité de la conversion des Arabes de l'Asie et des moyens de l'opérer ». Il parlait du réveil, en 1860, des

---

[15] Charles H. Churchill, *Mount Lebanon. A ten years' residence from 1842 to 1852*, *I* (Londres, 1853), p. VIII.

[16] Cf. Gérald Arboit, « Le dernier rêve oriental de Napoléon », *Revue de l'Institut Napoléon*, n° 163, 1994-II, p. 55-72.

[17] AMAE, MD Turquie, vol. 53, lettre du 24 janvier 1854, datée de Paris, f. 223-228.

[18] « La Syrie et les Bédouins sous l'administration turque I. Le Liban, Damas et le désert », 15 mars 1855, p. 1270-1301, et « II. La caravane de la Mecque », *La Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1855, p. 339-359.

[19] Cf. Andrew Villany, "Hundred Years Palgrave in Arabia", *Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft*, n° 22, 1966, p. 56-57, Benjamin Meir Braude, *The spiritual quest of William Gifford Palgrave : a Jesuit mission to Arabia* (Cambridge, Harvard, 1967), et Mea Allan, *Palgrave of Arabia. The Life of William Gifford Palgrave 1826-1888* (Londres, Mac-Millan, 1972).

[20] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettres de Walewski à Lesseps du 24 décembre 1857, de Lesseps à Walewski, du père Billotet et de Cohen à Lesseps de février 1858 (sans date de jour), f. 164-166, 179-180, 181-191 et 193-194. Cf. aussi Joseph Hajjar, *op.cit.*, *2*, p. 809-815.

[21] ARSI, *Register Missionum*, *IV (1857-1861)*, lettres du père général Beckx au père Billotet, du 22 janvier 1859, au père Estèves, des 16 juin 1859 et 4 février 1860, et au père Cohen, des 4 février et 14 juillet 1860, p. 198, 245, 347-348, 344-345, 403. Cf. aussi Joseph Hajjar, *op.cit.*, *3*, p. 1632.

[22] *Ibid.*, *Catalogus Sociorum et Officiorum Provincia Lugdunensis Societa Iesu*, 1861, p. 75.

[23] Le contact de Palgrave lui fut contagieux. En 1862, il échafaudait un « plan (...) pour l'évangélisation de la Chine (...) : le chinois langue liturgique, le clergé chinois » [père Vallin, *Archivium historicum S.J.*, 1965, n° 34 (fasc. 68), p. 185-230.

guerriers wahhabites d'Ibn Sa'ûd et reprenait le rêve de Lascaris d'union franco-wahhabite dressée contre l'hégémonie anglaise entre la mer Rouge et le golfe arabo-persique[24]. Ce plan semble avoir obtenu l'aval de son destinataire puisque Cohen fut appelé, en juin 1861, à Rome. Le 9 juin, le père Beckx faisait part au cardinal Barnabò, préfet de la *Propaganda Fide*, de son désir d'envoyer deux ou trois missionnaires en Arabie[25].

Dix jours plus tard, le père Cohen rédigeait un « éclaircissement sur la nation arabe, la manière d'y implanter le Christianisme, ses progrès et ses suites, ses relations intérieures et extérieures, soit pour la mission en elle-même, soit pour le pays. » Il y précisait sa pensée d'union franco-wahhabite. Elle se formerait en deux temps : le premier consistait à réunir toutes les tribus du Nadj autour d'un objectif commun, l'expulsion d'Arabie, de Syrie et de Mésopotamie de la Porte et de la Grande-Bretagne ; le second était l'union, sur la base du christianisme, de ce nouvel empire à la France. Mais ce parrainage n'était que de circonstance. La France qui devait intervenir dans cette entreprise *jésuite* était la protectrice des chrétiens d'Orient.

Toutefois, Cohen avait présenté cette mission comme étant une « idée exprimée par Napoléon 3eme »[26]. Dans sa lettre du 31 août, adressé à l'Empereur, il affirma qu'elle était une émanation « des intentions de S. Majesté »[27]. Dans celle au ministre des Affaires étrangères, il déclarait vouloir « faire réussir les intentions du Gouvernement »[28]. Et Thouvenel y apporta son soutien alors que ni la Compagnie de Jésus, ni la *Propaganda Fide* ne s'étaient encore prononcées[29].

Le 21 juin, le père Beckx ne rédigeait qu'un « projet d'instructions pour le P. Cohen » en 15 points. Les buts politiques de cette mission ne devaient pas apparaître au grand jour. Le *jésuite* était engagé à les camoufler derrière un motif plus anodin :

> « l'instruction européenne (...) à quelques enfants de condition, la qualité d'écrivain se proposant de faire l'histoire du pays ou celle de savant désireux de connaître ses nations, leurs langues, leurs usages et se perfectionner dans leur science[30]. »

Le 23 juin, Cohen quitta Rome pour Beyrouth. Ses instructions définitives lui parvinrent le 10 août, par l'intermédiaire du nouveau supérieur de la mission de Syrie, le père Canuti. L'expédition était autorisée, vu ses liens avec la diplomatie impériale française. Mais toute la correspondance à destination du gouvernement français devait être transmise par l'entremise des supérieurs religieux, selon les prescriptions et les règles de la Compagnie[31].

Le père Cohen avait mis cette attente à profit pour rencontrer, à Beyrouth, les consuls Bentivoglio et Outrey. Ils lui avaient remis « des lettres pour plusieurs des principaux chefs du désert,

[24] ARSI, Syria, 4, VIII (1).
[25] *Ibid.*, *Curia Romana*, II, p. 74-75.
[26] *Ibid.*, Syria, 4, VIII (7), p. 3 et 7.
[27] AMAE, MD Turquie, 123, f. 33.
[28] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 31 août 1861, f. 31.
[29] ARSI, *Register Missionum*, *IV*, lettre du père Beckx au père Estèves du 15 juin 1861, p. 562. Il semble bien que le préfet de la *Propaganda Fide* fut resté ignorant du caractère politique de la mission Cohen [ASV, Segreteria di Stato, 1864, rub. 280, fasc. 3, lettre à Mgr Barnabò du 19 septembre 1863, f. 20].
[30] *Ibid.*, Syria, 4, VIII (8).
[31] *Ibid.*, *Register Missionum*, *IV*, p. 581-582.

sans toutefois qu'on y spécifiât ni l'objet principal du voyage, ni son terme ». Le consul à Damas lui avait déconseillé la traversée « des pays de Galilée, de Damas et de Hauran, aujourd'hui le théâtre des intrigues très compliquées et très actives de la part des gouvernements anglais et ottoman ». Finalement, le 24 août, Cohen s'était mis en route pour Hama pour partir vers le désert syrien « sans trop attirer l'attention ». Cohen était convaincu de cette nécessité du secret :

> « Les risques que courraient autrement les intérêts de la France et du christianisme, beaucoup plus que celui de ma propre vie, m'ont font un devoir absolu[32]. »

Grâce à l'entremise de l'agent consulaire du lieu, Fadhûl Bambino, il rencontra rapidement les chefs des tribus Banu Sba'a, Rwala, Mawâlî et Hisana. Il avait pu se rendre compte qu'ils étaient « bien disposés vers la France ». Les « noms de Napoléon et de la France » jouissaient toujours de « l'ancien prestige »[33] dont les activités du chevalier de Lascaris les avaient parées jadis. Ces premiers contacts avaient été fructueux, notamment avec Fayçal, le chef des Rwala :

> « Cette dernière tribu était autrefois à la tête de la confédération arabo-française de M. Lascaris en Syrie. Elle est encore puissante et a des alliances très étendues, même avec les Wahhabis, au centre de l'Arabie. Elle est de plus mal avec le gouvernement turc. Ainsi, je l'ai jugé assez propre pour commencer[34]. »

Le père Cohen comptait passer deux ou trois mois avec les Rwala et profiter de leurs mouvements périodiques d'hiver pour gagner le Nadj. Pendant sa mission dans le désert, il confiait l'influence auprès des autres tribus bédouines à l'agent consulaire Bambino. L'objectif de l'espion *jésuite* était

> « d'agir auprès des grandes masses de l'intérieur et y jeter les fondements d'un vrai empire arabe. Puis, la Confédération arabo-française formée dans le sens qu'on veut, et l'impulsion donnée, toutes les tribus de seconde classe suivront et leur mouvement se rattachant à celui des Ansariehs à l'ouest (...), auprès desquelles M. Bambino a l'influence que vous connaissez, on fera ce qu'on voudra. Seulement que le gouvernement français sache apprécier ses agents et les soutenir[35]. »

La trace de cet agent spécial se perdit début septembre[36]. Deux mois plus tard, force était de reconnaître qu'il avait échoué. Ce fut ce que signala son « officier traitant », le consul Outrey, à l'attention de Schefer :

> « Le P. Cohen, après avoir erré quelques temps sur la lisière du désert, sans pouvoir s'y perdre, est revenu par un beau matin à Damas, pour me demander de nouveaux conseils sur les moyens de s'interner sans difficulté. (...) Je tâchais (...) de lui venir en aide, lorsqu'il a reçu inopinément de ses supérieurs l'ordre de suspendre son voyage. Il est à Zahlé. Et malgré cet incident, il ne désespère pas de mettre à bonne fin son projet[37]. »

Il le reprit le 10 février suivant. Avec plus de succès semble-t-il, du moins parvint-il à destination. Pendant un an et demi, il sillonna l'Arabie centrale, de tribus en tribus. Le 1er mai, il exposait à Thouvenel ses buts :

---

[32] AMAE, MD Turquie, 123, lettre de Cohen à Napoléon III du 31 août 1861, f. 33-34.
[33] *Ibid.*, lettre de Cohen à Thouvenel du 31 août 1861, f. 31.
[34] *Ibid.*, lettre de Cohen à Napoléon III du 31 août 1861, f. 33.
[35] *Ibid.*, lettre de Cohen à Schefer du 31 août 1861, f. 35-38.
[36] ARSI, *Register Missionum*, *Assistentia Galliae*, *I*, lettre de Cohen au père Beckx du 2 septembre 1861, p. 1.
[37] AMAE, PA Schefer, vol. 161, a, lettre du 3 novembre 1861. Cf. la lettre du père Beckx, du 2 novembre 1861 [ARSI, *op.cit.*, p. 4-5].

> « Un tel voyage, fait sous de telles conditions, ne peut se faire tout d'un trait. Il faut beaucoup de patience... C'est ce que je désire surtout qu'on comprenne à Paris, afin qu'on ne s'étonne pas, si on ne reçoit pas tout de suite les nouvelles et qu'on ne voit pas tous les résultats qu'on se promettait[38]. »

Les Affaires étrangères, voir l'Empereur, lui apportèrent encore une fois crédit[39]. Le consul à Damas, Hecquard, entreprit de contacter les populations du désert de Syrie. Mais le succès ne fut pas la hauteur des espoirs de Cohen. Et ses pérégrinations ne portèrent guère d'autres fruits que culturels[40]. Encore que ce voyage était certainement le plus élaboré, le plus politique et le plus près de réussir, compte tenu de l'hostilité véhémente à son sujet du pro-délégué apostolique en Syrie, M^gr^ Valerga. Il demanda à la *Propaganda Fide* d'éloigner le père Cohen avant que ses activités ne remontassent jusqu'au gouvernement ottoman ; lequel voyait déjà d'un mauvais œil les menées européennes, surtout françaises, de coalition des arabes du désert[41].

Un autre agent français, Charles Schefer, approcha également les Bédouins en mars 1861[42]. Mais le secrétaire interprète du ministère des Affaires étrangères n'avait fait que profiter de sa mission en Syrie. Depuis août 1860, il était chargé de la liaison entre le représentant ottoman, Fu'âd Pacha, et le commandant du corps expéditionnaire français, le général Beaufort d'Hautpoul. Il devait également rendre compte de tout ce qui lui paraîtrait « digne de mériter l'attention du gouvernement de l'Empereur »[43]. Conformément à la diplomatie bonapartiste, il approcha les habitants du désert. Mais il suivit aussi de près les agissements des agents anglais auprès des Druzes. Il œuvra encore de manière à amener Fu'âd Pacha à s'engager en faveur d'un apaisement des esprits et entretint « un bon agent à Moukhtara », siège du tribunal spécial ottoman[44]. Le 22 septembre 1860, il rencontra 'Abd al-Qâdir, officiellement pour lui remettre les insignes de grand croix de la Légion d'honneur. Mais, le général Ducrot estimait qu'il était « en même temps chargé d'une mission politique »[45].

En effet, à cette époque, le Chaykh semblait au centre d'une manœuvre politique française. Toutefois sa surveillance avait déjà donné lieu à l'envoi d'un agent français auprès de lui. Arrivé en décembre 1855 à Damas[46], il s'était vu affecté un interprète de première classe de l'armée d'Afrique, détaché aux Affaires étrangères. Pour cette « mission spéciale pendant un an », Georges Bullad était rémunéré huit mille francs. Il devait entretenir avec le

[38] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 7, f. 235-236.
[39] C'était en tout cas l'affirmation du baron d'Avril, dans « La péninsule arabique depuis 100 ans. I. Le pèlerinage et les pèlerins de la Mecque », *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1867, p. 458 n. 1.
[40] Après avoir quitté la Compagnie de Jésus en avril 1865, il publia, sous le nom de Palgrave, ses impressions de voyage dans *Narrative of a Year's Journey through Central and Eastern Arabia*. Elles furent traduites en français l'année suivante par Emile Jouveaux, *Une année de voyage dans l'Arabie centrale (1862-1863).*
[41] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rub. 280, fasc. 3, lettre à Mgr Barnabò du 19 septembre 1863, f. 20-23.
[42] AMAE, PA Schefer, vol. 161, III, lettre de Schefer à Thouvenel du 10 mars 1861.
[43] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, lettre de Thouvenel à Schefer du 10 août 1860, f. 146.
[44] *Ibid.*, PA Schefer, vol. 161, III, lettre de Schefer à Thouvenel du 9 septembre 1860, PA Thouvenel, vol. 233, 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 17 septembre 1860, f. 446-447, et vol. 4, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 13 janvier 1861, f. 48-49.
[45] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Schefer du 22 septembre 1860, f. 450-451, et Général Ducrot, *La vie militaire...*, *I*, 1895, lettre du 2 novembre 1860.
[46] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre d'Outrey à Walewski du 14 décembre 1855, f. 312-316.

> « Département une correspondance régulière, tant pour ce qui concerne les besoins du service relatif à la personne de l'Emir que sur tous les faits qui pourraient se produire autour de lui et (...) de nature à intéresser le gouvernement de l'Empereur »[47].

La mission de Bullad dura jusqu'en octobre 1857. Ses rapports sur la personne et la vie de 'Abd al-Qâdir relevaient plutôt de la basse police que de la haute politique. Les rapports entre les deux se tendirent rapidement, notamment après le voyage de Jérusalem, en janvier 1857. Dès le 30 août suivant, Bullad demanda à être relevé de sa mission : « je crois remplir un devoir en demandant à me retirer »[48]. Le 1er octobre, Walewski confiait la surveillance de l'exilé algérien à un consul qui semblait être spécialisé dans les missions d'intelligence, Outrey, déjà en poste à Damas[49].

Les agents de renseignements des armées de terre et de mer

Sous le Second Empire, le renseignement militaire ne connut guère d'évolution. Seuls les enseignements de la guerre de 1870 lui permirent de quitter son aspect dépassé, qui datait du Premier Empire, pour s'adapter aux contraintes de l'information tactique de la guerre moderne. Napoléon III avait toutefois saisi son importance et la nécessité d'une telle transformation[50]. Le 25 février 1860, sur proposition du maréchal Randon, il décida de doubler son réseau diplomatique par un autre, purement militaire. Des attachés militaires et navals furent nommés dans les ambassades françaises en Grande-Bretagne, en Russie, en Autriche et en Prusse[51].

Aucune nomination ne fut prévue pour Constantinople. Nommé à Berlin, le capitaine d'artillerie de la Garde de Beaulaincourt[52] aurait pu remplir cette mission dans l'Empire ottoman. Il en avait au moins la connaissance. Dix ans plus tôt, jeune lieutenant, il avait servi en Égypte[53]. Mais, l'Empire ottoman ne représentait pas une menace pour la France. L'envoi d'officiers au Machrek, dans des missions militaires, suffisait à renseigner l'état-major. Deux missions furent envoyées en Égypte[54] et en Syrie[55]. Elles remplissaient un rôle d'observation en faveur de la France. Des rapports, comme

[47] *Ibid.*, lettre de Walewski à Bullad du 15 décembre 1855, f. 316-317.
[48] *Ibid.*, vol. 4, f. 379.
[49] *Ibid.*, vol. 5, lettres à Bullad, à Outrey et à Vaillant, f. 1-4.
[50] SHAT, 1 MR 2037, « Mémoire sur la création d'un service central de renseignement militaire », par Tanski, 1856. Sur la genèse des services français de renseignement sous le second Empire, on se reportera utilement à Douglas Porch, *The French Secret Services. From the Dreyfus Affair to the Gulf War* (Londres, MacMillan, 1996), p. 18-24. Cf. également l'article de Paul Pin, Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 1110-1113.
[51] Les officiers nommés étaient le chef d'escadron d'Andigné, à Londres, le lieutenant-colonel Colson, à Saint-Petersbourg, le comte d'Andlau, à Vienne [AMAE, ADP France, vol. 376 et Jacques Randon, *Mémoires*, *II*, 1877, p. 49]. Le poste de Londres fut doublé d'un attaché naval, le capitaine de frégate Pigeard [André Mattei, « Le Second Empire », Jean Baillou, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, 1, 1984, p. 735-736]. Cf. la très bonne étude, précise et bien détaillée, de Geneviève Salkin-Laparra, *Marins et diplomates. Les attachés navals (1860-1914). Essai de typologie. Dictionnaire biographique* (Paris, Service Historique de la Marine, 1990).
[52] Il fut vite remplacé, après un accident de cheval, par le général Ducos de la Hitte puis, en 1866, par le colonel Stoffel [Jacques Randon, *op.cit.*].
[53] AMAE, ADP Égypte, vol. 1, lettre de Le Moyne à Ducos de la Hitte du 9 décembre 1850.
[54] Hugues Mircher, « Un officier français, chef de mission de coopération militaire au XIXe siècle », *Revue Historique des Armées*, 1986-4, p. 86-96.
[55] Une troisième fut envoyée en Perse, sous le commandement du lieutenant-colonel d'artillerie Brongniart [cf. la lettre de Gobineau à Thouvenel du 20 janvier 1862, Cf. Adrienne Doris Hytier, *Les dépêches diplomatiques du comte de Gobineau en Perse* (Paris/Genève, Minard/Droz, 1959, p. 165-167].

ceux du comte d'Angerville[56], arrivaient ainsi aux ministères de la Marine ou de la Guerre, via les Affaires étrangères, sur l'état des fortifications ou sur l'état des troupes égyptiennes.

Les missions militaires répondaient aussi à un souci de coopération interétatique. Bien qu'il n'existât, au Machrek, aucun État constitué selon les normes du droit international, les personnels français étaient détachés auprès des gouvernements locaux et entretenus à leurs frais. Elles étaient « placées sous les ordres de l'officier qui [était] le plus élevé ou le plus ancien en grade, lequel [était] considéré comme chef de la mission et [correspondait], à ce titre, directement avec le ministre »[57]. Ils devaient remplir une mission d'aide et de conseil. En Égypte, la tradition remontait à la Monarchie de Juillet. L'officier commandant la mission avait une place centrale au sein du dispositif de défense égyptien. Il remplissait,

> « sous l'autorité du ministre de la Guerre [égyptien Char'if Pacha], les fonctions de directeur de l'organisation militaire... Il sera consulté par le vice-roi sur les questions générales intéressant l'armée et la défense du pays[58]. »

Assisté de sept hommes, il avait la charge de l'instruction des troupes et l'entretien des fortifications.

Au Liban, la mission militaire devait former la gendarmerie mixte du Liban, crée par le *Règlement organique* du 9 juin 1861[59]. Elle se résuma d'abord à trois hommes, le capitaine Fain, et deux sous-officiers, le sergent major Turquet, du 16è bataillon de Chasseurs à pied, et le maréchal des logis Althabe, du 1er Lanciers. L'officier chercha en vain à étoffer son personnel par l'envoi d'un second officier. Dâwûd Pacha songea pourtant à lui adjoindre son directeur des Postes, le colonel Mason, de l'*East India Company Cavalry*. Mais Fain le récusa, à la grande satisfaction des maronites[60], préférant le lieutenant de Bospereau, du 14è de Ligne[61]. Mais ce fut l'inverse qui se produisit. Turquet fut renvoyé en France suite à « une maladie chronique qu'il [traitait] lui-même et sans discernement »[62] et Fain, qui n'avait pas « très bien compris le côté politique de sa mission »[63], fut rappelé en France. Althabe fut promu sous-lieutenant[64] et la mission se poursuivit.

Les activités d'intelligence relevaient au ministère de la Guerre de la Septième Division, celle du Dépôt de la Guerre. Le service était installé, depuis le Consulat, au fort d'Aubervilliers. Dirigé par les colonels d'état-major Leroy, jusqu'en 1867, puis Lewal, d'Andlau et Rousset, il était composé de deux sections, la première regroupant la recherche géodésique, géographique et photographique, la seconde, les reconnaissances et les statistiques. Une des tâches principales de ce service, comme celui du Dépôt des cartes et plans de la Marine et des Colonies, était d'établir les cartes dont se servirait l'état-major pour les campagnes de l'armée. À la fin de l'année 1862, le commandant d'état-major

[56] *Ibid.*, vol. 3, lettre du ministre de la Marine, Rigault de Genouilly, à Moustier du 18 février 1867.
[57] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Randon à Motet du 16 avril 1861, citée dans une correspondance de Mircher du 19 octobre 1864.
[58] SHAT, 1 M.R. 1678, lettre de Mircher à Ismâ'îl, du 9 septembre 1864.
[59] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre de Drouyn de Lhuys à Outrey du 26 novembre 1862, f. 124-125.
[60] *Ibid.*, lettre de Fain au maréchal Randon du 13 juin 1863, f. 193-195 [original in SHAT, 1 MR 1622].
[61] *Ibid.*, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 20 février 1864, f. 129-136.
[62] *Ibid.*, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 14 mai 1864, f. 152 ; SHAT, 1 MR 1622, lettre à Randon du 5 janvier 1864.
[63] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 décembre 1863, f. 90.
[64] SHAT, 1 MR 1622, lettres de Randon à Fain du 12 juillet et de Fain à Randon du 3 août 1865.

Lambert s'était rendu en Égypte aux fins de rédiger un « mémoire sur l'isthme de Suez »[65]. Au début de 1870, le capitaine de vaisseau Mouchez fut envoyé sur le canal de Suez et en mer Rouge afin d'en prendre les relevés[66].

Mais les campagnes de relevés topographiques étaient également l'occasion de se livrer à des opérations de renseignement. Des militaires furent ainsi employés au Proche-Orient le temps de remplir cette mission. Lors de la guerre de Crimée, au sein du Service Central des Renseignements Militaires de l'armée d'Orient, dirigé par Tanski, l'arabisant lieutenant-colonel d'état-major Desaint de Marthille dirigea le bureau politique et topographique de l'armée d'Orient. Pendant la crise des principautés danubiennes, d'avril 1848 à mai 1849, cet aide de camp du général Aupick, l'ambassadeur de France près la Porte, avait déjà accompli une mission d'observation des mouvements russes en Valachie[67]. En charge du renseignement, il ne manqua pas de faire pousser des reconnaissances en Syrie et au Kurdistan. Ainsi, le 25 mai 1856, le capitaine d'état-major Mircher rédigeait « exposé général de la situation militaire de l'Anatolie septentrionale », englobant des vues jusqu'en Palestine[68].

L'expédition de Syrie fut également l'occasion pour le lieutenant d'état-major Béguin de réaliser des levées de terrain en Syrie[69]. Le capitaine d'état-major Gélis, de la brigade topographique du Corps expéditionnaire, ne se contenta pas de dresser, avec son collègue Nau de Champlouis, une carte remarquée du pays. En compagnie du colonel Chanzy[70], chef du bureau politique du général Beaufort d'Hautpoul, il accomplit du 29 août au 5 septembre 1861, une mission à Damas. Le but avoué était d'arranger une rencontre entre le commandant de l'expédition française et l'envoyé ottoman, Fu'âd Pacha. En réalité, ils devaient en organiser une avec l'émir 'Abd al-Qâdir et reconnaître l'arrière-pays libanais, en direction de la plaine damascène. Aussi s'intéressèrent-ils aux voies de communication, notamment à la praticabilité de la route carrossable en cours de construction. L'aridité du paysage, une fois passés les premiers contreforts de la Montagne, plaidait pour un déploiement le long des côtes, plutôt que pour une vaste campagne vers l'intérieur de la Syrie[71].

Pendant toute la durée de la campagne, le général Beaufort d'Hautpoul envoya des agents dans les différents districts de la Montagne, jusqu'à Damas. Les objectifs étaient surtout stratégiques. Furent ainsi sondées les positions des Druzes et des Arabes nomades. Les envoyés français étaient soit des membres de l'état-major, soit attachés aux troupes comme guides, comme ceux d'un bataillon du 13è de Ligne. Des Arabes se mirent également au service de la France, comme un chef des Metwalis du sud, Alî Bey. Ces missions de renseignements, en tout cent trente-six, coûtèrent aux fonds secrets

[65] *Ibid.*, 1 MR 1678, ce travail est daté de Metz, le 1er mai 1863.
[66] AN, BB4, vol. 878, Division du Levant, 1869, lettre de Rigault de Genouilly à Mouchez du 23 décembre 1869. Cf. aussi Etienne Taillemite, *Dictionnaire des marins français*, 1982, p. 244.
[67] AMAE, CP Turquie, vol. 301, lettre d'Aupick à Drouyn de Lhuys du 19 mars 1849, f. 37-38.
[68] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 57, f. 149-165. Ce premier rapport de la mission d'Anatolie était suivi de deux cartes des provinces asiatiques de l'Empire ottoman, à l'exception de l'Arabie.
[69] en mai 1861 [SHAT, 1 MR 1622].
[70] SHAT, 7 YD 1490, et E. Franceschini, « Chanzy, Antoine Alfred Eugène (1823-1885) », *Dictionnaire de Biographie française*, *8*, p. 404-406.
[71] *Ibid.*, G4, 1, annexe au rapport de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1861.

du général en chef douze mille deux cents francs[72]. Elles lui permirent de dresser un « Tableau statistique des districts et localités à réunir pour former le gouvernement du Liban »[73]. D'une précision remarquable, y étaient répertoriées la répartition confessionnelle de la population, le nombre de fusils, les impôts prélevés, les villages principaux, les familles influentes et les autorités locales des quatre principaux *aqḍiyah* (celui de Tripoli au nord, les deux anciens districts chrétien et druze, et celui du sud, autour des villes de la côte). Chacune des *nawâhin* les composant était suivie de notes et d'observations générales. Le « fruit du travail [des] officiers et de nombreux entretiens avec des gens du pays » servit ensuite à élaborer le projet politique du commandant du Corps expéditionnaire français, sous la forme des « notes et renseignements sur le pays qui [devait] former le gouvernement du Liban »[74].

La marine impériale jouait aussi un rôle dans la collecte de renseignements opérationnels au Machrek. Deux stations navales étaient concernées, les divisions du Levant et des côtes orientales de l'Afrique (appelée également de la Réunion et de l'Indochine). Mais, ces terminaisons correspondaient peu à des réalités très précises. Ainsi, au large du Machrek, les forces susceptibles d'intervenir pouvaient venir des différentes unités croisant en Méditerranée orientale. L'importance numérique de leurs forces était évidemment variable. Elles étaient composées de quelques petits bâtiments, auxquels pouvaient se joindre, suivant les événements, des frégates, quelques fois même des vaisseaux. Instruments de présence le long des routes commerciales, les stations navales devenaient ainsi des unités d'intervention « dans un pays livré à la guerre civile, et où l'autorité locale [était] elle-même hors d'état de protéger les étrangers »[75].

Leurs effectifs étaient renforcés au point de former une véritable escadre ; comme pour la division du Levant au moment de l'évacuation du Corps expéditionnaire de Syrie. Son commandement fut confié au vice-amiral Le Barbier de Tinan, et comprenait six vaisseaux et une corvette, répartis en trois divisions. La première était aux ordres de Barbier de Tinan, les deux autres par les contre-amiraux Paris et Thoppart[76].

Leur aire géographique était également variable ; elle se trouvait constamment modifiée par les circonstances. La division du Levant, créée en 1841 à Beyrouth, avait été installée, à la suite de l'affaire Pacifico en janvier 1850 et de l'intervention d'un corps expéditionnaire anglo-français en mai 1854, dans le port grec du Pirée. Au cours de l'année 1860, elle scinda une partie de ses forces pour former, à Alexandrie[77] et à Beyrouth[78] deux stations navales. La première avait une utilité stratégique évidente. Elle devait garantir les liaisons de la France avec l'Extrême-Orient, renforçant l'intérêt de la

[72] *Ibid.*, Fonds secrets, août 1860-juin 1861, dépenses de M. le marquis de Beaufort d'Hautpoul, général de division commandant. Cf. annexe.
[73] *Ibid.*, document annexé à la lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 15 février 1861.
[74] *Ibid.*, lettre du 15 février 1861 [copies aux AMAE, MD Turquie, vol. 122 et 134, f. 378-391 et 140-153].
[75] Alex. de Clercq et M.C. Vallat, *Guide pratique des consulats*, 1868, p. 51.
[76] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 2 juin 1861, f. 246. Cf. aussi AN, BB[4], vol. 791, lettre de Chasseloup-Laubat à Barbier de Tinan du 5 mai 1861. L'escadre comprenait en fait huit vaisseaux, mais deux repartirent immédiatement en France avec des troupes du corps expéditionnaires.
[77] AN, BB[4], vol. 782, lettre de Chasseloup-Laubat au capitaine de vaisseau Fisquet du 6 janvier 1860.
[78] *Ibid.*, lettre au capitaine de vaisseau de la Grandière du 11 octobre 1860.

route de Suez en construction. Ce fut notamment le cas lors de la mise en place de l'expédition de Chine[79].

La seconde répondait à une vision géopolitique autant nouvelle qu'éphémère. L'espace de quelques mois, Paris sembla s'intéresser au Machrek. Mais, les prémices de cette nouvelle politique méditerranéenne s'étouffèrent dans les méandres du mandat français au Liban. Une fois son terme atteint, les ministres de la Marine et des Affaires étrangères s'interrogèrent sur la nécessité de maintenir une escadre française au large des côtes de Syrie[80]. Sur l'avis négatif du commissaire français à Beyrouth, Béclard, elle fut rapatriée en mai 1863[81].

Le consul à Beyrouth, Bentivoglio, avait suggéré le maintien au large des « côtes de Syrie de deux bâtiments de haut bord » et de leur escorte pour visiter facilement les villes du littoral, afin de rassurer les chrétiens[82]. Trois avisos assurèrent ainsi une station navale. Mais elle n'avait plus d'autonomie de commandement. De plus, le ministère de la Marine rappela successivement ses vaisseaux, si bien qu'elle finit par disparaître en mai 1863[83]. Cette faiblesse navale n'était pas sans inconvénient. Béclard, lors du départ de l'escadre du Levant[84], puis Outrey, au moment de la disparition de la station de Beyrouth, insistèrent sur le fait que la Grande-Bretagne entretenait « une magnifique frégate avec deux canonnières »[85]. Mais Chasseloup-Laubat ne jugea pas utile de reconstituer une force navale au large du Liban[86] et dépêcha temporairement un vaisseau[87]...

La mission des stations navales était avant tout politique. Elles devaient assurer la protection des intérêts nationaux et montrer le pavillon français[88]. Ce qui, dans le Golfe arabique, n'avaient guère lieu[89]... Mais les commandants des stations étaient également chargés d'adresser au ministre de la Marine une documentation sur la situation politique des pays visités, leur évolution, leur état économique, l'importance de leur commerce et des intérêts français[90]. Les stations navales se livraient également à la recherche scientifique. Les marins ne perdaient jamais l'occasion de procéder à des relevés hydrographiques. En 1861, l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye arpenta ainsi le port d'Alexandrie afin d'en dresser le plan[91].

---

[79] Cf. la correspondance de Fisquet, du 21 juin 1860 au 26 décembre 1864 in *Ibid.*, vol. 794.

[80] AMAE, lettres de Thouvenel du 6 septembre 1861 à Béclard, MD Turquie, vol. 142, f. 308, et à Bentivoglio, CPC Beyrouth, vol. 13, f. 328.

[81] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 142, lettre de Béclard à Thouvenel du 26 septembre 1861, f. 341-343 ; AN, BB^4, vol. 791, lettre de Chasseloup-Laubat au contre-amiral Simon du 25 mai 1863.

[82] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre à Thouvenel du 25 septembre 1861, f. 347-348.

[83] *Ibid.*, vol. 14, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 3 mai 1863, f. 170-171.

[84] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 15 mai 1862, f. 308-311.

[85] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre à Drouyn de Lhuys du 3 mai 1863, f. 310.

[86] AN, BB^4, vol. 831, lettre de Chasseloup-Laubat à Drouyn de Lhuys du 15 juin 1863.

[87] Cf. une liste non exhaustive en annexe.

[88] Etienne Taillemite, « Stations navales », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1214-1215.

[89] Cf. AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre de Tavernier du 31 août 1853, f. 109 ; vol. 5, lettres de Delaporte du 29 mars 1864, f. 229, et de Pelissier de Reynaud du 8 février 1866, f. 260, à Drouyn de Lhuys.

[90] Ces rapports sont conservés aux Archives Nationales, série BB^4. Ils constituent une source précieuse pour l'histoire des pays du Levant au cours du XIX^{e} siècle, complétant dans une large mesure la Correspondance Consulaire et Commerciale.

[91] AN, BB^4, vol. 795, Division du Levant, station d'Alexandrie, 1861, lettre de Chasseloup-Laubat à Touchard du 18 mars 1861. Cf. aussi F. Marquis, *Dictionnaire de Biographie française*, *6*, p. 1380, Etienne Taillemite, *op.cit.*, p. 43, et « Bouquet de la Grye (Jean-Jacques), 1827-1909, ingénieur hydrographe », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 202.

Toutefois, comparativement aux activités de l'*Indian Office*, les connaissances françaises sur le Machrek restaient aléatoires... Le gouvernement impérial ne tenait même pas compte des suggestions de ses agents consulaires ou militaires pour y remédier. Ainsi la lettre du consul général Bentivoglio, le 6 juin 1861, proposant de maintenir en Syrie, après le départ des troupes françaises, le colonel Chanzy, le capitaine Moch et le sous-lieutenant La Roque ne reçut pas de réponse directe de Thouvenel. Il s'agissait pourtant de contrebalancer l'influence d'agents anglais, civils et militaires, que le consul n'avait « jamais vus en Syrie, depuis cinq ans » qu'il y résidait[92].

Cette situation tranchait avec le début du Second Empire, où l'armée française envoyait souvent des missions au Machrek. Leur motif avéré était l'achat de chevaux arabes pour la remonte[93]. La révolution de 1848 avait désorganisé le service général des remontes, créé au lendemain du Premier Empire, par les maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Soult. Une commission du ministère de l'Agriculture, présidée par le prince Napoléon, avait était instituée en mai pour favoriser « l'émancipation de l'industrie particulière ». Son rapporteur, Achille Fould, avait préconisé « une politique de libération devant aboutir à la suppression de l'intervention des haras dans la reproduction d'animaux sélectionnés »[94]. Cette attitude fut adoptée pour la seule métropole. En Algérie, le ministère de la Guerre conserva la haute main sur l'élevage des chevaux au profit des besoins militaires. Le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie puis ministre de la Guerre de 1850 à 1867, comprit tout l'intérêt de la mise en production du cheval algérien, amélioré par l'étalon arabe. Il créa à cet effet le service des remontes et des établissements hippiques d'Afrique du nord[95].

Dans l'attente des premiers fruits de cette entreprise, des militaires allèrent en Orient acheter les chevaux dont la cavalerie avait besoin. En décembre 1851, le ministère de l'Agriculture envoya le commandant de Flotte, directeur du dépôt d'étalon d'Arles, au Machrek. L'officier commença par se rendre à Alep, où il rencontra le drogman de l'agent secret oriental de Napoléon I[er] immortalisé par Lamartine, Fathallah Sâyigh. Il en obtint divers renseignement. Puis il gagna Al-Mawsil, où un de ses acheteurs s'était procuré un troupeau de chevaux arabes. Le convoi fut ramené par l'Arménie, l'Anatolie et Constantinople. Hommes et bêtes arrivèrent en France très fatigués. Il fallait chercher une voie d'accès plus courte et plus sûre. Il fallait surtout le faire rapidement, d'autant que l'*Indian Company* commençait à se rendre maître du marché et à éliminer ses concurrents[96].

Quelques mois plus tôt était partie une autre mission, celle du chef d'escadron Edouard Pétiniaud. Accompagné d'une escorte de spahis et de palefreniers, il sillonna durant trois années la Mésopotamie, d'Al-Mawsil à Al-Kuwayt. Sa connaissance de la zone allant de Bandar Bûchir à

[92] AMAE, CPC Beyrouth, vol. , f. 248.
[93] Action de fournir des chevaux.
[94] Le rapport Fould a été publié au *Journal officiel de la république française*, le 26 avril 1848, et chez Dupont-Paris.
[95] En 1854, le vice-consul de Tarsous, Mazoillier, attirait l'attention du gouvernement impérial sur la nécessité de propager en Algérie la race chevaline syrienne [J. Mazoillier, *Les chevaux arabes de Syrie* (Paris, 1854) et la recension in *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, 1854-15, p. 66]. Cf. le bon article du colonel Denis Bogros, « Remonte (la) », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1107-1108.
[96] SHAT, G[8], 145, rapport de Flotte à Vaillant du 6 avril 1855. Copies in AMAE, MD Turquie, vol. 53, f. 229-237 (anonyme), et CAOM, 1 E 246.

Bahrayn, en fit un auxiliaire précieux de la diplomatie française dans le Golfe arabique. Le 25 janvier 1853, en compagnie de l'architecte de la commission scientifique de la Babylonie, Félix Thomas, il quitta le Kurdistan pour la Basse-Mésopotamie. Ce qui l'étonna le plus fut d'être appelé Napoléon par les Arabes en annonçant qu'il était Français. À Al-Kuwayt, « il [fut] parfaitement accueilli et [apprit] l'assurance d'y rencontrer enfin les meilleurs chevaux de l'Arabie que de l'Intérieur on amène (...) pour les faire passer aux Indes »[97].

Le 15 août, il arrivait à Bagdad et participait aux festivités de la Saint-Napoléon. Les raisons de sa présence restèrent obscures au vice-consul Tavernier, qui gérait le poste dans l'attente du nouveau consul. Il le présenta à Paris, le 28 août, comme étant « chargé d'une mission du Gouvernement » ; il ne parla pas de son escorte[98]. Trois jours plus tard, il était en mesure de préciser que l'officier souhaitait repartir pour le sud.

L'agent consulaire songea aussitôt mettre à profit les compétences du militaire pour une mission de renseignement :

> « Les bonnes connaissances que M. Pétiniaud a faites à Couët et à Bender Bouchire le [mettraient] à même de nous procurer tous les renseignements désirés sur la situation politique et administrative de l'État voisin de Jazirat (...). Son patriotisme et son attachement au gouvernement de S.M.I. me sont de sûrs garants qu'il ne négligera rien pour s'en acquitter consciencieusement ».[99]

Tavernier songeait à utiliser l'amitié qu'avaient les Bédouins pour la France, notamment leur souvenir de Napoléon I[er], pour contrebalancer l'influence anglaise dans la région. À Basra, Pétiniaud rencontra le capitaine d'un navire en provenance de la province perse de Lûgiqr. Il apprit ainsi la volonté du Chaykh local d'entrer en contact avec la France. Mais, comme le capitaine le confortait dans son idée de se rendre à Al-Kuwayt pour y trouver des chevaux, il transmit l'affaire à Tavernier[100].

Pétiniaud acheta ses chevaux et retourna à Al-Mawsil. Le 26 février 1854, le consul Place informait un membre de la commission scientifique de la Babylonie, Jules Oppert, de son prochain départ pour Alep[101]. Le 15 avril, la mission militaire prenait le chemin de la Syrie, pour gagner l'Algérie. La raison du succès de Pétiniaud avait été ses contacts avec les Arabes. Il avait su se « concilier (...) l'estime générale (...), tant par sa merveilleuse activité que pour la manière dont il se [comportait] avec ses nouveaux hôtes orientaux ou européens »[102]. De tels contacts manquèrent aux missions qui furent envoyées pendant la guerre de Crimée. Ainsi celle du lieutenant-colonel Lefort ; sa façon de procéder était fort différente de celle de Flotte et Pétiniaud. Il échoua à Tarsous, au début de juillet 1854, avec seulement deux bêtes. À la fin du mois, l'officier, son ordonnance, son drogman et son vétérinaire, regagnaient Marseille. La raison de cet échec était double. D'abord, des contingents

[97] AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre à Drouyn de Lhuys du 31 août 1853, f. 108, et AN, F[21], 548, note de frais de voyage de Félix Thomas du 19 septembre 1853.
[98] *Ibid.*, lettre à Drouyn de Lhuys, f. 104.
[99] *Ibid.*, lettre à Drouyn de Lhuys du 31 août 1853, f. 107-109.
[100] *Ibid.*, lettre de Pétiniaud à Tavernier du 27 septembre 1853, f.118. L'agent consulaire ne reçut aucune instruction de Paris pour contacter le Chaykh. Cf. *infra*.
[101] Maurice Pillet, *L'expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et de Médie*, 1922, p. 194.
[102] AN, F[21], 548, lettre de Fresnel à Persigny du 31 mars 1852.

importants de chevaux avaient été acquis par la cavalerie ottomane[103]. Ensuite, les rapports de l'officier avec les Arabes étaient très peu chaleureux...

L'importance de l'élément indigène avait pourtant été rappelée par le commandant de Flotte, dans une note au ministre de la Guerre du 6 avril 1855. Se fondant sur son expérience de 1851, il rappelait combien « il serait aisé de former des alliances étroites avec tous les chefs de tribus et de trouver par suite tous les chevaux arabes dont nous pourrions avoir besoin ». Cette mission ne lui semblait pas devoir relever de l'état-major ou du service des remontes, mais des Affaires étrangères. Il suffisait d'élargir les compétences du personnel consulaire en poste le long des « déserts de l'Arabie » : ils achèteraient eux-mêmes des chevaux qu'ils embarqueraient à Beyrouth.

Mais les propos du commandant de Flotte débordaient largement la simple question équestre. Il demandait au maréchal Vaillant

> « l'autorisation de lui présenter un plan qui aurait pour but de former une vaste alliance avec tous les chefs des nombreuses tribus arabes qui remplissent le désert de Mésopotamie, entre Alep et Bassorah, de manière à ce que, outre de grands intérêts politiques et commerciaux qui en seraient la suite, ces tribus puissent fournir à nos officiers-acheteurs, sur des points rapprochés de la côte, tous les chevaux dont notre cavalerie pourrait avoir besoin »[104].

Ce projet sembla séduire le général Daumas, directeur des Affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre[105], et le conseiller du gouvernement général pour les Affaires indigènes, Ismaïl Urbain[106]. Le 3 août 1855, ils émirent un avis favorable, pensant que la France avait tort de ne chercher que les sympathies des chrétiens. Les Arabes d'Orient, estimaient-ils, pouvaient également rendre d'appréciables services[107]. Mais la certitude du maréchal Randon de résoudre le problème d'approvisionnement en chevaux seulement en Algérie, pour le ministère de la Guerre, et le désintérêt de Walewski pour l'Orient, aux Affaires étrangères, envoyèrent aux oubliettes le projet de Flotte. Cinq ans plus tard, devenu ministre, Randon chargea seulement le colonel Dupreux d'acheter en Syrie de bons étalons pour les haras d'Algérie[108]. L'action politique était confiée, par l'Empereur, au général Beaufort d'Hautpoul[109].

Les conditions nouvelles de voyage

L'influence française en Orient, sous le Second Empire, ne fut plus uniquement le simple fait d'agents mandatés par le gouvernement. D'autres agents vinrent en Syrie et en Égypte, se mêlant aux touristes qui apparaissaient en l'Égypte et la Syrie. En effet, l'évolution des conditions de voyage en

[103] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Mazoillier à Drouyn de Lhuys du 8 juillet et relevé des *Messageries impériales* du 26 juillet 1854, f. 203-204 et 213.
[104] SHAT, G^8, 145, rapport de Flotte à Vaillant du 6 avril 1855. Copie in AMAE, MD Turquie, vol. 53, f. 234-237 (anonyme), et CAOM, 1 E 246.
[105] Roger Martin, « Daumas (Melchior Joseph Eugène), 1803-1871, général, sénateur », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 403.
[106] Jean Martin, « Urbain (Ismaïl Thomas), 1812-1884, publiciste », *Ibid.*, p. 1294.
[107] SHAT, G^8, 145, note de Daumas et Urbain au maréchal Vaillant. Copie in CAOM, 1 E 246.
[108] *Ibid.*, G^4, 3 bis, cahier C, lettre de Randon à Beaufort d'Hautpoul du 30 novembre 1860.
[109] *Ibid.*, lettre de Randon à Beaufort d'Hautpoul du 25 octobre 1860 et AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 139-140.

Méditerranée et l'avènement d'une société fondée sur les loisirs avaient contribué à rendre plus proche l'Orient. Du moins, en kilomètre...

Les mutations de la navigation en Méditerranée : l'apparition de la vapeur

Les effets de la révolution industrielle sur les transports maritimes avaient augmenté les possibilités de contact entre l'Europe et le Machrek. Les contingences atmosphériques et saisonnières disparaissaient, les communications devenaient plus rapides. Surtout, la révolution industrielle en avait fait croître le rythme. Les guerres du Second Empire en Méditerranée orientale, comme l'expansion coloniale en Extrême-Orient, exigèrent quant à elle un matériel naval de premier ordre. Il fallait satisfaire aux besoins des corps expéditionnaires. Le développement du commerce de la soie offrait une bonne perspective commerciale à la navigation à vapeur.

Cette dernière nécessité était même apparue comme primordiale au milieu des années trente. Le gouvernement royal avait décidé d'ouvrir par voie législative des crédits pour soutenir l'établissement de lignes de navires à vapeur vers Alexandrie et Constantinople, au départ de Marseille. En 1840, dix vapeurs des *Services d'État du Levant* acheminaient le courrier, des passagers et seulement de quelques marchandises précieuses (soies et métaux précieux)[110]. Le 2 juin 1841, devant la Chambre des Pairs, le comte de Gasparin s'était même écrié :

> « Le Levant dépouillé de merveilleux est entré dans le domaine du positif ; il ne fournira plus désormais de sujets de poème, il ne produira plus que des statistiques (...). Le commerce recevra une vive et salutaire influence de la fréquence de ces communications (...). L'activité de la correspondance doublera les négociations. »

Une loi du 14 juin sanctionnait cet état d'esprit : six paquebots à vapeur seraient construits pour la ligne Marseille-Alexandrie. Quatre ans plus tard, cette ligne était prolongée sur Beyrouth[111].

Le Second Empire poursuivit cette politique. Il l'amplifia même en favorisant l'organisation de compagnies maritimes, comparables à celles des chemins de fer. Il profitait de conditions favorables. Au lendemain de la guerre de Crimée, la baisse du fret libérait un armement considérable. Les lignes régulières vers la Syrie et l'Égypte furent mises en place dans la courte décennie 1852-1860. Les vapeurs qui représentaient 20 % du trafic en 1855 dépassaient les 52 % en 1870. Les liaisons avec l'Égypte, au départ de Marseille, se faisaient presque exclusivement par ce moyen à compter de 1864.

Le fait se traduisit par un abaissement du fret et, pour la très courue destination d'Alexandrie, un accroissement considérable du nombre des passagers, qui triple en dix ans. Dans cette évolution, les pavillons français, anglais et autrichiens étaient privilégiés. La jauge des navires s'en trouva brusquement agrandie, passant en moins de deux décennies de l'ordre de deux cent cinquante tonneaux à six cent cinquante. En cinq ans, entre 1860 et 1865, la moyenne des bâtiments français

[110] Jacques Léotard, « Le port de Marseille », *Marseille, porte de l'Orient*, 1923, p. 20.
[111] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 183.

passa de deux cent quatre-vingt deux tonneaux à plus de trois cent cinquante-deux. Le fait était encore plus marqué pour les navires anglais ou autrichiens (en 1862, respectivement sept cent vingt-neuf et cinq cent cinquante-neuf tonneaux)[112].

La navigation française en Méditerranée orientale fut dominée par une société d'armement, qui exerça sa suprématie durant toute la seconde moitié du XIXè siècle, les *Messageries impériales*. En 1850, les *Services d'État du Levant* avaient montré leur inadaptation. Ils étaient d'une utilité contestable : ils répondaient mal au développement des échanges et, privés d'une grande partie du fret commercial, ils accumulaient un déficit considérable, de l'ordre de trente-sept millions en treize ans[113]. « Triste monument de l'imbécillité de l'État en matière de commerce et d'industrie », ironisait déjà le socialiste Proudhon[114].

Au lendemain de la révolution de février, le gouvernement français chercha à les privatiser. La compagnie privée qui les reprendrait recevrait une subvention pour un service postal régulier sur les mêmes lignes. Des négociations s'étaient engagées avec Ernest Simons, directeur de la compagnie de diligences des *Messageries nationales*. Le 28 février 1851, l'État cédait, par convention, ses treize navires à vapeur à une nouvelle société, les *Services maritimes des Messageries nationales*. Cette compagnie, distincte des *Messageries nationales*, se vit allouer une aide publique pour vingt ans (trois millions de francs annuels jusqu'en 1861, puis cent mille francs).

Dans le même temps, les *Services maritimes des Messageries nationales* s'entendaient avec la maison marseillaise *Rostand et Cie*. Cette dernière avait lancé en septembre 1845 un service bimensuel vers Beyrouth et Constantinople. Trois vapeurs y étaient affectés. Mais les capacités du négoce local étaient trop peu importantes et, rapidement, l'entreprise avait été obligée de ne plus assurer qu'un départ mensuel. Albert Rostand se serait alors tourné vers Simons et aurait joué un rôle essentiel dans les négociations amenant à la création[115]. Une chose était sûre : Rostand avait envisagé cette évolution. En effet, dans un acte de société de 1849, prorogeant l'acte de fondation de sa compagnie, il avait explicitement prévu de modifier ou d'annuler sa société si elle « changeait de nature par suite d'un accord avec le gouvernement »[116].

Le 6 octobre 1851, le ministre des Finances notait à l'attention de son collègue du Commerce l'apport de la compagnie de Rostand aux *Services maritimes des Messageries nationales* : « Trois bateaux à vapeur en bon état, des relations ouvertes, quelques capitaux réunis sur la place de Marseille et des connaissances puisées dans de longues relations tant avec le Levant qu'avec les autres escales de la Méditerranée ». L'entreprise reconnue par décret le 22 janvier suivant ne tint pas compte de cet

[112] Cf. l'étude de Jean-Louis Miège, « La navigation européenne à Alexandrie (1815-1865) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 46, 1987-4, p. 125.
[113] Roland Caty, Eliane Richard, *Armateurs marseillais au XIXè siècle*, 1986, p. 74.
[114] Pierre-Joseph Proudhon, *Manuel du spéculateur à la Bourse* (Paris, 1857), p. 374.
[115] C. Bousquet et T. Sapet, *Etude sur la navigation, le commerce et l'industrie de Marseille (1850-1854)* (Marseille, 1857), p. 252-254 et H. Giraud, *Les origines et l'évolution de la navigation à vapeur à Marseille (1829-1900)* (Marseille, 1929), p. 45-57. Roland Caty et Eliane Richard, *op.cit.*, p. 76, doutent de la véracité de ce rôle.
[116] Cité par Michel Barak, « L'armement marseillais dans la seconde moitié du XIXè siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1982, p. 482.

acte de paternité. Dans son conseil d'administration, aucun Marseillais ne siégea avant 1857 ; et ce ne fut pas Albert Rostand, qui dirigeait pourtant le centre d'exploitation des *Services*, mais Jean-Baptiste Pastré, président de la Chambre de Commerce, qui fut invité à y entrer. Par ses capitaux, ses administrateurs et son siège social, la plus grande compagnie d'armement de la place de Marseille était parisienne.

Par le décret du 5 décembre 1853, les *Messageries nationales* devinrent *impériales*[118]. En 1861, le président du conseil d'administration, Edouard Besson, se retirait au profit de l'inspecteur général, chargé du service postal, Armand Béhic. Il marqua la compagnie par de sa longévité, jusqu'à sa mort en 1891, par ses liens avec le groupe Talabot-Rothschild, et par ses fonctions au sein du régime, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics de 1863 à 1867[119]. Sa présidence amena les *Messageries impériales* à rivaliser avec le *Lloyd* autrichien et la *Peninsular & Oriental*, en Méditerranée et en Extrême-Orient.

Liaisons vapeur de Marseille vers le Machrek, de 1855 à 1870
(en %, dans le port de Marseille) [117]

	Entrées		Sorties	
	Turquie	**Égypte**	**Turquie**	**Égypte**
1855	29	7	24,2	21,7
1856	16,7	9,6	18,1	16,3
1857	17,5	14	19,7	34,2
1858	22,2	28,8	36,2	30,7
1859	11,5	19	9,2	28,5
1860	22,3	26,4	8,6	11,6
1861	16,8	18,5	12,5	33,1
1862	14,7	29,8	12	35,7
1863	22,6	40,4	24,7	37,9
1864	27,6	66,5	24,1	47,2
1865	26,6	73,8	26,2	45,9
1866	25,8	78,5	25,2	40,5
1867	22	73,3	17,6	40,3
1868	14,7	75,5	12,2	55,1
1869	20,8	90,6	20	64,6
1870	28,8	89,6	15,2	76,1

La force de Béhic fut d'attirer sur sa compagnie l'appui des services publics. Jamais les autres compagnies de navigation en Méditerranée, comme la *Société Générale Maritime* des frères Pereire, devenue en 1861 la *Compagnie Générale des Transatlantiques*, ou la *Compagnie de navigation mixte Touache*, ne connurent un tel soutien. Le 22 avril 1861, l'État ouvrait aux *Messageries nationales* le

[117] Octave Tessier, *Histoire du commerce de Marseille*, 1878, p. 64-67, 69-72, 77-84.

[118] L. Smith, « Les paquebots à vapeur français. Les *Messageries impériales* », *Revue contemporaine*, n° 1, 1865, p. 625-644. Cf. aussi Paul Masson (ed.), « Commerce », *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, vol. XI, p. 368-372, Roland Caty, Eliane Richard, *op.cit.*, p. 76-78, Roger Carour, *Sur les routes de la mer avec les Messageries Maritimes*, 1968, *passim*, et « La vie des *Messageries maritimes*, son passé, son avenir », *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. L, 1972 (3), p. 398-400, et Christiane Demeulenaire-Douyere, « L'académie des sciences et l'application de la vapeur à la marine », *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 6, octobre 1992, p. 8.

[119] Francis Choisel, « Béhic (Louis Henri Armand), 1809-1891, ministre, sénateur », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 134.

port de Suez et la route de l'Asie. Jusqu'alors, la compagnie devait se contenter de quatre liaisons en Méditerranée orientale, vers Malte, Alexandrie, Constantinople et Beyrouth. Dès lors, elle pouvait se lancer vers Aden, Pointe de Galle, Saigon et Hongkong. Quatre embranchements se greffaient sur cette ligne principale : vers les Seychelles, la Réunion et Maurice, vers les Indes françaises, espagnoles et néerlandaises, vers Shanghai et Yokohama à partir de 1864. Quatre lignes secondaires étaient également prévues, vers Calcutta, Chandernagor, Singapour et Batavia[120]. En juillet 1865, une correspondance vers Saigon était créée sur la ligne du Japon[121].

Pour le Machrek, la ligne la plus importante était celle de Marseille à la Réunion. Jusqu'à Alexandrie, un service hebdomadaire était assuré. Celui de la Réunion quittait le port de l'Orient le 9 de chaque mois, transbordement à Alexandrie et acheminement par train jusqu'à Suez, escale à Aden. Trois vapeurs y furent affectés à compter de 1864. Le 18 juin 1867, l'escale de Port Saïd était ouverte. Les *Messageries impériales* négocièrent aussitôt le passage de leurs lignes asiatiques par le canal[122].

La contrepartie de l'appui de l'État au développement de la compagnie de transport maritime était naturellement politique. La France exerçait un nouveau contrôle sur les ports du Machrek, en exigeant des dépôts de charbon, puis des aménagements. Les *Messageries impériales* en tiraient également un argument économique. L'Empereur avait chargé Béhic, au moment du siège de Sébastopol, de trouver les navires nécessaires[123]. L'expédition de Syrie utilisa quatorze de ses vaisseaux pour transporter les troupes françaises et son intendance. La plupart étaient flambant neuf, sortant tout droit des chantiers de la compagnie, à La Ciotat. De ces arsenaux, achetés en 1852 et confiés en 1860 à Stanislas Dupuy de Lôme[124], sortirent les plus beaux navires du Second Empire. Et ce n'était pas sans fierté que Tastu, consul à Alexandrie, pouvait noter, en juillet 1864 :

> « La supériorité de nos bateaux à vapeur sur ceux de la Compagnie péninsulaire n'est plus contestable, et le Vice-roi en donnant aux *Messageries impériales* la commande de deux bateaux à vapeur d'une valeur de 7 à 8 millions de francs n'a fait en sorte que céder à l'évidence »[125].

Ismâ'îl n'était pas le seul à apprécier la supériorité des vaisseaux des *Messageries impériales*. Leur vitesse et leur confort étaient reconnus par les nombreux passagers qu'ils convoyaient à travers la Méditerranée, vers la Syrie et l'Égypte. Les agents de renseignement des Affaires étrangères ou des Armées cédaient le pas aux voyageurs. « C'était du Second Empire que datait vraiment, et encore avec timidité, le tourisme maritime qui n'était plus fantaisie de grand écrivain »[126].

---

[120] Pierre Guiral, « Commerce et navigation de Marseille avec l'Extrême-Orient sous le Second Empire », *Les origines de la navigation à vapeur* (Paris, Presses Universitaires de France, 1970), p. 161-171.
[121] Roger Carour, *art. cit.*, p. 402.
[122] *Ibid.*, et Jacques Léotard, *op.cit.*, p. 20.
[123] Etienne Taillemite, « Marine impériale », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 781.
[124] *Ibid.*, « Dupuy de Lôme (Stanislas Charles), 1816-1885, ingénieur, conseiller d'État, député », *Ibid.*, p. 461. Cf. la communication de Jacques Gay sur les « jalons de la carrière de Dupuy de Lôme », *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 6, octobre 1992, p. 12-13. Cf. aussi, dans le même numéro, p. 22, la lettre de Ducos à Dupuy de Lôme, du 22 octobre 1853 : le ministre de la Marine s'alarmait des récentes propositions d'embauche alléchantes faites à l'ingénieur, cheville ouvrière de la modernisation de la flotte impériale, par des compagnies privées.
[125] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre à Drouyn de Lhuys du 9 juillet 1864, f. 281-282.
[126] Pierre Guiral, « Ampleur et méthodes du commerce marseillais », *Marseille sous le Second Empire*, 1960, p. 131.

> « Autrefois, l'instinct des voyages constituait une véritable vocation. On ne partait pas pour revenir à jour fixe, mais pour rester le plus longtemps possible dans les lointaines régions que l'on n'avait pu atteindre qu'à travers beaucoup de difficultés, de fatigues et de dangers. De retour dans ses foyers, le voyageur restait sous le charme de ses impressions et comme étranger à son propre pays (...). De nos jours, il n'en est plus ainsi ; on se met en route sans trop savoir pourquoi, pour changer d'air, pour se procurer une distraction ; l'on s'en vante même »[127].

Le voyage en Orient répondait à ces critères. Même s'il était largement dominé par des déplacements à caractère scientifiques, comme ceux de Saulcy, de Renan, ou de Luynes, le voyage en Orient sous le Second Empire restait encore une aventure solitaire. Les motivations des hommes et des femmes y allant étaient toutes différentes. Mais seules les mêmes gens pouvaient se permettre une telle expédition : le voyage exigeait du loisir, de la fortune et des appuis diplomatiques.

Le développement de la vapeur ne révolutionna que la durée de la traversée entre Marseille, Trieste ou Brindisi, et Constantinople, Alexandrie ou Beyrouth. Dans le *Fellah*, Edmond About notait qu'il ne fallait plus que six jours pour relier la France à l'Égypte. En juillet 1860, le consul Outrey mit treize jours pour gagner Beyrouth[128]. À la même époque, le colonel d'état-major d'Osmont gagnait deux jours sur la même destination, via Alexandrie[129].

Le phénomène le plus important, sous le Second Empire, pour le voyage en Orient fut le rétablissement de la sécurité. Mais les voyages restaient toujours hasardeux. Ainsi, le consul en Égypte, Béclard, à peine libéré de sa mission à Beyrouth, prit à Alexandrie un navire pour gagner Constantinople. Le bâtiment était surchargé de quelque huit cents pèlerins revenant de Makkah. Les provisions vinrent rapidement à manquer. Et Béclard de noter à l'attention de son ministre, Thouvenel :

> « Sans une chèvre que j'avais eu soin d'emmener avec moi, j'aurais sans doute perdu mon second enfant à peu près au même âge qu'avait atteint le premier lorsqu'il m'a été enlevé »[130].

De cette évolution des conditions matérielles du voyage naquit le tourisme moderne. Sous des plumes françaises, cela passait par la satire virulente des Anglais, militaires et fonctionnaires en transit vers les Indes avec leurs familles, ces premiers touristes. Si Nerval partagea le sommet de la Grande Pyramide avec un Prussien, il n'en traça pas moins un portrait cruel du Britannique en Orient. En fait, le voyageur français du Second Empire continuait à ne jamais rencontrer de compatriote, sinon en résidence.

La croissance rapide du nombre de touristes eut pour conséquence la transformation du système hôtelier. Toutefois, il semble que la France ne participa pas, excepté en Égypte, à ce mouvement[131]. Le voyageur restait encore logé par le consul, dans le quartier franc, ou dans les communautés religieuses. En mars 1852, l'archéologue Fresnel et ses compagnons trouvèrent un

[127] Théodore Pavie, « Voyage dans *la vallée du Nil*, par MM. Cammas et Lefevre », *La Revue des Deux Mondes*, 1er février 1863, p. 761.
[128] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 19 juillet 1860, f. 37.
[129] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 2 août 1860, f. 230.
[130] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 4, lettre du 5 juillet 1862, f. 137.
[131] Au début du XXe siècle, il n'y avait que trois hôtels français à Beyrouth et un seul à Tripoli [*Bædeker*, 1897, p. 308, et *Murray's Handbook*, index 18].

séjour dans une maison louée par le gérant du consulat de France, Tavernier, au seul négociant français établi à Bagdad, Chantéduc[132]. Parfois, comme Ernest Renan et sa sœur chez les Tûbîya de 'Amchît[133], le Français trouvait un gîte chez de puissants *machâykh* locaux.

L'époque du Second Empire fut également celle du développement d'un futur *best-seller* de la littérature de voyage, le guide touristique. Le premier du genre datait de 1833, mais ne concernait que Constantinople. Mais « la bible du voyageur » fut sans conteste le guide *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, œuvre d'Antoine Joanne et du Dr Emile Isambert. « Sa première édition, en un volume de plus de mille cent pages en-18, sur papier "missel" (un symbole !), datait de 1861 »[134]. Cette véritable encyclopédie orientale offrait toutes les informations pratiques, du recours au drogman au système du bakchich, en passant par le coût moyen journalier (40 à 50 francs) et les obligations réglementaires de séjour. En 1869, elle était imitée, à une plus petite échelle, par l'*Itinéraire pour l'isthme de Suez et les grandes villes d'Égypte. Navigation, chemins de fer, hôtels, monuments et lieux célèbres, etc.* de Henri Bernard et Eugène Tissot.

Les conditions spéciales du séjour au Levant d'un citoyen français

La résidence de citoyens français au Machrek était soumise à des règles particulières. Si l'essentiel des mesures imposées par les anciens règlements sur le commerce du Levant et de la Barbarie avait été supprimé[135] ou était tombé en désuétude, le séjour au Levant restait conditionnel. Le gouvernement français craignait avant tout le désordre qu'une liberté d'installation créerait. Des abus étaient notamment à craindre de la part des autorités turques, comme des individus qui se rendraient dans cette région.

Le gouvernement, ne pouvant ouvrir librement les Échelles, avait donc décidé de maintenir l'ancienne législation en matière de passeports. Deux autorités étaient habilitées à les délivrer, après enquête sur la moralité et sur le véritable but du voyage du demandeur[136] : le ministre des Affaires étrangères pour le territoire métropolitain et les Échelles du Levant, à l'exception des départements des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault où les préfets jouissaient également de cette compétence[137]. Ce privilège était une réminiscence d'un passé où seule la France y avait des établissements de commerce permanents. Le commerce européen était presque exclusivement renfermé dans ces territoires, dont Marseille était naturellement la métropole. Aucun commerçant ne pouvait s'y établir sans l'autorisation de sa Chambre de Commerce et un fort cautionnement[138].

---

[132] AN, F[21], 548, lettre de Fresnel à Persigny du 8 avril 1852.
[133] Ernest et Henriette Renan, *Lettres intimes... précédées de « Ma sœur Henriette »* (Paris, 1896), p. 54-55.
[134] Jean-Claude Berchet, *Le Voyage en Orient. Anthologie des voyageurs français dans le Levant au XIX^e siècle* (Paris, Robert Laffont–Bouquins, 1985), p. 9.
[135] Ordonnance du 18 avril 1835, citée par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Formulaire des chancelleries, II*, 1869, p. 148.
[136] Arrêté du 4 messidor an XI (23 juin 1803), articles 1 à 7, cité par *Ibid.*, *Guide pratique des consulats* , p. 351.
[137] *Ibid.*, p. 352. Les consuls agissaient par délégation dans le ressort de leur résidence.
[138] Cf. Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle* (Paris, 1906), *Histoire du commerce*

L'admission de tout Français dans les Échelles était subordonnée à la présentation de ce passeport. Quiconque en était dépourvu pouvait être contraint par le consul à repasser immédiatement en France[139]. De même, l'ordonnance de 1781 recommandait aux Français établis dans les pays musulmans d'être réservés dans leur conduite, sous peine de punition exemplaire. Elle leur interdisait également, sauf autorisation expresse du consul, de se réunir en assemblée, de visiter seul les autorités locales, de se marier sans l'agrément préalable du gouvernement, d'adopter le costume musulman, de se livrer aux jeux de hasard et d'acquérir des fermes ottomanes[140]. L'interdiction de posséder des immeubles évolua sous l'effet de l'entreprise de réformation de l'Empire ottoman, à la suite de la guerre de Crimée. Le 9 juin 1868, un protocole sur le droit des propriétés immobilières concédé aux étrangers fut signé entre la France et la Porte. Cette réforme permettait aux Français d'être admis, au même titre que les sujets ottomans et sans condition, à la jouissance du droit de propriété des immeubles urbains et ruraux dans toute l'étendue de l'Empire, à l'exception de la province du Hidjaz[141]. La seule interdiction à subsister était la propriété ou l'exploitation de biens-fonds qui placerait le Français sous dépendance trop directe de l'autorité locale[142].

Une autre modification au régime auquel étaient soumis les Français résidant au Levant était la fin de l'obligation de s'inscrire dans la nation[143]. Sous l'influence de la modification radicale des conditions de séjour, cette organisation tendait à s'affaiblir, voire à disparaître. Les nouveaux règlements sur les consulats, en restreignant sensiblement la compétence et les fonctions des députés de la nation, n'avaient pas manqué de contribuer à cet état de fait. Mais, en fait, seule Alexandrie[144] disposait encore d'une colonie française assez importante pour former un corps de nation particulier.

Le séjour des Français à l'étranger restait toujours strictement réglementé de la part des autorités françaises. L'acceptation à l'étranger de charges publiques, si elle se faisait sans l'acceptation du gouvernement français, entraînait la perte de la nationalité française. Toutefois, les seules fonctions soumises à autorisation de l'Empereur se limitaient, comme l'établissait le *Code Napoléon*, aux emplois administratifs et politiques. Les professions libérales, telles que celles de médecin, d'avocat ou de professeur, n'entraient pas dans le cadre de la loi.

L'ordonnance de 1781 prévoyait également que les consuls de France au Machrek couvriraient de leur protection tous les religieux francs, séculiers et réguliers, établis dans l'Empire ottoman, notamment à Jérusalem et en Syrie[145].

---

*français dans le Levant au XVIII*è *siècle* (Paris, 1911) et *Marseille depuis 1789. Etudes historiques*, 2 volumes (Paris, 1921).

[139] Arrêté du 4 messidor an XI, article 9, cité in *op.cit.*, p. 352.

[140] Ordonnance du 3 mars 1781, titre II, articles 24, 25, 32, 33, 34 et 40, citée par Alex. et Jules de Clercq, *Recueil des traités de France depuis 1713 jusqu'à nos jours*, *I*, 1864, p. 126.

[141] *Ibid.*, *X*, 1871, p. 76, et la circulaire du 17 août de Bourée sur la possession d'immeubles, p. 173. Cf. aussi Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, *II-1*, p. 725.

[142] cf. AMAE, CP Turquie, vol. 377, la correspondance de Bourée avec Moustier, du 26 septembre au 7 décembre 1868, au sujet du projet d'affermage de la régie des Tabacs ottomane à la *Société Générale* de Paris, f. 132ss.

[143] Le corps de citoyens groupés dans chaque Echelles autour du consul.

[144] avec Constantinople et Smyrne, hors de notre zone d'intérêts.

[145] titre I, articles 134 et 135, cités par Alex. et Jules de Clercq, *Recueil...*, *op.cit.*, *I*, 1864, p. 128.

« Les consuls [devaient] apporter dans leurs relations avec les religieux protégés des sentiments de bienveillance et une intention soutenue de maintenir la France en possession d'une prérogative à laquelle sa politique [n'avait] pas cessé d'attacher une haute importance. Une protection inefficace [pouvait] en effet rejeter ceux qui ne se croiraient pas suffisamment protégés dans les bras d'une autre puissance (...). Etrangers aux tracasseries et aux mouvements d'amour-propre qui n'agitent que trop souvent les missions religieuses du Levant, les consuls [devaient] les apprécier avec une impartiale dignité, et si une trop grande tolérance devait compromettre leur un intérêt général, ils ne devraient pas hésiter, après en avoir référé à l'ambassadeur de France à Constantinople, à prendre les mesures que la loi les [autorisait] à employer contre tous ceux qui troublent l'ordre[146]. »

Des différents voyages en Orient

Le développement des voyages en Orient amena la France à prendre conscience du fait qu'elle ne pouvait se cantonner seulement à une influence politique. Pays de culture, elle devait allier à ses représentations à travers le Machrek une action culturelle. Cela allait de soi à Constantinople où, en mars 1867, les autorités ottomanes se montrèrent résolues d'y créer « un grand lycée avec un personnel emprunté à l'université de France »[147]. Mais, à travers les provinces arabes de l'Empire, l'enseignement était laissé aux mains des congrégations. Bien entendu, elles étaient subventionnées par les consuls de France. Toutefois, ces subsides couvraient toutes les activités des missions catholiques, et non seulement l'action culturelle. De plus, si le Machrek présentait un espace diplomatique et économique (encore que) homogène, il était encore loin de former un espace culturel[148].

Depuis le siècle des Lumières, la littérature française de voyage était séduite par les thèmes d'un Orient immuable et immobile. Sous le Second Empire, cette volonté du monde islamique de préserver son identité ancestrale, ses habitudes communautaires et sa cohésion du corps social, semblait de moins en moins convaincante. Elle l'était d'autant moins au regard des idéologies universalistes que la France impériale développait. « C'est une civilisation stationnaire, qui rejette tout ce qui tend à lui faire faire un pas de plus », avait noté, sous l'autre Empire napoléonien, Antoine-Laurent Castellan[149].

Pourtant, si le vieil Orient vacillait du fait de sa répugnance à entreprendre, il se heurtait nécessairement à la volonté occidentale de transformer le monde à son usage. Les voyageurs français au Machrek devenaient ainsi des agents potentiels de l'influence de leur pays. Au lendemain du Second Empire, le vicomte Eugène Melchior de Vogüé en tira la conclusion pédagogique : voyager en Orient permettait de revivre, dans le présent, les diverses étapes de l'évolution européenne ; en somme, il jugeait que la visite du vieux Caire était plus instructive, pour la compréhension du Moyen Age occidental, que la lecture de Michelet.

---

[146] Circulaire du 18 janvier 1816, citée par Alex. de Clercq et M.C. de Vallat, *Guide...*, *op.cit.*, p. 381.

[147] AMAE, CP Turquie, vol. 370, télégramme de Bourée à Moustier du 7 mars 1867, f. 40. Cf. aussi les lettres de l'ambassadeur des 19 mars, 10 avril et du 5 juin 1867, f. 112-115, 257-260, et vol. 371, f. 181-185, et du ministre des Affaires étrangères des 29 mars, 5 avril, 3 mai, f. 170, 213, 9-10 et 12-14. Cf. aussi Jacques Lafon, « La fondation du lycée Galatasaray de Constantinople. 1868 : Réflexion sur l'histoire de la diplomatie culturelle française », *Méditerranée*, n° 8, 1996, p. 121-161.

[148] Sur les relations franco-égyptiennes en matière d'éducation, Cf. chapitre 10.

[149] *Lettres sur la Morée, [...] et Constantinople* (1820), cité in Jean-Claude Berchet, *op.cit.*, p. 19.

Il n'était donc pas étonnant que la période courant de 1850 à 1870 fût dominée par des voyages à caractère scientifique. Certains, mandatés par le gouvernement impérial, vinrent y rechercher les traces de ce passé sur les sites du berceau des civilisations[150]. D'autres, influencés par la pensée constante des Saint-Simoniens, mobilisèrent leurs énergies dans l'entreprise impérialiste de Ferdinand de Lesseps.

Une certaine vision de l'Orient

Ce changement de nature du voyage en Orient engendra une mutation profonde de l'orientalisme. Après avoir été l'objet d'une attention soutenue de savants, sinologues, islamisants et autres spécialistes de l'indo-européen, et des enthousiastes de talents, il cessait d'exercer le même intérêt. L'extension de l'Orient vers l'est avait fait disparaître le cadre biblique[151]. Le voyage qu'entreprit Gustave Flaubert, en 1849-1850, à travers l'Égypte et la Syrie, après celui de Gérard de Nerval, semblait l'ultime de la génération romantique.

L'orientalisme que l'écrivain le plus important du Second Empire[152] véhiculait était encore imprégné, comme celui de ses prédécesseurs, de l'esprit de la résurrection. N'ayant ressenti qu'une impression de décrépitude, il devait ramener l'Orient à la vie. Pour le restituer à ses lecteurs, il se servit de son expérience de la région, acquise aussi bien dans les livres que lors de son périple. Il composa ainsi des romans historiques dont l'action se passait en Orient. La vision de Carthage et de l'imagination de Saint-Antoine, dans *Salammbô*, n'étaient que le produit de ses lectures ; sa visite de l'hôpital du Caire lui donna la matière pour en écrire la scène finale, culminant avec la mort cérémonielle de Mâtho[153]. De même, son aventure avec Kuchuk Hanem, une célèbre danseuse et courtisane rencontrée en Égypte, permit à Flaubert de doter Deslauriers et Frédéric Moreau de ces ruminations, à la fin de *l'Education sentimentale*[154]. Kuchuk devint même cette image de la féminité de sa Salammbô et de sa Salomé.

Dans le tissu de toutes ses expériences orientales, qu'elles l'aient ému ou déçu, Flaubert associait presque systématiquement sexe et Orient[155]. Il était révélateur du nouveau discours occidental, qui ne cessait de féminiser le nouvel Orient, pour mieux en justifier la prise de possession. Dans cette passivité dans lequel le Machrek semblait se complaire, les voyageurs avaient reconnu un fantasme sexuel. « De grand mythe, l'Orient [devenait] un objet de consommation un peu douceâtre »[156]. L'œuvre de Théophile Gautier était une bonne illustration de ce changement. Il savait

[150] Sur l'histoire de l'action culturelle de la France à compter de la seconde moitié du XIX[è] siècle, Cf. l'étude publiée par le ministère des Affaires étrangères, *Histoire de la diplomatie culturelle. Des origines à 1995* (Paris, La Documentation française, 1955).
[151] Edward W. Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* (Paris, Le Seuil, 1980), p. 135-146.
[152] Selon l'expression de Robert Kopp, « Flaubert (Gustave), romancier, 1821-1880 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 526-528.
[153] Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, 9, « Correspondance » (Paris, Club de l'honnête homme, 1973), p. 124.
[154] *Ibid.*, p. 313, 314.
[155] Edward W. Saïd, *op.cit.*, p. 218-219.
[156] Jacques Fremeaux, *La France et l'islam depuis 1789*, 1991, p. 84.

que l'Orient des textes n'était pas une représentation de la réalité. Il écrivit sans état d'âme des livres inspirés par l'Égypte, comme le *Pied de la momie*, en 1840, et le *Roman de la momie*, en 1857. Ces évocations des prestiges d'une civilisation disparue eurent lieu longtemps avant que l'auteur ne découvrît les pyramides. Il ne découvrit l'Égypte qu'en novembre 1869, couvrant les cérémonies d'inauguration du canal de Suez.

Ce voyage trancha avec les deux qu'il avait faits en Algérie. Autant *Loin de Paris*, paru en 1865, était vivant des bruits de la casbah d'Alger et des cafés maures, autant ses articles pour le *Journal Officiel*, publiés de février à mai 1870, étaient vides de tout sentiment[157]. Il ne dépassa pas Ismaïlia et ne visita pas la Haute-Égypte, ni Suez. Il resta à Alexandrie, traversa le delta, se rendit au Caire.

> « La terre, le fleuve, le fellah, de larges paysages aux tonalités simples, des silhouettes prestement enlevées, la frise des géorgiques égyptiennes et le mouvement pittoresque de la rue : c'est bien tout. Rien sur l'Égypte antique, rien sur l'Égypte arabe. À peine quelques lignes sur les Pyramides aperçues, dans une vapeur azurée, de la fenêtre du wagon. Ni temples, ni tombeaux. Ni mosquées, ni fontaines. Comme si, résigné d'avance et se sentant incapable de tout voir, il s'était borné à n'écrire que le prologue du voyage, laissant à d'autre, à Fromentin, à Gérome, le soin de compléter son texte »[158].

Nombreux furent les voyageurs qui, revenant d'Orient, n'avaient rien vu. Le cas le plus édifiant était donné, pour la période, par un imminent membre de l'Académie française. Début février 1865, le publiciste Anatole Prévost-Paradol arrivait en Égypte. L'apôtre du régime parlementaire, de la liberté de la presse et de la décentralisation venait se faire oublier. À Paris, son ami Montalembert et ses alliés libéraux œuvraient pour qu'il héritât du siège de Jean-Jacques Ampère. La tâche était aisée, l'auguste assemblée, « qui n'avait pas pardonné l'exil de Thiers et de Victor Hugo »[159] accueillait facilement les opposants à l'Empire. Pour tuer le temps, Prévost-Paradol remonta le Nil avec le fils du général comte de Gramont. Il était guidé par Arakel Nubar, frère du ministre des Affaires étrangères du *Khidîv* et comme lui lié aux intérêts anglais en Égypte. Le 28 février, cet étrange équipage d'opposants arriva au Caire. Sept jours plus tard, le journaliste apprenait son élection à l'Académie française et rentrait aussitôt à Paris, ne laissant aucun témoignage de son séjour[160].

D'autres laissèrent peut-être un témoignage, sans pour autant avoir quelque chose à dire de leurs expériences orientales. En mai 1861, Louis de Ségur se posait la question :

> « Il est presque téméraire aujourd'hui de mettre sous les yeux du public des souvenirs d'Orient. Qui ne connaît l'Orient par ses lectures, sinon par ses voyages ? Les villes du Levant sont devenues la banlieue de Marseille (...). L'envahissante Europe aura bientôt imprimé partout son caractère. Dès aujourd'hui même, le terrain semble bien limité en Orient pour le voyageur qui veut décrire un pays nouveau et raconter des aventures qui n'aient pas été déjà celles de tout le monde »[161].

---

[157] Théophile Gautier, *L'Orient*, *II*, p. 122-229.
[158] Jean-Marie Carré, *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, *II*, 1932, p. 201-202.
[159] Duc de Castries, *La Vieille Dame du quai Conti*, cité par Jean Tulard, « Académie française », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 4.
[160] contre le romancier et critique d'art Jules Janin, battu un mois auparavant par le protégé de la princesse Mathilde, le haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur Doucet [Jean Tulard, *op.cit.*]. Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 257-258 et Pierre Guiral, « Prévost-Paradol (Anatole), 1829-1870, publiciste », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1062-1063.
[161] « Une caravane française en Syrie au printemps 1860 », *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1861, p. 181.

Alors, à défaut « de décrire avec une exactitude scrupuleuse tout ce qui l'avait frappé durant une lente excursion »[162], les nouveaux voyageurs traversaient l'Orient sans plus y voir aucun mystère. Leurs relations s'en ressentirent. En 1867, la comtesse Juliette de Robersart publiait, ainsi qu'elle en avait décidé avant son départ, son journal de voyage. Mais le récit qu'elle livrât ne correspondait pas à cet objectif. C'était un récit familial et familier, écrit semble-t-il pour le petit cercle des amis et de la famille[163]. Quant aux *Mystères de l'Égypte dévoilés*[164], d'Olympe Audouard, ils n'étaient rien d'autres qu'un ensemble de potins. Toutefois, ils illustraient bien le contraste sociologique entre la société particulariste d'Europe et celle universaliste des expatriés d'Alexandrie et du Caire. Mais, de l'Orient, ces deux dames n'en avaient que faire.

L'analyse sociologique appliquée au Machrek n'appartenait aucunement à l'orientalisme. Il trouvait plutôt son origine dans les romans sociaux qui fleurissaient sous le Second Empire. L'idéal saint-simonien, qui voulait l'Union de l'Orient et de l'Occident, se faisait maintenant le chantre de l'expansion indéfinie des affaires. Le *Khidîv* Ismâ'îl avait bien saisi l'opportunité de cette tendance. Au moment de la crise qu'engendrait la question judiciaire, il s'acheta les services du romancier Edmond About. Arrivé en touriste à Alexandrie dans les premiers jours de janvier 1868, il avait visité Le Caire, la Haute-Égypte et l'isthme de Suez. Rentré à Paris, il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article intitulé « Ahmed le Fellah ». Il y décrivait, sur le mode pittoresque qui était le sien, les mœurs égyptiennes ; sous cette façade émergeaient toutefois les grands thèmes du moment, comme les rapports de l'Égypte avec l'Europe, la réforme judiciaire, le problème agraire et le percement du canal de Suez[165].

Avec Jean Arthur de Gobineau et Ernest Renan, subsistait toutefois cette volonté de dépasser, d'un regard de savant et de philosophe, l'aspect extérieur des choses. Le premier ne fit qu'un bref séjour en Égypte, le temps de débarquer à Alexandrie et de rejoindre Suez. Il prit toutefois le temps de visiter les cafés d'Alexandrie, de constater la place des consuls, de dresser un panorama du Caire, des baraques de Suez. Surtout, il s'arrêta devant les mosquées, à un moment où les fouilles de Mariette et de Lepsius avaient tendance à cacher cette Égypte islamique, au profit d'une Égypte pharaonique. Mais le diplomate était aussi l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853 et 1855). Ses considérations ethnologiques l'amenaient du côté des *fallahs*, des bédouins, des Coptes et des Turcs. Quant au relief historique qu'il donnait à son écrit, il n'allait pas au-delà de la période mamelouke[166].

---

[162] Théodore Pavie, *op.cit.*, p. 761.
[163] *Orient, Égypte. Journal de Voyage* (Paris, Palmé, 1867). Cf. Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 250-251.
[164] (Paris, Dentu, 1865).
[165] Son article fut publié sous le titre *Le Fellah, Souvenirs d'Égypte*. Il connut un énorme succès, atteignant sa dixième édition en 1914. Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 258-288 et Robert Kopp, « About (Edmond-François-Valentin), journaliste, romancier, dramaturge, 1828-1885 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 3-4.
[166] *Trois ans en Asie* (Paris, Grasset, 1859), p. 3-38. Jean Tulard, « Gobineau (Jean Arthur de), 1816-1882, diplomate et écrivain », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 580.

La démarche d'Ernest Renan procédait de la même approche philologique et orientaliste que Gobineau[167] : l'Orient était une nécessité intellectuelle. Mais encore fallait-il se détacher de toute relation avec Dieu et la religion. Pour Renan, le christianisme n'était plus un moyen, seulement un objet de connaissance, à l'égard duquel on se devait de ne garder que l'affectation portée à ses souvenirs d'enfance. Il se tourna alors, libre de toute influence, vers le sémitique. Cette étude scientifique était la première réflexion orientaliste menée en vraie grandeur. Publiée en 1855, son *Histoire générale et Système comparé des Langues Sémitiques* lui permit de tirer, par la suite, une autorité rétrospective pour appuyer ses positions sur la religion, la race et le nationalisme. Publiée en 1863, le succès qui inaugura sa renommée, la *Vie de Jésus*, en était le pur produit. Elle était la construction d'un historien capable de fabriquer habilement une biographie orientale morte comme si elle était la réalité[168].

Comme Théophile Gautier, mais à un autre niveau, Renan découvrit l'Orient bien après avoir forgé ses propres référents. Comme Flaubert, il se servit de ce qu'il vît dans ses œuvres postérieures. D'octobre 1860 à octobre 1861, il était en Syrie et en Palestine pour des fouilles archéologiques. En novembre 1864, il se rendit en Haute-Égypte pour visiter Mariette. Ce deuxième voyage lui permit de relativiser le rôle de l'antique Babylone et de l'Assyrie et de montrer les analogies entre les civilisations égyptienne et chinoise, ces « deux sœurs en histoire ». Mais il lui permettait également de mettre en parallèle l'Égypte avec Athènes. Dans le temple découvert par Mariette près des pyramides, il comprit combien les deux civilisations se complétaient, se heurtaient, s'opposaient. L'article qu'il en tira pour la *Revue des Deux Mondes*, daté d'Alexandrie le 16 novembre, mais rédigé deux mois plus tard à Athènes, annonçait la *Prière de l'Acropole*[169].

À la recherche des civilisations perdues

Auguste Mariette était arrivé en Égypte en 1850, simple attaché de conservation au musée égyptien du Louvre. Il avait été envoyé par le ministre de l'Instruction publique, le comte de Falloux, recueillir des manuscrits coptes. Il n'y était jamais allé. Il avait profité de son séjour et de ses crédits pour entreprendre, le 1er novembre, des fouilles dans le delta du Nil, près de Saqqâra. Un an plus tard, le 12 novembre 1851, il avait découvert l'emplacement du Serepaum de Memphis et mit à jour l'entrée de la nécropole des Apis. Ses maigres ressources étaient épuisées et la nouvelle de son succès lui avait attiré les foudres du vice-roi 'Abbâs. Il était un fouilleur clandestin et l'aversion du maître de l'Égypte envers tout ce qui était français était connue.

[167] Ernest Renan, *Œuvres complètes* (Paris, Calmann-Lévy, 1947-1961), *10*, lettre du 26 juin 1856 à Gobineau, p. 203-205. Numa Broc, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIXe siècle. II. Asie*, 1992, p. 385-386 et Jean Tulard, « Renan (Ernest), 1823-1892, historien et philologue », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1109.
[168] Edward W. Saïd, *op.cit.*, p. 161-165, et Henri Tronchon, *Ernest Renan et l'étranger* (Paris, Les Belles Lettres, 1928), p. 78-88, 91-107, 115-154.
[169] Ernest Renan, « Les fouilles de M. Mariette », *La Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1865, p. 660-689.

Il fallut toute la pugnacité du consul de France à Alexandrie, Le Moyne, pour le dégager de ce faux pas. D'abord, en juillet 1852, il obtint que le produit des fouilles fût partagé à parts égales entre l'inventeur et les autorités locales. Cet accord devait avoir un long avenir... Ensuite, il lui obtint quelques fonds. Mais Mariette avait aussi de puissants amis à Paris, notamment le directeur du département égyptien du Louvre, Olivier Rougé, et les archéologues Louis Caignart de Saulcy et Honoré d'Albert, duc de Luynes. Ils le pourvurent largement durant l'été 1852, lui obtenant des Beaux-Arts mille cinq cents francs et trente mille du Corps législatif. Mais la loi débloquant les fonds attira une fois de plus l'hostilité de 'Abbâs. Elle prévoyait que l'argent fut utilisé pour « le déblaiement du temple de Sérapis dans les ruines de Memphis et du transfert en France des objets qui en » proviendraient. Le vice-roi prit un édit bloquant à nouveau les travaux. Le Moyne ne put rien faire d'autre qu'abriter dans son consulat les caisses d'antiquités détournées par Mariette. La situation se débloqua en novembre 1852, grâce à l'intercession du ministre francophile des Affaires étrangères, Stephan Bey.

En 1853, Mariette reçut encore seize mille francs par l'entremise de ses amis. Les derniers... En septembre 1854, sa mission terminée, il rentrait en France. Grâce à l'aide de Le Moyne, il avait pu exporter quelques trois cents caisses d'antiquités[170]. De retour au Louvre avec les taureaux d'Apis, l'ancien professeur de Boulogne-sur-Mer, épris d'égyptologie, était promu au grade de conservateur du département égyptien. En 1858, sur l'insistance de Ferdinand de Lesseps auprès du vice-roi Sa'îd, il devenait directeur général des fouilles d'Égypte[171].

La carrière de cet archéologue français, passé au service de l'Égypte, témoignait bien de l'importance, d'un strict point de vue diplomatique, de relations culturelles interétatiques. En effet, les missions scientifiques présentaient l'avantage de pouvoir envoyer des agents d'influence sous des motifs anodins. La Grande-Bretagne l'avait compris depuis longtemps. Ses agents sillonnaient en tous sens le Machrek. Si ceux en poste en Syrie appartenaient seulement à l'ancien corps expéditionnaire qui avait chassé les Egyptiens, comme le colonel Churchill, ceux de Mésopotamie se paraient de la double couverture diplomatique et scientifique. Le géographe qui explora l'Euphrate, Francis R. Chesney, était aussi colonel de l'armée des Indes[172]. Même chose pour Richard Burton, faux pèlerin d'Al-Madinah et Makkah mais vrai lieutenant de Sa Majesté Britannique[173]. L'agent politique de la *West Indies Company* et consul britannique à Bagdad, le colonel Henry Rawlinson, était un spécialiste des écritures cunéiformes babyloniennes et assyriennes[174]. Son collaborateur, William K. Loftus,

[170] Auguste Mariette, *Le Sérapeum du Memphis* (Paris, 1882), p. 5-7.

[171] AMAE, ADP Égypte, vol. 1 bis, Mariette, mission scientifique 1852. Cf. aussi Melchior de Vogüé, " Auguste Mariette ", *Ibid.*, 15 février 1881, p. 768-792, Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 227-240, Elisabeth David, *Mariette Pacha. 1821-1881*, 1994, Jean-Pierre Corteggiani, « Mariette invente Aïda », *Mémoires d'Égypte. Hommage de l'Europe à Champollion* (Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, 1992), p. 226-243, et la récente biographie, au parfum d'amertume, de Gilles Lambert, *Auguste Mariette. L'Égypte ancienne sauvée des sables* (Paris, J.-C. Lattès, 1997).

[172] Cf. sa relation de voyage, *Narrative of the Euphrates Expedition* (Londres, 1868).

[173] Cf. sa relation de voyage, *Personal Narrative of a Pilgrimage to Al-Madinah and Meccah* (Londres, 1893).

[174] Cf. la biographie rédigée par son frère, le chanoine George Rawlinson, *A Memoir of Major-General Sir Henry Creswicke Rawlinson* (Londres, Longmans, Green and Co, 1898).

appartenait à l'*Assyrian fund Society* et à la Commission de délimitation entre la Turquie et la Perse[175]...

Il n'était donc pas surprenant de voir les agents du ministère français des Affaires étrangères se mêler d'archéologie. Certains, imitant leur prédécesseur du Premier Empire, le consul à Alexandrie Drovetti, le firent avec l'intérêt du collectionneur. De temps en temps, ils offraient une part de leurs prises à leur gouvernement. Pacifique Henri Delaporte fut le plus prolifique. En décembre 1853, il offrit à l'Empereur, pour son musée du Louvre, une collection d'armes, de vêtements, de fétiches, d'instruments de musique et d'ustensiles des peuplades nègres des deux rives du Fleuve Blanc[176]. Ces dons furent appréciés à leur juste valeur. Ils suscitèrent l'intérêt de l'École impériale des Mines, qui souhaitait étudier trois barreaux de fer employés pour les armes[177]. Le ministre de la Maison impériale, Achille Fould, après avoir fait expertiser la collection Delaporte par son directeur général des Musées impériaux, le comte de Nieuwerkerke, gratifia le consul au Caire d'une coupe et deux vases de Sèvres[178] ; par ailleurs, son nom fut ajouté à la liste des principaux donateurs du musée du Louvre[179]. En juillet 1864, ce dernier lui demanda de prêter, pour analyse, une inscription antique relevée dans les environs de Bagdad et contenant un nom royal contenu dans un monument du Louvre. Delaporte s'empressa de lui donner satisfaction[180].

Le consul approvisionna encore le Muséum d'histoire naturelle de « grands objets curieux », sa ménagerie des « animaux les plus intéressant qu'elle » possédait, et le Jardin d'acclimatation, « parmi les sujets les plus rares qui en [faisaient] l'ornement, un grand nombre d'individus »[181]. Il s'empressait encore d'informer Paris de ses découvertes. Il continua à le faire après sa mise en disponibilité, pour raison de santé, en novembre 1864. Avant de rentrer en France, il visita Al-Mansura, où il découvrit la vraie maison où Saint Louis avait été enfermé, après sa défaite de 1250. Il demanda aussitôt que la France y construisît une chapelle, comme celle qu'il avait vue, jeune élève consul à Tunis, érigée sur les ruines de Carthage[182]. Sa proposition semble être restée lettre morte, contrairement à sa découverte, à Al-Mûndania, d'un chapiteau corinthien[183].

Ses activités de mécène lui valurent, le 21 janvier 1866, d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Mais ses dons ne devaient représenter qu'une bien faible partie des collections que Delaporte avait amassées en vingt-trois ans de carrière, dont treize passées au Caire et deux à

[175] Maurice Pillet, *op.cit.*, p. 198 et 201.
[176] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 95, lettre de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 5 décembre 1853.
[177] *Ibid.*, lettre du directeur de l'Ecole impériale des Mines à Fould du 8 janvier 1854.
[178] *Ibid.*, lettre Drouyn de Lhuys à Delaporte du 24 mars 1854.
[179] Il était le second des trois archéologues orientalistes du Second Empire à y figurer, succédant à Louis Félicien Caignart de Saulcy (1851) et précédant le duc de Luynes (1856).
[180] AMAE, Dossiers personnels, *op.cit.*, lettre Drouyn de Lhuys à Delaporte du 22 juillet 1864 et réponse de Delaporte du 23 juillet 1864.
[181] *Ibid.*, note de Herbert pour Drouyn de Lhuys du 18 janvier 1866.
[182] *Ibid.*, lettre de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 30 mai 1865, transmise par Drouyn de Lhuys au maréchal Vaillant, à la Maison de l'Empereur, le 12 août 1865.
[183] *Ibid.*, lettres de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 30 juin, de Nieuverkerke à Drouyn de Lhuys du 17 novembre et de Drouyn de Lhuys à Delaporte du 25 novembre 1865.

Bagdad... Son départ d'Égypte avait été motivé par des bruits concernant son comportement d'affairiste :

> « Des achats et des ventes de terrains, la cession au Vice-roi d'un palais, l'acquisition par S.À. à un prix très élevé d'une statue, achetée à vil prix, [avaient] servi de texte certain et de commencement de preuve à des commentaires, des bruits, peut être hasardés, mais répandues avec unanimité et insistance »[184].

Sa fortune était évaluée, à l'époque, à huit cents mille francs...

D'autres agirent par désœuvrement diplomatique et amour de la science. À Al-Mawsil, le consul Victor Place tuait le temps en poursuivant les fouilles de son prédécesseur Paul-Emile Botta. Ce dernier avait mis à jour le site de Khorsabad. Place reprit les fouilles. Le 1er mars 1852, il envoyait au ministre de l'Intérieur, Persigny, une boite contenant « une grande quantité de petits objets en marbre, agate, cornaline et autres pierres dures travaillées (...) découvertes dans un monticule »[185]. Le 24 octobre, les fouilles étaient recommandées par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Un photographe, Georges Tranchant, et un épigraphiste, Jules Oppert, lui furent affectés[186]. En mars 1853, il retint pendant deux mois l'architecte Félix Thomas, de passage à Al-Mawsil[187].

Le Kurdistan étant un foyer continuel d'insurrection, le consul passa des accords avec les tribus du voisinage pour acheter leur protection[188]. Pour procéder aux excavations, il engagea des Turcs, des Arabes, des Yézidis... qui se battaient entre-eux. Il dut interrompre à plusieurs reprises les travaux. L'argent manquait aussi. Place implorait des subsides à Paris. Mais, dans la marge de ses lettres, au Quai d'Orsay, une main cruelle biffait inlassablement : « Non »[189]. Finalement, une lettre de change sur une banque parisienne arriva à Al-Mawsil. Mais le début de la guerre de Crimée empêcha le consul-archéologue de la négocier et il dut l'envoyer à Bagdad[190].

Finalement, en mai 1855, l'œuvre de Place touchait à son terme. Des palais, des temples, la ziggurat de la capitale du roi Sargon[191] avaient pu être mis à jours, de nouveaux taureaux ailés, de trente tonnes, trouvés. Par chariots, puis par quatre Keleks – des radeaux supportés par des outres –, quelques cent mille kilos d'objets, de ce qui était encore la collection ninivite de Place, répartie en cent quarante-neuf caisses, embarquèrent sur le Tigre le 13 mai 1855. Ils devaient rejoindre Basra où les attendait le vaisseau *Manuel* pour les conduire au Louvre. Après quelques jours de navigation, le 20 mai, le convoi fut attaqué par les tribus arabes des rives. Naufragé au confluent avec l'Euphrate, près de Qurnah, il fut pillé. Seules vingt-six œuvres d'art furent sauvées. Les autres furent englouties dans les eaux sombres[192]...

---

[184] *Ibid.*, lettre de Beauval à Thouvenel du 14 mai 1861.
[185] *Ibid.*, CCC Bagdad, vol. 11, lettre à Turgot, f. 196. La boite ne parvint pas à Paris.
[186] *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Drouyn de Lhuys à Place, f. 41-42.
[187] AN, F[21], 548, lettre de Place à Fould du 16 mars 1853, et Georges Pillet, *op.cit.*, p. 87.
[188] AMAE, CPC Mossoul, vol. 1, lettre à Drouyn de Lhuys du 8 novembre 1852, f. 45.
[189] *Ibid.*, lettres de Place à Drouyn de Lhuys des 10 avril et 20 juin 1853, f. 58 et 60.
[190] Pierre de Vaucelles, *La vie en Irak...*, 1963, p. 111.
[191] Cf. *Ancien Testament*, Isaïe, 20-1. Cf. aussi Elisabeth Fontan (s.dir.), *De Khorsabad à Paris. La découverte des Assyriens* (Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1994).
[192] Maurice Pillet, *op.cit.*, p. 144. Le procès-verbal du naufrage, non daté, se trouve dans CPC Bagdad, vol. 4, f. 200-202. Il a été rédigé longtemps après les faits. En effet, Place note : « Au mois de juin 1855, j'ai expédié de Bagdad à Bassorah une grande barque jaugeant 60 tonneaux et quatre kéleks d'antiquités et d'objets divers... »

Avec les objets de Place sombrèrent aussi la collection réunie par l'autre mission archéologique française de Mésopotamie, dirigée par un ancien consul du Roi à Jiddah. Le 1er octobre 1851, Fulgence Fresnel et ses subordonnés, l'architecte, Félix Thomas, et son secrétaire, Ed. Peyrremond, avaient quitté Paris pour Beyrouth. La loi du 8 août 1851, concernant les recherches à effectuer en Mésopotamie et en Médie, avait ouvert des crédits pour fouiller le site de l'antique Babylone. Mais l'ancien consul, vraisemblablement nommé inspecteur des travaux d'Assyrie et de Chaldée, était aussi chargé de surveiller les travaux de son confrère à Khorsabad.

Début novembre, la mission de Mésopotamie était à Beyrouth, où elle passa l'hiver. Début mars 1852, elle était arrivée à Al-Mawsil. La rencontre de Fresnel avec successeur, Place, donna lieu à un problème de compétence. Pouvait-il surveiller le consul ou devait-il lui être subordonné, d'autant plus que le firman autorisant les fouilles ne mentionnait pas son nom ? Persigny résolut la question en rappelant que les instructions verbales de son prédécesseur lui donnaient la « qualité de chef Technique de la Mission de Mésopotamie »[193]. Pourtant, Fresnel ne souhaitait pas envenimer la situation. Il nota à l'attention de Persigny que Place « ne [désirait] ni l'intervention, ni la coopération de la Mission de Mésopotamie dans les affaires de sa province »[194].

Le 22 mars, Fresnel, Thomas, Peyrremond et Oppert, quittèrent Al-Mawsil pour Bagdad. En route, ils visitèrent les fouilles anglaises de Nimrûd et la citadelle de Takrit. Pendant cinq mois, ils attendirent l'autorisation d'entreprendre les fouilles sur le site de Babylone. Des liens d'intelligence se nouèrent avec le colonel Rawlinson, et les archéologues français profitèrent largement des navettes anglaises sur le Tigre pour visiter l'ancienne Séleucie et l'arc de Chosroés à Ctésiphon[195].

Puis, la découverte à Hillah d'une statue d'or, au début de juillet, précipita les choses. La nouvelle était arrivée par chancelier du consulat, Achille Murat. Profitant du départ de deux régiments ottomans pour le sud du pays, la mission française se mit en marche le 5 juillet. Quelle ne fut pas sa déception lorsqu'un apprenti pharmacien militaire leur apprit que la statue n'était qu'un canular[196]... Cependant, elle augurait étrangement de la suite de l'expédition scientifique. Un accès de fièvre, suivit d'un malheureux coup de feu, priva bientôt Fresnel de Thomas[197]. Le gouverneur de Bagdad avait profité de l'incident pour multiplier les contrôles tatillons à l'encontre de la mission[198]. Enfin, seules quelques inscriptions, cylindres d'écriture cunéiforme et briques antiques furent exhumées. À défaut de grandes découvertes, la direction des Beaux-Arts rappela la mission[199].

[193] AN, F21, 548, lettre de Fresnel à Morny du 21 décembre 1851 et de Persigny à Fresnel du 6 février 1852.
[194] *Ibid.*, lettre de Fresnel à Persigny du 10 mars 1852.
[195] Thomas et Oppert, du 23 au 25 juin 1852. Pendant ce temps, Fresnel s'agitait pour gagner Babylone [AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre de Tavernier à Turgot du 22 juin 1852, f. 81].
[196] Maurice Pillet, *op.cit.*, p. 49-50.
[197] AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre de Tavernier à Drouyn de Lhuys du 12 octobre 1852, f. 82-83.
[198] AN, F21, 548, lettre de Fresnel à Persigny du 13 novembre 1852. Il est fait mention d'une plainte à La Valette, ambassadeur de France près la Porte.
[199] *Ibid.*, lettres de Fould à Fresnel du 10 juin et de décembre 1853.

Les archéologues rentrèrent à Bagdad. Oppert fut chargé de procéder à l'inventaire[200]. Le 4 février 1854, il regagnait Paris, où il arriva cinq mois plus tard[201]. Fresnel et Peyrremond restaient, dans l'attente d'envoyer en toute sûreté la collection babylonienne[202]. Manquant de fonds, l'ancien consul se fit maître de langue. Cette situation devenait intolérable pour les Affaires étrangères. Drouyn de Lhuys s'en plaignit à Fould :

> « Vous penserez sans doute, comme moi, Monsieur et Cher Collègue, qu'il y a urgence, dans cette circonstance, de venir en aide à un savant dont les embarras n'ont d'autre motif que son dévouement à la science et que laisser se prolonger la situation pénible dans laquelle il se trouve, ce serait nuire à la considération qui s'est toujours attachée en Orient à la personne des Agents Français »[203].

Le 10 octobre, le ministre d'État répondit à son collègue du Quai d'Orsay qu'un décret avait été pris le 5 juillet 1854, débloquant un crédit extraordinaire pour liquider l'expédition. Fould était bien décidé d'en finir. Le 31 octobre, il enjoignait Fresnel à rentrer avant le 1er mars 1855, date à laquelle, « non seulement [il lui refuserait] toute indemnité personnelle, mais [il n'accepterait] encore aucune dépense faite »[204]. Les deux hommes ne rentrèrent pas. Peyrremond s'installa à Bagdad et Fresnel y attendit la mort[205]...

Si le sort des archéologues de Mésopotamie fut malheureux, tant pour la science que pour la position de la France, il n'en fut pas de même pour ceux de Syrie. La Palestine était plus facile d'accès et elle attirait les voyageurs les plus nombreux, soucieux de s'abreuver aux sources même du christianisme. Après 1850, les missions officielles renouvelèrent l'histoire sainte par l'archéologie[206]. À la même époque que Place et Fresnel à Khorsabad et Babylone, une mission française arrivait en Terre Sainte. Débarqués à Beyrouth le 7 décembre 1850, venant de Constantinople[207], Louis Félicien Caignart de Saulcy[208], l'aimable touche à tout Edouard Delessert, Guy de Rothschild et deux peintres, Belly et Loysel, gagnèrent Jérusalem en traversant la plaine côtière[209]. Saulcy venait en Orient se changer les idées après la mort de son épouse. Mais l'archéologue, auteur de la *Numismatique des croisades*, publiée en 1847, ne pouvait manquer de s'intéresser aux environs de la mer Morte. L'académicien (Inscriptions et Belles Lettres) était mandaté par le ministère de l'Instruction publique, en « mission gratuite ». À défaut d'un budget officiel, au moins disposait-il de l'aide consulaire... Ses découvertes furent accueillies normalement au Musée du Louvre. Il n'en fut pas de même pour la relation de son *Voyage autour de la mer morte et dans les terres bibliques*, en 1853. Souleva une

[200] *Ibid.*, lettre d'Oppert à Fould du 25 janvier 1854.
[201] *Ibid.*, lettre d'Oppert à Fould du 11 octobre 1854.
[202] *Ibid.*, lettre de Fresnel à Fould du 15 février 1854.
[203] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Fould du 8 septembre 1854.
[204] *Ibid.*, lettres de Fould à Fresnel et à Nollent, agent des Affaires étrangères à Marseille, du 31 octobre 1854. Cf. aussi AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre de Fould à Pelissier de Reynaud du 14 novembre 1854, f. 210.
[205] *Ibid.*, lettre de Fresnel à Fould du 31 janvier 1855.
[206] Numa Broc, *Dictionnaire illustré des explorateurs...*, *II*, p. X.
[207] AMAE, CP Turquie, vol. 304, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 5 décembre 1850, f. 199.
[208] Francis Choisel, « Saulcy (Louis Félicien Joseph, Caignart de), 1807-1880, membre de l'Institut, sénateur », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1167.
[209] « F. de Saulcy et l'abbé Michon à Jérusalem et Terre Sainte », *Revue des Deux-Mondes*, 1852, p. 401-420. L'abbé Michon avait entrepris un *Voyage religieux en Orient*, 2 vol. (Paris, 1853)

véritable tempête, elle ouvrait le long débat sur la sémitique. Elle nécessita aussi un nouveau voyage de Saulcy, en 1863, toujours sous couvert du ministère de l'Instruction[210].

Elle détermina, enfin, un mouvement très marqué d'étude sur la Terre Sainte. Le ministère de l'Instruction publique, sur insistance de l'amie d'enfance de l'Empereur, Hortense Cornu, offrit à l'historien sémitique Ernest Renan une mission en Syrie[211]. Comme il était sans subvention, elle lui fit octroyer un budget sur la cassette privée de Napoléon III. L'envoi d'un corps expéditionnaire français au secours des Maronites changea la nature de la mission de Renan :

> « Ma mission tiendrait lieu, pour l'armée de Syrie, de ces commissions scientifiques que la France, en sa noble préoccupation des choses de l'esprit, a toujours associées à ses expéditions militaires dans les pays lointains[212]. »

Le 15 octobre 1860, le maréchal Randon informait le général Beaufort d'Hautpoul de la venue de cette mission :

> « L'empereur a tracé lui-même le but de cette mission, elle s'accomplira du point de vue de la dépense par les moyens à la disposition de M. Renan, mais il aura besoin d'hommes pour exécuter des fouilles et autres travaux accessoires, et il me prie de l'accréditer près de vous pour que vous lui procuriez les moyens d'action qui lui seraient nécessaires. Je ne puis assurément que vous inviter à entrer, autant que vous le pourrez dans les vues qui ont motivé la mission dont M. Renan est chargé, mais sous la réserve expresse que le service militaire et les besoins du corps expéditionnaire seront d'abord satisfaits et que le concours offert à la science ne mettra jamais en souffrance aucun des nombreux détails qui constituent votre responsabilité de commandant du corps expéditionnaire. Dans cette limite-là, je verrai avec grand plaisir que l'armée contribue au succès des recherches ordonnées par l'Empereur, ce sera le complément de sa haute mission en Syrie »[213].

Fin novembre, Renan arrivait à Beyrouth. Il obtint facilement le concours d'une compagnie du 16e bataillon de chasseurs à pied et de la compagnie de grenadiers du 13e de Ligne[214]. La faiblesse de son équipage (il n'était accompagné que de sa sœur Henriette et d'un secrétaire, le journaliste du *Monde illustré*, Edouard-Etienne Simon, dit Lockroy[215]) se trouvait ainsi compensée par l'encadrement militaire. Renan put ainsi répartir ses fouilles en cinq points différents. D'abord, Beyrouth et Sayda, puis, plus au nord, Jibayl et le village voisin de 'Amchît ; de retour au sud, près de Sûr ; enfin, de nouveau au nord, à Tortose et Um al-Awamid.

Le 26 avril 1861, Renan et sa sœur entreprirent une tournée en Palestine, sur les lieux du christianisme. Le 31 mai, ils étaient de retour à Beyrouth. La santé d'Henriette déclinant, Renan s'installa dans la Montagne, à Ghazîr. Encore tout imprégné de ses visions de la Terre Sainte, il écrivit d'un trait *La vie de Jésus* (1863). Revenu à 'Amchît pour superviser l'embarquement d'un lourd sarcophage, sa sœur et lui furent pris de fièvre. Henriette tomba dans le coma, expira le 3 septembre

[210] *Voyage en Terre Sainte*, 2 volumes (Paris, 1865).

[211] Jean Pommier, « Un témoignage sur Renan : les souvenirs de Louis Ferdinand Alfred Maury », *Cahiers Ernest Renan*, n° 1, p. 91. Mme Cornu eut, semble-t-il, un rôle important dans l'attribution de missions scientifiques à de jeunes savants pour les rattacher au régime.

[212] Ernest Renan, *Mission de Phénicie*, *I* (Paris, 1865), p. 5. Une véritable commission scientifique fut mise en place lors de l'expédition du Mexique. Cf. René Pillorget, « Mexique (expédition du), aspects scientifiques », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 822-824, et « Les aspects scientifiques et culturels de l'expédition du Mexique », *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 10, 1993, p. 7-10. Cf. aussi, dans la même revue, les sources publiées p. 20-23.

[213] SHAT, G^4, 3bis, Registre C.

[214] *Ibid.*, 3.

[215] Etienne Taillemite, *op.cit.*, p. 216 et Jean Tulard, « Lockroy (Edouard Simon dit), 1840-1913 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 744. Il publia une relation de ce « Voyage en Syrie. Mission de M. Renan en Phénicie », dans le tome 1 du *Tour du Monde* de 1863.

1861. Son frère était encore inconscient[216]. Remis juste pour assister aux obsèques de la sœur bien aimée, il mit fin à l'expédition et rentra en France. Napoléon III lui conféra la croix de chevalier de la Légion d'Honneur et lui fit donner la chaire d'hébreu au Collège de France. Le 22 février 1862, il y donnait sa leçon inaugurale.

Deux ans plus tard, l'armée prêta une nouvelle fois son concours à une mission scientifique en Syrie et Palestine. Le lieutenant de vaisseau Vignes[217] fut chargé d'accompagner, sur le *Ségor*, le duc de Luynes sur la mer Morte et la rive gauche du Jourdain[218] ; il en profita pour effectuer une étude nautique de la mer Morte. Avant son retour en France, Luynes[219] demanda à l'architecte français du Saint-Sépulcre, Charles Mauss, de se renseigner sur les travaux du temps des Croisades existant sur l'autre rive du Jourdain. Mauss s'attacha les services du chancelier du consulat général de Beyrouth, Henri-Joseph Sauvaire, au demeurant arabisant distingué et photographe talentueux[220].

Tourisme et travail le long du canal de Suez

La nature des voyages en Orient semblait dépendre de l'état même des régions visitées. D'une façon générale, la France n'envoyait guère d'agents commerciaux. Ainsi, la Palestine et la Syrie, ces pays en stagnation, semblaient vouées aux recherches archéologiques. Il n'en allait pas de même en Égypte. Le canal de Suez était un formidable demandeur en hommes. Des Européens accoururent de toute part pour y trouver un emploi. De 1857 à 1861, trente mille étrangers arrivaient chaque année en Égypte. En 1862, ils étaient trente-trois mille. Le mouvement migratoire ne cessa alors de s'accroître régulièrement : quarante-trois mille en 1863, cinquante-six mille en 1864, pour atteindre son sommet en 1865 avec quatre-vingt mille étrangers. La chute des cours du coton, la mécanisation du chantier de Suez et l'épidémie de choléra de l'été 1865 amenèrent la fin des affluences d'immigrants. En 1866, les entrées avaient chutées à cinquante mille personnes. Naturellement, la majeure partie de ces nouveaux venus ne restaient pas définitivement.

Les simples visiteurs, notamment français, étaient nombreux. Pour certains, l'Égypte représentait, comme sous la Restauration, un moyen d'échapper à la police. Le Polonais Choiecki, correspondant de *La Voix du Peuple* sous le nom de Charles Edmond, faussa compagnie à la surveillance policière en 1850 pour gagner Alexandrie. Muni d'une recommandation du père Enfantin, il devint aisément le secrétaire de Soliman Pacha, mettant sa plume au service du *Khidîv*[221]. Pour d'autres, il s'agissait de faire un beau voyage, exotique à souhait. Eugène Poitou, conseiller à la cour

[216] Sur la mort d'Henriette, Cf. Ernest Renan, *Henriette Renan* (Paris, 1861), p. 60-62, et Henri Tronchon, *op.cit.*, p. 97-99. Napoléon III lui adressa une lettre de condoléances.
[217] Etienne Taillemite, *op.cit.*, p. 339 et « Vignes (Louis), 1831-1896, vice-amiral », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1313.
[218] La correspondance de l'officier, du 7 au 28 avril 1864, est conservée aux AN, BB^4, vol. 835.
[219] *Voyages d'explorations à la mer Morte, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain*, 4 vol. (Paris, 1871-1875)
[220] *Voyages d'exploration à la mer Morte*, 2 vol. (Paris, 1867).
[221] Auriant, « Charles Edmond (Choiecki), équilibriste politique et littéraire », *L'Esprit français*, *III*, 1931, n° 64 et 65, p. 353-362 et 4-11 ; Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 243-244.

d'Angers, fit ainsi le tour de l'Égypte en 1854[222]. La même année, le poète, publiciste et romancier Charles Didier avait entreprit un tour de la Méditerranée. Il fit escale à Alexandrie, puis se rendit dans le désert du Sinaï et d'Arabie, jusqu'au Yémen[223]. L'illustre cantatrice Rachel, revenue d'une tournée américaine dévorée par la phtisie, vint jouir du soleil égyptien. Elle remonta le Nil jusqu'à Thèbes au printemps 1857. Elle espérait guérir, mais les ruines de Louxor ne lui laissèrent qu'une impression de solitude. Ces résidus d'une grande civilisation passée ne firent que lui rappeler son mal et sa propre déchéance. Elle rentra mourir au Canet, le 3 janvier 1858[224]. En 1867, l'industriel de la chimie Emile Guimet vint faire une classique excursion du Caire à Aswân[225].

Mais des aventuriers et autres chercheurs d'or, appartenant tous à la lie du monde méditerranéen, venaient vers ce nouveau pays de cocagne trouver le plus rapidement fortune. Les ports et les villages surpeuplés de Malte, d'Italie, de Grèce et de Turquie d'Europe envoyaient leurs enfants en surnombre –les pauvres, les sans-emploi et les aigris. Ils se pressaient à Alexandrie, où ils supervisaient les basses besognes confiées aux indigènes et cherchaient à satisfaire les besoins, les envies de plaisir et les convoitises suscités par la vague de prospérité[226].

Les plus courageux gagnaient les chantiers de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*. Alors qu'il n'y avait que vingt Occidentaux pour cent cinquante habitants en 1859, dix ans plus tard, ils étaient vingt-deux mille huit cent quarante trois sur quarante deux mille quatre cents. Tous étaient employés au canal. Les entrepreneurs étaient Français ou représentés par des Français. L'entrepreneur Hardon avait pour principal collaborateur Alfred Feinieux ; en 1863, ils furent remplacés par Paul Borel, Alexandre Lavallée, Alphonse Couvreux et les frères Dussault. Les ingénieurs étaient Français, comme Jules Voisin, Eugène Larousse, Laroche. Ce dernier assurait même la gestion de l'agence consulaire de Port Saïd, jusqu'à la fin de 1866[227]. Les contremaîtres et les conducteurs de travaux étaient également Français. Après l'abolition de la corvée, des ouvriers affluèrent du Piémont, de Calabre, de Toscane, de l'Adriatique, de Dalmatie, des îles grecques. Six mille avaient été recrutés par contrat, fin 1864[228]...

Les hommes de la compagnie durent, dans un premier temps, faire face à des conditions difficiles. Mais, rapidement, les conditions de logement et de vie s'améliorèrent. Des villes sortirent du sable. Sur le lido méditerranéen où furent donnés les premiers coups de pioche, une ville européenne aligna, dès la fin 1859, ses premiers quartiers, Port Saïd. Sur le lac Timsah, Ismaïlia se préparait à son avenir de centre administratif de la *Compagnie*. Enfin, sur les rivages de la mer Rouge, le petit port de

[222] En 1857, il publia à Tours, chez Mame, d'insignifiants carnets de voyage, *Un hiver en Égypte*.
[223] Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 248. Son séjour lui donna matière à quatre recueils de souvenirs : *Cinquante jours au désert* et *Séjour chez le grand chérif de La Mecque*, en 1857, *Cinq cent lieues sur le Nil* en 1858, et *Les nuits du Caire* en 1860.
[224] Jean-Claude Lachnitt, « Rachel (Elisa Rachel Félix, dite), 1821-1858, tragédienne », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1098-1099.
[225] Ses *Croquis égyptiens. Journal d'un touriste* (Paris, Hetzel, 1867) étaient tout aussi classiques.
[226] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 38, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 18 octobre 1865, f. 40a-b ; Amédée Sacré et Louis Outrebon, *L'Égypte et Ismaïl pacha*, 1865, p. 67-76, et David S. Landes, *op.cit.*, p. 88-89.
[227] Maurice Degros, « La création de postes diplomatiques et consulaires français de 1815 à 1870 », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1986, p. 58.
[228] Conférence de Ferdinand de Lesseps, à Lyon, le 9 novembre 1864, *Lettres, journal et documents pour servir l'histoire du Canal de Suez*, IV, p. 349-371.

Suez fut l'objet d'une activité importante. Deux ports furent créés pour accueillir le canal, Port Tawfîq, et le commerce, Port Ibrâhîm[229].

Des voyageurs affluèrent dans l'isthme, souvent à l'invitation de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*. Ferdinand de Lesseps, qui l'avait parcouru, du 23 décembre 1854 au milieu de janvier 1855[230], fut aussi un grand entrepreneur de voyage. Pour battre en brèche les objections anglaises, en octobre 1855, il fit appel à une commission scientifique internationale. Il sollicita la contribution de marins et de spécialistes des travaux publics. De Grande-Bretagne vinrent le capitaine Harris, qui avait fait soixante-dix voyages en mer Rouge, les ingénieurs Rendel, Manby et Mac Clean. La France offrit le concours de deux membres du Conseil impérial de l'amirauté, l'amiral Rigault de Genouilly et le capitaine de vaisseau Jaurès, de l'ingénieur hydrographe Jean-Pierre Lieussou[231] et de l'inspecteur des Ponts et Chaussées, ancien directeur des travaux du port du Havre, Renaud. L'autrichien Negrelli, inspecteur général des chemins de fer impériaux, le prussien Lentze, ingénieur en chef des travaux de la Vistule, le hollandais Conrad, inspecteur du Waterstaadt, le sarde Paleocapa, ministre des Travaux publics, et l'espagnol Montesinos, directeur général des Travaux publics, furent également désignés.

Après une réunion de deux jours à Paris, le 31 octobre, la commission délégua Conrad, Negrelli, Mac Clean, Renaud et Lieussou pour se rendre en Égypte, examiner sur place le projet de canal. Linant de Bellefonds et Mougel, ingénieurs de la *Compagnie*, les accompagnèrent. Ferdinand de Lesseps et l'académicien Barthélemy de Saint-Hilaire furent également du voyage.

Le 18 novembre, la sous-commission était à Alexandrie. Cinq jours plus tard, elle assistait à la présentation du barrage du Nil par le Vice-roi Sa'îd. Le souverain égyptien mit à la disposition de ceux qu'il appelait « les têtes couronnées de la science » ses chemins de fer, ses vapeurs et trois cents mille francs de sa cassette personnelle. Après une courte excursion en Haute-Égypte, où elle étudia le système de canalisation, la sous-commission quittait le Caire pour Suez le 15 décembre. Après une inspection de la rade, où devait déboucher le canal, elle s'enfonça à travers l'isthme le 21 décembre. Durant dix jours, elle suivit le trajet projeté jusqu'à Péluse. Le 2 janvier 1656, elle remit un rapport sommaire au Vice-roi[232].

La commission internationale se réunit au retour de ses délégués d'Égypte. Avant de rendre sa décision, elle demanda au Vice-roi de faire stationner un officier de marine expérimenté dans le golfe de Péluse. Pendant tout un hiver, il devait y étudier le régime de la Méditerranée et s'assurer que l'emplacement retenu pour faire déboucher le canal offrait aux navires une sûreté suffisante. Sa'îd mit à disposition d'un officier du port de Marseille, le capitaine Philigret, la corvette *Yand Becker*. Pendant

[229] Henri Silvestre, *L'isthme de Suez...*, 1869, p. 144-147.
[230] Ferdinand de Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez. Exposé et documents officiels*, *I*, 1855, p. 10.
[231] Etienne Taillemite, *op.cit.*, p. 215, et « Lieussou (Jean-Pierre Hippolyte), 1815-1858, ingénieur hydrographe », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 738.
[232] Henri Silvestre, *op.cit.*, p. 43-48, et Jules Charles-Roux, *L'isthme de Suez. Historique, état actuel*, *I*, 1901, p. 264-268 et 445-446. Pour les détails de ce voyage, Cf. les articles de Barthélemy Saint-Hilaire dans le *Journal des Débats* de janvier et février 1856 et dans la *Revue Britannique* du 30 avril 1856. Cf. aussi le rapport de la commission publié fin 1856 par Conrad, Lieussou et Manby.

cent dix-sept jours, de janvier aux premiers jours de mai 1857, le navire resta à l'ancre, subissant les rigueurs de l'hiver et de l'équinoxe de printemps. Le rapport de Philigret correspondit aux attentes de la commission : le mouillage de ce point de la côte égyptienne deviendrait Port Saïd[233].

Une deuxième commission internationale fut invitée, par Ferdinand de Lesseps, à se rendre en Égypte. Le 31 janvier 1865, il adressa aux principales Chambres de Commerce d'Europe et d'Amérique une circulaire les priants d'envoyer pour le 6 avril, à Alexandrie, des représentants. Marseille envoya son secrétaire général, Sébastien Berteaut, et Jules Charles-Roux ; en tout, cent vingt délégués se présentèrent au rendez-vous. Les agents britanniques, craignant les foudres de l'ambassadeur Bulwer[234], qui venait d'arriver à Alexandrie, ne se joignirent pas à l'excursion dans l'isthme.

Du Caire, les délégués internationaux gagnèrent par train le domaine de Ra's al-Ûady, que la *Compagnie* n'avait pas encore rendue, comme spécifié par la sentence arbitrale de Napoléon III. Après une nuit d'étape dans cette colonie agricole gérée par Guichard, ils empruntèrent le canal d'eau douce menant à Ismaïlia. Le 11 avril, ils visitèrent la ferme offerte par Lesseps à 'Abd al-Qâdir, don que tardait à entériner 'Ismâ'îl[235]. Puis, aux environs de Tûssûm et de Serapeum, ils observèrent l'avancée des travaux. Des ouvriers creusaient le lit du canal. De retour à Ismaïlia, ils se rendirent à l'usine des eaux devant alimenter Port-Saïd en eau potable. Les délégués gagnèrent ensuite Al-Guisr, où ils embarquèrent pour Qantara et Port Saïd, via le lac Manzalah.

De retour à Ismaïlia, il ne restait plus aux représentants internationaux qu'à parcourir le tracé du canal menant à Suez. Leur caravane traversa les lacs Amers de part en part. À Chalûf, ils visitèrent la seule tranchée qui, avec celle de Tûssûm, avait été attaquée entre le lac Timsah et Suez. La ville d'entrée du canal, sur la mer Rouge, n'avait pas encore été atteinte par les travaux. L'état d'avancement des travaux était un des motifs principaux de voyage à Suez. Le peintre Narcisse Berchère se rendit dans ce but dans l'isthme de novembre 1861 à avril 1862[236].

Entrepreneur de voyages, le « duc de Suez » n'invita pas uniquement sur le site du canal des hommes qui pouvaient le servir. Il lui arriva de recevoir de véritables touristes. Certains devinrent, par la suite, des agents de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*. Mais, à l'origine, cet objectif n'était pas prépondérant. Ce fut le cas d'Emile Guillaume, qui finit par entrer au conseil d'administration, après avoir assisté, le 25 avril 1859, au premier coup de pioche... D'autres encore vinrent par pure curiosité. Lesseps racontait, dans une conférence de 1862, la visite d'une famille très distinguée de Milan :

> « Je voulus faire jouir cette famille du spectacle que présente un ensemble de vingt mille ouvriers travaillant avec entrain et gaieté. Comme ils étaient placés sur une seule ligne, au fond de la tranchée, on

[233] Henri Silvestre, *op.cit.*, p. 49-52, et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 314.
[234] Charles Kent, "Bulwer, William Henry Lytton Earle, baron Dalling and Bullwer (1801-1872)", *Dictionary of National Biography*, *7*, p. 263-265.
[235] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, d'après ses notes de l'époque et le rapport remis à la Chambre de Commerce de Marseille, p. 356-378.
[236] Les lettres échangées pendant cette période avec Eugène Fromentin ont été publiées, chez Hetzel, en 1863, dans *Le désert de Suez. Cinq mois dans l'isthme*.

> demandait : “Où sont donc les travailleurs ?” La caravane s’avança de quelques pas, et immédiatement elle aperçut cette multitude d’hommes, les uns creusant la terre, les autres la chargeant sur leurs épaules pour la porter sur la berge, en chantant et avec une animation que donnent seulement le bien-être et la liberté. Ce spectacle fut si émouvant pour mes visiteurs, que je les vis verser des larmes ; ils ne pouvaient autrement exprimer leur admiration »[237].

La visite du prince Napoléon, en mai 1863, ne répondait pas au même besoin de propagande. Certes, l’homme était président d’honneur de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*. Mais il avait été invité de longue date par Sa‘îd[238]. Mais un emploi du temps surchargé avait contraint le turbulent cousin de l’Empereur à le remettre[239].

Ferdinand de Lesseps avait beau proclamer que sa compagnie était universelle, faire claquer les drapeaux égyptiens à la tête des chantiers, son entreprise était d’essence française. Si les conseils d’administration (32,5 %) et supérieur des travaux (20 %) étaient bien cosmopolites, le conseil judiciaire était entièrement français[240]. Le 6 août 1861, Lord Carnavon ne se plaignit-il pas devant ses pairs du

> « ton pris et [de] la conduite poursuivie par la *Compagnie* de Lesseps, par ceux qui professent d’être les agents de la nation française, de représenter son gouvernement et d’exprimer la politique de la nation. L’objet de la compagnie est clairement d’identifier ses actes avec la politique du gouvernement français et d’obtenir son appui. Je connais des cas où des employés de la *Compagnie* ont forcé des Anglais de s’en retourner, non pour les empêcher d’inspecter les ouvrages en cours d’exécution, mais pour leur interdire d’examiner la ligne de pays que le Canal projeté doit traverser. Il est clair que cette compagnie n’occupe point simplement le terrain, mais qu’elle y prétend à un droit exclusif, qu’elle vise à y établir en fait une juridiction territoriale »[241].

Cet aspect français fut révélé avec faste lors de l’inauguration de canal par Eugènie. Alors que les premiers invités, dont le *Khidîv*, étaient arrivés à Port-Saïd depuis bientôt quatre jours, l’impératrice Eugènie se présenta la dernière, le 16 novembre 1869, sous une formidable canonnade. Les artilleurs de marine, se trompant de navires, avaient d’abord salué la frégate du prince de Prusse. De la dunette de son yacht, l’*Aigle*, elle répondait « par de gracieux saluts aux hourras des marins qui garnissent les vergues de tous les navires et l’acclament dans toutes les langues »[242].

Au moment de la bénédiction du canal par l’aumônier des Tuileries, l’abbé Bauer, Eugènie précédait, au bras de François-Joseph, Ismâ‘îl et Lesseps. Le drapeau français flottait, entouré des

---

[237] cité par Henri Silvestre, *op.cit.*, p. 184. Cf. aussi Paul Merruau, « Une excursion au canal de Suez », *Le Tour du Monde*, *VIII*, 1863, p. 1-32.

[238] AMAE, ADP Égypte, vol. 2, lettres de Sabatier à Walewski du 4 octobre, et de Walewski au prince Napoléon du 27 octobre 1857.

[239] *Ibid.*, lettre du prince Napoléon à Walewski du 6 novembre 1857. Le prince rentrait de missions dans les mers polaires, en Pologne et en Prusse à la demande de Napoléon III. Puis les événements s’enchaînèrent jusqu’en la mort de son père, en juin 1860 : ministère de l’Algérie et des Colonies, mariage avec Marie-Clotilde de Savoie, entrée en opposition avec Napoléon III [Jean-Claude Lachnitt, « Napoléon (Jérôme Joseph, Charles, Paul, Napoléon, dit Plonplon, le prince), 1822-1891 », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 902-903.

[240] Cf. la liste des membres de ces conseils in Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 291-293. Hormis le Prince Napoléon, qui en était le protecteur, le conseil d’administration comptait, sur vingt-quatre membres français, dix représentants de l’administration : deux sénateurs, deux députés, un conseiller général, deux diplomates, deux inspecteurs généraux de chemins de fer et un juge. Même chose au conseil supérieur des travaux où, sur cinq membres français, quatre fonctionnaires : deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, l’ingénieur en chef des ports de Marseille et un ingénieur hydrographe de la Marine.

[241] Cité in *Ibid.*, p. 319.

[242] François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 392. Pour la description des cérémonies, Cf. *Ibid.*, p. 388-401. Cf. la liste des invités in Jean-Marie Carré, *op.cit.*, p. 349-357. Cf. aussi les lettres du capitaine de vaisseau de Surville, commandant l’*Aigle*, et l’itinéraire dressé par la Maison de l’Impératrice, pour la période du 2 octobre au 26 novembre 1869 in AN, BB[4], vol. 1048.

étendards aux armes d'Autriche et de Hongrie, et l'air national de France jouait[243]. Le lendemain, à huit heures du matin, l'*Aigle* leva l'ancre, ouvrit la marche vers le canal. Le premier navire officiel à s'engager dans le chenal fut français, le premier bâtiment commercial également, le *Péluse*, des *Messageries impériales*. En tout, sur les soixante-huit vaisseaux qui traversèrent, en trois divisions, le canal, lors de ce voyage inaugural, dix-huit étaient français, contre seize anglais, neuf égyptiens et sept autrichiens... Le lendemain matin, à Al-Guisr, Eugénie, la première, mit pied à terre, à huit heures, et gagna à cheval le chalet du Vice-roi. Les autres souverains, au premier rang desquels figurait l'empereur d'Autriche-Hongrie, ne purent rencontrer le *Khidîv* qu'à deux heures de l'après-midi. Le 19 novembre, l'*Aigle* poursuivit son voyage vers Suez, à travers les lacs Amers, en ouvrant le passage aux autres vaisseaux. En mer Rouge, le déjeuner fut pris à bord du vapeur *Hoogly*, de la *compagnie des Messageries impériales*.

L'ouverture du canal de Suez fut le dernier éclat de la suprématie française au Machrek. Elle annonçait déjà les échecs à venir. Le premier indice était les suites de la visite oubliée de l'impératrice à Jérusalem. Des arcs de triomphe avaient été dressés en son honneur et les communautés latines réservaient à leur protectrice une réception enthousiaste. Mais les services de La Tour d'Auvergne n'avaient pas jugé utile de lui conseiller ce voyage. Les arcs servirent aux triomphes de l'empereur François-Joseph et du Kronprinz Frédéric[244]...

[243] Sur l'aspect franco-autrichien de la visite d'Eugènie, Cf. Jean-Paul Bled, *François-Joseph* (Paris, Fayard, 1987), p. 380-384.

[244] *Ibid.* et Victor Guérin, *Jérusalem* (Paris, 1889), p. 178. Ces deux visiteurs obtinrent des avantages sérieux pour leurs politiques futures. Le premier obtint de grands bénéfices pour les Franciscains de Terre sainte ; le second la donation, par le sultan, du terrain de Muristan.

Troisième partie :
L'action politique du Second Empire

La visite manquée de l'impératrice Eugénie à Jérusalem montrait combien la diplomatie française considérait la question de son protectorat religieux comme achevée. Or, cette dernière était justement un des fondements de la politique arabe du Second Empire. Certes, elle débordait largement le cadre de la Ville trois fois sainte, pour englober plus largement la Syrie. Mais, la France avait trouvé les moyens de son action dans la région, précisément dans la résolution du problème des Lieux saints.

Cette controverse était apparue, à l'initiative de la Russie orthodoxe, à la fin de la monarchie de Juillet. Happée dans le tourment révolutionnaire, la France avait tardé à prendre le flambeau du catholicisme. La diplomatie de Louis-Napoléon Bonaparte, plus sensible à cette question, en géra l'évolution et l'amena à une solution selon les intérêts de la France. Seule la guerre qui en résulta, en Crimée, n'avait pas été envisagée. Le prestige que l'Empire victorieux en retira sur le plan international, notamment au lendemain du traité de Paris, aurait dû amener Napoléon III à s'impliquer plus avant dans la crise chrétienne que traversait l'Empire ottoman. Mais, à l'instigation de la Grande-Bretagne, il se contenta de prendre acte de l'entrée de la Porte dans le concert des nations.

Pourtant l'internationalisation de la question des Lieux saints avait amené les puissances occidentales à s'intéresser activement au protectorat des chrétiens d'Orient. Les rivalités s'en trouvèrent exacerbées, menaçant la position française. Le malentendu entre les différentes communautés religieuses du Machrek continua de grossir. L'affaire syrienne, au lendemain de celle de Jiddah, poussa la diplomatie française à redéfinir son concept de la protection des minorités chrétiennes. L'idée d'un « Royaume arabe » lui sembla la solution pour submerger les antagonismes confessionnels. Mais, face à une opposition conjointe de la Grande-Bretagne et de la Porte, la France eut du mal à parler d'une seule et même voix.

La Syrie d'après la loi de 1864 sur les wilâyat

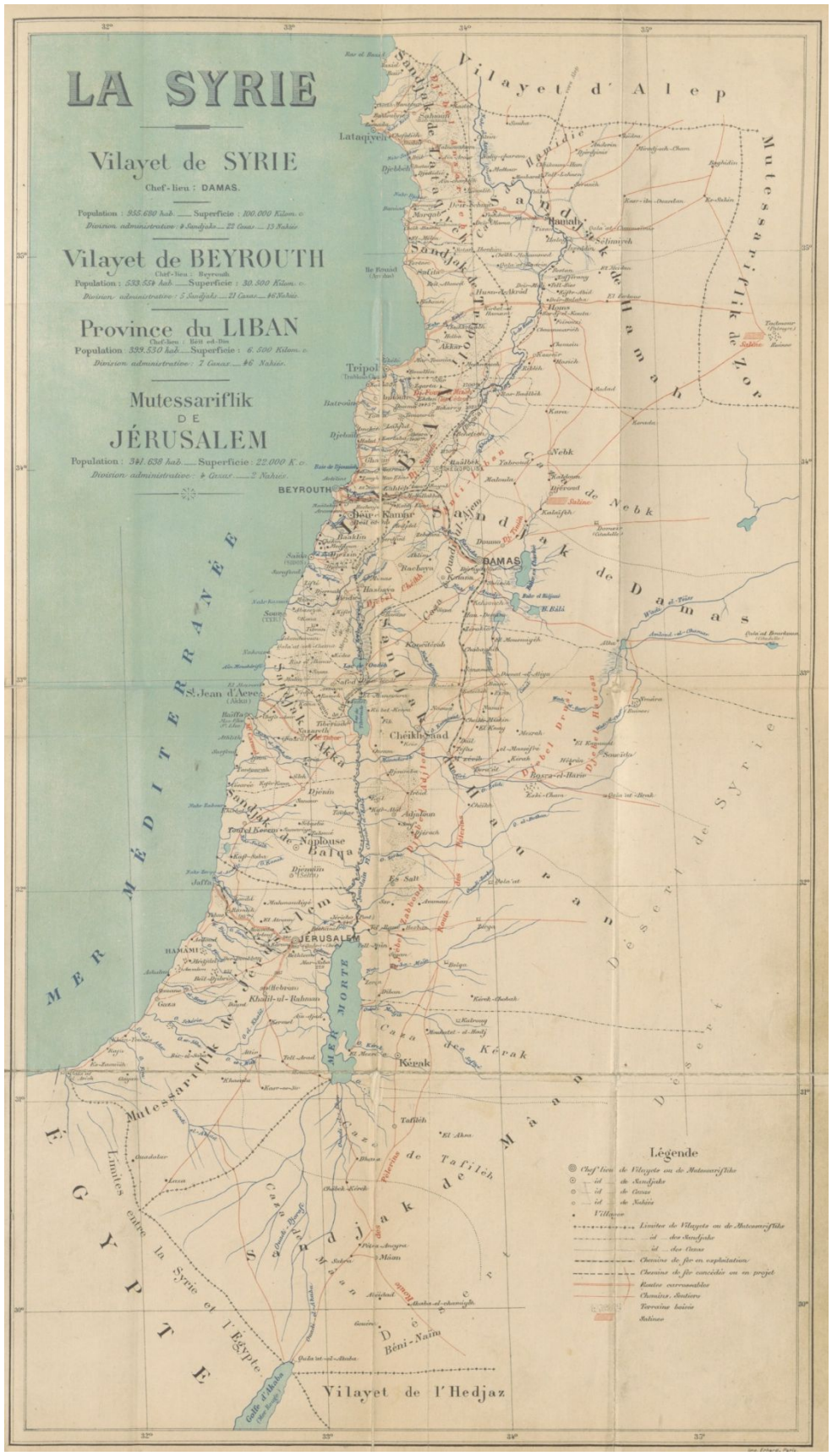

Chapitre 7 :
La crise du protectorat religieux de la France

La question du protectorat religieux de la France avait été posée, à la suite du retour de la Syrie sous l'autorité de la Porte, ouvertement, par la Russie et, de façon détournée, par le Saint-Siège. Cette situation était apparue de façon éclatante à la fin de la Monarchie de Juillet ; elle perdura sous le gouvernement provisoire, pour éclater sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Une solution diplomatique fut impossible à trouver, conduisant à une conflagration générale en Europe.

Mais, à Jérusalem, cette question devait rester récurrente durant tout le règne de Napoléon III. Le patriarche catholique, M^gr^ Valerga cherchait à s'imposer sur les représentants français, remettant en cause le système hérité de la Capitulation de 1740. Son action témoignait du désir de l'Eglise catholique romaine de jouer toutes les cartes de la protection des chrétiens au Machrek à son seul profit, plutôt qu'au seul bénéfice de la France.

La crise des Lieux saints[1]

En mai 1850, la diplomatie du prince-président se lançait sur la scène orientale, où depuis deux ans elle n'avait guère paru. L'objectif était autant de politique intérieure, l'adhésion des catholiques au régime, qu'internationale, le retour en Orient de la France. Mais cette question de prestige posée par Louis-Napoléon Bonaparte rencontra l'intérêt opposé de Nicolas I^er^. Le tsar de toutes les Russies tenait aussi à son prestige et à son influence sur les pèlerins de rite grec.

La France à la recherche de son protectorat : Aupick pris entre Botta et Valerga

> « Depuis 1841, la question d'Orient paraissait assoupie. Un débat, peu grave en apparence, plus propre à émouvoir les âmes pieuses qu'à passionner les chancelleries, vint tout à coup la réveiller[2]. »

Un conflit survint à Bethléem, entre religieux latins et grecs, au sujet de la disparition de l'étoile d'argent marquant le lieu de la Nativité. Une altercation particulièrement violente entre pèlerins des différentes communautés en avait été à l'origine, le 31 octobre 1847. Cet objet prouvait, par l'inscription qui y était portée, l'appartenance de la sainte grotte à l'Église latine (catholique romaine). Les protestations du consul de France, Hélouis-Jorelle, restèrent sans suite, sans doute du fait de son

[1] Des mémoires sur la question furent produits en nombre par les agents des Affaires étrangères. Voir notamment AMAE, MD Turquie, vol. 52, « Précis historique de la protection accordée par la France aux Saints-Lieux de Jérusalem », par Charles Schefer, à Paris, le 12 septembre 1852, f. 204-229 ; vol. 98, « Mémoire sur les Lieux saints, 1849-1853 », par le baron d'Avril, f. 5-57 ; vol. 107, « Études pratiques sur le protectorat religieux de France en Orient », par Georges Outrey, drogman à l'ambassade de France à Constantinople, le 8 septembre 1898, f. 915-1148 ; vol. 127, « Notes importantes à consulter pour la solution de la Question des Lieux saints de Jérusalem », s.d. [1850], f. 35-41.Dans une optique plus centrée sur la guerre de Crimée, qui n'entre pas dans nos vues, Cf. notamment Edmond Bapst, *Les origines de la guerre de Crimée*, 1911, et Louis Thouvenel, *Nicolas I^er^ et Napoléon III, les préliminaires de la guerre de Crimée, 1852-1854...*, 1891 et *Trois années de la Question d'Orient, 1856-1859...*, 1897.

[2] Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, *I*, 1894, p. 134-135.

inimitié avec le pacha de Jérusalem, Mustafâ Zarif[3]. Des ordres viziriels furent cependant obtenus à Constantinople... Mais jamais mis en application, en raison d'interprétations différentes de la part des deux parties. En février 1848, Hélouis-Jorelle avait demandé à son ambassadeur, Bourqueney, « un nouvel ordre explicatif ou plus impératif[4] ». Entre temps, l'étoile avait rejoint le monastère grec de Mar Saba.

Le printemps des peuples fit passer la question de l'étoile au second plan et le nouvel ambassadeur de France près la Porte, le général Aupick, ne reprit cette « affaire brûlante » qu'en septembre 1848. Son drogman, Mathurin-Joseph Cor, remit au grand vizir, Mustafâ Rechid Pacha, une copie du mémoire[5] sur la *Question des Lieux saints*[6], rédigé à Jérusalem, en mars, par le *lazariste* Boré[7]. Les usurpations des « schismatiques » (grecs orthodoxes) et du gouvernement ottoman, dont était victime l'église latine d'Orient depuis 1740, étaient toutes passées en revue. Toutefois, Aupick estimait cette atteinte au protectorat religieux de la France

> « aussi ancienne que trop grave et trop compliquée de sa nature pour pouvoir être engagée sans examen préalable et sans préparation. »

Aussi attendait-il « des circonstances spécialement favorables » pour l'entreprendre avec succès. Aussi se limitait-il à la seule question de l'étoile de la Nativité[8].

L'action du général ambassadeur, bien qu'approuvée par Paris[9], ne porta guère de fruits. La Porte traita cette affaire comme à son habitude, reportant toute décision à un avenir meilleur[10]. Le consul de France à Jérusalem, Botta, suggéra alors d'adopter une méthode différente[11]. Son amitié avec le patriarche latin, M^{gr} Valerga, le rendait plus perméable aux désirs catholiques[12]. Et pour le représentant romain, la démarche entreprise à Constantinople n'apporterait jamais de résultat localement. En effet, de son avis, repris par Boré et officialisé par Botta, le *wâlî* de Jérusalem, Mehmed Pacha, lui semblait « vendu aux grecs ». Récusant toute autre action, auprès des autorités ottomanes, que politique, le consul souhaitait que le gouvernement français traitât diplomatiquement cette « question d'honneur national ». L'affaire de l'étoile de Bethléem n'était qu'un biais pour introduire devant la Sublime Porte une revendication plus globale, celle de la possession de tous les sanctuaires de la chrétienté d'Orient.

---

[3] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Hélouis-Jorelle à Guizot du 1er mars 1848, f. 11-12. Sur la dégradation des relations entre les deux agents, Cf. René Neuville, *Heurs et malheurs des Consuls de France à Jérusalem aux XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e}*, *II* (Jérusalem, 1948), p. 51. La France obtint rapidement son renvoi de Jérusalem. Mustafâ Zarif Pacha fut promu et envoyé, comme *wâlî*, à Alep.

[4] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre à Guizot du 25 février 1848, f. 5. Cf. aussi la lettre de Guizot à Rossi du 17 janvier 1848, au même sujet [CP Rome, vol. 987, f. 249-251].

[5] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre d'Aupick à Bastide du 15 septembre 1848, f. 55-63.

[6] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 52, brochure de 75 pages, avec trois plans en couleurs de l'église du Saint-Sépulcre, de l'église de Bethléem et de l'église souterraine de la Sainte-Vierge (Paris, J. Lecoffre et Cie, 1850), f. 90-131.

[7] R. Limouzin-Lamothe, « Boré (Eugène), supérieur *lazariste* (1809-1878) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *6*, p. 1090.

[8] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre d'Aupick à Bastide du 25 septembre 1848, f. 71-72.

[9] *Ibid.*, lettre de Bastide à Aupick du 17 octobre 1848, f. 112.

[10] *Ibid.*, lettres d'Aupick à Bastide des 5 et 15 novembre 1848, f. 131-132 et 144-149.

[11] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettres à Bastide du 20 novembre et à Aupick du 5 décembre 1848, f. 42-54 et 55-61. Pour ce dernier rapport, Cf. aussi MD Turquie, vol. 128, f. 221-231.

[12] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 2, lettre de M^{gr} Barnabò à M^{gr} Bussi du 16 avril 1849, f. 112.

Botta se démarquait complètement de la démarche d'Aupick[13]. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, apprécia la « justesse de ses vues » et ses instructions à son ambassadeur près la Porte insistèrent sur la résolution de l'affaire de l'étoile de la Nativité. C'était « une question diplomatique internationale de sa nature, puisque la possession des Lieux saints a été garantie aux latins par les Capitulations ». Le général diplomate devait, « de la façon la plus péremptoire et en vertu des traités », obtenir de la Porte la restitution de l'étoile[14]. D'autant que la timidité de la réaction française ouvrait le flanc à d'autres querelles, notamment au Saint-Sépulcre[15].

Force était donc pour Aupick de se rallier aux pressions de son subordonné[16]. Mais l'impatience du consul[17] butait devant l'incurie de la Porte à mettre fin aux « empiétements et usurpations[18] ». Dans un rapport du 2 mars 1849 « sur les moyens de faire restituer aux religieux latins les sanctuaires de la Palestine qui leur ont été enlevés », Botta insistait une nouvelle fois sur la nécessité de soustraire la question des Lieux saints aux tribunaux ottomans pour la traiter diplomatiquement[19]. Répondant à ce rapport, Aupick suggéra de faire établir, par son consul à Jérusalem, les possessions latines « consacrées par les Capitulations souvent renouvelées, et notamment par la dernière, celle de 1740 ». Ainsi serait-il possible de ne présenter qu'une seule et unique réclamation devant la Porte[20]. L'affaire devait en rester là.

Cependant, le 17 avril 1849, Botta sollicita l'autorisation d'accompagner, à Rome et à Paris, Mgr Valerga. Les deux hommes avaient l'intention de plaider directement leur cause devant la Curie romaine et le département français des Affaires étrangères[21]. Malgré une réticence initiale de Tocqueville, un congé fut accordé[22] et Aupick recommanda le voyage de son subordonné[23].

> « Le but de son voyage [était d']engager [la France] à intervenir avec plus d'efficacité pour protéger les catholiques dans le problème des Lieux saints. Le moyen qu'il indique, c'est que la Légation de France à Constantinople, renonçant à cet égard à des négociations de détail toujours impuissantes contre la chicane et la mauvaise foi, se [plaçât] résolument sur le terrain des Capitulations et en réclame l'exécution pure et simple[24]. »

Mais Tocqueville ne souhaitait pas se laisser attirer si facilement dans cette « nouvelle voie », qui ne semblait pas sans inconvénient. Il sollicita l'avis de son ambassadeur près la Porte[25]. Si Aupick était aussi d'avis de dépasser le « *statu quo* inadmissible », il voyait surtout deux obstacles à une éventuelle réparation. Le premier était que les usurpations étaient anciennes et que la Porte avait toujours privilégié ses sujets grecs plutôt que des religieux protégés par un gouvernement étranger ; le

[13] *Ibid.*, lettre à Bastide du 15 décembre 1848, f. 62-73.
[14] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre de Drouyn de Lhuys à Aupick du 27 janvier 1849, f. 263.
[15] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Botta à Aupick du 12 février 1849, f. 82-85.
[16] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre d'Aupick à Drouyn de Lhuys du 2 février 1849, f. 298-304.
[17] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Botta à Drouyn de Lhuys du 19 février 1849, f. 88-89. Il pressait le ministre de s'occuper de manière « urgente et sérieuse des affaires de Jérusalem ».
[18] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 301, lettre d'Aupick à Drouyn de Lhuys du 12 février 1849, f. 35-36.
[19] . *Ibid.*, MD Turquie, vol. 52, f. 68-83.
[20] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 301, lettre du 12 mars 1849, f. 51-53.
[21] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, f. 95.
[22] . *Ibid.*, lettre de Botta à Tocqueville du 25 août 1849, f. 110-111.
[23] . *Ibid.*, MD Turquie, vol. 52, lettre à Tocqueville du 15 septembre 1849, f. 85-86.
[24] . *Ibid.*, CP Turquie, vol. 303, lettre de Ducos de la Hitte à Aupick du 7 janvier 1850, f. 20.
[25] *Ibid.*, lettre de Ducos de la Hitte à Aupick du 16 janvier 1850, f. 38-44.

second tenait au fait que la Porte, si elle devait se déjuger, préférerait certainement réclamer pour le sultan la seule propriété des sanctuaires, et de les « rendre communes à toutes les communions chrétiennes ». L'ambassadeur proposait toutefois « un arbitrage », ménageant les intérêts de la cause catholique et de la France et sauvegardant la Porte contre « le mauvais vouloir de la Russie et le mécontentement de ses propres sujets »[26].

Le 7 mars, Aupick était autorisé « à entamer au moment et dans la forme jugée le plus à propos » des négociations avec la Porte. Toutefois, il serait seul juge de la conduite à tenir, « le gouvernement de la République [étant] hors d'état de prendre à ce sujet une initiative dont les éléments lui [manquaient] complètement »[27]. Mis au courant de ces instructions, Botta suggéra d'appuyer la démarche devant la Porte par l'envoi d'une note aux gouvernements catholiques, « faisant valoir les anciens droits de la France (...) et l'espoir d'une coopération bienveillante dans une question qui [intéressait] toute la catholicité », et au Saint-Siège, « afin que de son côté il pût faire agir sur les autres gouvernements l'influence que lui [donnait] son caractère religieux »[28].

Le 2 avril, Ducos de la Hitte[29] adressait dans ce sens une lettre circulaire aux représentants français en poste à Madrid, Vienne, Turin, Bruxelles et Lisbonne[30]. Il complétait également les instructions de son collègue militaire, le général Aupick. L'ambassadeur devait concentrer ses efforts sur deux points :

> « 1) Reconnaissance de ce principe que les lieux dont les Latins étaient en possession à l'époque de la signature des Capitulations leur étaient par le fait de ces Capitulations irrévocablement acquis et garantis et qu'aucune décision postérieure, qu'aucun firman ordonnant l'exécution de semblables décisions n'a pu conséquemment les en dépouiller légalement.
> 2) Impossibilité de constater loyalement et équitablement l'ancienne étendue des possessions latines autrement que par les documents et firmans remontant à l'époque des Capitulations et les complétant ou les expliquant[31]. »

Les cours européennes ne manquèrent pas d'engager leurs représentants près la Porte de seconder les vues françaises. Les ministres de Sardaigne, le baron Tecco, d'Espagne, de Souza[32], et de Naples, Cargioni, reçurent des instructions dans ce sens de leurs gouvernements. Les chargés d'affaires portugais, Rebello, et belge, Blondeel, marquèrent leur accord, malgré l'absence d'instruction. Le ministre de Prusse, le comte von Pourtalès[33], « applaudissait à la manière d'envisager la question »[34]. Seul l'internonce autrichien, von Stürmer, resta sans instruction et réticent[35].

---

[26] *Ibid.*, lettres d'Aupick à Ducos de la Hitte des 30 janvier et 13 février 1850, f. 53-58 et 77-81.
[27] *Ibid.*, lettre de Ducos de la Hitte à Aupick, f. 109-110.
[28] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, Paris, lettres à Ducos de la Hitte des 7 et 8 mars 1850, f. 119-122 et 123-124.
[29] Francis Choisel, « La Hitte (Jean Ernest Ducos, vicomte de), 1789-1878, général, sénateur », in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 702.
[30] AMAE, MD Turquie, vol. 52, f. 88-89. Dès le 16 mars 1850, le Siège apostolique s'était exécuté, adressant une circulaire à ses représentants près les cours catholiques [ASV, Segreteria di Stato, 1850, rubr. 80, fasc. 1, f. 38]. Sur l'action du Saint-Siège, Cf. A. Martini, « La Santa Sede e la questione d'Oriente. Della crisi alla guerra », *La Civiltà cattolica*, 1958, n° 109, p. 149-162.
[31] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 303, f. 139-142.
[32] *Ibid.*, lettres d'Aupick à Ducos de la Hitte des 5 et 25 mai 1850, f. 200-201 et 224.
[33] „Pourtalès, Graf Albert von (1812-1871)", in *Neue Deutsche Biographie*, *26*, pp. 492-494.
[34] AMAE, CP Turquie, vol. 305, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 3 juin 1850, f. 244-245.
[35] *Ibid.*, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 25 mai 1850, f. 231-232.

Dès la fin du mois d'avril, l'ambassadeur de France près la Porte commença à consulter ses collègues et ses conseillers : le premier secrétaire de Gabriac[36], le premier interprète Cor, le secrétaire interprète Lapierre, le père de *Terre sainte* Angar, le consul Botta et *lazariste* Boré[37]. Bien que bénéficiant de la quasi-unanimité des puissances catholiques et de l'appui du Saint-Siège, Aupick trouva opportun d'ajourner encore sa démarche. Le grand vizir, Mustafâ Rechid Pacha, était malade et les élections françaises du 28 avril, qui avaient vu le succès d'Eugène Sue[38], avaient jeté le désarroi dans les esprits[39].

Le 28 mai 1850, Aupick se décida à présenter une note verbale à Mustafâ Rechid Pacha. La démarche française se fondait sur l'article 33 de la Capitulation de 1740 et revendiquait comme droit exclusif de possession en faveur des Latins :

> « la grande église de Bethléem, le sanctuaire de la Nativité avec le droit d'y placer une nouvelle étoile, de changer la tapisserie de la grotte, d'y agir enfin comme les possesseurs exclusifs, le tombeau de la Sainte-Vierge dans l'église du Saint-Sépulcre.
> Le gouvernement français [réclamait] encore, pour les religieux francs le droit de réparer la coupole de l'église du Saint-Sépulcre ; et enfin, il demande que dans cette dernière église toutes choses soient remises en l'état où elles étaient avant l'incendie de 1808.
> Il [prouverait] surabondamment que les sanctuaires et les droits ci-dessus énumérés appartenaient aux religieux latins en 1740[40]. »

Le ministre de Russie, Titov, avait « reçu fort convenablement » la démarche française, ne se plaignant que du mémoire de Boré. Il semblait entretenir un esprit de modération. Mais il doutait des résultats de cette initiative. Cependant, il rappela à Aupick la collaboration franco-russe, au début de 1819, pour résoudre la question du Saint-Sépulcre[41]. Sur ces apparentes bonnes dispositions russes, et compte tenu de la neutralité bienveillante de Stratford Canning, l'ambassadeur de France entendait placer « l'affaire sur son véritable terrain », espérant conserver un débat diplomatique « franc et loyal »[42]. En fait, le général sous-estimait la gravité de cette question pour la diplomatie russe et l'inertie ottomane.

Le 14 juin, il faisait mander à Cor une réponse écrite de la Porte, « aussi prompte que possible »[43]. Mustafâ Rechid Pacha attendait les « documents sur lesquels les Latins fondaient leur

---

[36] « Jules Joseph Paul Marie François de Cadoine, marquis de Gabriac, 1830-1903 », in Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kuneralp et Frédéric Hitzel, *Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991)*, 1991, p. 61.

[37] AMAE, procès-verbaux des séances de travail des 29 avril, 6 et 7 mai, annexés à lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 3 juin 1850, f. 259-261.

[38] « On veut y Cf. comme une certitude du triomphe prochain du communisme » [*Ibid.*, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 15 mai 1850, f. 219].

[39] *Ibid.*, f. 214-221.

[40] *Ibid.*, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 3 juin 1850, f. 257. Cf. aussi le procès-verbal de l'entrée solennelle chez Mustafâ Rechid Pacha, à Balta-Liman, *Ibid.*, f. 262-264. Cf. aussi I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères depuis 1536*, *III*, p. 229-230. Cette note du général Aupick sera la base du mémoire des Latins devant la conférence de paix en 1919 [M^gr^ Bernardin Collin, *Le problème juridique des Lieux saints* (Paris, 1956), doc. IV, p. 173-181].

[41] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 42, copie d'une dépêche de Strogonov, ambassadeur près la Porte, datée de Vienne le 12/24 décembre 1818, et communiquée au ministre des Affaires étrangères, Dessoles, par l'ambassadeur à Paris, Pozzo di Borgo le 14 janvier 1819, f. 108-110 ; réponse de Dessoles à Pozzo di Borgo du 19 janvier 1819, f. 111-112.

[42] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 303, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 3 juin 1850, f. 248-249.

[43] *Ibid.*, vol. 304, f. 5-6.

revendication »[44]. Mais Botta était incapable de les réunir. Ses recherches dans les archives de Terre sainte stagnaient[45]. Tant et si bien qu'au 31 décembre 1850, la Porte n'avait pas jugé utile de répondre à la démarche française. La création d'une commission mixte était proposée et la Porte offrait de réparer à ses propres frais la coupole du Saint-Sépulcre[46]. L'impasse était complète.

Ce fut, fin janvier 1851, au nouveau ministre des Affaires étrangères, Brenier, de dresser le constat d'échec : « Il nous est impossible de prendre au sérieux le mémorandum de la Porte. C'est un véritable non-sens. » Il enjoignait cependant à son ambassadeur d'obtenir une réponse catégorique de la Sublime Porte. Sinon, « elle [comprendrait] sans doute que [ses] relations [avec la France] en [recevraient] une grave atteinte[47]. » Mais, la position de la France était des plus inconfortables. Déjà l'Autriche en profitait pour réclamer le respect des droits des Latins en vertu des traités conclus avec la Porte, en 1699 à Carlowitz, en 1718 à Passarowitz, en 1739 à Belgrade et en 1791 à Szistove[48].

La France à la recherche de son protectorat : La Valette aux prises avec la Russie

De son côté, la Russie, qui était demeurée jusque-là étrangement silencieuse, commençait à agir. Son consul à Beyrouth, Basili, rencontra fin février le patriarche latin, M^{gr} Valerga, pour lui proposer une « voie d'accommodement ». Il demandait simplement « que les Latins reconnussent les droits des Grecs à ce qu'ils [possédaient] actuellement. » Affirmant que la question relevait des chancelleries, Botta rejeta l'offre[49].

Comme Aupick butait toujours sur l'opposition silencieuse de la Porte, Brenier songea à modifier le cours des événements. Le 28 mars 1851, il demandait au Saint-Siège de s'abstenir de toute interférence avec la diplomatie française[50]. Ensuite, il signifiait à son ambassadeur près la Porte la fin de sa mission. Trois jours auparavant, il avait signé les instructions de son remplaçant, La Valette[51]. Le nouvel ambassadeur était plus au fait des mœurs orientales que son prédécesseur ; il avait déjà servi en Égypte, sous Muhammad 'Alî. Aupick quittait Constantinople le 1er mai, sans attendre son successeur, qui fit son entrée quatre jours plus tard[52].

[44] *Ibid.*, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 5 juillet 1850, f. 29.
[45] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre à Ducos de la Hitte du 21 juin, f. 131-135, et CP Turquie, vol. 304, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 25 août 1850, f. 78-79.
[46] *Ibid.*, vol. 305, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 4 janvier 1851, f. 9. L'ambassadeur protesta le 6 janvier 1851 [I. de Testa, *op.cit.*, p. 248].
[47] *Ibid.*, lettre à Aupick du 28 janvier 1851, f. 52-53. L'ambassadeur transmit à la Porte le 24 février 1851 [I. de Testa, *op.cit.*, p. 250].
[48] *Ibid.*, lettre d'Aupick à Brenier du 5 février 1851, f. 68-69 et copie d'une lettre d'E.D. von Kletz, chargé d'affaires d'Autriche près la Porte, du 3 février 1851 in MD Turquie, vol. 127, f. 294-295.
[49] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre à Brenier du 7 mars 1851, f. 156-157.
[50] *Ibid.*, CP Rome, vol. 993, lettre à Rayneval, f. 421. Brenier avait été informé que le Siège apostolique s'apprêtait à envoyer à Constantinople un agent chargé de traiter directement avec la Porte. Cette information était dénuée de tout fondement [*Ibid.*, vol. 996, lettre de Rayneval à Brenier du 4 avril 1851, f. 5-6].
[51] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 305, lettre à Aupick, f. 152-153.
[52] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Baroche du 13 mai 1851, f. 201-209.

La question des Lieux saints allait connaître une nouvelle impulsion. Le nouvel ambassadeur était bien décidé à entraver la poussée russe[53]. Et la Porte estimait le moment venu de quitter son mutisme. Le 29 juin, un mémorandum était remis à La Valette, par lequel le gouvernement ottoman ne niait point la valeur des traités qu'il avait souscrits. Il rappelait cependant au gouvernement français que ce droit était égal pour toutes les parties contractantes avec l'Empire ottoman. Implicitement étaient rappelés les droits de la Russie[54] et de l'Autriche[55], et la nécessité des puissances européennes de s'entendre ou de se démettre[56].

La Valette prit acte de la position ottomane et accepta le principe d'une commission mixte pour débrouiller l'ensemble des documents contradictoires des deux parties en litige et valable soit avant, soit après la Capitulation de 1740[57]. Il désignait bientôt les membres français, le consul Botta et le second drogman de la Légation, Charles Schefer, anciennement drogman au consulat de Jérusalem. La Porte ne tarda pas à faire de même, déléguant son premier interprète, Emîn efendi, et le logothète du patriarcat grec, affidé à Moscou, Aristarchi. L'ambassadeur de France ne manqua pas de se féliciter d'un tel choix : « Au moins pouvait-on aborder directement le débat avec les véritables adversaires »[58].

Le 15 juillet, elle se réunit pour la première fois, dans « un esprit de conciliation et du désir sincère d'arriver à la connaissance de la vérité[59]. » L'embellie ne dura que l'espace d'un été. Alors qu'on s'acheminait vers un arrangement, qui ne reconnaissait pas aux Latins tous les droits accordés en 1740 mais leur offrait une possession commune des sanctuaires, les Grecs se tournèrent vers la Russie[60]. Le 25 octobre, le secrétaire de l'ambassade russe, le prince Gagarine, arrivait de Saint-Pétersbourg, porteur d'un message de Nicolas I[er]. Le tsar exigeait le maintien du *statu quo* en faveur des Grecs[61].

Mustafâ Rechid Pacha profita de cette mise en demeure pour ajourner les débats. Une nouvelle commission, composée exclusivement de ministres ottomans et d'*ulamâ'*, proposa de statuer sur tous les sanctuaires en possession des chrétiens, et plus seulement sur les dix réclamés par les Latins. La Valette ne put contenir son indignation devant cette volonté de « dénaturer en l'exagérant le principe de tolérance et de conciliation avec lequel » la France et la Porte avaient établi leur première convention. La menace d'une rupture des relations diplomatiques ayant été brandie par l'ambassadeur

[53] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Baroche du 20 mai 1851, f. 224-235.
[54] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 49, articles qui se rapportent à la protection des chrétiens et aux Lieux saints dans les traités conclu entre la Russie et la Turquie en 1774 (Kutchuk-Kaïnardji), 1812 (Bucarest) et 1829 (Andrinople), f. 14-18.
[55] *Ibid.*, articles se rapportant à la protection de la religion et des Lieux saints dans les traités conclus entre l'Autriche et la Turquie de 1699 à 1791, f. 8-13.
[56] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 306, f. 57-58.
[57] I. de Testa, *op.cit.*, p. 247.
[58] . AMAE, CP Turquie, vol. 306, lettre de Lavalette à Baroche du 2 juillet 1851, f. 47-61, et note de Lavalette pour la nomination de ses délégués, f. 59-60.
[59] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Baroche du 15 juillet 1851 et rapport de Botta à Lavalette, f. 92 et 97-98.
[60] Sélim Sayegh, *Le statu quo des Lieux saints...*, 1971, p. 55. Les procès-verbaux de la commission se trouvent dans la Correspondance Politique de l'ambassade de France à Constantinople, volume 307, f. 61-62 pour la séance du 4 août, f. 62-66 pour celle du 12 août, f. 66-68 pour celle du 9 septembre, f. 69-71 pour celle du 16 septembre, f. 71-73 pour celle du 23 septembre, f. 73-75 pour celle du 30 septembre, f. 76-77 pour celle du 14 octobre et f. 77-78 pour celle du 21 octobre 1851.
[61] I. de Testa, *op.cit.*, p. 301-302. Cf. PRO, FO, 78/1081, lettre de Stratford Canning à lord Palmerston du 5 novembre 1851 et dans Paul de la Gorce, *op.cit.*, p. 140, la démarche de l'ambassadeur Titov chez Mustafâ Rechid Pacha.

Titov, son collègue français suggérait à Paris d'en faire autant. En fait, La Valette cherchait une issue honorable à la suite de cette « atteinte tellement grave » à la crédibilité de la France en Orient[62].

La lettre comminatoire de Nicolas I[er] avait fait sortir la question des Lieux saints de son seul environnement oriental pour la faire entrer sur la scène européenne. Comme en 1840, lors de la crise égyptienne, une conflagration en Europe était à craindre. Un jeune attaché plein d'avenir de l'ambassade de Constantinople, Vincent Benedetti, dont la carrière était appelée à se briser à Berlin en septembre 1870, le laissait clairement entendre au vieux consul à Jérusalem, Paul Émile Botta :

> « Les Lieux saints paraissent aux autres une excellente occasion pour mettre le feu aux poudres, il faut en conclure qu'elle ne nous est pas favorable et qu'il faut en choisir ailleurs notre temps et notre lieu (...). Le partage de l'empire ottoman, imminent peut-être, je n'en disconviens pas, ne se fera pas dans Sainte Sophie, mais sur le Rhin. C'est là, à grands coups de canons que se videront les grosses questions qui agitent l'Europe[63]. »

Or, contrairement à l'époque de Thiers, la France ne souhaitait pas de bouleversement en Europe à la veille d'un événement français qui en ferait bientôt assez. Le 18 novembre, le marquis de Turgot invitait son ambassadeur près la Porte à tempérer ses ardeurs et à battre doucement en retraite. La situation intérieure en France nécessitait, pour le moment, la paix avec la Russie[64]. Dix jours plus tard, après s'être entretenu avec Louis-Napoléon Bonaparte, le ministre confirmait ses premières instructions :

> « Il résulte (...) non seulement que la dignité de la France permet de ne rien précipiter, mais qu'en agissant trop brusquement nous nous donnerions un tort apparent. Aller pas à pas, sans reculer, c'est la manière de mettre de son côté les formes comme on a déjà le fond[65]. »

Cette attitude de prudence n'était pas uniquement commandée par le coup d'État du 2 décembre, en gestation dans ces derniers jours de novembre. Comme l'avait noté Turgot, dans sa dépêche à La Valette, « de pareils incidents ne [pouvaient] amener de rupture diplomatique[66]. » La Russie en était également persuadée. Par l'intermédiaire de son ambassadeur à Londres, le baron de Brünnov, elle faisait savoir qu'elle ne souhaitait aucun conflit d'intérêt avec la France, mais rappelait son attachement au *statu quo* : « Entendons-nous, mais ne brusquons rien. En matière de droit, il y a bien à dire des deux côtés ». Le ministre français dans la capitale anglaise, qui transmettait l'offre russe, le comte Walewski, estimait que

> « cette affaire [était] du nombre de celles que la sagesse et non la faiblesse [conseillait] d'ajourner, à moins qu'on ne puisse la résoudre à l'amiable avec la Russie. La résoudre sans la Russie, c'est une chimère ; contre la Russie, c'est la guerre. Or, pouvez-vous, devez-vous affronter une guerre dans ce moment-ci ou même une rupture pour les Lieux saints ?[67] »

Le même langage animait le ministre de France à Munich, Édouard Thouvenel. Il s'en expliquait, le 9 décembre, dans une lettre au directeur des archives du ministère des Affaires étrangères, Cintrat :

---

[62] AMAE, CP Turquie, vol. 307, lettres de Lavalette à Baroche du 25 octobre, et à Turgot du 4 novembre 1851, f. 24-36 et 48-60.

[63] . *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 10, lettre du 3 janvier 1852 citée dans la dépêche du gérant du consulat de France Sienkiewicz à Chaudordy du 25 décembre 1870, f. 414-415.

[64] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 307, f. 96.

[65] . *Ibid.*, lettre à Lavalette du 28 novembre 1851, f. 111-113.

[66] *Ibid.*, lettre à Lavalette du 28 novembre 1851, f. 111-113.

[67] . Lettre de Walewski à Louis-Napoléon Bonaparte du 1[er] décembre 1851, citée in Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient...*, *II-1*, p. 257.

> « Que signifie donc cette querelle que nous avons élevée à Constantinople au sujet des Lieux saints ? J'espère qu'elle est moins grave que les journaux allemands ne la représentent. Je connais l'Orient et je puis vous affirmer que la Russie ne cédera pas. C'est pour elle une question de vie ou de mort, et il est à désirer qu'on le sache bien à Paris si l'on veut pousser l'affaire jusqu'au bout[68]. »

Turgot semblait plus au fait que ses dix prédécesseurs de l'importance de la question des Lieux saints. Encore que, huit mois plus tôt, Brenier, le perspicace directeur des fonds et de la comptabilité promu ministre par la volonté du prince-président, avait mis fin aux pressions de M^gr^ Valerga sur le département[69]. Il pensait rappeler La Valette. Non pas définitivement comme il avait été procédé avec Aupick, seulement en lui accordant un congé. L'ambassadeur était même d'accord. Le 15 décembre, Turgot pouvait informer son représentant près le Saint-Siège, Rayneval, du changement de position de la France[70]. Pie IX comprenait très bien cet ajournement de la solution française de la question des Lieux saints :

> « Sa Sainteté apprendrait avec la plus vive satisfaction toute concession de la Porte qui tendrait à améliorer la position de nos Pères à Jérusalem, mais pourvu qu'elle ne soit pas obtenue au prix d'une perturbation profonde dans les rapports politiques de l'Europe[71] ».

Début janvier 1852, les démarches discrètes de La Valette et la modération de la France semblèrent débloquer la situation à Constantinople. Certes, la commission ottomane n'avait pas encore pu dégager une unanimité, et l'ambassadeur français ne pouvait guère les y aider[72], mais un accord semblait proche[73]. Le 25 janvier, Mustafâ Rechid Pacha était destitué de ses fonctions de grand vizir[74], et remplacé par 'Âlî Pacha. Le 8 février 1852, la Porte proclamait un firman conciliateur[75]. Les Latins voyaient leurs revendications satisfaites sur quatre points : les Pères de Terre sainte recouvraient le droit d'usage du tombeau de la Vierge, possédé par les orthodoxes, la participation des sept arceaux formant les Voûtes de Sainte-Marie dans l'église du Saint-Sépulcre, la possession de trois clés de l'église de la Nativité à Bethléem et la jouissance en commun des jardins bordant les couvents grec et latin de cette ville.

La France croyait sortir « honorablement de la question délicate et si menaçante des Lieux saints[76] ». La Valette avait agi comme il le lui avait été demandé, plutôt qu'à son envie, et la Russie avait réussi à préserver le *statu quo*. L'heure semblait à l'apaisement. Déjà, les promotions sanctionnaient les échecs des uns et des autres. L'ambassadeur Titov était envoyé en Italie[77], La Valette pouvait prendre son congé, laissant le soin de veiller à l'exécution du firman au chargé

---

[68] . Lettre citée in Louis Thouvenel, *Nicolas I^er^ et Napoléon III...*, 1891, pp. 1-2, Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 258, et Lynn M. Case, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, 1976, p. 62.

[69] En marge de deux lettres du patriarche, datées de janvier et du 17 février 1851, il avait noté « cesser de suivre activement cette affaire », pour la première, puis seulement « classer » sur la seconde [AMAE, CPC Jérusalem, f. 154-155 et 156-157].

[70] AMAE, CP Rome, vol. 997, f. 302-303.

[71] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 307, lettre de Lavalette à Turgot du 24 décembre 1851, f. 159-160.

[72] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Turgot du 15 janvier 1852, f. 192-196 et rapport de Cor, f. 196-197.

[73] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Turgot du 25 janvier 1852, f. 200-213. En annexe se trouvaient les différentes notes et lettres confidentielles que s'étaient échangés l'ambassadeur et le grand vizir, f. 214-216.

[74] *Ibid.*, télégrammes de Lavalette à Turgot des 27 et 28 janvier et lettre du 5 février 1852, f. 224-229 et 236-239.

[75] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Turgot du 15 février 1852, f. 263-269 et annexes : note de 'Âlî Pacha du 8 février 1852, f. 270-271 [*idem* in MD Turquie, vol. 52, f. 233-235], note de protestation de Lavalette, f. 272-275, firman adressé au gouverneur de Jérusalem, f. 276, et remerciements du père Giuseppe Areso, commissaire général de Terre sainte, à Lavalette, f. 277-279.

[76] Lettre de Lavalette à Thouvenel du 15 février 1852, citée in Louis Thouvenel, *op.cit.*, p. 24-26 et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 263.

[77] AMAE, CP Turquie, vol. 308, lettre de Lavalette à Turgot du 5 mars 1852, f. 5-8.

d'affaires Sabatier[78], et Botta devenait consul général à Bagdad[79]. Seul ce dernier refusa l'honneur dont il était l'objet[80].

Toutefois, la question était loin de s'achever bien pour la France. Deux jours après la signature du firman, la Porte remettait une lettre à la légation russe, pour le tsar, confirmant le maintien du *statu quo*. Poussant son avantage jusqu'au bout, l'ambassadeur Titov avait même obtenu qu'un firman fût accordé aux Grecs, dans des termes annulant celui accordé aux Latins. Ce fut chose faite le 15 mars, sans que la France y trouvât à redire. En fait, elle ne l'apprit que fin avril[81]. La Valette fut invité à retourner à son poste et à reprendre ses pressions sur la Porte[82]. Le 25 juillet, il obtenait que le firman accordé aux Grecs ne fût pas lu à Jérusalem[83]. Surtout, le 7 septembre, la Porte rendait, sur l'insistance de La Valette[84], une note apportant des éclaircissements sur ce firman[85]. Pour l'ambassadeur, ce texte ne permettait rien d'autre que « l'exécution pleine et entière des réparations accordées aux religieux latins[86] ». Botta n'était pas aussi emballé, percevant de suite l'ambiguïté du jeu ottoman et l'opportunité offerte aux Russes[87].

Le double jeu russe était évident à Jérusalem. Le consul Basili n'avait pas hésité à affirmer à son collègue Botta que le tsar « avait complètement approuvé le nouvel arrangement, désirant qu'il fût définitif et prévint toute nouvelle contestation[88]. » Ce qui ne l'empêcha nullement de rouvrir la crise en octobre suivant, lors de la mission du commissaire ottoman, Affif bey. Il avait reçu le renfort du secrétaire d'ambassade Gagarine, preuve que les événements de la Ville sainte, qui allaient se jouer, étaient programmés de longue date et d'autorité. Basili fit savoir au custode franciscain que « les Latins n'obtiendraient absolument rien ». Joignant les actes à ses propos, il réclama, après la promulgation du firman favorable aux Latins par le représentant du sultan, qu'il fût également procédé à celle du rescrit impérial favorable aux Grecs[89].

Cette demande contribua à l'échec de la mission d'Affif bey. La Porte accéda à la demande russe, sûre de la compréhension de la France. Drouyn de Lhuys ne désirait pas s'avancer plus avant dans cette question. Le commissaire ottoman avait pratiquement échoué et mieux valait se « garder d'accroître les difficultés d'une affaire bien assez délicate par elle-même », même au prix de

[78] *Ibid.*, lettre du 15 mars, f. 18-27.
[79] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1ère série, lettre de Turgot à Botta du 26 mai 1852.
[80] *Ibid.*, lettres de Botta à Turgot du 30 juin, et du baron du Haveltz, chargé d'affaire du patriarcat de Jérusalem à Paris, à Turgot du 11 août ; CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Botta à Turgot du 10 juillet 1852, f. 202-205.
[81] *Ibid.*, lettre de Sabatier à Turgot du 25 avril 1852 et rapport de Cor du 20 avril 1852, f. 99-100. Il semblerait que Lavalette fut au courant de ce firman avant son départ [Edmond Bapst, *op.cit.*, p. 257 n. 2 (le texte du firman figure en note 1]. En tout cas, Stratford Canning l'était, comme le montre sa dépêche à lord Granville du 6 mars 1852 [PRO, FO, 78/1086].
[82] *Ibid.*, lettre de Turgot à Sabatier du 8 juillet 1852, f. 253.
[83] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 309, lettre à Turgot, f. 272-274. Les mêmes assurances avaient été obtenues par Sabatier les 25 avril, 6 mai et 5 juin 1852.
[84] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Drouyn de Lhuys du 25 août 1852, f. 74-80, et procès-verbal de l'entrevue de l'ambassadeur avec 'Âlî Pacha, f. 81-93.
[85] *Ibid.*, lettres de Lavalette à Drouyn de Lhuys des 9, 10 et 13 septembre 1852, f. 123, 124-130 et 134-136. Cf. le texte de la note, annexé à la dépêche du 10 septembre, MD Turquie, vol. 52, f. 242-245.
[86] *Ibid.*, lettre de Lavalette à Drouyn de Lhuys du 13 septembre 1852, f. 136.
[87] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettres de Botta à Drouyn de Lhuys des 1er et 2 octobre 1852, f. 230-231 et 233-241.
[88] *Ibid.*, lettre de Botta à Turgot du 30 mars 1852, f. 188-189.
[89] *Ibid.*, lettres de Botta à Drouyn de Lhuys des 27, 28 octobre et 16 novembre 1852, f. 248-256, 264-268 et 275-282, et CP Turquie, vol. 309, lettre de Lavalette à Drouyn de Lhuys du 3 octobre 1852, f. 184-189.

concessions de détails qui « ne porteraient pas atteinte au fond des choses et réduiraient à un résultat dérisoire les efforts d'une longue négociation »[90]. Le 29 novembre, le firman favorable aux Grecs était lu par Affif bey, mais, concession à la France, devant un auditoire restreint, limité au *wâlî*, aux patriarches et à quelques fonctionnaires[91].

> « Restait la question des clés de l'église de Bethléem et aussi celle de la fameuse étoile d'argent que, paraît-il, on ne retrouvait plus. Vraiment, on se perdait dans les infiniment petits de la controverse. Par malheur, plus on s'égarait dans les subtilités, plus on s'aigrissait mutuellement[92]. »

La Valette aurait commencé à parler d'apparition d'une flotte française au large de Jaffa, d'occupation des sanctuaires[93]... À Jérusalem, l'excitation était à son comble. Certes, Affif bey avait exécuté partiellement les engagements du firman du 8 février 1852 : un autel avait été accordé aux Latins dans le tombeau de la Vierge et une clé du portail sud de l'église de Bethléem avait été remise à La Valette. Mais ce résultat mécontentait à la fois les patriarches grec et latin. Le premier avait quitté Jérusalem pour Constantinople et le second repris ses manœuvres anti-françaises[94].

De son côté, Nicolas I[er] mettait en garde la France « d'entrer trop profondément dans une voie qui, suivie jusqu'au bout, pourrait mener à un conflit entre l'Empire ottoman et la Russie ». Devant cette crise franco-russe, l'heure était venue aux « cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg de s'aboucher directement, de débattre leurs prétentions et des les concilier autant que possible avec les exigences de la politique »[95]. Drouyn de Lhuys confirma à l'ambassadeur de Russie, Kisselev, que le gouvernement impérial ne voulait « pas aller jusqu'au bout de [ses] droits »[96]. Le 25 février, La Valette était rappelé, l'intérim étant confié à Benedetti[97] ; il revint encore une fois à Constantinople, à la veille d'un autre épisode de la crise religieuse de l'Empire ottoman, en février 1860. Trois jours plus tard, l'ambassade extraordinaire russe, dirigée par le prince Menchikov, arrivait à Constantinople[98]. La discussion fut facile[99] et le 5 mai, deux firmans revenaient sur les ordres de la Porte de janvier[100] : les Grecs recouvraient leur droit d'officier en premier au tombeau de la Vierge et l'avantage de détenir deux des trois clés de Bethléem.

---

[90] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 310, lettres de Drouyn de Lhuys à Lavalette des 27 novembre et 8 décembre 1852, f. 146-147 et 186-187.

[91] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Botta à Drouyn de Lhuys du 6 décembre 1852, f. 290-291.

[92] Pierre de la Gorce, *op.cit.*, p. 143.

[93] PRO, FO, 78/1106, lettre du chargé d'affaires Rose à lord Malmesbury du 20 novembre 1852. Cf. cette lettre in I. de Testa, *op.cit.*, p. 252-255. Il n'y a pas de trace de telles menaces dans la correspondance de Lavalette.

[94] AMAE, CP Turquie, vol. 311, lettre de Lavalette à Drouyn de Lhuys du 25 janvier 1853, f. 183-189. Cf. aussi les rapports de Botta au ministre des 1[er], 3 et 11 janvier 1853 in CPC Jérusalem, vol. 3, f. 295-302, 304, 306-307 et 308-310.

[95] *Ibid.*, vol. 310, lettre de Drouyn de Lhuys à Lavalette du 29 décembre 1852, f. 271-272.

[96] Lettre de Drouyn de Lhuys à Castelbajac, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, du 15 janvier 1853, citée in Pierre de la Gorce, *op.cit.*, p. 144. Cf. aussi AMAE, MD Turquie, vol. 127, « Historique des pourparlers avec la Russie sur les Lieux saints », par Félix Hippolyte Desprez du 1[er] mai 1853, f. 239-254.

[97] AMAE, CP Turquie, vol. 311, lettre de Lavalette à Drouyn de Lhuys du 7 février 1853, f. 244.

[98] *Ibid.*, lettre de Benedetti à Drouyn de Lhuys du 8 mars 1853, f. 355.

[99] *Ibid.*, lettres de Benedetti à Drouyn de Lhuys du 14 mars, f. 153-161, et, vol. 312, des 17, 24 et 31 mars, et du 5 avril, f. 103-104, 122-140, 156-160, et 190-195 ; les lettres et télégramme de Delacour à Drouyn de Lhuys des 14, 23 et 25 avril, 3 et 5 mai, f. 237-239, 247-250, 258-272, 294-299 et 300-306 ; la lettre de Drouyn de Lhuys à Delacour du 28 avril 1853, f. 276-278.

[100] *Ibid.*, lettre de Delacour à Drouyn de Lhuys du 7 mai 1853, f. 312-320.

Inexorablement, contre la volonté française affichée depuis le début de la crise, « la question des Lieux saints [sortait] (...) des limites dans lesquelles [la France s'était] efforcée de la renfermer »[101]. Les Anglais, qui s'étaient tenus à l'écart de cette « querelle de moines », conseillaient depuis la fin décembre, avec l'arrivée aux affaires de Russell et Clarendon, puis le retour en avril de Stratford Canning, devenu lord Redcliffe, une attitude de fermeté à la Porte. De cette cristallisation des positions des différentes parties, n'allait pas tarder à sortir une crise autrement plus grave que le partage des Lieux saints par les communautés grecques et latines, celle de l'existence même de l'Empire ottoman. La question de Jérusalem apparaissait dès lors comme la préface de la guerre de Crimée...

La crise du protectorat religieux de la France

L'issue belliqueuse de cette querelle, qui avait débuté en mai 1850 et mobilisé, en ce qui concernait la question de Jérusalem, la diplomatie française à Constantinople durant trois années, ne mettait pas un point final à la crise des Lieux saints. Paris allait chercher à regagner le terrain perdu pendant la guerre. Mais son échec devant les grecs-orthodoxes avaient ouvert la voie de la contestation de son protectorat religieux au sein des puissances catholiques dans tout le Machrek.

La France et le statu quo à Jérusalem

La guerre de Crimée ne résolvait pas la crise des Lieux saints. Elle y mettait seulement un terme d'un point de vue diplomatique. Il ne serait plus question, pour la diplomatie française, de remettre en cause le *statu quo*[102]. Victorieuse de la Russie, elle ne chercha pas à faire inclure les droits des Latins, en vertu des Capitulations de 1740, dans le traité de Paris. D'ailleurs, le seul article consacré aux relations du sultan avec ses sujets chrétiens, ne mentionna pas une seule fois les Lieux saints. La raison de cette discrétion était à chercher à la fois dans la politique étrangère de la France du moment – la question italienne n'allait pas tarder à être engagée et la France cherchait à se ménager les bonnes grâces de la Russie – et dans la volonté des puissances européennes de ne pas hâter l'éclatement de l'Empire ottoman. Cette discrétion devait toutefois apporter une pause dans la poussée russe vers la Méditerranée, que ce soit sous le prétexte des Lieux saints ou d'un autre[103]...

[101] *Ibid.*, CP Rome, vol. 1000, lettre de Drouyn de Lhuys à Rayneval du 5 février 1853, f. 54-55. Cf. la chronique de V. de Mars, *La Revue des Deux-Mondes* du 30 septembre 1853, p. 182.
[102] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 1, lettre de Valerga à Barnabò du 16 juillet 1853, f. 13-16.
[103] Moscou fonda toutefois en 1858 un *Comité de la Palestine*, remplacé cinq ans plus tard par la *Commission palestinienne*. Ces organismes étaient chargés d'améliorer la situation des pèlerins russes et de créer des écoles [Derek Hopwood, *The Russian Presence in Syria and Palestine, 1843-1914* (Oxford, 1969), p. 90-100 et 152-155]. Cf. aussi A.L. Tibawi, « Russian Cultural Penetration of Syria-Palestine in the nineteenth century », *Journal of the Royal Central Asian Society*, 1966, vol. 53, p. 166-182 et 309-323.

Les pressions pour que la France profitât de sa position de coprotectrice de l'Empire ottoman avaient pourtant été nombreuses en Terre sainte pendant la durée de la guerre. Le 4 mai 1854, le consul à Jérusalem, Botta, s'était interrogé sur

> « la résignation avec laquelle nous avons subi ces multiples échecs ? C'est l'idée que la question des Lieux saints fut une question purement locale, n'ayant aucune liaison avec nos intérêts positifs en Orient, et donc par conséquent on devait même se débarrasser à tout prix pour rester libre de n'envisager que la situation générale. On a toujours cédé espérant en finir tandis qu'au contraire chaque pas que nous faisions en arrière, nos ennemis avançaient et augmentaient la gravité de la situation. Mais la question des Lieux saints n'est pas finie, on ne la terminera jamais par les moyens que l'on a cru devoir employer pour sauver la paix du monde, on a cru devoir sacrifier les intérêts du catholicisme. On n'a obtenu ni la paix générale, ni la tranquillité à Jérusalem. La défaite de la France dans l'affaire des Lieux saints n'est pas un fait isolé, sans importance générale et politique et les effets qu'elle aura ne se borneront pas pour les Latins à la perte de quelques sanctuaires et pour nous à un peu de déconsidération momentanée à Jérusalem. C'est au contraire un désastre pour tout le catholicisme dans tout l'Orient, une cause permanente d'affaires embarrassantes et un coup mortel porté à notre influence et à l'empire ottoman lui-même que l'on voulait sauver. On pourra si la guerre a bien remporté d'honorables victoires, comme français, je n'en doute pas, mais, si l'on ne revient pas sur ce que l'on a fait, les résultats définitifs s'en seront pas moins funestes à cet empire parce que le service rendu par la Russie à la religion des populations grecques leur restera acquis. L'arrangement conclu par M. de La Valette était bon, au moins tolérable parce qu'on avait obtenu quelques avantages tout en réservant pleinement les droits. Cet arrangement primitif a été dénaturé et réduit à rien quant à nos avantages par les firmans accordés à la Russie. Quant aux droits, ceux qui résultaient pour les Latins et pour nous des capitulations ont été annulés tant par ces firmans que par les négociations. Ce résultat fâcheux est désastreux pour le catholicisme et pour l'empire ottoman car il augmente les dangers que lui fait courir l'action de la Russie sur les gens. On aurait du voir dans la question des Lieux saints ce qu'elle renferme réellement, une question politique très grave, la lutte des deux influences qui se disputent la Turquie. Ce n'est qu'en attaquant la Russie sur le terrain religieux qu'on la vaincra définitivement et il est urgent de le faire si l'on veut sauver la Turquie[104] ».

M[gr] Valerga chercha quant à lui à jouer sur les sentiments catholiques de Napoléon III. Il avait écrit à ce sujet au marquis Amédée de Pastoret, sénateur légitimiste de Paris[105]. Ce dernier s'empressa de faire part des récriminations du patriarche au chef de cabinet de l'Empereur, Mocquart[106]. Le prélat conseillait à la France de reprendre la question des Lieux saints :

> « Les destinés des Lieux Saints seront nécessairement remises en question, car il est impossible que la France consente jamais à subir les honteux firmans que le prince Mentchikoff a arrachés à la faiblesse du gouvernement ottoman... Le gouvernement ottoman n'a jamais contesté la valeur de ces traités [1676, 1740] ; il faudrait, aujourd'hui que le bras de la Russie est raccourci à Constantinople, demander au sultan l'exécution franche et loyale des conventions de 1740. Si l'on attend la fin de la guerre pour régler les choses de Jérusalem, il est possible que la France rencontre de l'opposition de la part du gouvernement anglais et peut-être du côté de certaines puissances catholiques. En Orient plus que nulle part ailleurs, on respecte le fait ; il importe donc d'en créer[107]. »

L'affaire ne concernant pas le souverain, la missive fut transmise aux Affaires étrangères... et classée. Quant au vieux consul à Jérusalem, il fut muté, en mai 1855, à Tripoli de Barbarie[108], au grand dam de la hiérarchie catholique de la Ville trois fois sainte[109]. Cette fois, le diplomate fut invité à obtempérer. Les deux acteurs principaux du tragique échec de la diplomatie française étaient enfin séparés. Concernant les Lieux saints, le département estimait depuis mai 1853 que « les avantages accordés aux

[104] AMAE, MD Turquie, vol. 127, « Mémoire sur l'état actuel des Lieux saints », f. 270.
[105] . Francis Choisel, « Pastoret (Amédée David, marquis de), 1791-1857, sénateur », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 974.
[106] Fernand Beaucour, « Mocquard (Jean-François), 1791-1864, sénateur », in *Ibid.*, p. 837.
[107] AMAE, MD Turquie, vol. 52, lettre du sous-chef de cabinet de l'Empereur à Walewski du 19 novembre 1855, f. 283-285.
[108] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1[ère] série, vol. 41, lettre de Walewski à Botta du 13 mai 1855.
[109] *Ibid.*, lettre de Mgr Valerga à Walewski s.d. [reçue à Paris le 16 juillet 1855] et MD Turquie, vol. 127, lettres de l'abbé Dequevauviller à Faugère des 7 juillet, 3 et 17 septembre et 1[er] octobre 1855, f. 323-324, 334-338, 339-343, 344-346.

latins par la note du 8 février [n'étaient] pas matériellement atteints par la mission du prince Menchikov »[110].

Ce fut ce qu'établit bientôt, fin octobre 1855, la mission du marquis de Forbin-Janson. Le secrétaire d'ambassade avait été envoyé en Syrie pour

> « rechercher, (...) recueillir et (...) apprécier dans l'ensemble et dans les détails, des faits, des prétentions ou des tendances qui [intéressaient], dans sa forme aussi bien que dans son essence, le protectorat religieux que la France [exerçait] depuis des siècles en Orient avec le double assentiment de la Porte et du Saint-Siège[111]. »

Depuis le début de la guerre, la situation à Jérusalem et les esprits s'étaient apaisés. Les autorités locales manifestaient plus d'attentions aux Latins et les Grecs s'étaient fait, en raison des événements, moins tracassiers[112].

La hiérarchie catholique de Terre sainte, par la voix du chancelier du patriarcat de Jérusalem, l'abbé Dequevauviller, ne tarda pas à le constater. Le 13 mars 1857, devant les membres des conseils centraux de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, le prélat dressait un bilan de l'action combinée de M^gr^ Valerga et du consul Botta. Elle avait permis à l'étoile de la Nativité de retrouver sa place dans la grotte de Bethléem, en décembre 1851. La France avait également obtenu pour les Latins l'usage de plusieurs sanctuaires, notamment les grottes de Bethléem et de Saint-Jean du désert, la remise aux Latins de la clé de l'escalier méridional de l'église de la Nativité et la restitution incomplète de celle de la grande porte de l'église Sainte-Marie de Bethléem[113].

L'engagement des troupes impériales aux côtés de la Porte offrait à la France de recouvrer son prestige en Orient. Au printemps 1854, elle avait déjà obtenu du gouvernement ottoman le renvoi de deux *awliyâ* de Jérusalem, Mustafâ Zarif Pacha et son successeur Mehmed Pacha, et l'autorisation de bâtir une église latine dans le village de Bayth Jala, où le gouverneur ottoman, sous la pression grecque, avait interdit, en mars 1849, l'ouverture d'une école latine[114]. Comme à son habitude, le sultan avait tardé à signer le firman de concession du terrain. Déjà Botta désespérait de pouvoir jamais y construire une église. Les Grecs ne laisseraient rien exécuter, car ce lieu de culte n'avait pas été permis par les derniers firmans qu'ils avaient obtenus[115]. Mais Benedetti emporta « d'assaut l'église de Beit-Djala[116] » au début de l'été. La Porte, qui ne souhaitait plus qu'on lui parlât de Jérusalem, concéda même le terrain à titre gracieux[117].

Au lendemain du traité de Paris, en novembre 1856, le sultan 'Abdül Medjîd fit don à Napoléon III de l'Eglise Sainte-Anne à Jérusalem. Il entendait honorer « la puissance protectrice du

---

[110] *Ibid.*, vol. 52, minute d'une note du 16 mai 1853, f. 267-270. Cf. aussi les lettres de M^gr^ Valerga à Mgr Barnabò des 9 et 12 juin 1853, ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 1, f. 5-6 et 7-8.
[111] *Ibid.*, vol. 133, lettre de Walewski à Forbin-Janson du 7 août 1855, f. 24-28.
[112] *Ibid.*, vol. 127, lettre de Forbin-Janson à Walewski du 2 octobre 1855, f. 336-337.
[113] . *Ibid.*, vol. 127, f. 400.
[114] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 301, lettres d'Aupick à Drouyn de Lhuys des 19 mars et 2 juin 1849, f. 51-57 et 231-233.
[115] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 127, « Mémoire sur l'état actuel des Lieux saints » du 4 mai 1854, f. 268.
[116] Lettre de Thouvenel à Benedetti du 3 juillet 1854, citée in Louis Thouvenel, *Pages de l'histoire du Second Empire*, 1903, p. 114.
[117] *Ibid.*, p. 114-115.

diocèse et des établissements du Saint-Siège en Terre sainte »[118]. Là encore, il s'agissait d'une victoire de la diplomatie française, défendue à Constantinople par Thouvenel. Le patriarcat latin de Terre sainte avait attiré son attention sur cette ancienne église dès mars 1855[119]. Mais, pour se garder de mécontenter la Russie, la Porte ne lui avait pas permis de bâtir un établissement à l'intérieur de la ville, à proximité du Saint-Sépulcre... L'église Sainte-Anne était un vieil édifice en ruine, construit par les Croisés et transformé en mosquée par Salâh al-Dîn. M[gr] Valerga souhaitait y construire le siège du patriarcat. Pour cela, il attendait que les ornements du lieu et un subside pour l'entretien des prêtres et chapelains fussent présentés par le gouvernement impérial et agréé par le patriarche[120].

La France n'adopta pas complètement cette vision. Elle entendait bien livrer au culte catholique ce lieu consacré. Mais elle ne souhaitait pas en confier la direction au représentant du Saint-Siège. L'église Sainte-Anne était considérée comme une partie du domaine français de Jérusalem, au même titre que le consulat[121]. Le consul Barrère fut donc chargé d'acquérir des terrains, des propriétés contigus à l'édifice[122], et de procéder à sa réhabilitation[123]. Il contacta l'architecte du patriarcat, Ermete Pierotti, qui réalisa les plans du nouveau lieu de culte et de son parvis[124]. En août 1862, il utilisa encore les services de l'architecte français Charles Mauss[125], présent à Jérusalem dans le cadre de la reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre.

Cette dernière affaire était autant importante qu'urgente, touchant à la fois le prestige de la France et la sécurité publique. Le firman de mai 1853 était resté lettre morte et le temps avait poursuivit ses ravages. Un accident survenu à la fin de l'année 1861 ramena cette question sur le devant de la scène[126]. La nécessité de réparer la grande coupole était à ce point apparent que Grecs et Latins s'en disputèrent immédiatement le droit. Le conflit prit une telle acuité que le custode de Terre

[118] AMAE, MD Turquie, vol. 128, procès-verbal de la remise de l'église Sainte-Anne par Barrère à Mgr Valerga de novembre 1856, f. 4.

[119] *Ibid.*, vol. 127, lettres de Dequevauviller à Faugère des 5 mars et 22 juillet 1855, f. 307 et 325-326.

[120] . *Ibid.*, vol. 128, lettre de l'abbé Dequevauviller à Faugère du 17 janvier 1857, f. 6-13.

[121] . *Ibid.*, « Note sur l'église Sainte-Anne » de la Direction politique à Walewski d'avril 1857 et « Note sur les conditions dans lesquelles le gouvernement français serait disposé à faire appel au concours d'une communauté religieuse pour la restauration de l'église Sainte-Anne et l'entretien du culte catholique dans cette église », s.d. [1877], f. 29-38 et 47-48 [85-88, annotée par M[gr] Lavigerie] ; CPC Jérusalem, vol. 5, lettre de Walewski à Barrère du 16 février 1857, f. 234. Le gouvernement de la république conclu en mars 1875 une convention avec le père Edmond, abbé de Notre-Dame de Saint-Michel, confiant à l'ordre des *Prémontrés* l'entretien du culte dans l'église Sainte-Anne [*Ibid.*, MD Turquie, vol. 128, f. 69-73]. Les *Prémontrés* montrant quelques hésitations à venir à Jérusalem [*Ibid.*, lettre de Poyet à Decazes du 12 octobre 1875, f. 81], le Département répondit finalement favorablement à la demande de M[gr] Lavigerie d'installer à Sainte-Anne des missionnaires d'Alger [*Ibid.*, lettre de M[gr] Lavigerie à Decazes du 28 avril 1877 et minute de la convention entre le gouvernement français et l'archevêque d'Alger, f. 89-90 et 142-149].

[122] *Ibid.*, lettres de Barrère à Walewski du 16 mars 1857, f. 282-283, et, vol. 6, du 6 janvier 1859, f. 209-210.

[123] *Ibid.*, vol. 6, lettre de Walewski à Barrère du 27 novembre 1859, f. 318 ; et MD Turquie, vol. 127, extrait d'une lettre de M. Poyet, prêtre du patriarcat de Jérusalem, à l'abbé Dequevauviller du 10 novembre 1859, f. 379-380, et, vol. 128, « note sur l'église Sainte-Anne de Jérusalem » du 8 février 1868, f. 44-46.

[124] . *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 5, lettre de Barrère à Pierotti du 25 avril 1857, f. 302, et MD Turquie, vol. 128, lettre de Pierotti à Thouvenel du 16 février 1860, f. 43.

[125] . *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 7, lettre de Barrère à Thouvenel du 26 août 1862, f. 266-269.

[126] *Ibid.*, lettre de Barrère à Thouvenel du 2 décembre 1861, f. 112. Une chute de pierres avait atterri au milieu de pèlerins...

sainte sollicita rapidement « la médiation et l'aide de l'ambassadeur de France »[127]. « La question de la reconstruction de la coupole était posée. Elle devint une grave question diplomatique[128] ».

Ayant retenu la leçon de la crise des Lieux saints, le gouvernement impérial préféra contacter, fin janvier 1862, le cabinet de Saint-Pétersbourg, plutôt que d'entreprendre une démarche solitaire auprès de la Porte[129]. L'alliance des deux ennemis d'hier, devenus alliés en Europe, facilita grandement les choses. Début mars, les ambassadeurs français et russe à Constantinople, Moustier et Lobanov, s'accordaient sur une note pour 'Âlî Pacha. Les deux gouvernements proposaient de reconstruire à leurs frais la coupole[130]. Le 7 avril, le grand vizir accueillait « sans témoigner ni surprise, ni déplaisir » la démarche commune. L'union des représentants des deux communautés chrétiennes, « sur un terrain qui, jusqu'ici, n'avait été marqué que par leur lutte », avait tout pour le satisfaire[131]. Le 13 mai, il faisait savoir aux deux ambassadeurs que la Porte acceptait le principe de réparation commune de la grande coupole. Toutefois, il leur fit part du souhait de son souverain d'y être associé. Une demande à laquelle la France s'empressa d'accéder devant la qualité de souverain territorial du sultan[132].

Le projet de réponse du grand-vizir, que Moustier envoya à Paris[133], ne trouva toutefois pas le même écho favorable.

> « D'après Aali-Pacha, la forme actuelle de la coupole [devait] être conservée et reproduite sans aucune modification, et ce serait le vœu des diverses communautés qu'il en fût ainsi. Cette assertion [était] inadmissible. Il [avait], au contraire, été entendu entre la France et la Russie, et cela précisément afin de mieux réserver les droits que les communautés respectives se croiraient fondées à revendiquer, que la nouvelle coupole ne recevrait aucune ornementation ni inscription de nature à provoquer des conflits entre les divers rites. Une entente sur ce point était d'autant plus nécessaire, que la coupole (...) [était] revêtue d'inscriptions grecques, qui constituèrent, à l'époque où elles furent apposées, une innovation contre laquelle les Latins [n'avaient] cessé de réclamer. »

Des dissensions apparurent également entre la Russie et la France, quant à la portée de la reconstruction. La première jugeait qu'elle ne devait affecter que « la coupole, et nullement le mur de l'édifice », selon les instructions de Gorchakov à son ambassadeur à Constantinople. Thouvenel estimait qu'il était prématuré de s'avancer plus avant sur ce terrain, avant que les architectes ne se livrassent à un examen technique de l'édifice. Le cabinet de Saint-Pétersbourg en agréa finalement[134].

Le 28 mai, la Porte rendit sa réponse officielle. Acceptant la proposition des deux gouvernements, elle suggérait toutefois la conclusion d'une convention tripartite[135]. Cet accord fut rapidement réalisé, emportant aussi bien l'accord des gouvernements français et russe que des

[127] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 128, lettres du père F. Bonaventura di Solero au père Bignon du 11 mars 1862 et du père Bignon à Thouvenel du 2 mai 1862, f. 159-162 et 163-165.
[128] *Ibid.*, « La Russie et le Saint-Sépulcre », par Sienkiewicz, le 25 novembre 1868, f. 187.
[129] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 353, lettre de Thouvenel à Moustier du 31 janvier 1862, f. 95.
[130] *Ibid.*, lettre de Moustier à Thouvenel du 3 mars et approbation du ministre du 28 mars 1862, f. 175-177 et 200.
[131] *Ibid.*, lettre de Moustier à Thouvenel du 9 avril 1862, f. 282-284.
[132] *Ibid.*, vol. 354, télégramme de Moustier à Thouvenel du 13 mai et lettre de Thouvenel à Moustier du 16 mai 1862, f. 80 et 85-86.
[133] *Ibid.*, lettre de Moustier à Thouvenel du 13 mai 1862, f. 81-84.
[134] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Moustier du 23 mai 1862, f. 126-127.
[135] *Ibid.*, f. 145-147.

différentes communautés religieuses de Jérusalem. Toutefois, 'Âlî Pacha fit rajouter un paragraphe additionnel, spécifiant qu'aucun droit nouveau n'était ouvert, ni aucun droit ancien remis en cause[136].

Deux architectes purent se rendre dans la ville sainte pour évaluer l'ampleur des dégâts. La France n'envoya qu'un seul représentant, Charles Mauss[137], tandis que la Russie dépêchait une véritable délégation : Eppinger était accompagné d'un architecte en second, d'un dessinateur et d'un agent comptable[138]. Enfin, le 5 septembre, un protocole était conclu entre les diplomates français et russe, d'une part, et le grand-vizir, de l'autre. Il prévoyait que les deux architectes,

> « agréés par le gouvernement ottoman, se [transporteraient] le plus tôt possible à Jérusalem pour vérifier l'état actuel de la coupole, constater la nature et l'étendue des travaux à effectuer, en apprécier l'importance et dresser un devis estimatif des dépenses. Ils [consigneraient] dans un rapport collectif les résultats de leurs appréciations et lorsque les propositions [seraient] approuvées par les trois gouvernements respectifs, ils [prendraient], de concert avec les consuls de France et de Russie et avec l'autorité locale des mesures immédiates pour procéder à l'exécution des travaux. Des crédits [seraient] ouverts aux Consulats de France et de Russie et au Pacha gouverneur de Jérusalem pour faire face aux dépenses, au fur et à mesure des besoins[139]. »

Les travaux commencèrent dès la fin de l'année 1862. Mais des rivalités entre les deux communautés antagonistes conduisirent plus d'une fois à la violence dans l'enceinte de l'Église, empêchant ainsi l'exécution de réparations fin 1864. Les cabinets français et russe ne purent s'accorder sur la conduite à adopter. L'édifice n'en devint que plus insalubre. Ce blocage fut levé par l'intervention de l'Impératrice Eugénie. Le 14 janvier 1865, elle fit non seulement part de son sentiment aux ambassadeurs des princes allemands, du roi de Grèce, du tsar et au nonce apostolique[140] que du ministre britannique, lord Cowley.

> « Elle se demandait si l'objectif qu'elle avait en vue, c'est-à-dire la restauration de la sainteté du Saint-Sépulcre, ne pouvait pas être atteint en invitant toute la chrétienté à offrir son aide dans ce but. Sa Majesté suggérait que les bâtiments autour du Saint-Sépulcre soient rasés et qu'un temple soit construit grâce à une souscription universelle à sa place en cet endroit sacré. Deux Eglises latérales, une pour les Latins, l'autre pour les Grecs, devaient faire partie du plan, tandis que la nef centrale, ou le bâtiment principal, serait ouvert aux fidèles de tous les cultes[141]. »

Cette mobilisation des cours européennes permit de lever les derniers obstacles et les travaux de réfection purent s'achever pour les fêtes de Pâques 1868[142]. La Grande-Bretagne, puissance protestante et parlementaire, jugea prudent, en terme d'opinion publique, de rejeter la demande impériale. Elle fut la seule avec le Saint-Siège[143].

---

[136] *Ibid.*, vol. 355, lettres de Moustier à Thouvenel des 1er août et des 27 août 1862, f. 199-204 et 277 ; CPC Jérusalem, vol. 7, lettre de Barrère à Thouvenel du 18 août 1862, f. 260-263.

[137] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 7, lettre de Barrère à Thouvenel du 26 août 1862, f. 266-269.

[138] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 128, « La Russie et le Saint-Sépulcre », par Sienkiewicz, le 25 novembre 1868, f. 188-189.

[139] . *Ibid.*, CP Turquie, vol. 355, protocole du 5 septembre 1862, f. 282-284. Voir aussi *Documents diplomatiques*, 1863, vol. 2, pp. 99-106, Adolphe d'Avril, " Protection des chrétiens du Levant ", in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XV, 1901, p.74-76 et A.J.H. de Clercq, *Recueil des traités de France...*, vol. 8, p. 504-505.

[140] AMAE, MD Turquie, vol. 133, lettre circulaire de Drouyn de Lhuys du 5 février 1865, f. 29.

[141] Henry Richard Charles Cowley, *The Paris embassy during the Second Empire*, 1929, p. 276.

[142] *Ibid.*, vol. 128, note des Affaires étrangères du 1er mai 1868, f. 197-198. *Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps législatif, novembre 1867* (Paris, Impr. Impériale, 1867), p. 244.

[143] Henry Richard Charles Cowley, *op.cit.*, p. 277-279 ; AMAE, MD Turquie, vol. 133, lettres des légations de France à Darmstadt, Carlsruhe, Dresde, Athènes, Rome, Saint-Pétersbourg, de février, mars, avril et mai 1865, f. 30-51 ; ASV, Segreteria di Stato, 1865, rubr. 248, fasc. 2, lettre de Mgr Antonelli à Mgr Chigi du 28 février 1865, f. 53.

Le refus de la cour pontificale était d'abord formel. Il se fondait sur l'impossibilité de reconnaître la partition du Saint-Sépulcre. Cette solution n'empêcherait nullement les conflits de renaître. De plus, le Siège apostolique souhaitait conserver l'aspect extérieur de l'édifice originel. Plus sûrement, ce refus trouvait ses racines dans le déroulement des négociations de l'été 1862. Apprenant l'initiative conjointe des diplomaties française et russe, Rome avait essayé de s'entendre directement avec la Porte. Le 12 juillet, le cardinal Antonelli, s'était adressé directement à son collègue ottoman. Le Secrétaire d'État réclama le privilège de prendre exclusivement à sa charge les réparations. 'Âlî Pacha avait commencé par faire la sourde oreille. Puis, la France et la Russie s'étaient opposées à ce qu'une action exclusive d'une des deux communions entravât les négociations en cours. Thouvenel estima tout bonnement la démarche du Saint-Siège superflue[144]. Aussi resta-t-il, entre Paris et Rome, « l'un des griefs principaux (...) Jérusalem »[145]...

La France et les menées pontificales au Machrek

Ce reproche avait été entretenu depuis la résolution de la crise des Lieux saints. Dans une dépêche à son supérieur, le préfet de la *Propaganda Fide*, du 9 juin 1853, M^gr^ Valerga s'était interrogé sur l'action future du gouvernement de l'Empereur :

> « Comprendra-t-il que le moment est venu pour assurer au catholicisme la suprématie en Orient, et à lui la même première influence, avec la conclusion désirée à l'affaire des Lieux saints, laquelle est actuellement la grande affaire dont dépendra l'avenir de l'Église catholique dans cette contrée ? "

Ses réflexions le portaient à croire que le gouvernement de Napoléon III n'était pas disposé à aller plus avant contre la Russie. Les propos de son ambassadeur près le Saint-Siège, Rayneval, rapporté par la dernière lettre de la *Propaganda Fide*, tendaient à montrer que la France ne considérait plus les Lieux saints comme une affaire diplomatique, mais seulement comme une « question d'influence entre l'Église catholique et la schismatique ». Pour éviter une ruine totale de la présence romaine en Orient, devant l'incapacité de la France à assumer son protectorat, le patriarche latin de Jérusalem se demandait s'il ne valait pas mieux « se mettre sous la protection du schisme grec »[146].

Ces propos n'annonçaient aucunement une politique nouvelle du Saint-Siège. Une telle mise en dépendance vis-à-vis de l'Église grecque orthodoxe aurait constitué un reniement de huit siècles d'histoire de la papauté... En fait, ils résumaient seulement le désappointement d'un représentant du Pape à Jérusalem, partagé à tous les niveaux de la hiérarchie pontificale de Terre sainte[147].

Ce souci de préserver la présence romaine dans le *Dar al-Islam* révélait bien l'état d'esprit de M^gr^ Valerga. Il témoignait surtout du haut sentiment qu'il se faisait de sa mission. « Son dévouement pour les droits du Saint-Siège » était sans borne. Mais son caractère énergique, parfois un peu cassant,

[144] *Documents diplomatiques*, 1862, vol. 3, lettre à Gramont du 22 août 1862, p. 106-107.
[145] Propos du cardinal Barnabò à Banneville en 1869, cité in R. Aubert, *Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, *21*, 1952, p. 415 n. 1.
[146] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 1, lettre à M^gr^ Barnabò, f. 5-6.
[147] *Ibid.*, lettre de l'abbé Dequevauviller à M^gr^ Barnabò du 13 juin 1853, f. 9-10.

pouvait l'assimiler à de l'« antipathie pour la France »[148]. De même, il lui entraîna l'inimitié de beaucoup en Orient, notamment à travers le personnel religieux de Terre sainte et le clergé indigène[149]. En effet, le patriarche avait tendance à modifier quelque peu, voire à dépasser, les intentions du Siège apostolique[150]. Ce caractère affirmé le mena notamment à remettre en cause le protectorat exclusif de la France en Orient.

Cette idée était pour lui ancienne. Il avait même inauguré sa mission en Terre sainte avec cet état d'esprit. Le consul du Roi, Hélouis-Jorelle, avait soulevé à maintes reprises la « politique d'agression et d'expansion » du nouveau patriarche, avec la complicité du consul sarde et d'une partie des franciscains de Jérusalem[151]. La nomination de Botta au consulat de Jérusalem avait atténué quelque peu l'antagonisme du prélat. Les deux hommes s'étaient connus au Kurdistan, « dans des circonstances bien périlleuses », l'un consul à Mossoul et l'autre missionnaire apostolique en Perse[152]. Botta réussit même à faire doter son vieil ami sur les fonds du département des Affaires étrangères, « à titre temporaire », pendant les derniers mois de l'exil de Pie IX à Gaète[153]. Il obtint encore que la France le soutînt dans son conflit avec le custode de Terre sainte, entre 1850 et 1856.

Mais, même ainsi secouru, et soutenu, le patriarche conserva quelques doutes à l'égard de la protection de la France. En juillet 1852, devant la tournure des événements à Constantinople, il recommença ses récriminations :

> « On oublie en France (...) que le droit de protection n'est un droit positif que vis-à-vis de la Porte qui s'est liée par un traité, mais que ce n'en est pas un vis-à-vis de l'église catholique qui ne s'est jamais engagée et n'a pu s'engager à ne recevoir d'aide que d'une seule puissance laquelle par la suite du temps aurait pu devenir ou faible ou mal intentionnée.
> Le Saint-Siège (...) n'a jamais conclu avec la France de convention à cet égard. Les ordonnances de Louis XIV obligent bien les agents français à protéger le catholicisme, mais elles ne peuvent obliger l'Église à ne jamais avoir recours à d'autres défenseurs.
> Le Saint-Siège est donc resté parfaitement libre vis-à-vis de la France de chercher l'appui là où il peut en espérer. Il a simplement accepté la protection française tant qu'elle était efficace et qu'elle s'exerçait d'une manière conforme aux lois et aux besoins de l'Église ; mais il n'a pris aucun engagement et n'a jamais reconnu les prétentions exclusives du gouvernement français. (...) Le jour où il sera démontré que

[148] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 3, lettre de Botta à Bastide du 20 novembre 1848, f. 47. Cf. aussi la défense du patriarche par M^gr^ Soglia in ASV, *op.cit.*, fasc. 3, lettre à Harcourt du 16 octobre 1848, f. 132-134.

[149] Il se fit notamment le chantre de la latinisation à outrance des chrétiens orientaux. En 1866, il avait réussi à arranger la nomination du très romanophile M^gr^ Hassun comme patriarche arménien catholique. Il poursuivit son action au cours de l'été 1869, au cours des travaux préparatoires du concile de Vatican, où il était membre de la commission des rites et de la discipline des Églises orientales (et même, selon certain, « l'âme et l'esprit dirigeant »). Ainsi demanda-t-il l'annulation des anciennes prérogatives des Grecs catholiques (ou melkites), particulièrement en ce qui concernait le mode autonome d'élection de leurs évêques [AMAE, CPC Beyrouth, vol. 19, « Note sur les communautés catholiques orientales » de Rousseau, du 12 octobre 1869, f. 58-65]. Cette attitude de M^gr^ Valerga lui valut l'hostilité du clergé syrien, encouragé en sous main par l'ambassadeur de France Bourée [R. Aubert, *op.cit.*, pp. 416-417, 425].

[150] Ainsi la latinisation entrait directement en opposition avec la tradition pontificale de soutien aux chrétientés orientales, rappelée par la lettre apostolique *Hisce Diebus*, du 2 juin 1856, et la bulle *Amantissimus generis*, du 8 avril 1862, annonçant la création d'une commission cardinalice spéciale *Pro negotiis ritus orientalis* au sein de la congrégation de la *Propaganda Fide*. L'action pontificale ne se départit jamais de ces principes d'intervention auprès des Eglises bicéphales d'Orient par le biais de leurs jumelles uniates, plutôt que directement par une latinisation. En vogue depuis le XVII^è^ siècle, elle ne fut toutefois clairement admise par la *Propaganda Fide* que le 1^er^ juin 1885 [Joseph Hajjar, *L'apostolat des missionnaires latins dans le Proche-Orient selon les directives romaines*, 1956, pp. 18-21].

[151] *Ibid.*, lettres à Guizot du 26 janvier, à Lamartine des 25 février, 1^er^ et 23 mars, et 22 avril 1848, f. 5-6, 7, 8, 11-12 et 13-19.

[152] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre de Bastide à Aupick du 17 octobre 1848, f. 112.

[153] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettres de Botta à Drouyn de Lhuys du 18 janvier, et de Drouyn de Lhuys à Botta du 27 avril 1849, f. 77-78, 102 ; MD Turquie, vol. 127, lettre de M^gr^ Valerga à Tocqueville du 11 juillet 1849, f. 152.

> le protectorat français est inefficace ou même nuisible, nous avons conservé le droit de le repousser et de nous adresser à qui voudra nous entendre. »

L'attitude anti-française du prélat était telle que son ami Botta se crut dans l'obligation de la signaler à Paris[154].

L'action du patriarche latin de Jérusalem consista surtout à remettre en cause des honneurs dus aux consuls français en Orient[155]. En s'attaquant à ce privilège, M^gr^ Valerga montrait bien son intention. Il entendait ramener la France dans le rang des autres nations catholiques présentes au Levant, pour mieux réaffirmer la primauté pontificale. Si elle ne répondait pas explicitement aux instructions, émanent de la *Propaganda Fide*, cette politique semblait être une émanation de la volonté directe de Pie IX. Qui plus est, il semble que son origine se trouvât à Rome[156]. Elle arrivait à point nommé, après l'échec de la mission de M^gr^ Ferrieri, visant à l'établissement de relations directes avec la Porte. Un projet de règlement relatif aux honneurs dus aux consuls de France au Maghreb et au Machrek fut établi. Le Saint-Siège demandait notamment la suppression de l'oraison *Pro Consule* et limitait la récitation de la prière à l'Empereur au seul jour de la célébration de sa fête[157].

Le gouvernement impérial jugea les propositions pontificales acceptables, du moins en ce qui concernait la nécessité de l'uniforme, de la distinction dans le traitement des agents de différents grades et l'abolition de l'invocation. Il comptait même sur cette remise en vigueur d'usages anciens pour résoudre cette crise. Toutefois, la place faite à l'honneur rendu à l'Empereur était trop peu convenable en regard de la protection française au culte catholique. Aussi fut-elle élargie sur l'initiative de Paris aux quatre temps de l'Église (Pâques, Pentecôte, Assomption, Noël) et au moment des fêtes patronales des lieux de culte protégés par la France[158]. L'entente fut simple et il suffit d'une dernière démarche de Rayneval auprès de M^gr^ Antonelli, fin septembre 1853, pour clore la question des honneurs[159].

Un nouvel incident intervint toutefois à ce sujet dix ans plus tard. M^gr^ Valerga avait été nommé pro-délégué apostolique en Syrie. Face à lui, il trouvait le poste consulaire de Beyrouth tenu par Maxime Outrey. Le caractère du patriarche de Jérusalem était connu dans l'administration des Affaires étrangères et chaque agent français au Levant connaissait ses prétentions à donner, en toute occasion, au Saint-Siège et à son représentant la première place. Seulement la Syrie de 1863 n'était pas la Jérusalem de 1850 ; la France y était le garant moral d'un équilibre politique à naître et elle ne

---

[154] Propos rapporté le 17 juillet 1852 par Botta, *Ibid.*, lettre à Turgot, f. 206-215.

[155] ASV, 1864, Segreteria di Stato, rubr. 280, fasc. 2, lettre de M^gr^ Valerga à M^gr^ Barnabò du 5 mars 1849 et note de la congrégation des Affaires extraordinaires [s.d.], f. 136-139 et 141-146.

[156] *Ibid.*, CP Rome, vol. 988, lettres de Bastide à Harcourt du 24 juillet et d'Harcourt à Bastide du 24 août 1848, f. 82-83 et 111-112 ; vol. 1000, lettres de Drouyn de Lhuys à Rayneval du 15 janvier et de Rayneval à Drouyn de Lhuys des 20 et 31 janvier 1853, f. 23-24, 26-32 et 23-34 ; MD Turquie, vol. 129, différents documents relatifs aux honneurs dus aux consuls, f. 340-403 ; ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 2, lettres de Despréaux-Hauran à M^gr^ Villardel du 28 avril, et de M^gr^ Soglia à Harcourt du 4 octobre et à M^gr^ Fransoni du 9 octobre 1848, f. 99-100, 122-127 et 128-129.

[157] *Ibid.*, lettre de Rayneval à Drouyn de Lhuys du 4 juillet 1853, f. 201-206.

[158] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 44, Observations sur le projet de règlement relatif aux honneurs à rendre aux consuls de France dans les églises du Levant, f. 391-392.

[159] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 3, lettre du 22 septembre 1853, f. 4-5 et contre-projet français, f. 6 ; AMAE, CP Rome, vol. 1000, lettre de Rayneval à Drouyn de Lhuys du 1^er^ octobre 1853, f. 325-327.

pouvait tolérer d'atteinte à sa primauté pour quelque motif que ce fût, et encore moins pour une religion qui l'embarrassait déjà assez avec l'hostilité sourde de S.B. Bûlos Mas'ad.

Bien évidemment, M^gr^ Valerga ne pouvait être de cet avis. Dès son arrivée à Beyrouth, il avait cherché « à se mettre au-dessus du représentant de la France » à maintes occasions. Outrey commença par ne pas y porter attention. Toutefois, les exigences du pro-délégué apostolique de présider la remise des prix au collège jésuite de Beyrouth amenèrent le consul général à clarifier la situation. Cet établissement étant français, financé par les « secours amenés du gouvernement de l'Empereur », comme l'autre collège *jésuite* de Ghazîr et son homologue *lazariste* de 'Ayntûrâ, il revenait aux agents français d'y présider les événements non liturgiques. Quant à la préséance du nonce sur les ambassadeurs invoquée par le patriarche latin de Jérusalem, elle ne pouvait l'être dans son cas, sa mission étant strictement religieuse. M^gr^ Valerga ne rendit aucunement aux arguments d'Outrey. Au contraire, il fit pression sur les directeurs des deux autres collèges pour qu'ils annulassent les cérémonies de distribution des prix de fin d'études[160].

La question de M^gr^ Valerga restait donc en suspens. La démarche française auprès du Siège apostolique ne porta guère de fruit. La congrégation de la *Propaganda Fide* faisait traîner les négociations de la Secrétairerie d'État. Le préfet Barnabò ne répondit au billet de M^gr^ Antonelli du 4 septembre 1863 que le 1^er^ décembre suivant. Il est vrai que les liaisons étaient difficiles entre la Piazza di Spagna et le cortile San Damaso... Le cardinal secrétaire d'État s'abstint toutefois de reprendre langue à ce sujet avec le chargé d'affaires français, le comte de Sartiges[161]. Les dignitaires romains espéraient que le différend s'aplanirait de lui-même. Il faillit réapparaître six mois plus tard[162].

La France décida alors d'agir plus directement. M^gr^ Valerga représentait d'ailleurs un problème qu'elle cherchait à neutraliser de longue date. Depuis la nomination du patriarche latin de Jérusalem, elle ne cessait de présenter ses griefs au Saint-Siège. Dès le 24 juillet 1848, Bastide s'était déjà élevé contre l'imprudence du patriarche à soulever des querelles autour des Lieux saints, « envahis par les schismatiques depuis près d'un siècle », et sa collusion avec la Sardaigne[163]. Mais les désirs de temporisation de la cour de Rome et l'absence à Jérusalem ou à Constantinople d'un évêque affidé à la France rendaient aléatoires les demandes de rappel[164]. Le 1^er^ septembre, après avoir agi auprès de la *Propaganda Fide*, le duc d'Harcourt[165] avait présenté une réclamation à M^gr^ Soglia[166]. Le 4 octobre, la réponse du secrétaire d'État conforta l'ambassadeur de France dans ses doutes

[160] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 15, lettres d'Outrey, des 8 et 9 août 1863, et de M^gr^ Valerga, du 10 août 1863, à Drouyn de Lhuys, f. 4-9, 10-14 et 28-29. Cf. aussi in ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 3, lettres de M^gr^ Valerga à M^gr^ Barnabò, des 6 août et 29 septembre 1863, f. 14-19 et 24-27 [une copie de la dépêche d'Outrey du 8 août 1863 se trouve f. 28-32].

[161] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre de Drouyn de Lhuys à Outrey du 28 juin 1864, f. 299

[162] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 juin 1864, f. 285-286 ; MD Turquie, vol. 127, extrait d'une lettre de l'abbé Dequevauviller du 30 octobre 1864, f. 437.

[163] AMAE, CP Rome, vol. 988, lettre à Harcourt, f. 82-83.

[164] *Ibid.*, lettre d'Harcourt à Bastide du 24 août 1848, f. 111-112.

[165] T. de Mortembert, « Harcourt (François Eugène Gabriel d') (1786-1865) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *17*, pp. 623-624.

[166] ASV, Segreteria di Stato, 1864, rubr. 280, fasc. 3, f. 116-117.

préliminaires. Elle se présenta comme une longue justification de M^gr^ Valerga, « prélat vertueux », même si quelques réticences étaient formulées à l'encontre de ses initiatives à Jérusalem[167].

Cette lettre ne satisfaisait guère la France, qui demandait que le patriarche ne mît « pas ses vertus au service de la religion » et qu'il s'abstînt de prêcher la discorde. Surtout, le gouvernement impérial souhaitait que le Saint-Père, qui avait « déjà bien assez à faire dans ses États, sans qu'il [fût] nécessaire de lui créer, à tout prix, une prépondérance inusitée en Orient », arrêtât de patronner l'action anti-française de M^gr^ Valerga[168]. Les démarches d'Aupick auprès de la Sublime Porte, conformément aux désirs du patriarche, et le départ de Bastide des Affaires étrangères calmèrent les griefs de la France.

Pour peu de temps... La tournure des négociations eut tôt fait de ramener le représentant du Saint-Siège à reprendre ses récriminations contre le protectorat de la France. Le 15 janvier 1853, Drouyn de Lhuys demandait au comte de Rayneval d'agir prestement auprès du nouveau secrétaire d'État, M^gr^ Antonelli[169]. Quinze jours plus tard, l'ambassadeur de France pouvait annoncer à son ministre que « la Cour de Rome, habituée à voir considérer, dans leur ensemble et avec le calme que lui donne le sentiment de ses grands et nobles devoirs, les intérêts généraux du catholicisme, » désapprouvait enfin M^gr^ Valerga. Même le préfet de la *Propaganda Fide*, M^gr^ Barnabò, approuvait apparemment la démarche française contre son subordonné[170].

Effectivement, les dispositions de M^gr^ Valerga se montrèrent meilleures. Drouyn de Lhuys ne doutait pas qu'il ne se soumît enfin « aux directions qu'il [recevrait] de Rome[171] ». Mais il n'en vint pas et le patriarche n'adopta de profil bas que par amitié pour le consul Botta. Avec la nomination de Barrère à Jérusalem, les relations entre le consulat général et le patriarcat se limitèrent aux seules affaires religieuses. Et comme l'agent français « ne [s'occupait], comme il le dit lui-même, que du côté politique des affaires », ses relations avec le représentant romain en furent réduites au minimum. À tel point que le chancelier du patriarcat, l'abbé français Théodore Dequevauviller, reconnut certes la bonté de Barrère. Mais, il l'atténua aussitôt en raison de sa négligence et de sa paresse[172]... La nature belliqueuse de M^gr^ Valerga permit cependant aux deux hommes de se quereller[173].

Face à l'immobilité du Saint-Siège, qui ne voulait ni remplacer le patriarche latin de Jérusalem, ni nommer un nouveau délégué apostolique en Syrie, le gouvernement de l'Empereur envisagea deux solutions. La première avait déjà été mise en œuvre pendant l'exil de Pie IX à Gaète et présentait l'avantage de mettre M^gr^ Valerga sous la dépendance financière de la France. Drouyn de

[167] *Ibid.*, minute de la lettre, f. 121-127, et AMAE, MD Turquie, vol. 44, f. 398-402.
[168] *Ibid.*, lettre d'Harcourt à M^gr^ Soglia du 7 octobre 1848, f. 130-131, et AMAE, CP Rome, vol. 988, lettre d'Harcourt à Bastide du 24 octobre 1848, f. 135-136.
[169] AMAE, CP Rome, vol. 1000, f. 23-24.
[170] *Ibid.*, lettre de Rayneval à Drouyn de Lhuys du 31 janvier 1853, f. 40-45.
[171] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Rayneval du 24 septembre 1853, f. 166-167 et ASV, Segreteria di Stato, 1854, rubr. 242, fasc. 5, f. 123-124.
[172] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 128, lettre de l'abbé Dequevauviller à Faugère du 19 janvier 1856, f. 19.
[173] *Ibid.*, vol. 127, lettre de M^gr^ Valerga au baron du Haveltz du 30 novembre 1861, f. 427.

Lhuys fit sonder discrètement M^gr^ Antonelli à ce sujet[174]. Mais le secrétaire d'État ne prit pas la peine de répondre à l'ouverture française.

La seconde était moins mesquine. Elle s'inspirait encore d'un projet datant des débuts de la république, la nomination d'un patriarche français. En octobre 1848, le nom de M^gr^ Trioche, archevêque titulaire d'Ispahan et de Babylone, avait circulé à Rome[175]. Même M^gr^ Valerga, désargenté, songeait alors

> « dégoûté de sa situation à Jérusalem, qu'il désirait en sortir et qu'il serait charmé d'y être remplacé par lui (...). M^gr^ Trioche serait de son côté fort satisfait d'être placé à Jérusalem[176] ».

En août 1867, le département des Affaires étrangères y songea de nouveau. Une note confidentielle prenait comme postulat à cette demande deux faits : d'abord, « avant la suppression du patriarcat latin (...), le trône patriarcal [avait] presque toujours été occupé par des Français » ; ensuite, « les établissements français [représentaient] la grande majorité des intérêts catholiques en Palestine (écoles, orphelinats, hôpitaux modèle, couvents richement dotés, sanctuaires authentiques et vénérés) »[177]. Cette solution n'eut guère plus de succès que la première.

La francisation du personnel religieux de Terre sainte semblait pourtant un vœu du Saint-Siège. Dans son bras de fer avec les moines de Terre sainte[178], le patriarche latin de Jérusalem avait suggéré le remplacement de l'ordre des *Franciscains*, « incontrôlables par nature », par les francophiles *Lazaristes* ou les papistes *Jésuites*. Mais, les premiers n'étaient pas assez puissants à Rome pour ne pas prêter le flanc à l'hostilité des grandes nations catholiques européennes. Quant aux seconds, ils réunissaient contre eux trop de préjugés.

Le consul de France à Jérusalem, Botta, avait alors proposé une réforme intérieure de l'ordre mineur. Des prêtres séculiers, pris dans chaque nation catholique d'Europe, seraient mis à la disposition du patriarche latin. Si le Saint-Siège s'y montrait hostile, les *Franciscains* conserveraient la garde des Lieux saints, mais il leur serait retiré tous les privilèges attenants au profit du représentant pontifical[179]. Cette dernière solution prévalut à Rome. Le 9 septembre 1851, la congrégation de la *Propaganda Fide* rendait un *licet* déterminant les rapports du patriarche latin de Jérusalem avec les Pères de Terre sainte[180].

Toutefois, les *Franciscains* n'étaient pas décidés à abdiquer aussi facilement leurs privilèges. S'ils n'avaient pu garder le trône patriarcal, ils entendaient bien conserver la garde exclusive des Lieux saints. Comme l'appel à l'Autriche, dans leur conflit avec M^gr^ Valerga, leur avait valu l'hostilité du

---

[174] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Rayneval du 24 septembre 1853, f. 166-167 et ASV, Segreteria di Stato, 1854, rubr. 242, fasc. 5, f. 123-124.

[175] M^gr^ Trioche avait quitté Bagdad en décembre 1847. Le 29 janvier suivant, il était arrivé à Alep, où il avait embarqué, le 5 février, pour Rome, puis Paris [AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Guizot du 9 février 1848, f. 3-4.

[176] *Ibid.*, CP Rome, vol. 988, lettre d'Harcourt à Bastide du 24 octobre 1848, f. 135-136.

[177] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 127, note du 27 août 1867, f. 461.

[178] *Ibid.*, lettre de Botta à Tocqueville du 24 avril 1849, f. 96-99 ; MD Turquie, vol. 127, lettre de l'abbé Dequevauviller au baron du Haveltz du 18 décembre 1854, f. 300-301.

[179] *Ibid.*, Note sur le différend qui oppose le patriarche latin à Jérusalem à une partie des moines de Terre sainte. 1855, f. 313-317.

[180] AP, Scritture Antiche, vol. 617, *Drecutum quo Nonnullac quaestiones circa regimen Ecclesiae Hierosolymitanae resolvuntur*, f. 418.

consulat français, les héritiers des *Capucins* se souvinrent alors que leur présence à Jérusalem avait une origine française. Or, depuis le début du siècle, les pères *franciscains* d'origine française avaient disparu, remplacés par des prélats napolitains, sardes et espagnols.

Courant avril 1852, le commissaire provincial des *Franciscains*, et commissaire de Terre sainte, M^gr^ Giuseppe Areso, arriva à Paris. Il insista sur les conséquences de cette absence religieuse de la France dans une lettre à Turgot. Il le priait donc de recommander sa mission, l'ouverture d'un noviciat *franciscain* en France, auprès du ministère de l'Instruction publique et des Cultes[181]. Le ministre des Affaires étrangères s'exécuta bien volontiers. « Ce projet se [liait] trop directement aux intérêts des religieux et politiques de la France en Orient, pour ne pas mériter [son] appui ». Il demandait même à son collègue, Hippolyte Fortoul[182], d'insister auprès des évêques de France pour en faciliter la réalisation[183].

En novembre, c'était chose faite. M^gr^ Areso disposait d'un noviciat à Amiens. Seulement, le ministère de l'Instruction publique et des Cultes lui refusait tout subside pour couvrir ses frais d'établissement. L'entretien d'un établissement religieux sur le territoire français ne dépendant pas du département des Affaires étrangères, comme l'avait laissé entendre Fortoul[184], Areso songea à demander l'aide financière de l'épiscopat français[185]. Une seconde maison fut établie à Paris, dans l'ancienne église Saint-Jean de Latran, près du Collège de France[186].

En 1861, les couvents *franciscains* de Terre sainte installés en France comptaient deux cent quatre-vingt onze membres[187]. La francisation de l'ordre des *Franciscains* se poursuivit par la nomination d'un Français, le père Fulgence Bignon[188], commissaire de Terre sainte et son rétablissement en France[189]. Elle fut parachevée par sa mise sous la protection de Napoléon III[190]. Ainsi, en une décennie, les moines de Terre sainte avaient réussi à se placer sous la protection de la France. Ainsi conservaient-ils, dans le traitement de la question politique des Lieux saints, l'influence que le *licet* leur avait enlevée.

---

[181] AMAE, MD Turquie, vol. 129, lettre du 20 avril 1852, f. 51-52.

[182] Geneviève Massa-Gille, « Fortoul (Hippolyte), 1811-1856, universitaire, député et ministre », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 533-534.

[183] AMAE, MD Turquie, vol. 129, lettre de Turgot à Fortoul du 21 mai 1852, f. 53.

[184] *Ibid.*, lettre de Fortoul à Drouyn de Lhuys du 18 décembre 1852, f. 55.

[185] *Ibid.*, lettre d'Areso à Drouyn de Lhuys du 6 novembre 1852, f. 54.

[186] *Ibid.*, lettre du père Bignon à Napoléon III du 28 décembre 1858, note sur les prétentions du père Bignon du 8 janvier, lettres de Walewski à Rouland du 4 février et de Rouland à Walewski du 11 février 1859, f. 66-67, 65, 70-71 et 72.

[187] . Jacques Olivier Boudon, « Congrégations », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 331. Le chiffre retenu est celui des *Capucins*, impliqués dans l'effort missionnaire, et non des *Observants* et des *Récollets* (273 membres en 1861), non encore impliqués en Orient.

[188] *Ibid.*, lettres du secrétaire général de l'*ordre mineur de Saint-François*, R.P. Bernardinus, au père Bignon du 3 juin, et du père Bignon à Walewski du 7 juillet 1856 au sujet des *Leges Fundamentales et regulae commissariatus generalis Terrae sanctae*, f. 57, 58 et 59-60.

[189] *Ibid.*, lettres de Walewski à Gramont du 12 février, de M^gr^ Antonelli à Gramont du 10 mars, et de Gramont à Walewski du 12 mars 1859, f. 73-74, 76, 75 ; lettres de Walewski à Rouland du 25 mars, et de Rouland à Walewski du 28 juillet 1859, f. 77, 80.

[190] *Ibid.*, lettre du père Bignon à Napoléon III du 28 avril 1861, f. 81-82.

Cette tournure des événements ne fut pas sans susciter des craintes à M^gr^ Valerga. Il craignait particulièrement la nomination de *Franciscains* français[191], mesure qui ne ferait que renforcer l'autorité impériale sur les établissements religieux d'Orient. « Tout établissement de *Franciscains* en Terre sainte [était], de droit, sous la protection de la France, à l'exclusion de toute autre puissance », notait, conspirateur, en janvier 1866, le procureur de la mission jésuite de Syrie, le père Amédée de Damas[192].

En fait, la *Compagnie de Jésus* n'en avait cure. Peu lui importait la puissance catholique qui la patronnait, elle restait soumise au seul Pape-roi. La protection d'une nation européenne ne servait que le prestige et la mission des soldats de Dieu. Ce fut son attitude lorsqu'elle entra dans l'orbite française. Quand, en mars 1852, le père Jean-Baptiste Laborde vint à Diyarbakir, il se plaça sous la protection française uniquement dans l'espoir de voir « les jacobites de Médiat et la plupart de ceux qui [habitaient] ces parages (...) grossir [son] petit troupeau[193]. » Même chose à Beyrouth en mai 1861, où le père de Damas, procure de la Mission du Mont-Liban, ne sollicita le soutien de la France que sur un ordre venu de Rome, au courant de l'année 1860, dans le seul but de faire subventionner le collège de Ghazîr[194]. Mais il déplorait aussi le manque de direction au sein de la *Compagnie* pour profiter de la collaboration qui s'était nouée entre les *Jésuites* de la Montagne libanaise et les autorités militaires et consulaires françaises[195].

Aussi travailla-t-il à « établir des relations qui procureraient [à son ordre] de l'appui et des aumônes[196]. » Le père de Damas réussit même à prendre quelque ascendant sur le consul Bentivoglio. En septembre, il obtint que le consul proposât que le palais de Bayt ed-Dîn, naguère demeure de l'émir Bachîr Chihâb, devînt un orphelinat de garçons[197]. Des complications diplomatiques mirent fin au projet. Mais, la Porte ne fit aucune objection à céder la demeure princière aux *jésuites*, à condition qu'ils supportassent les frais d'aménagement[198]. L'affaire ne se fit pas...

L'entente avec la France n'apportant plus autant d'avantages, le *Jésuite* n'eut pas de scrupule à se tourner vers l'Espagne. Cette très catholique puissance cherchait de longue date à faire valoir ses droits à la protection des catholiques[199] de Terre sainte[200]. L'échec des négociations de Constantinople, sur le *statu quo*, l'incita à plus de témérité. Le 24 juin 1853, la reine Isabelle II avait pris un décret

[191] *Ibid.*, vol. 127, lettre de M^gr^ Valerga au baron du Haveltz du 30 novembre 1861, f. 425-426.
[192] ARSI, Syria, 4, IV (33), lettre au père Beckx du 12 janvier 1866.
[193] M. Jullien, *La nouvelle mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895)*, *I*, 1898, p. 249.
[194] ARSI, Syria, 4, IV (9), lettres au père Beckx du 19 mai 1861 ; AMAE, MD Turquie, vol. 122, lettre du père de Damas à Thouvenel du 8 mars 1860, f. 378-391.
[195] *Ibid.*, (10), lettre au père Beckx du 31 mai 1861. Sur les activités du père de Damas aux côtés de l'abbé Lavigerie, Cf. Camille de Rochemonteix, *La Syrie et l'expédition française au Liban*, 1921, p. 101-104 et 137-149.
[196] *Ibid.*, lettre au père Beckx du 31 juillet 1861.
[197] *Ibid.*, lettre au père Beckx du 15 septembre 1861 ; AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 15 août 1861, f. 298-300. Camille de Rochemonteix, *La Syrie et l'expédition française au Liban*, 1921, p. 147-149.
[198] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettres de Thouvenel à Bentivoglio du 25 octobre, et de Bentivoglio à Thouvenel du 9 novembre 1861, f. 358-359 et 360-361. Cf. aussi infra, p. 382.
[199] Elle avait obtenu ce droit par une capitulation du 14 septembre 1762 et l'avait exercé pendant la période révolutionnaire et au moment de l'expédition d'Égypte [AMAE, CP Turquie, vol. 127, lettre de Turgot à Walewski du 18 décembre 1855 et Sélim Sayegh, *op.cit.*, p. 156-157].
[200] AMAE, MD Turquie, vol. 52, lettre d'Aupick à Tocqueville du 15 septembre 1849, f. 85-86.

créant un consulat à Jérusalem[201]. Deux ans plus tard, son représentant en Terre sainte s'alliait à son collègue autrichien pour contester le protectorat de la France sur les Lieux saints[202]. Son offensive s'exerçait aussi en Syrie. En 1861, elle avait remplacé son agent consulaire par un consul général bien doté financièrement.

> « Beyrouth prend des accroissements considérables. Il s'y élève de grandes fortunes parmi les indigènes. Une société aristocratique commence à s'y former. Il importe que les nôtres se mettent à la tête du mouvement pour le diriger dans les principes chrétiens et amener cette société naissante à se constituer sur les bases établies par l'Église. Le travail est relativement facile (...). Or, l'état matériel de notre maison est en raison inverse du développement spirituel de nos œuvres. »

Cet exposé du père de Damas, en octobre 1865, annonçait les motifs du jeu de bascule de la *Compagnie de Jésus*. L'Espagne avait de l'argent, le contrat passé avec l'*Œuvre des Écoles d'Orient* et les *Jésuites* allait expirer dans quelques mois, laissant les soldats du pape dans le besoin, et peu leur importait de dédier leur église à ce pays et d'honorer ce consul plutôt qu'un autre. Le prélat estimait même possible de tempérer l'hostilité de la France, quitte à s'adresser directement à l'Impératrice Eugénie, « naturellement posée à être agréable à son pays » d'origine[203].

Les obstacles furent toutefois trop importants et tout le cynisme du père de Damas ne put donner de réalité au projet. Le père Beckx y fut résolument hostile. Le 15 novembre 1866, le supérieur de la mission de Syrie, le père Xavier Gautrelet, concluait le jeu de bascule du quêteur de l'ordre : « La protection de la France [restait] le moyen le plus efficace pour frayer la voie à la réduction des schismatiques[204]. »

Cette conclusion était également celle à laquelle étaient parvenus, depuis plus longtemps il est vrai, les pères *lazaristes*. Ils avaient bien compris les avantages qu'ils pouvaient retirer de se mouvoir dans l'orbite de la diplomatie française en Orient. À tel point que les consuls prenaient parfois l'initiative de recommander leur installation dans un lieu où l'ordre de *Saint-Lazare* ne l'avait pas encore suggéré. Ainsi, en mars 1851, Ségur-Dupeyron suggérait leur envoi dans sa résidence, à Damas. Mais Brenier ne suivit pas son agent. Dans la marge de son rapport, le ministre des Affaires étrangères annota : « C'est aux *Lazaristes* à prendre l'initiative d'une telle demande, s'ils le jugent opportun. Ne pas répondre »[205].

Deux ans plus tard, le nouveau consul, Barrère, reprenait le parti de favoriser la présence *lazariste* à Damas[206]. Le 2 août 1853, il proposait l'établissement d'une école de filles, gérée par les *Sœurs de la Charité*. Mais, cette fois, le consul s'était assuré de l'accord du supérieur des *Lazaristes* et du préfet de la *Propaganda Fide*[207]. Cette fois, le ministre se montra plus favorable au projet. Drouyn de Lhuys estimait l'« œuvre intéressante » [208]. Fin novembre, le Saint-Siège faisait connaître son

[201] *Ibid.*, vol. 127, coupure de presse du décret, f. 333.
[202] *Ibid.*, lettre de l'abbé Dequevauviller à Faugère du 10 décembre 1855, f. 352-353.
[203] ARSI, Syria, 4, IV (30), lettre du père de Damas au père Beckx du 12 octobre 1865.
[204] *Ibid.*, (13), lettre au père Beckx.
[205] AMAE, CPC Damas, vol. 2, lettre du 1er mars 1851, f. 159-160.
[206] *Ibid.*, vol. 3, lettre à Drouyn de Lhuys du 15 juillet 1853, f. 230.
[207] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 122, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys, f. 101-109.
[208] *Ibid.*, lettre à Barrère du 30 septembre 1853, f. 100.

accord, soulevant toutefois la question de l'exclusivisme des sœurs vis-à-vis des autres congrégations enseignantes[209]. Trois mois plus tard, c'était au tour du supérieur général des *Lazaristes* d'annoncer les dispositions déjà prises pour l'installation de l'école[210]. Immédiatement, le département des Affaires étrangères mettait à sa disposition, « sans prendre d'engagement pour l'avenir », les fonds nécessaires à l'opération[211]. Le 5 septembre suivant, Barrère pouvait annoncer l'arrivée des sœurs à Damas[212].

Finalement, la France trouvait à l'issue de la crise des Lieux saints une position plus stable qu'auparavant. Même si elle n'avait pu régler tous les problèmes relatifs aux sanctuaires chrétiens de Jérusalem, elle avait réussi à s'imposer comme protectrice des catholiques dans cette région du monde. Certes, nombreux étaient les États à jalouser cette position. Mais aucun n'avait pu la lui ravir. Le problème sarde disparut de lui-même avec l'unité italienne. Le 12 septembre 1864, le ministre français à Turin, Vincent Benedetti, obtenait du gouvernement italien que le consul de France à Jérusalem s'occupât de la protection des intérêts italiens en Palestine[213]. L'Espagne ne disposait pas des moyens suffisants, notamment au niveau de la stabilité intérieure après 1868, pour mener une politique extérieure de prestige.

Restait cependant la question de l'Autriche. Elle avait animé la lutte d'influence avec la France dans les années de la guerre de Crimée. En septembre 1853, trois vaisseaux de la flotte de François-Joseph étaient apparus au large des côtes syriennes. Leur état-major se rendit auprès du patriarche maronite, Yûsuf al-Khâzin, et lui fit savoir que leur pays, nation catholique, soutenait aussi les intérêts catholiques au Levant. À cette occasion, le consul général autrichien à Beyrouth déclarait à son homologue français :

> « La France voudrait-elle continuer à défendre à elle seule les intérêts catholiques au détriment des autres cours catholiques ? Qu'en résulte-t-il ? C'est que dans les grandes questions vous vous trouvez isolés et que vous seuls vous ne pouvez rien faire[214]. »

En juin 1855, le frère de l'empereur François-Joseph, l'archiduc Maximilien[215], avait rendu à Jérusalem une visite plus politique que touristique[216]. Deux ans plus tard, l'Autriche chercha à obtenir la protection de l'hôpital latin de Jérusalem, que le patriarcat était dans l'impossibilité financière de subventionner[217]. En octobre 1858, elle essaya de tourner, en vain, l'opposition française en faisant placer cet établissement hospitalier sous la tutelle de l'ordre autrichien de *Malte*[218]. Mais le Saint-

[209] *Ibid.*, CP Rome, vol. 1001, lettre de Rayneval à Drouyn de Lhuys du 20 novembre 1853, f. 195-196.
[210] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 122, note de la *congrégation dite de Saint-Lazare* à Drouyn de Lhuys du 20 février 1854, f. 99.
[211] *Ibid.*, note, s.d., f. 97-98.
[212] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre à Drouyn de Lhuys, f. 188-189.
[213] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 127, Note d'Edmond de Barrère sur la protection des intérêts italiens en Palestine, du 23 septembre 1869, f. 483-486.
[214] CAD, P Beyrouth, vol. 48, 1853, Politique, lettre de Lesparda à Drouyn de Lhuys du 3 octobre 1853.
[215] Jean Tulard, « Maximilien 1er », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 796.
[216] AMAE, MD Turquie, vol. 127, lettre de l'abbé Dequevauviller à Faugère du 7 juillet 1855, f. 323-324.
[217] *Ibid.*, vol. 128, lettre de l'abbé Dequevauviller à Walewski du 26 février 1857, f. 14-15.
[218] *Ibid.*, vol. 116, note sur les projets de l'*ordre de Malte* d'octobre 1858, f. 163-166, et CP Turquie, vol. 341, lettre de Walewski à Thouvenel du 2 septembre 1859, f. 355-356.

Siège se rangea du côté français et lui assura la protection des chevaliers dans leur entreprise de rétablissement en Palestine[219].

La crise des Lieux saints était terminée pour Paris. Ces objectifs immédiats avaient été atteints : son protectorat était reconnu. Mais, il restait un édifice bien fragile, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Sur le plan international, Vienne était le plus déterminé à le lui ravir au nom de la catholicité, comme en février 1864, à d'Alep[220], ou en novembre 1869, à Jérusalem, lorsque François-Joseph, se rendant à Port-Saïd pour l'inauguration du canal de Suez, s'arrêta dans la ville sainte pour le plus grand bénéfice des Pères *Franciscains*[221]. Mais c'était en Syrie qu'il y avait plus à craindre pour la protection française. Elle devait bientôt avoir à vérifier sa réalité sur le terrain.

[219] *Ibid.*, note du 18 septembre 1858, f. 167-168.
[220] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 4, lettre de Bertrand à Drouyn de Lhuys du 2 février 1864, f. 57-63.
[221] Jean-Paul Bled, *François-Joseph* (Paris, Fayard, 1987), pp. 381-382, et Victor Guérin, *Jérusalem* (Paris, 1889), p. 178.

Les Lieux saints de Jérusalem[1]

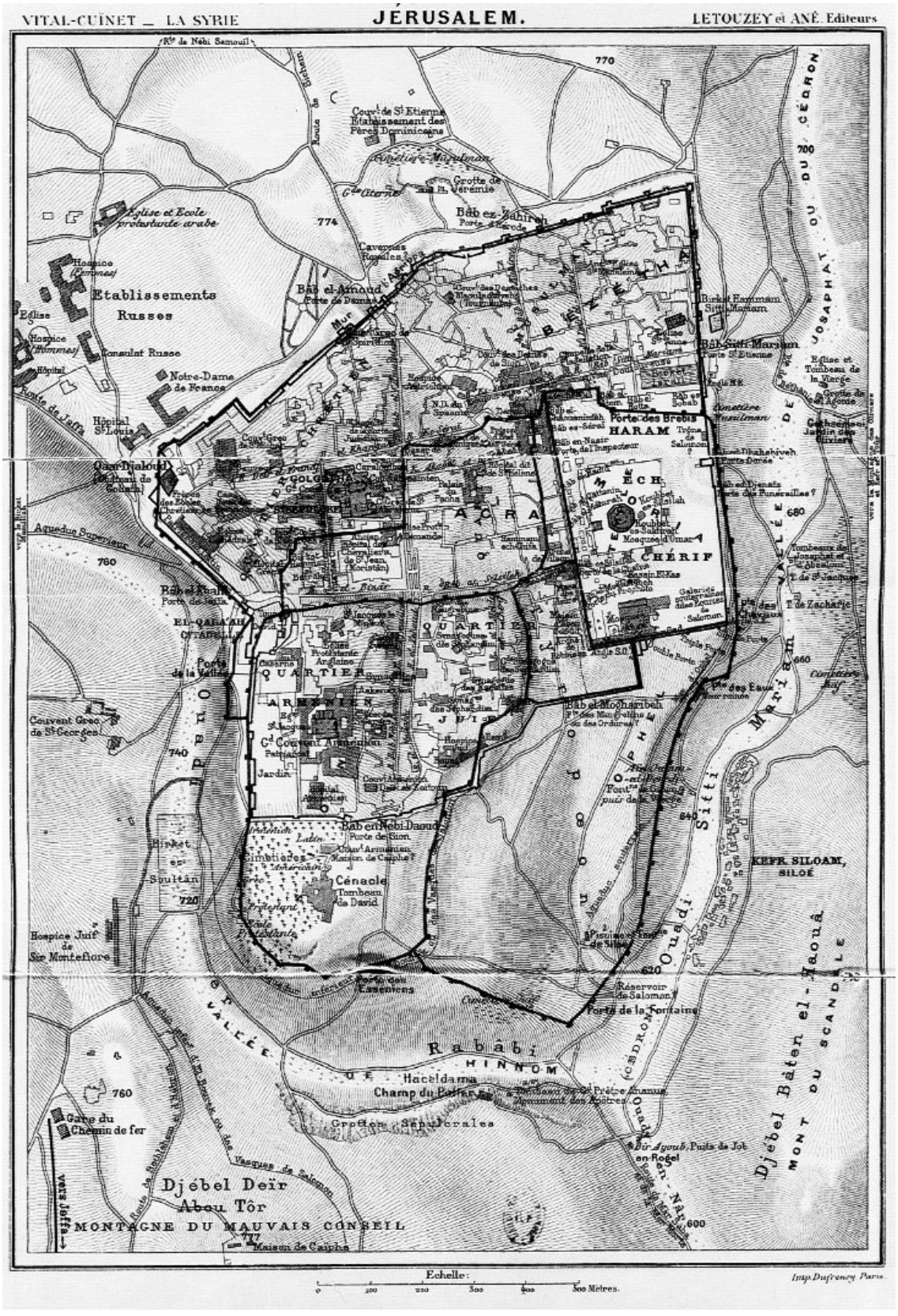

[1] . Vital Cuïnet, *La Syrie* (Paris, Letouzay et Ané, 1895)

Chapitre 8 :
La crise chrétienne de l'Empire ottoman et la politique française en Syrie

Au sortir de la crise des Lieux saints, au lendemain du congrès de Paris, la France était parvenue à recouvrer sa position au Machrek. Cette primauté sur les puissances européennes ne tarda pas à être mise à l'épreuve en Syrie. Depuis son retour sous autorité ottomane, cette province vivait une grave crise confessionnelle.

La situation troublée des années 1841-1842, réglée par l'intervention de l'Europe, avait débouché sur un repli communautaire des Maronites et des Druzes, des chrétiens et des musulmans. La recomposition de ces camps antagoniques était aussi passée par la recherche d'appuis en Europe, les Maronites se plaçant délibérément dans l'orbite française (quitte à s'inventer des liens remontant à Saint-Louis...) et les Druzes dans celle de la Grande-Bretagne. Une décennie plus tard, l'intégration de l'économie syrienne dans le système mondial contrôlé par l'Occident y ajouta une grave crise économique. Elle déborda largement le cadre de la Montagne libanaise pour toucher tout le Machrek, à l'exception de l'Égypte. Enfin, la guerre de Crimée compliqua la donne. Les opinions publiques musulmanes assimilèrent facilement l'ennemi russe aux chrétiens résidents dans l'Empire ottoman. Au lendemain du congrès de Paris, l'émancipation des *dhimmî* fragilisa encore l'équilibre proche-oriental. Les conditions d'une explosion étaient réunies. Celles d'une intervention européenne également...

Les soubassements de la crise syrienne

Le 3 novembre 1839, le jeune sultan 'Abdül Medjîd avait proclamé le rescrit impérial de Gülhâne, le *Hatt-i Serif*. Ce manifeste annonçait les transformations à venir de l'Empire ottoman, les *Tânzimât*. En février suivant, les premières réformes avaient été prises, concernant le système des taxes et des impôts, l'administration provinciale et l'armée[1]. Ce fut en Syrie qu'apparurent le

[1] Sur le rescrit impérial de la Maison des Roses, cf. Moshe Ma'oz, *Ottoman Reform in Syria and Palestina...*, 1968, p. 20-26. Son ouvrage reste fondamental sur l'impact des réformes sur la société syrienne et palestinienne entre 1840 et 1861. Cf. Henry Laurens, *Le Royaume arabe*, 1990, pp. 107-111, et *L'Orient arabe...*, 1993, p. 61-67. Le texte de l'édit se trouve in Adel Ismaïl, *Documents diplomatiques et consulaires...*, *XXV*, 1980, p. 50-53. Cf. AMAE, MD Turquie, vol. 39, f. 156 (coupure du journal smyrniote *L'Écho de l'Orient* du 9 novembre 1839) et vol. 45, f. 41-42 (texte turc et traduction française du 3 novembre 1839).

mieux les contradictions de cette politique centralisatrice et réformatrice. Cette province ressemblait à un sanctuaire du conservatisme musulman. Cela tenait d'abord à l'attitude de la Porte, qui y éloignait systématiquement les fonctionnaires les plus conservateurs ou les plus réactionnaires. Ensuite, l'évolution en parallèle des communautés confessionnelles les avait rendus plus sensibles à une telle mutation, d'autant qu'elle n'était pas partagée.

Les facteurs endogènes de la crise syrienne

L'administration directe de la Syrie par le gouvernement ottoman était doublement mal perçue parmi les populations musulmanes de Syrie. D'un point de vue politique, elle mettait fin à une longue période d'autonomie[2] et se traduisait par un accroissement de la pression fiscale. Ensuite, d'un point de vue social, elle consacrait l'égalité de tous les sujets du sultan. Cette volonté impliquait une forte laïcisation de la société ottomane. Pour les réformateurs de Constantinople, elle passait notamment par la conscription. Ce mode de recrutement obligatoire avait déjà été la cause d'insurrections et de plaintes sous l'administration égyptienne. Lorsque les premiers recensements eurent lieu en Syrie, les foyers de résistance furent nombreux. À Damas, les bazars étaient vides et les hommes en fuite. À Alep, l'opposition était aussi vive. Tous voyaient dans cette mesure « un précurseur de sinistre présage »[3].

Au milieu de l'été 1849, force était de donner raison à la rumeur. Les premiers incidents intercommunautaires étaient à noter. À Adana, le règlement d'un banal incident en faveur d'un grec catholique, protégé français, déchaîna la fureur des musulmans. Entraînés par un fanatique dénommé Etrnekji Hasan, deux mille hommes se ruèrent sur le quartier chrétien de la ville. Les incidents, qui durèrent jusque dans la nuit, firent trois ou quatre morts, et plus de vingt blessés[4]. Les fauteurs de troubles furent rapidement arrêtés et déférés devant la justice

[2] Bruce Masters, "The 1850 events in Aleppo : an aftershock of Syria's incorporation into capitalist world system", *International Journal of Middle East Studies*, 1990, 22(1), p. 14. Cf. aussi Baria Daher, *Bilan du système de millet et de son évolution dans le Bilad al-Sam*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris I, 1995, Zouheir Ghazzal, *Les fondements de l'économie politique de Damas pendant le XIX*e *siècle : structures traditionnelles et capitalisme*, Thèse de doctorat, Sciences économiques, Paris IV, 1986 et Hassan Yahia, *Les relations administratives et économiques entre l'Empire ottoman et les provinces syriennes (Bilad ash-Sham) de 1804 à 1864*, Thèse de doctorat, Lettres, Rennes II, 1986.

[3] AMAE, CPC Damas, vol. 2, lettre de Vattier de Bourville à Guizot des 2 et 31 mars 1848, f. 23-30 et 33-34.

[4] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Tocqueville du 25 août 1849, f. 58-61.

ottomane : Hasan fut exilé à Famagouste en avril suivant[5], cinq autres musulmans étaient encore en prison lors des événements de l'automne 1850 à Alep.

La peur des chrétiens était réelle. En novembre 1849, pour se prémunir de nouvelles flambées de violences, les primats arméniens séparés se rendirent chez le gérant du vice-consulat de France de Tarsous, Artus, « et lui déclarèrent qu'ils étaient prêts à embrasser [la] foi [catholique] s'il voulait bien les protéger et les aider dans leurs démarches à cet effet. » Le consul Lesseps autorisa son agent « à prêter aux convertis une protection efficace en ce qui [concernait] la religion ». Le fanatisme étant à peine apaisé, mieux valait rester prudent[6]. En avril 1850, deux cents familles (environ mille personnes) avaient abjuré leur foi[7].

Les incidents contre les chrétiens recommencèrent à se multiplier au début de l'été 1850. Les consuls français à Alep et à Beyrouth mirent en cause la responsabilité des *awliyâ* ottomans, Mustafâ Zarif Pacha à Alep et Sa'îd Pacha à Damas. Pour Lesseps, « ses paroles et ses actes [n'étaient] qu'un encouragement publiquement donné au fanatisme et à toutes les mauvaises passions de la population »[8]. Lesparda insistait également sur son « fanatisme exalté[9] ». Mais leur fanatisme ne saurait expliquer seul la flambée de violence. La dégradation du niveau de vie des musulmans, tenus à l'écart de l'ouverture économique vers l'Occident et premières victimes du renchérissement de la valeur marchande du blé, comme la centralisation ottomane, dont étaient victimes les *a'yân*, n'était pas un facteur négligeable[10].

Dans un tel climat, il ne suffisait que de quelques rumeurs sciemment distillées à propos de la réforme militaire pour que les esprits s'enflammassent. Ce fut ce qui arriva à Alep, le 17 octobre 1850, lors de la seconde nuit du '*Id al-adha*, la fête musulmane du sacrifice La révolte était le fruit des deux tenants de la politique locale, 'Abdallah al-Babinsi et Yûsuf Sharayyifzadah. Le premier était le

[5] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Ducos de la Hitte du 8 avril 1850, f. 68.
[6] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Ducos de la Hitte du 10 novembre 1849, f. 63.
[7] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Ducos de la Hitte du 8 avril 1850, f. 68.
[8] *Ibid.*, lettre à Ducos de la Hitte du 10 juillet 1850, f. 78-79.
[9] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 9, lettre à Ducos du 16 novembre 1850, f. 187.
[10] Bruce Masters, *op.cit.*, p. 13. Les événements d'Alep ont été racontés par deux contemporains chrétiens : le premier est attribué à l'évêque Bûlus Arutin, *Ahamm hawâdith Halab* [Les principaux événements d'Alep] (Le Caire, s.d. [1925]), p. 36-58, le second est le journal d'un maître d'école melkite, Na'ûm Bakhkhâsh, *Akhbâr Halab* [Nouvelles d'Alep], *II* (Alep, 1987), p. 208. En 1876, le consul britannique à Antioche, Edward Barker décrivit les événements dans *Syria and Egypt under the Last Five Sultans of Turkey* (New-York, 1973), p. 287-296. Deux chroniques alépines, publiées en 1923 et en 1926, les mentionnent également : Kâmil al-Ghazzî, *Nahr al-dhahab fî ta'rîkh Halab* [Le cours de l'histoire d'Alep], *III* (Alep, 1926), p. 366-380, et Muhammad Râghib al-Tabbâkh, *I'lâm al-nubal*â' *bi-ta'rîkh Halab al-shahbâ*' [Biographies relatives à l'histoire d'Alep], *III* (1923), p. 432-439. Cf. aussi Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 101-107, et « Syrian Urban Politics in the Tanzimat Period between 1840 and 1861 », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 1966, 29(2), p. 277-301. La seule contribution française est celle de Jean-Claude David, « L'espace des chrétiens à Alep... », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1990, n° 55, p. 162-163.

chef des Janissaires vétérans et venait d'être démis de ses fonctions de *mütesellim* par le *wâlî* ; le second était le chef de la faction rivale des *ashraf* et avait été nommé *qâ'immaqâm*. Pour asseoir son pouvoir, le gouvernement ottoman avait décidé de jouer les vieilles rivalités l'une contre l'autre. Mais le nouveau pacha, Mustafâ Zarif, changea la donne. Comme il avait fait à Jérusalem, comme l'avaient fait Osman bey à Damas et Vamik Pacha à Beyrouth[11], il était bien décidé à en finir avec ces anciens pouvoirs à Alep pour les remplacer par des Turcs.

Seulement, les deux factions avaient compris le jeu du gouverneur et entreprirent de s'unir. 'Abdallah al-Babinsi s'entendit avec Yûsuf Sharayyifzadah pour déclencher une émeute. Une centaine de Bédouins, Turkmènes et Kurdes des quartiers populeux de Qarliq, Bâb al-Nayrab, Tartarlar, Maydanjik et Banqusa, à l'est de la ville, auxquels s'étaient joints d'anciens janissaires se déversèrent sur le palais du *wâlî*. Mais Mustafâ Zarif Pacha refusa de recevoir leurs doléances. Les émeutiers tentèrent de gagner à eux 'Abdallah al-Babinsi. Mais l'ancien *mütesellim* se garda bien d'accepter de prendre la tête du mouvement, comme il le lui était demandé[12].

Puis, lorsque l'excitation fut à son comble, la foule se dirigea vers les quartiers chrétiens de Judayda et de Saliba, au nord d'Alep. Quelques jours auparavant, le patriarche melkite, M^{gr} Maximos Mazlûm, avait fait une entrée triomphante dans la cité, à la tête d'une procession prestigieuse. Les magasins et les églises furent livrés au pillage et à l'incendie, les maisons d'habitations investies, des femmes violées, des hommes, notamment des prêtres et l'archevêque syriaque, tués. Fuyant le massacre, les chrétiens se réfugièrent dans les consulats et les couvents. D'autres trouvèrent asile chez des voisins musulmans[13].

Le 19 octobre au matin, une troupe équipée par 'Abdallah al-Babinsi escorta des *a'yân* dans les quartiers dévastés par deux jours de pillage. Les *a'yân*, usant de leur autorité morale, restaurèrent le calme et présentèrent les revendications des émeutiers à Mustafâ Zarif Pacha : pas de conscription, pas d'impôt de capitation, l'interdiction de faire sonner les cloches et de porter des crosses dans les processions chrétiennes et l'interdiction pour un chrétien

[11] AMAE, CPC Damas, vol. 3, lettre de Ségur-Dupeyron à Ducos de la Hitte du 28 mai 1850, f. 87-88, et CPC Beyrouth, vol. 9, lettre de Jager-Schmidt du 26 avril 1850, f. 16.

[12] Bûlus Arutin, *op.cit.*, pp. 81-82, Kâmil al-Ghazzî, *op.cit.*, p. 375, et Muhammad Râghib al-Tabbâkh, *op.cit.*, *III*, p. 439.

[13] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettres de Lesseps à Ducos de la Hitte du 29 octobre 1850 et du contre-amiral Tiéhoüart à Romain-Desfossé du 8 novembre 1850, f. 81-84 et 85-86 ; CP Turquie, vol. 304, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 5 novembre 1850, f. 141-145 ; PRO, FO, 195/302, lettre n° 7 de Werry à Stratford Canning du 19 octobre 1850 ; Barker, *op.cit.*, p. 292-294, Bûlus Arutin, *op.cit.*, p. 85, Kâmil al-Ghazzî, *op.cit.*, p. 375 ; « La Syrie, théâtre d'une grande révolte », *Le Constitutionnel* du 18 octobre 1850.

d'employer des domestiques musulmans[14]. Le *wâlî* accepta naturellement et rappela 'Abdallah al-Babinsi. Pendant vingt jours, Alep fut la proie du désordre, le nouveau *mütesellim* usant et abusant de son ascendant sur le pacha, rencontrant les consuls. Des échauffourées éclatèrent entre factions musulmanes rivales[15]. Des navires de guerre français, la *Biche* et la *Mercure*, mouillaient à Alexandrette[16].

Le 2 novembre, des troupes ottomanes, venant de Diarbekir à l'appel du *wâlî*, arrivèrent en vue d'Alep. Mustafâ Zarif Pacha, retrouvant son courage, fit arrêter 'Abdallah al-Babinsi[17] et le remplaça par Yûsuf Sharayyifzadah. Les janissaires, alliés aux Bédouins et aux paysans, s'en prirent immédiatement aux *ashraf*. Trois jours plus tard, les soldats de la Porte investissaient l'est de la ville, à Qarliq, à Bâb al-Nayrab, à Tartarlar, à Maydanjik et à Banqusa. La progression se fit maison par maison et causa la mort de près de mille hommes[18]. Un nouveau *wâlî* fut nommé, l'ancien ambassadeur à Londres Kibrish Pacha[19]. Sa première décision fut de bannir Yûsuf Sharayyifzadah, le mufti de la ville et plusieurs *a'yân*[20]. Puis, il imposa l'égalité entre musulmans et chrétiens. Son successeur, Nuri Osman, poursuivit son œuvre et bannit encore dix notables[21].

La révolte contre le centralisme ottoman apparaissait comme un phénomène urbain. L'affaire d'Alep montrait ainsi que l'attaque des quartiers chrétiens n'était qu'une étape dans un long processus. Elle montrait surtout que seules les expressions du pouvoir économique et de l'ostentation religieuse des chrétiens avaient réellement été visées. De ce fait, les quartiers où ils résidaient en ensembles cohérents furent touchés de préférence à ceux où ils cohabitaient avec des musulmans. Pour les émeutiers des faubourgs, cette populace musulmane incomplètement urbanisée, les chrétiens étaient définis en fonction de leur statut socio-économique, plutôt que par leur appartenance confessionnelle. Pour les citadins musulmans, l'appartenance au même quartier avait été déterminante. Alors que les commerçants et les ressortissants européens avaient trouvé refuge dans les consulats, les chrétiens moins aisés avaient été protégés par leurs voisins[22].

[14] PRO, FO, 195/302, lettre n° 8 de Werry à Stratford Canning du 26 octobre 1850 ; Kâmil al-Ghazzî, *op.cit.*, p. 376-377.
[15] PRO, FO, 78/836 lettre de Werry à Rose du 6 novembre 1850 et Bûlus Qara'lî, *op.cit.*, p. 90-91.
[16] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre du contre-amiral Tiéhoüart à Romain-Desfossé du 8 novembre 1850, f. 85-86.
[17] Envoyé à Constantinople, il fut assassiné en cours de route [Bruce Masters, *op.cit.*, p. 8].
[18] *Ibid.*, p. 18 n. 18.
[19] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Lesseps à Ducos de la Hitte du 9 décembre 1850, f. 93.
[20] Kâmil al-Ghazzî, *op.cit.*, p. 382.
[21] Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 106.
[22] Jean-Claude David, *op.cit.*, p. 163.

Les événements d'Alep furent certainement les plus graves que connut la Syrie à l'automne 1850. Mais l'hostilité à la loi militaire était générale chez les musulmans. D'autres incidents eurent lieu au même moment dans la région centrale de Ba'albek. Les émirs chi'ites Harfûsh, qui cherchaient à limiter l'intervention directe du fisc ottoman, prirent la tête de la contestation et marchèrent sur Damas. L'intervention des troupes ottomanes mit fin à l'équipée qui avait vu le pillage et le massacre de chrétiens dans l'Anti-Liban[23]. À Constantinople, le corps diplomatique craignait que ces révoltes ne se rattachassent « à un plan de soulèvement général contre les Chrétiens et les idées de progrès[24] ». L'accalmie de l'hiver 1850 devait démentir ces inquiétudes, du moins en ce qui concernait les chrétiens. Car la fronde contre la conscription se poursuivait dans les régions septentrionales[25], de Naplouse, à Jéricho, Hébron et Bethléem.

Toutefois, à compter de septembre 1852, la loi sur le recrutement militaire fut imposée à toute la Syrie, exception faite du « pays difficile et habité par une population guerrière[26] » du Djebel Druze, du Haurân[27] et de l'Ansariyya. Ces provinces virent les premiers contingents levés en Syrie intervenir dans des opérations de maintien de l'ordre[28]. Mais l'action du pacificateur d'Alep, Kibrish Pacha[29], ne contribua qu'à amener les Druzes à se retrancher dans les défilés inexpugnables de leurs montagnes. Il s'ensuivit alors une longue année d'intrigue pour amener une trêve. Elle était fondée sur une amnistie, en échange de la soumission des insurgés, et sur l'acquittement des impôts, en échange de la mise en réserve de la loi de conscription[30].

L'équilibre syrien n'était pas seulement menacé par les *Tânzimât*. La question du cadastre dans les districts mixtes du Mont-Liban contribuait également

---

[23] AMAE, MD Turquie, vol. 53, Mémoire sur la réforme en Turquie d'Asie, mars 1851, f. 175-177 [les événements d'Alep sont mentionnés f. 178-185], CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Lesparda à Drouyn de Lhuys du 10 novembre 1850, f. 293-294, et CPC Damas, vol. 3, lettres de Barbet du Jouy et de Barrère à Drouyn de Lhuys des 10 octobre 1853, 29 janvier et 6 mai 1854, f. 106-107, 132-133 et 290-291. Cf. aussi Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 110-113.

[24] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 304, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 15 novembre 1850, f. 163-168.

[25] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 3, lettres de Denoyer à Drouyn de Lhuys des 26 août et 2 octobre 1851, f. 170-172, 173.

[26] AMAE, CP Turquie, vol. 305, lettre d'Aupick à Drouyn de Lhuys du 22 janvier 1851, f. 26-27.

[27] *Ibid.*, vol. 310, lettre de La Valette à Drouyn de Lhuys des 15 et 25 décembre 1852, f. 219, 263-264 ; CPC Damas, vol. 2, lettre de Ségur-Dupeyron à Drouyn de Lhuys du 5 décembre 1852, f. 294.

[28] Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 50-51.

[29] AMAE, CP Turquie, vol. 310, lettre de La Valette à Drouyn de Lhuys des 25 novembre 1852, f. 143 ; CAD, P Beyrouth, vol. 46, 1852, Politique, lettres de Lesparda à Drouyn de Lhuys des 14 et 26 novembre, 6 décembre 1852.

[30] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys du 10 octobre 1853, f. 105-106 ; CAD, P Beyrouth, vol. 49, 1854, Sayda, lettre de Durighello à Lesparda du 4 février 1854. Cf. aussi Kamal Salibi, *Histoire du Liban...*, 1988, p. 152, et Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, *II-1*, p. 127-129.

à maintenir la tension entre Maronites et Druzes. L'établissement du bornage des propriétés des deux communautés devait permettre « de remédier aux imperfections de l'organisation administrative actuelle de la Montagne, en délivrant les chrétiens (...) de l'actuelle tyrannie féodale druse. » Paris suivait donc de près cette affaire. En effet, le ministre Bastide y voyait la démonstration que « la France république comme la France monarchique [voulait] faire sentir sa protection aux Maronites »[31]. Le 25 septembre 1848, le ministre Bastide avait pressé son ambassadeur près la Porte, le général Aupick, de veiller à ce que cette « opération [s'exécutât] ». De même, il le pressait d'agir pour qu'elle fût accompagnée d'un désarmement des Druzes[32].

En fait, l'établissement du cadastre était en panne depuis le début de l'année 1848. Le capitaine prussien Malinowski, qui en était chargé par le gouvernement ottoman depuis l'année précédente, avait arrêté ses travaux. Des divergences de vues l'opposaient à ses mandataires : fallait-il arriver à un résultat rapide, selon les moyens expéditifs locaux, ou était-il préférable de faire traîner les choses pendant une douzaine d'années, mais en recourant à un procédé scientifique[33] ? Naturellement, le ministre français des Affaires étrangères préférait en finir vite[34] ; pour s'en assurer, il renvoya Bourée à Beyrouth.

Le retour de ce brillant consul ne se révéla pas à la hauteur des espérances de Bastide. Au contraire, il contribua à tendre les relations avec son homologue anglais, le colonel Rose[35]. Du point de vue de l'opération cadastrale du commissaire ottoman, le premier drogman de la Porte, Emîn efendi[36], cette dégradation des rapports entre les deux consuls se traduisit par une résurgence de l'antagonisme des communautés maronites et druzes[37]. Le remplacement de Bourée par Lesparda, en novembre 1849, atténua certes les rapports au niveau des consuls, mais nullement les résistances des Maronites, protégés par la France, et des Druzes, protégés par l'Angleterre.

Pour couronner le tout, Emîn efendi semblait « avoir des instructions secrètes qui [dépassaient] son activité technique »[38]. Finalement, le commissaire ottoman tomba opportunément malade et obtint l'autorisation de rentrer à

[31] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 299, lettre de Bastide à Aupick du 5 juillet 1848, f. 195.
[32] *Ibid.*, vol. 300, f. 55-56.
[33] Dominique Chevallier, *La société du Mont Liban...*, 1971, pp. 178-179, et Joseph Hajjar, *op.cit.*, pp. 138-139.
[34] AMAE, CP Turquie, vol. 299, lettre à Aupick du 5 juillet 1848, f. 195.
[35] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 9, lettres de Peretié à Aupick du 13 mars 1848 et de Bourée à Bastide des 6 et 31 octobre 1848, f. 107-108, 135-136 et 142-143.
[36] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 300, lettre d'Aupick à Bastide des 15 et 25 octobre, 5 et 25 novembre 1848, f. 99-100, 119-120, 131-132 et 159-160 ; CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Jager-Schmidt à Ducos de la Hitte du 14 décembre 1849, f. 187-188.
[37] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 6, lettre de Peretié à Bastide du 16 juin 1848, f. 13.
[38] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, « Mémoire sur le Liban » du 31 décembre 1850, f. 192.

Constantinople. Les travaux du cadastre ne devaient pas être repris. Aupick le craignait lorsque, le 22 janvier 1851, il annonçait la tournure des événements à Drouyn de Lhuys :

> « S'il ne se relève pas de sa maladie, ce serait fâcheux. Car c'est sur lui qu'il faut compter pour mener à bonne fin l'opération du cadastre sur laquelle se fonde à bon droit l'espérance de voir mettre un terme aux exactions dont soufrent tant les habitants du Liban[39]. »

Cet échec contribua à tendre un peu plus la situation dans la Montagne libanaise.

Les facteurs exogènes de la crise syrienne

La centralisation ottomane ne permettait pas à elle seule de mettre en péril l'équilibre intérieur de la Syrie. Des événements extérieurs, entre 1851 et 1859, allaient contribuer à assimiler de plus en plus les chrétiens avec les ennemis du *Dar al-Islam*. L'évolution de la crise des Lieux saints vers un conflit contribua d'abord à brouiller l'image des communautés chrétiennes. Les intrigues des agents tendaient à « exciter le fanatisme musulman contre [elles] à l'occasion des éventualités de guerre avec une puissance chrétienne ». Le but recherché était de dissocier la France et l'Angleterre de la Porte,

> « pour défendre leurs établissements nationaux et leurs coreligionnaires des attaques auxquels pourraient les exposer les folles tentatives de quelques bandes de musulmans exaltés. »

La menace était réelle. Lors de sa tournée dans " tous les ports de la côte de Syrie ", Barrère avait pu rencontrer les patriarches grecs, melkite et orthodoxe, M^{gr} Maximos Mazlûm et M^{gr} Dérothéos. Ce dernier sembla alarmé par les initiatives russes et sollicita « les bons offices de la France et ceux de toutes les puissances européennes ». Mais il était surtout préoccupé par des conditions religieuse ; il craignait particulièrement de voir son patriarcat disparaître au profit du Synode de Saint-Pétersbourg et le culte grec-oriental remplacé par le rite gréco-russe[40]. Plus préoccupante était la demande de protection formulée par le patriarche arménien catholique, Grégoire Pierre VIII[41]. Des bruits de raid druze et musulman sur Dayr al-Qamar et Zahlé enflaient également parmi les populations

[39] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 305, f. 27-28.
[40] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys du 15 juillet 1853, f. 85-90.
[41] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, lettre à Napoléon III du 25 juillet 1853, f. 311-312, traduction française f. 313-314.

chrétiennes[42]. Des troubles éclataient dans le Djebel Ansariyya, où les ‘Alawis s’apprêtaient à attaquer Lattakie[43].

La situation était tout autant tendue dans l’arrière-pays syrien. En septembre 1853, quatre villages chrétiens étaient pillés et leurs habitants assassinés au Kurdistan. « On y avait fait croire que le dernier firman de Constantinople donnait l’ordre de massacrer les chrétiens et tout faisait craindre les plus graves désordres »[44]. Deux autres villages furent encore exterminés en janvier 1854. Pressé d’agir par le délégué apostolique, M^{gr} Planchet, et le supérieur des *Dominicains*, le révérend-père Marchi, le consul Place avait délaissé son attitude mondaine[45] pour parcourir « le pays avec une petite armée, guerroyant, faisant justice lui-même, destituant et installant des fonctionnaires[46]. » Cette sortie fut approuvée par le département, mais ne fut guère suivie d’effets sur ces « populations de toutes langues et de toutes sectes, ennemies, ignorantes, que les gouverneurs [avaient] beaucoup de peine à contenir dans leur haine contre tout ce qui [était] chrétien »[47]. Le 2 mai 1854, trois mille Kurdes, conduits par Reçoul Pacha, investirent Mossoul. Des habitants se joignirent aux insurgés qui fondaient sur le quartier chrétien. Pillages, viols, coups et blessures furent à déplorer. Comme à Alep, les *a‘yân* de la cité avaient commandité le mouvement et la garnison, complice ou en raison de son infériorité numérique, s’était abstenue d’intervenir[48]. En juillet, les chrétiens furent à nouveau pris à partie à Kirkuk[49]...

Victor Place attribuait cette violence à « une grande ardeur de fanatisme, caractère distinctif de ces régions éloignées du centre, où ce fanatisme [n’avait] d’égal que l’ignorance des populations[50]. » Il convenait d’ajouter que le Kurdistan était une zone de passage entre les provinces syriennes et la Mésopotamie. Les bruits des insurrections des années 1850-1852 étaient parvenus avec un décalage.

---

[42] CAD, P Beyrouth, vol. 47, 1852-1853, Sayda, lettre de Blanche à Lesparda du 6 octobre 1853, et vol. 48, 1853, Politique, lettre de Lesparda à Drouyn de Lhuys du 26 juin 1853 ; AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Lesseps à Drouyn de Lhuys du 31 mai 1854, f. 26.

[43] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys du 6 décembre 1853, f. 116-125. Voir aussi Moshe Ma‘oz, *op.cit.*, p. 110.

[44] *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 4 octobre 1853, f. 63.

[45] À l’annonce de l’entrée des flottes françaises et anglaises dans le Bosphore, il avait convié à un banquet le *wâlî*, son *Dîwân*, les officiers de la garnison, les patriarches chaldéen et melkite, les protégés français et le consul anglais. Il avait même fait tirer un feu d’artifice « afin qu’un fait aussi nouveau à Mossoul ne permît à personne d’ignorer ce qui s’était passé. » [*Ibid.*, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 19 décembre 1853, f. 78].

[46] *Ibid.*, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 18 janvier 1854, f. 83.

[47] *Ibid.*, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 19 décembre 1853, f. 72.

[48] *Ibid.*, lettres de Place à Tavernier du 3 mai et à Drouyn de Lhuys du 8 mai 1854, f. 122-123 et 114-121 ; la liste des douze organisateurs du mouvement insurrectionnel figure au folio 124. Il s’agit notamment du mufti et d’un membre de la grande mosquée.

[49] *Ibid.*, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 19 juillet 1854, f. 188-189.

[50] *Ibid.*, lettre de Place à Drouyn de Lhuys du 18 janvier 1854, f. 83.

Comme les *Tânzimât* n'avaient pas encore été introduits[51], les Kurdes n'en avaient retenu que les violences contre les chrétiens. La guerre avec la Russie fut donc analysée comme une atteinte contre le *Dar al-Islam* et la présence chrétienne devint une sorte de tête de pont de l'Occident qu'il fallait annihiler. Le fait que la France et la Grande-Bretagne se rangèrent du côté des Ottomans ne mina aucunement cette conviction[52]. D'ailleurs, seule l'intervention directe de la Porte était à même de calmer les esprits. En Syrie, cela passa par la surveillance des « mauvais sujets musulmans » dans les villes et l'exil préventif, à Rhodes, des fauteurs de troubles potentiels[53]. Les représentants consulaires français et anglais mirent fin (temporairement) à leur concurrence pour prêcher le calme et le respect des institutions établies[54].

Mais l'équilibre n'était que précaire. Le 18 février 1856, le sultan 'Abdül Medjîd promulguait son second rescrit réformateur, le *Hatt-i Hümayun*. Cet édit était plus précis que celui de 1839 en ce qui concernait les droits des communautés non musulmanes. Elles se voyaient garantir le respect de leurs immunités traditionnelles, la liberté de culte et le droit d'administrer leurs biens sans aucune entrave. La Porte reconnaissait également la communauté religieuse comme une réalité juridique autonome. Enfin, l'égalité de tous devant la loi était proclamée. Ces mesures valaient aussi bien pour les chrétiens, les juifs et les musulmans[55]. L'article IX du traité de Paris du 30 mars suivant modifia quelque peu la portée du firman, le réduisant aux seules « populations chrétiennes »[56]. Dans le même temps, les Puissances européennes se reconnaissaient, par l'article VII le droit de considérer « comme une question d'intérêt européen » toute atteinte à « l'indépendance et à l'intégrité » de la Sublime Porte[57].

> « Si la nouvelle législation ottomane tendait en théorie à uniformiser le statut juridique des sujets du sultan, ceux-ci ne comprenaient cette évolution qu'à travers les droits dont ils pourraient bénéficier en tant que membres d'une communauté. La recherche même de l'égalité des statuts dans l'inégalité des situations, qui était soulignée par les interventions des puissances européennes, aboutissait à renforcer la réalité communautaire au lieu de la réduire. Dans une

[51] Ils le seront, à Bagdad, entre 1869 et 1872, sous le gouvernement de Midhat Pacha [A. Jwaideh, « Midhat Pasha and the Land System of Lower Iraq », A. Hourani (ed.), *Saint Anthony's papers : Middle Eastern Affairs*, *III* (Londres, 1963), p. 106-136].

[52] Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 218.

[53] AMAE, CPC Alep, vol. 1, lettres de Geofroy à Drouyn de Lhuys des 13 juin et 13 juillet 1853, f. 141-142 et 144.

[54] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 3, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys du 6 mai 1854, f. 290-293 ; CAD, P Beyrouth, vol. 48, 1853, Politique, lettres de Drouyn de Lhuys à Lesparda du 17 mars, de La Valette à Lesparda du 17 février, et de Lesparda à Drouyn de Lhuys des 4, 15 et 28 février 1853.

[55] AMAE, MD Turquie, vol. 114, note non signée, f. 177-182 ; Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 27-29, Henry Laurens, *Le Royaume...*, *op.cit.*, p. 120, et *L'Orient...*, *op.cit.*, p. 67-71.

[56] AMAE, vol. 51, f. 326 et Adel Ismaïl, *op.cit.*, p. 200.

[57] *Ibid.*, La formulation de cet article VII est légèrement différente dans Henry Laurens, *Le Royaume...*, *op.cit.*, p. 120, et dans Paul Dumont, « La période des Tanzimat, 1839-1878 », Robert Mantran, *Histoire de l'Empire ottoman*, 1989, p. 509.

> structure sociale où l'individu ne concevait son entité que par rapport à un groupe toujours distinct d'un autre et opposé à lui, le modernisme – et ce ne fut pas le moindre de ses paradoxes apparents – stimula ainsi des particularismes sur une base religieuse, car les différentes communautés ne pouvaient ni l'admettre ni en user de la même façon »[58].

Autrement dit, ces contradictions apparentes du *Hatt-i Hümayun* ne tardèrent pas à provoquer une nouvelle vague antichrétienne, similaire dans les formes à celle des années 1850-1852. La lecture solennelle du rescrit provoqua « une vive sensation dans la population » de Damas, où seules de sévères mesures de police permirent de contenir « un sourd mécontentement »[59]. À Alep, elle offrit l'occasion aux *'ulamâ'* de déchaîner les musulmans contre les droits accordés aux chrétiens et d'accuser le sultan de violer la *charî'a* et de se vendre à la France et à la Grande-Bretagne[60].

Si la clairvoyance du *wâlî* de Damas, Mahmûd Pacha, permit de maintenir le calme en Syrie[61], ce ne fut pas le cas en Palestine. Une flambée de violence s'empara, début avril, de la conservatrice et intolérante Naplouse[62]. Comme à Alep en 1850, une des causes du déchaînement des musulmans se trouvait dans l'ostentation dont faisaient preuve les dignitaires religieux chrétiens. La décision unilatérale de l'évêque anglican de Jérusalem de célébrer le *Hatt-i Hümayun*, en faisant sonner la nouvelle cloche de la chapelle de Naplouse, qui provoqua l'ire islamique. Elle se trouva encore alimentée, un ou deux jours plus tard, le 2 avril 1856, par le déploiement d'étendards dans les agences consulaires de France, de Grande-Bretagne et de Prusse, à l'occasion de la naissance du prince impérial, provoquèrent l'ire islamique.

Le lendemain était un vendredi, jour de prière. Mais il fut surtout endeuillé par la mort d'un mendiant musulman, tué accidentellement par un missionnaire anglais, le révérend Lyde, pour déchaîner la vindicte des *'ulamâ'*. Lors du service de midi à la mosquée, ils lancèrent le signal de l'insurrection. Elle coûta la vie à un chrétien, dévasta une église et livra au pillage plusieurs maisons chrétiennes[63]. L'intervention prompte et efficace des troupes du *wâlî* de Jérusalem, Kâmil Pacha, évita un massacre. Mais, si l'ordre fut rapidement restauré dans la cité, la situation

[58] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 243.
[59] AMAE, CPC Damas, vol. 4, lettre d'Outrey à Walewski du 25 mars 1856, f. 19-22.
[60] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 2, lettre de Bentivoglio à Walewski du 22 avril 1856, f. 271-272.
[61] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 4, lettre d'Outrey à Walewski du 23 mai 1856, f. 69-71. Cf. aussi CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 5 mai 1856, f. 28-29.
[62] Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 226.
[63] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 5, lettres de Barrère à Walewski des 12 et 17 mai 1856, f. 76-103 et 104-106 ; PRO, FO, 78/1217, lettres n° 21 de Finn à lord Clarendon du 10 avril, n° 26 du 14 avril (lettre de Young, agent à Naplouse, à Finn en annexe) et n° 60 du 11 septembre 1856. Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 226, As'ad Mansûr, *Ta'rîkh al-Nâsira* [Histoire de Nazareth] (Le Caire, 1924), p. 88-89 et Ihsân al-Nimr, *Ta'rîkh Jabal Nablus wa'l-balqâ'* [Histoire de la région de Naplouse et d'Al Balqâ'] (Damas, 1938), p. 270-271. Ce dernier précise que le musulman était sourd et qu'il fut tué par un garde chrétien du révérend.

resta encore tendue plusieurs mois. En juin, des troupes ottomanes étaient encore attendues et des officiers de marine anglais d'un bâtiment ancré au large continuaient à faire des offres de service au pacha[64].

Dix jours plus tard, un incident similaire eut lieu à Maras, au nord de la Syrie. Un chrétien, qui remplissait les fonctions d'agent consulaire britannique, Guarmani, et sa famille furent assassinés. Leurs meurtriers déclarèrent avoir agi après que le représentant de Sa Majesté britannique eut insulté le *qâdi* de la ville devant la cour de justice musulmane, la *mahkene*[65]. Les années suivantes virent les incidents entre chrétiens, européens ou protégés de l'Europe, se multiplier dans les villes de Syrie et de Palestine, à Damas, Alep, Jérusalem et Lattakie.

Pour éviter une explosion, les autorités ottomanes tentèrent à la fin de 1858 de ramener les interventions consulaires dans des proportions moins outrageantes. Un nouveau fonctionnaire, Sadik efendi, fut nommé à Damas, « décoré du titre d'agent politique » (*polotika memuri*). Appartenant au *Tercüme Odasti* de Constantinople, ce nouveau « conseiller pour le gouverneur général » devait particulièrement s'occuper des relations avec les consuls étrangers de Syrie. Bien entendu, cette innovation institutionnelle ne pouvait être admise pour les représentants européens. Pour le consul de France à Damas, « la responsabilité des actes de l'autorité ne [pouvant] être déplacée », il était hors de question de traiter avec un « agent subalterne »[66]. Son homologue anglais y était également hostile[67]. Il y voyait la réalisation des craintes formulées quelques mois auparavant selon lesquelles « les gouverneurs des provinces avaient des ordres secrets pour détruire l'influence des consuls européens »[68].

Pour expliquer l'affaire de Naplouse, le consul de France à Jérusalem s'était bien gardé de mettre en avant le seul « fanatisme religieux » des populations musulmanes, un courant anti-réformiste ou encore hostile à l'Europe[69]. En fait, cette crise était le résultat d'une conjonction de phénomènes plus

[64] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 5, lettre de Barrère à Walewski du 10 juin 1856, f. 106-111. Pour le récompenser de son action, la France accorda au *wâlî* de Jérusalem la distinction d'officier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur. L'Impératrice Eugénie offrit au *qâdi* de Naplouse un cadeau [*Ibid.*, lettres de Barrère à Walewski des 1er et 17 septembre 1856, f. 153-155 et 156-158]. Cf. aussi MD Turquie, vol. 127, lettre de l'abbé Dequevauviller d'août 1856, f. 368.

[65] PRO, FO, 78/1200, lettre en provenance de Maras, datée du 13 avril 1856, annexée à la dépêche de Barker, consul à Alep, à lord Clarendon du 2 avril 1856. Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 228, reprend la même source que nous et arrête comme date celle de la lettre de Maras.

[66] . AMAE, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 17 janvier 1859, f. 180-181.

[67] . PRO, FO, 78/1388, lettre n° 63 de Brant à Bulwer, annexée à la dépêche n° 17 du même à lord Malmesbury du 29 décembre 1858, et 78/1450, lettre n° 2 de Brant à lord Malmesbury du 15 janvier 1859.

[68] . *Ibid.*, 78/1388, lettre n° 23 de Brant à lord Malmesbury du 22 avril 1858. Voir les craintes similaires du consul français in AMAE, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 31 mars 1858, f. 86-88. Voir aussi Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 220.

[69] AMAE, CPC Jérusalem, vol. 5, lettre à Walewski du 10 juin 1856, f. 106-111.

complexes, imbriqués les uns aux autres, que les agents consulaires français n'arrivaient pas à appréhender. Il n'était pas étonnant de voir les manifestations antichrétiennes s'organiser dans les centres économiques, de production ou d'expédition, de Syrie et de Palestine, la Biqâ', le Haurân, le Djebel 'Amil, Naplouse et la Galilée.

Les conséquences de la pénétration commerciale de l'Europe sur l'ordre social traditionnel du Machrek étaient importantes. La crise des années 1840, qui avait amené l'Europe à intervenir au Liban, avait touché d'autres régions arabes, de la Méditerranée au golfe Arabo-persique, en passant par le Kurdistan. Bien évidemment, ils trouvaient leur origine dans la crise d'autorité que traversait l'Empire ottoman. Mais cette dernière était liée à un déséquilibre d'ensemble qui comprenait un malaise économique. La dégradation du terme de l'échange entre les deux rives de la Méditerranée s'était traduite par une véritable hémorragie monétaire à destination de la rive occidentale. Elle s'était accélérée jusqu'à la veille de la guerre de Crimée, en raison de la nature même du commerce de l'Europe s'industrialisant. Ce mouvement des échanges contribua ainsi à priver le commerce de ses moyens, tendant de ce fait à en tarir les sources. Dans le même temps, la Porte choisissait de restaurer son autorité...

Les événements d'Alep intervenaient ainsi suite à une baisse des prix des grains. Les paysans de la province s'en trouvaient donc encore plus gênés face aux impositions ottomanes, notamment la nouvelle taxe de capitation. Le soulèvement attira ainsi les masses les moins favorisée de la société alépine et les pillages se concentrèrent surtout sur les maisons des riches commerçants chrétiens. Les émirs Harfûsh entrèrent en rébellion contre les tentatives ottomanes de ravir leur pouvoir, mais ils n'oublièrent pas de piller leurs créanciers chrétiens[70]. En 1852 et en 1853, les Druzes de la Montagne libanaise quittèrent leurs villages, notamment après avoir touché des avances sur leur récolte de cocons, pour aller s'opposer aux recrutements avec leurs coreligionnaires du Haurân.

La situation ne changea guère au lendemain de la guerre de Crimée. Les investissements européens au Machrek crûrent de manière importante, entraînant une croissance rapide de son commerce extérieur. Mais cette reprise des échanges succédait à la grave perte de numéraire de la période précédente, touchant des provinces arabes appauvries. Elle se traduisit inévitablement par une forte hausse des prix qui pénétra le Machrek dans son ensemble, et plus uniquement les seuls lieux de production. L'autre conséquence de cette modification du système

[70] PRO, FO, 195/368, lettre de Wood à Stratford Canning du 2 juillet 1851.

économique local fut de le placer dans une dépendance plus étroite à l'égard de l'Europe, et donc d'accroître sa sensibilité aux fluctuations de la conjoncture.

L'impact du commerce avec l'Europe sur les structures sociales des villes de Syrie et de Palestine fut important. La concurrence des biens manufacturés étrangers s'exerça plus fermement à l'encontre du travail des villes. Un nombre considérable d'artisans et de petits manufacturiers de Damas ou d'Alep fut empêché de trouver une place sur le marché local. Dans le même temps, la persistance des agressions bédouines, l'accroissement du poids de la féodalité et des *mültezim* amplifiaient le mouvement migratoire des paysans vers les montagnes, les villes et même l'Égypte. Seules quelques zones, mieux protégées des nomades et des collecteurs d'impôts purent subsister dans le Djebel Naplouse, le Haurân, la Biqâ' ou le Djebel 'Amil.

L'appauvrissement des couches les plus humbles, conjugué à l'affirmation de la prépondérance du capitalisme occidental et aux réformes ottomanes, contribua à la remise en cause de l'organisation de la société syrienne. Le développement important des affaires des négociants, qui se firent les agents du commerce européen, entraîna une modification du statut des chrétiens, plus importante sur les mentalités musulmanes que les *Hatt-i*. Largement ouvert sur l'Occident, ils se constituèrent rapidement en une nouvelle bourgeoisie. Par ailleurs, leurs intérêts les amenaient à établir de nouveaux circuits commerciaux. De ce fait, ils entraient en opposition avec les artisans musulmans, contribuant ainsi à les ruiner ; soit ils les privaient de travail, soit ils les mettaient dans la dépendance de la production européenne en leur fournissant des produits semi-ouvrés, tels les filés de coton[71].

Au Liban, ce détournement des circuits de la filature et du commerce de la soie aggrava la crise de la société montagnarde. À l'intérieur des oppositions sociales, la tension confessionnelle fut avivée par les difficultés économiques qui apparurent à compter de 1858, venant d'Europe. Les grands marchands d'Alep, de Beyrouth ou de Damas, chrétiens, réussirent à supporter le choc, en raison des solidarités locales et de leurs liens avec l'étranger. Mais ceux qui s'étaient lancés tardivement dans le commerce extérieur ou qui n'avaient adopté les nouvelles formules économiques et techniques, des musulmans en majorité, subirent la crise de plein fouet. Il fallait également ajouter les difficultés juridiques et administratives mettant aux prises négociants européens et commerçants levantins ; les procès qui en découlaient, devant les tribunaux de commerce de

[71] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 189-192, 200-201, Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 170-171, 112, 182, 164-165.

Beyrouth et de Damas, voyaient étrangers et protégés européens favorisés, au détriment des éléments syriens[72].

L'explosion des antagonismes intercommunautaires

La perception de l'Occident variait avec la confession religieuse. Pour les chrétiens, il était un soutien et un espoir. Pour les musulmans, il devenait un danger. Cet antagonisme se révélait de façon violente dans les régions où les musulmans se trouvaient face à la supériorité chrétienne dans le domaine économique. Il se traduisait immanquablement par une réaction politique. Damas était depuis longtemps animée par ce genre de sentiments. Sa population était jalouse de la prospérité chrétienne et l'animosité des musulmans était particulièrement forte et visible[73]. Mais le déclenchement de la curée vint des rivages de la mer Rouge.

Le prélude aux massacres de Djeddah...

La situation explosive de Syrie et de Palestine, au lendemain du *Hatt-i Hümayun*, prévalait en fait pour tout le Machrek. Seulement, les chrétiens étaient moins nombreux dès que l'on quittait le rivage méditerranéen pour pénétrer dans la région des Lieux saints de l'islam. Mais les musulmans étaient tout aussi sensibles aux changements dus à la pénétration occidentale. Sur les bords de la mer Rouge, les autorités ottomanes semblaient également désireuses de limiter l'influence consulaire. Le *wâlî* de Massaouah, Ibrâhîm Pacha, ne faisait pas mystère de son aversion pour les Européens. Son courroux n'était cependant pas à craindre, tant son administration était caractérisée par des abus constants et l'arbitraire de ses décisions. Elle suscitait donc plus de mécontentements au sein de la population musulmane que les quelques chrétiens présents[74]. Même le projet de M^{gr} de Jacobis de construire une église semblait ne pas être inquiétant, outre mesure.

Telle n'était pas la situation sur l'autre rive, à Djeddah. Cette ville du Hedjaz était toujours marquée par l'esprit intégriste wahhabite, qui la gouvernait encore quarante six ans plus tôt. La présence chrétienne était aussi plus visible et prééminente. Et, comme à Damas, les commerçants musulmans étaient les

[72] Rick J. Joseph, *The material origins of the Lebanon Conflict of 1860*, Ph. D., 1977, p. 102-107. Cf. aussi AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 1er août 1860, f. 241.
[73] AMAE, CPC Damas, vol. 2, lettre de Ségur-Dupeyron à Baroche du 14 juillet 1851, f. 130.
[74] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 1, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 28 février 1855.

premiers à faire les frais de leur prospérité. Ce n'en était que plus intolérable, à deux pas du cœur du *Dar al-Islam*, Médine et La Mecque. En effet, ce port d'Arabie avait une grande importance pour le commerce européen dans les échanges par voie de terre avec le golfe Arabo-persique comme dans l'expédition des cafés de Moka, au Yémen. Une vingtaine de chrétiens, à majorité des Grecs, y représentait des maisons de commerce européennes. La France était bien représentée par la puissante *Pastré frères*, de Marseille, Alexandrie et Suez, et les protégés *Medawwar frères* de Beyrouth, *Costa frères* de Suez et *Cotzika frères* de Taker, au Soudan[75].

Au printemps 1858, la situation entre les deux communautés commença à se tendre[76]. Les craintes d'une insurrection similaire à Alep étaient importantes. À tel point que Paris dépêcha, à la demande de Londres, un navire croiser au large de Djeddah. Le 26 mars, le brick *Le Génie*, du commandant Mequet, faisait son apparition en mer Rouge[77]. Cette démonstration sembla suffire à calmer les esprits. Pour peu de temps. Dans la soirée du 15 juin, des coups de feu éclatèrent au consulat britannique ; le corps de l'agent britannique, Stephen Page, défenestré, s'effondra dans la rue. Puis une foule de quelque huit mille personnes s'abattit sur la ville. Pendant que certains s'attaquaient aux mâts où flottaient les drapeaux français et anglais, d'autres assassinaient le consul de France, Emmanuel Gabriel Eveillard, et son épouse, arrivés depuis onze jours. Leur fille, Élise, et sa servante ne trouvèrent le salut que dans la protection du harem du *qâ'immaqâm*. Quant au drogman du consulat, Louis Emerat, il échappa une nouvelle fois à un massacre, mais cette fois grièvement blessé. Déjà en octobre 1850, lors d'un congé à Alep auprès de son frère, médecin de la colonie française, il avait mis sa vie en danger, au service des chrétiens lors des émeutes[78].

Ces meurtres ouvrirent une véritable chasse aux chrétiens qui résidaient à Djeddah[79]. Dans le port, les marins britanniques du *H.M.S. Cyclops* n'apprirent que vers six heures du soir, par quelques Grecs qui s'y réfugièrent, les événements. Mais le *captain* Pullen ne pouvait croire que les insurgés aient déclaré vouloir « égorger tous les chrétiens ». De plus, la nuit jouait pour eux. Au petit matin, ne voyant pas flotter les couleurs nationales françaises et britanniques à

[75] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 104, lettre de Sabatier à Walewski du 14 janvier 1859, f. 121-145.
[76] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 2, rapport du *captain* Pullen du 24 juin 1858, f. 41.
[77] *Ibid.*, lettres de Walewski à Emerat du 19 mars et d'Emerat à Walewski du 26 mars 1858, f. 11 et 12.
[78] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1ère série, vol. 115, lettre d'Élise Emerat à Mgr Dupanloup du 12 août 1876.
[79] Cinq protégés français, cinq protégés anglais, sept protégés turcs, un protégé russe et un marchand grec. Cf. Na'ûm Bakhkhâsh, *op. cit.*, p. 126-131.

leurs mâts, l'officier décida de descendre à terre. Le détachement de fusiliers marins fut accueilli par des jets de pierres et par les quolibets de la foule hostile.

Le capitaine du port, Yûsuf Agha, informa Pullen des événements de la nuit. Malgré la rumeur sur le port, l'ordre avait été restauré par le *qâ'immaqâm*, Ibrâhîm Agha, dans la ville. L'officier britannique apprit de deux Grecs, qui avaient trouvé refuge sur leur navire de commerce, que l'insurrection était due au « mécontentement des musulmans de voir des chrétiens domiciliés dans leur terre sainte. » Elle était le fait du chef de la police, Chaykh Abdallah Mutessib, et d'un *'âlim*, Chaykh 'Alî Basabrahim. « Le représentant du chérif de La Mecque, animé du plus grand fanatisme, excita le peuple à massacrer tous ceux qui ne voudraient pas embrasser l'islamisme[80]. »

L'enquête de l'agent consulaire français à Aden, Lambert, montra que l'attitude du consul anglais avait été déterminante dans cette explosion de violence. D'après les témoignages de Grecs rescapés à l'agent local de la maison *Pastré frères*, Argiri, quelques jours avant les événements, Stephen Page était intervenu pour régler un problème de pavillon sur un navire de commerce. Comme les propriétaires étaient des protégés anglais, il avait enjoint à leur capitaine d'arborer les couleurs de Sa Majesté britannique, et non celles du sultan. Mais le marin ne l'avait pas entendu de cette oreille. Ameutant la foule, il s'était rendu le soir du 15 juin chez le consul. Prenant peur, Page s'était saisi de ses pistolets[81]... Cinq jours plus tard, le *ser'asker* de l'Arabie, Nâmik Pacha, confirma au *captain* Pullen que le navire avait été autorisé par une cour de justice ottomane à naviguer sous pavillon ottoman.

La nouvelle du massacre de Djeddah produisit une impression profonde en Syrie. À Damas, « les basses classes de la population musulmane dissimulaient à peine leur satisfaction de la leçon qui, selon eux, venait d'être infligée aux infidèles et à leurs protecteurs »[82]. La « petite colonie européenne d'Alep [était] tenue en une inquiétude continuelle par l'attente d'un soulèvement de la population »[83]. La haine des musulmans était même attisée par l'annonce du soulèvement des chrétiens de Crète et des Balkans et d'incidents intercommunautaires à Damas, à Alep, à Lattakie et à Jérusalem. Dans ces villes,

[80] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 2, rapport du captain J.S. Pullen au brigadier Coghlan du 24 juin 1858, f. 33-44. Cf. aussi CP Turquie, vol. 336, lettre de Thouvenel à Walewski du 20 juillet 1858, f. 192-196 (en annexe, la note du 17 juillet de la Porte aux ambassadeurs français et anglais et leur correspondance des 17 et 19 juillet, f. 197-205). Le charîf appartenait à la famille des Dhawî Awn [Kamal Salibi, *Histoire de la Jordanie* (Paris, Naufal, 1996, p. 95].

[81] *Ibid.*, lettre de Batillos à Alinidis du 27 juin 1858, f. 86.

[82] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 17 juillet 1858, f. 112-113.

[83] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 3, lettre de Bentivoglio à Walewski du 29 juillet 1858, f. 43-49.

des musulmans avaient été insultés et au moins deux *a'yân* avaient trouvé la mort[84].

Ces événements alimentèrent l'atmosphère antichrétienne. Les musulmans commencèrent à s'armer[85]. Toutefois, les *a'yân* des villes d'Alep, de Beyrouth, d'Antioche et de Jaffa agirent dans un sens modérateur ; dans le nord de la Palestine, le chef bédouin 'Aqîl agha réussit quant à lui à maintenir la concorde et l'ordre[86]. Mais ce fut surtout l'attitude des autorités ottomanes, malgré un certain ressentiment à l'encontre des Européens et, par extension, des chrétiens[87], qui fut déterminante dans l'apaisement. En fonction des moyens qui étaient à leur disposition, elles essayèrent de prévenir une nouvelle insurrection, sur le modèle de Djeddah. Les *awliyâ* des villes d'Alep[88], de Jérusalem, de Naplouse, de Homs, de Hama et même de Lattakie tentèrent notamment de dissuader toute action par des déploiements de force.

Ce fut le cas dans le Djebel Ansariyya, où le clan des Nusayri tentait de longue date de s'opposer aux efforts centralisateurs de la Porte et de s'imposer à leurs voisins sunnites. Khayrî bey, leur chef, avait obtenu d'être nommé *müdir* de Safita. Mais son ambition était de devenir le gouverneur de l'ensemble du Djebel[89]. Les autorités ottomanes étaient bien décidées à ramener le calme dans cette région. Plutôt que d'encourager, comme à leur habitude, les adversaires de ces sectaires 'Alawis, ils dépêchèrent en mai 1858 une expédition militaire. Les premiers engagements ne tournèrent pas à l'avantage de la Porte[90]. Mais l'envoi, en octobre, de contingents de l'armée régulière, soutenus au large par les navires de la marine ottomane, eut tôt fait de retourner la situation. La rébellion fut matée et Khayrî bey tué par un de ses parents[91]. Ce dernier fut nommé *müdir* de Safita et la loi ottomane s'établit dans la Djebel Ansariyya[92].

Elle fut établie de même dans la Biqâ', suite à la défaite de l'émir Salmân Harfûsh face à un puissant détachement bédouin. Il ne devait sa nomination à la

---

[84] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 14 août 1858, f. 125 ; PRO, FO, 78/1388, lettre n° 11 de Brant à lord Malmesbury du 21 août 1858 et 78/1294, lettre n° 30 de Finn à lord Clarendon du 30 juillet 1858.

[85] *Ibid.*, CPC Jérusalem, vol. 6, lettre de Barrère à Walewski du 3 août 1858, f. 118-119.

[86] Alexander Schölch, *Palestine in Transformation* (Washington, Institute of Palestine Studies, 1993), p. 199-209.

[87] Moshe Ma'oz, *op.cit.*.

[88] AMAE, CPC Alep, vol. 3, lettre de Geofroy à Thouvenel du 20 juillet 1860, f. 151-152.

[89] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 5, lettres d'Outrey à Walewski des 14 janvier, 26 février, 14 et 29 mars 1858, f. 63-64, 68-69, 80-82 et 83-85.

[90] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Walewski des 10 et 23 mai 1858, f. 98-101 et 102-104 ; PRO, FO, 78/1386, lettre n° 60 de Moore à lord Malmesbury du 27 octobre 1858.

[91] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Walewski des 24 octobre, 3 et 22 novembre et 5 décembre 1858, f. 140-143, 152-153, 154-156 et 157 ; CPC Beyrouth, vol. 11, lettres de Lesseps à Walewski des 27 octobre et 25 novembre 1858, f. 241-243 et 244-246 ; PRO, FO, 78/1388, lettre n° 53 de Brant à Bulwer du 25 octobre 1858, annexée à la dépêche de Brant à lord Malmesbury du 26 octobre 1858.

[92] Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 111.

tête de la cavalerie irrégulière de la région de Ba'albek qu'à la pression du consul anglais Wood[93]. La Porte décida de profiter de cet échec pour le destituer. Au début de janvier 1859, il était arrêté grâce à la trahison de l'émir Muhammad Harfûsh, rentré d'exil depuis peu[94].

Pourtant, les signes d'une dégradation de la situation n'allaient pas tarder à réapparaître. « L'assassinat » de M^gr^ Planchet, à l'automne 1859, y contribua certainement. Le Saint-Siège avait mis fin aux fonctions du délégué apostolique en Mésopotamie et en Arménie, semble-t-il à cause des accusations formulées contre lui par la France[95]. Rappelé à Rome, il s'était mis en chemin pour la Syrie à la fin du mois d'août. Le 10 septembre, il était arrivé à Diyarbakir, où la rumeur lui apprit l'attaque d'une caravane par des pillards. Comme il souhaitait se rendre à Alep, il lui fut conseillé de prendre un autre chemin, plus sûr. Il se joignit à une caravane en partance pour la Syrie, avec deux autres compagnons, les pères Laborde et Canuti. Quatre jours plus tard, des pillards kurdes attaquèrent les voyageurs, notamment M^gr^ Planchet qu'une forte fièvre avait obligé à s'éloigner, avec sa suite. Malmené, dépouillé, le prélat rendit son dernier soupir bouillant de fièvre. La version qui fut donnée au consul Bentivoglio par les deux compagnons ne mentionna pas ce fait[96]. Quelques Kurdes furent quand même arrêtés... pour vol. Mais cette enquête ne sembla guère convenir aux jésuites[97].

Au printemps 1860, des placards apparurent sur les portes des mosquées d'Alep, appelant au massacre de chrétiens pour prévenir une invasion européenne[98]. Un missionnaire anglican rapportait des propos similaires, entendus à Lattakie, de la bouche de musulmans : « Nous savons que notre pays sera pris par les Européens, mais auparavant, nous allons tuer autant de chrétiens qu'il sera possible[99]. » Cette croyance n'était pas une nouveauté dans l'opinion générale des

[93] AMAE, CPC Damas, vol. 3, lettre de Barrère à Drouyn de Lhuys du 10 octobre 1853, f. 199.

[94] *Ibid.*, vol. 5, lettres d'Outrey à Walewski des 22 novembre, 5 et 20 décembre 1858 et 15 janvier 1859, f. 155-156, 157, 164-166 et 177-181 ; PRO, FO, 78/1388, lettre n° 58 de Brant à Bulwer du 19 novembre 1858, annexée à la dépêche n° 15 de Brant à lord Malmesbury du 22 novembre 1858 et 78/1454, lettre n° 1 de Brant à lord Malmesbury du 15 janvier 1859.

[95] Cf. notamment AMAE, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Bouvet à Walewski du 6 août 1857, f. 267. Le consul demandait vainement au ministre des instructions pour faire cesser l'attitude anti-française du prélat. De même, nous n'avons trouvé, ni dans les archives de la Secrétairerie d'État, ni dans celles de la *compagnie de Jésus* et de la *Propaganda Fide*, de trace des démarches françaises. Cependant, les raisons de son rappel restaient obscures au jésuite comme à son entourage [M. Jullien, *La nouvelle mission de la compagnie de Jésus en Syrie*, *I*, 1898, p. 229].

[96] AMAE, CPC Alep, vol. 3, lettre de Bentivoglio à Walewski du 4 octobre 1858, f. 86-88, et ARSI, *Register Missionum*, *IV (1857-1861)*, lettre du père Laborde au père Beckx du 12 novembre 1859, p. 380-383. Cf. aussi M. Jullien, *op.cit.*, p. 229-236.

[97] AMAE, CPC Alep, vol. 3, lettres de Bentivoglio à Walewski des 10 et 23 décembre 1859 et à Thouvenel du 8 mars 1860, f. 125, 130 et 135-136 ; AP, SC Siria, I, lettre du père Canuti à Mgr Barnabò du 27 janvier 1860, f. 4.

[98] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 3 mai 1860, f. 144 ; *Byrjis Barys-Anis al-Jalis* du 29 mai 1860.

[99] Propos rapporté par Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 229.

musulmans de Syrie. Déjà en décembre 1852, « apprenant (...) que l'Empereur des Français devait réunir le titre de protecteur des Lieux saints, le bruit [avait] couru généralement que la France allait s'emparer de la Syrie »[100]. Au lendemain des événements de Djeddah, la rumeur avait laissé entendre que des armes françaises entraient en contrebande dans la région d'Alep, prélude à une invasion[101]. Dénuée de tout fondement, elle faisait suite aux faux rapports de Fadhûl Bambino, circulants dans la région de Tripoli, attribuant à cet agent consulaire français la responsabilité de l'agitation dans le Djebel Ansariyya[102]. En juin 1859, la présence dans la rade de Beyrouth de trois vaisseaux du *wâlî* d'Égypte, Sa'îd, donna lieu aux

> « bruits les plus étranges (...) et le plus accrédité de tous était celui qu'une conspiration ourdie par le Vice-roi, M^gr^ Valerga, délégué apostolique, et les consuls de France à Beyrouth et à Damas, allait éclater pour délivrer la Syrie de la domination ottomane[103]. »

Cette croyance générale d'un complot ne suffisait pas à expliquer, seule, à l'explosion. Il fallait un détonateur plus puissant.

...et l'embrasement de la Syrie jusqu'à Damas

L'instabilité de la Montagne libanaise allait le fournir. Depuis août 1854, le district chrétien était en proie à des divisions politiques. La mort du *qâ'immaqâm* Haydar Abîllama' avait entraîné une lutte d'influence entre deux de ses parents, Bachîr 'Assâf et Bachîr Ahmad. Le premier fut choisi en mai par le *wâlî* de Sayda, Vamik, pour lui succéder ; trois mois plus tard, le second était nommé[104]. Ce changement eut pour conséquence d'entraîner une lutte d'influence au sein de la communauté maronite. Des deux côtés, des pétitions circulèrent, des clans se formèrent attirant aussi bien des membres du clergé maronite et des familles notables[105]. Parmi ces dernières, les *machâykh* Khâzin se plaçaient résolument dans le parti hostile au *qâ'immaqâm*[106]. Les druzes Khattar bey et Sa'îd

[100] AMAE, CPC Damas, vol. 2, lettre de Barbet du Jouy à Drouyn de Lhuys du 5 décembre 1852, f. 294.
[101] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 3, lettre de Bentivoglio à Walewski du 29 juillet 1858, f. 43-49, et PRO, FO, 78/1386, lettre n° 49 de Moore à lord Malmesbury du 4 août 1858. Cf. aussi Richard Edwards, *La Syrie...*, 1862, p. 171.
[102] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 336, lettres de Walewski à Thouvenel du 18 juin 1858, et vol. 337, du 1^er^ septembre 1858, f. 9. Paris avait été informé par une communication de Fu'âd pacha. Le ministre ordonnait la révocation immédiate de l'agent si ces allégations s'avéraient exactes. L'enquête menée par l'ambassadeur démontra le complot, le cachet apposé sur l'écrit apocryphe était faux.
[103] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Bentivoglio à Walewski du 23 juin 1859, f. 272-275.
[104] Kamal Salibi, *op.cit.*, p. 155-157.
[105] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 11 janvier 1858, f. 169-176.
[106] Sur l'hostilité de Khâzin, Cf. Kamal Salibi, *op.cit.*, p. 157.

Junblât tentèrent bien des initiatives pour mettre un terme à leur querelle, mais elles étaient vouées, dès l'origine, à l'échec[107].

La crainte d'un embrasement de la région était telle que les consuls européens, à l'exception de celui de Grande-Bretagne, voulurent s'abstenir d'intervenir. Certes, le consul de France, Edmond de Lesseps, apportait son soutien à Bachîr Ahmad Abîllama'[108]. Mais, avec ses collègues autrichien, russe et prussien, il mit tout en œuvre pour ramener la concorde[109]. De son côté, le consul anglais, Noel Moore, qui intriguait contre le *qâ'immaqâm*, refusait de se départir de sa conduite[110]. Dans une lettre au patriarche Bûlos Mas'ad, le chaykh Yûsuf Karam[111] le déplorait :

> « Nos affaires sont devenues celles de la Grande-Bretagne et de la France. Si un homme en frappe un autre, l'incident devient une affaire anglo-française. Il pourrait même y avoir des tensions entre les deux pays si une tasse de café était renversée sur le sol[112]. »

L'entrée du consul anglais dans l'opposition au *qâ'immaqâm* favorisa indéniablement les partisans de Bachîr 'Assâf Abîllama', Khâzin et Hubaych en tête. De même, les « expéditions militaires » du colonel Churchill, contre les beys maronites notoirement protégés par la France, renforçaient les craintes « d'une guerre homicide »[113].

Toutefois, le conflit ne tourna pas à l'avantage de la dissidence chrétienne. Certes, au printemps 1858, le *qâ'immaqâm* s'enfuit de la Montagne pour Beyrouth. Mais Khûrchîd Pacha lui intima l'ordre d'y retourner. Le commissaire envoyé par la Porte, Ata bey, se rangea résolument dans le camp de Bachîr Ahmad Abîllama'[114]. Un an plus tard, le 1er juin 1859, Constantinople ratifiait ce choix[115].

---

[107] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 7 juin 1858, f. 220-221 et Dominique Chevallier, « Aux origines des troubles agraires libanais en 1858 », *Annales E.S.C.*, 1959, XIV, p. 61.

[108] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 11 janvier 1858, f. 171, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Walewski du 7 janvier 1860, f. 3-12, et MD Turquie, vol. 62, « Mémoire sur les causes et les origines des événements de 1860 au Mont-Liban », par A. Bourcier de Saint-Chaffray, du 26 juillet 1860, f. 47.

[109] Cf. notamment la délibération remise au *muchîr* de Sayda, Kûrchîd Pacha, du 11 janvier 1858, *Ibid.*, f. 177, et MD Turquie, vol. 62, « Mémoire... », f. 50.

[110] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Walewski du 2 avril 1858, f. 195-201. Cf. aussi CP Turquie, vol. 329, lettre de Thouvenel à Walewski du 5 février 1857, f. 154-159 et CP Angleterre, vol. 710, lettres de Walewski à Pelissier du 3 mai et réponse de l'ambassadeur à Londres du 6 mai 1858, f. 128-129, 134-135 ; PRO, FO, 78/1386, lettre n° 1 de Moore à lord Malmesbury du 28 janvier 1858. Malcolm Kerr, *Lebanon in the Last Year of Feudalismus...*, 1959, p. 13-15.

[111] Louis Gustave Vapereau, *Dictionnaire Universel des contemporains*, 1893, p. 862, et AMAE, MD Turquie, vol. 122, « Note sur le famille Karam », 3 décembre 1860, f. 141-143.

[112] Yûsuf Muzhir, *Ta'rîkh Lubnân al 'âmm* [Une histoire générale du Liban] (Beyrouth, 1900), p. 604, et Kamal Salibi, *op.cit.*, p. 154.

[113] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettres de Lesseps à Walewski des 2 et 7 avril 1858, f. 195-201, 202-203. Cf. aussi CP Rome, vol. 1008, lettre de Mgr Barnabò à Gramont du 24 avril 1858, f. 208-209.

[114] *Ibid.*, lettre de Walewski à Lesseps du 14 mai 1858, f. 207, et PRO, FO, 78/1386, lettre n° 54 de Moore à lord Malmesbury du 5 août 1858.

[115] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Walewski du 23 juin 1859, f. 268-270.

Il ne restait plus d'autre solution, pour ces grands féodaux, que de se replier rapidement sur leurs *muqâta'a*, avec l'espoir d'affaiblir le pouvoir du *qâ'immaqâm*. Tout juste permirent-ils aux rivalités des villages maronites du Liban septentrional de se réveiller[116]. En cherchant à rallier les paysans à leur cause, les Khâzin provoquèrent le mouvement qui amena leur chute. Des villageois du sud et du sud-est profitèrent de ce qu'ils sollicitaient leur avis, par le biais des modes traditionnels de groupement, les *'ammîya*, pour contester leur administration et de leurs privilèges.

En octobre 1858, ils franchirent le pas en élisant des représentants locaux. Ce recours à des *machâykh al-chabâb* rappelait les mouvements insurrectionnels de 1821, contre la taxation de l'émir Bachîr, et de 1840. Ces derniers, près de quatre-vingt dix[117], se réunirent en *Dîwân* et désignèrent, dans les premiers jours de janvier 1859, leur délégué général, Tânyûs Châhîn. Le *wakîl 'âmm* était un maréchal-ferrant du village de Rayfûn, d'où était parti le mouvement. Il prit pour conseiller un intellectuel intransigeant et anticlérical, épris des idéaux de la révolution française, Ilyâs Habaline.

Sous leur impulsion, les *machâykh al-chabâb* abandonnèrent leur titre pour celui de *wukalâ*, à l'instar des membres du *majlis* du *qâ'immaqâm*. Châhîn fut quant à lui appelé bey ; ainsi reçut-il les honneurs autrefois dévolus aux Khâzin, notamment celui d'être salué par des coups de fusils à l'entrée des villages. Un gouvernement populaire se mit en place dans la Montagne libanaise, rapidement reconnu par le patriarche Mas'ad[118]. Toutefois, le prélat conserva une position d'arbitre, reconnaissant la légitimité des revendications de chaque partie. Ainsi se voyait-il conférer « une sorte de légitimité communautaire[119] ».

Au printemps 1859, de vaines tentatives de conciliation purent ainsi être ébauchées, sous son haut patronage, en liaison avec le consul général de France. Mais aucune des deux parties n'était prête à entendre l'autre. Les paysans ne voulaient plus de Khâzin au-dessus d'eux, les féodaux n'acceptaient pas leur

[116] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Walewski du 19 décembre 1859, f. 251-256.

[117] Il y avait là dix prêtres, trois usuriers, trente deux personnes aisées, le reste étant des paysans [Issam Khalifé, « La Révolution française et les révoltes sociales au Mont-Liban (1820-1859) », *La Révolution française et l'Orient 1789-1989* (Paris, 1989), p. 53]. Cf. aussi Amine Jarade, *Troubles agraires et conflits entre communautés dans la première moitié du XIX^e siècle au Mont-Liban*, Thèse de doctorat, Lettres, Grenoble II, 1991.

[118] AMAE, MD Turquie, vol. 62, « Mémoire... », f. 60, et PRO, FO, 78/1386, lettre de Moore à Bulwer du 20 avril 1859, annexée à la dépêche de Moore à lord Malmesbury du 22 avril 1859. Cf. aussi Baptistin Poujoulat, *La vérité sur la Syrie et l'expédition française*, 1861, p. 60-61, 74-79, Malcolm Kerr, *op.cit.*, p. 22-23, Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban...*, p. 273-279, Antûn Dâhir al-'Aqîqî, *Thawra wa fitna Lubnân* [[Révolution et sédition au Liban], 1938, p. 72, 161-163, et Yehoshua Porath, « The peasant revolt of 1858-1861 in Kisrawân », *Asian and African Studies*, 1966, vol. 2, p. 115.

[119] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 277.

déchéance[120]. Le Kesruwân était prêt à s'enflammer. Les hommes de la terre se firent insurgés. Ils entreprirent de chasser leurs anciens maîtres de leurs domaines. Les quelque cinq cents membres de la famille Khâzin durent trouver refuge dans la périphérie de leur *muqâta'a*, à Jibayl, Baskintâ, Bayth Chabâb et Beyrouth. Auprès de Khûrchîd Pacha, qui voyait ses efforts pour arriver à un accord (il n'avait pas hésité à envoyer des cavaliers dans les villages maronites faire pression dans ce sens) réduits à néant, le consul anglais Moore plaida leur cause.

Le *wâlî* manifesta alors l'ambition de mettre sur pied une opération de police. Mais le patriarche Mas'ad, appuyé par le consul de France Bentivoglio, l'en dissuada. Certains Khâzin tentèrent de profiter des bonnes intentions du gouverneur de Sayda pour rentrer chez eux et procéder aux récoltes ; partout ils durent fuir devant les insurgés. À 'Ajaltûn, la femme et une fille du chaykh Dyâb al-Khâzin furent tuées, une autre de ses filles blessée ; le chaykh Niqûlâ al-Khâzin fut molesté et dut abandonner au pillage sa maison. Tânyûs Châhîn procéda, « de par le pouvoir du peuple », à la saisie des récoltes appartenant aux seigneurs féodaux. Il interdit également de labourer les plantations de mûrier, d'en utiliser les feuilles pour élever des vers à soie, et fit couper des arbres. Les métayers conservèrent pour eux le fruit de leur labeur et livrèrent leurs terrains aux chèvres[121].

Dans la solution de cette crise, l'attitude du consul de France, Bentivoglio, fut décisive. Il était poussé à agir par l'heureux résultat de l'ambassade à Constantinople, qui avait obtenu la réintégration du *qâ'immaqâm*. Il souhaitait obtenir la réconciliation des maronites avant que la Porte ne décidât d'en finir en plaçant la Montagne libanaise sous administration directe. Bentivoglio avait la clairvoyance de ceux qui avaient déjà vécu la situation auparavant, en l'occurrence à Alep, en octobre 1850[122]. Il parvint à amener les villages modérés à se rallier au projet patriarcal de restauration de la paix avec les *machâykh*. En décembre, ils adressaient à Sa Béatitude Mas'ad un programme clair, se rattachant à un réformisme fiscal inspiré du *Tânzimât* de la Porte[123].

L'heure était à l'union de la nation maronite face aux dangers extérieurs. Les menaces se faisaient plus précises. Au début de l'été 1859, le chargé d'affaires

[120] AMAE, MD Turquie, vol. 62, « Mémoire... », f. 74.

[121] *Ibid.*, f. 60, CAD, P Beyrouth, vol. 60, 1860, texte arabe de la plainte des Khâzin contre Tânyûs Châhîn de 1859, PRO, FO, 78/1386, lettres de Moore à lord Malmesbury des 30 juin et 14 juillet 1859. Antûn Dâhir al-'Aqîqî, *op.cit.*, p. 87-88, Richard Edwards, *op.cit.*, p. 127-129, Dominique Chevallier, « Que possédait un cheikh maronite en 1859 ? Un document de la famille al-Khâzen », *Arabica*, 1960, vol. 7, p. 72-84, et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 858-860.

[122] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre à Walewski du 19 juillet 1859, f. 276-285.

[123] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Walewski des 29 octobre 1859, f. 299-305 et Antûn Dâhir al-'Aqîqî, *op.cit.*, p. 161-163.

français près la Porte, Lallemand, avait pressenti l'extension des troubles « parmi les populations des diverses religions ». Son constat se fondait sur l'assassinat d'un chrétien dans le district mixte Mutawâlî par un chi'ite duodécimain. Le crime étant resté impuni, les chrétiens s'étaient décidés à faire justice eux-mêmes. Inévitablement, ils provoquèrent une réaction de la population musulmane.

Le 14 août, les druzes du Matn et du Jurd, au nord des districts mixtes, se soulevèrent. Les violences contre les chrétiens furent telles, notamment à Bayth Mirî les 30 et 31 août[124], que le *wâlî* dut se résoudre, « non sans faire la grimace », à mener une opération de police[125]. L'ordre fut rapidement rétabli[126]. Toutefois, les craintes qui avaient commandé ces débordements musulmans n'étaient pas éteintes. Les paysans druzes qui avaient tenté de profiter du décès de leur *qâ'immaqâm*, l'émir Amîn Arslân, et de son remplacement par son fils Muhammad, pour se soulever contre leurs seigneurs féodaux. Le sentiment d'instabilité et d'inadaptation semblait similaire à celui des paysans maronites. Mais la solidarité des paysans druzes avec leurs *muqâta'aji* avait été plus forte qu'au nord et, surtout, le poids du clergé, la petite communauté ésotérique des *'uqqâl* (ceux qui savent), avait été bien moins fort[127]. Le danger chrétien avait permis aux *a'yân* druzes de retourner les insurgés et de les ramener dans la voie de la traditionnelle solidarité féodale. Dans le même temps, les notables druzes se rapprochaient des Khâzin.

La tournure des événements pressait encore plus les maronites à s'en remettre à l'autorité morale de leur clergé. L'agitation semblait à son comble dans les « villes de Syrie et surtout à Beyrouth ». « Un trafic secret de munitions et d'armes se faisait, même parmi [les] propres janissaires » du consul de France[128] ; les riches maronites se cotisaient pour armer leurs coreligionnaires de la Montagne[129]. La situation continua à se tendre durant l'hiver. Les moines maronites de la congrégation alépine de Saint-Isaïe s'adressèrent à Rome pour obtenir la protection de la France. Mais Paris fit savoir au cardinal Barnabò qu'elle leur était naturellement acquise et que le consulat général de France à Beyrouth s'était employé à restaurer « la tranquillité dans le Kesrouan » et que « les

[124] SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 4, et Charles Churchill, *The Druses & The Maronites : The Turkish Rule from 1840 to 1860*, 1862, p. 132.

[125] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Bentivoglio à Walewski du 18 août 1859, f. 288-291, et PRO, FO, 78/1386, lettres de Moore à Bulwer des 25 et 26 août 1859 et lettre de Moore à lord Russell du 1er septembre 1859.

[126] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Bentivoglio à Walewski du 1er septembre 1859, f. 292-298, et CP Turquie, vol. 341, lettre de Thouvenel à Walewski du 14 septembre 1859, f. 157-158.

[127] Cf. Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban...*, p. 157-179.

[128] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Bentivoglio à Walewski du 1er septembre 1859, f. 292-298.

[129] Charles Churchill, *op.cit.*, p. 137.

traditions séculaires de notre politique font un devoir à nos agents en Syrie, à défaut d'une protection officielle et reconnue, d'employer leurs bons offices pour les couvents catholiques et d'en exercer une utile influence en leur faveur »[130].

Les efforts de Bentivoglio, dans les premiers mois de 1860, se révélèrent toutefois vains. Au sein du clergé maronite, une ligne dure semblait se constituer, animée par la volonté d'éradiquer « les traces des Druzes », et guidée par l'évêque Tubîyâ 'Awn[131]. Début mars 1860, le consul de France pouvait annoncer à Paris l'intention de la Porte « de faire au besoin marcher contre les rebelles du Kesrouan des forces qui partiraient à la fois de Beyrouth et de Damas »[132]. Mais les événements s'emballèrent avant. Le 28 mars, Bentivoglio informait Thouvenel de l'assassinat d'un moine melkite dans sa cellule du couvent de 'Ammik. L'agent craignait qu'il ne servît « de prétexte au soulèvement presque général des districts mixtes ». Il en était d'autant plus persuadé que le pacha de Damas, Ahmad Izzet Pacha, « sous toute réserve, sauf à rectifier », avait

> « réuni chez lui un conseil secret dans lequel il [avait] fait connaître ses intentions et développé un plan qui serait de faire attaquer par les Druzes les chrétiens de Zahlé et de Deir-el-Kamar, en faisant appuyer les premiers par les troupes du sultan cantonnées dans les environs de ces deux villes »[133].

En fait, l'arrogance des chrétiens devenait trop voyante en Syrie. Le 10 mai 1860, une correspondance de *L'Ami du clergé* notait, sans juger de l'importance de sa flagornerie, que « le maronite [écrasait] le musulman par sa supériorité morale et intellectuelle (...). Il [était] fier de regarder la France comme sa protectrice séculaire ». Tirant force du sentiment communautaire insufflé par son clergé et du soutien français, souffrant moins de la crise économique, le maronite défiait le monde musulman. Non seulement il s'était soulevé contre l'ordre féodal, mais il provoquait l'autorité ottomane en s'opposant à la conscription et en refusant de payer le prix de l'exemption, le *bedel*[134].

---

[130] *Ibid.*, CP Rome, vol. 1013, lettre de Walewski à Gramont du 4 janvier 1860, f. 11-12, et CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Thouvenel à Bentivoglio du 6 janvier 1860, f. 1-2.

[131] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 279, Kamal Salibi, *op.cit.*, p. 169, et Rick J. Joseph, *op.cit.*, p. 160-161.

[132] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 3 mars 1860, f. 13-14 ; SHAT, G4, 1, lettre Beaufort d'Hautpoul à Randon du 9 septembre 1860, f. 4-5 et Richard Churchill, *op.cit.*, p. 138-139.

[133] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, f. 15-18, et CPC Damas, vol. 6, lettres de Lanusse à Thouvenel des 21 mai et 19 juin 1860, f. 7-11 et 16-20, PRO, FO, 78/1520, lettre n° 5 de Brant à lord Russell du 18 juin 1860. François Lenormant, *Histoire des massacres de Syrie en 1860*, 1861, p. 7-8, Louis Shaykhû, éd., *Nubdha mukhtasara…* [Un bref résumé…], *op. cit.*, p. 24-25. Iskandar Abkarius, *The Lebanon in turmoil..,op. cit.*, 1920, p. 166, atténue toutefois la responsabilité du pacha, contraint d'agir ainsi compte tenu de la faiblesse de ses moyens militaires. Quant à Richard Edwards, *op.cit.*, p. 161-162, s'il ne nie pas le complot, il indique qu'il fut ourdi plus tard et dans un autre lieu, en avril à Alep [PRO, FO, 78/1538, lettre n° 11 à Bulwer du 1er mai 1860].

[134] Iskandar Abkarius, *op.cit.*, p. 127.

La tension était arrivée au maximum. Il suffit de l'assassinat par un druze d'un maronite, travaillant à la route carrossable Beyrouth-Damas, en mai 1860[135], pour déclencher la troisième *Haraka*, cet engrenage infernal de la violence entre les deux communautés. Les tueries gagnèrent rapidement l'ensemble des districts mixtes du Liban et de l'Anti-Liban, pour s'étendre à Damas. Les druzes du Liban, les paysans derrière leurs chefs féodaux, reçurent le renfort de leurs coreligionnaires de l'Anti-Liban et du Haurân[136]. Les chrétiens, adoptant une attitude défensive dans leurs positions régionales, ne purent compter sur les promesses d'aide de Tânyûs Châhîn, ni sur l'équipée chevaleresque de Yûsuf Karam sur Zahlé. Pourtant, elles suffirent à donner aux druzes le sentiment de menace et à les faire réagir en conséquence. Les massacres continuèrent pourtant[137].

Fin juin 1860, les événements du Liban avaient fait près de six mille tués et des dizaines de milliers de réfugiés, dont le total dénuement était un autre facteur de décès. Quelque milliers de femmes chrétiennes avaient été vendues dans les harems[138]. Des massacres avaient eu lieu à Sayda, à Hâsbayya, à Zahlé, à Dayr al-Qamar et à Râchayya[139]. Les incursions druzes s'étaient limitées à ces zones, évitant les districts chrétiens du nord. D'importants dégâts matériels marquaient les régions de Zahlé et de l'Anti-Liban ; des villages avaient été mis à sac, incendiés, détruits[140]. Un inventaire sommaire évaluait les dégâts à près de trente millions de francs or[141].

---

[135] SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 5, et Robert de Caix, « Syrie », Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le Monde*, *III*, 1930, p. 478.

[136] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 17 juin 1860, f. 52-54.

[137] *Ibid.*, lettres de Bentivoglio à Thouvenel du 31 mai et des 3, 7, 8 juin 1860, f. 32-33, 34-38, 39-43, 44-45 ; SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 6 ; PRO, FO, 78/1539, lettre n°9 de Moore à Russell du 24 mai 1860 ; Iskandar Abkarius, *op.cit.*, p. 66-118, Richard Churchill, *op.cit.*, p. 147-182, Richard Edwards, *op.cit.*, p. 155-156, François Lenormant, *op.cit.*, p. 12-13, 42-79, Camille de Rochemonteix, *Le Liban et l'expédition française en Syrie, 1860-1861*, 1921, p. 32-38, Rick J. Joseph, *op.cit.*, p. 159-162, *Byrjis Barys* du 29 mai 1860.

[138] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 1er août 1860, f. 243-249 ; SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 8.

[139] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettres de Bentivoglio à Thouvenel des 23, 26, 27 et 28 juin 1860, f. 74-89, 90-98, 99-106 et 112-121 ; la situation à Sayda est décrite in *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, rapport d'un notable, f. 34-53, celle de Hâsbayya in SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 7, celle de Dayr al-Qamar in *Ibid.*, f. 6-7 ; Iskandar Abkarius, *op.cit.*, p. 123, As'âd Djâwîsh, « Al-Ab al-shafûk As'âd Djâwîsh » [Le père compatissant As'ad al-Jawish], *Athr Fath Allâh aw mir'ât al-mâdî* [Traces de Fathallah ou les temps passés], *I*, cité par Jacques Berque et Dominique Chevallier, *Les Arabes et leurs archives...*, 1976, p. 298-314.

[140] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 1er août 1860, f. 243-249 ; SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 8.

[141] AMAE, MD 145, procès-verbal de la 7e séance de la Commission internationale, du 30 octobre 1860, f. 25.

Les autorités ottomanes, qui avaient secrètement soutenu l'insurrection druze, se décidèrent enfin à agir. Le 5 juillet au soir, Khûrchîd Pacha réunissait dans son sérail les principaux protagonistes. Les deux *qâ'immaqâm*, druze et chrétien, les *machâykh muqâta'aji*, les *a'yân* des villes de Dayr al-Qamar, Zahlé et Djezzin, les *wukalâ* paysans et ceux du *meclis-i elayet* s'entendaient sur la base de « l'oubli de ce qui est arrivé ». Bien que le consul de France ne crût guère en cette réconciliation, le calme revint dans la Montagne libanaise[142].

En fait, il semble bien que l'imminence de l'arrivée d'un corps expéditionnaire ottoman ait contribué à ramener la concorde. Excédé par l'incurie de Khûrchîd et de la complicité des troupes irrégulières[143] et voulant éviter un embrasement de tout l'Empire ottoman[144], le ministre des Affaires étrangères, Fu'âd Pacha[145], s'était décidé à agir. Il s'agissait avant tout de couper court aux démarches des ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne, à Londres et à Paris, mais aussi à Constantinople, en vue d'imposer leur solution. Déjà se profilait la perspective d'une expédition militaire européenne, à moins qu'il ne fût fait « appel au Vice-roi d'Égypte [pour] lui réclamer le concours de quelques bataillons pour faire face aux besoins les plus pressants »[146].

Fu'âd Pacha avait déjà remplacé Ahmad Izzet Pacha par le *wâlî* de Smyrne, Mehmed Pacha et nommé un *ser'asker* en Syrie sur l'insistance de l'ambassadeur de France, La Valette[147]. Mais, le 7 juillet, il écartait de ce commandement Nâmik Pacha, trop contesté, et prenait la route pour Beyrouth. Muni des pleins pouvoirs, ce diplomate était accompagné d'un général de son choix, Halim Pacha, et de quelque seize mille hommes[148]. Cette expédition était pour la Porte un tour de force : en pleine crise financière, elle avait eu « beaucoup de peines » pour réunir les fonds nécessaires[149].

Au moment même où les troupes du commissaire ottoman quittaient Constantinople, un nouveau drame se déroulait en Syrie. L'annonce des événements de la Montagne, notamment des massacres de Hâsbayya et Râchayya,

---

[142] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 7 juillet 1860, f. 188-189, et ASV, 1860, rubr. 280, fasc. 2, lettre de M^gr^ Leglio à M^gr^ Barnabò du 21 juillet 1860.

[143] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 2, lettre de Barozzi à Thouvenel du 3 juillet 1860, f. 106, et PRO, FO, 78/1557, lettre n° 20 de Moore à Russell du 13 juillet 1860.

[144] *Ibid.*, vol. 11, lettre de La Valette à Thouvenel du 4 juillet 1860, f. 200-201 : « Le terrain manque de tous côtés en Syrie, en Bosnie et en Herzégovine. Et si, une fois, la danse commence, Dieu sait où elle s'arrêtera. »

[145] Voir son portrait dans l'article de P. Challemel-Lacour, « Les hommes d'État de la Turquie », *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1868, p. 908-909.

[146] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 717, lettre de Thouvenel à Chateaurenard du 5 juillet 1860, f. 190-191.

[147] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 345, lettre de La Valette à Thouvenel du 20 juin 1860, f. 98-103.

[148] *Ibid.*, télégramme de La Valette à Thouvenel du 8 juillet et PA Thouvenel, vol. 233, 11, lettre de La Valette à Thouvenel du 11 juillet 1860, f. 181, 204-215.

[149] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 2, lettre de Barozzi à Thouvenel du 10 juillet 1860, f. 107-108.

avait donné lieu à « une grande fermentation » dans Damas[150]. La passivité du *wâlî*, Ahmad Izzet Pacha, à retenir les Druzes hors de la ville et à utiliser ses troupes était un encouragement à de nouveaux massacres dans le pachalik[151].

Ils se produisirent le 9 juillet, lorsqu'une foule musulmane déferla sur le quartier chrétien de Damas. Des petits commerçants de la ville s'étaient joints aux nombreux druzes qui y étaient arrivés les jours précédents. Mais ils étaient surtout guidés par des policiers, des soldats irréguliers, des conscrits et même quelques hommes des troupes régulières du pacha.[152]. Des notables soutenaient les insurgés, comme les leaders des *'ulamâ'*, Chaykh 'Umar al-Ghazzî et Chaykh 'Abdûllah Halabî, et des membres des *wukalâ* du *meclis-i elayet*[153].

Ces événements permirent également à d'autres *a'yân* de se distinguer, à l'instar de 'Abd al-Qâdir. Certains n'hésitèrent pas à offrir un refuge aux chrétiens en fuite. D'autres s'interposèrent entre eux et les insurgés. Mais, d'une manière générale, de telles attitudes étaient découragées par les autorités[154]. D'ailleurs, les massacres commencèrent « sans que les troupes qui gardaient depuis quelque temps le quartier eussent fait le moindre effort pour arrêter l'insurrection ». Ils durèrent une semaine, faisant près de huit mille morts. « Les trois premiers jours [furent] les plus terribles »[155].

L'insurrection de Damas fit grand effet à travers le Machrek. Les musulmans croyaient que le sultan avait donné des ordres spéciaux pour exterminer les chrétiens. Les menaces d'embrasement général étaient réelles. Alep commença à s'échauffer, sans qu'il y eût de massacres. Mais les insultes et les brimades contre les infidèles se firent plus nombreuses. Antioche et Alexandrette

[150] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 17 juin 1860, f. 52-54. Cf. aussi Moshe Ma'oz, *op.cit.*, p. 231-238.

[151] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, lettre de Lanusse à Thouvenel des 4 et 19 juin 1860, f. 13-15 et 16-20, et Antûn Dâhir al-'Aqîqî, *op.cit.*, p. 116.

[152] *Ibid.*, lettres à Thouvenel de Lanusse du 17 juillet et d'Outrey du 28 juillet 1860, f. 33-36 et 41-58 ; SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 7-8 ; PRO, FO, 78/1520, lettre n° 8 de Brant à lord Russell du 16 juillet 1860 ; Ilyâs Qudsî, « Nubdha tarikhiyya fi'l-hiraf al-Dimashqiyya [Notice sure les Corporations de Damas] », Carlo Landberg, *Actes de VI^e congrès des Orientalistes*, *II*, 1885, p. 27-34 ; Kamal Salibi, « The 1860 Uphearal in Damascus as Seen by al-Sayyid Muhammad Abdu'l-Su'ud al-Hasibi, Notable and later *Naqib al-Ashraf* of the city », William R. Polk et Richard L. Chambers, *Beginnings of Modernization in the Middle East*, 1968), p. 185-202, Abdul-Karim Rafeq, « New light on the 1860 riots in Ottoman Damascus », *Welt des Islam*, n° 28, 1988, p. 414.

[153] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 14 août 1860, f. 77-80 et PRO, FO, 78/1519, « copy of a letter from a Turkish Muslim in Damascus », annexée à la lettre n° 21 de Moore à lord Russell du 4 août 1860.

[154] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettres à Thouvenel de Lanusse, du 19 juin, et d'Outrey, du 30 octobre 1860, f. 16-20 et 150-151 et PRO, FO, 78/1586, lettre n° 32 de Wrench à Bulwer, annexée à sa dépêche n° 7 à lord Russell du 19 avril 1861 ; Antûn Dâher al-'Aqîqî, *op.cit.*, p. 118, et Richard Edwards, *op.cit.*, p. 173-179.

[155] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettre de Lanusse à Thouvenel du 17 juillet 1860, f. 35.

restaient cependant calmes[156]. À Bagdad, la population musulmane affichait « beaucoup de mépris, mais pas de haine » pour les chrétiens[157]. Jérusalem resta calme grâce à l'attitude ferme du *wâlî*, Sürreyya Pacha[158].

L'arrivée de Fu'âd Pacha à Beyrouth, le 17 juillet 1860, contribua à calmer les esprits. Il commença par faire distribuer des secours aux réfugiés[159]. Comme il était disposé à faire disparaître toute trace des hostilités[160], il manifesta le désir de régler l'affaire du Kesruwân[161] et de restaurer l'ordre à Damas. L'imminence de l'arrivée d'une expédition militaire française l'amena à s'occuper dans un premier temps de la seconde question. Ainsi espérait-il empêcher toute opération à l'intérieur de la Syrie[162]. Cinq jours après son arrivée, il faisait venir à Beyrouth Ahmad Izzet Pacha, le mettait en état d'arrestation et l'envoyait à Constantinople[163].

Le 26 juillet, il se mit en route pour Damas, à petite allure ; trois jours après, il y faisait son entrée[164]. D'emblée, il frappa fort et procéda à l'arrestation de sept cents personnes[165]. Fu'âd était décidé à briser l'orgueil de l'aristocratie musulmane de Damas. Le 20 août, eurent lieu cent soixante-sept exécutions, par pendaison et fusillade[166]. Le 8 septembre, il faisait fusiller Izzet Pacha, les deux commandants de la garnison de Damas, le *wâlî* du *nâhiya* de Hâsbayya et Râchayya, et le commandant de la garnison de Dayr al-Qamar[167]. De lourdes peines de prison furent prononcées à l'encontre d'*a'yân* damascènes[168] ; mille cent

[156] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 3, lettres de Chatry de la Fosse à Thouvenel des 20 juillet, 4 et 23 août 1860, f. 151-152, 153-154, 156-158.
[157] *Ibid.*, CPC Bagdad, vol. 5, lettre de Garnier à Thouvenel des 15 et 29 août 1860, f. 17 et 19-22.
[158] PRO, FO, 78/1588, lettre n° 1 de Finn à lord Russell du 1er janvier 1861.
[159] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel des 19 et 21 juillet 1861, f. 206-214 et 215-219 ; SHAT, G4, 1, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860, f. 8-9.
[160] Cf. le texte de sa proclamation aux peuples de Syrie du 19 juillet 1860, in I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères depuis 1536*, *IV*, pp. 91-92.
[161] AMAE, MD Turquie, vol. 123, lettre de Bentivoglio à Youssef Karam du 26 juillet 1860, f. 7.
[162] Charles Mismer, *Souvenirs du monde musulman*, 1892, p. 13.
[163] AMAE, CP Turquie, vol. 345, télégramme de La Valette à Thouvenel du 1er août 1860, f. 362.
[164] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 30 juillet 1860, f. 59-63 ; SHAT, G4, 15, lettre du colonel Osmont au maréchal Randon du 10 août 1860.
[165] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, lettre de Fouad Pacha à Bentivoglio du 4 août 1860, f. 48-51, et CPC Damas, vol. 6, lettres d'Outrey à Thouvenel et La Valette du 14 août 1860, f. 81-91, 92-120.
[166] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 22 août 1860, f. 311-314, PRO, FO, 78/1628, « Extrait des sentences des fonctionnaires ottomans et des notables ottomans ; SHAT, G4, 5, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 27 août 1860 ; I. de Testa, *op.cit.*, lettre de Fouad à Aali du 20 août 1860, p. 103, Ernest Louet, *Expédition de Syrie...*, 1862, p. 52-54, Camille de Rochemonteix, *op.cit.*, p. 115-116, et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1079-1080.
[167] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettres d'Outrey à Thouvenel des 8 et 13 septembre 1860, f. 142-146, 147-149, et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 71-72.
[168] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettres d'Outrey à Thouvenel des 27 août et 3 septembre 1860, f. 120-132 et 134-140.

trente et une personnes furent ainsi déportées[169]. Peu importait au commissaire ottoman qu'ils fussent ou non coupables, comme l'étaient les chefs des grandes familles druzes. L'important était de frapper fort, de frapper des personnalités influentes à la clientèle nombreuse. Il influençait ainsi fortement les esprits, se conciliait les bonnes grâces des Européens et des chrétiens, et se débarrassait des factions les plus hostiles au *Tânzimât*[170].

Le 8 septembre 1860, Fu'âd Pacha retournait à Beyrouth. Pendant son absence, l'insurrection du Kesruwân avait pris fin. Deux raisons l'expliquaient : d'abord, les autorités ottomanes ayant interdit l'acheminement des grains et des denrées alimentaires vers la Montagne, l'Église maronite s'était entremise afin d'éviter une famine ; ensuite, fin juillet, les *wukalâ* ruraux étaient entrés en pourparlers avec les *machâykh* Khâzin. Ils les avaient invités « à revenir dans leurs foyers et [s'étaient déclarés] prêts à se soumettre à leur autorité ». Les paysans avaient été impressionnés par la répression damascène et ils souhaitaient « ôter au pacha tout prétexte d'occuper le pays »[171].

Restait la question druze. L'action du commissaire ottoman allait être contrariée par la présence du corps expéditionnaire français. Par ailleurs, la culpabilité des druzes était moins avérée qu'à Damas. Toutefois, pas plus que dans la cité omeyyade, Fu'âd Pacha ne s'embarrassa. Il commença par placer Khûrchîd Pacha et ses principaux officiers et fonctionnaires en état d'arrestation ; un nouveau *wâlî* était nommé à Sayda, Kaiserli Pacha[172]. Puis, le 13 septembre, il convoqua les quarante sept *maqâta'aji*-s druzes[173]. Seuls onze d'entre eux osèrent se présenter au commissaire ottoman, le 21 septembre, et encore sur les conseils du consul anglais[174]. Comme il était à craindre, ils furent arrêtés. Début octobre, s'ouvrit leur procès[175], mais aucun chrétien des districts mixtes ne voulut se risquer

[169] Pour le détail des convois des 25 août, 2 et 7 septembre 1860, Cf. Ernest Louet, *op.cit.*, p. 54-56, 62-64 et 70-71.

[170] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 2, lettre de Barozzi à Thouvenel du 4 septembre 1860, f. 144-145.

[171] AMAE, MD Turquie, vol. 62, « Mémoire... », f. 74.

[172] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 22 août 1860, f. 314-319, et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 86-88. Son procès s'ouvrait le 17 septembre 1860. Cf. aussi MD Turquie, vol. 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 16 octobre 1860, f. 4-7.

[173] AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 14 septembre 1860, f. 444 ; SHAT, G4, 5, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 21 septembre 1860 ; Ernest Louet, *op.cit.*, p. 79-81.

[174] AMAE, MD Turquie, vol. 138, traduction d'un arrêté de Fouad pacha concernant les chefs druzes du 20 septembre 1860, annexée à la lettre de Béclard à Thouvenel du même jour, et lettre de Béclard à Thouvenel du 23 septembre 1860, f. 233-235, 244-245 ; Ernest Louet, *op.cit.*, p. 90-92.

[175] AMAE, MD Turquie, vol. 138, procès-verbal de la 2e séance de la Commission internationale de Beyrouth du 9 octobre, f. 316-326 (I. de Testa, *op.cit.*, p. 110-114), et vol. 139, lettres de Béclard à Thouvenel des 16, 21 et 26 octobre 1860, f. 4-7, 19-22 et 25-30, PA Thouvenel, vol. 233, 4, lettre de Béclard à Thouvenel du 4 novembre 1860, f. 96-97.

à témoigner contre eux[176]. Toutefois, comme à Damas, la justice ottomane trouva des coupables. Onze chefs druzes furent condamnés à mort, deux cent quarante-huit druzes furent temporairement déportés en Tripolitaine[177].

Mais la confirmation de ces sentences dépendait de la Commission internationale de Beyrouth. Le cas de Sa'îd Junblât provoqua une crise entre la France et la Grande-Bretagne. La première voulait l'exécution du chef charismatique des druzes, responsable de tous les massacres de chrétiens depuis 1841. La seconde entendait le sauver, « non pas à cause de [son] innocence (...), mais à cause de l'irrégularité du jugement (...) et de l'absence des preuves de culpabilité »[178]. La mort inopinée du chaykh Junblât, le 11 mai 1861, mit un terme à la querelle. Les peines de mort furent commuées en déportations en Tripolitaine[179]. La rigueur des mesures d'abord annoncées se trouvait ainsi atténuée. De plus, les exilés furent rapidement libérés[180]. Pourtant, elle renforça la communauté druze dans son sentiment d'infériorité envers les chrétiens. Et, comme en 1838 et en 1852, lorsqu'il s'agissait d'échapper à la conscription, il y eut un nouvel exode vers les hauteurs sécurisantes du Haurân[181]...

L'intervention de l'Europe

La nature des crises de Djeddah et de Syrie, comme la différence d'appréciation en Occident générèrent deux types d'interventions forcément différentes. Alors que la première était passée inaperçue en Europe, la seconde

[176] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 18 novembre 1860, f. 147.

[177] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 30 décembre 1860, f. 307-312, et des 6 et 13 janvier 1861, vol. 140, f. 7-15, 38-43. Le texte des sentences contre les chefs druzes est annexé à cette dernière dépêche, f. 44-58 ; un état nominatif des chefs insurgés ayant fuit est joint, f. 59-61. Les sentences contre le pacha de Beyrouth et ses officiers sont contenues dans les annexes du rapport du 30 décembre, f. 313-324.

[178] *Ibid.*, lettres de Thouvenel à Béclard du 18 janvier, f. 63-65, et vol. 141, des 22 et 29 mars 1861, f. 52-53, 153-156 ; lettres de Béclard à Thouvenel des 27 janvier, 5, 19 et 24 février, 1er, 4 et 6 mars 1861, vol. 140, f. 134-137, 145-151, 215-220, 229-246, 279-288, 289-308, 309-314 ; lettre de lord Dufferin à Bulwer du 7 mars 1861, f. 315-319 ; PA Thouvenel, vol. 233, lettres de La Valette à Thouvenel du 7 avril, 6, f. 65-67, du 27 avril 1861, 12, f. 39-41, et lettres de Flahaut à Thouvenel des 30 avril et 2 mai 1861, vol. 8, f. 127-129, 130-132. SHAT, G^4, 1, annexe de la lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 15 mars 1861. Louis Thouvenel, *Le secret de l'Empereur...*, *II*, 1889, p. 19-21, et Joseph Hajjar, *op.cit.*, *III*, p. 1419-1438.

[179] AMAE, MD Turquie, lettres de Béclard à Thouvenel du 30 avril, vol. 141, f. 356, et du 9 mai 1861, vol. 142, f. 69-71 ; PA Thouvenel, vol. 233, lettres de La Valette à Thouvenel du 1er mai, 8, f. 69-78, et du 8 mai 1861, 12, f. 83-86, lettre de Schefer à Thouvenel du 19 mai 1861, 17, f. 489-490. SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 19 mai 1861. Ernest Louet, *op.cit.*, p. 373-374, donne les détails du diagnostic du docteur Pestalozza.

[180] La majeure partie fut libérée en août 1863 [*Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre de Drouyn de Lhuys à Outrey du 18 août 1863, f. 27. Le ministre tenait l'information du consul-général à Tripoli de Barbarie, Botta.]

[181] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 22 août 1860, f. 316 ; SHAT, G^4, 2, lettre du colonel d'Arricau au général de Beaufort d'Hautpoul du 26 décembre 1860 ; Ernest Louet, *op.cit.*, p. 56.

avait soulevé l'indignation d'une opinion publique balbutiante[182]. La démonstration de puissance fut purement navale à Djeddah et militaire en Syrie. Toutefois, au-delà de cette distinction apparente, l'intervention des deux puissances européennes impliquées en Orient, la France et la Grande-Bretagne, répondait à une logique similaire. Elle reposait d'abord sur leur entente, malgré des réalités géopolitiques différentes. Ensuite, elle n'avait de réalité que dans le cadre de manœuvre octroyé par la Porte.

Une intervention soumise à la coopération franco-britannique

L'entente franco-britannique dans les affaires orientales pouvait sembler une gageure, tant les deux puissances avaient des objectifs différents. Mais Paris semblait vouloir subordonner son action à celle de Londres. Les diplomates spécialistes des questions ottomanes ne pouvaient qu'en relever l'incohérence. Ainsi le chargé d'affaires français à Constantinople, Lallemand, le signifia-t-il clairement dans sa dépêche du 18 janvier 1859, à propos de la crise libanaise :

> « Si je ne me trompe, le gouvernement de l'Empereur, en recommandant à ses agents en Orient d'éviter d'entrer en rivalités avec les agents de S.M. Britannique, n'a pu songer à sacrifier à ces derniers les influences naturelles et séculaires que son nom, sa puissance, les souvenirs qui s'y attachent et enfin le titre de première puissance catholique, assurent à la France dans le Levant, les influences dont elle a usé d'ailleurs avec tant de modération (...). Or, toutes ces raisons qui fondent le prestige de notre patrie dans ces contrées excluent en même temps celui de l'Angleterre[183]. »

Dans les deux crises qui générèrent leur coopération, les deux puissances apparaissaient plus concurrentes que partenaires. « Cette lutte d'influence durable », dont parlait Lallemand, se nourrissait de tous les moyens, notamment de celui consistant à jouer ses protégés contre ceux de la nation adverse. Ce qui n'était pas sans risque. Pendant la crise du Kesruwân, les manœuvres du colonel Churchill dans le Djebel druze, visant deux beys maronites, contribuèrent à renforcer le sentiment de menace sur toute la communauté chrétienne de Syrie. Il était ensuite simple de rendre responsable des massacres le clergé maronite, protégé français[184]. En mer Rouge, qui était considéré comme un lac anglais, l'assassinat de l'agent consulaire français à Aden, Henri Lambert, était encouragé ouvertement par les agents anglais :

---

[182] Sur l'attitude des Français, cf. *infra*, chapitre 3, notre analyse et N. Hatoum, *L'opinion publique française et la question de Syrie (1860-1861)*, Thèse de doctorat, Paris, 1945 ; sur l'impact des massacres syriens sur l'opinion publique britannique, Cf. Ann P. Saab, « English and Irish reactions to the massacres in Lebanon and Syria, 1860 », *Muslim World*, 74(1), 1984, p. 12-25.

[183] AMAE, CP Turquie, vol. 339, f. 46-53.

[184] As'âd Djâwîsh, « Al-Ab al-shafûk… [Le père compatissant…], *op. cit.*, cité par Jacques Berque et Dominique Chevallier, *Les Arabes et leurs archives...*, 1976, p. 296.

> « Le vieux Mohamed me fit une singulière confidence. Il parait qu'un bâtiment de guerre anglais, venant d'Aden, était arrivé sur cette rade quelques mois auparavant. Il y avait a bord un haut personnage que je crois être le Gouverneur d'Aden et il fit au chef africain la recommandation expresse, si par hasard quelque Français venait à Tadjoura, de ne pas le protéger. Je répondis à Mohamed que si jamais on venait à m'assassiner sur son territoire, comme la Nation française n'était nullement vassale de l'Angleterre, elle tirerait vengeance de cet attentat, qu'elle était assez forte et indépendante pour faire respecter ses nationaux et que lui, Mohamed, devait bien voir que si les Anglais s'inquiétaient si fort de la France, s'ils avaient une si grande frayeur de la voir s'établir dans ces mers, c'est qu'apparemment la France était tout aussi puissante que l'Angleterre[185]. »

La Grande-Bretagne n'hésitait pas, comme en 1855 à Massaouah, à livrer des armes aux ennemis de la Turquie[186].

Une telle disposition d'esprit, qui répondait aux objectifs géopolitiques de la Grande-Bretagne au Machrek influença inévitablement les interventions navales combinées que les deux puissances menèrent à Djeddah et en Syrie. Suite au massacre du consul Eveillard, l'ambassadeur français à Constantinople avait réclamé « une réparation éclatante ». Et d'évoquer l'appel aux forces navales françaises des îles Maurice et de la Réunion. Bien entendu, Edouard Thouvenel s'était préalablement concerté avec son collègue britannique, sir Henry Bulwer[187]. Le ministre des Affaires étrangères, Alexandre Walewski, estima que l'opération devait se faire de concert avec la marine anglaise. D'ailleurs, la *Royal Navy* disposait déjà d'un navire sur place, le *H.M.S. Cyclops*[188].

Son commandant, le *captain* Pullen[189], n'avait pas attendu l'onction française pour agir. Sous prétexte « que le gouverneur général de l'Arabie s'était refusé à laisser exécuter, sans ordre de Constantinople, les individus condamnés à mort pour leur participation aux crimes du 15 juin », il avait pris l'initiative de bombarder Djeddah. Il avait ainsi obtenu une réaction de Nâmik Pacha. Mais la mise à mort de onze esclaves n'était pas le résultat d'une enquête du *wâlî*, seulement le fruit du hasard[190]. L'affaire fit grand bruit dans les chancelleries. La Porte protesta. Le secrétaire au Foreign Office, lord Malmesbury « exprima des regrets de la précipitation » de l'officier[191]. Le temps très court de réaction de la *Royal Navy* excluait toute concertation. Le navire britannique avait seulement pris

[185] Louis Simonin, « Les voyages de M. Henri Lambert », *Le Tour du Monde*, 1862, n° 1, p. 70, et Roger Joint-Daguenet, *Aux origines de l'implantation française en mer Rouge...*, 1992, p. 63.
[186] AMAE, MD Turquie, vol. 115, « Mémoire sur l'affaire de Djeddah, 1858-1859 », de Henry Lambert (s.d.[avant le 4 juin 1859]), f. 461.
[187] AMAE, CP Turquie, vol. 336, lettre de Thouvenel à Walewski du 14 juillet 1858, f. 156-163.
[188] *Ibid.*, lettre de Walewski à Thouvenel du 16 juillet 1858, f. 188-189.
[189] J. K. Laughton, "Pullen, William John Samuel (1813-1887)", in *Dictionary of National Biography*, *47* (Londres, Smith, Elder & Co), p. 22.
[190] Stanislas Russel, *Une mission en Abyssinie et dans la mer Rouge (23 octobre 1859-7 mai 1860)* (Paris, 1884), p. 240.
[191] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 25 août 1858, f. 331-332.

la précaution d'arborer les couleurs des deux nations[192]. Mais l'objectif britannique était atteint, à savoir que la stabilité de la mer Rouge était avant tout une affaire anglaise. D'elle dépendait la sécurité de son domaine indien[193].

Le message fut compris comme tel par la France. Aussi ne dépêcha-t-elle en mer Rouge qu'une corvette à vapeur, le *Duchayla*, du capitaine de frégate Tricault[194]. Arrivé sur zone, le 3 janvier 1859, il ne put que constater la volonté britannique de conserver la direction des opérations. Certes, le commodore Henry Edgell, lui proposait bien une action commune. Mais il ne songeait qu'à faire participer le vaisseau français à un nouveau bombardement de la ville. Tricault avait d'autres instructions ; il devait participer au blocus naval jusqu'à ce que le commissaire impérial lui signifiât que sa présence n'était plus nécessaire[195]. Raymond Sabatier, consul-général à Alexandrie et commissaire impérial à Djeddah, fixa le terme de sa mission au 12 janvier 1859[196]...

La coopération navale durant les événements de Syrie ne répondait pas aux mêmes impératifs. Dans le cas de Djeddah, le politique primait[197] ; dans le second cas, l'humanitaire commandait. Les croisières européennes s'étaient faites plus nombreuses au large des villes côtières de Beyrouth, de Saint-Jean d'Acre, de Haifa et de Jaffa[198], dès les premiers massacres. L'arrivée de la frégate russe *Ilia Mourometz*, le 3 juin[199], puis de la française *Zénobie*, du commandant en chef de la station navale du Levant, le capitaine de vaisseau de la Roncière le Nourry[200], et de ses avisos d'escorte la *Sentinelle* et l'*Eclaireur*, le 14 juin[201], permirent de restaurer le calme[202].

---

[192] Roger Joint-Daguenet, *Aux origines de l'implantation française en mer Rouge*, 1992, p. 127.

[193] AMAE, CP Turquie, vol. 336, lettre de Thouvenel à Bulwer du 28 juillet 1858, f. 230-231.

[194] CAOM, Océan Indien, vol. 1^{7}, lettre du prince Napoléon à Napoléon III du 23 août 1858.

[195] AMAE, MD Turquie, vol. 104, lettres d'Edgell à Tricault et réponse de l'officier français du 6 janvier 1859, f. 35-36 et 37-38. Cf. aussi la correspondance de Tricault avec son ministre de tutelle, du 1er janvier au 30 mars 1859, AN, BB^{4}, vol. 774.

[196] *Ibid.*, rapport du lieutenant de vaisseau Louis Aubaret du 12 janvier 1859, f. 39-42.

[197] CAOM, Océan Indien, vol. 1^{7}, lettre du ministère de la Marine au prince Napoléon du 31 août 1858.

[198] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 3 juin 1860, f. 34-38 ; Louis Shaykhû, *Nubdha mukhtasara fî hawâdith Lubnân wa'l-Shâm* (Beyrouth, 1927), pp. 22, 32-35, et Moshe Ma'oz, *Ottoman Reform in Syria and Palestina...*, 1968, p. 230.

[199] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 3 et 7 juin 1860, f. 34-38, 39-43 ; Louis Shaykhû, *Nubdha mukhtasara fî hawâdith Lubnân wa'l-Shâm* (Beyrouth, 1927), p. 22, 32-35, et Moshe Ma'oz, *Ottoman Reform...*, 1968, p. 230.

[200] L'officier avait été décidé à quitter le Pirée par le rapport du lieutenant de vaisseau J. Krauty, en provenance de Beyrouth, du 4 juin 1860 [AN, BB^{4}, vol. 785]. Le 9 juin, La Valette informait Paris qu'il avait dépêché la *Zénobie* en Syrie à la demande de Bentivoglio [AMAE, CP Turquie, vol. 345, télégramme chiffré, f. 48].

[201] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 16 juin 1860, f. 50-51.

[202] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 17 juin 1860, f. 52-56. Cf. aussi AN, BB^{4}, vol. 782, lettre de la Roncière le Nourry à Hamelin du 16 juin 1860.

Rapidement, le vaisseau de ligne, le *H.M.S. Exmouth*[203] et la corvette *H.M.S. Ganney* vinrent troubler le jeu en rade de Beyrouth[204]. Le capitaine de vaisseau de la Roncière le Nourry dénonça rapidement leur attitude « toujours équivoque »[205]. Il estimait que

> « les Anglais [jouaient] ici un singulier jeu que nous [Bentivoglio et lui] ne pénétrons pas encore. Il [était] évident qu'ils [n'étaient] pas contre les chrétiens, ils [étaient] pour les turcs[206]. »

L'officier se trompait quelque peu dans son analyse. La Grande-Bretagne souhaitait avant tout empêcher la France de bénéficier politiquement de l'opportunité qui lui était ainsi offerte de s'installer en Syrie. La route des Indes, terrestre cette fois, commandait toujours son attitude au Machrek. Ernest Louet ne se trompait pas quand il affirmait que « l'influence anglaise [cherchait] à régner sans rivale dans ce pays[207]. »

L'Angleterre cherchait en fait la meilleure solution pour contrer les intentions françaises.

> « Les bâtiments anglais qui [avaient] relâché à Navarin se rendaient simplement de Malte aux îles Ioniennes et (...) lord Cowley [L'ambassadeur britannique à Paris] [avait] déclaré qu'aucun mouvement de l'escadre britannique motivé par des considérations relatives aux affaires d'Orient n'aurait lieu sans que le gouvernement de l'Empereur n'en fût informé[208]. »

Non seulement elle se sentait menacée dans ses objectifs géopolitiques. Mais elle cherchait à éviter de mettre en péril l'entente entre Victoria et Napoléon III.

> « Le gouvernement de la Reine [donnait] l'ordre à la division navale du contre-amiral Martin de se rendre en Syrie et de mettre ses équipages à la disposition du consul anglais. Lord John Russell [désirait] que toutes les Puissances en [fissent] autant[209]. »

L'internationalisation de la crise semblait à Londres la meilleure solution pour concilier les inconciliables[210].

Paris s'empressa e suivre l'avis du secrétaire au *Foreign office*, dépêchant à Beyrouth deux vaisseaux commandés par le contre-amiral Jehanne, le *Donaverth*

---

[203] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 717, lettre de lord Russell à Persigny du 24 juin 1860, f. 155-156.
[204] François Lenormant, *op.cit.*, p. 81.
[205] AMAE, CPC Damas, vol. 6, télégramme de La Roncière le Nourry à Hamelin du 11 juillet 1860, f. 32 [copie in AN, *op.cit.*].
[206] Lettre de La Roncière le Nourry à sa femme du 11 juillet 1860, in Joseph L'hôpital, Louis de Saint-Blancard, *Correspondance intime de l'amiral de La Roncière Le Nourry...*, 1928, *I*, pp. 234-235.
[207] *op.cit.*, p. 72.
[208] AMAE, CP Turquie, vol. 345, lettre de Thouvenel à La Valette du 6 juillet 1860, f. 175.
[209] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 717, télégramme de Chateaurenard à Thouvenel du 6 juillet 1860, f. 192. Voir aussi son rapport du même jour, f. 193-196.
[210] Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, *III*, 1896, p. 324-325 et Denise Ammoun, *Histoire du Liban contemporain*, 1997, p. 61-65.

et le *Redoutable*[211]. Puis, le 17 juillet, elle faisait connaître à Londres son intention d'envoyer une force assez puissante pour rétablir l'ordre, les forces navales françaises et britanniques ne pouvant qu'assurer la sécurité du littoral[212]. Le gouvernement de la Reine n'osa pas refuser son adhésion. Mais lord Russel proposa une expédition franco-autrichienne, protégée par des forces navales anglaises renforcées. En outre, il recommandait la signature d'une convention confirmant ce caractère multilatéral[213].

Cette volonté de ne dire « oui qu'en formulant toutes les raisons de dire non » avait conduit le gouvernement de l'Empereur à suggérer « l'institution d'une commission formée des délégués des Puissances et de la Porte. » Sa mission était similaire à celle qui avait été envoyée, deux ans auparavant, à Djeddah. Elle devait

> « rechercher les circonstances qui ont provoqué les derniers conflits, déterminer la part de responsabilité des chefs de l'insurrection et des agents de l'administration locale, ainsi que les réparations dues aux victimes, et enfin étudier, pour les soumettre à l'approbation de leurs Gouvernements et de la Porte, les dispositions qui pourraient être adoptées en vue de conjurer de nouveaux malheurs[214]. »

La proposition française avait rapidement trouvé l'assentiment des quatre gouvernements sollicités[215].

La facilité avec laquelle Paris avait amené les Puissances à soutenir ses vues amena Londres à s'y opposer radicalement. Le projet de force multinationale que présenta Persigny[216] à Russell attira les foudres du Premier ministre Palmerston. Ce vieux francophobe ne voulait à aucun prix d'une telle expédition. Comme la Porte avait dépêché son ministre des Affaires étrangères, à la tête de troupes conséquentes, il valait mieux attendre de voir comment les événements allaient tourner[217]. L'annonce de la paix conclue entre les Maronites et les Druzes à l'instigation du *wâlî* de Beyrouth offrit un nouveau prétexte dilatoire. Le 21 juillet, au cours d'un dîner, lord Palmerston estima, au nom de la Grande-Bretagne, et dans l'intérêt de la Porte, la question de l'expédition close[218].

Mais Londres était bien la seule à le penser. Les cabinets de Berlin,

---

[211] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 345, télégramme de Thouvenel à La Valette du 8 juillet 1860, f. 180 ; et CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 19 juillet 1860, f. 202-208 (dans ce rapport, le consul exprimait à la fois « sa grande surprise et (...) sa satisfaction »). Cf. aussi AN, BB[4], vol. 782, lettre de Hamelin à la Roncière le Nourry du 8 juillet 1860.

[212] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 717, lettre de Thouvenel à Persigny, f. 219-221.

[213] *Ibid.*, lettres de Thouvenel à Persigny du 21 juin, et de Persigny à Thouvenel des 22 juin et 18 juillet 1860, f. 146-147, 155-156 et 226-227.

[214] *Livre jaune*, 1860, n° 1, circulaire de Thouvenel du 6 juillet 1860, p. 194.

[215] AMAE, CP Angleterre, vol. 717, copie de la lettre de lord Russell à Bulwer du 17 juillet, et circulaire de Thouvenel du 20 juillet 1860, f. 222 et 233. Cf. aussi la lettre de Thouvenel à Lannes, ambassadeur en Russie, du 18 juillet 1860, *Livre jaune*, *op.cit.*, p. 203.

[216] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Persigny du 19 juillet 1860, f. 229-232.

[217] Lettre de lord Palmerston à lord Russell du 19 juillet 1860, citée par Lynn M. Case, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, 1976, p. 338.

[218] AMAE, CP Angleterre, vol. 717, lettre de Persigny à Thouvenel du 22 juillet 1860, f. 244-249.

Vienne, Saint-Pétersbourg et Turin avaient déjà donné leur accord[219]. Le gouvernement de la Reine tenta de temporiser, reportant sa décision à la requête du sultan. Laquelle requête Palmerston tentait, en sous-main, d'empêcher. Le 24 juillet, l'ambassadeur britannique à Paris, lord Cowley, et le représentant ottoman, Ahmed Vefîk Pacha, se présentèrent chez Thouvenel. A la grande surprise du ministre français des Affaires étrangères, les deux hommes lui signifièrent le refus de la Porte et, *in fine*, l'opposition de l'Angleterre. Au terme d'une violente discussion, l'ambassadeur anglais se retira pour informer son gouvernement. Thouvenel l'avait menacé d'avertir les cours européennes du refus de Londres de mettre un terme à la boucherie syrienne[220].

Ce dissentiment entre les deux partenaires s'insérait dans un cadre plus général que la seule crise d'Orient. Elle prenait toute sa lumière dans la divergence des intérêts franco-britanniques au sujet de la question italienne[221]. La lettre de Napoléon III à Persigny, du 27 juillet, sur la paix en Europe et l'Italie, opportunément publiée par la presse parisienne le 2 août, donnait à Londres les apaisements susceptibles d'emporter son adhésion au projet français en Syrie[222]. Les propos de l'Empereur étaient d'autant plus rassurants pour le gouvernement de la Reine que les menaces de son ministre des Affaires étrangères avaient provoqué une forte impression sur lord Palmerston. Le secrétaire au Foreign Office en avait profité pour lui faire remarquer le risque de se trouver isolé sur cette question[223].

D'autant que la Porte commençait à faiblir. Le 26 juillet s'était ouverte, à Paris, une conférence sur les conditions de l'intervention française. « Le but de la réunion [... était] d'arriver, de concert avec la Sublime Porte, au moyen d'aider cette Puissance, moyennant une intervention européenne en Syrie, à réprimer et à prévenir les crimes dont les chrétiens y avaient été victimes. » D'emblée, la discussion achoppa sur deux problèmes. D'une part, le représentant ottoman, Ahmed Vefîk Pacha, demanda que le commandement de l'expédition fût placé sous l'autorité du commissaire ottoman en Syrie ; sa requête fut rejetée. D'autre part, la Russie, soutenue par l'Autriche, souhaita que la convention englobât la sécurité des chrétiens de tout l'Empire ; lord Cowley s'y opposa au nom de l'indépendance de la Porte.

---

[219] *Ibid.*, télégramme de Thouvenel à Persigny du 20 juillet et lettre du 21 juillet 1860, f. 237, 241-242. Cf. aussi Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1011-1023 et 1051-1057.

[220] . ASV, Segreteria di Stato, 1860, rubr. 165, fasc. 165, lettre de M^gr^ Carlo à M^gr^ Antonelli du 24 juillet 1860, f. 85-86, et lettre de Pollone à Cavour, citée in *Il carteggio Cavour-Nigra dal 1858 al 1861*, *IV*, 1928, pp. 104-105 ; Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 339, et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1027.

[221] Cf. Lynn M. Case, *op.cit.*, pp. 201-204.

[222] *Archives diplomatiques*, 1861, n° 1, pp. 98-99. Voir aussi le commentaire du nonce à Paris, M^gr^ Carlo, du 31 juillet 1860 in ASV, Segreteria di Stato, 1860, rubr. 165, fasc. 44, f. 94-95.

[223] Lettre de lord Russell à lord Palmerston du 27 juillet 1860, in *The Later Correspondence of Lord John Russell, 1840-1878*, *II* (Londres, 1925), p. 268.

Deux jours plus tard, le représentant de la Porte abandonnait « l'idée de subordonner les mouvements [des troupes françaises] aux réquisitions de Fouad Pacha », au profit « d'une entente générale avec le commissaire ottoman »[224]. Le 30 juillet, la seconde réunion permit d'arriver à un compromis en six points. Douze mille hommes seraient envoyés en Syrie. La France en fournirait immédiatement six mille, à charge pour une autre puissance de fournir le second contingent. Il était concédé à la Porte que le commandant en chef de l'expédition se concerterait avec son commissaire extraordinaire. Un soutien naval lui serait fourni par les Puissances. Le mandat de cette force d'interposition était de six mois et son entretien serait assuré aux frais de la Sublime Porte[225].

Restaient les prétentions austro-russes. En leur état, l'ambassadeur anglais avait fait savoir que son pays ne pouvait ratifier le texte[226]. Thouvenel sauva la situation en proposant de les expédier dans un protocole additionnel, rappelant la garantie donnée par les actes du sultan et contenue dans l'article neuf du traité du 30 mars 1856 sur les droits et privilèges des sujets chrétiens de l'Empire ottoman[227]. Lord Russell se rendit de bonne grâce à l'argumentation de son collègue français[228]. Le 3 août 1860, rien ne s'opposait plus au départ du corps expéditionnaire français et à la signature des deux protocoles[229]. Les plénipotentiaires reçurent bientôt leurs pouvoirs et, le 5 septembre, ils signèrent la convention. Cette occasion donna encore lieu à une passe d'arme entre l'ambassadeur ottoman et le ministre français[230]. La ratification intervint dans un délai de trois semaines.

Ce succès français n'enlevait aucunement l'hypothèque anglaise. Certes, Londres n'avait pu empêcher l'envoi de troupes français en Syrie, mais ces dernières seraient accompagnées d'une commission internationale. Et, comme à Djeddah, elle allait permettre à la Grande-Bretagne de faire valoir sa différence. Lors de l'enquête sur les massacres du port de la mer Rouge, les diplomaties françaises et britanniques avaient obtenu la nomination d'une commission

[224] Lettre de Nigra à Cavour du 29 juillet 1860, *Il carteggio...*, *op.cit.*, p. 113-115, et AMAE, CP Angleterre, vol. 717, lettre de Thouvenel à Persigny du 28 juillet 1860, f. 278.

[225] AMAE, MD Turquie, vol. 138, compte-rendu de la conférence du 30 juillet et copie de la convention du 5 septembre 1860, f. 130-131 et 219, *Livre jaune*, *op.cit.*, p. 212-214, *Le Moniteur universel* du 6 août 1860, I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères depuis 1536*, *VI*, p. 42-45. Cf. aussi Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1059-1060, d'après les archives réintégrées de Constantinople, vol. 223.

[226] AMAE, CP Angleterre, vol. 717, télégramme de Thouvenel à Persigny du 30 juillet 1860, f. 281. Cf. aussi François Charles-Roux, *Alexandre II, Gortschakoff et Napoléon III* (Paris, Plon, 1912), p. 293-298.

[227] *Ibid.*, vol. 718, lettre de Thouvenel à Persigny du 1er août 1860, f. 4-6.

[228] *Ibid.*, télégramme de Persigny à Thouvenel du 2 août 1860, f. 9.

[229] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, télégramme de Thouvenel à La Valette du 3 août 1860, f. 39.

[230] *Ibid.*, télégramme de Thouvenel à La Valette du 5 septembre 1860, f. 260, et *Livre jaune*, *op.cit.*, p. 216.

extraordinaire ottomane, dirigée par Sa'îd Hamdi Pacha et secondée par des agents des deux Puissances lésées. Le 9 septembre 1858, le ministre français des Affaires étrangères, Alexandre Walewski, avait demandé à son ambassadeur près la Porte, Édouard Thouvenel, de veiller à ce que ces envoyés européens coordonnassent leur action[231]. Le représentant français, Sabatier, avait eu tout lieu d'être satisfait des conclusions de la commission[232]. Mais il n'avait pu manquer de constater que son collègue anglais, le consul général à Alexandrie Walne, ne cherchait pas les mêmes objectifs[233].

Le même scénario devait se reproduire en Syrie. Les commissaires européens arrivèrent à Beyrouth au cours du mois de septembre. La France reproduisait le modèle de Djeddah. Son représentant, Béclard, était l'agent politique accrédité près le Vice-roi d'Égypte. Mais, cette fois, le choix du ministre ne s'expliquait pas, comme pour le cas de Sabatier par l'habitude de l'Orient. Béclard n'était en Égypte que depuis le 15 novembre 1859. Il venait de Bucarest, où ses fonctions de consul général l'avaient placé sous les ordres de l'ambassadeur Thouvenel[234]. Nommé le 16 août 1860 pour représenter la France à la commission internationale devant se rendre en Syrie[235], il était arrivé le 13 septembre suivant[236].

Depuis dix jours déjà, le représentant anglais était à Beyrouth. L'entrée de lord Dufferin[237] avait été remarquée, « à bord d'un bâtiment portant pavillon turc » et venant de Constantinople. L'ambassadeur français près la Porte, La Valette, l'avait trouvé « animé des dispositions les plus conciliantes, mais il n'avait pas d'idées sur les moyens de remédier aux côtés défectueux de la convention de 1842[238] ». Le consul de France, Bentivoglio, n'avait pas manqué de supposer « que Dufferin [avait] des instructions favorables aux Druzes[239]. » Supputation qui était confirmée par l'attitude des représentants consulaires britanniques à Damas et à Beyrouth. Le consul damascène Brant n'avait pas tardé à prendre « ouvertement la

[231] *Ibid.*, vol. 337, f. 65-66.
[232] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 104, lettre de Sabatier à Walewski du 12 janvier 1859, f. 27-28.
[233] *Ibid.*, lettre de Sabatier à Walewski du 2 janvier 1859, f. 2-6.
[234] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 23.
[235] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, lettre et instructions de Thouvenel à Béclard du 16 août 1860, f. 157-158 et 159-162.
[236] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 14 septembre 1860, f. 221-225. Il n'avait reçu ses instructions à Alexandrie que le 1er septembre et s'était mis en route de suite [*Ibid.*, f. 217-218]. Mais pas assez vite au goût de l'ambassadeur à Constantinople [*Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 11, lettre de La Valette à Thouvenel du 12 septembre 1860, f. 293-294]. Cf. aussi SHAT, G4, 5, lettre du général de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 21 septembre 1860 et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 77-78.
[237] « Dufferin (Frederick Temple Hamilton Blackwood, premier comte, premier marquis de Dufferin et Ara), né en 1826 », in Louis-Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains...*, 1893, p. 497. Après l'adoption du *Règlement organique du Mont-Liban*, il resta à Constantinople et fut remplacé à Beyrouth par le colonel Fraser.
[238] AMAE, CP Turquie, vol. 346, lettre de La Valette à Thouvenel du 26 août 1860, f. 199-201.
[239] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 347-352. Cf. aussi Ernest Louet, *op.cit.*, p. 60-62.

défense des musulmans et des druzes[240] », insinuant même que la responsabilité des massacres incombait à la France[241]. L'interprète du corps expéditionnaire, Charles Schefer, avait rapidement noté que « les contacts [étaient] permanents entre le consulat général d'Angleterre et les Druzes[242]. »

Les représentants russe et prussien arrivèrent dans la deuxième quinzaine de septembre. Le 14, Novikov[243] vint de Constantinople, à bord d'un navire russe. Huit jours plus tard, ce fut le tour du secrétaire de l'ambassade prussienne, Rehfues[244]. L'Autriche se contenta de nommer à la commission son consul-général à Beyrouth, Wechbecker[245]. Le 5 octobre suivant, s'ouvrirent les travaux[246]. Dans leur majeure partie, ils furent consacrés aux enquêtes, aux procédures de châtiment[247]. C'était ce qui avait été convenu dans les instructions des Puissances européennes. Mais, rapidement, lord Dufferin avait pris l'ascendant sur ses collègues, neutralisant ainsi les effets de la politique française. Se méfiant par principe de la France et de la Russie, il se faisait le champion de la cause druze et prenait le plus souvent le parti du représentant ottoman[248]. Jusqu'en mars 1861, Paris tenta vainement de faire pression sur les cabinets de Vienne et de Berlin pour contrebalancer cette obstruction[249].

Ces débats occultèrent fortement une question d'importance, l'aide aux victimes. La province de Beyrouth était remplie de réfugiés qu'il fallait ravitailler. En outre, il fallait relever les villages en ruines et inciter leurs habitants à les réoccuper. L'effet psychologique de l'intervention militaire française fut particulièrement primordial pour ce dernier point. Mais l'urgence était aux dédommagements. Ils furent long à venir. D'abord, vingt et un villages de la Montagne reçurent bien dédommagement pour la réparation des maisons en

[240] AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 14 août 1860, f. 77-80.
[241] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, lettre de La Valette à Thouvenel du 28 août 1860, f. 209-210.
[242] *Ibid.*, PA Schefer, vol. 161, III, et MD Turquie, vol. 146, f. 18-21, lettre à Thouvenel du 9 septembre 1860.
[243] Devenu chargé d'affaires à Constantinople, il fut remplacé à la commission par Mostras en mai 1862 [*Ibid.*, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 8 mai 1862, f. 307].
[244] Il quitta Beyrouth en décembre 1861 et fut remplacé par le consul de Prusse à Beyrouth, Weber [*Ibid.*, vol. 143, lettre de Béclard à Thouvenel du 16 décembre 1861, f. 309-310].
[245] Ernest Louet, *op.cit.*, p. 79-80 et 92-93.
[246] AMAE, MD Turquie, vol. 138, procès-verbal de la séance du 5 octobre et lettre de Béclard à Thouvenel du 12 octobre 1860, f. 299-306 et 292-298.
[247] Il y eut, jusqu'au 23 mai 1862, cinquante séances. Leurs procès-verbaux sont réunis dans le volume 145 des MD Turquie, 253 folios dont 38 blancs. I. de Testa, *op.cit.*, *VI*, publia les vingt-neuf premiers protocoles, jusqu'au 4 mai 1861, p. 105-267. Pour le détail du règlement de la question druze, Cf. Joseph Hajjar, *op.cit.*, *III*, p. 1376-1439.
[248] À tel point que La Valette soupçonna l'existence d'un « accord secret sinon explicite entre le politique anglaise et la politique turque » [AMAE, CP Turquie, vol. 346, lettre à Thouvenel du 18 septembre 1860, f. 318-324].
[249] Alyce Edythe Mange, *The Near Eastern Policy of the Emperor Napoleon III*, 1940, p. 84-105, et Paul de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, *III*, 1896, p. 328-348.

octobre 1860[250]. Puis, il fut décidé d'attribuer aux réfugiés, qui se massaient dans les villes du littoral, une allocation quotidienne de cinquante paras et une ration de pain[251]. Cette mesure soulagea grandement les comités de notables chrétiens et les religieux libanais qui coordonnaient les secours.

Mais, elle grevait lourdement le trésor ottoman. Fin octobre, les dépenses atteignaient déjà quelque quatre millions cinq cents mille piastres. Des réquisitions chez les Druzes et les musulmans de Damas et de la Montagne, ainsi que l'affectation du produit de la douane de Beyrouth permettaient de limiter des frais trop importants. Mais, les chiffres du mois d'août laissaient mal augurer de l'avenir[252] :

Sommes distribuées aux chrétiens

Payé, dans le mois d'août, aux réfugiés de Damas dont le nombre était de 5 536	323 015
Payé, dans le mois d'août, aux réfugiés de Dayr al-Qamar Hâsbayya et Râchayya dont le nombre était de 4 944	157 667
Moyenne des frais divers, y compris les dépenses de l'hospice impérial, contenant de 1 200 à 2 000 personnes	209 251
Moyenne des sommes données aux chrétiens de Damas	600 000
	1 289 933

Ces secours retardaient aussi le retour des chrétiens de Syrie dans leurs cités. Aussi, Fu'âd Pacha songea-t-il à les supprimer en mai 1861. Mais, la situation n'étant pas rentrée en ordre à Damas[253], poussa la France à s'opposer à cette mesure[254]. D'ailleurs, les quelques chrétiens qui furent contraints de partir se rendirent à Tripoli[255]. Un arrêté du 22 février 1862, prit par le nouveau commissaire ottoman, Abro Efendi, les suspendit définitivement[256]. Les commissaires européens s'en émurent, tentant vainement une ultime démarche verbale pour l'en dissuader[257].Cette mesure provoqua également le mécontentement des populations chrétiennes de Syrie et du Liban[258]. Elles avaient le sentiment d'être une nouvelle fois victimes des massacres de l'été 1860.

[250] AMAE, MD Turquie, vol. 145, annexes n° 1 et 2 au procès-verbal de la 7e séance de la Commission internationale du 30 octobre 1860, f. 26 et 27.
[251] *Ibid.*, procès-verbal de la 7e séance de la Commission internationale du 30 octobre 1860, f. 25, et vol. 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 23 novembre 1860, f. 169.
[252] *Ibid.*, vol. 145, procès-verbaux des séances de la Commission internationale des 15 et 30 octobre 1860, f. 15-16 et 25.
[253] *Ibid.*, vol. 148, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 19 mai 1861, f. 227-230.
[254] *Ibid.*, vol. 142, lettre de sœur Gelas à Thouvenel du 25 mai 1861, f. 91.
[255] *Ibid.*, vol. 148, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 19 mai 1861, f. 227-230.
[256] *Ibid.*, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 27 février 1862, f. 157-160.
[257] *Ibid.*, note et rapport du secrétaire de la Commission, Crampon, des 16 et 18 février 1862, f. 161, 162-165.
[258] Cf. à Sayda, la lettre de Durighello à Outrey du 12 février, et les deux requêtes des habitants de Dayr al-Qamar, Râchayya et Hâsbayya de février 1862 in *Ibid.*, f. 166, 170-174.

L'effet de la répression ottomane et de l'expédition française : le retour de la population de Dayr al-Qamar[259]

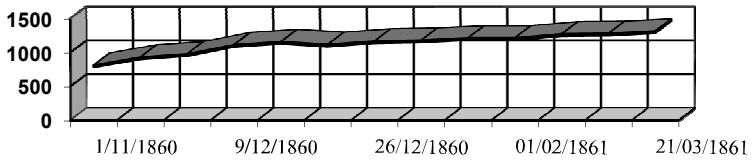

En effet, les questions d'indemnisations des victimes damascènes et libanaises n'étaient toujours pas réglées. Ce n'était pourtant pas faute pour la Commission de ne pas s'être penchée sur ces problèmes. Dès les premiers jours de novembre 1860, des commissions avaient parcouru le pays pour évaluer les pertes[260]. Mais ses velléités de trouver un financement autonome, en dehors d'un trésor ottoman indigent[261], buttèrent sur la volonté de la Porte de se réserver le soin d'en fixer le montant et de statuer sur les différents moyens. Le représentant prussien proposait cent millions de piastres, l'ottoman n'en acceptait que quinze millions ; le français, se fondant sur une proposition du consul à Damas, en exigeait le double et, naturellement, le britannique, sur la foi d'une « personne digne de confiance », estimait que la moitié suffirait[262]. Constantinople souhaitait éviter de voir les musulmans de Damas soumis à une imposition extraordinaire, pourtant suggérée par Fu'âd Pacha[263]. En avril 1861, un acompte de quinze millions de piastres fut enfin levé à Damas[264]. Un accord définitif finit par intervenir en septembre suivant[265].

La question des indemnités n'était pour autant pas close. Aucune solution n'avait été envisagée pour la Montagne libanaise et les biens étrangers. Les travaux de la Commission s'ouvrirent en mai 1861[266]. Mais Fu'âd Pacha, à la veille d'accéder au grand vizirat, attendit les instructions de son gouvernement avant de s'engager[267]. Une fois à la tête des affaires de l'Empire, il se prononça contre un dédommagement des chrétiens de la Montagne[268]. Une entente intervint toutefois à

[259] SHAT, G[4], 2, divers rapports du capitaine Moch, membre du comité de reconstruction de Dayr al-Qamar.
[260] *Ibid.*, vol. 148, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 4 novembre 1860, f. 36-56.
[261] *Ibid.*, vol. 139, lettre de Thouvenel à Béclard du 16 novembre 1860, f. 142.
[262] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 décembre 1860, f. 296-299, et vol. 145, procès-verbaux des séances des 2 et 17 novembre 1860, f. 29 et 37.
[263] *Ibid.*, annexe n° 1 au procès-verbal de la 13[e] séance du 26 novembre 1860, f. 43.
[264] *Ibid.*, procès-verbal de la 28[e] séance de la Commission internationale du 29 avril 1861, f. 122-123.
[265] *Ibid.*, vol. 142, lettre de Béclard à Thouvenel du 12 septembre 1861, f. 329-330.
[266] *Ibid.*, annexe n° 1 au procès-verbal de la 29[e] séance, f. 127 [copie in vol. 142, f. 75].
[267] *Ibid.*, vol. 142, lettre de Béclard à Thouvenel du 11 août 1861, f. 264-267.
[268] *Ibid.*, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 13 janvier 1862, f. 42-52.

Constantinople en février 1862[269]. Le jeu de l'ancien commissaire n'était pas le seul responsable de cette lenteur à trouver un règlement. Des dissensions entre les commissaires européens s'étaient faites jour[270]. Cette même mésentente marqua la résolution du problème des réfugiés de Râchayya et de Hâsbayya en octobre 1861[271]. Un projet d'arrêté fut proposé par Fu'âd Pacha[272]. Les discussions achoppèrent[273] jusqu'à ce qu'un arrêté du troisième commissaire ottoman, Kabûli Pacha, débloquât la situation en avril suivant[274].

Finalement, la Commission internationale accorda vingt cinq millions cinq cents mille piastres d'indemnités aux chrétiens de Syrie et de dédommagement aux étrangers de la Montagne[275]. De nombreuses irrégularités furent notées dans l'évaluation et la distribution[276]. Des retards furent signalés dans les paiements, notamment dans ceux dus aux établissements religieux français[277]. Les retards de la Commission à soulager les souffrances des chrétiens de Syrie tranchaient avec la rapidité des secours privés. Pour la France, ils se montaient à sept millions de francs. Quatre millions avaient été recueillis par l'intermédiaire de la presse catholique et les trois autres venaient des efforts du directeur de l'*Œuvre des écoles d'Orient*, l'abbé Lavigerie[278]. Cette dernière initiative fut chaleureusement accueillie par le public syrien[279]. Le consul anglais de Beyrouth, Nigel Moore,

[269] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 24 février 1862, f. 147-155.

[270] Cf. les objections anglaises in *Ibid.*, vol. 143, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 décembre 1861, f. 327.

[271] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 16 octobre 1861, f. 29.

[272] *Ibid.*, vol. 145, procès-verbal de la 40e séance du 23 novembre 1861, f. 192-193. La copie de l'arrêté se trouve in *Ibid.*, f. 208, et vol. 143, f. 311-316. Cf. aussi la lettre de Béclard à Thouvenel du 23 novembre 1861, f. 210-211.

[273] *Ibid.*, procès-verbal des 41e et 42e séances des 28 novembre et 9 décembre 1861, f. 195, 197-199. Cf. aussi vol. 143, lettres de Béclard à Thouvenel des 28 novembre et 16 décembre 1861, f. 239-241, 309.

[274] *Ibid.*, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 6 avril 1862, f. 252-253.

[275] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 24 mai 1862, f. 342-348, et vol. 145, états des dépenses extraordinaires faites pour le soulagement des chrétiens à Beyrouth et à Damas de juillet 1860 à avril 1862, f. 235-236.

[276] *Ibid.*, vol. 142, requête des chrétiens damascènes à Fu'âd Pacha du 29 juillet, f. 248-257, et vol. 143, lettres de Béclard à Thouvenel des 23 novembre 1861, 28 mars, et lettre de Béclard à Kabûli Pacha du 3 avril 1862, f. 211, 237-238, 254-257, et CPC Damas, vol. 6, lettre de Outrey à Thouvenel du 12 février 1861, f. 280-284.

[277] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 15 février 1862, f. 125-131.

[278] *Ibid.*, vol. 138, lettre de Lavigerie à Thouvenel du 13 août 1860, f. 156, et vol. 122, note de l'abbé Lavigerie de décembre 1860, f. 119-123 [*Œuvres choisies de S.E. le cardinal Lavigerie*, *II* (Paris, Poussielgue, 1884) p. 145]. Cf. aussi Xavier de Montclos, *Lavigerie, le Saint-Siège et l'église...*, 1965, p. 146-150.

[279] *Ibid.*, vol. 122, lettre de Yûsuf Karam du 1er mars 1861 [copie in vol. 140, f. 274-278], et de S.B. Bûlos Mas'ad du 12 décembre, à Lavigerie, f. 128-129, 130-131. Cf. aussi les témoignages en faveur de l'œuvre de l'abbé Lavigerie des évêques orientaux, adressés à Pie IX, s.d., de Mgr Clémenti du 15 décembre, au clergé et au peuple de France, de Butros al-Bustânî, à Ruchayd Dahdâh, s.d., de Mgr Tubîyâ 'Awn du 13 décembre, et de S.B. Grégoire Pierre VIII du 12 décembre 1860, f. 126-127, 132-133 et 140, 134, 136 et 138.

tenta de faire participer son pays à cet élan de faveur local en créant, en novembre 1860, l'*Anglo-American Relief Committee*.[280].

Une intervention soumise au bon vouloir ottoman

Une explication au double jeu du commissaire ottoman au sein de la Commission internationale tenait à ce que les militaires appelèrent bientôt le « complot des endormeurs[281] ». Bentivoglio y avait déjà succombé, au point d'en être rappelé à l'ordre par son ambassadeur[282]. En fait, la Porte voyait d'un mauvais œil l'ingérence européenne dans ses affaires intérieures. L'objectif de son ministre des Affaires étrangères, Fu'âd Pacha, était d'occuper les représentants européens et le corps expéditionnaire à des tâches les plus dilatoires possibles. Dans cette entreprise, qui bloquait en fait l'action de la France, il reçut naturellement le conseil et le soutien de lord Dufferin[283].

Ainsi, même au complet, la commission ne put commencer ses travaux, au grand dam de Béclard et de ses collègues. Le 23 septembre, Fu'âd Pacha s'était embarqué pour Sayda. Cinq jours plus tard, une première séance se tint... pour constater le refus du commissaire ottoman de présider la conférence[284]. La situation ne se débloqua que début octobre, après que les ambassadeurs européens eurent battu en brèche les objections de la Porte[285]. La présidence par un délégué ottoman de la conférence fut admise, mais il ne fut pas spécifié qu'il s'agissait de Fu'âd[286]. En fait, il délégua de préférence son secrétaire, le chrétien Abro Efendi, comme lors de la séance du 5 octobre.

Ce souci de bloquer les ingérences européennes apparaissait plus clairement encore dans la place faite au corps expéditionnaire français :

> « Le général de Beaufort [désirait] agir promptement et [poussait] de toutes ses forces le Commissaire de la Porte à le seconder dans les opérations qu'il [voulait]

[280] Texte imprimé du second appel de fonds, le 5 novembre 1860, *Ibid.*, vol. 148, f. 26, et traduction française in vol. 140, lettre de Béclard à Thouvenel du 15 février 1861, f. 209-211.
[281] Ernest Louet, *op.cit.*, p. 91 et Camille de Rochemonteix, *Le Liban et l'expédition française en Syrie, 1860-1861*, 1921, p. 119.
[282] AMAE, CP Turquie, vol. 346, lettre de La Valette à Bentivoglio du 10 août 1860, f. 76-79. Le consul répondit deux jours plus tard qu'il entendait faire plaisir à Fu'âd, « tout en sachant que cela n'aurait aucune portée sur la décision des Puissances et de l'Empereur » [*Ibid.*, f. 80-85].
[283] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 18 septembre 1860, f. 318-324.
[284] Cf. sa lettre à Thouvenel du 28 septembre 1860, *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, f. 257-260, et PA Thouvenel, vol. 233, 4, f. 92-93.
[285] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, télégrammes et lettres de La Valette des 2, 4 et 11 septembre, f. 241, 256-259, 282-288, et de Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 255. Cf. aussi le débat en cours au Liban, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio du 14 septembre 1860, f. 362-365.
[286] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, lettre de Thouvenel à Béclard du 21 septembre 1860, f. 242-243. Cf. la note du 26 septembre 1860 des commissaires européens à Fu'âd Pacha formulant le souhait de le Cf. assister à leurs réunions et présider les séances [*Ibid.*, f. 261-262].

entreprendre dans la Montagne. Fouad Pacha [résistait] et [voulait] traîner en longueur[287] ».

Cette attitude de la Porte était prévisible. Nâmik Pacha, après les événements de Djeddah, n'avait pas agi différemment. Seulement le *captain* Pullen et sa hiérarchie à Aden n'avaient pas eu les mêmes scrupules que les militaires français. La personnalité du général commandant du corps expéditionnaire envoyé au Liban y était certainement pour beaucoup. Le choix du divisionnaire Beaufort d'Hautpoul[288] était d'ailleurs contesté par ses subordonnés. Le brigadier Ducrot[289] le décrivait quinteux, enclin aux boutades, manquant de calme et de fixité, de fermeté et de ténacité, impressionnable et irrésolu. En un mot, le général était d'une grande faiblesse[290]. Même constat chez le chef d'état-major de l'amiral Le Barbier de Tinan ; le capitaine de vaisseau Gicquel des Touches[291] estimait qu'il « était difficile de mettre dans des mains plus incapables le commandement en chef de l'expédition française[292]. »

L'incapacité du commandement militaire français à s'imposer à l'agilité du diplomate commissaire ottoman ne pouvait s'expliquer par ces seuls dénigrements. En effet, le général de division Beaufort d'Hautpoul était un officier expérimenté. Sa carrière s'était presque exclusivement déroulée dans le monde arabe. Attaché à la prestigieuse armée d'Afrique depuis l'expédition d'Alger, il avait accompli, entre 1834 et 1837, une mission en Égypte et en Syrie, servant comme aide de camp du général franco-égyptien, Soliman Pacha. De retour en Algérie, il avait exercé différents commandements jusqu'en 1858. À cette date, il avait gagné la métropole pour occuper des postes administratifs. Mais sa connaissance des Arabes, après les massacres du Liban, devait le tirer de son département de l'Yonne pour un poste d'active[293]. « Il avait (...) semblé rationnel à l'Empereur de lui confier le commandement [des] troupes et la direction des opérations[294]. »

---

[287] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 14 septembre 1860, f. 362-365. Cf. aussi la dépêche de Schefer à Thouvenel, le même jour, PA Thouvenel, vol. 233, 17, f. 444-445.

[288] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, lettre de Thouvenel à La Valette du 3 août 1860, f. 37-38, et CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Thouvenel à Bentivoglio du 3 août 1860, f. 235.

[289] SHAT, 7 YD 1422, et E. Franceschini, « Ducrot (Henri, Louis) (1820-1910) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *11*, pp. 1339.

[290] Général Ducrot, *La vie militaire...*, *I*, 1895, p. 417, 419, 432 et 437.

[291] M. Dique, « Gicquel des Touches (Albert Auguste) (1818-1901) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *15*, pp. 1468-1469.

[292] cité par Camille de Rochemonteix, *op.cit.*, p. 107.

[293] SHAT, 7 YD 1389, Ernest Louet, *op.cit.*, pp. 8-9, et Roger Martin, « Beaufort d'Hautpoul (Charles Marie Napoléon) », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 133.

[294] Général Ducrot, *Documents inédits*, cités par Camille de Rochemonteix, *op.cit.*, p. 106.

Seulement, le corps expéditionnaire était parti de France sans instructions précises. Le ministre de la Marine, qui gérait par intérim le département de la Guerre, avait seulement dit que

> « l'expédition [n'avait] pas pour but, ni une conquête territoriale, ni même une occupation de quelque durée. Elle [répondait] au sentiment public et à la pitié profonde [qu'inspiraient] les malheurs des chrétiens d'Orient. »

L'amiral Hamelin avait insisté auprès du général de Beaufort d'Hautpoul : « Vous allez porter du secours[295]. » Dans le même temps, « il lui était expressément recommandé d'éviter toute action qui pouvait être de nature à froisser la susceptibilité du gouvernement anglais[296]. » Le divisionnaire devait, avant tout, concerter son action avec Fu'âd Pacha et, aucunement, risquer ses hommes dans des aventures militaires incertaines. D'emblée, sa mission était limitée à Beyrouth et à ses environs immédiats

> « En conséquence, avait poursuivi Hamelin, vos préoccupations devront tendre à bien faire reconnaître le pays où vous aurez à agir, à ne jamais laisser sans appui de petits détachements, à tenir vos troupes bien réunies, soit en station, soit en marche et pour y réussir sûrement à bien organiser vos moyens de transport, à bien assurer vos approvisionnements, enfin à veiller avec le soin à la santé de nos soldats[297]. »

Ces restrictions avaient limité dès le départ les possibilités d'action des troupes françaises en Syrie. Combien même leur chef se plaçait dans la lignée de « Godefroy de Bouillon et [des] Croisés, [du] général Bonaparte et [des] héroïques soldats de la république », elles ne trouveraient pas l'occasion de se montrer à la hauteur de ces « glorieux et patriotiques souvenirs[298] ». Ces « soldats, chargés de participer à la haute mission confiée à la France, furent ainsi encouragés et aidés, dès le début, par de grands souvenirs. Ils avaient besoin de ce réconfort, car ils eurent à surmonter de grandes difficultés[299] », à commencer par le terrain et le climat.

Le 5 août, le 16ème bataillon de Chasseurs à pied avait pris la mer, en précurseurs, pour Beyrouth, à bord du *Borysthène*. Trois jours plus tard, les quelques six mille hommes du corps expéditionnaire embarquaient pour la Syrie sur des vaisseaux de ligne des *Messageries impériales*. L'infanterie (les 5è et 16è de ligne, un bataillon du 1er Zouaves), la cavalerie (un escadron des 1er Hussards et 2è Spahis, deux escadrons des 1er et 3è Chasseurs d'Afrique), les troupes de commandement et de service (prévôté, une compagnie des deuxième et troisième

[295] SHAT, G4, 1, lettre du 4 août 1860.
[296] Général Ducrot, *op.cit.*, cité in *Ibid.*, p. 108.
[297] SHAT, G4, 1, lettre du 4 août 1860.
[298] *Ibid.*, G4, 5, Ordre du général de Beaufort d'Hautpoul du 7 août 1860, copie du colonel chef d'état-major Osmont à l'attention du sous-intendant militaire Mony. Cf. aussi Ernest Louet, *op.cit.*, p. 17-18.
[299] Charles de Gaulle, « Histoire des troupes du Levant (1931) », *Le Fil de l'épée et autres écrits* (Paris, Plon, 1990), p. 673.

escadrons du Train des Équipages, ouvriers et infirmiers) et l'état-major[300] quittaient Marseille à bord des transports *Simoïs*, *Gange*, *Jourdain* et *Amérique*. L'artillerie (une batterie de montagne du 1er régiment, une batterie montée du 10è et une escouade de la 6è compagnie d'ouvriers) faisait le voyage à partir de Toulon, sur les frégates à vapeur *Mogador*, *Asmodée* et *Cérès*. Le 16 août, les navires mouillaient au large de Beyrouth.

Grâce à la reconnaissance de son chef d'état-major, présent à Beyrouth en précureseur depuis le 30 juillet[301], le général Beaufort d'Hautpoul organisa rapidement le débarquement de ses hommes. Le *wâlî*, Mustafâ Pacha, « s'empressa d'envoyer la musique militaire turque pour assister (...) à l'installation[302]. » L'état-major et les services administratifs prirent leurs quartiers dans les premières maisons de la route de Damas, tandis que les troupes s'installaient sous des tentes, sur la promenade des Pins[303].

La foule des Beyrouthis assista, « silencieuse et réservée », à ce déploiement de force. « Les chrétiens baissaient les yeux pour que les musulmans ne pussent y lire l'expression de leur joie[304] » ; ils attendirent seulement que le général Beaufort d'Hautpoul fût installé pour aller lui rendre une visite pleine d'espoir[305]. Les musulmans de Lattakie et d'Alep n'eurent pas la même retenue face à cet événement. Les premiers avaient affiché « des placards avec des termes scandaleux et obscènes contre les chrétiens »[306]. Dans la seconde ville, aux insultes et aux brimades du début de l'été 1860 s'ajoutèrent, à l'automne, des rixes quasi quotidiennes. Certes, elles étaient le fait de musulmans entre eux ; mais elles trouvaient leur origine dans la question chrétienne. En effet, elles faisaient suite à la mort de « l'homme le plus influent de la fraction (...) dite des janissaires, Ramadan Agha », le chef de la garde urbaine. Pendant les événements de Syrie, il

[300] Le général de brigade de Beaufort d'Hautpoul, le colonel Osmont, chef d'état-major, le chef d'escadron Boyer, les capitaines Gélis, Marquerie et Seigland formaient l'état-major proprement dit. Le lieutenant-colonel Chanzy et le chef de bataillon Cerez étaient attachés à l'état-major comme officiers politiques ; ils avaient été désignés par Napoléon III. S'ajoutaient encore le sous-intendant militaire Mony, le lieutenant de gendarmerie Raymond, prévôt, le médecin principal Colmann et le vétérinaire Moulin. Le 15 octobre, le général de division Ducrot, commandant l'infanterie, et le capitaine de gendarmerie Flambard, nouveau prévôt, arrivèrent à Beyrouth avec un renfort de trois brigades de gendarmerie [SHAT, G^4, 1, décret du 29 septembre 1860 et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 17 et 133].

[301] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 2 août 1860, f. 230-235.

[302] *Ibid.*, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 16 août 1860, f. 297-300.

[303] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 31 août/ 3 septembre 1860, f. 135-140 ; Ernest Louet, *op.cit.*, p. 36-40, et Camille de Rochemonteix, *op.cit.*, p. 113. Cf. aussi Georges Spillmann, « 150 ans de relations franco-libanaises », *Revue Historique des Armées*, n° 3, 1976, p. 35-48.

[304] Propos d'un témoin oculaire, cités par Joseph Hajjar, *op.cit.*, *II-2*, p. 1111.

[305] Cf. le détail de la réception in Ernest Louet, *op.cit.*, p. 41.

[306] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 11 septembre 1860, f. 360-361.

avait contribué à maintenir le calme dans la cité[307]. La nouvelle de l'arrivée des troupes françaises provoqua encore une nouvelle tension en Palestine, où des placards en arabe appelèrent à la sédition[308]. Plus généralement, les musulmans continuèrent à se livrer à de nouvelles violences[309].

Ce maintien de la violence malgré l'arrivée de forces françaises d'interposition témoignait de l'échec du général Beaufort d'Hautpoul. L'installation de ses hommes lui avait déjà pris deux semaines. L'installation de ses hommes lui avait déjà pris deux semaines. Fin août, il s'en ouvrait à Thouvenel :

> « Dès mon arrivée, j'ai dû m'occuper sans désemparer (...) du maintien de la discipline, chose assez difficile avec nos ardents soldats, transportés tout à coup dans ce pays étranger, auquel ils ne comprenaient rien, ne rêvant que de combats, cherchant partout des ennemis et se figurant qu'ils devaient trouver immédiatement ici gloire et succès ; tandis qu'au contraire, je dois m'efforcer de les contenir dans une sage réserve et exiger d'eux qu'ils se conduisent à Beyrouth à peu près comme dans une garnison de France. Sous tous les rapports, les premiers jours ont été laborieux, je vous assure. Aujourd'hui, tout est rentré dans le calme et dans son état normal[310] ».

Mais devenu rapidement la victime du complot des endormeurs ourdi par Fu'âd Pacha, il ne tarda pas à tirer les leçons des entraves à son action pour en revenir à une lecture très restrictive de ses instructions. D'abord, il lui apparut clairement qu'aucun contingent européen, fût-il autrichien, prussien, anglais[311] ou français, ne viendrait le renforcer[312].

Ensuite, ses opérations tournaient à la promenade militaire. Pourtant, dès son arrivée, il avait manifesté « le désir de faire quelque chose[313]. » Comme le commissaire ottoman était à Damas, il y avait dépêché le lieutenant-colonel Chanzy et le capitaine Gélis lui faire part de sa volonté de venir à sa rencontre[314]. Mais Fu'âd Pacha lui avait fait savoir qu'il devrait attendre son retour à Beyrouth[315]. L'attente dura jusqu'au 10 septembre. Et le général Beaufort

---

[307] *Ibid.*, CPC Alep, vol. 3, lettre de Chatry de la Fosse à Thouvenel du 26 novembre 1860, f. 195.

[308] Cf. les placards de Haifa in PRO, FO, 78/1519, lettre de Rogers à Moore du 29 août 1860, annexée à la dépêche n° 38 de Moore à Bulwer du 31 août 1860. Cf. aussi PRO, FO, 78/1520, lettre n° 11 de Brant, consul à Damas, à lord Russell du 28 juillet 1860 ; 78/1521, lettre n° 32 de Finn, consul à Jérusalem, à lord Russell du 16 août 1860 ; 78/1538, lettre n° 49 de Skene, consul à Alep, à lord Russell du 18 août 1860 ; AMAE, CPC Damas, lettre d'Outrey à Thouvenel du 21 février 1861. On se reportera aussi à Iskandar Abkarius, *op.cit.*, p. 161 n.

[309] Cf. les rapports d'officiers du corps expéditionnaire du 7 mars, mettant en cause l'agitation druze, du 18 mars, parlant de la situation troublée à Damas, et du 3 avril 1861, signalant l'activisme des agents anglais (SHAT, G^4, 2).

[310] AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 2, lettre du 31 août/3 septembre 1860, f. 135-140.

[311] Cf. à ce sujet Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1116-1121.

[312] SHAT, G^4, 3 bis, cahier C, lettre de Randon à Beaufort d'Hautpoul du 9 septembre 1860.

[313] AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 17 septembre 1860, f. 446-447.

[314] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 139-140.

[315] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 9 septembre 1860. Cf. aussi Ernest Louet, *op.cit.*, p. 67-70.

d'Hautpoul dût s'entendre dire que le commissaire ottoman avait pacifié Damas[316]. Mais, comme « c'était tout à fait impossible et hors de propos, ayant été envoyé de si loin, que de rester parfaitement immobile », l'officier pria le diplomate « de prendre des mesures telles qu'elles lui [donnassent] au moins le semblant de faire quelque chose »[317].

Le 20 septembre, Fu'âd Pacha faisait informer par son aide de camp le général Beaufort d'Hautpoul qu'il envisageait une opération militaire dans le Haurân[318]. Cette décision était le fruit de l'action clandestine du premier secrétaire interprète de l'Empereur, Charles Schefer. Celui-ci, prenant en compte le fait que l'état-major et les troupes françaises « étaient fort impatients, et les condamner à une inaction absolue eût été leur créer une position indigne, bien difficile à supporter », s'était abouché avec un drogman anglais. Il lui avait montré les risques que courraient les chefs druzes à se rendre à la convocation du représentant de la Porte. Naturellement, il s'était bien gardé de lui expliquer les raisons d'une telle sollicitude de la part d'un agent français... Schefer avait prévenu

> « le général Beaufort et M. Béclard que (...) par cette manœuvre, Fouad Pacha serait obliger d'entrer dans les cantons mixtes, de confisquer les biens des émirs, d'expulser le gros de la population et d'avoir recours à l'assistance du corps français. »

Le commissaire ottoman ne se montra pas dupe de l'objectif français. L'opération se ferait, mais les troupes françaises ne recevraient aucun renfort de contingent chrétien[319]. De plus, elles devraient inscrire leurs déplacements dans un mouvement d'ensemble, défini par l'état-major ottoman. Tandis que Fu'âd Pacha avancerait par Sayda vers le pays druze et qu'une colonne venant de Damas couperait les Druzes d'une retraite éventuelle vers le Haurân, le détachement français occuperait les localités stratégiques de la partie septentrionale du district mixte.

Le 24 septembre, le général Beaufort d'Hautpoul prit la tête de deux mille cinq cents hommes. Son objectif était la localité chrétienne de Dayr al-Qamar. « Cette présence au cœur du Liban fera plus d'effet que bien des exécutions », prédisait le commissaire français, Béclard[320]. Après une journée de marche[321], la

[316] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 14 septembre 1860, f. 362-365.
[317] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, traduction de la note de lord Dufferin à lord Russell du 20 septembre 1860, f. 240-241.
[318] Ernest Louet, *op.cit.*, p. 91.
[319] AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 17 septembre 1860, f. 446-447.
[320] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, lettre à Thouvenel du 23 septembre 1860, f. 244-246. Cf. aussi ses commentaires victorieux sur la campagne française, deux jours plus tard [*Ibid.*, f. 247-250]. Ceux de Bentivoglio sont contenus dans le volume 12 de la CPC du poste de Beyrouth [*Ibid.*, f. 385-390].
[321] Cf. Ernest Louet, *op.cit.*, p. 95-113, et *Deir el-Qamar. Cité des Emirs*, 1994, p. 59-61.

ville était atteinte. Pendant cinq jours, les soldats partagèrent leur temps entre les inspections des villages druzes du Chûf et les excursions aux ruines du palais des amîrs Bachîr Chihâb, à Bayt ed-Dîn. Le 30 septembre, le commandant français fit part de son désappointement à son collègue ottoman dans un petit village en lisière de la Biqâ‘.

Début octobre, la colonne française s'installa dans le village de Kab‘ Ilyas, au cœur de la Biqâ‘. Au croisement des chemins menant vers le littoral et vers l'intérieur des terres, entre l'Anti-Liban et le Mont-Liban, Beaufort d'Hautpoul pouvait encore rêver d'une opération d'envergure. Ne tenait-il pas « une importante position militaire que les croisés occupèrent aussi longtemps que dura le Royaume de Jérusalem[322] » ? En fait, il protégeait la zone d'implantation des intérêts économiques français en Syrie...

Fu‘âd Pacha avait joué gagnant. Non seulement il avait empêché les troupes françaises de se rendre à Damas, mais il leur avait ôté toute utilité opérationnelle. Thouvenel s'en plaignit en vain à Constantinople et à Londres[323]. Cet échec était amèrement ressenti, en Syrie, par les soldats français et leurs chefs. Début novembre, le contingent de Beaufort d'Hautpoul retourna à Beyrouth, tant il était évident que « le rôle purement militaire de l'armée était terminé[324]. » Le 23 novembre, le corps expéditionnaire prenait ses quartiers d'hiver. Son commandant gardait l'espoir de marcher un jour sur Damas[325]... Espérant des renforts de France ou de Chine, il médita quelques expéditions dans le Haurân ou dans les régions de Hâsbayya et Râchayya[326]. Mais son armée restait invariablement occupée à des travaux d'utilité générale, de topographie locale ou d'archéologie, sous la direction du professeur Renan. Sa gendarmerie avait certainement le plus de travail. Elle devait lutter contre des faussaires indigènes, qui écoulaient des pièces de cinq francs français, et des prostituées qui envahissaient la place des Canons de Beyrouth[327].

Début janvier se posa la question du retrait de cette « armée morte », prévu pour le 4 février 1861[328]. Paris redoutait qu'il ne fût encore trop tôt. « Un nouveau

[322] . Ernest Louet, *op.cit.*, p. 115.
[323] AMAE, CP Turquie, vol. 347, lettre à La Valette du 28 octobre, f. 109-110, et CP Angleterre, vol. 718, lettre à Chateaurenard du 29 octobre 1860, f. 147-148.
[324] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 4 novembre 1860, f. 452-454.
[325] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon.
[326] *Ibid.*, deux lettres de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 10 mars 1861. La copie du premier rapport se trouve in AMAE, MD Turquie, vol. 123, f. 9-13. Cf. aussi AMAE, PA Thouvenel, vol. 233, 4, lettre de La Valette à Thouvenel du 24 février 1861, f. 55-56.
[327] *Ibid.*, G^4, 4, *passim*.
[328] Cf. le récit des négociations in Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1210-1255.

massacre » était encore à craindre[329]. Thouvenel proposa une relève par des troupes anglaises[330]. Le 18 janvier, il adressa une circulaire aux chancelleries européennes et à la Porte dans ce sens ; il proposait aussi une prolongation du second mandat et souhaitait donc la réunion d'une nouvelle conférence[331]. Naturellement, Londres n'était pas disposé à voir le contingent français demeurer plus longtemps en Syrie. Mais elle acceptait l'idée d'une conférence. Lord Russell admit même que, l'occupation n'ayant pas débuté avant le 4 septembre, rien ne s'opposait à ce qu'elle se poursuivît jusqu'au 4 mars[332]. Début février, les autres Puissances apportèrent leur accord à l'initiative française. Constantinople fit savoir qu'elle ne s'y opposait pas, bien que son refus d'une prolongation fut connu de longue date[333].

Néanmoins, la conférence s'ouvrit le 19 février 1861. L'ambassadeur ottoman, Ahmed Vefîk Pacha, trouva l'appui de son collègue anglais, lord Cowley, pour affirmer que la situation permettait le retrait des troupes européennes pour le 5 mars. Toutefois, il était prêt à transmettre à son gouvernement une prolongation jusqu'au 1er mai pour faciliter l'évacuation. Thouvenel décrivit quant à lui une Syrie moins calme que présentée précédemment. Il refusa toute date fixe, estimant que le retrait dépendra de l'évolution de la situation. Les délégués se retirèrent pour examiner les positions des deux parties[334].

La réflexion dura jusqu'au 15 mars. Paris et Londres ne réussissaient pas à trouver une position commune. Thouvenel refusait la date butoir du 1er mai[335]. Lord Russel entendait arrêter une date, afin que l'occupation ne prit pas un aspect permanent[336]. Paris entreprit de faire pression sur l'élément le plus faible de la négociation, la Porte[337]. Le 3 mars, La Valette réussit à obtenir une prolongation du

[329] *Foreign Office*, *Sessional Papers*, 1861, lettre de lord Cowley, citant Thouvenel, à lord Russell du 11 janvier 1861, p. 317.

[330] Lettre à Flahaut du 9 janvier 1861, Louis Thouvenel, *Le secret de l'Empereur...*, *I*, 1889, p. 344-345.

[331] AMAE, CP Turquie, vol. 348, f. 121-123 et CP Angleterre, vol. 719, f. 40-42.

[332] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 719, lettre de Flahaut à Thouvenel du 25 janvier 1861, f. 76-77, et PA Thouvenel, vol. 233, 8, lettre particulière, f. 48-50. Cf. l'opposition catégorique de lord Dufferin, à Beyrouth, citée dans la dépêche de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 14 février 1861 [SHAT, G^4, 1].

[333] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 11, lettre de 'Alî Pacha à Musurus bey du 28 novembre 1860, f. 390-394.

[334] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, télégramme de Thouvenel à La Valette du 20 février 1861, f 289, et CP Angleterre, vol. 719, lettre de Thouvenel à Flahaut du 21 février 1861, f. 113-115.

[335] Lettre de Thouvenel à Flahaut du 24 février 1861, Louis Thouvenel, *op.cit.*, p. 442-445.

[336] AMAE, CP Angleterre, vol. 719, lettres de lord Russell à lord Cowley du 27 février, de Flahaut à Thouvenel du 1er mars et de Thouvenel à Flahaut du 2 mars 1861, f. 142-145, 146-149 et 154. Cf. les arguments de lord Palmerston, cités dans la dépêche de Flahaut à Thouvenel du 22 février 1861, f. 119-122.

[337] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, télégramme et lettres de La Valette à Thouvenel des 24, 27 et 28 février, 1er mars, f. 302, 304-309, 341, 344 ; télégramme de Thouvenel à La Valette des 26 février et 2 mars 1861, f. 303, 345.

délai jusqu'au 5 juin[338]. Deux jours plus tard, Flahaut informait que lord Russell acceptait la poursuite du mandat français pour encore trois mois[339]. Le 15 mars, une seconde réunion de la conférence entérinait l'extension de l'occupation jusqu'au 5 juin[340].

Cette nouvelle semblait arriver à point nommé au sein du corps expéditionnaire. L'inaction avait entraîné la discorde au sein du commandement. Le conflit sourd entre les deux généraux, le divisionnaire Beaufort d'Hautpoul et le brigadier Ducrot, avait atteint son paroxysme. La rumeur laissait entendre avec certitude que le commandant en chef allait être relevé. Le 10 mai, Beaufort d'Hautpoul prenait l'initiative de mettre en garde le ministre des Affaires étrangères contre son remplacement par Ducrot. Il proposait même comme successeur le colonel d'Arricau[341]. Mais cette question n'était pas à l'ordre du jour. Peut-être n'était-elle, comme souvent la rumeur le laissait entendre, que le fruit d'une communauté vivant en vase clos et réduite à s'épier, à s'observer, en guise d'action...

Les préparatifs de départ occupèrent les esprits à partir d'avril. Il fallait d'abord rassurer les communautés chrétiennes[342]. Beaufort d'Hautpoul entreprit même une tournée à Bkerké et dans le Kesruwân[343], puis dans les districts mixtes[344]. Ces visites n'eurent pas l'heur de plaire aux autorités ottomanes. Mais elles permirent de réaffirmer l'intérêt de la France, tant aux Druzes qu'aux chrétiens. Elles permirent aussi de constater que l'équilibre intercommunautaire était précaire[345]. Ce constat était aussi celui du gouvernement français. Thouvenel attira l'attention de son collègue ministre de la Marine, Chasseloup-Laubat, sur la nécessité de renforcer la station navale du Levant[346]. Il chargea son ambassadeur près la Porte, La Valette, d'obtenir le maintien de mille cinq cents hommes, auxquels s'ajouteraient cinq cents marins anglais. En vain[347]...

Le 30 mai, l'escadre de l'amiral Le Barbier de Tinan mouillait à Beyrouth et commençait à embarquer les premières troupes[348]. Les généraux Beaufort d'Hautpoul et Ducrot avaient du mal à cacher leur amertume, le premier dans son

[338] *Ibid.*, télégramme de La Valette à Thouvenel, f. 346.
[339] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 719, lettre à Thouvenel du 5 mars 1861, f. 161-164.
[340] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, télégramme de Thouvenel à La Valette du 15 mars 1861, f. 391.
[341] *Ibid.*, PA Thouvenel, vol. 233, 4, f. 73-74.
[342] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 7 avril 1861.
[343] *Ibid.*, lettre du 12 avril 1861. Copie in AMAE, MD Turquie, vol. 148, f. 141-142.
[344] *Ibid.*, lettre du 26 avril 1861. Copie in *Ibid.*, f. 170-175.
[345] *Ibid.*, lettre du 5 mai 1861. Copie in *Ibid.*, f. 178-191.
[346] AMAE, CP Turquie, vol. 349, lettre du 13 mai 1861, f. 290.
[347] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 15 mai 1861, f. 313-319.
[348] Ernest Louet, *op.cit.*, p. 380-381.

ordre du jour du 1er juin 1861[349], le second dans son carnet[350]. Le 2 juin, alors que les derniers détachements répartis dans la Montagne arrivaient à Beyrouth, le commandant en chef du corps expéditionnaire faisait une dernière tournée d'inspection dans les districts mixtes. Force lui était de constater qu'il ne s'était produit « aucun désordre sérieux » depuis le retrait de ses troupes[351]. Au contraire, l'émotion semblait générale, même chez les Druzes. La crainte de retomber sous le joug « arbitraire de la justice ottomane et les vexations des soldats du *Nizam* » paraissait dominer.

L'évacuation dura dix jours. Le 10 juin, il ne restait « plus à Beyrouth que les services administratifs et l'intendance, chargés de régler les derniers comptes, et quelques soldats d'administration nécessaires pour surveiller l'embarquement du matériel[352] ». Ils regagnèrent la France le 15 juin sur la *Moselle*. Deux jours plus tard, le général Beaufort d'Hautpoul et son état-major suivirent, à bord du transport *Mogador*[353], en direction d'Alexandrie. L'expédition orientale des troupes de Napoléon III avait commencé comme celle du général Bonaparte ; elle s'était achevée comme celle du général Menou. Dans l'une comme dans l'autre, les dissensions dans les états-majors et la personnalité des commandants en chef expliquaient ce parfum d'échec qui semblait flotter autour des interventions militaires modernes au Machrek...

Les pronostics les plus pessimistes ne se réalisèrent pas après le retrait de l'armée française. Fu'âd Pacha avait pris toutes les précautions pour rassurer les populations chrétiennes. D'abord, à Dayr al-Qamar et à Zahlé, il avait offert d'armer une milice chrétienne pour défendre ces villes. Ensuite, l'amplitude de sa répression avait largement contribué à ramener le calme. Enfin, la Porte et son alliée britannique avaient tout intérêt à éviter de nouvelles explosions sanguinaires contre les chrétiens du Machrek et à maintenir l'ordre. C'était le seul moyen de se prémunir d'une nouvelle intervention française[354]...

La prise de conscience par les musulmans que les massacres de Jiddah et de Syrie avaient été un complot du parti réactionnaire de Constantinople[355] l'expliquait aussi. Toutefois, la pacification de la Syrie se traduisit, d'un point de vue politique, par sa rentrée dans le rang ottoman. Ce calme apparent favorisa largement une amélioration sensible des conditions économiques et sociales. Les

[349] SHAT, G4, 3 A1, E. Louet, *op.cit.*, p. 386-387, et C. de Rochemonteix, *op.cit.*, p. 215-216.
[350] Général Ducrot, *La vie militaire...*, *II*, 1895, p. 10.
[351] SHAT, G4, 1, lettre au maréchal Randon du 2 juin 1861.
[352] SHAT, G4, 3bis, A4, lettre de Beaufort d'Hautpoul au maréchal Randon du 10 juin 1860.
[353] AN, BB4, 791, lettre de l'amiral Le Barbier de Tinan à Chasseloup-Laubat du 16 juin 1861 et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 386-388.
[354] ARSI, Syria, 4, IV (10), lettre du père de Damas au père Beckx du 31 mai 1861.
[355] . AMAE, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 3 juillet 1861, f. 368-370.

réformes commencèrent à porter leurs fruits. L'ordre public était mieux assuré et la sédentarisation des Bédouins commençait. Les circuits locaux de production se réorganisèrent de façon à atténuer la concurrence des produits européens. La frustration des masses musulmanes face aux chrétiens s'atténua avec l'apparition d'une classe sociale de grands propriétaires terriens, composée essentiellement des anciens *muqâta'aji* sunnites. Ces nouvelles couches dirigeantes syriennes, nées dans la sanglante répression de Fu'âd Pacha, étaient de plus en plus associées aux institutions des *Tânzimât*.

Toutefois, ces changements ne permirent pas la disparition totale de l'antagonisme avec les différentes communautés chrétiennes. L'avènement de 'Abdül-'Azîz fut l'occasion de nouvelles violences. La rumeur s'était répandue que l'esprit de son règne n'était « nullement celui du règne de son prédécesseur, qu'au contraire le nouveau souverain [était] animé du vieil esprit musulman[356]. » Dans le règlement de ces désordres, l'attitude des autorités ottomanes fut déterminante. À Alep, le *wâlî* Ismet Pacha encourageait, « par son attitude et son langage », les insultes, les menaces et les voies de faits contre les chrétiens[357]. Pourtant, comme l'avait noté le maréchal Randon, dans sa lettre du 6 avril 1861, que

> « le bien [était] terriblement difficile à faire ; notre rôle, du moins, [restait] honorable et grand malgré tous les orages qu'il [soulevait], et si la France ne [parvenait] pas à empêcher des cruautés d'un autre âge, sa conduite, du moins, [aurait] toujours le caractère d'une éclatante protestation[358]. »

À Bagdad, la seule visite du consul de France, Delaporte, suffisait à inciter Nâmik Pacha à restaurer l'ordre.

Comme le soulignait cet agent, la population chrétienne du Machrek ne se trompait « pas quand elle se [confiait] au drapeau de la France dans les plus grandes occasions où son existence [était] en jeu »[359]. La portée de l'action politique du corps expéditionnaire au Mont-Liban n'était pas étrangère à ce sentiment. Mais l'action de la diplomatie du Second Empire n'était pas à négliger, tant elle posa les bases de la stabilité de la région pour un demi-siècle.

[356] AMAE, CPC Alep, vol. 3, lettre de Chatry de la Fosse à Thouvenel du 16 mai 1862, f. 289.
[357] *Ibid.*, lettres de Chatry de la Fosse à Thouvenel des 18 et 27 avril, 16 et 26 mai 1862, f. 273-275, 286-288, 289 et 294-298 ; MD Turquie, vol. 144, lettre de Béclard à Thouvenel du 6 mai 1862, f. 296-304.
[358] SHAT, G^4, 3 et Jacques-Louis-César-Alexandre Randon, *Mémoires*, *II*, 1877, p. 33.
[359] *Ibid.*, CPC Bagdad, vol. 5, lettre de Delaporte à Thouvenel du 30 juillet 1862, f. 87-90.

La Syrie, d'après la carte du capitaine Gélis[1]

[1] SHAT, L V, 185.

Chapitre 9 :
La crise chrétienne de l'Empire ottoman et le projet français de « Royaume arabe » de Syrie

Au moment où le général Beaufort d'Hautpoul voyait ses derniers hommes quitter Beyrouth, les représentants des Puissances et de la Porte s'entendaient sur le règlement organisant le Liban. Si l'expédition militaire s'était soldée par un échec, la France engrangeait politiquement un demi-succès. La question des Lieux saints avait montré combien elle était sensible aux intérêts du catholicisme au Machrek. Son attachement multiséculaire pour le Mont-Liban, et notamment pour les chrétiens qui y vivaient, présentait une occasion de renforcer son influence, de rendre tangible son protectorat aux catholiques français, à un moment où la politique italienne les amenait à se détacher du régime. La crise syrienne offrait surtout à Napoléon III de tester, à l'échelle du monde arabe, sa politique de nationalité. Comme en Europe, cette mise en œuvre passa par le biais d'une diplomatie parallèle. Mais il fallait compter sur les objections de la Grande-Bretagne et de la Porte.

Le « Royaume arabe » de Syrie

Les premiers désordres qui suivirent la promulgation du « règlement de Chakîb Efendi » amenèrent la France à songer à une nouvelle solution pour la question libanaise. Toutefois, les rapports consulaires des années 1847-1848 s'étaient rapidement perdus dans les fumées des événements de février. La diplomatie française des premières années du gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte resta ainsi dans l'expectative. Il était vrai que les événements de Syrie ne paraissaient relever, durant les années cinquante, que d'un refus de la communauté chrétienne de s'adapter. Les massacres de juillet 1860 montrèrent douloureusement qu'il en allait différemment. Ils amenèrent la France à revoir sa position dans un sens plus favorable aux chrétiens. Curieusement, les Affaires étrangères semblèrent s'en remettre à l'action politique de l'armée.

La politique française à l'égard du Liban de 1848 à 1860

Au début de septembre 1848, des journaux parisiens et des pétitions au parlement réclamèrent la restauration de l'émir Bachîr II Chihâb, en exil à Malte[2].

[2] Louis de Baudicour, *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments* (Paris, Lecoffre, 1856), p. 239.

Cette publicité pour le prince déchu de la Montagne libanaise s'inscrivait dans une période présumée favorable par ses promoteurs, l'Assemblée nationale s'intéressant aux affaires orientales à travers un texte sur la colonisation de l'Algérie. Elle faisait suite à une précédente campagne, au début de l'été 1847. Les « inventeurs » de ces « pétitions (...) apocryphes »[3] étaient les mêmes, appartenant au groupe de pression maronite qui gravitait autour du parti catholique. Le publiciste algérien Louis de Baudicour[4] et Robert de Malherbe en étaient les représentants. Ce dernier, très actif animateur de la *Société de Saint-Vincent de Paul*, avait créé la *Société de secours en faveur des chrétiens du Liban*. Il apporta son soutien au père 'Âzâr, supérieur du collège de 'Ayn Warqa et vicaire général de Sayda, délégué du patriarche maronite. Le prélat était arrivé en France en 1846, chargé de provoquer en faveur de ses coreligionnaires une intervention de l'Europe catholique. Il avait déjà séjourné deux ans à Rome et à Naples. Pourtant, c'était en France, où il anima la *Société de Notre-Dame de Nazareth*, qu'il entendait réussir sa mission[5].

Au même moment, l'ambassadeur accrédité au Vatican, François d'Harcourt, cherchait à intéresser son ministre à ce même projet. Mais Paris ne l'entendait pas ainsi. La réponse de Bastide résumait bien la position de la diplomatie française pour la décennie qui commençait. Elle reprenait également les motifs de rejet des pétitions de juillet 1847[6] :

> « Au Liban, où vous supposez [le] protectorat sans action, c'est une erreur. Il est incontestable en effet que si la situation des Chrétiens de cette portion de la Syrie s'est sensiblement améliorée, l'influence et les efforts salutaires de la France y ont puissamment contribué ; et l'absence ou l'exil prolongé de l'Emir Béchir est loin d'accuser (...) l'efficacité de notre action. L'Emir Béchir a fait son temps. Les Maronites, qui pour le rappeler en passant l'ont détrôné par leur révolte, ne demandent nullement son retour, ni celui de sa famille. Les districts chrétiens sont satisfaits du régime paternel, bien qu'un peu faible, de l'Emir Haidan, leur Caimacam, et préfèrent le présent au passé. Les Chrétiens des districts mixtes, moins favorisés pour le moment, attendent avec confiance et comme un remède radical à ce que leur situation laisse à désirer, l'exécution d'une mesure qui, sur la demande de la France et grâce à l'intervention persévérante de la France, est à la veille de s'accomplir dans ces districts. Je veux parler du cadastre (...). Cette mesure n'est d'ailleurs pas la seule que nous nous occupons de faire valoir dans l'intérêt des Chrétiens du Liban. Le retour de l'Emir Béchir au gouvernement de la Montagne, s'accomplissant dans de telles circonstances, n'aurait plus d'opportunité, ne répondrait plus aux vœux ni aux besoins des populations ; et, disons le, ce prince plus qu'octogénaire se trouverait dépaysé au milieu d'une

[3] AMAE, CP Rome, vol. 988, lettre de Bastide à Harcourt du 5 octobre 1848, f. 129-130. Dans cette dépêche, le ministre des Affaires étrangères affirmait, sans plus d'explication, que les auteurs des pétitions étaient connus. Il s'agissait de M^gr^ Abdallâh al-Bustânî, évêque maronite de Sayda, du père 'Âzâr et de son parent, l'agent consulaire français à Sayda, Joseph Conti. Ce dernier fut révoqué en août 1848.

[4] M. Prévost, « Baudicour (Louis de), colonisateur et homme d'œuvres, né en 1815, mort le 15 mai 1883 », in *Dictionnaire de Biographies françaises*, *5*, 1949, p. 846.

[5] Louis de Baudicour, *La France au Liban* (Paris, Challamel aîné, 1879), pp. 48-50, Georges Yver, « Les Maronites et l'Algérie », in *Revue africaine*, n° 304-305, 1920, p. 183 n. 1, et Dominique Chevallier, *La société du Mont-Liban...*, 1971, p. 36-37.

[6] *Le Journal des débats* du 4 juillet 1847.

> situation toute nouvelle. On peut dire autant des membres de sa famille dont aucun n'offre d'ailleurs des garanties suffisantes[7]. »

Les temps avaient changé depuis son départ. La question chrétienne s'était apaisée. Paris poursuivait vis-à-vis du Liban l'attitude, faite de prudence, inaugurée dans les derniers mois de la Monarchie de Juillet. Certes, il n'était pas question pour la république de se lancer dans des aventures extérieures tant que sa situation en Europe ne se serait pas stabilisée. Mais les propos de Bastide ne semblaient pas dictés par ces considérations de politique intérieure. Au contraire, la France était décidée à agir de façon à arriver à un dépassement des antagonismes confessionnels. Bien sûr, ses positions dans la région reposaient sur le protectorat dû à la minorité catholique. Seulement, l'heure du soutien inconditionnel à ses revendications était passée. En l'occurrence, le retour du vieil émir de la Montagne ne paraissait pas raisonnable.

Cette position se retrouvait dans son action consulaire en Syrie. Paris accordait sa protection aux chrétiens et subventionnait leurs écoles. Mais ces « sacrifices en argent faits par la France » ne s'attiraient que la reconnaissance du clergé. Les notables recherchaient plutôt un soutien officiel, à l'instar de celui qu'accordait aux Druzes le consulat anglais. Aussi assiégeaient-ils régulièrement en ce sens les agents français, exigeant « parfois une réponse catégorique ». Mais ces derniers se gardaient bien de « ne répondre qu'en termes généraux »[8].

Les chrétiens, qui étaient persuadés que « la France [était] la mère de la Montagne[9] », ne purent que se sentir « sacrifiés » à mesure que montaient contre eux les violences. Les protestations des consuls apparaissaient insuffisantes à leurs yeux. « Quelques-uns [étaient] assez aveugles ou plutôt [avaient] assez de mauvaise foi pour dire qu'on [devait] regretter l'ancien état des choses[10]. » Le clergé maronite préférait agir plus directement. D'un côté, il faisait pression auprès du délégué apostolique pour la Syrie, M^{gr} Brunoni. Il attendait que le Saint-Siège agît auprès du gouvernement français, « afin que l'on [pût] aviser aux moyens de mettre un terme à ces dissentiments »[11]. D'un autre, le patriarche maronite Bûlos Mas'ad faisait parvenir à Napoléon III un message de dévouement et de reconnaissance[12].

Pendant ce temps, à Paris, le groupe de pression maronite tentait d'obtenir l'installation de colons maronites en Algérie. Quelques projets avaient vu le jour

[7] AMAE, *op.cit.*.
[8] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, lettre de Lesparda à Ducos de la Hitte du 5 juin 1850, f. 198-199.
[9] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Bentivoglio à Walewski du 19 juillet 1859, f. 276-285.
[10] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 4, lettre d'Outrey à Walewski du 24 octobre 1856, f. 119-120.
[11] *Ibid.*, CP Rome, vol. 1008, lettre de Mgr Barnabò à Gramont du 22 avril 1858, f. 208-209.
[12] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 10 mai 1858, f. 204-205.

avant les événements de février 1848[13]. Les discussions de l'automne 1848 à l'Assemblée nationale sur les colonies agricoles à installer sur le territoire français d'Afrique du Nord favorisèrent de nouvelles initiatives. Depuis le 22 février 1848, Louis de Baudicour était le président d'une *Compagnie d'Afrique et d'Orient*, dont le but était de « seconder la colonisation des Chrétiens »[14]. Le 29 janvier 1849, un bref du pape Pie IX avalisa l'entreprise[15]. Le 27 septembre, le publiciste soumettait au ministre de la Guerre, Rullière, sa « Proposition de placer des populations maronites en Algérie »[16]. Son objectif était de contribuer à l'affermissement de la domination française par l'implantation de ces éléments arabes francophiles, habiles agriculteurs et avisés commerçants. Ils se substitueraient facilement aux juifs, intermédiaires obligés des Européens d'Algérie et soupçonnés d'anglophilie. Ce projet fut cependant écarté[17]. Empiétant sur le terrain diplomatique, comme en 1845, le ministère de la Guerre estimait probablement que la défense des intérêts de la France au Liban s'opposait à toute diminution du nombre de ses protégés. Plus certainement, il tirait la leçon des échecs de colonisation française depuis les événements de février 1848[18].

Le nouveau chef du service de l'Algérie, le général Daumas[19], se montra plus convaincu par la proposition du père 'Âzâr. Le 9 septembre 1850, le vicaire général de Sayda reprenait largement les arguments du publiciste. Seulement, il limitait l'implantation de ses coreligionnaires à cinq cents. Il prenait surtout soin d'insister sur le fait que « l'appui de la France, qui (...) était acquis [aux maronites] depuis l'époque des croisades, [avait] cessé d'être suffisant ». Toutefois,

> « son gouvernement [était] toujours à même d'offrir à la population maronite décidée à quitter ses foyers un asile dans ses terres de l'Algérie, un avenir d'industrie et de travail et une nouvelle patrie française[20]. »

[13] Cf. Georges Yver, *op.cit.*, p. 166-178, et AMAE, MD Turquie, vol. 44, « Projet de colonisation en Algérie par des maronites » [lettres du vicomte Onffroy, auteur du projet, de juillet 1845, du député Denis, du 6 juillet 1845, et du maréchal Bugeaud, du 18 décembre 1844], lettres entre les ministères des Affaires étrangères et de la Guerre des 30 septembre et 2 novembre 1845, f. 267-277, 278, 279.

[14] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 9, lettre de Baudicour à Lamartine du 27 mars 1848 et statut de la *Compagnie d'Afrique et d'Orient*, f. 111-116.

[15] Louis de Baudicour, *op.cit.*, p. 80-81.

[16] *Ibid.*, *La colonisation de l'Algérie...*, p. 238-247. Ce mémoire n'est pas conservé au CAOM, 2 L, avec les autres documents concernant les projets d'émigration des maronites en Algérie. Georges Yver, en 1920, n'avait pas pu le consulter aux archives du Gouvernement Général à Alger.

[17] CAOM, 2 L, Note de Daumas à Randon du 13 octobre 1851 et lettre de Randon à Baudicour du 17 octobre 1851.

[18] Sur l'environnement purement algérien, Cf. Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *I...* (Paris, Presses Universitaires de France, 1964), p. 344-345.

[19] Chef du service de l'Algérie le 20 avril 1850, Daumas ne devint directeur des Affaires de l'Algérie qu'en janvier 1852 [Roger Martin, « Daumas (Melchior Joseph Eugène)... », in Jean Tulard, *Dictionnaire du Second Empire* (1995), p. 403].

[20] CAOM, 2 L, lettre à Hautpoul du 9 septembre 1850. Cf. aussi l'analyse de Georges Yver, *op.cit.*, p. 183-188.

Le 30 septembre, le général Daumas approuvait pleinement ce projet. Le risque représenté par l'émigration prévue étant nul pour les positions françaises au Liban, aucune objection française ne semblait se présenter à cette installation de maronites en Algérie. Toutefois, il fallait s'assurer que la Porte donnât son assentiment à ce transfert de population[21].

Mais, la France n'infléchit pas sa position vis-à-vis des chrétiens. Ni les Affaires étrangères, ni ses agents, à Constantinople, à Beyrouth et à Damas, ne jugèrent nécessaire de s'immiscer plus avant. Mandaté dès le 25 juin 1851 par son ministre Baroche, l'ambassadeur La Valette, faisait état le 14 juillet de l'opposition prévisible de la Porte à une émigration de masse des sujets maronites. Il suggérait plutôt de considérer l'affaire comme privée et d'agir à cet égard comme pour les Allemands et les Suisses[22]. Mais le Département voulait une réponse définitive des autorités ottomanes[23]. L'ambassadeur consulta confidentiellement le grand vizir, Rechid Pacha, et son ministre des Affaires étrangères, 'Âlî Pacha. Les deux dignitaires ne voyaient pas d'objections sérieuses à une telle émigration. Seulement, elle ne pouvait recevoir de caution officielle du sultan. « Une intervention directe et publique » de la France était vouée à un échec certain[24]. Le 2 octobre 1851, Baroche informait Rullière de l'opposition de son département au projet d'émigration des maronites en Algérie[25].

La France étant préoccupée par la question des Lieux saints, il estimait inopportun d'engager un bras de fer avec la Porte pour une question, somme toute, d'importance secondaire[26]. Mais, surtout, le personnel diplomatique et consulaire français était persuadé que la solution de la question des chrétiens du Machrek se trouvait sur place et non dans l'éloignement de cette population[27]. D'autant que, selon Lesparda, leur position au sein de l'Empire ottoman s'améliorait ; « la conséquence de cet état de choses [était] de diminuer insensiblement la protection accordée aux chrétiens du Liban, ce qui [mettrait] fin à des complications qui [s'étaient] bien souvent répétées »[28]. En fait, pour Lesseps, le problème de la

[21] *Ibid.*, lettre de Daumas à Hautpoul du 30 septembre 1850. Il avait déjà annoté favorablement la lettre du père 'Âzâr. Cf. aussi la lettre de Randon à Baroche du 18 juin 1851.
[22] AMAE, CP Turquie, vol. 306, f. 82-83.
[23] *Ibid.*, lettre de Bastide à La Valette du 7 août 1851, f. 182-183. Cf. MD Turquie, vol. 122, « Note sur l'émigration des Maronites du Liban en Algérie » du 1er juillet 1851, f. 358.
[24] *Ibid.*, lettre de La Valette à Bastide du 12 septembre 1851, f. 258-259.
[25] Deux autres projets d'émigration maronite virent encore le jour dans les milieux de l'armée d'Afrique au lendemain de l'annonce du départ du corps expéditionnaire de Beyrouth, en janvier 1861, et lors de l'exil de Yûsuf Karam à Constantine, en février 1867 [AN, F80, vol. 1804, lettres de Randon à Beaufort d'Hautpoul du 31 janvier, de Pelissier à Randon du 27 août 1861, et de Moustier à Niel du 2 février 1867]. Bien sûr, ils étaient tous deux voués à l'échec...
[26] CAOM, 2 L.
[27] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, lettre de Lesparda à Ducos de la Hitte du 5 juin 1850, f. 198-199.
[28] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 53, lettre de Lesparda à Ducos de la Hitte du 5 juin 1850, f. 198-199.

communauté maronite tenait à ses querelles internes, plus qu'au danger extérieur[29]. Outrey, à Damas, partageait les mêmes vues.

> « Qui connaît l'Orient et la race chrétienne, objet de tant de sollicitude en Europe, n'est pas étonné de cette ingratitude. Pleins d'orgueil le plus exigeant, les chrétiens sont convaincus que les Puissances européennes, en s'occupant d'eux, ne font que remplir un devoir pour lequel ils ne sont tenus à aucune reconnaissance, et ils sont fort étonnés, qu'ayant en mains la force, on ne sacrifie pas toutes les considérations de haute politique pour satisfaire à leurs vues étroites et toutes personnelles.
> Il est superflu de chercher à leur faire comprendre que, dans leur propre intérêt, il est nécessaire d'agir avec ménagement et sans brusquer les institutions et les principes généraux auxquels leur existence même est subordonnée. Il faut, en leur faisant du bien, avoir de la raison et ne pas s'arrêter à des doléances sans portée sérieuse qui changent du jour au lendemain et selon l'intérêt égoïste du moment[30]. »

Ces analyses dépassionnées n'étaient possibles que pour des agents, dont la carrière passée au Machrek leur donnait la capacité nécessaire pour appréhender une réalité. Un nouveau venu comme Bentivoglio à Beyrouth, mais cela valait aussi pour les prédécesseurs d'Outrey à Damas[31], ne possédait pas une culture suffisante de l'Orient pour raisonner en période de crise avec un tel détachement. Si cela ne portait pas à conséquence pour le poste damascène entre 1849 et 1856, il en allait autrement pour celui de Beyrouth en mai 1859. Après une rapide visite aux principaux chefs de la Montagne, le nouveau consul pouvait promettre à son beau-frère de ministre qu'il ne ménagerait aucun effort pour arriver à une conciliation, que semblaient souhaiter ses interlocuteurs

> « Ce serait, en effet, rendre un service méritoire à la cause de la civilisation dans ce pays et aux maronites en particulier que de mettre un terme aux dissensions qui les déchirent, dans un moment où le gouvernement de l'Empereur, préoccupé d'intérêts plus graves, ne saurait apporter à leurs vœux toute l'attention dont ils sont du reste dignes[32] ».

Le retour du calme avait amené l'agent à des considérations moins politiques. Pourtant, Bentivoglio semblait convaincu de la nécessité de changer la nature du soutien accordé par la France aux chrétiens. Ainsi, en janvier 1860, après un « silence dans lequel le consulat général était resté (...) sur une question qui [datait] d'un an et demi bientôt », il reprit ses velléités de « réconciliation générale ». L'heure était à la révolte des paysans du Kisrawân contre les *machâykh* Khâzin. Bentivoglio estimait que

> « l'intervention du consulat et sa désapprobation pourraient donc leur ouvrir les yeux. L'influence toute puissante de la France sur ces esprits ignorants et

[29] Cf. notamment son rapport du 7 juin 1858, CPC Beyrouth, vol. 11, f. 220-221.
[30] AMAE, CPC Damas, vol. 4, lettre à Walewski du 24 octobre 1856, f. 119-120.
[31] Ségur-Dupeyron, du 26 janvier 1849 au 9 juin 1852 (en fait, il est en France de septembre 1849 à octobre 1850 et d'avril à octobre 1851), Barbet du Jouy, du 10 juin 1852 au 6 juin 1854, et Barrère, du 17 juin 1854 au 13 juin 1855.
[32] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre à Walewski du 12 mai 1859, f. 268-270.

> enthousiastes pourrait peut-être produire un heureux effet et arrêter le cours de la révolution[33]. »

Mais, contrairement à ces prévisions, elle allait s'étendre à toute la Montagne et la situation se compliquer avec l'explosion du fanatisme musulman. Toutefois, début mars, Bentivoglio « ne [cessait] de déployer toute [son] énergie et toute [son] activité, afin d'arriver au but désiré dans le plus bref délai possible »[34]...

S'il y avait nouvelle position française à l'égard de la question libanaise, c'était avant tout pour limiter le renforcement des positions anglaises. Mais cela tenait plus aux circonstances et au caractère des agents, plutôt qu'à une réelle impulsion parisienne. Lesparda se contenta ainsi d'observer les démarches du colonel Rose, en octobre 1850, en faveur du « règlement de Chakîb Efendi », lors de l'opération du cadastre. Cette attitude était d'autant plus favorable à la France que les menées anglaises agaçaient les autorités ottomanes, tout en assurant un des objectifs de sa politique. Et si « l'influence du colonel Rose prenait un certain essor », il lui serait alors facile de la paralyser en faisant « agir le clergé maronite et les couvents grecs, très en garde contre les Anglicans »[35]. De la même manière, à Damas, Outrey surveilla les menées de son collègue Wood, dont « l'influence [avait] souvent contrebalancé celle des agents de la Porte. » Et de se réjouir de son départ pour Tunis, après seize années de résidence en Syrie et « huit mois d'hésitations et de retard sans causes »[36].

Edmond de Lesseps n'hésita pas à engager un bras de fer avec son collègue anglais, dans le conflit entre le *qâ'immaqâm* Bachîr Ahmad Abîllama' et des princes chrétiens. Le consul Moore profitait de cette querelle familiale pour chercher, par tous les moyens, à « se créer des adhérents dans le sein de la population où notre influence [celle de la France], plutôt religieuse que politique, [avait] jusqu'à présent dominé[37] ». « Les dissentiments entre M. de Lesseps et M. Moore » étaient tels que les deux hommes ne se parlaient plus ni se rencontraient. Cette tension engendra « la froideur du consul général d'Angleterre pour l'émir et par contre la déférence marquée, on peut même dire l'engouement du consul général de France pour ce dignitaire qui, de son côté, lui [payait] par une obéissance passive à ses volontés ».

---

[33] *Ibid.*, vol. 12, lettre à Thouvenel du 7 janvier 1860, f. 3-12.
[34] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 1er mars 1860, f. 13-14.
[35] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 304, lettre d'Aupick à Ducos de la Hitte du 15 octobre 1850, f. 125-126.
[36] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 4, lettre à du 23 mai 1856, f. 69-71. Cet agent anglais revint en Syrie, à la veille du départ des troupes françaises [*Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 18 mai 1861, f. 234-235]. Il se livra à diverses intrigues auprès des Druzes de la Montagne libanaise [*Ibid.*, lettre du 16 juin 1861, f. 254-255. Cf. aussi la note de Beaufort d'Hautpoul du 14 mai 1861 in MD Turquie, vol. 147, f. 231]. Après une démarche auprès de Russell, Thouvenel obtint le retour de ce consul à Tunis [*Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettres de Thouvenel à Bentivoglio du 19 juillet, et de Bentivoglio à Thouvenel du 10 octobre 1861, f. 277, 354-355].
[37] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 329, lettre de Thouvenel à Walewski du 5 février 1857, f. 154-159.

Cette mutation d'une querelle familiale en lutte d'influence entre deux Puissances, à travers une inimitié personnelle, ne pouvait être que dommageable à la politique française. Aussi l'ambassadeur de France près la Porte, Thouvenel, conseilla-t-il à son subordonné d'agir sur le *qâ'immaqâm* pour qu'il se montrât « docile [aux] avertissements » de la France et se conformât « aux prescriptions du règlement ». Mais Lesseps était surtout invité à mettre un terme à sa querelle avec son collègue anglais, au besoin en recourant à l'arbitrage d'un de leur collègue, comme ce fut le cas avec le consul autrichien pour l'affaire « du sarcophage de Sayda »[38].

Ce mauvais esprit de l'agent anglais et de son acolyte Churchill, « causes réelles de l'agitation du Liban », étant unanimement dénoncé par « tous les consuls généraux résidant à Beyrouth »[39], la France se décida à agir directement auprès du gouvernement anglais. Le 3 mai 1858, Walewski pria l'ambassadeur de France près la Cour de Saint-James, le maréchal Pélissier, d'« attirer la sérieuse attention du gouvernement de S.M. Britannique » sur « la position de M. Moore dans cette affaire, celle que le colonel Churchill [affectait] de prendre dans le Liban[40]. » Lord Malmusbury se montra désireux « de remettre dans une voie dont il s'écartait à tort » le consul. Il ignorait cependant tout des intrigues de l'officier, dont il ignorait jusqu'au nom et à la présence en Syrie[41].

L'avertissement ne dissuada pourtant pas l'agent anglais de poursuivre son influence concurrente. Le représentant de la Porte, Ata bey, envoyé, sur le choix de Thouvenel et de l'ambassadeur russe Boutenev[42], pour examiner « les griefs élevés contre l'administration du Caimacam chrétien[43] », vit rapidement son action entravée par le consul Moore et le parti anglais[44]. Après avis de Paris et des instructions venant de Londres[45], les ambassadeurs français et anglais se concertèrent. Le 28 août, Henry Bulwer enjoignait son subordonné à Beyrouth de cesser toute ingérence consulaire et à suivre ses collègues, quitte à leur donner

[38] *Ibid.*, lettre du 5 janvier 1858, f. 34-37.
[39] *Ibid.*, vol. 335, lettre de Thouvenel à Walewski du 7 avril 1858, f. 26-27. Cf. aussi CP Rome, vol. 1008, lettre de Mgr Barnabò à Gramont du 22 avril 1858, f. 208-209.
[40] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 710, f. 128-129.
[41] *Ibid.*, lettre de Pélissier à Walewski du 6 mai 1858, f. 134-135. Nul ne sait si l'activité de cet ancien aide de camp du général Augustus von Jochmus était commanditée par le *Foreign* ou le *Colonial Office*, ou plus simplement par l'amour accompli des Arabes. Toujours est-il qu'il s'identifiait à leur cause, comme plus tard Lawrence et Philby. Comme eux, il était fasciné par l'Orient et devint le conseiller politique et militaire de tous les seigneurs de guerre de la région. Comme eux, à l'issue de leur séjour auprès du charîf Husayn et du wahhabite Sa'ûd, tout juste prenait-il la précaution de ménager la politique anglaise.
[42] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 335, lettre de Thouvenel à Walewski du 7 avril 1858, f. 26-27.
[43] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Walewski à Lesseps du 14 mai 1858, f. 207.
[44] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 336, lettre de Thouvenel à Walewski du 16 juin 1858, f. 41-47.
[45] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 336, lettre de Walewski à Thouvenel du 1er juillet 1858, f. 112.

l'exemple[46]. Moore se résigna à contrecœur et les deux consuls cessèrent de s'affronter[47]...

Dans ses instructions, l'ambassadeur anglais avait également insisté sur le fait que le consul devait soutenir l'autorité ottomane. Cette précision émanait de la volonté française. En effet, depuis octobre 1848, Paris veillait à ce que le « règlement de Chakîb Efendi » fût respecté dans son intégralité. En mars 1853, l'ambassadeur à Constantinople, La Valette, avait été amené à agir auprès de la Porte pour empêcher qu'elle cédât aux ambitions anglaises d'imposer, comme *qâ'immaqâm* druze, leur candidat, Sa'îd Junblât[48]. Cinq ans plus tard, il convenait d'empêcher les Anglais d'agir de même avec le *qâ'immaqâm* chrétien. Déjà, « le Pacha [envisageait] chaque instance présentée par les montagnards comme un effet des intrigues et des machinations des partis[49] ». Thouvenel crut utile de rappeler cet objectif à Lesseps, au moment de son conflit avec Moore :

> « Le gouverneur général Khourchid, assisté de Sabri efendi, et éclairé des conseils des agents étrangers, nous semble en mesure d'opérer seul et sans bruit une enquête capable de redresser, s'il y a lieu, les griefs qui se trouveraient à la charge de l'émir Béchir[50]. »

Le soutien aux autorités ottomanes était la seule solution pour éviter que la région ne sombrât une nouvelle fois dans des « collisions sanglantes », selon l'expression de Walewski. Certes, le règlement de 1842, modifié en 1845, n'était pas, loin s'en fallait, parfait. Mais il convenait de ne pas le modifier, sous peine « de compromettre cette organisation et de rouvrir les voies à l'anarchie ». Aussi ne fallait-il pas encourager les rivalités personnelles, tant au niveau des consuls que des notables locaux, ni mettre les gouverneurs à la merci des ambitions locales[51]. Elles comprenaient aussi bien les fanatiques musulmans[52] et les justiciers chrétiens[53] que les *awliyâ* trop oublieux de leurs devoirs[54].

---

[46] *Ibid.*, vol. 337, « Instructions à suivre dans l'état actuel des affaires de Syrie » (traduction), f. 57-65. Cf. aussi les projets d'instructions concertées entre Paris et Londres pour la bonne entente des consuls du 30 août 1858, annulés sur l'avis de Napoléon III, et la satisfaction du ministre, le 22 septembre 1858 [*Ibid.*, vol. 336, f. 346-347 et, vol. 337, f. 95].

[47] *Ibid.*, vol. 338, lettre de Lallemand à Walewski du 24 novembre 1858, f. 71-72.

[48] *Ibid.*, vol. 311, lettres de Drouyn de Lhuys à La Valette des 7 février et 8 mars 1853, de La Valette, du 24 février, et de Benedetti, vol. 312, du 25 mars 1853, à Drouyn de Lhuys, f. 244-245, 342-344, 304-305 et 142-143.

[49] *Ibid.*, lettre du 5 janvier 1858, f. 34-37.

[50] *Ibid.*, lettre du 5 janvier 1858, f. 34-37.

[51] *Ibid.*, vol. 339, lettre de Walewski à Lallemand du 28 janvier 1859, f. 88-89.

[52] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 27 septembre 1858, f. 138-139.

[53] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 123, Cf. la correspondance confidentielle entre Yûsuf Karam bey et Bentivoglio, entre le 9 juin et le 15 juillet 1860, f. 3-8.

[54] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 5, lettre d'Outrey à Walewski du 26 février 1858, f. 78-80, et vol. 6, lettre de Lanusse à Thouvenel des 21 mai et 4 juin 1860, f. 7-11, 12-14 ; CP Turquie, vol. 341, lettre de Walewski à Thouvenel du 29 septembre 1859, f. 236-237 ; CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel des 28 mars et 30 juin 1860, f. 15-18, 122-142.

Cette politique de la France trouva ses limites au moment des massacres de juin et juillet 1860. Les rapports consulaires révélant l'ampleur de l'antagonisme intercommunautaire et la responsabilité des représentants de la Porte, il devenait évident que le maintien du « règlement de Chakîb Efendi » n'était plus possible. Les chrétiens étaient évidemment les premiers à réclamer de ne plus « subir une règle qui [était] totalement dénuée de justice et à laquelle [ils avaient] été contraints de [se] soumettre »[55]. L'objectif que la France s'était fixé en octobre 1848 achoppait sur « l'inertie et le mauvais vouloir du gouvernement[56] » ottoman. Une nouvelle politique s'imposait...

Le « Royaume arabe » et l'option 'Abd al-Qâdir

La nécessité de redéfinir la position française au Liban était particulièrement visible dans le rapport de La Valette en date du 18 septembre 1860. L'ambassadeur de France près la Porte tirait les conclusions de la crise syrienne, au moment où la répression de Fu'âd Pacha venait de restaurer l'ordre ottoman. Allait-il pouvoir faire taire les antagonismes confessionnels ? Le diplomate en doutait, tant il y avait « en Turquie, ni autorité, ni hommes, ni argent ». Partant de ce constat, il se livrait à une synthèse des interrogations françaises sur le devenir des chrétiens. Fallait-il poursuivre dans la voie de l'ottomanisme ? Une autre solution était-elle envisageable ? Ces questions semblaient agiter au même moment Napoléon III :

> « Telle est la situation de la Turquie, au moment où l'élément chrétien s'agite, paraît d'autant plus fort de ces faiblesses et fait appel à l'Europe, tandis que les complices des massacres de Syrie ôtent à l'Occident ses dernières sympathies, en faisant s'évanouir ses dernières illusions.
> Cette situation ne peut évidemment durer. Et pourtant on est réduit à souhaiter que la domination musulmane, si impossible qu'elle soit, puisse se prolonger encore. Les chrétiens, par leur abaissement séculaire, par leurs divisions politiques et religieuses, sont mal préparés à recueillir la succession qui semble s'ouvrir. Leur prise de possession serait pour la Turquie, pour eux-mêmes, le signal de véritables calamités. Je ne parle pas de cruelles représailles dont ils vengeraient quatre siècles d'oppression : maîtres du pays, leur fanatisme religieux, qui éclate jusque dans les sanctuaires de Jérusalem, aurait désormais pour champ clos la Turquie tout entière. Abandonnés à eux-mêmes, tous se livreraient avec ferveur à ces haines de religions et de races d'autant plus vives qu'elles ont été plus contenues.
> Entre le régime ottoman, qui n'est plus possible, et la domination chrétienne, qui ne l'est pas encore, on cherche en vain une transition acceptable. A quels appuis confier le soutien de cet empire qui tombe en décrépitude ? A qui donner la tutelle de ces populations si peu préparées à la vie politique à laquelle elles peuvent naître demain ? Doit-on soutenir un présent désespéré contre un avenir qui offre si peu de garanties encore ? Faut-il hâter cette agonie de l'Islamisme dont les dernières convulsions font couler à flots le sang des populations chrétiennes qui aspirent à les remplacer ? Ces dernières ont-elles bien la jeunesse

[55] Pétition du 20 mai 1860, PRO, FO, 78/1539, lettre n° 9 de Moore à Russell du 24 mai 1860.
[56] AMAE, PA Thouvenel, 233, vol. 5, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 21 juin 1860, f. 2-3.

> et l'avenir que leur attribuent leurs apologistes ? Ne sont-elles pas restées, au fond, ce qu'elles étaient il y a quatre cents ans ? Ne recommenceraient-elles pas, l'ennemi commun chassé, ces querelles d'un autre âge, interrompues par la conquête ? Si les ottomans ont mérité de disparaître, les chrétiens d'Orient sont-ils bien dignes de prendre leur place. Sauront-ils mieux ce qu'ils doivent à la civilisation générale de cette Europe dont ils feront à leur tour partie ?
> Autant de question que se pose avec amertume, sans pouvoir les résoudre, l'homme politique et chrétien. Il est pénible assurément de douter de nos coreligionnaires, au lendemain du jour où ils ont été si cruellement frappés, mais quelles garanties avons-nous trouvées dans cette épreuve ? Quelle confiance pouvons-nous avoir au sortir de ces désastres où les victimes ont à peine lutté ? Des sympathies de race et de religion, une communauté d'origine et de souvenirs nous disposent à prononcer en leur faveur. Mais lorsqu'on approfondit froidement la question, on revient au doute, on se retrouve plus inquiet et plus perplexe en face de ce problème qui se dresse devant l'Europe et l'effraie tellement qu'elle n'ose l'aborder. Y a-t-il sagesse ? Y a-t-il imprudence à reculer sans cesse devant la nécessité d'une solution ?[57] »

Cette solution tant désirée, la presse française la distillait depuis quelques années déjà. En janvier 1853, la *Revue Orientale* avait proposé de jeter un « Coup d'œil rétrospectif sur les affaires d'Orient et particulièrement sur l'état de la Syrie en 1840 ». L'auteur, un certain James Gordon, revenait sur le « Waterloo diplomatique de Louis-Philippe » du 15 juillet 1840. Considérant comme une erreur l'éloignement de Muhammad 'Alî du domaine syrien, il suggérait qu'il eût fallut constituer « un État indépendant dans la portion chrétienne de la Syrie » :

> « Cette combinaison avait le grand mérite de ne pas affaiblir l'empire ottoman et de placer entre lui et son ambitieux vassal un petit État dont la neutralité eût été stipulée comme celle de la Belgique. Les points de contact n'existant plus, les causes d'hostilité disparaissaient (...) La Syrie eût pu être, comme la Grèce, placée sous le protectorat commun des grandes puissances réunies en conférence à Londres pour que leur rivalité ne fussent pas un obstacle à la déclaration de son indépendance. Une fois cette indépendance proclamée, il eût fallu bien peu d'années à la France, avec une politique même médiocrement habile, pour devenir prépondérante dans le nouvel État. »

Bien que cette proposition ait été totalement opposée à son idée du moment, le département des Affaires étrangères retint les propos de Gordon[58]. Il semble même qu'ils furent à l'origine des autres projets journalistiques qui apparurent au lendemain des incidents de Djeddah[59], du soulèvement du Kisrawân[60] et des massacres de Syrie[61]. Tous entendaient résoudre le problème de la résurgence du fanatisme musulman, dans le cadre général de la question d'Orient. Ils développaient l'idée d'une similitude entre les événements secouant le Machrek et le processus en cours dans les Balkans, de la Bosnie à la Roumanie,

[57] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 116, lettre à Thouvenel, f. 37-38, et CP Turquie, vol. 346, f. 345-346.
[58] *Ibid.*, vol. 43, f. 44-57.
[59] *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, n° 8, 1858, p. 116-117. Le rédacteur, anonyme, semblait au fait de la situation. Pour reprendre les propos de Joseph Hajjar, il « parlait comme certains diplomates » [*L'Europe et les destinées du Proche-Orient...*, *II-2*, 1988, p. 818].
[60] Charles Edouard Guys, « Considérations sur les Maronites et les Druses », *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, n° 12, 1858, p. 222-235.
[61] Melchior de Vogüé, « Les événements de Syrie », *Le Correspondant* du 25 août 1860, Xavier Raymond, « La Syrie et la question d'Orient : La Syrie », *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1860, p. 399-425.

en passant par l'Herzégovine[62]. Il convient de préciser que de nombreux publicistes européens étaient acquis à ce que le ministre des Affaires étrangères du sultan, Fu'âd Pacha, dénonçait comme un état d'esprit anti-ottoman et anti-islamique. L'analogie entre les événements de Syrie et les troubles ensanglantant le Monténégro leur paraissait évidente[63]. Dans les deux cas, les motifs religieux expliquaient la situation. Pour ces publicistes, une seule et même solution était donc possible, la reconstruction des anciens États et des médiévales puissances chrétiennes, au détriment d'un Islam en agonie. Concernant la Syrie, dès juin 1858, un nom commença à s'imposer pour diriger cette nouvelle entité. *Le Journal des Débats* suggéra que 'Abd al-Qâdir « [fût] établi chef ou Vice-roi des populations musulmanes de l'Arabie »[64].

Cette idée ne semblait pas émaner des milieux diplomatiques français. Les rapports consulaires n'en parlèrent pas, durant les deux années caractérisant la maturation de la crise. Pourtant, au début de l'été 1860, elle devint l'hypothèse la plus viable pour un règlement de la question libanaise. En fait, l'entourage immédiat de Napoléon III semblait acquis à cette idée. L'Empereur était fasciné par l'émir algérien. Dès son accession à la présidence de la république, il s'était montré favorable à la libération du captif du château d'Amboise. L'opposition du général Rullière, ministre de la Guerre, et de l'Assemblée nationale l'en avait dissuadé. La France se méfiait encore de l'ancien rebelle[65]. Cependant, par l'intermédiaire d'officiers de l'armée d'Afrique, dans l'entourage de 'Abd al-Qâdir, il put entretenir avec lui une correspondance privée. Le 16 octobre 1852, les deux hommes s'étaient enfin rencontrés. Le Prince-Président avait enfin pu annoncer à l'émir sa libération[66]. La Valette avait obtenu l'accord de la Porte pour l'accueillir sur son territoire[67]. Les négociations allaient bon train pour son

[62] Sur ces questions, Cf. Joseph Hajjar, *op.cit.*, *II-1*, p. 448-563.

[63] Cf. l'article de Henri Villier, « Effervescence en Turquie entre chrétiens et turcs. Enquête sur la situation des chrétiens », *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, n° 11, 1858, p. 422-425.

[64] *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, n° 8, 1858, p. 116-117.

[65] Eugène de Civry, *Napoléon III et Abdel Kader, Charlemagne et Witikind. Etude historique et politique. Biographie de l'émir contenant un grand nombre de lettres et de documents inédits* (Paris, 1853), p. 321-323.

[66] Eugène de Civry, *Napoléon III et Abdel Kader, Charlemagne et Witikind. Etude historique et politique. Biographie de l'émir contenant un grand nombre de lettres et de documents inédits* (Paris, 1853), pp. 321-323. Voir aussi la notice biographique de l'émir in *Dictionnaire de Biographies françaises*, *1,* par Armand Rastoul, pp. 91-99.

[67] AMAE, CP Turquie, vol. 305, lettres à Baroche des 14 et 24 mai 1851, f. 208-215 et 244 ; vol. 310 à Fu'âd Efendi du 2 novembre, et à Drouyn de Lhuys du 7 novembre ; de Fu'âd Efendi du 7 novembre, et de Drouyn de Lhuys à La Valette du 8 décembre ; rapport de Cor du 6 novembre 1852, f. 89-90, 94 ; 92 ; 190 ; 91.L'affaire avait été éventée, cf. *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, n° 9, 1851, p. 367-368 (dépêche datée de Constantinople, le 18 mai 1851).

installation dans l'Empire ottoman[68]. Dans l'attente de son départ, 'Abd al-Qâdir avait mené une vie parisienne, se rendant à l'opéra, à Saint-Cloud, aux Invalides et à Satory. Le 21 décembre 1852, il embarquait sur le *Labrador*, une frégate en partance pour Constantinople, où il arriva le 7 janvier. Dix jours plus tard, il s'installait à Brousse[69].

La destruction de l'ancienne capitale ottomane par un tremblement de terre, fin février 1855, ramena 'Abd al-Qâdir en France. Après une quarantaine à Marseille, où il avait contracté le choléra, il gagna Paris, invité à se rendre l'exposition universelle. Napoléon III le reçut aux Tuileries. Selon l'ancien secrétaire de l'émir, Léon Roches, devenu l'agent de la politique maghrébine de l'Empereur, le choix du nouveau lieu de résidence de l'émir avait été arrêté lors de cette rencontre. Il semblait même que ce fut la volonté impériale de l'installer à Damas[70]. Le vapeur *Tage* l'amena à Beyrouth le 26 novembre. Quelques jours plus tard, 'Abd al-Qâdir entrait dans l'ancienne capitale omeyyade « de manière très solennelle et pompeuse »[71].

Le rôle de Napoléon III dans l'installation de l'émir algérien à Damas pourrait suggérer qu'elle répondît à un objectif politique déterminé. Mais, si mesure politique il y avait, elle était plus liée à l'Algérie qu'à la Syrie. D'autant plus que le ministère de la Guerre mit à la disposition des Affaires étrangères un interprète militaire, d'origine levantine, Georges Bullad. Mais, détaché auprès de 'Abd al-Qâdir, il devait surveiller l'émir. Son « service spécial » était même limité à une année[72] ; il dura en fait jusqu'en octobre 1857. Cette limite confirmait seulement le caractère policier de la mission de Bullad. Il ne faisait que prolonger les dispositions que l'armée avait prises lors des séjours palois et ambacien de l'ancien adversaire de la France. La Valette avait également préconisé de ne pas envoyer l'émir dans « une ville arabe » et d'y nommer à sa suite « un agent consulaire »[73]. Si mesure politique il y avait, elle était plus liée à l'Algérie qu'à la Syrie.

[68] *Ibid.*, vol. 310, lettres de La Valette à Fu'âd efendi du 2 novembre, et à Drouyn de Lhuys du 7 novembre ; de Fu'âd efendi du 7 novembre, et de Drouyn de Lhuys à La Valette du 8 décembre ; rapport de Cor du 6 novembre 1852, f. 89-90, 94 ; 92 ; 190 ; 91.

[69] Bruno Etienne, *Abdelkader*, 1994, p. 253. L'auteur cite une lettre d'Abd al-Qâdir au consul de France à Brousse, Crespin, écrite sur un dessin du château d'Amboise et conservée aux archives de la Chambre de commerce de Marseille.

[70] Philippe d'Estailleur-Chanteraine, *Abdel Kader, l'Europe et l'Islam au XIX^e siècle* (Paris, 1947), p. 267.

[71] AMAE, CPC Damas, vol. 3, lettre d'Outrey à Walewski du 14 décembre 1855, f. 312-315.

[72] *Ibid.*, lettre de Walewski à Bullad du 14 décembre 1855, f. 316-317.

[73] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 305, lettre à Baroche du 14 mai 1851, f. 208-215.

Pourtant Bullad dénonça la volonté de l'émir à vouloir ressusciter en Syrie « la nationalité arabe » et souligna l'avantage que la France pourrait tirer de la présence

> « au cœur de la Syrie [d']un homme tel qu'Abdel-Kader, qui pût, soit comme instrument, soit comme allié, peser d'un certain poids dans la balance des destinées de l'empire ottoman[74]. »

Une autre raison laissait penser à un projet de diplomatie privée. Le maréchal de Mac-Mahon écrivit que l'Empereur

> « avait libéré Abd el-Kader et l'avait envoyé à Beyrouth avec des subsides considérables, cherchant à lui donner l'influence sur les populations arabes de la région[75]. »

Si l'analyse des faits était peut-être rapide, il était toutefois intéressant que cette suggestion émanât d'un militaire, issu de la prestigieuse armée d'Afrique. En effet, c'était dans ce milieu que se recrutait le parti « kaderien », selon l'expression de Bruno Etienne[76]. Il n'est pas certain que le duc de Magenta, qui combattait en Crimée au moment de l'envoi de 'Abd al-Qâdir à Damas, en fît parti. Mais des hommes comme le général Daumas et le commandant Boissonnet étaient des admirateurs de l'émir. Des civils, comme Émile Ollivier et le journaliste saint-simonien Guéroult, étaient aussi fascinés par cet ancien ennemi de la France. Ce parti était aussi influent, dans les sphères des diplomaties officielle et personnelle, que ses collègues catholique et maronite. Ils bénéficiaient souvent de l'appui des mêmes journaux, comme *La Revue des Deux-Mondes*, *La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* ou *L'Ami de la Religion*.

La candidature de 'Abd al-Qâdir comme souverain d'un « Royaume arabe » vint donc naturellement par la presse. Le succès du parti « kaderien » était particulièrement visible après le 17 juillet 1860. À l'exclusion notable du *Progrès de Lyon* du 21 juillet, la presse était unanime à « [montrer] du doigt » cette figure[77]. Certains, comme Guéroult, émettaient le vœu « qu'un gouvernement fort et civilisateur soit créé pour Abd el-Kader ». D'autres, dans des brochures anonymes, comme *Abd el-Kader, empereur d'Arabie*[78], ou signées de spécialistes de la question algérienne, comme *L'émir Abd el-Kader* d'Emile Cardon[79], suggéraient de créer pour lui un nouvel empire d'Orient.

---

[74] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 4, lettre de Bullad à Walewski du 30 août 1857, f. 370-374.

[75] *Mémoires. Souvenirs d'Algérie* (Paris, 1932), p. 130. L'auteur se trompe d'année, mentionnant 1852, et de lieux de séjour, ce qui permet à Charles-Robert Ageron de ne pas prendre cette hypothèse au sérieux [« Abd el-Kader, souverain d'un Royaume arabe d'Orient », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1970, p. 16].

[76] *op.cit.*, p. 285.

[77] *L'Ami de la Religion* du 21 juillet 1860.

[78] citée par Paul Azan, *L'émir Abd el-Kader...*, 1925, p. 274. Cf. son analyse in Charles-Robert Ageron, *op.cit.*, p. 20.

[79] citée in *Ibid.*, p. 276.

Cette campagne de presse était naturellement soutenue par l'armée d'Afrique. Le 13 juin, le commandant supérieur des armées d'Algérie, le général Martimprey, faisait part au ministre de l'Algérie et des colonies d'informations selon lesquelles « l'émir Abdel-Kader [avait] des intentions de jouer encore un rôle ». L'émigration algérienne vers la Syrie le lui laissait penser. « [Etait]-il dans les intentions de l'Empereur qu'Abdelkader [pût] jouer un rôle en Orient ?[80] » Quinze jours plus tard, l'officier récidivait, attirant l'attention de son ministre sur l'entourage de l'émir qui formait une force militaire et politique appréciable[81]... À Damas, le chargé d'affaires français, Lanusse, pensait de même, contribuant à armer « mille Algériens » sur les fonds du consulat[82].

L'ambassadeur près la Porte, La Valette, se montra quelque peu contrarié de cette initiative peu diplomatique. Il laissait « toute la responsabilité de cette grave résolution » à Lanusse ; « au fond, [il était] plutôt disposé à ne pas l'approuver ». À Constantinople, les diplomates français ne croyaient guère dans la sincérité des partisans de 'Abd al-Qâdir. Pour le drogman de l'ambassade, Amédée Outrey, comme pour l'attaché, Barré de Lancy, qui avait servi quatre ans à Damas[83],

> « ces exilés (...) se trouvent en Syrie (...) au moins autant par haine contre la domination française que par dévouement envers leur ancien chef... Il y a là une ambiguïté qui ne sera jamais levée tout au long de cette affaire : Paris, l'ambassade de France, les consuls et l'émir sont sur des positions que les uns et les autres interprètent de façon contradictoire[84]. »

Les faits démentirent ces mauvaises impressions. Le 10 juillet, *L'Ami de la Religion* publiait une correspondance de Syrie du 8 annonçant que les chrétiens de Damas n'étaient « actuellement protégés que par le chancelier du consulat de France et par Abdel-Kader ». Le même jour, le consul anglais, Brant, notait qu'à l'exception du vice-consul autrichien et de son épouse, réfugiés chez lui, le reste du corps consulaire européen de Damas était réfugié chez l'émir[85]. De Beyrouth, Bentivoglio rapportait une courte information de Lanusse, indiquant « que l'émir Abdel-Kader [sauvait] tous ceux qu'il [pouvait] sauver »[86].

---

[80] AMAE, CPC Damas, vol. 6, f. 15.
[81] *Ibid.*, lettre à Chasseloup-Laubat du 3 juillet 1860, f. 25-26.
[82] *Ibid.*, lettre de Lanusse à Thouvenel des 19 juin et 2 juillet 1860, f. 16-20 et 21-24. Concernant la restitution de cet armement, après les événements, Cf. la lettre d'Outrey à Thouvenel du 30 novembre 1860, f. 236-241. Seule une partie de ces armes, provenant de l'arsenal ottoman, furent rendues à Fu'âd Pacha [SHAT, G^4, 2, rapport du commandant Cérez, joint à la lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 14 février 1861].
[83] Il avait été drogman sans résidence fixe dans ce consulat de 1854 au 10 juin 1857. Puis il avait été envoyé à Mossoul, d'où la fermeture du poste en 1858 l'amena à Constantinople.
[84] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 11, lettre de La Valette à Thouvenel du 11 juillet 1860, f. 204-215.
[85] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, f. 30-31.
[86] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre à Thouvenel du 11 juillet 1860, f. 190-191.

Cette « assistance aux chrétiens (...) aux missionnaires et religieux, ainsi qu'au corps consulaire[87] » fit le tour du monde civilisé. Ce geste magnanime et valeureux retint « l'attention de l'Empereur et de celle de toute l'Europe »[88]. Des décorations provenant des diverses cours, française, ottomane[89], italienne et pontificale, lui furent décernées. Le Grand Orient de France invita même ce mystique à siéger parmi les siens. La presse parisienne salua le geste de ce « soldat de la civilisation (...) qui [rêvait] peut-être de se faire le Méhémet Ali de la Syrie[90] ».

Cette aura offrait au parti « kaderien » d'imposer sa solution. D'autant que la diplomatie française semblait bien dépourvue face aux événements. L'informateur du ministre des Affaires étrangères, le docteur Barozzi[91], déplorait que les informations parvenues des consulats de Beyrouth et de Damas ne fussent avérées qu'« incomplètes et imparfaites »[92]. La Valette estimait que « cette faiblesse des consuls [excitait] ici un blâme et une douleur universels ». Bentivoglio était particulièrement visé par l'ambassadeur. Ses correspondances avaient été insuffisantes et, lorsqu'elles avaient été réellement écrites, elles avaient pour le moins manqué de clairvoyance[93].

Les militaires allaient se montrer les plus entreprenants. Certes, le corps expéditionnaire n'avait pas pour instruction de jouer un rôle politique. Mais les troupes qui le composaient provenaient essentiellement de l'armée d'Afrique ; la majeure partie des cadres était des « Africains ». Et ils entendaient bien peser de tout leur poids sur la solution de la crise syrienne. Ils n'avaient que cela à faire, à en croire leur général en chef, « afin de ne pas être venus ici inutilement ». Car, ce qui importait n'était-il pas « la nouvelle organisation à donner à la Montagne »[94] ?

---

[87] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, lettre de Thouvenel à Outrey du 3 août 1860, f. 65-66.

[88] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 12, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 24 juillet 1860, f. 220-223.

[89] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 6, lettre de Thouvenel à Abd el-Kader du 3 août 1860, f. 68 ; lettre d'Outrey à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 139-140 et CP Turquie, vol. 346, lettres de La Valette à Thouvenel des 23 et 28 août, et de 'Âlî Pacha à Abdel Kader du 27 août 1860, f. 183, 209-210, 211-212.

[90] *L'Ami de la Religion* du 21 juillet 1860.

[91] Médecin de la cour ottomane, ce levantin était devenu l'informateur de Thouvenel, ambassadeur de France près la Sublime Porte. Il avait continué son « honorable » travail après la promotion du diplomate à la tête du Département des Affaires étrangères. Il informait régulièrement le ministre des bruits de la haute société et des cabinets ottomans. Ses rencontres et ses observations étaient d'abord consignées dans un journal. Barozzi se révéla très perspicace et sut bien rendre compte de l'atmosphère des milieux officiels et privés de Constantinople. Voir notamment sa lettre du 4 septembre 1860, in AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 2, f. 144-145.

[92] *Ibid.*, lettre du 17 juillet 1860, f. 111-113.

[93] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 345, lettre à Thouvenel du 18 juillet 1860, f. 279-281. En annexe, le blâme envoyé la veille par l'ambassadeur à son subordonnée à Beyrouth. Voir aussi PA Thouvenel, 223, vol. 9, lettre de La Valette à Thouvenel du 18 juillet 1860, f. 225-226.

[94] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 31 août 1860, f. 135-140.

La solution préconisée par l'armée était naturellement 'Abd al-Qâdir. Selon le capitaine de vaisseau de La Roncière le Nourry, commandant en chef la station du Levant au moment des massacres, elle

> « satisferait bien des intérêts et couperait court à bien des difficultés. Abdel Kader, Arabe, gouvernant des Arabes, c'est tout d'abord logique et, de toutes les manières, il est cent fois préférable aux Turcs dont l'autorité est désormais bien amoindrie[95]. »

Napoléon III semblait également pénétré de cette idée. S'en ouvrit-il au général Beaufort d'Hautpoul lorsqu'il le reçut le 5 août, puisqu'il l'autorisa à « correspondre directement avec lui[96] » ? En tout cas, il se garda bien d'en parler à son ministre des Affaires étrangères. Si bien que les agents diplomatiques et consulaires au Machrek se trouvaient bien incapables de comprendre le but de cette entreprise militaire. Le calme revenu dans la Montagne, Bentivoglio cherchait une solution auprès de La Valette[97]. Mais l'ambassadeur était « aussi embarrassé qu'aucun de [ses] collègues »[98]. Un témoin oculaire du corps consulaire de Beyrouth se demandait également « quel était le but de l'expédition ? Voilà la question que tout le monde se posait, sans pouvoir la résoudre, bien entendu[99]. »

Le général Beaufort d'Hautpoul ne comptait pas y apporter de réponse. Le 20 août, trois jours après le débarquement de ses troupes à Beyrouth, il écrivait à 'Abd al-Qâdir, pour « renouer les bonnes relations d'amitié [qu'il a] eues autrefois avec [lui][100] ». Il confia la missive au chef de son bureau politique, le lieutenant-colonel Chanzy, désigné pour ce poste par l'Empereur[101]. L'officier partait pour Damas arranger un rendez-vous avec le commissaire ottoman, Fu'âd Pacha. Mais la réalité de sa mission resta secrète. Beaufort d'Hautpoul ne la mentionna ni dans son rapport à Thouvenel des 30 août et 3 septembre[102], ni dans le rapport qu'il rédigea six jours plus tard pour le maréchal Randon[103]. Outrey n'en rendit pas plus compte à son ministre, signalant tout juste la présence de l'officier à Damas[104].

---

[95] Lettre de La Roncière le Nourry à sa femme du 7 août 1860, Joseph L'hôpital, Louis de Saint-Blancard, *Correspondance intime de l'amiral de La Roncière Le Nourry...*, 1928, *I*, p. 246-247. Cf. aussi sa lettre du 3 septembre 1860, *Ibid.*, p. 261-262.

[96] AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 139-140. L'Empereur confia au maréchal Randon qu'il « s'intéressait vivement aux lettres de Beaufort » et appréciait « parfaitement ses vues » [SHAT, G^4, 3bis, cahier C, lettre de Randon à Beaufort d'Hautpoul du 25 octobre 1860].

[97] AMAE, CP Turquie, vol. 346, lettre du 6 août 1860, f. 40-47.

[98] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 11, lettre à Thouvenel du 22 août 1860, f. 273.

[99] cité par Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1111.

[100] SHAT, G^4, 1.

[101] Ernest Louet, *Expédition de Syrie...*, 1862, p. 17.

[102] AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 2, f. 135-140.

[103] SHAT, G^4, 1

[104] AMAE, CPC Damas, vol. 6, f. 139-140.

Pourtant, il avait présenté Chanzy à l'émir le 1er septembre. Les deux hommes s'étaient encore rencontrés le lendemain[105].

Un autre homme, Charles Schefer se rendit auprès de 'Abd al-Qâdir, le 22 septembre, officiellement pour lui remettre au nom de Napoléon III le grand cordon de la Légion d'honneur[106]. Le premier secrétaire interprète de l'Empereur en profita-t-il pour sonder à nouveau l'émir au nom du général ou venait-il se rendre compte des menées du parti « kaderien » ? Toujours est-il que le général Ducrot, qui ne devait arriver à Beyrouth que vingt jours plus tard, écrivit que Schefer « était en même temps chargé d'une mission politique[107] ».

Le même jour, le maréchal Randon répondait au rapport de Beaufort d'Hautpoul du 9 septembre. Après avoir développé des considérations purement militaires, il s'interrogea sur le gouvernement de la Syrie ;

> « Pensez-vous qu'Abdel Kader pût exercer le gouvernement de la Syrie ? Pensez-vous que les Puissances qui ont des représentants à Beyrouth aient la volonté de le désigner ? Je ne recherche pas ce que pour l'avenir nous avons à souhaiter de ce choix hypothétique, relativement à nos possessions d'Afrique. Je ne m'arrête qu'au moment présent et à ce qui regarde la pacification durable de la Syrie. Et dans cet ordre d'idées, Abdel Kader me paraît désigné, par la réputation qu'il s'est acquise en Algérie, autant que par sa conduite courageuse qu'il a tenue dans ces dernières circonstances[108]. »

Mais le ministre de la Guerre ne semblait pas appréhender la réalité syrienne, englobant dans un seul et même ensemble la Montagne libanaise et son *hinterland* damascène. Ce manque de vue géopolitique allait être décisif dans l'échec de la solution « kaderienne ».

Le premier à s'en rendre compte fut le général Beaufort d'Hautpoul. Les commissaires européens, notamment le Français Béclard et l'Anglais Dufferin, s'étaient chargés de l'éclairer sur cette distinction fondamentale. Il les rencontra à plusieurs reprises au début d'octobre[109]. Fu'âd Pacha s'était également chargé de l'avertir

> « qu'au milieu des complications européennes, quelques incidences [viendraient] détruire l'accord des grandes Puissances, que l'entente [cesserait] au sujet de la Syrie et qu'il y [redeviendrait] maître absolu et sans contrôle »[110].

Surtout, le commissaire ottoman s'arrangeait toujours pour le rencontrer à Beyrouth, empêchant ainsi les troupes françaises de faire mouvement sur Damas.

---

[105] AN, 270 AP 1, lettre de Chanzy à sa femme du 6 septembre 1860, citée par Charles-Robert Ageron, *op.cit.*, p. 22.
[106] AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 17, f. 450-451.
[107] Général Ducrot, *La vie militaire...*, *I*, 1895, lettre à sa femme du 2 novembre 1860.
[108] SHAT, G4, 3bis, cahier C.
[109] AMAE, MD Turquie, vol. 138, lettre de Béclard à Thouvenel du 7 octobre 1860, f. 263-273, et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 126-127.
[110] SHAT, G4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 6 octobre 1860.

Du coup, il privait leur commandant en chef de rencontrer ‘Abd al-Qâdir[111]. Enfin, Beaufort d’Hautpoul avait des contacts avec les milieux chrétiens maronites de Beyrouth. Et ces derniers ne souhaitaient que le rétablissement de l’Emirat de la Montagne, comme antérieurement à 1840.

Il livra le résultat de ces consultations dans la réponse qu’il adressa aux questions du maréchal Randon, formulées le 22 septembre :

> « Je ne pense pas que les Puissances consentent à accorder le gouvernement de la Syrie tout entière à Abdel Kader et la Turquie ne l’admettrait jamais. On pourrait, tout au plus, obtenir pour lui le Pachalik de Damas, le territoire d’Acre et peut-être la Judée, s’il n’y a pas moyen, au nom de toute l’Europe chrétienne, de placer à Jérusalem un gouverneur séparé. Plus tard, le pouvoir d’Abdel Kader pourrait s’étendre sur Alep et sur une partie du nord de la Syrie et former ainsi le noyau d’un Empire arabe qui pourrait s’étendre successivement vers Baghdad et Bassorah.
> Le gouvernement de l’Emir aurait pour limites à l’ouest et au sud du Liban le Leitani, rivière qui a sa source vers Baalbeck et qui se jette dans la mer entre Saida et Sour.
> Je n’admettrai pas qu’Abdel Kader eût le gouvernement du Liban. Quelque noble qu’ait été sa conduite dans les derniers événements, quelque prestige qu’il puisse exercer sur les Arabes, ce n’est à tout prendre qu’Arabe et par qui serait-il remplacé à sa mort, sans parler de ce qu’il y aurait de choquant à mettre le Liban, de tout temps indépendant, sous l’autorité directe d’un musulman[112]. »

Le plan de Beaufort d’Hautpoul était précis, d’une rigueur toute militaire. Pourtant, un élément fondamental à sa réalisation avait été omis : il n’avait pas été soumis au préalable au principal intéressé, ‘Abd al-Qâdir. Et pour cause, le commandant en chef du Corps expéditionnaire n’avait pu quitter Beyrouth. L’officier le reconnaissait volontiers[113], mais son officier politique, le lieutenant-colonel Chanzy ne lui avait-il pas dit que l’émir « était très disposé à accepter le pachalik de Damas[114] » ?

La réalité était très différente. ‘Abd al-Qâdir « craignait de compromettre sa situation en présence de l’hostilité sourde des Turks et de la haine des musulmans des villes[115] ». Il n’était déjà, « aux yeux de ses coreligionnaires, [qu’]

---

[111] *Ibid.*, lettres de Beaufort d’Hautpoul à Randon des 20 et 25 octobre 1860. Le général avait pris contact avec l’émir par l’intermédiaire de son aide de camp parti de Kab‘ Ilyas pour Damas le 22 octobre[*Ibid.*, lettre à Outrey du 20 octobre 1860]. Dans la nuit, Outrey informait l’officier que ‘Abd al-Qâdir était « trop souffrant » pour le recevoir. Le général apprit rapidement que l’émir manifestait « quelques appréhensions de s’éloigner de Damas. » Selon le général Ducrot, c’était « la troisième tentative de ce genre qui [échouaient] » [cité par Camille de Rochemonteix, *Le Liban et l’expédition française en Syrie...*, 1921, p. 124]. En mai 1861, Beaufort d’Hautpoul songea tout aussi vainement à se rendre à Damas « pour voir Abd el-Kader » [AN, 270 AP 1, lettres de Chanzy à sa femme des 5 et 25 mai 1861, citées in Charles-Robert Ageron, *op.cit.*, p. 26 et n. 37]. Outrey se chargea discrètement de remplir sa « commission auprès d’Abdel Kader » et (...) lui [traduisit] exactement » sa pensée[SHAT, G^4, 2, lettre d’Outrey à Beaufort d’Hautpoul du 13 mai 1861].

[112] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d’Hautpoul à Randon du 6 octobre 1860. Cf. aussi celle du 4 novembre 1860 et celles de Randon à Beaufort d’Hautpoul du 25 novembre 1860, *Ibid.*, 3bis, cahier C.

[113] *Ibid.*, lettre de Beaufort d’Hautpoul à Randon du 9 novembre 1860.

[114] Général Ducrot, *op.cit.*, lettre du 31 octobre 1860.

[115] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d’Hautpoul à Randon du 9 novembre 1860.

un Africain, un vaincu réfugié sur le territoire ottoman[116] ». Les musulmans de Damas le soupçonnaient de vouloir livrer la Syrie, comme jadis son Algérie, aux Français. Son hostilité au régime ottoman[117], sa clairvoyance sur l'origine des maux dont souffrait la Syrie[118] et son action charitable durant les massacres de Damas[119] avaient été surestimés par le parti « kaderien ». Mais l'émir n'aspirait qu'à « vivre désormais dans la douce joie de la famille, dans la prière et dans la paix ». Il ne voyait dans les bruits propagés par la presse française qu'« une des causes principales des vexations des Turcs contre [lui]. »

> « Mais que la Turquie se rassure, déclara-t-il au publiciste français Baptistin Poujalat, le 3 décembre 1860. Ma carrière politique est finie. Je n'ambitionne plus rien des hommes et de la gloire de ce monde[120]. »

Cette dérobade de 'Abd al-Qâdir fit échouer le plan « kaderien » de l'Empereur.

Mais la solution de l'émir algérien continua à hanter les esprits. Saint-Marc Girardin en rappela la nécessité deux ans plus tard, dans son ouvrage sur *La Syrie en 1861*. En 1863, Ferdinand de Lesseps, dont le journal *L'Union des Deux Mers* avait soutenu la campagne de presse de l'été 1860, tentait de l'utiliser en Égypte contre l'État égyptien[121]. En 1865, Émile de Girardin, dans une autre bataille journalistique du Second Empire, liée à l'Algérie, extrapola sur les raisons de la présence de l'émir à Paris et suggéra d'en faire le Vice-roi de la colonie[122]. Il ne se trompait qu'à moitié. 'Abd al-Qâdir n'était là que pour obtenir quelque secours afin de régler des dettes contractées depuis 1860, pour le sauvetage des chrétiens et l'installation d'émigrés algériens. Mais Napoléon III chercha bien à lui confier une responsabilité politique, au Machrek toutefois. Il chargea même le général Fleury[123], son aide de camp, de « sonder les dispositions d'Abd el-Kader au sujet de la constitution en Syrie d'un état arabe indépendant dont il aurait été le souverain[124] ». Mais l'émir se récusa, trop âgé pour se livrer à autre chose qu'à la méditation et au mysticisme...

[116] Xavier Raymond, « La Syrie et la question d'Orient : la Syrie », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1860, p. 423.
[117] SHAT, G^4, 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 14 février 1861, rapportant les appréciations de 'Abd al-Qâdir sur la situation à Damas, recueillies par le commandant Cérez.
[118] Cf. sa lettre au *Byrjis Barys-Anis al-Jalis* du 10 juin 1860.
[119] Cf. Charles-Robert Ageron, *op.cit.*, p. 17 n. 7.
[120] Baptistin Poujalat, *La vérité sur la Syrie*, 1861, pp. 440-444.
[121] Bruno Etienne, *op.cit.*, p. 375-404.
[122] *La Presse* du 23 juillet 1863.
[123] Francis Choisel, « Fleury (Emile Félix), 1815-1884, général, aide de camp et grand écuyer de l'Empereur, sénateur, ambassadeur », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 529.
[124] Ismaïl Urbain, cité par Charles-Robert Ageron, *op.cit.*, p. 28.

Le Règlement organique du Mont-Liban

L'échec de la diplomatie personnelle de Napoléon III, au lendemain des massacres de l'été 1860, était à mettre au crédit de Fu'âd Pacha et de Lord Dufferin. Il ramenait la France à une action plus officielle. Mais le règlement de la question syro-libanaise ne pouvait être viable que par un accord des Puissances entre elles, comme vingt ans plus tôt. Or, les enjeux étaient différents pour trois des parties, la France, la Grande-Bretagne et la Porte. Les Affaires étrangères semblaient toujours dépourvues de réelle politique depuis le débarquement des troupes en Syrie. Ses agents émettaient des hypothèses, choisissaient des candidats en fonction du discours du commandant en chef du corps expéditionnaire. La solution devait venir de Constantinople...

L'alternative au « Royaume arabe » : La Vice-royauté de Syrie

L'option 'Abd al-Qâdir soutenue par le général Beaufort d'Hautpoul avait été rapidement étouffée par l'action politique du commissaire ottoman. Comme les Français semblaient vouloir jouer la carte de l'arabisme, après avoir manié celle de l'ottomanisme pendant vingt ans, Fu'âd Pacha s'employa à faire surgir une certaine arabité. Il s'entoura d'intellectuels syriens et beyrouthis, d'origine chrétienne, comme le journaliste Khalîl al-Khûrî[125], le publiciste Butros al-Bustânî[126] ou Iskandar agha Abkarius, et musulmane, comme Umar Ansi al-Hussayn ou Yûsuf al-Assir. Du 29 septembre 1860 au 22 avril suivant, ils publièrent une série de onze tracts reflétant la *Nafir Sûr'ya*, la voix engageante de la Syrie[127].

Le commissaire ottoman reçut également le soutien de la Grande-Bretagne pour mettre en échec la diplomatie secrète de l'Empereur des Français. Dès le 3 novembre 1860, Lord Dufferin envoyait à son gouvernement, comme par réaction à la solution française en gestation, un « projet de règlement pour la province de Syrie[128] ». Délaissant l'arabisme pour l'ottomanisme, affirmant vouloir régler le problème libanais au sein de la question syrienne, il présentait le moyen qui lui

[125] Il était le créateur du premier journal indépendant de Beyrouth [*La Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, 1858, n° 7-8, p. 60-61.

[126] Il sera le principal artisan de l'affaire des placards de Beyrouth, aux printemps 1880 et 1881, première véritable manifestation d'un nationalisme arabe anti-ottoman. Voir Henry Laurens, *Le Royaume impossible*, 1990, p. 133-137.

[127] Cf. leur analyse in Joseph Hajjar, *op.cit.*, *II-3*, p. 1315-1331. Cf. aussi Farès Sassine, *Le Libanisme maronite. Contribution à l'étude d'un discours politique*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris IV, 1979.

[128] PRO, FO, 195/520, lettre de Dufferin à Bulwer du 3 novembre 1860 ; AMAE, MD Turquie, vol. 122, f. 164-170, et vol. 139, f. 46-77.

semblait approprié aux difficultés générées par l'antagonisme intercommunautaire. Il proposait ainsi « l'érection d'un gouvernement indépendant et fort en Syrie dont l'action [pourrait] être surveillée et dont l'intérêt [serait] de se concilier par une conduite irréprochable la bonne volonté du pouvoir européen ». Une organisation spéciale était concédée aux cantons chrétiens de la Montagne libanaise, sans qu'elle formât une entité autonome.

Au même moment, à Londres, le *Times*, sous la plume de Beverley, et le *Daily News*, sous celle de Gilberston, présentaient « cette combinaison comme la solution la meilleure et la seule possible[129] ». Le commissaire ottoman accueillait aussi favorablement ce projet. D'ailleurs, Lord Dufferin s'était arrêté à cette « espèce de vice-royauté musulmane, englobant la Syrie et la Palestine » en estimant que « le chef de cette principauté (...) ne pouvait être que Fouad Pacha, le seul homme qui (...) réunissait les qualités voulues pour de si hautes destinées[130]. » Le ministre des Affaires étrangères de la Porte ne cachait pas à ses différents interlocuteurs son intérêt pour la solution anglaise. Beaufort d'Hautpoul rapportait qu'il y songeait depuis deux mois[131]. Schefer le confirmait dans ses rapports :

> « Il caresse en ce moment l'idée d'être nommé gouverneur général ou Vice-roi de Syrie et d'y avoir une position se rapprochant de celle du Vice-roi d'Égypte. Il m'en a parlé à plusieurs reprises. Il m'a même dit, dans un moment d'expansion que s'il obtenait avec l'aide des Puissances cette haute position, il résiderait l'été à Damas, l'hiver à Saida[132]. »

Pour limiter les risques d'un refus catégorique de la France, Fu'âd Pacha annonça son

> « intention de relever de ses fonctions le Caimacam chrétien, l'Emir Béchir Ahmad, dont la position [était] devenue intolérable et dont l'influence [était] depuis longtemps perdue. Il serait remplacé, à titre provisoire, par Youssef Karam dont les journaux de France [avaient] chanté les louanges et que le clergé de l'Europe et au Liban [exaltait] à l'envie[133]. »

La proposition anglaise ne fut officiellement communiquée à la France que début décembre. Il fut d'abord exposé à l'ambassadeur de France à Londres, le 12 décembre 1860, par Lord Russell. Le secrétaire au *Foreign Office* profita de l'occasion pour présenter, de façon détournée, l'objection du gouvernement de la Reine à la solution « kaderienne »[134]. Puis, Lord Dufferin en informa son collègue

[129] *Ibid.*, PA Schefer, 161, vol. 3, lettre de Schefer à Napoléon III du 17 novembre 1860. Cf. aussi Xavier Raymond, « La Syrie et la question d'Orient : l'Europe et l'Orient », *La Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1860, p. 636.
[130] Un témoin oculaire, cité par Joseph Hajjar, *op.cit.*, *II-2*, p. 1158.
[131] SHAT, G4, 1, lettre à Randon du 9 novembre 1860.
[132] AMAE, PA Thouvenel, 233, vol. 17, lettre à Thouvenel du 4 novembre 1860, f. 452-454. Cf. aussi PA Schefer, 161, vol. 3, lettre à Napoléon III du 17 novembre 1860.
[133] *Ibid.*, PA Schefer, 161, vol. 3, lettre à Napoléon III du 17 novembre 1860.
[134] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 718, lettre de Flahaut à Thouvenel, f. 234-236.

Béclard, deux jours plus tard, à Damas[135]. Enfin, Thouvenel se vit communiquer le « projet de règlement pour la province de Syrie » par l'ambassadeur britannique à Paris, Lord Cowley.

Si le ministre des Affaires étrangères l'accueillit avec intérêt[136], il n'en alla pas de même pour les agents français en poste en Orient. L'ambassadeur La Valette n'y voyait qu'un plan visant à « relever et [à] fortifier la domination musulmane » et portant « une mauvaise humeur singulière contre les chrétiens »[137]. Le général Beaufort d'Hautpoul récusait ces vues « purement anglaises », parce qu'elles favorisaient les Druzes aux dépens de leurs victimes chrétiennes[138]. Béclard et Outrey estimèrent qu'il remettait en cause l'intégrité de l'Empire ottoman et, surtout, qu'il niait les privilèges « dont la possession avait été garantie aux habitants de la Montagne[139] ».

Deux nouvelles moutures du projet de Lord Dufferin, sur l'insistance du commissaire français et les appréciations du cabinet de Londres, qui attendaient le commissaire anglais à son retour à Beyrouth, le 10 décembre, permirent d'apaiser les craintes françaises : l'intégrité de l'Empire ottoman, l'assimilation des différentes communautés et l'autonomie du gouvernement de la Montagne, à l'instar de n'importe quelle *wilâya* étaient explicitement proclamées. Par ailleurs, « les deux plaies du Liban » que représentaient la féodalité et le système théocratique étaient vouées à la destruction[140]. Enfin, les propositions en faveur « du maintien et surtout de l'extension des privilèges du Liban », défendues par Béclard devant la Commission internationale, devenaient inacceptables aux yeux des autres commissaires.

Le nouveau plan anglais consistait

> « à faire entrer toute la Syrie dans le travail de réorganisation, en stipulant au profit des chrétiens, et particulièrement des habitants de la Montagne, des avantages qui équivaudraient pour le moins aux privilèges dont le Liban avait la possession exclusive »[141].

---

[135] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettre d'Outrey à La Valette du 14 décembre 1860, annexée à la lettre de La Valette à Thouvenel du 7 janvier 1861, f. 75-77, et MD Turquie, vol 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 14 décembre 1860, f. 230-235.

[136] *Ibid.*, vol. 347, lettre de Thouvenel à La Valette du 21 décembre 1860, f. 415-416.

[137] *Ibid.*, vol. 348, lettre à Thouvenel du 1er janvier 1861, f. 4-20. Cf. aussi PA Thouvenel, 233, vol. 11, lettre de La Valette à Thouvenel du 19 décembre 1861, f. 395-397.

[138] *Ibid.*, PA Thouvenel, 233, vol. 4, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 21 décembre 1860, f. 43-47.

[139] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettre d'Outrey à La Valette du 14 décembre 1860, annexée à la lettre de La Valette à Thouvenel du 7 janvier 1861, f. 75-77, et MD Turquie, vol 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 14 décembre 1860, f. 230-235.

[140] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 139, lettres de Béclard à Thouvenel des 14 et 21 décembre 1860, f. 236-237 et 244-251.

[141] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 décembre 1860, f. 300-306. Cf. aussi, vol. 140, sa lettre au même du 18 janvier 1861, f. 69-80.

La Valette accueillit avec la même bienveillance ces nouvelles propositions. Mais il s'interrogea sur l'avenir d'un tel projet, tant les oppositions étaient grandes. À Constantinople, le grand vizir, 'Âlî Pacha, semblait contrarié. Fu'âd Pacha se démenait pour démentir les allégations rapportées par la presse, demandant même son rappel. De manière plus générale, la Porte excluait toute extension du privilège d'autonomie à la Syrie et n'entendait pas substituer au Liban son autorité directe au régime antérieur conclu avec les Puissances européennes[142]. À Saint-Pétersbourg, le cabinet russe refusait que l'on touchât aux privilèges dont jouissaient les chrétiens[143]. Des objections similaires venaient de Berlin et de Vienne[144] contre cette Vice-royauté

> « trop large, en étendant la nouvelle organisation à la Syrie toute entière, et trop restreint, en ne tenant pas assez compte des droits anciens et reconnus des populations du Liban[145]. »

À Londres également, les dirigeants britanniques commençaient à sentir les limites du projet Dufferin.

Début janvier, la Porte fit officiellement part de son opposition. Elle rappela notamment que la Commission internationale présente à Beyrouth n'avait pas de « compétence (...) dans l'organisation de la Syrie proprement dite »[146]. Et Lord Russell de placer l'indépendance de l'Empire ottoman comme principe cardinal de l'action de la Grande-Bretagne[147], récusant ainsi le projet Dufferin. Le 8 février 1861, Thouvenel prenait acte que le concert européen s'était formé contre les « combinaisons imaginées par » le commissaire britannique[148].

À Beyrouth, « la situation générale [était] détestable[149] ». Des grecs, catholiques et orthodoxes, et des Européens, dont « des Français établis dans le pays », pétitionnaient en faveur de Fu'âd Pacha[150]. « Les agents anglais, (...) nombreux et (...) ne [sachant] pas rester en place, [étaient] arrivés au comble de la frénésie », supputant que la France allait envahir la Syrie et l'Égypte, projetant de s'emparer des Indes[151]. Mais les oppositions étaient également nombreuses. S.B. Bûlos Mas'ad s'élevait contre le projet Dufferin dans un mémoire remis

[142] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettres de La Valette à Thouvenel des 1er et 9 janvier 1861, f. 4-20 et 63-65. Cf. aussi le contre-projet ottoman, f. 66-70.
[143] Lettre de Gorchakov à Lobanov du 13 janvier 1861, citée in Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 1197.
[144] AMAE, MD Turquie, vol. 140, lettre de Thouvenel à Béclard du 1er février 1861, f. 144.
[145] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 719, lettre de Thouvenel à Flahaut du 17 janvier 1861, f. 29-30.
[146] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettre de 'Âlî Pacha à Musurus, annexée à la lettre de La Valette à Thouvenel du 23 janvier 1861, f. 130-133, et I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères depuis 1536*, *VI*, p. 345-346.
[147] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 8, lettre de Flahaut à Thouvenel du 25 janvier 1861, f. 48-49.
[148] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 140, lettre à Béclard, f. 152-154.
[149] *Ibid.*, PA Thouvenel, 233, vol. 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 27 janvier 1861, f. 460-461.
[150] SHAT, G4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 27 janvier 1861. La pétition se trouve en annexe E.
[151] *Ibid.*, PA Thouvenel, 233, vol. 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 27 janvier 1861, f. 460-461.

confidentiellement à Schefer[152]. Le général Beaufort d'Hautpoul récusait ce plan qui ne pouvait garantir « l'avenir et l'organisation du Liban », au moment où se répandait le bruit du retour des troupes françaises[153]. Bentivoglio préférait s'abstenir de parler officiellement, craignant de « passer pour niais ». Mais, dans une longue lettre à son beau-frère, le « cher Alexandre » Walewski, ministre d'État, il livrait « franchement et confidentiellement [son] opinion » :

> « Les projets de vice-royauté de Syrie pour Fouad Pacha ou autres, de caimacam européen ou chrétien de Constantinople, de Abdel Kader, etc., etc., sont des utopies irréalisables et qui rencontreront dans la nature même de ces institutions, des mœurs et des différentes religions dans ce pays, des objections et des difficultés sans nombre. Considérant, en outre, que ces différents projets se rattachent tous indirectement à l'idée des Turcs et même des Anglais, c'est-à-dire celle de la domination directe et absolue de la Porte, dans un avenir plus ou moins éloigné[154] ».

L'échec de la solution Fu'âd Pacha, soutenue par le commissaire anglais, venant après celui du projet 'Abd al-Qâdir du général Beaufort d'Hautpoul, montrait que la Porte ne laisserait pas les Puissances européennes mettre en cause l'équilibre général de l'Empire ottoman. Or, les règlements envisagés pour la Syrie ouvraient la question du démembrement du vieil « homme malade » de l'Europe. Cette perspective mettait en cause tout l'édifice continental bâti au lendemain de la guerre de Crimée. Elle ne paraissait pas opportune et actuelle. Cette position n'était pas celle d'un diplomate, mais du général commandant le Corps expéditionnaire français[155]. La perspective du départ de ses troupes l'avait amené à prendre conscience de la nécessité de s'occuper immédiatement du Mont-Liban.

La perspective de créer un « Royaume arabe » en Syrie semblait toujours animer la diplomatie française, officielle comme celle, particulière, de l'Empereur. Toutes deux s'accommodaient d'ailleurs fort bien du statut de Vice-royauté. Restait à savoir qui en serait le titulaire. Aux premiers jours de l'intervention française, certains, en Syrie comme à Paris, avaient estimé l'heure venue pour une solution égyptienne. Ce fut ce que suggérât le « mémoire sur la Syrie et les moyens d'y ramener l'ordre et la prospérité », présenté par le père jésuite Cohen[156]. « L'espion de l'Empereur » avait proposé une annexion de la Syrie par l'Égypte, directement ou sous tutelle de la France, et son organisation sur un mode confessionnel paritaire. Il fut tout bonnement ignoré. Au même moment, l e 6 août

[152] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 146, lettre à Thouvenel du 4 janvier 1861, f. 201-202 et « mémoire du patriarche maronite sur l'Empire ottoman et sur les différentes solutions relatives à la question syrienne et au gouvernement du Liban », f. 209-216.
[153] SHAT, G4, 1, lettres de Beaufort d'Hautpoul à Randon des 4 et 27 janvier 1861.
[154] AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 5, f. 4-9.
[155] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 148, f. 77-80, copie de la lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 27 janvier 1861 [SHAT, G^4, 1].
[156] *Ibid.*, vol. 123, lettre du père Cohen à Napoléon III, f. 89-93. Ce document n'est pas daté, mais on peut facilement l'estimer à l'été 1860, certainement août.

1860, un mémoire du ministère des Affaires étrangères l'avait présenté comme la meilleure parmi toutes celles qui s'offraient pour une Syrie indépendante[157]. Mais Thouvenel et son directeur politique, Benedetti, les avaient oubliés tant ils « [allaient] au-delà de ce [que la France] croyait pouvoir faire[158]. »

Toutefois, l'agent politique à Alexandrie n'avait pas tardé à se faire l'écho des ambitions d'un frère de Sa'îd Pacha, le prince Halîm Pacha[159]. Sans être en mesure de discuter « les différentes combinaisons attachées aux questions suscitées par le trouble de la Syrie », Béclard avait estimé que la France pouvait compter sur cet homme. Halîm « s'en [était] ouvert à [lui], très mystérieusement mais très résolument. Il [mourait] d'envie de jouer un rôle[160]. » A tel point qu'il fit « faire une ouverture, qui [ne fut] point mal accueillie », auprès de Napoléon III[161].

Cette filière égyptienne trouva donc son actualité au lendemain de l'échec du plan Dufferin. En février 1861, une rumeur enfla à Constantinople selon laquelle Sa'îd Pacha était déterminé à acheter la Syrie à 'Abdül Medjîd pour une somme forfaitaire de cent millions de francs. La présence d'un négociant grec d'Alexandrie, Zizinia, semblait l'accréditer. D'aucuns le présentaient déjà comme un agent secret, travaillant « sous seing privé » et agissant de concert avec l'ambassadeur anglais Bulwer[162]. En fait, ce protégé français, consul général de Belgique, cherchait dans la capitale un appui de poids pour faire valoir une plainte contre Sa'îd, après avoir perdu le soutien de l'agent politique français[163].

L'hypothèse de cession d'une portion du territoire ottoman n'était cependant pas dans les objectifs de la Porte, ni des Puissances européennes. La solution proposée par les agents des Affaires étrangères à Beyrouth était toujours celle de Halîm Pacha. Le patriarche maronite, S.B. Bûlos Mas'ad, en avait parlé dans son mémoire à Schefer[164]. Ce dernier estimait[165], sur la foi des rapports de ses

[157] *Ibid.*, vol. 122, f. 190-197. Cette note mentionnait également la candidature de 'Abd al-Qâdir et de familles « dans le pays (...) qui offriraient pour remplir cette mission les qualités nécessaires ». Joseph Hajjar, *op.cit.*, attribut la paternité de cette note au sous-directeur politique du Département, Armand Prosper Faugère [*op.cit.*, p. 1123-1124]. Or, le document est signé de F. Fougère, ce que confirment les inventaires de la série des Mémoires et Documents.

[158] *Ibid.*, note introductive, f. 190. Cette idée de confier la Syrie à Sa'îd Pacha était également mentionnée par La Roncière le Nourry, stationnant en rade de Smyrne, dans une lettre à sa femme du 7 août 1860, Joseph L'hôpital, Louis de Saint-Blancard, *op.cit.*, p. 246-247.

[159] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettres à Thouvenel du 21 août 1860, f. 89, et de Béclard à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 90-91.

[160] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettre à Thouvenel du 21 août 1860, f. 89.

[161] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 3 septembre 1860, f. 90-91.

[162] *Ibid.*, vol. 2, lettre de Barozzi à Thouvenel des 19 et 26 février 1861, f. 215-216 et 218-219.

[163] Sabatier avait démissionné en décembre 1859. Ses deux successeurs, Béclard de façon éphémère, et Beauval ne se montrèrent pas aussi avide de saigner à blanc l'État égyptien.

[164] AMAE, MD Turquie, vol. 146, « mémoire du patriarche maronite sur l'Empire ottoman et sur les différentes solutions relatives à la question syrienne et au gouvernement du Liban », f. 216.

[165] *Ibid.*, vol. 147, lettre à Thouvenel du 24 mars 1861, f. 129-132.

informateurs locaux[166], que le prince égyptien jouissait d'une large clientèle parmi les populations chrétiennes, druzes, kurdes et bédouines. Béclard ne semblait pas aussi optimiste. Certes, « pour la Syrie comme pour la Montagne », la France avait un candidat. Mais il redoutait que la Porte et les Puissances ne s'accordassent pas sur Halîm Pacha[167].

Fin mars, le prince décida de se rendre à Constantinople. Béclard voyait d'un bon œil ce déplacement. D'autant que Halîm Pacha semblait s'y rendre les poches pleines, afin de s'acheter des soutiens dans l'entourage du sultan[168]. Surtout, le moment était bien choisi. La Conférence européenne de Beyrouth semblait plongée en plein désarroi. Les délégués allaient inévitablement chercher à s'entendre et l'absence prolongée de Fu'âd Pacha et de lord Dufferin donnait toutes ses chances à la solution française. Mais le commissaire français ne pouvait manquer de penser que son candidat, « arrivant à Constantinople, [allait] se trouver bien isolé »[169].

Avant de se rendre dans la capitale, Halîm Pacha jugea utile de faire escale à Beyrouth. Il y resta deux jours sur lesquels les rapports diplomatiques et militaires restèrent des plus discrets. Schefer préféra donner « à M. Benedetti les détails de ce passage »[170]. Béclard signala seulement qu'il était descendu à terre et lui avait rendu visite[171]. Bentivoglio relata que le prince avait rencontré Schefer et que sa présence à Beyrouth « n'[avait] pas manqué de produire une certaine sensation »[172]. Beaufort d'Hautpoul développait à peine plus l'impression générale[173].

Seul l'officier payeur de l'expédition, Ernest Louet, jugea utile d'éclairer cette visite d'un regard plus large. Mais il n'était pas destiné à l'action diplomatique, tout juste à une publication ultérieure. Il compléta la liste des consultations de Halîm Pacha par une dernière personnalité, et non des moindres, Fu'âd Pacha. Il partageait les mêmes craintes que le commissaire français quant aux oppositions ottomanes, mais aussi anglaises, à cette solution française[174].

La fin de l'option égyptienne ne fut effectivement pas longue à venir. Le 24 mai, Fu'âd Pacha expliqua à Bentivoglio que la Porte s'acheminait vers un maintien du *statu quo* en Syrie et au Liban. Aucun des candidats pressentis pour le

[166] Cf. notamment la lettre du 6 mai 1861[*Ibid.*, PA Schefer, 161a].
[167] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettre à Thouvenel du 10 mai 1861, f. 116-119.
[168] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 24 mars 1861, f. 103.
[169] *Ibid.*, lettre à Thouvenel du 21 avril 1861, f. 106-107.
[170] *Ibid.*, vol. 17, lettre à Thouvenel du 5 mai 1861, f. 484-485.
[171] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 142, lettre à Thouvenel du 5 mai 1861, f. 43-46. Cf. aussi la lettre de Béclard à Thouvenel du 10 mai 1861, PA Thouvenel, 223, vol. 4, f. 116-119.
[172] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 5, lettre à Thouvenel du 5 mai 1861, f. 20-21.
[173] SHAT, G^4, 1, lettres à Randon des 5 et 10 mai 1861.
[174] *op.cit.*, pp. 359-360.

gouvernement de ces deux entités n'avait de chance, à commencer par lui et le prince égyptien[175]. Cinq jours plus tard, Halîm Pacha le comprenait à Constantinople[176]...

L'échec du « Royaume arabe »

Tour à tour, les solutions globales proposées par la France et par la Grande-Bretagne s'étaient échouées devant la Sublime Porte. À Beyrouth, la Commission internationale n'avait pas encore commencé à étudier la nouvelle organisation du Liban. Depuis l'ouverture de ses travaux, le 5 octobre 1860, elle avait été victime du « complot des endormeurs » ourdi par le commissaire ottoman. Son réveil, à l'instigation de la France, n'intervint que fin janvier 1861. Et la France cherchait toujours à imposer sa solution à la crise syrienne.

De Constantinople, fin août 1860, La Valette avait appelé à l'éradication de l'aristocratie druze, « qui [avait] versé des flots de sang chrétien », à l'abolition du *qâ'immaqâm* druze au profit, dans les *nâhiya* mixtes, d'une autorité chrétienne, et plus généralement d'une « organisation unitaire et chrétienne ». Si son souhait était de revenir à une situation similaire à avant 1840, il s'était bien gardé de se prononcer sur le retour de la famille Chihâb au gouvernement, tant elle était dépourvue de prestige et d'influence. De même, il ne voyait personne pouvant prétendre à un rôle dirigeant dans l'aristocratie maronite, à commencer par les *machâykh* Khâzin et le *qâ'immaqâm* Bachîr Ahmad Abîllama', qui s'était montré « au-dessous de sa tâche »[177].

Rapidement, les solutions de vice-royauté ottomane, autour de Fu'âd Pacha et de Halîm Pacha, s'étaient imposées aux diplomates. L'organisation de Mont-Liban avait ainsi été ignorée par Schefer et surtout Béclard. Au contraire, le général Beaufort d'Hautpoul avait rapidement vu son « Royaume arabe », confié à 'Abd al-Qâdir, repoussé et ses opérations militaires entravées. Réduit à une évidente inutilité, l'officier avait eu tout le loisir de s'occuper de politique. Il était venu au Liban défendre les chrétiens. Comme la diplomatie ne semblait pas se préoccuper de leur sort, il estima de son devoir d'échafauder un plan de réorganisation de la Montagne libanaise[178].

[175] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel, f. 178-180.
[176] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de La Valette à Thouvenel du 29 mai 1861, f. 103.
[177] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 346, lettre de La Valette à Thouvenel du 22 août 1860, f. 150-157.
[178] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 2, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 31 août 1860, f. 135-140.

Ce second projet de l'armée française allait une nouvelle fois être bâti autour d'un homme, l'émir Madjid Chihâb[179]. Ses bases idéologiques étaient toujours celles d'un parti, cette fois celui des maronites. Elles avaient été développées par Albert Bourée, le fils de l'ancien consul à Beyrouth, lors de son voyage dans la Montagne fin juillet 1860 : celui d'un Liban chrétien et unifié[180]. Elles répondaient également à une demande locale. Le clergé maronite, à l'instar du patriarche S.B. Bûlos Mas'ad, de M^{gr} Tubîyâ 'Awn, à Beyrouth, ou de M^{gr} Abdallâh al-Bustânî, à Sayda, plaçaient tous leurs espoirs dans la France pour libérer les chrétiens d'Orient de la menace de l'islam[181]. L'évêque-auxiliaire grec-catholique de Damas, M^{gr} Ambrosios, estimait même que la France devait garder « les chrétiens en Syrie, comme elle [gardait] le pape en Syrie[182] ». Des publicistes s'interrogeaient aussi sur l'avenir du Liban. Xavier Raymond, dans *La Revue des Deux Mondes*, songeait à en faire la Suisse du Machrek. La Montagne formerait alors « une espèce de Confédération », présidée par un gouverneur général nommé par le Sultan et chaque communauté formerait un canton[183].

Devant les difficultés pour rencontrer 'Abd al-Qâdir et l'imposer comme candidat à la communauté diplomatique, Beaufort d'Hautpoul s'était ranger à l'avis des commissaires Béclard et Dufferin de séparer les questions syrienne et libanaise. Abandonnant la première, il s'était concentré sur la seconde. D'emblée, il s'était souvenu de ses années de jeunesse passées en Syrie occupée par l'Égypte. Il s'était souvenu de l'émir Bachîr II et de la gloire de son règne sur la Montagne. Aussi, estima-t-il qu'un membre de la famille Chihâb ferait l'affaire, en remplacement de l'émir algérien[184]. L'officier pensait surtout au « petit-fils de cet homme remarquable », l'émir Madjid, âgé de quarante ans. Il envisageait une organisation tenant compte,

> « dans la division des districts, des affinités et des liens d'intérêts des populations, autant que de la différence de religion, tout en choisissant les chefs de façon à éviter, autant que possible, de placer les chrétiens sous des agents druses, aussi bien que les druses sous des agents chrétiens. Il faudrait enfin, au chef principal, une force constituée militairement et capable d'assurer l'exécution de ses ordres, la sécurité des routes et la tranquillité du pays. Cette province, avec son commandement et son administration à part, reconnaîtrait la suzeraineté de la Porte. »

[179] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 6 octobre 1860.
[180] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 138, mémoire sur les événements du Liban et de la Syrie du 23 août 1860, f. 167-209.
[181] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 5 février 1863, f. 140-145, et Baptistin Poujoulat, *op.cit.*, p. 85-95.
[182] AMAE, PA Schefer, 161, vol. 3, lettre de Schefer à Thouvenel du 9 septembre 1860.
[183] « La Syrie et la question d'Orient : la Syrie », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1860, p. 422.
[184] SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 6 octobre 1860.

Ce projet semblait prendre le contre-pied de celui, « grand syrien », développé par lord Dufferin dans son mémoire à Bulwer du 3 novembre 1860. Mais Beaufort d'Hautpoul ne s'en éloignait guère, restant toujours persuadé d'œuvrer dans ce cadre. Ainsi estimait-il que « la véritable force de la Syrie [était] dans le Liban »[185]. « La Montagne, organisée solidement », devait être le laboratoire duquel sortirait « la meilleure combinaison pour assurer l'avenir, non seulement des populations de la Syrie, mais encore des chrétiens de tout l'Orient »[186].

Les idées défendues par l'officier n'étaient pourtant pas du goût des diplomates présents à Beyrouth. Elles étaient même en contradiction avec les interrogations de Béclard et de Schefer. Les deux diplomates semblaient alors entièrement accaparés par le projet de Grande Syrie en discussion devant la Commission internationale. Le commissaire français était absolument opposé au retour « de l'ancien système féodal » en vigueur avant 1840. Il repoussait ainsi le candidat du général, car « le seul nom des Chéhab [représentait] l'ancien système ». Au demeurant, cette famille était « ruinée, abâtardie et discréditée. » Par ailleurs, la Porte et les Puissances non-catholiques ne pourraient voir dans « le maintien et surtout l'extension des privilèges du Liban [que] le triomphe de l'élément maronite et par conséquent de la politique française. » La régénération du Liban ne pouvait donc passer que par la destruction de « la féodalité et [du] système théocratique qui [étaient ses] deux plaies » et par sa fusion dans un ensemble syrien[187].

L'isolement du commandant en chef du corps expéditionnaire français ne dura pas longtemps. Schefer le rejoignit rapidement[188]. Fin janvier, il reprenait à son compte l'idée d'un statut unitaire présidé par un prince européen, ou à défaut par un émir Chihâb[189]. Bentivoglio était également acquis à cette idée[190]. Thouvenel n'entendait pas voir les agents du gouvernement impérial se diviser ainsi. En octobre, déjà, il était sorti de son mutisme pour inviter son représentant à la Conférence internationale à communiquer avec Beaufort d'Hautpoul. Il

[185] *Ibid.*, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 4 novembre 1860.
[186] *Ibid.*, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 27 janvier 1861. Voir aussi la lettre du général à Thouvenel, du même jour, in AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 4, f. 50-52.
[187] AMAE, MD Turquie, vol. 139, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 décembre 1860, f. 300-306.
[188] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 16 décembre 1860, f. 457-459.
[189] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 17, lettres de Schefer à Thouvenel du 27 janvier 1861, f. 460-461 et 462-465.
[190] *Ibid.*, vol. 5, lettre de Bentivoglio à Walewski du 28 janvier 1861, f. 4-9.

s'agissait seulement « d'une solidarité morale » avec un officier qui agissait « en quelque sorte en vertu d'une sorte de délégation européenne[191]. »

Le 11 janvier 1861, Thouvenel manda à Béclard de faire en sorte que la Conférence internationale se préoccupât rapidement de l'organisation future de la Montagne. Elle avait assez perdu de temps à discuter des indemnités. S'il ne précisait pas encore quelle serait la position du gouvernement de l'Empereur, il laissait poindre quelques indications en demandant à son agent ses « appréciations personnelles sur les divers membres de la famille Chéhab qui pourraient être appelés au gouvernement unique du Mont-Liban[192]. » Le ministre semblait se rallier à la solution proposée par Beaufort d'Hautpoul. Mais, il convenait aussi, comme La Valette, de la nécessité « d'un pouvoir unique et chrétien » et de « revenir à l'état de choses ruiné par les Turcs en 1841 et dont les Puissances demandaient en vain le rétablissement l'année suivante[193]. » Le 25 janvier, il enjoignait Béclard d'arriver au plus tôt aux « bases d'un arrangement exclusivement applicable à la Montagne », quitte à rattacher par après « cette organisation locale à un système plus général[194]. »

Quatre jours plus tard, la Commission internationale, en l'absence de tout représentant ottoman, tenait sa première conférence relative à la Montagne libanaise[195]. Béclard tenta de rallier ses collègues au principe de gouvernement arrêté par Thouvenel. Le commissaire autrichien, Wechbecker, y était déjà acquis, et son gouvernement considérait le plan anglais comme « incompatible avec les droits souverains de la Porte et les privilèges des chrétiens »[196]. Mais les représentants prussien, anglais et russe ne semblaient vouloir s'y résoudre. Rehfues et Dufferin ne tardèrent pas à soutenir les velléités de Novikov de diviser le pays en trois *nâhiya*-s, créant un *qâ'immaqâmîya* grec-orthodoxe aux côtés des deux autres[197].

Thouvenel désespérait devant la tournure des événements. Il tenta de faire pression sur les gouvernements ottoman[198], autrichien, russe[199] et prussien. Il incita

[191] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 139, lettre de Thouvenel à Béclard du 26 octobre 1860, f. 23-24.
[192] *Ibid.*, vol. 140, f. 20-21.
[193] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettre de la Valette à Thouvenel du 1er janvier 1861, f. 4-20. Le 11 janvier, Thouvenel lui avait répondu qu'il prenait « bonne note, pour en tenir compte dans l'examen auquel nous aurons à soumettre le rapport final de la Commission » [*Ibid.*, f. 82].
[194] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 140, f. 127-128.
[195] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 29 janvier 1861, f. 138-143.
[196] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel du 13 janvier, et de Thouvenel à Béclard du 1er février 1861, f. 38-43 et 144.
[197] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel des 10, 15 et 19 février 1861, f. 161-164, 194-201 et 215-220. Cf. aussi la lettre de Schefer à Thouvenel du 10 février 1861, PA Thouvenel, 233, vol. 17, f. 466-467.
[198] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 348, lettre de Thouvenel à La Valette du 20 février 1861, f. 289. Communiquée à Flahaut, à Londres, le lendemain [CP Angleterre, vol. 719, f. 113-115].
[199] Démarche du 1er mars auprès du cabinet russe [Thouvenel à La Valette, 8 mars 1861, *Ibid.*].

Béclard à hâter le travail de la Commission[200]. Mais le commissaire français continuait à participer à ces discussions stériles. Son action était totalement impossible. Il voulait une unité de pouvoir dans la Montagne[201]. Les représentants anglais et ottoman s'y opposaient[202]. Son collègue russe maintenait son troisième *qâ'immaqâmîya* et son allié autrichien se mettait à revendiquer une séparation des races. En fait, lord Dufferin dirigeait une véritable « coalition », se servant tour à tour des « instruments dociles » qu'étaient Rehfues et Wechbecker. Un projet de trente-quatre articles fut voté, divisant la Montagne en trois *qâ'immaqâmîya*-s[203]. Il fut discuté et amendé de vingt nouveaux articles[204]. Après révision, le texte fut réduit à quarante-sept articles[205]. Enfin, la Commission décidait d'abandonner le projet élaboré[206]. Il fut repris, discuté, annoté par Fu'âd Pacha et abandonné[207]. Un nouveau plan de réorganisation fut mis en discussion. Cette fois, il était plus conforme aux thèses françaises. Les commissaires fondaient leur nouvel accord sur la nomination d'un chef unique et chrétien. Seules achoppaient toujours les questions de son rapport hiérarchique avec le *wâlî* de Beyrouth et de l'indigénat[208].

Pour sortir de cette impasse, Thouvenel décida de s'engager plus avant. D'une part, il rejetait l'idée d'une séparation des races[209]. Ensuite, il préparait La Valette à envisager d'accueillir à Constantinople les travaux de la Commission[210]. Le 1er mai 1861, les représentants des Puissances dans la capitale ottomane décidaient de convoquer les commissaires de Beyrouth[211]. Deux jours plus tard, ils tenaient une première réunion préparatrice[212]. D'autres suivirent, sans intérêt, tant les diplomates attendaient l'arrivée des négociateurs[213]. Elles permirent toutefois à La Valette de mesurer les résistances auxquelles il aurait à faire face. 'Âlî Pacha n'était « pas éloigné d'un chef unique et chrétien. Mais il voulait que ce chef [fût] pris » à Constantinople. Le représentant prussien, von der Goltz, lui offrait le

[200] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 140, lettre du 1er mars 1861, f. 272-273.
[201] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de Béclard à Thouvenel du 20 mars 1861, f. 37.
[202] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 140, lettre de Béclard à Thouvenel du 10 février 1861, f. 326-332.
[203] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 14 mars 1861, f. 336-347. Le texte des trente quatre articles figure en annexe, f. 347-354.
[204] *Ibid.*, vol. 141, lettre de Béclard à Thouvenel du 19 mars 1861, f. 40-44. Le texte des articles 34 à 54 figure en annexe, f. 46-51.
[205] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 22 mars 1861, f. 54-68. Le texte remanié figure en annexe, f. 69-78.
[206] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 26 mars 1861, f. 124-129 ; PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de La Valette à Thouvenel du 27 mars 1861, f. 39-41.
[207] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel des 12 et 21 avril et de Thouvenel à Béclard des 5 et 12 avril 1861, f. 187-188, 259-263, 164-165, 186.
[208] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel des 23 et 30 avril 1861, f. 267-274, 351-362, et PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettre de Béclard à Thouvenel du 21 avril 1861, f. 106-107.
[209] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Béclard du 29 mars 1861, f. 153-156.
[210] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 349, lettre du 29 mars 1861, f. 454-455.
[211] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 1er mai 1861, f. 223-225, et texte de l'invitation collective, f. 226.
[212] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de La Valette à Thouvenel du 4 mai 1861, f. 79-82.
[213] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 349, lettre de la Valette à Thouvenel du 8 mai 1861, f. 273-279.

meilleur appui. L'Autrichien Prokesch von Osten avait « beaucoup vieilli et (...) les événements d'Italie lui [tournaient] la tête ». Bulwer lui paraissait « plus loin que jamais » dans son désir de « réunir Turcs et Druses et rattacher leur ancienne Caimacamie au pachalik de Sayda »[214]. Lobanov attendait pour « se prononcer d'une manière complète (...) l'arrivée de Novikoff ». La Valette s'attendait toutefois au pire. Son collègue russe lui avait laissé entendre que le chancelier Gorchakov entendait laisser une liberté totale à son commissaire. Cette attitude était à mettre en relation avec l'affaire polonaise[215].

Pour sa part, Thouvenel entreprenait de faire pression sur les chancelleries européennes. Vienne avait déjà fait connaître son « adhésion pure et simple » aux propositions françaises. Berlin renâclait encore à accepter un prince chrétien indigène. Quant au cabinet russe, le duc de Montebello était prêt de réussir à le rallier aux vues françaises. Dans le même temps, les représentants français près les cabinets européens faisaient connaître le refus de la France au principe de la désintégration de la Montagne en trois *qâ'immaqâmîya*-s.

Quant à la Grande-Bretagne, le ministre français espérait que la perspective de « se trouver isolée dans la discussion qui [s'ouvrirait] à Constantinople » allait l'amener à de meilleurs sentiments. Ce fut ce qui arriva. Lord Russell accepta bientôt le principe d'un chef unique et chrétien[216]. Mais il refusait toujours celui de son indigénat[217].

À Constantinople, les négociateurs venant de Beyrouth et leurs ambassadeurs près la Porte tinrent trois séances. Les premiers avaient quitté le Liban le 10 mai, à bord du brick stationnaire français du Bosphore, *le Rolland*, pour Béclard et Novokov, et de la frégate *H.M.S. Baushee*, pour Dufferin, Wechbecker et Abro efendi. Ils étaient arrivés à destination cinq jours plus tard[218]. Sept jours plus tard, ils reprenaient leurs travaux. La première se tint à l'ambassade de France et se solda par un demi-succès pour La Valette : le principe d'un pouvoir unique et chrétien était accepté par toutes les parties. Seule la question de l'indigénat divisait encore. Bulwer et Lobanov se prononcèrent contre. Prokesch von Osten, conformément aux instructions qu'il avait reçues, soutint

[214] AMAE, CP Turquie, vol. 349, lettre de La Valette à Thouvenel du 1er mai 1861, f. 223-225. Sur la position de la Russie, Cf. la lettre de Lannes du 15 avril 1861, PA Thouvenel, 223, vol. 14, f. 235-236.

[215] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de La Valette à Thouvenel du 8 mai 1861, f. 83-86.

[216] AMAE, CP Turquie, vol. 349, lettre et télégramme de Thouvenel à La Valette des 19 avril et 11 mai 1861, f. 113-116, 289 ; ASV, Segreteria di Stato, 1861, rubr. 165, fasc. 23, lettre du nonce à Vienne à Mgr Antonelli du 27 mai 1861, f. 42-43. Pour plus de détails sur cette activité diplomatique, Cf. Joseph Hajjar, *op.cit.*, *III-3*, p. 1546-1548, 1572-1575 et 1583.

[217] PRO, FO, 78/1571, lettre de lord Russel à Bulwer du 17 mai 1861. Cf. aussi, dans la même série, le long rapport de lord Dufferin à Bulwer du 25 avril 1861.

[218] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 10 mai 1861, f. 231, et Ernest Louet, *op.cit.*, p. 363.

l'initiative française, mais évita de se prononcer dans la discussion. Von der Goltz, en raison des instructions qu'il n'avait pas reçues, s'abstint. La discussion fut remise à plus tard.

L'ambassadeur russe mit ce temps à profit pour essayer de trouver un accord. Après en avoir avisé Saint-Pétersbourg, il proposa « de qualifier purement et simplement le pouvoir d'unique et chrétien, en laissant ainsi à la Porte toute latitude quant au choix »[219]. Bulwer estima qu'il s'agissait d'une manœuvre française[220]. Il ne se trompait pas. Le ministre français des Affaires étrangères télégraphiait à Berlin et Saint-Pétersbourg. « La Prusse [n'avait] pas d'objections à l'indigénat, mais [subordonnait] son assentiment à l'opinion de la Porte dont elle [voulait] provoquer l'expression préalable »[221]. Toutefois, elle ne jugea pas utile d'en informer son représentant à Constantinople[222]. La Russie se rallia elle-aussi à la manière de voir de la France[223].

La Porte restait, avec l'Angleterre, hostile au projet français. La Valette put en juger, le 28 mai, lors de sa rencontre, si longtemps éludée, avec 'Âlî Pacha. Le ministre ottoman des Affaires étrangères lui signifia son opposition à l'indigénat, un principe fauteur « de désordres et de troubles parmi les familles » de la Montagne libanaise et, surtout, un préalable à « la reconnaissance d'une nouvelle Principauté (...), à une quasi-indépendance »[224].

La seconde conférence eut lieu chez 'Âlî Pacha, le 31 mai 1861. Von der Goltz proposa que la Porte nommât au gouvernement du Liban, pour trois ans, un chrétien. En aucune manière, elle ne pourrait le relever de ses fonctions et, trois mois avant l'expiration de son mandat, une négociation aurait lieu avec les Puissances européennes. Le ministre ottoman donna spontanément l'assurance à l'ambassadeur de France « que le choix de la Porte était arrêté sur Daoud Efendi »[225].

Le directeur des Télégraphes avait « de l'indépendance dans le caractère », était « un très honnête homme » et un excellent gestionnaire, payant ses dépenses et donnant des revenus à la Porte. Le nom de cet ancien chargé de mission à Berlin et dans les principautés danubiennes, était apparu dans une conversation entre 'Âlî

[219] AMAE, CP Turquie, vol. 349, télégramme et lettre de La Valette à Thouvenel du 22 mai 1861, f. 408 et 409-414 ; PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de La Valette à Thouvenel du 22 mai 1861, f. 94-97.
[220] PRO, FO, lettre à Russell du 29 mai 1861.
[221] AMAE, CP Turquie, vol. 349, télégramme de Thouvenel à La Valette du 25 mai 1861, f. 420.
[222] *Ibid.*, télégramme de La Valette à Thouvenel du 28 mai 1861, f. 422.
[223] *Ibid.*, télégramme de Thouvenel à La Valette du 26 mai 1861, f. 421 ; PA Thouvenel, 223, vol. 14, lettre de Lannes à Thouvenel du 28 mai 1861, f. 246-247.
[224] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 28 mai 1861, f. 433-443.
[225] *Ibid.*, télégramme et lettre de La Valette à Thouvenel des 31 mai et 4 juin 1861, vol. 349, f. 465-466 et vol. 350, f. 5-33.

Pacha et La Valette le 15 avril[226]. Il avait été confirmé par le ministre ottoman au drogman de l'ambassade de France, Amédée Outrey, le 1er mai, lors de la réunion préparatoire à la Conférence, puis à l'ambassadeur, le 28 mai[227]. La Valette avait immédiatement fait de cet Arménien catholique le candidat de la France, en remplacement de Madjid Chihâb, proposé par Beaufort d'Hautpoul, et autres Fu'âd Pacha ou Franku Efendi Qusa, candidats anglais. « Dans le cas où nous serions décidément battus, je crois que Daoud efendi deviendrait le candidat de tout le monde »[228]. Ce fut ce qui arriva.

Thouvenel donna son accord à la proposition prussienne et à la solution ottomane[229]. Les cabinets européens suivirent dans la semaine[230]. L'accord final fut rapidement rédigé le 7 juin[231]. Le nouveau gouverneur, chrétien et unique, siégerait à Dayr al-Qamar en toute indépendance du *wâlî* de Sayda. Prenant rang de *muchîr*, il disposerait de troupes ottomanes. La Montagne était divisée en six *nâhiya*-s. Chaque communauté était représentée à ses côtés par un *wakîl* et un *majlis*, « composé de douze membres, deux maronites, deux druzes, deux grecs catholiques, deux grecs orthodoxes, deux métualis, deux musulmans », serait « chargé de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses et donner un avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le gouverneur ». L'équilibre libanais, fondé sur l'égalité théorique entre les membres de chaque confession, était renforcé par l'égalité de tous devant la loi.

Le protocole du *Règlement organique du Mont-Liban* put être signé deux jours plus tard[232]. Le lendemain, sans rapport aucun avec ce qui s'était passé à Constantinople, les premières troupes françaises quittaient Beyrouth. La promenade militaire leur laissait le sentiment du travail inaccompli. La constitution d'un « Royaume arabe » sous l'égide de la France était devenue impossible au Machrek. Il contraignait la France à l'abandon de toute politique

[226] *Ibid.*, PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettres de La Valette à Thouvenel des 17 avril et 1er mai 1861, f. 63-66, 69-78. Sur Dâwûd Pacha, Cf. PRO, FO, 78/1571, lettre de Bulwer à Russell du 18 juin 1861 ; Gustave d'Alaux, « Le Liban et Davoud Pacha. I. L'installation du nouveau gouvernement », *La Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1865, p. 144-145, A. K. Sanjian, *The Armenian Communities in Syria under Ottoman dominion* (Cambridge, Harvard University Press, 1965), p. 63-64, M. Krikorian, *Armenians in the Service of the Ottoman Empire, 1860-1908* (Londres, 1978), p. 99, et J. P. Spagnolo, « Mount Lebanon, France and Daud pasha. A Study of some Aspects of Political Habituation », *International Journal of Middle East Studies*, 1972, n° 2, p. 148-167.

[227] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 4 mai 1861, f. 79-82, et CP Turquie, vol. 349, télégramme de La Valette à Thouvenel du 28 mai 1861, f. 422.

[228] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 22 mai 1861, f. 94-97.

[229] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 350, télégramme de Thouvenel à La Valette du 1er juin 1861, f. 4.

[230] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à La Valette du 7 juin 1861, f. 40-41.

[231] *Ibid.*, télégramme de La Valette à Thouvenel du 8 juin 1861, f. 45.

[232] *Ibid.*, télégramme de La Valette à Thouvenel du 10 juin 1861, f. 46. Texte in MD Turquie, vol. 122, f. 371-373 et I. de Testa, *op.cit.*, p. 338-343. Cf. aussi Kamal Salibi, *Histoire du Liban...*, 1988, p. 201-203.

active au Proche-Orient. Tous les regards se tournaient maintenant vers l'Algérie. Napoléon III proclama rapidement que ce territoire n'était « pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe »[233].

Le contenu de sa pensée restait certes flou, fluctuant entre une nationalité « arabe » reconnue aux indigènes musulmans[234] et la création d'une vice-royauté pour le prince Napoléon-Jérôme. Seul importait son double objectif. D'une part, il cherchait, comme en Syrie, à dépasser les antagonismes dus au choc de la colonisation, attachant les Arabes à la France par les bienfaits de la politique. D'autre part, cette politique algérienne devait également servir les intérêts de la France au Machrek. Ce lien avec la politique orientale apparut pleinement au lendemain du second séjour de Napoléon III en Algérie[235] :

> « La France qui sympathise partout avec les idées des nationalités ne peut, aux yeux du monde, justifier la dépendance dans laquelle est obligé de tenir le peuple arabe si elle ne l'appelle pas à une meilleure existence. Lorsque notre manière de régir un peuple vaincu sera, pour les quinze millions d'Arabes répandus dans les autres parties de l'Afrique et en Asie, un objet d'envie, le jour où notre puissance établie au pied de l'Atlas leur apparaîtra comme une intervention de la Providence pour relever une race déchue, ce jour-là la gloire de la France retentira depuis Tunis jusqu'à l'Euphrate, et assurera à notre pays cette prépondérance, qui ne peut exciter la jalousie de personne parce qu'elle s'appuie non sur la conquête mais sur l'amour de l'humanité et du progrès. Une habile politique est le plus puissant véhicule des intérêts commerciaux. Et quelle politique plus habile pour la France que de donner, dans ces propres Etats, aux races mahométanes, si nombreuses en Orient et si solidaires entre elles, malgré les distances, des gages irrécusables de tolérance, de justice et d'égards pour la différence de mœurs, de culte et de races[236]. »

Les conséquences de l'expédition de Syrie et le sort fait à son « Royaume arabe » avaient fait prendre conscience à l'Empereur qu'une politique arabe ne pouvait passer que par la solution satisfaisante de la question algérienne. C'était au Maghreb qu'il fallait préparer l'action future de la France au Machrek.

Ainsi, accueillit-elle favorablement la création de l'*Alliance Israélite Universelle*, le 17 mai 1860, et ses ambitions méditerranéennes. Fondée par une dizaine d'intellectuels juifs français, autour du philanthrope strasbourgeois Charles Netter[237], elle devait travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux de leurs coreligionnaires. La langue française servant à diffuser le « modèle français »

---

[233] Lettre à Pélissier du 6 février 1863, citée in Jean Martin, « Royaume arabe », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1140. Sur cette question, on se reportera judicieusement à Henry Laurens, *op.cit.*, p. 76-80. Cf. aussi Georges Spillmann, *Napoléon III et le royaume arabe d'Algérie* (Paris, Académie des sciences d'Outre-Mer, 1975).

[234] Ils reçurent la nationalité française, mais pas les droits de citoyenneté inhérents [Jean Martin, « Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 1192].

[235] Il y séjourna du 3 mai au 7 juin 1865.

[236] *Lettre sur la politique de la France en Algérie, adressée par L'Empereur au maréchal Mac Mahon, duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie* (Paris, Impr. Impériale, [26 juin 1865]).

[237] Léon Strauss, « Charles Netter », in *Nouveau Dictionnaire de Biographie alsacienne*, n° 28, 1996, p. 2826.

d'intégration, cette entreprise offrait l'occasion de contrarier la traditionnelle protection qu'offrait l'Angleterre aux communautés juives du Machrek[238].

Mais, la France se garda bien d'échafauder un projet de retour à Sion, pourtant conforme au principe des nationalités cher à Napoléon III. Même si elle en avait soutenu l'idée au moment de la promotion du « Royaume arabe ». Le secrétaire particulier de l'Empereur, Ernest Laharanne, l'avait évoqué en pleine crise syrienne, en août 1860, dans *La nouvelle question d'Orient : Reconstruction de la nation juive*. L'objectif de cette brochure était de toujours contrecarrer les propositions de lord Palmerston. Vingt ans auparavant, lors de la précédente crise orientale, le vieil homme d'Etat britannique avait suggérer d'établir un Etat juif en Palestine, financé par des fonds juifs, avec la caution des grandes puissances[239]. Cette idée, émanant du gouvernement français et, qui plus est, d'un catholique libéral, ne rencontra pas d'écho. Les juifs de France préféraient soutenir, financièrement, les chrétiens victimes des Druzes. Mais, deux ans plus tard, l'allemand Moses Hess, reprit cette construction. De son avis, la France avait un rôle important à jouer :

> « Quand les conditions en Orient seront propices à l'organisation d'un début de rétablissement de l'Etat juif, ce début s'exprimera par la création de colonies juives dans le pays de leurs ancêtres, entreprise à laquelle sans nul doute, la France apportera son soutien... La France (...) est le héros et le sauveur qui restituera à notre peuple sa place sur la scène de l'Histoire[240]. »

En 1865, le philanthrope suisse Jean-Henry Dunant[241] proposa encore à Napoléon III de patronner un grand projet de retour des Juifs en Palestine et de rénovation du Machrek[242]. Aucun de ces trois projets « pré-sionistes » ne rencontra l'assentiment de la France, ni des juifs français ou européens...

En fait, les négociations de Constantinople s'achevaient quand même sur un succès diplomatique de la France. La Valette, tel le roi Pyrrhus, avait fait triompher le point de vue de Thouvenel, plutôt que celui des agents à Beyrouth. « Le chef du Liban », selon l'appellation du ministre, était « catholique »[243], même s'il n'était pas maronite. Le *Règlement organique du Mont-Liban* proclamait

---

[238] Yohanan Manor, *Naissance du sionisme politique* (Paris, Gallimard, collection Archives, 1981), p. 30. Voir aussi Michaël Graetz, *Les juifs en France au XIX^e siècle : de la révolution française à l'Alliance israélite universelle* (Paris, Ed. du Seuil, 1989).

[239] *Ibid.*, p. 26.

[240] *Rome et Jérusalem, la dernière question nationale* (Leipzig, 1862), pp. 58-59. Voir aussi S. Wininger, « Hess (Moses) », in *Große Judische National Biographie*, *3* (Cernauti, 1928), p. 92-95.

[241] Evelyne Maradan, « Dunant (Jean-Henry), 1828-1910, philanthrope suisse et initiateur de la Croix-Rouge », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. .458.

[242] *La rénovation de l'Orient* (Paris, Jouaust, 1865). Voir l'analyse de ces différents projets dans Paul Gigniewski, *Préhistoire de l'Etat d'Israël* (Paris, France-Empire, 1997), p. 59-60. Sur cette question, voir aussi Walter Laqueur, *Histoire du sionisme*, *I* (Paris, Gallimard, 1994) et Shlomo Avineri, *Histoire de la pensée sioniste : les origines intellectuelles de l'État juif* (Paris, Lattès, 1982).

[243] *Ibid.*, télégramme du 25 mai 1861, f. 420.

l'indépendance du sultan et l'autonomie de la Montagne[244]. Les susceptibilités avaient été ménagées. Bulwer pouvait estimer que cette affaire s'était « terminée, après tout, d'une manière favorable à [l']opinion » de la Grande-Bretagne[245]. Fu'âd Pacha pouvait effacer l'humiliation de l'immixtion de l'Occident dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman. Lors de la lecture du firman à Beyrouth, sur les lieux mêmes où était installé le camp du Corps expéditionnaire, il ne fit pas mention du rôle joué par les Puissances[246].

Le Liban autonome

Le *Règlement organique du Mont-Liban* n'arrangeait finalement que les Puissances européennes et la Porte. Sur le plan local, les réactions furent différentes. La nomination de Dâwûd Pacha fut confirmée, le 29 juin, par le nouveau sultan, 'Abdûl-'Aziz[247]. L'installation du nouveau *mutasarrif*, le 18 juillet 1861, se fit au milieu des cris des femmes de Dayr al-Qamar et Jazzîn[248]. Les oppositions locales étaient nombreuses. Il allait appartenir à Dâwûd Pacha de faire taire ces oppositions et de corriger les imperfections de l'acte de Constantinople. Dans cette double mission, le comportement de la France allait être déterminant.

Le soutien de la France à Dâwûd Pacha

Les premiers mois du gouvernement de Dâwûd furent marqués par quelques provocations entre Ottomans et Occidentaux. La première d'entre-elle concernait toutes les puissances. Une liaison télégraphique fut mise en place entre Beyrouth et Damas. Elle constituait déjà un pied de nez à la route impériale que traçait entre ces deux villes le français Edmond de Perthuis. Mais surtout, elle semblait délibérément dirigée contre les Puissances européennes. Seules deux langues étaient prévues pour les communications, l'arabe et le turc. Aussitôt, Bentivoglio s'en plaignit au commissaire ottoman. Mais Fu'âd Pacha, comme à son habitude, éluda la question. Il fallut donc faire pression sur la Porte pour en revenir aux « usages de la courtoisie » diplomatique[249].

---

[244] *Ibid.*, lettre de La Valette à Thouvenel du 12 juin 1861, f. 60-90, et PA Thouvenel, 223, vol. 12, lettre de Béclard à Thouvenel du 12 juin 1861, f. 112-113.
[245] PRO, FO, 78/1571, lettre de Bulwer à Russell du 12 juin 1861.
[246] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 18 juillet 1861, f. 270-276.
[247] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 350, télégramme de La Valette à Thouvenel du 28 juin 1861, f. 180.
[248] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 18 juillet 1861, f. 270-276, et Gustave d'Alaux, *op.cit.*, p. 146.
[249] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettres de Bentivoglio à Thouvenel du 27 juin, et de Thouvenel à Bentivoglio du 19 juillet 1861, f. 241-242, 277 ; CP Turquie, vol. 350, lettres Thouvenel à La Valette du 12 juillet, et La Valette à Thouvenel du 10 juillet 1861, f. 309 et 294.

Il y eut aussi la querelle du palais de Bayt ed-Dîn, qui après avoir hébergé Bachîr II avait été reconverti en campagne du consul de France à Beyrouth. Dâwûd Pacha voulut en faire sa résidence ; Bentivoglio finassa en le proposant aux *jésuites* pour un orphelinat[250]. La Porte en prit ombrage. Son ambassadeur près la cour des Tuileries, Rif'at Veliyy^{ü}-ddîn Pacha, avoua que « des intérêts sérieux ne (...) permettaient pas [à son gouvernement] d'abandonner une position aussi importante ». Schefer et Beaufort d'Hautpoul, consultés par Thouvenel, abondèrent dans le même sens. Soucieux de ne pas froisser le nouveau *mutasarrif*, le ministre des Affaires étrangères désavoua l'attitude de son agent[251].

Les relations franco-libanaises s'améliorèrent considérablement après le départ des hommes qui avaient géré la crise de l'été 1860. Schefer fut le premier à quitter la Syrie, le 18 juillet 1861 au soir ; son maintien au-delà du retour en France du Corps expéditionnaire n'avait pas de raison[252]. Bentivoglio, qui avait cessé de plaire depuis sa myopie à la veille des événements, le suivi quatre mois plus tard[253], fin novembre ; il hérita du consulat-général de Smyrne[254]. Puis ce fut à Fu'âd Pacha de regagner Constantinople, début décembre, promu grand-vizir[255]. Enfin, Béclard fut invité à quitter Beyrouth aussitôt que le travail relatif à la répartition des indemnités serait terminé[256]. La Commission internationale tint sa dernière séance à ce sujet le 23 mai 1862 et Béclard s'embarqua pour Alexandrie, poste dont il était le titulaire depuis novembre 1859, le 19 juin 1862[257]. Lui aussi fut récompensé pour son action : il espérait retourner à Bucarest, ville dont son épouse était originaire[258], il obtint Tanger[259]...

Le nouveau représentant français à Beyrouth était un spécialiste des affaires syriennes. Il avait suivi les événements de l'été 1860 à Damas. L'arrivée

[250] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 13, lettres de Bentivoglio à Thouvenel des 15 août, 12, 25 et 26 septembre, 10 et 22 octobre, 15 novembre 1861 ; lettres de Bentivoglio à Daoud Pacha des 18 et 23 septembre et de Daoud Pacha à Bentivoglio du 23 septembre 1861, f. 298-300, 329-330, 337-340, 349-351, 354-355, 356-357, 362-370 ; 341-342, 346, 344 et 345.

[251] *Ibid.*, lettres de Thouvenel à Bentivoglio des 29 août, 29 septembre, 25 octobre 1861, f. 325-326, 353, 358-359, et MD Turquie, vol. 143, lettres de Thouvenel à Béclard du 25 octobre, et de Béclard à Thouvenel du 26 octobre 1861, f. 39, 40-55.

[252] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 18 juillet 1861, f. 276.

[253] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 142, lettres de S.B. Bûlos Mas'ad et des évêques maronites de Syrie et du Liban du 1er juin 1861, f. 137 [original en arabe, f. 136], et de Grégoire Pierre VIII du 10 juin 1861 à Thouvenel, f. 98 [original en arménien, f. 97]. Suite à des bruits concernant sa démission, le clergé maronite demandait son maintien, « pour un certain temps ».

[254] *Ibid.*, Dossiers personnels, 1ère série, vol. 27, minute de l'arrêté de nomination du 28 novembre 1861.

[255] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 352, télégramme de La Valette à Thouvenel du 22 novembre 1861, f. 253, CPC Damas, vol. 6, lettre d'Outrey à Thouvenel du 2 décembre 1861, f. 420-425, et MD Turquie, vol. 143, lettre de Béclard à Thouvenel du 4 décembre 1861, f. 242-249.

[256] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 144, lettre de Thouvenel à Béclard du 23 mai 1862, f. 341.

[257] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel des 5 et 18 juin 1862, f. 351-352 et 369-372.

[258] *Ibid.*, PA Thouvenel, 233, vol. 4, lettre de Béclard à Thouvenel du 21 décembre 1861, f. 126-127.

[259] *Ibid.*, Dossiers personnels, *op.cit.*, vol. 23, minute de l'arrêté de nomination du 13 octobre 1862. Il y mourut le 7 mars 1864, à l'âge de quarante-cinq ans...

d'Ange Maxime Outrey se fit en deux temps. Il assura d'abord la gestion du poste depuis son consulat, puis fut nommé consul-général en juin 1862[260]. Son approche des affaires libanaises laissa apparaître de meilleures dispositions que ses prédécesseurs. Mais il se trouva rapidement face à un cruel dilemme. De part sa fonction, il devait soutenir l'expérience du *Règlement organique*, comme l'avait décidé le gouvernement de l'Empereur. Mais, « comme agent français », il devait protection aux chrétiens du Liban, au premier desquels se trouvaient les maronites. Or, ces « Français du Levant », comme ils aimaient à se nommer[261], refusaient de reconnaître le *mutasarrif*. Et ils étaient « en général convaincus que [la France] ne les [abandonnerait] pas[262]. » Le patriarche maronite, S.B. Mas'ad était

> « très prévenu aussi bien contre Daoud Pacha que contre la constitution qu'il [était] chargé de mettre à exécution. Il [était] persuadé que l'organisation actuelle étant provisoire, on [reviendrait] dans deux ans au gouvernement indigène, de sorte qu'il ne [paraissait] s'intéresser aux succès du gouverneur actuel. »

Les remarques d'Outrey, rappelant que Dâwûd Pacha « avait été désigné par la France » et que le gouvernement de l'Empereur verrait « avec un grand regret » la constitution d'un « parti hostile à sa politique »[263], n'y pouvaient rien. Le « gouvernement de la Montagne, malgré les efforts sincères de Daoud Pacha, [avait] de la peine à jeter des racines dans le pays ».

La situation devint plus délicate encore lorsque le Kesruwân, qui n'avait pas été touché par les massacres, devint « hostile vis-à-vis de l'autorité »[264]. Dans les derniers jours d'août, Ghazîr se souleva contre un projet de route qui devait relier la cité au nord-est de la baie de Jûnyé, à Ma'âmaltayn. Le risque était grand. Cette ville avait été le centre de la contestation paysanne de Tânyûs Châhîn et elle abritait le plus grand séminaire jésuite de Syrie. Outrey obtint que Dâwûd Pacha s'abstînt de recourir à la force. Le mouvement, dont les assises populaires ne trouvèrent pas de relais ni dans la société, ni dans la marine française, s'essouffla de lui-même. Les quelques meneurs identifiés furent arrêtés par l'émir Madjid

[260] *Ibid.*, minutes de ses arrêtés de nomination des 28 novembre 1861 et 3 juin 1862.

[261] Le consul Outrey et le capitaine de vaisseau de Challié, commandant l'*Impétueuse*, de la station navale du Levant, lors de leur tournée dans les provinces septentrionales de la Montagne, durent traverser le village de Bcharrî, en quarantaine à la suite d'une épidémie de petite vérole. Les habitants leur crièrent, se jetant devant leurs chevaux : « Nous sommes Français ! Vive l'Empereur Napoléon ! » [*Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre de Challié à Chasseloup-Laubat du 3 novembre 1863, f. 46-60]. Apprenant la défaite de Sedan, un autre village menaça de se soulever si les Prussiens ne libéraient pas l'Empereur [Anecdote racontée par l'ancien ambassadeur du Liban en France, Boutros Dib, lors d'un déjeuner-débat sur le Liban et Napoléon III, organisé par l'Académie du Second Empire à Plombières, le 9 septembre 1995].

[262] *Ibid.*, vol 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 24 septembre 1862, f. 100-104.

[263] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Thouvenel des 21 mai et 15 novembre 1862, 5 février 1863, f. 10-12, 118-122, 146-148.

[264] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Thouvenel du 27 août 1862, f. 82-83.

Chihâb, *müdir* de la région[265]. Les gens du Kesruwân, sur les conseils du consul de France, envoyèrent une députation à Dâwûd pour lui signifier leur soumission. Les prisonniers furent livrés à Dayr al-Qamar pour y être jugés et les travaux de la route purent reprendre.

Cet épisode fournit au clergé maronite l'occasion de ruiner la réputation du *müdir* du Kesruwân. Il n'avait jamais accepté ce musulman, converti de fraîche date, qu'avait imposé le général Beaufort d'Hautpoul. Comme le gouverneur lui reprochait d'avoir laissé se former la révolte, des voix s'élevèrent pour l'accuser « d'avoir fomenté les troubles, afin de tirer parti de la faiblesse du gouvernement de Daoud Pacha pour consolider son autorité »[266].

Dâwûd envisagea de démettre Madjid Chihâb de ses fonctions dans le nord pour l'appeler à ses côtés. Outrey parvint à l'en dissuader[267]. Il tenta également de faire comprendre au *müdir* du Kesruwân que la France ne sacrifierait pas « des principes d'un ordre supérieur pour satisfaire des ambitions personnelles »[268]. Mais les rapports entre les deux dirigeants libanais restèrent tendus[269]. Finalement, « à force de solitude de la part du consulat général et peut-être parce qu'il [n'était] pas parvenu à se rendre populaire, l'émir Médjid [finit] par avoir une attitude plus correcte à l'égard de Daoud Pacha »[270]. Ce qui acheva de le perdre aux yeux de ses quelques partisans et surtout dans sa famille, où les appétits s'aiguisaient[271]...

La situation de Dâwûd Pacha n'en était pas meilleure pour autant. Hormis le soutien des évêques maronites de Beyrouth, M^gr^ Tubîyâ 'Awn, et de Sayda, M^gr^ Abdallâh al-Bustânî, le camp maronite restait hostile au *mutasarrif*. « A mesure que la résistance de l'émir [Chihâb s'était] amoindrie, celle du patriarche [était] devenue plus vive[272] ». S.B. Mas'ad ne faisait pas mystère de son antipathie personnelle envers cet homme, qu'il accusait de vouloir humilier le clergé[273]. Il conserva cette attitude malgré les efforts de la France pour lui faire changer d'avis. Les initiatives d'Outrey restant vaines, le gouvernement de l'Empereur décida de briser la résistance obstinée du prélat. Le 30 juillet 1863, Napoléon III signait deux décrets conférant la Légion d'honneur à Dâwûd Pacha et à S.B. Bûlos Mas'ad. Le

[265] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Thouvenel des 27 août, 9 et 11 septembre 1862, f. 82-83, 86-95, 96-97 ; PRO, FO, 195/727, lettre de Moore à Russell des 3 et 10 septembre 1862.
[266] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Thouvenel des 13 et 24 septembre 1862, f. 98-99, 100-104.
[267] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 15 novembre 1862, f. 118-122.
[268] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 13 décembre 1862, f. 128-129.
[269] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys des 10 janvier, 7 mars, 11 juillet 1863, f. 133-136, 150-156, 199-200 ; lettre de Dâwûd Pacha à Outrey de mars 1863, f. 157-165
[270] *Ibid.*, vol. 15, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 décembre 1863, f. 80-90.
[271] *Ibid.*, lettres de Fain à Drouyn de Lhuys du 26 décembre 1863 et du 20 février 1864, f. 97, 136.
[272] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 décembre 1863, f. 80-90.
[273] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 1^er^ novembre 1863, f. 44-45.

premier était fait commandeur, le second officier[274]. Cette décision plaçait « le chef religieux des Maronites » dans une double soumission au *mutasarrif*, en tant que sujet ottoman et comme membre de l'ordre impérial français. L'opération échoua. Il continua à vouloir « faire modifier le règlement dans un sens plus favorable à sa communauté. » Outrey était persuadé « que, si le patriarche voulait s'unir au gouverneur général, ou même s'abstenir loyalement, les mauvaises dispositions disparaîtraient en très peu de temps[275]. » Effectivement, il n'existait d'autre grief que l'exil du champion maronite, Yûsuf bey Karam[276].

Dâwûd Pacha se résigna à normaliser cette situation dans laquelle il n'était pour rien. Le petit notable maronite du Liban septentrional devait son exil égyptien à son attitude. Son intérim de *qâ'immaqâm*[277], entre novembre 1860 et mai 1861, avait certes permis au Kesruwân de recouvrer le calme[278]. Le leader paysan Tânyûs Châhîn était rentré dans le rang. La médiation de Beaufort d'Hautpoul n'avait pas été étrangère à ce succès[279]. Elle fit surtout le grand bonheur des agents anglais[280]. Les *machâykh* Khâzin avaient recouvré leur prestige, mais pas leurs anciennes prérogatives[281]. Les mauvaises dispositions du commandant en chef du Corps expéditionnaire français[282] et les promptes négociations de Constantinople ruinèrent pourtant les chances de Karam d'accéder au gouvernement de la Montagne[283]. Sa démission et son allégeance tardive à la politique française n'y changèrent rien[284].

Dâwûd Pacha avait essayé de gagner sa bienveillance, lui offrant le commandement de la gendarmerie libanaise en constitution. Mais Karam refusa,

---

[274] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys des 6 septembre, 18 octobre et du 1er novembre 1863, f. 33-34, 40, 44-45. Voir aussi la lettre de Dâwûd Pacha au prince Napoléon-Jérôme du 19 septembre 1863, in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 5, septembre 1992, p. 19.

[275] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 décembre 1863, f. 80-90.

[276] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Thouvenel des 21 mai 1862, f. 10-12.

[277] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 39, lettre de Béclard à Thouvenel du 18 novembre 1860, f. 143-149 ; PA Thouvenel, 223, vol. 17, lettre de Schefer à Thouvenel du 4 novembre 1860, f. 42-454 ; PA Schefer, 161, vol. 3, lettre de Schefer à Napoléon III du 17 novembre 1860 ; SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 19 novembre 1860. Voir aussi Ernest Louet, *op.cit.*, pp. 189-190 et Baptistin Poujalat, *op.cit.*, pp. 368-372.

[278] PRO, FO, 195/660, lettre de Fraser à Russell du 27 juillet 1861.

[279] AMAE, PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 12 avril 1861, MD Turquie, vol. 141, lettre de Béclard à Thouvenel (témoignage de Yûsuf Karam) du 25 mars 1861, f. 119-123 ; SHAT, G^4, 1, lettres de Beaufort d'Hautpoul à Randon des 12 et 19 avril 1861 et lettre de Fu'âd Pacha à Beaufort d'Hautpoul du 16 avril 1861.

[280] PRO, FO, 78/1562, lettre de Moore à Bulwer du 20 avril 1861.

[281] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 13, lettre de Bentivoglio à Thouvenel du 29 juin 1861, f. 229-236.

[282] Ernest Louet, *op.cit.*, pp. 50-52 et 189-190. Louet l'avait rencontré le 14 novembre.

[283] AMAE, MD Turquie, vol. 139, lettres de Beaufort d'Hautpoul à Béclard du 25 novembre [copie in vol. 148, f. 57-58], et de Béclard à Thouvenel du 28, f. 200-202 et 191-197 ; PA Thouvenel, 223, vol. 4, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Thouvenel du 21 décembre 1860, f. 43-47. SHAT, G^4, 1, lettre de Beaufort d'Hautpoul à Randon du 2 décembre 1860.

[284] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 142, lettres de Karam à Béclard du 4 mai, et de Béclard à Thouvenel du 9 mai 1861, f. 72, 65-71, et CPC Beyrouth, vol. 14, lettres de Thouvenel à Bentivoglio du 31 mai, et de Bentivoglio à Thouvenel du 16 juin 1861, f. 185, 215-216.

marchandant ses services[285], espérant le poste de *müdir* du Kesruwân[286]. Il n'obtint que celui de Jazzîn[287]. Il l'accepta puis, après trois jours, se rétracta. Il retourna dans son fief d'Ehden et fomenta un soulèvement[288]. Fu'âd Pacha le fit incarcérer à Beyrouth, puis le déporta en Égypte[289].

Espérant enfin briser la résistance des maronites à son encontre, sur le conseil de la France, Dâwûd Pacha accepta le principe d'un retour au Liban de Yûsuf Karam. L'exilé avait sollicité l'aide du ministre des Affaires étrangères de Napoléon III[290]. Mais la Porte avait fait connaître son opposition à un tel retour[291]. Outrey estimait toutefois le moment venu d'en finir avec cette vaine querelle. Il décida de sonder Karam, sur ses intentions, par l'intermédiaire de parents « devant aller le voir à Alexandrie »[292]. Le bey souhaitait ardemment rentrer dans son pays, mais pas au sacrifice d'une « abjuration de ses idées patriotiques », le mettant au service de Dâwûd Pacha[293]. Drouyn de Lhuys ne désavoua pas son agent. Tout juste lui conseilla-t-il « d'éviter ce qui pourrait rendre le consulat général de l'Empereur directement responsable des conséquences de son retour »[294].

Après avoir passé l'automne à Smyrne dans l'attente de retourner au Liban ou d'obtenir un passage pour la France[295], Karam saisit l'occasion de la mort de sa mère pour débarquer à Tripoli, le 17 novembre 1864. Il y fut accueillit par quelques partisans, dont son vieil ami Charles-Isidore Blanche, agent vice-consul de France... Sur le conseil du père *lazariste* Raygasse, il gagna le séminaire de Zghorta. De ce refuge, il demanda l'assistance d'Outrey pour obtenir « la justice entre [lui] et S.E. Daoud Pacha ». Conformément à ses instructions, le consul se garda d'intervenir. Il envoya seulement son drogman, Peretié, avertir que « si

[285] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 142, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 juillet 1861, f. 232-237.
[286] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 août 1861, f. 289-305.
[287] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 8 septembre 1861, f. 309-319.
[288] *Ibid.*, lettre de Karam à Thouvenel du 29 septembre 1861, f. 344-345 ; vol. 143, note du 20 octobre, et lettres de Madjid Chihâb à Dâwûd du 26 octobre, de Béclard à Karam, au patriarche maronite et à Dâwûd des 4 novembre, des commissaires européens à Fu'âd du 5 novembre, de Dâwûd à Fu'âd du 8 novembre, et de Béclard à Thouvenel des 2, 5, 7 et 28 novembre 1861, f. 76, 72-75, 104-112, 120-121, 181-182, 60-65, 87-92, 113-119, 232-241.
[289] *Ibid.*, lettres de Béclard à Thouvenel des 21, 22 novembre et du 15 décembre 1861, f. 205-207, 208-209, 300-308. Voir aussi MD 144, rapport de la Grandière du 4 janvier 1862, f. 38-41 et CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 3 juillet 1862, f. 44.
[290] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre d'Yûsuf Karam à Drouyn de Lhuys du 19 janvier 1864, f. 120, MD Turquie, vol. 123, lettre de Karam à Faugère du 17 avril 1864 (texte en arabe), f. 77 et CP Turquie, vol. 362, lettre de Drouyn de Lhuys à Moustier du 24 juin 1864, f. 155 [copie in CPC Beyrouth, vol. 15, f. 287].
[291] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 362, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 5 juillet 1864, f. 226-228, et MD Turquie, vol. 213, lettre de Drouyn de Lhuys à Karam du 28 juillet 1864, f. 79.
[292] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettres d'Outrey à Moustier du 19 juillet, et à Drouyn de Lhuys du 24 juillet 1864, f. 295, 293-294.
[293] *Ibid.*, lettre de Karam au père Raygasse du 17 juillet 1864, f. 299.
[294] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Outrey du 16 septembre 1864, f. 307.
[295] *Ibid.*, lettres de Drouyn de Lhuys du 16, et d'Outrey du 18 septembre 1864, f. 307, 308-310.

Karam était revenu comme un rebelle, M. Outrey ne le connaissait pas. S'il en avait été autrement, il ne serait pas à l'endroit d'où il [écrivait] »[296].

Dâwûd Pacha se montra plus conciliant. Il invita Karam, par l'intermédiaire du patriarche maronite, à venir à Bayt ed-Dîn, faire allégeance à son gouvernement et officialiser son retour[297]. La situation resta ainsi figée jusqu'aux premiers jours de 1865. Le secrétaire de Mas'ad fit part de la crainte de l'exilé de se rendre à l'invitation du *mutasarrif*. Outrey fit pression sur M^gr^ Ni'matullah Dahdâh afin qu'il amène le patriarche à plus de bonne volonté et Karam à une meilleure compréhension des choses. La France ne serait pas « plus Maronite que les Maronites », avait-il ajouté en substance[298]. Mais le consul avait perdu toute autorité. Des bruits circulaient dans la Montagne annonçant son prochain départ pour Alexandrie. De telles entraves à son autorité, associées à l'attitude favorable du *wâlî* de Damas, Kabûli Pacha, et du ministre ottoman des Affaires étrangères, 'Âlî Pacha[299], finirent d'exaspérer Dâwûd Pacha. Le 26 janvier, il présentait sa démission[300].

La tension s'accrut subitement dans la Montagne. L'annonce du transfert d'Outrey laissait penser à un prochain revirement de la politique française. Certains prélats maronites, jusque-là soumis au *mutasarrif*, comme M^gr^ Tubîyâ 'Awn et M^gr^ Abdallâh al-Bustânî, entrèrent en dissidence. Il fallut le retour de la station navale du Levant, au large des côtes libanaises, le déploiement de troupes ottomanes, le long de la route allant de Tripoli à Beyrouth, pour ramener le calme. L'action conjointe du gérant du consulat général de France, l'élève-consul Ceccaldi, et du consul britannique, George J. Eldridge réduisit toutes velléités maronites de changement au rang de conjectures[301]. Enfin, la crise se dénoua par le rejet de la démission de Dâwûd Pacha.

Privés du soutien international[302], les maronites furent contraints de négocier. Dâwûd convoqua le clergé maronite et appela Karam à se soumettre. S.B. Mas'ad se plaignit d'un genou malade pour ne pas apparaître, mais délégua son secrétaire et quelques évêques. Les débats s'éternisèrent jusqu'à l'arrivée du

[296] *Ibid.*, vol. 16, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 24 novembre 1864, f. 52-56.
[297] ; *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 3 décembre 1864, f. 57-59, et PRO, FO, 195/787, lettre d'Eldridge à Russell du 27 novembre 1864.
[298] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 22 janvier 1865, f. 65-66.
[299] *Ibid.*, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 22 octobre 1864 et de Drouyn de Lhuys à Outrey du 28 janvier 1865, f. 18-19, 69 ; PRO, FO, 195/787, lettre d'Eldridge à Russell du 27 février 1865.
[300] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 29 janvier 1865, f. 70-71.
[301] *Ibid.*, lettres de Drouyn de Lhuys à Outrey du 18 février, et de Fain à Drouyn de Lhuys du 12 mars 1865, f. 87-88, 110-115 ; PRO, FO, 195/787, lettre d'Eldridge à Russell du 11 mars 1865.
[302] Même le Saint-Siège avait, « depuis bientôt deux ans, pris ouvertement fait et cause pour Davoud-Pacha contre le patriarche maronite » [Gustave d'Alaux, « Le Liban et Davoud Pacha. II. La réorganisation de la Montagne, Youssef Caram et la réaction turque », in *La Revue des Deux Mondes*, 1^er^ mai 1866, p. 49].

nouveau consul de France, le 22 mars. La réaffirmation par Bernard des Essards de la ligne suivie par Outrey permit un compromis. Fin mars, Dâwûd Pacha pouvait se rendre dans le Kesruwân, recevoir le serment de loyauté de Karam, dûment signé et authentifié. Il lui fut également confirmé que son autorité était reconnue dans ce *nâhiya* maronite, et que les impôts seraient payés régulièrement[303].

Cette soumission n'était en fait que de façade. Le prestige de Karam ne cessait de grandir dans la Montagne[304]. Il se nourrissait du mécontentement de la population, au moment où le *mutasarrif* faisait procéder à la levée d'un nouveau cadastre pour asseoir l'assiette de l'impôt. Le riche couvent maronite de Saint-Antoine de Qozhayyâ, jouxtant la « vallée sainte » des gorges de la Qâdîchâ, offrait son aide au bey pour préparer sa rébellion[305]. Dans les derniers jours de décembre 1865, les premières escarmouches eurent lieu entre la gendarmerie de Dâwûd et les partisans de Karam. La pression s'intensifia dans les premiers jours de janvier 1866. Chaque camp se mettait en ordre de bataille. Un premier engagement eut lieu aux alentours de Batrûn, le 6 janvier. Les troupes de Karam furent contraintes à la retraite. Elles prirent leur revanche vingt jours plus tard, sur la route d'Ehden. Mais l'influence familiale du bey et sa clientèle, trop étroites, empêchaient le développement de l'insurrection. Par ailleurs, le patriarche Mas'ad refusa de le suivre[306].

Le bey chercha alors l'appui du consul de France. Il tenta de se disculper, dans une lettre à Bernard des Essards du 12 janvier. Mais, le consul refusa de lire ses arguments, l'accusant d'avoir perpétré un acte de « trahison préméditée » et utilisé le nom de la France sous de faux prétextes. Il enjoignit ses collègues à refuser de lui délivrer un sauf-conduit et de se défendre contre Dâwûd Pacha dans un procès[307]. Pour l'empêcher de fuir, il avait rappelé à Beyrouth l'agent Blanche et renvoyé en mer le navire français qui mouillait à Tripoli[308].

Karam eut plus de succès à Paris, où ses amis du parti maronite agissaient auprès du ministre des Affaires étrangères. Ils jouissaient d'accointances dans les

[303] AMAE, lettres de Ceccaldi des 11 et 15 mars, de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys des 28 mars et 11 avril, télégramme de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 1er avril 1865, f. 85-86, 89-91, 95-98, 101-102, 100.

[304] *Ibid.*, vol. 17, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 2 janvier 1866, f. 182-183.

[305] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 8, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 8 janvier 1866, f. 173.

[306] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 17, lettres et télégramme de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys des 2, 3, 7, 8 et 13 janvier, 3, 7 et 11 février, d'Althabe à Randon du 20 février 1866, f. 182-183, 184-186, 187, 188-190, 191-192, 191-198, 199-201, 202-203, 206-210 ; PRO, FO, 195/866, lettres d'Eldridge à Stanley des 20 et 23 janvier, 3 février 1866. Cf. Antûn Dâhir al-'Aqîqî, *Thawra wa fitna Lubnân* [Révolution et sédition au Liban], 1938, p. 140-153, et Malcolm H. Kerr, *Lebanon in the Last Year of Feudalismus...*, 1959, p. 79-91.

[307] *Ibid.*, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys

[308] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 367, lettre de Moustier à l'amiral Simon du 21 février 1866, f. 62.

milieux catholiques légitimistes et orléanistes de Saint-Germain des Pré. Une famille libanaise était particulièrement active, les Khadra. Leur représentant en France, Dominique, avait été le drogman auxiliaire de Bentivoglio. Leur banquier, Rizqallah, avait aidé l'abbé Lavigerie dans la distribution des dons européens. Ils conservaient de bonnes relations avec d'anciens officiers de l'expédition de Syrie, comme le général Ducrot[309]. Ils bénéficiaient de soutiens au sein des institutions impériales, notamment le « gendarme clérical », selon une amabilité de M^me^ Baroche, le sénateur de Laruë[310]. Eux-mêmes, tel 'Abdûllah Khadra, n'hésitaient pas à agir directement auprès du ministre français des affaires étrangères. Ainsi, au grand dam de son ambassadeur à Constantinople[311], Drouyn de Lhuys se laissa prendre à cette désinformation visant Dâwûd Pacha[312]. Il informa les cours de Londres, de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg de sa détermination d'en finir avec ces désordres[313]. Il enjoignit son agent à Beyrouth d'aider Karam[314].

A Beyrouth, le patriarche Mas'ad essayait de trouver une solution confessionnelle. Les dissonances de la position française étaient connues. Il estima que Karam devait se résoudre à partir une nouvelle fois en exil. Mais Bernard des Essards n'y vit qu'une opportunité facilitant son évasion. Il était persuadé que le prélat et le bey rebelle tentaient de repousser la solution de cette crise à l'achèvement de la guerre austro-prussienne. Ils espéraient certainement en tirer quelque avantage[315]. Ce fut le changement de ministre à Paris qui débloqua la situation. Moustier nomma Prosper Bourée à Constantinople. Deux fins connaisseurs des affaires libanaises dirigeaient à nouveau la politique française. Le 14 janvier, Karam fut invité, au soir d'une nouvelle escarmouche, à quitter le Liban pour un nouvel exil, en Algérie. Trois jours plus tard, le rebelle se rendait à Bernard des Essards. Le 31 janvier, il embarquait sur un navire français pour l'Algérie, via Alexandrie[316]. Ce second exil mettait fin à la sécession du nord de la Montagne. Il privait les maronites d'un candidat à opposer au *mutasarrif*. Le

[309] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 123, lettre de Rizqallah Khadra au général Ducrot, datée de Beyrouth le 3 février 1866, f. 96-101.
[310] *Ibid.*, lettre à Drouyn de Lhuys du 25 juin 1866, f. 102-103. Le général Aristide Isidore Jean-Marie comte de La Ruë avait été directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre de 1845 à 1848, au moment où les premiers projets d'émigration maronites furent formulés [Francis Choisel, in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 711].
[311] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 367, lettres de Moustier à Drouyn de Lhuys des 21 mars et 4 avril 1866, f. 122-123, 130-133.
[312] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 17, mémoire de 'Abdûllah Khadra du 6 mars 1866, f. 214-220.
[313] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 367, lettre de Drouyn de Lhuys à Moustier du 23 février 1866, f. 64-65.
[314] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 17, lettre de Drouyn de Lhuys du 8 mars 1866, f. 221-222.
[315] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 17, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 18 juillet 1866, f. 226.
[316] *Ibid.*, vol. 18, lettres de Bernard des Essards à Moustier des 22 et 2 février 1867, f. 20-21 et 22-25.

Kesruwân rentrait dans le rang. Mais, le nom de Karam resta synonyme de rébellion à l'autorité légale de la Montagne...

Les prémices du confessionnalisme institutionnel libanais

Tour à tour, la France s'était débarrassée des entraves nées des événements de 1860. Elle avait muté, hors du Machrek, les agents qui avaient failli dans la gestion de la crise. Elle avait concouru à la neutralisation, voire à l'élimination, des hommes qu'elle avait contribués à rendre puissant. Le revirement politique de la France se traduisit par un retour à l'attitude qu'elle avait tenue de 1848 aux massacres de 1860. Il fut marqué par le rejet des ambitions maronites d'un État libanais chrétien au profit d'un soutien de tous les instants au nouveau gouvernement du Mont-Liban. La pression sur les protégés français n'était qu'un pan de son action. La situation quasi-insurrectionnelle prévalant au Kesruwân était exceptionnelle. Les anciens *nâhiya*-s mixtes, au sud, étaient calmes. La volonté du *mutasarrif* de ne pas apparaître comme le défenseur des chrétiens l'avait amené à se préoccuper d'abord des Druzes. D'une façon générale, leur

> « état d'abattement (...), leur refroidissement à l'égard de l'Angleterre, leur défiance contre les Turcs et, surtout, le mauvais vouloir que les Maronites du Nord [avaient] montré, dès le premier jour, pour Daoud Pacha, [avaient] largement contribué à rallier autour de lui une communauté qui, avec un remarquable esprit de discipline, [avait] compris qu'il fallait se soumettre de bonne grâce pour faire oublier les événements de 1860. »

Quant aux chrétiens de ces *nâhiya*-s, ils avaient rapidement compris les avantages de la nouvelle situation. « Une juste balance » était dorénavant maintenue entre eux et les Druzes. « L'ancienne tyrannie des » *muqâta'aji*-s était abolie[317], ainsi que tous les « privilèges féodaux[318] ».

Dâwûd Pacha entendait se servir du *Règlement organique* pour inciter les minorités chrétiennes à l'émancipation et faire de la Montagne l'exemple vivant d'un gouvernement autonome d'une minorité au sein de l'Empire[319]. Le gouverneur était persuadé que « ce pays-ci [était] essentiellement gouvernable dès qu'au lieu de le diviser ou de l'exploiter on veut bien le gouverner[320]. » Sa volonté d'asseoir la confiance dans son administration par de simples réformes rencontra

[317] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 12 décembre 1863, f. 80-90. Voir aussi, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 9 septembre 1862, f. 86-95.
[318] article VI du *Règlement organique*.
[319] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 16, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 3 avril 1865, f. 276.
[320] Lettre de Dâwûd Pacha au prince Napoléon du 8 août 1863, in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 5, septembre 1992, p. 18.

l'aide de la France. Elle se concrétisa d'abord par l'aide du consul-général Outrey. Il se matérialisa ensuite sous la forme d'un journaliste, envoyé spécial de la *Presse*, Gustave d'Alaux. Son calme et son impartialité, dans ses dépêches comme dans son comportement, avait séduit Dâwûd Pacha qui, tout naturellement, l'avait appelé auprès de lui lors de son accession au gouvernement de la Montagne. Il fut employé à sa correspondance officielle et à ses « travaux spéciaux (...) pour le jour où il [devrait] rendre compte à l'Europe de sa gestion pendant les trois années d'épreuve qui lui [avaient] été accordées[321]. »

Dâwûd Pacha fondait son action sur la stabilisation sociale du pays. Il bénéficiait pour cela des effets de la « révolution sociale » dans le Kesruwân et des excès de la pacification de Fu'âd Pacha[322]. Mais il fallait encore garantir, comme le proclamait le *Règlement organique* dans son article VI, « l'égalité de tous devant la loi » face à « la loi du plus riche [régissant] tous les débats civils comme la loi du plus fort [résolvant] toutes les questions criminelles », en vigueur dans la Montagne féodale. Le *mutasarrif* commença par prendre une « série de dispositions qui [embrassaient] tous les degrés de l'action judiciaire, savoir, les citations, les mandats d'amener, la détention primitive, l'instruction, la discipline des audiences, les condamnations aux dépens, le régime des prisons et les libérations »[323].

Il s'attela ensuite au « rétablissement de la sécurité » publique. La pression française fut primordiale. En effet, dès l'adoption du *Règlement organique*, Thouvenel avait manifesté son intention de voir la milice indigène, prévue à l'article XV, remplacer au plus tôt les troupes turques[324]. Fin août 1861, un premier projet d'organisation était prêt ; Dâwûd Pacha souhaitait qu'un officier français organisât cette police[325]. Mais les négociations traînèrent encore treize mois. Entre-temps, les commissaires se prononcèrent sur son opportunité[326] et des consultations s'ouvrirent à Constantinople. La nomination d'un ancien officier de l'*East India Company Cavalry*, le colonel Mason, à la tête de l'administration des Postes de la

[321] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à l'ambassadeur Moustier du 12 mai 1863, f. 182-184.
[322] Lettre de Dâwûd Pacha à 'Âlî Pacha du 20 décembre 1863, citée par John P. Spagnolo, *French and Ottoman Lebanon 1861-1914*, 1977, pp. 80-81.
[323] Lettre de Dâwûd Pacha au prince Napoléon du 8 août 1863, in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 5, septembre 1992, p. 18.
[324] AMAE, MD Turquie, vol. 142, lettres de Thouvenel à Béclard des 28 juin et 23 août 1861, f. 108bis-109, 288.
[325] *Ibid.*, lettre de Béclard à Thouvenel du 28 août 1861, f. 289-305. Il s'agissait d'un plan envisagé par les membres de la Commission internationale. La réponse aux instructions de Thouvenel, du 28 août 1861, n'interviendra que le 14 septembre [f. 332-333].
[326] *Ibid.*, Note collective des commissaires européens, annexée à la lettre de Béclard à Thouvenel du 11 février 1862, f. 122-124 [une copie se trouve dans le vol. 123, f. 64-65] ; vol. 144, lettre de Thouvenel à Béclard du 25 avril 1862, f. 276.

Montagne amena Thouvenel à donner son accord à Dâwûd Pacha. Mais la Porte tardait à se prononcer[327].

Fin novembre, la situation semblait s'être débloquée. Drouyn de Lhuys, devenu ministre des Affaires étrangères, acceptait d'envoyer au Liban le capitaine Fain et deux sous-officiers, dont le maréchal des logis Althabe[328]. Cette mission militaire arriva à Beyrouth le 9 mars 1863. Elle se mit immédiatement au service de Dâwûd Pacha[329]. Elle se vit confier l'organisation d'une « gendarmerie mixte (c'est-à-dire composée de gens de diverses religions ou sectes), dont l'effectif pourrait, aux termes du règlement, être de 1860 hommes. » Toutefois, les difficultés budgétaires du gouvernement ne permettaient guère de dépasser « un chiffre de plus de 300 hommes »[330]. En fait, Fain mit rapidement sur pied trois compagnies de gendarmes à pieds et deux compagnies de gendarmes à cheval. A leur tête, il plaça deux officiers libanais, appartenant à la famille Chihâb et ayant servis l'Angleterre, l'un comme allié de Churchill et l'autre comme interprète en Crimée[331].

Le capitaine Fain entreprit, conformément à la lettre d'introduction adressée par Drouyn de Lhuys à Dâwûd Pacha, de créer « une force nationale dont la discipline et le dévouement contribueraient un jour à garantir, non seulement la tranquillité intérieure du pays, mais encore le maintien de ses privilèges séculaires[332]. » L'uniforme était proche de celui qu'arboraient les troupes égyptiennes[333]. L'instruction des recrues, sur le modèle et avec un armement français, se fit ainsi en arabe, et non plus en turc[334]. L'officier de l'armée d'Afrique chercha également à augmenter ses effectifs, malgré les restrictions budgétaires et

[327] *Ibid.*, vol. 144, lettres de Béclard à Thouvenel du 10 avril, et de Thouvenel à Béclard du 25 avril 1862, f. 258-262, 276. Voir aussi CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel des 9 juin, 27 août, lettre de Thouvenel à Outrey du 22 août 1862, f. 21-22, 71, 82-83.

[328] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre de Drouyn de Lhuys à Outrey du 26 novembre 1862, f. 124-125. Deux autres officiers, les capitaines au 16è bataillon de chasseurs de Vincennes, Maupoint de Maudel et Pierte, avaient été recommandés au *mutasarrif*. La nécessité de parler l'arabe disqualifia le premier [*Ibid.*, lettre d'Outrey à Thouvenel du 25 septembre 1862, f. 105-106]. La volonté d'envoyer au Liban un officier de l'armée d'Afrique ruina les chances du second. Outrey avait d'abord pensé à un officier de spahis [*Ibid.*, lettre à Thouvenel du 9 juin 1862, f. 22].

[329] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 22 mars 1863, f. 166, et SHAT, 1 MR 1622, lettre de Fain à Randon du 13 juin 1863 [copie in CPC Beyrouth, vol. 14, f. 193-195, et MD Turquie, vol. 122, f. 421-422].

[330] SHAT, 1 MR 1622, lettre de Fain à Randon du 13 juin 1863.

[331] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 26 décembre 1863, f. 94-103 [extrait in MD Turquie, vol. 122, f. 426-429].

[332] citée dans le rapport de Fain du 13 juin 1863 [SHAT, 1 MR 1622].

[333] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 26 décembre 1863, f. 94-103.

[334] *Ibid.*, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 30 septembre 1864, f. 315.

les baisses d'effectifs consécutives aux départs volontaires et aux renvois[335]. Il échafauda plusieurs propositions en ce sens[336]. Mais elles ne rencontrèrent pas l'assentiment du *mutasarrif*[337], et encore moins le soutien du gouvernement impérial[338] et encore moins l'autorisation de la Porte[339]. Bernard des Essards obtint le rappel de l'officier en août 1865.

Althabe, promu sous-lieutenant, poursuivit la formation de « cette petite armée qui [renfermait] peut-être en elle les éléments d'où [sortirait], un jour, l'émancipation des Chrétiens d'Orient[340] ». Il resta au Liban jusqu'au 20 juillet 1867. « Grâce à l'activité et au zèle intelligent » de cet officier, les progrès furent rapides, tant au niveau de l'instruction que de l'effectif[341]. En mars 1867, la gendarmerie comptait sept cent cinquante hommes[342]. Les velléités de Dâwûd Pacha de porter sa gendarmerie régulière à mille homme, comme l'y autorisait le *Règlement organique*[343], nécessitèrent le renvoi à Dayr al-Qamar du lieutenant Althabe fin décembre 1867[344].

Pour le *mutasarrif*, cette troupe permettait de renforcer l'autonomie de la Montagne vis-à-vis de la Porte et, surtout, de rassurer les éléments chrétiens. Elle avait ainsi permis l'évacuation du corps d'occupation ottoman[345]. Elle évita surtout son rappel lors des troubles qui agitèrent la Montagne entre 1863 et 1868. Les officiers français se chargèrent de restaurer l'ordre dans le Kesruwân, en juillet 1863, puis fin janvier 1864, lors des occupations de Ghazîr[346] et de Junyé[347]. Le lieutenant Althabe fut également engagé dans les opérations visant à occuper le

[335] *Ibid.*, lettre de Fain à Drouyn de Lhuys du 3 septembre 1864, f. 304. Du 12 mars 1863 au 1er septembre 1864, cinq cent cinquante-deux Libanais s'étaient engagés dans la gendarmerie, un avait été tué, trois avaient désertés, deux cents étaient partis volontairement après quatre mois de service et cent trente-quatre avaient été réformés après six mois de service.

[336] *Ibid.*, lettres de Fain à Drouyn de Lhuys des 26 décembre 1863, 12 juin 1864 et 12 février 1865, vol. 15, f. 94-103, 163-166, vol. 16, f. 127-130.

[337] *Ibid.*, lettres de Fain à Drouyn de Lhuys des 14 mai, 12 juin et 3 septembre 1864, f. 152, 163, 303-305 et SHAT, 1 MR 1622, lettre de Fain à Randon du 13 juin 1863.

[338] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Fain du 28 juin 1864, f. 291. Le ministre des Affaires étrangères enjoignait prestement l'officier à demander à Outrey les directions politiques dont il avait besoin : « C'est, en effet, au consulat général de l'Empereur que le gouvernement de Sa Majesté fait connaître ses intentions et c'est lui qui doit, suivant l'occasion, transmettre des instructions en conséquence à tous les agents français dans sa circonscription consulaire. »

[339] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 362, lettre de Bonnières de Wiene à Drouyn de Lhuys du 24 août 1864, f. 253-255.

[340] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 8, lettre de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys du 12 juin 1865, f. 71.

[341] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 18, lettre de Bernard des Essards à Moustier du 7 août 1867, f. 64-65.

[342] *Ibid.*, CCC Beyrouth, vol. 8, lettre de Bernard des Essards à Moustier du 27 mars 1867, f. 429.

[343] *Ibid.*, vol. 9, lettre de Walewski à Moustier du 15 mai 1868, f. 106.

[344] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 18, lettre de Walewski à Moustier du 28 janvier 1868, f. 136.

[345] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 144, lettres de Béclard à Thouvenel des 22 avril et 18 juin 1862, f. 264-266, 369-372, et CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 9 septembre 1862, f. 95.

[346] *Ibid.*, vol. 15, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 23 août 1863, f. 21-22, et SHAT, lettre de Fain au colonel Colson du 17 septembre 1863.

[347] *Ibid.*, lettre de Fain du 20 février 1864, f. 129-136.

nord de la Montagne, suite à la réduction de la sédition karamiste en février 1868[348].

Le pouvoir de l'entourage français de Dâwûd Pacha attisa les craintes des agents anglais. Elles donnèrent lieu à Constantinople à un virulent article dans le *Levant Herald* du 22 mars 1863. L'ambassadeur de France près la Porte avait alors demandé, le 20 avril 1863, des informations. Outrey mettait ces accusations sur le compte du départ en retraite de Noel Moore et de la diminution de l'influence de l'Angleterre depuis trois ans[349]. La raison de ce déclin était simple. La France avait été la seule puissance à conserver, après la fin des travaux de la Commission internationale, un consul-général en poste à Beyrouth. Les autres avaient remplacé leurs titulaires, pendant longtemps, par « des gérants dont les uns [étaient] de très jeunes gens et les autres tout à fait nouveau dans le pays et ne connaissant pas le premier mot des affaires du Liban[350]. »

Si l'ascendant du représentant français sur Dâwûd Pacha était certain, il n'en demeurait pas moins que l'Angleterre conservait une position non négligeable dans la région. Sa marine croisait au large, profitant largement de la réduction et du déménagement de la station navale française[351]. Son ancien drogman beyrouthi, Ibrâhîm M. Tabet[352], était secrétaire du *mutasarrif*, « chargé (...) des rapports avec les agents européens ». Le colonel Mason jouissait d'une « position exceptionnelle » au sein de la haute administration de la Montagne[353]. Enfin, la nomination du consul Eldridge lui permit de recouvrer son prestige au sud-Liban, auprès des Druzes. Il chercha notamment à normaliser la situation de leurs chefs, toujours voués à l'exil à Damas. Son homologue français y prit quelque peu ombrage, même s'il comprenait que l'Angleterre cherchât à retrouver ses anciennes positions[354].

Cependant, les relations franco-britanniques ne se traduisirent pas par une reprise de l'antagonisme acharné comme avant 1860. Le temps d'Edmond de Lesseps et de Noel Moore semblait révolu. La tentative de déstabilisation de Dâwûd Pacha en suscitant la candidature, en octobre 1863, de Franku Bey Qusa en

[348] *Ibid.*, vol. 18, lettre de Rousseau à Moustier du 30 octobre 1868, f. 273-276.
[349] *Ibid.*, vol. 14, lettre d'Outrey à l'ambassadeur Moustier du 12 mai 1863, f. 182-184.
[350] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Thouvenel du 9 septembre 1862, f. 93.
[351] *Ibid.*, MD Turquie, lettres de Béclard à Thouvenel des 16 septembre 1861 et 15 mai 1861, vol. 142, f. 341-343, et vol. 144, f. 308-311.
[352] Le 25 avril 1861, Tabet avait envoyé une pétition, au nom des jeunes gens de Beyrouth, à l'Empereur, demandant la poursuite de l'occupation française. Intoxication de Fu'âd Pacha, pour contrecarrer l'action politique, par le même moyen, du général Beaufort d'Hautpoul, ou réelle sentiment pour la France ? [*Ibid.*, vol. 141, f. 300-302]
[353] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 15 juillet 1862, f. 46.
[354] *Ibid.*, vol. 15, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 22 août 1863, f. 21-26.

apparaissait comme le champ du cygne[355]. La présence à Beyrouth d'agents comme Rousseau et Eldridge, dans un climat d'entente entre les deux pays, amena les deux hommes à composer ensemble. En septembre 1868, ils entreprirent une tournée commune dans les *nâhiya*-s du sud, le Chûf druze, qu'ils ponctuèrent par une visite commune chez le *mutasarrif*. En février 1869, ils reprirent leurs pérégrinations communes, cette fois dans le Kesruwân et chez le patriarche maronite[356].

L'entreprise de modernisation de la Montagne ne bénéficia pas uniquement de l'aide militaire française. Dâwûd Pacha parvint également à faire rentrer dans le rang les tenants de l'ancien ordre féodal. Tânyûs Châhîn comme les membres des grandes familles notables, à l'instar des Khâzin, trouvèrent un emploi dans la nouvelle administration[357]. Le redémarrage de l'économie, notamment grâce à l'explosion des prix de vente des cocons de soie, aux effets des dons européens[358] et au paiement des indemnités, permit d'assurer l'autonomie financière du nouveau gouvernement. Elle fut encore renforcée par l'obtention de la plaine de la Biqâ[359]. Les impôts, versés « désormais directement et intégralement au trésor[360] » de la Montagne, en vertu de l'article XVI du *Règlement organique*, couvraient la moitié des dépenses du budget. Doublés par rapport au « règlement de Chakîb Efendi », ce qui suscitait la colère et les plaintes des chrétiens[361], leur recouvrement fut rationalisé par la mise en place, en décembre 1869, d'un nouveau cadastre[362]. Dâwûd Pacha résista encore à la Porte, à la grande fureur de 'Âlî Pacha, qui souhaitait lui imposer des fonctionnaires pour la perception des droits sur les tabacs[363].

---

[355] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 360, lettre de Bonnières de Wiene à Drouyn de Lhuys du 22 octobre, f. 188, et CPC Beyrouth, vol. 15, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys des 18 octobre et 29 novembre, à Moustier du 28 novembre, et de Drouyn de Lhuys à Outrey du 7 novembre 1863, f. 40, 65-66, 67-69, 61.

[356] *Ibid.*, CPC Beyrouth, lettres de Rousseau à Moustier des 10 septembre 1868, 12 mars et 30 avril 1869, vol. 18, f. 210-215, vol. 19, f. 10-11, 15-17.

[357] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 289 et n. 4, 5.

[358] AMAE, CPC Beyrouth, lettres d'Outrey et de Fain à Drouyn de Lhuys des 18 avril 1863 et 2 avril 1864, vol. 14, f. 167-168, et vol. 15, f. 149-151. Voir aussi John S. Spagnolo, *op.cit.*, pp. 82-83.

[359] *Ibid.*, vol. 17, lettres de Bernard des Essards à Drouyn de Lhuys des 3 novembre et 25 décembre 1865, f. 125 et 167-169. Rousseau suspectera Dâwûd Pacha d'avoir voulu reprendre à son propre compte le projet exposé par le général Beaufort d'Hautpoul, en 1861 [*Ibid.*, vol. 19, lettre à Daru du 1er avril 1870, f. 125-127].

[360] Lettre de Dâwûd Pacha au prince Napoléon du 8 août 1863, in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 5, septembre 1992, p. 18.

[361] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 9, lettre de Rousseau à La Tour d'Auvergne du 20 novembre 1869, f. 95-106.

[362] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 19, « note sur le cadastre et la répartition des impôts au Liban » de Rousseau, du 14 décembre, annexée à sa dépêche à La Tour d'Auvergne du 20 décembre 1869, f. 82-109.

[363] *Ibid.*, vol. 14, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys des 5 février, 30 mai 1863, f. 143, 189-191

Toutefois, la crise du Kesruwân avait contribué à montrer que

> « le règlement de la montagne (...) n'était pas de nature à faire accueillir favorablement le nouveau gouverneur général. En établissant une égalité entre les différentes nations de la montagne, en assimilant les Grecs, les Métualis, et les Musulmans dont la population est très infime relativement aux Maronites qui n'avaient jamais reconnu les Druses comme leurs égaux, on a éveillé chez eux les plus justes susceptibilités[364]. »

Aussi, à l'approche du terme de son mandat de trois ans, Dâwûd Pacha songea à réformer le texte de 1861. Le sujet était à l'ordre du jour, tant à Beyrouth qu'à Constantinople, où des groupes de pressions avaient été formés par les Maronites, de toutes tendances, dans l'espoir d'influencer la diplomatie. Le *mutasarrif* entendait lui aussi obtenir l'aval des Puissances pour se débarrasser de cette opposition. Il désirait briser la résistance du fief maronite du Nord, personnalisée par l'émir Madjid Chihâb et le patriarche Bûlos Mas'ad, en divisant en deux le grand *nâhiya* du Kesruwân et en modifiant les modalités de désignation des *wakîl*-s maronites au *majlis* et dans les conseils judiciaires. S'y ajoutait également une rationalisation des institutions, avec la suppression des *majlis* d'arrondissements et la nomination d'un juge par *müdirîya*.

La France apporta immédiatement son soutien à ces vues, demandant même la prolongation du mandat de Dâwûd Pacha. Outrey fut invité à Paris, puis à Constantinople[365], pour préparer la position du gouvernement de l'Empereur. Afin de satisfaire les maronites, qui s'estimaient sous-représentés au *majlis* par la nomination égalitaire de représentants confessionnels, un système de représentation proportionnelle, par *müdirîya*, fut proposé. Les seules objections de la direction politique concernaient l'établissement d'un service obligatoire dans la gendarmerie et d'une imposition indirecte[366]. A Constantinople, Moustier insista auprès de 'Âlî Pacha sur la nécessité de maintenir Dâwûd Pacha à son poste et d'introduire des réformes dans le *Règlement organique*[367].

Conformément à son habitude, la Porte se garda bien de prendre position rapidement. Tout juste décida-t-elle de donner, « par anticipation (...), une preuve de sa satisfaction au gouverneur général en lui conférant la 1ère classe de l'ordre du *Medjidié*[368]. » Elle attendit le terme du mandat de Dâwûd Pacha, le 9 juin 1864,

---

[364] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 14, lettre d'Outrey à Thouvenel du 9 septembre 1862, f. 86-95.

[365] *Ibid.*, vol. 15, lettres de Ceccaldi, du 11 janvier, et d'Outrey, du 28 mai 1864, à Drouyn de Lhuys, f. 119 et 160-161.

[366] *Ibid.*, « Note sur Daoud Pacha et observations sur le projet de nouveau règlement qu'il a présenté », s.d. [décembre 1863], f. 104-113, MD Turquie, vol. 122, « *Règlement organique du Liban* : projet de nouvelle rédaction par Daoud Pacha. Doc. très confidentiel confié à M. Outrey », f. 474-490 et CP Turquie, vol. 361, lettres de Drouyn de Lhuys à Moustier des 19 février et 22 mars 1864, f. 62 et 145.

[367] *Ibid.*, CP Turquie, lettres de Moustier à Drouyn de Lhuys des 31 décembre 1863 et 21 avril 1864, vol. 360, f. 367, et vol. 361, f. 259.

[368] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 28 mai 1864, f. 161.

pour présenter, dans un protocole, les modifications qu'elle consentait à apporter au statut du Mont-Liban. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse purent enfin se réunir pour négocier avec le représentant ottoman.

En marge de la question libanaise se posa le cas de la représentation de l'Italie à la conférence. Le Piémont-Sardaigne, qui avait gagné sa place dans le concert des nations par sa participation à la guerre de Crimée, souhaitait la retrouver maintenant que l'unité de la péninsule était réalisée (pour partie) et que les Puissances avaient reconnu diplomatiquement la nouvelle entité. Cavour trouva le soutien du représentant anglais, sir Henry Bulwer. Mais il manqua le soutien franc et massif de l'ambassadeur de France, Moustier[369]. Le gouvernement de l'Empereur entreprenait à l'époque de se rapprocher avec Vienne et négociait, dans le plus grand secret, l'évacuation de Rome par ses troupes... Le représentant italien ne fut pas invité à siéger aux côtés des Puissances.

Les négociations achoppèrent sur la question de la représentation proportionnelle au sein du *majlis*. 'Âlî Pacha tenait à donner « un représentant à la communauté musulmane et un autre à la communauté métuali[370] ». Bulwer acceptait la proposition française, à condition que le *wakîl* de Jazzîn fût un druze[371]. Bien que cet amendement eût privé les maronites de leur majorité, les reléguant à une égalité de vote avec les grecs orthodoxes, il ne rencontra pas le soutien du représentant russe, Novikov. L'ancien commissaire, devenu chargé d'affaires à Constantinople, refusait toute réduction numérique de ses protégés. Et de proposer un nouveau conseil administratif, composé de six maronites, trois druzes, trois grecs orthodoxes, deux grecs catholiques, un sunnite et un chi'ite[372].

Pendant tout le mois d'août, la France tenta de faire triompher son point de vue[373]. Bulwer abandonna son opposition « à la prépondérance particulière de l'élément maronite », qu'il continuait toujours à décrire comme « le plus dominateur, le plus exclusif, le plus dangereux, et le plus nombreux ». Mais la distribution des sièges restait refusée par les Puissances[374]. Associé à son collègue russe, l'ambassadeur anglais proposa comme compromis un *majlis* de douze membres, à savoir quatre maronites, trois druzes, deux grecs orthodoxes, un grec

[369] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 362, lettre de Drouyn de Lhuys à Moustier du 10 juin 1864, f. 148.
[370] *Ibid.*, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 15 juin 1864, f. 149-153.
[371] *Ibid.*, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 6 juillet 1864, f. 229-231.
[372] *Ibid.*, lettre de Bonnières de Wiene à Drouyn de Lhuys du 17 août 1864, f. 250-252.
[373] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Bonnières de Wiene du 19 août 1864, f. 253.
[374] PRO, FO, 78/1806, lettre de Bulwer à Russell du 3 septembre 1864.

catholique, un sunnite et un chi'ite[375]. Trois autres modifications furent plus rapidement adoptées. Elles concernaient l'abolition de la séparation communautaire à l'échelon villageois, l'élection des *wakîl*-s par les *machaykh* de chaque village et la représentation par les trois communautés des *nâhiya*-s du Matn et de Jazzîn. Cette dernière innovation permettait d'éviter aux vues extrémistes d'être représentées au sein du *majlis* ; en effet, chaque candidat, pour être élu, devait être accepté par toutes les communautés.

Le 6 septembre, le *Règlement* révisé était adopté par les Puissances[376]. Il instaurait dans la Montagne la coexistence intercommunautaire. Ce régime démocratique, fondé sur un compromis réconciliant représentations proportionnelle, au *prorata* de la population, et sociale, répondant à des attitudes de vie et des suspicions dictées par les différentes communautés religieuses. Il n'instaurait cependant pas une autonomie plus large, allait être à la base de toute l'évolution institutionnelle du Liban contemporain. Cette nouvelle structure s'intégrait dans le processus de réorganisation administrative de l'Empire ottoman. La loi sur les *wilâya*-s, promulguée au même moment par Fu'âd Pacha, remplaçait les anciennes provinces par de nouvelles, plus larges, et s'inspirant du modèle départemental français. Dirigée par un *wâlî*, chaque entité administrative fut divisée en *sandjaq*-s, *qazâ*-s, *nâhiya*-s et villages, et confiée respectivement à un *mutasarrif*, un *qâ'immaqâm*, un *müdir* et un *mukhtâr*. Chaque *wilâya*, *sandjaq* et *qazâ* fut doté d'un *majlis* administratif, présidé par le gouverneur, où les différentes communautés confessionnelles étaient représentées. « Le Mont-Liban, avec ses subdivisions, ses conseils et ses responsables, trouvait exactement sa place dans cette nomenclature[377]. »

Outrey augurait que les modifications introduites au *Règlement organique* auraient « de bons résultats pratiques pour l'avenir »[378]. Mais le *mutasarrif* se voyait déjà *wâlî* de la Montagne. Le soutien de la France lui semblait acquis. Pour preuve, il obtint l'insigne de grand officier de la Légion d'honneur le 3 novembre 1867[379]. Seules les récriminations constantes des chrétiens en matière de fiscalité, la dégradation de ses relations avec le *wâlî* de Damas, Mehmed Rechid Pacha, précipitèrent sa chute. Prosper Bourée, l'ambassadeur de France à Constantinople, et le gérant du consulat de France, Walewski, multiplièrent bien les avertissements

[375] AMAE, CP Turquie, vol. 363, lettre de Bonnières de Wiene à Drouyn de Lhuys du 14 septembre 1863, f. 70-73.
[376] *Ibid.*, f. 60-68, et MD Turquie, vol. 122, f. 374-375.
[377] Dominique Chevallier, *op.cit.*, p. 290.
[378] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre à Drouyn de Lhuys du 18 septembre 1864, f. 308.
[379] *Ibid.*, lettre de Walewski à Moustier du 9 novembre 1867, f. 106-109.

à Dâwûd Pacha « d'éviter toute démarche qui pourrait porter ombrage au gouvernement de la Sublime Porte[380] ». En vain...

Sa gestion de la crise karamienne de mars 1868[381] lui fut fatale. Les critiques contre Dâwûd Pacha émises par Yûsuf Karam, lors de son voyage en Europe, faisant suite à celles de S.B. Mas'ad en mai 1867[382], firent craindre de nouveaux désordres. Le terme du second mandat du *mutasarrif* approchant, le ministre français des Affaires étrangères, Moustier, pressa naturellement la Porte de se prononcer pour un renouvellement[383]. Fu'âd Pacha, qui retrouvait la direction de la diplomatie ottomane, y était favorable. Début avril, la cause de Dâwûd Pacha, défendue par la France, était entendue : il gouvernerait encore cinq ans la Montagne[384], bien que Moustier eût préféré dix ans.

Mais le *mutasarrif* se rendit à Constantinople, tempêta à propos des frontières du Liban, démissionna, puis se ravisa[385]. C'en était trop pour la Porte. Après en avoir obtenu l'accord de Paris, Fu'âd Pacha retira le gouvernement de la Montagne à Dâwûd Pacha pour le confier à Franku Bey Qusa[386]. Le ministre ottoman en omit même de convoquer la conférence des ambassadeurs... Le 27 juillet 1868, les cinq Puissances, auxquelles s'était ajouté pour la première fois l'Italie, officialisait le mandat du nouveau *mutasarrif*, pour cinq ans[387]. Parfaitement inféodé à la Porte, ses relations avec la Syrie s'apaisèrent. Bénéficiant du soutien du clergé maronite, Franku Pacha ne jugea pas utile de reposer son action sur le seul soutien de la France. Contrairement à Dâwûd Pacha, il ne lui devait pas son pouvoir.

L'influence française perdura toutefois jusqu'à la guerre franco-prussienne et ses désastreuses conséquences. Mais, dans un contexte de bonne administration[388], d'absence d'intérêts économiques majeurs et de parfaite entente entre les représentants français et anglais, elle se fit plus rare. La France avait permis l'éclosion d'une entité nationale et arabe en Syrie. Son erreur fut de fonder sa prépondérance sur un seul homme, se coupant ainsi de sa clientèle traditionnelle. Elle était devenue dépendante du sort de Dâwûd Pacha. C'était,

[380] *Ibid.*, lettres de Walewski à Moustier des 26 et 28 novembre 1867, f. 112-115, 116-118.
[381] Voir in John P. Spagnolo, *op.cit.*, pp. 115-118.
[382] Il s'agissait du premier voyage d'un patriarche maronite hors de la Montagne depuis 1755, et le premier en Europe depuis les croisades [*Ibid.*, p. 114].
[383] AMAE, CP Turquie, vol. 375, lettre de Moustier à Bourée du 18 mars 1868, f. 15.
[384] *Ibid.*, télégramme de Bourrée à Moustier du 13 avril 1868, f. 223-224.
[385] *Ibid.*, lettre de Bourée à Moustier du 5 mai 1868, f. 276-278
[386] *Ibid.*, lettres de Bourée à Moustier des 19 mai et 3 juin 1868, vol. 375, f. 286-287, et vol. 376, f. 11-15. Voir aussi PRO, FO, 78/2020, lettres d'Elliot à Stanley des 21 avril, 1er et 19 mai 1868.
[387] *Ibid.*, vol. 376, lettre de Bourée à Moustier des 9 juin et 14 juillet, télégramme de Bourée à Moustier du 3 juillet 1868 et protocole du 27 juillet 1868, f. 121-123, 197-199, 189, 277-280.
[388] *Ibid.*, CPC Beyrouth, vol. 19, lettre de La Tour d'Auvergne à Rousseau du 8 janvier 1870, f. 110.

semble-t-il, le point faible des entreprises nationales du Second Empire, au Machrek. La politique de la France en Égypte reposa également sur des hommes. Mais les intérêts étaient tout autre...

Quatrième partie :
L'action géopolitique du Second Empire

Si la Syrie et la Palestine appartenaient à la tradition diplomatique française, l'Egypte faisait partie de l'imaginaire bonapartiste. Mythe fondateur de la dynastie napoléonienne, il couronnait ce pays et ce désert, où se forgea le destin de Bonaparte. Envoyé combattre les Mamelouks par des Directeurs jaloux de sa gloire, il en était revenu pour instaurer un nouveau régime, plus stable et plus honorable. Napoléon III, qui puisait largement les sources de sa politique étrangère dans celle de son oncle, ne pouvait ignorer cet Orient lointain et compliqué. Pas plus qu'il n'oubliait le rôle joué par les anciens de la Grande Armée dans le développement de l'Égypte moderne. « C'est en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice[1] » que l'Empereur entendait faire de la France une nation « honorée et puissante. »

La situation politique en Égypte, à l'aube du règne de Napoléon III, offrait à la France la perspective de développer une politique particulière. Mais la question de Suez, œuvre à caractère privé, offrait une autre approche géopolitique. Egyptienne, elle l'était certainement pour Ferdinand de Lesseps. Pour la France, elle ne relevait que d'une triple approche coloniale, commerciale et financière. Elle lui offrait l'opportunité de s'installer en mer Rouge et dans l'océan Indien, au mépris des navires de l'*Indian Navy*. Elle s'affirmait comme un lien nécessaire pour le commerce français en Extrême-Orient. Enfin, elle symbolisait la puissance de cette France de rentiers, dont les capitaux se répandaient à travers l'Europe, atteignant l'Orient.

La France laissait donc peu de place à une politique purement égyptienne, comme elle avait essayé de développer une politique syrienne sous la forme d'un « Royaume arabe ». La postérité n'a laissé passer qu'une confusion, assimilant les orientations de Paris à la construction du canal de Suez. Ce faisant, elle réduisait l'action de Napoléon III à une simple politique de circonstances...

[1] Discours du trône du 2 mars 1854.

Carte publiée par le Dr Abbate Pacha dans son ouvrage intitulé : *Le Soudan sous le règne du Khédive Ismail*

Chapitre 10 :
La France et le réveil de l'Égypte

L'Égypte de la seconde moitié du XIXè siècle présentait, à son échelle, l'ensemble des maux caractérisant les relations, la confrontation multiséculaire, entre l'Orient et l'Occident : les disparités matérielles et technologiques, les inégalités politiques, les manipulations de l'économie et, déjà, l'incompréhension socioculturelle. Cette situation ne tenait pas seulement au fait que l'Europe connaissait une nouvelle période d'expansion économique. Le cas égyptien différait des autres incursions européennes en Orient par l'émergence d'une nation, au sens entendu par les Lumières. L'entrée en scène de l'Europe « marquait le début d'une phase plus intense de l'un des plus grands drames que l'Histoire connaît depuis des millénaires : la rencontre de deux civilisations[2]. »

La France, au temps de Muhammad 'Alî, avait pris une bonne part au réveil de l'ancienne terre des pharaons, tant au niveau politique qu'économique. Des soldats de la Grande Armée étaient venus, au lendemain de Waterloo, réorganiser l'armée, réformer le système sanitaire et l'instruction publique, établir des fabriques et des industries, développer les cultures traditionnelles (coton, tabac) et en introduire de nouvelles (indigo, chanvre).

La mort du fondateur de l'Égypte moderne et, parallèlement, le décollage cotonnier du pays avaient quelque peu brouillé les cartes. À Paris, la révolution de février 1848 mettait une nouvelle fois le pays au ban du concert des Nations. Cette absence fut dommageable à sa position et à son influence en Égypte. Sous le Second Empire, la politique française eut pour objectif de retrouver une place dans un jeu diplomatique dominé par la Grande-Bretagne. Le soutien à l'œuvre de construction de la nation égyptienne devait en être le moyen privilégié. Mais la France se garda bien d'y développer l'idée d'un « Royaume arabe ». Au contraire, son action s'apparenta à de l'impérialisme.

La restauration de l'influence française

[2] David S. Landes, *Banquiers et Pacha*, 1993, p. 7.

Visitant l'Égypte en 1850, Gustave Flaubert eut ce mot pour qualifier la présence française : « ce n'est pas pour nous que cuit le pâté[3]. » L'observation du touriste-écrivain prenait toute sa signification à la lumière du règne du premier successeur de Muhammad 'Alî, le rétrograde 'Abbâs. Pour mener à bien sa politique de repli de l'Égypte sur elle-même, il avait consciencieusement éliminé toute présence européenne, à commencer par la française. La seule nation à souffrir d'une exception était la Grande-Bretagne. Cette puissance restait l'alternative à une brouille possible avec la Sublime Porte... Cette situation perdura quatre années encore après la visite de l'auteur du *Voyage en Orient*. La pression des événements en Orient offrit toutefois à la France l'occasion d'un sursaut.

La politique d'émancipation de 'Abbâs

L'accession au pouvoir de 'Abbâs[4], en août 1849, avait marqué un changement radical dans l'orientation politique du pays. Le nouveau pacha n'était aucunement animé de la volonté de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur. Cette évolution était prévisible. Les diplomates des dix-sept nations européennes en poste à Alexandrie s'étaient largement fait l'écho des convictions de l'héritier présomptif :

> « L'Égypte n'est plus un pays turc, c'est un pays chrétien ; les représentants des puissances européennes pèsent sur tous les actes du gouvernement. Mon grand-père se croit un souverain absolu, il l'est pour nous, pour ses serviteurs, pour ses enfants, mais il est l'esclave des consuls généraux. Eh bien ! il n'en sera plus de même quand je serai vice-roi[5]. »

Le ton était donné. Son gouvernement se présentait comme celui de la réaction. Réaction, d'abord, contre la prééminence européenne. Mais, surtout, réaction contre la politique d'indépendance de Muhammad 'Alî. Non pas que 'Abbâs cherchât à se présenter comme un loyal serviteur de la Porte. Mais il entendait se débarrasser

> « de l'insistance, souvent gênante, des consuls généraux en renvoyant à Constantinople la décision de toutes les affaires importantes qui surgiront entre le gouvernement et les représentants des puissances européennes[6]. »

La première rupture avec le règne de Muhammad 'Alî fut le renvoi des Européens

[3] *Voyages*, tome II (Paris, Les Belles Lettres, 1948), p. 909.
[4] *Nouvelle biographie générale...*, *1*, p. 48.
[5] AMAE, CPC Egypte, vol. 21, Alexandrie, lettre n° 55 de Barrot à Drouyn de Lhuys du 5 mars 1849, f. 4. P.G. Elgood, dans son ouvrage *The Transit of Egypt*, p. 55, donne une variante de cette déclaration, reprise par François Charles-Roux, « L'Égypte de 1801 à 1882... » in *Histoire de la nation égyptienne*, 1936, t. VI, p. 243 : « Eh bien ! si je dois être gouverné par quelqu'un, j'aime mieux l'être par le chef de tous les musulmans que par des chrétiens que je déteste. »
[6] AMAE, *ibid.*

d'Égypte. Craignant que leur présence ne se transformât en ingérence, il commença par écarter les serviteurs du défunt Vice-roi. Parmi eux, les Français occupaient naturellement une place de première importance. Octave Joseph Sève se retrouva sans emploi. Linant de Bellefonds, responsable avec Mougel et d'autres des travaux d'irrigation du delta du Nil et de l'amélioration des installations portuaires d'Alexandrie et de Suez, fut confiné à l'entretien des canaux et ouvrages existants. Le docteur Antoine Clot[7] fut tout simplement renvoyé en France.

'Abbâs n'était pas mû dans sa politique par un sentiment de xénophobie. Certes, diplomates et historiens occidentaux se plurent à le décrire comme tel. Mais le poids des Européens, dans l'Égypte du règne de Muhammad 'Alî finissant, n'avait pas encore atteint les sommets de ceux de Sa'îd[8] ou d'Ismâ'îl[9]. Les consuls occidentaux commençaient à poser les fondements d'une période qui devait passer à la postérité sous le nom d'« ère consulaire » : la dépossession de la justice égyptienne des affaires mettant en cause un étranger. La réaction de 'Abbâs n'était donc qu'un bouleversement de l'ordre politique inhérent à la mort du Vice-roi. Il était courant que, dès la mise en place d'un nouveau gouvernement, dès la modification de l'équilibre à l'intérieur des factions dirigeantes, l'orientation politique en fut changée. Et cela était particulièrement vrai aux périphéries de l'Empire ottoman où, contrairement à Constantinople, les élites n'étaient pas suffisamment fortes et stables pour assurer une certaine continuité dans l'action gouvernementale.

Ces mesures trouvaient également leur justification dans un rejet de la modernité. L'éducation de 'Abbâs, proche de l'islam, en était la cause. Son comportement de souverain en était conditionné. Il paraissait distant à la cour, préférant de loin la compagnie des bédouins. De nombreux membres de sa famille, comme ses deux successeurs, et des ministres du gouvernement précédent, comme Artin bey ou Sami Pacha, connurent les affres de l'exil.

En défaisant les institutions de son grand-père, il trouvait le soutien des catégories sociales qui avaient fait les frais des réformes. Pour beaucoup d'Égyptiens, son passage au pouvoir fut « ressenti comme une période de détente[10] ». Les *'ulamâ'* retrouvèrent sinon le contrôle des tribunaux, du moins leurs prébendes. Les grandes familles des villes, qui avaient cessé de jouer les intermédiaires entre le gouvernement et les populations urbaines, virent

[7] P. Hamon, « Clot (Antoine) », in *Dictionnaire de Biographie française*, *9*, p. 29-30.
[8] *Nouvelle biographie générale...*, *42*, pp. 1014-1016.
[9] Louis-Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains...*, 1893, p. 831-832.
[10] Nada Tomiche, « Les origines politiques de l'Égypte », *L'Égypte d'aujourd'hui...*, 1977, p. 91.

l'administration directe abolie. Les plus humbles, victimes de la conscription, des corvées et des charges fiscales de plus en plus lourdes, bénéficiaient de la réduction des effectifs militaires et du recours aux mercenaires albanais, de la limitation des travaux d'irrigation et de l'allégement de la pression fiscale. Les règles régissant la propriété privée des terres furent également revues, et la liberté du commerce intérieur restreinte.

Ces mesures permettaient de réduire encore l'influence des Européens en Égypte. Toutes les institutions qu'ils avaient créées, écoles et hôpitaux, furent fermées, ou limitées en nombre. Cette politique sévère visait à maintenir les Européens déjà installés confinés dans les grandes villes d'Alexandrie et du Caire et à les cantonner dans leurs traditionnelles activités de commerce[11]. Cette réaction, face à la dislocation de l'économie locale et à la perte de pouvoir et de prestige, éloigna le sentiment de menace extérieure contre le *Dar al-Islam*. Contrairement au processus en gestation en Syrie ou en Arabie, ces mesures désamorcèrent le fanatisme antioccidental. Par ailleurs, à la différence des autres provinces de l'Empire, les chrétiens coptes étaient associés à la *Nahda*[12].

La politique de 'Abbâs s'expliquait encore par la volonté de réduire les dépenses de l'État. Le Vice-roi était d'autant moins disposé à l'égard des réformes que beaucoup pesaient lourdement sur le Trésor égyptien. En cela, il s'inscrivait toutefois dans la lignée des mesures prises par Muhammad 'Alî à la fin de son règne. Les ambitieux projets des années 1820 et 1830 avaient ainsi été abandonnés. Beaucoup d'écoles avaient déjà été fermées, et le nouveau Vice-roi ne fit que mener le mouvement à son terme. Il abandonna nombre d'entreprises industrielles, laissant toutefois intacts les monopoles[13].

Ce refus de laisser tomber l'Égypte entre les mains avides de l'Europe se justifiait enfin par ce souci premier de préserver l'autonomie de la vice-royauté. Là encore, sa politique avait pour source les objectifs de son grand-père. Comme lui, il rechercha le soutien de la Porte. Il estimait que

> « l'Europe a trop longtemps régné en Égypte. La lutte incessante, au sein de l'Empire, entre le Sultan et le Vice-roi, soutenue au profit de l'Europe, ne peut aboutir qu'à la ruine totale de l'Empire ottoman. Le salut de l'Égypte est à Constantinople[14]. »

[11] Mohamed Sabry, *L'empire égyptien...*, 1936, p. 17-21 ; Angelo Sammarco, *Précis d'histoire d'Égypte, IV*, 1935, p. 9-11 ; François Charles-Roux, « L'Égypte de 1801 à 1882… », *Histoire de la nation égyptienne*, 1936, t. VI, p. 243-244 ; P.M. Holt, *Egypt ...*, 1966, p.195 ; Mohamed Abdou Hamdi, *L'impact culturel de la France en Égypte...*, 1988, p. 238-239.

[12] Xavier de Planhol, *Minorités en islam...*, 1997, pp. 218-219 et 398-399.

[13] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 15 et François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 244-245.

[14] AMAE, CPC Égypte, vol. 21, Alexandrie, Lettre n° 56 de Barrot à Drouyn de Lhuys du 17 avril 1849, f. 15.

À l'instar de Muhammad 'Alî, le Vice-roi entendait obtenir l'application stricte et rigoureuse du traité de Londres de 1841. Les puissances européennes avaient fait de l'Égypte une province autonome dans l'Empire ottoman, dont le gouvernement se transmettait par héritage au sein de la famille du Vice-roi. 'Abbâs voulait renforcer cette solidarité étroite avec la Porte.

Pourtant, il ne tarda pas à être déçu dans ses attentes. Constantinople ne disposait plus des moyens de s'opposer à la volonté des Européens. Et l'intérêt de ces derniers n'était pas de voir une solidarité étroite, voire une indépendance complète, présider aux rapports entre les deux entités ottomanes. Bien au contraire, ils entendaient se servir de la dépendance extérieure de l'Égypte et de son affaiblissement pour hypothéquer son indépendance intérieure. Leurs armes étaient la création de groupes d'intérêts et l'ingérence consulaire[15].

La Porte, elle-même, entendait bien profiter des bonnes dispositions de 'Abbâs pour faire rentrer l'Égypte dans le rang. Elle tenta d'imposer, à partir de 1850, l'application du *Tânzimât*, la charte de réformes de 1838. Cette mesure, qui ne visait qu'à faire appliquer la loi ottomane à une province de l'Empire, représentait une sérieuse menace contre l'autonomie égyptienne. Son application aurait pour effet de priver l'Égypte de tous les droits garantis par les traités de 1841, et surtout de reléguer le vice-roi au rang de simple gouverneur de province.

'Abbâs opposa à la volonté ottomane un refus très net. Ne souhaitant pas être réduit à la position d'un *wâlî* de Roumélie ou de Damas, il conseillait à la Porte de s'occuper de Bagdad et de mettre de l'ordre dans ses provinces ruinées[16]. Avec une grande habileté, il se posa en défenseur des traités de 1841, rappelant que, sans l'approbation des puissances protectrices, ils ne pouvaient être modifiés de quelque façon que ce fût. Le *Tânzimât* ne pouvait être introduit en Égypte que s'il respectait la position, les droits héréditaires et les coutumes garantis par ces traités.

A partir de 1850, le vice-roi dut se rendre à l'évidence. Constantinople lui était des plus hostiles. La Porte cherchait à recouvrer la primauté en Égypte. Et la France et l'Angleterre soutenaient cette politique anti-égyptienne. Il n'était pas rare de voir leurs ambassadeurs, les éphémères Aupick et La Valette comme l'immuable Stratford Canning, parler de la même voix. Pour garantir son pouvoir face aux ambitions de son suzerain, 'Abbâs se devait pourtant de trouver l'appui d'une de ces deux puissances européennes.

[15] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 23.
[16] *Ibid.*

La nouvelle orientation de la politique égyptienne était imputable au secrétaire du Vice-roi, Nubar. Arménien catholique, il était le neveu de Boghos Nubar bey, ministre des Affaires étrangères de Muhammad ‘Alî. Entré au service d’Ibrâhîm au début des années 1840, il avait su entrer dans les bonnes grâces de ‘Abbâs. Ses études dans un collège français lui avaient fait comprendre combien l’Europe devait être un modèle pour l’Égypte. Et quel meilleur exemple que celui fournit par la nation la plus avancée, la Grande-Bretagne[17].

Cette puissance était toute prête à offrir son appui au Vice-roi. D’une part, elle voyait d’un bon œil l’opportunité de ruiner l’influence française. Mais encore, elle pourrait imposer à ‘Abbâs une solution anglaise à la question de la nouvelle route des Indes. Au canal, maritime ou dérivé du Nil, souhaité par la France, la Grande-Bretagne proposait le maintien de la route terrestre, moyennant au besoin une ligne de chemin de fer. Depuis 1848, le consul britannique, Murray, tentait d’amener ‘Abbâs à cette éventualité. Mais le successeur de Muhammad ‘Alî restait invariablement sourd à ses arguments. En mars 1849, encore prince héritier, il avait fait connaître son sentiment à l’ancien maire de Londres[18], Sir John Pirie, venu au Caire en compagnie de plusieurs dirigeants de la *Peninsular & Oriental Company* (*P&O*)[19]. Renvoyant la délégation britannique sans ménagement, il avait déclaré :

> « L’Égypte n’est pas aujourd’hui assez riche pour construire le chemin de fer [...] Quant à permettre à des étrangers de le construire, dans quel pays d’Europe une concession de ce type a-t-elle été faite à des étrangers ? L’Égypte ne construira pas de chemin de fer et ne permettra pas à d’autre de le faire. »

Loin de se décourager, Murray avait continué à faire pression sur le gouvernement égyptien. Et son influence s’accroissait à mesure que la Porte s’opposait à la politique égyptienne. L’ascendant du consul anglais se développa à tel point que, ni les conseils du représentant autrichien[20], ni les protestations de son

[17] Il n’existe pas de biographies satisfaisantes de Nubar Pacha, bien qu’on ait beaucoup écrit sur lui. On trouvera les biographies les plus pratiques dans J. Tagher, « Portrait psychologique de Nubar Pacha », in *Cahiers d’Histoire égyptienne*, 1949-I, n° 5-6, pp. 353-372 et R. Hunter, « Self-image and historical truth : Nubar Pasha and the making of modern Egypt », in *Middle Eastern Studies*, 1987, 23(3), pp. 363-375 (complète son ouvrage de 1984). Les *Mémoires de Nubar Pacha* ont été rééditées par Mirrit Boutros Ghali en 1983 à Beyrouth, hélas sans appareil critique.

[18] AMAE, CPC Égypte, vol. 21, Alexandrie, lettre n° 56 de Barrot à Drouyn de Lhuys du 17 mars 1849, f. 15.

[19] Charles W. Hallberg, *The Suez canal*, 1931, p. 106. On trouvera une bonne histoire des chemins de fer égyptiens, des origines aux années 1930 dans Lionel Wiener, *L’Égypte et ses chemins de fer* (Bruxelles, 1932). Pour l’histoire de l’*overland route* (la « route par terre »), on pourra se reporter à l’ouvrage de B. Cable, *A Hundred Year History of the P&O Peninsular and Oriental Steam Navigation Company, 1837-1937* (Londres, 1937).

[20] Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 11 et Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 107-108.

collègue français[21] ne purent détourner ‘Abbâs d’une politique par trop anglophile. En octobre 1850, le Vice-roi accepta enfin d’aborder le sujet d’un chemin de fer avec l’ingénieur Stephenson. Dans le même temps, son secrétaire particulier était envoyé à Londres pour mener les négociations[22]. Les seules conditions étaient que l’Égypte pût apporter le capital et les travailleurs. Pour désamorcer toute opposition française, il souhaita que la ligne fût construite en deux tronçons, le premier reliant Alexandrie au Caire, et le second la capitale égyptienne à Suez[23].

> « Construire un chemin de fer du Caire à Suez, à travers un désert, c’était travailler trop ouvertement dans des vues purement anglaises et manifester un dédain trop marqué pour l’intérêt du pays auquel on demandait l’exécution de cette voie ; mais établir un *railway* d’Alexandrie au Caire, à travers les provinces les plus fertiles et les plus peuplées de l’Égypte, c’était tout différent. L’intérêt anglais se dissimulait ici sous celui de la population égyptienne, et la proposition perdait ce caractère d’égoïsme qui d’abord en avait presque justifié le rejet[24]. »

L’agent français, Le Moyne, voyait plus loin que l’intérêt immédiat. Il n’avait de cesse d’attirer l’attention de ses interlocuteurs égyptiens sur les conséquences de cette ouverture :

> « Il est évident que le Pacha croit en ce moment n’engager que son petit doigt, et qu’il est libre de le retirer aussitôt que l’on le lui serrera trop fort. Et bien, il se trompe ; c’est absolument une roue d’engrenage ; après le doigt, c’est la main, après la main le bras, et puis le corps, qui est pris et brisé sans merci[25]. »

Il semble que le Vice-roi se montra plus fin politique que les diplomates occidentaux. ‘Abbâs craignait d’autant moins d’être entraîné dans un engrenage qu’il souhaitait ardemment l’opposition de la France. Il escomptait que le gouvernement français renouvellerait le veto de Louis-Philippe. Et il entendait lui fournir des arguments. S’adressant au consul français, n’avait-il pas laissé entendre qu’il était dans ses ambitions de faire percer un canal ? La seule condition était toutefois de taille : la France, la Russie et l’Autriche étaient condamnées à s’entendre[26]. Mais rien ne vint de Paris, tout au plus une obstruction de dernière heure du marquis de La Valette, ambassadeur près la Porte[27].

Le 18 juillet 1851, en l’absence de toute réaction française, ‘Abbâs avait accepté de payer le prix du soutien anglais à sa politique. Il signa, « sous la

[21] AMAE, CPC Égypte, vol. 23, Le Caire, lettres de Delaporte à Brenier du 26 mars 1851, f. 79, et à Baroche du 18 juillet 1851, f. 103.
[22] Les *Mémoires de Nubar Pacha*, p. 112-115.
[23] *Parliamentary Paper*, n° 605, 1851, « Examination of Robert Stephenson by select Committee of House of commons », p. 223-224.
[24] Paul Merruau, « L’Égypte sous le gouvernement de Saïd Pacha », *La Revue des deux Mondes* du 15 septembre 1857, p. 353.
[25] PRO, FO 78/875, lettre d’Arakel Nubar frère de Nubar Pacha, au secrétaire de S.A. au Caire, le 19 juillet 1851, relatant sa conversation avec le consul de France.
[26] AMAE, CPC Égypte, vol. 21, Alexandrie, lettre n° 3 de Le Moyne au général Ducos de la Hitte du 1er février 1850, f. 55.
[27] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 305, lettres n° 9 et 29 de La Valette à Baroche des 4 et 25 juin 1851 ; Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 108-109.

pression de l'or britannique[28] », le contrat pour une ligne de chemin de fer entre Alexandrie et Le Caire. La concession des travaux fut confiée à Robert Stephenson, représentant les intérêts de la *P&O*. Tout le matériel ferroviaire, des rails aux locomotives, fut directement importé de Grande-Bretagne[29]. La France n'avait pas réussi à faire échouer les négociations. Mais la conclusion du marché lui offrit l'occasion d'agir auprès de la Porte. Le Vice-roi s'étant engagé sans l'autorisation du sultan, Le Moyne conseilla à La Valette de demander sa destitution, « soit à titre d'interdit, comme fou, soit au titre de rebelle ». Sinon, il fallait se « résigner à voir l'Angleterre presque absolument maîtresse de l'Égypte, et lui abandonner au moins le rôle que [la France, elle-même, joue] à Tunis[30] ». Car 'Abbâs, précisait le consul général de France, « s'était aveuglément rendu à l'influence anglaise et se préparait à un lourd et dangereux joug[31] ». Pire, il avait complètement abdiqué devant « le machiavélisme britannique[32] ».

Pourtant, les diplomates français avaient du mal à ne parler que d'une seule voix. À Londres, Walewski, l'ambassadeur de France, laissait entendre que son gouvernement encourageait la Porte à s'opposer au chemin de fer anglo-égyptien[33]. Mais à Constantinople, La Valette estimait qu'une telle attitude ferait apparaître la position française comme trop étriquée et exclusive. Il préférait plutôt soumettre au gouvernement ottoman une note faisant ressortir les nombreux avantages pour l'Empire à établir un canal[34]. L'ambassadeur oubliait seulement que la Porte craignait par-dessus tout un tel ouvrage. Il avait pour conséquence de séparer physiquement l'Égypte des autres provinces ottomanes. Aussi, lorsque 'Abbâs se décida à demander un firman du sultan, l'opposition française se trouva annihilée.

Plus aucun obstacle ne s'opposait à la construction du tronçon ferroviaire Alexandrie-Le Caire. Plus aucun obstacle ne s'opposait à ce que Londres tînt sa part du marché. Face à Muhammad 'Alî, la Grande-Bretagne avait choisi de soutenir la Porte dans sa politique anti-égyptienne. Avec 'Abbâs, elle devait maintenant opérer un renversement de position. Toutefois, elle n'était pas prête à soutenir toutes les vues du Vice-roi. Elle acceptait bien d'obtenir « une remise ou

[28] AMAE, CPC Égypte, vol. 23, Alexandrie, lettre du consul au Caire, Delaporte, à Baroche du 6 août 1851, f. 125.
[29] Lionel Wiener, *op.cit.*, p. 161-163, pour le texte du contrat et p. 59-74 pour l'histoire de la construction de la ligne ; Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 109, François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 246-247 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 12-13.
[30] AMAE, CPC Egypte, vol. 23, Alexandrie, copie d'une dépêche n° 161 de Le Moyne à La Valette, annexée à la lettre n° 154 du 18 juillet 1851, f. 103-106.
[31] *Ibid.*, lettre du consul au Caire, Delaporte, au marquis de Turgot du 29 décembre 1851, f. 256.
[32] *Ibid.*, vol. 24, lettre n° 189 datée du Caire le 16 février 1852, f. 36.
[33] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 111.
[34] AMAE, CP Turquie, vol. 306, lettre n° 34 de La Valette à Drouyn de Lhuys du 4 août 1851, note en annexe.

une modification du *Tânzimât* en ce qui concerne la vice-royauté ». Mais elle ne voulait pas remettre en cause le dogme, intangible de la diplomatie européenne depuis 1812, de l'intégrité de l'Empire Ottoman. D'ailleurs, elle s'était empressée de rassurer le gouvernement français à ce sujet. Son ambassadeur à Paris, Lord Cowley, avait rappelé qu'elle n'avait « aucun désir de rendre l'Égypte indépendante de la Porte[35]. »

L'appui britannique fut déterminant dans le règlement de la question du *Tânzimât*. En 1851 et en 1852, deux envoyés de la Porte, Mukhtar bey et Fu'âd efendi, se rendirent successivement au Caire négocier avec 'Abbâs. Les pourparlers se limitèrent bientôt au *Cacas*. Cette clause du *Tânzimât* ôtait aux gouverneurs de province le droit d'exécuter les sentences capitales pour le restituer au sultan. Le vice-roi tenait à conserver ce *jus gladii* afin de maintenir l'ordre public en Égypte. Un compromis fut finalement trouvé. Le vice-roi conservait pour sept ans le droit de vie et de mort sans sanction préalable du sultan ; il se contenterait de lui communiquer le jugement. Toutefois, un conseil spécial était institué pour se prononcer sur chaque cas, avant l'application de la peine[36].

Rapidement, 'Abbâs éprouva les limites du soutien anglais. Ses revendications les plus importantes n'étaient pas satisfaites, et rien n'indiquait qu'elles le seraient. Il n'obtint pas le changement de la loi de succession en faveur de son fils, ni le titre d'*al-Azîz*[37]. La guerre russo-turque ne lui permit pas plus de tirer profit de la nouvelle faiblesse de Constantinople. Reprenant le rêve de Muhammad 'Alî d'un empire arabe, il souhaitait obtenir le Jabal Chammar, cette montagne du Nadj vénérée par les tribus arabes, sur le chemin de Bagdad à La Mecque. Tout aussi vainement, il demanda le rattachement de la *wilâya* de Bagdad à l'Égypte. Après en avoir étudié les ressources, il acceptait même une augmentation considérable du tribut[38]. Si 'Abbâs avait vu ses souhaits se réaliser, l'Égypte se serait à nouveau installé en Arabie, comme avant 1840. Elle aurait pu reprendre l'œuvre visant à créer une unité arabe au Machrek. Sous Muhammad 'Alî, elle avait échoué dans le désert de Syrie (1831-1840). La mort de 'Abbâs, subite et violente[39], le 13 juillet 1854, mit fin à toutes ses velléités.

La guerre avec la Russie, à partir de 1853, avait amené le Vice-roi à redouter les ambitions de la Grande-Bretagne. Chaque acte de puissance des

[35] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 24, Alexandrie, extrait d'une dépêche de Malmesbury à Cowley du 16 avril 1852, f. 65.
[36] Angelo Sammarco, *op.cit.*, pp. 15-16, François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 249, Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 24 et 27, et Stanford J. Shaw & Ezel Kural Shaw, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey. II*, 1977, pp. 118-119.
[37] PRO, FO 78/1036, lettre de Murray à Clarendon, Le Caire, le 2 août 1854.
[38] *Ibid.*, le 13 août 1854.
[39] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 28, François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 252.

agents anglais était l'occasion de nouveaux soupçons. D'abord, surgit un différend avec la *P&O*, à propos du droit de sortie sur les marchandises en transit[40]. Ensuite, l'arrivée d'une armée britannique en Crimée renforça ses craintes. Sabatier, le consul de France, résumait assez bien la situation à Paris :

> « Abbas Pacha semble toujours s'attendre à des événements imprévus, à des catastrophes soudaines. Un jour, c'est l'idée fixe d'une occupation anglaise qui trouble son sommeil. La crise actuelle, dit-il à ses intimes, sera funeste à la Turquie. Le Sultan ne pourra pas se tenir à Constantinople après l'émancipation des chrétiens, et qui sait si les Puissances qui nous protègent aujourd'hui dans un but intéressé, ne se partageront pas nos dépouilles[41]. »

Dès la fin de l'année 1853, un contingent égyptien de quinze mille hommes s'embarqua pour le théâtre des opérations. Sabatier concluait qu'il ne partait pas se battre « contre une agression russe » :

> « Depuis longtemps, la presse européenne, dans ses projets de partage de l'empire ottoman, a été si unanime à faire de l'Égypte, dans un prochain avenir, une possession anglaise que, dans le pays même, cette idée s'est insinuée peu à peu dans les esprits. Le Vice-roi, presque à son insu, s'est laissé gagner par la contagion. Aujourd'hui, il ne peut se défendre d'une assez vive préoccupation à cet égard... C'est vers Malte, plutôt que vers la mer Noire, que se portent ses regards... L'immobilité de l'escadre anglaise dans son voisinage lui cause une inquiétude qu'il ne sait pas assez dissimuler. C'est contre un coup de main de l'amiral anglais qu'il arme et cherche à se mettre en défense[42]. »

Après avoir placé tous ses espoirs dans la Grande-Bretagne contre le Sultan, 'Abbâs en venait à redouter de voir son pays confisqué par la puissance européenne même dont il avait favorisé l'influence en Égypte et, de préférence, cherché le soutien. Il ne se trompait qu'à moitié. Le 12 mars 1852, Allys Bucianti, un Italien connu pour son anglophilie, avait adressé à Lord Palmerston un mémoire traitant de la culture du coton en Égypte et aux États-Unis. Dans ses conclusions, il avait délaissé l'économie pour la politique, n'hésitant pas à suggérer la conquête de l'Égypte et du Soudan[43].

Le sursaut français

Les succès de la Grande-Bretagne en Égypte avaient amené la France à prendre, elle aussi, le contre-pied de sa politique traditionnelle. Alors qu'elle avait toujours souhaité, au risque d'une guerre européenne, comme en 1840, l'indépendance de l'Égypte, elle commença d'intriguer avec la Porte en vue de renforcer ses liens de vassalité. À Alexandrie, Le Moyne estimait que l'influence ottomane, bien que non souhaitable, était bien moins dangereuse pour la France

[40] AMAE, CPC Égypte, Alexandrie, vol. 25, lettre n° 35 de Sabatier à Drouyn de Lhuys du 8 juin 1853, f. 14.
[41] *Ibid.*, lettre du 31 mars 1854, f. 145.
[42] *Ibid.*, lettre du 18 décembre 1853, f. 102.
[43] PRO, FO 78/969. Âgé de 59 ans, Bucianti résidait en Égypte depuis 1795,

que celle de la Grande-Bretagne. Entre deux maux, laissait-il entendre en substance, il fallait choisir le moindre[44]. De son côté, à Constantinople, La Valette saisissait toutes les occasions pour suggérer une attitude de fermeté face à ‘Abbâs. Lors des négociations concernant le chemin de fer, Sir Stratford Canning informa Rechid Pacha qu'une fois le tribut payé, le Vice-roi d'Égypte était libre d'utiliser à sa guise ses revenus[45]. Mais, du fait de l'opposition française, il dut rapidement faire marche arrière. Il fut contraint de demander à Murray de tout mettre en œuvre pour persuader ‘Abbâs d'attendre la décision de la Porte[46].

Immanquablement, les rapports du Vice-roi avec la France s'en étaient ressentis. D'autant que le gouvernement de Louis-Napoléon s'était montré favorable au *Tânzimât*. Dans ce climat, la proposition de Le Moyne sur la déchéance de ‘Abbâs fit le plus mauvais effet. Le Vice-roi n'était pas dupe :

> « Je sais à n'en pas douter qu'à Constantinople la France a, surtout dans les derniers temps, poussé à ma déchéance... Tous les journaux français semblent avoir reçu le mot d'ordre de m'outrager, en me représentant comme un monstre ou un imbécile[47]. »

Les craintes du Vice-roi d'une invasion anglaise offrirent toutefois à la France une opportunité de reprendre l'avantage. Elle disposait d'ailleurs de bonnes cartes entre ses mains. L'assistance militaire française à l'armée égyptienne était l'une des rares mesures prises par Muhammad ‘Alî à avoir résisté à la politique rétrograde de son successeur. Le colonel du génie Gallice, directeur des fortifications d'Alexandrie, avait même été maintenu à ce poste, malgré son admission à la retraite le 25 février 1850, par la seule volonté du Vice-roi[48]. À Paris, Hautpoul, le ministre de la Guerre, estimait que ces « officiers envoyés par le Gouvernement en Égypte pouvaient contribuer puissamment à y consolider l'influence française[49]. »

En octobre 1849, la mort du lieutenant-colonel d'artillerie Moreau, commandant la mission militaire depuis août 1848, donna lieu à quelques inquiétudes, tant au ministère de la Guerre qu'aux Affaires étrangères. Son remplacement ne dépendait que du bon vouloir du Vice-roi. ‘Abbâs réservait sa réponse. Début novembre, il se montra si vague avec le chargé d'affaire français, Benedetti, que l'on pouvait craindre le pire. Il semble toutefois que le Vice-roi ait

[44] AMAE, CPC Égypte, vol. 23, Alexandrie, copie d'une dépêche n° 161 de Le Moyne à La Valette, annexée à la lettre n° 154 du 18 juillet 1851, f. 106.
[45] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 305, lettre n° 9 de La Valette à Baroche, du 4 juin 1851.
[46] *Ibid.*, lettre n° 29 du 25 juin 1851.
[47] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 24, Le Caire, lettre de Le Moyne à Turgot, du 16 février 1852, f. 36.
[48] *Ibid.*, lettre de Le Moyne à Ducos de la Hitte du 5 juillet 1850.
[49] *Ibid.*, ADP Égypte, vol. 1, lettre de Rullière à Tocqueville du 18 octobre 1849.

voulu attendre l'arrivée du nouveau consul général. Quatre mois plus tard, c'était chose faite.

Le 11 mars 1850, une lettre de Khusraw bey informait Le Moyne de la volonté du Vice-roi d'offrir le commandement de la mission française au chef d'escadron Princeteau, « chargé depuis des années de la direction des services d'artillerie[50]. » Il demandait en outre que la France envoyât un lieutenant et quatre sous-officiers de l'artillerie pour aider Princeteau et du matériel militaire[51]. Le ministre de la Guerre donna son accord le 7 mai ; le lieutenant de Baulaincourt put se mettre en marche, avec ses hommes, le 9 décembre suivant[52]. Le chef d'escadron Princeteau concentra son action sur le matériel et les établissements spéciaux de l'artillerie égyptienne[53]. En outre, il se vit confier la direction de l'école militaire de Tûrah. Sa mission s'acheva en septembre 1853. Bien qu'il ne semble pas avoir été remplacé de façon permanente, il avait ouvert la voie du renouveau de l'influence française en Égypte.

Le nouveau consul général, Sabatier, estimait pourtant limitées ses chances de renverser l'ascendant anglais :

> « Il n'y a pas de vrai désaccord entre nous parce que nous ne sommes jamais ensemble. Mais je suis convaincu que le jour où je voudrais essayer d'exercer quelque influence sur l'esprit du Vice-roi, M. Murray [...] fera immédiatement tout ce qui est en son pouvoir pour m'empêcher d'arriver à mes fins. Mon collègue anglais s'est rendu absolument maître de Son Altesse au cours de ces dernières années, en lui faisant croire [...] que seul le gouvernement anglais peut et veut le protéger de ses ennemis[54]... »

La mort de ʻAbbâs leva encore une fois toutes ces hypothèques.

« Au Vice-roi despote et ombrageux succédait un souverain éclairé et libéral[55] », mieux disposé à l'égard de la France. Saʻîd était le benjamin des quatre fils de Muhammad ʻAlî et le frère d'Ibrâhîm. Préféré par son père à tous ses frères et neveux, il avait reçu une éducation européenne, sous la direction d'un orientaliste distingué, le Français Kœnig bey[56], qui devint ensuite son secrétaire des commandements. Destiné à servir dans la marine, un officier de l'escadre française d'Alexandrie, le capitaine de vaisseau Houssart, lui avait enseigné la navigation et les mathématiques. Entouré, à bord, de jeunes gens de son âge, il

[50] SHAT, 7 YD 1447.
[51] AMAE, ADP Égypte, vol. 1, lettre de Rullière à Tocqueville du 13 mars 1850.
[52] *Ibid.*, lettres d'Hautpoul, du 7 mai, et de Schramm, du 9 décembre 1850, à Ducos de la Hitte. Il était accompagné des sergents Jacquier et Bernardi.
[53] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 23, lettre de Princeteau à Schramm du 8 mai 1851, joint à la dépêche de Le Moyne à Baroches du 9 mai 1851, f. 78-79, et SHAT, 1 MR 1678.
[54] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 21, Le Caire, lettre de Sabatier à Drouyn de Lhuys du 14 avril 1853, f. 164.
[55] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 29.
[56] C. Meyer, « Kœnig Mathieu Auguste, dit Kœnig bey (1802-1865) », in *Dictionnaire de biographie française*, 1994, p. 1245.

avait appris l'amour du peuple. Formé à l'école de Muhammad 'Alî et des Européens qui l'entouraient, il s'était frotté aux règles d'un bon gouvernement.

Le nouveau Vice-roi était l'antithèse parfaite de son austère et renfermé neveu. Son règne marqua le retour à la politique d'occidentalisation rapide de son père. Les Européens, chassés par son prédécesseur, revinrent en nombre. Il acceptait sans aucune réserve les suggestions de ses amis européens, au premier rang desquels figurait Ferdinand de Lesseps. Ce qui lui valut de se lancer dans des entreprises que ni lui, ni l'Égypte ne pouvaient se permettre. Certaines ne virent jamais le jour. D'autres, tel le canal de Suez, ne furent achevées qu'au prix d'un fort endettement. Les travaux publics reprirent, associant ingénieurs égyptiens et spécialistes européens. L'État continua de se moderniser, s'inspirant de plus en plus du modèle européen, avec des ministères aux domaines de compétences bien précis, et un véritable Conseil d'État.

Son successeur, Ismâ'îl, était, de tous les successeurs de Muhammad 'Alî, le plus frotté d'occidentalisme. Son éducation française avait été renforcée par un séjour à l'école militaire de Saint-Cyr. Surpris en France par la mort de son père, Ibrâhîm, et de son grand-père, il avait été tenu à l'écart de l'Égypte par leur successeur. Il mit à profit son exil parisien pour goûter aux idées nouvelles de progrès de la révolution de 1848. Ambitieux pour lui-même et son pays, Ismâ'îl avait retenu de son séjour en France, comme Nubar dix ans auparavant, que l'Égypte pouvait rattraper le niveau de civilisation de l'Europe. En cela, il s'affirmait comme le véritable continuateur de l'œuvre du premier Vice-roi.

« L'idéologie civilisatrice redevint le grand thème de louanges de la dynastie de Muhammad 'Alî, avec un accent particulier mis sur la technologie moderne, la machine à vapeur, l'électricité[57]. » Ismâ'îl poursuivit le renforcement de l'État égyptien, favorisant l'union des *fallah* avec les égyptianisés plus ou moins récents à l'intérieur et affirmant son autonomie politique par rapport à la Porte à l'extérieur. En 1866, il obtint de Constantinople, consécration de son entreprise dynastique, le titre de *Khidîv*.

Ce retour aux préceptes fondateurs de Muhammad 'Alî signifiait également la fin de l'influence exclusive de la Grande-Bretagne en Égypte et un retour au jeu traditionnel des puissances. La France retrouvait le premier rang des nations européennes. Mais sa position n'avait plus rien à voir avec celle qu'avait pu encore occuper sa rivale britannique. Essentiellement parce que Napoléon III avait entrepris une politique d'entente, qu'il voulait cordiale, avec la Grande-Bretagne.

[57] Henry Laurens, *Le royaume impossible...*, 1990, p. 48.

L'exaltation de la civilisation égyptienne

Le retour du courant réformiste en Égypte ne pouvait être que favorable à la France. Sa'îd, le premier, fit crédit à son amitié. La civilisation des Lumières vint à l'aide de l'Égypte renaissante. L'Égypte à la recherche de sa civilisation fit plusieurs appels du pied à la France. Elle se vit offrir l'opportunité de reprendre cette collaboration culturelle, universitaire et scientifique initiée par les deux commissions scientifiques nommées par Bonaparte, avant de quitter Toulon en septembre 1798. La renaissance de la nation égyptienne s'accompagnait aussi d'un volet politique, où l'aspect militaire était appelé à jouer un rôle non négligeable.

Le renouveau culturel égyptien

Les règnes de Sa'îd et d'Ismâ'îl permirent de renouer, en Égypte, avec la *Nahda*. Elle correspondait à un projet politique clair de mise en valeur de la vallée du Nil. Les deux successeurs de 'Abbâs souhaitaient faire de l'Égypte une puissance capable d'adopter le même langage que cette Europe toujours plus dominante.

> « Saïd Pacha avait compris, dès son avènement, que la politique rétrograde de son prédécesseur Abbas Pacha devait tôt ou tard causer la ruine du pays. Aussi, sans s'inquiéter des bouderies et des rancunes du parti turc, influant surtout sous le règne précédent, appela-t-il des quatre coins de l'Europe une pléiade d'hommes intelligents dont il écoutait les conseils et fit la fortune[58]. »

Le 19 novembre 1859, lors d'un banquet offert, à Qasr al-Nil, aux *'ulamâ'*, aux membres de la famille régnante et aux dignitaires égyptiens, civils et militaires, il développa son projet de civilisation. Après avoir rappelé la lente décadence de l'Égypte, du fait de la disparition des pharaons et des multiples invasions qui s'en étaient suivies, il exprima son désir « d'entreprendre l'éducation de [son] peuple et de le rendre capable de se passer du concours des étrangers[59]. » Ce discours ne fut pas vraiment suivi d'effets. L'œuvre éducative du premier successeur de 'Abbâs devait se limiter à la formation des futurs cadres de la nouvelle Égypte. Il n'entendait pas

> « se priver des lumières et des secours qu'assurerait à son gouvernement un corps de jeunes gens spécialement instruits dans les sciences, les arts et même dans les lettres[60]. »

Il fallut attendre Ismâ'îl pour voir les couches les plus humbles de la société scolarisées. Cette mesure répondait à sa volonté d'exaltation de la

[58] Amédée Sacré et Louis Outrebon, *L'Égypte et Ismaïl Pacha*, 1865, p. 56.
[59] Mémoires d'Arabi Pacha, cité par Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 35.
[60] Paul Merruau, *L'Égypte contemporaine 1840-1857*, 1858, p. 87.

conscience nationale égyptienne. Son discours devant l'assemblée des délégués, le 25 novembre 1866[61], en était la meilleure illustration. Passant sous silence l'appartenance de l'Égypte à l'Empire ottoman, il utilisa à plusieurs reprises le terme de *watan*. Loin d'être un artifice de rhétorique, il reconnaissait dans cette égyptianité naissante le rassemblement au sein de l'élite au pouvoir de tous les Égyptiens, d'origine *fallah* ou turco–circassienne. La dynastie cherchait à faire émerger ce sentiment, pendant culturel de sa politique d'émancipation vis-à-vis de la Porte. À défaut de positions similaires sur l'organisation de la société, notamment la place de l'islam, l'idéologie civilisatrice servait d'idéologie commune

> « La civilisation n'était plus seulement une entreprise dynastique, c'était le sens même de l'histoire de l'Égypte. L'Égypte avait fondé la civilisation au début des temps historiques. Le XIX[e] siècle était le renouvellement de cette histoire. La patrie était le lieu où s'exerçait la civilisation et tous les Égyptiens devaient être fiers du rôle historique privilégié qui était celui de leur pays[62]. »

Dans cette entreprise, la France avait le premier rôle à jouer. Ses idées influençaient Ismâ'îl. À Paris, il avait rencontré le baron Haussmann. Séduit par la politique du préfet de la Seine, il songea à importer ce modèle en Égypte. Le Second Empire se construisait une capitale à sa dimension, le descendant de Muhammad 'Alî devait doter sa nation d'une capitale. Il en ferait le « Paris de l'Orient ». Il appela à son service des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Pierre Grand se vit confier la direction de la voirie du Caire. Le créateur du bois de Boulogne, Barillet-Deschamps, dessina les plans du parc de l'île de Gezireh et du jardin à l'anglaise de l'Azbakiyya[63]. Deux grands boulevards en partirent, en direction de la Gare (rue Clot bey) et de la citadelle (avenue Muhammad 'Alî). Ces constructions se firent au détriment de monuments islamiques, comme les mucharabiehs du voisinage de la grande mosquée d'Al-Azhar. Du pont de Qasr al-Nil partait une allée triomphale menant aux pieds des pyramides, où fut bâti le palais princier, digne des mille et une nuits, qui accueillit Eugénie lors de son voyage de novembre 1869.

> « Rien dans l'ensemble ne [différait] du genre de distributions [des] palais d'Europe (...). Évidemment, le Vice-Roi [avait] dit à un architecte européen : "Je veux un palais comme en ont les plus grands souverains ; faites que ma puissance et ma richesse éclatent dans votre œuvre". Sur cette donnée, l'architecte a dessiné une superbe façade, genre Versailles, avec de hautes fenêtres, et, derrière cette façade, toutes les pièces décorées du titre de salons, se [trouvaient] réparties à peu près au hasard[64]. »

---

[61] Georges Douin, *Histoire du règne du khédive Ismaïl*, I, 1933, p. 302-303 et Henry Laurens, *op.cit.*, p. 48.

[62] Henry Laurens, *op.cit.*, p. 48-49 et *L'Orient arabe*, 1993, p. 80.

[63] André Raymond, *Le Caire*, 1993, pp. 308-310. Voir aussi Jean-Luc Arnaud, *Le Caire, mise en place d'une ville moderne, 1867-1907* (Paris, Actes Sud, 1998).

[64] Bernard H.M. d'Harcourt, *L'Égypte et les Égyptiens*, 1893, p. 203.

Sous le règne d'Ismâ'îl, la ville du Caire sortit de ses limites ottomanes pour devenir une ville moderne. Elle se dota d'avenues, d'une bourse, de théâtres et d'un opéra, où fut jouée *Aïda* ; l'Égypte devait se doter d'une armée et d'une flotte puissantes. Et le consul de France de se demander pourquoi tout cela[65]. Ce bouleversement ne touchait pas seulement les formes architecturales et l'administration de la cité. Cette politique impliquait une nouvelle répartition des groupes sociaux et des activités dans l'espace urbain, construisant deux villes antagonistes, à l'ouest européenne et à l'est indigène.

Le soutien de la France était surtout attendu dans le domaine culturel. L'usage de la langue française était pour la couche dirigeante le signe d'appartenance à cette élite civilisée et civilisatrice. La reprise en main de l'enseignement[66] ne pouvait s'accomplir qu'en rappelant les Français chassés par 'Abbâs. La direction de l'école de médecine, crée en 1827 par Muhammad 'Alî, fut à nouveau confiée à son fondateur, Clot bey. Les docteurs Gastinel, Gillardot et Perron quittèrent la France avec lui pour se charger des enseignements, aux côtés de professeurs égyptiens. L'enseignement du droit fut organisé par Vidal. À ces écoles fondées et dirigées par des Français, s'ajoutaient des établissements d'essence purement égyptienne, créées sur l'initiative d'Ismâ'îl. L'école préparatoire, établissement d'enseignement secondaire installé en 1863 à 'Abbasiyyah, et l'école polytechnique, fondée en 1866, faisaient venir de France directeurs et professeurs.

Des missions d'étudiants reprirent le chemin de Paris. La *mission égyptienne*, fondée par Jomard et Muhammad 'Alî en 1845, accueillait quelque cinquante élèves. Après avoir reçu une instruction secondaire, ils se voyaient proposer deux voies, militaire ou administrative. La première prévoyait une admission dans les écoles spéciales de Metz, de Saumur, d'état-major ou une incorporation dans un régiment ; la seconde permettait aux élèves de suivre le cours de droit administratif de M. Macard[67]. 'Abbâs avait songé à la fermer en 1848, mais l'insistance du gérant du consulat de France, Benedetti, l'en dissuada. Un compromis avait été trouvé, prévoyant le tri des élèves. Les plus instruits

[65] AMAE, CP Égypte, vol. 34, Alexandrie, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 29 juin 1864, f. 120-122.

[66] Sur les relations franco-égyptiennes en matière d'éducation et de culture, on se reportera aux thèses de Pierre Cosson, *Essai sur le problème scolaire catholique en Égypte des origines à l'accord franco-anglais (1904)*, 1949 et de Hamdi Mohamed Abdou, *L'impact culturel de la France en Égypte au cours du XIX^e siècle*, 1988. Concernant l'instruction publique en Égypte sous les Pachas réformateurs, Cf. Édouard Dor, *L'instruction publique en Égypte* (Paris, 1890).

[67] AMAE, ADP Égypte, vol. 1, lettre de Benedetti à Drouyn de Lhuys du 16 avril 1849.

resteraient en France, dispersés dans divers pensionnats[68]. Mais, seuls trois élèves furent autorisés à se rendre, en 1850, à Paris, et encore pour y étudier l'astronomie. Or, le but principal de cette institution était de former les cadres égyptiens.

Dès 1855, une promotion de vingt élèves, choisis parmi les proches de Sa'îd, de préférence, non-Égyptiens, fut envoyée à Paris. Comme elle se révéla indisciplinée, le Vice-roi la plaça « sous la direction d'un conseil d'études [...] très capable de leur donner une impulsion féconde[69]. » En 1862, quatorze nouveaux élèves vinrent se perfectionner en médecine et en pharmacologie. Un an plus tard, ils étaient rejoints par la mission scolaire d'abord adressée à Munich. Si le mouvement reprenait avec Sa'îd, il fallut toutefois attendre Ismâ'îl pour que l'*irsaliyyah* de France vît ses effectifs s'étoffer de façon significative[70].

En 1869, sur l'initiative du colonel Mircher, fut créée à Paris une seconde *École égyptienne*. Fonctionnant comme une pension, son organisation était calquée sur celle des lycées militaires français[71]. Les étudiants, au nombre de soixante, étaient inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire et dans les facultés de Paris. La guerre franco-prussienne, provoquant le rappel des officiers instructeurs dans leur régiment, fit tourner court l'expérience. L'école ferma et les élèves regagnèrent leur pays[72].

Au réseau des écoles égyptiennes fondées ou dirigées par des Français, s'ajoutait celui des écoles catholiques. Leur installation était souhaitée par les autorités égyptiennes. Il en vint beaucoup de France. Leur existence était largement assurée par les subventions et les dons du Vice-roi[73]. Ces établissements religieux français, des *Sœurs Notre-Dame du Bon Pasteur* et des *Frères des Écoles chrétienne*s, voyaient ainsi leur mission facilitée par la double protection de l'Empereur des Français et du Pacha d'Égypte. Les Sœurs avaient créé, en 1845, près du Musky, au centre du Caire, une école de filles[74]. Pour faire face à leurs difficultés financières, elles obtinrent un don de quarante mille francs de Sa'îd.

---

[68] *Ibid.*, « Note relative aux dispositions d'Abbas-Pacha sur l'école Égyptienne », non datée, mais attribuée à Benedetti, donc de 1849.

[69] Paul Merruau, *op.cit.*, p. 90-91 : Ce conseil se composait de Jomard, qui en assumait la présidence, de Barthélémy Saint-Hilaire, de l'Institut, chargé de la vice-présidence, et de Yvon Villarceaux, du bureau des Longitudes, astronome à l'Observatoire de Paris, de Barbet, chef d'institution, et de J. Lemercier, administrateur.

[70] Hamdi Mohamed Abdou, *op.cit.*, p. 258-259, Pierre Cosson, *op.cit.*, p. 110 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 300. De 1863 à 1879, 172 élèves furent envoyés en France.

[71] SHAT, 1 MR 1679, lettre de Mircher à Niel du 22 février 1870. Cf. aussi les programmes pour les années 1869 et 1870.

[72] François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 297-298.

[73] Rapport sur l'enseignement en Égypte d'Octave Sachot au ministre de l'instruction Victor Duruy du 1er juin 1868, cité dans Edouard Dor, *op.cit.*, p. 215.

[74] ADP Égypte, vol. 1 bis, dossier « Sœurs du Bon Pasteur : difficultés relatives à une maison acquise au Caire et passage gratuit », daté de 1851 ; vol. 2, dossier « Frères des Écoles chrétiennes : une propriété leur est accordée au Caire », daté de 1857. Hamdi Mohamed Abdou, *op.cit.*, p. 240-245 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 297-298.

Ismâ'îl leur offrit le terrain de Shubra, près de la capitale, pour bâtir une chapelle et un second établissement. Elles fondèrent également des écoles à Port-Saïd, en 1863, et à Suez, en 1865. Les Frères reçurent, en février 1857[75], un immeuble du Qorûnfach, au Caire. Le collège et école gratuite Saint-Joseph s'y installa. Il était le second établissement géré par les Frères, après le collège Sainte-Catherine d'Alexandrie, fondé en 1847. En 1864, leur dévouement dans leur mission d'éducation et d'enseignement fut récompensé, par le don d'un terrain au Caire, proche de la colonne de Pompée, où ils bâtirent un nouveau collège Saint-Joseph[76].

Parce que l'avenir ne pouvait se forger qu'à partir d'une connaissance certaine de son passé, la conscience nationale égyptienne naissante intégra le passé glorieux du temps des pharaons au processus d'éducation. Le grand moment de l'exaltation de la civilisation égyptienne fut, le 6 mai 1859, le rétablissement de l'*Institut Égyptien*. Sous l'impulsion du docteur Schnepp et de Mariette, il devait être l'image culturelle d'une Égypte cosmopolite. Il était aussi le symbole de la primauté culturelle française. Son nom avait été choisi à dessein,

> « afin de rappeler, tout en l'en distinguant, une fondation semblable qui remonte à une époque qui n'est pas si loin de nous[77]. »

La présence de Jomard, dernier survivant du premier *Institut d'Égypte*, parmi les fondateurs, comme le choix des fils du zoologiste Geoffroy Saint-Hilaire et de Larrey, permettait d'établir la continuité avec l'institution créée par Bonaparte en 1798. Au sein de cette société savante se retrouvaient le prince Napoléon, Lamartine, des serviteurs européens de Muhammad 'Alî, comme Clot bey ou Soliman Pacha, une vingtaine de membres de l'*Institut de France*. Aux côtés de Mariette, on pouvait apercevoir, entre autres membres honoraires ou correspondants, Ernest Renan ou 'Abd al-Qâdir[78].

Véritable académie, l'*Institut* publiait régulièrement un bulletin et, à partir de 1862, des mémoires en français. Les auteurs, indigènes et européens, ne manquaient pas d'appliquer l'idéologie des Lumières à l'Égypte, berceau de la plus ancienne civilisation dont « les descendants de la race pharaonique » étaient en train de retrouver, grâce aux inventions de l'Europe, la gloire de leurs ancêtres[79].

---

[75] *Ibid.*, vol. 2, dossier « Frères des Écoles chrétiennes : une propriété leur est accordée au Caire », daté de 1857.

[76] Hamdi Mohamed Abdou, *op.cit.*, pp. 240-245 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, pp. 297-298.

[77] *Bulletin de l'Institut Egyptien*, 1859, n° 1, p. 13-14.

[78] Edme Jomard, « Discours au banquet de l'expédition d'Égypte », *L'isthme de Suez. Journal de l'Union des Deux-Mers*, 15 mai 1862, p. 162-164, Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 303, Auriant, « Les origines de l'Institut égyptien... », *Le Journal des Savants*, mai 1926, p. 217-227 et Henry Laurens, *Le royaume impossible*, p. 47-48.

[79] *Mémoires de l'Institut Égyptien*, 1862, pp. 3-4.

Dans cette œuvre de réorganisation culturelle de l'Égypte, la France ne sut pas traduire en termes de coopération culturelle officielle les honneurs individuels dont les Vice-rois couvraient des citoyens français. Dans une large mesure, la collaboration de Français à la création de ce véritable royaume arabe resta privée. Il y eut cependant des exceptions. La première était le cas de Mariette. Dépêché par le musée du Louvre auprès de Sa'îd, il s'était rapidement vu confier la direction du Service des Antiquités. Ses découvertes avaient été réunies dans le musée de Bûlâq, qu'il fonda en 1859 et qu'inaugura Ismâ'îl quatre ans plus tard. Elles rendirent à l'Égypte quelques-unes de ses plus grandes œuvres, du solennel Karnak au subtil Abydos, en passant par le naïf et varié Saqqâra. Mariette présenta une vivante synthèse de cette civilisation à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, à Paris. Ce musée temporaire permettait au visiteur, « en quatre pas, [de traverser] quarante siècles d'histoire, représentés par leur architecture, leur sculpture et leur peinture[80]. »

La seconde exception résidait dans la coopération militaire qui s'établit à compter de 1861. Les militaires français n'avaient pas été directement touchés par la politique anti-européenne de 'Abbâs. Mais leur influence avait été rapidement rognée, limitée aux ouvrages défensifs d'Alexandrie. De fait, début 1854, les derniers officiers de la mission Princeteau, Bernardi et Jacquier étaient retournés en France[81]. Le retour à la politique émancipatrice de l'Égypte passait nécessairement par une réforme de l'armée égyptienne. Ce fut tout naturellement en France que Sa'îd chercha ses instructeurs. Lors de l'été 1860, le gouvernement égyptien fit savoir, par l'entremise de l'agent français à Alexandrie, qu'il souhaitait avoir l'avis, à ce sujet, du maréchal Mac-Mahon, dont la renommée n'était plus à faire depuis sa victoire italienne de Magenta. Informé par Thouvenel le 16 août[82], l'officier dédaigna l'offre, préférant tenter son destin à Paris. Le général Beaufort d'Hautpoul, qui venait de quitter la Syrie, se rendit à Alexandrie début juillet 1861. Il y passa les troupes en revue et regagna la France[83].

[80] Charles Edmond, *L'Égypte à l'exposition universelle de 1867*, 1867, *passim*, et Alfred Maury, « L'ancienne Égypte d'après les dernières découvertes. L'exposition égyptienne du Champs de Mars », *La Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1867, p. 182-207. On pourra également se reporter aux relations d'Auguste Mariette, *Description du parc égyptien. Exposition universelle de 1867* (1867) et de Henri Thiers, *L'Égypte ancienne et moderne à l'exposition universelle* (1867).

[81] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Mircher à Randon du 19 octobre 1864.

[82] AMAE, ADP Égypte, vol. 2. Sénateur depuis 1856, il obtint en 1861 une ambassade extraordinaire en Prusse, pour le couronnement du roi Guillaume 1er, avant de prendre en charge, trois ans plus tard, le gouvernement général de l'Algérie

[83] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Motet à Randon du 12 août 1861.

Depuis la fin juin, un officier français, le chef de bataillon Motet, représentait l'armée auprès du Vice-roi[84]. Pendant deux ans, il s'employa à former une armée moderne, licenciant des bataillons, ouvrant une école de génie, confiée au lieutenant Bernardi, et formant un arsenal d'artillerie, dirigé par le lieutenant Jacquier. Il fut relevé en juin 1863 par le général Princeteau[85].

L'ancien commandant de la mission était en Égypte depuis les premiers jours de janvier 1863. Il avait veillé quinze jours le vice-roi agonisant[86]. Ismâ'îl lui ayant demandé de poursuivre l'organisation de son armée[87], l'officier se vit accorder un congé supplémentaire jusqu'en mars[88], puis fut désigné comme le successeur de Motet[89]. Il initia un programme de formation d'officiers égyptiens dans des écoles militaires françaises. Dès le 19 mai, il embarquait pour Marseille, accompagné de deux artilleurs, les capitaine Hasan effendi et lieutenant Abdül Hasan effendi[90]. Il fut renvoyé à Alexandrie début novembre[91].

Son retour allait permettre à la mission militaire française de s'étoffer. Songeant à rouvrir les écoles de cavalerie et d'artillerie, fermées par 'Abbâs, Princeteau obtint d'Ismâ'îl et du maréchal Randon l'envoi de deux officiers supplémentaires[92]. Par ailleurs, le commandant d'état-major Lambert s'était rendu en Égypte au printemps 1863 afin de rédiger un « mémoire sur la question militaire égyptienne ». Il estima notamment qu'il convenait d'envoyer les meilleurs élèves de l'école militaire de Qasr al-Nil compléter leur instruction en France[93]. Ses conclusions servirent de base à l'action de Princeteau. Sa politique d'éducation militaire recueillit la satisfaction du Vice-roi[94] et permit de renforcer considérablement l'influence française. Elle lui offrit aussi de nouvelles perspectives de carrière. Sa délégation s'achevant le 19 avril 1864, il sollicita et obtint le commandement de l'artillerie au camp de Châlons[95].

Son successeur, le lieutenant-colonel d'état-major Mircher arriva à Alexandrie le 28 avril et prit officiellement la direction de la mission le 7 juin suivant[96]. Ce militaire actif et compétent allait changer la nature même de l'aide

[84] *Ibid.*, lettre du 27 juin 1861.
[85] *Ibid.*, lettre du 19 juin 1863.
[86] *Ibid.*, lettre de Princeteau à Randon du 18 janvier 1863.
[87] *Ibid.*, lettre du 27 janvier 1863.
[88] *Ibid.*, lettre de Randon à Princeteau du 12 février 1863.
[89] *Ibid.*, lettres de Princeteau à Randon du 7 avril et de Randon à Princeteau du 6 mai 1863.
[90] *Ibid.*, lettres de Princeteau à Randon des 10 et 19 mai 1863.
[91] *Ibid.*, lettre du 17 novembre 1863.
[92] *Ibid.*, lettre du 29 décembre 1863.
[93] *Ibid.*, mémoire daté du 9 avril 1863.
[94] *Ibid.*, lettre d'Ismâ'îl à Randon du 7 janvier 1864.
[95] *Ibid.*, lettres de Princeteau à Randon du 18 mars, et de Randon à Prinnceteau du 18 avril 1864.
[96] *Ibid.*, lettres de Princeteau à Randon du 28 avril et de Mircher à Randon des 7 et 16 juin 1864. Cf. aussi Hugues Mircher, « Un officier français, chef de mission de coopération militaire au XIX^{è} siècle », *Revue Historique des Armées*, 1986-4, p. 86-96.

française. Il est vrai qu'il bénéficiait du travail accompli par Bernardi et Jacquier[97]. Mais, surtout, il accompagna la *Nahda*, portant son action sur le système éducatif militaire. Il compléta le réseau existant, rouvrant les écoles d'infanterie, confiée à la direction d'un officier turc, créant celles de médecine vétérinaire et d'administration. Les premiers officiers demandés par Princeteau commençaient à arriver. Cinq mois après son arrivée, Mircher disposait d'un effectif de sept hommes : trois instructeurs, les chefs d'escadron Pollard et Larmée, et le capitaine Rapatel, et quatre maîtres ouvriers, Marsaut, Bresson, Douet et Lasniezas[98].

Une tournée des écoles militaires égyptiennes, début octobre 1864, lui permit de faire part à son supérieur égyptien de son avis, entre autres, sur les programmes, le corps professoral et la tenue des élèves[99]. Il avait proposé, dès son arrivée, en juin, la création d'une école d'état-major. En décembre, Ismâ'îl accepta le projet de règlement organique présenté par Mircher[100]. Le chef de la mission militaire française veilla également à ce que les écoles de cavalerie et d'artillerie, confiées à la direction de Pollard et Larmée, fussent des plus performantes[101].

Cinq mois après son arrivée, ses efforts étaient déjà couronnés de succès. Lors d'une visite aux écoles militaires, le vice-roi put, à la lumière de l'organisation des écoles à direction française, « juger plus complètement combien l'école d'infanterie, dirigée par un colonel turc, laissait au contraire à désirer »[102]. En janvier 1865, Ismâ'îl confiait la direction supérieure des écoles militaires au lieutenant-colonel Mircher. Il dépendait dorénavant directement de l'autorité du ministre égyptien de l'Instruction publique, Char'if Pacha[103]. Son domaine de compétence dépassait le militaire pour couvrir plus généralement l'enseignement. En mars 1866, il était ainsi chargé de constituer, sous sa présidence, un conseil général de l'Instruction publique[104].

Dans le même temps, le lieutenant-colonel Mircher reçut la responsabilité de la formation militaire des cinq jeunes héritiers, âgés de onze à treize ans, dont les fils d'Ismâ'îl, Tawfîq, Husayn et Hasan. Le 18 mars 1866, arriva à Alexandrie le commandant Maillot, chargé de cette mission, en collaboration avec le

[97] Les deux officiers avaient été placés hors cadre de l'armée française, à la demande du gouvernement égyptien, en 1857. Cinq ans plus tard, Jacquier était fait capitaine de l'armée impériale ; dans le même temps, il recevait avec le lieutenant Bernardi le grade de colonel dans l'armée égyptienne et le titre de bey [SHAT, 1 MR 1678, notes de Mircher à Randon du 19 octobre 1864].

[98] *Ibid.*, lettre de Mircher à Randon du 9 novembre 1864.

[99] *Ibid.*, lettre du 3 octobre 1866.

[100] *Ibid.*, lettre du 16 décembre 1864.

[101] *Ibid.*, lettre du 9 décembre 1864.

[102] *Ibid.*, lettre du 20 novembre 1864.

[103] *Ibid.*, lettre du 24 janvier 1865. Le ministre de l'Instruction publique était également ministre des Affaires étrangères.

[104] *Ibid.*, lettre du 28 mars 1866.

précepteur des enfants, M. Jaquelet. Un mois passa sans que l'officier ait reçu son affectation. Maillot, ancien aide de camp du maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély, s'en plaignit directement à Paris. Randon s'en étonna auprès de Mircher, qui lui-même s'en ouvrit auprès de son ministre égyptien. L'affaire dura encore trois mois, pendant lesquels le chef de la mission militaire française dut gérer les menaces de Maillot de regagner la France, les pressions du maréchal Randon et les explications embarrassées de Char'if Pacha. Les raisons de ce blocage trouvaient leur origine dans les velléités d'hérédité du vice-roi. Ce faisant, ne pouvait évoluer qu'à l'issue des négociations égypto-ottomanes. Le 16 juillet, Mircher put enfin annoncer à Paris qu'Ismâ'îl avait « appelé spontanément le commandant... et dans une longue conversation, Son Altesse lui a développé tous ses projets pour l'éducation de ces fils »[105].

Le principe de la primogéniture venait d'être reconnu par la Porte. La mission de Maillot se limitait dorénavant aux seuls trois fils du Vice-roi. Fin août 1868, il ne s'occupait plus que de l'aîné, Tawfîq. Ismâ'îl avait décidé d'envoyer, pendant cinq ans, son second fils, Husayn, étudier à Paris, et, dans un souci d'équilibre, son cadet, Hasan, à Londres. Husayn, âgé de 18 ans, devait suivre les cours de l'école d'application d'état-major. Il fut placé sous le gouvernement du chef d'escadron Castex[106]. M. Gravier s'occupait de la direction de ses études et le comte de Montigny, inspecteur des écuries impériales, de son perfectionnement comme cavalier[107]. Le jeune homme fréquenta le prince impérial et le prince des Asturies, dont il partagea les jeux à Saint-Cloud. La guerre franco-allemande affecta le commandant Castex à l'état-major de la troisième Armée, mettant fin prématurément au séjour français du prince.

La coopération militaire franco-égyptienne ne se limitait pas au seul domaine de l'enseignement militaire, tant des troupes que des enfants du Vice-roi. Depuis Muhammad 'Alî, les Français s'occupaient de l'entretien des fortifications d'Alexandrie. La mission du colonel du génie Gallice[108], commencée le 5 septembre 1840, n'avait d'autre but. Puis l'argent avait manqué... Les ouvrages défensifs étaient tombés en ruine. Mais la mission avait perduré jusqu'au 8 mars 1850, date de la mise en retraite de son chef ; mais le colonel Gallice resta en

[105] *Ibid.*, lettres au maréchal Randon et au colonel Colson.
[106] Général Castex, *Ce que j'ai vu*, I, 1898, p. 33-36 et 349-418. Cf. aussi Gérald Arboit, *Bulletin de l'Académie du second Empire*, 1995, n° 14, p. 66-67.
[107] Général Castex, *Ce que j'ai vu*, I, 1898, pp. 33-36 et 349-418. Voir aussi Gérald Arboit, in *Bulletin de l'Académie du second Empire*, 1995, n° 14, pp. 66-67.
[108] S. Bégué, « Gallice (Barthélemy), 1790-1863 », in *Dictionnaire de Biographie française*, *15*, p. 217-218.

Égypte jusqu'en 1854. En 1857, le capitaine du génie Le Gestinel y était affecté[109]. Il ne resta que quelques mois.

Sous le règne spéculatif d'Ismâ'îl, la mission relevait de l'équilibrisme. Le projet de construction d'une forteresse tomba rapidement aux oubliettes[110]. Par deux fois, Mircher fut amené à intervenir auprès du gouvernement égyptien. Il dut défendre un subordonné, le capitaine Rapatel, accusé d'avoir abandonné à des particuliers l'usage d'installations militaires. En fait, il avait eu le tort de s'opposer à l'empiétement d'Européens sur des terrains militaires jouxtant les ruines des fortifications. L'accusation fut difficile à lever, tant les enjeux financiers étaient importants. En fin de compte, Mircher obtint que l'intégrité de son officier fût reconnue et Rapatel obtint la Direction des Fortifications d'Alexandrie[111]. Les rêves de spéculation foncière ne s'éteignirent pas pour autant. En août 1866, Mircher dut à nouveau intervenir auprès des autorités égyptiennes. Il attira leur attention sur la nécessité de remettre en état les lignes de défense d'Alexandrie. Au moins pour préserver l'avenir, sinon pour faire « que nul ne puisse désormais se permettre d'empiéter sur ces ouvrages, comme cela a eu lieu encore tout récemment[112]. »

Mais, on ne s'attaquait pas impunément aux intérêts capitalistes européens en Égypte. L'officier français faillit en faire les frais lorsque, début avril 1865, il fut chargé par Ismâ'îl de réprimer des troubles dans la zone du canal de Suez. Cette responsabilité lui semblait conforme au double intérêt français et égyptien de sa mission. Mircher s'en acquitta avec succès. L'opération ne trouva toutefois pas le soutien des agents consulaires français. Tastu exprima sa surprise à Mircher[113]. Mais Outrey protesta officiellement. Il n'appréciait pas de voir les militaires français détachés dans les compétences de sa résidence sortir du caractère politique de leur mission. En septembre 1863, au Liban, il l'avait déjà signalé au capitaine Fain. Le commandant de la mission militaire française près le nouveau gouverneur de la montagne, envoyé occuper la rebelle Ghazîr, en avait profité pour faire une tournée dans tout le Kesruwân[114].

Mais Outrey n'était plus à Beyrouth ; et Ismâ'îl se chargea de le lui rappeler. Il insista particulièrement sur le fait que les membres de la mission militaire étaient à sa disposition. Le consul le menaça alors de faire rappeler la

[109] Il était fils d'un officier des douanes, natif d'Audun-le-Tiche et membre correspondant de l'Académie de Metz [Anne Blanchot-Philippi, « François Ponsin, chroniqueur et peintre d'Audun-le-Tiche et du vallon de l'Alzette », in *Mémoires de l'Académie de Metz*, *I*, 1973, p. 15].
[110] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Mircher à Randon du 3 décembre 1864.
[111] Hugues Mircher, *op.cit.*, p. 89.
[112] *Ibid.*, lettre à Char'if Pacha, du 20 août 1866.
[113] *Ibid.*, lettre de Tastu à Mircher du 14 avril 1865.
[114] *Ibid.*, 1 MR 1622, lettre de Fain au colonel Colson du 17 septembre 1863.

mission en France[115]. Mircher, qui avait rendu compte à ses chefs de chaque étape de sa mission[116], dut à nouveau se justifier. L'affaire se tassa après accord des ministres français de la Guerre et des Affaires étrangères. Le maréchal Randon put écrire à son subordonné en Égypte qu'il était « à [la] solde et [aux] ordres » du Vice-roi et que, en conséquence, le consul de France ne pouvait s'immiscer dans ses missions[117].

Les relations entre la mission militaire et le gouvernement égyptien atteignirent leur apogée dans ces années 1865-1866. Paris était contente de son officier, qui jouissait de la confiance du Vice-roi et de la reconnaissance de la communauté française d'Égypte[118]. En janvier 1867, Mircher fut promu colonel. Les honneurs précédaient, comme souvent, une chute imminente ; elle ne fut d'ailleurs pas longue à venir. En novembre 1867, l'Égypte se trouva à tel point endettée qu'Ismâ'îl fut contraint de renvoyer plusieurs membres de la mission militaire, instructeurs militaires ou scientifiques civils. Comme le vice-roi était dans l'incapacité de payer l'intégralité des soldes, le consul au Caire, Roustan, qui assurait l'intérim d'Outrey, rechercha une solution avantageuse pour chaque partie. Il proposa de compter l'arriéré de soldes à sa valeur actuelle. L'offre était intéressante. Mais Ismâ'îl se garda bien de l'accepter, réservant sa réponse jusqu'en février 1868[119].

Ce conflit d'intérêt laissa bientôt place à une crise diplomatique, au centre de laquelle se trouvait une nouvelle fois le commandant Maillot. Afin de ne pas froisser les autres Européens, le Vice-roi avait demandé au gouverneur des héritiers de ne pas accompagner Tawfîq en uniforme, à une réception. Mais l'officier avait une haute idée de lui-même et des honneurs qu'on lui devait. Déjà en novembre 1866, il avait apostrophé Outrey en l'église du Caire, pour une question de prie-Dieu consulaire placé, selon la tradition, en peu en avant de son banc[120]. Maillot était bien décidé à ne pas laisser passer ce qu'il prenait pour une nouvelle humiliation. Sans consulter Roustan, il présenta sa démission, exigeant

[115] AMAE, CPC Égypte, vol. 35, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 26 avril 1865, f. 182-189.

[116] SHAT, 1 MR 1678, lettres au maréchal Randon, du 21 avril 1865 et du 26 avril 1865.

[117] Hugues Mircher, *op.cit.*, p. 91.

[118] Le 19 novembre 1865, Mircher informe le maréchal Randon que « les notables résidents français du Caire ont jugé utile de constituer (...) une société de secours mutuels (...) et ils m'en ont décerné la présidence » (SHAT, 1 MR 1678).

[119] AMAE, CPC Égypte, vol. 40, Le Caire, lettres de Roustan à Moustier des 19 octobre, 19 et 26 novembre 1867, f. 223-228, 236-243 et 257-262 ; vol. 41, *ibid.*, des 17 janvier et 8 février 1868, f. 47-51 et 84-89 ; SHAT, 1 MR 1678, lettres de Mircher à Randon et de Randon à Moustier des 17 et 19 novembre 1867.

[120] *Ibid.*, vol. 38, Alexandrie, lettre de Outrey à Mircher, du 1er novembre 1866 f. 236-240 et SHAT, 1 MR 1678, lettre de Mircher au colonel Colson du 2 novembre 1866.

du souverain un dédommagement de douze mille francs. Il concluait sa lettre par une menace :

> « Le gouvernement de l'Empereur est trop soucieux de la dignité de ses officiers pour ne pas approuver pleinement ma conduite[121]. »

Le consul de France demanda une large indemnité pour les deux années passées par Maillot en Égypte. Et Mircher se vit confier, provisoirement, le tutorat des trois héritiers. Tout semblait s'arranger pour le mieux[122]. Mais le ministre des Affaires étrangères, Moustier, tint à faire respecter la dignité d'un officier français. Mircher ne pouvait que se discréditer en succédant à Maillot[123]. Début mai, Char'if Pacha rencontra Roustan, afin de lui rappeler que la mission militaire française était à la disposition du vice-roi. Le consul rétorqua qu'il pouvait très bien demander le rappel des militaires français présents en Égypte[124]. La menace égyptienne de confier l'éducation des trois princes à un officier britannique ne démonta pas plus le diplomate français. La situation était tendue au possible, d'autant qu'Ismâ'îl avait refusé de recevoir le consul général Outrey, lors de son passage au Caire[125].

Après un ultime marchandage, le vice-roi accepta, le 18 mai, d'abandonner soixante-quinze mille francs d'indemnités à Maillot et de le recevoir une dernière fois. Malgré l'amertume d'Ismâ'îl, Mircher ne fut pas autorisé par ses chefs à succéder au commandant. Il ne lui fut pas plus permis, afin de sauver la face au vice-roi, de quitter l'Égypte autrement qu'à la tête de sa mission[126]. La situation était bloquée. Le colonel dut abandonner le tutorat français sur les héritiers à des précepteurs turcs et arabes. Mais, en tant que directeur des écoles militaires, il continua à suivre leur progrès[127].

Dans cette affaire, la France avait certes fait respecter son honneur. Mais elle avait remis en cause les bonnes relations établies, au niveau militaire, par le colonel Mircher. Déjà les percepteurs de Tawfîq se répandaient en calomnies à l'encontre de l'Europe et de la France[128]. Deux mois après la crise Maillot, une autre affaire acheva de déconsidérer la mission militaire française. Le commandant

---

[121] AMAE, CPC Égypte, vol. 40, Alexandrie, lettre de Roustan à Moustier du 27 février 1868, f. 126-142. Les mêmes causes avaient produit les mêmes effets en Perse, deux ans plus tôt ; insulté, le sous-lieutenant Sergent avait également exigé l'appui du représentant français pour obtenir un fort dédommagement [cf. la lettre de Gobineau à Drouyn de Lhuys du 5 février 1863, citée in Adrienne Doris Hytier, *Les dépêches diplomatiques du comte de Gobineau en Perse* (Paris/Genève, Minard/Droz, 1959, pp. 216-219].

[122] *Ibid.*, Le Caire, lettre de Roustan à Moustier du 8 mars 1868, f. 175-179.

[123] *Ibid.*, lettres de Moustier à Niel du 6 avril, f. 249 ; vol. 42, à Roustan du 6 mai 1868, f. 28-29.

[124] Roustan l'avait déjà proposé à Ismâ'îl en novembre 1867, lors de l'affaire des arriérés de soldes.

[125] *Ibid.*, lettre de Roustan à Moustier du 8 mai 1868, f. 39-42.

[126] *Ibid.*, Le Caire, lettre de Roustan à Moustier du 18 mai 1868, f. 79-84.

[127] *Ibid.*, Alexandrie, lettre de Poujade à Moustier du 18 juin 1868, f. 201-210.

[128] SHAT, 1 MR 1679, lettre de Mircher au maréchal Niel du 18 octobre 1868.

Rapatel fut rappelé au Caire, par le ministre égyptien de la Guerre, pour occuper un nouveau poste. Mais l'officier refusa d'obéir à cet ordre avant d'en avoir référé au maréchal Niel. L'insistance du colonel Mircher ne put venir à bout des arguments de son subordonné[129].

En novembre 1869, laissant l'intérim au commandant Larmée, Mircher rentra en France. Il devait mettre sur pied l'*École égyptienne* de Paris. Cette nouvelle mission allait le tenir éloigné de l'Égypte jusqu'à la chute de l'Empire. La mission, « moins nombreuse (...), avec moins d'éclat, et quoiqu'un peu effacée et privée de son chef », continua à répandre « le goût de l'instruction, de la discipline et de l'honneur militaire »[130]...

L'influence politique de la France

Ainsi, la tâche n'avait pas été facile, tant les ambiguïtés franco-égyptiennes avaient été nombreuses. Les buts de guerre de la coalition européenne, combattant aux côtés des Turcs en Crimée, prévoyaient de régler la Question d'Orient. Dans les termes où elle se posait au début des années 1850, toute remise en cause du statut de l'Égypte était exclue. Mais Sa'îd craignait d'avoir plus à redouter de la paix à venir que de la guerre passée. Sa petite armée s'était pourtant vaillamment conduite sur les champs de bataille d'Oltenitza, de Silistra et d'Eupatoria. Toutefois, les négociations qui s'ouvraient en France ne prenaient pas en compte ces faits d'armes, préférant la seule réalité politique. Exclu des négociations, le Vice-roi se retrouvait donc dépendant de la seule diplomatie ottomane. Début février 1856, à la veille de l'ouverture du congrès de Paris, il fit part de ses craintes à Delaporte :

> « La véritable difficulté ne commencera que quand il s'agira de mettre en pratique les mesures que l'on va, sans doute, imposer à la Porte en faveur des populations chrétiennes. Les Turcs sont perdus s'ils font des concessions sérieuses, et peut-être pour éviter de tout compromettre vaudrait-il mieux que, dès à présent, ils se retirassent en Asie, et que le Sultan laissât à ses alliés le soin, ou plutôt l'embarras, d'organiser la Turquie d'Europe à leur bon plaisir[131]. »

Sa'îd craignait qu'un démantèlement de l'Empire ne mît en cause son pouvoir, voire l'existence même de l'Égypte.

Le congrès de Paris représentait pour Napoléon III l'occasion de marquer le grand retour de la France en Méditerranée. La victoire des alliés avait permis d'arrêter la progression russe vers le sud. Et l'Empereur des Français estimait que les puissances réunies pouvaient aussi se pencher sur d'autres questions d'intérêt

[129] *Ibid.*, lettre de Mircher au maréchal Niel du 28 juillet 1868.
[130] *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1870.
[131] AMAE, CPC Égypte, vol. 26, Le Caire, lettre à Walewski du 8 février 1856, f. 66.

commun. Il pensait certes à l'Italie, mais aussi aux rivages de l'Afrique du Nord et d'Égypte. Son intérêt immédiat était de dégager toute autre prétention que celle de la France sur le Maroc. Aussi songeait-il à offrir la Tripolitaine à la Sardaigne et l'Égypte à la Grande-Bretagne[132]. Cependant, le projet tourna court par un veto anglais. Le vicomte Palmerston estimait peu opportun de créer, en Afrique, une seconde Pologne[133]. Même si l'Égypte l'intéressait, il ne souhaitait pas remettre en cause l'intégrité de l'Empire ottoman. Il préférait s'en tenir à la traditionnelle politique britannique : un démembrement graduel de l'Empire ottoman, sous couvert du respect de son intégrité et de l'union des deux puissances protectrices, plutôt qu'un partage clairement défini[134].

Le traité du 30 mars apaisa les craintes du Vice-roi. Les quatre belligérants, auxquels s'était jointe l'Autriche, s'accordaient pour « assurer, par des garanties efficaces et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman ». Implicitement, ils reconnaissaient comme intangible l'appartenance de l'Égypte à cet ensemble territorial. « À partir de ce moment, déclara Freycinet, l'Égypte se trouva placée sous la garantie collective des puissances. Le principe même de l'arbitrage obligatoire, dès lors, en vertu de l'article 8 du traité, était étendu à toutes les affaires qui naissaient de la Question d'Orient[135]. » Mais le traité de Paris, à l'instar de celui de Londres en 1841, renforçait un peu plus encore la mainmise de l'Europe sur l'Égypte, « son autonomie et même son hégémonie [faisant] partie du droit public européen[136]. »

Le congrès de Paris était une grande réussite politique pour Napoléon III. Français de cœur et d'âme, Sa'îd voyait avec plaisir revenir, sur la scène proche-orientale, la France. Elle avait guidé les premiers pas de l'Égypte de Muhammad 'Alî, protégé son évolution. Le Vice-roi espérait bien pouvoir compter sur son appui dans son œuvre réformatrice. Mais le gouvernement de Napoléon III était bien trop préoccupé par la politique européenne[137] pour répondre aux attentes de l'Égypte. Pourtant, Sa'îd ne manqua pas de prodiguer des démonstrations

[132] Émile Ollivier, *L'Empire libéral*, vol. 3 (Paris, 1898), p. 418.

[133] E. Ashley, *The Life of Henry John Temple Viscount Palmerston, 1846-1865*, *II* (Londres, 1878), lettre à Clarendon du 1er mars 1856, p. 126. En janvier 1853, avant de se jeter dans une nouvelle guerre contre la Turquie, le tsar Nicolas s'était ouvert à l'ambassadeur britannique, Sir Hamilton Seymour, d'un partage de l'Empire ottoman, offrant l'Égypte à la Grande-Bretagne. Londres avait repoussé ces ouvertures (François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 250-251).

[134] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 30.

[135] *Ibid.*, p. 31.

[136] AMAE, CPC Égypte, vol. 43, Alexandrie, lettre de Poujade à Moustier du 27 juillet 1868, f. 196-197.

[137] Après avoir réglé les affaires de Turquie d'Europe, le congrès de Paris ne se dispersa pas. Les représentants des puissances européennes s'entretinrent aussi des problèmes européens. Les discussions portèrent notamment sur l'Italie. Cette question devint l'affaire du règne de Napoléon III, l'occupant à plein temps jusqu'en 1861. Entre temps, il eut sa campagne d'Italie (avril-juillet 1859). Puis, en décembre 1861, il se lança dans l'aventure mexicaine.

d'amitié. Ainsi, dans la crise mexicaine, s'empressa-t-il d'offrir son concours à la France.

Le gouvernement français avait fait demander au Vice-roi qu'il mît à sa disposition des soldats noirs du Soudan. Il attendait de l'Égypte un régiment de trois bataillons[138]. Cette demande était tout opérationnelle. L'état-major avait trouvé que ses soldats noirs, des régiments de Martinique et de Guadeloupe, supportaient le climat des abords de Vera-Cruz, alors que les troupes métropolitaines succombaient au paludisme, ou *vomito negro*. Le 20 décembre 1862, l'adjoint de première classe de l'intendance de Saint-Etienne, Chapplain, quittait Paris pour l'Égypte, via Toulon. Il était chargé de mettre aux normes françaises le contingent égyptien et de le convoyer jusqu'à Vera-Cruz.

La mise sur pied du premier bataillon égyptien se fit très rapidement. Quatre cent quarante hommes, enfants de troupe, soldats et officiers, arrivèrent à Alexandrie le 8 janvier 1863 au matin. Ils embarquèrent immédiatement à bord du transport *La Seine*, qui prit la mer aussitôt la manœuvre terminée[139]. Les troupes égyptiennes étaient placées sous l'autorité de l'armée française, aussi bien pour ses opérations que pour son administration et sa discipline. Ce contingent devait être la première partie d'un corps expéditionnaire plus important. La mort de Sa'îd interrompit toutefois le processus. Les troupes déjà envoyées au Mexique y restaient, mais elles ne reçurent pas de renfort[140]. Tant et si bien que, le 7 novembre 1864, le maréchal Randon dut demander à Drouyn de Lhuys d'agir auprès d'Ismâ'îl pour en obtenir la relève[141].

La décision de Sa'îd avait été diversement appréciée par l'opinion internationale. Ainsi s'expliquait la demande du gouvernement égyptien au consul général Tastu souhaitant que l'embarquement se fît dans « le plus profond secret », sans revue de la part de l'intendant Chapplain[142]. La Porte estimait qu'en agissant de sa propre initiative, le Vice-roi s'était mis dans « une situation assez délicate vis-à-vis de son suzerain le sultan[143]. »

Cette pression extérieure conditionnait l'attitude du nouveau souverain égyptien. Mais il fallait aussi ménager la France. Ismâ'îl promit un contingent de huit cents à mille hommes. Il ne suspendit en rien les préparatifs pour l'envoi de

[138] Ali Effendi Gifoon, « Memoirs of a Sudanese soldier... », *The Cornhill Magazine*, vol. 1, 1896, p. 184.
[139] S.H.A.T., G7, carton 224, rapport de l'adjoint d'intendance Chapplain, non daté, mais très certainement rédigé le 8 janvier 1863, à bord de *La Seine*. Cf. aussi la lettre de Princeteau à Randon du 18 janvier 1863 [*Ibid.*, 1 MR 1678].
[140] *Ibid.*, 1 MR 1678, lettre de Princeteau à Randon du 18 janvier 1864.
[141] AMAE, ADP Égypte, vol. 2.
[142] *Ibid.*, lettre de Chapplain au consul général à Alexandrie du 6 janvier 1863 et G. Niox, *expédition d'Égypte. 1861-1867. Récit politique et militaire* (Paris, 1874), p. 245-246.
[143] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Mircher à Bazaine, du 21 février 1865.

nouvelles troupes[144]. Seulement, il les fit traîner. Promis pour juillet 1865, l'embarquement était constamment repoussé : les soldats noirs, recrutés au Soudan, désertaient en grande masse, le choléra empêchait tout embarquement à Massaouah[145]. Ismâ'îl se proposait bien de les remplacer par un bataillon blanc, habitué aux fortes chaleurs de la Haute-Égypte[146]... Finalement, en octobre 1865, les États-Unis apportèrent au Vice-roi l'occasion de reprendre sa parole. Par la voie de leur consul général à Alexandrie, ils avaient officiellement protesté contre la participation de l'Égypte à l'expédition du Mexique[147]. Cette situation internationale troublée permettait à Ismâ'îl de faire échouer les négociations Outrey-Nubar[148].

Le Vice-roi se refusa toutefois à rappeler les troupes déjà engagées. Privé de commandant, victime du *vomito negro* peu de temps après son arrivée au Mexique, le bataillon dut d'abord être réorganisé par le maréchal Bazaine en mars 1866[149]. Les soldats égyptiens évacuèrent le Mexique avec les dernières troupes françaises, en mars 1867. Ils s'étaient illustrés dans les opérations de contre-guérilla dans la zone des Terres-Chaudes, autour de Vera-Cruz.

> « Ces braves enfants du désert égyptien avaient eu le cœur aussi vaillant devant le feu que devant les fièvres, et les services qu'ils rendirent dans les postes les plus malsains des terres chaudes avaient droit à la gratitude du Mexique et de la France. Leur costume tout blanc, d'une exquise propreté, était bien connu de l'état-major de Vera-Cruz, et inspirait une grande terreur aux bandes mexicaines[150]. »

Les autorités françaises surent se montrer reconnaissantes du sacrifice des quatre-vingt-un soldats soudanais morts pendant la campagne[151]. Le maréchal Forey[152], qui les commanda, eut ce mot : « Ils n'étaient pas des soldats. Ils étaient des

---

[144] AMAE, ADP Égypte, vol. 2, lettre de Drouyn de Lhuys au maréchal Randon du 19 mai 1865 [SHAT, 1 MR 1678] et CPC Égypte, vol. 35, Alexandrie, lettre de Outrey à Drouyn de Lhuys du 11 mai 1865, f. 196-197.

[145] SHAT, 1 MR 1678, lettres de Mircher à Randon des 7 et 25 juin, de Mircher à Colson du 14 juillet, d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 8 juin, de Drouyn de Lhuys à Randon du 21 juin, et de Moustier à Drouyn de Lhuys du 4 juillet 1865.

[146] AMAE, ADP Égypte, vol. 2, lettre de Drouyn de Lhuys au maréchal Randon du 14 septembre 1865 et CPC Égypte, vol. 36, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 28 août 1865, f. 70.

[147] Lettre du secrétaire d'État américain Seward à Charles Hale, du 14 décembre 1865, *Papers relating to Foreign Affairs accompanying the annual message of the president to the second session thirty-ninth congress*, Part II (Washington, Government Printing Office, 1867), p. 259.

[148] AMAE, CPC Égypte, vol. 37, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 8 octobre 1865, f. 43-47, et réponse de Drouyn de Lhuys du 16 octobre 1865, f. 84 ; lettre de Hale à Seward du 18 janvier 1866, *ibid.*, p. 264.

[149] *Ibid.*, ADP Égypte, vol. 2, lettre du maréchal Randon à Drouyn de Lhuys du 15 mars 1866, demandant confirmation des promotions faites au Mexique par le Vice-Roi.

[150] E. de Kératry, « La contre-guérilla française au Mexique », *La revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1865, p. 720 n.1.

[151] S.H.A.T., G^4, 225, États nominatifs annuels et trimestrielles des compagnies, 1863-1867.

[152] Joseph Valynseele, « Forey (Elie Frédéric), 1804-1872, maréchal de France », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 532-533.

lions[153] ». Lors de la revue des troupes rapatriées du Mexique, à Paris, dans la première quinzaine de mai 1867, Napoléon III tint à les honorer. Les plus valides de ces Soudanais quittèrent Toulon pour la capitale française. En présence de Char'if Pacha, qui les avait accueillis au nom du vice-roi, ils défilèrent devant les Parisiens. Après avoir commenté leur brillante campagne, l'Empereur décerna à quelques-uns la médaille militaire[154]. Tous furent décorés de la médaille de la campagne du Mexique et promus au grade supérieur[155]. Fin août, l'ensemble du bataillon quitta Toulon pour Alexandrie[156].

Une page était tournée. Pourtant ce gage d'amitié ne fut pas suivi d'effet. La France ne répondait pas aux avances de l'Égypte, pas plus sous Sa'îd que sous Ismâ'îl. La raison principale résidait dans la présence d'une forte colonie française, installée à Alexandrie et au Caire, et dans les conditions particulières d'interprétations des Capitulations. Une partie de cette population française était saine, composée de hauts fonctionnaires de l'État égyptien[157], d'entrepreneurs[158] et de financiers[159]. Encore que des éléments des deux dernières catégories eurent souvent tendance à s'en remettre à la bonté et la générosité du Vice-roi lorsque leurs bénéfices étaient jugés insuffisants. Dans ce cas, ils ressemblaient étrangement à ces intrigants et « chercheurs d'or », menu fretin attiré par cette « nouvelle Californie » et ses perspectives de richesse immédiate[160]. François Bravay[161] sut exploiter toutes les ressources que lui offrait la naïveté incommensurable de Sa'îd, avant d'utiliser Ismâ'îl. Pendant une décennie, des années 1858 à 1868, ce Provençal débonnaire, débarqué sans ressources ni passé comme beaucoup, fut l'homme de confiance des Vice-rois, soutirant des sommes considérables au gouvernement égyptien sous forme de concessions et de grosses indemnités. Son crédit au Caire se fit souvent grâce à l'aide du consul général

[153] Cité in Abderhaman Zaki, *El Jaich el Masri beyna amsi ualyum* [L'armée égyptienne depuis Muhammad Pacha le Grand], (Le Caire, 1939), p. 10.
[154] SHAT, 1 MR 1678, lettre de Mircher à Randon du 27 avril 1865.
[155] Ali Effendi Gifoon, *op.cit.*, p. 330.
[156] S.H.A.T., G^4, 225, feuilles de journées trimestrielles des compagnies, premier trimestre 1867.
[157] Linant de Bellefonds et Rousseau, à la tête du service des travaux publics ; le personnel supérieur des services médicaux ; le directeur des monts-de-piété, Provins ; les juristes du vice-roi Ismâ'îl, Borelli, les frères Piétri, Roccaserra.
[158] Brocard, Lasseron, Stœcklin, Dussaud, qui exécutaient les travaux d'aménagement des ports; Grand, Delchevalerie, Bourillat, qui s'occupaient de la voirie des villes ; Cordier, Hugin, Pierre, qui monopolisaient la distribution d'eau du Caire et d'Alexandrie ; Lebon, Bijard, Mannoury, qui contrôlaient l'éclairage et les usines à gaz ; Guerry, directeur des moulins d'Égypte ; Carcher et Beaup, qui se succédèrent à la tête de la brasserie d'Égypte.
[159] Les frères Pastré, Dervieu, Delort de Gléon.
[160] AMAE, CPC Égypte, vol. 25, Alexandrie, lettre de Sabatier à Drouyn de Lhuys du 2 octobre 1854, f. 200.
[161] Roman d'Amat, « Bravay (Louis François) 1817-1874 » in *Dictionnaire de Biographie française*, *7*, p. 173. Cf. A. Blanc, *Les crimes de F. Bravay* (Paris, 1865)

Sabatier ; le gérant Beauval, aux yeux de qui l'impudence des exigences paraissait insupportable, ne réussit pas à l'entacher[162]...

La France n'était pas la seule à agir de la sorte. « En Égypte, la population européenne avait perdu la notion du juste et de l'injuste[163] », reconnaissait Beauval. Dix-sept nations étaient installées en Égypte, représentées par des consuls généraux, des consuls et des agents consulaires. Dix-sept nations suivaient la même politique interventionniste que résumait, parlant du cas français, le consul général Poujade :

> « Près de vingt-cinq mille Français habitent l'Égypte, et l'agent français se trouve ainsi le principal magistrat politique d'une population considérable, composée presque entièrement d'adultes, venus en Égypte pour faire fortune et dont un trop grand nombre a dû changer de nom pour cacher un passé coupable... Il faut soutenir les justes réclamations de ces Français, protéger leurs intérêts légitimes ; mais leurs prétentions sont souvent exorbitantes, et, en restant dans les limites de l'équité et du droit, on soulève des inimitiés et des rancunes ; il arrive parfois qu'elles sont servies (...) par une presse clandestine ignoble[164] ».

À ces pressions locales qui jouaient sur les consuls, il fallait ajouter celles qui provenaient de leurs administrations métropolitaines. « Dans certains pays, le ministère des Affaires étrangères était, sous des dehors distingués, aussi corrompu que le plus dépravé de ses représentants à l'étranger[165]. » Il n'était pas rare que des consuls, malgré les objections notifiées à leurs ministres, se vissent obliger de défendre des créances qu'ils savaient frauduleuses. La France n'était pas la dernière à ce petit jeu[166]. De nombreux individus, des parasites avait dit François Charles-Roux[167], bénéficiaient de la confiance de Paris. Ferdinand de Lesseps, l'apôtre de la « colonisation pacifique[168] », le comte de Bisson ou Sir Charles Claire Louis de La Chevardière avaient leurs entrées au Quai d'Orsay. Cette attitude reflétait le peu d'intérêt des services diplomatiques européens en général, et français en particulier, pour cette région arriérée. Ils faisaient montre d'indifférence. Seule comptait à leurs yeux l'extraterritorialité conférée par les Capitulations, et tous les excès l'accompagnant. Ils les considéraient, à de rares exceptions, comme un trait inévitable, voire même indispensable, de la politique et des affaires en Égypte.

Enfin, l'éloignement obligeait à laisser une grande liberté de manœuvre aux agents installés dans le pays. La situation politique en vigueur leur donnait un

---

[162] Cf. AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 28 août 1861, f. 362 ; CCC Alexandrie, vol. 36, lettres de Beauval à Thouvenel des 29 janvier 1862, f. 293, et 5 décembre 1862, f. 454.

[163] AMAE, CPC Égypte, vol. 30, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 10 mai 1862, f. 226.

[164] *Ibid.*, vol. 45, Le Caire, lettre de Poujade à La Valette, du 18 mars 1869, f. 210-211.

[165] David S. Landes, *Banquiers et Pacha*, 1993, p. 93.

[166] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Drouyn de Lhuys à Tastu du 24 avril 1863, f. 166.

[167] *op.cit.*, p. 254.

[168] Selon l'expression de Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 32.

pouvoir assimilable à celui de leurs collègues, chefs de mission à Constantinople. « Ils avaient des montres qui réglaient le soleil[169] », notait Edmond About[170]. Ce qui ne les empêchait pas de porter un regard objectif sur les nouvelles plaies dont souffrait l'Égypte. Sabatier informait ainsi Paris du caractère de Sa'îd :

> « Les projets les plus extraordinaires, les plans les plus absurdes ont été présentés à Son Altesse qui a le tort, à mon avis, de perdre un temps précieux à les examiner. De ce côté, je crains bien que Saïd Pacha ne ressemble à son frère [Ibrâhîm]. Son esprit aventureux est toujours disposé à se laisser séduire par les mots retentissants que l'on répète à chaque instant à son oreille[171] ».

Beauval, était le plus fervent dénonciateur des excès du système[172]. Il est vrai qu'il n'avait jamais occupé, auparavant, de poste en Orient... Il les imputait surtout au vice-roi. Qu'il se fut agi du faible Sa'îd :

> « Comme gouvernant, il n'a qu'un seul défaut, c'est de n'oser jamais envisager une question ou une difficulté en face et, sous prétexte de prendre un heureux détour, de se jeter dans des complications et des embarras inextricables. Alors viennent d'énormes sacrifices d'argent, et, tandis que l'on multiplie des épargnes mesquines, on jette des millions pour obtenir une tranquillité qui s'éloigne à mesure qu'on l'achète plus cher : en effet, ces libéralités ou plutôt ces faiblesses accroissent les exigences et les rendent générales[173]. »

Ou du présomptueux Ismâ'îl, chez qui il saluait pourtant les

> « sages mesures et les vues utiles ; mais ceux qui prétendent le connaître craignent que ses intentions ne soient bientôt brisées par les difficultés du gouvernement ; par les exigences consulaires ; par sa complaisance pour une coterie exclusive (...) ; par ce besoin de petits moyens, cet abus de la finesse qui lui sont propres et qui amènent rarement de grands et durables résultats[174]. »

Naturellement, tous s'accommodaient fort bien du système qu'ils dénonçaient. Sabatier avait un tel ascendant sur Sa'îd, que sa seule vue faisait trembler le Vice-roi[175]. Homme d'affaires, il utilisait sa charge pour satisfaire sa vénalité sans limites. Et, lorsqu'il ne s'occupait pas de ses intérêts, il agissait pour ceux des autres. Il offrit, fin 1859, toute sa puissance aux prétentions d'un négociant grec d'Alexandrie, consul général de Belgique et protégé français, Zizinia. L'homme exigeait de Sa'îd la somme de trois millions de livres, parce qu'il ne voulait honorer une promesse verbale de Muhammad 'Alî de lui concéder la manutention

---

[169] *Le Fellah, Souvenirs d'Égypte*, 10e édition (Paris, 1914), p. 92 et 168.
[170] M. Citoleux, in *Dictionnaire de Biographie française*, *I*, pp. 179-181.
[171] AMAE, CPC Égypte, vol. 25, Alexandrie, lettre de Sabatier à Drouyn de Lhuys du 2 octobre 1854, f. 200 ; vol. 30, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 18 février et 26 avril 1862, f. 121, 199 ; CCC Alexandrie, vol. 36, lettre à Thouvenel du 29 avril 1862, f. 345 et vol. 37, lettre confidentielle de Beauval à Drouyn de Lhuys, non datée (postérieure au 20 janvier 1863, arrivée le 5 février à Paris), et lettre à Drouyn de Lhuys du 18 février 1863, f. 14, 35.
[172] *Ibid.*, vol. 30, Alexandrie, lettre à Thouvenel du 18 février 1862, f. 121 ; CCC Alexandrie, vol. 36, lettre à Thouvenel du 29 avril 1862, f. 345 et vol. 37, lettre à Drouyn de Lhuys du 18 février 1863, f. 35.
[173] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 30, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 26 avril 1862, f. 199.
[174] *Ibid.*, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre confidentielle de Beauval à Drouyn de Lhuys, non datée (postérieure au 20 janvier 1863, arrivée le 5 février à Paris), f. 14.
[175] David S. Landes, *op.cit.*, p. 93.

des marchandises transitant par l'isthme[176]. La cour de contentieux de Paris, saisie par le protégé français, rejeta la plainte. Le ministère des Affaires étrangères muta Sabatier ; ce dernier préféra démissionner. Quant à Zizinia, il alla chercher des soutiens à Constantinople. Le protégé français voulait toujours plus. Le consul général français faisait pression sur le vice-roi. Avant que les enchères ne s'envolent encore plus haut, Sa'îd fut heureux de se débarrasser, en septembre 1860, du demandeur pour trois millions de francs[177].

La perte du poste consulaire de Sabatier, et des avantages y attenants, ne l'empêchèrent pas de continuer à intriguer. Il s'installa au Caire. Le soupçon qu'il n'avait jamais agi par pur désintéressement semblait se confirmer[178]. En avril 1863, il intégra le conseil d'administration de la *Société financière*, le nouveau royaume du grec Pasquali, ancien directeur de la *banque d'Egypte*. Ses compétences dans l'art de l'intimidation et de l'extorsion de faveurs étaient utiles à l'institution pour conquérir une position privilégiée[179].

Beauval se plaçait à l'opposé de son prédécesseur. Autant Sabatier était un zélé défenseur de ses intérêts, autant Beauval avait la défense de la France chevillée au corps. Il est vrai que le gérant du consulat général – le titulaire Béclard étant en mission en Syrie – venait de contrées peu habituées à ce genre d'excès, Hambourg[180]... Il ne manquait pas une occasion de clamer qu'il sacrifierait tout, excepté la dignité de son gouvernement et les intérêts de la France. Son séjour en Egypte fut ainsi émaillée d'une succession d'incidents avec Ismâ'îl. Le plus important eut lieu le 20 janvier 1863, lors de la première réception du corps diplomatique par le successeur de Sa'îd. Le nouveau souverain se montrait ambitieux pour son pays. Il souhaitait plus de rigueur financière et le développement de l'agriculture. Après avoir abordé le problème de la corvée, il s'attira une réplique du représentant français :

> « Mon Gouvernement m'a toujours écrit de ne pas appuyer les corvées qui se font à l'isthme de Suez : je puis assurer Votre Altesse que la France applaudira à la résolution d'abolir les corvées. »

Et le vice-roi de rétorquer : « Je n'ai jamais pensé, Monsieur de Beauval, que la France pût soutenir la corvée soit à l'isthme de Suez, soit ailleurs. » À l'issue de la

[176] PRO, FO 78/1467, lettre de Colquhoun à Russell du 6 mars 1859.

[177] *Ibid.*, 78/1523, lettre de Colquhoun à Rusell du 4 octobre 1860. Voir aussi David S. Landes, *op.cit.*, p. 96-97, Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 39-40 et S. Baddon, *Un mot sur le Vice-Roi d'Égypte et son procès des cent millions* (Paris, 1859). Ce dernier rappelle, à juste titre, qu'il n'y eut pas de plainte sous Abbâs.

[178] Beauval s'en plaignit à Thouvenel, le 7 janvier 1861. AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Alexandrie, f. 210.

[179] David S. Landes, pp. 131 et 194.

[180] AMAE, Dossiers personnels, 1ere série, vol. 23, « États de service de Charles Dequeux de Beauval ».

cérémonie, le consul demanda à s'entretenir avec le souverain. L'entretien buta rapidement sur la question du canal de Suez. Ismâ'îl ne la maîtrisait pas encore parfaitement, mais laissa entendre que la Porte détenait également une partie de la réponse. Le consul s'enquit alors de l'attitude de l'Égypte si Constantinople s'opposait à la poursuite des travaux. Ismâ'îl rétorqua qu'il s'exécuterait. L'agent français se fit menaçant : « Vous oseriez faire cela en face de la France ? » La réponse ne souffrait pas de réplique : « Certainement, mais dans ce cas, ce n'est pas près de moi que la France devrait réclamer, mais près de la Porte. » Beauval quitta le vice-roi en un état de vive excitation[181].

Le consul ne laissa pas passer dix jours pour se mesurer de nouveau au vice-roi. Le prétexte fut cette fois l'agression d'un employé de la *Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez*, M. Conseil. Beauval était bien décidé à donner une leçon à Ismâ'îl. Le 1er février, il mit le gouvernement égyptien en demeure de punir les coupables dès le lendemain, devant le consulat général de France. Afin de se faire bien comprendre, il assortit son ultimatum de la menace de faire débarquer les troupes françaises relâchant dans le port d'Alexandrie. A peine informé, le vice-roi quitta le Caire pour régler directement la question avec le consul général de France. Mais Beauval ne céda sur aucune de ses exigences. Et il assista dans l'après-midi du 2 février, du haut de son balcon, à la mise au pilori de soldats égyptiens[182].

L'épisode montrait combien était limitée la marge de manœuvre d'Ismâ'îl, dans sa volonté d'indépendance vis-à-vis des puissances européennes. Il comprenait surtout que la France n'était pas disposée à accompagner ses vues d'un soutien quelconque. La demande de rappel du consul général de Beauval, qu'il adressa à Napoléon III, resta lettre morte[183]. Il trouva du réconfort, au cours d'un séjour à Constantinople, auprès d'Henry Bulwer, l'ambassadeur britannique :

> « Il avait sans doute été intimidé par la démonstration du consul de France, et le manque d'appui actif de la part des autres. J'y ai vu - disait-il - une évidente volonté de discréditer mon règne, parce qu'on me supposait hostile à la *Compagnie* française et aux abus par lesquels le trésor égyptien avait été pillé[184]. »

[181] *Ibid.*, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre confidentielle de Beauval à Drouyn de Lhuys, non datée (postérieure au 20 janvier 1863, arrivée le 5 février à Paris), f. 15 et PRO, FO 78/1795, lettre de Colquhoun à Russell du 23 janvier 1863 ; Angelo Sammarco rapporte l'événement en se fondant sur les dépêches autrichienne, italienne et américaine, précisant que celle de l'autrichien Schreiner était la plus détaillée.

[182] AMAE, CPC Egypte, vol. 31, lettre de Beauval à Drouyn de Lhuys du 2 février 1863, f. 18-20, et CP Turquie, vol. 357, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 12 février 1863, f. 144.

[183] Son successeur, Tastu, était déjà nommé depuis le 10 octobre 1862 [*Ibid.*, Dossiers personnels, 1ère série, vol. 301, minute de l'arrêté de nomination].

[184] PRO, FO 78/1795, lettre n° 103 de Bulwer à Russell du 3 mars 1863.

Sa'îd, malgré sa bonhomie et sa faiblesse, avait prévenu : « Ils sont tous de la même trempe : que ce soit Sabatier, Béclard ou Beauval, ils s'entendent tous pour immoler le gouvernement égyptien[185]. »

La place de la France en question

Le soutien politique de la France à l'Égypte d'Ismâ'îl suivait deux logiques. Vis-à-vis de la Porte, il était conforme à la politique d'émancipation entreprise par le Vice-roi. Mais, à l'intérieur du pays, il n'avait d'autre but que de permettre l'avènement d'« une ère de scandales et d'abus sous le signe de la protection consulaire[186] ». Il visait à pérenniser le système des Capitulations. Sur cette question, l'attitude n'était pas propre à la seule France. Elle agissait à l'unisson des autres nations européennes représentées en Égypte. La question de la réforme judiciaire en était un exemple frappant.

Un soutien politique ambigu

L'affirmation nationale de l'Égypte n'impliquait pas que la notion de civilisation. Elle rejoignait celle d'une autonomie toujours croissante du pays dans ses rapports avec les nations étrangères. En premier lieu, elle remettait en cause le lien de vassalité que le Vice-roi entretenait avec le sultan de Constantinople. Dans cette perspective, l'appui de la France, comme celui de la Grande-Bretagne auparavant, lui était nécessaire[187]. Mais ces puissances n'étaient pas prêtes à permettre de grands bouleversements dans la relation présidant aux rapports de la province avec l'Empire ottoman[188].

Les premières démarches d'Ismâ'îl auprès de la Porte concernèrent le changement de l'ordre de succession. Cette question de l'hérédité était un thème récurrent en Égypte depuis Muhammad 'Alî. Ayant obtenu le titre de Vice-roi, il avait cherché à ce que sa famille le conservât. Le firman du 1er juin 1841 avait seulement introduit le système du séniorat, pratiqué par la dynastie ottomane et par la plupart des maisons musulmanes. Il prévoyait un ordre de succession d'après l'ordre d'aînesse dans la famille. Ibrâhîm succéda à son père, puis l'aîné des princes... Le dessein de 'Abbâs, puis de Sa'îd avait été d'établir l'hérédité directe en se reposant vainement sur la volonté des Puissances européennes. Ismâ'îl tenta

[185] Dépêche diplomatique anglaise, datée du Caire le 15 avril 1861, citée in Sabry, *op.cit.*, p. 43.
[186] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 100.
[187] AMAE, CPC Égypte, vol. 38, lettre d'Ismâ'îl à Drouyn de Lhuys du 25 mars 1866, f. 122-125.
[188] *Ibid.*, vol. 40, Alexandrie, lettre de Roustan à Moustier du 26 décembre 1867, f. 52.

lui d'obtenir de la Porte cette révision de l'ordre de succession en faveur de sa lignée.

Une première tentative, au commencement de son règne, avait échoué. Les circonstances s'annonçaient plus favorables au printemps 1866. Les libéralités du Vice-roi à l'égard du sultan et de sa cour avaient porté leurs fruits[189]. Nubar Pacha fut toutefois chargé d'intervenir auprès des gouvernements français et britanniques[190]. Ismâ'îl, de son côté, confia le pays à un conseil de régence et s'embarqua, fin avril, pour Constantinople au milieu d'une flotte importante[191]. Les négociations avec la Porte furent rapides. Dès le 8 mai, le Vice-roi obtenait l'accord de la Porte[192]. Le 27 mai, le sultan 'Abdül-'Azîz signait le firman établissant la règle de primogéniture mâle pour la succession vice-royale égyptienne ; le lendemain, il le remettait à son vassal[193]. Cet acte de la Porte officialisait le renforcement de l'autonomie de la province égyptienne.

Après avoir assuré le maintien de sa descendance à la tête du pays, Ismâ'îl s'attela à consolider son pouvoir vis-à-vis de Constantinople[194]. L'hérédité réglée, il entendait ne plus être soumis comme le gouverneur de Bagdad ou de Roumélie à l'investiture du sultan et au paiement d'un tribut. L'affaire de Crète, au printemps 1866[195], lui offrit l'occasion de faire valoir ses nouvelles exigences. Il argua les sacrifices financiers et humains que lui coûtait cette opération militaire. Mais le sultan semblait moins bien disposé à l'égard de ces prétentions. Comme le Vice-roi s'était adressé directement à lui, il le renvoya devant la Porte, seule instance ottomane à régler le problème de l'administration des provinces. Les Puissances se montraient réticentes à l'octroi de plus d'autonomie à l'Égypte.

Le 5 mars 1867, Nubar embarquait pour Constantinople[196]. Les négociations s'avérèrent difficiles[197]. Le ministre égyptien des Affaires étrangères tonna à plusieurs reprises ; il menaça de retirer ses troupes de Crète[198]. Trois mois plus tard, le 8 juin 1867, un firman octroyait au gouverneur de l'Égypte le titre,

[189] *Ibid.*, vol. 38, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 26 avril 1866, f. 159. Cf. aussi vol. 31, les lettres des 30 avril 1863 et 4 avril 1864.
[190] *Ibid.*, vol. 38, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 26 avril 1866, f. 159.
[191] Georges Douin, *op.cit.*, I, p. 214 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 196.
[192] Georges Douin, *op.cit.*, I, p. 238.
[193] AMAE, CP Turquie, vol. 367, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 30 mai 1866, f. 381, et SHAT, 1 MR 1678, lettre du 6 juin 1866 de Mircher à Randon. Cf. aussi le texte du firman in Georges Douin, *op.cit.*, p. 218-221.
[194] AMAE, CPC Égypte, vol. 39, lettre de Roustan à Moustier du 18 février 1867, f. 81.
[195] Cf. Edouard Driault et Maurice Lhéritier, *Histoire diplomatique de la Grèce*, vol. 3 (Paris, 1925), p. 180-320. L'Égypte envoya deux régiments à La Canée. De huit mille hommes, le contingent égyptien passa à dix-huit mille. Les troupes égyptiennes restèrent dans l'île jusqu'en novembre 1867.
[196] AMAE, CPC Égypte, vol. 39, Le Caire, lettre de Roustan à Moustier du 8 février 1867, f. 62-63.
[197] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 370, dépêches de Bourée à Moustier des 3, 17 et 30 avril 1867, f. 204, 209, 213.
[198] *Ibid.*, Le Caire, télégramme de Roustan à Moustier du 12 mars 1867, f. 112.

héréditaire lui aussi, de *Khidîv*. À elle seule, cette appellation caractérisait la position particulière de l'Égypte. Le pouvoir ottoman concédait au gouvernement de cette province l'autonomie intérieure et la possibilité de négocier directement avec les puissances étrangères, pour ce qui concernait les Capitulations et les affaires économiques[199].

Pourtant, la politique civilisatrice d'Ismâ'îl se heurta rapidement à la volonté d'immobilisme de Constantinople, de Paris et de Londres. L'assemblée des délégués, amorce d'un pouvoir législatif autonome en Égypte et résurrection du *diwan* général de l'Égypte[200], institué par Bonaparte, souleva ainsi les objections des trois parties. La Porte prenait surtout ombrage des voyages en Europe du *Khidîv*. Elle craignait qu'il ne profitât de ses conversations avec les souverains d'Europe, français et britannique, ainsi qu'italien, autrichien, prussien, belge et grec[201], pour établir des relations diplomatiques directes. La crise éclata au cours du second déplacement d'Ismâ'îl. Le 17 juin, alors qu'il s'était installé aux Eaux-Bonnes, 'Abdül-'Azîz ordonna à son grand-vizir 'Âlî Pacha de protester contre les façons souveraines d'un sujet qui méconnaissait ses obligations. Une lettre fut envoyée aux représentants de la Porte à l'étranger, et une autre au Caire. Le Vice-roi la trouva dès son retour le 10 août.

Les nouvelles tribulations d'Ismâ'îl menaçaient l'équilibre européen. À Paris et à Londres, on redoutait de voir la Question égyptienne faire resurgir celle d'Orient. Les puissances firent pression sur Ismâ'îl pour qu'il ne laissât pas l'affaire s'envenimer davantage. Aux Eaux-Bonnes, il reçut de Moustier le conseil de se montrer plus conciliant. Lord Clarendon lui suggéra même de se rendre à Constantinople avant de retourner en Égypte. Le 24 août, le *Khidîv* se résigna à répondre aux critiques de la Porte par une longue lettre. Il s'y défendait d'avoir jamais songé à sortir de ses attributions[202]. Mais cette réponse conciliante ne satisfit pas pleinement 'Âlî Pacha. Il continuait à tonner à l'encontre d'Ismâ'îl, laissant entendre que sa déchéance était envisagée[203].

[199] Georges Douin, *op.cit.*, p. 234-238 et Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 207-210.

[200] Dans l'esprit plus que dans les termes. L'assemblée du 12 novembre 1866, si elle répondait bien au même but, avait pour seule mission de voter, au nom du peuple, les mesures dictées par le gouvernement. Et en premier lieu, de nouveaux impôts [AMAE, CPC Égypte, vol. 38, correspondance d'Outrey, *passim*].

[201] En mai 1869, Ismâ'îl commença sa tournée européenne par Corfou, où il rencontra le roi Georges de Grèce, avec qui le sultan venait de rompre ses relations diplomatiques.

[202] La correspondance d'Ismâ'îl et de 'Âlî Pacha est publiée dans I. de Testa, *Recueil des traités de la Porte...*, *VII*, p. 289, 291, 295

[203] AMAE, CP Turquie, vol. 382, lettre de Bourée à Moustier du 29 août 1869, f. 32.

Le 29 août, il adressait au *Khidîv* l'injonction de renoncer aux vaisseaux et aux fusils commandés pendant sa tournée en Europe[204], de communiquer son budget annuel à la Porte et de faire approuver emprunts et traités politiques par le sultan. Ismâ'îl s'empressa de se conformer à la première condition. Mais il ne pouvait admettre les autres sans renoncer aux acquis des firmans de 1866 et 1867. Le conflit perdura donc jusqu'aux premiers jours de décembre 1869, passionnant les Européens du Machrek. Deux pamphlets furent notamment publiés, à Constantinople et à Alexandrie. Dans le premier, *L'Égypte d'après les traités de 1840-1841*, N. Bordeano défendait le point de vue ottoman ; le second, signé par G-L[205], *L'Égypte et la Turquie*, prenant le parti d'Ismâ'îl, était une *Réponse à une brochure de M. N. Bordeano*. Ferdinand de Lesseps profita de ce climat pour rééditer son opuscule canaliste pro-égyptien, *La Turquie et l'Égypte*. Cette crise n'alla pas non plus sans causer « quelques préoccupations » à la France. Sa position fut des plus simples, comme l'affirma Napoléon III :

> « Tous nos efforts ont été employés à empêcher ce débat de s'aggraver ; et, de concert avec les cabinets de Londres et de Vienne, nous avons tenu avec insistance aux deux parties le langage de la conciliation[206]. »

Paris et Londres signalèrent la responsabilité que la Porte assumerait si elle ne gardait pas envers le gouverneur de l'Égypte la mesure prise en 1867 pour éviter de plus graves difficultés. Cette démonstration de bonne volonté ne suffit pourtant pas à éviter un durcissement de la part de la Porte[207]. Huit jours après les cérémonies d'inauguration du canal de Suez, où le *Khidîv* avait reçu en grande pompe les souverains, altesses et hommes d'État d'Europe, Constantinople rendait publique sa sanction. Par le firman du 29 novembre 1869, après avoir pris acte des engagements d'Ismâ'îl sur les points acceptés par lui, le sultan arguait de son droit de suzerain pour surveiller la situation financière de la province.

> « Ce ne fut pas sans anxiété que les gouvernements d'Europe se sont alors demandée quelle attitude prendrait Ismaïl devant la décision de son souverain[208]. Après quelques jours d'hésitation, le Vice-Roi, écoutant les conseils de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, alors de passage au Caire, prit le sage parti de s'incliner, en se bornant à faire prévoir à la Porte qu'il aurait des demandes ultérieures à présenter au sultan. Le firman lu au Caire le 9 décembre,

[204] Ismâ'îl avait conclu des traités pour la livraison de deux cent mille fusils et fait la commande de quatre frégates cuirassées. La nouvelle se répandit à Constantinople, agrémentée de faux bruits de la part de Mustafâ Pacha, laissant croire à une rébellion du *Khidîv* [AMAE, CP Turquie, vol. 381, lettre de Bourée à Moustier du 18 juin 1869, f. 25].

[205] Il s'agissait du lieutenant de vaisseau Henri Gay-Lussac, servant à la station navale d'Alexandrie. Il était donc soumis au devoir de réserve.

[206] *Annuaire diplomatique*, Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps Législatif (ouverture de la session 1869-1870, le 29 novembre 1869) 1870, p. 153.

[207] Cf. à ce sujet la correspondance de Bourée, pour les mois d'octobre-décembre 1869 et janvier 1870, dans CP Turquie, vol. 383 et 384, *passim*, et celle de La Valette dans CP Angleterre, vol. 749.

[208] Bourée estimait que, si le vice-roi ne s'inclinait pas, l'Europe se préparait « à des résolutions qui pourront amener la conflagration de l'Orient » [AMAE, CP Turquie, vol. 383, lettre à La Tour d'Auvergne du 1er décembre 1869, f. 452].

> dans les formes traditionnelles, Aali Pacha déclara l'incident clos. L'incident avait duré plus de six mois[209]. »

Cette décision de la Porte réduisait grandement l'autonomie de l'Égypte. Mais elle n'entamait pas la détermination d'Ismâ'îl. La remise en cause de la soumission à Constantinople rejoignait, dans son discours de civilisation, la question du rapport inégalitaire avec l'Occident, créé par les Capitulations et entretenu par les excès qu'elles engendraient. La part prise par les consuls dans la vie pratique de l'Égypte devenait chaque jour plus intolérable[210]. La justification même des privilèges dont jouissaient les ressortissants européens ne résistait plus du moment que l'Égypte devenait un État de droit. « Les ingérences des consuls étaient un démenti permanent à la revendication civilisatrice de l'élite gouvernementale[211]. »

Au début de 1860, sur l'insistance du consul général britannique, le gouvernement égyptien et les consuls généraux occidentaux envisagèrent la création d'un tribunal mixte international. Cette innovation visait à soustraire à l'action diplomatique les demandes d'indemnités. L'accord des représentants des cinq puissances signataires du traité de 1840 fut rapidement trouvé. Le tribunal, pour « réprimer les abus vraiment scandaleux »[212], devait se charger des réclamations supérieures à deux cent cinquante mille francs. Mais l'opposition de certains consuls généraux[213] fit échouer le projet. Alors qu'il occupait, pour la seconde fois la régence, d'avril à octobre 1862, Ismâ'îl le reprit. Il suscita un débat à l'*Institut Égyptien*[214] et fit parvenir aux consuls généraux un projet de règlement des procédures à établir, de concert avec eux, en matière d'arrestations d'étrangers et des enquêtes qui pourraient s'en suivre[215]. Sa tentative échoua également.

Tout juste la France prit-elle la peine de faire procéder à une enquête par le département des Affaires étrangères. Une commission, composée de membres des grands corps de l'État et de fonctionnaires des Affaires étrangères et du

---

[209] François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 310. Cf. aussi Angelo Sammarco, *op.cit.*, p. 216-217 et George Douin, *op.cit.*, II, chapitres II-IV (le plus complet sur la question).

[210] La question de la réforme judiciaire est abordée dans les *Mémoires de Nubar Pacha*, p. 272-330. On trouvera le meilleur traitement juridique des Capitulations et du statut des étrangers dans J.H. Scott, *The Law affecting Foreigners in Egypt* (Edimbourg, 1907), Lamda, *L'évolution de la condition des étrangers en Égypte* (Paris, 1906) et A. Benoit, *Etudes sur les Capitulations entre l'Empire ottoman et la France et sur la réforme judiciaire en Égypte* (Paris, 1890). L'ouvrage de référence reste Georges Douin, *op.cit.*, II, chapitres V-IX (le plus détaillé, mais Douin ne cite pas ses références).

[211] Henry Laurens, *Le royaume impossible*, p. 51.

[212] AMAE, CPC Égypte, Alexandrie, vol. 29, lettre de Béclard à Thouvenel du 23 juin 1860, f. 72.

[213] Dont celui des États-Unis, Edwin de Leon, qui était l'équivalent américain du français Sabatier [cf. *ibid.*].

[214] Cf. *Bulletin de l'Institut Egyptien*, 1862, n° 7, séance du 21 mars 1862, et 1862-1863, n° 8, séance du 11 juillet 1862.

[215] AMAE, CPC Égypte, Alexandrie, vol. 30, lettre de Chérif Pacha à Beauval du 7 juillet 1862, f. 229-236.

ministère de la Justice, se vit confier l'étude des modifications à apporter à l'exercice de la juridiction en Orient. Le 5 décembre 1863, Napoléon III signait un décret instituant la fonction de juge-consul, magistrat de formation, attaché au consulat général d'Alexandrie[216].

Une fois au pouvoir, Ismâ'îl reprit son idée[217]. Nubar Pacha fut chargé de concrétiser la pensée du souverain. Pour lui, l'objectif était double :

> « celui de sauvegarder le pays contre les juridictions consulaires et en même temps contre les caprices et l'arbitraire du pouvoir absolu du vice-roi ; car, à mon idée, le vice-roi acceptant de se soumettre à la loi à l'égard des Européens, comme conséquence naturelle et forcée, serait amené à l'accepter également à l'égard des indigènes. Dans ces conditions, l'indigène, être privé de ses droits depuis des milliers d'années, se trouverait du coup élevé au même niveau que l'Européen et posséderait les mêmes privilèges, la même sécurité que lui[218] ».

Le rapport qu'il présenta, en août 1867, au *Khidîv* dressait le constat des pratiques judiciaires en Égypte. Le système capitulaire avait cédé la place à une « législation coutumière, résultat du caractère de chaque chef d'Agence ». L'arbitraire des réclamations étant reconnu par tous, en premier lieu par les consuls eux-mêmes, il fallait instaurer « un bon système de justice ». Il serait séparé de l'administration et l'élément européen représenté aux côtés de l'égyptien. Le principe de Nubar était que « la justice [émanait] du gouvernement, elle ne [dépendait] pas de lui ».

Il proposait donc la création, au Caire et à Alexandrie, de deux tribunaux civils et deux tribunaux de commerce, sur une base mixte[219], et, à Alexandrie, d'un tribunal d'appel. Chaque cour serait composée de quatre membres, deux Européens, choisi par le corps consulaire, et deux Égyptiens ; un des Européens serait un magistrat et assurerait la vice-présidence du tribunal, la présidence revenant à un Égyptien. Le droit applicable dans ces tribunaux était français : le code de commerce et le code Napoléon. Une commission de jurisconsultes étrangers devait toutefois le concilier avec la législation locale. L'organisation, calquée sur le système français en vigueur en Algérie, se voulait un « retour pur et simple » aux Capitulations[220].

Le document fut communiqué aux dix-sept puissances présentes en Égypte. Mais tous les regards se portaient sur la France. Elle jouissait d'une place

---

[216] *Annuaire diplomatique*, 1864, Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps Législatif (ouverture de la session 1863-1864), p. 173-174. Le décret est publié p. 102-103.

[217] La documentation diplomatique française sur la réforme judiciaire en Égypte de 1867 à 1876 est importante. Les pièces les plus intéressantes se trouvent dans les MD Égypte, vol. III-IV et dans les ADP Égypte, Réforme judiciaire 1. Reprenant vingt documents des MD comme de la CPC et de la CP des représentants français près la Porte et la Grande-Bretagne, un *Livre jaune* a été publié en 1870 dans les *Archives diplomatiques*, p. 60-124. Nous nous reporterons essentiellement à cette dernière version.

[218] *Mémoires de Nubar Pacha*, p. 273.

[219] à l'image de ceux fondés à Constantinople en 1839.

[220] *Livre jaune*, n° 26, Rapport présenté par Nubar Pacha à Son Altesse le Khédive, sur la réforme judiciaire en Égypte (Communiqué, en août 1867, au marquis de Moustier, Ministre des affaires étrangères), p. 60-67.

prépondérante en Égypte, du fait de ses nationaux, mais aussi de l'importance des intérêts engagés dans l'entreprise du « Sesostris moderne », selon le mot de M^me^ Baroche, Ferdinand de Lesseps. « Citadelle des Capitulations, Paris était la place à emporter. La place résistait »[221]. Le principal obstacle à la réforme n'était autre que le ministre des Affaires étrangères, le marquis de Moustier. Il n'entendait pas abdiquer un pouce de cet échafaudage vermoulu. Ancien ambassadeur près la Porte, il ne savait que trop bien combien le système capitulaire était le plus solide garant des intérêts de la France dans ce pays. En le bouleversant trop, on risquait de tout compromettre. Aussi, plutôt que de repousser les propositions de Nubar, il institua au Quai d'Orsay une commission spéciale de jurisconsultes et d'agents français ayant habité l'Orient[222]. Elle était présidée par le conseiller d'État Duvergier[223]. De toute évidence, Moustier était bien décidé à faire traîner les choses.

En ouvrant les débats, le 8 novembre, il rappela, parlant de la France, « que notre rôle en Orient a toujours été d'encourager toutes les mesures de progrès »[224]. Pendant un mois, la commission consacra quinze séances à examiner les propositions égyptiennes. Pour étayer ses affirmations, elle disposait d'une nombreuse documentation. Aux notes provenant des représentations françaises à Constantinople, à Alexandrie et au Caire, s'ajoutaient les correspondances de Français d'Égypte, comme Ferdinand de Lesseps ou Édouard Dervieu, d'agents diplomatiques et de ministres étrangers, Lord Stanley[225] et Nubar. Enfin, elle consulta Ferdinand de Lesseps, Schefer, Tastu, de Sainte-Croix et tous « les hommes qui, en raison de leur long séjour en Orient, des fonctions qu'ils y ont remplies ou des grands intérêts qu'ils y dirigent, pouvaient contribuer à éclairer ses délibérations »[226].

La commission remit son rapport au ministre des Affaires étrangères le 3 décembre. Après s'être attaché à démontrer que la justice française était bien rendue en Égypte, elle insista sur les dangers que pouvait présenter, pour les

[221] François Charles-Roux, *op.cit.*, p. 329.

[222] C. Tissot, sous-directeur des travaux politiques au ministère des Affaires étrangères, M. Outrey, consul général à Alexandrie, Saudbreuil, procureur général près la cour impériale d'Amiens et Féraux-Giraud, conseiller à la cour d'Aix. La présence de ce dernier s'explique par le fait que, dans le système de justice consulaire français, Aix-en-Provence représentait la cour d'appel des jugements rendus à Alexandrie.

[223] Francis Choisel, « Duvergier (Jean-Baptiste, Marie), 1792-1877, président de section au Conseil d'État, ministre, sénateur », in Jean Tulard, *op.cit.*, p. 463.

[224] *Livre jaune*, n° 27, Rapport présenté au marquis de Moustier par la commission..., p. 68.

[225] J.A. Hamilton, "Stanley, Edward Henry, fifteenth Earl of Derby (1826-1893)", in *Dictionary of National Biography*, *54*, p. 61-64.

[226] *Ibid*. Ont été entendus : M. d'Avril, Consul général à Bucarest ; M. Saillard, secrétaire d'ambassade ; M. Mannoury, avocat à Alexandrie ; M. Monchicourt, assesseur au tribunal consulaire de France à Alexandrie et M. Girette, administrateur des *Messageries impériales*.

intérêts de la population européenne, l'abolition des anciens droits coutumiers. Cette crainte était partagée par Londres, comme le montrait une dépêche de Lord Stanley à son agent à Alexandrie, le colonel Stanton, citée par la commission. Enfin, elle constata qu'

> « à la nouvelle des projets de réformes, une émotion très vive s'est répandue en Égypte dans toute la Colonie européenne, et, pour employer le langage même des dépêches, il y eut une véritable panique parmi les Européens, et l'inquiétude est allée jusqu'à l'effroi[227]. »

L'autre objection au plan Nubar tenait à l'insuffisance de civilisation en Égypte. Il n'était donc pas question de permettre qu'on traitât Européens et Égyptiens sur un plan d'égalité : absence de séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, insuffisance et désordre des différents services publics, absolutisme du vice-roi, partie prenante, à titre privé, à toutes les branches de l'activité sociale, participation, directe ou indirecte, des plus hauts fonctionnaires aux entreprises commerciales ou agricoles, inexistence d'administration régulière et de lois précises[228].

Si la commission acceptait le principe d'une réforme du système juridique, elle repoussa les propositions de Nubar. Elle préférait maintenir la juridiction civile des consuls sur leurs nationaux comme l'ancien ordre en matière criminelle. Elle n'acceptait une compétence des tribunaux mixtes que pour les affaires civiles, commerciales et pour les contraventions de simple police. Mais cette dernière ne pouvait être exclusive. Elle devait d'abord être limitée aux zones d'Alexandrie et du Caire ; elle l'était enfin aux cas où un ressortissant égyptien était le demandeur. En dehors de ces cas, la commission préconisait un maintien du *statu quo ante*[229].

Ismâ'îl considérait comme insuffisante la réponse française. Il chargea Nubar d'agir auprès des souverains européens. Il ne désespérait pas de venir à bout de la citadelle française. Ce bras de fer ne fut pas sans occasionner une tension dans les relations franco-égyptiennes. Nubar multiplia les visites à Napoléon III. Chacune de ses audiences était l'occasion d'insister sur les conséquences funestes, à l'égard de la population égyptienne, des retards que rencontrait le programme de civilisation[230]. Ces démarches n'eurent que peu d'effets pratiques. Le projet commun, élaboré à Alexandrie par Poujade et Char'if Pacha[231] fut repoussé à Paris par Moustier. Le ministre le jugeait trop éloigné du rapport de la commission.

---

[227] *Livre jaune*, Rapport présenté au marquis de Moustier par la commission..., p. 95. Ce constat repose sur deux dépêches consulaires, tirées de la CPC Égypte, vol. 40, de Roustan (Le Caire) et d'Outrey (Alexandrie) des 7 et 9 octobre 1867, f. 191-195 et 199-206.
[228] *Livre jaune*, pp. 93-94.
[229] *Ibid.*, p. 104-105.
[230] *Mémoires de Nubar Pacha*, p. 317.
[231] AMAE, CPC Egypte, Alexandrie, vol. 44, lettre de Poujade à Moustier du 18 novembre 1868.

Nubar chercha à renverser la situation en trouvant un soutien à Londres, à Berlin, à Florence et à Constantinople[232]. Mais les Anglais se montrèrent timorés[233], les Prussiens attentifs, les Italiens enjoués. Quant à la Porte, elle prit ombrage de ses démarches qui ne recourait pas à sa diplomatie, comme un an plus tard à propos du voyage européen d'Ismâ'îl.

À l'automne, Nubar retourna en Egypte attendre des circonstances plus favorables. Elles se présentèrent sous les traits du marquis de La Valette, qui remplaça Moustier au Quai d'Orsay. En février 1869, Nubar regagna Paris. Il lia partie avec Lesseps, qui le soutiendra dans ses démarches de tout son poids. Il vit le prince Napoléon. Il rencontra enfin le nouveau ministre des Affaires étrangères. Les prétentions égyptiennes avaient été revues à la baisse. Ismâ'îl avait accepté l'idée britannique de réunir, à Alexandrie, une commission internationale chargée de dresser l'état du système judiciaire égyptien et d'indiquer les améliorations à y apporter[234]. Paris accepta d'autant mieux cette proposition que son rapport était déjà prêt. La Valette demanda seulement que le travail de la commission Duvergier servît de point de départ des études nouvelles[235]. Le changement de ministre n'avait pas modifié fondamentalement la position française. Ismâ'îl apprécia toutefois « le nouveau témoignage des sentiments de bon vouloir que lui donnait le Gouvernement de l'Empereur »[236].

La commission internationale commença ses travaux le 28 octobre 1869. Elle tint, jusqu'au 5 janvier suivant, neuf séances.

> « Le Gouvernement de l'Empereur était trop pénétré de la grave responsabilité qui s'attachait au règlement de cette importante question, pour ne pas y apporter toute la prudence et tous les ménagements que réclamaient les intérêts complexes qui s'y trouvaient engagés[237] ».

Les instructions des deux commissaires français, le consul au Caire et le juge-consul, étaient toutefois très strictes :

> « Le rapport de la Commission n'est pas seulement l'expression de la pensée de l'Empereur sur les différentes questions que soulèvent les demandes de Son Altesse Ismaïl Pacha ; il constitue, en outre, à nos yeux comme à ceux des autres Puissances, le point de départ de l'enquête provoquée par le Vice-Roi. C'est uniquement à cette condition, en effet, que nous avons consenti à nous faire représenter à Alexandrie (...) Le principe des capitulations (...) ne reçoit aucune atteinte, et la seule question qui se pose pour les Puissances chrétiennes est celle

[232] En faisant le siège de l'ambassadeur russe, Ignatiev.
[233] cf. *Livre jaune*, n° 28, 29 et 30, pp. 106-108.
[234] *Ibid.*, n° 31, lettre de la Valette aux ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin et Florence, p. 108-109, et n° 33, lettre de la Valette à Poujade du 22 avril 1869 [AMAE, CPC Égypte, vol. 45, f. 129].
[235] Lettre à Poujade, *op.cit.*.
[236] AMAE, CPC Égypte, vol. 45, Alexandrie, lettre de Poujade à la Valette du 19 mai 1869, f. 166.
[237] *Annuaire diplomatique*, Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps Législatif (ouverture de la session 1869-1870, le 29 novembre 1869) 1870, p. 153.

> de savoir jusqu'à quel point il leur est possible de renoncer aux garanties exceptionnelles qu'elles possèdent actuellement en Égypte[238]. »

Tricou et Piétri furent à la hauteur de leurs instructions. Ils se montrèrent les plus défiants, les plus exigeants et les plus soucieux d'obtenir des garanties[239].

Le rapport que la commission déposa en janvier 1870 reprenait largement les conclusions françaises de 1867. Mais il laissait aussi apparaître la seule faiblesse des commissaires français. La compétence des tribunaux mixte avait été étendue, sur proposition italienne et accord des représentants prussiens, autrichiens et britanniques, à la matière criminelle. Ce document servit à Nubar dans l'élaboration, avec les ministres ottomans, du plan d'avril 1870. Les ambassadeurs de la Porte, conformément au firman de novembre 1869, se chargèrent de le négocier avec les puissances européennes. En France, le comte Daru, ministre des Affaires étrangères, livra la question à un comité, à nouveau présidé par le conseiller d'État Duvergier. Un nouveau projet fut élaboré à partir des conclusions d'Alexandrie, prenant seulement soin de revenir sur la concession des deux commissaires. L'arrivée au pouvoir d'Émile Ollivier laissait présager un assouplissement de la position française. Nubar s'empressa de jouer cette carte. En mai 1870, un nouveau projet était rendu public. Il reprenait les grandes lignes du rapport de la commission internationale, et Nubar, par l'entremise de Lesseps, membre du comité, y avait prêté la main. La guerre franco-allemande suspendit les négociations relatives à la réforme judiciaire. Lorsqu'elles reprirent, trois ans plus tard, la France n'accordait plus le même intérêt à cette question. Ses soucis étaient autres certes, mais sa position en Égypte n'était plus la même...

Les derniers feux de l'influence française

L'humiliation infligée par Beauval à Ismâ'îl, en février 1863, avait permis la pérennisation de l'« ère consulaire ». M. Conseil, qui avait été à l'origine des événements, avait obtenu une indemnité de dix mille francs et une pension annuelle de trois mille six cents francs[240]. Le vice-roi se montrait aussi d'une largesse apparemment sans limites. Ainsi déploya-t-il « une générosité exorbitante envers la *Compagnie des Messageries impériales* », octroyant des gratifications aux marins d'un navire, commandant deux vapeurs. A cela s'ajoutaient le règlement des affaires du consulat général et les « sérieuses réparations » aux

[238] *Livre jaune*, n° 45, lettre du prince de la Tour d'Auvergne du 6 décembre 1869, pp. 122-125.
[239] Charles Lavollée, « La réforme judiciaire », in *La revue des deux Mondes*, 1875, p. 667.
[240] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Beauval à Drouyn de Lhuys du 18 février 1863, f. 35.

Français victimes de la force publique[241]. La libéralité d'Ismâ'îl ne se limitait pas, loin s'en fallait, aux seuls Français. Tous les ressortissants européens, à commencer par les représentants consulaires[242], continuèrent à bénéficier de ces possibilités d'enrichissement facile. Les demandes les plus folles, visant simplement à piller le Trésor égyptien, continuèrent à être formulées. Toutefois, les pratiques consulaires avaient changé depuis Sabatier ; les agents français agissaient dans « le droit et l'équité »[243], n'hésitant pas à défendre, au nom de ces principes, les intérêts égyptiens. Même les quelques escrocs de haut vol, encore bien en cour auprès du ministère des Affaires étrangères à Paris, rencontraient des difficultés à arriver à leurs fins.

En 1863, arriva en Égypte un mystérieux personnage portant l'identité du général comte de Bisson[244]. Il s'était forgé le dessein de faire fortune en Abyssinie à moindre frais. Muni de hautes recommandations de Paris, il confia à Ismâ'îl son projet de se rendre dans les districts abyssiniens frontaliers de l'Égypte. Il souhaitait y établir une entreprise agricole et une mission politique. La situation étant tendue dans ces confins, le vice-roi entreprit, à ses frais, de convoyer, escorter et défrayer l'imminent Français. L'expédition coûta soixante mille francs au gouvernement égyptien, et des ennuis pour trois ans[245].

Bisson et ses compagnons s'installèrent à Khartoum pour l'hiver. En mars, ils reprirent leur marche vers le plateau de Qufit, où ils désiraient établir leur colonie. Ils y cultiveraient des plantes tropicales pour la compagnie *Palméro-du-Bisson*. Les graines de coton et d'indigo avaient été fournies par les autorités égyptiennes. Les agissements du comte ne tardèrent pas à déplaire aux autorités égyptiennes. L'installation d'un canon[246] à l'abri de solides fortifications ne correspondait pas vraiment à l'idée qu'on se faisait d'une exploitation agricole. Ces agissements étaient d'autant moins acceptables que la région était en pleine ébullition. Les tribus indigènes n'attendaient qu'un faux pas des occupants égyptiens pour reprendre le combat. Deux mois après leur arrivée, le *wâlî* du Soudan, Mûsa Pacha, fit donner la troupe pour expulser les Français.

Cette décision offrait à Bisson l'opportunité de réclamer une indemnité, qu'il chiffra à dix millions de francs. Il disait avoir été dépouillé de tous ses biens,

[241] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 33, Alexandrie, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 19 juin 1864.
[242] Voir les avantages accordés aux consuls de Portugal, d'Espagne et de Suède en mars 1865. Outrey ajoutait même, à l'attention de son ministre, « que la plupart des consuls généraux ou sont pensionnés, ou reçoivent de temps à autre des sommes plus ou moins considérables à titre gracieux. » [*Ibid.*, vol. 35, lettre à Drouyn de Lhuys du 19 mars 1865, f. 210]
[243] *Ibid.*, vol. 45, lettre de Poujade à La Valette du 8 mars 1869, f. 52.
[244] cf. ADP Égypte, vol. 3, dossier Bisson. Nous nous servirons dans ce récit de la CPC, vol. 34-39.
[245] *Ibid.*, vol. 37, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 9 décembre 1865, f. 260.
[246] *Ibid.*, vol. 36, Khartoum, procès-verbal de Garnier du 10 juillet 1865, f. 326.

dont une terre achetée deux cent mille francs. Mais le consul général de France, Tastu, se méfiait grandement de Bisson[247]. Il interrogea les compagnons du comte. Il dépêcha son premier drogman, Garnier, mener l'enquête au Soudan. L'interprète ne tarda pas à s'apercevoir que les allégations de Bisson ne reposaient sur aucun fondement sérieux : il n'existait aucun contrat de vente, ni même la trace d'un paiement pour le terrain, et encore moins de plantation[248]. Début avril 1865, Bisson rentra de Paris tandis qu'Outrey remplaçait Tastu à Alexandrie. Le comte partit aussitôt intriguer en Haute-Égypte. Trois mois plus tard, il retournait en France. Le dernier rapport de Garnier arriva à la même époque entre les mains du nouveau consul général. Après s'être renseigné de l'affaire, Outrey pouvait affirmer, le 8 octobre, que « tout ce qu'[il avait] entendu dire en Égypte [l']autorisait à croire que ces conclusions étaient conformes à l'équité »[249].

L'affaire n'en resta pour autant pas là. Bisson conservait à Paris de forts utiles soutiens. Il revint à la charge en ramenant d'abord ses prétentions à vingt mille francs, pour des objets égarés par la faute des autorités égyptiennes. Outrey, sceptique, demanda à son ministre des instructions pour agir[250]. Drouyn de Lhuys lui demanda, le 18 décembre, d'appuyer les exigences du comte. Mais Bisson formula, au même moment, une nouvelle réclamation. Le consul put aisément prouver, par les témoignages des compagnons du comte, qu'elle était tout aussi non fondée que les autres[251]. Toujours nanti d'appuis au ministère, le comte proposa, en mars 1867, un acte authentique, seing comme il se devait, prouvant la vente du terrain. Le hasard voulut qu'un de ses compagnons décédât. Dans ses affaires personnelles, Outrey trouva « des cachets faits à l'aide de trois anneaux en argent affectant la forme de cachets et gravés de noms arabes », similaires à ceux ornant l'acte de vente[252]. À Paris, Moustier avait remplacé Drouyn de Lhuys. Bisson disparut de la scène égyptienne.

Ce fut à ce moment qu'apparut un autre charlatan, M. de la Chevardière. Avec son collègue Carteret, il dirigeait une banque parisienne, le *Comptoir oriental*. Il avait dans sa nouveauté sur le marché égyptien les arguments pour séduire les autorités égyptiennes, à la recherche d'un nouvel emprunt. Sir Charles Claire Louis de la Chevardière arrivait au Caire pour négocier avec Ismâ'îl. Il n'omit pas de se rappeler du haut patronage du ministère des Affaires étrangères. Pour étayer ses allégations, il présenta un exemplaire du rapport de la commission

[247] *Ibid.*, vol. 34, Alexandrie lettre à Drouyn de Lhuys du 26 novembre 1864, f. 136.
[248] *Ibid.*, vol. 36, Khartoum, procès-verbal et enquête de Garnier du 10 juillet 1865, f. 326-336.
[249] *Ibid.*, vol. 37, Alexandrie, lettre à Drouyn de Lhuys du 8 octobre 1865, f. 183.
[250] *Ibid.*, lettre du 9 décembre 1865, f. 226.
[251] *Ibid.*, vol. 38, lettre du 8 janvier 1866, f. 62.
[252] *Ibid.*, vol. 39, lettre à Moustier du 19 avril 1867, f. 125.

pour la juridiction, un document secret du Quai d'Orsay, et annonça le départ de l'agent général à Alexandrie, le consul Outrey, pour le Japon.

Ismâ'îl se laissa abuser au point de lui confier la mise en place du nouvel emprunt. Mais, au moment de fournir les justificatifs nécessaires, le banquier avait disparu[253]. Fin mars, Moustier télégraphia à Roustan que Chevardière était aussi inconnu au ministère des Affaires étrangères qu'auprès des banques dont il se prévalait, notamment le *Crédit foncier* de Soubeyran. Le câble regrettait « de telles fausses démarches, qui compromettait [en Égypte] le crédit et l'estime » de la France[254].

Bisson avait échoué dans sa tentative de piller le Trésor égyptien en raison du changement de ministre ; son soutien faisait apparemment partie de l'entourage de Drouyn de Lhuys. Chevardière, quant à lui, manqua d'appui au plus haut niveau du ministère. Encore que la possession de documents internes au Quai d'Orsay donnerait à penser le contraire. Ces affaires étaient suffisantes à montrer l'absence d'intérêt manifeste de la France pour l'Égypte. Certes, elles ne représentaient aucunement un enjeu politique. Elles relevaient simplement de l'escroquerie et, en cela, n'étaient pas le propre de la France. Ce qui expliquait leur classement sans suite. Mais, il en allait différemment dès lors qu'était engagé l'intérêt de ce que les historiens allaient faire, bizarrement d'ailleurs, le fleuron de la mission civilisatrice de la France : le canal de Suez.

Au milieu de l'année 1868, contrainte de gratter les fonds de tiroir pour terminer les travaux dans les temps, la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* songea à extorquer le gouvernement égyptien. Ferdinand de Lesseps voulait obliger Ismâ'îl à abandonner les droits de douane sur les marchandises destinées à la zone du canal. La compagnie, qui importait déjà le matériel nécessaire à la construction et à l'exploitation du canal de cette façon, serait alors apparue un peu plus comme un Etat dans l'Etat[255]. Le gouvernement égyptien s'était toujours opposé à de telles visées. Lesseps le savait et comptait justement susciter un refus. Son projet n'était pas d'obtenir ce qu'il demandait mais de décrocher un nouvel arbitrage de Napoléon III. Une commission fut mise en place[256] et ses travaux commencèrent le 1er février 1869. Un mois plus tard, un

[253] AMAE, CPC Égypte, vol. 41, Le Caire, lettre de Roustan à Moustier du 24 mars 1868, f. 194-196. Mohamed Sabry, *L'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence Anglo-Française (1863-1879)* (Paris, 1933), p. 138-140 et Georges Douin, *Histoire du règne du Khédive Ismaïl*, II (Rome, 1934), p. 37-48.

[254] *Ibid.*, câble de Moustier à Roustan du 26 mars 1868, f. 198-201.

[255] *Ibid.*, vol. 43, lettre de Poujade à Moustier du 19 août 1868, f. 85.

[256] Elle était composée du consul général de France à Alexandrie, M. Poujade, d'un représentant de la Compagnie de Suez, Clercq, d'un délégué ottoman, Server Effendi, et d'un délégué égyptien, 'Alî Pacha Mubârak.

accord octroyant à la *Compagnie* le droit d'importer hors taxe toutes les marchandises consommées par les employés était prêt. Mais le délégué de Lesseps refusa d'abord de signer ce compromis, qui n'avait d'autre but que de plaire à la France. Poujade informa son ministre des intentions réelles de la *Compagnie* :

> « Je sais qu['elle] n'est point satisfaite ; elle avait espéré amener le Vice-Roi à racheter un droit qu'elle n'avait pas et il était évident, dès le début de la Commission, que la question, pour M. de Lesseps, n'était qu'une question d'argent. (...) Le président de la *Compagnie* n'a pas réussi à amener le vice-roi à lui payer 40 000 000 de francs dont le besoin se fait sentir, à ce que l'on m'assure, pour achever le canal pour le 1er octobre[257] ».

Lesseps se résigna à signer l'accord. Ismâ'îl faisait une nouvelle fois les frais de cet accord. Opportuniste, le *Khidîv* préférait éviter les obstacles plutôt que de les renverser. Un peu de fermeté aurait suffi à venir à bout des prétentions du « duc de Suez ». Pourtant, il n'était pas prêt à s'abaisser, surtout pas devant des Occidentaux, ni à abandonner un pouce de souveraineté nationale à des étrangers. Que certains le trouvassent « moins Prince, moins Roi que son oncle »[258] ne faisait que renforcer sa détermination. Cette lutte acharnée avec la *Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez*, à laquelle s'ajoutaient d'incessants différents avec le tenant du consulat général de France, lui laissait un sentiment d'amertume, qui s'étendit bientôt à tout ce qui était français.

À la fin de 1864, une rumeur de conspiration avait enflé dans le pays. Certains y virent une occasion de plus de s'enrichir aux dépens du Trésor égyptien, d'autres de se débarrasser de leurs ennemis. Le Vice-roi se montrait crédule[259]. Ce fut aussi le moment que choisit Mustafâ Pacha, le frère cadet d'Ismâ'îl, pour se rendre à Paris. L'héritier présomptif au trône d'Égypte représentait un danger pour le Vice-roi. Réfugié à Constantinople pour garantir sa sécurité, ce prince était pour son frère une « espèce de puissance démoniaque ». Pour mieux le discréditer, le *Khidîv* lui fournissait de l'argent et le laissait s'endetter[260].

Sa présence dans la capitale française suffit à persuader Ismâ'îl que le complot était bien réel et que la France était derrière. Sa hantise d'une conjuration ourdie par Mustafâ se transforma en peur panique. Tous ses domestiques européens furent renvoyés. Il se réfugia dans son harem, refusant toute visite ou

[257] *Ibid.*, vol. 45, lettre de Poujade à La Valette du 8 mars 1869, f. 141-146.
[258] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 36, lettre de Beauval à Thouvenel du 29 avril 1862, f. 407.
[259] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 34, lettres de Tastu à Drouyn de Lhuys du 12 septembre 1864, f. 158 et vol. 35, du 19 janvier 1865, f. 28.
[260] David S. Landes, *op.cit.*, p. 372 n. 11. Cf. aussi CP Turquie, vol. 357, lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys du 12 février 1863, f. 144.

déplacement à l'extérieur[261]. Il ne cessait de clamer à qui voulait l'entendre qu'il lui fallait se débarrasser de « tous ces Français[262]. » Il le montrait clairement. Les achats de biens d'équipement s'étaient toujours répartis de façon équitable entre la France et la Grande-Bretagne. Il passa commande de matériels ferroviaire et maritime à des entreprises exclusivement britanniques[263]. Jamais, depuis 'Abbâs, l'influence britannique n'avait été aussi prépondérante en Égypte. Elle continua même de se renforcer avec l'arrivée au ministère français des Affaires étrangères du marquis de Moustier. Ismâ'îl n'appréciait pas de voir cet ancien ambassadeur près la Porte devenir le plus dur opposant à la réforme judiciaire et encourager la *Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez*, le consulat général et les Français au service du gouvernement égyptien à traiter l'Égypte comme une colonie.

La coopération militaire souffrit également de cette crise franco-égyptienne. Déjà le 30 avril 1865, au lendemain des critiques d'Outrey à propos de son opération sur le canal de Suez, Mircher avait averti le maréchal Randon :

> « Son Altesse le Vice-roi, qui se montre reconnaissante des services que les officiers français ont de tout temps rendu à l'armée égyptienne et qui désire sincèrement accroître notre action (...) n'hésiterait pas cependant (...), si son bon vouloir rencontrait de nouveau de tels obstacles, à demander à d'autres puissances des officiers dont elle pût disposer plus librement[264]. »

Trois ans plus tard, cette observation était plus que jamais d'actualité. Elle se vérifia lorsque le *Khidîv* se décida à organiser son domaine colonial entre la mer Rouge et le cours du Nil. Un firman de 1869 confia, pour cinq ans, le commandement de l'expédition au Soudan à Sir Samuel W. Baker[265]. La même année, il nomma à la charge de chambellan le colonel Thaddeus P. Mott, de l'*U.S. Army*. Il l'avait rencontré, lors de l'inauguration du canal de Suez, en compagnie du banquier Appleton et du *major-general* Banks. Ismâ'îl avait alors laissé entendre aux Américains qu'il ne pouvait compter sur ses alliés européens pour mettre sur pied une armée puissante et entraînée, capable de soutenir ses entreprises de grandeur[266]... De Paris, le colonel Mircher, toujours commandant de la mission militaire française en Égypte, notait laconiquement :

> « Il me paraît certain que Son Altesse le Vice-roi en acceptant le service des américains a eu surtout en vue de pouvoir se servir de ces officiers comme il l'entend, ce qu'il ne pouvait faire avec des officiers français, mais tout s'usera à

[261] *Ibid.*, vol. 34, Alexandrie, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys des 10 septembre, f. 149-150, et 9 octobre 1864, f. 208.
[262] *Ibid.*, vol. 35, Alexandrie, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 1er février 1865, f. 36-37.
[263] *Ibid.*, lettres des 19 février, f. 84-85, et 31 mars 1865, f. 128.
[264] SHAT, 1 MR 1678.
[265] Henri Dehérain, « Le Soudan égyptien », *Histoire de la nation égyptienne*, t. VI, p. 492-493.
[266] William P. Hasseltine et Hazel C. Wolf, *The Blue and The Gray on the Nile*, Chicago, 1961, p. 40-42.

> l'usage, j'en suis persuadé, et les services riches que nous rendons seront toujours appréciés[267]. »

Deux mois après son arrivée à la tête du consulat général de France, le comte Brenier de Montmorand adressait, le 8 juin 1870, cet état de la position française en Égypte[268] :

> « Dès mon arrivée en Égypte, le Vice-roi n'a pas caché que je trouverais ici l'influence française presque ruinée. Le Khédive l'a répété à plusieurs personnes et les faits semblent assez d'accord avec les paroles. Son Altesse accuse nos agents de cet état de choses. Elle prétend qu'on a cherché à humilier sans cesse, aussi bien le chef du gouvernement que ses ministres, ses gouverneurs et ses employés. Le vice-roi ajoute que toutes les fois qu'on a voulu être utile à des Français et leur donner des concessions ou des emplois, il en a recueilli des ennuis, des procès et des relations désagréables avec les agents de France. Son Altesse se plaint, enfin, des procédés qu'emploient nos consulats vis-à-vis de ses employés et de l'importance capitale qu'ils donnent aux moindres affaires[269]. Sans examiner si le Vice-roi n'exagère pas un peu, je ne saurais complètement écarter sa manière de voir à l'égard de la ligne de conduite que nous avons adoptée depuis quelque temps en Égypte. Deux lignes politiques s'imposent dans ce pays : la première, (...) une politique de violence, consiste à parler haut et ferme à tout propos, à menacer les employés égyptiens à la première incartade, à envoyer les kawas du consulat prendre de force à la police un Français tapageur arrêté provisoirement pour un délit quelconque, à couvrir du pavillon français toutes les inepties de quelques-uns de nos nationaux, à demander pour eux des indemnités pour le moindre coup reçu dans une bataille qu'ils ont, la plupart du temps, provoquée, et, en un mot, à se conduire en Orient comme en pays conquis et en consultant bien plus la lettre que l'esprit des capitulations. Cette politique, qui était peut-être nécessaire à l'époque où se firent les premiers traités, est maintenant dangereuse, selon moi, et s'use vite dans un pays envers lequel nous ne voulons, en définitive, que suivre la voie de protection traditionnelle que nous lui avons toujours accordée. La seconde ligne de conduite à observer en Égypte et que j'ai adoptée depuis mon arrivée est tout opposée à la première[270]. »

Cette dégradation de la position française se faisait au bénéfice de la Grande-Bretagne. Elle conservait dans l'entourage du *Khidîv* d'importants zélateurs. Nubar Pacha occupait le ministère des Affaires étrangères, Char'if Pacha les Finances. Cette puissance était la seule à s'être fait le devoir d'établir une distinction entre les intérêts privés de ses sujets et les intérêts officiels de l'État. La pression du monde des affaires y avait été pour beaucoup. Mais l'absence d'une colonie britannique importante avait également pesé de son

[267] SHAT, 1 MR 1679, lettre de Mircher à Niel du 28 juillet 1870.

[268] AMAE, CPC Égypte, vol. 47, Alexandrie, lettre au ministre, f. 242-246.

[269] Cette accusation du vice-roi était valable pour tous les consuls et agents consulaires d'Égypte. De l'affaire Kindinico, exploité par les anglo-américains, durant l'été 1864, à la frégate italienne, en avril 1868, en passant par les instructions comminatoires du ministre autrichien des Affaires étrangères, la politique de la canonnière était un fait courant de la vie consulaire égyptienne. Mais le dernier exemple en date impliquait le consul français au Caire, assurant l'intérim du consulat général. Tricou avait profité d'une simple dispute entre son serviteur et un indigène pour menacer les autorités d'abaisser son pavillon et de débarquer à Alexandrie les troupes faisant relâche dans le port.

[270] Le nouveau consul général se distingua, en juin 1871, par la publication d'une ordonnance invitant tous les Français à résister à la police locale et à repousser la force jusqu'à ce que justice leur fût rendue. Cette action provoqua l'ire de Nubar et la condamnation du corps consulaire en Égypte. Le gouvernement français ordonna à son agent de retirer le document et agréa le principe d'un arbitrage. Rendu le 29 novembre 1871 par les consuls italien, anglais et allemand, il était pleinement en faveur du gouvernement égyptien [Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 219-220].

poids[271]. Ce refus de se laisser entraîner dans le jeu de la corruption et des excès d'influence ne l'empêchait pas de défendre la position du commerce britannique. Toutefois, en se distinguant de façon notable de l'attitude des autres nations européennes, au premier rang desquelles se trouvait la France, elle se donnait l'aspect du seul recours possible pour Ismâ'îl[272]. Elle préparait ainsi la mise sous coupe réglée, en souplesse et à son unique bénéfice, de l'Égypte...

La France payait ainsi les excès de ses agents comme de ses ressortissants peu scrupuleux et son combat d'arrière-garde dans les négociations relatives à la question judiciaire. Cette situation, dont le premier des éléments était la cause du second, faisait office de politique. L'Égypte, qui avait tourné la tête à Bonaparte et fait sa grandeur, représentait un cas complexe pour la diplomatie de Napoléon III. Comme au Mont-Liban, avec Dâwûd Pacha, elle mit tous ses espoirs sur Sa'îd. Pour s'être reposée sur ce seul homme, elle en oublia de développer ce discours commun qui avait été le fondement du « Royaume arabe » syrien. Cette double erreur se révéla en Égypte avec l'accession au trône d'Ismâ'îl.

Soucieuse d'une part de préserver, de façon comptable, les privilèges de sa forte colonie, et d'autre part de ne pas froisser son allié principal en Europe, la France se garda bien d'encourager ses ambitions civilisatrices. Pourtant, elle correspondait bien à ses objectifs traditionnels de politique étrangère. À Constantinople, n'était-elle pas entrée dans la voie du soutien aux réformateurs ? Il est vrai que, depuis son demi-échec dans le règlement de la question syrienne, elle préférait construire son « Royaume arabe » en Algérie, plutôt que de s'investir dans une politique active au Machrek. Dorénavant, sa politique arabe se bornerait au Maghreb... Mais, ce faisant, elle ne reconnaissait pas le *Khidîv* comme un acteur politique indépendant, comme un partenaire. Cette dualité dans la ligne suivie par Paris équivalait à offrir l'Égypte à la Grande-Bretagne. Ce risque n'était pourtant pas perçu par la France du Second Empire. Depuis 1859, ses agents ne faisaient que passer dans leurs postes consulaires, engagés dans des affaires extérieures ou dans celles de nationaux aux prises avec le Trésor local. Peu importait à Paris que l'Égypte s'endettât, pourvu qu'elle pût payer ses indemnités aux Français qui tentaient de la flouer. Peu importait que l'industrie britannique

[271] PRO, FO 78/1898, lettre de Bulwer à Stanton du 10 octobre 1865. En 1864, sur les cinquante à soixante mille Occidentaux résidant en permanence à Alexandrie, il y avait dix mille Français et six mille Britanniques, dont une grande partie de Maltais. Au Caire, le *funduq* accueillait cinq à six mille étrangers [David S Landes, *op.cit.*, p. 347-348 n. 54].

[272] Cf. PRO, FO 142/23, lettre de Colquhoun à Russel, n° 20 du 20 février 1860 ; 142/25, lettre de Colquhoun à Russel, n° 51 du 3 mai 1860 ; FO 141/47, lettre de Russel à Saunders, n° 15 du 27 octobre 1862 ; FO 142/26, lettre de Colquhoun à Russel, n° 31 et 32 du 26 février 1863 ; FO 141/52, lettre de Russel à Colquhoun, n° 13 du 19 septembre 1863 ; Cf. aussi Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 49-50, 52-53 et 223-224.

profitât des dépenses du Trésor égyptien, préparant une mise sous tutelle par Londres qui ne sera effective qu'après le 13 septembre 1882, mais dont les effets ne furent visibles qu'après la faillite égyptienne de 1879, induite par la Grande Dépression de 1873[273]. Quant à la politique égyptienne de la France, elle se limitait à un succédané, qui lui offrait à la fois un véritable moyen de pression dans la région et une ouverture sur la mer Rouge, le canal de Suez. Un canal qu'elle avait réussi à imposer à la Grande-Bretagne et à arracher à la Porte ; un canal qui représentait le capitalisme triomphant de la « fête impériale »…

[273] Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914. Intérêts économiques et implications politiques* (Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997), p. 234.

Chapitre 11 :
De Suez à Obock, audace et résignation

L'entreprise de Ferdinand de Lesseps n'était pas seulement un formidable instrument mis au service de la pensée civilisatrice égyptienne. Œuvre privée[1] et universelle, le canal de Suez était aussi, pendant toute la durée du Second Empire, une question primordiale de la politique étrangère de la France. Mettant en cause des intérêts français en Égypte, il attira sur lui les chicanes de la Grande-Bretagne, entraînant à sa suite l'indécise Porte ottomane. Mais ce joyau, issu du croisement de la navigation à vapeur et du capitalisme européen, ne pouvait réellement être profitable à la France que si elle parvenait à implanter, à sa sortie septentrionale, des dépôts de charbon.

La gestion diplomatique de la construction du canal de Suez par le gouvernement impérial fut donc double. Premièrement, elle visait à accepter de

[1] Notre objectif n'est pas d'écrire une énième version de la construction du canal de Suez. Nous souhaitons simplement montrer l'implication du gouvernement impérial dans l'œuvre de Ferdinand de Lesseps. Les aspects financiers de l'entreprise sont donc relatés à part. On se reportera, pour une vision plus centrée sur le canal et non sur la France à l'inépuisable bibliographie publiée sur le sujet, notamment, avec la réserve propre à ce genre de littérature, par les documents publiés par Ferdinand de Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez*, 6 volumes, 1855-1866, *Lettres, journal et documents pour servir l'histoire du Canal de Suez, 1854-1860*, 2 volumes, 1875-1877, et *Souvenirs de quarante ans dédiés à mes enfants*, 2 volumes, 1887. On consultera avec plus de profit les ouvrages anglo-saxons parus sur le canal, comme H.J. Schonfield, *The Suez Canal in World Affairs*, 1952, Avram Benno, *The Evolution Of The Suez Canal Status From 1869 Up To 1856. A Historical-juridical Study* (Paris/Genève, 1958), D.A. Farnie, *East and West of Suez. The Suez Canal in History 1854-1956* (Oxford, 1969), Chester L. Cooper, *The Lion's Last Roar* (New-York, 1978). La référence reste C.W. Hallberg, *The Suez Canal : its History and Diplomatic Importance* (New-York, 1931), dont on consultera avec profit la bibliographie. Les ouvrages français restent pour l'essentiel le fruit des recherches d'historiens « officiels » de la compagnie, le dernier en date étant Hubert Bonin, *Suez, du canal à la finance (1858-1987)* (Paris, 1987). Toutefois, ils conservent leur intérêt, notamment Jules Charles-Roux, *L'isthme de Suez. Historique, état actuel*, volume 1 (Paris, 1901), dont on consultera l'exhaustive bibliographie, Georges Douin, *Histoire du règne du khédive Ismaïl*, volumes I (chapitres II-VII, p. 19-204) et II (p. 138-156) (Le Caire/Rome, 1933-1938). Sur Lesseps, on préférera la biographie de directeur général de la compagnie, Georges Edgar-Bonnet, *Ferdinand de Lesseps* (Paris, 1951), qui se fonde sur les archives privées de la famille et de la compagnie, à celle de Alphonse Bertrand et Émile Férrier, *Ferdinand de Lesseps : sa vie, son œuvre* (Paris, 1887) ; on pourra consulter avec profit l'ouvrage du généalogiste Claude-André Donatello, *Ferdinand de Lesseps. Sa famille et sa descendance* (Paris, 1990) et Alexandre de Lesseps, *Moi, Ferdinand de Lesseps* (Paris, 1986). Cf. aussi Jacques Lajard de Pujjalon, *L'influence des saints-simoniens sur la réalisation de l'isthme de Suez* (Paris, 1926) et, surtout, Georges Taboulet, « Aux origines du canal de Suez. Le conflit entre F. de Lesseps et les Saint-Simoniens », in *Revue historique*, juillet-septembre 1968, p. 89-114 et octobre-décembre 1968, p. 361-392. Sur le débat concernant le tracé, on consultera les comptes rendus publiés dans *la Revue des Deux Mondes* par les ingénieurs, Jean-Jacques Baude, « De l'isthme de Suez et du canal maritime à ouvrir de Méditerranée à la Mer Rouge », le 15 mars 1855, p. 1216-1249, Paulin Talabot, « Le canal des deux mers d'Alexandrie à Suez, moyens d'exécution, avec une carte », le 1er mai 1855, Émile et Alexis Barrault, « Le canal de Suez et la question du tracé, les divers projets, avec une carte », le 1er janvier 1856, p. 70-103. On les complétera par Jean-Edmond Goby, « Histoire des nivellements de l'Isthme de Suez », in *Bulletin de la Société d'études historiques et géographiques de l'isthme de Suez*, t. 4, 1951-1952, p. 99-170 et par la thèse de Nathalie Montel, *Le chantier du canal de Suez (1859-1869). Technique et techniciens de travaux publics au milieu du XIXe siècle* (Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1995).

soutenir l'entreprise, au risque de se brouiller avec son alliée européenne qu'était la Grande-Bretagne. Deuxièmement conséquence de la première, elle prenait un tour colonial, en cherchant à installer la France sur les rives de la mer Rouge et de l'océan Indien. Ces deux politiques furent menées conjointement.

Le gouvernement impérial et le canal de Suez

L'idée de creuser un canal à travers l'isthme traversant l'Égypte, de Damiette à Suez, s'inscrivait dans les dédales de l'histoire universelle. Tous les grands visionnaires, de Sésostris à Bonaparte, en passant par Hérodote et Jacques Savary, y pensèrent un jour. Mais il revint aux Saint-simoniens de le faire aboutir, à la veille de la chute de Louis-Philippe. Fin novembre 1846, ils fondaient à Paris une *Société d'études des « travaux à faire pour un canal destiné à établir une libre communication entre la mer Rouge et la Méditerranée. »* Les projets de tracé se multiplièrent au gré des reconnaissances menées sur le terrain. L'entreprise se voulait universelle, à la fois pour neutraliser les oppositions entre grandes puissances et pour attirer l'argent des porteurs des pays industrialisés. Mais la grande idée arrivait trop tôt. La crise économique qui engendra la révolution de février 1848, puis les convulsions politiques qui agitèrent l'Europe n'étaient pas propices à sa poursuite. La méfiance de Muhammad 'Alî et de son successeur 'Abbâs n'était pas plus encourageante. Enfantin en était conscient. Il estimait ainsi que le projet devait être imposé à l'Égypte par les puissances, au nom des intérêts de la civilisation.

Ferdinand de Lesseps reprit cette idée. Le canal devait être, dès l'origine, une affaire égyptienne. L'ancien consul[2] bénéficiait, avec l'accession au trône de Sa'îd, d'un avantage sur les Saint-simoniens : il entretenait des liens d'amitié avec le nouveau souverain. Le canal devait être, dès l'origine, une affaire égyptienne. Grâce à son ascendant sur le jeune Vice-roi, il obtint en novembre 1854 un premier firman de concession. Sa'îd voyait dans l'entreprise de son ami un autre moyen d'affirmer l'autonomie de l'Égypte vis-à-vis de la Porte. Linant de Bellefonds, seul transfuge de l'ancienne société d'études, rejoindra Lesseps, tandis que ses amis suscitaient des contre-projets pour faire échouer son entreprise.

[2] Après avoir fait ses classes à Lisbonne (1825-1827) et à Tunis (1828-1832), il fut nommé vice-consul à Alexandrie. Un an plus tard, en 1833, il était promu consul au Caire. Pendant quatre ans, il se frotta aux idées saint-simoniennes. Fin 1837, il quitta l'Égypte pour la France. Il fut ensuite consul à Rotterdam (1839-1840) et à Malaga (1840-1842), consul général à Barcelone (1842-1848) et ministre à Madrid (1848-1849). La république l'envoya ensuite à Rome, mission qui lui coûta sa carrière après l'élection à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte.

Le premier succès de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* fut d'obtenir l'autorisation de percer l'isthme et la garantie que l'Égypte financerait pour partie les travaux. Mais il restait encore à lever l'opposition britannique, qui craignait de voir la France prendre pied durablement sur la route des Indes. Et Londres semblait jouir d'une grande influence à Constantinople, lui permettant d'hypothéquer l'avenir de l'entreprise. L'œuvre qui se voulait universelle apparaissait tout simplement française. Ce sentiment, entre novembre 1854 et octobre 1859, ne fut pas sans conséquence sur la politique étrangère de la France. Lors des deux crises majeures de la période, en Crimée puis en Italie, la question du canal resurgit là où on ne l'attendait pas.

Le canal de Suez dans la politique étrangère de la France

La décision de Sa'îd de faire construire un canal à travers l'isthme de Suez intervenait, en effet, en pleine guerre de Crimée. Des troupes françaises et anglaises se battaient côte à côte pour défendre l'intégrité de l'empire ottoman. Mais l'alliance franco-britannique n'était que ponctuelle. Le consul anglais à Alexandrie, Bruce, ne tarda pas à le faire savoir à Sa'îd :

> « Prenez garde, Altesse, l'alliance de la France et de l'Angleterre ne tient qu'à un fil ; ce fil, vous prenez le risque de le rompre en persistant dans votre projet de canal [3] ».

L'avertissement était également compris par Paris. Aussi était-il beaucoup moins embarrassant de voir dans l'entreprise de l'ancien consul une affaire privée, plutôt que de la soutenir officiellement malgré l'opposition de son alliée. Ce *modus vivendi* semblait partagé par Londres. L'ambassadeur britannique à Paris, Lord Cowley, assura Drouyn de Lhuys que son pays n'entendait pas pousser son opposition « au-delà des limites de la courtoisie[4] ». Le ministre français lui répondit que la France s'en remettait à « la décision impartiale du gouvernement égyptien ». Son agent à Alexandrie, Sabatier, qui avait enjoint, au nom du Vice-roi, Linant de Bellefonds à opérée des opérations de nivellement dans l'Isthme[5], reçut de nouvelles instructions :

[3] AMAE, CPC Égypte, vol. 25, Le Caire, lettre de Sabatier à Drouyn de Lhuys du 31 décembre 1854, f. 223. Il semblerait, à lire les dépêches britanniques, que Bruce n'ait pas été aussi explicite [PRO, FO 78/1156, Le Caire, lettre de Bruce à Clarendon du 20 février 1855]. Pourtant, le consul avait été appelé à plus de modération [*Ibid.*, lettre de Clarendon à Bruce du 30 janvier 1855].

[4] PRO, FO 78/1156, lettres de Cowley à Clarendon du 26 décembre 1854 et du 19 janvier 1855.

[5] SHAT, 1 MR 1678, Linant de Bellefonds, « Rapport sur les opérations de nivellements exécutées en 1853 dans l'Isthme de Suez entre la mer Rouge et la Méditerranée pour la vérification des nivellements faits en 1799 et 1847 ». Les travaux avaient débuté le 3 février 1853.

> « Tout en ne dissimulant nullement qu'elle a nos sympathies, vous ferez bien, dans cette affaire, de vous abstenir d'y engager la responsabilité du consulat général[6]. »

À Constantinople, le chargé d'affaires français, Benedetti, était également invité à la prudence[7]. Ce n'était pas le cas de son homologue britannique, Stratford Canning. En l'absence de directives de la part de son gouvernement, il s'opposait au canal « avec une extrême vivacité[8]. » À tel point que Benedetti dut se départir de la neutralité dans laquelle il se tenait, fin février 1855, pour contrer les menées de son homologue britannique[9]. Il intervint plus énergiquement encore deux mois plus tard. Lesseps lui rapporta que Sa'îd avait reçu deux lettres de Constantinople. La première, qui émanait de son beau-frère, Kiamil Pacha, président du conseil, conseillait, à titre privé, au vice-roi de ne pas persévérer dans son erreur. La seconde, du grand-vizir, Rechid Pacha, rapportait officiellement les mauvaises dispositions du sultan[10]. Drouyn de Lhuys enjoignit à son ambassadeur de rappeler aux deux dignitaires qu'ils avaient « oublié les convenances de leur position et les obligations de la reconnaissance[11]. » Benedetti était indigné de l'évidente duplicité de Rechid et il ne manqua pas de le faire savoir. Sa démarche entraîna la démission des deux dignitaires ottomans[12].

Ces relations tendues entre le chargé d'affaires français et l'ambassadeur britannique embarrassaient Paris et Londres. Lord Cowley fit part à Walewski des « objections insurmontables au projet du canal », notamment concernant sa faisabilité, que formulait son gouvernement. Et de prier le ministre de ne pas « risquer l'harmonie » existant entre les deux pays. Walewski répondit qu'il considérait le canal comme « faisable et désirable ». Il proposa une nouvelle fois que les représentants français et britanniques s'abstinssent d'interférer dans cette affaire, laissant au sultan et au Vice-roi le soin de la régler. Cette position n'était pas de celle que Londres pouvait accepter. Cowley répliqua que les deux gouvernements n'étaient pas impliqués de la même façon :

> « Le gouvernement de Sa Majesté était plus concerné (...) que le gouvernement français (...) et n'avait aucun objectif relatif à l'Égypte mais bien à la transmission rapide de ses correspondances avec l'Inde[13]. »

France et Grande-Bretagne ne souhaitaient toutefois pas laisser leurs relations s'envenimer. Lord Stratford de Redcliffe reçut officiellement pour

---

[6] AMAE, CPC Égypte, vol. 25, lettre de Drouyn de Lhuys à Sabatier du 2 janvier 1855, f. 234.
[7] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 318[E], lettre de Drouyn de Lhuys à Benedetti du 23 décembre 1854, f. 226.
[8] *Ibid.*, vol. 319, lettre de Benedetti à Drouyn de Lhuys du 18 janvier 1855, f. 26.
[9] *Ibid.*, vol. 319, *Ibid.*, 1[er] mars 1855, f. 56.
[10] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 26, Alexandrie, Sabatier à Drouyn de Lhuys du 9 avril 1855, f. 62
[11] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 320, lettre de Drouyn de Lhuys à Benedetti du 24 avril 1855, f. 34.
[12] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 129.
[13] PRO, FO 78/1156, lettre de Cowley à Clarendon du 1[er] juin 1855.

instruction de ne plus intervenir contre le canal. Mais, dans la coulisse, ses instructions n'étaient pas changées. Cette double attitude ne faisait pas mystère à Paris. Dès octobre 1855, rencontrant l'ambassadeur autrichien, Hübner[14], Walewski déclara Palmerston et Clarendon « avaient décidé de combattre à outrance » les velléités de la Porte d'accorder la sanction. Il considérait l'opposition du cabinet anglais « pour le moment insurmontable ». Le seul espoir de faire admettre à Londres l'idée du canal résidait dans l'intérêt que les capitalistes anglais pouvaient trouver au projet de Lesseps. Eux seuls pouvaient faire tomber le ministère ou amener les deux ministres à démissionner[15]. L'Empereur avait fait la même réponse à Lesseps, peu après. « Si je vous soutenais maintenant, avait-il dit, ce serait la guerre avec l'Angleterre[16]. » Et le gouvernement français n'avait ni l'intention de combattre son alliée, ni l'envie de voir, tant que la question russe n'était pas réglée, son collègue britannique tomber. Aussi préférait-il laisser la question du canal de Suez en suspens.

Trois ans après la guerre de Crimée, la France reprenait le chemin de la guerre en Europe. Comme l'avait laissé apparaître le congrès de Paris, au printemps 1856, la question italienne était la grande préoccupation de Napoléon III. Thouvenel y avait vu une pause dans les affaires de l'Empire ottoman[17]. Pourtant, début juin 1859, des voiles anglaises firent leur apparition devant Alexandrie[18].

> « L'action de la France étant momentanément entravée, la Grande-Bretagne affermissait ainsi sa position en Orient où l'affaiblissement du Vice-roi était toujours à l'ordre du jour[19]. »

Cette démonstration de force avait été préparée au moment où une visite du sultan à Beyrouth s'était ébruitée. Les Britanniques l'avaient interprétée comme un soutien à Lesseps. Craignant que 'Abdül Medjîd n'en profitât pour poser la première pierre du canal, Bulwer avait pris le parti « de rappeler à Said Pacha que

[14] „Hübner (Josef Alexander Graf von) 1811-1892", in *Österreischisches Biographisches Lexikon 1815-1950*, *III*, p. 2.
[15] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 133-134.
[16] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 260.
[17] Édouard A. Thouvenel, *Trois années de la Question d'Orient, 1856-1859, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel*, 1897, lettre de Thouvenel à Outrey du 9 décembre 1858, p. 326.
[18] AMAE, CP Turquie, vol. 340, lettre de Lallemand à Walewski du 8 juin 1859, f. 321. Le chargé d'affaires ne faisait mention que de l'ordre du grand-vizir envoyé à Sa'îd pour arrêter les travaux, commencés le 25 avril. Mais il se demandait dans quelle mesure cette action avait « été spontanée de la part de la Porte »... Le 10 août, Thouvenel apportait une réponse, en annonçant la démonstration britannique au large d'Alexandrie [*Ibid.*, vol. 341, lettre à Walewski, f. 84].
[19] Ferdinand de Lesseps, *Lettres, Journal et Documents...*, *III*, lettre de Lesseps à Albufera du 11 juin 1859, p. 187.

la Grande-Bretagne possédait des vaisseaux[20]. » En fait, le déplacement du sultan avait pour objet de sermonner le Vice-roi[21].

Les diplomates anglais en poste à Alexandrie et à Constantinople reçurent, à cette époque, le soutien de leurs collègues autrichiens. Il est vrai que Vienne était alors en guerre avec Paris en Italie. À Alexandrie, le consul général Schreiner prenait systématiquement la même position que Walne[22]. Il reprochait ouvertement à Ferdinand de Lesseps d'avoir abandonné le caractère universel de son entreprise. L'internonce Prokesch faisait passer l'ancien consul pour un agent français, envoyé en Égypte pour provoquer l'éclatement de l'Empire ottoman[23]. L'apparition d'une escadre britannique au large des côtes égyptiennes, comme au plus beau temps du Premier Empire, avait une signification comminatoire. Thouvenel rapportait que « les ministres ottomans ne doutaient pas que cette démonstration n'ait été dirigée contre le canal de Suez »[24]. L'ambassadeur britannique ne s'en cachait d'ailleurs pas :

> « Dans une conversation avec Aali Pacha et Fouad Pacha, [il] avait été jusqu'à dire que si la Turquie dédaignait ses observations, le gouvernement de S.M. Britannique se déciderait plutôt à occuper l'Égypte qu'à voir dans d'autres mains que les siennes la garde d'un passage compromettant pour la sûreté de l'Inde[25]. »

La démonstration britannique eut le résultat escompté. La Porte n'était pas disposée à confirmer la concession obtenue par Lesseps. Mais la crise égyptienne eut aussi une autre conséquence. Elle hâta la fin de la guerre d'Italie. Napoléon III fut contraint de terminer sa brillante campagne par le piteux armistice de Villafranca, le 11 juillet 1859. Les deux événements étaient en relation. Sitôt la nouvelle connue, les vaisseaux britanniques avaient repris la mer… Il convenait toutefois de relativiser la portée de l'influence anglaise. Elle profitait largement de ce que Napoléon III était occupé en Italie. Seule la conjonction des deux événements avait pu permettre ce succès. D'autant qu'au même moment, sous le poids d'une menace de mobilisation prussienne et des critiques des catholiques français, l'Empereur fut contraint de terminer sa brillante campagne par le piteux armistice de Villafranca, le 11 juillet 1859. À Constantinople, on crut que les deux événements étaient en relation. D'ailleurs, sitôt la nouvelle connue, les vaisseaux britanniques avaient repris la mer[26]...

---

[20] AMAE, CP Turquie, vol. 341, lettre à Walewski, f. 95.
[21] Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, *II-1*, p. 862 et Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 342.
[22] AMAE, CPC Égypte, vol. 28, lettre de Sabatier à Walewski du 12 juillet 1859, f. 126.
[23] Voir les dépêches autrichiennes citées par Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 166.
[24] AMAE, CP Turquie, vol. 341, *post-scriptum* de la lettre à Walewski du 17 août 1859, f. 107.
[25] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 23 août 1859, f. 111.
[26] *Ibid.*, *post-scriptum* de la lettre de Thouvenel à Walewski du 17 août 1859, f. 107.

Cette crise avait montré le changement d'attitude de la Grande-Bretagne. Au nom de l'alliance militaire en Crimée, elle avait tenu à empêcher la France d'apporter son soutien officiellement à Lesseps. Faisant peu de cas de l'alliance politique en Europe, elle prenait le risque de menacer la Porte. La France se voyait ainsi contrainte d'agir. Pour assurer ses positions en Italie, l'Empereur réédita sa proposition de 1856 : lors d'un entretien avec le prince Metternich, le 16 novembre 1859, il offrit l'Égypte à l'Autriche. Mais l'ambassadeur de François-Joseph la rejeta. Il était non seulement conscient de la valeur tactique des propos du souverain, mais il pressentait aussi la difficulté qu'aurait son pays à s'installer dans une contrée où la rivalité franco-anglaise était exacerbée. De plus, l'Autriche n'était pas pressée de voir l'Empire ottoman s'écrouler[27]... Qu'avait voulu démontrer Napoléon III ? Quelques jours auparavant, il avait apporté ouvertement son soutien à l'entreprise de Ferdinand de Lesseps.

Le corps diplomatique français face au canal de Suez

De l'idée même de Lesseps, son entreprise ne devait pas susciter de crise diplomatique entre la France et la Grande-Bretagne. D'ailleurs, pensait-il, la question ne concernait que le gouvernement égyptien et, dans une moindre mesure, la Porte. Il lui semblait impensable que les deux alliés qui se battaient en Crimée pussent « être en désaccord profond sur un objet aussi avantageux pour tout le monde que celui du canal de Suez[28]. » Il lui fallut bien vite déchanter.

> « Le vif intérêt que témoignaient la plupart des puissances européennes pour cette question était tenu en échec par l'opposition de l'une d'entre elles[29]. »

L'affaire dépassait largement le cadre d'une entente entre sa compagnie et le pouvoir local.

L'ancien consul, qui comptait autant sur le poids des opinions publiques que sur l'aide des gouvernements, utilisa la presse pour plaider sa cause[30]. Au travers des articles d'ingénieurs qui lui étaient proches, présentant aux futurs actionnaires les différents projets techniques pour relier Alexandrie à Suez, il plaidait pour une solution diplomatique. Trois mois après l'échec de son premier

[27] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 171-172 et Nancy Nichols Barker, *Distaff diplomacy...*, 1967, p 55-58.
[28] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 250.
[29] Paulin Talabot, « Le canal des deux mers, d'Alexandrie à Suez », *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1855, p. 536.
[30] Tout au long de la construction du canal de Suez, Lesseps chercha l'appui de la presse pour mener à bien son œuvre. C'était particulièrement vrai en Angleterre, où maintes campagnes furent organisées à son instigation...

voyage à Constantinople[31], il faisait suggérer à Paulin Talabot, en mai 1855, la reconnaissance de la neutralité du canal par une commission internationale ; alors « cette grande œuvre s'accomplirait d'elle-même »[32]. Mais, six mois plus tard, force était de reconnaître que les gouvernements européens s'étaient

> « abstenus ou [avaient] paru s'abstenir. Dans une question si complexe, qui touche à des intérêts divers et à des systèmes opposés de politique commerciale, ils [avaient] laissé à l'opinion des peuples une liberté complète d'initiative, – le temps des débats contradictoires ; [s'étaient] ménagés à eux-mêmes le silence, qui mûrit les résolutions de l'avenir[33]. »

Les frères Barrault[34] estimaient qu'une fois ce délai de réflexion passé, les gouvernements européens régleraient par « un acte solennel » toutes les questions, même celles concernant « le tracé de ce canal ». Et de préciser l'idée générale de Lesseps : « il y faudra peut-être un traité de Westphalie »[35].

Le lieu de publication de ces articles, à Paris, n'était pas innocent. Certes, la *Revue des Deux Mondes* était lue par le corps diplomatique. Mais surtout, Lesseps souhaitait faire savoir au gouvernement français que son appui lui serait nécessaire pour lever l'hypothèque anglaise. Il savait que la clé du succès se trouvait entre les mains de l'Empereur. Il ne s'en cacha jamais. Pour miner la politique de Lord Stratford Canning, il laissait entendre à Constantinople que Napoléon III enlèverait l'affaire en deux mots, dès sa première entrevue avec le sultan[36]. Au consul général autrichien à Alexandrie, Huber, il parlait de l'intérêt pour le canal, maintes fois exprimé à lui par l'Empereur[37]. Lesseps laissait croire « que l'action de [son] gouvernement » ne lui manquerait pas lorsqu'il la réclamerait[38].

De fait, dès l'origine de son projet, Lesseps avait cherché à provoquer un geste officiel du gouvernement français. L'injonction des frères Barrault, insistant sur le fait que « l'isthme de Suez veut une autre diplomatie que l'isthme de Panama », était peut-être destinée directement à l'Empereur[39]. Louis-Napoléon Bonaparte n'avait-il pas écrit, après son évasion de « l'université de Ham », un

---

[31] Cf. Charles Hallberg, *op.cit.*, p. 122-125 et Jules Charles-Roux, *L'isthme de Suez. Historique, état actuel, I*, 1901, p. 259-261.

[32] Paulin Talabot, *op.cit.*.

[33] Alexis et Émile Barrault, « Le canal de Suez et la question du tracé, des divers projets en présence, avec une carte », *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1856, p. 102.

[34] Sur Alexis Barrault, voir S. Le Tourneur, in *Dictionnaire de Biographie française*, *5*, p. 563.

[35] *Ibid.*, p. 71.

[36] PRO, FO 78/1156, lettre de Stratford à Bruce du 26 mars 1855. Un bruit courrait à Paris d'un voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Sébastopol (Cf. L. Thouvenel, *Pages de l'histoire du Second Empire*, 1903, p. 143-145).

[37] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, citant une lettre du consul général à son ministre du 17 mai 1855, p. 125.

[38] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, lettre de Ferdinand de Lesseps à son frère Théodore des 27 janvier et 2 février 1858, p. 297.

[39] Alexis et Emile Barrault, *op.cit.*, p. 71.

traité sur le canal interocéanique au Nicaragua[40] ? En décembre 1854, Napoléon III faisait remettre à Sa'îd la grand-croix de la Légion d'Honneur et un sabre. Dans sa réponse, le Vice-roi informait Napoléon III qu'il avait « formé le projet de réunir la Méditerranée à la mer Rouge par un canal de navigation et de confier l'exécution de cette grande œuvre à une compagnie universelle. » L'ombre de Lesseps perçait derrière les propos du souverain :

> « J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté, dont la haute sollicitude s'étend à toutes les entreprises qui peuvent contribuer au bien-être de l'humanité, daignera donner son approbation à un projet dont la réalisation ouvrirait un nouveau débouché au commerce et à l'industrie de toutes les nations d'Europe[41]. »

Mais la France restait sans voix, ne se départissant pas de la règle qu'elle s'était fixée : l'entreprise de Ferdinand de Lesseps était une affaire privée devant se régler entre le Vice-roi et la Porte. Ce silence désespérait ; on ne se l'expliquait pas. Il déroutait aussi. Les ministres ottomans étaient paralysés à l'idée d'avoir à déplaire à la France en repoussant la sanction comme le souhaitait bruyamment Lord Stratford Canning. Mais « M. de Lesseps a-t-il été soutenu par son gouvernement ? », interrogeait un ministre dans une lettre à l'entrepreneur. La réponse négative s'imposait : « Aucune démarche n'a été faite en ce sens par M. Thouvenel. Croyez-le bien, si M. Thouvenel avait eu des instructions pour soutenir ouvertement le projet de percement de l'isthme, il l'aurait obtenu[42]. »

Ce silence était également dommageable pour la politique française elle-même. Il donnait toute latitude aux agents britanniques de critiquer l'entreprise de Lesseps. Sa'îd subissait les déclarations de Palmerston et les articles venimeux du *Times* sans recevoir de soutien de la part de Napoléon III. Avec Ismâ'îl, Nubar Pacha, agent britannique avant d'être l'homme de confiance du Vice-roi, colportait toutes sortes de bruits. Le 29 septembre 1863, le consul général Tastu s'en émouvait auprès de Drouyn de Lhuys :

> « Tant que Sa Majesté trouvera bon que l'on se prévale de son nom pour dire au Vice-roi autre chose que ce que son agent officiel a ordre de répéter, Ismaïl pourra avec quelque droit se faire incertain des opinions véritables du gouvernement français[43]. »

Finalement, Napoléon III se décida à sortir de son mutisme. Il reçut Ferdinand de Lesseps. Il le rencontra même cinq fois en dix ans. Si l'Empereur ne parlait pas officiellement du canal, il offrait à son concepteur une reconnaissance diplomatique qui valait toutes les prises de positions. Les deux hommes

[40] Un traité fut signé entre les gouvernements du Nicaragua et du Costa-Rica, le 1er mai 1858, sous l'égide de Félix Bélly (Cf. la carte du canal de Nicaragua in *La Presse* du 23 janvier 1859). Cette zone était préférée au Panama, raccordée aux États-Unis par chemin de fer depuis 1855.

[41] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 258.

[42] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, citant une lettre de Ruyssenaërs à Lesseps du 27 août 1857, p. 283.

[43] AMAE, CPC Égypte, vol. 32, f. 156.

commencèrent par s'approcher. La première entrevue, en octobre 1855, restait la plus atypique. Rentrant de Londres, où il avait suscité l'intérêt de l'opinion publique, Ferdinand de Lesseps fut reçu par l'Empereur. Les autres réunions émanèrent toutes d'une demande de Ferdinand de Lesseps et avaient pour objectif de sauver la compagnie d'une complication diplomatique.

Toutes n'eurent cependant pas la même importance. De son premier contact avec Napoléon III, Lesseps garda cette confidence : « Quand les intérêts des capitalistes européens, et surtout français, seront engagés, tout le monde vous soutiendra, et moi le premier[44]. » Il faudra encore trois ans pour que Lesseps se conformât aux paroles du souverain. Il avait d'abord cherché, en vain, l'appui des nations européennes et de la Porte... En août 1858, il se décida à préparer l'organisation de sa société[45].

Ce fut en qualité de président de la *Compagnie universelle du Canal de Suez* qu'il retrouva, en compagnie de quelques membres de son conseil d'administration, une seconde fois l'Empereur. Cette fois, la situation était grave. Lesseps n'avait d'autre solution que d'obtenir le soutien du gouvernement impérial ou de liquider sa société. Il avait écrit le 6 août précédent à Napoléon III pour lui demander de se conformer à sa promesse de protéger les intérêts des actionnaires français[46]. Le 23 octobre 1859, Napoléon III l'interrogea sur les raisons de l'hostilité de tous à l'égard du canal de Suez. Lesseps lui répondit : « Sire, (...) c'est que tout le monde croit que Votre Majesté ne veut pas nous soutenir ».

> « L'Empereur, roulant alors dans ses doigts le bout de ses longues moustaches, comme il a l'habitude de le faire lorsqu'il réfléchit, ajouta après quelques secondes de silence : "Eh bien, soyez tranquille, vous pouvez compter sur mon appui et ma protection"[47]. »

Cette rencontre marquait un tournant dans la politique de la France à l'égard du canal. L'Empereur offrait enfin son appui et sa protection. Une nouvelle audience de Lesseps avec le souverain, le 7 février suivant, précisait la nature de la protection impériale[48].

> « Votre Altesse peut être assurée que le gouvernement de l'Empereur sera d'autant plus en mesure de faire respecter ses droits vis-à-vis de la Porte et vis-à-

[44] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 260.
[45] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 280.
[46] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, pp. 198-200.
[47] *Ibid.*, lettre à Ruyssenaërs du 24 octobre 1859, p. 235. Cf. aussi Ernest Deplace, « Audience accordée par S.M. l'Empereur des Français aux représentants de la *Compagnie universelle* », *L'Isthme de Suez* du 1er novembre 1859.
[48] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 308. A l'époque, inquiet du silence de Napoléon III face aux attaques anglaises, le Vice-Roi commençait à ne plus croire à l'œuvre de Ferdinand de Lesseps. En juin 1859, il avait même fait arrêter les travaux pour l'enjoindre à attendre la sanction de la Porte. Lesseps s'était sorti de ce mauvais pas en invoquant des travaux préparatoires.

vis de l'Angleterre qu'Elle se montrera déterminée à poursuivre Elle-même l'entreprise qu'Elle a commencée aux applaudissements du monde entier. »

Ismâ'îl, pour l'avoir oublié, se le vit cruellement rappelé dans les premiers jours de 1864. Dès son accession au trône, en janvier 1863, il avait émis la volonté de revenir sur les concessions de son oncle, notamment la corvée de *fallah* et les concessions foncières accordées à la compagnie[49]. Pour lever cette nouvelle menace qui pesait sur son œuvre, Ferdinand de Lesseps adressa, le 6 janvier 1864, au nom de son conseil d'administration, une pétition à Napoléon III. Il le suppliait d'intervenir « afin que des capitaux français engagés pour des sommes considérables ne soient pas atteints par une violation de contrats »[50]. Le souverain, « voulant amener la Compagnie du canal de Suez à une transaction », avait déjà fait expédier à Alexandrie des ordres enjoignant au Vice-roi de ne pas faire suspendre les travaux avant le 1er avril[51]. Le 16 janvier, l'Empereur faisait savoir qu'il était prêt à arbitrer le différend.

Le 3 mars 1864, Drouyn de Lhuys nommait une commission de cinq membres, dont trois sénateurs, Thouvenel, qui en assurait la présidence, Mallet[52] et Suin[53], un député, Gonin, et un conseiller d'État, Duvergier[54]. Les questions soumises à l'arbitrage furent négociées entre Nubar Pacha et Ferdinand de Lesseps ; un compromis fut signé le 15 avril. Après avis d'une commission des Affaires étrangères[55], Napoléon III rendit, dans son arbitrage du 6 juillet, un jugement de Salomon. Il retirait à la compagnie le droit de réclamer au Vice-roi des ouvriers et lui imposait de rétrocéder soixante mille hectares de terres concédés par Sa'îd dans l'isthme ; en échange, le gouvernement égyptien lui reversait une indemnité de quatre-vingt-quatre millions de francs[56].

En acceptant l'arbitrage, Lesseps et Ismâ'îl pensait amener 'Abdül Medjîd à approuver la concession du canal. Mais les arguments de l'ambassadeur britannique, sir Henry Bulwer, furent les plus forts. La Porte n'acceptait pas la décision de Napoléon III, tout en reconnaissant que l'affaire était allée trop loin pour pouvoir faire marche arrière[57]. Cette indécision amena une nouvelle fois

[49] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 38, mémoire accompagnant la lettre d'Outrey à Moustier du 29 décembre 1866, f. 407.
[50] *Ibid.*, ADP Égypte, vol. 19 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, texte de la pétition citée *in extenso*, p. 350-351.
[51] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 33, lettre de Drouyn de Lhuys à Tastu du 6 janvier 1864, f. 10.
[52] Francis Choisel, « Mallet (Jacques, comte), 1787-1869, sénateur », in Jean Tulard, *op.cit.*, p.764-765.
[53] *Ibid.*, « Suin (Victor), 1797-1877, sénateur », in *op.cit.*, p. 1224.
[54] AMAE, ADP Egypte, vol. 19, lettre de Drouyn de Lhuys à Napoléon III.
[55] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 33, rapport de la commission Thouvenel du 19 juin 1864, f. 303-328.
[56] *Ibid.*, MD Égypte, vol. 14 et *Archives diplomatiques*, 1865, p. 400-413. Cf. également le texte de la sentence dans Ferdinand de Lesseps, *Lettres, journal et documents*, *IV*, p. 476-493 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 476-489.
[57] PRO, FO 78/1849, lettres des 16 août, 7 et 30 septembre 1864.

Lesseps à se rendre chez l'Empereur. Le 4 février 1865, le conseil d'administration de la *Compagnie universelle du Canal de Suez* s'en remettait une nouvelle fois à la bonne volonté de Napoléon III : « La Porte ne reconnaît plus la sentence impériale[58]. » En juin, Lesseps fut obligé de reconnaître que la Porte restait inflexible[59]. Cette fois, l'action décisive ne devait pas venir des instructions envoyées à Moustier[60], ni de l'attitude distante de l'Empereur[61]. Elle vint du changement d'attitude de Sir Henry[62], au lendemain de la visite des représentants des chambres de commerce française, anglaise, italienne, autrichienne, russe et américaine[63]. Elle fut encore hâtée par l'accord de la compagnie et du gouvernement égyptien, concrétisé par les deux conventions des 30 janvier et 22 février 1866[64]. Le 19 mars suivant, la Porte confirmait la seconde par un firman[65]. Implicitement, elle accordait sa sanction à la concession du 5 janvier 1856, et aux différents accords intervenus depuis entre la compagnie et le gouvernement égyptien. Le percement du canal de Suez était autorisé.

Réduire la politique de la France en faveur du canal de Suez aux seules démarches de Ferdinand de Lesseps tendrait à tronquer la réalité[66]. Napoléon III avait manifesté très tôt son intérêt pour le canal. Il avait compris que la clé de la réussite du projet de l'ancien consul de France au Caire était à Constantinople et à Londres. Au cours d'une conversation avec Lord Clarendon et 'Âlî Pacha, en marge du congrès de Paris, n'avait-il pas marqué son désir de voir réussir l'entreprise de Lesseps[67] ? Il sut aussi voir combien un soutien trop franc de sa part ne ferait qu'attirer contre l'entreprise toutes les foudres anglaises.

Ces réflexions de l'Empereur se retrouvaient dans les étapes de la gestion diplomatique de la question de Suez. Pour prévenir tout acte d'hostilité de la part de la Grande-Bretagne, il fut décidé de « procéder dans cette affaire avec une

[58] AMAE, CPC Égypte, vol. 35, pétition à l'Empereur du 4 février, annexée à une lettre de Ferdinand de Lesseps du 5 février 1865, f. 39-40.

[59] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, texte d'une lettre à Napoléon III, p. 379-380.

[60] Cf. la correspondance, échangée par Drouyn de Lhuys et Moustier à ce sujet, entre le 25 janvier 1865 au 7 janvier 1866, publiée dans *Archives diplomatiques*, p. 281-305.

[61] Embarquant pour l'Algérie à Marseille, le 30 avril 1865, Napoléon III fut salué par le grand-vizir Fu'âd Pacha. Mais le souverain ne répondit pas à son salut. S'inquiétant de cette attitude, le dignitaire ottoman ne reçut pour réponse qu'un mot : « Firman » [F. de Lesseps à Charles-Roux, *op.cit.*, p. 381].

[62] PRO, FO 78/1895, Le Caire, lettre de Bulwer à Russell du 10 mars 1865.

[63] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, V, p. 118-123.

[64] AMAE, CPC Égypte, vol. 38, Le Caire, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 1er février 1866, f 63, MD Égypte, vol. 14, contrat du 22 février 1866 et *Archives diplomatiques*, 1867, p. 308-310 et 312-318.

[65] *Ibid.*, p. 319.

[66] Philippe Séguin, dans son *Louis-Napoléon le Grand* notait, à propos du traitement du Second Empire par les historiens de la IIIè république : « Lorsqu'il sera décidément impossible de dissimuler tel ou tel aspect positif du bilan, on se réfugiera dans la prétérition ou la contestation de paternité. Ce n'est pas Bazaine qui capitule honteusement à Metz, c'est Louis-Napoléon. A l'inverse, (...) c'est Lesseps seul qui triomphe à Suez de toutes les difficultés » (p. 18).

[67] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, citant une lettre de Saint-Hilaire à Negrelli d'avril 1856 p. 270.

certaine réserve » et de se donner « le temps de dissiper des préventions qui seraient une sorte d'anachronisme[68]. » Lorsque l'ambassadeur anglais à Paris, Lord Cowley, rencontrait l'Empereur ou son ministre des Affaires étrangères, il ne pouvait que constater l'embarras du gouvernement impérial. Napoléon III n'aimait pas parler du canal de Suez,

> « il était presque prêt (...) d'abandonner toute pression, mais il ne voulait pas donner l'impression à Constantinople que l'influence britannique avait prévalu sur la française[69]. »

Persigny, ambassadeur à Londres, ne tenait pas un autre langage, laissant entendre que « toute l'affaire allait bientôt finir quand il serait connu qu'elle n'avait pas l'agrément des gouvernements français ou anglais[70]. »

Cette indécision n'était que de pure forme. Paris n'acceptait pas les trois objections généralement formulées par Londres. D'abord, la Grande-Bretagne tenait la construction d'un canal en Égypte pour « physiquement impossible » autrement qu'à un coût qui lui enlèverait toute rentabilité commerciale. Ensuite, la longueur des travaux allait à l'encontre de la volonté britannique d'« une route facile et rapide vers l'Inde pour les voyageurs, les marchandises, les lettres et les dépêches », qui s'était manifestée par la concession d'un chemin de fer entre Le Caire et Suez. Enfin, « le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait manquer de relever qu'il s'inscrivait dans le cadre d'une politique de rivalité de la part de la France », s'inscrivant en droite ligne dans la poursuite des fortifications le long des côtes méditerranéennes de l'Égypte, décidée « au ministère de la Guerre à Paris et construites par des ingénieurs français »[71].

La réponse du gouvernement français reprenait deux séries d'arguments. La première, concernant proprement dit le canal, lui avait été fournie par Ferdinand de Lesseps[72]. Ainsi rappelait-il le caractère universel de la compagnie, qui lui interdisait de s'en remettre à l'assistance d'un gouvernement, au détriment des autres. La seconde série était plus politique. Comme la Grande-Bretagne, la France ne recherchait aucunement « un ascendant exclusif ou une domination territoriale en Égypte », pas plus que ses agents n'étaient inspirés par un esprit de rivalité. Quant au choix d'un canal ou d'un chemin de fer, il appartenait au Vice-roi d'en prendre la décision[73].

---

[68] AMAE, CP Turquie, vol. 318[E], lettre de Drouyn de Lhuys à Benedetti du 23 décembre 1854, f. 226 et CPC Égypte, vol. 26, lettre de Drouyn de Lhuys à Sabatier du 2 janvier 1855, f. 4.
[69] PRO, FO 78/1156, lettre de Cowley à Clarendon du 30 juin 1855.
[70] *Ibid.*, 78/1489, lettre de Clarendon à Cowley du 2 juillet 1855.
[71] *Ibid.*, 78/1156, lettre de Clarendon à Cowley du 18 juin 1855.
[72] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, I, p. 211-220.
[73] AMAE, CP Angleterre, vol. 705, lettre de Walewski à Persigny du 21 juin 1855, f. 211.

Lors du voyage du couple impérial auprès de la reine Victoria à Osborne, le 20 mai 1857, la conversation roula sur la question du canal. Palmerston sonda Walewski, cherchant à l'amener à s'y opposer. Mais le ministre français s'obstina à n'y voir qu'une affaire privée, concernant seulement Lesseps, Sa'îd et 'Abdül Medjîd. Et de rappeler l'engagement des deux gouvernements de conseiller à leurs représentants près le vice-roi et le sultan de se cantonner à une attitude emprunte de neutralité, bienveillante ou non. De son côté, l'Empereur se plaignit de la malveillance des agents britanniques. Palmerston accepta de sauver les apparences, donnant son congé à Lord Stratford Canning et rappelant Bruce[74].

Cet épisode montrait combien Londres et Paris se neutralisaient mutuellement. Aucun des deux acteurs n'était dupe. Le rappel des diplomates britanniques ne signifiait pas que la Grande-Bretagne adhérait au canal ou entendait changer de politique à son égard[75]. Sir Henry Bulwer se montra tout aussi intransigeant que son prédécesseur. Dans la même mesure, Napoléon III et son ministre des Affaires étrangères hésitèrent à apporter un quelconque soutien à Lesseps qui pourrait éveiller les susceptibilités ou provoquer l'opposition de la Grande-Bretagne[76]. Pour eux, la solution de la question du canal dépendait « moins de l'action du gouvernement que de l'influence de l'opinion publique[77]. »

La constitution boursière de la *Compagnie Universelle du Canal de Suez* fut un tournant dans les rapports franco-britanniques. Officiellement, Paris se montrait plus que jamais décidé à rester à l'écart des aspects politiques de la question[78]. Officieusement, Persigny était chargé de sonder les intentions de Londres en vue d'une solution diplomatique de la crise. Deux issues étaient proposées, l'abstention complète des deux parties et « l'adoption du principe de la neutralité ou tout autre arrangement que le gouvernement anglais jugeait plus propre à répondre au même objet[79]. » Mais Londres s'obstinait à ne pas vouloir « modifier sa manière de voir au sujet du percement de l'isthme[80]. »

Le dialogue franco-britannique étant impossible, un changement de tactique s'imposait. De nouvelles instructions quittèrent Paris pour Constantinople, à destination de Thouvenel. Il se voyait autorisé, enfin, à soutenir la compagnie dans ses démarches en vue d'« obtenir l'assentiment de la Porte à l'exécution du

[74] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, II, p. 148 et Charles W. Hallberg, *op.cit.*, p. 151, d'après une dépêche de l'ambassadeur autrichien à Londres, Apponyi, à son ministre des Affaires étrangères, Buol, du 12 août 1857.
[75] PRO, FO 78/1489, lettre de Russell à Cowley du 11 octobre 1859, copies à Bulwer et à Colquhoun.
[76] AMAE, CP Turquie, vol. 333, lettre de Walewski à Thouvenel du 20 novembre 1857, f. 135.
[77] *Ibid.*, vol. 336, lettre du 13 août 1858, f. 302.
[78] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 28, lettre de Walewski à Sabatier du 7 juillet 1859, f. 110.
[79] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 714, lettre de Walewski à Persigny du 13 octobre 1859, f. 227.
[80] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 342, lettre de Walewski à Thouvenel du 28 octobre 1859, f. 112.

canal ». Mais il devait éviter autant que faire se peut « d'engager une lutte d'influence ou de [se] placer en hostilité avec l'ambassadeur de S.M. Britannique ». Aucune limite précise n'était mise à son action. Il lui était seulement suggéré de rechercher le soutien des représentants des Puissances. Des instructions dans ce sens étaient envoyées aux diplomates français en poste à Saint-Pétersbourg et à Berlin, tandis que Walewski entrait en contact avec l'ambassadeur autrichien à Paris, le prince Metternich[81].

L'accord des représentants européens fut rapidement trouvé. Le plus empressé à soutenir l'initiative française fut même l'internonce, le baron Prokesch[82]. Il insista auprès de Thouvenel pour qu'il parlât des intérêts européens, et plus seulement français, engagés dans l'entreprise de Lesseps[83]. Walewski admit la valeur de cet argument. Il enjoignit néanmoins son ambassadeur de s'en tenir à la seule défense du capital français[84]. Cette attitude avait l'avantage d'éviter à la France d'employer des arguments plus politiques et donc de rester apparemment moins agressive.

Le ministre espagnol soutint également l'action de Thouvenel. Quant aux représentants russe et prussien, ils attendaient pour se prononcer des instructions de leurs gouvernements[85]. Le premier finit par rejoindre ses collègues, sans toutefois y avoir été mandaté ; le chancelier Gorchakov n'avait pas jugé nécessaire d'entamer de quelconque négociation, d'autant que « le gouvernement français plaçait les intérêts français par-dessus tout[86]. » L'ambassadeur russe ne fut pas suivi par son confrère prussien qui fut avisé de « rester passif »[87]. L'alliance des trois puissances apparaissait peu solide à Sir Henry, qui ne désespérait pas de la détruire[88].

Pourtant, elle sembla faire de l'effet sur la Porte. Le ministre des Affaires étrangères, Fu'âd Pacha, assura Thouvenel que le sultan n'était pas en principe opposé au percement du canal, et qu'il insistait sur la nécessité d'obtenir au préalable sa sanction. Mais, tant que la France et la Grande-Bretagne ne seraient pas parvenues à un accord, la Porte devait repousser sa décision[89]. Tout juste lui promit-il que seraient offertes à Lesseps, jusque là, « toutes facilités pour la

[81] *Ibid.*, lettre du 3 novembre 1859, f. 132-135.
[82] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 23 novembre 1859, f. 176.
[83] *Ibid.*, lettre du 30 novembre 1859, f. 185.
[84] *Ibid.*, lettre du 9 décembre 1859, f. 216-217.
[85] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 3 novembre 1859, f. 176.
[86] Charles W. Hallberg, *op.cit.*, lettre de Prokesch à Rechberg du 21 décembre 1859, p. 176.
[87] *Ibid.*, p. 172 et PRO, FO 78/1489, "Memorandum of Correspondence respecting the Suez Canal projected by M. Lesseps. Confidential. Printed for the use of the Foreign Office", Berlin, lettre de Lord Bloomfield du 16 décembre 1859.
[88] AMAE, CP Turquie, vol. 342, lettre de Thouvenel à Walewski du 7 décembre 1859, f. 199.
[89] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 9 novembre 1859, f. 145-158.

conservation du matériel de la *Compagnie universelle de Suez* et des travaux déjà exécutés sur le parcours du canal projeté »[90]. Cette position était celle, aux dires de Thouvenel, d'« un gouvernement inerte et aussi dépourvu d'initiative dans sa politique extérieure que d'habileté dans sa politique intérieure[91]. »

Elle était surtout significative de la division du gouvernement ottoman, où deux tendances s'affrontaient. Autour du grand-vizir, se rangeaient ceux qui estimaient le canal semblable à n'importe quel autre projet commercial, donc relevant de la compétence de la Porte. L'autre parti, dirigé par le ministre des Affaires étrangères, estimait au contraire que l'entreprise de Lesseps était avant tout européenne et, donc, nécessitait au préalable une entente des Puissances[92]. La deuxième faction finit par l'emporter. Le 14 décembre, Thouvenel pouvait annoncer une initiative de la Porte :

> « Fu'âd Pacha adresserait simultanément à Paris et à Londres une communication dans laquelle il serait dit que la Porte avant de donner son consentement au percement de l'isthme de Suez a besoin de certaines garanties politiques dont la réalisation dépend avant tout du concours des gouvernements européens[93] ».

Le 27 décembre, rédigeant sa dernière dépêche d'ambassadeur, avant de remplacer son interlocuteur à Paris, Thouvenel expliquait que la question politique du canal de Suez venait d'être réglée[94]. En annexe, il livrait le détail du mémorandum, adressé à Paris et à Londres par la Porte, contenant les « trois conditions essentielles » pour dénouer « la question du canal de Suez » :

> «1) l'examen du projet d'exécution (...) matérielle [afin] qu'il ne puisse résulter (...) aucun préjudice ni danger pour l'empire, ses lois et son système d'administration en général et la province d'Égypte en particulier.
> 2) des garanties à l'égard de l'administration de l'Égypte.
> 3) des garanties à demander et à obtenir des grandes Puissances maritimes (...) de manière à rassurer le gouvernement du Sultan contre les suites de tout conflit entre ces Puissances et à imprimer à la navigation du canal une sécurité basée sur les intérêts particuliers de la Turquie et sur les intérêts généraux de l'Europe[95]. »

Cette reconnaissance diplomatique du canal par la Porte aurait pu être suivie d'effet. Mais elle resta lettre morte, la Grande-Bretagne se refusant à accorder les garanties demandées. Pourtant, elle ouvrit la voie d'une entente entre Lesseps et le gouvernement égyptien de Sa'îd[96]. Les travaux pouvaient enfin commencer...

Le mémorandum de la Porte n'aurait pu être élaboré sans la ténacité de Thouvenel. Il démontrait une nouvelle fois combien la politique française à l'égard du canal dépendait avant tout des hommes qui la faisaient. Walewski et Thouvenel

---

[90] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 16 novembre 1859, f. 161-167.
[91] *Ibid.*, lettre de Thouvenel à Walewski du 9 novembre 1859, f. 150.
[92] PRO, FO 78/1489, lettre de Bulwer à Russell du 7 décembre 1859.
[93] AMAE, CP Turquie, vol. 342, lettre à Walewski, f. 226. Cf. aussi les dépêches des 21 décembre, f. 227-232, et les projets de mémorandum rédigés sur les conseils de Thouvenel, f. 233-241.
[94] *Ibid.*, f. 243-249.
[95] *Ibid.*, f. 250-253.
[96] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 29, Alexandrie, lettre de Béclard à Thouvenel du 9 mai 1860, f. 98.

étaient des amis de Lesseps et leurs ministères, de mai 1855 à octobre 1862, furent ceux où le canal connut le plus d'avancée[97]. Benedetti et Théodore de Lesseps tenaient également des postes clés au sein du département[98]. Mais le ministère des Affaires étrangères n'hébergeait pas que des amis de Lesseps. Il était brouillé avec Drouyn de Lhuys, depuis l'affaire de Rome en 1849[99]. Et le ministre ne mit jamais beaucoup d'ardeur à défendre le canal. Il pensait notamment « qu'avant longtemps, la *Compagnie du canal de Suez* sera obligée de boucler ses affaires[100]. »

L'attitude du ministre était à rapprocher de celle de son agent à Alexandrie, Sabatier. Excellent diplomate, il devait son poste égyptien à « ses services et sa gestion à Constantinople[101] ». Mais il ne croyait pas beaucoup en ce canal, et ne s'en cachait pas. Tant que Drouyn de Lhuys était ministre, ses critiques passèrent. Puis elles agacèrent. Le 15 septembre 1859, Lesseps s'en plaignit à Walewski l'attitude inamicale du diplomate :

> « Je suis sûr que M. Sabatier a tout mis en œuvre pour décourager le vice-roi et pour l'engager à ne pas poursuivre l'entreprise en essayant de le persuader que l'Empereur ne s'opposerait pas à l'Angleterre et ne soutiendrait pas la *Compagnie du canal*[102]. »

Il se plaignit de lui à l'Empereur. Et Sabatier fut muté. Il payait ainsi, entre autre, son manque de souplesse dans l'application des instructions ministérielles, l'appelant à s'« abstenir de toute initiative en faveur de la Compagnie » et non, comme il fit le 4 octobre 1859, à se conformer aux injonctions de la Porte[103]. Un second agent français, Poujade, paya de son poste ses critiques à l'égard de l'entreprise de Lesseps[104]. Après l'échec de sa tentative d'extorsion de l'hiver 1868-1869, Lesseps était décidé de se débarrasser du gênant consul général. Le 9 juillet suivant, il quittait l'Égypte. L'attitude de ces deux consuls restait une exception, tant tous les consuls généraux qui se succédèrent à Alexandrie se montrèrent de précieux auxiliaires. Lesseps apprécia particulièrement Tastu pour

---

[97] Le ministère Thouvenel, à compter du 4 janvier 1860, vit, à Constantinople, la question de Suez disparaître au profit de la crise syrienne.

[98] Le premier occupa la direction des consulats et affaires commerciales de 1850 à 1860, le second géra la direction politique de 1856 à 1861 (Thouvenel l'avait occupée avant lui, de 1852 à 1854).

[99] L. Thouvenel, *op.cit.*, p. 139.

[100] PRO, FO 78/1849, lettre de Cowley à Russell du 5 juin 1865.

[101] AMAE, CP Turquie, vol. 308, lettre de Turgot à Sabatier du 8 juillet 1852, f. 253.

[102] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, III, p. 201.

[103] AMAE, CPC Égypte, vol. 28, lettre de Walewski à Sabatier du 26 octobre 1859, f. 199. Le 4 octobre 1859, une lettre vizirielle avait été communiquée au corps consulaire à Alexandrie enjoignant les consuls généraux à intimer l'ordre de cesser le travail sur le canal à leurs ressortissants. La surprise passée, un agent manifesta son adhésion aux exigences ministérielles, Sabatier.

[104] Cf. notamment CPC Égypte, vol. 43, lettres des 1er et 8 septembre 1868 et, vol. 45, lettre du 18 mars 1869.

« sa connaissance des affaires et sa juste mesure[105] », au point d'en regretter son départ. Mais son successeur, Outrey, sut le faire oublier, se révélant un allié encore plus efficace[106].

Lesseps avait très vite compris l'avantage qu'il pourrait tirer de ses relations personnelles. L'entourage de Napoléon III ne lui était pas *a priori* favorable. Morny intriguait ouvertement contre lui[107]. Il pouvait cependant compter sur l'appui de sa jolie cousine, l'Impératrice Eugénie, et du prince Napoléon. La première avait tout de suite été séduite par ses projets au point de veiller à ses intérêts à Paris. En février 1855, son secrétaire fit savoir à Théodore de Lesseps que " l'Empereur ferait de cette affaire la sienne. " Trois ans plus tard, Eugénie faisait connaître à son cousin la pensée de son impérial époux :

> « L'Empereur me charge de vous dire qu'il faut renoncer à notre chimère. La poursuivre, ce serait déchaîner la guerre entre l'Angleterre et la France. Adieu notre beau rêve[108]. »

Et ce fut à l'influence de cette cousine modèle que Lesseps dût de rencontrer cinq fois l'Empereur. La présence d'Eugénie, aux somptueuses cérémonies d'inauguration du canal, le 17 novembre 1869, était autant l'ultime témoignage de son soutien que la visite diplomatique de l'Impératrice[109].

Le soutien du prince Napoléon datait de la disgrâce de Lesseps, au lendemain de l'affaire romaine. Au lendemain de la proclamation de l'Empire, il l'avait encouragé à quitter son exil de la Chenaye et à se rapprocher du régime[110]. Il fut ainsi le seul membre de la famille impériale à s'engager officiellement dans la question de Suez. La création de la compagnie avait fait de lui le protecteur de l'entreprise. Le 11 février 1863, il présidait un banquet offert par les actionnaires à Ferdinand de Lesseps. Il prononça un discours dans lequel il prit fait et cause pour l'entreprise, conseillant à son président de s'en remettre à la bienveillance de l'Empereur[111]. Deux mois plus tard, il se rendait en Égypte visiter les travaux.

---

[105] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, lettre de Lesseps à Victor Delamalle du 19 avril 1863, p. 380

[106] *Ibid.*, p. 426.

[107] Pour plus de précisions, Cf. Claude Dufresne, « Morny tente de saboter le canal », *Histoire Magazine*, 1983, p. 82-86, et Roger Joint-Daguenet, *Histoire de la mer Rouge...*, 1997, p. 101-102. Cf. aussi AMAE, CPC Égypte, vol. 32, lettres de Tastu à Drouyn de Lhuys des 19 septembre et 9 octobre 1863, f. 236 et 277, et vol. 35, lettre des mêmes du 31 mars 1865, f. 92. Cf. également PRO, FO 78/1896, Le Caire, lettre de Bulwer à Russell du 25 avril 1865. Sir Henry rapporte la vision d'Outrey, renversé, après la lecture de deux lettres de Morny, blâmant « les exactions violentes de la *Compagnie* » et laissant « clairement entendre que l'Empereur partageait les opinions du duc. ».

[108] Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, note manuscrite de Théodore de Lesseps du 12 février 1855, accompagnant une lettre du premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople, citée p. 259 ; *Ibid.*, p. 437.

[109] Cf. AN, BB^4, vol. 1048, Le voyage de l'impératrice Eugénie à Suez, 1869. Pour la description des cérémonies, se rapporter à Charles-Roux, *op.cit.*, p. 388-400, et Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 476-497.

[110] . Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 132.

[111] *Ibid.*, p. 398-399 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 344-346.

« L'écho largement diffusé de sa sympathie admirative avait (...) été pour Lesseps infiniment précieux[112]. »

L'entourage de Napoléon III n'était pas, loin s'en fallait, peuplé que d'amis du concepteur du canal de Suez. Le duc de Morny avait beaucoup d'influence sur son demi-frère, devenu Empereur grâce à lui. Nubar Pacha l'approcha durant l'hiver 1863-1864. Il désirait, au nom de son souverain Ismâ'îl, déstabiliser Lesseps et le duc lui donna l'impression d'être le maître de la situation à Paris. Nubar crut même avoir l'oreille de l'Empereur[113]. Sa mort désarma les attaques du vice-roi, qui perdait son plus fervent soutien[114]. L'autre acteur d'importance du coup d'État du 2 décembre, Persigny, n'était pas plus en bons termes avec Lesseps. Là, nulle question d'intérêts. Le comte était un homme de caractère, à l'image de l'entrepreneur. Ambassadeur à Londres, il était un passionné de l'entente avec l'Angleterre et comprenait mal que l'on s'entêtât à vouloir ce canal de division[115].

Les tentatives d'implantation françaises aux sorties du canal de Suez

L'entreprise de Ferdinand de Lesseps présentait un autre sujet de discorde entre la France et la Grande-Bretagne, voire même entre certains ministres du gouvernement impérial. Elle permettait de rapprocher de la France le domaine colonial d'Extrême-Orient. Dès 1861, Louis Simonin notait, dans la *Revue des Deux Mondes*, que « très prochainement, nos comptoirs de l'Inde et de l'Indo-Chine, ainsi que notre belle colonie de La Réunion, doivent être rattachés à la métropole par une ligne de bateaux à vapeur »[116]. Encore fallait-il réussir à sortir de Suez. Percer le canal de Suez était un pari technique. Mais il ne pouvait être viable, compte tenu de l'opposition anglaise, que si la France réussissait à s'implanter politiquement durablement sur ses débouchés géographiques.

---

[112] AMAE, CP Turquie, vol. 359, lettre de Bonnières de Wiene à Drouyn de Lhuys du 7 avril 1863, f. 190, et *Ibid.*, p. 398. Il avait aussi répondu positivement à une invitation, formulée par Sa'îd, en octobre 1857, de se rendre en Égypte. Mais la date jamais fixée [cf. ADP Égypte, vol. 2, lettre de Walewski au prince du 27 octobre et réponse du 6 novembre 1857].

[113] AMAE, CPC Égypte, vol. 32, lettres de Tastu à Drouyn de Lhuys des 19 septembre et 9 octobre 1863, f. 236 et 277. Voir aussi PRO, FO 78/1896, Le Caire, lettre de Bulwer à Russell du 25 avril 1865. Sir Henry rapporte la vision d'Outrey, renversé, après la lecture de deux lettres de Morny, blâmant « les exactions violentes de la *Compagnie* » et laissant « clairement entendre que l'Empereur partageait les opinions du duc. »

[114] *Ibid.*, vol. 35, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 31 mars 1865, f. 92.

[115] *Ibid.*, CP Angleterre, vol. 705, lettre de Persigny à Walewski du 16 juillet 1855, f. 323.

[116] « La presqu'île d'Aden et la politique anglaise dans les mers arabiques », *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1861, p. 958.

La question était de moindre importance en Méditerranée orientale. Napoléon III considérait la zone comme " un lac français ". La marine française y avait une activité importante, abritant une escadre à Alexandrie et une station navale à Beyrouth. Les massacres au Levant, en juillet 1860, avait même renforcé son activité dans la région. Et combien même la Grande-Bretagne tenait Gibraltar et fortifiait Malte[117], la navigation était libre. Certains estimaient toutefois que la France devait se doter d'une base plus sûre dans la région.

Chypre semblait idéale. « C'est une opinion généralement répandue qu'un jour nous reprendrons la domination de l'île »[118], notait le géologue Albert Gaudry[119]. Elle présentait l'avantage d'avoir été française pendant trois siècles, au temps des croisades. Cette base serait « un poste d'observation sur les provinces turques d'Asie et d'Afrique »[120], à proximité de Beyrouth et de Port Sa'îd. « L'idée fixe de Napoléon III était de s'emparer de l'île pour en faire un poste et une place d'arme », estimait-on à Londres[121].

Mais l'île ne présentait guère d'autre intérêt. Cette ancienne colonie vénitienne était entrée dans une profonde léthargie depuis la conquête ottomane, en 1571. Ignorée des routes maritimes et commerciales, elle n'était plus qu'une terre aride brûlée par le soleil. La population miséreuse, majoritairement orthodoxe, était tournée vers cette mère-patrie à l'indépendance jeune, la Grèce. La France n'avait guère d'intérêt pour Chypre. Déjà en 1849, un ancien consul au Levant, Henri Guys, expliquait tout l'intérêt que la France avait à s'installer à Beyrouth, car elle avait remplacé Chypre comme « grand entrepôt des marchandises européennes »[122].

Pourtant, à partir de 1860, l'Empereur sembla s'y intéresser. « La correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et le consulat de France où était détaché un personnage important, le comte de Maricourt, s'enfla

[117] AN, BB[4], vol. 1036, lettres Drouyn de Lhuys à Chasseloup-Laubat du 3 juin 1863, et de Sevenier à Drouyn de Lhuys du 29 mai 1863, f. 123-126. Les Anglais construisaient un nouveau port, équipé de docks spéciaux et protégé de forts de premier ordre.

[118] « L'île de Chypre. Souvenirs d'une mission scientifique », in *Revue des Deux Mondes*, 1[er] novembre 1861, p. 217.

[119] A. Tétry, « Gaudry (Albert Jean), 1827-1908 », in *Dictionnaire de Biographie française*, *15*, p. 715.

[120] R. Hamilton Lang, « Cyprus », in *Macmillan's Magazine*, XXXVIII (1878), cité par Jean Tulard, « Napoléon III et Chypre », in *Revue de l'Institut Napoléon*, 1962, p. 128.

[121] Dixon, *British Cyprus* (Londres, 1879), pp. 129.

[122] « Syrie, commerce de Beyrouth, son importance et moyens de l'étendre quant à la France », in *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1849(V), p. 228-239.

brusquement »[123]. Mais l'activité consulaire ne portait aucunement sur une volonté d'intervention coloniale[124]. Certaines solutions de la question libanaise proposaient une option cypriote[125]. L'achèvement du canal de Suez n'intervenait donc aucunement.

Intrigues en mer Rouge : le rôle de Henri Lambert

Tel n'était pas le cas en mer Rouge. L'équilibre géopolitique dans cette région se trouvait menacé par le mélange de ses eaux avec celles de la Méditerranée. Les navires quittant l'Europe n'auraient plus à doubler le détroit de Magellan pour se rendre dans l'océan Indien. Il leur suffirait de passer en Méditerranée, d'emprunter le canal et ensuite, autre point de passage étroit et essentiel, le détroit de Bâb al-Mandab. La mer Rouge s'affirmait donc comme la zone de passage entre l'Occident et l'Orient, le goulot pour aller de l'ensemble Atlantique-Méditerranée à l'océan Indien et aux mers asiatiques. L'occupation de la Corne de l'Afrique[126] par l'*Indian Navy* conditionnait la politique française dans la région.

Située à près de 200 km du détroit de Bâb al-Mandab, Aden n'était pas exactement à la sortie de la mer Rouge sur l'océan Indien. Mais elle contrôlait d'autant mieux ce débouché que le port était dans une rade bien protégée. Dès 1802, les Britanniques avaient conclu un traité de commerce et d'amitié avec le sultan de Lahej. Il s'agissait alors d'empêcher, en s'assurant le contrôle du détroit, l'envoi à Bonaparte de renforts. Très vite, la révolution des transports à vapeur imposa aux Britanniques de ravitailler les *steamers* de la Malle des Indes qui assuraient la ligne hebdomadaire vers Bombay et Suez. En 1829, ils installèrent à Aden un dépôt de charbon, Steamer-Point, escale dépendante de leur empire des Indes. Cette côte assez vide prit soudain un intérêt lorsque l'Empire ottoman, se recentrant par un souci d'efficacité, délaissa ses confins arabiques. En 1835, l'*East India Company* confia au lieutenant Haines une mission hydrographique sur les rivages. Quatre ans plus tard, prétextant un acte de piraterie contre le navire d'une

[123] Jean Tulard, *op.cit.*, p. 126. Les papiers des consuls successifs, Darrasse, Maricourt et Lafon, ne furent pas examinés pour cette étude.

[124] *Ibid.*, *op.cit.*, p. 127, écrit : " Il semble que l'Empereur ait demandé officieusement à Gaudry de sonder l'opinion cypriote à l'égard d'un établissement des Français dans l'île en cas de partage de l'Empire ottoman. "

[125] AMAE, CP Turquie, vol. 138, lettre de Charles-Edouard Guys à Thouvenel du 28 juillet 1860, f. 121-127.

[126] Cette entité ne doit pas son nom à une interprétation géopolitique, mais à un simple constat géographique. Ces territoires de l'Est africain ressemblent simplement à une corne de rhinocéros.

princesse indienne[127], l'*Indian Navy* prit d'assaut la ville. La véritable raison était autre : le sultan de Lahej, dont dépendait Aden, n'entendait pas céder la ville contre le tribut annuel que lui allouait le *captain* Haines. Aden prise, restait à sécuriser son arrière-pays. Un traité de paix et d'amitié fut signé avec les tribus voisines, dont le sultan de Lahej[128].

La perspective de l'ouverture du canal de Suez donna toute son importance à la position stratégique de ce port. Les Britanniques transformèrent Aden en grande base navale fortifiée sur l'océan Indien et établirent leur contrôle sur les tribus et petits sultanats des deux rives de la mer Rouge jusqu'au large de la Corne de l'Afrique. En 1840, ils occupèrent les îles Mussah, dans le golfe de Tadjoura, à l'extrême limite sud du rivage abyssinien. En 1856, ils érigèrent une colonie sur l'archipel de Khûriyâ-Mûriya, au large d'Oman. Un an plus tard, ils prenaient position dans l'île de Perim, au centre du détroit de Bâb al-Mandab, et achetaient à la Porte quelques îlots de mer Rouge. En 1859, ils s'installaient à Kamarân, au large du port d'Hudayda.

Face à ce déploiement de force britannique à l'unique débouché de la mer Rouge, l'œuvre de Ferdinand de Lesseps apparaissait comme vaine. N'ayant pas réussi à empêcher le percement du canal, les Anglais s'assuraient ainsi qu'aucun navire ne pût accéder à l'océan Indien. Ils s'entretenaient avec le Vice-roi d'Égypte pour obtenir le contrôle de l'île de Jubal, au large de Suez. Cette menace inquiétait Chasseloup-Laubat :

> « Par l'occupation de ce dernier point qui commande le golfe de Suez, la Grande-Bretagne serait en effet maîtresse de l'entrée du canal sur la mer Rouge et viendrait ainsi anéantir par son projet l'immense travail du percement de l'isthme, entrepris dans un intérêt général[129]. »

Plus au sud, les consuls n'avaient de cesse de réclamer l'apparition d'une voile française en mer Rouge[130]. À la fin du règne de Louis-Philippe, le commandant de la station de la Réunion, le capitaine de vaisseau Page tenta d'établir

[127] En janvier 1836, le *Deria Dowla*, transportant des pèlerins indiens de Madras à La Mecque, avait fait naufrage à l'est d'Aden, à Seïla. Passagers et équipages furent massacrés.

[128] Louis Simonin, *op.cit.*, p. 972 et Roger Joint-Daguenet, *Aux origines de l'implantation française en mer Rouge...* (1992), p. 11.

[129] AMAE, CPC Égypte, vol. 30, lettre de Chasseloup-Laubat à Drouyn de Lhuys du 13 décembre 1862, f. 294.

[130] *Ibid.*, CPC Djeddah, vol. 1, lettres de Métayer à Drouyn de Lhuys du 27 mars 1849, et à Ducos de la Hitte du 9 juillet 1850. Ou les correspondances de Rolland, consul à Massaouah à la même époque.

> « un service de communication bimestrielle à la vapeur par la mer Rouge entre la France et ses possessions de l'Océan Indien : projet utile, surtout dans la crise où nous nous trouvions, mais qui, malgré un premier essai favorable, a disparu, comme tant d'autres, sous le souffle destructeur de février. Si les troubles de la France n'avaient pas suspendu l'envoi de charbon, le commandant se fût transporté à Aden ou à Suez ; mais, dans l'état de discrédit où était tombé soudain notre pays, quand partout le commerce repoussait les traites sur le trésor public, c'était sur Bombay qu'il fallait s'appuyer pour tenter l'entreprise[131]. »

L'absence de la France sur ces rivages devait encore durer encore dix ans. Certes, le capitaine de vaisseau Guérin, puis le contre-amiral Laguerre, se rendirent en mission à Aden en 1852 et 1853[132]. Mais le dernier navire battant pavillon tricolore à venir croiser dans ces eaux, le *Caïman*, du commandant Cornier, fit son apparition au printemps 1854[133]. L'établissement de la France en mer Rouge dut attendre l'arrivée d'un agent consulaire venu de Maurice, Henri Lambert[134]. Il arriva à Aden le 9 octobre 1855. Mandaté par son frère Joseph, au nom de la maison *Menon-Lambert & Cie*, il venait y établir une liaison maritime avec l'île Maurice. L'abolition de l'esclavage par la Grande-Bretagne, en 1833, avait tari la seule source de renouvellement de la main-d'œuvre et empêché le développement des cultures de canne à sucre. Le gouvernement local avait alors cherché de recruter des travailleurs étrangers, sur une base contractuelle de trois ans. Joseph Lambert, qui avait émigré dans l'île en 1847, voyait dans cette opportunité l'occasion de faire fortune. Associé à M. Menon, il participa au débat qui, de 1851 à 1855, visait à désenclaver Maurice en instaurant une liaison maritime avec Aden. Cette colonie anglaise ne présentait pas seulement l'avantage d'être à mi-chemin de Bombay et de Suez. Elle était aussi le centre de recrutement des travailleurs libres, non seulement Africains, mais aussi Chinois et Indiens. Elle était enfin à proximité des deux autres centres de recrutement, au débouché du Tigré, Zeila et Tadjûra[135].

La mission de Henri Lambert à Aden répondait à un double objectif économique. D'abord, il devait établir un commerce d'échange avec les ports de la

---

[131] Théodore Page, « Journal d'une station dans les mers de l'Inde au moment de la révolution de février », in *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849, p. 598-598.

[132] AMAE, MD Asie, vol. 26, rapports de Guérin et de Laguerre.

[133] AN, BB^4, vol. 708, lettres de Théodore Ducos à Cordier des 1er avril et 14 juillet 1854.

[134] Cf. la très bonne étude réalisée sur ce personnage par Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*. Se fondant sur des sources françaises, mais aussi anglaises et italiennes, il réussit à démêler l'écheveau entourant son assassinat. Il se départit ainsi des versions de Louis Simonin, qui édita son journal de bord en 1862 dans *Le Tour du Monde* (« Les voyages de M. Henri Lambert », p. 65-80), et de T.E. Marston qui, un siècle plus tard, en 1961, épousait les seules thèses britanniques dans son *Britain's Imperial Role in the Red Sea Area, 1800-1878*. Il répare enfin les erreurs d'appréciation de Henri Brunschwig, en 1968 dans son article « Une colonie inutile : Obock », publiée dans les *Cahiers d'études africaines*, reprises par Georges Malacot en 1972, dans son étude sur *les voyageurs français et les relations entre la France et l'Abyssinie de 1835 à 1870*. Alfred Martineau, dans son livre consacré à *La côte française des Somalis* (1931), comme dans son étude publiée dans le tome 4 de *L'histoire des colonies françaises* (1931), avait déjà rendu justice à Lambert, de façon succincte. Cf. aussi Philippe Oberlé, *Afars et Somalis, le dossier Djibouti* (Paris, Présence africaine, 1971), p. 59-64.

[135] Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 18, 27-41.

mer Rouge. Ensuite, il devait répondre au souci des autorités mauriciennes de trouver des travailleurs libres et d'établir une liaison maritime entre Port-Louis et Aden. Aussi, visita-t-il les côtes arabes et africaines bordant la mer Rouge et la Corne de l'Afrique. Entre le 13 octobre 1855 et le 22 janvier 1856, il visita la côte somalienne, de Zeila et Tadjoura à Moka et Hudayda, les deux ports du Yémen, et enfin à Massaouah, sur la côte érythréenne[136]. La situation troublée à Zeila[137] l'empêchant de poursuivre sa mission, il s'installa à Steamer-Point.

Le 11 avril, quatre jours après avoir appris la levée du blocus du port somalien, il s'embarqua pour une seconde tournée. Le 26, alors qu'il venait de quitter Tadjoura pour Moka, il se détourna de sa route pour porter secours à un navire de pèlerins égarés. Cet incident l'amena à Obock, où il découvrit un « magnifique mouillage parfaitement abrité ». Il était aussi le premier Européen à aborder sur cette terre. Le 20 mai, il rentrait à Aden, après avoir encore visité Moka et Hudayda. Du 2 au 14 septembre, il entreprit une troisième tournée, qui le mena à Obock et Zeila. Après un court séjour à Maurice, Lambert retourna en décembre à Aden. Il inaugurait la ligne Port-Louis-Aden, à bord du puissant vapeur de la compagnie *Menon-Lambert*, le *Governor Higginson*. Puis il reprit ses visites du littoral de la mer Rouge[138].

Ces croisières commencèrent d'intriguer les autorités britanniques. D'autant que la présence de Lambert coïncidait à l'annonce d'initiative française dans la région. Début août, la presse française lue à Aden rapportait que la *compagnie des Messageries impériales* avait l'intention d'établir depuis Suez une ligne avec la Chine. De plus, une frégate française, la *Sibylle*, était attendue prochainement. Officiellement, elle devait rapatrier les barques et la cargaison du vapeur *Caïman*, échoué dix-neuf mois plus tôt. Mais le gouverneur d'Aden, le brigadier William M. Coghlan, estimait que cette visite était à mettre en relation avec la nouvelle ligne de *Messageries*. Peut-être venait-elle établir un dépôt de charbon ? Perim était peut-être le lieu choisi, d'autant que Lambert l'avait visité et se vantait d'avoir conseillé au gouvernement de l'occuper[139].

Les inquiétudes anglaises s'accrurent encore lorsque, le 1er février 1858, Lambert informa Coghlan de sa nomination au rang d'agent consulaire de France à

[136] *Ibid.*, p. 48-54 et Louis Simonin, « Les voyages de M. Henri Lambert », *Le Tour du Monde* 1862, p. 66-69.
[137] Cf. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 56-62.
[138] Louis Simonin, *op.cit.*, p. 70-71 et Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 79-81.
[139] Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 66, citant une dépêche, du 27 août 1856, de Coghlan au lieutenant-colonel Melville à Bombay.

Aden[140]. Quatre jours plus tard, un brick français, le *Génie*[141], mouillait en rade de Steamer-Point[142]. Son capitaine, le commandant Mequet informa le représentant français que sa mission était de recruter des travailleurs libres pour la Réunion[143]. Le 11 février, le navire appareillait pour une croisière en mer Rouge. Lambert était à son bord[144]...

Ses nouvelles fonctions ne l'empêchaient nullement de remplir les missions commerciales que lui avait confiées son frère Joseph. D'ailleurs, il n'était pas rémunéré par le département des Affaires étrangères. Ses nombreux voyages lui avaient permis de tisser des liens avec le « chef des marchands » de Tadjoura[145], Hadj Ibrâhîm Abû Bakr Châhîm. Déjà, lors de sa seconde tournée sur la côte africaine, en avril 1856, il avait acheté pour *Menon-Lambert* des ânes, des mules, des chevaux et des bœufs. Ses longs séjours à Ambabû, notamment du 11 octobre au 30 novembre 1858, étaient liés à des opérations d'embarquement[146].

Au cours de la croisière du *Génie*, Lambert intervint à Hudayda dans une affaire opposant l'Afar Abû Bakr au Somalis Hadj Muhammad 'Alî Charmaq 'Alî Sa'ch. La lutte ethnique entre les deux hommes avait tourné en lutte de pouvoir lorsque le *wâlî* de Hudayda, Muhammad Pacha, avait retiré la ferme de Zeila au second pour la confier au premier[147]. L'arrivée d'Ahmad Wûdada à la tête de la *wilâya* avait permis au Somali de discréditer son ennemi et de retrouver sa charge. Abû Bakr avait été mis aux fers, ne recouvrant la liberté qu'en acquittant une rançon[148]. Lambert obtint d'Ahmad Pacha son remboursement[149]. Reconnaissant, l'Afar offrit

[140] AMAE, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Lambert à Coghlan et réponse de Coghlan, n° 47/1858 du 1er février 1858.

[141] Ce navire de la division navale de la Réunion, commandé par le capitaine de frégate Mequet, avait quitté son port la mi-1857 pour Pondichéry et Zanzibar.

[142] AMAE, CCC Aden, vol. 1, lettre de Lambert à Walewski du 7 février 1858, f. 1.

[143] CAOM, Océan Indien, vol. 1^7, lettres de Hamelin à Mequet et au gouverneur Darricau du 5 mars 1858.

[144] Le *Génie* fit escale à Hudayda, Massaouah et Djeddah. Cf. CAOM, Océan Indien, vol. 1^7, lettres de Hamelin au prince Napoléon du 26 juillet 1858 et AMAE, CPC Djeddah, vol. 2, lettre d'Emerat à Walewski du 26 mars 1858, f. 12.

[145] Deux autorités se partageaient le pouvoir chez les Dankalis de Tadjoura, le Chaykh, le vieux Muhammad bîn Muhammad, et celui que les Anglais nommaient le « Chef des marchands ». Cf. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 20-21.

[146] *Ibid.*, p. 132-133 et 140. Il n'existe qu'une trace écrite, dans les archives publiques que nous avons consulté, d'un contrat pour la livraison de 12 000 travailleurs à Menon, sur le *Mascareignes*, en date du 12 février 1859 (AN, BB^4, vol. 764, f. 121). Roger Joint-Daguenet cite l'activité d'un second navire, l'*Arche d'alliance*, sans donner plus de détails quant aux sources utilisées.

[147] Cf. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 19-20, 51, 56-62.

[148] *Ibid.*, p. 79-81 et Louis Simonin, *op.cit.*, p. 70.

[149] AMAE, MD Afrique-Mer Rouge, vol. 1, Hamelin à Lambert du 14 juin 1858, f. 42, et Darricau à Lambert du 26 décembre 1858, f. 75. La somme obtenue du Pacha de Hudayda avait été remise au commandant Mequet, qui l'avait gardée. Le 1er mai 1858, Lambert écrivit au ministre de la Marine pour lui en demander le remboursement. Hamelin, le 14 juin, s'en étonna, tempêta contre Mequet. Darricau en fut averti. Dès le 6 juillet, il débloqua les fonds qui mettront encore deux mois à parvenir à Lambert. Le 26 septembre, enfin, il put rembourser Abû Bakr. Le 16 décembre, Darricau accusa réception du payement. Cf. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 136-138.

> « de donner à la France le Port de Ras Ali et la Baie d'Ouano qui appartiennent à Mohamed Mohamed, vieillard de 75 ans et moi, Aboubeker Ibrahim. Le chef est pauvre et demande 10 000 Thalers[150]. »

L'offre fut transmise à Paris le 5 juillet 1858.

Mais la concurrence entre le ministère de la Marine et le nouveau ministère des Colonies provoqua un retard qui fut mal interprété à Aden. Lambert était bien décidé à attendre trois mois. Le temps du courrier. Puis, sans nouvelles de Paris, le 11 octobre 1858, il s'absenta d'Aden pour un mois et demi. À son retour, le 30 novembre, trois lettres l'attendaient. La première était signée du ministre des Affaires étrangères. Le comte Walewski, le 23 août, lui demandait de faire patienter Abû Bakr et l'informait de la prochaine visite d'un officier de la Marine impériale[151]. La seconde missive émanait du ministre de l'Algérie et des Colonies. Le prince Napoléon, le 31 août, annonçait l'arrivée du *Génie* à Aden. Deux lettres étaient jointes à l'attention du commandant Mequet, l'autorisant à chercher un point d'appui, répondant à un souci à la fois politique, mais aussi économique :

> « En vous confirmant ici ces instructions, je les complète par l'autorisation (...) de prendre immédiatement possession du point que vous vous serez fait céder, si vous n'avez aucune hésitation sur la préférence qu'il mériterait à tous égards sur les différentes localités par vous explorées. Il est essentiel, surtout, que la propriété du territoire sur lequel il sera situé ne puisse être revendiquée par le Pacha d'Égypte, et c'est par cette considération que les propositions qui m'ont été faites relativement à Ras Ali ont particulièrement attiré mon attention.
> Dans le cas où cette exploration aurait pour résultat de vous faire rencontrer dans les parages qui avoisinent l'entrée de la mer Rouge une portion de littoral, présentant, plus que toute autre, un port sûr, de l'eau, de bonnes conditions hygiéniques, une grande facilité d'accès et de défense, une véritable importance politique, militaire et commerciale et sur lequel vous estimerez qu'il y a avantage à fonder un établissement vous aviserez, si la chose vous paraît praticable, à une occupation provisoire jusqu'à ce que le Gouvernement de l'Empereur puisse statuer définitivement[152]. »

La dernière lettre, datée du 28 octobre, faisait savoir que le *Génie* était remplacé par la goélette l'*Estafette*, du lieutenant de vaisseau Delagrange[153]. Mais aucune voile française n'était signalée au large d'Aden. Finalement, le 8 novembre, un nouveau courrier annonçait à Lambert que la corvette à vapeur *Duchayla*, commandée par Tricault, viendrait finalement en mer Rouge[154].

---

[150] *Ibid.*, Aden, lettre de Lambert à Hamelin du 5 juillet 1858, f. 43-44. La somme demandée correspond à cinquante et un mille Francs-or. La baie d'Ouano est plus connue sous le nom de baie d'Obock.

[151] CAOM, Océan Indien, vol. 1^7, lettre de Walewski au prince Napoléon du 28 août 1858.

[152] *Ibid.*, lettre du prince Napoléon au capitaine de frégate Mequet, en mission dans la mer Rouge à Aden du 31 août 1858.

[153] AMAE, MD Afrique-Mer Rouge, vol. 1, lettre de Darricau à Lambert du 28 octobre 1858, f. 65.

[154] CAOM, Océan Indien, vol. 1^7, lettres de Darricau au prince Napoléon du 8 novembre, du prince Napoléon à Hamelin du 17 décembre, de Hamelin au prince Napoléon du 21 décembre, du prince Napoléon à Darricau du 24 décembre, de Hamelin au capitaine de frégate Tricault du 24 décembre et du 30 décembre 1858.

L'attente d'un vaisseau français, et la reprise en main de l'agent consulaire par son consul[155], achevèrent de déprimer Lambert. Après avoir vainement tenté de se faire reconnaître comme vice-consul[156], il annonça sa démission le 27 septembre 1858[157]. À cette déprime s'ajoutaient les ennuis qu'il connaissait dans son activité économique. Charmaq avait reçu d'Ahmad Pacha la ferme des douanes de Zeila. Et le Somali entendait bien se venger du Français qui l'avait humilié. Un incident éclata à propos d'un chargement de fourrage, acheté par Lambert. Charmaq prétexta un vol pour faire saisir le navire et emprisonner l'équipage. La seule solution pour le représentant de *Menon-Lambert* fut de se pourvoir en justice à Hudayda.

Le 21 février 1859, le commandant Tricault annonçait à Lambert que le *Duchayla* mouillerait à Aden entre le 10 et le 15 mars. Il le chargeait des opérations d'avitaillement[158]. Quelle ne fut pas la déception de l'ancien agent consulaire lorsqu'il apprit que le vaisseau français n'avait d'autre mission que de soutenir l'action en réparations, après le massacre d'Européens à Djeddah, le 15 juin 1858. Le 20 avril 1859, Lambert mettait officiellement fin à ses fonctions[159]. Neuf jours plus tard, après avoir informé le brigadier Coghlan, il quittait Aden à bord du *Nassery*, un boutre appartenant au frère d'Abû Bakr[160]. Après s'être rendu auprès d'Ahmad Pacha, à Hudayda, pour tenter de régler son affaire contre Charmaq, il gagna le 30 mai Moka. Le 3 juin, il fit cap vers Tadjoura. Le lendemain, il était assassiné par l'équipage[161]...

Intrigues en mer Rouge : la mission Fleuriot de Langle

Deux semaines après le premier coup de pioche du canal de Suez, la mort de Henri Lambert fut décisive pour l'implantation de la France à la sortie de la mer Rouge. Alors que la version anglaise concluait à un accident, un faisceau d'informations en provenance de divers canaux[162] laissait apparaître à Paris que

[155] L'agence consulaire d'Aden dépendait du consulat de France à Calcutta. Or Lambert avait pris l'habitude de s'adresser directement à Paris et s'arrogeait le titre de vice-consul. Cf. AMAE, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Boileau à Lambert des 15 février, 9 et 18 mars, 25 juin 1858.
[156] *Ibid.*, lettre de Lambert à Boileau du 26 juillet et réponse négative de Boileau du 23 août 1858.
[157] *Ibid.*, lettre de Boileau à Lambert du 25 novembre 1858 et du 3 janvier 1859.
[158] *Ibid.*, Suez, lettre de Tricault à Lambert du 21 février 1858.
[159] *Ibid.*, MD Afrique, vol. 1, lettre de Lambert à Boileau du 26 avril 1859, f. 81.
[160] Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 150 et Louis Simonin, *op.cit.*, p. 75.
[161] AN, BB^4, vol. 764, rapport de Fleuriot de Langle à Hamelin du 28 juillet 1859, f. 148. Sur l'assassinat, l'enquête qui s'ensuivit (anglaise, puis anglo-française) et les démarches de Joseph Lambert, Cf. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 151-305.
[162] Les rapports des consuls Rousseau, à Djeddah (CPC Djeddah, vol. 2, f. 274), Gilbert, à Massaouah, et Laplace, à Port-Louis, et du commandant Russel, ainsi que la requête de Joseph Lambert à Napoléon III le 11 mai 1860.

l'agent consulaire avait été assassiné. Le commandant de la station navale de la Côte orientale de l'Afrique, le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle, fut chargé d'enquêter « sur le meurtre de M. Lambert » et d'obtenir « l'arrestation des coupables »[163]. L'officier arriva à Aden le 24 janvier 1861, venant de Zanzibar[164]. Six jours plus tard, il embarquait pour une croisière en mer Rouge. Il visita tous les points de la côte, se rendant à plusieurs reprises à Tadjoura[165] et à Zeila[166]. Dans cette dernière cité, il rencontra secrètement Abû Bakr. L'Afar lui rappela la proposition faite à Lambert d'occuper Râ's 'Alî et la baie d'Obock[167]. L'enquête de Fleuriot de Langle s'acheva dans la première semaine de juin 1861. Son rapport mettait sérieusement en cause l'obstruction britannique :

> « L'autorité d'Aden avait voulu, dès le principe, étouffer toute recherche à l'égard de ce meurtre, (...) son but paraît clairement, elle voulait empêcher l'influence française de se développer et de grandir dans la mer Rouge[168] ».

La *Somme*, qui regagnait la Réunion, emportait avec elle les inculpés et les témoins de l'affaire. Transférés sur la *Cordelière*, ils poursuivirent leur voyage vers la France. Le 11 octobre, ils touchaient Lorient. Deux jours plus tard, ils arrivaient à Brest. Alors que la Marine et les Affaires étrangères s'interrogeaient quant à leur transfert à Constantinople[169], Fleuriot de Langle gagnait Paris en compagnie de deux témoins de l'affaire, Ismâ'îl, l'ancien drogman de Lambert, et Dîn Ahmad, le cousin d'Abû Bakr. Début novembre, les trois hommes étaient dans la capitale. Les deux Princes Abyssins, comme les appelait la presse de l'époque[170], allaient négocier quatre mois durant les conditions « pour assurer les intérêts de la navigation française » en mer Rouge. Le point d'achoppement était le même que celui exposé dans les instructions du prince Napoléon au commandant Mequet : s'assurer « que les points du territoire africain sur lesquels nos vues ont pu se porter ne sont pas ceux que la Porte serait en droit de revendiquer à un titre quelconque[171]. »

---

[163] AN, GG^2, vol. 24, lettre de Hamelin à Fleuriot de Langle du 25 octobre 1860. Ces instructions furent renouvelées par deux fois par le nouveau ministre de la Marine, Chasseloup-Laubat, les 26 novembre et 10 décembre.

[164] *Ibid.*, BB^4, vol. 764, Aden, lettre de Fleuriot de Langle à Chasseloup-Laubat du 26 janvier 1861, f. 502.

[165] *Ibid.*, à bord de la *Somme*, lettre de Fleuriot de Langle à Chasseloup-Laubat du 7 avril 1861, f. 522.

[166] AMAE, ADP Afrique, vol. 21, « Sur la *Somme*, à portée de canon de la ville, au mouillage de Zeila », sommation de Fleuriot de Langle aux habitants du 12 avril 1861 Il assiégea la ville à partir du 18 avril. Les notables de la cité lui livrèrent les assassins de Lambert (AN, BB^4, vol. 764, lettre de Fleuriot de Langle à Chasseloup-Laubat du 23 avril 1861, f. 531).

[167] AN, *Ibid.*

[168] AMAE, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Fleuriot de Langle à Chasseloup-Laubat du 14 juin 1861, daté par erreur du 4 juin.

[169] *Ibid.*, lettres de Chasseloup-Laubat à Thouvenel du 10 octobre, de Thouvenel à Chasseloup-Laubat du 15 octobre, du contre-amiral de la Roncière à Thouvenel du 27 décembre 1861.

[170] *Le Courrier de Paris* du 1er mars 1862, rendant compte du bal de la Marine du 22 février 1862.

[171] AMAE, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Thouvenel à Moustier du 4 avril 1862.

Le 26 avril, Thouvenel pouvait informer son ambassadeur à Constantinople de la signature à Paris, le 11 mars, d'un traité entre le gouvernement français et quelques chefs Afars

> « J'ai eu à vous entretenir à plusieurs reprises de la mission qui a été accomplie par M. le commandant Fleuriot de Langle dans les eaux de l'Afrique orientale à la suite de l'assassinat de M. Lambert, notre Vice-Consul à Aden.
> Cet officier supérieur a amené en France un délégué de plusieurs chefs Danakils qui désiraient offrir à l'Empereur par son intermédiaire, la cession d'un point sur la côte du Danakil.
> J'ai conclu avec Diny Ahmed Aboubeker la convention que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint à titre confidentiel.
> Le but que nous avons en vue par cette acquisition est l'établissement d'un dépôt de charbon dont les paquebots français qui vont faire un service régulier dans cette mer ne pourraient se passer. Je tiens surtout à bien établir que la Turquie n'a aucun droit sur le point que nous avons choisi et n'a même jamais élevé à cet égard aucune prétention. J'ajouterai que les chefs Danakils ont cédé, il y a quelques années, à l'Angleterre l'îlot de Mouskha, situé dans la rade de Tadjourah.
> Ces informations vous permettraient, le cas échéant de rectifier, dans la mesure que vous jugeriez nécessaire, les appréciations erronées auxquelles pourrait donner lieu, quand on en aura connaissance, la mission confidentielle que j'ai confiée à M. Schefer, et qui a pour objet d'obtenir la ratification des arrangements conclus par Diny Ahmed Aboubeker et d'en assurer l'exécution[172] ».

Le secrétaire interprète du ministère des Affaires étrangères, Schefer, était envoyé s'assurer *in fine* que la Porte n'avait « aucun droit souverain ou suzerain sur cette partie de la côte d'Afrique[173]. » Embarqué sur l'aviso *Curieux*, Schefer avait pris possession du territoire en compagnie du capitaine de frégate Buret, le 19 mai. À Zeila, il rencontra Abû Bakr, protégé français, qui n'eut de cesse d'en réclamer l'occupation effective ; l'Afar était conscient qu'il devait son pouvoir à la France[174]. Mais seuls quelques vaisseaux de la Marine impériale parurent dans la rade, de loin en loin, pour reconnaître des mouillages, s'assurer qu'il y avait bien des puits et de la qualité de l'eau[175]. En fait, la pression française se relâchait. Le commandant Tricault notait :

> « Je ne crois pas que la vie d'Aboubeker soit en danger, je crois seulement que le gouvernement de Zeilah lui sera enlevé pour être donné à une créature de S.E. Akhmet Pacha et quoique cette mesure me paraisse hostile et blessante, je ne vois pas que nous soyons en droit de l'empêcher[176] ».

En mars 1865, Abû Bakr quittait Zeila pour se réfugier à Tadjoura. Il était maintenant sûr que l'acquisition d'Obock ne serait pas suivie d'effet :

---

[172] *Ibid.*, CP Turquie, vol. 353, lettre de Drouyn de Lhuys à Moustier du 26 avril 1862, f. 368.

[173] *Ibid.*, vol. 354, lettre de Drouyn de Lhuys à Moustier du 20 juin 1862, f. 274 ; vol. 356, lettre du 18 décembre, f. 298 et réponse de Moustier du 24 décembre 1862, f. 303.

[174] *Ibid.*, ADP Afrique, vol. 21, lettre de Fleuriot de Langle à Drouyn de Lhuys du 26 janvier 1863.

[175] L'aviso *Surcouf* vint en février et mars 1864 (*Ibid.*, lettre du lieutenant de vaisseau Salmon à Chasseloup-Laubat du 13 janvier 1864), puis de nouveau en août et septembre 1865, pour procéder à une reconnaissance militaire avec le colonel Malen. Le prochain passage d'un navire français n'intervint qu'en février 1870, avec l'aviso *Le Bruat* (*Ibid.*, lettre de du lieutenant de vaisseau Alquier à Rignault de Genouilly du 30 janvier 1870).

[176] *Ibid.*, lettre de Tricault à Chasseloup-Laubat du 22 février 1865.

> « La *Compagnie des Messageries impériales*, sollicitée d'y créer une agence et d'y établir son point de relâche entre Suez et la Pointe de Galles, semble avoir reconnu les difficultés de cette tâche en éludant la demande[177]. »

Quant à Chasseloup-Laubat, il refusa d'accorder son autorisation, donc de reconnaître officiellement la possession du territoire et la nécessité de le protéger par la Marine impériale, à l'ouverture d'un comptoir agricole et commercial[178]. Un vaisseau français vint toutefois croiser en mer Rouge au début du printemps 1866[179]. Ce fut le dernier avant longtemps. La garde du territoire incomba au seul vieux Danakil[180]...

Intrigues en mer Rouge : d'Adulis à Cheikh Saïd

Tandis que l'enquête sur l'assassinat de Lambert permettait l'achat d'un territoire à la sortie de la mer Rouge, une mission fut confiée au capitaine de vaisseau Russel. Elle trouvait son origine dans la visite du capitaine de frégate Mequet à Massaouah, en 1858. Le consul Gilbert avait arrangé pour le commandant du *Génie* une entrevue avec celui que les Anglais nomment « le rebelle », le *negus* du Tigré, Haïla Sellassié. Ce dernier bénéficiait du soutien politique de M^{gr} de Jacobis, préfet apostolique en Abyssinie[181], qui avait été reçu à bord du vaisseau français.

Le 11 mars 1858, pour faire suite à cette entrevue, le prélat remettait à l'officier un mémoire en six points, reprenant les termes d'un rapport adressé au comte Walewski et dont le ministre des Affaires étrangères venait d'accuser réception. Rappelant les richesses de l'Abyssinie et le parti dont la France pourrait tirer en soutenant Negusi dans son conflit avec le *negus* Théodore II, Roi de l'Amhara, une province du nord de l'Éthiopie, il annonçait la venue à Paris d'une ambassade abyssinienne pour obtenir le protectorat de la France. Il demandait à Mequet d'intervenir auprès de son gouvernement pour l'informer de la venue des plénipotentiaires de Negusi et l'inciter à accréditer auprès de lui des consuls pour

[177] *Ibid.*, MD Turquie, vol. 132, lettre de Van Den Broek à Moustier du 25 janvier 1869, f. 22.

[178] Henri Brunschwig, *op.cit.*, p. 39. La demande émanait des *Comptoirs éthiopiens de Paris* et avait transité par les Affaires étrangères.

[179] AN, BB^4, vol. 859, lettres de Chasseloup-Laubat à Lapierre des 4 avril et 29 mai 1866.

[180] Il fut le seul représentant permanent de la France à Obock jusqu'en 1881. A cette époque, des maisons de commerce commencèrent à s'installer. Mais ce fut l'expédition du Tonkin, en juillet 1884, qui fit comprendre au gouvernement français l'utilité d'une colonisation de ce territoire. Cf. Alfred Martineau, *op.cit.*, et Henri Brunschwig, *op.cit.*.

[181] Poursuivi par la haine du primat des coptes abyssins, créature des missionnaires méthodistes anglais du Caire, ce prêtre lazariste avait trouvé refuge auprès du négus du Tigré, Oubié, en octobre 1851 (AMAE, CPC Djeddah, vol. 1, dépêches de Rochet d'Héricourt au marquis de Turgot des 9 et 12 octobre 1851). Mequet lui témoignera la sollicitude de la France : « Notre Empereur veut votre tranquillité (...) Aussi, un mot de Rome et un bâtiment de guerre viendra revendiquer et même exiger pleine et entière justice pour vous » (AP, SC, Africa centrale-Ethiopia-Arabia, vol. 6, Aden, lettre de Mequet à M^{gr} de Jacobis du 20 avril 1858, f. 127-128).

contrebalancer l'influence anglaise. Une influence qui se faisait au détriment de la religion catholique, puisque les Anglais soutenaient qu'elle était interdite depuis le XVII[è] siècle[182].

Le départ du *Génie* pour Djeddah avait laissé M[gr] de Jacobis dans une position « très délicate à raison même de l'accueil solennel que lui avait fait le commandant de ce navire[183]. » D'autant que Mequet avait dû quitter promptement la mer Rouge sans avoir eu le temps de s'acquitter des sollicitations du prélat[184].Il avait offert à la France, au nom du négus, le pays[185]. Le 16 juillet 1858, Lambert avait confirmé cette demande de protectorat français sur le Choa[186]. L'ambassade abyssinienne, de passage à Paris du 19 au 23 avril 1859[187], s'entretint également de ce sujet[188]. Le calcul du *negus* du Tigré était d'offrir un poste côtier à la France dans l'espoir de recevoir une aide militaire qui lui permettrait de dominer ses voisins, acquis à Théodore II[189].

Le prince Napoléon s'était montré d'emblée intéressé par les propositions de M[gr] de Jacobis. Mais, en tant que ministre de l'Algérie et des colonies, il n'avait pas d'intervention directe à revendiquer. Il lui fallait trouver un prétexte pour prendre part aux discussions. L'aspect colonial lui apparut sous l'angle du recrutement de travailleurs libres pour la Réunion. Aussi demanda-t-il que le projet du préfet apostolique en Abyssinie, transmis par la Marine aux Affaires étrangères, fût examiné avec sympathie[190]. Reposant sur le prix trop élevé d'un tel recrutement, la réponse de Walewski ne laissait rien augurer de bon pour l'avenir du rapport Mequet[191]. Rapportant une observation du vice-consul à Massawa, Chauvin-Beillard, le ministre des Affaires étrangères estimait difficile

> « de faire accepter une prime de quarante à cinquante talaris pour l'engagement d'un travailleur libre aussi longtemps que sur tous les ports de la mer Rouge, on pourra écouler facilement des esclaves au prix de cent talaris par tête. »

[182] CAOM, Océan Indien, 1^{1}, mémoire de M[gr] Giustino de Jacobis à Mequet du 11 mars 1858.
[183] *Ibid.*, 1^{7}, lettre de Walewski au prince Napoléon du 26 juillet 1858.
[184] AP, SC, Africa centrale-Ethiopia-Arabia, vol. 6, *op.cit.*.
[185] CAOM, Océan Indien, 1^{1}, mémoire de M[gr] Giustino de Jacobis à Mequet du 11 mars 1858.
[186] AMAE, MD Afrique, vol. 1, lettre à Hamelin, f. 52-56.
[187] AP, SC, Africa centrale-Ethiopia-Arabia, vol. 6, lettres du père Sapeto au cardinal Barnabò des 12 et 19 mars 1859 f. 278, 300.
[188] *Ibid.*, Rome, lettre du père Sapeto au cardinal Barnabò du 28 mai 1859, f. 358. L'ambassade, accompagnée du père Sapeto, avait quitté l'Abyssinie en novembre 1858 (*Ibid.*, lettre de Mgr de Jacobis au lieutenant Bavazen, officier en second du *Génie*, à Massaouah, le 30 novembre 1858, f. 196). Elle arriva à Marseille le 12 mars suivant. Après un séjour à Rome en mai, elle atterrissait au Caire fin septembre 1859 (*Ibid.*, lettre du père Sapeto au cardinal Barnabò, f. 435).
[189] Ménelik suivra la même tactique à la fin du siècle, après l'échec des Italiens à Adoua. Cf. Alfred Martineau, *op.cit.*, p. 8. L'aide française tant attendue ne vint jamais. Le négus fut arrêté en février 1861 et mis à mort peu après. Roger Joint-Daguenet, *op.cit.*, p. 213 et 216, citant les rapports britanniques du résident à Aden, le capitaine Playfair.
[190] CAOM, Océan Indien, 1^{1}, lettre du prince Napoléon à Walewski du 7 août 1858.
[191] *Ibid.*, 1^{7}, lettre de Walewski au prince Napoléon du 9 août 1858.

Une annotation interrogeait : « Que vaut cette monnaie ? » La réponse donnée au prince (5,10 à 5,15 F) l'étonna tellement qu'il écrivit dans la marge, de son écriture rapide « c'est beaucoup »[192]...

Cinq mois plus tard, en janvier 1859, il reprenait cette idée. Il suggérait que le *Duchayla*, envoyé à Lambert, fût également chargé d'une mission d'exploration en mer Rouge[193]. Rentrant d'Italie un mois plus tard, il demandait à son collègue de la Marine qu'un officier se vît confier cette exploration[194]. Le choix de Hamelin se porta sur un capitaine de frégate, le comte Stanislas Russel[195]. Sa mission s'inscrivait à la suite de celle confiée à l'*Estafette* par le gouverneur de la Réunion, Rodolphe Darricau, et prenait sa source dans l'action de Lambert[196].

Russel reçut ses ordres le 13 octobre 1859. La mission était confidentielle[197]. Il embarqua le 23 octobre sur un navire affrété par les Affaires étrangères, le *Yémen*, qui appartenait à la maison *Pastré* de Marseille. Sa tournée en mer Rouge se fit toutefois sous surveillance de deux frégates de l'*Indian Navy*. Le 26 janvier 1860, il atterrissait à Massaouah. Une lettre du Negusi l'y attendait. Le roi du Tigré lui proposait la baie d'Adulis, avec le village d'Arkiko. Jugeant le mouillage médiocre, Russel prit le parti d'accepter la donation d'Haïla Sellassié. Il se rendit ensuite sur l'île de Dineh, commandant la baie. Puis il mit la voile vers Edd, à quelques lieues, pour vérifier l'état du territoire offert par la maison *Pastré*[198]. Cette cession s'expliquait par l'inutilité de cette terre au point de vue du commerce du café sur les côtes du Yémen[199]...

La nécessité de faire du charbon le mena à Aden, le 27 février. Lors d'un petit déjeuner avec son collègue Fleuriot de Langle et le gouverneur Coghlan, le 1er mars, il prétexta que sa mission, dans la baie d'Adulis et à l'île de Dineh, n'avait simplement qu'un but scientifique[200]. Sans convaincre les Anglais qui suivirent l'archéologue Russel en route pour Berbera, puis les îles Mussah, dans le golfe de Tadjoura. Le 7 mai, après cinq mois de croisière, il regagnait la France.

---

[192] La fin de la note marginale est illisible.

[193] *Ibid.*, lettre du prince Napoléon à Hamelin du 16 janvier 1859.

[194] *Ibid.*, lettre du 28 février 1859.

[195] Dans son article « Une colonie inutile : Obock », p. 92, Henri Brunschwig avait laissé entendre que l'officier avait été désigné par le prince Napoléon.

[196] AMAE, MD Afrique, vol. 21, lettre de Hamelin à Walewski du 28 avril 1859.

[197] Toute la mission de Russel est réunie dans un livre, publié à Paris, en 1884, vingt et un ans après sa mort au Mexique, *Une mission en Abyssinie et dans la mer Rouge (23 octobre 1859-7 mai 1860)*. Cf. aussi, Alfred Martineau, *op.cit.*, p. 7-10.

[198] CAOM, Océan Indien, 1^7, lettre de Lesseps au prince Napoléon du 24 novembre et demande de renseignement du prince à Walewski et à Hamelin du 14 décembre 1858. Demande du prince à l'Empereur, du 8 janvier 1859, de confier la reconnaissance d'Edd au commandant Tricault. *Ibid.*, 1^1, même demande à Hamelin. *Ibid.*, 1^7, lettre de Hamelin à Tricault du 9 janvier et réponse au prince Napoléon du 10 janvier. La mission finalement confiée au *Duchayla* fut toute autre...

[199] Sur les conditions d'acquisition de cette terre, Cf. Roger Joint-Daguenet, *Histoire de la mer Rouge...*, 1997, p. 45.

[200] AN, BB^4, vol. 764, lettre de Fleuriot de Langle à Hamelin du 5 mars 1860, f. 367.

Un an plus tard, les Anglais s'emparaient de l'archipel de Dahlak, au large de la rade d'Adulis, réduisant à néant l'acquisition du commandant Russel[201]...

Il était clair que la Grande-Bretagne était décidée à entraver le plus possible les manœuvres françaises d'installation en mer Rouge. À la nécessité de s'assurer que la Porte n'avait pas de droits sur la terre convoitée, il fallait ajouter la méfiance des Anglais. Début mars 1868, un arabe se présenta à l'agent consulaire français à Aden, Créty. Au nom de son maître, le sultan Abd Allâh Mursen proposait en échange les territoires de Hagraby et de Subie, à quelques lieues de Bâb al-Mandab et d'Aden. En échange, il attendait la protection de la France contre les pressions dont le Chaykh était l'objet de la part des Anglais. Leur résident à Aden, le lieutenant-colonel C.E.B. Russel, insistait pour lui imposer un traité. Cette perspective avait effrayé le sultan d'Hagraby. Son père avait été dépossédé de l'île de Perim de la même façon[202].

Plus respectueux de la voie hiérarchique que Lambert, Créty en référa, non pas à la Marine ou aux Affaires étrangères, à Paris, mais à son supérieur direct, le consul général à Calcutta, Victor Place. Tout juste prit-il la peine de demander l'envoi de l'aviso *Diamant*, en reconnaissance[203]. Le diplomate se montra circonspect[204]. « Il est toujours prudent de suspecter la sincérité » des Arabes, répondit-il à son agent. Place craignait surtout d'« éveiller les susceptibilités des Anglais ». Il pria toutefois verbalement le lieutenant de vaisseau Bosc, commandant le *Diamant*, de se rendre sur place[205].

Le 4 mai, le commandant de la station navale des côtes orientales de l'Afrique, Hugueteau de Challié, informait sa hiérarchie de la reconnaissance des territoires de Hagraby et Subie. D'un point de vue maritime, ils ne représentaient aucune valeur : le port était d'abord dangereux, voire impossible, et trop peu profond pour accueillir des navires de tonnage moyen[206]. La France ne répondit pas à la demande de Chaykh Abd Allâh. Abandonné, le sultan répondit favorablement aux demandes du colonel Russel début 1870...

À la fin de l'année 1868, la France se vit une nouvelle fois proposer de prendre pied sur le détroit de Bâb al-Mandab. Cette fois, l'offre émanait d'un citoyen français, Poilay, « attaché aux travaux de Suez », et était présentée comme

[201] Louis Simonin, « La presqu'île d'Aden et la politique anglaise dans les mers arabiques », *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1861, p. 976.
[202] AMAE, MD Turquie, vol. 132, lettre de Créty à Place du 7 mars 1868, f. 11.
[203] *Ibid.*, f. 12.
[204] *Ibid.*, lettre de Place à Moustier du 8 avril 1868, f. 6.
[205] . *Ibid.*, lettre de Place à Créty du 8 avril 1868, f. 8.
[206] *Ibid.*, lettre de Rignault de Genouilly à Moustier du 17 juin 1868, f. 11-18. Le dossier avait été transmis par les Affaires étrangères à la Marine le 11 juin.

sérieuse par Édouard Sailland, du cabinet du Ministre d'État[207]. Poilay s'était associé à Buonaventure Mas[208] pour fonder un établissement à Cheikh Saïd, territoire qu'il avait acquis le 1er octobre précédent du Chaykh Alî Tabatt Durayn. La contrée n'était ni turque, ni anglaise[209]. Frédéric Van Den Broek, mandataire de la maison *Rabaud* de Marseille, fut associé à l'affaire en raison de ses hautes relations financières et politiques[210]. Il proposa aux Affaires étrangères un plan de développement de Cheikh Saïd[211]. Il n'entendait pas se contenter du soutien de la France. Il souhaitait lui vendre le territoire, à charge pour elle d'y procéder aux aménagements proposés. Arguant que les Anglais d'Aden en avaient proposé autant, il attendait que le gouvernement de l'Empereur lui versât douze millions de francs. Quant à la validité de la vente, dont semblait se soucier La Valette, il rappela que l'achat de Perim s'était fait sans se soucier des revendications ottomanes[212]... Le ministre des Affaires étrangères estima néanmoins que l'affaire méritait

> « un sérieux examen. Si le territoire (...) doit, en effet, offrir un jour, lorsqu'il aura été convenablement approprié de précieuses facilités pour le ravitaillement des navires et pour le commerce de l'Éthiopie avec l'Arabie centrale, les sujets français qui entreprendraient de réaliser, à leur frais, les avantages énumérés dans votre lettre peuvent compter à bon droit sur l'appui sympathique du gouvernement de l'Empereur »[213].

La réponse ministérielle ne satisfit bien évidemment pas Van Den Broek. Il n'entendait pas se contenter du soutien de la France. Il souhaitait lui vendre le territoire, à charge pour elle d'y procéder aux aménagements proposés. Arguant que les Anglais d'Aden en avaient proposé autant, il attendait que le gouvernement de l'Empereur lui versât douze millions de francs. Quant à la validité de la vente, dont semblait se soucier La Valette, il rappela que l'achat de Perim s'était fait sans se soucier des revendications ottomanes[214]...

L'empressement du mandataire de la maison *Rabaud* à vendre le territoire avait une raison unique : ni Poilay, ni Massé, et encore moins Van Den Broek, n'avaient payé Chaykh Alî Tabatt[215]. Et le refus de La Valette, motivé par une enquête de la Marine[216], plaçait les spéculateurs dans une situation difficile. Poilay

---

[207] *Ibid.*, lettre de Sailland à Desprez du 27 décembre 1868, f. 19. Sur l'implication d'Eugène Rouher dans toutes les initiatives gouvernementales de 1863 à 1869, Cf. Éric Anceau, « Ministère d'État », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 829-830.

[208] Représentant de la maison marseillaise *Vidal frères* à Zanzibar, il était surtout connu pour ses activités d'esclavagiste.

[209] AMAE, MD Turquie, vol. 132, lettre de Van Den Broek à Moustier du 25 janvier 1869, f. 22.

[210] *Ibid.*, lettres de Poilay à Créty du 28 juin, f. 34, et à La Valette du 17 juillet 1869, f. 33.

[211] *Ibid.*, lettre de Van Den Broek à Moustier du 25 janvier 1869, f. 23-25.

[212] *Ibid.*, lettre de Van Den Broek à La Valette du 10 mai 1869, f. 28-30.

[213] . *Ibid.*, lettre de La Valette à Van Den Broek du 23 mars 1869, f. 26-27.

[214] . *Ibid.*, lettre de Van Den Broek à La Valette du 10 mai 1869, f. 28-30.

[215] *Ibid.*, lettres de Poilay à Créty du 28 juin, f. 34, et à La Valette du 17 juillet 1869, f. 33.

[216] *Ibid.*, lettre de La Valette à Van Den Broek du 8 juillet 1869, f. 31.

sollicita donc un appui diplomatique pour obtenir un nouveau délai de payement, permettant à Van Den Broek de rentrer dans son patrimoine[217]. Mais le département des Affaires étrangères était plus que tout désireux de ne pas intervenir officiellement dans cette affaire. Toutefois, La Valette autorisa son agent consulaire à Aden à apporter son appui aux démarches de Poilay. Créty obtint un délai de trois mois[218].

L'affaire aurait pu en rester là, si la maison *Rabaud* n'avait pas décidé de rentabiliser son investissement. En avril 1870, faisant fi des objections des Affaires étrangères[219], les armateurs marseillais entreprirent d'armer un navire pour occuper Cheikh Saïd. L'*Union* prit la mer le 24 avril[220]. Cette croisière causa une crise diplomatique entre la France et la Porte. Le pressentant, l'ambassadeur à Constantinople, Bourée, avait préconisé l'envoi d'un vaisseau de guerre en mer Rouge, par prudence[221]. Le choix d'un aviso de la division des côtes orientales de l'Afrique, plutôt que de Toulon, se révéla peu judicieux[222]. Le vaisseau n'arriva en rade de Bâb al-Mandad que le 14 juillet[223]. Depuis la fin du mois de juin, des soldats ottomans assiégeaient les Français à Cheikh Saïd[224]. La crise ne trouva de solution qu'avec la chute de l'Empire[225]...

Les échecs d'implantation le long de la péninsule arabique

Dans la lutte que Français et Britanniques se livraient pour contrôler la sortie septentrionale du canal de Suez, une province semi-indépendante de la Porte, Oman, jouait un rôle important. À cheval entre l'Arabie et la côte africaine, où il possédait Zanzibar, entre l'Europe et l'Orient, cet imâmat bicéphale ouvrait sur le golfe Arabo-persique. Les Anglais d'Aden l'avaient compris de longue date. Ils cultivaient ainsi leur ascendant sur le sultan Sa'îd. Sa mort engendra une grave crise politique. La France avait un rôle à jouer dans la révolution qui se faisait jour

[217] *Ibid.*, lettres de Poilay à Créty du 28 juin, f. 34, et à La Valette du 17 juillet 1869, f. 33.
[218] *Ibid.*, lettre de La Valette à Créty du 12 août, f. 35, et compte-rendu de Créty du 8 septembre 1869, f. 36.
[219] *Ibid.*, lettres de Rignault de Genouilly à Ollivier du 17 avril, f. 42, et d'Ollivier à Rabaud du 18 avril 1870, f. 43.
[220] *Ibid.*, lettre de Rabaud à Ollivier du 29 avril 1870, f. 45-47. L'*Union* emportait un canon (*Ibid.*, télégramme de Rabaud à Ollivier du 19 avril 1870, f. 44).
[221] *Ibid.*, télégrammes chiffrés d'Ollivier à Bourée du 30 avril, f. 48, et réponse du 5 mai 1870, f. 50.
[222] *Ibid.*, télégrammes chiffrés d'Ollivier à Bourée du 16 mai, f. 55, et réponse du 22 mai 1870, f. 57.
[223] *Ibid.*, lettre de Rignault de Genouilly au duc de Gramont du 17 juillet 1870, f. 140.
[224] *Ibid.*, Aden, lettres de Guarmani au duc de Gramont du 21 juin, f. 83, du 30 juin 1870, f. 99.
[225] Les négociations à Constantinople, visant à amener la Porte à se désister de ses prétentions, piétinèrent jusqu'à la fin de l'année 1870. Les Britanniques se rangèrent aux côtés de la Porte. Puis, la question disparut des préoccupations franco-ottomanes jusqu'en 1872.

à Zanzibar. De son attitude allait dépendre son influence, non seulement dans l'océan Indien, mais surtout dans le golfe Arabo-persique.

La rivalité franco-anglaise exacerbée

L'intérêt de Zanzibar était double pour la France. D'une part, cette île était le vrai centre du pouvoir de l'imâmat de Mascate, économique, mais aussi, depuis 1832, politique[226]. D'autre part, elle était un centre important pour la traite des esclaves, dont la Réunion avait un cruel besoin. L'Imâm Sa'îd bin Sultân, jouant de la rivalité de Paris et de Londres, avait réussi à maintenir l'unité de son domaine[227]. Lors de son passage à Mascate, Gobineau, en route pour la Perse, où il avait été nommé chargé d'affaires, évoqua avec Sa'îd les liens de l'imâmat avec la Grande-Bretagne. D'un sourire, Sa'îd répondit : « Je ne suis qu'un négociant. » Et d'ajouter : « La Grande-Bretagne est une grande maison de commerce[228]. » Et, en bon marchand, il avait également ouvert ses ports aux navires français de commerce[229].

Sa mort changea cet équilibre. Le domaine fut partagé entre ses deux fils aînés, Mâdjid et Thuwaynî[230]. Le premier, à Zanzibar, se heurta à de nombreuses difficultés. La tribu al-Hârthî, qui gouvernait l'île avant les Bû Sa'îd, tenta de le renverser. De plus, le gouverneur de Mascate, son demi-frère, se montrait hostile à l'idée de partage, conscient qu'il perdait ainsi des revenus conséquents. Toutefois, un accord parvint à être trouvé et le prix de son renoncement fut évalué à quarante mille écus, montant de la redevance annuelle que s'engageait à lui verser Mâdjid[231]. Le 16 novembre 1856, ce dernier chercha toutefois l'appui de la France. Il écrivit une lettre à Louis-Philippe pour lui confirmer son élection légitime, après la mort de son père. Il lui demandait aussi d'intervenir dans son conflit avec son demi-frère[232].

[226] Pour une histoire de Mascate, Cf. J.B. Kelly, *Britain and the Persian Gulf*, 1968, p. 500-575 et 638-716. Cf. aussi Khâlid al Wasmî, *Oman entre l'indépendance et l'occupation coloniale*, 1986, p. 149-152 et Hussein Ghubash, *Oman, une démocratie islamique millénaire…*, 1998, p. 173-179.

[227] AMAE, MD Asie, vol. 26, « Relation des principaux événements qui se sont passés dans la péninsule arabique depuis l'évacuation de cette province par les Égyptiens jusqu'à la fin de l'année 1856 », par le baron d'Avril.

[228] Jean-Arthur de Gobineau, *Trois ans en Asie de 1855 à 1858*, 1859, p. 98-100.

[229] AMAE, CCC Zanzibar, vol. 1, lettre de Seyed Said à Beligny du 23 avril 1850, f. 417.

[230] En 1844, Sa'îd bin Sultân avait décidé de confier Zanzibar à son Khâlid et Mascate à Thuwaynî. Mais, dix ans plus tard, Khâlid trouva la mort, obligeant son père à lui trouver un successeur. Mais Sa'îd décéda avant de l'aCf. désigné. Mâdjid se fit élire gouverneur par une assemblée des notables de Zanzibar (Khâlid al Wasmî, *op.cit.*, p. 153).

[231] AMAE, CPC Zanzibar, vol. 1, lettre de Cochet à Walewski du 18 juin 1856, f. 53-54.

[232] *Ibid.*, lettre de Majid à Louis-Philippe du 16 novembre 1856, f. 88-90.

Dans cette lutte pour le pouvoir[233], Thuwaynî cherchait également l'appui de Paris. Le 30 mars 1857, il profita de ce que la frégate *Sibylle* faisait relâche à Mascate pour rencontrer son commandant, le capitaine de Maisonneuve. Il assura l'officier français de son intention d'accorder à la France un dépôt de charbon sur la côte omanaise[234]. Il lui confia également une lettre pour l'Empereur :

> « Un temps assez long est passé sans que l'on voit vos navires de guerre apparaître dans nos ports et l'on aimerait les voir nous rendre visite plus souvent afin que se développent, entre Votre Majesté et nous-mêmes, des liens d'amitié[235] ».

Après le départ de la *Sibylle*, il confia au capitaine du navire omanais *Karlin* un message pour le consul français à Zanzibar, Ladislas Cochet. Il y confirmait son amitié envers la France :

> « Nous espérons en vous plus qu'en aucun autre. Nous désirons que votre regard ne se détourne pas de nos intérêts et que vous soyez béni à nous. Nous sommes de bonne foi ami de l'Empire français, comme vous le savez, et cette amitié s'augmentera toujours[236] ».

Cochet était aussi en contact avec un autre fils de Sa'îd bin Sultân, Barghash. Ce dernier, au nom de Thuwaynî, tentait de renverser Mâdjid en s'appuyant sur les al-Hârthî. Ses velléités avaient été freinées par l'opposition du consul britannique, le *captain* Atkins Hamerton. Mais la mort de ce dernier, le 5 juillet 1857, ouvrait une période de désordre dans laquelle la France espérait tirer quelque avantage. D'autant que le nouveau représentant anglais, le *captain* C.P. Rigby, n'arriva que le 27 juillet 1858. Les pourparlers qu'avait eus Cochet avec les deux frères lui laissaient penser que le port de Mombasa serait cédé au gouvernement impérial[237].

Dans ce climat de complot qui empoisonnait l'atmosphère de Zanzibar, la France aurait pu s'en tenir aux déclarations d'amitié des deux parties et se présenter en médiateur entre Mâdjid et Thuwaynî. Mais l'attitude de Cochet l'avait portée à se ranger aux côtés du clan d'Oman. En juin 1858, le commandant Mequet, du *Génie*, fit relâche à Zanzibar pour embarquer des travailleurs libres. Incité par le gouverneur Darricau, il suggéra d'offrir à Mâdjid la protection de la France. L'objectif était d'assurer « la liberté d'immigration » vers la Réunion des noirs de la côte africaine. La protection française aurait permis de faire transporter les travailleurs par des sujets du sultan, au besoin grâce à des papiers et sous

[233] Cf. Mohammed al Azzawi, *La rivalité franco-britannique dans le golfe arabo-persique (1793-1882)*, Thèse de doctorat, Lettres, Aix-Marseille I, 1985, p. 778-780.
[234] AN, BB[4], vol. 735, lettre de Maisonneuve à Hamelin du 3 avril 1857, f. 306-308.
[235] *Ibid.*, lettre du 30 mars 1857, f. 309-310.
[236] AMAE, CPC Zanzibar, vol. 1, lettre de Cochet à Walewski, f. 133 et lettres de Toueny à Cochet des 22 et 28 Radjab 1273, f. 134-135.
[237] Khâlid al Wasmî, *op.cit.*, p. 166.

pavillon français. Naturellement, Cochet s'y opposa vigoureusement. Il obtint même le soutien de Walewski[238].

Cette attitude des Affaires étrangères ne signifiait pas pour autant un soutien à la politique de Cochet. Le ministre était certainement dans le secret d'une décision que s'apprêtait à prendre l'Empereur et le prince Napoléon. Le 6 janvier 1859, le ministre de l'Algérie et des colonies interdit le recrutement des travailleurs sur les côtes d'Afrique[239]. En fait, l'interventionnisme du consul commençait à déplaire. Son soutien trop voyant à Barghash et à Thuwaynî desservait les intérêts de la France. Alors que Paris aurait pu se contenter d'une poursuite de la politique d'équilibre de Sa'îd, l'attitude de Cochet poussait irrésistiblement Mâdjid dans les bras de Rigby.

Le 12 février 1859, alors qu'il venait d'apprendre l'imminence d'une attaque de la flotte de Mascate, le sultan sollicita l'aide de la France. Cochet lui assura qu'il n'était pas en mesure de lui apporter sa protection. Face aux velléités de Mâdjid à recourir à celle de la flotte britannique, il lui fit part de ses protestations[240]. L'arrivée, fin mars, de la corvette *Cordelière*, du nouveau commandant de la station navale de la Côte orientale d'Afrique, Fleuriot de Langle, et de la goélette *L'Estafette* sembla renforcer les propos du consul. La crainte d'une action de force française était d'autant plus à craindre qu'aucun navire britannique ne mouillât en rade de Zanzibar. Le 20 mars, l'officier et le consul de France se rendirent chez l'Imâm. Comme le lui avait demandé Cochet, Fleuriot de Langle apostropha Mâdjid sur la nécessité de renoncer à toute attaque contre Oman et de se réconcilier avec Barghash et les al-Hârthî[241]. Le souverain prit peur et se réfugia chez le consul anglais impuissant.

L'arrivée d'une frégate, le 22 mars, puis d'un croiseur de Bombay et d'un navire de guerre de Cape Town, le 6 avril, rendit Rigby plus confiant. Le 10 avril, il apprit de Cochet que Barghash se trouvait sous protection française. Le lendemain soir, alors qu'il dînait à bord de la *Cordelière*, il aborda le sujet avec Fleuriot de Langle et Cochet. L'officier lui confirma que sa décision était motivée par la situation troublée à Zanzibar, comme décrite par le consul. Rigby expliqua

[238] AMAE, CPC Zanzibar, vol. 1, lettre de Majid à Cochet du 25 juillet 1858, f. 174 et AN, GG^2, vol. 24, lettre de Walewski à Hamelin du 28 octobre 1858. Cf. aussi R. Olivier et G. Matthew, *History of East Africa*, I (Londres, 1963), p. 228-229 et F. Renault, *Libération d'esclaves et nouvelles servitudes* (Abidjan, 1976).

[239] AN, GG^2, vol. 24, lettre de Hamelin à Fleuriot de Langle du 18 mars 1859. Le *Moniteur universel* du 9 juillet 1861 publia une lettre de Napoléon III à Chasseloup-Laubat, datée du 1er juillet, dans laquelle l'Empereur confirmait avoir donné, en 1859, l'ordre « de faire cesser tout recrutement sur la côte orientale d'Afrique, où il avait présenté des inconvénients ».

[240] AMAE, CCC Zanzibar, vol. 2, lettre de Cochet à Walewski du 15 février 1859, f. 237-239.

[241] *Ibid.*, lettre de Cochet à Walewski du 20 mars 1859, f. 242.

alors les vrais motifs de cette tension et fit savoir que Thuwaynî avait accepté le principe d'une médiation britannique.

Fleuriot de Langle proposa de revenir sur la protection accordée à Barghash, déclarant qu'il n'avait aucune intention de se mêler des affaires intérieures de l'imâmat Cochet s'insurgea :

> « J'ai des instructions de mon gouvernement et le gouvernement français ne consentira jamais à attendre le résultat d'aucune médiation qui ne contenterait pas les parties en conflit. Nous avons des traités avec l'ancien imam et nous avons le droit de faire respecter nos opinions. »

Le consul américain, qui était à bord du vaisseau français, confirma les dires de son collègue britannique. L'officier français maintint sa décision, proposant toutefois de conduire Barghash à Mascate, si l'Imâm le souhaitait. Cochet céda, acceptant à contrecœur de ne plus s'immiscer dans ces affaires de succession, à condition toutefois que Rigby fît de même. Puisqu'il n'avait aucune raison de prolonger son séjour à Zanzibar, Fleuriot de Langle reprit la mer[242].

Ce désaveu de la politique du consul de France donnait carte blanche à la Grande-Bretagne. En octobre 1859, Barghash était arrêté et exilé vers Bombay. Et comme Paris n'avait pas donné suite aux propositions de Thuwaynî, ce dernier s'en remit à la clémence du gouvernement général de l'Inde. Fleuriot de Langle poursuivit sa surveillance de la situation à Zanzibar[243]. En mars 1860, il amena le nouveau consul, Derché[244]. Mais l'influence française vivait ses derniers feux.

Le démembrement de l'empire de Sa'îd bin Sultân fut décidé par le résident politique d'Aden, le brigadier Coghlan. Il eut lieu à Paris. Il trouvait son origine dans l'intérêt porté par la France, à la fin de l'été 1860, à un bâtiment du centre de Zanzibar. Le 4 septembre 1860, le commandant britannique de Cape Town, Henry Kepell, avait averti Londres de l'aménagement d'un immeuble dominant la ville, acheté par l'évêque de la Réunion[245]. Fleuriot de Langle supervisait l'installation dans ces locaux, entourés d'une large muraille, d'un hôpital pour marins, d'une part, d'une école et de magasins d'autre part[246].

Le secrétaire au *Foreign Office*, Lord John Russell, chargea son ambassadeur à Paris de rappeler au gouvernement français que la Grande-Bretagne « n'accepterait aucune action tendant à porter atteinte à l'indépendance du

[242] AN, BB[4], vol. 764, lettre de Fleuriot de Langle à Hamelin du 14 mars 1859, f. 64 et J.B. Kelly, *op.cit.*, p. 536-537 et Mohammed al Azzawi, *op.cit.*, p. 790-794.
[243] AN, BB[4], vol. 764, lettres de Fleuriot de Langle à Hamelin du 28 juillet 1859 et du 26 janvier 1861, f. 148 et 502.
[244] *Ibid.*, lettres de Fleuriot de Langle à Hamelin des 5 et 6 mars 1860, f. 367-369.
[245] PRO, FO 84/1124, lettre de Kepell à l'Amirauté.
[246] R. Coupland, *The exploitation of East Africa*, 1939, p. 32-33 et J.B. Kelly, *op.cit.*, p. 550.

sultan[247]. » Le ministre des Affaires étrangères, Thouvenel, assura Lord Cowley que de telles suspicions n'étaient pas fondées.

Des discussions pour l'élaboration du texte final s'ouvrirent à Paris. Avant la fin de l'année, il était convenu qu'elle porterait sur les deux monarchies. Thouvenel aborda la question de la garantie de l'intégrité territoriale de Mascate et de Zanzibar. L'ambassadeur britannique répondit qu'une menace de leurs voisins respectifs n'était pas à exclure, mais que Lord Canning n'avait pas prévu d'intervention systématique de la part de son gouvernement[248].

Cette déclaration du 10 mars 1862[249] était un échec pour la France. Non seulement elle se raccrochait *in extremis* à un arbitrage qui s'était fait malgré elle. Mais elle abdiquait toute politique d'influence en Oman au profit de la Grande-Bretagne. Enfin, dépourvue de point d'appui à Mascate, elle se privait d'une politique dans le golfe Arabo-persique, préférant Madagascar et les îles alentours, comme les Comores. Pour confirmer ce désintérêt pour Zanzibar, il offrit de joindre la signature de la France à l'arbitrage britannique[250]. L'offre fut acceptée par Russell.

Des discussions pour l'élaboration du texte final s'ouvrirent à Paris. Avant la fin de l'année, il était convenu qu'elle porterait sur les deux sultanats. Thouvenel aborda la question de la garantie de l'intégrité territoriale de Mascate et de Zanzibar. L'ambassadeur britannique répondit qu'une menace de leurs voisins respectifs n'était pas à exclure, mais que Lord Canning n'avait pas prévu d'intervention systématique de la part de son gouvernement[251].

Le 10 mars 1862, Thouvenel et Cowley apposaient leur signature au bas de la déclaration :

> « Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, prenant en considération l'importance qui s'attache au maintien de l'indépendance du Sultan de Mascate, d'une part, et du Sultan de Zanzibar, de l'autre, ont jugé convenable de s'engager réciproquement à respecter l'indépendance des deux princes.
> Les soussignés Ministre des Affaires étrangères de S.M. l'Empereur des Français et l'Ambassadeur Extraordinaire de S.M. Britannique près la cour de France, étant munis des pouvoirs à cet effet, déclarent en conséquence, par le présent acte, que leurs dites Majestés prennent réciproquement l'engagement indiqué ci-dessus »[252].

Cette déclaration était un échec pour la France. Non seulement elle se raccrochait *in extremis* à un arbitrage qui s'était fait malgré elle. Mais elle abdiquait toute

[247] PRO, FO 84/1143, lettre n° 23 de Russell à Cowley du 27 juin 1861.
[248] *Ibid.*, FO 519/186, lettre de lord Cowley à Thouvenel du 27 janvier 1862.
[249] CAOM, 2E4 et A.J.H. et Jules de Clercq, *Recueil des traités de France depuis 1713 jusqu'à nos jours*, 1890, vol. 8, p. 397.
[250] PRO, FO 84/1143, lettre n° 174 de lord Cowley à lord Russell du 5 octobre 1861.
[251] *Ibid.*, FO 519/186, lettre de lord Cowley à Thouvenel du 27 janvier 1862.
[252] CAOM, 2E4 et A.J.H. et Jules de Clercq, *Recueil des traités de France depuis 1713 jusqu'à nos jours*, 1890, vol. 8, p. 397.

politique d'influence en Oman au profit de la Grande-Bretagne. Enfin, dépourvue de point d'appui à Mascate, elle se privait d'une politique dans le Golfe arabo-persique.

Le golfe Arabo-persique délaissé

De leur poste de Bagdad, les consuls français regardaient grandir l'influence britannique entre le Tigre et l'Euphrate. La *wilâya*, soumis à Constantinople, dominait cette mer intérieure qui marquait la frontière entre le monde arabe et le monde asiatique. Et l'*Indian Navy* en gouvernait les eaux, depuis qu'elle avait réduit la piraterie de la côte arabe[253] en mai 1853. Le 31 août 1853, Lysimaque Caftan Tavernier, à la veille de quitter son poste pour une retraite méritée, interpellait son ministre :

> « Il est fort à regretter que le drapeau n'ait pas paru depuis huit ans au milieu de ces populations amies dont les pères ont gardé un si bon souvenir en inspirant à leurs fils le désir de voir ce pavillon.[254] »

Mais le golfe Arabo-persique était loin d'être la préoccupation prioritaire du moment pour le gouvernement de Napoléon III[255]. Le vaisseau de la marine impériale tant désiré ne vint pas. Et la proposition du consul d'envoyer un agent français, son drogman, Achille Murat, ou l'officier commandant le navire attendu, dans la province perse de Lûgiqr[256], ne reçut aucun écho de Paris. Le même sentiment d'abandon se retrouvait à Al-Mawsil, où Fulgence Fresnel pouvait s'adonner à l'archéologie en déplorant que l'influence française fût « tellement diminuée qu'elle [était] devenue pour ainsi dire nulle »[257]. Selon le mot de Walewski, ministre des Affaires étrangères, à Tastu, la mission de Bagdad, « étant placé en dehors des centres où pouvait s'exercer l'action diplomatique », n'avait qu'un rôle « d'observation »[258]...

Le percement du canal de Suez donna pourtant à la *wilâya* de Bagdad un rôle de premier ordre[259]. Sa situation géographique l'avait jusqu'alors tenue éloignée des menées européennes. Contrairement à l'Égypte ou à Oman, il ne

[253] . Les *machâykh* Sultân bin Saqr (Sharjah et Ras al-Khaima), 'Abdallah bin Rachîd (Um al-Qaiwayn), Hamid bin Rachîd ('Ajman), Sa'îd bin Buti (Dubai) et Sa'îd bin Tahnum (Abû Dhabi) signèrent un traité de paix maritime perpétuelle, achevant de mettre sous coupe réglée la côte omanaise.

[254] . AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre de Tavernier à Drouyn de Lhuys, f. 109.

[255] La crise des Lieux saints allait bientôt céder le pas à la guerre de Crimée...

[256] . *Ibid.*, lettre de Tavernier à Drouyn de Lhuys

[257] . *Ibid.*, CPC Mossoul, vol. 1, lettre de Fresnel au général Ducos de la Hitte du 18 mars 1850, f. 21.

[258] *Ibid.*, Bagdad et Mossoul, vol. 4, lettre du 7 avril 1857, f. 245. Le consul avait proposé de mener une médiation entre la Perse et la Grande-Bretagne. A Constantinople, Thouvenel jugeait « la situation très critique » [*Ibid.*, CP Turquie, vol. 329, télégramme du 9 février 1857, f. 187].

[259] Cf. la note d'Amédée Saint-Quentin, « Des chemins de fer ottomans et de leur influence possible sur l'avenir industriel et commercial de la Turquie », du 25 février 1857 (*Ibid.*, MD Turquie, vol. 115, f. 134-158) où l'auteur donnait au pachalik une importance similaire à celle de l'Égypte.

présentait aucun intérêt politique ou économique d'importance. Contrairement à la Syrie, il ne possédait aucun lieu saint susceptible de susciter la discorde entre les chrétiens et d'amener ces minorités à chercher la protection des nations européennes[260]. Mais l'entreprise de Ferdinand de Lesseps rappela aux chancelleries européennes que Bagdad était aussi l'arrière-pays[261] de la Syrie. La Grande-Bretagne saisit l'occasion pour repenser à concurrencer le canal pour une route terrestre vers les Indes. Une ligne de chemin de fer était en projet entre Sayda, sur la côte méditerranéenne, et Kalât Jabir, sur l'Euphrate. Puis, au choix, la poursuite de la ligne ferroviaire jusqu'à Bassora, via Bagdad[262], ou le bateau. L'Euphrate était navigable et les Britanniques y entretenaient deux vapeurs britanniques, conformément aux firmans de 1834 et 1841. L'*Euphrates and Tigris Steam Navigation Company* assurait, à partir de 1862, une liaison entre Bagdad et Bassora toutes les six semaines. Ce service était connecté à la *Bombay Steam Navigation Company*, permettant ainsi de gagner les Indes. L'*Indian Navy* assurait la sécurité de ces entreprises[263].

Au printemps 1863, une délégation d'officiers de la *Bombay Army*, dirigée par Samuel Mansfield, entreprit une reconnaissance de Bagdad à Bassora. La Porte et le gouvernement de Bombay s'étaient accordés pour poursuivre la ligne du télégraphe indo-européen vers l'Inde[264]. Mais le *wâlî*, Nâmik, avait soudain pris peur qu'elle ne fût là pour préparer l'invasion de sa province. Dans son rapport à Drouyn de Lhuys, le 27 mai, Delaporte reprenait ces craintes :

> « On donne pour certain que l'Angleterre, contrariée de ce que S.A. Ismaïl Pacha, nouveau Vice-Roi d'Égypte, vient de régulariser d'une manière définitive les engagements que Saïd Pacha avait pris avec la *compagnie du canal maritime de l'isthme de Suez*, aurait donné mission au gouverneur des Indes de faire un voyage d'exploration des îles et des baies du golfe persique pour pouvoir s'en emparer à un moment donné, avant l'ouverture du susdit canal.
> On parle aussi d'une convention aux termes de laquelle le cheikh indépendant des îles de Bahreïn serait disposé de céder à l'Angleterre moyennant une forte redevance annuelle ses droits sur ses îles[265]. »

Le dispositif qui s'établirait alors, prenant en compte les positions britanniques d'Aden et de Mascate, neutraliserait le golfe arabo-persique et la mer Rouge, en assurant du contrôle du Chatt al-'Arab et des détroits d'Ormuz et de Bâb al-

[260] P.M. Holt, *Egypt and the Fertile Crescent*, 1966, p. 252.
[261] Dans le sens géopolitique du terme, l'*hinterland*.
[262] AMAE, MD Turquie, vol. 114, note anonyme de décembre 1856, f. 342-344, et CP Turquie, vol. 329, lettre de Thouvenel à Walewski du 12 janvier 1857, f. 65-70.
[263] AMAE, CCC Bagdad, vol. 12, lettre de Delaporte à Drouyn de Lhuys du 10 juin 1863, f. 279-281 et J.B. Kelly, *op.cit.*, p. 564-565. Cf. A.H. Layard, « Communications with India. The Suez and Euphrates Routes » in *Quaterly Review*, octobre 1857, Édouard de Warren, « Mémoire du 18 juillet 1860, présenté à l'Empereur », AMAE, MD Turquie, vol. 122, f. 171-173.
[264] La portion Constantinople-Bagdad avait été achevée en 1861. Pour les étapes de cette construction, cf. « Mélanges et nouvelles » in *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1856(II), pp. 431-432 et J.B. Kelly, *op.cit.*, pp. 555-556 et 559-563.
[265] AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 5, f. 168-169.

Mandab[266].

Paris prit conscience du danger que représentait une telle issue. Drouyn de Lhuys estima qu'il fallait « surveiller les progrès anglais[267]. Écrire à la marine[268]. » Chasseloup-Laubat était convaincu qu'il fallait agir rapidement. Il décida d'envoyer croiser dans le golfe le lieutenant de vaisseau Salmon, commandant l'aviso à vapeur *Surcouf*[269], avec qui il était en relation dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Henri Lambert. Cette visite au large de Bassora d'une voile française, la première depuis longtemps, produisit « un excellent effet »[270]. Le navire revint encore au début de l'année 1866[271]. À la plus grande joie de Hadjouta Edmond Pelissier de Reynaud qui profitait du « voyage imprévu de ce bâtiment » pour demander un passage plus régulier de navires de la station navale de l'île Bourbon[272].

Un an plus tard, le *Diamant* vint mouiller à Bassora. Pelissier l'incita à aller montrer le pavillon français à Bandar 'Abbâs, Koweït, al-Qatif, Mascate et Bandar Bûchîr[273]. La croisière de ce vaisseau devait montrer la solidité de l'implantation de la Grande-Bretagne dans le golfe Arabo-persique. Koweït était déjà soumis ; Mascate l'était depuis longtemps. Les observations qu'en tira le commandant du *Diamant* étaient lourdes de conséquence pour l'avenir : les populations arabes étaient tentées par les avantages qu'offraient les relations avec les Anglais, même s'il fallait craindre leurs tendances envahissantes[274].

Toute prétention de la France de s'infiltrer dans cette zone était vaine. Les consuls s'en retournèrent à leurs observations. Les événements étaient rares, mais importants à qui savait les lire, entre la hausse des prix à Bagdad[275] et la révolution à Mascate[276]... Le résident britannique à Bagdad, le colonel Arnold B. Kemball puis le colonel Charles Hervert, était quant à lui plus actif. Il faisait le siège de Nâmik Pacha pour obtenir que les navires français ne mouillassent plus dans ses ports[277]. L'absence d'intérêts économiques majeurs dans le golfe Arabo-persique avait plaidé pour l'effacement de la France dans cette région. Comme en Égypte, il

[266] *Ibid.*, f. 170-171.
[267] *Ibid.*, instruction de Drouyn de Lhuys à Delaporte du 8 juillet 1863, f. 184.
[268] *Ibid.*, lettre de Drouyn de Lhuys à Chasseloup-Laubat du 31 juillet 1863, f. 185.
[269] *Ibid.*, lettre de Chasseloup-Laubat à Drouyn de Lhuys du 24 décembre 1863, f. 222.
[270] *Ibid.*, lettre de Peretié, gérant du consulat de France, à Drouyn de Lhuys du 27 mars 1864, f. 229.
[271] AN, BB[4], vol. 1036, lettre de Salmon à Chasseloup-Laubat du 30 juillet 1866.
[272] AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, vol. 5, lettre du 8 février 1866, f. 260.
[273] *Ibid.*, lettre de Pelissier à Moustier du 25 février 1867, f. 2.
[274] *Ibid.*, lettre de Pelissier à Moustier du 21 mars 1867, f. 6. Cf. J.B. Kelly, *op.cit.*, p. 566-575.
[275] *Ibid.*, lettre de Pelissier à Moustier du 2 mars 1867, f. 3.
[276] *Ibid.*, lettre de Pelissier à La Tour d'Auvergne du 17 novembre 1869, f. 103.
[277] Mohammed al Azzawi, *op.cit.*, p. 851.

se faisait au profit de la Grande-Bretagne. Comme en Égypte, le formidable enjeu financier du canal de Suez l'avait incité à se replier politiquement sur la mer Rouge. L'utilisation de l'arme financière, comme élément de la politique de la France au Machrek, était une nouveauté de la deuxième moitié du XIX^{è} siècle. La prise de contrôle des dettes flottantes répondait avant tout à une volonté coloniale. Elle se traduisait ainsi par des investissements dans la vie économique locale.

Chapitre 12 :
L'exportation de capitaux vers le Machrek

Dans *l'Argent*, Émile Zola dressait le portrait d'un aventurier, Saccard, bâtisseur de deux immenses fortunes. Pour constituer la première, il avait joué, gagné et perdu en spéculant sur les terrains de Paris, au moment des travaux d'Haussmann. Pour retrouver son opulence, il s'était lancé corps et âme dans les jeux de la Bourse. Il avait commencé par créer une *Banque universelle*, destinée à financer des travaux au Proche-Orient. Puis il s'était servi de sa parenté avec le ministre Rougon... L'arme financière ne venait peut-être pas de naître, mais les conditions de sa mise en place étaient réunies.

L'exportation de capitaux français vers le monde arabe, notamment l'Égypte, restait encore marginale. Mais elle était le prélude à un mouvement plus massif qui, entre 1881 et 1914, allait faire de la France le principal créancier de l'Empire ottoman. L'arme financière qui devait décider du partage politique du Machrek se mettait en place.

Une arme financière en devenir

> « Le XIX^{è} siècle, qui fut celui des valeurs mobilières et celui de l'anonymat, occupe dans l'histoire économique de notre pays, une place prépondérante. Et nulle époque, plus que le Second Empire, ne fut alors féconde en réalisations[1]. »

L'argent était roi, l'épargne importante et la Bourse de Paris prospère. Toutes les occasions offraient à spéculation. Les capitaux allaient et venaient, selon le mot de Morny, « là où l'appât du gain les attirait[2]. » La demande intérieure, tant en emprunts d'État qu'en financements de l'industrie nationale, étant relativement faible, les investisseurs n'avaient aucun mal à se laisser séduire par les taux d'intérêts élevés que proposaient les gouvernements étrangers pour financer leur équipement.

Les conditions de mise en place et d'efficacité de l'arme financière

La Bourse de Paris connaissait son heure de gloire depuis les premiers jours du Second Empire. La nouvelle du coup d'État du 2 décembre 1851 avait été

[1] Pierre Dupont-Ferrier, *Le marché financier de Paris sous le Second Empire*, Thèse de doctorat, Paris, 1925, p. I.
[2] cité par Alain Plessis, *De la fête impériale...* 1973, p. 111.

accueillie par une formidable hausse du marché. De 1852 à 1857, elle supplanta même les autres places européennes, notamment celle de Londres, pour l'émission d'emprunts étrangers et privés. Place financière internationale de premier ordre, le volume des titres négociés atteignait trente et un milliards de francs à la fin de 1869. Les valeurs étrangères représentaient un tiers de cette valeur.

L'évolution des valeurs étrangères cotées à la Bourse de Paris entre 1850 et 1869[3]

Date au 31/12	Valeurs françaises	Fonds d'Etat	Valeurs étrangères		Total valeurs étrangères	Total Bourse de Paris
			Obligations	Actions		
1850	90	24	2	2	28	118
1869	298	58	24	27	109	307

L'engouement pour les placements à l'étranger était bien réel. Le montant total des capitaux exportés passa de deux à quinze milliards de francs, de 1850 à 1870. Deux milliards étaient déjà investis en 1850 ; de 1857 à 1867, sept milliards et demi furent exportés. Rien que pour l'année 1868, quelque deux milliards et demi furent placés dans quatorze pays[4]. Ces investissements absorbaient ainsi un tiers de l'épargne des Français[5]. La France apparaissait comme un grand pays prêteur. Ses capitaux étaient surtout employés en Europe continentale, les deux Amériques restant des placements incertains. Les exportations vers les pays méditerranéens étaient largement prépondérantes. À la fin de l'Empire, les valeurs orientales et ottomanes avaient la faveur des épargnants, à tel point que l'on « se disputait l'honneur de prêter de l'argent à la Turquie[6] ».

> « La distribution ne suivit pas décidément la direction du commerce des marchandises et ne coïncida pas étroitement avec les intérêts coloniaux ou politiques de la France. Les principaux facteurs, en plus de la proximité géographique, semblent avoir été une affinité de langue et de culture et la tradition historique. Les facteurs opèrent même dans l'Europe orientale et dans l'Empire ottoman. L'initiative, à cet égard, fut prise par les nations emprunteuses et les banquiers et soumissionnaires français plutôt que par le public qui faisait les placements[7]. »

L'ampleur des investissements français à l'étranger s'expliquait par les perspectives de constituer rapidement des fortunes colossales. Les financiers, promoteurs de l'exportation de capitaux, s'assuraient des commissions non négligeables... même si l'introduction d'un emprunt échouait. Finalement, les seuls à ne pas avoir été invités à partager les bénéfices de ces placements étaient ceux que l'on n'appelait pas encore les « petits porteurs ». Les chemins de fer

[3] Georges Palmade, *Capitalisme et capitalistes français au XIX^e siècle* (1961), p. 150. Tableau tiré de la thèse de Pierre Dupont-Ferrier, *op.cit.*, annexe F.
[4] Georges Palmade, *op.cit.*, p.197, et Alain Plessis, *op.cit.*, p. 111.
[5] Les deux autres tiers se partageant entre les emprunts du gouvernement et l'industrie française.
[6] A. De Velay, *Essai sur l'histoire financière de la Turquie*, 1903, p. 289.
[7] Rondo E. Cameron, « L'exportation de capitaux français, 1850-1880 », in *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1955, p. 352.

construits avec leur argent ne leur apportèrent souvent que des déboires. Et le « chantier du siècle » qu'était le canal de Suez ne s'avéra pas aussi profitable que prévu à la souscription. C'était là le lot des grands travaux visionnaires...

L'intervention des autorités

L'émigration des capitaux français avait toutefois des conséquences fâcheuses pour l'industrie française. Elle était pour partie responsable de l'essoufflement de l'essor économique des années 1860. Elle provoquait également des resserrements périodiques des marchés financier et monétaire, avec pour conséquence de rendre l'argent cher. Mais le gouvernement de l'Empereur n'eut pas de politique systématique en la matière, du moins concernant les emprunts d'État.

L'introduction, sur le marché français, de fonds d'État étrangers était une chose parfaitement courante. La procédure d'admission à la cote de ces emprunts d'État était réglementée par une ordonnance royale du 18 novembre 1823. La chambre syndicale des agents de change de la Bourse de Paris devait donner, selon le code de Commerce, « une valeur sérieuse aux effets qui en faisaient l'objet, et appelaient une certaine confiance ». C'était en fait l'intervention du ministère des Finances qui le faisait par l'intermédiaire de la chambre. Après consultation des Affaires étrangères, il avait tout pouvoir d'interdire la négociation d'un titre en France. Il était d'usage que la chambre syndicale se rangeât, invariablement, jusqu'en 1870, à l'avis des autorités[8]. Cette caution faisait que les fonds d'État restèrent, de tout temps, les valeurs réputées les plus sûres, et donc les plus recherchées du public.

L'admission des effets de sociétés étrangères répondait à une autre logique. Le risque était plus grand. Et, jusqu'en 1856, les mutations de l'économie française suffirent amplement à drainer l'épargne vers l'industrie nationale. Le ralentissement de la croissance[9] entraîna la fermeture du marché des actions. Toujours à la recherche de profit, les investisseurs se tournèrent rapidement vers le continent européen. La construction des chemins de fer de la péninsule ibérique à l'Italie, en passant par l'Autriche, la Hongrie et la Suisse, demandaient beaucoup de capital. Capital dont seule la France disposait, puisque pourvue d'une épargne suffisante.

[8] Pierre Dupont-Ferrier, *op.cit.*, p. 186-187 et Robert Aubry, *L'admission à la cote de valeurs étrangères*, Thèse de doctorat, Paris, 1912, p. 11-17.

[9] De 3,87 % pour la période 1850-1855, le taux de croissance passa à 2,36 % pour les cinq années suivantes. Il atteignit 2,19 % pour 1860-1865, terminant à 1,16 % en 1865-1870 ; cf. Lévy-Leboyer, « Le processus d'industrialisation : le cas de la Grande-Bretagne et de la France », *La Revue Historique*, avril-juin 1968 et Alain Plessis, *op.cit.*, p. 127.

Le gouvernement impérial tenta d'abord d'endiguer cette fuite organisée de capitaux. Jusqu'en 1859, les autorités firent la chasse aux titres étrangers. Un assouplissement eut pourtant lieu en mai 1858, avec la publication d'un décret ouvrant la cote aux titres des compagnies de chemins de fer installées hors du territoire national. Une des raisons de ce changement de politique était la levée des hypothèques britanniques à l'encontre de l'entreprise de Ferdinand de Lesseps. La plus grande opération boursière du règne de Napoléon III était en préparation. La souscription des titres de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*, en novembre 1858, devait déjà avoir lieu en dehors des institutions bancaires habituelles. Mais l'étape décisive ne devait être franchie que neuf mois plus tard, en août 1859, avec la promulgation d'un nouveau décret permettant l'inscription, à la Bourse de Paris ou dans une place de province, de valeurs étrangères[10].

Le poids des compagnies financières, liées au régime, était aussi pour beaucoup dans cette libéralisation du système boursier. Les prises de participations dans les chemins de fer de France avaient assuré leur assise financière. Celles à l'étranger devaient faire leur fortune. À condition de pouvoir puiser librement dans l'épargne française ; ce fut chose faite en 1859. Cette grande mansuétude de la part du gouvernement impérial faisait partie du soutien apporté à ces nouvelles institutions bancaires. D'ailleurs, en raison des sympathies orléanistes de la *Haute Banque*, et de leurs figures les plus brillantes, Hottinguer, Mallet, Pillet-Will, Vernes ou Rothschild, il avait même suscité leur création[11].

La fondation la plus originale, et la plus considérable de l'époque, fut celle des frères Pereire avec le *Crédit mobilier*. Elle répondait à la volonté de Louis-Napoléon de créer une puissance financière qui servirait les intérêts de la nouvelle dynastie[12] et se présentait comme une arme de guerre contre la Banque de France, tenue par les Rothschild. Les objectifs de ses fondateurs étaient néanmoins considérables[13]. Ils souhaitaient prendre des participations dans l'économie, tant en finançant les entreprises industrielles qu'en facilitant les émissions d'emprunts, publics et privés, français et étrangers. Les statuts de cette « banque d'affaire monopolistique d'État[14] » furent approuvés par décret à Saint-Cloud, en novembre 1852. Ce nouveau pouvoir financier offrait un trait d'union entre le nouveau

[10] Robert Aubry, *op.cit.*, p. 20 et Pierre Dupont-Ferrier, *op.cit.*, p. 188-189.

[11] Ces établissements par actions, dotés d'un capital nettement supérieur à celui des banques privées plus anciennes, étaient financés par la masse des épargnants, non par des groupes de firmes amies et de capitalistes aisés, dans le but principal de prendre des participations dans l'activité économique. Cf. David S. Landes, « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du XIX^{e} siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1956, p. 204-222.

[12] Jules Mirès, *A mes juges*, 1861, p. 21.

[13] Cf. Bertrand Gille, « La fondation du Crédit mobilier et les idées financières des frères Pereire », in *Bulletin du Centre de recherches sur l'histoire des entreprises*, 1954, n° 3.

[14] Jean Tulard, « Crédit mobilier », in *Dictionnaire du Second Empire*, 1995, p. 376.

pouvoir politique (Morny et Daru étaient actionnaires[15], Persigny[16] avait mis tout son poids dans l'affaire) et la *Haute Banque* (d'éminentes maisons privées finançaient les frères Pereire, à commencer par Fould et Fould-Oppenheim de Paris).

Le régime continua à s'intéresser aux compagnies financières. Ainsi, en mai 1864, ne vit-on pas deux vice-présidents du Corps Législatif, dont un était également régent de la Banque de France[17], prendre des parts dans la nouvelle *Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France* ? Quant à la *Haute Banque*, elle donna un ministre à l'Empire. Achille Fould[18] fut successivement ministre d'État, jusqu'en 1860, puis ministre des Finances, jusqu'à sa mort en 1867.

Ces liens entre le régime et le monde de la finance permettaient à l'arme financière de jouer à plein. Les autorités gouvernementales pouvaient ainsi inciter un groupe financier à réaliser un emprunt, ou à prendre part à un syndicat formé dans ce but. Être présent financièrement constituait un moyen supplémentaire d'affirmer la puissance d'une nation. Concernant la dette ottomane, les Affaires étrangères, le ministre à Paris[19] comme l'ambassadeur à Constantinople, ne ménagèrent pas leurs efforts pour appeler les banques françaises à prendre part aux négociations[20], ou pour déplorer leur absence. Le gouvernement cherchait également à favoriser l'implantation de filiales de banques françaises à l'étranger.

Le *Crédit mobilier* lança le mouvement en s'installant dans l'Empire ottoman. En mars 1863, il prenait notamment une participation, aux côtés de banques anglaises, dans la nouvelle *Banque ottomane* qui disposait de succursales au Machrek, notamment à Beyrouth[21]. Il avait été rapidement imité par ses concurrents. Le *Comptoir d'Escompte de Paris*[22], créé en 1848 pour lutter contre la paralysie du crédit, avait développé avant 1860 son réseau de filiales à l'étranger. Il commença également, à cette époque, à s'engager dans des

[15] La liste des souscripteurs du Crédit mobilier est publiée dans le *Bulletin des Lois*, 10e série, suppl., X, 1852, pp. 785-787.
[16] Guy Palmade, *op.cit.*, p. 154.
[17] Eugène Schneider et Levoux. Cf. Pierre Dupont-Ferrier, *op.cit.*, p. 158 n.1.
[18] Frédéric Barbier, « Fould (famille) », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 535-536.
[19] cf. AMAE, CP Turquie, vol. 345, lettre de Thouvenel à La Valette du 13 juillet 1860, f. 212.
[20] cf. *ibid.*, vol. 355, lettre de Moustier à Thouvenel du 24 septembre 1862, f. 334-336 ; vol. 356, lettres de Moustier à Drouyn de Lhuys des 6 novembre, 4 et 17 décembre 1862, f. 138-139, 225-233 et 291-292 ; vol. 364, lettres de Drouyn de Lhuys à Moustier des 10 et 17 mars 1865, f. 271-273 et 338, et Moustier à Drouyn de Lhuys du 22 mars 1865, f. 340-341.
[21] A. Du Velay, *op.cit.*, p. 186-196, A. Biliotti, *La Banque impériale ottomane* (Paris, 1909), chap. I et II, et G. Poulgi bey, « La Banque impériale ottomane », *Annales des Sciences Politiques*, 1910-15, p. 364-370.
[22] B. Mehrens, *Die Entstehung und Entwicklung der grossen französischen Kreditinstitute* (Stuttgart et Berlin, 1911), p. 42-77, et Hubert Bonin, « Le comptoir national d'escompte de Paris, une banque impériale (1848-1940) », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, 1991, 78-4, p. 477-497.

opérations de promotions de sociétés ou d'investissements, comme l'emprunt égyptien de 1860. La perspective de l'ouverture du canal de Suez, et donc de profits mirifiques sur les rivages d'Asie, poussa bientôt le *Crédit Lyonnais*[23], à les suivre sur cette voie. À partir de 1866, attiré par de nouveaux profits, le *Crédit foncier* entreprit, sous la conduite de son gouverneur, Louis Fremy[24], et de son sous-gouverneur, Jean-Marie de Soubeyran[25], d'investir en Égypte. En proposant la direction de l'agence marseillaise du *Crédit agricole* à Estrangin, l'associé de Jules Pastré[26], Soubeyran liait sa banque à la *Société générale* et aux banques britanniques alliées à Pastré en Égypte. Ce syndicat se chargeait d'écouler en France les bons égyptiens à court terme. Intervenant trop tard, dans les dernières années de l'Empire, ces spéculations ne devaient porter leurs fruits qu'au début de la III^{e} république[27].

L'utilisation politique de l'arme financière

Le Machrek était une des régions du globe où l'utilisation de l'arme financière commençait à se répandre. La concurrence entre les intérêts, politiques et économiques, de la France et de la Grande-Bretagne était des plus féroces. La Méditerranée orientale apparaissait, au tournant des années soixante, comme un ensemble économique intégré. Les dépendances ottomanes, surtout l'Égypte, cessaient d'être négligeables.

> « Le mouvement de spéculation engendré et lancé par le Second Empire était à son apogée. C'était l'heure où les capitaux, en quête de gros intérêts et de dividendes fabuleux, se ruaient vers les pays lointains. D'autre part, la disette du coton, causée par la guerre d'Amérique, attirait l'attention sur le Levant, et spécialement sur l'Égypte, dont le crédit, malgré les embarras intérieurs, était vierge au dehors. Il y avait là de quoi tenter les convoitises de la haute finance[28]. »

La demande croissante de facilités de crédit de l'Empire ottoman lui offrait l'opportunité de servir l'intérêt impérialiste des Puissances. La prise de contrôle des dettes flottantes, tant à Constantinople, n'appartenant pas au Machrek, qu'à Alexandrie, cette puissance arabe en devenir, virtuellement indépendante de la Porte, annonçait les conquêtes coloniales à venir. Mais, hormis le développement des voies de communication, les entreprises européennes ne se lancèrent pas à la

[23] Alain Plessis, « Crédit Lyonnais », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 375-376.
[24] Jean Tulard, « Fremy (Louis), 1805-1891, député », in *Ibid.*, p. 547, et M. Parcot, in *Dictionnaire de Biographie française*, *14*, p. 1200.
[25] Louis-Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains...*, 1893, p. 1455.
[26] Associé de la maison Pastré de Marseille et d'Alexandrie, il avait créé l'*Anglo-Egyptian Bank*, en 1864.
[27] Jean-Pierre Allinne, *Banquiers et bâtisseurs. Un siècle de Crédit foncier, 1852-1940* (Paris, 1983), p. 91 et Alain Plessis, « Crédit foncier », in Jean Tulard, *op.cit.*, pp. 374-375.
[28] Jean Claudy, *Histoire financière de l'Egypte depuis Saïd Pacha* (Paris, 1878), p. 2.

conquête de ces nouveaux marchés. Elles calquaient en cela leur comportement sur la présence commerciale française.

Au service de l'impérialisme économique

L'ouverture de l'Égypte à la finance européenne[29] correspondait avant tout à un tournant politique dans le mode d'administration du pays. Muhammad 'Alî avait été le premier souverain éclairé à s'ouvrir à l'Occident. Mais, pour promouvoir le développement de l'économie égyptienne et non l'ingérence européenne, il avait préféré les experts aux financiers[30]. Le Vice-roi préférait, pour financer sa politique, les emprunts d'État à État, à la tutelle des banques[31]. 'Abbâs, bien que réactionnaire par rapport à la politique de son oncle, conserva cette rigueur. Il ne laissa pas de dette étrangère, tout au plus un arriéré de huit-dix mois, de l'ordre de trois millions de livres sterling, dans le traitement des fonctionnaires[32].

Sa'îd et Ismâ'îl ne montrèrent pas la même retenue financière que leurs prédécesseurs[33]. D'abord du fait des engagements militaires de 'Abbâs, avec l'entretien d'un contingent en Crimée. Deux autres dépenses extraordinaires similaires se greffèrent au budget, avec l'envoi de bataillons participer aux expéditions de Napoléon III au Mexique et de 'Abdül-'Azîz en Crète. Ce furent surtout les dépenses de modernisation, d'« occidentalisation », qui obérèrent le plus le Trésor égyptien. La direction des Travaux Publics entreprit un vaste programme de développement, de la remise en état à l'ouverture de canaux d'irrigation et des installations portuaires en passant par l'extension du réseau ferré.

Les ambitions d'Ismâ'îl étonnèrent les observateurs. Le Vice-roi rêvait non seulement de canaux et de chemins de fer, mais également de grandes villes européanisées et d'empire colonial. À cette « haussmanisation » d'Alexandrie et du Caire s'ajoutait la construction de palais sur le Nil et le Bosphore. De plus, le Vice-roi agrandissait, aux frais de l'État, son patrimoine foncier en achetant les propriétés de son oncle Halîm Pacha et de son frère Mustafâ Pacha. Les fonds

[29] Sur cette question, voir l'ouvrage fondamental de David S. Landes, *Banquiers et Pacha*.
[30] R. Cattaoui, *Le règne de Mohamed Ali d'après les archives russes en Égypte*, *II* (Le Caire, 1931), p. 25.
[31] Mohamed Sabry, *L'Empire égyptien sous Mohamed Ali*, 1930, p. 310-314.
[32] Abdel-Maksud Hamza, *The public Debt of Egypt, 1854-1876*, 1944, p. 7.
[33] Jean Ganiage, « Égypte », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 475-476. Sur les grands travaux, Cf. Paul Merruau, *L'Égypte contemporaine de Méhémet Ali à Saïd Pacha*, 1864, et A. Sacré et L. Outrebon, *L'Égypte et Ismaïl Pacha*, 1865, qui, malgré leurs partis pris pro-canal ou anti-Ismâ'îl, restent les meilleures sources. Pour la politique de développement, Cf. F. Charles-Roux, « L'Égypte de 1801 à 1882... » in *Histoire de la nation égyptienne*, et David S. Landes, *op.cit.*.

gouvernementaux servaient encore à verser, aux dignitaires ottomans, les pots-de-vin qui devaient lui donner le titre *khidivial*.

Cette politique avait inévitablement un coût. Et, même les ressources extraordinaires que la « famine du coton » généra durant la guerre de Sécession américaine, de 1861 à 1865, ne purent éviter un endettement de plus en plus endémique. Le Trésor égyptien trouva un salut temporaire dans divers expédients financiers, du recours aux avances en compte courant auprès des banques du Caire et d'Alexandrie aux spéculations fiscales, en passant par les émissions de bons du Trésor. Mais les coffres restaient désespérément vides. La dette flottante (à 3/6 mois) gonflait. En juin 1861, elle atteignait déjà sept millions de livres sterling[34]. Neuf ans plus tard, elle avait doublé, se situant à douze millions et demi de livres[35]. La dette totale passait quant à elle de 29 141 280 £, au lendemain de l'emprunt de 1864[36], à 38 736 000 £, au 1er janvier 1870. L'issue fatale de cette démesure était prévisible ; la banqueroute tunisienne de 1867 semblait l'exemple à ne pas suivre[37]... Mais, la mainmise de l'Occident sur le pays était à ce prix

Et l'Égypte s'était engagée trop avant dans la voie des emprunts. De 1860 à 1870, il n'y eut pas moins de huit émissions. Sa'îd y recourut deux fois, en 1860 et 1862, avec pour objectif de consolider la dette flottante. Son successeur se laissa quant à lui happer par la spirale de l'appel au crédit public. Ismâ'îl en fit usage aussi bien pour sa liste personnelle, en 1865, 1867 et 1870, que pour renflouer le Trésor, en 1864 et 1868, ou financer l'équipement ferroviaire, en 1866.

> « Les facilités tentantes qu'offrait ce crédit, d'une part, et les propensions du Vice-roi pour la dépense et la spéculation, de l'autre, [créèrent] un terrain des plus favorables aux opérations de la haute finance[38]. »

La conclusion des emprunts était aussi une affaire diplomatique. Ardent partisan de l'influence française en Égypte, Sa'îd chercha naturellement à négocier à Paris un prêt de vingt-huit millions de francs. Le gouvernement français, soucieux de consolider la position privilégiée dont il jouissait en s'assurant le contrôle de son administration financière, offrit tout son concours à l'opération égyptienne. Dès le 6 juillet 1860, Pierre Magne, le ministre des Finances, faisait demander au consul-général Béclard de se renseigner sur « l'emploi de fonds qui...

[34] ANE, Finances, dossier 38/1, position financière de l'Égypte au moment du décès de Saïd Pacha.
[35] Abdel-Maksud Hamza, *op.cit.*, p. 61-64.
[36] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Garnier, à Khartoum, à Tastu du 12 octobre 1864, f. 296-297. Le drogman français donne la somme de 531 000 000 F. Les chiffres de la dette égyptienne ne sont pas vraiment établis avec exactitude, ni par les rapports diplomatiques de l'époque, ni par les auteurs contemporains, comme Hamza dans son ouvrage fondamental. Cf. à ce sujet la remarque de David Landes, *op.cit.*, p. 358, n. 1.
[37] Pour plus d'information sur la question tunisienne, Cf. François Broche, *L'expédition de Tunisie (1881)* (Paris, Presses de la Cité, 1995).
[38] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 128.

seraient fournis [au Vice-roi d'Égypte], et des garanties sur lesquelles pouvaient compter les capitalistes français[39]. » Mais la réponse comptait peu. Lorsqu'elle quitta Alexandrie le 22 juillet[40], l'envoyé égyptien, Paolino bey, dit Drahnet bey, avait déjà signé depuis cinq jours le traité d'emprunt avec le *Comptoir d'escompte* et *Charles Laffitte & Cie*[41].

Politiquement, cet accord remplissait les objectifs du gouvernement impérial. Non seulement il interdisait à Sa'îd d'émettre de nouveaux bons à court terme, le poussant ainsi à contracter un nouvel emprunt. Mais il offrait aux contractants, donc à la France, un droit d'option préférentiel sur cet emprunt[42]. Enfin, elle permettait de renforcer l'ingérence politique de la France. Le consul-général de Beauval notait ainsi, le 15 octobre suivant :

> « Quand on est autorisé, par des titres aussi sérieux que le sont ou le deviendront encore les intérêts de nos capitalistes, à contrôler, en quelque sorte, l'emploi des finances d'un État, on acquiert bien plus de droits de surveiller la marche générale des affaires[43]. »

Cependant, l'arme financière est d'une utilisation bien délicate. Et, quand bien même Sa'îd était francophile et influençable, il n'était pas prêt à abdiquer toute sa souveraineté sur l'Égypte. Surtout par le biais d'un emprunt.

Au printemps 1861, relancé par ses créditeurs, le Vice-roi dépêcha à Paris des émissaires et se réfugia à bord de son yacht. Le *Comptoir d'escompte* et la banque Laffitte, sollicités de droit, étaient prêts à apporter leur aide et à consentir une somme permettant presque de consolider la totalité de la dette. Seulement, ils assortissaient leur offre de pratiques usuraires inacceptables[44]. Ils exigeaient aussi, sur le conseil du ministère des Affaires étrangères, la nomination d'une commission européenne chargée de régulariser les dépenses et les recettes, et d'avaliser le budget annuel. Afin d'écarter toute idée d'ingérence dans l'esprit du souverain, les membres seraient tous nommés par lui, à l'exception du représentant du *Comptoir*[45].

Estimant l'emprunt « une opération sûre », le consul de France à Alexandrie regrettait que l'on pût le mettre en péril par des prétentions usuraires

[39] AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Paris, lettre de Thouvenel à Béclard, f. 152.
[40] *Ibid.*, Alexandrie, lettre de Béclard à Thouvenel, f. 166-172.
[41] Sur la banque Laffitte, Cf. Romuald Szramkiewiecz, « Laffitte (Charles Pierre Eugène) », Jean Tulard, *op.cit.*, p. 699.
[42] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 89.
[43] AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Alexandrie, lettre à Thouvenel, f. 228.
[44] Les deux banques offraient 150 millions de francs et en attendaient en retour 670 millions. Sur cette somme, était comprise une commission de 6 % – soit 15 millions –, calculée sur le montant nominal de l'emprunt. A cela s'ajoutaient les frais pour le paiement des coupons et les profits réalisés sur le placement des capitaux. Un revenu potentiel de plusieurs millions...
[45] AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Paris, lettre de Pinard, directeur du *Comptoir*, à Sa'îd du 26 juin 1861, f. 265-274.

« assez lourdes »[46]. Il attendait que son gouvernement amenât les banquiers à la raison, voyant le risque politique qui se profilait :

> « Il convient à l'Égypte de prendre de l'argent français et d'avoir à faire à des prêteurs français. Au même point de vue, il nous importe à nous, que ces conditions raisonnables soient bien définies et qu'on ne puisse pas même insinuer que le consulat général a appuyé des prétentions exagérées.
> Si nous nous abstenons, d'autres prendront la place ; si nous laissons faire, nous sommes, malgré nous, moralement responsables des conditions qui seraient trop rigoureuses, et nous perdons la force nécessaire pour faire exécuter le contrat, et pour soutenir, par conséquent, dans l'avenir, les droits du *Comptoir*[47] ».

Si enclin qu'il pût être à conclure un emprunt français, Sa'îd ne pouvait accepter l'offre du *Comptoir* et de Laffitte. Sans rompre officiellement les négociations avec ses créditeurs potentiels, il se tourna vers la finance anglo-prussienne, représentée par Hermann Oppenheim[48]. Les termes proposés n'étaient guère meilleurs que ceux du *Comptoir*, mais Sa'îd était prêt à tout pour se débarrasser des garanties parisiennes et de la commission de contrôle. Les Français ne purent que protester. Les banquiers, craignant de perdre une bonne affaire, évoquèrent une émission de bons à court terme, en paiement de l'arriéré des fonctionnaires, pour exiger une indemnisation de huit cent quarante mille francs[49]. Beauval, de son côté, voyait se gripper l'arme financière[50]. D'autant que le gouvernement impérial lui-même souhaitait adopter un profil bas dans cette affaire. Le 25 octobre 1861, Thouvenel faisait savoir à son consul-général que « la dignité du gouvernement de l'Empereur, comme celle de son agent à Alexandrie, ne [permettait] pas une ingérence trop directe[51]. »

Cet échec remettait totalement en cause la présence financière de la France en Égypte. Le syndicat de Francfort, derrière lequel se cachaient des capitaux britanniques, renforçait son assise. Sa participation aux diverses opérations du Vice-roi devenait incontournable. Principal prêteur d'Ismâ'îl, il fut difficile aux banquiers français de reprendre l'initiative. D'autant plus que le gouvernement de Napoléon III se tourna tout simplement vers Oppenheim en mai 1866. Sa maison

[46] *Ibid.*, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 17 juin 1861, f. 262-264.
[47] *Ibid.*, lettre du 19 août 1861, f. 342-344.
[48] . Banquier originaire de Haute-Hesse, installé à Londres depuis 1850, Hermann Oppenheim était associé d'*Alberti, Pinto, Oppenheim & Co* à Paris et d'*Oppenheim, Alberti & Co* à Constantinople. La guerre de Crimée lui offrit l'opportunité de créer une maison de banque à Alexandrie, *Oppenheim, Chabert & Co*. Elle fut mise en liquidation en 1862 et remplacée par une nouvelle banque, *Oppenheim, Neveu et Cie*.
[49] La question fut soumise à l'arbitrage de Thouvenel, en janvier 1862. Six mois plus tard, le consul de France ne put obtenir que 500 000 F de Sa'îd. *Ibid.*, vol. 30, Alexandrie, lettre de Beauval à Thouvenel du 28 juin 1862, f. 216.
[50] *Ibid.*, lettres de Beauval à Thouvenel des 8 octobre, f. 10-14, 13 octobre, f. 19-22, et 14 octobre 1861, f. 26-27.
[51] *Ibid.*, f. 32.

bancaire d'Alexandrie releva ainsi de la protection du consulat de France[52]. Les hasards de la négociation amenèrent parfois des changements de tendance. Ainsi, lors de l'emprunt du chemin de fer de 1866, mécontent de l'offre d'Oppenheim, Nubar Pacha fut chargé de trouver, en vain, d'autres contractants à Paris.

Lors du premier emprunt d'Ismâ'îl, au lendemain de l'arbitrage de Napoléon III, plusieurs syndicats avaient présenté une offre. « Ce qu'il y [avait] d'incontestable, [c'était] l'empressement des capitaux européens à se mettre à la disposition du vice-roi », nota le consul-général de France[53]. Les Français n'étaient pas absents. Jules Pastré et son *Anglo-Egyptian Bank*, François Bravay[54] se présentant comme le représentant des Rothschild de Paris, Édouard Dervieu[55] et sa dilatoire *Société de crédit*, et un groupe, vraisemblablement la *Société égyptienne de crédit*[56], représenté par l'ancien agent de France à Alexandrie, Sabatier, souhaitaient participer à l'adjudication au côté d'Oppenheim. Pour autant, ils ne représentaient pas la finance française. « La majeure partie des capitaux dont [ils étaient] ainsi chargés de faire l'emploi en Égypte est anglaise »[57]. Ismâ'îl ignora ces parties[58], qui se dérobèrent d'ailleurs d'elles-mêmes, pour ne traiter qu'avec *Oppenheim, Neveu et Cie*[59].

Au lieu de s'opposer à cette puissante maison de banque, la finance française chercha à se joindre à son syndicat. La *Haute Banque* protestante française était liée à la famille Oppenheim par des liens autant familiaux que professionnels. A Paris, la société *Marcuard, André et Cie* avait sous-traité quelques soixante mille livres sterling de l'emprunt de 1862[60]. Trois ans plus tard, Ismâ'îl souhaita souscrire deux prêts, l'un garanti sur les chemins de fer et l'autre

[52] *Ibid.*, vol. 38, de nombreuses dépêches des mois de mai et juin 1866 font mention de cette protection. Voir aussi Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 119, Jean Ducruet, *Les capitaux européens au Proche-Orient*, 1967, p. 22 n. 4.

[53] *Ibid.*, vol. 34, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 19 août 1864, f. 123.

[54] Cet aventurier, qui servit de modèle au Nabab d'Alphonse Daudet, était un de ces parasites de la cour égyptienne qui, de 1858 à 1868, vécurent au crochet du Trésor égyptien. Et, jamais, il n'épuisa le crédit dont il jouissait au Caire. Sa'îd fut le plus dupe du jeu de Bravay. Auriant lui consacra une biographie, *François Bravay ou le « Nabab »* (Paris, 1943), qui souffre de quelques erreurs. La majeure partie des sources de l'auteur est d'origine journalistique. Voir la critique de David S. Landes, *op.cit.*, p. 351 n. 82.

[55] Ancien agent des *Messageries nationales* à Alexandrie, il n'avait pas tardé, grâce à son association avec le banquier parisien Alfred André, à s'affirmer comme le banquier d'Ismâ'îl. La biographie la plus complète de ce personnage reste sans conteste l'ouvrage de David S. Landes.

[56] Cette société était composée de capitaux français et anglais. Son conseil d'administration, basé à Paris, était un mélange hétéroclite d'individus médiocres, et avait pour administrateur l'inénarrable Pasquali. Sabatier fut invité à y entrer en avril 1863. Toutefois, dans sa dépêche, Tastu prend le soin de séparer la participation de Sabatier et celle de la *Société financière d'Égypte* à l'emprunt de 1864.

[57] AMAE, CPC Égypte, vol. 34, Alexandrie, lettre à Drouyn de Lhuys du 19 août 1864, f. 123-124.

[58] À l'exception peut-être de Pastré. En octobre 1864, au Soudan, le vice-roi affirma au premier drogman du Consulat de France, Garnier, que Pastré avait « manqué de hardiesse, et perdu là une belle occasion d'accréditer sa nouvelle banque ». AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Garnier, à Karthoum, à Tastu du 12 octobre, f. 296.

[59] ANE, Finances, dossier 38/5, convention du 23 octobre 1864.

[60] David S. Landes, *op.cit.*, p. 356 n. 56, 60,61.

sur sa fortune personnelle, la *Da'irah*. La banque Fould, le *Comptoir d'escompte* et la *Société générale* se joignirent au syndicat monté à l'occasion du premier[61]. Le second fut partagé entre le *Comptoir*, l'*Anglo-Egyptian Bank* et *Oppenheim, Neveu et Cie*. L'affaire tourna rapidement court. Mécontent de la gestion par Oppenheim des négociations de l'emprunt des chemins de fer, Alphonse Pinard, du *Comptoir*, se retira en octobre 1865[62]. Il fut bientôt suivi par Oppenheim, pressentant le fiasco final. Pastré sauva la situation en s'engageant à prendre l'intégralité de l'emprunt pour l'*Anglo-Egyptian Bank*[63].

L'échec de cette opération offrit à la finance française l'occasion de faire un retour sur la scène égyptienne. Pour se dédommager, Pastré chercha à obtenir du vice-roi qu'il reprît les obligations non souscrites. Devant son refus, Paris se décida à intervenir. Le *Crédit foncier*, qui venait de se lier à l'*Anglo-Egyptian Bank*[64], dépêcha son agent Cernuschi[65]. Le ministère des Affaires étrangères offrit le soutien de son consul-général[66]. Fort de ces interventions, Pastré réussit à faire retirer par Ismâ'îl la moitié de l'emprunt. Celle-ci fut aussitôt placée, à un prix très bas, au groupe de Cernuschi[67]. L'arrivée du *Crédit foncier*, au sein du groupe Cernuschi-Pastré, marquait la volonté de la France d'en revenir à ses projets de contrôle de la finance égyptienne. La banque était toute dévouée au gouvernement, et celui-ci mettait à son service les facilités de son ministère des Affaires étrangères. Ce syndicat, auquel se joignirent la *Société générale* et la *Banque impériale ottomane*[68], était monté pour lutter contre l'hégémonie britannique d'*Oppenheim, Neveu et Cie*.

La confrontation des deux parties eut lieu deux ans plus tard, lors de l'emprunt Muffetish. Les Français semblèrent d'abord l'emporter. Mais l'arme financière avait sa logique. Les maladresses de Cernuschi et le climat de méfiance créé par l'affaire de la Chevardière, conjugués aux réticences de Moustier à

[61] AMAE, CPC Égypte, vol. 36, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 9 août 1865, f. 39-40 et MD Égypte, vol. 2, « Mémoire à consulter pour MM. H. Oppenheim, Neveu et Cie » du 4 mai 1866 ; ANE, Finances, dossier 38/5.

[62] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 36, Alexandrie, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 9 août 1865, f. 39-40 et CCC Alexandrie, vol. 38, lettre du 18 octobre 1865, f. 34-35.

[63] *Ibid.*, CPC Égypte, vol. 36, lettres d'Outrey à Drouyn de Lhuys des 9 et 18 décembre 1865, f. 232 et 241-243.

[64] Le *Crédit foncier*, commençant à s'intéresser à la finance égyptienne, cherchait un correspondant compétent mais soumis à Alexandrie. François Charles-Roux, « Le capital français en Égypte », in *L'Egypte contemporaine*, novembre 1911, p. 469, et David S. Landes, *op.cit.*, p. 277.

[65] Gérald Arboit, « Enrico Cernuschi (1821-1896) : entre Italie et France, de la politique à l'économie », in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 15-16, 1996-1997, pp. 74-75.

[66] AMAE, CPC Égypte, vol. 38, Alexandrie, lettre d'Outrey à Moustier du 19 juillet 1866, f. 254-255. Le consul notait être intervenu, « conformément à la recommandation du Département ».

[67] *Ibid.*, lettre d'Outrey à Moustier du 9 novembre 1866, f. 366-368.

[68] Depuis novembre 1862, cette banque était dirigée par un syndicat franco-britannique. Du côté français, on trouvait notamment le *Crédit mobilier*. La prépondérance française ne tarda pas à se faire sentir. En 1867, elle participa avec Oppenheim au lancement de l'emprunt Mustafâ pacha.

soutenir la réforme judiciaire, précipitèrent leur échec. Le ministre français des Affaires étrangères critiqua l'attitude d'Ismâ'îl dans un télégramme du 5 mai[69]. A Alexandrie, le consul Roustan et sa femme passèrent la matinée du lendemain à le déchiffrer. Le résultat fut contraire à l'effet recherché. En réponse aux critiques françaises, Ismâ'îl signa avec Oppenheim[70]. Une fois de plus, par ses exigences, la France voyait un emprunt lui échapper. La *Société générale* fut bien partie prenante de l'opération, mais sa présence était due à la seule bonne volonté des Anglais. Une fois de plus, comme sur le plan politique, la France échouait dans ses tentatives de contrôle de l'Egypte. Pourtant, les banques françaises commençaient à s'intéresser au marché égyptien. A la fin de l'Empire, de nouveaux personnages apparurent autour d'Ismâ'îl. Rothschild envoyait enfin un représentant au Caire, Max Lavison remplaçait Bravay...

Au service de l'impérialisme colonial

Le contrôle de la dette flottante de l'Égypte servait bien les intérêts politiques de la France, autant que les ambitions de profits des financiers. Mais le Machrek représentait également une zone propice aux investissements directs. Dans ce domaine, les initiatives les plus hardies se retrouvèrent dans le domaine des voies de communication. Les projets de construction de routes, terrestres, ferroviaires ou navales étaient toujours propices au maniement de l'arme financière.

La Syrie en fut le champ d'activité le plus intense. La Grande-Bretagne y ambitionnait d'installer sur la route terrestre des Indes des chemins de fer[71]. Mais ses projets se montrèrent vains. Ainsi que le notait le consul de France à Alep, Bentivoglio, à propos d'une ligne Constantinople-Bagdad, le 21 octobre 1856 :

> « Ce grandiose projet est assurément imaginé par les Anglais pour faire diversion à celui du canal de Suez, mais, pour les personnes qui connaissent bien l'intérieur de la Syrie, il est notoire que les difficultés qui existent, en tout genre, sont à peu près insurmontables, à moins que l'on ne veuille dépenser de très fortes sommes ce qui, je pense, serait extrêmement contraire aux vues économiques de la compagnie qui désirerait faire un chemin à bon marché[72] ».

La France, de son côté, préférait miser sur les routes, surtout terrestres. L'entreprise la plus rémunératrice des capitaux français investis en Orient fut sans

[69] AMAE, CPC Égypte, vol. 42, Alexandrie, f. 25-26. Voir aussi, dans les ANE, Finances, dossier 38/3, la note du gouvernement égyptien de mai, la lettre de Cernuschi au gouvernement égyptien du 9 mai, les télégrammes et la lettre du représentant égyptien à Paris, Draneht Bey de début mai, du 26 mai et du 5 juin 1868.

[70] *Ibid.*, lettre de Roustan à Moustier des 31 mai et 3 juin 1868, f. 129-132 et 150-153 ; ANE, Finances, dossier 38/3.

[71] Parfois même en accord avec la France, comme dans le cas de la voie reliant Jaffa à Jérusalem.

[72] AMAE, CPC Alep, lettre de Bentivoglio à Walewski du 21 octobre 1856, f. 311.

conteste la route de Beyrouth à Damas. Au lendemain de la guerre de Crimée, en avril 1856, le duc de Morny avait cherché à s'en faire octroyer la concession. Mais sa *Compagnie franco-russe*, représentée au Liban par le comte Edmond de Perthuis, suscita seulement l'hostilité de la Porte[73].

L'année suivante, Perthuis reprit ce projet à son propre compte. Pour assurer le succès de son entreprise, il en appela à la haute protection du ministre des Affaires étrangères, le comte Walewski, et à la « constante sollicitude de l'ambassade » de France à Constantinople. Le 28 juillet 1857, il obtenait la concession désirée. Le 3 janvier 1859, la *Compagnie de la route impériale de Damas à Beyrouth* était créée[74]. Les sociétés des *Chemins de fer de Paris à Orléans* et du *Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée*[75] prenaient part au capital de trois millions de francs, divisés en six mille actions de cinq cents francs[76]. Le cahier des charges prévoyait le placement d'un tiers du capital sur le marché ottoman. Malgré les craintes du consul à Beyrouth, qui redoutait les effets de la crise monétaire, les deux mille titres furent immédiatement souscrits dans les seules villes de Beyrouth, Damas et Alep[77].

Revenus annuels
de la
Compagnie de la route impériale de Damas à Beyrouth

Années	**Recettes** *(en francs)*	**Dépenses** *(en francs)*	**Produit net** *(en francs)*
1863	550 205	509 886	40 319
1864	926 743	712 847	213 896
1865	956 858	887 576	69 282
1866	981 445	918 092	63 353
1867	932 209	805 104	127 105
1868	929 657	758 501	171 156
1869	1 031 221	746 143	285 078
1870	823 144	789 211	33 933

Les travaux de la route, longue de cent douze kilomètres, commencèrent le 3 janvier 1859 et durèrent trois ans. Ils surmontèrent les troubles de la Montagne, à l'été 1860. Et, le 1er janvier 1863, un service régulier de voyageurs par diligence était mis en place, tandis que le transport des marchandises était réalisé par de lourds chariots[78]. Un tarif assez élevé, homologué par le *wâlî*, s'appliquait aux

[73] Ernst Schüle, *Rußland und Frankreich, vom Ausgang des Krimkrieges bis zum italienischen Krieg*, Berlin, Thèse de doctorat en Histoire, 1935, p. 62-63, R. Tresse, « Histoire de la route de Beyrouth à Damas », *La Géographie*, 1936, p. 227-252 et Joseph Hajjar, *op.cit.*, p. 752.

[74] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Lesseps à Walewski du 10 janvier 1859, f. 234.

[75] Toutes deux propriétés de Paulin Talabot. Egalement propriétaire des *Messageries impériales*, il pouvait se targuer de mener, par terre et par mer, passagers et fret de Paris à Damas.

[76] Les revenus annuels étaient évalués à neuf cent mille francs. AMAE, CPC Damas, vol. 4, lettre d'Outrey à Walewski du 5 juillet 1858, f. 37-39.

[77] AMAE, CCC Beyrouth, vol. 7, lettre de Lesseps à Walewski du 10 janvier 1859, f. 233 et CPC Beyrouth, vol. 11, lettre de Lesseps à Walewski du 10 janvier 1859, f. 259-261.

[78] *Ibid.*, CPC Damas, vol. 7, lettre de Hecquard à Drouyn de Lhuys du 21 janvier 1863, f. 258-259.

voyageurs, aux chars et aux bêtes de somme[79]. Il garantissait ainsi de forts revenus aux actionnaires[80].

« Cette œuvre, la première d'utilité publique créée en Syrie, (...) due à un Français, et [aux] capitaux français », devait être « le signal de l'exécution de beaucoup d'autres projets qui [n'attendaient] qu'un encouragement pour être mis en œuvre[81] ». Un projet de route entre la cité caravanière d'Alep et le port d'Alexandrette vit le jour, dans la logique de l'aménagement du port et de l'assèchement des marais environnants, entrepris sur l'initiative des *Messageries impériales*[82]. Le beyrouthi Nicolas Medawwar songea à rééditer l'expérience d'Edmond de Perthuis en juin 1857. Il sollicita l'aide du consul Bentivoglio pour obtenir un fermage de la Porte et surtout l'appui de l'ambassade à Constantinople. Cette pression française porta encore ses fruits.

Des maisons de commerce locales[83], intéressées au plus haut point par cette nouvelle voie de communication, apportèrent leur soutien à leur collègue beyrouthin. Mais le consul augurait mal de l'avenir de l'entreprise. Perthuis avait bénéficié de bonnes conditions économiques pour emprunter. Tel n'était plus le cas un an plus tard. Le plus épineux problème était de « trouver des capitaux en Europe pour l'Orient », au moment où la crise économique battait son plein[84]. Il se révéla insurmontable.

La même raison semble être à l'origine de l'échec de la construction du port de Beyrouth. Au début de 1863, le *wâlî* de Sayda, Ahmad Kaiserli, charga l'ingénieur des *Messageries impériales*, Stoecklin, de dresser un projet. Les travaux, évalués à six millions trois cent soixante et onze mille trois cents francs, devaient être exécutés par la société de Paulin Talabot. La *Compagnie de la route impériale de Damas à Beyrouth* devait s'en voir confier l'exploitation. Mais le projet ne put aboutir[85]. La crise économique, qui avait frappé la Syrie au début des années soixante, avait déjà dissuadé les plus téméraires des investisseurs. Quant aux plus avides, ils avaient été attirés par une autre contrée arabe. En décembre 1863, le capitaine de vaisseau Hugueteau de Challié notait que

[79] Eugène Richtenberg, « Les échelles du Levant », *La Revue bleue*, 1889, p. 563 et M.B.C. Collas, *La Turquie en 1864* (Paris, 1864), p. 360.
[80] Verney Lovett Cameroun, *Our future highway to India* (Londres, 1902), p. 52.
[81] *Ibid.*, lettre de Lesseps à Walewski du 10 janvier 1859, f. 234.
[82] AMAE, CPC Alep, vol. 2, lettre de Grasset à Walewski du 3 octobre 1855, f. 255.
[83] Désiré Villecrize, Michel Sola, Schaigré et Nawm Nawaz.
[84] AMAE, CPC Alep, vol. 3, lettre de Bentivoglio à Walewski du 17 juin 1858, f. 28-32.
[85] Noël Verney, George Dambmann, *Les puissances étrangères dans le Levant. En Syrie et en Palestine* (Paris, 1900), p. 334. Le projet fut repris en 1880 et la construction du port de Beyrouth fut entreprise à compter de juin 1887.

> « le commerce de Syrie est affecté, en ce moment, par une crise monétaire due en partie à l'influence de celle qui règne en Europe, et en partie à l'enlèvement du numéraire pour payer, en Égypte, le coton dont le prix a triplé[86]. »

L'entreprise qui profita le mieux de cet attrait pour l'Égypte fut le canal de Suez. Elle était aussi la plus audacieuse, tant par son ampleur que par son montage financier. Contrairement aux usages[87], elle fit appel aux souscripteurs privés plutôt qu'institutionnels. Lesseps se méfiait des banques, ces « vautours et (...) loups-cerviers de la finance[88] », dont l'objectif était de « [lui] faire la loi[89]. » Il avait éconduit Rothschild, qui évaluait sa participation au financement à dix millions de francs, et Fould. Il avait préféré édifier son propre réseau de correspondants en province et à l'étranger[90]. La *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*, créée de fait par les firmans de Sa'îd des 30 novembre 1854 et 5 janvier 1856, loua deux ans plus tard un petit bureau au numéro 16 de la place Vendôme.

Le pari de Lesseps fut de faire souscrire un capital de deux cents millions de francs[91] sur sa seule foi en l'avenir. Balayés les risques de faillite si la Compagnie ne parvenait pas à achever le canal, ou s'il se révélait impropre à la navigation. Au mieux, la rentabilité financière de l'opération ne pouvait être que dérisoire, malgré la volonté affichée d'offrir, à compter du 1er janvier 1859, pendant les travaux, un intérêt de 5 % l'an. La collecte du capital était toutefois facilitée par l'échelonnement des versements, à savoir cinquante francs à la souscription et le reste, en six échéances jusqu'en 1866, la première n'intervenant qu'après la publication de l'avis de répartition[92].

---

[86] AMAE, CPC Beyrouth, vol. 15, lettre du commandant de *L'Impétueuse* au ministre de la Marine, Chasselout-Laubat, du 25 décembre 1863, f. 92.

[87] Notamment les programmes d'Enfantin, de Negrelli et de la *Société d'Études pour le Canal de Suez*. Le financement des grosses entreprises, compagnie ferroviaire, grande banque, société anonyme ou emprunt international, se faisait par l'entente d'hommes d'affaires, de financiers et de banquiers. En un « tour de table », ils mobilisaient l'épargne ou les milieux financiers.

[88] cité par René Jeanne, *Ferdinand de Lesseps*, 1941, p. 109.

[89] cité par Jules Charles-Roux, *L'isthme et le canal de Suez*, 1901, I, p. 285.

[90] Des banquiers, comme Varin-Barnier à Bar-le-Duc, des négociants, comme Rouffio à Marseille. Des banquiers, comme Jacques Alléon à Constantinople, Paul Forbes à Boston, le chevalier Revoltella à Vienne ou Antonio Brusi à Barcelone, des négociants, comme Deloche à Constantinople ou le chevalier di Reali à Venise, des hommes politiques, comme l'ancien ministre belge des Affaires étrangères d'Hoffschmidt ou le chevalier Luigi Torelli, député au parlement de Turin.

[91] Divisé en quatre cent mille actions de cinq cents francs (Article 6 des statuts de la Compagnie).

[92] Avis de souscription paru dans *La Presse* du 26 novembre 1858. Le conseil d'administration exigea le versement des 150 francs le 24 décembre 1858. Les trois autres versements, de 50 francs chacun, devaient avoir lieu le 31 janvier 1859, le 31 juillet 1859 et le 31 janvier 1860.

Ouverte du 5 au 30 novembre 1858, la souscription fut un brillant succès en France. Initialement prévue à quatre-vingt mille actions[93], la part française s'éleva à deux cent sept mille cent onze titres. Conformément aux espoirs de Ferdinand de Lesseps, les « petits actionnaires », à qui il voulait faire « profiter (...) de tous les avantages de la Société[94] », montrèrent leur empressement à participer à l'aventure du siècle. Quelque vingt-deux mille souscripteurs apportèrent un peu plus de cent millions de francs, soit 52 % du capital social. Les gros souscripteurs furent les moins nombreux. Au nombre de cent quatre-vingt-huit, ils ne détenaient en moyenne que cent soixante-dix titres chacun. Seuls quarante-huit d'entre eux en avaient plus de deux cents. Et il n'y avait qu'un bloc de mille actions[95]. Les banquiers et les gens de finance ne fournissaient qu'une part infime du contingent français. Ce fut plutôt une foule nombreuse et modeste, une « association de petites gens », comme le dira, méprisant, Lord Palmerston. *The Globe*, le journal officieux du cabinet britannique, déclara même, dans un éditorial du 30 novembre, que

Répartition par professions
des souscripteurs français de la
Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez

Souscripteurs	Nombre
Corps des Ponts et Chaussées	249
Magistrats	267
Banquiers et Agents de change	369
Médecins	433
Instituteurs et Professeurs	434
Clergé	480
Notaires, Avocats et Avoués	819
Artisans et Mécaniciens	910
Armée et Marine	973
Fonctionnaires, Administrateurs	1 309
Employés	2 195
Commerçants, Industriels	4 763
Propriétaires, Rentiers	6 929
Divers	1 099
Total	**21 229**

> « les souscripteurs principaux sont des garçons de café, qui sont trompés par les journaux qu'ils ont sous la main, et des garçons épiciers qui sont habitués à lire des voyantes sur les emballages de leurs paquets. Le clergé a été largement victime et trois mille débardeurs ont réuni leurs sous pour acheter des actions. Toute l'affaire est un vol manifeste commis au préjudice de gens simples, qui se sont laissé duper, car jamais on ne percevra seulement un maravédis du péage d'un canal impossible. »

[93] Cf. les titres mis à la souscription dans les différents pays dans Ferdinand de Lesseps, *Lettres, journal et documents*, III, p. 2.
[94] Ferdinand de Lesseps à Henri Lafosse, cité par Jean Ducruet, *op.cit.*, p. 143.
[95] *L'Isthme de Suez* du 10 décembre 1858, cité par Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, II, p. 393-395.

La critique anglaise était d'autant plus aisée que la souscription était un échec hors de France. À peine plus de cent sept mille titres avaient trouvé preneur dans treize pays. Et l'adhésion populaire était sans commune mesure avec celle du peuple français. Seuls l'Espagne, grâce à la place de Barcelone, les Pays-Bas, Tunis et le Piémont avaient souscrit plus de mille actions. Les autres nations d'Europe s'étaient contentées de moins de cinq cents parts. Enfin, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et les États-Unis manquaient cruellement à l'appel[96].

Quoi qu'en ait affirmé le conseil d'administration le 24 décembre 1858, la totalité du capital social de la *Compagnie de Suez* n'avait pas été souscrite. Les titres qui n'avaient pas trouvé preneur[97] furent inscrits au compte du Vice-roi d'Égypte. Ce dernier, qui s'était déjà engagé dans l'entreprise de Lesseps à hauteur de soixante-quatre mille actions[98], se retrouvait ainsi à la tête de 44 % du capital total de la société. À diverses reprises en 1859 et 1860, Sa'îd était informé des sommes qu'il devait à Lesseps. Le 11 juin 1860, le consul Béclard notait à cet égard :

> « Le vice-roi ne semble plus se soucier le moins du monde des doutes qui s'étaient élevés dans son esprit sur la question de la responsabilité assumée par lui. Il en est de même des appréhensions qu'il avait conçues à propos de l'énormité du chiffre d'actions inscrit à son compte et dont la valeur, pouvant être réclamée, du moins en partie, l'aurait mis dans la nécessité de verser immédiatement une somme de prêt de dix-huit millions.
> M. de Lesseps a annoncé au vice-roi que, aux termes d'une décision prise par l'Assemblée générale du 15 mai, cette éventualité n'était plus à craindre pour lui, attendu que le principe du compte courant aurait été admis en sa faveur. De cette façon, le vice-roi a trouvé que tout était pour le mieux[99]. »

L'ancien consul de France à Alexandrie jouait de tout son pouvoir de persuasion sur son jeune ami. Et, lorsque cela ne suffisait plus, il jouait sur l'amour-propre du Vice-roi. Il lui faisait comprendre qu'une défaillance de sa part conforterait l'arrogance des Britanniques et encouragerait leurs prétentions impérialistes.

Le 6 août 1860, Sa'îd se décida à hypothéquer l'avenir. Il conclut un arrangement financier avec la compagnie pour couvrir ses dettes. La Convention portait sur les cent premiers francs par titres, soit 17 764 200 F, dont 2 516 157 F avaient déjà été versés en avril 1860. Le reste devait être versé, en bons du trésor,

---

[96] Cf. le tableau des souscriptions de titres de Suez en annexe.

[97] 85 506 réservées aux États-Unis, à la Russie et à la Grande-Bretagne, et 113 642 provenant d'attributions étrangères non réalisées, soit 177 642 actions.

[98] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, p. 412, lettre de Lesseps à Albufera du 31 décembre 1858, affirmant que ces actions seraient prises par le Vice-roi « conformément à ses instructions ». Cf. AMAE, CPC Égypte, vol. 32, Note de Nubar Pacha, octobre 1863, annexée à la dépêche d'Emerat à Tastu du 7 novembre 1863, Charles Lesage, *L'achat des actions de Suez* (Paris, 1906), p. 26, Georges Edgar-Bonnet, *Ferdinand de Lesseps*, I, 1951, p. 328-330, Mohamed Sabry, *L'Empire égyptien sous Ismaïl...*, 1936, p. 66-75, Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 287, David S. Landes, *op.cit.*, p. 163 et Jean Ducruet, *op.cit.*, p. 146.

[99] AMAE, CPC Égypte, vol. 29, Alexandrie, lettre de Béclard à Thouvenel du 11 juin 1860, f. 66.

sur une période courant de 1863 à 1867. Ces assignations étaient inscrites à l'ordre de la *Compagnie*, en valeur du 1er janvier 1860, et devaient produire 10 % d'intérêts l'an[100]. À la fin de 1862, un appel de trois cents francs par action fut fait, faisant du coup passer la dette du vice-roi de quinze à cinquante-quatre millions de francs. Une nouvelle convention fut signée le 20 mars 1863. Ismâ'îl confirmait les arrangements d'août 1860 ; il prévoyait le versement des trente-cinq millions francs restant dus, à partir de janvier 1864, au rythme mensuel d'un million et demi, en numéraire ou en billets à court terme couverts trente jours avant paiement. Tous les frais étaient pris en charge par le gouvernement égyptien[101]. Cette opération permit à Dervieu de s'associer avec Oppenheim pour prendre, à 7,25 % d'escompte, les dix millions de bons émis pour le premier appel de fonds et une option sur les trente-sept millions dus pour les deuxième et troisième appels[102].

Cette victoire de Lesseps sur Ismâ'îl n'était qu'une rémission pour la *Compagnie*. Ses difficultés financières étaient telles[103] que l'ancien fonctionnaire français dut se muer en professionnel de la chicane contre l'État égyptien. Il bénéficiait en cela de l'appui de l'agent français en poste à Alexandrie. En six ans, de 1863 à 1869, ses conflits interminables avec le gouvernement égyptien lui rapportèrent quelque quarante millions de francs. Ils en auraient rapporté le double si Poujade ne s'était pas opposé aux prétentions exagérées de Lesseps d'août 1868. Lorsque l'appui consulaire ne suffisait plus, il restait encore la possibilité d'un appel au gouvernement impérial. Les premiers mois du règne d'Ismâ'îl s'étaient traduits par une recrudescence de l'opposition britannique, notamment à Constantinople, entretenue par Nubar Pacha. La Porte s'était enfin décidée à se prononcer en faveur du canal, mais elle s'opposait à l'emploi de la corvée et à l'utilisation abusive de soixante mille hectares de terrains. L'ambassade de France avait vainement pesé de tout son poids dans la négociation[104]. En janvier 1864, pour lever cette mise en demeure ottomane, Lesseps s'en remit à l'arbitrage de Napoléon III. L'Empereur réussit à concilier les intérêts de l'Égypte et ceux de

[100] Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, III, p. 391-392.
[101] *Ibid.*, IV, pp. 279, 282-283 et 293-296.
[102] *Ibid.*, pp. 298-300. Voir aussi David S. Landes, *op.cit.*, pp. 157-158 et 165-166.
[103] En février 1863, il n'y avait plus que douze millions dans les caisses de la Compagnie et l'argent filait à raison d'un million et demi par jour. Cf. Georges Douin, *Histoire du règne du khédive Ismaïl*, I, 1933, p. 49 et AMAE, CCC Alexandrie, vol 37, lettres de Beauval à Drouyn de Lhuys du 18 février 1863 et de Tastu à Drouyn de Lhuys du 27 mars 1863, f. 36 et 87-88.
[104] Voir les dépêches de Moustier à Drouyn de Lhuys, in CAD, Constantinople, « Isthme de Suez, janvier à juin 1863 », des 26 mars, 1er, 2, 8 et 9 avril, 7 mai, 10 et 11 juin 1863, f. 242-244, 258-269, 278-279, 283, 292-293, 361-364, 422-423, 426-428, et *Ibid.*, « juillet à décembre 1863 », des 2, 9, 16 et 29 juillet, 1er octobre 1863, f. 3, 30, 36, 60-63, 223-225.

l'entreprise. L'opération rapportait quatre-vingt-quatre millions à la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*[105].

Cette dernière n'était pour autant pas sauvée. La sentence n'était pas acceptée par le gouvernement égyptien, tout au moins dans son montant. L'utilisation de l'arme financière allait permettre de venir à bout de son opposition. Vingt mois après le jugement de l'Empereur français, les deux parties trouvèrent un terrain d'entente. Une nouvelle convention financière était signée le 30 janvier 1866. Ismâ'îl, las de discuter, reprenait « une initiative qui n'eût jamais dû lui échapper et faisait de nouveau figure et acte de souverain[106]. » Le Vice-roi avait surtout besoin de l'aide française pour réussir l'emprunt de la *Da'irah*. Qu'il anticipât le refus du gouvernement impérial d'autoriser son admission à la cote, ou qu'il s'y résignât sur le conseil du ministère des Affaires étrangères, il ne faisait aucun doute que son arrangement avec Lesseps débloquait la question[107]. Pour sa part, la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* obtenait des liquidités lui permettant de poursuivre les travaux. Elle recevait immédiatement vingt millions de francs, relatif à la restitution des terrains prévue par l'arbitrage[108], et obtenait que les cinquante-huit millions restant encore dus, au titre de l'indemnité, fussent payés dans les trois ans[109]. Enfin, si la société appelait au cours de l'année 1866 les cent francs restant par action, les dix-huit millions que le vice-roi devait encore acquitter seraient versés avant la fin de l'année 1867[110]. Pour Outrey, cette convention offrait à Lesseps

> « un actif de plus de cent cinquante millions de francs, qui [assurait] la marche des travaux jusqu'en 1869. Si à cette époque le canal [n'était] pas achevé, il [serait] tellement avancé qu'il [deviendrait] facile de pourvoir à tous les besoins financiers[111] ».

L'optimisme du consul-général de France était toutefois sans commune mesure avec les besoins financiers du canal. Et le Trésor égyptien ne se révélait pas capable de les assumer rapidement. A l'automne 1866, à Paris, Lesseps

[105] Cf. texte de la sentence, AMAE, MD Égypte, vol. 14 ; *Archives diplomatiques*, 1865, p. 400-413 ; Ferdinand de Lesseps, *op.cit.*, IV, p. 476-493 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 476-489 (annexe 19) : trente-huit millions payables en douze semestres, relatifs à la suppression de la corvée ; trente millions payables en dix annuités, pour la rétrocession de terrains ; seize millions pour le canal d'eau douce, dont dix comme indemnités pour les travaux, payables dans l'année, et six millions de droits de péages, payables en dix annuités.

[106] Georges Douin, *op.cit.*, p. 189.

[107] Il n'a pas été possible de trouver trace de telles pressions dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Le plus ancien dossier conservé sur les finances égyptiennes concerne le second emprunt de la *Da'irah* de 1869-1870. Quant aux archives du ministère des Finances, elles ne conservent pas de documents relatifs à ce sujet pour la période antérieure à 1890.

[108] . Dix millions pour la portion du canal d'eau douce, entre Wady et Suez, et dix autres pour le domaine de Ras al-Wady (acheté deux millions en 1861).

[109] 57 750 000 F, payables en trente-six mensualités.

[110] en douze mensualités de 1 458 333 francs, au premier de chaque mois, soit 17 750 000 F.

[111] AMAE, CPC Égypte, vol. 38, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 1er février 1866, f. 63.

conclut, au nom du gouvernement égyptien, un emprunt de dix-sept millions. De retour au Caire, il dut s'en expliquer avec Ismâ'îl :

> « Par suite d'un malentendu, cet emprunt avait été souscrit sans autorisation régulière de la part du vice-roi, et je craignais qu'il n'en résultât un conflit ; mais grâce à l'esprit conciliant du président, cet incident, qui avait ému Son Altesse, n'a pas eu de suite. Faisant la part des justes susceptibilités, M. de Lesseps a consenti à supporter une part des intérêts stipulés, et l'emprunt de dix-sept millions de francs a été accepté finalement au taux de 11 ½ %. Il doit être remboursé dans un an. En dehors de cette somme, la *Compagnie* recevra mensuellement 1 500 000 francs, qui compléteront les échéances échelonnées d'ici au mois de février. Quoique l'isthme de Suez perde une somme d'environ 500 000 francs, je crois qu'elle fait encore une somme importante dont elle avait le plus pressant besoin[112]. »

À la fin de l'année, la *Compagnie* avait encore besoin de fonds. D'après les estimations de son président, il fallait encore cent millions pour terminer les travaux. Il songea, fort de l'appui de Poujade, puiser de nouveau dans la cassette vice-royale. Mais, de l'avis du consul, il paraissait « difficile, dans les conditions actuelles, d'obtenir un concours utile de la part de son Altesse[113]. » Le recours à l'emprunt était inévitable. Décidée le 1er août 1867, la souscription[114] s'ouvrit le 26 septembre, pour quatre jours. Cependant, le 30 juin 1868, Lesseps dut reconnaître que moins d'un tiers des titres proposés avait trouvé preneur[115]. Pour sortir de l'impasse, il sollicita du gouvernement français l'autorisation d'émettre des obligations avec lots, qui avaient particulièrement la faveur du public. Le Conseil d'État, « en considérant du caractère exceptionnel de l'entreprise et de l'intérêt que la France portait à l'œuvre du canal de Suez », rendit le 11 mai 1868 des conclusions favorables. Lesquelles furent rapidement entérinées par le Corps législatif, le 16 juin, et le Sénat, le 30. Le 5 juillet, la loi était promulguée au *Moniteur universel*. Toutes les obligations furent placées entre le 6 et le 9 juillet[116].

Dans le même temps, Lesseps décida de régulariser ses relations avec le gouvernement égyptien. Par une convention du 23 avril 1869, il cédait les baraquements, hôpitaux et autres infrastructures devenus inutiles, et acceptait que son entreprise entrât dans le droit commun. En paiement de ces renonciations, Ismâ'îl remettait à la *Compagnie* trente millions. Comme il n'avait pas de liquidités, il abandonna ses droits sur les intérêts et les dividendes de ses actions pendant vingt-cinq ans. Lesseps émit quant à lui cent vingt mille bons de cessions, réservés aux actionnaires, pour couvrir les coupons détachés[117]. Par ailleurs, il

[112] *Ibid.*, Alexandrie, lettre d'Outrey à Moustier du 9 novembre 1866, f. 556.
[113] *Ibid.*, vol. 39, lettre du 7 janvier 1867, f. 6.
[114] 333 333 obligations de 300 francs, remboursables sur cinquante ans, rémunérées d'un intérêt annuel de 25 francs.
[115] Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 297-298 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, II, p. 296.
[116] *Ibid.*, p. 298 et Jules Charles-Roux, *op.cit.*, I, p. 382 et II, p. 297.
[117] Rendement pour la Compagnie, soixante millions de francs, et pour les actionnaires, cent dix millions en intérêt.

partagea avec le gouvernement égyptien les fruits de la vente des terrains rétrocédés[118]. Finalement, lorsque le canal fut inauguré, le 17 novembre 1869, 432 807 822 F avait été dépensé par la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez*, dont 237 892 820 F avaient été versés par l'Égypte[119].

Ces convulsions financières, qui perdurèrent après la chute de l'Empire en France, n'avaient pas fait les affaires du Trésor égyptien. Elles faillirent ne plus faire celles de Lesseps. La spéculation contre le titre Suez allait bon train. Et la *Compagnie* ne réussissait pas à s'enraciner dans la confiance des porteurs français, comme l'avait montré l'emprunt raté de 1867. Le titre oscilla, les premières années, autour de son cours pivot, sans véritablement réussir à décoller. Puis, au début de l'année 1868, le Suez était coté deux cent cinquante francs.

Dervieu et Oppenheim avaient envisagé, en janvier 1864, de racheter les actions à leur prix le plus bas (quatre cent soixante-dix francs), mais le marché était si restreint qu'un achat minime fit monter le cours de quinze points. Derrière ce syndicat de banquiers implantés à Alexandrie ne pouvait se cacher que le plus gros actionnaire de la *Compagnie*, Ismâ'îl. L'ambassadeur anglais à Constantinople, Henry Bulwer, avait songé à cette possibilité, un an plus tôt. Dans un rapport à Londres, il avait suggéré :

> « Le Vice-roi devrait racheter la compagnie française. Le canal serait exécuté par le gouvernement égyptien ; le canal et l'Égypte devraient être sous une garantie européenne[120]. »

Le demi-frère de Napoléon III, le duc de Morny, rencontré à Paris par Nubar en août 1863, était « dans l'affaire ». Ni ce sésame, ni la volonté du Vice-roi de prendre le contrôle de la société du canal[121] ne furent suffisants pour venir à bout de Lesseps. Pourtant son entreprise resta une cible parfaite pour un raid boursier. Les articles colportant « toute espèce de faux bruits et de fausses nouvelles[122] » continuèrent à travers la presse. Derrière les menées du vice-roi et du demi-frère de l'Empereur, se cachaient les spéculations des banquiers eux-mêmes. En mai 1864, Lesseps révélait qu'une *Compagnie universelle de navigation*[123] avait été formée par Oppenheim et certains de ses amis pour remplacer la *Compagnie*

[118] David S. Landes, *op.cit.*, p. 286, Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 306-311 et J. Charles-Roux, *op.cit.*, p. 501-505.
[119] Abdel-Maksud Hamza, *op.cit.*, p. 278-280.
[120] PRO, FO 78/1795, lettre de Bulwer à Russel du 30 janvier 1863. Ce sentiment était propre au diplomate, son gouvernement restant hostile à toute idée de canal, comme le démontre la réponse de Lord Russel du 2 février 1863 [*Ibid.*].
[121] AMAE, CPC Égypte, Alexandrie, vol. 33, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 9 février 1864, f. 62-66.
[122] Ferdinand de Lesseps lors d'une conférence à Lyon, le 9 novembre 1864, cité par Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 353-355.
[123] au capital de deux cent cinquante millions de francs.

Universelle du Canal Maritime de Suez. La société était domiciliée à Londres, où ses actions seraient cotées[124].

Quatre ans plus tard, profitant de ses besoins, toujours grandissant, en argent liquide, le *Khidîv* se vit proposer par André[125] de racheter ses titres. Dervieu étant en disgrâce auprès du vice-roi, le banquier parisien utilisa les services de Roustan. Ismâ'îl prit conseil, avant de répondre à l'offre, auprès du consul britannique, Stanton. Pressentant le danger que pouvait représenter l'achat de la majorité des titres de Suez par une banque française, le diplomate la décrivit comme « la tentative d'un quelconque négociant en valeurs pour réaliser une certaine somme d'argent »[126].

Néanmoins, Ismâ'îl se montra intéressé. Des plans furent dressés afin de libérer les titres *khidiviaux* sans faire chuter les cours. De Londres, le secrétaire au *Foreign Office*, Lord Stanley, conseilla au vice-roi d'être prudent dans une spéculation de ce genre, doutant que les intérêts égyptiens fussent parmi les préoccupations d'André et de ses associés[127]. Devant cette pression britannique, le vice-roi renonça pour un temps à l'opération[128].

L'inauguration du canal de Suez ne dissuada pas les agioteurs dans leurs attaques contre Lesseps.

> « Ces adversaires qu'il avait démasqués en 1864, ne lui pardonnaient pas le nouveau triomphe qu'il venait de remporter et essayaient par de faux bruits et des brochures de diffamer la *Compagnie* et son président. F. de Lesseps répondit à ces misérables attaques dans une Assemblée générale des actionnaires tenue le 30 mars 1870, et cette odieuse campagne parut prendre fin ».

Mais les intérêts opposés, tant politiques que financiers, étaient trop nombreux pour que ne cessât jamais la spéculation contre le titre. Surtout, la *Compagnie* naviguait trop près de la faillite pour ne pas susciter la convoitise d'éventuels repreneurs. Et quand l'état des finances de l'entreprise ne suffisait pas à alimenter la rumeur, on la créait. Ainsi, en décembre 1870, au milieu des fracas de la guerre franco-allemande, des bruits parvinrent à Paris que Lesseps négociait à Londres la cession de la *Compagnie* à des financiers anglais[129]...

---

[124] AMAE, CPC Égypte, vol. 33, lettre de Lesseps à [Moustier - signature découpée] de mai 1864.

[125] H. Chomon, " André (Louis Édouard Alfred), 1827-1896 ", in *Dictionnaire de Biographie française*, *2*, pp.897-900.

[126] PRO, FO142/30, lettre de Stanton à lord Stanley n° 56 du 27 mai 1868.

[127] *Ibid.*, vol. 32, lettre de lord Stanley à Stanton n° 78 du 25 juin 1868.

[128] En 1876, les Britanniques n'opérèrent pas différemment pour préparer leur protectorat sur l'Égypte.

[129] Jules Charles-Roux, *op.cit.*, p. 406. Sur la finance française et la vente des titres Suez à Londres, Cf. Charles Lesage, *op.cit.*, et Auguste Chirac, *Les brigandages historiques, 1870-1887*, 2 vol. (Paris, s.d.).

Le chantier du canal de Suez était un magnifique instrument au service de l'arme financière. Ainsi, engendra-t-il toute une série d'investissements propres à renforcer la présence française en Égypte. L'interdiction de la corvée, décidée par Ismâ'îl et confirmé par la sentence impériale de 1864, imposa à la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* d'avoir recours aux techniques modernes. La vapeur, les excavatrices à secs et les dragues à long couloir se substituèrent aux bras des *fellahs*. Cette technologie ne pouvait se trouver qu'Europe. Compte tenu de l'hostilité de l'autre puissance industrielle du moment pour l'entreprise[130], seule la France était capable d'y prendre part. Un premier contrat fut passé le 1er octobre 1863 avec la société *Couvreux*, spécialisée dans les chemins de fer depuis 1841. Elle se vit confier, avec ses excavatrices, la difficile traversée du plateau d'Al-Guisr. Les frères Dussault, dont la réputation n'était plus à faire depuis qu'ils avaient construit les ports de Cherbourg, de Marseille et d'Alger, furent retenus, le 13 janvier 1864, pour installer les jetées de Port-Saïd. Enfin, Ferdinand de Lesseps offrit, le 26 mars 1864, à la société de travaux publics *Borel Lavallée & Cie* de creuser la plus grande partie du canal[131].

Tout le matériel à vapeur utilisé sur le canal fut commandé en France. La *Société des Forges et chantiers de la Méditerranée*, la *Société des Batignolles (Gouin et Cie)* et les industries de la région lyonnaise importèrent les dragues, les grues, les appareils élévateurs, les chalands, les bateaux à vapeur porteurs de vase, les gabares à vapeur, les locomotives, les wagons et les quelque deux cents petits navires. La *Société des Forges et chantiers de la Méditerranée*[132] et la *Société des Batignolles (Gouin et Cie)* fournirent la soixantaine de dragues, les grues et les chalands. Les industries de la région lyonnaise reçurent commande des excavatrices et des petites dragues[133].

Les projets ismâ'îliens de développement de l'Égypte représentaient également un attrait pour les entreprises françaises. Elles voyaient dans les contrats et les concessions, concernant les travaux publics, la création de services publics, l'achat de fournitures ou l'exploitation de ressources minérales, le moyen

[130] Un entrepreneur anglais, William Aïton, qui avait dragué la Clyde à Glasgow, avait été retenu, le 13 janvier 1864, pour creuser soixante kilomètres de canal. Mais il se récusa finalement.

[131] *La construction du canal de Suez, 1859*-1869, plaquette de la Compagnie de Suez, sans date, Jules Charles-Roux, *op.cit.*, I, p. 352-353, Mohamed Sabry, *op.cit.*, p. 281, Georges Edgar-Bonnet, *op.cit.*, p. 462.

[132] Société des Forges et chantiers de la Méditerranée, *Notice historique et description des établissements* (Paris, 1913)

[133] Cf. pour la mobilisation des machines à vapeur sur le canal, Voisin bey, *Le canal de Suez* (Paris, 1902-1906), 6 volumes de textes et 3 de planches et Hubert Bonin, *op.cit.*, pp. 22-23.

de rapporter des profits exceptionnels. Le matériel de la naissante industrie sucrière de la Da'irah fut ainsi monté, fin 1853-1853, par la maison *Cail*. Les frères Pastré fondèrent, avec le parisien Darblay jeune et François Bravay, la *Société des Moulins d'Égypte*, au capital de deux millions et demi de francs. L'entreprise, dotée d'un équipement moderne et employant une centaine de personnes, produisait de la farine de blé. D'abord installée à Alexandrie, elle implanta de nouveaux établissements au Caire en 1865. Son capital était de l'ordre de quatre à cinq millions[134]. Mais les résultats ne furent pas toujours à la hauteur des attentes. Certains ouvrages de grande envergure tournaient court. Ainsi la *Société des Batignolles* fut-elle retenue en 1863 pour bâtir la ligne de chemin de fer entre Le Caire et Khartoum. Ce projet d'Ismâ'îl, compte tenu des difficultés du Trésor, ne devait jamais voir le jour[135]. D'autres présentaient un caractère plus ou moins permanent. C'était le cas de la société *Fives-Lille* qui construisît le grand pont métallique de Qasr al-Nil, reliant Gizeh au Caire. La société *Cordier* se vit confier, en 1857, la distribution (par canalisation) de l'eau douce à Alexandrie[136].

Tous les secteurs d'activité furent touchés par les capitaux européens, de l'exploitation industrielle et agricole à la banque, en passant par les transactions commerciales et les transports fluviaux. L'essor économique de l'Égypte, sous Ismâ'îl, engendra aussi l'éclosion de sociétés financières. Beaucoup ne survécurent pas à la débâcle financière de 1866, suite à la crise européenne. La *Société Agricole et Industrielle* devait faire participer ses promoteurs européens aux fabuleux profits générés par le boom cotonnier. Deux ans après sa création, elle n'était plus qu'une coque de noix vide. Son président du conseil d'administration, Édouard Dervieu, n'avait d'autre alternative que de la déclarer en faillite en septembre 1866. L'affaire dura encore trois ans, pendant lesquelles ses actionnaires français et britanniques usèrent de toute leur influence politique et commerciale pour contraindre le *Khidîv* à les indemniser[137].

D'autres maisons ne vécurent qu'en raison de l'acharnement du Vice-roi à y verser des fonds. Ce fut notamment le cas de la *Medjidieh*, la compagnie égyptienne de navigation à vapeur, fondée en mai 1863. Regroupant les anciennes

[134] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 36, lettre de Béclard à Thouvenel du 11 août 1860, f. 64-65, vol. 38, lettre d'Outrey à Drouyn de Lhuys du 29 juillet 1866, f. 286-288, vol. 40, lettre de Poujade à La Valette du 4 mars 1869, f. 8-9.

[135] David S. Landes, *op.cit.*, p. 142-143.

[136] AMAE, CCC Alexandrie, vol. 37, lettre de Tastu à Drouyn de Lhuys du 9 avril 1867, f. 52-55.

[137] David S. Landes, *op.cit.*, p. 236-250, 251, 252-256, 260, 261, 265-266, 269, 275. L'auteur fait remarquer que les sources concernant cette affaire étaient particulièrement abondantes au Foreign Office (PRO, FO 78/2166 et 2167) mais absentes au Quai d'Orsay.

compagnies de la *Medjidieh* et de la *Nile Navigation Co*[138], elle avait été cédée par Ismâ'îl à un syndicat des nobles les plus puissants du pays et de banquiers européens installés en Égypte, dont l'incontournable Édouard Dervieu. Elle connut une existence agitée, avant de s'affirmer, en 1873, comme le noyau de la marine marchande égyptienne[139].

Des capitaux français, notamment investis dans le secteur bancaire, participèrent toutefois aux dividendes de la croissance égyptienne. Ces établissements avaient pour objectif de relier l'économie égyptienne à l'Europe, en tant qu'exportatrice de matériaux bruts et importatrice de biens manufacturés[140]. Les Britanniques développaient leur réseau bancaire dans tout le Proche-Orient comme un élément de leur implantation internationale[141]. Les Français se présentaient en ordre dispersé. Ils n'établissaient que des maisons de banque locales, dont les capitaux provenaient de leur activité commerciale. Dervieu[142], Pastré et Lavison furent de ces financiers « indigènes » qui bâtirent des fortunes en Égypte. Ensuite, ils se servaient de leurs relations avec le monde de la finance parisienne pour obtenir du crédit en Europe. Dervieu était lié à la banque parisienne *Marcuart André & C^ie^*. Pastré travaillait avec la *Société générale* et le *Crédit foncier* à Paris et la firme londonienne de Devaux, la *General Credit and Finance Co*. Toutefois le marché était restreint, voir même interdit à qui ne disposait pas de relations dans le monde de la *Haute Finance*.

L'élan canaliste, qui semblait profiter à l'éclosion de l'Égypte moderne, ne trouva pas le même écho dans les autres provinces du Machrek. L'importance de l'Égypte était surtout stratégique, reposant uniquement sur les ambitions de contrôle de la route maritime des Indes. Son intérêt cotonnier disparut du moment que la défaite de la Confédération de Jefferson Davis avait pu ramener la paix aux États-Unis. L'Égypte attirait tous les capitaux disponibles. L'argent appelle toujours l'argent... En vertu de ce principe, la Syrie ou la Mésopotamie ne présentant pas d'intérêt stratégique évident, la concentration capitalistique s'y avéra moins forte. Même dans les confins arabes jouxtant l'empire des Indes, où

[138] AMAE, vol. 35, lettres de Benedetti à Walewski du 20 août 1856, f. 102, et de Sabatier à Walewski du 5 avril 1858, f. 336-337 et *Ibid.*, vol. 35, lettre de Benedetti à Walewski du 27 juin 1856, f. 92. La société avait fait faillite en 1858.

[139] David S. Landes, *op.cit.*, p. 299.

[140] Robert L. Tignor, « The introduction of Modern Banking into Egypt, 1855-1920 », *Asian and African Studies*, 15 (1981), p. 105.

[141] Favorisant la création d'entités locales, de la *Bank of Egypt*, créée en 1855 à Alexandrie, à la *Banque ottomane*, créée à Constantinople en 1856, à l'aide de capitaux de banques parfaitement installées à Londres.

[142] Sur Édouard Dervieu, cf. la très détaillée biographie de David S. Landes, *op.cit.*.

l'intérêt de la Grande-Bretagne était des plus compréhensifs, les traces de capitaux britanniques étaient rares, se résumant à la navigation sur le Tigre et l'Euphrate[143].

Une tentative d'implantation française dans ce domaine eut lieu en 1864. Le gérant du consulat de France, Peretié, entama des négociations avec Nâmik Pacha pour permettre au pavillon français de flotter aussi sur les fleuves mésopotamiens. Le gouverneur ottoman se montrait enthousiaste :

> « J'ai tout fait sans y réussir pour empêcher les Anglais d'établir un service de bateaux à vapeur sur le Tigre (...) Si un pavillon rival vient faire de la concurrence au pavillon anglais, que nous avons quelques raisons de craindre, le commerce et la douane y gagneront[144]. »

La concession fut offerte à un négociant français bagdadi, Jules Weber[145]. Il reçut le soutien des riches propriétaires arabes et des *machâykh* de quelques puissantes tribus locales. Son objectif était de créer une compagnie mixte, transportant des pèlerins vers la Mecque et des marchandises vers Bombay et l'île Bourbon[146]. L'opération était la seconde que le gouvernement ottoman encourageait. Mais elle n'eut pas plus de chance que celle de 1855[147]. L'obstruction anglaise vint à bout de la volonté de Nâmik. Il informa le gérant du consulat de France « qu'il défendrait l'entrée [du Tigre] à tout navire portant pavillon français. » La seule solution pour Weber était de prendre un pavillon turc[148]... L'affaire ne se fit donc pas et les *Messagers Lynch of the Euphrates and Tigris Steam Navigation Company* continuèrent à naviguer seuls sur les fleuves irakiens. Son influence et son or avaient fait la différence à Constantinople[149]. Il n'y avait pas que la France qui jouait avec l'arme financière...

La Grande-Bretagne était même passée maîtresse dans son maniement. La concurrence de ses intérêts financiers avec ceux de la France était des plus féroces. Par delà le placement de capitaux et l'obtention de marchés pour l'industrie nationale, il en allait de la mise sous tutelle de l'Empire ottoman. Et, si les disponibilités bancaires anglaises se révélaient meilleures à court terme, limitant les entreprises françaises aux côtes occidentales du Machrek, le temps jouait pour

---

[143] Mohammed al Azzawi, *La rivalité franco-britannique dans le golfe arabo-persique (1793-1882)*, Thèse de doctorat, Lettres, Aix-Marseille I, 1985, p. 620-621.

[144] AMAE, CCC Bagdad, vol. 12, lettre à Drouyn de Lhuys du 13 septembre 1864, f. 341-346.

[145] *Ibid.*, CPC Bagdad et Mossoul, lettre de Peretié à Drouyn de Lhuys du 1er octobre 1864, f. 240.

[146] *Ibid.*, f. 248. L'île Bourbon est l'autre nom de La Réunion.

[147] Deux vapeurs, le *Bagdad* et le *Bassora*, avaient été commandés à une compagnie belge. La ligne avait commencé son service en avril 1859. Deux ans plus tard, force était de reconnaître qu'elle ne concurrencerait jamais les vaisseaux anglais, le *Comet* et le *Nitocris*, dans le transport de marchandises. Elle se contenta d'assurer un service de voyageurs et prit pour tout fret, le courrier (cf. Mohammed al Azzawi, *op.cit.*, p. 612-613).

[148] AMAE, CPC Bagdad et Mossoul, lettre de Peretié à Drouyn de Lhuys du 1er octobre 1864, f. 242.

[149] AMAE, CCC Bagdad, vol. 12, lettres de Peretié à Drouyn de Lhuys des 16 et 20 octobre 1864, f. 347-352 et 353.

la France. Les placements réalisés au Machrek sous le Second Empire allaient permettre de fourbir l'arme financière de la république dans l'Empire ottoman.

Conclusion

L'utilisation de l'arme financière dans les relations internationales fut certainement l'autre face de la « grande pensée » de Napoléon III. À l'éveil des peuples semblait en effet répondre, sous le Second Empire, la prospérité économique. Cette dernière n'était pas seulement le fait du régime. Mais la longévité et la stabilité évidente de celui-ci permirent de réunir les conditions de mise en utilisation de cette nouvelle forme de diplomatie. De même, si elle n'était pas propre au Machrek, ce fut dans cette région du monde qu'elle s'appliqua avec le plus de cohérence. Les opérations financières d'Égypte se répétèrent aussi bien à Constantinople qu'à Tunis et dans l'Empire chérifien. Elles débordèrent même largement le cadre méditerranéen pour s'appliquer au Mexique, où les causes de l'intervention françaises étaient liées au prêt du banquier, suisse il est vrai, Jecker et à la corruptibilité du duc de Morny...

Les intérêts économiques de la France au Machrek

Mais cette arme financière était d'un maniement très délicat. Les dernières années de l'Empire avaient vu la finance française s'insérer, en Égypte, dans les syndicats anglo-prussiens. L'appât du gain, l'internationalisme et l'anti-bonapartisme de la *Haute Banque* l'avaient poussé à cette attitude, plutôt qu'à agir dans l'intérêt national. Ainsi participa-t-elle enfin au mouvement des emprunts du *Khidîv*, après avoir contribué au gonflement de la dette locale par ses avances au Trésor. Cet endettement ne tarda pas à faire passer la seule entité nationale constituée sous tutelle financière franco-britannique. La France était la principale créancière[1]. Mais cette prépondérance, qui servit les premières visées expansionnistes du régime suivant, s'acheva dans les méandres du Parlement français. La question tunisienne et les tirades anticolonialistes de Clemenceau occultèrent les effets de l'occupation britannique de l'Égypte, en septembre 1882.

[1] Mais la république put se consoler de voir l'Empire ottoman, isolé diplomatiquement, en proie aux même maux que l'Égypte, solliciter son aide au sujet de l'intervention anglaise dans une de ces possessions. Parallèlement, Paris faisait savoir qu'elle préférait voir la Tripolitaine sous autorité ottomane plutôt qu'italienne. Et Constantinople, magnanime, sans pourtant renoncer à ses droits, acceptait de ne plus Cf. la question tunisienne comme un sujet de discorde avec la France... Sur les affaires franco-égyptiennes avant la Première Guerre Mondiale, Cf. la très bonne étude de Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914. Intérêts économiques et implications politiques*, publiée par le Comité pour l'Histoire économique et financière de la France (Paris, 1997).

La tutelle financière, préalable à la colonisation du Machrek, échappait aussi à la France à cause de la faiblesse de son engagement commercial. Certes, la France restait le second partenaire commercial de l'Empire ottoman, derrière la Grande-Bretagne. Mais ses positions étaient faibles. Le processus de réhabilitation entreprit par la convention commerciale du 26 novembre 1836, et confirmé par le traité de libre-échange du 29 avril 1861, restait à la fin du Second Empire comme inachevé. La guerre de Crimée avait semblé ranimer les échanges franco-ottomans. L'embellie n'avait pas duré, l'Autriche et la Russie lui disputant des marchés qu'elle détenait encore. La catastrophe de Sedan donna beaucoup de prestige à l'Allemagne qui sut en tirer quelque avantage du point de vue de son commerce extérieur[2].

Toutefois, la faiblesse des positions françaises comme les avantages relatifs de ses concurrents n'étaient pas à surestimer. Le Proche-Orient n'était pas irrésistiblement attractif. D'une façon générale, la différence de puissance économique n'aboutit pas, durant le Second Empire, à une domination politique des Européens sur les territoires ottomans. Le fort particularisme religieux ne suffisait pas à expliquer la détermination de l'Empire ottoman pour y résister, alors que d'autres terres d'islam n'y échappèrent pas. La raison tenait en l'absence de monoculture dirigée exclusivement vers les marchés extérieurs[3], trait caractéristique des économies dépendantes. Le coton, grand consommateur de chaleur et d'humidité ne trouvait pas en Égypte des conditions similaires à son milieu naturel. Il fallait recourir à une irrigation continue, qui plus est aléatoire, pour en étendre une culture de toute façon limitée. Par ailleurs, l'existence d'une riche production américaine remplissait les entrepôts de Liverpool et du Havre. Le même constat valait pour la soie de Syrie. Plus encore que les précieuses fibres, les filateurs lyonnais cherchaient un approvisionnement en cocons. L'intérêt français pour ce produit s'était développé au moment de la maladie du ver à soie, en 1853-1854. Il perdura vingt ans, le temps que les travaux de Pasteur permissent la reconstitution des élevages français.

Enfin,

> « l'ampleur de la colonisation en Inde [avait] eu pour conséquence de placer ce pays au premier rang des exportateurs d'Asie (...). Par contre, pour le Moyen-Orient, l'absence, jusqu'à la première guerre mondiale, d'une colonisation européenne et l'absence de climat tropical (le second expliquant en partie le premier) entraînèrent une relative stagnation des exportations de cette région[4] ».

[2] César Famin, *Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises chrétiennes en Orient* (Paris, 1853), p. 379, et Alfred Martineau, *Le commerce français dans le Levant* (Paris, 1902), p. 23-24.
[3] Sevket Pamuk, *Ottoman Empire and European Capitalism*, 1987, p. 53.
[4] Paul Bairoch, et Bernard Etemad, *Structure par produits des exportations du tiers monde, 1830-1937* (Genève, Droz, 1985), p. 93.

Les ressources économiques des provinces ottomanes ne constituaient pas, en elles-mêmes, un enjeu stratégique suffisant pour qu'un État européen prît le risque de les placer sous sa domination directe, bravant les caractéristiques locales et les réactions des autres puissances.

> « Il n'y avait donc pas de relation directe, mécanique entre l'intensité des flux financiers et celle des flux commerciaux. Les uns et les autres, pourtant, témoignaient de relations privilégiées entre l'Europe et certaines parties du monde[5]. »

Le pari des marchands fut aussi celui des marins. Leurs initiatives autour du canal de Suez, en mer Rouge, le montraient bien. Ils s'agissaient pour eux de sécuriser la nouvelle route vers l'Extrême-Orient. L'entreprise de Ferdinand de Lesseps cessait de concerner le Machrek pour s'affirmer pleinement comme une voie stratégique de l'impérialisme français et anglais dans les mers d'Asie. Seul son succès ramena ces puissances, après la chute de Napoléon III, à s'intéresser à l'Égypte. L'œil était neuf et les aspects spéculatifs lointains. Et si l'implantation d'un foyer colonial était dans tous les esprits, elle n'avait d'autre intérêt que le contrôle du canal...

Le Second Empire et la fascination du Machrek

Au Machrek, l'intérêt de la France était double. L'intérêt de civilisation qui faisait son discours depuis la venue de Bonaparte en Orient l'avait amené à se reconnaître dans les transformations de l'Égypte sous Muhammad 'Alî. Napoléon III, forcément héritier de cette tradition, se devait de soutenir le programme de gouvernement des successeurs du premier Vice-roi. D'ailleurs, il avait en commun avec eux les deux mots d'ordre qu'étaient « civilisation » et « nation ».

Mais le Second Empire préféra exporter dans cette région ses relents d'affairisme. La lutte d'influence que se livraient les Européens en Egypte bénéficia d'un boom économique sans précédent au Machrek, engendré par le coton, les nouvelles conditions de navigation et la construction du canal de Suez. Les aspirants à des fortunes faciles affluèrent vers ce Klondike sur le Nil. L'impérialisme de la France s'appliqua avec le moins de retenu. Ses agents préféraient croire, à la différence de leurs homologues britanniques, que leurs concitoyens étaient incapables de mal faire et leur laissèrent toute liberté, encourageant ainsi les pires excès. Il est vrai que les diplomates de Sa Majesté ne faisaient qu'exprimer la volonté politique de la Grande-Bretagne.

[5] Jean-Charles Asselain, *Histoire économique. De la révolution industrielle à la première guerre mondiale* (Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques/Dalloz, 1991), p. 280.

Volonté qui manqua cruellement à la France et qui laissait présager de l'état de la position de cette puissance en Égypte... malgré la présence aux rênes de cette nation en devenir de dirigeants francophones et francophiles. En effet, l'Empereur souhaitait moins peiner Victoria qu'élaborer des objectifs clairs et précis en Égypte. La France ne sut pas transformer son avantage relatif sur les autres nations en influence exclusive. Elle se contenta de laisser l'initiative à des hommes, de valeur certes, mais ne la représentant pas. Sur le plan politique et militaire, elle chercha à obtenir le plus de concessions du gouvernement égyptien. Son soutien s'apparentait souvent à de l'ingérence. Le discours politique commun qui s'était élaboré dans les premières années du XIX^{è} siècle apparaissait moins évident à compter du second Empire. En essayant de rattraper l'Europe, le Machrek avait engendré chez son modèle, comme un moyen de défense, un sentiment de supériorité.

Culturellement, l'Orient cessait « d'exercer, sur les imaginations, les mêmes prestiges qu'auparavant[6]. » Les voyageurs français, comme Renan et Gobineau, se muèrent en anthropologues au contact, réel ou supposé, avec le monde arabe. Ils établirent une réflexion raciale sur les origines des succès européens et s'interrogèrent sur le rôle des religions. L'universalité des Lumières cédait la place, dans le discours de la France moderne, engendré par le Second Empire, à un rapport dominant-dominé, où la société occidentale apparaissait comme « une nouvelle aristocratie par rapport à un Tiers-état mondial[7]. » Gambetta ne disait pas autre chose en juillet 1882 lorsqu'il demandait, à la représentation nationale, les crédits pour une nouvelle expédition combinée franco-britannique à destination du Machrek. Cette fois, il ne s'agissait plus de mettre fin à des massacres touchant des chrétiens, comme à Jiddah, en juin 1858, ou en Syrie, en juillet 1860. Il était question de défendre les intérêts français mis à mal par la révolte d'un égyptien, Ahmad 'Urabi, que la presse occidentale nommait Arabi. Cette déformation du nom, conforme à la transcription phonétique latine de l'alphabet arabe, montrait combien l'affirmation du Proche-Orient pouvait inquiéter l'Europe. Seul un député d'opposition, le radical Clemenceau, put s'élever contre cette théorie raciale et mettre en échec la volonté gouvernementale[8]. Ce faisant, il faisait sortir la France du jeu politique égyptien. Mais il lui assurait, dans ce monde arabe émergent, une popularité durable.

[6] Jacques Frémeaux, *La France et l'islam...*, 1990, p. 83.
[7] Henry Laurens, *Le Royaume arabe...*, 1990, p. 174.
[8] *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, *XI* (Paris, 1885), p. 101-105 (discours du 18 juillet 1882) et Jean-Baptiste Duroselle, *Clemenceau* (Paris, Fayard, 1988), p. 207-208 (discours du 19 juillet 1882). L'Egyptien Nubar Pacha semble avoir été l'inspirateur de l'intervention du parlementaire radical [*Ibid.*, p. 209, citant le journal de Scheurer-Kestner].

Napoléon III n'avait pas vu, en son temps, les choses sous cet angle. Ses propos au moment de l'inauguration du canal de Suez en était le meilleur exemple. Resté à Paris, il s'était pour la première fois exprimé publiquement sur l'affaire. Le 27 novembre, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, il avait déclaré :

> « Pendant que l'Amérique unit l'océan Pacifique à l'Atlantique par un chemin de fer de mille lieues d'étendue, partout les intelligences et les capitaux s'entendent pour relier entre elles, par des communications électriques, les contrées du globe les plus éloignées. La France et l'Italie vont se donner la main à travers le tunnel des Alpes ; les eaux de la mer Rouge se confondent déjà par le canal de Suez. L'Europe entière s'est fait représenter à l'inauguration de cette entreprise gigantesque, et si aujourd'hui l'Impératrice n'assiste pas à l'ouverture des Chambres, c'est que j'ai tenu que, par sa présence dans un pays où nos armes se sont autrefois illustrées, elle témoigne de la sympathie de la France pour une œuvre due à la persévérance et au génie d'un Français[9]. »

La grandeur de la France était stigmatisée, ses intérêts soulignés. Mais à aucun moment, l'importance du rôle joué par l'Égypte n'avait été mentionnée. Dans l'assistance, il n'y eut qu'un sénateur pour s'en étonner... silencieusement ; quelques mois auparavant, il était encore ministre de l'Instruction publique de Napoléon III. Victor Duruy rapporta les propos du souverain au représentant du *Khidîv*, Nubar Pacha. Ce dernier ne put s'empêcher de s'exclamer : « Mon Dieu, je trouve que l'Empereur a parlé du poussin, mais de la poule qui a pondu l'œuf et l'a couvé pendant des jours et des nuits entières, l'Empereur n'a rien dit »[10].

La faillite du protectorat religieux français

Bizarrement, ce fut en Syrie qu'apparut le plus clairement ce discours commun de la France avec le monde arabe, qui manquait tant aux rapports avec l'Égypte. Le paradoxe tenait en ce qu'il s'appliquât à une province ottomane plutôt qu'à la seule nation arabe constituée. Et, comme en Égypte, il achoppa sur les nécessités de lutte d'influence avec les autres puissances européennes. Aussi ne pouvait-il plus apparaître dans son universalité, se limitant à une intervention au profit des communautés non-musulmanes. Le mode de règlement de la crise menant à la guerre de Crimée était particulièrement riche d'enseignement de ce point de vue.

Le 1er décembre 1870, le gérant du consulat de France à Jérusalem, Sienkiewicz, rédigeait à l'attention du chargé d'affaires français à Constantinople,

[9] Jules Charles-Roux, *L'isthme de Suez. Historique, état actuel*, I, 1901, p. 401 et Georges Edgar-Bonnet, *Ferdinand de Lesseps*, 1951, p. 499.

[10] Propos rapporté par Mohammed Sabry, *L'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence anglo-française*, 1933, p. 313.

Ducros-Aubert, quelques « considérations sur la question des Lieux saints prises au point de vue exclusivement politique et sur le protectorat de la France en Terre sainte ». Dès son introduction, il présentait un juste résumé de la politique impériale :

> « L'affaire des Lieux saints demeure (...) entière. On a pu se bercer d'illusions et la considérer comme jamais terminée. La réalité est qu'elle présente aujourd'hui les mêmes difficultés et les mêmes dangers qu'en 1853. Tant que la Russie ne dominera pas à Constantinople ou qu'une barrière infranchissable n'aura pas été opposée à ses projets ambitieux, il y aura une question des Lieux saints[11] ».

En ne se préoccupant que du danger russe, le futur agent à Alexandrie ne présentait la réalité qu'à moitié. Certes, l'auteur du mémoire *La Russie et le Saint-Sépulcre*[12], parlait du ton du spécialiste. Mais il négligeait la politique des nations catholiques. Dans une lettre du 26 juin 1917 au sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le député catholique Denys Cochin, M^gr^ Gasparri, notait à ce propos :

> « Il ne faut cependant pas oublier que la Porte a concédé des Capitulations semblables[13] à d'autres nations, de telle sorte que si on ne considère que les seules Capitulations octroyées par le gouvernement impérial ottoman, les autres nations se trouvent dans une situation identique à celle de la France[14] ».

Le secrétaire d'État pensait naturellement à l'Autriche. Cette puissance avait tenté de ravir le protectorat de la France au lendemain de la guerre de 1870. Elle avait proposé au gouvernement de la république, mis au ban des relations internationales, de partager avec elle ses prérogatives orientales. Mais Paris avait solennellement renouvelé la protection des chrétiens ; comme l'avait dit plus tard, le 6 novembre 1890, un ministre des Affaires étrangères, Alexandre Ribot, à la représentation nationale, « si une autre nation avait trouvé dans son patrimoine un semblable héritage, elle ne songerait pas (...) à le répudier »[15].

La poursuite par la république de la politique chrétienne de Guizot et de Napoléon III était de fait vouée à l'échec. Elle quittait la sphère de l'action pour se cantonner à un domaine qui ne convenait pas à la France, celui de la conservation de biens. Certes, cette solution permettait le maintien de la culture française, par les efforts d'éducation des missionnaires catholiques français. Mais, elle ne cachait mal l'effacement progressif du pays dans la région[16]. Après l'échec de l'expédition de Syrie, le traité de Berlin, du 13 juillet 1878, reconnaissait aux agents

[11] AMAE, MD Turquie, vol. 127, copie d'un mémoire confidentiel, f. 492.
[12] *Ibid.*, vol. 128, mémoire du 25 octobre 1868, f. 185-196.
[13] Notamment à celle dont jouissait la France.
[14] ASV, Segreteria di Stato, Guerra, 1914-18, rubr. 257, fasc. 6, f. 36.
[15] G. Pélissié du Rausas, *Le régime des Capitulations dans l'Empire ottoman*, *II* (Paris, 1905), pp. 111-112. Voir aussi AMAE, MD Turquie, vol. 107, « Études pratiques sur le protectorat de la France en Orient », par Georges Outrey, du 8 septembre 1898, f. 538-565, et vol. 133, Rome, lettre de Lacaze à Ferry du 1^er^ juillet 1883, f. 103-124.
[16] Mathew Burrows, « "Mission civilisatrice" : French cultural policy in the Middle East, 1860-1914 », *Historical Journal*, 1986, n° 29(1), p. 109-135.

diplomatiques et consulaires des puissances représentées dans l'Empire ottoman le droit de protéger les ecclésiastiques, les moines, les pèlerins et les établissements religieux de leurs nationalités. Certes, les droits acquis à la France avaient toutefois été « expressément réservés »[17]. Et le 22 mai 1886, le Saint-Siège avait à son tour confirmé le protectorat de la France. Par son ordonnance *Aspera rerum conditio* adressée à la *Propaganda Fide*, il ordonnait aux communautés religieuses du Levant de s'adresser à la France pour toutes leurs interventions près la Porte.

> « C'est pourquoi on dit avec raison que les Capitulations donnent à la France, comme à bien d'autres nations, le droit de protéger les catholiques des autres nationalités, mais que c'est le Saint-Siège qui l'a constituée, de préférence à toute autre nation, la protectrice des catholiques en Orient »[18].

La position française semblait donc assurée. Les honneurs liturgiques dus aux consuls de France au Machrek perdurèrent jusqu'à l'été 1920, et l'établissement par la force d'un mandat français en Syrie[19].

Toutefois, en se crispant sur la défense des intérêts liés à son protectorat religieux au Machrek, la France commençait à céder le pas à la Grande-Bretagne. Son influence ne semblait plus se limiter qu'à ses protégés chrétiens, tandis que son partenaire/adversaire s'orientait vers une politique globale aux masses arabes. Au tournant des années 1850, ces positions n'étaient pas encore complètement définies. Mais l'antagonisme croissant entre musulmans majoritaires et chrétiens minoritaires de Syrie ne tarda pas à les faire apparaître. Le projet ottoman achoppait sur la suppression des différences communautaires. L'action des réformes, conjuguée à l'ingérence européenne, tant politique qu'économique, avait entraîné le repli des communautés confessionnelles sur elles-mêmes. Elles seules conservaient encore la capacité de rassembler par delà les cloisonnements sociaux[20]. Ce processus avait abouti à l'effet inverse de celui recherché par la Porte, à savoir la multiplication des *millet*. Le traité de Paris, en mars 1856, avait même consacré juridiquement ces collectivités spirituelles, humaines et institutionnelles, émanation de la loi musulmane imposée au temps de la Conquête.

Cette transformation du tissu social au Machrek, particulièrement en Syrie, eut pour conséquence le renforcement du sentiment de persécution dans la majorité musulmane de la population. Elle comprenait difficilement que le pouvoir

---

[17] Affaires étrangères, *Documents diplomatiques. Affaires d'Orient. Congrès de Berlin. 1878*, article LXII (Paris, Impr. Nationale, 1878), p. 294.

[18] ASV, Segreteria di Stato, Guerra 1914-18, rubr. 257, fasc. 6, lettre de M^{gr} Gasparri à Cochin du 26 juin 1917, f. 36.

[19] Sélim Sayegh, *Le Statu Quo des Lieux saints. Nature juridique et portée internationale*, 1971, p. 154.

[20] Dominique Chevallier, *La Société du Mont-Liban...*, 1971, p. 243.

califal ottoman pût trahir ainsi l'islam ; elle ne pouvait admettre que des minoritaires devinssent plus arrogants. Cette crise se dénoua en violences confessionnelles. Elle obligea surtout l'Europe à chercher des solutions appropriées. La plus évidente était l'intervention militaire : ce fut, pendant le Second Empire, le cas à Djeddah et en Syrie. Les opérations étaient alors combinées, sous direction anglaise ou française, nanties d'un consensus européen. Plus tard, ce fut l'expédition de la seule Grande-Bretagne en Égypte...

Napoléon III avait fait de cette entente franco-britannique l'autre pierre angulaire de sa politique étrangère. Il était donc inévitable qu'elle se manifestât dans les affaires orientales. Les insurrections de Jiddah et de Syrie lui offrirent les conditions nécessaires pour fonctionner positivement. Dans les deux cas, les violences avaient touché des agents des deux nations ; dans les deux cas, elles risquaient de mettre en péril l'équilibre européen par une déstabilisation de l'Empire ottoman. L'analogie des diagnostics par les diplomates français et britanniques s'arrêtait pourtant là. Car la coopération franco-britannique trouvait ses limites dans les objectifs géopolitiques de chaque État. La construction du canal de Suez le confirmait bien.

Le génie de Napoléon III fut certainement l'élément fondateur de sa politique étrangère, la défense du droit des Nations. Appliquée à l'Empire ottoman, elle marqua un épisode de la Question d'Orient, celui de l'affaire des Principautés[21]. Appliquée au Machrek, elle se traduisit par un projet visant à dépasser les limites confessionnelles : le « Royaume arabe ». Cette formule imaginée par l'Empereur faisait écho à cette renaissance culturelle de l'Orient arabe, surtout manifeste chez les chrétiens. Pourtant, cette rencontre d'un discours politique commun ne pouvait être qu'éphémère. Les interrogations sur l'héritage commun à toutes les populations de cette Syrie au sens large étaient en complète opposition avec le réformisme ottoman. Alors que les premières s'affirmaient comme le prologue à l'arabisme des années 1880, le mouvement initié par la Porte prônait une transformation de la société dans un sens authentiquement islamique. La politique hamidienne et l'émergence de la nation arabe s'annonçaient dans le prisme de la crise syrienne de 1860.

La France du Second Empire s'inscrivait bien dans la suite de l'expédition d'Égypte en cherchant à susciter cette arabité. Mais ce « Royaume arabe » arrivait trop tôt. Dans l'immédiat, seule comptait en Syrie l'unité islamique face aux

[21] Cf. le très complet dossier du *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, n° 15-16, 1996-1997, consacré à « l'impulsion de Napoléon III pour l'indépendance et l'unité de la Roumanie (1853-1870) », p. 13-66. A noter les contributions de Bernard Michel (p. 21-24), de Dan Berindei (p. 31-37) et d'Antoine Valton (p. 38-45).

ingérences de l'Europe. Quant à la Grande-Bretagne, elle était disposée à empêcher le moindre embryon de réalisation, aussi bien à Beyrouth qu'à Suez. Elle était consciente du danger que cette idée véhiculait pour l'ordre régional[22]. Pourtant, installée en Chypre à compter de 1878, elle ne tarda pas à s'intéresser à cette idée qui dépassait le cadre de la protection de la communauté druze. Quant à la France, toujours sous le coup de la défaite de 1870, elle s'engluait dans ses luttes intestines et institutionnelles, se bornant à préserver ses avantages acquis. En l'occurrence, la protection des chrétiens d'Orient...

Les prémices d'une réelle volonté politique ?

La politique de la France au Machrek, sous le Second Empire, fut d'abord une succession de crises majeures. Après avoir résolu l'affaire des Lieux saints, elle dût faire face à la résurgence de la question syrienne, pour la deuxième fois en vingt ans, et soutenir l'entreprise de Ferdinand de Lesseps à Suez sans monter qu'elle le faisait. Entre Londres, Rome et Constantinople, la diplomatie française eut fort à faire. Mais l'action de Napoléon III fut marginale ; elle était avant tout l'affaire des diplomates et de quelques publicistes. « Des questions comme la Chine, la Syrie et la Roumanie n'évoquèrent pas un suffisamment large ou soutenu mouvement d'opinion pour permettre à l'historien de les reproduire »[23]. Pourtant, il manqua réellement un personnel spécialisé dans les affaires arabes.

La tradition consistant à confier la direction des représentations consulaires d'Orient aux enfants des consuls et des négociants en poste dans la région était dans une grande mesure révolue. « Une erreur funeste [du] ministère des Affaires étrangères, et qui [remontait] bien loin, [était] de penser que tous les agents [convenaient] à tous les postes et de les déplacer constamment[24]. » Bien souvent, les agents nommés au Machrek n'avaient pas de connaissance pratique des postes qu'ils allaient occuper. Victimes d'une conception large de l'Orient, ils ne pouvaient ni informer pertinemment Paris, ni élaborer une politique particulière en fonction des événements. D'où cet effacement de la France au lendemain de la chute de l'Empire. Le personnel ne changea pas et, faute d'impulsion ministérielle, il s'attacha seulement à préserver tous les privilèges que procuraient les

[22] Ainsi, à l'automne 1879, l'ambassadeur près la Porte, Layard, se rendit à Beyrouth pour s'enquérir de sa résurgence [Lettre de Delaporte à Waddington du 9 octobre 1879, citée par Adel Ismaïl, *Documents diplomatiques et consulaires...*, *XIV*, p. 114-115, et Abdul Latif Tibawi, *A Modern History of Syria including Lebanon and Palestine* (Londres, Macmillan, 1969), p. 162-163].

[23] Lynn M. Case, *French opinion on war and diplomacy during the Second Empire* (Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1954), p. VIII.

[24] Vincent Benedetti, « Un ambassadeur anglais en Orient », *Revue des Deux-Mondes*, 1895, p. 51-52.

Capitulations. Cette faute n'incombait pas au Second Empire, et encore moins à Napoléon III. Au contraire, la présence au Machrek de consuls et de différents agents d'influence français, agents de renseignement des Affaires étrangères et des armées, espions civils et militaires, scientifiques et autres touristes, concourait à la mise en place d'une réelle politique arabe.

Seulement, la culture des Affaires étrangères ne permettait pas qu'elle se diffusât durablement au sein du personnel.

> « Grâce au système de la diplomatie bureaucratique, on trouve presque naturel que M. Benedetti, qui a commencé sa carrière en Orient et qui, dit-on, connaît l'Orient, ait été choisi pour le poste de Berlin. Cela se voit tous les jours. Personne non plus ne songe à s'étonner que notre ambassadeur soit arrivé à son poste sans connaître l'Allemagne. C'est encore tout à fait conforme à l'usage[25]. »

La politique menée entre 1850 et 1870 en direction du Machrek fut tributaire de ces pratiques. Et les ministres des Affaires étrangères entretenaient cet esprit. Les instructions que Drouyn de Lhuys rédigea le 3 mai 1855, à l'attention du nouvel ambassadeur près la Porte, Édouard Thouvenel, apparaissaient comme la synthèse de l'action diplomatique de la France dans l'Empire ottoman. Elles envisageaient la question des Lieux saints, déjà réglée, sous le seul angle du protectorat catholique et des établissements religieux, notamment *Lazaristes*. Elles affirmaient surtout que

> « la France ne [poursuivait] qu'un but en Orient. C'est la consolidation et l'amélioration progressive de l'état de choses existant. Nous sommes les amis de la Turquie et nous n'aspirons pas à exercer à Constantinople une influence qui ne serait pas en harmonie parfaite avec les intérêts d'un pays qui occupe en Europe une place nécessaire. L'un de ces intérêts, qui est comme la base et la sauvegarde des autres, consiste en l'indépendance, dans la dignité morale de la Sublime Porte[26]. »

Ni Walewski, ni Thouvenel, pour ne pas parler de leurs ternes successeurs, ne se départirent jamais de cette ligne de conduite. Ce dernier était pourtant un spécialiste de la question d'Orient, où il avait fait une bonne partie de sa carrière. Mais sa conviction était faite. N'avait-il pas déclaré à son drogman, Amédée Outrey, que « personne ne [troublerait] l'Orient, si l'Orient [avait] le bon sens de ne pas mêler ses affaires à celles de l'Occident[27]. » Ce fut donc contraint et forcé que, devenu ministre des Affaires étrangères, il se lança dans l'aventure syrienne.

Pour que n'apparaissent pas décousus les efforts de la France dans l'Orient arabe, il aurait fallu que l'Empereur compensât ce relatif mépris des diplomates par une impulsion similaire à celle qu'il insuffla en Europe. Mais, dans le cadre de

[25] Baron d'Agreval, *Les diplomates de Napoléon III*, 1872, p. 31. Ce livre est, en fait, un brûlot contre Benedetti.
[26] AMAE, PA Thouvenel, 9, f. 167-171.
[27] Lettre du 23 décembre 1858, citée par Lynn M. Case, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, 1976, p. 137.

sa politique méditerranéenne, il ne souhaitait qu'une « influence morale[28] ». Son réalisme européen l'amenait à privilégier la pérennité de l'Empire ottoman, dans toute son intégrité. Avec la destruction de l'ordre de Vienne, instauré en 1815, Paris, Londres et Saint-Pétersbourg s'accordaient pour n'y voir que le gage de toute sécurité en Europe. Napoléon III en était persuadé, « comme un homme qui connaissait peu le sujet »[29].

Après la chute de l'Empire, cette attitude se conjugua en France avec le rejet par toute une classe politique de l'idéal de civilisation qui avait marqué la première moitié du XIXè siècle. Le rejet culturel de l'Orient témoignait d'une profonde transformation des soubassements intellectuels de la vision du monde. L'universalisme laissait la place, au nom de l'impérialisme, à une logique de justification historique des inégalités. Un nouveau corps de doctrine concernant le monde arabe commençait à se construire sur des bases racistes et antisémites. Il trouvait son origine dans l'Algérie française en train de se construire. Le grand dessein du général Bonaparte, régénéré par Napoléon III, fondé sur l'arabisme trouvait ainsi ses limites dans la politique musulmane menée en Afrique du Nord. De ce fait, la France se coupait du monde arabe pour longtemps. La faillite de la politique arabe de la France des IIIè et IVè républiques apparut clairement dans les désastres de l'expédition de Suez et de la guerre d'Algérie. Il devait appartenir à un autre général de tirer les conséquences de ces errances. Charles de Gaulle profita de son expérience de l'Orient[30] pour reprendre la politique arabe à l'endroit où Napoléon III l'avait laissée.

[28] Proclamation de Milan du 8 juin 1859. Cf. à ce sujet Éric Gristi, *La politique méditerranéenne de Napoléon III*, Mémoire, I.E.P., 1996, concernant surtout la partie occidentale et septentrionale du *mare nostrum*.

[29] Propos de Lord Canning, après sa rencontre avec Napoléon III, le 19 mars 1853, cité in Stanley Lane Poole, *The life of the Right Honourable Stratford Canning, Viscount Stratford de Redcliffe*, *II* (Londres, 1888), p. 236-239.

[30] Cf. Gérald Arboit, « De Gaulle et le Liban », *Histoire & Anthropologie* (Strasbourg), n° 4, 1993, p. 73-76, et « De Gaulle au Liban », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 32-33, 1994, p. 209-219. Cf. aussi le témoignage sur la vie privée de la famille de Gaulle durant une partie de ce séjour, par l'amiral Philippe de Gaulle, dans ses *Mémoires accessoires*, *1*, (Paris, Plon, 1997), p. 95-104.

Annexes

Le personnel consulaire français au Machrek, d'après les annuaires diplomatiques[1]

	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
Ministre	Drouyn De Lhuys					Walewski				
Dir. des aff. pol.	De Viel-Castel		Thouvenel			Lefébure	Benedetti			
s/direction Midi et Orient				Cor		Faugère				
Dir. des cons. et aff. comm.	Théodore de Lesseps									
s/direction Orient et Indo-Chine						Meurand				
Agence du ministère à Marseille										
Gérant	Nollent								Bourville	
Mascate-Zanzibar										
Consul	Beligny						Cochet			
Alep										
Consul	Edmond de Lesseps				Grasset		Bentivoglio			
Bagdad										
Consul	Tavernier		Botta	Pélissier		Segur-Dupeyron	Tastu			
Beyrouth										
Consul ff. Cons. gal	De Lesparda				Edmond de Lesseps					
Damas										
Consul	Ségur-Dupeyron		Barbet de Jouy		Barrère	Outrey				
Jérusalem										
Consul général ff. consulat	Botta					Barrère				
Mossoul										
Consul	Fresnel		Place			De Laya	Bouvet	Haussman	Gerardy	
Alexandrie										
Agent et Consul Général	Le Moyne		Sabatier							
Le Caire										
Consul	Delaporte									
Djeddah										
Consul	Metaysier	Rochet d'Hericourt	Rochet d'Hericourt	Rochet d'Hericourt	Outrey		Montbrun			Rousseau

[1] Ces tableaux ne tiennent pas compte des absences des titulaires des postes et de leurs remplacements en cours d'année.

	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
Ministre	Thouvenel			Drouyn de Lhuys				Moustier		La Valette	Daru
Direction des affaires politiques	Benedetti		De Banneville					Desprez			
s/d. Midi & Orient	Faugère							Tamisier			
Dir. consultats et aff. comm.	Th. de Lesseps	Herbet							Meurand		
s/d. Orient & Indo-Chine	Meurand								Arlot		
Agence min. à Marseille											
Gérant	Bourville	Ferry	Mure de Pelanne								
Chancelier			J. Famin			A.P Castelin				A. Mège	
Mascate/Zanzibar											
Consul	Derche		Godeaux	Du Roscoat				Bughas	Bure	De Vienne	
Drogman-Chancelier	H. Jablonski									A. Bertrand	
Mascate											
Agent consulaire	Despeissis			Sef ben Said el Hattale						N.	
Alep											
Consul	De La Fosse				Bertrand						
Drogm.-chanc.	J-B. Goefroy			T.A. Gilbert			C.E. Merel	L. Monge			
Drogman sans résidence fixe	Saint-Chaffray										
Élève drogman						E. Gaspary					
Adana											
Agent consulaire						à Smyrne		Pieredi			
Alexandrette											
Agent vice-consul	Delpech		Des Pallières	Garelli							
Antioche											
Agent consulaire	Brouchier							N.			
Diyarbakir											
Agent consulaire	A. Pons										
Mersina/Tarsus											
Agent vice-consul	M. Goeffroy										
Orfa											
Agent consulaire	M. Armand										
Bagdad											
Consul	Tastu	N.	Delaporte					Pélissier			Guys A.-A.
Drogm.-Chanc.	F.-B. Garnier		A.N.A. Pérétié					L. Rogier			

	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
Beyrouth											
Consul ff. Cons. général	Bentivoglio		Outrey			Bernard des Essards			Rousseau		
Élève Consul	Roustan		Ceccaldi			Walewski				Jollivet	
Secr.Interpr. premier Drogman	N.		A.N.A. Pérétié								
Drogman-chancelier	A.N.A. Pérétié		Dequié			H. Sauvaire		Bertrand			
Drogman sans résidence fixe	A. Geoffroy	H. Sauvaire	Gaillard de Ferry			R. Jouglet	N. Siouffi				
Élève Drogman	Gaillard de Ferry			René Jouglet							
Acre et Caiffa											
Agent Consulaire	L. Catafago										
Aintab											
Agent consulaire			Giustini								
Lattakie											
Agent vice-consul	L. Geoffroy						A. Geoffroy				
Marach											
Agent consulaire			Moliarni	Saint-Chaffray							
Nazareth											
Agent consulaire	Koubroussi										
Saida											
Agent consulaire	Durighello										
Tripoli											
Agent consulaire	C.-I Blanche										
Damas											
Consul	Outrey		Hecquard				Rousseau				
Drogm.-chanc.	Lanusse			J.Bertrand			Gay de Turis				
Homs et Hama											
Agent consulaire	F. Bambino										
Jérusalem											
Cons. Gal. ff. Consul	Barrere										
Drogm-chanc.	Dequié		H.Sauvaire	Destrées	G. Laffon	A. Geoffroy	L. Monge	N.			
Drogman sans résidence fixe				C.F. Ledoulx	C.F. Ledoulx						
Jaffa											
Agent vice-consul	J.-E. Philibert										
Naplouse											
Agent consulaire	Schebly										
Ramte											
Agent consulaire	Damiani										
Mossoul											
Consul		Guys		Lanusse							
Drogm.-chanc.		A. Geoffroy			N.						
Damiette											
Agent consulaire	Surur	L.de Montaut	N.							Fackre	

	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
Alexandrie											
Agent et con. gal	Beclard			Tastu		Outrey			Poujade		Montmorand
Consul-juge									Pietri	Pietri	Pietri
Élève consul	Ceccaldi	De La Garde	Tricou					De Vienne		N.	De Vaux
Premier drogman	A. Fleurat		F.-B. Garnier					H. Sauvaire			
Chancelier	A. Jorelle		F. Hélouis	H. Sauvaire	A. L. Dobignie						
Deux. drogman	Fréd. Mérel	N.	T.A. Gilbert	Gaillard de Ferry		Dannah					
Élève drogman	N.								G. Outrey		
Kéné											
Agent consulaire	N.										Bichara
Khartoum											
Agent consulaire						B. Paban					
Jemseh											
Agent consulaire								N.		Sevin	
Tantah											
Agent consulaire								N.		Athanasi	
Massouah											
Agent vice-consulaire	T.A. Gilbert		Lejean				Werner-Munzinger				
Mansourah											
Agent consulaire										Calonch	
Port Said											
Consul					Laroche			Flesch		N.	Péllissier
Drogm.-chancelier											G. de Voisin
Suez											
Consul	P. Batissier		Émerat								
Drog.-chancelier						G. Didier		C.F. Ledoulx			
Le Caire											
Consul	Delaporte		De Laya			De Saint-Foix	Roustan		Tricou		
Chancelier	F. Hélouis		Saint-Chaffray	L. Monge		J.A. Cany		Franco			
Djeddah											
Consul	Rousseau		De La Garde	Pélissier		Ceccaldi	B. Schnepp	P.A Dubreuil			
Drogm.-chancelier	L. Monge			N.							

Composition du Corps expéditionnaire de Syrie[1]

Quartier général

Le général DE BEAUFORT D'HAUTPOUL, commandant le corps expéditionnaire

MARQUERIE, capitaine d état-major de 1ère classe, aide de camp.
LEMINTIER DE SAINT ANDRE, lieutenant au 8è hussards, officier d'ordonnance.
GOERT, interprète de 1ère classe.

Etat-major

OSMONT, colonel, chef d'état-major.
BOYER, chef d'escadron, sous-chef.
GELIS, capitaine de 1ère classe.
SEIGLAND, capitaine de 1ère classe.
NAU DE CHAMPLOUIS, capitaine de 2è classe.
CHANZY, lieutenant-colonel du 71è de ligne, commandant du quartier général, officier politique.
CEREZ, chef de bataillon du 1er tirailleurs algériens, attaché à l'état-major comme officier politique.
CHIDIAK, interprète de 1ère classe (auxiliaire), attaché à l'état-major.

Artillerie

RAYNE, chef d'escadron du lot d'artillerie montée, commandant l'artillerie.
BORNECQUE, capitaine en second, au 13è d'artillerie montée, adjoint au commandant.

Génie

SERVEL, capitaine en premier, commandant le génie du corps expéditionnaire.

Intendance

MONY, sous-intendant militaire de 2è classe.
AUDEMART et CHASSIGNY, adjoints.

Trésor et Postes
LOUET, payeur du corps expéditionnaire.

Force publique
RAYMOND, lieutenant de gendarmerie, prévôt.
FLAMBART, capitaine, prévôt (à compter du 15 octobre 1860)

Service de santé
COLMAN, médecin principal de 1ère classe, chef de service.
GUESRARD, officier d'administration, comptable de 2è classe, chargé du service des ambulances.

Service vétérinaire
MOULINE vétérinaire au 1er cuirassiers, chef de service.

[1] D'après SHAT, G4, 1, Ernest Louet, *Expédition de Syrie. Beyrouth, le Liban, Jérusalem (1860-1861). Notes et souvenirs* (Paris, Amyot, 1862), pp. 17 et 133 et Charles de Gaulle, « Histoire des troupes du Levant (1931) », in *Le Fil de l'épée et autres écrits* (Paris, Plon, 1990), p. 714-717.

Troupes

Commandement de l'infanterie
Général DUCROT.

Infanterie *8 bataillons*

5è régiment de ligne, colonel CAUBERT.
13è régiment de ligne, colonel DARRICAU.
16è bataillon de chasseurs à pied, commandant ARDANT DU PICS.
1er bataillon du ler régiment de zouaves, Commandant LIAN.

Cavalerie *4 escadrons*

Lieutenant-colonel DU BREUIL, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, commandant la cavalerie.
Chef d'escadrons DE TUGE.
Un escadron de 1er hussards (STOCKLY, capitaine commandant).
Un escadron du 3è chasseurs d'Afrique (POISSONNIER, capitaine commandant).
Un escadron du 1er chasseurs d'Afrique (DE NATTES, capitaine commandant).
Un escadron du 2è spahis (TASCHER DE LA PAGERIE, capitaine commandant).

Artillerie *2 batteries*

5è batterie du 1er régiment à pied
une compagnie *bis* du 1er escadron du train d'artillerie (FARCY, capitaine commandant).
Une batterie du 10è régiment monté (GUYOT, capitaine commandant).

Parc d'artillerie
CLERC, Capitaine en premier du 13è régiment monté, directeur du parc.

Génie
6è compagnie du 2è bataillon du 2è régiment (DUPUY, capitaine en premier).

Force Publique
Deux brigades à pied et une brigade à cheval.

Administration
Train des équipages : une compagnie du 2è escadron et une compagnie du 3è
Ouvriers : un détachement de la 11è section; un détachement de la 15è section.
Infirmiers : un détachement.

TOTAL : 7 000 hommes

Les villes arabes, espaces de ségrégation confessionnelle

Les massacres de 1860 en Syrie se révélèrent avant tout comme un phénomène largement urbain. Le long processus d'émigration des minorités chrétiennes de Mésopotamie et du Kurdistan, victimes du rigorisme chi'ite et de la bédouinisation turkmène l'expliquait. Ils offraient à un grand nombre de chrétiens le moyen de s'insérer dans la société ottomane, en participant aux activités commerciales et de services. Cette stratégie de fusion était toutefois contrebalancée par le maintien, dans les zones rurales, de communautés repliées sur elle-même, dans des villages homogènes. Ainsi les maronites, cramponnés dans leurs montagnes du Kesruwân, autour de leur clergé. L'immigration rurale des chrétiens s'était réalisée vers les zones urbaines économiquement actives. Le quartier de Bâb Mosallâ, à Damas, ne se constitua qu'à la fin du XVIII^{è} siècle, avec l'affirmation du rôle politique de la cité. Les grecs orthodoxes, protégés du pouvoir ottoman, reconnus comme appartenant à un *millet*, arabisés jusque dans leur liturgie, formaient l'essentiel de la population chrétienne du Machrek. Ils prospéraient dans l'orbite immédiate des populations sunnites, vivant en symbiose dans un environnement musulman à Tripoli ou à Beyrouth. Les grecs catholiques, rattachés à Rome depuis 1724, étaient présents dans des villes moyennes, comme Zahlé, ou, à l'abri des tracasseries, dans les zones éloignées de la Biqâ', au nord, et de Sayda, Sûr, Bint Jbayl ou Nabatyyet, au sud.

L'immigration chrétienne était installée dans les quartiers périphériques des villes. Cette situation était à la fois le fait de regroupements spontanés issus des exodes ruraux et urbains, que de l'installation organisée par les autorités locales. C'était le cas à Bagdad, où les chrétiens avaient été concentrés sur la rive gauche du Tigre, dans le quartier de Chammâsiyah, hors les murs nord-est de la ville. Même chose au Caire, ou à Tripoli de Syrie, où la nouvelle ville musulmane les avait confinés au nord-ouest. Les « quartiers francs », où se regroupaient les colonies occidentales, appelées au service des autorités musulmanes ou se livrant au commerce, étaient également rejetés près des portes des villes. Ainsi, au Caire, à l'entrée de la ville du côté de l'Azbakiyya.

Toutefois, des quartiers chrétiens plus ou moins marginaux s'insérèrent parfois, au gré des accroissements urbains, dans un emplacement plus central. Le cas d'Alep était particulièrement représentatif. La présence grecque orthodoxe était ancienne dans la vieille ville, au sud-ouest des souks et de la grande mosquée. Le quartier de Jallûm, à l'intérieur du périmètre de l'enceinte, essaima vers les faubourgs nord, de Judayda, puis de Saliba. Au milieu du XIX^{è} siècle, ces quartiers nord, au-delà des murs, alimentés par l'exode rural, étaient devenus le pôle principal de la concentration chrétienne, sans que l'ancienne population ait entièrement déserté la vieille ville. Le processus fut similaire à Damas, où la majeure part des chrétiens fut longtemps groupée dans un seul quartier. Mais l'émigration rurale du Haurân, à la fin du XVIII^{è} siècle, amena la constitution de deux nouvelles zones, en périphéries, à Qoraychâ et Bâb Mosallâ. De la même façon, à Hamâ, deux quartiers chrétiens s'étaient constitués au gré de l'installation de nouveaux venus. Le premier groupait ces vieux citadins de grecs orthodoxes près du palais, au cœur de la ville, tandis que le second, à la périphérie, accueillait les jacobites.

L'existence de quartiers purement chrétiens restait toutefois rare. La norme était la cohabitation de populations musulmanes et chrétiennes, dans des zones où prédominait l'une ou l'autre des communautés confessionnelles. Alep n'avait que deux quartiers purement chrétiens sur quatre-vingt dix-neuf. Dans beaucoup d'autres, la proportion chrétienne n'était que de l'ordre de 60 à 80 %. A l'opposé, de nombreuses zones musulmanes accueillaient quelque 2 à 15 % de chrétiens. Ce cosmopolitisme aleppin ne se retrouvait pas à Damas. Pourtant, les quartiers chrétiens accueillaient également une population mêlée. D'ailleurs, Bâb Mosallâ resta à l'abri des massacres en 1860. Mais, l'obturation des ruelles venant des zones musulmanes et la fermeture du quartier sur lui-même, par trois portes, expliquaient ce phénomène.

Cette ségrégation dans les quartiers chrétiens des villes arabes tendit à s'accroître après les événements de 1860. Elle était conforme au principe général d'organisation en communautés confessionnelles qui dominait en Syrie[1]...

[1] Xavier de Planhol, *Minorités en islam...*, 1997, pp. 224-226, 273-278, Antoine Abdel Nour, *Introduction à l'histoire urbaine de la Syrie ottomane (XVI^{è}-XVIII^{è} siècles)*, (Beyrouth, Les Éditions Universitaires du Liban, 1982), p. 66-74, 175-179, et Jean-Claude David, « L'espace des chrétiens à Alep... », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1990, n° 55-56, pp. 150-170.

Fonds secrets, août 1860-juin 1861, dépenses de M. le marquis de Beaufort d'Hautpoul, général de division commandant[1]

Dates	Missions	Francs
19/08/1860	Pour renseignements sur les Druses	40
23	A un espion envoyé à Deir el Kamar	50
7/09/1860	A un espion envoyé dans le Liban	50
9	Pour renseignements sur la position des Druses	50
19	A un espion envoyé dans le Liban	50
27	A deux espions envoyés chez les Druzes	60
29	Aux guides de la colonne	40
30	Aux guides du bataillon du 13è de Ligne	20
30	A deux espions envoyés dans le Djebel Cheikh	100
1/10/1860	A un agent envoyé dans le Djebel Cheikh	80
2	Aux guides de la colonne	50
3	A un espion envoyé dans le Hausan	100
3	Pour renseignements sur Homs et Hama	100
3	A un espion envoyé à Katassa	80
4	Aux guides d'un détachement du 13è de Ligne	10
4	A deux agents envoyés à Mejdel-Chem	100
4	A un espion envoyé à Djezzin	50
7	A un espion dans le Hauran	100
7	A deux espions envoyés à Djezzin	70
8	Renseignements sur le Leza	120
8	A un espion envoyé à Had-Bcheme	75
9	A deux espions envoyés à Katama	100
9	Renseignements venus de Damas	25
10	A un espion envoyé à Cheba	60
12	A un espion envoyé à Cheba	80
12	A deux espions envoyés au Djebel Cheik	100
12	A deux espions envoyés à Beifour et Abeï	80
13	A un espion envoyé à Djezzin	40
13	A un espion envoyé dans le Hauran	100
15	Espions envoyés dans le Baalbeck	30
15	Pour renseignements sur les chefs druzes réfugiés au Hauran	100
16	A un espion envoyé à Niha	25
16	A un espion envoyé à Masbeya	50
16	Pour renseignements sur le Hauran	60
17	Pour renseignements venus de l'intérieur	100
17	A un agent envoyé à Aklim-Behane	80
18	A deux espions envoyés dans le Djebel-Cheik	100
21	A un espion envoyé dans le Djebel-Cheik	50
23	Donné pour renseignements sur le Hauran	100
29	A un agent envoyé dans le Djebel-Cheik	100
31	A un agent envoyé dans le Hauran	65
01/11/1860	Renseignements sur la position des Druzes	40

[1] SHAT, G[4], 1.

Dates	Missions	Francs
4	A deux espions envoyés dans le Hauran	100
8	Renseignements sur Hasbaya	30
12	A des espions envoyés au Djebel-Cheik	100
12	Renseignements sur le Bled Becherre	50
13	Agent envoyé dans le Hauran	80
15	A un espion envoyé à Cheba	50
16	A deux espions envoyés chez les Ansariés	100
17	A un agent envoyé à Saphed	100
21	Agents dans le Hauran	100
22	A des espions envoyés dans l'Aklim	50
25	Agent à Mokhara	40
25	Aux espions du Hauran	50
25	Pour renseignements sur le Leza	80
29	Renseignements	55
02/12/1860	Pour renseignements sur les districts de Safita et de Tripoli	100
5	A deux espions envoyés dans le Leza	200
7	Pour renseignements sur Homs	80
10	A un agent dans le Djebel-Cheik	100
11	A un agent envoyé à Sapher	100
15	A un espion envoyé chez les Metualin	75
16	Renseignements sur le pays des Ansariés	150
17	Pour des nouvelles du Hauran	100
18	A un agent à Mokhara	100
18	A un agent à Djezzin	100
20	Renseignements sur Alep	100
21	A deux espions envoyés dans le pays de Bcharra	200
23	Pour renseignements sur la vallée du Jourdain et Tibériade	100
24	A un agent dans le Djebel-Cheik	200
25	A un agent Charles Metuasin	100
26	A un agent envoyé à Homs et à Hama	150
29	Pour renseignements chez les Druzes	50
2/01/1861	A un agent du Hauran	100
5	A un agent envoyé à Moktara	100
7	Pour renseignements sur le pays des Métnalis	50
10	Pour renseignements sur le Djebel Cheik	60
13	A deux espions envoyés dans le Bled Beharsa	100
15	A un espion envoyé dans le Hauran	100
19	Pour renseignements sur le district du Nord	75
21	A un agent envoyé à Jour et chez les Métnalis	100
24	A deux agents envoyés dans le Hauran	100
26	A un agent dans le Djebel Cheik	50
2/02/1861	Renseignements sur le Hauran	70
4	?	250
6	A un agent envoyé dans le Djebel-Cheik	80
11	Renseignements sur le Bilad Becharra	150
14	Pour renseignements sur le district du nord et le pays des Métnalis	50

Dates	Missions	Francs
15	A un agent indigène à Moktara	50
	Renseignements sur le Hauran	60
18	A un agent à Homs et Hama	150
19	A un agent indigène à Hasbeya	50
22	Renseignements sur les Arabes nomades (Anezés)	150
	A un agent envoyé dans le Leza	100
23	Renseignements sur les environs de Tripoli	20
24	A un agent à Damas	50
25	A un agent dans le Hausan	100
2/03/1861	A un agent dans le Djebel Cheik	80
7	Pour renseignements sur le pays des Métnalis	60
9	A un agent envoyé dans le Djebel Safa	100
11	A un agent à Mokhara	50
20	A un agent envoyé à Hasbeya	30
21	Pour renseignements sur la vallée du Jourdain	50
22	A un agent envoyé dans le Leza	100
1/04/1861	Renseignements sur le pays d'Akkar	50
4	A un agent envoyé chez les Ansariés	100
5	Pour renseignements sur le Djebel Cheik	60
6	A deux agents envoyés dans le Hauran	200
11	A un agent dans le Bilad Becharra	80
	A un agent à Mokhara	60
12	Pour renseignements sur les pays des Métnalis	75
14	A un agent chez les Métnalis de Baalbeck	100
17	a deux agents chez les Druzes du Hauran	200
18	Renseignements sur les districts du Nord	50
19	A un agent envoyé à Safed	50
23	A un agent envoyé chez les Druzes du Chouf	80
24	A un agent envoyé à Damas	30
	Renseignements sur Homs et Hama	100
25	A un agent envoyé à Nazareth et à Acre	100
26	A des agents envoyés chez les Druzes au Liban	80
28	A un agent dans le Hauran	100
1/05/1861	A deux agents envoyés dans les districts du Nord	100
5	A un agent chez les Métnalis du Bled Becharra	100
7	Renseignements sur les Ansariés	80
8	A deux agents envoyés dans le Hauran	200
	A un agent à Mokhara	50
	A un agent dans le Bled Becharra (Métnalis)	75
12	A quatre agents dans les districts du Nord	200
14	A un envoyé d'Ali Bey, chef des Métnalis du Sud	75
16	A un agent envoyé dans le Djebel Cheik	100
20	A deux agents dans la Bekâa	150
21	A un agent chez les Métnalis de Baalbeck	80
	A deux agents dans les districts du Nord	100
22	A un agent envoyé à Homs	100

Dates	Missions	Francs
24	A deux agents envoyés dans le Kesrouan	50
25	A un agent chez les Green Schism du Koura (??)	75
27	A deux agents dans le Leza	200
29	A un agent à Hama	100
	A deux agents dans les districts du Nord	80
30	A un agent chez les Druzes du Chouf	40
2/06/1861	A un agent envoyé chez Mohammed Douki dans le Hauran	100
4	A deux agents chez les Métnalis	200
6	A un agent dans les districts du Nord	100
8	A deux agents dans le Djebel Cheik	150

Les règlements et protocoles fondamentaux du Mont-Liban :
Règlement du 9 juin 1861[1]

Article 1 - Le Liban sera administré par un gouverneur chrétien nommé par la Sublime Porte et relevant d'elle directement. Ce fonctionnaire, amovible, sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la montagne, percevra les impôts, nommera, sous sa responsabilité, en vertu du pouvoir qu'il recevra de S. M. I. le sultan, les agents administratifs ; il instituera les juges, convoquera et présidera le m*edjliss* administratif central et approuvera l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux, sauf les réserves prévues par l article 9. Chacun des éléments constitutifs de la population de la montagne sera représenté auprès du gouverneur par un *vekir* nommé par les chefs et notables de chaque communauté.

Article 2 - Il y aura pour toute la montagne un medjliss administratif central composé de douze membres : deux Maronites, deux Druzes, deux Grecs catholiques, deux Grecs orthodoxes, deux metualis, deux musulmans chargés de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses et donner un avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le gouverneur.

Article 3 - La montagne sera divisée en six arrondissements administratifs, savoir :

1° Le Koura, y compris la partie intérieure et les autres fractions du territoire avoisinant, dont la population appartient au rite grec orthodoxe, moins la ville de Kalmoun, située sur la côte et à peu près exclusivement habitée par des musulmans.

2° La partie septentrionale du Liban, sauf le Koura, jusqu'au Nahr-el-Kelb.

3° Zahlé et son territoire.

4° Méten, y compris le Sahel chrétien et les territoires de Kala et de Solima.

5° Le territoire situé au sud de la route de Damas à Beyrouth jusqu'à Djézin.

6° Le Djézin et le Teffah.

II y aura, dans chacun de ces arrondissements, un agent administratif nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant, soit par le chiffre de la population, soit par l'importance de ses propriétés.

Article 4 - II y aura dans chaque arrondissement an medjliss administratif local, composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population et les intérêts de la propriété foncière dans l'arrondissement. Ce medjliss local, présidé et convoqué annuellement par le chef de l'arrondissement, devra résoudre en premier ressort toutes les affaires de contention administrative, entendre les réclamations des habitants, fournir les renseignements statistiques nécessaires à la répartition de l'impôt dans l'arrondissement et donner son avis Consultatif sur toutes les questions d'utilité locale.

Article 5 - Les arrondissements administratifs seront subdivisés en cantons, dont le territoire, à peu près réglé sur celui des anciens *aklins,* ne renfermera autant que possible que des groupes homogènes de population et ces cantons en communes qui se composeront d'au moins cinq cents habitants. A la tête de chaque canton, il y aura un agent nommé par le gouvernement, sur la proposition du chef de l'arrondissement et à la tête de chaque commune un cheikh choisi par les habitants et nommé par le gouverneur. Dans les communes mixtes, chaque élément consultatif de la population aura uni cheikh particulier dont l'autorité ne s'exercera que sur ses coreligionnaires.

Article 6 - Égalité dit tous devant la loi, abolition de tous les privilèges féodaux et notamment de ceux qui appartenaient aux mohâtagis.

Article 7 - 11 y aura dans chaque canton un juge de paix pour chaque rite. Dans chaque arrondissement, un medjliss judiciaire de première instance composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population et au siège du gouvernement un medjliss judiciaire supérieur composé de douze membres dont deux appartenant à chacune des sis communautés désignées dans l'article 2, et auquel on adjoindra un représentant des cultes protestant et israélite, toutes les fois qu'un membre de ces communautés aura des intérêts

[1] AMAE, MD Turquie, vol. 122, f. 371-377.

engagés dans le procès. La présidence des medjliss judiciaires sera exercée trimestriellement et à tour de rôle par chacun de leurs membres.

Article 8 - Les juges de paix jugeront sans appel jusqu'à concurrence de 500 piastres. Les affaires au-dessus de 500 piastres seront de la compétence des medjliss judiciaires de première instance. Les affaires mixtes, c'est-à-dire entre particuliers n'appartenant pas au même rite, quelle que soit la valeur engagée dans le procès, seront immédiatement portées devant les medjliss de première instance, à moins que les parties ne soient d'accord pour reconnaître la compétence du juge de paix du défendeur. En principe, toute affaire sera jugée par la totalité des membres du medjliss. Néanmoins, quand toutes les parties engagées dans le procès appartiendront au même rite, elles auront le droit de récuser le juge appartenant à un rite différent ; mais dans ce cas même, les juges récusés devront assister au jugement.

Article 9 - En matière criminelle il y aura trois degrés de juridiction, les contraventions seront jugées par les juges de paix ; les délits par les medjliss de première instance et les crimes par les medjliss judiciaires supérieurs dont les sentences ne pourront être mises à exécution qu'après l'accomplissement des formalités en usage dans le reste de l'empire.

Article 10 - Tout procès en matière commerciale sera porté devant le tribunal de commerce de Beyrouth, et tout procès, même en matière civile, entre un sujet ou protégé d'une puissance étrangère et un habitant de la montagne, sera soumis à la juridiction de ce même tribunal.

Article 11 - Tous les membres du medjliss judiciaire et administratif, sans exception, ainsi que les juges de paix, seront choisis et désignés après une entente avec les notables, par les chefs de leur communauté respective et institués par le gouvernement. Le personnel des medjliss administratifs sera renouvelé par moitié tous les ans, et les membres sortants pourront être réélus.

Article 12 - Tous les juges seront rétribués ; si après enquête, il est prouvé que l'un d'entre eux a prévariqué ou s'est rendu, par un fait quelconque, indigne de ses fonctions, il devra être révoqué et sera, en outre, passible d'une peine proportionnée à la faute qu'il aura commise.

Article 13 - Les audiences de tous les medjliss judiciaires seront publiques et il en sera rédigé procès verbal par un greffier institué *ad hoc.* Ce greffier sera, en outre, chargé de tenir un registre de tous les contrats portant aliénation de biens immobiliers, lesquels contrats ne seront valables qu'après avoir été soumis à la formalité de l'enregistrement.

Article 14 - Les habitants du Liban qui auraient commis un crime ou délit dans un autre sandjak seront justiciables des autorités due ce sandjak ; de même que les habitants des autres arrondissements qui auraient commis un crime ou délit dans la circonscription du Liban seront justiciables des tribunaux de la montagne. En conséquence, les individus indigènes ou non indigènes qui se seraient rendus coupables d'un crime ou d'un délit dans le Liban et qui se seraient évadés dans un autre sandjak, seront, sur la demande de l'autorité de la montagne, arrêtés par celle du sandjak où ils se trouvent et remis à l'administration du Liban. De même, les indigènes de la montagne où les habitants d'autres départements qui auront commis un crime ou délit dans un sandjak quelconque et autre que le Liban et qui s'y seront réfugiés, seront sans retard arrêtés par l'autorité de la montagne, sur la demande de celles du sandjak intéressé et seront remis à cette dernière autorité. Les agents de l'autorité qui auraient apporté une négligence ou des retards non justifiés dans l'exécution des ordres relatifs au renvoi des coupables devant les tribunaux compétents, seront, comme ceux qui chercheraient à dérober ces coupables aux poursuites de la police, punis conformément aux lois. Enfin les rapports de l'administration du Liban avec l'administration respective des autres sandjaks seront exactement les mêmes que les relations qui existent et qui seront entretenues entre tous les autres sandjaks de l'empire.

Article 15 - En temps ordinaire, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois seront exclusivement assurés par le gouverneur au moyen d'un corps de police mixte recruté par la voie des engagements volontaires et composé à raison de sept hommes pas mille habitants. L'exécution par garnisaires devant être abolie et devant être remplacée par d'autres modes de contrainte, telle que la saisie et l'emprisonnement, il sera interdit aux agents de police sous les peines les plus sévères d'exiger des habitants aucune rétribution, soit en argent, soit en nature. Ils devront porter un uniforme ou quelque signe extérieur de leurs fonctions et dans l'exécution d'un ordre quelconque de l'autorité en emploiera, autant que possible, des agents appartenant

à la nation ou au rite de l'individu que cette mesure concernera. Jusqu'à ce que la police locale ait été reconnue par le gouvernement en état de faire face à tous les devoirs qui lui sont imposés en temps ordinaire, les routes de Beyrouth à Damas et de Saïda à Tripoli seront occupées par les troupes impériales ; ces troupes seront sous les ordres du gouverneur de la montagne. En cas extraordinaire et de nécessité, et après avoir pris l'avis du medjliss administratif central, le gouverneur pourra requérir auprès des autorités militaires de la Syrie l'assistance des troupes régulières. L'officier qui commandera ces troupes en personne devra se concerter, pour les mesures à prendre, avec le gouvernement de la montagne durant le temps de son séjour dans le Liban et agira sous la responsabilité de ce dernier. Les troupes se retireront de la montagne aussitôt que le gouverneur aura officiellement déclaré à leur commandant que le but pour lequel elles ont été appelées a été atteint.

Article 16 - La Sublime Porte ottomane se réservant le droit de lever par l'intermédiaire du gouverneur du Liban, 35oo bourses qui constituent aujourd'hui l'impôt de la montagne, impôt qui pourra être augmenté jusqu'à la somme de 7.ooo bourses, lorsque les circonstances le permettront, il est bien entendu que le produit de ces impôts sera affecté avant tout aux frais d'administration de la montagne et à ses dépenses d'utilité publique ; le surplus seulement, s il y a lieu, entrera dans les caisses de l'État.

Si les frais généraux strictement nécessaires à la marche régulière de l'administration dépassaient le produit des impôts, la Sublime Porte aurait à pourvoir à ces excédents de la dépense. Mais il est bien entendu que, pour les travaux publics ou autres dépenses extraordinaires, la Sublime Porte n'en serait responsable qu'autant qu'elle les aurait préalablement approuvées.

Article 17 - Il sera procédé le plus tôt possible au recensement de la population par communes et par rites et à la levée du cadastre de toutes les terres cultivées.

Arrêté et convenu à Péra le 9 juin I861.

Aali (Empire Ottoman).
H. Bulwer (Grande-Bretagne).
La Valette (France).
Prokesch Osten (Autriche).
Goltz (Prusse).
Lobanoff (Russie).

Premier protocole additif au règlement,
élaboré par la commission internationale pour la réorganisation du Liban.

Ce projet de règlement, daté du 1er mai I860, ayant été après modifications introduites d'un commun accord ; converti en règlement définitif, sera promulgué sous la forme de firman par S. M. I. le Sultan et communiqué officiellement aux représentants des cinq grandes puissances.

L'article 1er a donné lieu à la déclaration suivante faite par S. A. Aali pacha et acceptée par les cinq représentants :

Le gouverneur chrétien chargé de l'administration du Liban sera choisi par la Porte dont il relèvera directement. Il aura le titre de muchir et il résidera habituellement à Dar el-Kamar qui se trouve replacée sous son autorité directe. Investi de l'autorité pour trois ans, il sera néanmoins amovible, mais sa révocation ne pourra être prononcée qu'à la suite d'un jugement. Trois mois avant l'expiration de son mandat, la Porte, avant d'aviser, provoquera une nouvelle entente avec les représentants des grandes puissances.

Il a été entendu également que le pouvoir conféré par la Porte à ce fonctionnaire, de nommer sous sa responsabilité les agents administratifs, lui serait conféré une fois pour toutes, au moment où il serait lui-même investi de l'autorité et non pas à propos de chaque nomination.

Relativement à l'article 10, qui a trait au procès entre les sujets ou protégés d'une puissance étrangère, d'une part, et les habitants de la Montagne, d'autre part, il a été convenu qu'une commission mixte siégeant à Beyrouth serait chargée de vérifier et de réviser les titres de protection.

Afin de maintenir la sécurité et la liberté de la grande route de Beyrouth à Damas en tous temps, la Sublime Porte établira un blockhaus sur le point de la susdite route qui lui paraîtra le plus convenable

Le gouverneur du Liban pourra procéder au désarmement de la montagne lorsqu'il jugera les circonstances et le moment favorables.

Péra, le 9 juin 186I.

Aali (Empire Ottoman).
H. Bulwer (Grande-Bretagne).
La Valette (France).
Prokesch Osten (Autriche).
Goltz (Prusse).
Lobanoff (Russie).

Article Additionnel

II est bien entendu que le chiffre de 7.ooo bourses mentionné dans l'article 16 du règlement du 9 juin 1861, ne constitue pas une limite absolue et que si, d'une part, avant d'élever l'impôt de la montagne jusqu'à concurrence de cette somme, il convient d'attendre que la crise causée par les derniers événements ait cessé il se peut. D'autre part, que l'augmentation des dépenses résultant de la nouvelle organisation nécessite la levée de contributions dont le total, ajouté à l'ancien impôt, dépasserait même le chiffre de 7.ooo bourses.

Le gouverneur devra, d'ailleurs, n'user de cette faculté qu'avec une extrême réserve et rechercher toujours et avant tout un juste équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires de la montagne.

Deuxième règlement du Liban, 6 septembre 1864[1]

Article 1 - Le Liban sera administré par un Gouverneur chrétien, nommé par la Sublime Porte et relevant d'Elle directement. Ce fonctionnaire amovible sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la Montagne, percevra les impôts et nommera, sous sa responsabilité, en vertu du pouvoir qu'il recevra de sa Majesté Impériale le Sultan, les agents administratifs instituera les juges, convoquera et présidera le méjlis administratif central, et procurera l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux, sauf révisions prévues par l'article 8.

Article 2 - I1 y aura pour toute la Montagne un Méjlis administratif central composé de douze membres délégués par les mudirats, et répartis entre les différents mudirats dans la proportion suivante :

1° et 2° Les deux mudirats du Kesrouan délégueront chacun un Maronite ;

3° Le mudirat du Djezzin : un Maronite, un Druse et un Musulman ;

4° Le mudirat du Meten : un Maronite, un Grec orthodoxe, un Druse et un Metuali ;

5° Le Chouf, un Druse ;

6° Le Koura, un Grec orthodoxe ;

7° Zahleh, un Grec catholique.

Ce Méjlis administratif sera chargé de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des réponses, et donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le Gouverneur.

Article 3 - La Montagne sera divisée en sept arrondissements administratifs, savoir:

1° Le Koura, y compris la partie inférieures et les autres fractions de territoire avoisinantes dont la population appartient au rite grec orthodoxe, moins la ville de Kalmoun, située sur la côte et à peu près exclusivement habitée par les Musulmans ;

2° La partie septentrionale du Liban, comprenant Djebet, Bcherré, Zavié et Belad Batroun ;

3° La partie septentrionale du Liban, comprenant Belad Djébeil Djebet, Mneitra, Fetouh et le Kesrouan proprement dit jusqu'à Nahr el-Kelb ;

4° Zahleh et son territoire ;

5° Le Meten, y compris le Sahel chrétien et les territoires de Kata et de Solima ;

6° Le territoire situé au sud de la route de Damas jusqu'à Djezzin ;

7° Le Djezzin et le Teffah.

I1 y aura dans chacun de ces arrondissements un agent administratif nommé par le Gouverneur et choisi dans le rite dominant, soit par le chiffre de la population, soit par l'importance de ses propriétés.

Article 4 - Les arrondissements administratifs seront divisés en cantons, dont le territoire sera à peu près réglé sur celui des anciens Aklims. A la tête de chaque canton il y aura un agent nommé par le gouverneur, sur la proposition du chef de l'arrondissement, et à la tête de chaque village un cheikh choisi parmi les habitants et nommé par le gouverneur.

Article 5 - Égalité de tous devant la loi ; abolition de tous les privilèges féodaux et notamment de ceux qui appartiennent aux Mokatadjis.

Article 6 - I1 y aura dans la Montagne trois tribunaux de première instance, composé chacun d'un juge et d'un substitut nommés par le gouverneur, et de six défenseurs 'office désignés par les communautés, et au siège du gouverneur un Méjlis judiciaire supérieur, compose de six juges choisis et nommés par le gouverneur dans les six communautés, Musulmane, Sunni et Métuali, Maronite, Druse, Grecque orthodoxe et Grecque catholique, et de six défenseurs d'office désignés par chacune de ces communautés, et auxquels on adjoindra un juge et un défenseur d'office des cultes protestant et israélite, toutes les fois qu'un membre de ces communautés aura des intérêts engagés dans le procès.

[1] AMAE, CP Turquie, vol. 363, f. 60-68.

Le Tribunal supérieur sera présidé par un fonctionnaire nommé *ad hoc* par le Gouverneur. II est réservé au Gouverneur la faculté de doubler le nombre des tribunaux de première instance dans le cas où des nécessités locales en auront constaté l'urgence, et de fixer, en attendant, les localités où devront fonctionner les trois tribunaux de première instance dans l'intérêt de la distribution régulière de la justice.

Article 7 - Les cheikhs de village remplissant les fonctions de juges de paix jugeront sans appel jusqu'à concurrence de deux cents piastres. Les affaires au-dessus de deux cents piastres seront de la compétence des Méjlis judiciaires de première instance. Les affaires mixtes, c'est à dire entre particuliers n'appartenant pas à un même rite, quelle que soit la valeur engagée dans le procès, seront immédiatement portées devant le tribunal de première instance à moins que les parties ne soient d'accord pour reconnaître la compétence du juge de paix du défendeur.

En principe, toute affaire sera jugée par la totalité des membres du Méjlis. Néanmoins, quand toutes les parties engagées dans le procès appartiendront au même rite, elles auront le droit de récuser le juge appartenant à un rite différent ; mais, dans ce cas, les juges récusés devront assister au jugement.

Article 8 - En matière criminelle, il y aura trois degrés de juridiction. Les contraventions seront jugées par les cheikhs des villages, remplissant les fonctions de juges de paix ; les délits, par les tribunaux de première instance, et les aimes, Dar le Méjlis judiciaire supérieur, dont les sentences ne pourront être mises à exécution qu'après l'accomplissement des formalités d'usage dans le reste de l'Empire.

Article 9 - Tout procès en matière commerciale sera porté devant le Tribunal de commerce de Beyrouth, et tout procès, même en matière civile, entre un sujet ou protégé d'une Puissance étrangère et un habitant de la Montagne, sera soumis à la juridiction de ce même Tribunal.

Toutefois, autant que possible, et après entente entre les parties, les contestations entre des habitants du Liban et des sujets étrangers pourront être jugées par arbitrage, et, dans ce cas, l'autorité impériale du Liban et les Consulats des Puissances amies seront tenus de faire exécuter les sentences arbitrales. Mais, dans le cas où des contestations seraient portées devant le Tribunal de Beyrouth, faute d'entente entre les parties de soumettre leur différend à un arbitrage, la partie perdante sera tenue de payer les frais de déplacement d'après un tarif établi d'accord entre le Gouverneur du Liban et le Corps consulaire de Beyrouth et sanctionné par la Sublime Porte. Il reste bien entendu que les actes de compromis devront être rédigés légalement, signés par les parties et enregistrés tant au Tribunal de Beyrouth qu'au Méjlis judiciaire supérieur de la Montagne.

Article 10 - Les juges sont nommés par le Gouverneur. Les membres du Méjlis administratif sont élus dans les arrondissements par les cheikhs de villages. Les cheikhs de villages sont choisis par la population de chaque village. Le personnel du Méjlis administratif sera renouvelé par tiers tous les deux ans, et les membres sortants pourront être réélus.

Article 11 - Tous les juges seront rétribués. Si, après enquête, il est prouvé que l'un d'entre eux a prévariqué ou s'est rendu, par un fait quelconque, indigne de ses fonctions, il devra être révoqué, et sera, en outre, passible d'une peine proportionnée à la faute qu'il aura commise.

Article 12 - Les audiences de tous les Méjlis judiciaires seront publiques, et il en sera rédigé procès-verbal par un greffier institué *ad hoc.* Ce greffier sera en outre chargé de tenir un registre de tous les contrats ponant aliénation de biens immobiliers, lesquels contrats ne seront valables qu'après avoir été soumis à la formalité de l'enregistrement.

Article 13 - Les habitants du Liban qui auront commis un crime ou délit dans un autre Sandjak seront justiciables des autorités de ce Sandjak, de même que les habitants des autres arrondissements qui auraient commis un crime ou délit dans la circonscription du Liban seront justiciables des tribunaux de la Montagne. En conséquence, les individus indigènes ou non indigènes qui se seraient rendus coupables d'un crime ou délit sur le Liban, et qui se seraient évadés dans un autre Sandjak, seront, sur la demande de l'autorité de la Montagne, arrêtés par celle du Sandjak où ils se trouvent et remis à l'administration du Liban.

De même, les indigènes de la Montagne ou les habitants d'autres départements qui auront commis un crime ou délit dans un Sandjak quelconque et autre que le Liban, et qui s'y seront

réfugiés, seront, sans retard, arrêtés par l'autorité de la Montagne, sur la demande de celle du Sandjak intéressé, et seront remis à cette dernière autorité.

Les agents de l'autorité qui auraient apporté une négligence ou des retards non justifiés dans l'exécution des ordres relatifs au renvoi des coupables devant les tribunaux compétents seront, comme ceux qui chercheraient à dérober les coupables aux poursuites de la police, punis conformément aux lois.

Enfin, les rapports de l'Administration du Liban avec l'Administration respective des autres Sandjaks seront exactement les mêmes que les relations qui existent et qui seront entretenues entre tous les autres Sandjaks de l'Empire.

Article 14 - En temps ordinaire, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois seront exclusivement assurés par le Gouverneur au moyen d'un corps de police mixte, recruté à raison de sept hommes environ par mille habitants.

L'exécution par garnisaires devant être abolie et remplacée par d'autres modes de contrainte, tels que la saisie ou l'emprisonnement, il sera interdit aux agents de police, sous les peines les plus sévères, d'exiger des habitants aucune rétribution, soit en argent, soit en nature. Ils devront porter un uniforme ou quelque signe extérieur de leurs fonctions.

Jusqu'à œ que la police locale ait été reconnue par le Gouverneur en état de faire face à tous les devoirs qui lui seront imposés en temps ordinaire, les routes de Beyrouth à Damas et de Saïda à Tripoli seront occupées par des troupes impériales. Ces troupes seront sous les ordres du Gouverneur de la Montagne.

En cas extraordinaire et de nécessité, et après avoir pris l'avis du Méjlis administratif central, le Gouverneur pourra requérir, auprès des autorités militaires de la Syrie, l'assistance des troupes régulières.

L'officier qui commandera ces troupes en personne devra se concerter, pour les mesures à prendre, avec le Gouverneur de la Montagne ; et, tout en conservant son droit d'initiative et d'appréciation pour toutes les questions purement militaires, telles que les questions de stratégie ou de discipline, il sera subordonné au Gouverneur de la Montagne durant le temps de son séjour dans le Liban, et il agira sous la responsabilité de œ dernier.

Ces troupes se retireront de la Montagne aussitôt que le Gouverneur aura officiellement déclaré à leur commandant que le but pour lequel elles ont été appelées a été atteint.

Article 15 - La Sublime porte se réservant le droit de lever, par l'intermédiaire du Gouverneur du Liban, les 3.500 bourses qui constituent aujourd'hui l'impôt de la Montagne, impôts qui pourra être augmenté jusqu'à la somme de 7.000 bourses lorsque les circonstances le permettront, il est bien entendu que le produit de ces impôts sera affecté avant tout aux frais d'administration de la Montagne et à ses dépenses d'utilité publique ; le surplus seulement, s'il y a lieu, entrera dans les caisses de l'Etat. Si les frais généraux strictement nécessaires à la marche régulière de Administration dépassaient le produit des impôts, c'est au Trésor impérial à pourvoir à ces excédants de dépense.

Les bekaliks ou revenus des Domaines impériaux étant indépendants de l'impôt, ils seront versés dans la caisse du Liban, au crédit de la comptabilité de cette caisse avec le Trésor impérial.

Mais il est entendu que, pour les travaux publics ou autres dépenses extraordinaires, la Sublime Porte n'en serait responsable qu'autant qu'elle les aurait approuvés préalablement.

Article 16 - I1 sera procédé le plus tôt possible au recensement de la population par commune et par rite, et à la levée du cadastre de toutes les terres cultivées.

Article 17 - Dans toute affaire où les membres du clergé séculier ou régulier sont seuls engagés, ces parties, prévenues ou accusées, resteront soumises à la juridiction ecclésiastique, sauf le cas où l'autorité épiscopale demanderait le renvoi devant les tribunaux ordinaires.

Article 18 - Aucun établissement ecclésiastique ne pourra donner asile aux individus, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui sont l'objet de poursuites du ministère public.

Arrêté et convenu à Constantinople le 6 septembre 1864.

Aali (Empire Ottoman).
Prokesch Osten (Autriche).
Ignatieff (Russie).
Steffens (Grande-Bretagne).
E. de Bonnières (France

Deuxième protocole du Liban, 27 juillet 1868[1]

S.M.I. le Sultan, ayant accepté la démission de Daoud-Pacha de ses fonctions de gouverneur du Liban et nommé pour lui succéder, Franco-Nasri Pacha, a jugé convenable, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité, de ne pas limiter dans le firman d'investiture la durée des pouvoirs conférés au nouveau gouverneur.

Les Représentants des Puissances signataires du règlement organique du Liban, en date du 9 mai 1861 et du 6 septembre 1864, ainsi que le Ministre de S.M. le Roi d'Italie, réunis en conférence chez le Ministre des Affaires étrangères de S.M. le Sultan, ont été unanimes pour constater, par le présent protocole, l'existence de l'entente qui, vu l'urgence, n'avait pu s'établir entre eux et la Sublime Porte, trois mois avant l'expiration du mandant de Daoud-Pacha, aux termes du protocole du 9 juin 1861.

Les soussignés étant également d'accord avec la Sublime Porte pour reconnaître la convenance de ne pas limiter étroitement, ainsi qu'on avait dû le faire dans le passé pour des circonstances différentes, la durée des pouvoirs du gouverneur du Liban, et, de plus, la Sublime Porte désirant éviter les interprétations erronées qui, par suite de son silence même, pourraient, sur les lieux, naître dans les esprits et produire un effet contraire à celui qu'elle s'est proposé, S.A. Fuad Pacha a déclaré que la durée du mandat de Franco-Nasri Pacha ne sera pas moindre de dix ans, à dater du jour de sa nomination.

Les stipulations du protocole du 9 juin 1861, relatives au cas de révocation, restent d'ailleurs applicables, soit avant, soit après ce terme.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent protocole et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Kaulidjah le 10/27 juillet 1868,

Fuad (Empire Ottoman)
Prokesch Osten (Autriche)
Bourrée (France)
Elliot (Grande-Bretagne)
Bertinatti (Italie)
Ubée (Prusse)
Ignatieff (Russie)

[1] AMAE, CP Turquie, vol. 376, f. 277-280.

Nâhiya-s et population libanaise au milieu du XIX[è] siècle[1]

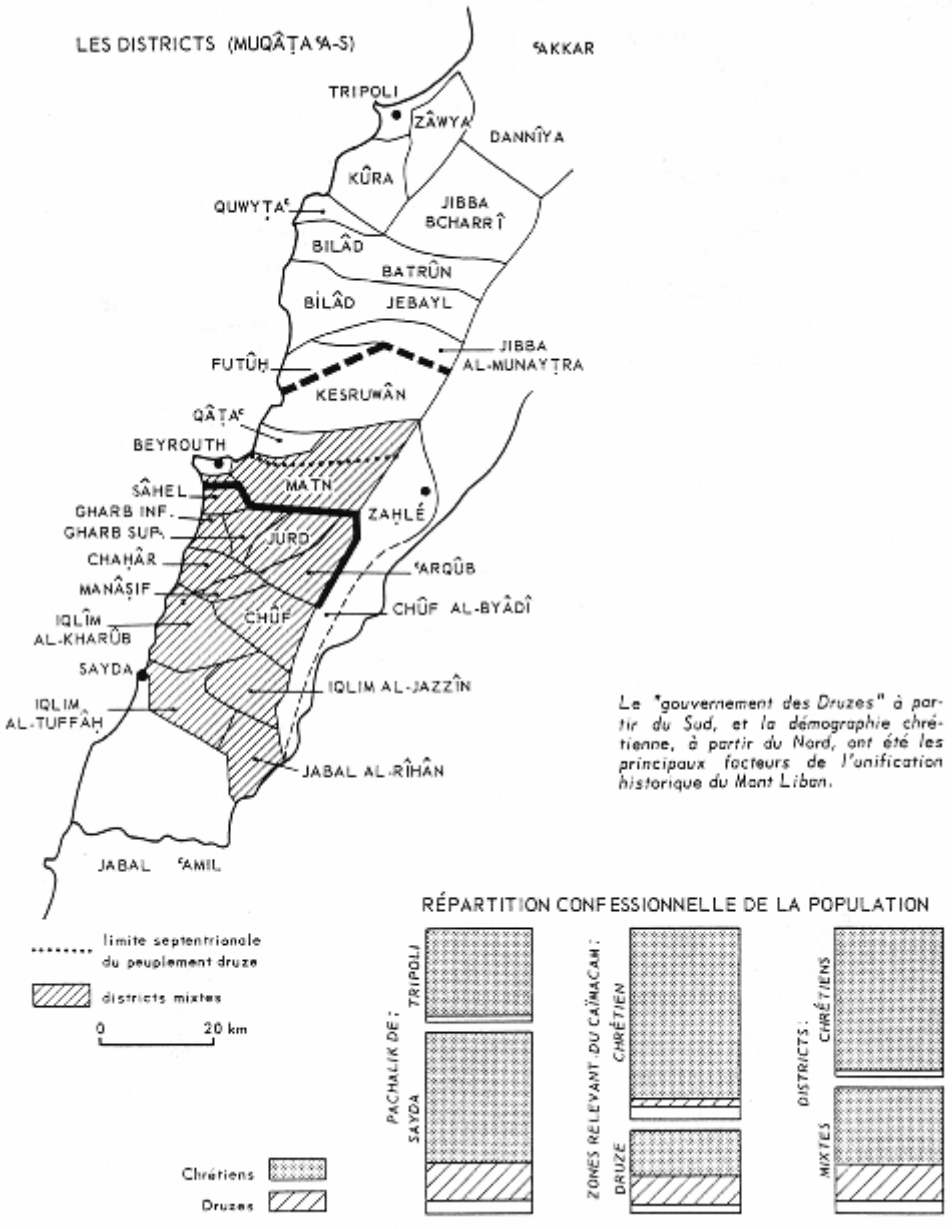

[1] Dominique Chevallier, *La société du Mont Liban…*, 1971, pl. VI.

Étapes de l'unification administrative de la montagne libanaise[1]

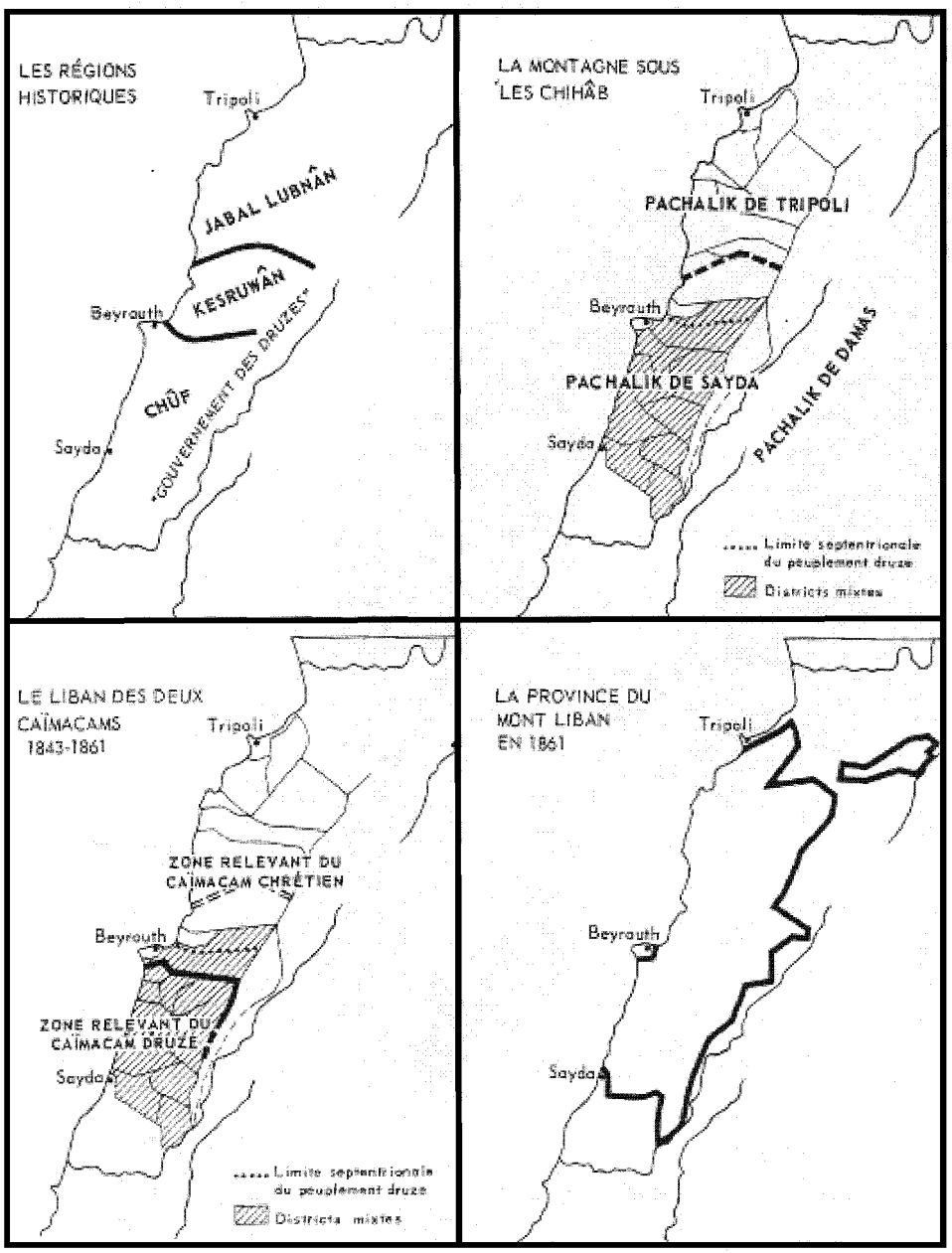

[1] *Ibid.*, pl. VII.

Traité du 11 mars 1862
portant sur l'acquisition du territoire d'Obock par la France[1]

Article 1 - Il y aura paix et amitié perpétuelle entre Sa Majesté l'Empereur Napoléon III et ses successeurs et les tribus danakils établies sur la côte d'Adel.

Article 2 - Les chefs danakils, et notamment Sultan Ding, cèdent à Sa Majesté l'Empereur les port, rade et mouillage d'Obock, situés près du cap Ras Bir, avec la plaine qui s'étend depuis Ras Ali, au Sud, jusqu'à Ras Doumeïrah, au Nord.

Article 3 - Cette cession est faite moyennant le prix stipulé et convenu de 10.000 thalaris, soit 50.500 francs.

Article 5 - Cette cession est garantie solidairement par les chefs des Danakils, savoir : Sultan Mohamed ben Mohamed, Sultan Ding-Koullou, Hadj Osman, Aly Brahim-Aboubekr Chahm et par le sultan Loeïta, chef de la tribu des Debeneh, représentés par leur envoyé Ding Ahmed-Aboubekr.

Les chefs ci-dessus nommés s'engagent isolement et solidairement à faciliter par tous les moyens en leur pouvoir les relations des Français établis a Obock avec l'intérieur du pays, soit par terre, soit par eau, en remontant le cours des fleuves Amazo et Haouach.

Ils leur concèdent le droit d'exploiter dans les forêts le bois nécessaire à leur usage et celui d'user des aiguades et eaux courantes qui existent sur la côte a proximité du territoire d'Obock.

Il pourra être établi, d'un commun accord, des réservoirs d'eau sur les points jugés convenables sans que leur établissement donne lieu à aucune demande d'indemnité.

Article 7 - Les Français établis a Obock pourront faire paître leurs troupeaux à Ambabou, sur la montagne de Tadjoura, à Kassassazèlé et à Elo, près du cap Iaboutil, sans que ce droit entraîne contestation ou demande d'indemnité.

Article 8 - Les Français auront le droit de prendre du sel au lac Assal et autres lieux ou ils se trouvent, sans être inquiétés ni molestés.

Article 9 - Les chefs des Danakils et des autres tribus indépendantes de la côte d'Adel prennent l'engagement formel de communiquer aux autorités françaises établies a Obock toute proposition de cession de territoire qui pourrait leur être faite de la part d'un gouvernement étranger. Ils s'engagent solidairement et isolement à repousser toute ouverture qui n'aurait point reçu l'agrément du gouvernement de Sa Majesté l'Empereur des Français.

Article additionnel - Dans le cas où les port, rade et mouillage d'Obock seraient reconnus impropres à la tenue d'un bâtiment de fort tonnage, Ding Ahmed s'engage, au nom du cheick Aly-Ibrahim-Aboubekr Chahm, et des chefs désignés au traité, à céder, au prix stipulé dans l'article 3, les port, rade et mouillage de Goubet-Kharab ou tous autres avec le territoire qui en dépend et sous toutes les conditions insérées au présent traité.

[1] AMAE, CP Turquie, vol. 353, f. 369-371 (extrait de l'annexe à la dépêche n° 30 de Drouyn de Lhuys à Moustier du 26 avril 1862).

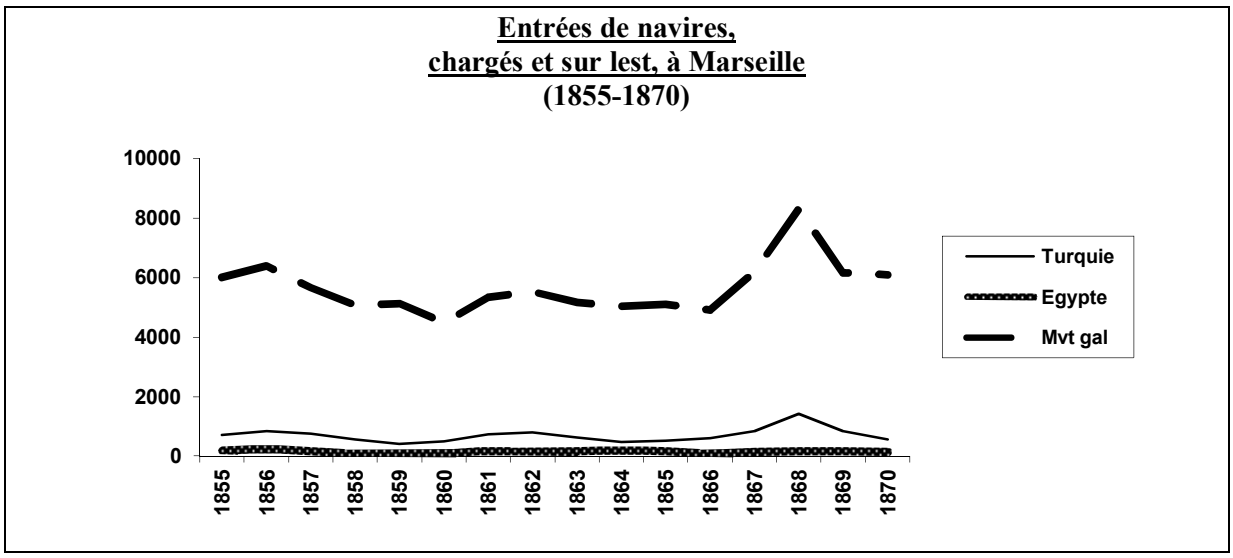

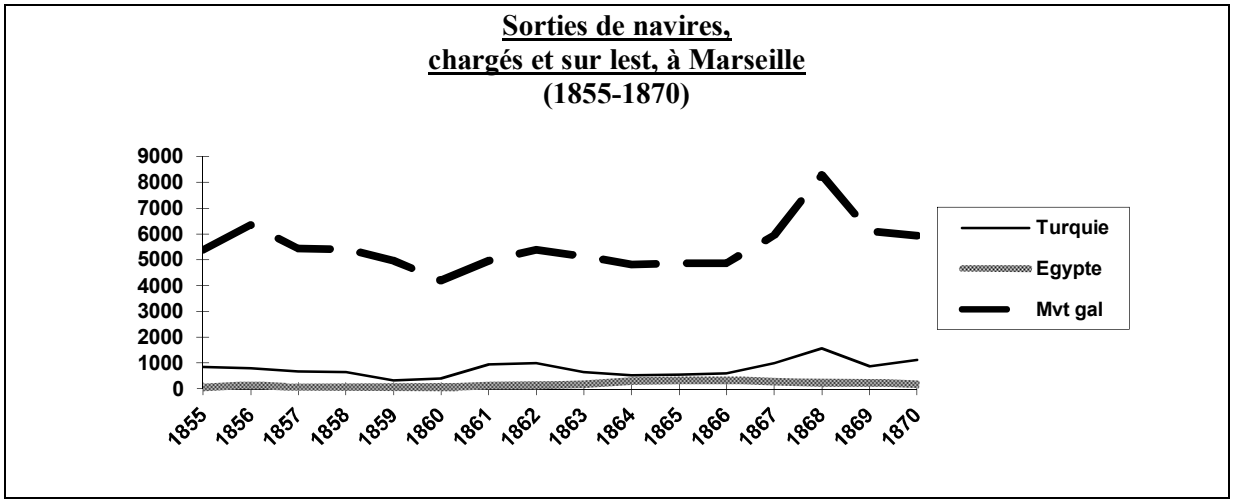

[1] Octave Teissier, *Histoire du commerce de Marseille pendant vingt ans (1855-1874)* (Marseille, Librairie Marseillaise, 1878) et Jean-Louis Miège, « La navigation européenne à Alexandrie (1815-1865) », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 46, 1987-4, pp. 121-136.

Exemple des exportations françaises en Égypte :
l'année 1865[1]

Exportations françaises...				par rapport aux importations égyptiennes totales			
Marchandises		**Quantités**	**Valeurs**	**Quantités**	**%**	**Valeurs**	**%**
Ambre	Colis	3	10 316,80	41	7,32%	162 219,20	6,36%
Acier	Kilogrammes	72 450	45 208,80	247 820	29,23%	179 599,68	25,17%
Armes	Colis	110	524 778,80	210	52,38%	636 587,90	82,44%
Bonneterie	Douzaines	1 360	61 974,38	22 473	6,05%	1 859 945,88	3,33%
Bois de construction	Douzaines		207 272,00			5 555 975,36	3,73%
Cordages	Kilogrammes	23 535	24 476,40	1 422 765	1,65%	1 204 595,60	2,03%
Charbons divers	Kilogrammes	5 063 850	234 062,40	120 250 690	4,21%	5 421 412,48	4,32%
Clous assortis	Colis	1 895	59 124,00	6 145	30,84%	242 960,90	24,33%
Café d'Europe	Kilogrammes	5 187	8 736,00	36 904	14,06%	62 154,56	14,06%
Chandelles diverses	Colis	4 263	886 600,00	6 610	64,49%	1 311 901,50	67,58%
Cristaux et Verreries	Colis	1 639	237 438,00	10 112	16,21%	693 071,60	34,26%
Cochenille	Kilogrammes	1 877	19 760,00	15 329	12,24%	161 356,00	12,25%
Cuivre	Kilogrammes	7 077	14 898,00	1 323 597	0,53%	2 964709,80	0,50%
Drogues diverses	Colis	1 380	295 386,00	12 451	11,08%	1 892 858,38	15,61%
Draps	Colis	141	796 380,00	424	33,25%	2 122 780,40	37,52%
Eau de rose	Kilogrammes	37 050	62 400,00	42 237	87,72%	71 136,00	87,72%
Fers assortis	Kilogrammes	217 035	50 159,20	11 803 940	1,84%	2 728 044,80	1,84%
Fruits secs	Colis	6 832	211 693,30	139 562	4,90%	2 684 813,56	7,88%
Faïences assorties	Colis		530 046,40	2 217		1 454 017,24	36,45%
Farines	Colis	22 163	921 980,80	42 892	51,67%	1 690 499,20	54,54%
Girofle (Clous de)	Kilogrammes	3 674	3 867,50	3 674	100,00%	3 867,50	100,00%
Huiles diverses	Kilogrammes	1 418 027	2 089 724,00	4 459 399	31,80%	6 740 462,04	31,00%
Indigo	Kilogrammes	3 966	41 743,00	54 350	7,30%	572 143,00	7,30%
Laiton et Fil de fer	Colis	93	47 619,00	855	10,88%	257 337,60	18,50%
Marbres et Pierres	Colis		164 820,60			3 094 839,80	5,33%
Meubles	Colis	3 240	849 833,66	7 374	43,94%	1 646 567,26	51,61%
Manufactures (Produits)	Colis	1 493	1 395 657,38	27 373	5,45%	34 541 863,76	4,04%
Machines en fer	Colis	1 013	284 050,00	17 432	5,81%	4 536 636,00	6,26%
Marchandises diverses	Colis	4 999	1 225 380,00	30 721	16,27%	7 801 233,44	15,71%
Mercure	Kilogrammes	1 872	11 824,80	5 646	33,16%	35 661,60	33,16%
Papiers	Colis	813	247 768,82	6 266	12,97%	1 819 038,78	13,62%
Poivre	Kilogrammes	47 340	49 233,60	221 625	21,36%	229 554,00	21,45%
Plomb et Grenaille	Kilogrammes	421 200	219 024,00	502 515	83,82%	260 787,80	83,99%
Pommes de terre	Kilogrammes	459 000	53 040,00	2 034 225	22,56%	235 066,00	22,56%
Provisions salées et Légumes	Colis	9 885	550 212,00	47 073	21,00%	4 484 390,30	12,27%
Quincaillerie	Colis	1 123	633 674,00	4 004	28,05%	2 400 747,70	26,39%
Soieries	Colis	64	536 539,80	588	10,88%	2 688 383,88	19,96%
Savons	Kilogrammes	20 835	17 334,72	737 875	2,82%	605 592,00	2,86%
Souliers et Cuirs	Colis	609	523 380,00	1 137	53,56%	2 013 634,74	25,99%
Sucre	Kilogrammes	692 190	575 616,08	765 180	90,46%	636 343,76	90,46%
Soufre	Kilogrammes	18 450	4 797,00	80 730	22,85%	20 469,80	23,43%
Salsepareille	Kilogrammes	3 105	12 916,80	8 307	37,38%	47 736,00	27,06%
Tabacs et Cigares	Colis	99	55 629,60	28 304	0,35%	3 257 364,76	1,71%
Vins et Liqueurs	Colis	48 693	2 076 266,40	76 711	63,48%	6 809 263,76	30,49%
Total			**24 852 644,04**			**117 839 625,32**	**21,09%**

[1] Charles Edmond, *L'Égypte à l'exposition universelle de 1867* (Paris, 1867)

Importations françaises
de produits agricoles
en provenance du Machrek
(1855-1870)[1]

Importations du Levant

		1855	**1860**	**1861**	**1862**	**1863**	**1864**	**1865**	**1866**	**1867**	**1868**	**1869**	**1870**
Sésames	Quintaux	159 703	116 900	79 590	143 295	149 830	70 480	60 260	47 730	75 530	90 130	185 900	128 780
Cotons	Balles							12 778	5 207	5 511	10 042	9 621	4 847
Laines	Balles	49 549						60 870	61 050	51 385	53 436	39 730	45 068
Peaux	Balles							4 736	8 921	11 628	10 156	12 982	5 600
Cires	Kilos.	25 388						14 650	37 200	31 700	19 000	8 050	13 600

Importations d'Égypte

		1855	**1860**	**1861**	**1862**	**1863**	**1864**	**1865**	**1866**	**1867**	**1868**	**1869**	**1870**
Sucres bruts	Kilos.	252,944											
Cafés	Tonnes						130	304	666	669	520	615	775
Cotons	Balles	37 981	20 194	36 103	27 938	48 248	69 553	51 091	36 006	25 394	35 679	33 106	14 178

[1] .Octave Teissier, *op.cit.*, p. 227, 254, 267, 292-293, 307, 313, 347.

Les emprunts égyptiens de 1860 à 1870

Emprunt	Souscripteur	Objet	Capital nominal	Taux d'émission	Produit réel	Taux réel	Intérêt nominal	Intérêt réel	Date de l'amortis-sement	Garantie	Annuité	Agents
Emprunt de 1860	Sa'îd	Paiement de la dette flottante	28 000 000 F	85 %	21 000 000 F	75 %	6 %	15 %	1865	Revenus de la douane	6 600 000 F	Laffitte et C^{ie} et Comptoir d'Escompte de Paris
Emprunt de 1862	Sa'îd, avec l'autorisation de la Porte	Paiement de la dette flottante	3 292 800 £	83 %	2 500 000 £[1]	76 %	7 %	9,0 %	1892	Impôt foncier Delta	264 735 £	Frühling and Goschen
Emprunt de 1864	Ismâ'îl, avec l'autorisation de la Porte	Paiement de la dette flottante	5 704 200 £	93 %	4 864 063 £	85 %	7 %	8,2 %	1879	Revenus provinces Dakahlie, Sharkieh et Beheira	620 392 £	Frühling and Goschen
Emprunt anglo-égyptien de 1865[2]	Ismâ'îl	Da'irahs	3 387 300 £	90 %	2 750 000 £	81 %	7 %	8,6 %	1881	Da'irah	368 350 £	Anglo-Egyptian Bank
Emprunt du chemin de fer de 1866	Ismâ'îl	Construction ferroviaire	3 000 000 £	92 %	2 640 000 £	88 %	7 %	8,0%	1874	Chemins de fer	710 000 £	Frühling and Goschen
Emprunt Mustafa pacha de 1867	Ismâ'îl	Achat terrien	2 080 000 £	90 %	1 700 000 £	82 %	9 %	11,0%	1881	Nouveaux domaines et revenus généraux	258 092 £	Banque impériale ottomane
Emprunt Muffetish de 1868	Ismâ'îl	Paiement de la dette flottante	11 890 000 £	75 %	7 193 334 £[3]	61 %	7 %	11,5 %	1898	Revenus généraux et impôts	953 328 £	Oppenheim
Emprunt de la Da'irah de 1870	Ismâ'îl	Sucre, terres	7 142 860 £	75 %	5 000 000 £	70 %	7 %	10,0 %	1890	Da'irahs	668 961 £	Bischoffsheim

Sources : Jean Ducruet, *Les capitaux européens au Proche-Orient* (Paris, Presses Universitaires de France, 1964), p. 30.
P. Gelat, *Répertoire de la législation et de l'administration égyptienne*, *II* (Alexandrie, 1894-1899), p. 27-29.
Abdel-Maksud Hamza, *The Public Debt of Egypt, 1854-1876* (Le Caire, Government Press, 1944), p. 256-257.
David S. Landes, *Banquiers et Pachas. Finance internationale et impérialisme économique en Egypte* (Paris, Albin Michel, 1993), p. 313-314.

[1] Selon le rapport Cave de 1876 (cité in J.C. Mc Coan, *Egypt as it is*, Londres, 1877, p. 402), la somme effectivement reçue est inconnue. Mais le *Mémoire à consulter pour MM. Oppenheim, Neveu et C^{ie}* du 4 mai 1866 (AMAE, MD Égypte, II) montre clairement que le gouvernement égyptien perçut au plus 2 140 320 £.
[2] Émis en fait en 1866.
[3] Dont les quatre cinquièmes pour la conversion de billets.

Plan général du canal maritime de Suez,
dressé d'après les travaux de la Commission chargée de la délimitation des terrains de la Compagnie
(19 février 1866)[1]

[1] Henri Silvestre, *L'isthme de Suez, 1854-1869* (Paris, 1869).

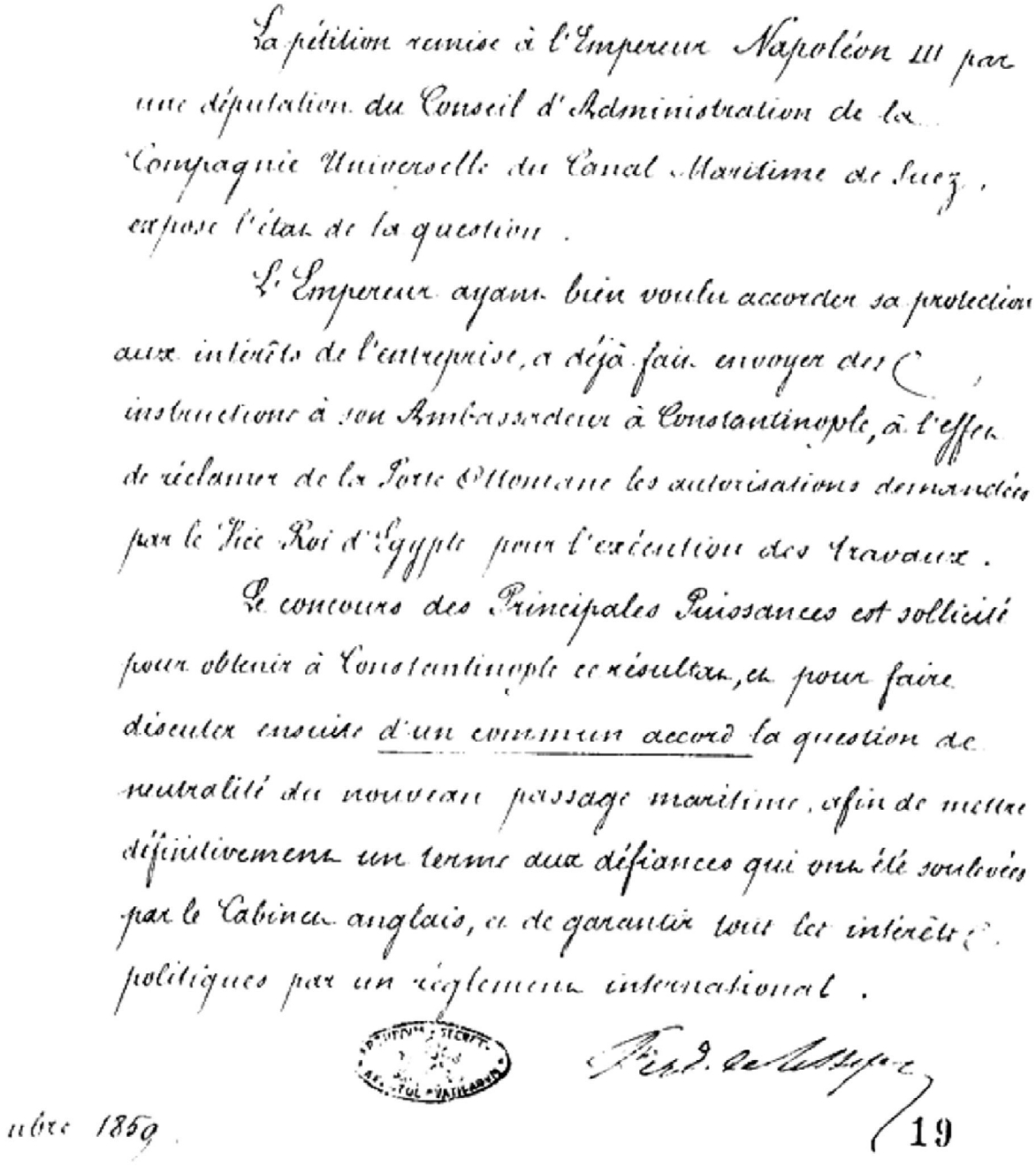

La pétition remise à l'Empereur Napoléon III par une députation du Conseil d'Administration de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, expose l'état de la question.

L'Empereur ayant bien voulu accorder sa protection aux intérêts de l'entreprise, a déjà fait envoyer des instructions à son Ambassadeur à Constantinople, à l'effet de réclamer de la Porte Ottomane les autorisations demandées par le Vice Roi d'Egypte pour l'exécution des travaux.

Le concours des Principales Puissances est sollicité pour obtenir à Constantinople ce résultat, et pour faire discuter ensuite d'un commun accord la question de neutralité du nouveau passage maritime, afin de mettre définitivement un terme aux défiances qui ont été soulevées par le Cabinet anglais, et de garantir tous les intérêts politiques par un réglement international.

Fed. de Lesseps

ubre 1859.

19

[1] ASV, Segreteria di Stato, 1859, rubr. 248, fasc. 3, f. 17-22.

Pièces jointes à la présente note

1°. Copie de la pétition du Conseil à l'Empereur

2°. Note sur l'exécution des travaux du Canal

3°. Numéro du 1er Novembre du journal l'Isthme de Suez.

Sire,

Une société commerciale à la formation de laquelle les capitalistes de tous les pays ont été publiquement invités à concourir s'est constituée afin d'exécuter, en vertu d'une concession temporaire et sans privilége pour aucun pavillon, le percement de l'Isthme de Suez au moyen d'un canal de grande navigation abrégeant de moitié la route maritime entre l'Occident et l'Orient du monde.

Cette société universelle dont nous sommes les administrateurs, après la souscription du fonds social, a continué à ses frais sur les lieux les opérations préparatoires commencées et poursuivies sans interruption pendant cinq ans, par le Vice-Roi d'Egypte, mais l'opposition des agents de l'Angleterre à Constantinople et à Alexandrie mes des obstacles à la régularité de notre marche.

En ce qui concerne directement les intérêts de l'Empire Ottoman, l'adhésion de la Sublime Porte est acquise au Vice-Roi; seulement les ministres du Sultan attendent qu'une négociation internationale vienne les mettre à couvert à l'égard du gouvernement anglais auquel le projet du Canal de Suez a inspiré des défiances.

Ces défiances uniquement politiques ne semblent pas justifiées envers une association d'un caractère universel dont les combinaisons aussi bien que le but sont exclusivement commerciaux. Nous les avons longtemps combattues avec les seules armes de la

ARCHIVVM SECRETVM APOST. VATICANVM

21

raison et de la discussion publiques, mais leur action s'étant exercée en Orient sans rencontrer un contrepoids suffisant, elles ont pris dernièrement un caractère tout à fait compromettant pour les intérêts que nous représentons.

Il est dès lors de notre devoir d'invoquer à notre aide l'intervention des gouvernements dont les peuples sont hautement intéressés au percement de l'Isthme de Suez, et à ce titre nous venons supplier Votre Majesté de vouloir bien provoquer l'ouverture de négociations ayant pour objet d'obtenir une entente diplomatique devenue nécessaire pour résoudre les questions soulevées par la politique.

Les cités commerciales les plus importantes de l'Angleterre ont proclamé que l'exécution du Canal de Suez présenterait les plus grands avantages au commerce anglais et l'opposition faite au projet, compte parmi ses adversaires plusieurs membres éminents du Cabinet actuel de Londres.

Les dispositions de toutes les cours du continent ont été pressenties et nous ne faisons aucun doute que les principales Puissances Européennes ne s'empressent d'accepter les négociations et de concourir à un règlement international destiné à garantir les intérêts et les droits légitimes de la communauté des nations. Mais aucune de ces Puissances ne semble autorisée à prendre l'initiative.

Les Statuts de la Société du Canal de Suez établissent son siège administratif et financier à Paris.

Sur le capital social de 200 millions de francs, plus de la moitié a été souscrite par 21.000 actionnaires français.

En France la sollicitude de Votre Majesté a été appelée sur cette grande question par les vœux instants de 76 conseils généraux

des Départements & de 57 chambres de commerce.

Enfin dans les discussions qui ont eu lieu au Parlement anglais les hommes d'état dont les opinions sont contraires au Canal de Suez ont laissé voir que leurs défiances étaient excitées par l'appréhension des avantages politiques qu'en pouvait recueillir la France au détriment de la puissance Britannique.

Par ces motifs il nous paraît qu'il est réservé au gouvernement de Votre Majesté de démontrer au gouvernement anglais, par la franchise & la loyauté habituelles de ses explications, combien de semblables appréhensions sont mal fondées & contraires à la réalité des faits, en même temps qu'il lui appartient, par une généreuse initiative & de concert avec ses alliés, d'accorder le secours de sa haute influence aux droits de la civilisation, au progrès de l'humanité & du commerce général tout en protégeant en vertu des prérogatives de sa couronne les intérêts commerciaux d'une compagnie où les souscripteurs français forment la majorité des capitaux & des actionnaires.

Nous invoquons donc avec une respectueuse confiance la puissante intervention de Votre Majesté & nous osons espérer qu'elle daignera accueillir notre supplique.

Nous sommes avec respect

Sire

de Votre Majesté

Les très-humbles & très-obéissants serviteurs

Les Présidents, Présidents Honoraires, Vice-Présidents & Membres du Conseil d'Administration du Canal de Suez.

Signé :

Ferdinand de Lesseps.

22

Baron Chas Dupin, - Tomard, Elie de Beaumont, Maréchal Narvaez,

Duc d'Albufera, Paul Forbes des Etats-Unis, le Chevalier Revoltella de Trieste,

Alvarès d'Andrada de Lisbonne, L. Arman, Ant.e Brusi y Ferrer de Barcelone, A. de Chancel, Baron N.s Clary, A. Corbin de Marqueux, Gust. Couturier, V.te Delamalle, Fleury-Hérard, Comte de Galbert, Emile Guillaume de Bellevue, Herricey Bey, C. d'Hoffschmidt de Bruxelles, de Lagau, Dan.l A. Lange de Londres, Gab.l Lefebvre, Baron J. de Lesseps, Marquis de Pons, Marquis de Pontois-Pontcarré, Alf. Quesnel, J. Randoing, Chevalier de Reali de Venise, Am. Rénée, Eug. Rouffio, F.W. Ruyssenaers. des Pays-Bas, Vicomte Virlet, Chevalier L. Torelli de Sardaigne.

Pour copie conforme:
Le Secrétaire Général,

Paris, le 13 Septembre 1859.

NOTE

sur l'Exécution

du Canal maritime de Suez.

Les deux mers sont de niveau, sauf la différence des marées qui s'élèvent en moyenne de 1 mètre 60 cent. (5 pieds) dans la Mer rouge, et de 0m. 35 (18 pouces) dans la Mer méditerranée.

La traversée de l'Isthme est de 150 Kilomètres, (37 lieues 1/2), dont 5 lieues de lacs.

Le canal à creuser n'a que 130 kilomètres de longueur, (32 lieues 1/2).

La dépense pour ouvrir une rigole de service entre les deux mers, 24 mètres de largeur, (72 pieds), 2m. 50 de profondeur, (7 pieds 1/2) sera de.....12 millions

Le canal creusé à 56 mètres de largeur (168 pieds) à la flottaison, et à 6m. ou 18 pieds de profondeur, coûtera, avec les ports.....50 millions

Le canal creusé à 56 mètres de largeur (168 pieds), et 8m. (24 pieds) de profondeur, suffisant pour la plus grande navigation commerciale, coûtera, avec les ports.....65 millions

La durée d'exécution pour les rigoles

17

ARCHIVIO SEGRETO APOSTOLICO VATICANO

de service, sera de 18 mois ..... un an et demi

L'achèvement du Canal, à 6 mètres (18 pieds) de profondeur, sera terminé dans 30 mois ..... deux ans et demi

Le canal à profondeur de 8.m (24 pieds) sera terminé au bout de 42 mois ..... trois ans et demi

Le parcours, qui est en moyenne de six mille lieues par le Cap de Bonne-Espérance, sera, par l'Isthme, de trois mille lieues seulement, soit moitié de la distance.

Le travail est facile, il n'y a pas de roches, pas de pierres; on n'aura à creuser que des sables consistants, et exceptionnellement des argiles.

La société s'est formée au Capital de.... 200 millions

Elle pourra, d'après les évaluations établies sur un devis définitif, compléter son œuvre pour ..... 124 millions

La communication entre les deux mers ne comprend qu'une dépense de ..... 65 millions

Le complément de 65 à 124 millions, soit 59 millions, s'applique à l'exécution d'un Canal d'eau douce pour communiquer avec l'intérieur de l'Egypte, à la mise en culture des terres concédées à la Compagnie, à des dépenses accessoires d'appropriation, au paiement des intérêts du capital, et laisse une somme

de 16 millions pour dépenses imprévues.

La Compagnie a déjà pris possession des terrains, construit un appontement ou jetée d'abri, un puits d'eau douce, des maisons d'habitation, &c. Elle fait commencer le canal à petite section et construire des dragues spéciales pour préparer le développement des travaux.

BIBLIOTECA APOSTOLICA VATICANA

Index locurum

Abydos, 390
Adana, 151, 259
Adelbourg, 69
Aden, 122, 151, 206, 274, 289, 290, 302, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 455, 456, 457, 458, 462, 465
Adulis, 453, 455
Afghanistan, 12
Afrique, 33, 39, 44, 49, 51, 79, 92, 116, 117, 130, 132, 133, 134, 142, 151, 173, 190, 194, 198, 200, 302, 303, 316, 317, 324, 326, 327, 328, 330, 348, 361, 398, 443, 444, 445, 447, 451, 452, 456, 458, 461, 506
Aix-en-Provence, 169, 170, 171, 412
Al Qrayyé, 106
Alep (Halab), 39, 43, 104, 105, 110, 143, 148, 150, 151, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 186, 188, 190, 200, 201, 202, 256, 259, 260, 261, 262, 263, 266, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 280, 285, 304, 311, 331, 480, 481, 482
Alexandrette, 148, 151, 186, 262, 285, 482
Alexandrie, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 103, 105, 111, 113, 115, 120, 122, 136, 139, 140, 143, 146, 147, 149, 152, 153, 157, 164, 165, 171, 176, 177, 180, 184, 186, 188, 190, 198, 199, 203, 204, 206, 207, 209, 212, 213, 214, 215, 216, 221, 222, 223, 224, 273, 291, 296, 310, 338, 351, 355, 356, 358, 373, 374, 375, 378, 379, 381, 382, 383, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 399, 400, 401, 403, 404, 405, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 434, 440, 443, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 485, 486, 488, 489, 492, 501
Alger, 48, 49, 134, 212, 243, 302, 491
Algérie, 14, 33, 38, 49, 78, 79, 80, 104, 106, 116, 130, 132, 133, 134, 138, 190, 200, 201, 202, 212, 225, 302, 314, 315, 316, 317, 325, 326, 327, 330, 332, 333, 348, 358, 411, 422, 443, 449, 454, 461, 465, 506
Al-Guisr, 224, 226, 491
Al-Kuwayt, 200, 201
Allemagne, 12, 30, 32, 136, 497, 505
Al-Madinah (Médine), 215
Al-Mansura, 216
Al-Mawsil, 150, 151, 159, 174, 178, 183, 186, 188, 200, 201, 217, 218, 464
Al-Mûndania, 216
Al-Qatif, 466
Alsace, 11, 123
Amboise, 324, 325
Amérique, 32, 33, 92, 116, 123, 142, 173, 180, 224, 473, 500
Anatolie, 13, 50, 197, 200
Ancône, 24, 58
Angerville, 196
Angleterre, 12, 13, 14, 16, 26, 30, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 51, 55, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 73, 74, 76, 77, 78, 82, 83, 87, 89, 99, 100, 103, 104, 105, 111, 113, 114, 117, 119, 121, 122, 124, 126, 132, 133, 151, 166, 170, 190, 191, 192, 195, 199, 215, 223, 227, 245, 258, 264, 265, 267, 268, 278, 284, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 295, 297, 313, 319, 333, 336, 340, 345, 346, 349, 350, 359, 361, 363, 366, 372, 373, 376, 377, 379, 380, 381, 384, 398, 406, 409, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 446, 452, 456, 459, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 473, 480, 485, 494, 497, 498, 502, 503, 504
Annam, 80, 82
Anti-Liban, 109, 263, 283, 307
Antioche, 109, 151, 188, 275, 285
Anvers, 178, 185
Arabie, 13, 92, 149, 151, 182, 184, 192, 193, 194, 197, 201, 202, 222, 273, 274, 290, 324, 326, 375, 380, 457, 458
Arenenberg, 24, 28
Arkiko, 455
Arménie, 39, 71, 200, 276
Asie, 12, 39, 79, 81, 82, 84, 92, 99, 117, 164, 190, 191, 206, 213, 214, 348, 397, 443, 446, 473, 497, 498
Assyrie, 214, 218
Aswân (Assouan), 222
Athènes, 141, 214
Aubenas, 106

Autriche, 13, 32, 38, 41, 45, 51, 61, 64, 66, 69, 71, 74, 75, 76, 99, 104, 170, 195, 226, 234, 235, 251, 255, 294, 297, 366, 378, 398, 430, 470, 485, 497, 501
Azbakiyya, 386
Ba'albek, 263, 276
Bab al-Mandab, 117, 444, 445, 456, 466
Babylone, 183, 201, 214, 218, 219, 251
Bagdad, 43, 147, 150, 158, 159, 160, 174, 176, 182, 183, 185, 186, 188, 199, 201, 208, 215, 216, 217, 218, 219, 238, 286, 311, 376, 380, 407, 464, 465, 466
Balkans, 13, 41, 55, 274, 323
Bandar Bûchîr, 182, 466
Banqusa, 261, 262
Barghash, 460, 461, 462
Baskintâ, 280
Bassora (Ba'sra), 465, 466
Batavia, 206
Batrûn, 357
Bayt ed-Dîn (Btaddîn), 253, 307, 351, 356
Bayth Chabâb, 280
Bayth Jala, 242
Bayth Mirî, 281
Belgique, 44, 323, 338, 403
Belgrade, 175, 176, 185, 234
Berlin, 144, 195, 236, 293, 297, 336, 345, 346, 358, 414, 438, 501, 505
Bethléem (Bayth Lahm), 229, 230, 237, 239, 242, 263
Beyrouth (Bayrût), 55, 58, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 69, 70, 98, 101, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 123, 136, 138, 140, 143, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 161, 164, 167, 171, 173, 176, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 189, 191, 192, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 218, 219, 220, 221, 234, 248, 247, 249, 253, 254, 255, 261, 264, 266, 260, 271, 273, 275, 277, 278, 280, 281, 282, 284, 286, 287, 288, 291, 292, 293, 296, 297, 298, 300, 303, 304, 305, 307, 309, 310, 313, 315, 317, 318, 320, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 347, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 377, 394, 428, 443, 472, 481, 482, 483, 504
Biarritz, 130
Bikfayyâ, 70
Biqâ', 270, 271, 275, 307
Bkerké, 309
Bologne, 58
Bombay, 117, 119, 190, 444, 446, 461, 462, 465, 494
Bordeaux, 122
Bosnie, 323
Boulogne-sur-Mer, 28, 31, 215, 386
Brésil, 161, 175
Brest, 180, 451
Brienne, 24
Brindisi, 119, 207
Brousse, 325
Bruxelles, 232
Btâter, 106
Buenos Aires, 116
Calabre, 222
Calcutta, 151, 190, 206, 456
Cambodge, 81, 82
Cape Town, 461, 462
Carlowitz, 234
Carteret, 417
Carthage, 189, 211, 216
Castellimard, 58
Caucase, 13
Cévennes, 106
Chalûf, 224
Chandernagor, 206
Chantéduc, 208
Chatt al-'Arab, 465
Cheikh Saïd, 453, 457, 458
Cherbourg, 491
Chine, 79, 80, 82, 107, 108, 110, 131, 142, 191, 199, 307, 447, 504
Chypre, 57, 167, 443, 504
Cintrat, 236
Cité du Vatican, 19, 59, 84, 247, 314
Civitta Vecchia, 58
Cochinchine, 79, 80, 82
Compiègne, 130
Constantinople, 17, 39, 40, 41, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 64, 65, 67, 69, 73, 77, 78, 90, 99, 104, 129, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 147, 153, 155, 164, 165, 168, 171, 172, 180, 181, 190, 195, 200, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 219, 229, 230, 231, 234, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 247, 249, 253, 259, 262, 263, 265, 266, 269, 278, 280, 284, 286, 289, 290, 296, 297, 299, 300, 307, 308, 310, 317, 321, 325, 327, 328, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 344, 345, 346, 347, 349, 350, 351, 354, 358, 360, 363, 365, 366, 367, 368, 373, 374, 375, 376, 379, 380, 381, 382, 384, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 414, 419, 422, 426, 427, 429, 431, 435, 436, 437, 440, 451, 452, 458, 464, 472, 473, 477, 481, 482, 486, 489, 494, 496, 500, 501, 504, 505

Crète, 274, 407, 474
Crimée, 13, 74, 76, 77, 82, 83, 89, 90, 91, 104, 120, 130, 132, 133, 145, 159, 166, 180, 197, 201, 203, 209, 217, 227, 240, 255, 258, 270, 326, 337, 361, 366, 381, 397, 426, 428, 430, 474, 477, 481, 497, 500
Dahlak, 456
Damas (Dimachq al-Châm), 39, 97, 106, 110, 115, 147, 148, 149, 172, 175, 176, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 190, 191, 193, 194, 195, 197, 207, 254, 253, 254, 259, 260, 263, 265, 266, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 282, 283, 285, 286, 287, 292, 296, 298, 299, 304, 305, 306, 307, 310, 315, 317, 318, 319, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 341, 350, 351, 356, 363, 367, 376, 481, 482
Damiette, 149, 425
Danube, 175
Dardanelles, 40, 41
Diarbekir, 151, 253, 262, 276
Dineh (île de), 455
Djebel Ansariyya, 263, 277
Djebel Druze, 65, 263
Djeddah, 82, 272, 273, 274, 275, 277, 288, 290, 291, 293, 295, 296, 302, 323, 450, 454
Djezzin, 284
Eaux-Bonnes, 408
Edd, 455
Égypte, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 24, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 71, 72, 75, 76, 82, 92, 99, 101, 102, 103, 110, 111, 114, 115, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 129, 137, 146, 149, 161, 180, 182, 183, 184, 188, 195, 196, 197, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 221, 222, 223, 224, 225, 234, 258, 271, 277, 284, 296, 302, 332, 334, 336, 337, 341, 355, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 429, 430, 434, 436, 439, 440, 441, 442, 445, 449, 464, 465, 466, 468, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 483, 485, 486, 487, 489, 490, 491, 492, 493, 496, 497, 498, 499, 500, 503
Empire ottoman, 13, 14, 17, 19, 36, 40, 41, 49, 50, 53, 54, 55, 57, 59, 60, 61, 65, 66, 71, 74, 75, 76, 77, 82, 88, 89, 97, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 119, 120, 121, 122, 124, 128, 138, 139, 144, 151, 161, 165, 166, 167, 173, 174, 176, 180, 183, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 202, 205, 209, 210, 216, 219, 222, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 250, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 270, 284, 287, 290, 292, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 305, 306, 307, 308, 310, 313, 317, 322, 323, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 343, 346, 347, 350, 351, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 373, 374, 375, 376, 379, 381, 386, 397, 398, 405, 406, 408, 409, 418, 426, 427, 428, 429, 430, 439, 444, 452, 468, 469, 472, 473, 481, 494, 497, 501, 502, 503, 505, 506
Espagne, 41, 42, 76, 133, 232, 253, 254, 255, 416, 485,
États-Unis, 32, 123, 381, 400, 485, 493
Eupatoria, 397
Euphrate, 39, 43, 105, 215, 217, 348, 464, 465, 494
Europe, 12, 14, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 44, 46, 48, 50, 52, 53, 64, 66, 67, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 83, 85, 92, 94, 96, 97, 99, 101, 108, 110, 116, 117, 126, 127, 129, 132, 135, 138, 142, 165, 173, 189, 190, 203, 209, 212, 213, 215, 222, 224, 229, 236, 244, 251, 258, 269, 270, 271, 288, 294, 313, 314, 315, 318, 322, 323, 325, 328, 331, 334, 337, 360, 368, 370, 372, 375, 377, 384, 385, 386, 389, 396, 397, 398, 408, 409, 422, 425, 428, 430, 432, 439, 444, 458, 469, 482, 483, 485, 491, 493, 498, 499, 500, 503, 504, 505
Famagouste, 260
Fleuve Blanc, 216
Florence, 414
Fontainebleau, 130
Fort de Ham, 28, 29, 30, 32, 44, 73, 431
France, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107,

109, 110, 112, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 140, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 183, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 215, 216, 218, 219, 220, 221, 223, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 258, 260, 264, 265, 267, 268, 269, 273, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 288, 289, 290, 291, 292, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 303, 305, 307, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 333, 334, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 363, 365, 366, 367, 368, 370, 372, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 428, 430, 432, 433, 435, 436, 438, 441, 442, 443, 446, 447, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 491, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506
Frœschwiller, 128
Gaête, 247, 250
Galilée, 193, 270
Gaza, 166
Gênes, 185
Ghazîr, 70, 106, 167, 220, 249, 253, 352, 362, 394
Gibraltar, 77, 116, 443
Gizeh, 492
Golfe arabo-persique, 13, 37, 42, 82, 105, 150, 159, 192, 270, 273, 458, 459, 463, 464, 465, 466
Grèce, 25, 49, 136, 222, 245, 323, 443
Guadeloupe, 399
Guyane, 33
Haifa, 291
Haïti, 176
Hama, 104, 148, 275
Hambourg, 117, 404
Hammâna, 106, 111
Hâsbayya, 283, 284, 286, 298, 300, 307
Haurân, 263, 270, 271, 283, 288, 306, 307
Hébron, 263
Hedjaz, 272
Hérault, 208
Herzégovine, 75, 324
Hidjaz, 209
Hillah, 218
Hollande, 24, 28, 133
Homs, 104, 149, 193, 275
Hongkong, 206
Hongrie, 226, 470
Hudayda, 445, 447, 448, 450
Hué, 79, 80, 82
Île Bourbon, 126, 466, 494
Indes, 12, 39, 41, 42, 61, 79, 82, 105, 110, 113, 114, 116, 117, 119, 122, 142, 150, 151, 190, 191, 201, 206, 207, 215, 292, 336, 377, 426, 427, 429, 436, 442, 444, 446, 462, 465, 480, 493, 497
Indochine, 142, 143, 198, 442
Indus, 37
Ismaïlia, 212, 222, 224
Ispahan, 251
Italie, 30, 31, 32, 58, 74, 75, 77, 84, 87, 92, 93, 96, 97, 107, 130, 222, 237, 294, 345, 366, 368, 398, 426, 429, 430, 455, 470, 479, 500
Jabal Ansariyya, 266, 275
Jabal Chammar, 380
Jaffa, 39, 54, 122, 148, 149, 166, 186, 239, 275, 291
Java, 79
Jazzîn (Djezzin), 350, 355, 366, 367
Jemseh, 149
Jericho, 263
Jérusalem, 10, 36, 50, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 90, 139, 147, 149, 152, 166, 176, 182, 186, 195, 210, 219, 226, 227, 229, 230, 231, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 268, 269, 274, 275, 286, 307, 322, 331, 349, 500
Jibayl, 220, 280
Jiddah (Djeddah), 132, 159, 166, 176, 180, 181, 183, 184, 186, 188, 218, 227, 310, 499, 503
Jourdain, 221
Jouy-en-Josas, 175
Judayda, 261
Jûnyé, 352
Jurd, 281
Kab' Ilyas, 190, 307, 331

Kabylie, 132
Kalât Jabir, 465
Kamarân, 445
Karnak, 390
Kesruwân, 106, 167, 189, 280, 286, 287, 289, 309, 352, 353, 354, 355, 357, 359, 360, 362, 364, 365, 394
Khartoum, 149, 416, 417, 492
Kirkuk, 266
Klondike, 498
Konia, 46
Kosovo, 75
Koweït, 466
Kurdistan, 151, 160, 174, 197, 201, 217, 247, 266, 270
Khûriyâ-Mûriya, 445
La Mecque, 273
La Plata, 116
Lac Manzalah, 224
Lac Timsah, 222, 224
Lacs Amers, 224, 226
Lahej, 444
Lattakie, 104, 109, 123, 147, 148, 173, 186, 266, 269, 274, 275, 276, 304
Le Caire (Al-Qâhira), 10, 15, 20, 45, 46, 48, 49, 50, 103, 143, 149, 176, 177, 178, 186, 190, 211, 212, 213, 216, 222, 223, 224, 375, 377, 378, 379, 380, 386, 387, 388, 389, 395, 396, 397, 401, 404, 405, 408, 409, 411, 412, 413, 414, 417, 418, 421, 424, 425, 435, 436, 442, 474, 475, 478, 480, 488, 492
Le Havre, 122, 143, 223, 497
Leipzig, 42, 349
Liban, 17, 19, 60, 61, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 106, 107, 109, 110, 144, 147, 180, 181, 188, 189, 190, 191, 196, 198, 199, 263, 264, 265, 270, 271, 279, 283, 298, 302, 306, 307, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 322, 331, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 358, 361, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 394, 481
Lisbonne, 117, 172, 232, 425
Liverpool, 153, 497
Lombardie, 31
Londres, 12, 13, 16, 17, 26, 31, 34, 40, 49, 51, 52, 53, 61, 62, 63, 64, 65, 73, 75, 77, 82, 90, 114, 122, 135, 144, 145, 189, 190, 191, 195, 215, 236, 262, 273, 284, 289, 290, 292, 293, 294, 295, 307, 308, 320, 323, 334, 335, 336, 358, 376, 377, 378, 379, 393, 398, 408, 409, 413, 414, 426, 427, 428, 433, 435, 436, 437, 439, 442, 443, 459, 462, 469, 477, 489, 490, 504, 506
Lûgiqr, 201, 464
Lyon, 19, 70, 85, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 191, 222, 326, 481
Machrek, *ou Levant ou Proche-Orient*, 10, 13, 14, 16, 18, 23, 24, 34, 36, 42, 54, 56, 57, 59, 60, 62, 63, 67, 70, 71, 72, 77, 78, 80, 82, 88, 89, 92, 93, 94, 96, 97, 101, 102, 104, 105, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 129, 131, 132, 135, 140, 142, 143, 144, 145, 148, 150, 151, 153, 154, 158, 159, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 179, 182, 184, 186, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 213, 215, 226, 227, 229, 236, 240, 245, 246, 247, 248, 255, 258, 270, 272, 285, 289, 290, 291, 292, 309, 310, 311, 313, 317, 318, 323, 329, 332, 341, 347, 348, 349, 352, 356, 359, 363, 369, 422, 443, 467, 468, 472, 473, 478, 480, 482, 493, 497, 499, 502
Madagascar, 117, 463
Madrid, 144, 177, 232, 425
Magenta, 326, 348, 390
Maghreb, 10, 13, 78, 143, 248, 348, 422
Makkah (La Mecque), 207, 215
Malte, 77, 206, 222, 255, 292, 313, 381, 443
Manby, 223
Manchester, 115
Mansourah, 149
Mar Saba, 230
Maras, 269
Marche, 97
Maroc, 44, 76, 116, 138, 398, 496
Marseille, 56, 76, 93, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 124, 143, 164, 169, 189, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 219, 223, 224, 225, 273, 304, 325, 391, 455, 457, 491
Martinique, 399
Mascate, 40, 42, 118, 168, 169, 170, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466
Massaouah, 117, 272, 290, 400, 447, 453
Massawa (Massouah), 148, 149, 454
Matn, 106, 111, 281, 367
Maurice (île), 54, 139, 140, 148, 201, 206, 216, 217, 218, 222, 290, 446, 447
Maydanjik, 261, 262
Mayence, 185
Médiat, 253
Médine, 273

Mékong, 79, 82, 83
Memphis, 214, 215
Mer Adriatique, 24, 222
Mer Méditerranée, 35, 36, 37, 42, 68, 76, 78, 79, 82, 105, 114, 116, 117, 119, 122, 124, 270, 425, 432, 444, 473, 481, 491
Mer Morte, 219, 221
Mer Rouge, 13, 18, 19, 82, 117, 118, 132, 134, 135, 149, 150, 182, 192, 197, 222, 223, 224, 226, 272, 273, 289, 291, 295, 370, 420, 423, 425, 426, 432, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 458, 465, 467, 498, 500
Mersina, 148, 186
Mésopotamie, 13, 57, 71, 174, 192, 200, 201, 202, 215, 218, 219, 266, 276, 493
Messine, 164
Metz, 93, 197, 387, 394
Mexique, 80, 85, 103, 129, 131, 220, 399, 400, 401, 474, 496
Milan, 224, 506
Modène, 31
Moka, 122, 273, 447, 450
Moldavie, 49, 74
Monténégro, 34
Montesinos, 223
Montevideo, 116
Montigny, 393
Moscou, 26, 55, 235
Moselle, 11, 93, 310
Mossoul, 247, 266
Mukhtara, 194
Munich, 141, 236, 388
Musky, 388
Mussah (îles), 445, 455
Nâblus (Naplouse), 149, 166
Nadj, 192, 193, 380
Nantes, 16, 17, 18
Naples, 31, 232, 314
Naplouse, 123, 263, 268, 269, 271, 275
Nazareth, 148, 314
Nicaragua, 32, 432
Nice, 12
Nil, 31, 47, 120, 207, 212, 214, 222, 223, 374, 377, 385, 420, 474, 498
Nimrûd, 218
Ninive, 174
Obock, 117, 424, 446, 447, 451, 452
Océan Atlantique, 32, 500
Océan Indien, 13, 18, 117, 121, 134, 370, 425, 444, 445, 446, 454, 459
Océan Pacifique, 32, 33, 44, 172, 177, 182, 183, 216, 500
Oltenitza, 397
Oman, 42, 445, 458, 460, 461, 463, 464
Ombrie, 97
Orfa, 151
Orient (Extrême), 78, 79, 81, 107, 112, 116, 198, 203, 205, 206, 370, 442, 498
Ormuz, 465
Palestine, 13, 19, 37, 45, 46, 53, 55, 82, 96, 197, 214, 219, 220, 221, 231, 251, 255, 256, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 305, 334, 349, 370, 482
Panama, 431
Paris, 10, 13, 16, 17, 27, 32, 34, 36, 40, 41, 43, 48, 49, 50, 51, 53, 55, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 95, 99, 100, 101, 114, 115, 117, 118, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 143, 144, 150, 151, 159, 169, 170, 172, 177, 178, 185, 189, 190, 191, 194, 195, 198, 199, 200, 201, 204, 206, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 227, 229, 230, 231, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 244, 246, 248, 252, 256, 257, 258, 264, 267, 273, 281, 282, 284, 289, 292, 293, 294, 297, 307, 308, 314, 315, 320, 321, 324, 325, 327, 332, 335, 337, 348, 349, 357, 358, 365, 368, 370, 372, 378, 380, 381, 382, 386, 387, 388, 390, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 403, 404, 405, 408, 409, 412, 413, 414, 416, 417, 418, 419, 420, 422, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 431, 435, 436, 437, 439, 441, 442, 446, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 487, 489, 490, 491, 493, 500, 501, 502, 504, 506
Parme, 31
Pas-de-Calais, 29, 34
Passarowitz, 234
Pékin, 79
Perim, 445, 447, 456, 457
Pérou, 180
Perse, 42, 46, 57, 107, 138, 143, 150, 160, 174, 195, 216, 247, 396, 459
Piémont, 31, 222, 485
Pirée, 198
Pointe de Galle, 206
Port Ibrâhîm, 223
Port Saïd, 117
Port Tawfîq, 223
Portalis (Antoine-Fortuné), 105, 106, 113, 115
Port-Saïd, 224, 225, 256, 389, 491
Prusse, 32, 51, 61, 66, 74, 99, 166, 195, 225, 232, 268, 297, 346, 366
Pyrénées, 184

Qâdîchâ, 357
Qantara, 224
Qarliq, 261, 262
Qasr al-Nil, 385, 386, 391, 492
Qorûnfach, 389
Qozhayyâ, 357
Quatremère, 140
Qufit, 416
Qurnah, 217
Râchayya, 283, 284, 286, 298, 300, 307
Ramte, 149
Rayfûn, 279
Reichshoffen, 11
Réunion, 42, 134, 164, 170, 186, 198, 206, 217, 290, 442, 445, 448, 451, 454, 455, 459, 460, 462
Rhodes, 267
Rio Grande, 32
Romagne, 25
Rome, 24, 54, 57, 58, 59, 69, 70, 71, 84, 95, 144, 145, 166, 175, 190, 192, 231, 246, 248, 249, 250, 251, 253, 276, 281, 314, 315, 349, 366, 418, 424, 425, 440, 504
Roubaix, 124
Roumanie, 34, 323, 504
Roumélie, 376, 407
Royaume des Deux-Siciles, 92
Russie, 12, 13, 26, 32, 38, 40, 41, 45, 49, 50, 51, 54, 60, 61, 64, 66, 73, 74, 76, 83, 84, 90, 99, 133, 170, 195, 227, 229, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 267, 294, 297, 346, 366, 378, 380, 485, 497, 501
Saigon, 79, 82, 83, 206
Saint-Cloud, 325, 393, 471
Saint-Cyr, 200, 384
Saint-Denis de la Réunion, 170
Sainte-Croix, 412
Sainte-Hélène, 26, 27, 29, 38, 40, 43
Saint-Étienne, 106, 399
Saint-Jean d'Acre, 39, 291
Saint-Jean du Désert, 191, 242, 393
Saint-Petersbourg, 40, 49, 73, 144, 195, 235, 239, 244, 265, 294, 336, 346, 358, 414, 438, 506
Saliba, 261
Salimâ, 106
San-Francisco, 153
Saqqâra, 214, 390
Sardaigne, 31, 57, 58, 71, 76, 232, 249, 398
Satory, 325
Saumur, 387
Save, 175
Savoie, 12, 225
Sayda, 148, 220, 266, 277, 280, 283, 287, 301, 306, 314, 316, 320, 341, 345, 347, 353, 465, 482
Scutari, 174
Sébastopol, 206
Sedan, 11, 352, 497
Serapeum, 224
Serbie, 34, 49
Sèvres, 216
Seychelles (îles), 206
Shanghai, 82, 206
Shubra, 389
Siam, 81, 176
Silistra, 397
Sinaï, 182, 222
Singapour, 206
Smyrne, 106, 139, 176, 181, 209, 284, 351, 355
Soudan, 273, 381, 399, 400, 416, 417, 420, 478
Souza, 232
Spicheren, 128
Steamer-Point, 444, 447, 448
Strasbourg, 26, 105, 215
Stuttgart, 74
Subie, 456
Suez, 16, 17, 39, 80, 83, 85, 101, 102, 103, 113, 117, 118, 122, 123, 132, 135, 148, 149, 150, 151, 164, 186, 197, 199, 206, 208, 212, 213, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 273, 370, 374, 378, 384, 389, 394, 404, 405, 409, 418, 419, 420, 423, 424, 425, 426, 428, 429, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 450, 453, 456, 458, 464, 465, 467, 470, 471, 473, 480, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 498, 500, 503, 504, 506
Suisse, 30, 96, 341, 470
Syrie, 13, 14, 19, 39, 40, 42, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 60, 61, 62, 64, 65, 70, 71, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 84, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 115, 120, 121, 123, 129, 131, 132, 144, 147, 148, 152, 161, 166, 173, 180, 181, 183, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 210, 211, 213, 214, 215, 219, 220, 221, 227, 228, 229, 242, 248, 250, 253, 254, 257, 258, 259, 263, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 276, 277, 281, 282, 284, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 298, 300, 302, 303, 304, 307, 308, 310, 312, 313, 314, 315, 319, 320, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 348, 351, 352, 358, 368, 370, 375, 380, 390, 404,

443, 465, 480, 482, 483, 493, 497, 499, 500, 502, 503, 504
Tadjoura, 445, 447, 448, 450, 451, 452, 455
Tadjûra, 290, 446
Taker, 273
Takrit, 218
Tampico, 175
Taniah, 149
Tarsous (Tarsus), 104, 151, 188, 191, 200, 201, 260
Tartarlar, 261, 262
Taurus, 50, 52
Thèbes, 222
Tigre, 174, 183, 217, 218, 464, 494
Tilsit, 42
Tortose, 220
Toscane, 31, 222
Toulon, 304, 385, 399, 401, 458
Tourcoing, 124
Trentin, 31
Trieste, 115, 185, 207
Tripoli, 123, 277, 298
Tripoli (Trablus al-Châm), 115, 147, 148, 153, 161, 173, 185, 188, 198, 208, 355, 356, 357
Tripoli de Barbarie (Trablus al-Gharb), 76, 115, 144, 145, 162, 166, 169, 185, 208, 241
Tripolitaine, 288, 398
Tunis, 76, 78, 139, 153, 177, 181, 189, 190, 216, 319, 348, 379, 425, 485, 496
Turin, 59, 232, 255, 294
Um al-Awamid, 220
Valachie, 49, 74, 197
Varsovie, 185
Vera-Cruz, 399, 400
Vienne, 27, 33, 49, 53, 55, 61, 64, 73, 74, 101, 144, 176, 195, 232, 294, 297, 336, 345, 358, 366, 409, 414, 429, 506
Villafranca, 77, 84, 429
Vincennes, 18, 19, 361
Waterloo, 27, 323, 372
Yémen, 222, 273, 447, 455
Yokohama, 206
Yonne, 302
Zahlé, 65, 70, 193, 265, 282, 283, 284, 310
Zanzibar, 117, 118, 122, 176, 178, 180, 186, 451, 458, 459, 460, 461, 462, 463
Zeila, 446, 447, 448, 450, 451, 452
Zurich, 115

Index nominum

‘Abbâs, 215, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 385, 387, 390, 391, 406, 420
‘Abd al-Qâdir, 94, 194, 197, 285, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 337, 340, 341, 389
‘Abdül Medjîd, 242, 258, 267, 338, 428, 434, 437
‘Abdûl-‘Aziz, 350
‘Abdül-‘Azîz, 311, 407, 408, 474
‘Âlî Pacha (Mehmed Emîn), 237, 244, 245, 246, 317, 336, 344, 346, 347, 356, 364, 365, 366, 408, 429, 435
‘Aqîl agha, 275
‘Awn (Mgr Tubîyâ), 282, 341, 353, 356
‘Ayn Hamâdé, 106, 107, 111
‘Âzâr (père Jean), 314, 316
Abdül Hasan effendi (lieutenant), 391
Aberdeen (lord), 63
Abîllama‘ (Bachîr ‘Assâf), 277, 278
Abîllama‘ (Bachîr Ahmad), 277, 278, 319, 334, 340
Abîllama‘ (Haydar), 277
Abîllama’ (Haydar), 314
Abkarius (Iskandar agha), 333
About (Edmond), 207, 213, 403
Abro efendi, 298, 301, 345
Abû Bakr Châhîm (Dîn Ahmad), 451, 452
Abû Bakr Châhîm (Hadj Ibrâhîm), 448, 449, 450, 451, 452
Affif bey, 238, 239
Ahmad ‘Urabi, 499
Ahmad Izzet Pacha, 282
Alaux (Gustave d’), 98
Alaux (Gustave d’.), 360
Albert (prince consort du Royaume Uni), 443
Alexandre II, 40, 75
Alexandre III de Macédoine, dit le Grand, 24
Alî Bey, 197
Alphonse XII de Bourbon, 393
Althabe (sous-lieutenant), 196, 361, 362
Ambrosios (Mgr, évêque grec-catholique, 341
Andlau (colonel d’), 196
André (Jean Marie Armand d’), 136, 137
André (Louis Edouard Alfred), 490
Angar (père de *Terre sainte*), 233
Antonelli (Mgr), 246, 248, 249, 250, 251
Areso (Mgr Giuseppe), 252
Argiri, 274
Appleton, 420
Aristarchi, 235
Arlès-Dufour (François Barthélemy), 107, 111
Arlot, 143
Arricau (colonel Eugène d’), 309
Arslân (amîr), 281
Artin bey, 374
Artus, 260
Assir (Yûsuf al), 333
Ata bey, 278, 320
Aubaret (lieutenant de vaisseau Louis), 80
Audouard (Olympe), 213
Aupick (général Jacques), 138, 145, 197, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 250, 264, 265, 376
Babinsi (‘Abdallah al), 260, 261, 262
Bachîr II, 60, 65, 68, 313, 341, 351
Bachîr Qâsim (al Bachîr III Chibâb), 60
Baker (Samuel W.), 420
Bambino (Fadhûl), 193, 277
Banks (major-general), 420
Baraguey d’Hilliers (maréchal Achille), 145
Barbet de Jouy (Jacques), 175
Barbier de Meynard (Charles), 139, 140
Barillet-Deschamps, 386
Barnabò (Mgr), 192, 249, 250, 281
Baroche (Pierre Jules), 317
Barozzi, 328
Barré de Lancy (Auguste Louis
Barrault (Alexis et Emile), 431
Fridolphe), 327
Barrère (Pierre Edmond), 175, 182, 243, 250, 254, 265, 269
Barthélémy (Auguste Marseille), 116
Barthélemy de Saint-Hilaire (Jules), 223
Basabrahim (Chaykh ‘Alî), 274
Basili, 234, 238
Bassano, 137
Bastide (Jules), 249, 250, 264, 314, 315
Baudicour (Louis de), 314, 316
Bauer (abbé Marie Bernard), 225
Bazaine (François Achille), 11
Bazaine (maréchal François Achille), 400
Bazin (Charles & Auguste), 118
Beaufort d’Hautpoul (général Charles Marie Napoléon de), 301
Beaufort d’Hautpoul (général Charles Marie Napoléon), 112, 131, 194, 197, 202, 220, 302, 304, 305, 306, 309, 310, 313, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 337, 339, 340, 341, 342, 343, 347, 351, 353, 354, 390
Beaufort d’Hautpoul (général Charles Maris Napoléon), 181

Beauharnais (Hortense de), 24
Beaulaincourt (capitaine de la Garde), 195, 383
Bellaigue de Bughas (Alexandre), 180
Belligny (P. J. Sainte-Croix de), 186
Beauval, 146, 149
Beauval (Charles Dequeux de), 402, 403, 404, 405, 406, 415, 476, 477
Beckx (général *jésuite*), 191, 192, 254
Béclard (Léon Philippe), 149, 199, 207, 296, 301, 306, 330, 335, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 351, 404, 406, 475, 485
Bédollière (Emile de), 94
Beguer y Ribas (Diego), 101
Béguin (lieutenant), 197
Béhic (Louis Henri Armand), 205, 206
Berteaut (Sébastien), 224
Berthémy (Jules), 136
Bertrand (Victor), 111, 180
Besson (Edouard), 205
Besson (amiral), 47
Beverley, 334
Bignon (Mgr Fulgence), 252
Billaut (Adolphe Augustin Marie), 88
Belly, 219
Benedetti (Vincent), 73, 74, 143, 236, 239, 242, 255, 338, 382, 387, 427, 440
Bengale, 107, 108
Bentivoglio (Stanislas), 110, 151, 172, 179, 180, 181, 192, 199, 200, 253, 276, 280, 282, 292, 296, 301, 318, 319, 327, 328, 329, 337, 339, 342, 350, 351, 358, 480, 482
Bérard, 118
Berbera, 455
Bernard (des Essards) (Louis), 357
Bernard (Henri), 208
Bernard des Essards (Louis), 183, 357, 358, 362
Bernardi (lieutenant), 390, 391, 392
Bismarck (Otto von), 11, 75
Bisson, 137, 402, 416, 417, 418
Blanc (Arthur), 103
Blanc (Louis), 28
Blanche (Charles-Isidore), 147, 355, 357
Blondeel, 232
Boislecomte, 50
Boissonnet (commandant), 326
Bonaparte (Louis), 24
Bonaparte (Louis-Napoléon) *voir aussi Napoléon III*, 27, 30, 133, 227, 133, 236
Bonaparte (Napoléon), 12, 191, 303, 310, 370, 385, 389, 408, 422, 425, 444, 498, 506
Bonard (vice-amiral Louis Adolphe), 79, 80
Bordeano (Nicolas), 409
Boré (Eugène), 54, 230, 233
Borel, 491
Borel (Paul), 222
Borelli (Jérôme), 116
Bosc (Jean-Jacques & David), 116, 456
Bospereau (lieutenant de), 196
Botta (Paul Emile), 179, 182, 185, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 238, 241, 242, 247, 248, 250
Boumier (Alain), 10
Bouquet de la Grye (Jean Jacques Anatole), 199
Bourée (Albert), 341
Bourée (Prosper), 58, 61, 62, 64, 69, 144, 145, 147, 264, 358, 367, 458
Bourgade (abbé François), 189
Bourmont (maréchal de), 38
Bourqueney (François Adolphe de), 54, 62, 63, 230
Boutenev, 320
Boutin (Vincent Yves), 40, 42
Bouvet (Francisque), 173, 174
Brant, 269, 296, 327
Bravay (François), 401, 478, 480, 492
Brenier de Montmorand (A.), 176, 180, 421
Brenier de Renaudière (Anatole), 138, 234, 237, 254
Bresson (maître tailleur), 392
Broglie (Victor de), 50
Bruce, 426, 437
Brünnov, 236
Brunoni (Mgr), 315
Bucianti (Allys), 381
Bullad (Georges), 194, 325
Bulwer (Henry), 224, 290, 320, 338, 342, 345, 346, 350, 366, 405, 428, 434, 437, 438, 489
Buré (Eugène), 118, 178, 179, 180
Buret, 452
Burton (Richard), 36, 215
Bustânî (Butros al), 333
Bustânî (Mgr Abdallâh al), 341, 353, 356
Cadeau (capitaine), 46
Caisson (capitaine), 46
Canet, 222
Canuti (père *jésuite*), 192, 276
Canning (Charles John), 463
Canning (Stratford de Redcliffe), 64, 233, 240, 376, 382, 427, 431, 432, 437
Cardon (Émile), 326
Cargioni, 232
Carnavon, 225
Casati Paul, 99
Castelbajac (Armand de), 88
Castellan (Antoine-Laurent), 210
Castex (commandant), 393
Cavaignac (Jean-Baptiste), 40, 42

Cavour (Camillo Benso), 74, 366
Ceccaldi, 167, 180, 356
Cernuschi (Enrico), 479
Châhîn (Tânyûs), 279, 280, 283, 352, 354, 364
Challié (capitaine de vaisseau Henri Hugueteau de), 456, 482
Chanzy (lieutenant colonel Antoine Alfred Eugène), 197, 200, 305, 329, 330, 331
Chambord (comte), 93
Champagny (Franz de), 96
Chapplain (intendant), 399
Char'if Pacha, 392, 396, 401, 413, 421
Charles-Roux (Jules), 224
Charmaq 'Alî Sa'ch (Hadj Muhammad 'Alî), 448, 450
Charner (amiral Léonard Victor), 79
Chasseloup-Laubat (Justin Napoléon Samuel Prosper de), 79, 81, 85, 131, 132, 134, 199, 327
Chateaubriand (François René de), 28, 35, 36
Chatry de la Fosse (Jacques, A.), 177
Chauvin-Beillard, 454
Choiecki (dit Charles Edmond), 221
Churchill (colonel Charles H.), 191, 215, 278, 289, 320, 361
Clarendon (George Villiers), 77, 240, 408, 428, 435
Clot (Antoine), dit Clot bey, 47, 374, 387, 389
Cochelet, 52
Cochet (Ladislas), 118, 180, 460, 461, 462
Cochin (Auguste), 88
Coghlan (William M.), 447, 450, 455
Colbert (Jean-Baptiste), 114, 131, 139, 144
Combes (Edmond), 183
Conrad, 223
Conseil, 405, 415
Cor (Mathurin-Joseph), 138, 140, 142, 230, 233
Cordier, 492
Cornu (Hortense), 28, 220
Courcel (Alphonse Chodron de), 76
Couvreux, 491
Couvreux (Alphonse), 222
Cowley (Henry Richard Charles), 76, 86, 129, 292, 294, 308, 335, 380, 426, 427, 436, 463
Crémieux (Adolphe), 88, 93, 95
Créty, 456, 458
Dalgue-Mourgue (Thomas), 107, 113
Dahdâh (Chaykh Ruchayd), 189, 190
Dahdâh (Joseph), 115, 356
Dahdâh (Méri), 189
Dahdâh (Mgr Ni'matullah), 356
Dahdâh (Salûm), 189
Damas (père Amédée de), 253, 254
Dansette (Adrien), 12
Darblay Aimé Stanislas, 492
Darricau (Rodolphe), 134, 455, 460
Daru (Napoléon), 128, 415, 472
Daumas (général Melchior Joseph Eugène), 202, 316, 317, 326
Daumergue (capitaine), 46
David (Henry), 96
Davis (Jefferson), 493
Dâwûd Pacha, 97, 98, 196, 346, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 368, 422
Delacour (Édouard), 144, 145
Delacroix (Eugène), 35
Delagrange, 449
Delaporte (Pacifique Henri), 173, 177, 182, 183, 216, 311, 397, 465
Delessert (Édouard), 219
Dequevauviller (abbé Théodore), 242, 250
Derché, 462
Dérothéos (Mgr), 265
Dervieu (Édouard), 120, 412, 478, 486, 489, 490, 492, 493
Desages (Émile), 52
Desaint de Marthille (lieutenant-colonel), 197
Desgranges (Mathieu-Antoine et Antoine-Jérôme), 138
Deslauriers, 211
Desprez (Hippolyte), 92, 143, 173, 189
Deval, 48
Devaux, 493
Didier (Charles), 222
Dollfus Mieg, 115
Donnet (Mgr François Auguste Ferdinand), 88
Doudart de Lagrée (capitaine de vaisseau Ernest Marc de), 81
Douet (maître bourrelier), 392
Douhaire (Paul), 96, 97
Dréolle (Ernest), 95
Drouyn de Lhuys (Édouard), 76, 81, 92, 126, 128, 129, 136, 137, 141, 142, 145, 151, 161, 169, 181, 219, 231, 238, 239, 250, 251, 254, 265, 355, 358, 361, 399, 417, 418, 426, 427, 432, 434, 440, 465, 466, 505
Drovetti (Bernardino), 41, 48, 216
Ducos (Jean, Étienne, Théodore), 131
Ducrot (général Henri Louis), 194, 302, 309, 330, 358
Dufferin (Frederick Temple Hamilton Blackwood), 296, 297, 301, 330, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 343, 344
Dufferin (Frederik Temple Hamilton Blackwood), 341, 342, 345
Dunant (Jean-Henry), 349

Dunkerque, 124
Dupreux (colonel), 202
Dupuy de Lôme (Stanislas Charles), 206
Durayn (Alî Tabatt), 457
Duruy (Victor), 81, 500
Dussault, 222, 491
Duvergier (Jean-Baptiste, Marie), 412, 414, 415, 434
Edgell (commodore Henry), 291
Edwards (Richard), 190
Eldridge (George J.), 356, 363, 364
Emerat (Louis Charles Marie), 180, 181, 182, 273
Emîn efendi, 235, 264
Enfantin (Prosper), dit le père, 33, 116, 132, 221, 425
Eppinger, 245
Esterhazzy, 62
Estrangin, 473
Escalon, 56
Etienne (père Jean Baptiste), 70
Etrnekji Hasan, 259, 260
Fortoul (Hippolyte), 252
Foscolo (Mgr Agostino), 58
Fouillot (père *jésuite*), 191
Fould (Achille), 200, 216, 219, 472, 479, 483
Fourier (Charles), 39
Fowler (M.R.N.), 190
Fraissinet (Marc), 117
Eveillard (Émmanuel Gabriel), 167, 180, 181, 273, 290
Fain (Léon), capitaine, 196, 361, 394
Falloux du Coudray (Alfred Frédéric de), 214
Faugère (Armand Prospère), 142
Feinieux (Alfred), 222
Ferrette (Jules), 97
Ferrieri (Mgr), 248
Figon, 106
Flahaut de La Billarderie (Auguste de), 309
Flaubert (Gustave), 36, 211, 214, 373
Fleuriot de Langle, 450, 451, 452, 455, 461, 462
Fleury (général Émile Félix), 332
Flotte (commandant Louis de), 200, 201, 202
Forbin-Jeanson, 242
Forey (maréchal Élie Frédéric), 400
Fu'âd Pacha (Mehmed), 97, 194, 197, 284, 286, 287, 295, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 310, 311, 322, 324, 329, 330, 333, 334, 336, 337, 339, 340, 344, 347, 350, 351, 355, 360, 367, 368, 380, 429, 438, 439
François (duc de Reichstadt & roi de Rome), 24
François I^{er}, 144
François-Joseph v. Habsburg, 75, 225, 255, 430
Franku Pacha Qusa, 347, 363, 368
Frédéric v. Hohenzollern, 226
Frémaux (Jacques), 15
Fremy (Louis), 473
Fresnel (Fulgence), 179, 208, 218, 219, 464
Freycinet, 398
Gagarine, 235, 238
Gaillard de Ferry, 143, 382, 393
Gallice (colonel Barthélemy), 46,
Gambetta (Léon), 118, 499
Garibaldi (Giuseppe), 92
Garnier (Frédéric Benoît), 158, 417
Garnier (lieutenant de vaisseau Francis), 82
Gasparin, 203
Gasparri (Mgr), 501
Gastinel, 387
Gaudry (Albert), 443
Gaulle (général Charles de), 506
Gautier (Théophile), 212, 214
Gautrelet (père Xavier), 254
Gay-Lussac, 409
Geâgâ (Mgr), 111
Gélis (Gustave), capitaine d'état-major, 197, 305
Geofroy (Adolphe), 147, 178
Gérardy-Saintine (Paul), 183
Germain (Jules), 152
Ghazzî (Chaykh 'Umar al), 285
Gicquel des Touches (Albert Auguste) capitaine de vaisseau, 181, 302
Gilberston, 334
Gilbert (Théodore Athanase), 453
Gillardot, 387
Girardin (Émile de), 103, 332
Girardin (Marc, *dit* Saint-Marc), 88, 94, 95, 96, 98, 103, 332
Gobat, 62
Gobineau (Jean-Arthur de), 213, 459, 499
Godeaux (Ernest Napoléon Marie), 180
Godefroy IV de Boulogne, *dit* Godefroy de Bouillon, 303
Goethe (Johan Wolfgang von), 36
Goltz (Robert Heinrich Ludwig von der, 344, 346
Gonin, 434
Gorce (Pierre de la), 11, 12, 129
Gorchakov (Alexandre), 244, 345, 438
Gordon (James), 323
Gouin (Félix), 491
Gouvion Saint-Cyr (Laurent de), maréchal de France, 200
Gramont (Antoine Agénor de), 75, 128, 212
Grand (Pierre), 386
Grandguillot, 102

Grandière (amiral), 80
Gratry (père Auguste Joseph Alphonse), 88
Gravier, 393
Grégoire Pierre VIII (patriarche arménien catholique), 265
Guarmani, 269
Guéroult (Adolphe), 94, 326
Guillaume (Émile), 224
Guillemin (Amédée Victor), 102
Guimet (Émile), 222
Guizot (François), 52, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 69, 70, 126, 132, 173
Guys (Alphonse), 173
Guys (Henri), 101, 104, 443
Habaline (Ilyâs), 279
Habsburg (François-Joseph v.), 256
Hagraby, 456
Haïla Sellassié, 453, 454
Haines (*captain*), 444
Halabî (chaykh ‘Abdûllah), 285
Halévy (Léon), 101
Halîm Pacha (‘Abd al), 284, 338, 339, 340, 474
Hamdi Pacha (Sa‘îd), 296
Hamelin (amiral Ferdinand Alphonse), 131, 134, 303, 455
Hamerton (Atkins), 460
Han‘a ‘Anhûry (Rûfail), 190
Hanem (Kuchuk), 211
Harcourt (François Eugène Gabriel d’), 137, 249, 314
Hardon, 222
Harfûsh (Muhammad et Salman), 263, 270, 275
Harîrî (Sulaymân al), 189
Harris (capitaine), 223
Hasan, 392
Hasan effendi (capitaine), 391
Haussmann (Georges Eugène), 386, 468
Haussonville (Joseph Othenin Bernard de Cléron d’), 72
Hecquard, 180, 194
Hélouis-Jorelle, 57, 58, 59
Henry, 47, 489
Herbet, 143
Hérodote, 425
Hervert (Charles), colonel, 466
Hess (Moshe), 349
Hillereau (Mgr Julien Marie François Xavier), 61
Hottinguer, 471
Houssart (capitaine de vaisseau), 47, 383
Hubaych (*machâykh*), 278
Hubaych (S.B. Yûsuf), 61, 65
Huber, 431
Hübner (Alexandre von), 428
Hugo (Victor), 35, 212
Husayn, 392
Hussayn (Umar Ansi al), 333
Ibrâhîm Pacha, 272, 384, 406, 449
Ibrâhîm Agha, 274
Ibrâhîm, 45, 48, 50, 52, 377, 383
Isabelle II (Marie-Louise de Bourbon), 253
Isambert (Emile), 208
Ismâ‘îl, 38, 103, 149, 206, 212, 213, 221, 225, 226, 374, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 399, 401, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 432, 434, 442, 451, 465, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 496, 500
Ismâ‘îl, drogman de Henri Lambert, 451
Ismet Pacha, 311
Izzet Pacha (Ahmad), 284, 286
Jacobis (Mgr Giustino de), 272, 453, 454
Jacquier (capitaine), 390, 391, 392
Jaquelet, 393
Jaurès (Constant Louis), 223
Jecker (banquier suisse), 496
Jehanne (amiral), 293
Joanne (Antoine), 208
Jomard (Edme), 387, 389
Jorelle (Hélouis), 229, 247
Jouannin (Joseph), 68, 141
Jourdan (Louis), 94
Jubal, 445
Junblât (chaykh Sa‘îd), 278, 288, 321
Juvigny (Louis de), 99
Kabûli Pacha, 300, 356
Kaiserli Pacha (Ahmad), 287, 482
Kâmil Pacha, 268
Karam (chaykh Yûsuf), 97, 98, 278, 283, 334, 354, 355, 356, 357, 358, 368
Khattar bey, 277
Khayrî bey, 275
Khâzin (*machâykh*), 277, 278, 279, 280, 281, 287, 318, 319, 340, 354, 364
Khâzin (S.B. Yûsuf al), 255
Khûrchîd Pacha, 278, 280, 284, 287, 321
Khûrî (Khalîl al), 333
Khûrî Tâbet (‘Abdül Ilyas), 190
Khusraw bey, 383
Kiamil Pacha, 427
Kibrish Pacha (Mehmed), 262, 263
Kieffer (Jean-Daniel), 141
Kipling (Ruduyard), 12
Keller (Emile), 87
Kemball (Arnold B.), colonel, 158, 466
Kepell (Henry), 462
Khadra (‘Abdûllah), 358
Khadra (Dominique), 358
Kisselev, 239
Kœnig (Mathieu Auguste, *dit* Kœnig bey), 383

La Chenaye, 441
La Chevardière (Charles Claire Louis de), 137, 402, 417, 418, 479
La Guéronnière (Arthur de), 145
La Hitte (Jean Ernest Ducos de), 232
La Rochejaquelein (Henry Auguste Georges du Vergier de), 84, 88
La Roncière Le Nourry (contre-amiral Camille Adalbert Marie Clément de), 291, 329
La Roque (sous-lieutenant), 200
La Ruë (général Aristide Isidore Jean-Marie), 358
La Tour d'Auvergne (Henry Alphonse Godefroy Bernard de),
La Valette (Charles de), 77, 83, 89, 128, 129, 138, 144, 145, 181, 234, 235, 236, 237, 239, 241, 284, 296, 308, 309, 317, 321, 322, 324, 325, 327, 328, 329, 335, 336, 340, 343, 344, 345, 346, 347, 349, 376, 378, 379, 382, 414, 457
Laborde (père Jean-Baptiste), 253, 276
Lallemand (Marie Charles Henri Albert de), 145, 281, 289
Lamartine (Alphonse de), 36, 43, 178, 200, 389
Lambert (commandant), 197, 391
Lambert (Henri), 117, 151, 274, 289, 444, 446, 447, 448, 449, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 466
Lambert (Joseph), 446
Lantigny de Kervens (Gabriel de), 54, 55
Lanusse (Augustin), 147, 173, 180, 182, 327
Lacroix (J.-H.), 110
Lacroix (Frédéric), 78
Laharanne (Ernest), 349
Lapasset (colonel), 78
Lapierre (Jean-Baptiste Florimond), 139, 233
Largarde (Jules-Marie), 146, 184
Larmée (chef d'escadron), 392, 397
Laroche, 222
Larousse (Eugène), 222
Larrey, 389
Lascaris (Théodore de), 40, 42, 191, 192, 193
Lasniezas (maître cordonnier), 392
Laurens (Henry), 15
Lavallée (Alexandre), 222, 491
Lavigerie (abbé Charles Martial Allamand), 93, 100, 300, 358
Lavison (Max), 480, 493
Lavollée (Charles), 81
Laya (Pierre Joseph François. Paul de), 174, 180
Le Barbier Le Tinan (vice-amiral Marie Charles), 198, 302, 309
Le Bœuf (Édmond) général, 131
Le Gestinel (capitaine), 394
Le Moyne, 215, 378, 379, 381, 382, 383
Lefébure de Cerisy, 47
Lefort (lieutenant-colonel), 201
Lenormant (François), 94, 100
Lentze, 223
Lepsius (Karl Richard), 213
Leroy (colonel), 196
Lesparda (Gabriel de), 172, 177
Lesparda (Richard de), 260, 264, 317, 319
Lesseps (Edmond de), 143, 172, 177, 178, 180, 182, 260, 278, 317, 319, 320, 321, 363
Lesseps (Ferdinand de), 102, 103, 116, 118, 137, 150, 172, 188, 211, 215, 223, 224, 225, 332, 370, 384, 402, 409, 412, 414, 415, 418, 419, 424, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 445, 465, 471, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489,490, 491, 498, 504
Lesseps (Mathieu de), 41, 143, 172
Lesseps (Théodore de), 143, 172, 174, 185, 440, 441
Letronne, 103
Lewal (colonel), 196
Luynes (Honoré d'Albert de), 207, 215, 221
Lyde (révérend anglican), 268
Lobanov, 244, 345
Loftus (William K.), 215
Louet (Ernest), 292, 339
Louis IX, 216, 258
Louis-Philippe, 28, 32, 48, 52, 132, 136, 323, 378, 425, 445, 459
Loysel, 219
Lieussou (Jean-Pierre), 223
Linant de Bellefonds (Maurice Adolphe), 47, 223, 374, 425
Mac Clean, 223
Macard, 387
Mac-Mahon (maréchal Patrice de), 79, 326, 390
Mâdjid, 118, 459, 460, 461
Marx (Karl), 11
Mary (capitaine), 46
Magne (Pierre), 475
Mahmûd II, 51
Mahmûd Pacha, 268
Maillot (commandant), 392, 395, 396
Maisonneuve (capitaine de vaisseau de, 460
Malinowski (capitaine prussien), 264
Malherbe (Robert de), 314
Mallet (Jacques), 434, 471
Malmesbury (Harris, James Howard), 28, 290, 320

Mansfield (Samuel), 465
Marchi (supérieur des *Dominicains*), 266
Maricourt, 167, 443
Mariette (Auguste), 213, 214, 215, 389
Marsaut (maître artificier), 392
Martin (contre-amiral), 292
Martimprey (Édouard Charles), général, 327
Mas (Buonaventure), 457
Mas'ad (S.B. Bûlos, patriarche maronite), 249, 278, 279, 280, 315, 336, 338, 341, 352, 353, 356, 357, 358, 364, 365
Mason (colonel), 196, 360, 363
Maugny, 137
Mauss (Charles), 221, 243, 245
Maximilien v. Habsburg), 255
Mazlûm (Mgr Maximos), 68, 261, 265
Mazoillier (Joseph), 104, 191
Medawwar (Nicolas), 482
Mehmed Pacha, 230, 242, 284
Melchior de Vogüé (Eugène), 94, 96, 97
Menchikov, 239, 242
Menon, 446, 447, 450
Menou (Jacques), général, 310
Mequet (commandant), 273, 448, 449, 451, 453, 454, 460
Merruau (Paul), 102
Metternich (Richard de), 53, 75, 85, 430, 438
Meurand, 143
Michaux (Flavien de), 106
Michelet (Jules), 211
Mircher (colonel Hippolyte Etienne Alphonse), 196, 197, 388, 391, 392, 393, 394, 396, 397, 420
Moch (capitaine), 200
Mocquart (Jean-François), 241
Monge (Lucien), 147
Montalembert (Charles Forbes de), 87, 212
Montebello, 137
Montebello (Napoléon Lannes de), 345
Montholon Sémonville (Charles Tristan de), 26
Montijo (Eugénie de Guzman de, impératrice), 75, 85, 117, 129, 225, 227, 245, 254, 386, 441
Montpensier (Antoine de France, duc de), 48
Moore (Nigel), 300
Moore (Noel), 278, 280, 319, 320, 321, 363
Moreau (Frédéric), 211
Moreau (lieutenant-colonel), 382
Morlot (Mgr Nicolas), 88
Morny (Charles Auguste de), 103, 442, 468, 472, 481, 489, 496
Motet (chef de bataillon), 391
Mott (colonel Thaddeus P.), 420
Mouchez (capitaine de vaisseau), 197
Mougel, 223, 374
Moustier (Desle Marie René François Lionel), 128, 129, 136, 137, 144, 145, 182, 244, 358, 365, 366, 368, 396, 408, 412, 413, 414, 417, 418, 420, 435, 479
Muhammad 'Alî, 41, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 61, 234, 323, 328, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 380, 382, 383, 384, 386, 387, 389, 393, 398, 403, 406, 425, 448, 474, 498
Mukhtar bey, 380
Murat (Achille), 218, 464
Mure de Pelanne, 143
Murray, 377, 382, 383
Mursen (Abd Allâh), 456
Mûsa Pacha, 416
Mustafâ Pacha, 304, 419, 474
Mustafâ Zarif Pacha, 230, 242
Mutessib (Chaykh Abdallah), 274
Nâmik Pacha (Mehmed), 274, 284, 290, 302, 311, 394, 465, 466
Napier (commodore), 52
Napoléon Eugène Louis Jean Joseph (prince impérial), 85, 166, 268, 393
Napoléon I^{er}, 11, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 82, 85, 200, 201
Napoléon III, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 43, 44, 45, 48, 53, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 93, 94, 110, 125, 126, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 145, 146, 148, 149, 173, 174, 177, 179, 181, 192, 194, 195, 202, 206, 209, 216, 220, 221, 224, 227, 229, 241, 242, 246, 248, 249, 250, 252, 277, 289, 292, 293, 294, 302, 306, 310, 313, 315, 318, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 337, 343, 348, 349, 352, 353, 365, 366, 370, 382, 384, 388, 396, 397, 398, 401, 405, 409, 411, 413, 414, 418, 422, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 440, 441, 442, 443, 449, 452, 457, 460, 461, 463, 464, 471, 474, 477, 486, 487, 489, 496, 498, 499, 500, 501, 503, 505, 506
Napoléon-Jérôme, 91, 103, 129, 133, 134, 135, 200, 225, 348, 389, 414, 441, 449, 451, 454, 461
Nau de Champlouis (capitaine), 197
Negrelli, 223
Nerciat (Auguste de), 42
Nerval (Gérard de), 207, 211
Netter (Charles), 348
Neuman, 62

Nicolaï, 137
Nicolas I^er^, 74, 229, 235, 236, 239
Nicolayson, 62
Niel (maréchal Adolphe), 131, 397
Nieuwerkerke (Alfred Emilien O'Hara de), 216
Nollent, 143
Norodom, 81
Novikov, 297, 343, 345, 366
Nubar, 377, 384, 400, 407, 411, 412, 413, 414, 415, 421, 432, 434, 442, 478, 486, 489, 500
Nubar (Arakel), 212
Nubar (Boghos), 377
Ollivier (Émile), 11, 85, 87, 128, 145, 178, 179, 326, 415
Omer Pacha (général Mihajl Latas dit), 65, 66
Oppeheim (Hermann), 472, 477, 478, 479, 480, 486, 489
Oppert (Jules), 201, 217, 219
Ornano, 172
Osborne, 77, 437
Osman (Nuri), 262
Osman bey, 261
Osmont (colonel d'), 207
Ouspenskij (Porphirij), 55, 56
Outrey (Amédée), 147, 327, 347, 505
Outrey (Ange Maxime), 147, 176, 177, 182, 192, 193, 195, 199, 207, 248, 269, 318, 319, 329, 335, 352, 353, 355, 356, 357, 360, 363, 365, 367, 394, 395, 400, 417, 418, 420, 441, 487
Outrey (Georges), 147
Page (amiral François Théodore), 79, 445
Page (Stephen), 273, 274
Paleocapa, 223
Palgrave (père *jésuite* William Gifford, dit Michael Cohen), 191, 192, 193, 194
Palluat (Henri), 106
Palmerston (Henry Temple), 62, 77, 293, 294, 349, 381, 398, 428, 432, 437, 484
Panmure, 77
Paolino bey, dit Drahnet bey, 476
Paris (contre-amiral François, Edmond), 198
Pasquali, 404
Pasteur (Louis), 113
Pastoret (Amédée de), 241
Pastré (Jean-Baptiste), 114, 205, 455, 492
Pastré (Jules), 114, 455, 473, 478, 479, 492, 493
Pavet de Courteille (Abel), 139
Peel (Robert), 28
Pélissier (maréchal Aimable), 320
Pelissier de Reynaud (Hadjoute Edmond), 173, 466
Perceval (Caussin de), 140
Pereire (Émile et Isaac), 205, 471
Peretié (Alfred), 147, 494
Peretié (Antonin Napoléon Aimé), 147, 355
Perron, 387
Persigny (Jean Gilbert Victor Fialin), 75, 77, 185, 217, 218, 293, 294, 436, 437, 442, 472
Perthuis (Édmond de), 350, 481, 482
Pétiniaud (commandant Edouard), 200, 201
Peyrremond (Éd.), 218, 219
Philigret (capitaine), 223
Pie IX (M^gr^ Ferretti), 56, 57, 58, 84, 92, 237, 247, 248, 250, 316
Pie VII (M^gr^ Chiaramonti), 68
Pierotti (Ermete), 243
Piétri, 415
Pillet-Will, 471
Pinard (Alphonse), 479
Pirie (John), 377
Pitzipios, 99
Place (Thomas Victor), 151, 174, 178, 201, 217, 218, 219, 266, 456
Planchet (père *jésuite*), 70, 266, 276
Poilay, 456, 457
Poitou (Eugène), 221
Pollard (chef d'escadron), 392
Poniatowski, 172
Pons (Alex), 151
Ponsonby (John), 61, 63
Pontecoulant, 137
Pontois (Édouard), 63, 69
Poujade (Pierre Eugène), 111, 178, 402, 413, 418, 419, 440, 486, 488
Poujalat (Baptistin), 100, 332
Pourtalès (Albert von), 232
Pressenté (père de la congrégation du *Saint-Evangile*), 88
Prévost-Paradol (Anatole), 212
Princeteau (général Charles Edmond), 383, 390, 391, 392
Prokesch von Osten (Anton), 345, 429, 438
Proudhon (Pierre Joseph), 204
Pullen (captain William John Samuel), 273, 274, 290, 302
Rabaud, 457, 458
Rabaud (Alfred), 117, 118
Rachel (Élisa Rachel Félix, dite), 222
Ramadan Agha, 304
Rameau (E.), 81
Randon (maréchal Jacques Louis), 130, 135, 169, 195, 200, 202, 220, 311, 329, 330, 331, 391, 393, 395, 399, 420
Rapatel (commandant), 392, 394, 397

Rattos (Dionyse), 99
Rawlinson (Henry), major, 158, 215, 218
Raygasse (père *lazariste*), 355
Raymond (Xavier), 81, 97, 99, 341
Rayneval (Alphonse Gérard), 237, 246, 248, 250
Rebello, 232
Rechid Pacha (Mehmed), 367
Rechid Pacha (Mustafâ), 51, 53, 230, 233, 235, 237, 317, 382, 427
Reçoul Pacha, 266
Régis (Louis & Victor), 116, 117
Regnaud de Saint-Jean d'Angély (Auguste), 393
Rehfues, 297, 343, 344
Reinaud, 140
Renan (Ernest), 207, 208, 213, 214, 220, 307, 389, 499
Renan (Henriette), 220
Renaud, 223
Rendel, 223
Ribot (Alexandre), 501
Rieunier (lieutenant de vaisseau Adrien Barthélemy), 80
Rigault de Genouilly (amiral Charles), 79, 82, 131, 223
Rigby (C.P.), 460, 461, 462
Robersart (Juliette de), 213
Roches (Léon), 78, 325
Rochet d'Héricourt (Charles), 180, 183
Rock (Butros), 152
Rohan-Chabot (Philippe de), 53
Rolland (Pierre), 117
Rose (colonel Hugh), 62, 65, 264, 319
Rossi (M. de), 57, 58, 59
Rostand (Albert), 204, 205
Rothschild (Guy de), 219
Rothschild (James de), 205, 471, 478, 480, 483
Rougé (Olivier), 215
Rouher (Eugène), 85, 127, 457
Rouland, 84
Rousseau, 180, 181, 364
Rousset (colonel), 196
Roustan (Julien Théodore), 177, 395, 418, 480, 490
Royer (Paul de), 88, 89
Rullière (général), 316, 317, 324
Russel (colonel C.E.B.), 456
Russel (Stanislas), 453
Russell (John), 82, 240, 292, 293, 295, 308, 309, 334, 336, 345, 462
Ryllo (père *jésuite*), 69
Sa'b (Antûn), 190
Sa'îd, 10, 215, 223, 225, 277, 338, 374, 383, 385, 388, 390, 391, 397, 398, 399, 401, 403, 404, 406, 422, 425, 426, 427, 428, 432, 434, 437, 439, 443, 474, 475, 476, 477, 483, 485
Sa'îd bin Sultân, 458, 459, 460, 461, 462
Sa'îd Pacha, 260
Sa'ûd (Muhammad Ibn), 42, 192
Sabatier (Gabriel Raymond B.), 145, 180, 184, 238, 291, 296, 381, 383, 402, 403, 404, 406, 416, 426, 440, 478
Sabri efendi, 321
Sadik efendi, 269
Safita, 275
Sailland (Édouard), 457
Saint-Arnaud, 83
Saint-Aulaire (Louis-Claire Beaupoil de), 63
Saint-Foix (de), 176
Saint-Hilaire (Geoffroy), 102
Salmon (lieutenant de vaisseau), 466
Sami Pacha, 374
Santini (M^{gr}), 151
Sarîm Efendi, 66, 67
Sartiges, 249
Saulcy (Louis Félicien Caignart de), 88, 207, 215, 219
Sauvaire (Henri Joseph), 221
Sauvestre (Charles), 95
Savary (Jacques), 425
Saxe-Cobourg (Albert de), 77
Sâyigh (Fathallah), 200
Schefer (Charles Henri Auguste), 18, 138, 139, 141, 181, 193, 194, 235, 297, 306, 330, 334, 337, 338, 339, 340, 342, 351, 412, 452
Schnepp (docteur), 389
Schreiner, 429
Sébastiani (Horace), 40
Séguin (Philippe), 11
Ségur (Louis de), 212
Ségur-Dupeyron (Pierre de), 158, 175, 184, 191, 254
Sejour (Victor), 101
Sesostris, 425
Sève (Octave Joseph), dit Soliman Pacha, 46, 221, 302, 374, 389
Sharayyifzadah (Yûsuf), 260, 262
Sienkiewicz, 500
Simon (Édouard Étienne, dit Lockroy), 220
Simonin (Louis), 442
Simons (Ernest), 204
Sinadino (Jean), 114
Soubeyran, 418
Soglia (M^{gr}), 249
Soubeyran (Jean-Marie Georges de), 473
Soult (Nicolas Jean de Dieu), 200
Stanton (colonel), 413, 490
Stanley (Edward), 412, 413, 490
Stephan Bey, 215
Stephenson (Robert), 378, 379
Stoecklin, 482
Stopford (amiral Robert), 52

Stürmer, 232
Subtil (Eugène), 104
Sue (Eugène), 233
Suin (Victor), 434
Süleymân I^er le Magnifique, 144
Sürreyya Pacha, 286
Tabet (Ibrâhîm M.), 363
Talabot (Paulin), 116, 205, 431, 482
Tanski (Joseph), 197
Tastu (Eugène), 158, 160, 176, 177, 206, 399, 412, 417, 432, 440, 464, 478
Tavernier (Lysimaque Caftan), 159, 201, 208, 464
Tawfîq, 392, 395, 396
Tchihatchef (P. de), 99
Tecco, 232
Théodore II, 453, 454
Thiers (Adolphe), 28, 51, 52, 61, 68, 173, 212, 236
Thomas (Félix), 201, 217, 218
Thoppart (contre-amiral), 198
Thouvenel (Edouard), 10, 18, 73, 74, 75, 82, 89, 128, 129, 135, 136, 137, 138, 141, 144, 145, 181, 192, 193, 200, 207, 236, 243, 244, 246, 282, 290, 294, 295, 296, 305, 307, 308, 309, 320, 321, 329, 335, 336, 338, 342, 343, 344, 345, 347, 349, 351, 360, 361, 390, 428, 429, 432, 434, 437, 438, 439, 452, 463, 477, 505
Thuwaynî, 459, 460, 461, 462
Tissot (Eugène), 208
Titov, 54, 56, 233, 236, 237, 238
Tocqueville (Alexis), 169, 178, 231
Trad (Salîm), 190
Tranchant (Georges), 217
Tricault (capitaine de frégate), 291, 449, 450, 452
Tricou (Arthur), 176, 415
Trioche (M^gr), 251
Trucchi (M^gr), 57
Tulard (Jean), 12
Tûrah, 383
Turgot (Louis Félix Etienne), 236, 252
Turquet (sergent major), 196
Tûssûm, 224
Urbain (Ismaïl), 38, 78, 202
Vaillant (Jean-Baptiste-Philibert), 130, 134, 202
Vaïsse, 178
Valerga (M^gr Giuseppe), 57, 58, 59, 71, 194, 229, 230, 231, 234, 237, 241, 242, 243, 246, 248, 249, 250, 251, 253, 277
Vamik Pacha, 261, 277
Van Den Broek (Frédéric), 457
Vattier de Bourville (Octave), 143
Vefîk Pacha (Ahmed), 294, 308
Veliyy^ü-ddîn Pacha (Rif'at), 138, 351
Vernes, 471
Victoria, 292, 437, 499
Vidal, 387
Vieillard (Narcisse), 30
Vienne (Charles de), 176
Vignes (lieutenant de vaisseau Louis), 221
Villardel (M^gr), 70
Villemain (Abel), 101
Vogüé (Eugène Melchior de), 211
Voisin (Jules), 222
Walewski (Alexandre Joseph Colonna), 51, 52, 128, 129, 135, 141, 142, 172, 174, 179, 181, 195, 202, 236, 290, 296, 320, 321, 337, 367, 379, 427, 428, 437, 438, 439, 440, 449, 453, 454, 461, 464, 481, 505
Walne, 296, 429
Weber (Jules), 494
Wechbecker, 297, 343, 344, 345
Wood (Richard), 60, 276, 319
Wûdada (Ahmad), 448, 450
Yûsuf Agha, 274
Zarif Pacha (Mustafâ), 260, 261, 262
Zirardini (Giuseppe), 101
Zizinia, 338, 403
Zola (Émile), 11, 44, 468

SOURCES MANUSCRITES

I. Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris)

1. Références

Ministère des Relations Extérieures, *Les Archives du Ministère des Relations Extérieures depuis leurs origines*, 2 volumes (Paris, Imprimerie nationale, 1985)

Ministère des Affaires étrangères, *État numérique des fonds de la Correspondance Politique de l'origine à 1871*, par Abel Rigault (Paris, Imprimerie nationale, 1936)

Ministère des Affaires étrangères, *État numérique des fonds de la Correspondance Consulaire et Commerciale* (1793-1901), par Françoise Demanche (Paris, Imprimerie nationale, 1961)

HOKAYEM Antoine, *Les provinces arabes de l'Empire Ottoman aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de France : 1793-1918* (Beyrouth, Les Editions Universitaires du Liban, 1988)

SPIRIDONAKIS Basile G., *Empire Ottoman. Inventaire des Mémoires et Documents aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de France* (Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1973)

2. Archives manuscrites (AMAE)

Correspondance politique (CP)

CP Rome	994-1048	1850-1871
CP Turquie	299-387	1848-1870

Correspondance Politique des Consuls (CPC)

CPC Aden	1	1858-1889
CPC Alep	2-5	1848-1877
CPC Alexandrie [Égypte]	21-48	1849-1870
CPC Bagdad et Mossoul	4-6	1848-1879
CPC Beyrouth	9-19	1848-1872
CPC Damas	2-10	1848-1872
CPC Djeddah	1-3	1841-1879
CPC Jérusalem	3-10	1848-1870
CPC Mossoul	1-2	1848-1859/1868-1884
CPC Zanzibar	1	1844-1894

Correspondance Consulaire et Commerciale (CCC)

CCC Aden	1	1858-1889
CCC Alep	31-34	1845-1870
CCC Alexandrie	33-41	1849-1871
CCC Bagdad	11-13	1847-1877

CCC Beyrouth	6-9	1848-1888
CCC Damas	3-5	1849-1877
CCC Djeddah	1-3	1839-1874
CCC Jérusalem	3	1848-1872
CCC Lattaquié	5	1866-1897
CCC Le Caire	28-31	1843-1874
CCC Massaouah	1-2	1840-1885
CCC Mossoul	1	1841-1873
CCC Port Saïd	1	1867-1877
CCC Suez	1-3	1849-1874
CCC Zanzibar	1-2	1828-1865

Archives diverses politiques (ADP)

ADP Afrique (Mer Rouge, Abyssinie, Zeyla), volume 21 (1857-1895)
ADP Égypte, volumes 1-4 (1840-1879) et 19 (1863-1870)[1]
ADP Égypte : réforme judiciaire, volume 1 (1867-1879)

Mémoires et documents (MD)

MD Afrique-Mer Rouge, volume 1 (1839-1880)
MD Asie-Arabie, volume 26, divers sur Moka, Aden, les Wahabis et l'Arabie en général (1838-1866)
MD Égypte, volume 1, divers sur l'Égypte, la mer Rouge et la route de l'Indes (1778-1861)
volume 2, divers sur l'Égypte et le Soudan (1863-1884)
volumes 3-4, Réforme judiciaire en Égypte : correspondance, notes et documents divers (1863-1873)
volumes 13-15, Correspondances, notes et documents relatifs au canal de Suez (1854-1885)
MD Turquie, tome 44, divers (1740-1853)
tome 47, divers (1724-1855)
tome 51, divers (1854-1856)
tome 52, Terre Sainte (1686-1855)
tome 53, divers (1800-1857)
tome 62, causes et origines des événements de 1860 au Mont-Liban par À. Bourcier Saint-Chaffray (26 juillet 1860)
tome 98, les Lieux Saints par le baron d'Avril (1849-1853)
tome 104, Indemnités de Djedda (1859-1863)
tome 112, affaires d'Orient (1792-1853)
tome 115, divers (1856-1858)
tome 116, divers (1802-1867)
tome 122, Syrie et Liban (1840-1863)
tome 123, Syrie (1860-1881)
tome 127, affaires religieuses et Lieux Saints (1694-1866)
tome 128, Lieux Saints (1740-1886)
tome 129, missions des Lazaristes, des Franciscains et des Carmélites en Terre Sainte (1743-1887)
tome 132, affaire du port de Cheik-Said dans le détroit de Bab-el-Mandeb (1869-1881)
tome 133, affaires religieuses (1832-1895)
tome 134, Empire ottoman (1699-1900)

[1] Volume non inventorié.

tome 138, Correspondance et documents divers relatifs à la mission de M. Béclard en Syrie, de janvier à octobre 1860
tome 139, Correspondance de M. Béclard, en mission en Syrie, avec le ministère des Affaires étrangères. Octobre-décembre 1860
tome 140, Correspondance de M. Béclard, en mission en Syrie, avec le ministère des Affaires étrangères, janvier-mars 1861
tome 141, Correspondance de M. Béclard en mission en Syrie, avec le ministère des Affaires étrangères, mars-avril 1861
tome 142, Correspondance de M. Béclard, en mission en Syrie, avec le ministère des Affaires étrangères, mai-septembre 1861
tome 143, Correspondance de M. Béclard, en mission en Syrie, avec le ministère des Affaires étrangères, octobre-décembre 1861
tome 144, Correspondance de M. Béclard, en mission en Syrie, janvier-juin 1862
tome 145, Protocoles des réunions de la Commission internationale de Beyrouth, 1860-1862
tome 146, Correspondance de Ch. Schefer, premier secrétaire interprète de l'Empereur pour les langues orientales, chargé par le ministère des Affaires étrangères de servir d'interprète entre le général de Beaufort, commandant en chef du corps expéditionnaire français en Syrie, et Fuad pacha, commissaire du Sultan. Correspondance d'août 1860 à février 1861
tome 147, Conférence internationale de Beyrouth : correspondance de Ch. Schefer. Février-juillet 1861
tome 148, Conférence internationale de Beyrouth : mission du général de Beaufort d'Hautpoul. Septembre 1860-juin 1861
tome 170, Jeunes de langues, XVI : correspondance avec l'école des jeunes de langues ; fonctionnement, administration et examens : 1746-1862
tome 171, Jeunes de langues, XVI : correspondance avec les administrateurs de l'école des jeunes de langues ; fonctionnement, administration, examens et arrêtés de nominations. 1863-1875
tome 172, Documents divers sur les missions françaises en Orient : 1854-1868

Papiers d'agents (PA)

013	AUPICK (Général Jacques)	1 volume	(1819-1856)
016	BOTTA (Paul, Emile)	1 volume	(1857-1867)
061	DESPREZ (Félix Hippolyte)	24 volumes	(1848-1921)
069	FAUGÈRE (Armand, Prosper)	1 volume, non classé	(1851-1856)
231	MOUSTIERS (Lionel de)	2 volumes	(1859-1867)
161	SCHEFER (Charles, Henry)	3 volumes, non classés	(1851-1901)
167	TASTU (Eugène, Pierre)	2 cartons non classés	(1843-1872)
233	THOUVENEL (Antoine, Ed.)	22 volumes	(1800-1885)
185	TRICOU (Arthur)	1 dossier non classé	(1870-1883)

Personnel

1e série, dossiers individuels du personnel diplomatique et consulaire

II. Centre des Archives diplomatiques (Nantes)

1. Références

KUPFERSCHMIDT Uri M., « The French Foreign Office Records on North Africa and Middle East in Nantes », in *Middle East Studies Association Bulletin*, 1989, n° 23 (1), pp. 9-14.

2. Archives manuscrites (CAD)

Archives des postes consulaires (P)

P Bagdad, volumes 22-29 (juin 1848-mars 1875), 43-45 (février 1856-mars 1873), 55-56 (1855-1882), 62 (janvier 1866-mai 1868)
P Beyrouth, volumes 42-100 (1849-1871)
P Damas, volumes 7-29 (1849-1880)
P Jérusalem, volumes 1-35 (1611-1914), 52-58 (1843-1914), 70-127 et 129-135 (1843-1914)
P Port Saïd, volumes 5, 7, 11, 38, 58-78, (1861-1870)

III. Archives du Service Historiques de l'Armée de Terre (Vincennes)

1. Références

FABRE Marc-André, DEVOS Jean-Claude, CAMBIER André et GARROS Louis, *Inventaire des archives conservées au Service Historique de l'État-Major de l'Armée (Château de Vincennes) (Archives modernes)* (Paris, Ministère de la Guerre, 1954)
DEVOS Jean-Claude, CORVISIER DE VILLELE Marie-Anne, *Guide des archives et sources complémentaires* (Paris, Service Historique de l'Armée de Terre, 1996)
TUETEY Louis, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Archives de la Guerre*, *II* (Paris, Plon, 1912)

2. Archives manuscrites (SHAT)

Expédition de Syrie G^4

1 et 2	-	Correspondance générale	(1860-1861)
3	-	Journal des opérations, ordres du corps expéditionnaire, correspondance et prescriptions (6 registres)	(1860-1861)
		Registre de correspondance du Ministre avec le général en chef	(1860-1861)
		Registres de correspondance du général en chef avec le Ministre (3 registres)	(1860-1861)
		Registre de correspondance du Bureau politique du Quartier Général	(1860-1861)
4	-	Correspondances d'intérêt secondaire	(1860-1861)
5 et 6	-	Correspondance générale, suppléments	(1860-1861)

Expédition du Mexique G[7]

224 et 225-	Bataillon nègre égyptien au Mexique	(1863-1867)

Reconnaissances militaires. Pays étrangers 1 M.R.

1622	-	Turquie	(1855-1865)
1678	-	Égypte	(1831-1867)
1679	-	Égypte	(1868-1882)

IV. Autres fonds d'Archives

a. Archives nationales (Paris)

1. Références

Archives nationales, *Les Archives nationales. État général des fonds, tome II, 1789-1940* (Paris, Archives nationales, 1978)

Archives nationales, *Les Archives nationales. État général des fonds, tome IV, Fonds divers* (Paris, Archives nationales, 1980)

ERMISSE Gérard, LE TREGUILLY Philippe, *Guide du lecteur* (Paris, Archives nationales, 1990)

TAILLEMITE Etienne, *Les archives de la Marine conservées aux Archives nationales* (Vincennes, Service Historique de la Marine, 1980)

2. Archives manuscrites (AN)

Fonds des ministères, Beaux-Arts, Missions scientifiques (1811-1869) F[21]

543	Généralités (1853-1860)
546-547	Ninive (1851-1860)
548	Mésopotamie (1851-1869)

Fonds de la Marine, Service général, Campagnes BB[4]

655	Escadre de la Méditerranée, station du Levant, 1848-1850
664	Station du Levant, 1851-1852
694-700	Guerre d'Orient. Division du Levant, escadre de la Méditerranée, 1853-1856
726	Station du Levant, 1855
739	Division navale du Levant, 1856
743	Division navale du Levant et corps expéditionnaire en Grèce, 1856-1857
747	Station du Levant, 1857
751	Division navale du Levant, 1857
753	Division navale du Levant, 1857-1860
761	Division navale du Levant, 1858
767	Division navale du Levant, 1859
782	Division du Levant, station d'Alexandrie station de Syrie, 1860
785	Division du Levant, station de Syrie, 1859-1860
791	Expédition de Syrie, 1860-1863
795	Station d'Alexandrie, 1861
800	Division navale du Levant, 1861-1863

811	Division des côtes de Syrie, division du Levant, station d'Alexandrie, 1862
824	Division des côtes de Syrie, division du Levant, station d'Alexandrie, 1863
831	Division du Levant, 1863-1866
835-836	Division du Levant, station d'Alexandrie, 1864
842bis	Division d'Égypte, 1864-1867
844	Division du Levant, station d'Alexandrie, 1864
849	Division du Levant, 1865-1866
867	Division du Levant, station d'Alexandrie, 1867
874	Division du Levant, 1867-1868
885	Division du Levant, station d'Alexandrie, 1868
886	Division navale d'Égypte, 1867-1868
891	Division du Levant, 1869
892	Station d'Alexandrie, 1869
1038	Renseignements sur les marines étrangères, 1846-1866
1038	Le transit par le canal de Suez, 1865-1869
1048	Le voyage de l'impératrice Eugènie à Suez, 1869

Fonds de la Marine, Documents divers, Papiers privés donnés ou saisis, GG2

24	Correspondance de Fleuriot de Langle

Ministère des Affaires étrangères, Consulat, Mémoire et documents, B^{III}

243	Mémoires et lettres sur le commerce 1620-1853

b. Centre des Archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence)

1. Références

Archives nationales, *Les Archives nationales. État général des fonds, tome III, Marine et Outre-mer* (Paris, Archives nationales, 1980)

2. Archives manuscrites (CAOM)

Algérie, Gouvernement général

1 E 246	Correspondance politique. Général Randon. Mission de Flotte
2 L	Colonisation. Dossiers de colonisation (1849-1870)

Séries géographiques

Océan Indien	1^{1}
Océan Indien	1^{7}
Océan Indien	18^{103}

Côte française des Somalis, Bureau d'Etudes, E

2 E 4	Traités avec les nations étrangères : copie des traités avec les sultans, 1862-1896

c. Public Record Office (Londres)

1. Références

FOSTER Janet, SHEPPARD Julia, *British archives : a guide to archive ressource in the United Kingdom* (Londres, McMillan publishers, 1982)
Public Record Office, *Current Guide* (Kew, PRO Publications, 1996)

2. Archives manuscrites

Foreign Office (PRO, FO)

54	Muscat - Correspondance
78	Turkey - Correspondence
84	Slave Trade
141	Egypt - Correspondence
142	Egypt - Book of correspondence
195	Syria - Correspondence
519	PC - Papers Cowley

Foreign Office, Sessional papers (Blue Books), Syria. Despatches from MM. consuls in the Levant respecting past or apprehended disturbances in Syria, 1858-1860 (Londres, 1860)
Foreign Office, Sessional papers (Blue Books), Syria. Papers relating to the disturbances in Syria, June 1861 (Londres, 1861)
Foreign Office, Sessional papers (Blue Books), Syria. Further papers relating to disturbances in Syria (Londres, 1861)

d. Archivio Segreto Vaticano (Cité du Vatican)

1. Références

Archivio Segreto Vaticano, *Nunziatura di Parigi, 1819-1850*
Archivio Segreto Vaticano, *Segreteria di Stato, 1851-1877*
Archivio Segreto Vaticano, *Segreteria di Stato, Rubricelle, 1853-1869*

2. Archives manuscrites (ASV)

Fonds Segreteria di Stato

Nunziatura Parigi	rubrica 165	1860-1862
Delegazione Apostolica del Libano	rubrica 221	1856-1870
Nunziatura Parigi	rubrica 242	1853-1856
Parigi Nunzio	rubrica 248	1854-1869
Propaganda	rubrica 280	1864-1868

e. Archivum Romanum SociÉtatis Iesu (Rome)

1. Références

Catalogus Sociorum et Officiorum Provincia Lugdunensis Societa Iesu (Lyon, 1850-1870)

BACKER Augustin et Aloys de, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Bibliographie*, tome 2.

2. Archives manuscrites (ARSI)

Vice provincia Proximi Orientalis		
Epistolae	1004	1860-1869
Negocia Specialia		
Varia Syria, Libanon	1412 b-c	1834-1900
Provincia Lungdunesis		
Epistolae	1004-1005	1852-1871
Syria	4	VIII (1-8)
Negocia Speciala	1404	1866-1868
Documento triennalia	1502-1503	1852-1873
Historia Domus	1601	1836-1889
Summaria Vitae	1701	1846-1960
Elenchi	1901	1838-1889

f. Archivio Storico della Santa Congreg. de Propaganda Fide (Rome)

1. Références

KOWALSKY Nicola, Metzler Josef, *Inventory of the Historical Archives of the Historical Archives of the Congregation for the evangelisation of Peoples or « De Propaganda Fide »* (Rome, Pontificia Universitas Urbaniana, 1988)

2. Archives manuscrites (AP)

Scritture riferite nei Congressi (SC)

Africa Centrale Ethiopia Arabia	6	1858-1860
Siria	I	1860-1873

g. Archives arabes

1. Références

AKARLI Engin Deniz, « Ottoman Documents concerning the governorate of Mount Libanon (1861-1918) », in *Studies on Turkish-Arab Relations*, 1986, pp. 13-19.

BERQUE Jacques, CHEVALLIER Dominique, *Les Arabes par leurs archives (XVI^e^-XX^e^ siècles)*, actes du colloque international du CNRS sur « les archives et les sources inédites d'histoire des pays arabes (XVI^e^-XX^e^ siècles) » , Paris, 9-11 avril 1974 (Paris, CNRS, 1976)

2. Archives nationale égyptienne (Le Caire)[2]

Finances (ANE)

38/1 Position financière de l'Égypte au moment du décès de Saïd Pacha
38/3 Emprunt de 1868
38/5 Emprunts de 1864 à 1867

[2] Merci à Fu'âd l'internaute pour les documents fournis.

SOURCES IMPRIMEES

I. La presse française de l'époque

L'Ami de la Religion
L'Assemblée Nationale
L'Avenir National
Byrjis Barys-Anis al-Jalis
Le Constitutionnel
Le Correspondant
Le Journal des Débats
Le Moniteur Universel (devient en 1869 le *Journal Officiel*)
La Patrie
La Presse
Le Siècle
Le Temps
L'Union
L'Univers

II. Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte

Des Idées napoléoniennes (Paris, 1839)
Œuvres de Napoléon III, vol 3, discours, proclamations, messages (1848-1869) (Paris, Plon, 1856)
vol.5, discours, proclamations, messages (1856-1869) (Paris, Plon, 1869)
La politique impériale exposée par les discours et proclamations de l'empereur Napoléon III depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en juillet 1865 (Paris, Plon, 1865)

III. Sources imprimées

a. Généralités sur le Second Empire

Almanach national, 1848-1852
Almanach impérial, 1853-1870

b. Napoléon III et les diplomates

AGREVAL Baron d'(pseudonyme du comte de Bréda), *Les diplomates français sous Napoléon III* (Paris, Dentu, 1872) [consiste en une charge virulente contre le comte Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, pour son attitude dans la crise franco-allemande]
BEYENS Napoléon, *Histoire du Second Empire vu par un diplomate belge*, 2 volumes, (Paris, Baron Eugène Beyens, 1924-1926)
CAVOUR Camillo di, *Il carteggio Cavour-Nigra dal 1858 al 1861*, 4 volumes (Bologne, Nicodème Bianchi éd., 1927-1928)
COWLEY Henry Richard Charles, *The Paris embassy during the Second Empire* (Londres, Frederick Arthur Wellesley, 1929)

COWLEY Henry Richard Charles, *Secrets of the Second Empire, Private letters of Henry Richard Charles Wellesley, 1st Earl Cowley, ambassador at Paris 1852-1867* (New-York, Frederick Arthur Wellesley, 1929)

COWLEY Henry Richard Charles, *Conversations with Napoleon III. À collection of documents mostly unpublished and almost entirely diplomatic, selections from the papers* (Londres, V. Wellesley & R. Sencourt eds., 1934)

D'HARCOURT Bernard H.M., *Diplomatie et diplomates. Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys* (Paris, Plon, 1882)

HUBNER Alexander von, *Neuf ans d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le Second Empire 1851-1859*, deuxième édition, 2 volumes (Paris, 1905 et 1908)

KERN J. Conrad, *Souvenirs politiques, 1833-1883* (Berne, Jent & Reinert, 1887)

RANDON Jacques-Louis-César-Alexandre, *Mémoires*, tome 2 (Paris, Typographie Lahure, 1877)

RUSSELL John, *Mémoires et souvenirs 1813-1873. Traduit de l'anglais par Charles Bernard-Derosme. Avec l'autorisation spéciale de l'auteur* (Paris, E. Dentu, 1876) traduit de *Recollections and Suggestions 1813-1873* (Londres, Longmans Green and Co, 1875)

THOUVENEL Louis, *Le secret de l'Empereur, correspondance confidentielle et inédite échangée entre M. Thouvenel, le duc de Gramont et le général comte de Flahaut, 1860-1863, publiée avec notes et index bibliographiques*, 2 volumes (Paris, Plon, 1889)

c. La politique extérieure du Second Empire

ALBIN Pierre, *Les grands traités politiques. Recueil des principaux textes diplomatiques. De 1815 à 1914 avec des notices historiques*, troisième édition (Paris, Librairie F. Alcan, 1923)

Annuaire diplomatique
Publié par le Ministère des Affaires étrangères à compter de 1858

CLERCQ À.J.H. de et VALLAT C. de, *Guide pratique des consulats*, troisième édition (Paris, 1868), et cinquième édition, 2 volumes (Paris, Pédone, 1898).

CLERCQ À.J.H. et Jules de, *Recueil des traités de France depuis 1713 jusqu'à nos jours*, 23 volumes (Paris, Amyot, 1864-1917)

Documents diplomatiques (Livres jaunes), volumes I à XIV (Paris, Impr. Impériale, 1861-1870)
Publiés par le Ministère des Affaires étrangères à compter de 1861

GUYS Henri, *Réflexions sur les fonctions de consuls de France en Turquie au point de vue moral* (Marseille, Vve Olive, 1867)

Lettre de l'Empereur Napoléon à l'Empereur de Russie et documents français relatifs aux affaires de l'Orient (Paris, Impr. Impériale, 1854)

d. Le commerce français au Machrek

Annales du commerce extérieur, Afrique, Faits commerciaux (Paris, 1850-1866)

Annales du commerce extérieur, Turquie, Faits commerciaux (Paris, 1850-1870)

Compte-rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille, à partir de 1862.

Conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, *Enquête sur la marine marchande*, 3 volumes (Paris, Impr. Impériale, 1863-1865)

Guide des services maritimes (Marseille, 1856)

Les paquebots du Levant (Paris, 1853)

Tableau du commerce de la France, statistique annuelle de l'administration des douanes.
Tableau de la situation des établissements français de 1865-1866, (Paris, 1868)
TEISSIER Octave, *Histoire du commerce de Marseille pendant vingt ans (1855-1874)* (Marseille, Librairie Marseillaise, 1878)

e. La Question d'Orient et le protectorat catholique

ARGYLL Duc d', *The Eastern Question (1856-1878)* (Londres, 1881)
AVRIL Adolphe, baron d', *Documents relatifs aux Eglises d'Orient considérés dans leurs rapports avec le Saint-Siège de Rome* (Paris, B. Duprat, 1862)
BORE Eugène, *La question des Lieux saints* (Paris, Lecoffre, 1850)
DURAND DE FONTMAGNE Marie, *Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le Second Empire* (Paris, Plon, 1902). Le manuscrit original se trouve dans les papiers Thouvenel (AN 192 MI PT, dernières bobines)
GOBINEAU Jean-Arthur de, *Trois ans en Asie de 1855 à 1858* (Paris, Grasset, 1859)
HOLLAND T.E., *The European concert in the Eastern question* (Oxford, 1855)
LAHARANNE Ernest, *La nouvelle question d'Orient* (Paris, Dentu, 1860)
OUTREY Georges, *Etude pratique sur le protectorat religieux de la France en Orient* (Constantinople, 1898)
POUJALAT Jean-Joseph, *La France et la Russie à Constantinople. La question des Lieux saints* (Paris, Amyot, 1853)
THOUVENEL Louis, *Nicolas I^er^ et Napoléon III, les préliminaires de la guerre de Crimée, 1852-1854, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel* (Paris, Plon, 1891)
THOUVENEL Louis, *Trois années de la Question d'Orient, 1856-1859, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel* (Paris, Plon, 1897)
VEUILLOT Eugène, *L'Eglise, la France et le schisme en Orient. Etudes historiques sur les communautés orientales et sur la guerre contre la Russie* (Paris, Louis Vivès, 1855)
VOGUE Melchior de, *Les Eglises de la Terre sainte* (Paris, V. Didron, 1860)

f. Le Levant

ABKARIUS Iskandar, *The Lebanon in turmoil, Syria and the Powers in 1860 ; Book of the marvels of the time concerning the massacres in the Arab country* (traduit par J.F. Scheltema) (New Haven, 1920)
AUBERIVE Charles [pseudonyme de M^lle^ de Vare], *Voyage au Mont Liban* (Paris, Sarlit, 1861)
BARDET À., *La Syrie à la France* (Paris, Dentu, 1861)
BARKER Edward, *Syria and Egypt under the Last Five Sultans of Turkey* (Londres, 1876 et New-York, 1973)
BAUDICOURT Louis de, *La France en Syrie* (Paris, Challamel, 1860)
CALLAND Henri, *Les massacres de Syrie, poésie* (Paris, Ledoyen, 1860)
CASTAING Alphonse, *La Syrie, les Druzes et les Maronites* (Paris, Challamel aîné, 1860)
CASTELLANE Esprit Victor Elizabeth Boniface, *Campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine et de Syrie, 1849-1862. Lettres adressées au Maréchal de Castellane par les Maréchaux Baraguey d'Hilliers, Niel, Bosquet, Pélissier, Canrobert, Vaillant et les Généraux Changarnier, Cler, Mellinet, Douai, etc...* (Paris, Plon, 1898)
CHURCHILL Charles H., *The Druzes & The Maronites : The Turkish Rule from 1840 to 1860* (Londres, B. Quatrich, 1862 et Garnet Publishers, 1994)

CORTAMBERT Richard, *Aventures d'un artiste dans le Liban. Anecdotes, mœurs, paysages* (Paris, Maillet, 1864)
COURCELLE-SENEUIL J.L., *Les massacres de Syrie*, ode (Paris, Albessard & Bérard, 1860)
DAVID Henry, *La Question de Syrie, considérée au point de vue du droit* (Paris, Douniol, 1861)
DUCROT Auguste-Alexandre, *La vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance (1839-1871)*, 2 volumes (Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895)
DUPONT Auguste, *La clémence impériale et l'émir Abd-el-Kader* (Paris, imprimerie de Bailly, 1852)
EDWARDS Richard, *La Syrie, 1840-1862 : histoire, politique, administration, population, religion et mœurs, événements de 1860, d'après des documents officiels et des actes authentiques* (Paris, Amyot, 1862)
FARLEY L., *The massacres in Syria* (Londres, 1861)
FONVIELLE Wilfrid de, *La croisade en Syrie* (Paris, Dentu, 1860)
FOUQUIER Achille, *Hors de Paris. Canal de Suez. Le Caire. Jérusalem. Damas* (Paris, Legras, 1869)
GIRARDIN Saint-Marc, *La Syrie en 1861* (Paris, 1862)
GUYS Henri, *Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie* (Marseille, Vve Olive, 1862)
GUYS Henri, *La nation druze, son histoire, sa religion, ses mœurs et son état politique* (Paris, 1864)
HALEVY Léon, *L'Expédition de Syrie. Six mille hommes en six mois à l'armée d'Orient*, poème en vers (Paris, E. Dentu, 1860)
JOBIN Jean-Baptiste, *La Syrie en 1860 et 1861. Lettres et documents formant une histoire complète et suivie des massacres du Liban et de Damas, des secours envoyés aux chrétiens et de l'expédition française* (Lille, Lefort, 1862)
JULLIEN M., *La nouvelle mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895)*, 2 volumes (Tour, Mame et fils, 1898)
LA ROCHERE Eugénie, comtesse de, *La Syrie, épisode de la dernière insurrection* (Paris, Wattelier et Cie, 1867)
LAVIGERIE Charles Martial Allamand, *Œuvres choisies de S.E. le cardinal Lavigerie* (Paris, Poussielgue frères, 1884)
LENORMANT François, *Une persécution du christianisme en 1860* (Paris, Douniol, 1860)
LENORMANT François, *Histoire des massacres de Syrie en 1860* (Paris, Hachette, 1861)
LE SAINT L., *Expédition de Syrie de 1860* (Limoges, Barbon frères, 1869)
LOUET Ernest, *Expédition de Syrie. Beyrouth, le Liban, Jérusalem (1860-1861). Notes et souvenirs* (Paris, Amyot, 1862)
POISSONNIER Alfred, *Expédition de Syrie. La nouvelle croisade ; Druzes et Maronites, Turcs et raïas* (Paris, Ledoyen, 1860)
POUJADE Eugène, *Le Liban et la Syrie 1845-1860* (Paris, À. Bourdilliat et Cie, 1860)
POUJALAT Baptistin, *La vérité sur la Syrie et l'expédition française* (Paris, Gaume frères & Duprey, 1861) [réédité en 1986 à Beyrouth]
PORTER E.L., *Five years in Damascus* (Londres, 1855)
ROBERSART Juliette de, *Orient. Syrie. Journal de voyage dédié à sa famille*, 2 volumes (Paris, Challamel aîné, 1867)
SEGUR Louis de, *Une caravane française en Syrie au printemps 1860. Voyage de LL.AA.RR. le comte de Paris et le duc de Chartres* (Bruxelles, Rozez, 1861)
SAULCY Louis Félicien Caignart de, *Voyage autour de la mer Morte*, 2 volumes (Paris, Douniol, 1858)

SAULCY Louis Félicien Caignart de, *Voyage en Terre sainte*, 2 volumes (Paris, Didier et Cie, 1865)
SEJOUR Victor, *Les massacres de Syrie*, drame en huit tableaux (Paris, 1861)
VAYSETTES Eugène, *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie. Solution provisoire de la question d'Orient* (Paris, Challamel aîné, 1860)
VOGUE Melchior de, *Les événements de Syrie* (Paris, Douniol, 1860)
ZIRARDINI Giuseppe, *Les Assassins de la Syrie et les soldats de la France*, ode (Paris, Stassin & Xavier, 1860)

g. La péninsule arabique et la mer Rouge

DU COURET Louis, *Mémoire à Sa Majesté Napoléon III... sur les résultats de la mission officielle que ce voyageur vient de remplir en Afrique* (Paris, 1853)
LUYNES Honoré d'Albert de, *Voyages d'exploration en Mer Rouge, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain. Ouvrage posthume publié par ses petits-fils, sous la direction de M. le comte de Vogué*, 4 volumes (Paris, Arthus Bertrand, 1871-1876)
PALGRAVE William Gifford, *Une année de voyage dans l'Arabie centrale* (Paris, Hachette, 1866) traduit de *Narrative of a year's Journey through Central and Eastern Arabia*, publié à Londres l'année précédente.
RIVOYRE Denis de, *Obock, Mascate, Bouchire, Bassora* (Paris 1863)
RUSSEL Stanislas, *Une mission en Abyssinie et dans la Mer Rouge, 23 novembre 1859-7mai 1860* (Paris, Plon, 1884)

h. L'Égypte et le canal de Suez

Les créanciers du Khédive et la réforme judiciaire (Berne, Huber & Cie, 1874)
AMICI Bey F., *L'Égypte ancienne et moderne et son dernier recensement* (Alexandrie, typ. V. Penasson, 1884)
BEGUER Y RIBAS Diego, *L'Isthme de Suez. Union des deux mers. Hommage à M. Ferdinand de Lesseps* (Vienne, 1869)
BENOÎT À., *Etude sur les capitulations entre l'Empire ottoman et la France, et sur la réforme judiciaire en Égypte* (Alexandrie, 1890)
BERNARD H., TISSOT E., *Itinéraire pour l'isthme de Suez et les grandes villes d'Égypte. Navigation, chemins de fer, hôtels, monuments et lieux célèbres, etc.* (Paris, Maissonneuve et Cie, 1869)
BILLIARD, *Les mœurs et le gouvernement de l'Égypte mis à nu devant la civilisation moderne* (Paris, 1867)
CASTEX Général, *Ce que j'ai vu, 1854-1892*, 2 volumes (Paris, Imprimerie E. Capiomont & Cie, 1898)
CHARMES Gabriel, *L'Égypte. Archéologie, histoire, littérature* (Paris, Calmann-Lévy, 1891)
CHONSKY S. de, *Croquis égyptiens...* (Paris, Dentu, 1887)
CORBIN MANGOUX Adrien, *Inauguration des eaux du Nil à Suez* (Paris, Imprimerie centrale des chemins de fer, 1864)
EDMOND Charles, *L'Égypte à l'exposition universelle de 1867* (Paris, Dentu, 1867)
EGGER Emile, *L'Égypte moderne et l'Égypte ancienne, à propos d'une visite au parc égyptien du Champs-de-Mars* (Paris, Hachette, 1868)
FAUCON T., *La ruine de l'Égypte. L'emprunt égyptien et les capitalistes français* (Paris, Rauvier & Logeat, 1873)
GATTESCHI D., *Du droit international public et privé en Égypte* (Paris, 1860)
GAVILLOT J. C. Aristide, *Essai sur les droits des Européens en Turquie et en Égypte : les capitulations et la réforme judiciaire* (Paris, Dentu, 1875)

GUILLEMIN Amédée, *L'Égypte actuelle, son agriculture et le percement de l'isthme de Suez* (Paris, Challamel aîné, 1867)
D'HARCOURT Bernard H.M., *L'Égypte et les Egyptiens* (Paris, Plon, Nourrit & Cie, 1893)
JOURDAN Louis, *Des intérêts français en Égypte* (Paris, 1851)
LA TEILLAIS Jules Chevallier de, *Le voyage de Son Altesse le vice-roi d'Égypte et la presse européenne* (Paris, Impr. Kugelmann, 1869)
LESSEPS Ferdinand de, *Percement de l'Isthme de Suez. Exposé et documents officiels*, 6 volumes (Paris, Hachette, 1855-1866)
LESSEPS Ferdinand de, *Égypte et Turquie* (Paris, Plon, 1869)
LESSEPS Ferdinand de, *Lettres, journal et documents pour servir l'histoire du Canal de Suez*, 5 volumes (Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1875-1885)
LESSEPS Ferdinand de, *Souvenirs de quarante ans dédiés à mes enfants*, 2 volumes (Paris, Nouvelle Revue, 1887)
MARIETTE (Bey) Auguste, *Description du parc égyptien. Exposition universelle de 1867* (Paris, Dentu, 1867)
MERRUAU Paul, *L'Égypte contemporaine 1840-1857, de Méhémet-Ali à Saïd-Pacha*, précédé d'une lettre de Ferdinand de Lesseps (Paris, Didier, 1858)
NUBAR Pacha, *Mémoires*, éditées par Mirrit Boutros Ghali (Beyrouth, Librairie du Liban, 1983)
RONCHETTI Alexandre, *L'Égypte et ses progrès sous Ismail-Pacha* (Marseille, 1867)
SILVESTRE Henri, *L'isthme de Suez 1854-1869* (Paris, Impr. internationale, 1869)
THIERS Henri, *L'Égypte ancienne et moderne à l'exposition universelle* (Paris, Drammard-Baudry, 1867)
TIMMERMANS G., *La réforme judiciaire en Égypte et les Capitulations* (1875)

i. Articles et revues

1. Documents officiels

Archives diplomatiques. Recueil mensuel international d'histoire diplomatique, publiées par le Ministère des Affaires étrangères à compter de 1861
British and Foreign State Papers, publiés par le Foreign Office à partir de 1836

2. La Question d'Orient et le protectorat catholique

BENEDETTI Vincent, « La Question d'Orient », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1897
GIRARDIN Saint Marc, « La question d'Orient en 1840 et 1862 » , in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1862, pp. 271-292 et 15 octobre 1862, pp. 949-976.
GIRARDIN Saint Marc, « Controverses sur la question d'Orient » , in *La Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1860, pp. 400-426.
GREPPI comte, « Souvenirs d'un diplomate italien à Constantinople », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XV, 1910, pp. 372-387.
HAUSSONVILLE Comte O. d', « De la politique extérieure de la France depuis 1830 » , in *La Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1848, pp. 5-30 et 15 décembre 1848, pp. 863-890.
OLLIVIER Emile, « Napoléon III. Son dessein international », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1898
REMUSAT Charles de, « L'opinion publique et la politique extérieure de la France », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1860

3. Le Levant

ALAUX Gustave d', « Le Liban et Davoud Pacha. I. L'installation du nouveau gouvernement », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1865, pp. 139-168.

ALAUX Gustave d', « Le Liban et Davoud Pacha. II. La réorganisation de la Montagne, Youssef Caram et la réaction turque », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1866, pp. 5-49.

DE SEGUR-DUPEYRON Pierre, « La Syrie et les Bédouins sous l'administration turque I. Le Liban, Damas et le désert », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1855, pp. 1270-1301.

DE SEGUR-DUPEYRON Pierre, « La Syrie et les Bédouins sous l'administration turque. II. La caravane de la Mecque », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1855, pp. 339-359.

FERRETTE Jules, « La guerre du Liban et l'état de la Syrie », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 août 1860, pp. 1007-1016.

FRIDOLIN (major), « Damas, Jérusalem, le désert et la caravane de La Mecque », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1854

GAUDRY Albert, « L'île de Chypre. Souvenirs d'une mission scientifique », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1861, pp. 212-237.

GIRARDIN Saint Marc, « Les affaires de Syrie d'après les papiers anglais. I. convention du 5 septembre 1860 - expédition française », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1861, pp. 964-992.

GIRARDIN Saint Marc, « Les affaires de Syrie d'après les papiers anglais. II. La Commission internationale de Beyrouth », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er août 1861, pp. 719-737.

GIRARDIN Saint Marc, « Les affaires de Syrie d'après les papiers anglais. III. Organisation de la Syrie - Le plan anglais - Le plan adopté », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1861, pp. 257-282.

GIRARDIN Saint Marc, «De la Syrie au début de 1862 », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1862, pp. 468-491.

RAYMOND Xavier, « La Syrie et la Question d'Orient. I. La Syrie », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1860, pp. 399-425.

RAYMOND Xavier, « La Syrie et la Question d'Orient. II. L'Europe et l'Orient », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1860, pp. 627-658.

SEGUR Louis de, « Une caravane française en Syrie, au printemps 1860 », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1861

4. La Mésopotamie

MAURY Alfred, « Ninive et Babylone », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1868

MERCEY F., « Les fouilles de Ninive en 1852 », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1853

PERROT Georges, « Les Kurdes de l'Haïmaneh », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er février 1865

5. La péninsule arabique et la mer Rouge

AVRIL baron Adolphe d', « La péninsule arabique depuis 100 ans. I. Le pèlerinage et les pèlerins de la Mecque », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1867, pp. 451-480.

AVRIL baron Adolphe d', « La péninsule arabique depuis 100 ans. II. Les Wahabites, les Turcs et les Egyptiens », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1867
LAVOLLEE Charles, « Voyage de M. W.G. Palgrave dans l'Arabie centrale », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1867
SIMONIN Louis Laurent, « La presqu'île d'Aden et la politique anglaise dans les mers arabiques », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1861, pp. 957-985.
SIMONIN Laurent Louis, « Les voyages de M. Henri Lambert », in *Le Tour du Monde*, 1862, n° 1, pp. 65-80.
VAYSSIERE À., « L'Abyssinie et l'Hedjaz », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1850

6. L'Égypte et le canal de Suez

BARRAULT Emile et Alexis, « Le canal de Suez et la question du tracé, les divers projets, avec une carte », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1856, pp. 70-103.
BAUDE Jean-Jacques, « De l'isthme de Suez et du canal maritime à ouvrir de Méditerranée à la Mer Rouge », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1855, pp. 1216-1249.
Bulletin de l'Institut d'Égypte (Le Caire, 1859)
GIFOON Ali Effendi, « Memoirs of a Soudanese soldier. Dictated in Arabic to and translated by captain Percy Machell, late commandant 12th Soudanese », in *The Cornhill Magazine*, vol. 1, 1896, pp. 30-38, 178-187, 326-334.
JOMARD Edme, « Discours au banquet de l'expédition d'Égypte », in *L'isthme de Suez. Journal de l'Union des Deux-Mers*, 15 mai 1862, pp. 162-164.
LAVOLLEE Charles, « La réforme judiciaire en Égypte et les capitulations », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er février 1875, pp. 657-677.
MAURY Alfred, « Des découvertes modernes sur l'Égypte », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1855, pp. 1052-1078.
MAURY Alfred, « L'Ancienne Égypte d'après les dernières découvertes. L'exposition égyptienne du Champs de Mars », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1867, pp. 182-207.
Mémoires de l'Institut d'Égypte, (Le Caire, 1862)
MERRUAU Paul, « L'Égypte sous Mohammed-Saïd Pacha », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1857, pp. 323-366.
PAVIE Théodore, « Voyage dans *la vallée du Nil*, par MM. Cammas et Lefevre », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er février 1863, pp. 761-765.
PFEIFFER Ida, « La vie d'Ida Pfeiffer », in *Le Tour du Monde*, 1861, n° 2, pp. 289-303 (notes posthumes).
RAVARET, DELLARD, « Historique du Bataillon nègre égyptien au Mexique (1863-1867) », in *Revue d'Égypte*, 1894, 1-5
RENAN Ernest, « Les fouilles de M. Mariette », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1865, pp. 660-689.
ROUSSIN Alfred, « L'isthme de Suez et les travaux du canal maritime », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1867
SEGUR Louis de, « L'isthme de Suez et le Sinaï », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1861
TALABOT Paulin, « Le canal des deux mers d'Alexandrie à Suez, moyens d'exécution, avec une carte », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1855
VOGUE vicomte Eugène Melchior de, « Auguste Mariette », in *La Revue des Deux Mondes*, 15 février 1881, pp. 768-791.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux et dictionnaires

BOURACHOT Christophe, *Bibliographie critique des mémoires sur le Second Empire, 2 décembre 1852-4 septembre 1870* (Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 1994)

BROC Numa, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle. II. Asie* (Paris, Ed. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1992)

CHAIX D'EST-ANGE Jean Théophile et TEIL Joseph du, *Dictionnaire des familles françaises et notables à la fin du XIX^è siècle*,(Evreux, Charles Hérissey, 1903-1929)

CHOISEL Francis, *Bonapartisme et gaullisme* (Paris, Albatros, 1987)

Dictionnaire de biographies françaises (Paris, Letouzay et Ané, à partir de 1929) [jusqu'à la lettre K en 1993]

GIRARD Louis, *Napoléon III* (Paris, Fayard, 1986)

HOEFFER, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter* (Paris, Firmin Didot, à partir de 1859)

LA GORCE Pierre de, *Histoire du Second Empire*, 7 volumes, (Paris, Plon, 1894-1905)

SEGUIN Philippe, *Louis-Napoléon le Grand* (Paris, Grasset, 1990)

PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés* (Paris, Point Seuil, 1972)

TAILLEMITE Etienne, *Dictionnaire des marins français* (Paris, Ed. Maritime d'Outre-Mer, 1982)

TULARD Jean (sous dir. de), *Dictionnaire du Second Empire* (Paris, Fayard, 1995)

VAPEREAU Louis Gustave, *Dictionnaire Universel des contemporains contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*, sixième édition (Paris, Hachette, 1893)

YVER Benoît (sous dir. de), *Dictionnaire des ministres* (Paris, Perrin, 1990)

II. Ouvrages généraux sur la politique extérieure de Napoléon III

BAILLOU Jean, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, *I* (Paris, éd. du CNRS, 1984)

BATTESTI Michèle, *La marine au XIX^e siècle : interventions extérieures et colonies* (Paris, éd. du May, 1993)

BESSON M. *Histoire des colonies françaises* (Paris, Boivin, 1931)

BLAGA Cornélius S., *L'évolution de la diplomatie : idéologie, mœurs et technique. II. Le Dix-neuvième siècle* (Paris, Pédone, 1938)

BLET Henry, *Histoire de la colonie française, les étapes d'une renaissance coloniale 1789-1870* (Paris, Arthaud, 1946)

BOURGEOIS Emile, *Manuel historique de politique étrangère*, *III*, *Le temps présent (1830-1878)* 5^e édition (Paris, Belin, 1919)

BRITANIU G.I., *Napoléon III et les nationalités* (Paris, Librairie Droz, 1934)

CASE Lynn M., *Edouard de Thouvenel et la diplomatie du Second Empire* (Paris, Pédone, 1976)

CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs 1850-1960* (Paris, Aubier, 1995)

CORNEVIN Robert et Marianne, *La France et les Français outre-mer. De la première Croisade à la fin du Second Empire* (Paris, Tallandier, 1990)
EMERIT Marcel, *Les méthodes coloniales de la France sous le Second Empire* (Alger, 1943)
EMERIT Marcel, *Les sources des idées sociales et coloniales de Napoléon III*, (s.l.n.d.)
GRAETZ Michaël, *Les Juifs en France au XIX^e siècle : de la révolution française à l'Alliance israélite universelle* (Paris, Le Seuil, 1989)
HENRY Paul, *Napoléon III et les peuples* (Gap, Imprimerie Jean, 1943)
MANOR Yohanan, *Naissance du sionisme politique* (Paris, Gallimard, collection Archives, 1981)
MEYER Jean, TARRADE Jean, REY-GOLDZEIGUER Annie, THOBIE Jacques, *Histoire de la France coloniale, des origines à nos jours* (Paris, Armand Colin, 1991)
Ministère des Affaires étrangères, *Histoire de la diplomatie culturelle. Des origines à 1995* (Paris, La Documentation française, 1995)
OUTREY Amédée, *L'Administration française des Affaires étrangères. Histoire et principes* (Paris, Prusses Universitaires de France, 1954)
POUTHAS Charles-Hippolyte, *La politique extérieure de la France sous la seconde république et le Second Empire* (Paris, Centre de Documentation de l'Université, les cours de la Sorbonne, 1949)
PLANTEY Alain, *De la politique entre les États. Principes de diplomatie* (Paris, Pédone, 1987)
RENOUVIN Pierre, *La politique extérieure du Second Empire* (Paris, Centre de Documentation de l'Université, 1947)
RENOUVIN Pierre, *Histoire de Relations Internationales, V, (1815-1871)* (Paris, Hachette, 1954)
SPILLMANN Georges, *Napoléon III, prophète méconnu* (Paris, Presse de la Cité, 1972)
TRAMOND Joannes, REUSSNER André, *Eléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine* (Paris, Société d'études géographiques, maritimes et coloniales, 1924)

III. La France et le Moyen-Orient

a. L'Occident et le Machrek dans la seconde moitié du XIX^e siècle

ANCEL Jacques, *Manuel historique de la Question d'Orient* (Paris, Delagrave, 1923)
ANDERSON Matthew Smith, *The Eastern Question, 1774-1923. À study in international relations* (Londres-New-York, 1966)
DRIAULT Edouard, *La Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres (1920)* (Paris, Librairie F. Alcan, 1921)
HUREWITZ J.C., *Diplomacy in the Near and Middle East. 1. À documentary record, 1535-1914*, (New-York et Londres, 1956)
LA JONQUIERE Vicomte À. de, *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'à nos jours*, 2 volumes (Paris, Hachette, 1914)
MANTRAN Robert (sous dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman* (Paris, Fayard, 1989)
SHAW Stanford J. & SHAW Ezel Kural, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey. II. Reform, Revolution and Republic. The rise of Modern Turkey (1808-1975)* (Cambridge, Cambridge University Press, 1977)

b. Les enjeux économiques

Le plus grand port de France. Marseille, Porte de l'Orient (Marseille, Fontana, 1923)

Marseille au XIX^e^ siècle, actes du colloque Victor Gelu des 25-27 octobre 1985, à Marseille, Centre régional d'études occitanes de Provence (Aix-en-Provence, Université de Provence, 1986)

Marseille au XIX^e^ siècle : rêves et triomphes, catalogue de l'exposition de 1991-1992 à Marseille, sous la direction de Marie-Paule Vial (Paris, Réunion des Musées nationaux, 1991)

BECUWE Stéphane, *Les déterminants du commerce intra-branche de la France, une approche de long terme, 1850-1980* (Nanterre, Institut Français de Recherche Economique, 1986)

BORRUEY René, ESPINAS Jean-Denis, PICON Antoine, *Marseille, ville et port* (Marseille, Paranthèses, 1992)

CAROUR Roger, *Sur les routes de la mer avec les Messageries Maritimes* (Paris, À. Bonne, 1968)

CATY Roland, RICHARD Eliane, *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille. XIX-XX^e^ siècles, I, Armateurs marseillais au XIX^e^ siècle* (Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, 1986)

DUCRUET Jean, *Les capitaux européens au Proche-Orient* (Paris, Presses Universitaires de France, 1964)

GIRAUD Hubert, *Les origines et l'évolution de la navigation à vapeur à Marseille (1829-1870)* (Marseille, Ed. de la société anonyme du Sémaphore, 1929)

GUIRAL Pierre, AMARGIER Paul, *Histoire de Marseille* (Paris, Mazarine, 1983)

ISSAWI Charles P., *The Fertile Crescent, 1800-1914 : À Documentary Economic History* (Oxford, Oxford University Press, 1988)

ISSAWI Charles P., *The Economic History in the Middle East 1800-1914* (Chicago, Chicago University Press, 1966)

LEVASSEUR E., *Histoire du commerce de la France* (Paris, Arthur Rousseau, 1912)

MARTINEAU Alfred, *La France dans la Méditerranée. Le commerce français dans le Levant* (Paris, Guillaumin et Cie, 1902)

MASSON Paul, *Marseille et la colonisation française, essai d'histoire coloniale* (Paris, Librairie Hachette, 1912)

MASTERS Bruce, *The Origins of Western Economic Dominence in the Middle East* (New-York, 1986)

MOLLAT Michel (s.d.), *Sociétés et compagnies de commerce en Orient et dans l'Océan Indien. Actes du 8^e^ colloque international d'histoire maritime (Beyrouth, 5-10 septembre 1966)* (Paris, S.E.V.P.E.N., 1967)

OWEN Roger, *The Middle East in the World Economy 1800-1914* (Londres, I.B. Tauris, 1993)

PALMADE Guy P., *Capitalisme et Capitalistes français au XIX^e^ siècle* (Paris, Armand Colin, 1961)

PAMUK Sevket, *The Ottoman Empire and European Capitalism, 1820-1913* (Cambridge, Cambridge University Press, 1987)

PIERREIN L., *Industries traditionnelles du port de Marseille* (Marseille, Institut historique de Provence, 1975)

SAUL Samir, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914. Intérêts économiques et implications politiques* (Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1997)

c. La question d'Orient et le protectorat catholique

AUBERT Robert, *Histoire de l'Eglise depuis les origines à nos jours, 21, Le pontificat de Pie IX* (Paris, Bloud et Gay, 1952)

BACQUE-GRAMMONT J.-L., KUNERALP S., HITZEL F., *Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991)* (Paris-Istanbul, Varia Turcica, 1991)

BAPST Edmond, *Les origines de la guerre de Crimée : la France et la Russie de 1848 à 1854* (Paris, Delagrave, 1911)

BARENTON Philippe Hilaire de, *La France catholique en Orient durant les trois derniers siècles d'après des documents inédits* (Paris, Poussielgue, 1902)

BATU Hâmit, et BACQUE-GRAMMONT Jean-Louis, *L'Empire Ottoman, la République de Turquie et la France* (Paris-Istanbul, 1986)

BINOCHE-GUEDRA Jacques, *La France d'Outre-Mer 1815-1962* (Paris, Masson, 1992)

BRAUDE Benjamin et LEWIS Bernard, *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, 2 volumes (New-York, Holmes & Meier Publications Inc., 1982)

CHARLES-ROUX François, *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, deuxième édition (Paris, Plon, 1913)

COLLIN Bernardin, *Les Lieux Saints* (Paris, Ed. internationales, 1948)

CORCKET P., *Les Lazaristes et les filles de la Charité au Proche-Orient, 1783-1983* (Achrafieh, Beyrouth, 1983)

CONTENSON Ludovic de, *Les Réformes en Turquie d'Asie* (Paris, Plon, 1913)

DUFOURCQ Elisabeth, *Les aventurières de Dieu* (Paris, Jean-Claude Lattès, 1993)

FREMEAUX Jacques, *La France et l'islam depuis 1789* (Paris, Presses Universitaires de France, 1991)

HAJJAR révérend père Joseph, *L'apostolat des missionnaires Latins dans le Proche-Orient selon les directives romaines* (Jérusalem, 1956)

HAJJAR révérend père Joseph, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient, II, Napoléon III et ses visées orientales, 1848-1870*, 3 volumes (Damas, éd. Tlass, 1988) [la meilleure référence historique existant sur la région pour notre période]

LAURENS Henry, *Le Royaume impossible, La France et la genèse du monde arabe* (Paris, Armand Colin, 1990)

MANGE Alyce Edythe, *The Near Eastern Policy of the Emperor Napoleon III* (Urbana, Illinois Studies in the Social Sciences, 1940)

MORSY M. (sous dir. de), *Les saint-simoniens et l'Orient, vers la modernité* (Paris, Edisud, 1989)

PIOLET Jean-Baptiste (s.d.), *La France dehors. Les missions catholiques françaises au XIX^e^ siècle*, *I* (Paris, Colin, 1900-1902)

RIGAULT Georges, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 6, L'institut parmi les nations* (Paris, Plon, 1947)

RIMBAULT P., *Histoire politique des congrégations françaises (1790-1914)* (Paris, Letouzey & Ané, 1926)

SAYEGH Sélim, *Le Statu Quo des Lieux saints. Nature juridique et portée internationale* (Rome, Libreria Tipografica Vaticana, 1971)

Société Asiatique, *Le livre du centenaire, 1822-1922* (Paris, P. Genthner, 1922)

TOURNEBIZE P.-F., *Documents inédits pour servir à l'histoire du Christianisme en Orient XVI-XIX^e^ siècles, recueillis par À. Rabbath (S.J.)*, 2 volumes (Beyrouth, 1922)

d. Le Levant

F. de Saulcy (1807-1888) et la Terre Sainte, notes et documents n° 5, catalogue rédigé par Nicole Villa, Françoise Rousseau, Françoise Heilbrun et Annie Caubet (Paris, Réunion des Musées nationaux, 1982)

AGERON Charles-Robert, « Abd-el-Kader, souverain d'un «Royaume arabe d'Orient» » in *Politiques coloniales du Maghreb* (Paris, Presses Universitaires de France, 1972)

AKARLÏ E., *The long peace. Ottoman Lebanon, 1861-1920* (Berkeley, Los Angeles et Londres, 1993)

AMMOUN D., *Histoire du Liban. 1860-1943* (Paris, Fayard, 1997)

ARNAUD Jean-Luc (s.d.), *Beyrouth, Grand-Beyrouth* (Beyrouth, CERMOC, 1998).

AOULI Smaïl, REDJALA Ramdane, ZOUMMEROFF Philippe, *Abd-el-Kader* (Paris, Fayard, 1994)

AZAN Paul, *L'émir Abd-el-Kader, 1808-1883, du fanatisme musulman au patriotisme français* (Paris, Hachette, 1925)

BASTARD DE PERE Maxime, *Un officier de marine de l'escadre du Levant : croisières et escales en Méditerranée sous Louis-Philippe et Napoléon III*, lettres choisies par l'amiral de Dinechin (Niort, Château de Péré, 1982)

CAIX Robert de, « Syrie » in Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le Monde*, tome 3 (Paris, Plon, 1930)

CHEVALLIER Dominique, *La société du mont Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Bibliothèque archéologique et historique (Institut français de Beyrouth) (Paris, P. Genthner 1971)

CRISTIANI Mgr, *Le cardinal Lavigerie* (Paris, France-Empire, 1961)

DEGEORGE Gérard, *Damas, des Ottomans à nos jours* (Paris, L'Harmattan, 1994)

DEHERAIN Henri, « L'œuvre scientifique française en Syrie et en Perse », in Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le Monde*, tome 3 (Paris, Plon, 1930)

ETIENNE Bruno, *Abdelkader* (Paris, Hachette, 1994)

FAWAZ LeilaT., *Merchants and migrants in nineteenth century Beirut* (Cambridge, Harvard University Press, 1983)

GILBAR Gad G (éd.), *Ottoman Palestine 1800-1914* (Leyde, Brill, 1990)

ISMAIL Adel, *Histoire du Liban* (Paris/Beyrouth, 1955-1958)

LATAILLE Louis, *Abd-el-Kader, adversaire et ami de la France* (Paris, Pygmalion G. Watelet, 1984)

LAMMENS Henri, *La Syrie, précis historique* (Beyrouth, 1921)

L'HOPITAL Joseph, SAINT-BLANCARD Louis de, *Correspondance intime de l'amiral de La Roncière Le Nourry avec sa femme et sa fille (1855-1871)*, 2 volumes (Paris, H. Champion, 1928-1929)

MA'OZ Moshe, *Ottoman reform in Syria and Palestine, 1840-1861. The Impact of the Tanzimat on Politics and Society* (Oxford, The Clarendon Press, 1968)

MOOSA Matti, *The Maronite in History* (Syracuse, Syracuse University Press, 1986)

NANTET J., *Histoire du Liban* (Paris, Ed. de Minuit, 1963)

ROCHEMONTEIX Camille de, *Le Liban et l'expédition française en Syrie, 1860-1861* (Paris, Librairie Auguste Picard, 1921)

SALIBI Kamal, *Histoire du Liban du XVII^e siècle à nos jours* (Paris, Naufal, 1977)

SAMNE Georges, *Le Liban autonome (de 1861 à nos jours)* (Paris, Imprimerie des Arts et manufactures, 1919)

SAMNE Georges, *La Syrie* (Paris, Bossard, 1921)

SPAGNOLO John P., *France and Ottoman Lebanon, 1861-1914* (Londres, The Middle East Centre, Saint-Anthony's College Oxford, Ithace Press, 1977)
TIBAWI Abdul Latif, *British interests in Palestine, 1800-1901* (Oxford, Oxford University Press, 1961)
TRONCHON Henri, *Ernest Renan et l'étranger* (Paris, Les Belles Lettres, 1928)
WOOD Alfred C., *À history of the Levant Company* (Londres, Frank Cass & Co Ltd, 1964)

e. La Mésopotamie

FONTAN Elisabeth (sous dir. de), *De Khorsabad à Paris. La découverte des Assyriens* (Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1994)
KELLY J.B., *Britain and the Persian Gulf, 1795-1880* (Oxford, Oxford Univerity Press, 1968)
LORIMER J.G., *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, 5 volumes, (Londres, Archives Editions, 1986) [(Calcutta, 1915)source la plus complète pour les événements de la région du Golfe depuis le XVI^{e} siècle, réalisée pour les fonctionnaires et les diplomates britanniques; interdite au public jusqu'en 1965 ; première réédition en 1975.]
PILLET Maurice, *L'expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et de Médie (1851-1855)* (Paris, Ed. Honoré Champion, 1922)
SALDANHA J.À., *Précis of the Correspondance Regarding the Affairs of the Persian Gulf, 1801-1853* (Calcutta, 1906)
SALEH Z., *Mesopotamia (Iraq) 1600-1914* (New-York, Albert Daub, 1958)
VAUCELLES Pierre de, *La vie en Irak il y a un siècle, vue par nos consuls* (Paris, Ed. Pédone, 1963)

f. La péninsule arabique et la mer Rouge

COUPLAND Reginald, *Exploration of East Asia (1850-1890)* (Londres, 1933)
JOINT DAGUENET Roger, *Aux origines de l'implantation française en mer Rouge : vie et mort d'Henri Lambert, consul de France à Aden (1859)* (Paris, Ed. l'Harmattan, 1992)
JOINT DAGUENET Roger, *Histoire de la mer Rouge. De Lesseps à nos jours* (Paris, Ed. l'Harmattan, 1997)
KAZAL M., BALLOT Isabelle, *L'Oman et la France. Quelques éléments d'histoire, 'Uman wa Faransa - Safah ât min al-târih* (Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1977)
KOUR Z.H., *The History of Aden 1839-1872* (Totowa, New-Jersey, Franck Cass, 1981)
MALECOT Georges, *Les Voyageurs français et les relations entre la France et l'Abyssinie*, Société Française d'Histoire de l'Outre-mer (Paris, Paul Geuthner, 1972)
MARSTON I., *Britain's Imperial Role in the Red Sea Area 1800-1878* (U.S.À., 1961)
MARTINEAU Alfred, « La côte française des Somalis », in Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le Monde*, tome 4 (Paris, Plon, 1930)
MARTINEAU Alfred, *La côte française des Somalis* (Paris, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931)
PIRENNE Jacqueline, *À la découverte de l'Arabie* (Paris, Le Livre Contemporain, 1958)
SALDANHA J.À., *Precis of the Nadj Affairs 1804-1904* (Calcutta 1904)
SALDANHA J.À., *Precis of the Bahrein Affairs 1864-1904* (Calcutta, 1904)

SALDANHA J.À., *Precis of the Turkish-Arabia Affairs, 1801-1905* (Calcutta, 1906)
WASMI Khalid al, *Oman entre l'indépendance et l'occupation coloniale : recherche sur l'histoire moderne d'Oman dans ses relations régionales et internationales, 1789-1904* (Paris, Publications orientalistes de France, 1986)

g. L'Égypte et la canal de Suez

ARNAUD Jean-Luc, *Le Caire, mise en place d'une ville moderne, 1867-1907* (Paris, Actes Sud, 1998)
BENNO Avram, *The Evolution Of The Suez Canal Status From 1869 Up To 1856. À Historical-juridical Study* (Paris, Librairie Minaud/Genève, Librairie Droz, 1958)
BONIN Hubert, *Suez, du canal à la finance (1858-1987)* (Paris, Economica, 1987)
CARRE Jean-Marie, *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, volume 2 (Le Caire, Institut français d'Archéologie orientale, 1932)
Chambre de commerce égyptienne d'Alexandrie, *La renaissance de l'Égypte* (Le Caire-Alexandrie, imprimerie de l'Avenir, 1940)
CHARLES-ROUX J., *L'isthme de Suez. Historique, état actuel*, 2 vol. (Paris, Hachette, 1901)
CHARLES-ROUX François, « L'Égypte de 1801 à 1882 » in *Histoire de la nation égyptienne t. VI* (Paris, Gabriel Hanotaux éditeur, 1936)
COOPER Chester L., *The Lion's last roar* (New-York, Harper & Row, 1978)
DAVID Elisabeth, *Mariette Pacha. 1821-1881* (Paris, Pygmalion, 1994)
DOR Edouard, *L'instruction publique en Égypte* (Paris, 1890)
DOUIN Georges, *Histoire du règne du khédive Ismaïl*, 2 volumes (Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1933)
EDGAR-BONNET Georges, *Ferdinand de Lesseps* (Paris, 1951)
La fuite en Égypte, supplément aux voyages européens en Orient : actes des journées d'études organisées par l'Institut français d'archéologie orientale et le Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale, Le Caire, 17 et 18 avril 1986 (Le Caire, CEDEJ, 1989)
L'Égypte aujourd'hui, permanence et changements 1805-1976 (Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1977)
L'Égypte au XIX^e^ siècle, actes du colloque international n° 594 d'Aix-en-Provence des 4-7 juin 1979 (Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1982)
FAGAN Brian M., *L'aventure archéologique en Égypte* (Paris, Pygmalion, 1989)
FARNIE D.À., *East and West of Suez. The Suez Canal in History 1854-1956* (Oxford, Clarendon Press, 1969)
HALLBERG C.W., *The Suez Canal : its History and Diplomatic Importance* (New-York, Columbia University Press, 1931)
HAMZA Abdel-Maksud, *The Public Debt of Egypt* (Le Caire, Government Press, 1944)
HASELTINE William P., WOLF Hazel C., *The Blue and The Gray on The Nile* (Chicago, University of Chicago Press, 1961)
HOLT P.M., *Egypt and the Fertile Crescent 1516-1922* (Londres, Cornell, 1966)
HUNTER F. Robert, *Egypt under the Khedives 1805-1879 : From Household Government to Modern Bureaucracy* (Pittsburgh, University of Pennsylvania Press, 1984)
LAMBERT Gilles, *Auguste Mariette. L'Égypte ancienne sauvée des sables* (Paris, Jean-Claude Lattès, 1997)
LAMDA, *L'évolution de la condition des étrangers en Égypte* (Paris, 1906)
LANDES David S., *Banquiers et pachas* (Paris, Albin Michel, 1993)

MARLOWE John, *Anglo-Egyptian relations 1800-1956*, 2e édition (Londres, Fr.Cass, 1965)
MORAND Edmond, *Le canal de Suez et l'histoire extérieure du Second Empire* (Paris, E. Figuière, 1934)
OWEN E.R.J., *Cotton and the Egyptian Economy 1820-1914* (Oxford, 1969)
RAYMOND André, *Le Caire* (Paris, Fayard, 1993)
SABRY Mohammed, *L'Empire égyptien sous Ismail et l'ingérence anglo-française (1863-1879)* (Paris, P. Geuthner, 1933)
SAMMARCO Angelo, *Précis de l'histoire d'Égypte par divers historiens et archéolgues, IV, Les règnes de 'Abbâs, de Sa'îd et d'Ismâ'îl (1848-1879) avec un aperçu de l'histoire du canal de Suez* (Le Caire, Institut français d'Archéologie orientale, 1935)
SCHONFIELD Hugh Joseph, *The Suez Canal in world affairs* (Londres, Constellation Books, 1952)
SCOTT J.H., *The Law affecting Foreigners in Egypt* (Edimbourg, 1907)

IV. Ouvrages en arabe

'AQIQI Antûn Dâhir al, *Thawra wa fitna Lubnân*, édité par Yûsuf Ibrâhîm Yazbek (Beyrouth, 1938), traduit par Malcolm H. Kerr, *Lebanon in the Last Year of Feudalismus, 1840-1858 : a Contemporary Account by Antûn Dâhir al-'Aqîqî and other Documents* (Beyrouth, American University of Beirut, 1959)
ARUTIN Bûlus, *Ahamm hawâdith Halab fî-l nusf al awwal min al qarn altâsi' 'ashar*, éd. Paul Carali, [Les principaux événements d'Alep dans la première moitié du siècle précédent] (Heliopolis, Imprimerie syrienne, 1925)
BAKHKHÂSH Na'ûm, *Akhbâr Halab kama Katabaha Na'um Bakhkhash fi Dafatir al Jama'iya* [Nouvelles d'Alep telles que nous les avons écrites dans un carnet collectif], éd. père Yusuf Qûshâqjî, vol. 2 (Alep, Matba'at al-Ihsân, 1987)
GHAZZÎ Kâmil al, *Nahr al-dhahab fî ta'rîkh Halab* [Le cours de l'histoire d'Alep], *III* (Alep, Matba'at al-Maruniya, 1923-1926)
MUZHIR Yûsuf, *Ta'rîkh Lubnân al 'âmm* [Une histoire générale du Liban] (Beyrouth, 1900)
MANSÛR As'ad, *Ta'rîkh al-Nâsira* [Histoire de Nazareth], (Le Caire, Matba'at al-hilâl, 1924)
NIMR Ihsân al, *Ta'rîkh Jabal Nâblus wa'l-balqâ'*[Histoire de la *région de Naplouse* et d'Al Balqâ'], 3 vol., (Damas, Matba'at Ibn Zaydûn, 1938)
QOUDSI Elia, « Nubdha târikhiyya fi'l-hiraf al-Dimashqiyya », in Carlo Landberg, *Actes de VIe congrès des Orientalistes*, *II*, (Leyde, 1885), p. 27-34
RAFI'I Abd al-Rahman al, *'Asr Ismâ'îl* [L'époque d'Ismaël], troisième édition, 2 volumes (Le Caire, Dâr al-ma'ârif, 1982)
SHAYKHÛ Louis, *Nubdha mukhtasara fî hawâdith Lubnân wa'l-Shâm 1840-1892* [Un bref résumé des incidents au Liban et au Levant, 1840-1892], (Beyrouth, Matba'a al-kâthulikkiya, 1927)
TABBÂKH Muhammad Râghib al, *I'lâm al-nubalâ' bi-ta'rîkh Halab al-shahbâ'*[Biographies relatives à l'histoire d'Alep], *III*, (Alep, 1926)
ZAKI Abderhman, *al-Jaysh al-Misrî fî 'ahd Muhammad 'Alî Bâshâ al-Kabīr* [L'armée égyptienne depuis Muhammad Pacha le Grand] (Le Caire, Matba'at Hijâzī, 1939)

V. Travaux universitaires

ABDEL-MALEK Anouar, *La formation de l'idéologie dans la renaissance nationale de l'Égypte (1805-1892)*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris, 1969.

ABOU NOHRA Joseph, *Contribution à l'étude du rôle des monastères dans l'histoire rurale du Liban. Recherche sur les archives du convent Saint-Jean de Kinshâne (1710-1960)*, 2 volumes, Thèse de doctorat d'État, Lettres, Strasbourg II, 1983.

AL-AKAD Salah, *La rivalité franco-britannique dans le Golfe persique et les dépendances d'Oman 1798-1862*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris, 1962.

AL RABGHI À.M., *British Policy Towards Egypt from 1833 to 1882*, Ph.D., Claremont Graduate School, 1986.

ARBOIT Gérald, *Napoléon ou le rêve impossible. La politique arabo-musulmane de la France sous le Premier Empire*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Strasbourg II, 1992.

AZZAWI Mohamed al, *Les intérêts français dans le Golfe Arabe, 1844-1890* , Mémoire de DEA, Histoire, Aix-Marseille, 1977.

AZZAWI Mohammed al, *La rivalité franco-britannique dans le golfe arabo-persique (1793-1882)*, Thèse de doctorat, Lettres, Aix-Marseille I, 1985

BELL Kenneth, *The Constantinople Embassy of sir Henry Bulwer 1858-1865*, Ph.D., Londres, 1961.

BOURQUIN Jean-Christophe, *L'État et les voyageurs savants. Légitimités individuelles et volontés publiques. Les missions du Ministère de l'Instruction publique (1842-1914)*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris I, 1993.

CHAMBRE Pierre, *La Compagnie universelle du canal maritime de Suez, 1858-1914. Une grande entreprise du XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris X, 1993.

CLAUSSE Nathalie, *Récits de voyageurs français en Terre Sainte de 1820 à 1870 : entre imaginaire et réalité*, Thèse de doctorat, Lettres, Strasbourg II, 1994.

COSSON Pierre, *Essai sur le problème scolaire catholique en Égypte, des origines à l'accord franco-anglais (1904)*, Thèse de doctorat, Fribourg, 1949.

DAHER Baria, *Bilan du système de millet et de son évolution dans le Bilad al-Sam*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris I, 1995.

DAVIE FATTE May, *La millat grecque-orthodoxe de Beyrouth. 1800-1940. Structuration interne et rapport à la cité*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris IV, 1993.

DUPONT-FERRIER Pierre, *Le marché financier de Paris sous le Second Empire*, Thèse de doctorat, Sciences-Politiques et Economie, Paris, 1925

GHAZZAL Zouheir, *Les fondements de l'économie politique de Damas pendant le XIX^e siècle : structures traditionnelles et capitalisme*, Thèse de doctorat, Sciences économiques, Paris IV, 1986.

GRAN AYMERICH PREHU Evelyne, *L'archéologie française en Méditerranée et au Proche-Orient. L'élaboration d'une science dans un contexte international (1798-1945)*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris IV, 1994.

GRISTI Eric, *La politique méditerranéenne de Napoléon III*, Mémoire de fin d'études, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, 1996.

HASSAN Yahia, *Les relations administratives et économiques entre l'Empire ottoman et ses provinces syriennes (Bilad al Sham) de 1804 à 1864*, Thèse de doctorat, Histoire, Nantes, 1986.

HATOUM Nicolas, *L'opinion publique française et la question de Syrie (1860-1861)*, Thèse de doctorat, Paris, 1945.

ISMAIL Adel, *La question druze au Liban entre 1840 et 1861*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris, 1956.
ISMAIL Mounir, *Le Liban sous les Moutasarrifs. Situation intérieure et politique internationale (1861-1914)*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris IV, 1978.
JARADE Amine, *Troubles agraires et conflits entre communautés dans la première moitié du XIX^e siècle au Mont-Liban*, Thèse de doctorat, Lettres, Grenoble II, 1991.
JOSEPH Rick J., *The material Origins of the Lebanon Conflict of 1860*, Ph. D., Oxford, 1977.
KALLA M.S., *The role of foreign trade in the economic development of Syria, 1831-1914*, Ph. D., 1969.
MARINO Brigitte, *Le faubourg du Midan à Damas à l'époque ottomane : espace urbain, société et habitat (1742-1830)*, Thèse de doctorat, Lettres, Aix-Marseille I, 1994.
MAURAIN J., *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris, 1930.
MOHAMED ABDOU Hamdi, *L'impact culturel de la France en Égypte au cours du XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Lettres, Rennes II, 1988.
MONTEL Nathalie, *Le chantier du canal de Suez (1859-1869). Technique et techniciens de travaux publics au milieu du XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Lettres, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1995.
SASSINE Farès, *Le Libanisme maronite. Contribution à l'étude d'un discours politique*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris IV, 1979.
SOUAMI-LAPLAGNE Anne-Marie, *La représentation de l'Orient en France à travers la Revue des Deux-Mondes,* Thèse de doctorat, Lettres, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985.
YAHIA Hassan, *Les relations administratives et économiques entre l'Empire ottoman et les provinces syriennes (Bilad ash-Sham) de 1804 à 1864*, Thèse de doctorat, Lettres, Rennes II, 1986.

VI. Articles

a. Généralités

BEGUIN-BILLECOCQ Théophile, « Le service du Chiffre, de Lamartine à Jules Ferry », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XCVIII, 1984, pp. 315-327.
BURY Patrick, « La carrière diplomatique au temps du Second Empire », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XC, 1976, pp. 277-298.
DEGROS Maurice, « Les "Jeunes de Langues" de 1815 à nos jours », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XCIX, 1985, pp. 45-68.
DOUTENVILLE J., « La politique extérieure de Napoléon III », in *Revue des études napoléoniennes,* 1923, n° 21, pp. 190-217.
GOOCH B.D., « À century of historiography on the origins of the Crimean War », in *American Historical Review*, vol. 62 (1956), pp. 33-58.
GUIRAL Pierre, TEMINE, AGULHON et autres, « L'historiographie du Second Empire », (numéro spécial) in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Janvier-Mars 1974
NITTI Gian-Paolo, « L'activité des consuls de France en matière économique », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. LXXXIX, 1975, pp. 70-114
PINGAUD Albert, « La politique extérieure de Napoléon III », in *Revue historique*, sept. 1927, pp. 41-69
PAGES Georges, « La politique extérieure de Napoléon III », in *Bulletin du Comité International des Sciences Historiques*, 1933

RAINDRE G., « Les papiers inédits du comte Waleski. Souvenirs et correspondances, 1855-1868 », in *Revue de France* 1925, I., pp. 74-104, pp. 485-511 ; II., pp. 39-56 ; III. pp. 281-305 ; IV., pp. 82-96, pp. 311-326

b. articles concernant la politique arabe de Napoléon III

« Dossier le Liban », in *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, septembre 1992, pp. 3-24.

« L'Orient de Théophile Gautier », Actes du colloque du Centre d'études romantiques de l'Université Paul Valéry de Montpellier, 16-19 mai 1990, in *Bulletin de la Société Théophile Gautier*, 12 (1-2), 1990

AGERON Charles-Robert, « Abd-el-Kader, souverain d'un royaume arabe d'Orient », in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1970, pp. 15-30.

AURIANT, « Les origines de l'Institut Egyptien. La société française (1836-1859) », in *Le Journal des Savants*, mai 1926, pp. 217-227.

AVRIL baron Adolphe d', « Protection des chrétiens dans le Levant », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XIV, 1900, pp. 534-553.

AVRIL baron Adolphe d', « Protection des chrétiens du Levant », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. XV, 1901, pp. 69-87.

BAUMGART Winfried, « Die Europäischen Grossmächte und die Französische intervention in Syrien 1860-1861 », in *Historisches Jahrbuch*, 106(2), 1986, pp. 361-363.

BOISSEL Jean, « Un diplomate du XIX^e^ siècle défenseur de l'Empire ottoman, Prosper Bourée », in *Revue d'Histoire Diplomatique*, vol. LXXXIX, 1973, pp. 115-138.

BOSELLI Jules, « Biographies égyptiennes. Edme François Jomard », in *Revue d'Égypte*, 1897, pp. 157-167.

BRUNSCHWIG H., « Une colonie inutile : Obock », in *Cahiers d'études africaines*, vol. VIII, 1968.

BURROWS Mathew, « "Mission civilisatrice" : French cultural policy in the Middle East, 1860-1914 », in *Historical Journal*, 1986, 29 (1), pp. 109-135.

CAMERON Rondo E., « L'exportation des capitaux français 1850-1880 », in *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. XXXIII, 1955 (3), pp. 347-353.

CAROUR Roger, « La vie des *Messageries maritimes*, son passé, son avenir », in *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. L, 1972 (3), pp. 398-415

CHARLES-ROUX François, « Abdelkader et Ferdinand de Lesseps » , in *Revue de la Méditerranée*, n° 70, 1955, pp. 563-584, n° 71, 1956, pp. 3-23 et n° 72, 1956, pp. 115-132

CHEVALLIER Dominique, « Aux origines des troubles agraires libanais en 1858 », in *Annales Economies-Sociétés-Civilisations*, 1959, XIV, pp. 35-64.

COHEN David, « Une souscription des juifs de France en faveur des chrétiens d'Orient en 1860 », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1977, pp. 439-454

CRAWFORD M.J., « Civil war, foreign intervention, and the question of political legitimacy : a nineteenth-century Sa'udi qadi's dilemma » , in *International Journal of Middle East Studies*, 14(3), 1982, pp. 227-248

DAVID Jean-Claude, « L'espace des chrétiens à Alep. Ségrégations et mixité, stratégies communautaires (1750-1950) », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1990, n° 55-56, pp. 150-170.

DEGROS Maurice, « Les créations des postes diplomatiques et consulaires français de 1815 à 1870 » , in *Revue d'Histoire diplomatique*, vol. C, 1986, pp. 25-64

DRIAULT Edouard, « La renaissance de l'Égypte, l'Égypte et les Napoléon », in *Revue des Etudes Napoléoniennes*, t. XXIV, janvier-février 1925, pp. 5-22.

DRIAULT Edouard, HOUTH Emmanuel, « Edme Jomard, égyptien », in *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, t. 15, session 1932-1933, pp. 259-266.

DUFRESNE Claude, « Morny tente de saboter le canal de Suez », in *Histoire Magazine*, n° 45, 1983, pp. 82-86.

EMERIT Marcel, « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », in *Revue historique*, avril-juin 1952, pp. 211-232 [très nettement corrigé par Charles-Robert Ageron « Abd-el-Kader,... »].

EMERIT Marcel, « Le premier projet d'établissement français sur la côte des Somalis », in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, n° 179 (1963), pp. 189-196.

GANIAGE Jean, « Grâce au canal de Suez et à Lesseps, la France rayonne en Égypte », in *Historia*, numéro spécial n° 37 « Napoléon III et le Second Empire », 1995, pp. 108-114.

HUNTER F. Robert, « Self-image and historical truth : Nubar Pasha and the making of modern Egypt », in *Middle Eastern Studies*, 23(3), 1987, pp. 363-375.

JOINT-DAGUENET Roger, « Le meurtre d'Henri Lambert, agent consulaire de France à Aden (1855-1865) », in *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, n° 2(2), 1992, pp. 175-190.

JOPPIN E., « Le collège d'Antoura, doyen des collèges de Syrie. Histoire de ses cent ans », in *Revue d'histoire des missions*, 1931-8, pp. 393-421.

KHAIRALLAH K.T., « Les gouverneurs du Liban », in *La Correspondance d'Orient*, 16 octobre 1913

LEVY R., « Un rapprochement franco-anglais en 1851 », in *Revue des Etudes napoléoniennes*, 2 (1913), p. 429

MALECOT Georges, « Voyageurs français en Abyssinie », in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, 1971, n° 211, pp. 137-182 et n° 212, pp. 279-352.

MASTERS Bruce, « The 1850 events in Aleppo : an aftershock of Syria's incorporation into capitalist world system », in *International Journal of Middle East Studies*, 1990, 22(1), pp. 3-20.

MIEGE Jean-Louis, « La navigation européenne à Alexandrie (1815-1865) », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 46, 1987-4, pp. 121-136.

MIRCHER Hugues, « Un officier français, chef de mission de coopération militaire au 19e siècle », in *Revue Historique des Armées*, 1986-4, pp. 86-96.

MONTEL Nathalie, « Alexandre Lavallée. Profession : ingénieur civil », in *Histoire, économie et société*, 1995-2, pp. 215-228.

O'DONNEL J. Dean, WEINER Robert I., « Théodore Roustan in Egypt, 1865-1874 : formation of a french colonialist », in *Proceedings of the French Colonial Historical Society*, 1990, n° 13, pp. 162-176, et n° 14, pp. 179-184.

PORATH Yehoshua, « The peasant revolt of 1858-1861 in Kisrawân », in *Asian and African Studies*, 1966, II, pp. 77-157.

RAFEQ Abdul-Karim, « New light on the 1860 riots in Ottoman Damascus », in *Welt des Islam*, n° 28, 1988, pp. 412-430.

RABAUD Alfred, « L'isthme et le canal de Suez », in *La Revue des Deux Mondes*, 1er février 1904

REY-GOLDZEIGUER Annie, « Napoléon III, l'empereur des Arabes *et* des Français », in *Historia spécial*, juin 1987, pp. 80-86.

RIVET Daniel, « Le rêve arabe de Napoléon III », in *L'Histoire*, janvier 1991, pp. 26-32.
SAAB Ann P., « English and Irish reactions to the massacres in Lebanon and Syria, 1860 », in *Muslim World*, 74(1), 1984, pp. 12-25.
SALIBI Kamal, « The 1860 Uphearal in Damascus as Seen by al-Sayyid Muhammad Abu'l-Su'ud al-Hasibi, Notable and later *Naqib al-Ashraf* of the city », in William R. Polk et Richard L. Chambers, *Beginnings of Modernization in the Middle East* (Chicago, University of Chicago Press, 1968), pp. 185-202.
SCHIEMANN Th., « Nicolas I^e^ et Napoléon III », in *Revue des Etudes napoléoniennes*, 3 (1914), p. 285
SCHWARZFUCHS Shimon, « Yehudin, Druzim, Muslemin, Ve-Nosrim Be-Dameseq be-1860 », in *Michaël : On the History of the Jews in the Diaspora*, 1981(7), pp. 431-444.
SPAGNOLO John P., « Mount Libanon, France and Daud pasha. À Study of some Aspects of Political Habituation », in *International Journal of Middle East Studies*, 1972, n° 2, pp. 148-167.
SPILLMANN Georges, « 150 ans de relations franco-libanaises », in *Revue Historique des Armées*, n° 3, 1976, pp. 33-54.
SPILLMANN Georges, « L'influence française en Égypte de 1800 à 1850 », in *Revue Historique des Armées*, n° 3, 1973, pp. 7-21.
SPILLMANN Georges, « Napoléon III et la Méditerranée », in *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 266, octobre 1972.
TABOULET Georges, « Aux origines du canal de Suez. Le conflit entre F. de Lesseps et les Saint-Simoniens », in *Revue historique*, juillet-septembre 1968, p.89-114 et octobre-décembre 1968, pp. 361-392.
TABOULET Georges, « Ferdinand de Lesseps et l'Égypte avant le Canal (1803-1854) », in *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1973, n° 219, pp. 143-171 et n° 220, pp. 364-407.
TAGHER J., « Portrait psychologique de Nubar Pacha », in *Cahiers d'histoire égyptienne*, 1949-I, n° 5-6, pp. 353-372.
TIGNOR Robert L., « The introduction of modern banking into Egypt », in *Asian and African Studies*, 15(1), 1981, pp. 103-122.
TULARD Jean, « Napoléon III et Chypre », in *Revue de l'Institut Napoléon*, 1962, pp. 126-128.

Table des matières

REMERCIEMENTS **9**

INTRODUCTION **10**

Une époque en quête de réhabilitation *10*
Le Grand Jeu *12*
L'intrus *15*

GLOSSAIRE **21**

PREMIÈRE PARTIE :

LES SOUBASSEMENTS DE LA POLITIQUE ARABE DU SECOND EMPIRE **23**

CHAPITRE 1 :

DES IDÉES NAPOLÉONIENNES **24**

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE *24*
Un rêveur politique *25*
De la France et de l'Europe *28*
... ET LES QUESTIONS D'ORIENT *33*
Orient ou Machrek ? *34*
Le Mémorial de Sainte-Hélène pour programme *38*

CHAPITRE 2 :

DE LA POLITIQUE ARABE DE LA FRANCE **44**

LA MISSION CIVILISATRICE DE LA FRANCE : L'ÉGYPTE *45*
Des Français au service de l'État égyptien *46*
Le soutien politique de la France *48*
LA QUESTION CHRÉTIENNE DANS L'EMPIRE OTTOMAN : LA PALESTINE *53*
La rivalité franco-russe *54*
L'impossible alliance franco-pontificale *56*
LA QUESTION CHRÉTIENNE DANS L'EMPIRE OTTOMAN : LE LIBAN *60*
Un statut politique des chrétiens fragile *60*
Un monopole français sur le protectorat religieux affaibli *67*

CHAPITRE 3 :

DE LA POLITIQUE ORIENTALE DU SECOND EMPIRE **72**

UNE POLITIQUE PARTIE INTÉGRANTE DES ORIENTATIONS DIPLOMATIQUES DU RÉGIME *72*
L'Orient ou l'Europe ? *73*
Le Proche-Orient ou l'Extrême-Orient ? *78*
UNE POLITIQUE NON DÉPOURVUE D'ENJEUX INTÉRIEURS *83*
À la recherche d'une opinion publique *85*
La perception de l'Orient dans la presse *91*
Une certaine idée de l'Orient *98*
UNE POLITIQUE CONJONCTURELLE LIÉE À L'ÉCONOMIE *104*
L'importance des maisons de commerce françaises au Machrek105
L'importance des intérêts commerciaux français au Machrek119

DEUXIÈME PARTIE :

LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ARABE DU SECOND EMPIRE **125**

CHAPITRE 4 :

UNE POLITIQUE DÉCIDÉE À PARIS **126**

QUATRE MINISTÈRES INTÉRESSÉS PAR L'ORIENT *126*
L'Empereur et ses ministres *127*
Un partage de compétence mal perçu *133*

... MAIS UN DOMAINE RÉSERVÉ AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES 135
Les services parisiens 135
Les services diplomatique et consulaire 143

CHAPITRE 5 :

LE PERSONNEL CONSULAIRE FRANÇAIS AU MACHREK 153

DES CONSULS DE FRANCE AU MACHREK 153
Du caractère des consuls de France 153
Des prérogatives générales des consuls de France 158
Des particularités inhérentes aux consuls de France au Machrek 164
LES CONSULS DE FRANCE AU MACHREK 172
Une approche sociologique 172
Une approche professionnelle 177

CHAPITRE 6 :

LES AGENTS DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ORIENT :

ENTRE ESPIONNAGE ET TOURISME 188

LES AGENTS DE RENSEIGNEMENTS 189
Les agents de renseignements du Ministère des Affaires étrangères 189
Les agents de renseignements des armées de terre et de mer 195
LES CONDITIONS NOUVELLES DE VOYAGE 202
Les mutations de la navigation en Méditerranée : l'apparition de la vapeur 203
Les mutations du voyage en Orient : l'apparition du tourisme 207
Les conditions spéciales du séjour au Levant d'un citoyen français 208
DES DIFFÉRENTS VOYAGES EN ORIENT 210
Une certaine vision de l'Orient 211
À la recherche des civilisations perdues 214
Tourisme et travail le long du canal de Suez 221

TROISIÈME PARTIE :

L'ACTION POLITIQUE DU SECOND EMPIRE 227

CHAPITRE 7 :

LA CRISE DU PROTECTORAT RELIGIEUX DE LA FRANCE 229

LA CRISE DES LIEUX SAINTS 229
La France à la recherche de son protectorat : Aupick pris entre Botta et Valerga 229
La France à la recherche de son protectorat : La Valette aux prises avec la Russie 234
LA CRISE DU PROTECTORAT RELIGIEUX DE LA FRANCE 240
La France et le statu quo à Jérusalem 240
La France et les menées pontificales au Machrek 246

CHAPITRE 8 :

LA CRISE CHRÉTIENNE DE L'EMPIRE OTTOMAN

ET LA POLITIQUE FRANÇAISE EN SYRIE 258

LES SOUBASSEMENTS DE LA CRISE SYRIENNE 258
Les facteurs endogènes de la crise syrienne 259
Les facteurs exogènes de la crise syrienne 265
L'EXPLOSION DES ANTAGONISMES INTERCOMMUNAUTAIRES 272
Le prélude aux massacres de Djeddah... 272

...et l'embrasement de la Syrie jusqu'à Damas..... 277
L'INTERVENTION DE L'EUROPE..... 288
Une intervention soumise à la coopération franco-britannique..... 289
Une intervention soumise au bon vouloir ottoman 301

CHAPITRE 9 :

LA CRISE CHRÉTIENNE DE L'EMPIRE OTTOMAN ET LE PROJET FRANÇAIS DE « ROYAUME ARABE » DE SYRIE..... 313

LE « ROYAUME ARABE » DE SYRIE..... 313
La politique française à l'égard du Liban de 1848 à 1860 ... 313
Le « Royaume arabe » et l'option 'Abd al-Qâdir 322
LE RÈGLEMENT ORGANIQUE DU MONT-LIBAN..... 333
L'alternative au « Royaume arabe » : La Vice-royauté de Syrie..... 333
L'échec du « Royaume arabe »..... 340
LE LIBAN AUTONOME..... 350
Le soutien de la France à Dâwûd Pacha 350
Les prémices du confessionnalisme institutionnel libanais ... 359

QUATRIÈME PARTIE :

L'ACTION GÉOPOLITIQUE DU SECOND EMPIRE..... 370

CHAPITRE 10 :

LA FRANCE ET LE RÉVEIL DE L'ÉGYPTE..... 372

LA RESTAURATION DE L'INFLUENCE FRANÇAISE..... 372
La politique d'émancipation de 'Abbâs 373
Une Égypte britannique ? 377
Le sursaut français 381
L'EXALTATION DE LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE 385
Le renouveau culturel égyptien..... 385
La coopération militaire franco-égyptienne..... 390
L'influence politique de la France..... 397
LA PLACE DE LA FRANCE EN QUESTION..... 406
Un soutien politique ambigu 406
Les derniers feux de l'influence française..... 415

CHAPITRE 11 :

DE SUEZ À OBOCK, AUDACE ET RÉSIGNATION..... 424

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL ET LE CANAL DE SUEZ..... 425
Le canal de Suez dans la politique étrangère de la France... 426
Le corps diplomatique français face au canal de Suez..... 430
LES TENTATIVES D'IMPLANTATION FRANÇAISES AUX SORTIES DU CANAL DE SUEZ..... 442
La Méditerranée..... 443
Intrigues en mer Rouge : le rôle de Henri Lambert..... 444
Intrigues en mer Rouge : la mission Fleuriot de Langle..... 450
Intrigues en mer Rouge : d'Adulis à Cheikh Saïd..... 453
LES ÉCHECS D'IMPLANTATION LE LONG DE LA PÉNINSULE ARABIQUE 458
La rivalité franco-anglaise exacerbée..... 459
Le golfe Arabo-persique délaissé..... 464

CHAPITRE 12 :

L'EXPORTATION DE CAPITAUX VERS LE MACHREK..... 468

UNE ARME FINANCIÈRE EN DEVENIR 468
Les conditions de mise en place et d'efficacité de l'arme financière..... 468
L'intervention des autorités..... 470

L'utilisation politique de l'arme financière *473*
Au service de l'impérialisme économique *474*
Au service de l'impérialisme colonial *480*
Au service des intérêts économiques *491*

CONCLUSION **496**

Les intérêts économiques de la France au Machrek *496*
Le Second Empire et la fascination du Machrek *498*
La faillite du protectorat religieux français *500*
Les prémices d'une réelle volonté politique ? *504*

ANNEXES **507**

Le personnel consulaire français au Machrek, d'après les annuaires diplomatiques *508*
Les villes arabes, espaces de ségrégation confessionnelle *512*
Fonds secrets, août 1860-juin 1861, dépenses de M. le marquis de Beaufort d'Hautpoul, général de division commandant *515*
Les règlements et protocoles fondamentaux du Mont-Liban : Règlement du 9 juin 1861 ..... *519*
Premier protocole additif au règlement *521*
Deuxième règlement du Liban, 6 septembre 1864 ..... *523*
Deuxième protocole du Liban, 27 juillet 1868 ..... *526*
Nâhiya-s et population libanaise au milieu du XIX^è siècle *527*
Traité du 11 mars 1862 portant sur l'acquisition du territoire d'Obock par la France *529*
Le commerce du Levant et d'Égypte, vu de Marseille *530*
Exemple des exportations françaises en Égypte : l'année 1865 ..... *531*
Importations françaises de produits agricoles en provenance du Machrek (1855-1870) *532*
Les emprunts égyptiens de 1860 à 1870 ..... *533*
Plan général du canal maritime de Suez, dressé d'après les travaux de la Commission chargée de la délimitation des terrains de la Compagnie (1866) *534*
L'action diplomatique de Ferdinand de Lesseps auprès des cours européennes *535*

INDEX LOCURUM **544**

INDEX NOMINUM **552**

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE **562**

SOURCES MANUSCRITES **562**

I. Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris) *562*
1. Références *562*
2. Archives manuscrites (AMAE) *562*
II. Centre des Archives diplomatiques (Nantes) *565*
1. Références *565*
2. Archives manuscrites (CAD) *565*
III. Archives du Service Historiques de l'Armée de Terre (Vincennes) *565*
1. Références *565*
2. Archives manuscrites (SHAT) *565*
IV. Autres fonds d'Archives *566*
a. Archives nationales (Paris) *566*
b. Centre des Archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence) *567*
c. Public Record Office (Londres) *568*
d. Archivio Segreto Vaticano (Cité du Vatican) *568*
e. Archivum Romanum Societatis Iesu (Rome) *569*
f. Archivio Storico della Santa Congreg. de Propaganda Fide (Rome) *569*

g. Archives arabes *569*

SOURCES IMPRIMEES 571

I. La presse française de l'époque *571*
II. Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte *571*
III. Sources imprimées *571*
a. Généralités sur le Second Empire *571*
b. Napoléon III et les diplomates *571*
c. La politique extérieure du Second Empire *572*
d. Le commerce français au Machrek *572*
e. La Question d'Orient et le protectorat catholique *573*
f. Le Levant *573*
g. La péninsule arabique et la mer Rouge *575*
h. L'Égypte et le canal de Suez *575*
i. Articles et revues *576*

BIBLIOGRAPHIE 579

I. Ouvrages généraux et dictionnaires *579*
II. Ouvrages généraux sur la politique extérieure de Napoléon III *579*
III. La France et le Moyen-Orient *580*
a. L'Occident et le Machrek dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle *580*
b. Les enjeux économiques *581*
c. La question d'Orient et le protectorat catholique *582*
d. Le Levant *583*
e. La Mésopotamie *584*
f. La péninsule arabique et la mer Rouge *584*
g. L'Égypte et la canal de Suez *585*
IV. Ouvrages en arabe *586*
V. Travaux universitaires *587*
VI. Articles *588*
a. Généralités *588*
b. articles concernant la politique arabe de Napoléon III *589*

TABLE DES MATIÈRES 592